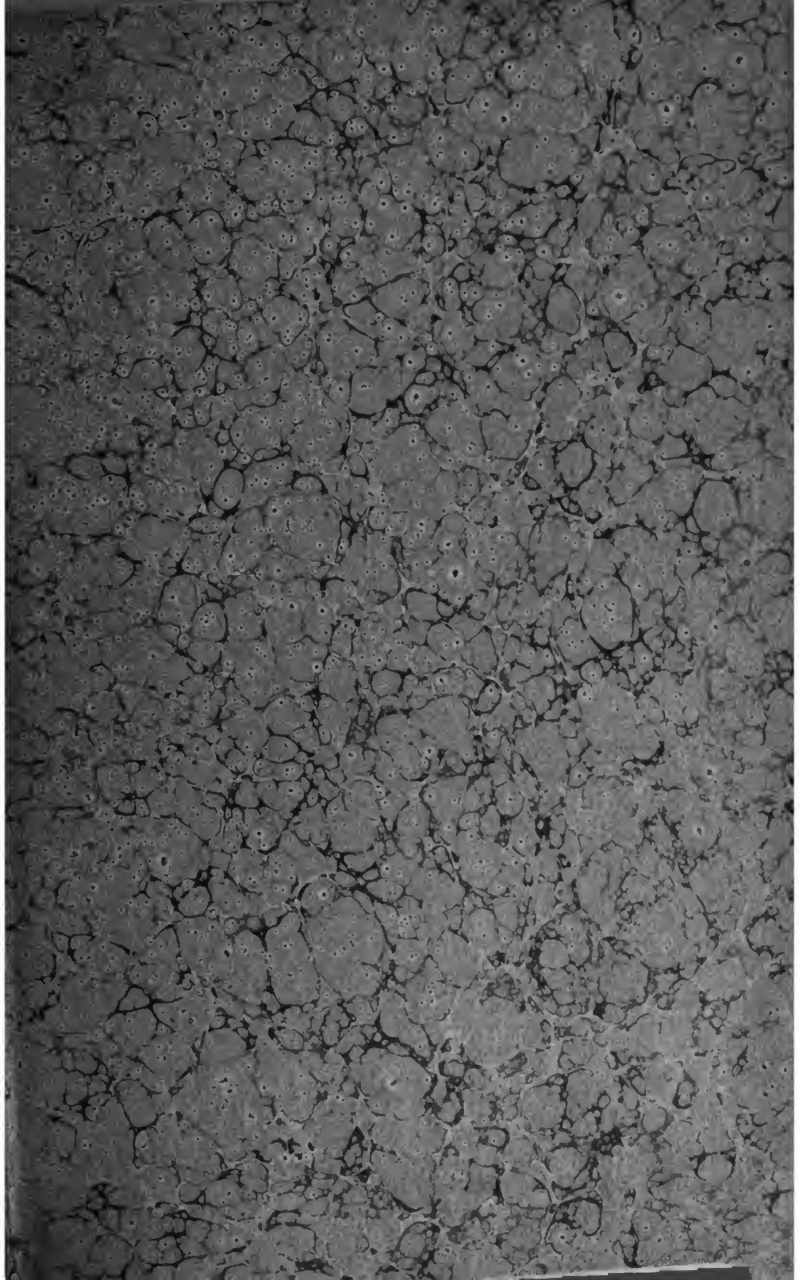



BOOKSELLER,
San Francisco.



ENCYCLOPÉDIE
DE FAMILLE

TOME II

(*)

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

ENCYCLOPÉDIE
DE FAMILLE

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES CONNAISSANCES USUELLES

PUBLIÉ PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES

AVEC LE CONCOURS DE SAVANTS, D'ARTISTES ET DE GENS DE LETTRES

TOME DEUXIÈME

ARBRE A CIRE — BIBERACH



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56
1868

ENCYCLOPÉDIE

DE FAMILLE.

ARBRE À CIRE. Outre le *cirier* et le *ceroxylon*, qui portent ce nom, on le donne encore à une espèce de frêne que les Chinois appellent *pela-chou*, sur lequel un insecte nommé *la-tchong* sécrète une substance qui peut remplacer la cire. « En automne, dit M. Ch. Dupin, les arbres à cire animale portent des tumeurs dont la grosseur est à peu près celle d'une noisette; ce sont les nids de l'insecte producteur. En hiver on les détache de l'arbre pour les poser sur des lits de paille que l'on attache plus tard aux branches. Au mois de mai les nids s'entr'ouvrent, les larves éclosent et donnent le jour à des insectes qui rampent le long des branches. Il ne faut pas plus d'un mois pour que chacun d'eux choisisse la feuille sur laquelle il veut fixer sa demeure. La feuille se replie pour procurer à l'insecte une espèce d'alvéole. Dans ce réduit il sécrète un duvet gommeux qui s'épaissit et finit par l'envelopper. Lorsque l'insecte a pris tout son développement sa longueur est d'à peu près deux centimètres et demi; sa couleur est d'un gris pâle. On a calculé qu'il faut environ trente-cinq de ces insectes pour obtenir un kilogramme de cire. Ils sont vivaces, et bravent le vent et la pluie. Leur existence finit à la chute des feuilles. C'est le moment de recueillir la cire. Quand elle est épurée, elle se montre blanche, brillante et plus diaphane que la porcelaine. Lorsqu'on l'emploie seule on en fait des bougies d'une grande beauté. » Le prix de cette cire est très-élevé. Au moment où on la recueille, les feuilles ont l'air d'être couvertes de neige. M. Eugène Simon, chargé d'une mission agricole en Chine, a envoyé en France en 1864, des plants de *pela-chou* chargés de *la-tchong*, qu'il est allé chercher dans le Ssé-tchouen, dont ils sont originaires. Ces produits ont été portés au Jardin d'acclimatation.

ARBRE À FRAISES. *Voyez* Arbousier.

ARBRE À PAIN. *Voyez* Jaquier.

ARBRE À SUIF. *Voyez* Gluttier.

ARBRE DE JUDÉE. *Voyez* Gaînier.

ARBRE DE SAINTE-LUCIE. *Voyez* Cerisier.

ARBRE DE VIE. *Voyez* Thuya.

ARBRE DE VIE, ARBRE DE LA SCIENCE DU BIEN ET DU MAL. *Voyez* Éden.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE, figure en forme d'arbre d'où sortent, comme les branches d'un tronc, les diverses lignes de parenté, de consanguinité d'une maison, d'une famille, en se ramifiant autant que de raison.

ARBRES DE LA LIBERTÉ. A l'époque de notre première révolution, et par imitation de ce qui s'était fait en Amérique à la suite de la guerre de l'indépendance, l'usage s'introduisit en France de planter dans nos communes, en général dans l'endroit le plus fréquenté, le plus apparent de la localité, un jeune peuplier qui devait grandir avec les institutions nouvelles. Ces arbres, qui existaient depuis l'institution des fueros dans certaines provinces espagnoles, rappelaient en France les arbres de mai; ils étaient plantés avec cérémonie. L'exemple en fut donné en 1790 par un curé du département de la Vienne, qui fit transplanter un chêne de la forêt voisine au milieu de la place de son village. On préféra ensuite le peuplier; et en moins de trois années plus de soixante mille arbres de la liberté s'élevèrent en France. Ces arbres étaient considérés comme monuments publics; ils étaient entretenus par les habitants avec un soin religieux; la

plus légère mutilation eût été regardée comme une profanation. Des inscriptions en vers et en prose, des couplets, des strophes patriotiques attestaient la vénération des populations locales pour ces emblèmes révolutionnaires. Des lois spéciales protégèrent leur consécration. Le remplacement des arbres de la liberté qui avaient péri par l'action du temps fut ordonné le 3 pluviôse an II. La même loi ordonna qu'il en serait planté un dans le Jardin national (les Tuileries) par les orphelins des défenseurs de la patrie ; d'autres décrets prescrivirent des peines contre ceux qui détruiraient ou mutileraient les arbres de la liberté. Toutes ces lois tombèrent en désuétude sous le gouvernement consulaire, et les arbres de la liberté perdirent leur caractère politique. Ces derniers emblèmes de la révolution furent en grande partie abattus ou déracinés sous la Restauration.

Après 1830 quelques communes plantèrent encore de nouveaux arbres de la liberté, mais l'enthousiasme fut vite comprimé, et il y eut peu de ces plantations. Il n'en fut pas de même après la révolution de Février. Les encouragements des autorités provisoires ne manquèrent pas aux plantations d'arbres de la liberté ; le clergé se prêta complaisamment à les bénir. Un ancien ministre de Louis-Philippe offrit même un jeune arbre de son parc parisien pour le planter devant sa porte avec cette inscription : « *Jeune, tu grandiras.* » L'abus fut tel qu'on a pu dire justement que si on avait laissé faire, Paris aurait été transformé en forêt. Une réaction non moins violente les fit presque tous abattre au commencement de 1850, par l'ordre du préfet de police Carlier, et faillit faire couler le sang dans les rues de la capitale. Les derniers ont disparu en 1852.

ARBRES MÉTALLIQUES. On a donné ce nom à certaines cristallisations curieuses qui ont beaucoup occupé les anciens chimistes. Les deux principales sont l'arbre de Saturne ou de plomb et l'arbre de Diane ou d'argent.

ARC, arme offensive très-simple, propre à lancer des flèches : on en fait en bois de frêne, d'orme, etc., en corne, en acier. L'arc est plus fort au milieu que vers ses extrémités, entre lesquelles est tendue une corde qui sert à le bander. Les sauvages, de nos jours, en font aussi en bois ; mais ils les renforcent au moyen de nerfs et de cordons, avec lesquels ils les serrent fortement, presque dans toute leur longueur qui est de 1^{m},60 à 2^{m}. Telle était la vigueur des archers de l'antiquité, que, au rapport de Végèce, ils lançaient leurs flèches à 182 mètres. La justesse de leurs coups n'était pas moins extraordinaire. Qui n'a entendu parler de cet Aster d'Amphipolis, qui, mécontent du roi Philippe, se jeta dans la ville de Méthone, que celui-ci assiégeait, et lui creva l'œil droit en lui tirant une flèche sur laquelle il avait écrit : *A l'œil droit de Philippe!* Les sauvages de l'Amérique touchent facilement une pièce de cinq francs avec leurs flèches. Le père Daniel prétendait que les archers de l'antiquité étaient plus redoutables que l'infanterie de son temps armée de fusils. A la bataille de Lépante, gagnée sur les Turcs, ceux-ci tuèrent plus de chrétiens avec leurs flèches que les chrétiens ne tuèrent de Turcs avec leurs arquebuses. Anne Comnène, dans l'histoire de l'empereur Alexis, son père, dit que les barbares (les croisés) lançaient des flèches avec tant de roideur qu'elles perçaient les meilleures armes défensives et s'enfonçaient tout entières dans les murailles des villes contre lesquelles on les tirait. Pour bander leurs arcs ou leurs arbalètes, ils se couchaient sur la terre à la renverse, appuyaient leurs pieds sur le milieu de l'arc et amenaient la corde vers la tête, en la tirant avec les deux mains.

L'arc, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, était en usage chez tous les peuples de l'antiquité. De nos jours encore quelques peuples sauvages lancent avec l'arc des flèches parfois empoisonnées. Les Grecs attribuaient l'invention de l'arc à Apollon. Il sert en effet d'attribut à ce dieu. On le voit aussi dans les mains de Diane, d'Hercule, de Cupidon et de Pallas ; chez les Mongols il était le symbole de la royauté.

Après le licenciement des archers par Louis XI, on retrouve encore dans les villes de France des citoyens s'exerçant au tir de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse, et faisant un service communal. Leur organisation, leurs réunions, leur chef, nommé *roi du papegay*, parce qu'il ne prenait ce titre qu'après avoir abattu l'oiseau ou perroquet servant de cible, ont été quelquefois tournés en dérision. C'est une grave injustice ; car cette institution a rendu de grands services. Ces *compagnies de l'arc, de l'arbalète*, et plus tard *de l'arquebuse*, véritables milices bourgeoises, troupes d'é-

lite qui avaient fait leurs preuves en maintes circonstances, étaient au besoin mobilisées et combattaient alors à côté de l'armée active. C'est ainsi que les compagnies de Picardie prirent part, sous le règne de Louis XIV, aux siéges de Saint-Omer, d'Arras et de Dunkerque. Déjà les chevaliers de l'arbalète et de l'arquebuse avaient aidé Bayard à défendre Mézières contre Charles-Quint. Ceux de Montdidier se joignirent aux hommes d'armes de La Trémouille pour battre les Anglais en 1523, ravitaillèrent Corbie en 1591, et repoussèrent les Espagnols commandés par le grand Condé en 1653. Après le désastre de Saint-Quentin, ce fut avec le secours des arbalétriers de Crépy que Coligny défendit la place assiégée. Enfin, dans un compte rendu, publié en 1667 par Pierre Drouart, colonel de l'arquebuse parisienne, on trouve que ce corps d'élite prit une part active à la guerre de la Fronde et au combat de la porte Saint-Antoine à Paris.

Les meilleurs chevaliers de France tenaient à honneur d'appartenir à quelque compagnie d'arbalétriers : Du Guesclin était enrôlé dans celle de Rennes, et il fut même roi du papegay pour avoir remporté le prix au concours de cette ville. Ce fut principalement sous François Ier et Henri II que les compagnies de l'arquebuse se multiplièrent ; elles traversèrent la période des guerres de religion, des guerres de la Fronde, et la plupart virent leurs priviléges confirmés, étendus et renouvelés par Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Les chevaliers de l'arquebuse de Paris, jouirent de la faculté de faire entrer sans droits et de vendre dans la ville trois mille muids de vin. L'exemption pour ceux de Rennes fut de vingt tonneaux, de quinze pour ceux de Quimper, de quarante pour ceux de Saint-Malo, etc. Il y avait peut-être alors autant de compagnies de l'arquebuse qu'il existe aujourd'hui de bataillons de la garde nationale. Le gouvernement de la Bretagne en comptait trente-trois ; l'Ile-de-France, la Brie et la Champagne cinquante-quatre. Les concours excitaient une vive émulation, non-seulement entre les chevaliers, mais entre les compagnies. Chacune avait un emblème, un surnom qu'elle cherchait à illustrer, et qui, remontant à une haute antiquité, devenait souvent inintelligible ou ridicule. Cambray avait ses *Friands*, la Ferté-sous-Jouarre ses *Poupées*, Étampes ses *Écrevisses*, Meulan ses *Hiboux*, Paris ses *Badauds*, etc. Ces réunions étaient fort brillantes. C'est pour consacrer la mémoire d'une d'elles, célébrée à Troyes, et à laquelle Louis XIII assista, qu'on édifia les vitraux qu'on y voit encore, représentant ce monarque en costume de chevalier de l'arquebuse, tirant le papegay. Piron ridiculisa si bien une de ces fêtes, celle de Beaune, qu'il faillit être tué par les chevaliers, exaspérés de ses épigrammes. Les uniformes de ces compagnies étaient aussi riches qu'élégants.

Un décret de l'Assemblée constituante, du 12 juin 1790, réunit les compagnies de l'arquebuse à la garde nationale. Napoléon chargea Junot de les ressusciter ; mais les désastres de l'Empire arrêtèrent ce projet. Les compagnies de l'arquebuse ont pourtant survécu. Il y a encore des tireurs d'arc dans une grande partie de la France, surtout dans la Picardie et dans l'Artois, provinces qui fournissaient jadis les meilleurs archers à l'armée française. La Seine forme la limite des pays d'arc du côté de la Normandie. Paris a plusieurs compagnies de tireurs d'arcs, notamment celles de Belleville, de Montmartre, de Clignancourt, de Saint-Pierre-Montmartre, d'Apollon, d'Ulysse, de la Chaussée du Maine, de Pantin, de Paris, de Neuilly, etc. Celle qui a son tir rue Saint-Maur-Popincourt, porte le titre de compagnie impériale. On porte à cinq cents le nombre des compagnies de tireurs d'arc qui sont en France. Ces compagnies ouvrent des concours, donnent des prix, envoient des jouteurs aux concours annoncés. Saint Sébastien est le patron des compagnies de l'arc. En 1854, cent une compagnies de chevaliers de l'arc concoururent pour les prix offerts par la ville de Noyon aux plus adroits. Presque tous les archers portaient un uniforme particulier ; ceux d'Amiens ont gardé le costume des archers suisses de l'époque de Guillaume Tell, d'autres ont le chapeau des arbalétriers de Louis XI ; les ceintures varient selon la couleur de l'uniforme. Chaque compagnie a sa bannière de couleur spéciale, toujours ornée de l'image de saint Sébastien. Le concours de Noyon ne dura pas moins de six semaines ; 60,000 flèches furent lancées sur les pantons.

Le tir de l'arc est en grand honneur aussi en Angleterre. Les compagnies d'archers y sont nombreuses, régulièrement organisées, et des prix importants sont

donnés aux vainqueurs. Des dames en font partie et montrent leur adresse dans les concours annuels. La grande association des archers d'Angleterre se réunit chaque année au parc d'Alexandra. De grands dîners réunissent les membres de ces compagnies; car en Angleterre tout finit par des dîners.

ARCACHON, hameau de la commune de la Teste de Buch (Gironde), qui a pris une certaine importance dans ces derniers temps. Il n'y avait là autrefois qu'une chapelle élevée par Thomas Illyricus à la patronne des matelots. C'était une cabane en bois semblable à celle des pêcheurs. Elle attira des pèlerins; on la bâtit en pierre, mais un jour les sables l'engloutirent. On en refit une autre dans les bois. En 1823, Arcachon ne comptait qu'une maison en pierre. L'année suivante une route départementale conduisit de Bordeaux à la Teste. Quelques villas y furent construites, et en 1841 un chemin de fer amena les Bordelais aux bords du bassin d'Arcachon. Seize ans plus tard, les rails arrivèrent jusqu'à la chapelle d'Illyricus, et la plage se couvrit d'habitations. Le site est pittoresque, le sol moelleux; la forte salure des eaux du bassin et la mollesse de ses vagues offrent des bains qui fortifient sans secousse. L'air imprégné à la fois des sels de la mer et des senteurs aromatiques des pins est vraiment balsamique; les dunes arrêtent les vents impétueux de l'Océan, et dans la forêt qui domine la plage le climat est très-doux : on y a bâti une ville d'hiver. Les wagons ont apporté des routes, des chalets, des matériaux, des arbres, et au milieu de tout cela l'eau et le gaz circulent. A l'extrémité se voit la villa Péreire. Un casino réunit les baigneurs. Arcachon possède en outre une jolie église nouvelle. Le nombre des voyageurs venus à Arcachon, qui était de 97,617 en 1860, s'est élevé à 136,598 en 1862.

Le bassin d'Arcachon, borné par les forêts de pins qui couvrent les dunes, compte plusieurs villages sur ses bords. A marée haute, on ne voit que l'île des Oiseaux au centre; mais à marée basse de nombreux bancs apparaissent. On avait pensé en faire un port de refuge, mais l'entrée de cette petite mer intérieure est difficile. M. Coste a proposé de transformer ce bassin en une vaste huîtrière. L'État y a formé des établissements d'ostréiculture, et des capitaltstes associés à des marins exploitent 600 hectares de terrains émergents. L'huître d'Arcachon, dite de *gravette*, est d'excellente qualité et préférée même à celle de Marennes. La pêche sur la côte d'Arcachon, en dehors du bassin, ou *grande pêche*, consiste en soles, turbots, merlus, grondins, raies, chiens de mer, etc. La pêche dans le bassin, ou *petite pêche*, donne des rougets, des petites soles, des muges, des anguilles, des carrelets, des chevrettes et des sardines. Ces dernières offrent surtout de grands bénéfices pendant les mois de mai, juin et juillet; leur primeur, que les gourmets payent très-cher, prend le nom de *royants*. Les espèces de coquillages sont moins nombreuses, et consistent en huîtres, pétoncles, jourdons et moules.

ARCADIE, la partie centrale et la plus élevée du Péloponnèse, bornée au nord par l'Achaïe et le territoire de Sicyone, à l'est par l'Argolide, au sud par la Messénie, et à l'ouest par l'Élide. Elle reçut son nom, suivant Pausanias, d'Arcas, fils de Callisto. Ce pays, traversé par un grand nombre de montagnes et de forêts, abonde en fleuves, dont les plus importants sont l'Eurotas et l'Alphée; il abonde également en sources et en pâturages. A l'origine il portait le nom de *Pélasgie*, à cause de ses premiers habitants, les Pélasges; plus tard il fut partagé entre les cinquante fils de Lycaon. Avec le temps, tous ces petits États parvinrent à se rendre indépendants, et formèrent entre eux une confédération. Les principaux étaient *Mantinée*, aujourd'hui le village de Mondi; *Tégée*, aujourd'hui Tripolitza; *Orchomène*, aujourd'hui Kalpacki; *Phénéus*, aujourd'hui Phonea; *Psophis* et *Mégalopolis*, aujourd'hui Sinano.

Les pâtres et les chasseurs de l'Arcadie demeurèrent longtemps dans un état voisin de la barbarie. Les anciens font mention de la *lycanthropie* comme d'une maladie mentale qui était endémique parmi eux, laquelle consistait à s'imaginer être changé pour quelque temps en loup. Lorsque peu à peu leurs mœurs s'adoucirent, les Arcadiens se mirent à cultiver le sol et firent leurs délices de la danse et de la musique. Ils conservèrent toujours des habitudes très-belliqueuses; et quand ils n'avaient pas à faire la guerre pour leur propre compte, ils se plaçaient comme mercenaires au service d'autres peuples. Leurs divinités principales étaient

Pan et Diane, dont le culte n'était nulle part aussi répandu que parmi eux. Ils se livraient surtout à l'agriculture et à l'éducation des troupeaux : de là l'usage des poëtes de choisir toujours l'Arcadie pour la scène de leurs idylles, quoique en réalité elle soit loin d'être le pays de délices qu'ils se plaisent à décrire.

L'Arcadie entra dans la ligue Achéenne, à laquelle elle donna un de ses plus grands généraux, Philopœmen; elle suivit, après la prise de Corinthe, le sort du reste de la Grèce. Elle fut détachée de l'empire Grec avec la Morée par les Vénitiens, puis conquise par les Turcs, qui la conservèrent jusqu'à l'insurrection de 1822. Elle est aujourd'hui une des provinces du royaume de Grèce, et a pour chef-lieu Tripolitza.

A la Renaissance, quand toute l'antiquité se révélait à l'Europe, l'Arcadie prit dans l'imagination de Sannazar une forme idéale qu'elle conserva longtemps. Alors furent inventés ces bergers si rêveurs, si tendres, si maniérés et si fades.

ARCADIUS, empereur d'Orient (393-408), né en Espagne en 377, était fils de l'empereur Théodose. Lors du partage de l'empire Romain, qui eut lieu après la mort de son père, il eut pour sa part l'Orient, tandis que son frère Honorius alla régner sur l'Occident. La pompe qu'Arcadius introduisit dans son palais égala celle des rois perses. Sa domination s'étendait depuis l'Adriatique jusqu'au Tigre, depuis la Scythie jusqu'à l'Éthiopie. Mais le véritable souverain de ce vaste empire fut d'abord le Gaulois Rufin, puis l'eunuque Eutrope. Celui-ci fut précipité du pouvoir par Gaïnas, qui ne le garda pas longtemps. Eudoxie, femme d'Arcadius, s'empara des rênes de l'empire, que lui abandonna volontiers son faible et pusillanime époux, dont le règne ne fut qu'une longue suite de calamités publiques, invasions et dévastations de barbares, famines et tremblements de terre. Arcadius mourut en 408, sans laisser de regrets.

ARC DE TRIOMPHE. Quand un général romain avait remporté un avantage considérable sur l'ennemi, il obtenait la permission d'entrer en triomphe dans la ville, suivi du butin et des prisonniers qu'il avait faits. On se contenta sans doute d'abord d'orner la porte par laquelle il devait entrer; plus tard on construisit exprès des portes en bois, sur les côtés desquelles on représenta les actions glorieuses du triomphateur; enfin on bâtit des portes ou *arcs de triomphe* durables, en y employant la pierre, le marbre, le bronze. Ces monuments sont d'invention romaine. Il est vrai de dire que les Chinois construisent aussi des espèces d'arcs de triomphe pour honorer la mémoire des personnes qui se sont fait remarquer par quelque belle action, n'importe dans quel genre. Les Romains, au contraire, n'ont élevé de ces sortes de monuments qu'à la gloire des gens de guerre, si on en excepte toutefois ceux d'Ancône et de Bénévent, construits tous deux en l'honneur de Trajan, l'un pour remercier cet empereur d'avoir amélioré le port, et l'autre parce qu'il prolongea la voie Appienne depuis Capoue jusqu'à Brindes.

En général les arcs de triomphe se composent d'un massif isolé, de figure rectangulaire, percé dans son milieu d'une arcade en plein cintre, sous laquelle a dû passer le triomphateur; deux autres arcades latérales et plus petites étaient destinées au passage du cortége; cependant il est des arcs de triomphe qui n'ont qu'une seule arcade; d'autres en ont sur les flancs. Les arcs de triomphe sont en général ornés de bas-reliefs représentant les actions du héros, et de colonnes engagées ou en saillie; quelquefois l'attique qui règne au-dessus de l'entablement porte un quadrige en bronze (char attelé de quatre chevaux).

Les arcs de triomphe les plus remarquables de l'antiquité, et dont il existe encore des ruines fort intéressantes, sont : ceux de Constantin, de Septime Sévère, d'Orange, d'Ancône, etc., et à Palmyre, celui dont les restes terminent la vaste avenue de colonnes qui commence au monument de Jamblique.

L'*arc de Constantin*, construit avec les débris de celui de Trajan, était percé de trois arcades, une au milieu et deux plus petites vers les côtés; il avait de hauteur, y compris celle de l'attique, 25 mètres, sur environ 21 mètres de largeur. Élevé à Rome, entre le mont Palatin et l'amphithéâtre Flavien, sur la voie Triomphale, cet arc fut dédié par le sénat et le peuple romain à Constantin le Grand, principalement en l'honneur de la victoire qu'il remporta sur Maxence. Il a été restauré par Clément XII.

L'*arc de Septime Sévère*, remarquable par la profusion de ses ornements et l'ex-

cellence des bas-reliefs sculptés sur ses faces, portait un quadrige sur son attique. Cet arc avait les mêmes proportions à peu près que celui de Constantin. Entièrement construit en marbre pentélique, il fut élevé vers l'an 203 de l'ère chrétienne, en l'honneur de Septime Sévère, d'Antonin, de Caracalla et de Géta, ses fils, pour les victoires remportées sur les Parthes et autres nations barbares de l'Orient.

L'*arc d'Orange*, près la ville de ce nom en Provence, est percé de trois arcades, deux petites vers les côtés, et une plus grande au milieu. On a dit que ce monument, d'origine romaine, avait été érigé en mémoire des victoires que Marius remporta sur les Cimbres et les Teutons. Mais cette supposition ne se trouve corroborée par aucune inscription, et elle n'explique pas la présence des attributs nautiques qui décorent l'édifice. L'imperfection de la sculpture, la superfluité et le style des ornements tendent à faire croire que cet édifice appartient à la décadence de l'art. On le consolida sous la Restauration, mais sans rétablir les sculptures.

L'*arc d'Ancône*, élevé sur le môle, à la gloire de Trajan, et consacré en outre à la femme et à la sœur de cet empereur, est bâti en blocs de marbre de Paros si bien joints, qu'on le croirait d'un seul morceau. Cet arc, un des plus beaux et des mieux conservés, est décoré de quatre colonnes corinthiennes ; il portait sur son attique la statue équestre en bronze de l'empereur. Cet arc a été restauré en 1858.

L'*arc de Bénévent*, imité de celui de Titus à Rome, sert aujourd'hui de porte à la ville dont il a pris le nom ; on l'appelle aussi la *porte d'Or*; ce surnom fait croire que les décorations de l'arc étaient primitivement dorées. L'attique portait une inscription en l'honneur de Trajan.

Dans les provinces de l'empire Romain on voyait plusieurs arcs intéressants, entre autres l'arc de Rimini et celui de Pola en l'honneur d'Auguste. On trouve encore à quelques kilomètres d'Arles les ruines d'un arc dont l'élévation a aussi été attribuée aux troupes de Marius. Enfin les Français en rencontrèrent un assez bien conservé à Djemilah, en Afrique.

La France, parmi les modernes, a seule rivalisé et quelquefois surpassé les Romains dans la construction des arcs de triomphe. La porte Saint-Antoine, élevée à l'entrée du faubourg de ce nom, près de la Bastille, fut le premier trophée de ce genre érigé depuis la Renaissance. Elle avait été bâtie sous le règne de Henri II. Henri III fit son entrée à Paris sous cette porte, qui fut augmentée en 1671, sous le règne de Louis XIV, sur les dessins de Blondel. Elle n'avait qu'une ouverture. Blondel en ajouta une de chaque côté, en continuant la même ordonnance. Ce monument était d'ordre dorique ; sa largeur totale était de 18 mètres sur 14 à 16 de hauteur. On estimait dans l'ancienne porte deux fleuves couchés sur une espèce de fronton arasé qui étaient de Jean Goujon. On lisait sur cette porte plusieurs inscriptions latines en l'honneur de Louis XIV. Elle fut détruite vers 1778, pour élargir l'entrée du faubourg Saint-Antoine.

La ville de Paris fit élever plusieurs arcs de triomphe à la gloire de Louis XIV ; deux existent encore, ce sont la *porte Saint-Denis* et la *porte Saint-Martin*.

La *porte Saint-Denis*, dont la hauteur est d'environ 25 mètres, fut construite en 1672, aux frais de la ville de Paris, par François Blondel; la sculpture fut commencée par Girardon, et terminée par Michel et François Anguier. On y voit deux pyramides engagées ornées de trophées et deux bas-reliefs représentant le passage du Rhin et l'entrée du roi à Maëstricht.

La *porte Saint-Martin* fut construite par Bullet en 1674; sa hauteur et sa largeur ont chacune $17^{m},55$ tout compris. Cet arc est percé de trois arcades : celle du milieu a $4^{m},85$ de large et $9^{m},70$ de haut. Les pieds-droits sont travaillés en bossages vermiculés. Des bas-reliefs représentent par des allégories le traité de la triple alliance, la conquête de la Franche-Comté, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ces sculptures sont de Desjardins, Marsy, Lehongre et Legros.

Un autre arc de triomphe érigé en l'honneur de Louis XIV était la *porte Saint-Bernard*, construite en 1674, à l'entrée orientale de la ville, sur la rive gauche de la Seine, un peu en amont du pont de la Tournelle, à la place d'une porte de l'enceinte de Philippe Auguste que Henri IV avait fait rebâtir. Ce monument fut jeté bas en 1787 pour élargir la voie.

L'*arc de triomphe de la place du Carrousel*, commencé en 1806, sur les dessins de M. Fontaine, rappelle celui de Septime Sévère à Rome : il a 14m,60 de haut, 19m,50 de large et 6m,50 d'épaisseur; les deux grandes faces sont percées de trois arcades dont les pieds-droits sont coupés par une arcade unique qui s'ouvre sur l'un et l'autre flanc. Chaque grande face est ornée de huit colonnes isolées, d'ordre corinthien; leurs fûts, d'une seule pièce, sont en marbre rouge de Languedoc, et leurs bases et leurs chapiteaux en bronze; chacune de ces colonnes porte une statue en marbre blanc qui représente un guerrier de la grande armée. Le monument fut d'abord couronné par un quadrige, dont le char et les victoires qui les conduisaient étaient en fer et plomb doré; les quatre chevaux avaient été apportés de Venise, où ils sont retournés en 1815. A cette époque, le char et les victoires furent enlevés et détruits. Le quadrige fut rétabli sous les Bourbons; il est en bronze, et le char porte la statue de la Restauration; les bas-reliefs en marbre qui représentent des scènes de la campagne de 1805 ont été replacés en 1831; auparavant leurs places étaient occupées par des plâtres représentant quelques actions de la campagne de 1823 en Espagne par le duc d'Angoulême.

L'*arc de triomphe de l'Étoile*, commencé en 1806 sur les dessins de l'architecte Chalgrin, a été terminé en 1836 par M. Blouet. Ce monument, élevé à la gloire des armées de la République et de l'Empire, présente sous les piles de son grand arc des inscriptions rappelant les principales batailles ou les faits d'armes dans lesquels le drapeau français remporta la victoire durant cette grande période qui commence en 1791 et finit à 1814. Sous les arcades latérales, des tables taillées dans les murs de l'édifice contiennent les noms des généraux qui se sont le plus distingués dans ces différentes campagnes. Quatre immenses groupes allégoriques représentant *le Départ* (1793), *le Triomphe* (1810), *la Résistance* (1814) et *la Paix* (1815), sont dus à MM. Rudde, Cortot et Étex. Les tympans, les bas-reliefs et la frise sont l'œuvre de MM. Pradier, Seurre aîné, Seurre jeune, Debay père, Bosio neveu, Caillouette, Gechter, Feuchère, Brun, Jaquet, Laitié, Lemaire, Bra, Chaponière, Marochetti, Espercieux et Valcher. L'arc de triomphe de l'Étoile, bâti en pierre dure de Château-Landon, est le plus colossal et l'un des plus solides qui aient jamais été construits; il a 44 mètres de haut, 45 mètres de large, sur 23 mètres d'épaisseur. Ses grandes faces sont percées d'une porte en arcade de 15 mètres de large, et de 30 mètres de haut; les flancs sont aussi percés d'une arcade de 9 mètres de largeur, sur 18 mètres de hauteur sous clef. Il a coûté près de 10 millions. Les travaux en avaient été abandonnés à la Restauration; mais en 1824, le duc d'Angoulême, en revenant d'Espagne, passa dessous, et on imagina de le faire servir à transmettre le souvenir de cette campagne à la postérité. L'architecte Huyot fut alors chargé de la direction des travaux qui ne reprirent pourtant avec vigueur qu'en 1831. Tout autour de l'arc de triomphe des maisons d'un modèle uniforme doivent former une place circulaire. Douze boulevards ou avenues symétriques aboutiront à l'arc de triomphe et lui donneront autant de perspectives.

Un projet d'arc de triomphe avait été érigé, sous Louis XIV, sur la place du Trône. Ce monument avait pour but d'immortaliser la double conquête de la Flandre et de la Franche-Comté. Le dessin en fut mis au concours. Lebrun envoya son projet; on préféra celui de Claude Perrault, l'auteur de la colonnade du Louvre. La première pierre en fut posée le 6 août 1670. On fit les fondations en pierre et on acheva provisoirement l'ensemble en plâtre. Cet arc provisoire dura près de cinquante ans. On le démolit en 1716, sous la Régence. A la fin de 1862, après le percement du boulevard du Prince-Eugène, un autre projet d'arc de triomphe a été dressé sur la même place du Trône, par où sont rentrées à Paris les armées de Crimée et d'Italie. Un modèle en charpente revêtu de toiles peintes, dû à M. V. Baltard, figura à la cérémonie d'inauguration de ce boulevard. Il mesurait environ 30 mètres de hauteur et portait cette inscription : *Napoléon III, empereur des Français, aux armées victorieuses de Crimée, d'Italie, de Chine, Cochinchine, d'Algérie*, 1852-1862.

ARC-EN-CIEL, météore qui apparaît au milieu des nuées, éclairées par le soleil pendant la pluie. Les Grecs l'appelaient *iris*, parce que, dans leurs naïves croyances,

ce n'était autre chose que l'écharpe flottante de la messagère des dieux. Chez les Hébreux, son apparition était regardée comme un symbole d'alliance et de réconciliation entre Dieu et l'homme. Le mode de formation de l'arc-en-ciel fut complétement inconnu jusqu'à Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Spalatro, en Dalmatie, qui, en 1611, fit imprimer ses recherches sur ce sujet. Képler avait, il est vrai, donné déjà quelques notions dans une lettre qu'il écrivait à Harriot en 1606. Mais ni lui, ni Descartes, qui plus tard reprit les travaux de Dominis, ne parvinrent à une théorie satisfaisante. Ce fut Newton qui la trouva, comme conséquence de sa belle découverte de la composition des rayons lumineux. Supposons un rayon solaire arrivant obliquement sur une goutte d'eau ; il y entre en subissant une certaine réfraction, la traverse, puis vient frapper la paroi opposée de la goutte : là, une partie de la lumière sort, de nouveau réfractée ; une autre partie est réfléchie et traverse la goutte une seconde fois : cette dernière partie, qui a déjà subi une première réfraction à son entrée dans la goutte, en éprouve une seconde à sa sortie. Or, la lumière blanche est composée de rayons diversement réfrangibles, qui, se décomposant dans la goutte d'eau comme dans le prisme, donnent aux rayons sortant de la goutte les propriétés du spectre solaire. De la rapidité de descente des gouttes de pluie résulte une continuité de sensation qui cause une illusion d'optique, et de même qu'en tournant rapidement un charbon allumé, nous croyons voir un cercle de feu, de même l'arc-en-ciel nous apparaît disposé en bandes distinctes.

A la seconde réfraction du rayon solaire, il arrive qu'une partie de ce rayon se trouve une seconde fois réfléchie dans l'intérieur de la goutte et va sortir en un autre point de sa surface. C'est ce qui occasionne quelquefois la formation d'un deuxième arc-en-ciel, dont les couleurs, moins vives que celles du premier, sont, ainsi que l'explique la marche des rayons, disposées en sens inverse. En continuant ce raisonnement, on conçoit la formation d'un troisième météore, encore moins coloré que le second, mais dans le même sens que le premier ; puis celle d'un quatrième, et ainsi de suite ; mais ces arcs-en-ciel deviennent tellement peu distincts qu'il est déjà très-rare d'en voir trois à la fois. Dans l'arc-en-ciel principal les couleurs sont disposées dans l'ordre suivant, en procédant de l'intérieur à l'extérieur : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

Remarquons que, dans tous les cas, pour voir l'arc-en-ciel il faut que le spectateur soit placé entre la nuée et le soleil et qu'il tourne le dos à l'astre. La pluie des cascades ou celle des jets d'eau forme aussi des arcs colorés ; en mer on en voit apparaître à la surface des vagues agitées.

La pleine lune donne quelquefois lieu à des météores semblables, excepté, bien entendu, l'intensité de coloration ; on les appelle *arcs-en-ciel lunaires*. E. MERLIEUX.

ARCHAISME, expression, tournure, forme grammaticale d'une langue dont l'usage appartient à une autre époque de la même langue, mais dont on se sert, ou par affection, ou pour produire un effet, soit poétique, soit oratoire. En définitive c'est une imitation de la manière de parler de nos anciens auteurs, soit que nous en revivifiions quelques termes qui ne sont plus usités, soit que nous fassions usage de quelques tours qui leur étaient familiers et qu'on a depuis abandonnés.

Chez nous, Naudé a écrit plusieurs ouvrages dans le style de Montaigne, quoiqu'il soit venu longtemps après ce philosophe. Les pièces du lyrique J.-B. Rousseau en style marotique sont pleines d'*archaïsmes*. La Fontaine offre mille exemples de délicieux archaïsmes, et aussi Paul-Louis Courier.

ARCHANGE. *Voyez* ANGE.

ARCHANGEL. *Voyez* ARKHANGEL.

ARCHE D'ALLIANCE, sorte de coffre que Moïse avait fait fabriquer au pied du mont Sinaï pour y mettre en dépôt les deux tables de pierre sur lesquelles étaient gravés les dix commandements, plus la verge d'Aaron et un vase plein de la manne que le peuple de Dieu avait recueillie dans le désert. Ce coffre était en bois, de forme carrée, d'un travail soigné, long de deux coudées et demie, large d'une coudée et demie, et couvert en dedans et en dehors de lames d'or. Son couvercle, appelé *propitiatoire,* formait, tout autour, une espèce de couronne d'or pur, et était surmonté de deux chérubins d'or battu, placés aux deux bouts, l'un vers l'autre, ayant le regard baissé et couvrant le propitiatoire de leurs ailes. La place du propitiatoire,

qu'ombrageaient les ailes des chérubins, était regardée comme le siége de Jéhovah, qui avait promis à Moïse que de ce lieu saint il dicterait ses commandements et ses oracles. Des deux côtés du coffre, aux quatre coins, il y avait quatre anneaux d'or, destinés à recevoir deux bâtons aussi couverts d'or, au moyen desquels on portait l'arche.

Les Juifs regardaient ce coffre comme un symbole de la présence de Dieu et de son union intime avec eux. Ils attachaient le plus haut prix à sa conservation, et se croyaient invincibles tant qu'il était au milieu d'eux; sa perte était un sujet de deuil et de découragement. Dans les marches du désert, il les précédait. Dans les campements, avant la construction du temple, il était placé dans le tabernacle, espèce de pavillon, ou de tente, qui servait à la célébration du culte. Quand la tribu de Lévi fut séparée du reste de la nation pour être chargée des affaires sacrées, la garde de l'arche lui fut exclusivement confiée. Après l'entrée des Israélites dans le pays de Chanaan, elle fut d'abord déposée à Silo, où elle resta trois cent trente ans. Cependant Dieu, irrité, permit qu'elle fût prise par les Philistins, qui la gardèrent vingt ans, d'autres disent quarante, après lesquels ils furent contraints de la restituer aux Juifs, pour faire cesser les divers fléaux qui les affligeaient. Vingt ans après, David la fit transporter de chez le lévite Abinadab, où on l'avait déposée, à Jérusalem. Plus tard, son fils Salomon la plaça dans le temple magnifique qu'il fit construire. Lors de la prise de Jérusalem par les Chaldéens, Jérémie fit cacher l'arche dans un souterrain; il l'en retira quand les ennemis se furent éloignés, et la porta dans une caverne profonde, que Dieu lui indiqua dans la montagne Nebo, où Moïse avait été enseveli. L'entrée de cette caverne est si adroitement fermée, que nul homme ne saurait la découvrir sans une révélation particulière, ce qui doit arriver quand tous les Juifs seront réunis dans leur ancienne patrie.

Les Juifs ont encore dans leurs synagogues une sorte d'armoire dans laquelle ils mettent leurs livres sacrés; ils l'appellent *Aron*, et la regardent comme la figure de l'arche d'alliance.

ARCHE DE NOÉ. Dieu, dit la Bible, ayant résolu la destruction des hommes et des animaux par un déluge universel, donna ordre à Noé de construire en bois une sorte de vaisseau dans lequel il plaça un couple de chaque espèce d'animaux impurs, et sept d'animaux purs pour en conserver la race. L'arche contenait des provisions pour nourrir tous ces animaux pendant un an, avec Noé et sa famille, qui se composait de huit personnes. Tout ce qui concerne ce bâtiment miraculeux, à la réserve de son existence et de sa destination, est abandonné aux conjectures. Moïse donne à l'arche 300 coudées de long, 50 de large et 30 de haut. On a grandement disputé jusqu'au dix-huitième siècle pour déterminer la longueur de la coudée de Moïse; en admettant ce fait que toutes les traditions reproduisent, il faut conclure que l'arche était suffisante pour contenir tant d'animaux avec des provisions pour les nourrir pendant un an. Jean Lepelletier évalue cette capacité à 42,413 tonneaux de 42 pieds cubes, plus, par conséquent, que l'ensemble de celle de quarante navires de mille tonneaux. Selon Origène, l'arche était de forme pyramidale. Buteo et Lepelletier en font un parallélipipède rectangle. Moïse la divise en trois étages; Origène en cinq; Philon, Josèphe, Lepelletier et Buteo en quatre.

ARCHÉOLOGIE. Ce mot, dans la généralité de son acception et selon son étymologie, comprend l'étude de l'antiquité tout entière par les monuments et par les auteurs. L'usage l'a bornée à l'étude et à la description des monuments anciens.

Tous les monuments, même les plus communs et les plus grossiers, déposent de quelques faits, et l'ensemble de ces faits est comme une statistique morale des anciennes sociétés. Considérée de cette hauteur, l'archéologie mérite le nom de science : son utilité frappe dès l'abord; la variété des moyens propres à son étude nous charme bien vite. Elle nous fait vivre et nous entretenir avec tous les grands hommes et tous les grands peuples des temps passés; nous cherchons notre histoire dans la leur, et nous ne savons pas résister au plaisir de comparer nos croyances avec leurs opinions, nos goûts avec leurs usages, et nos espérances avec leurs destinées. Pour remplir sa mission, l'archéologie fouille dans la poussière des peuples primitifs; ils ont tracé leur histoire sur leurs monuments; les tem-

ples de leurs dieux témoignent de leurs croyances ; les ouvrages publics, de leurs besoins sociaux, des moyens qu'ils surent se créer pour y suffire ; leurs meubles et leurs ustensiles, des mœurs et des goûts individuels subordonnés aux mœurs générales et aux goûts nationaux ; leur luxe, de leurs richesses et de l'état de leur économie publique ; et les chefs-d'œuvre de leurs arts, comme les chefs-d'œuvre de leur littérature, de toute la puissance chez eux de l'étude et de l'imagination. Un attrait irrésistible nous entraîne donc vers ces temps obscurs pour l'histoire elle-même. Le monde, jadis habité par les nations ensevelies sous le sol qui porte les nations vivantes, est le domaine de l'archéologie. L'histoire écrite, les préceptes recueillis par la critique littéraire, l'étude des langues anciennes, sont les principaux moyens qui, avec la connaissance de l'art, guideront l'amateur et le savant dans la connaissance de l'antiquité. La géographie, la chronologie, l'histoire des religions et des mœurs anciennes devront la compléter.

L'archéologie embrasse les diverses parties de l'art, l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, la glyptique, etc. Elle étudie avec soin les mosaïques, les vases, les instruments religieux, les armes de guerre, les ornements, les bijoux, les meubles, les costumes, les ustensiles domestiques, etc. La numismatique est la partie la plus considérable de l'archéologie ; vient ensuite l'iconographie ; puis les monuments écrits, les inscriptions sur marbre, pierre, papyrus, parchemin, etc.

Les anciens ne connurent pas l'archéologie, comme science : elle date seulement de la Renaissance. Dante et Pétrarque, en cherchant de vieux manuscrits, recueillirent aussi de vieilles inscriptions. Les médailles attirèrent encore l'attention du chantre de Laure. Des restes de peinture antique furent découverts à l'époque même où l'on commençait à raisonner sur la théorie de cet art au seizième siècle. Raphaël et Michel-Ange étudièrent la sculpture antique, les pierres gravées, les grandes ruines de l'architecture grecque et romaine ; les érudits y cherchèrent l'explication des traditions écrites sur l'antiquité, et la science proprement dite fut dès lors fondée. Laurent de Médicis établit à Florence un enseignement public d'archéologie ; l'histoire de l'art vint puiser à la même source que ses théories ; Winckelmann écrivit sous l'inspiration de ses chefs-d'œuvre, et l'alliance des arts et de l'archéologie fut scellée par le génie de ce grand homme. Louis XIV fonda l'Académie des Inscriptions et belles-lettres ; Rome expliqua les monuments de sa splendeur primitive ; des voyageurs courageux allèrent exhumer ceux de la Grèce, et le monde savant fut comme un laboratoire où l'on s'efforçait de ressusciter l'antiquité pièce à pièce. Grævius et Gronovius avaient recueilli dans leurs volumineuses collections les fruits épars de tous ces labeurs ; Gruter et Muratori formaient un corps systématique de toutes les inscriptions trouvées dans le monde romain ; Montfaucon expliquait par les monuments les mœurs et les usages des anciens ; dom Martin, la religion des Gaulois ; Baxter, les antiquités britanniques ; et Kircher s'était donné pour un Œdipe qui interprétait toutes les énigmes égyptiennes.

Le siècle dernier fut réellement celui qui fonda la véritable science de l'antiquité : la multiplicité des monuments, la fondation des musées, le goût des collections particulières, multiplièrent aussi les études. Le comte de Caylus soumit à l'ordre chronologique les monuments des différents âges, et pénétra le secret de la plupart des arts qui les avaient produits ; Eckhel coordonna méthodiquement la science des médailles ; Rasche la rédigea selon l'ordre alphabétique ; Passeri et Dempster ouvrirent à Lanzi la carrière des idiomes et des monuments de l'Italie antérieurs à la fondation de Rome ; Herculanum et Pompéi étaient découverts ; l'abbé Barthélemy réédifiait la Grèce de Périclès de ses propres débris ; Zoega déblayait les avenues de l'antique Égypte, et Visconti paraissait au milieu de tant de travaux comme bien capable de les compléter tous.

Le commencement du siècle actuel fut l'époque d'une révolution nouvelle dans la science : la France lettrée fit la conquête de l'Égypte savante ; l'archéologie connut enfin son origine. La Grèce antique y chercha aussi la sienne ; des lumières nouvelles éclairèrent réciproquement l'étude de l'une et de l'autre. Dès lors la science s'agrandit et appela de nouveaux disciples dans la carrière. Millin et Mongez se vouèrent à l'explication de l'antiquité figurée. Louis XIV avait envoyé en Italie, en Grèce, en Syrie et en Perse, des personnes

savantes pour étudier les travaux des anciens architectes : il en était résulté un ouvrage assez imparfait de Desgodets sur les édifices de Rome. Un siècle plus tard Stuart fit paraître son livre sur les Antiquités d'Athènes. L'Ionie et d'autres parties de la Grèce furent explorées par la société des Dilettanti de Londres. Les marbres du Parthénon vinrent enrichir le British Muséum. L'Angleterre compte en outre parmi les explorateurs de la Grèce Dodwel, Leake et Cockerill. Le gouvernement français a encore patronné de grands ouvrages, comme les Explorations de la Morée, de l'Asie Mineure, de l'Algérie, etc. Les ruines de Ninive, les restes de Babylone, la ville de Pompéi, les monuments de la Nubie, de la Cyrénaïque, de l'Arabie, de la Sicile, de Carthage, la Macédoine, la Thessalie, Corinthe, le Mexique, ont été explorés par des missions françaises. La fondation de l'école française d'Athènes a contribué au mouvement. M. Beulé remit au jour l'Acropole de cette ville. Depuis, un architecte prussien a retrouvé le théâtre de Bacchus. M. Perrot a déchiffré le testament d'Auguste sur le temple d'Ancyre. On a retrouvé l'emplacement du temple de Delphes et exhumé un de ses murs de soubassement. Les fouilles faites en Assyrie et le déchiffrement des inscriptions ont jeté quelque lumière sur cet antique foyer de civilisation, découvert par MM. Layard, Rawlinson, Place, Oppert, Talbot, etc. Le mausolée élevé par Artémise a été retrouvé par M. Newton à Halicarnasse. Les sculptures en ont été apportées à Londres. M. Renan a fouillé les points principaux de la Phénicie. M. Beulé a exploré l'acropole de Carthage. L'Algérie aussi a donné une moisson de monuments et d'inscriptions. En Égypte la voie ouverte par les Champollion, Rosellini, Wilkinson, Young et Bunsen a été poursuivie en Allemagne par MM. Brugsch et Lepsius, en Angleterre par MM. Hinks et Birch, en France par M. de Rougé. Les fouilles opérées par M. Mariette dans la vallée de Memphis, à Éléphantine, ont dégagé de leurs décombres Edfou, Karnak, Médinet-Abou et Abydos. Un Institut égyptien a été fondé à Alexandrie pour donner à ses travaux une impulsion nouvelle. Le vice-roi d'Égypte a aussi fondé un musée.

Dans les autres contrées, en Italie surtout, l'archéologie classique a de nombreux représentants; Naples et Rome citent Rossi, Carcani, Fea, Testa. M. Vermiglioli, professeur d'archéologie à Pérouse, s'est voué à l'interprétation des monuments étrusques; le docte Orioli a fait des recherches sur ces mêmes monuments; à Florence, M. Micali a consacré un ouvrage célèbre à l'histoire des peuples d'Étrurie. MM. Zannoni et Inghirami ont rivalisé de zèle avec MM. Alessandri et le comte Capponi, pour faire connaître les richesses de la célèbre galerie de Florence; à Saint-Marin Borghesi, à Milan, les Cattaneo, Malaspina, et d'autres, ont répandu la lumière sur les ténèbres des vieux temps; à Turin, MM. de Balbe, Napione, Peyron, Gazzera et quelques autres savants distingués, se sont aussi voués au culte de l'antiquité.

L'antique Étrurie a encore fourni aux archéologues de précieux spécimens de vases et de bijoux. M. Noël des Vergers a fouillé un tombeau très-riche et très-curieux non encore exploré. On a fait à Rome de belles découvertes. Des fresques bien conservées ont été retrouvées à Pompéi. Enfin le musée Campana nous a révélé de nouvelles richesses.

L'Allemagne suit les nobles exemples des Ernesti, des Sulzer, des Heyne et de tant d'autres érudits qui ont associé les monuments à l'interprétation des auteurs; elle peut encore citer Thiersch, O. Müller, Bœttiger. M. Hubner, envoyé par l'Académie de Berlin, a relevé en Espagne des inscriptions latines et signalé tout ce qui reste dans la péninsule de monuments romains. L'Angleterre exploite aussi à la fois ses antiquités romaines, galliques, saxonnes et normandes. L'archéologie scandinave n'est pas restée en arrière. La Société des Antiquaires du Nord a formé un musée de ses richesses arrachées du sein de la terre ou des eaux. Des découvertes d'instruments en pierres taillées ont fait penser qu'il y avait eu pour l'homme un *âge de pierre*, précédant l'âge des métaux et probablement antédiluvien. Le roi de Danemark Frédéric VII a envoyé à l'empereur Napoléon III une collection archéologique scandinave des plus précieuses qui figure au musée de Saint-Germain-en-Laye. Des instruments de l'âge de pierre ont été encore trouvés dans des habitations lacustres en Suisse et dans divers terrains ou dans des grottes en différents lieux.

En France les antiquités nationales trou-

vées dans tous les départements des explorateurs instruits et désintéressés; citons d'abord Schweighæuser, Dumége, Chaudruc de Crazannes, Gaillard, de Caumont, Didron, Alexandre Lenoir, et le comte de Laborde. A l'Académie des Inscriptions nous trouvons Raoul Rochette, Ch. Lenormant, MM. de Saulcy, de Luynes, de la Saulsaye, Vitet, etc. Letronne s'était voué à de curieuses recherches sur l'Égypte grecque et romaine.

La question si controversée de l'emplacement d'Alesia a fait faire beaucoup de fouilles et quelques découvertes. Des sépultures gauloises ont encore été trouvées sur différents points. L'abbé Cochet poursuit ses explorations de tombes celtiques et gauloises; M. Boucher de Perthes s'est signalé par ses recherches de petites hachettes de pierre. Les travaux de Paris ont mis à nu bon nombre de débris archéologiques. La topographie des Gaules a reçu quelque éclaircissement de la commission instituée pour en dresser la carte. L'inventaire général des antiquités de la France, demandé par le ministre de l'intérieur aux sociétés savantes des départements, a excité dans ces diverses sociétés une grande émulation; des publications pleines d'intérêt et qui ne peuvent qu'ajouter à nos connaissances archéologiques en ont déjà été le résultat. Un musée spécial pour les antiquités gallo-romaines a été fondé par l'empereur au château de Saint-Germain-en-Laye. Le Louvre s'est enrichi de monuments d'Orient, de Grèce et d'Italie découverts dans ces derniers temps.

Il n'est pas jusqu'à l'Amérique qui ne recherche les traces de son passé dans les débris qui jonchent plusieurs de ses contrées; des terrassements prodigieux exécutés dans les forêts du Saint-Laurent au golfe du Mexique, des fortifications immenses, des tumuli, des ruines de pyramides gisant dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi ont été découverts et attestent l'existence d'un grand peuple aujourd'hui disparu. Des peintures et des inscriptions d'un style tout à fait primitif ont été relevées sur des rochers, dans le désert qui s'étend de la Sierra Nevada de Californie au lac Salé des Mormons; des édifices antiques ont été découverts en Californie et dans la ville de Zacatecas (Mexique). M. Brasseur de Bourbourg a relevé les ruines d'une foule de villes antiques à Tehuantepec, à Chiapas, à Ciudad-Réal, à Tulha, dans l'État de Guatémala, etc.

ARCHER, celui qui tire de l'arc. On ne trouve aucun monument qui atteste que cette arme ait été en usage chez les Francs du cinquième au huitième siècle. Peut-être l'habitude qu'avaient originairement ces peuples guerriers de s'élancer sur l'ennemi et de le combattre corps à corps, leur a-t-elle fait considérer l'arc comme un instrument méprisable, ou du moins beaucoup trop frêle pour percer les armures dont les Romains étaient couverts. Mais comme leur principale force consistait en infanterie, l'expérience des combats leur fit mieux apprécier l'avantage de l'arc, et combien cette arme était redoutable à la cavalerie. Elle était d'un usage général du temps de Charlemagne, qui dans un de ses capitulaires prescrit aux comtes de donner aux soldats qu'ils doivent conduire à l'armée, parmi d'autres armes, un arc avec deux cordes et douze flèches. L'institution de la chevalerie ayant fait prévaloir en France la cavalerie sur l'infanterie, on institua des archers à cheval, pris parmi les tenanciers nobles: il n'y eut plus d'archers à pied dans l'armée française que quelques Génois; mais la milice des communes en avait qui étaient chargés de la police intérieure. Les arbalétriers à pied les remplacèrent dans l'infanterie jusque vers le milieu du quatorzième siècle. La supériorité que la milice anglaise acquit sur la nôtre par la conservation de l'arc, et la brillante renommée des archers écossais au service de France rétablirent cette arme parmi nous. Les rôles des montres ou revues, à partir d'environ 1340, font voir que le plus grand nombre des archers se recrutait dans le corps de la noblesse.

Lorsque Charles VII donna une organisation plus régulière à l'armée française, il ordonna (1448) que chaque paroisse du royaume choisirait un homme robuste et en état de faire la guerre, qu'elle tiendrait continuellement prêt à entrer en campagne, armé d'un arc, de flèches, d'une dague ou d'une épée, et qui s'exercerait au tir de l'arc aux jours fériés et non ouvrables. Ils étaient indemnisés par l'exemption de toutes tailles et autres charges quelconques, excepté les aides de guerre et la gabelle du sel. Aussi, le roi, par la charte

d'institution de ce corps, leur donna-t-il le nom de *francs-archers*. Les nobles les appelaient par dérision *francs-taupins*, faisant allusion aux taupinières dont les clos de ces paysans étaient remplis, surnom qu'ils eurent bientôt ennobli par l'importance des services qu'ils rendirent dans les armées. La légèreté de leur armure ne permettait pas aux archers de combattre avec les hommes d'armes. Ils se tenaient sur les ailes, où, conformément à la vivacité plutôt qu'à la force de leurs montures, ils escarmouchaient et harcelaient l'ennemi, comme firent depuis les chevau-légers.

L'institution des francs-archers mit à la disposition du prince une milice réglée et permanente, qui l'affranchit de la dépendance des grands feudataires. Louis XI porta à 16,000 le nombre des francs-archers, et nomma pour les commander quatre capitaines généraux, ayant eux-mêmes un chef supérieur. En 1480 ce roi supprima les corps des francs-archers, pour lever des Suisses et des lansquenets ou Allemands. Deux considérations puissantes paraissent avoir motivé cette mesure : la mauvaise discipline de l'infanterie française à cette époque, et la multitude de privilégiés et de faux nobles qu'avaient enfantés les exemptions des francs-archers. De là le nom de *noblesse archère* donné à cette noblesse.

Ce fut probablement pour prévenir le retour de cet abus que Henri III, lors de la formation de ses compagnies d'ordonnance (1579), statua que nul ne pourrait être gendarme s'il n'avait été archer ou chevau-léger au moins pendant un an, ni archer s'il n'était pas noble de race. Les archers n'ont pas existé longtemps après cette ordonnance : les progrès de l'artillerie et la formation des régiments ont rendu inutiles dans nos armées les services de cette milice. Mais le nom d'archer a survécu au corps auquel il était affecté. Les officiers exécuteurs des ordres des lieutenants de police et des prévôts étaient encore avant la révolution appelés *archers*, quoique armés de hallebardes et de fusils. La maréchaussée avait aussi de ces archers, mais à cheval, lesquels escortaient la diligence de Paris à Lyon. Les *archers de la manche*, ou *du corps*, étaient des espèces de gardes du corps institués par Charles VII.

Chez les anciens, les Thraces, les Parthes, les Scythes et les Crétois passaient pour d'excellents archers. Zozime parle d'un archer grec, nommé Ménélas, qui avait trouvé le moyen de lancer avec un seul arc trois flèches à la fois, frappant trois buts divers. Les Grecs employaient les archers comme troupes légères, soit pour entamer l'action avec l'ennemi, ou lui tendre des embuscades, soit pour éclairer la marche des armées ou couvrir les retraites.

ARCHEVÊCHÉ. C'est : 1° le diocèse d'un archevêque, ou la province ecclésiastique composée du siége métropolitain et de plusieurs évêchés suffragants ; 2° le palais archiépiscopal, ou la cour ecclésiastique d'un archevêque ; 3° les revenus temporels d'un archevêché. Il y a maintenant en France dix-sept archevêchés, dont les siéges sont : Paris, Cambray, Lyon, Rouen, Sens, Reims, Tours, Bourges, Albi, Bordeaux, Auch, Toulouse, Aix, Besançon, Avignon, Rennes et Chambéry ; Arles, Embrun et Narbonne ont été autrefois des siéges d'archevêchés. Rennes a été élevé à ce rang en 1859 ; Alger, en 1867.

Presque partout le palais archiépiscopal tient à l'église métropolitaine, comme le presbytère tient à l'église paroissiale. On croit que l'ancienne demeure des évêques de Paris était au chevet de l'église Saint-Étienne en la Cité, sur le bord de la Seine, près de l'Hôtel-Dieu, à un endroit qu'on nommait le *port l'Évêque*. Louis XV fit construire auprès, pour loger l'archevêque de Paris, un édifice contre le côté méridional de l'église Notre-Dame. Divers archevêques y firent des augmentations et des embellissements. L'entrée était sur le parvis Notre-Dame. Les jardins s'étendaient jusque derrière l'église. Ce palais fut saccagé et en partie détruit dans les journées des 13 et 14 février 1831. On acheva plus tard de le démolir, pour livrer à la circulation le quai de l'Archevêché et former un jardin public derrière Notre-Dame. On n'en avait conservé qu'un morceau qui servait de sacristie, et qui a été rebâti dans le style gothique. Un autre hôtel fut offert à M. de Quélen, qui refusa, prétendant que l'État devait rétablir le palais qui avait été démoli. Ses successeurs consentirent à habiter l'ancien hôtel Appony, au bout de la rue de Grenelle-Saint-Germain, près des Invalides. Depuis, il a été plusieurs fois question de rebâtir l'archevêché près de Notre-Dame,

sur la rue du Cloître et sur le quai Napoléon.

ARCHEVÊQUE, c'est-à-dire chef des évêques, qualification fausse si on la prend au pied de la lettre. L'archevêque de Lyon se donnait le titre de primat des Gaules; celui de Bourges, le titre de primat d'Aquitaine; et cependant au concile d'Orléans, tenu en 512, les évêques signèrent simplement d'après l'ordre de leur réception, quoique quelques-uns eussent pris la qualification de métropolitain, qui, du reste, ne donnait aucune prééminence. La dignité d'archevêque n'a guère été connue en Occident avant Charlemagne. En Orient on n'en trouve pas vestige avant le concile d'Éphèse, tenu en 321. Saint Athanase est le premier qui ait fait mention de cette qualité, qu'il donne à son prédécesseur Alexandre; saint Grégoire de Nazianze en gratifie à son tour Athanase; mais ce n'était qu'un titre purement honorifique, attribué particulièrement aux évêques de Constantinople et de Jérusalem. Dans la suite, les Grecs le donnèrent aux évêques des grandes villes, bien qu'ils n'eussent aucun suffragant dans le diocèse, tandis que le métropolitain en avait plusieurs. Au concile d'Éphèse le titre d'archevêque de Rome fut donné par les Grecs à Célestin; celui d'archevêque de Jérusalem à Cyrille; et l'évêque de Rome, Léon I[er], reçut à son tour cette même qualification d'archevêque au concile de Chalcédoine, tenu en 451. Chez les Latins, Isidore est le premier qui parle d'archevêques.

L'archevêque, par rapport à l'ordre et au caractère, n'est pas plus que l'évêque; mais il exerce les fonctions d'un ministère plus grand, plus étendu. En droit, les évêques suffragants sont tenus de reconnaître l'archevêque de leur diocèse pour supérieur, de n'entreprendre aucune affaire importante sans l'avoir consulté; mais, de son côté, l'archevêque ne doit rien faire qui intéresse toute la province sans en avoir délibéré avec ses suffragants; il a le droit de confirmer l'élection des évêques, de les consacrer, de convoquer des conciles provinciaux et de les présider, de faire observer aux évêques leur devoir, de les suspendre, de les interdire, de les excommunier même le cas échéant. Quant aux fidèles placés sous la juridiction des évêques ses suffragants, l'archevêque n'a sur eux aucun droit direct; il n'a d'autre droit que celui de visite dans les diocèses subordonnés, et celui de cassation des jugements épiscopaux lorsqu'on en appelle devant lui. En France, la plupart de ces droits sont sans vigueur. Jusqu'en 1852 les archevêques ne pouvaient convoquer les conciles provinciaux qu'avec l'autorisation du chef de l'État. La dignité d'archevêque est demeurée chez nous une distinction honorifique plutôt qu'une distinction politique. La marque principale des archevêques consiste dans le *pallium*. Les archevêques ont en outre le droit de porter un manteau violet, par-dessus le rochet, de bénir en faisant le signe de la croix et même en levant la main sur les fidèles.

L'Église grecque et l'église anglicane ont aussi des archevêques.

ARCHIDIACRE, supérieur ecclésiastique, qui a droit de visite sur les cures d'une certaine partie d'un diocèse. L'archidiacre était autrefois le premier et le plus ancien des diacres; on ne le connaissait point avant le concile de Nicée. C'était le premier ministre de l'évêque pour toutes les fonctions extérieures, particulièrement pour l'administration du temporel; à lui étaient confiés le soin de faire observer l'ordre et la décence publique pendant l'office divin, la garde des ornements de l'église, et la direction des pauvres; c'est pourquoi on l'appelait la *main* et l'*œil* de l'évêque. Ce pouvoir mit bientôt l'archidiacre au-dessus des prêtres, qui n'avaient que des fonctions spirituelles. Il n'eut pourtant aucune juridiction sur eux jusqu'au sixième siècle; mais il devint bientôt leur supérieur, et même celui de l'archiprêtre. Après le dixième siècle les archidiacres furent regardés comme ayant juridiction de leur chef, avec pouvoir même de déléguer des juges. Dans la suite, pour affaiblir leur puissance, on les multiplia, surtout dans les diocèses de grande étendue, et celui qui eut son district dans la ville épiscopale prit la qualité de *grand archidiacre*. Il avait aussi la garde du trésor de l'église, une juridiction analogue à celle des officiaux, et faisait la visite dans les paroisses du diocèse où l'évêque l'envoyait, seule fonction qui lui soit restée depuis.

L'archevêque de Paris a trois archidiacres, qui portent les titres de Notre-Dame,

de Sainte-Geneviève, et de Saint-Denis. Ils ont l'administration des affaires des archidiaconés dont ils portent le titre, à l'exception de celles qui sont spécialement attribuées aux vicaires généraux.

ARCHIDUC. Ce titre marque une qualité, une prééminence, une autorité sur les autres ducs. Il était fort ancien en France, et remonte au temps de Dagobert, où il y a eu un archiduc d'Austrasie ; on a vu ensuite des archiducs de Lorraine et de Brabant. L'Autriche fut érigée en marquisat par Othon ou Henri Ier, et en duché par Frédéric Ier; mais on ne sait ni en quel temps ni pourquoi on lui donna le titre d'archiduché. Quelques auteurs disent qu'avant d'être en possession des couronnes royales de Hongrie, de Bohême, etc., ou de la couronne des Césars, elle tint ce titre de Maximilien Ier, qui lui attribua en même temps de grands priviléges : par exemple, les archiducs étaient censés avoir reçu l'investiture de leurs États lorsqu'ils l'avaient demandée trois fois; ils ne pouvaient être destitués de leur titre par l'empereur ni par les états de l'empire; ils exerçaient la justice dans leurs terres, sans appel; ils étaient conseillers nés de l'empereur; on ne réglait aucune affaire de l'empire sans leur participation ; enfin, ils pouvaient créer des comtes, des barons et des gentilshommes dans tout l'empire. Dès 1156 les ducs d'Autriche avaient pris ce titre; mais il ne devint héréditaire dans leur maison qu'après la promulgation de la Bulle d'or, et ne fut reconnu par les électeurs du Saint-Empire qu'en 1453. Le titre d'*archiduc* et d'*archiduchesse* est donné aujourd'hui en Autriche à tous les princes et à toutes les princesses de la maison impériale.

ARCHILOQUE, de Paros, en Lydie, florissait vers l'an 688 avant J.-C., à l'époque de Gygès, et est regardé comme l'un des principaux lyriques grecs. Il abandonna tout jeune sa patrie avec une partie de ses concitoyens, pour aller fonder une colonie à Thasos. Il a raconté lui-même que dans un engagement contre les habitants de ce pays il perdit son bouclier par accident, mais non par lâcheté. Plus tard il fut repoussé pour ce motif de Sparte, où il avait voulu s'établir. Il remporta le prix aux jeux Olympiques pour un hymne en l'honneur d'Hercule, et périt suivant les uns dans une bataille, suivant les autres victime d'un assassinat. Neuf et hardi dans la forme, Archiloque excelle à donner toujours à ses poésies l'attrait de la nouveauté, par l'extrême variété des matériaux qu'il emploie. L'âpreté habituelle de ses poëmes avait fait de l'*aigreur archiloquienne* et des *vers de Paros* des façons de parler proverbiales chez les anciens. Avec ses ïambes il flagellait ses ennemis de la façon la plus douloureuse. Les anciens faisaient chanter les poëmes d'Archiloque par des rhapsodes, et honoraient sa mémoire avec celle d'Homère. Ils le nomment l'inventeur de l'ïambe, entendant par là non pas le vers ïambique lui-même, mais l'application qu'il en fit à la satire; ils lui attribuent en outre une foule d'améliorations introduites dans la musique et dans la poésie. Le vers qu'emploie ordinairement Archiloque a reçu, d'après lui, le nom de *vers archiloquien*.

ARCHIMÈDE, le plus grand mathématicien et mécanicien de l'antiquité, naquit à Syracuse, l'an 287 avant J.-C. « Sauf Cicéron, qui le qualifie d'homme de basse naissance, dit M. Ernouf, tous les auteurs s'accordent à le faire parent du roi Hiéron, près duquel il jouissait de la faveur due à son génie. Il manifesta sans doute de bonne heure d'étonnantes dispositions pour les sciences de calcul et d'observation dont l'école pythagoricienne avait développé l'étude dans les cités florissantes de la Grande-Grèce et de la Sicile. Quelques mots de l'épître dédicatoire du traité *de la Sphère*, adressée à son ami Conon, l'allusion qu'il y fait à la mort récente et regrettée d'un ami commun, associé à leurs études, semblent indiquer qu'Archimède faisait partie d'un groupe de savants investigateurs qui se communiquaient les résultats de leurs recherches. » Archimède fit un voyage en Égypte, probablement dans sa jeunesse, attiré peut-être par la réputation d'Euclide, qui vivait à Alexandrie. Le Nil avait alors ébranlé quelques levées et laissait en se retirant des flaques d'eau malsaines. Archimède trouva un système de digues plus efficaces, et pour retirer les eaux stagnantes des marais il conseilla l'emploi d'une hélice à laquelle on a donné le nom de *vis d'Archimède*. On prétend que l'idée lui en fut suggérée par l'aspect des coquillages en volute qui se trouvent sur le littoral de la Sicile et de la mer Rouge.

De retour en Sicile, Archimède s'acquit une grande renommée. Un jour Hiéron ayant demandé aux savants de sa cour si l'on pourrait compter le nombre des grains de sable que contiendrait le monde entier, Archimède fit voir que les sphères étant entre elles comme les cubes de leurs diamètres, il n'y avait qu'à établir combien une sphère de la grandeur d'une tête de pavot contenait de grains de sable pour s'élever à une sphère plus grande, et aller ainsi de sphère en sphère non-seulement jusqu'à la terre entière, mais jusqu'à l'infini. Cette question, traitée dans l'*Arénaire*, lui donna l'occasion d'améliorer l'arithmétique des Grecs. « Le problème de la couronne fit encore plus de bruit. Hiéron, dit M. Ernouf, avait commandé au plus habile ouvrier de Syracuse une couronne votive d'or pur, destinée à un temple, et lui avait remis, à cet effet, une certaine quantité de métal, sans avoir pris la précaution de peser la matière première. La couronne étant faite et livrée, le roi conçut des doutes sur la probité de l'ouvrier, doutes dont il semblait impossible de vérifier l'exactitude sans détruire l'ouvrage. Archimède y songeait un jour, lorsqu'en entrant dans le bain, et regardant monter graduellement l'eau de ce bain à mesure que son corps s'y enfonçait, il conçut tout d'un coup la possibilité d'arriver à la démonstration mathématique du délit de l'orfévre, par une série de déductions empruntées à ce phénomène si simple. Transporté de joie, il s'élança hors de l'eau, hors de la salle, et courut à travers les rues de Syracuse sans s'apercevoir de tout ce que son costume avait d'incomplet, répétant à haute voix ce triomphal: Eureka (*J'ai trouvé!*) L'épreuve ingénieuse trouvée par Archimède était de celles à propos desquelles on s'étonne toujours que l'idée n'en soit pas venue plus tôt. Il plongea alternativement dans le même récipient contenant de l'eau deux lingots, l'un d'or, l'autre d'argent, chacun d'un poids équivalent à celui de la couronne, mesurant exactement le volume d'eau déplacé chaque fois. Puis il soumit la couronne à la même opération, qui donna cette fois un résultat intermédiaire, inférieur à celui du gros lingot d'argent, supérieur à celui du lingot d'or du même poids spécifique. Donc l'ouvrier avait dû employer subrepticement de l'argent dans une certaine proportion. Archimède compléta cette démonstration de la fraude en composant un lingot miparti d'or et d'argent, dont l'immersion donna un résultat identique à celui de la couronne. » Toute la théorie de cette découverte, basée sur la différence de densité des corps et qui a fait d'Archimède l'inventeur de l'hydrostatique, est exprimée dans cette proposition du livre *des Corps flottants*, que « tout corps plongé dans un fluide y perd de son poids autant que pèse un volume d'eau égal au sien. »

On peut juger de l'habileté pratique d'Archimède dans l'art des constructions navales par la galère de plaisance d'Hiéron, dont on trouve la description dans Athénée, et où l'illustre ingénieur avait réglé les plus minutieux détails d'aménagement avec un goût exquis. Cette galère avait trois étages, dont le second contenait de chaque côté trente chambres de quatre lits chacune, avec un corridor au milieu. Le tillac était pavé d'une mosaïque représentant des scènes de l'Iliade. Il y avait sur ce bâtiment terrasse, jardin, réservoirs à poissons, bibliothèque, etc. Ce fut, dit-on, sur cette galère, du poids d'environ douze mille tonneaux, qu'eut lieu la première expérience publique de l'engrenage à roue dentée dont l'invention appartient encore à Archimède.

La géométrie fut le sujet particulier des méditations de ce grand homme. Nous avons de lui deux livres sur la *sphère* et le *cylindre*, où il mesure ces corps, et qu'il termine par cette proposition, que *la sphère est les deux tiers, soit en surface, soit en solidité, du cylindre circonscrit.* C'est à Archimède que nous devons la première détermination approchée du rapport de la circonférence au diamètre, qu'il trouva être égal à $\frac{22}{7}$ ou à $3\frac{1}{7}$; il arriva à ce résultat par une méthode d'induction géométrique dont on lui est redevable, et qui a été désignée sous le nom de *méthode d'exhaustion*. Ses travaux sur les surfaces *courbes irrégulières*, la *quadrature de la parabole*, les *propriétés des spirales*, ont excité l'admiration des modernes, surtout depuis que l'invention du calcul différentiel et du calcul intégral a pleinement justifié les résultats auxquels il était parvenu. Archimède s'occupa aussi des centres de gravité; il détermina ceux de quelques figures, entre autres celui de la parabole. Il étudia et

démontra les propriétés des leviers. Il était si enthousiaste de leur pouvoir, qu'il disait un jour au roi Hiéron : « Donnez-moi un point d'appui, et je déplacerai la terre. » Il n'exprimait sans doute par ces paroles hyperboliques que l'admiration dont il était pénétré à l'idée de la puissance que les machines peuvent ajouter à la force de l'homme.

Les anciens attribuaient quarante inventions en mécanique à Archimède. Comme il a dédaigné de les consigner dans ses écrits, il nous est impossible de les connaître toutes, ni de savoir si toutes celles dont on lui fait honneur sont véritablement de lui. Il n'est pas vraisemblable, par exemple, qu'il ait le premier enseigné l'usage du levier. Il inventa, dit-on, la *vis sans fin ;* c'est encore à lui que l'on croit devoir les systèmes de poulies appelés *moufles*, à l'aide desquels un seul homme peut soulever un très-grand fardeau. C'est sans doute au moyen d'un semblable appareil qu'il fit marcher à lui seul vers le rivage l'énorme vaisseau qu'il avait construit pour Hiéron. Mais de toutes ses inventions une de celles qui excitèrent le plus l'admiration de l'antiquité, ce fut sa *sphère mouvante :* elle représentait les mouvements du ciel, des astres, etc. Cicéron, Ovide, Claudien en parlent comme d'une merveille. Reste à savoir si cette machine se mouvait au moyen de ressorts et de roues d'engrenage, ou si on lui faisait imiter les divers mouvements des astres en la faisant marcher avec la main. Dans le premier cas Archimède aurait trouvé les horloges à roues dentées, à ressorts et à régulateur.

Archimède avait conquis l'immortalité par la science ; il consacra les derniers jours de sa vie à la défense de sa patrie. Le successeur d'Hiéron ayant quitté le parti des Romains, ceux-ci envoyèrent Marcellus pour faire le siége de Syracuse. La garnison et les habitants, désespérant de résister aux forces dont le général romain pouvait disposer, étaient près de capituler, quand Archimède leur rendit le courage et l'espérance. Il fit construire toutes sortes de machines propres à lancer des traits, des pierres à des distances considérables ; il y en avait qui saisissaient les galères des Romains au moyen d'un croc, les soulevaient, et en les laissant retomber les abîmaient dans les flots ou les brisaient contre les rochers. Les effets des machines d'Archimède étaient si terribles, qu'au moindre mouvement qu'on leur faisait faire, les Romains, épouvantés, prenaient la fuite. Enfin on dit qu'Archimède brûlait les vaisseaux des assiégeants à une certaine distance, au moyen d'un miroir ardent. Plusieurs historiens modernes ont nié ce dernier fait ; ils s'appuient du silence de Tite-Live, de Plutarque et de Polybe. D'autre part, Tzetzès et Zonaras le rapportent comme étant généralement connu de leur temps ; et ils attestent à cet égard les écrits de Héron, de Diodore de Sicile et de Pappus. Cette question a été beaucoup agitée : Descartes, le père Kircher s'en occupèrent, et furent d'opinion différente. Buffon, au moyen d'un assemblage de miroirs plans, mobiles, parvint à brûler du bois placé à une grande distance. Trente ans après cette expérience, on découvrit un passage d'Anthémius qui explique le mécanisme des miroirs d'Archimède, à peu près comme Buffon l'a exécuté.

Marcellus, désespérant de prendre Syracuse de force, convertit le siége en blocus. Les assiégés, qui avaient déjà tenu trois ans, auraient peut-être fini par lasser leurs ennemis ; mais un jour de fête, consacré à Diane, ils abandonnèrent leurs remparts pendant la nuit. Les Romains en profitèrent pour escalader les murs, prirent la ville et la saccagèrent. Marcellus avait formellement ordonné qu'on épargnât les jours d'Archimède. Pourtant un soldat pénétra dans sa demeure, et, impatienté de ne pas obtenir de réponse du vieillard, qui, insensible au bruit, continuait à tracer des figures géométriques, il lui passa son épée au travers du corps, l'an 212 avant J.-C. Marcellus, vivement affecté de cette mort, fit rechercher les parents d'Archimède, qu'il combla de bienfaits pour lui faire une sorte de réparation ; il lui fit en outre élever un tombeau, sur lequel on sculpta une sphère inscrite dans un cylindre, comme il en avait manifesté le désir. Ce monument fut tellement négligé par les Syracusains eux-mêmes, que dans la suite Cicéron, étant questeur en Sicile, eut de la peine à le retrouver sous les ronces qui le couvraient ; il le fit réparer.

ARCHIPEL. On nomme ainsi la partie orientale de la Méditerranée comprise entre la Turquie d'Asie à l'est, la Turquie d'Europe à l'ouest, et l'île de Candie au

sud. Elle communique au nord, par le détroit des Dardanelles (Hellespont), avec la mer de Marmara (Propontide), d'où l'on passe, par le canal de Constantinople (Bosphore de Thrace), dans la mer Noire (Pont-Euxin). L'Archipel est la mer Égée des Romains. Ce grand bras de mer sépare l'Europe de l'Asie; ses côtes offrent un grand nombre de baies et de ports sûrs et commodes. Il est parsemé d'îles, d'îlots et de rochers. Ces îles appartiennent, les unes à l'Europe, les autres à l'Asie. Les premières sont les plus nombreuses. On distingue : 1° deux grands groupes méridionaux, les Cyclades et les Sporades, qui ont servi de tout temps de refuge à des essaims de pirates, ce qui leur a valu le nom peu flatteur de *forêt de larrons;* 2° les îles isolées, qui sont les unes européennes : Salamine, Eubée (Négrepont), Samothrace (Semendrake); les autres asiatiques : Lemnos (Stalimène), Samos, Lesbos (Mételin), Chios (Scio), Rhodes, etc.

Les îles de l'Archipel, peuplées de Pélasges et d'Hellènes, furent d'abord indépendantes; puis elles appartinrent les unes aux Perses, les autres aux Grecs; celles-ci fournissaient à la confédération hellénique un certain nombre de vaisseaux, qui plus tard furent remplacés par une contribution en argent. Elles étaient pour la plupart sous la protection d'Athènes, qui leur fit éprouver de rudes vexations; il en résulta des troubles, des insurrections et des guerres. Athènes, forcée de renoncer à la suprématie du plus grand nombre de ces îles, vit insensiblement décliner sa puissance navale. A la décadence de l'empire d'Orient, ces îles changèrent souvent de maîtres, et quelques-unes eurent même des souverains particuliers. Tombées au pouvoir des Ottomans, elles formèrent un gouvernement distinct. Aujourd'hui celles qui sont attribuées à l'Europe font partie pour la plupart du royaume de Grèce. Toutes ces îles sont montagneuses; les plus grandes ont des vallées et des plaines bien arrosées et très-fertiles. Le froment, le vin, l'huile, les figues, le coton, la soie, le miel, la cire sont leurs principales productions. On tire de quelques-unes de fort beau marbre; d'autres ont des mines de divers métaux; le long des côtes de quelques autres on pêche des éponges. Plusieurs offrent des traces de l'action des volcans. Près de Milo une montagne jette encore de la fumée, et près de Santorin une île nouvelle sortit en 1715 du fond de la mer.

Le mot *archipel* est devenu en géographie un nom commun pour désigner un assemblage d'îles. Un archipel se divise souvent en plusieurs groupes.

ARCHITECTURE. Créée par la nécessité, l'architecture ne fut qu'une branche ordinaire de l'industrie tant qu'elle se borna à construire un abri informe pour défendre les premiers hommes contre les intempéries des saisons. Mais peu à peu l'art de bâtir sortit de son enfance, et, ne se bornant plus à la satisfaction d'un besoin physique, il se proposa de produire un effet agréable à la vue. Là seulement commença la véritable architecture, qui, destinée d'abord à la construction des temples et des tombeaux, s'étendit bientôt à la demeure des princes, puis à celles des particuliers. C'est alors qu'elle eut le triple objet de disposer avec convenance, de construire avec solidité, et d'orner avec goût les édifices.

Ce qui distingue l'architecture des autres arts, c'est que la partie esthétique s'y trouve subordonnée à la partie technique, et n'est qu'un moyen d'arriver au but principal, l'*utilité*, condition essentielle à laquelle doit satisfaire un monument quelconque. La composition architectonique doit donc avant toute chose avoir égard à la convenance, à la salubrité, à l'étendue, à la commodité, au voisinage. Il y a convenance, quand le caractère de l'édifice répond à sa destination, en même temps que sa distribution est appropriée à son objet; la salubrité veut que les bâtiments soient aérés, bien exposés, et construits de manière que ceux qui les habitent soient garantis des excès de la chaleur et du froid; l'étendue d'un monument doit être calculée de telle sorte qu'il ne s'y trouve ni superflu ni exiguïté; il faut que la commodité règne dans toutes les parties de la localité; enfin le voisinage est aussi d'une grande importance, la masse d'un édifice isolé devant toujours être en rapport avec les objets qui l'environnent. C'est dans les limites que lui imposent toutes ces exigences que l'architecte exerce son génie et commence à se révéler comme artiste. Là de nouvelles règles se présentent. La symétrie, principe fondamental de l'école grecque, constitue cette

régularité qui donne aux moindres édifices un aspect agréable; l'unité est indispensable en architecture; la proportionnalité est satisfaite quand l'œil le plus exercé trouve à chaque partie une grandeur convenable; enfin la simplicité exige un agencement naturel des lignes, sans contours forcés, et des ornements sans profusion, mais aussi sans parcimonie.

« L'architecture est née avec l'homme, a dit Lamennais; car l'homme eut toujours besoin d'abri contre l'inclémence des saisons et les attaques des animaux. » Les premières peuplades, composées de pasteurs, de chasseurs ou de laboureurs, étaient les unes nomades, les autres sédentaires. Les pasteurs, à la recherche de plaines fertiles, avaient besoin de mobiles demeures, et on leur attribue l'invention de la *tente*. Quant aux chasseurs et aux ichthyophages, la caverne des montagnes ou la *grotte* du rocher dut leur servir d'habitation, tandis que le laboureur, sédentaire, attaché au sol, construisait une *cabane* dans la plaine.

La cabane, la grotte, la tente, telles sont donc les origines probables de tous nos monuments. La grotte se montre encore en temples souterrains dans l'antique Égypte et dans les constructions hindoues de Salzette et d'Éléphanta. La cabane, qui se trouve également en Égypte, contient en germe toute l'architecture grecque et romaine. Enfin, les fabriques chinoises et japonaises sont une imitation exacte de la tente.

Parmi les plus anciens peuples connus chez lesquels l'architecture atteignit un certain degré de perfection, il faut citer : les Babyloniens, dont les édifices les plus remarquables étaient le temple de Bélus, le palais de Sémiramis avec ses jardins suspendus; les Assyriens, qui construisirent Ninive; les Phéniciens, qui habitaient Sidon, Tyr, Arade et Sarepthe, si riches en palais; les Juifs, dont le temple était considéré comme une merveille d'architecture; enfin les Syriens et les Philistins. Il existe en outre des monuments d'autres peuples aussi anciens : les ruines de Persépolis, bâtie par les Perses; des pyramides, des temples, des tombeaux et des palais élevés par les Égyptiens; des tombeaux et des restes de fortifications, par les Étrusques. Une solidité inébranlable, des proportions gigantesques et une magnificence exagérée forment le caractère de cette architecture, plutôt étonnante qu'agréable.

Les plus anciens monuments qui nous soient parvenus, en exceptant les murs cyclopéens, dont les constructions qui se retrouvent en Grèce et en Italie sont attribuées au peuple pélasgique, sont ceux des Égyptiens, des Indiens et des Celtes; ils présentent tous le même mode de construction : des supports verticaux couverts de pierres horizontales. Dans le *dolmen* des Celtes, la pierre est informe; chez l'Égyptien, elle cherche à imiter le tronc du palmier, et on voit apparaître la colonne; mais les monolithes qui forment la couverture étant de dimensions restreintes, les supports sont nécessairement répandus dans toutes les parties de l'édifice.

L'architecture égyptienne, transportée en Grèce, reçut de profondes modifications par l'introduction du bois dans les matériaux de construction; et même quand on ne l'employait pas, les monuments grecs avaient plus de hardiesse : ainsi le Parthénon ne présente pas une aussi grande profusion de colonnes que le temple de Denderah. La simplicité de l'ordre dorique le distingue; le toit, toujours plat chez les Égyptiens, s'inclina chez les Grecs par des exigences de climat, et donna naissance aux frontons triangulaires. Les ordres ionique et corinthien, plus élégants que l'ordre dorique, ornèrent aussi les temples de la Grèce, le premier simultanément, le second un peu plus tard. Les Phidias, les Ictinus, les Callicrates, encouragés per Périclès, donnèrent à l'architecture le plus haut degré de perfection et on admira dans Athènes le beau temple de Minerve, les Propylées, l'Odéon et d'autres monuments. Le même génie se manifesta dans le Péloponnèse et l'Asie Mineure. L'art réunit la forme, la beauté, la simplicité sublime à la grandeur, et consacré d'abord aux temples, il s'appliqua ensuite aux théâtres, aux odéons, aux colonnades, aux gymnases et aux places publiques. Lors de la guerre du Péloponnèse, la splendeur de l'architecture commença à s'affaiblir. La noble simplicité se changea en élégance. L'art avait ce caractère au temps d'Alexandre, qui fonda tant de nouvelles villes; mais à cette époque régnait encore, à côté de l'élégance, une régularité sévère. Après la mort d'Alexandre, vers l'an 323 avant J.-C., le goût des ornements, qui faisait des progrès

de plus en plus sensibles, précipita bientôt l'architecture vers sa décadence. En Grèce même elle ne fut plus que peu cultivée, et en Asie sous les Séleucides, en Égypte sous les Ptolémées, elle fut pratiquée sans goût.

Rome, qui possédait depuis longtemps de magnifiques aqueducs, des cloaques immenses, chefs-d'œuvre d'architecture hydraulique, n'avait alors à opposer aux monuments de la Grèce que quelques édifices, dont elle devait l'exécution à des artistes étrangers. Le Capitole et le temple de Jupiter Capitolin avaient été bâtis par des architectes étrusques, qui inventèrent, dit-on, les voûtes et les arcades. Bientôt après la seconde guerre punique, l'an 200 avant J.-C., les Romains ayant établi des relations avec la Grèce, Sylla introduisit l'architecture grecque à Rome : lui, Marius et César y firent ériger des temples, ainsi que dans d'autres villes. Sous l'influence de ses premiers architectes, Rome avait adopté l'ordre toscan ; l'introduction des ordres grecs l'amena à la formation du composite. De même que l'art hellénique avait atteint ses dernières limites sous Périclès, l'art romain fut à sa plus grande hauteur sous Auguste. Cet empereur encouragea les architectes grecs qui avaient quitté leur patrie pour Rome, et fit construire beaucoup de beaux ouvrages d'architecture. Agrippa fit bâtir le Panthéon et d'autres temples, des aqueducs et des cirques. Les habitations particulières furent décorées de marbre et de colonnes. On ne mit pas moins de magnificence dans la construction des maisons de campagne, dont l'intérieur fut orné de toutes sortes d'objets d'art conquis en Grèce. Les murs étaient ou recouverts de légères feuilles de marbre ou décorés de peintures ; dans ce dernier cas, on les divisait en différents panneaux représentant des sujets mythologiques ou historiques et encadrés par les plus élégantes bordures, appelées *grotesques*. Les successeurs d'Auguste embellirent presque tous plus ou moins la ville de Rome et même les pays conquis, par l'édification de superbes palais et de temples magnifiques. L'exploration des ruines d'Herculanum et de Pompéï, depuis si longtemps cachées sous la lave du Vésuve, nous a révélé tous les secrets de l'architecture romaine des premiers temps de notre ère. Depuis Néron, dont le Palais d'or était célèbre, le luxe croissant toujours, l'intérieur et l'extérieur des bâtiments furent surchargés d'embellissements. Adrien ne put ramener l'architecture à cette noblesse de goût qu'elle avait perdue. On introduisit successivement les piédestaux sous les colonnes, les bas-reliefs sur les côtés extérieurs du bâtiment, les cannelures, les colonnes diminuées, accouplées, les pilastres diminués, les frontons ronds et de profil et les frises renflées. L'art fut pratiqué de cette manière depuis Vespasien jusqu'au règne des Antonins et produisit des ouvrages qui peuvent bien être regardés comme des chefs-d'œuvre, mais auxquels manquent cependant la grandeur et le style noble des Grecs. Dans les provinces romaines le goût était encore tombé plus bas. Après les Antonins, l'art se dégrada de plus en plus. On s'efforça d'ajouter d'autres ornements aux ornements déjà surabondants.

Alexandre Sévère releva l'art par ses connaissances, mais sous le règne de ses successeurs, l'art pencha rapidement vers sa décadence. Les monuments de ces temps-là, ou sont surchargés d'ornements mesquins et minutieux, comme ceux élevés à Palmyre vers l'an 260 de J.-C., ou se rapprochent de la barbarie, comme ceux érigés à Rome sous Constantin. Justinien fit élever beaucoup de constructions. Son monument le plus remarquable est l'église de Sainte-Sophie à Constantinople. Les anciens beaux ouvrages d'architecture tombèrent en ruine par l'invasion des Goths, des Vandales et d'autres barbares en Italie, en Espagne, en Grèce, en Asie et en Afrique. Théodoric, roi des Ostrogoths et ami des arts, fit soigneusement restaurer et rétablir les anciens monuments ; il en construisit même de nouveaux, dont on voit encore les restes à Vérone et à Ravenne. Cette époque peut être considérée comme le point de séparation entre l'antique et la moderne architecture. Une nouvelle manière de bâtir s'étendit avec les conquêtes des Goths en Italie, en France, en Espagne, en Portugal, dans une partie de l'Allemagne et même en Angleterre, où cependant ils ne pénétrèrent jamais.

Cette nouvelle architecture, qui porte la dénomination de *gothique*, est-elle bien d'origine germanique ? C'est ce qui n'est pas décidé. On remarque dans l'extérieur des monuments élevés sous Théo-

doric une expression de simplicité et de force; l'intérieur nous est inconnu. On a improprement donné le nom de gothique à l'architecture des Lombards lors de leur domination en Italie (depuis 568), ainsi qu'à toutes les constructions faites par les moines à la même époque. Cette erreur ayant été reconnue, on les a désignées sous le nom d'*ancienne architecture gothique*, pour les distinguer de la véritable, que, par opposition, l'on appelle *nouvelle architecture gothique*. Ce que les Lombards bâtirent était défectueux et sans goût. Leurs églises étaient décorées extérieurement par de petites colonnes demi-circulaires et des piliers montants, rangés péniblement autour de la couronne du fronton; intérieurement elles étaient garnies de lourds piliers assemblés par des pleins-cintres; les petites fenêtres et les portes étaient également terminées en demi-cercle. Les colonnes, les chapiteaux et les arceaux étaient souvent garnis de sculptures en pierre, appliquées sans goût et sans motif; souvent aussi le toit était recouvert de poutres et de planches, qui plus tard, transformées en voûte, nécessitèrent le secours d'arcs-boutants. C'est dans ce style que furent construites au septième siècle les églises de Saint-Jean et de Saint-Michel à Pavie; celles de Saint-Jean à Parme et de Sainte-Julie à Bergame; l'église souterraine de Freisingen, les chapelles d'Altenœtting en Bavière, celles d'Éger et du château de Nuremberg; enfin l'église des Bénédictins à Ratisbonne, et beaucoup d'autres. Les architectes qu'on avait fait venir de Byzance ajoutèrent d'abord au genre d'architecture précité l'usage des colonnes garnies de piédestaux ioniques, parmi lesquelles se trouve la colonne torse. C'est dans ce goût lombardo-grec que furent bâtis les dômes de Bamberg, de Worms et de Mayence, ainsi que l'église de San-Miniato à Florence, et la partie la plus ancienne de la cathédrale de Strasbourg. On y ajouta ensuite la coupole en usage en Orient.

Le style byzantin ou oriental consiste dans l'emploi de cette coupole, des chapiteaux sans goût, des colonnes étroites et des petites colonnes, dont on mettait souvent deux rangs l'un sur l'autre. C'est dans ce genre que furent bâties, à l'exception de Sainte-Sophie et de quelques autres, les églises de Constantinople, l'église Saint-Marc à Venise, l'église de Saint-Vital à Ravenne, le baptistère et le dôme de Pise. Les Normands qui s'étaient établis en Sicile élevèrent le dôme de Messine sur l'emplacement d'un ancien temple. C'est un grand bâtiment, mais dénué de goût, et qui, par les changements qu'on y fit à différentes époques, offre un témoignage des progrès et de la décadence de l'art. Les Vandales, les Alains, les Suèves et les Visigoths avaient pénétré en Portugal; les Arabes et les Maures les en chassèrent au huitième siècle, et détruisirent l'empire des Goths. Des architectes sarrasins parurent en Grèce, en Italie, en Sicile et ailleurs, et quelque temps après d'autres architectes chrétiens et surtout grecs s'étant réunis à eux, ils fondèrent une association de *francs-maçons*, dont l'art et les règles furent tenus secrets, et dont les membres se reconnaissaient à certains signes.

A cette époque régnèrent trois genres d'architecture : l'arabe, formé d'après les anciens modèles grecs; le mauresque en Espagne, d'après les restes des anciens monuments romains; et le nouveau gothique, dans le royaume des Visigoths en Espagne, qui tenait de l'arabe et du mauresque, et dont le règne dura depuis le onzième jusqu'au quinzième siècle. Les deux premiers genres diffèrent peu l'un de l'autre; cependant le mauresque se distingue de l'arabe par ses arcades formées d'un segment plus grand que le demi-cercle, ce qu'on appelle *arc en fer à cheval* ou *cintre outrepassé*. Mais le gothique ou ancien allemand offre beaucoup plus de différences : les arcs gothiques sont aigus, et les arcs arabes sont circulaires; les églises gothiques ont des tours droites et des flèches en pointe, les mosquées se terminent en coupole, ont çà et là des minarets élancés surmontés d'une sphère ou d'une pomme de pin; les murs arabes sont décorés de mosaïques et de stuc, ce qu'on ne rencontre dans aucune ancienne église gothique. Les colonnes gothiques sont souvent groupées plusieurs ensemble et l'une dans l'autre; elles sont surmontées d'un entablement très-bas, d'où s'élèvent les arceaux, ou bien ces derniers partent immédiatement des chapiteaux des colonnes. Les colonnes arabes et mauresques sont solitaires; et si pour soutenir une partie pesante du bâtiment on en place plusieurs l'une à côté

de l'autre, elles ne se touchent cependant jamais. Les arceaux sont soutenus par un fort sous-arceau. S'il se rencontre dans les bâtiments arabes quatre colonnes réunies, cela n'a lieu qu'avec un petit mur carré, placé en bas entre chaque colonne. Les églises gothiques sont excessivement légères; de grandes fenêtres les éclairent souvent avec des vitraux peints de diverses couleurs. Dans les mosquées arabes, la plupart du temps le toit est bas, les fenêtres de grandeur médiocre et souvent couvertes de beaucoup de sculptures, de sorte qu'on en reçoit moins de lumière que par la coupole et les portes ouvertes. Les portes des églises gothiques avancent profondément à l'intérieur : les murs latéraux sont garnis de statues, de colonnes, de niches et d'autres ornements; les portes des mosquées et des autres bâtiments arabes sont plates et arrasées.

L'architecture mauresque se montre avec tout son éclat dans l'ancien palais des monarques mahométans à Grenade, qu'on appelle l'Alhambra ou maison rouge, et qui ressemble plutôt à un palais enchanté qu'à un ouvrage fait par la main des hommes. Le caractère de l'architecture arabe est la légèreté; la magnificence de ses ornements et la délicatesse des détails la rendent agréable. La nouvelle architecture gothique éveille l'imagination par ses voûtes richement ornées, ses belles perspectives, et cette obscurité religieuse produite par la peinture de ses vitraux. Elle conserva de l'ancien genre les voûtes hautes et hardies, les murs épais et solides, qu'elle recouvrit de toutes sortes d'ornements, tels que volutes, fleurs, niches, et de petites tours percées à jour. Dans la suite on alla plus loin : on perça à jour des tours monstrueuses qui laissaient voir les escaliers comme suspendus en l'air; on donna aux fenêtres une grandeur extraordinaire, et l'on plaça des statues jusque sur le bâtiment. Ce style, d'après lequel on a bâti un grand nombre d'églises, de couvents et d'abbayes, prit naissance en Espagne, et de là se répandit en France, en Angleterre et en Allemagne.

Les Allemands étaient restés étrangers à l'architecture jusqu'au règne de Charlemagne, qui leur apporta d'Italie la nouvelle manière grecque alors en usage. Le genre arabe fut introduit plus tard dans les pays occidentaux. L'Allemagne manifesta dès lors son génie particulier dans la construction des arceaux en pointe, des arcs-boutants, des ogives, etc.; ce qui, réuni à la nouvelle architecture grecque, à laquelle on restait encore fidèle, donna naissance à un nouveau genre mixte, qui se maintint jusque vers le milieu du treizième siècle. Ainsi se forma le nouveau style gothique ou style allemand, que nous pouvons aussi appeler style romantique. Il atteignit son plus haut degré de beauté dans la tour de la cathédrale de Strasbourg, la cathédrale de Cologne, l'église Saint-Étienne à Vienne, la cathédrale d'Erfurt, les églises Saint-Sebald à Nuremberg et Sainte-Élisabeth à Marbourg. Il se répandit en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre.

Au onzième siècle des architectes grecs bâtirent en Italie la cathédrale de Pise et l'église Saint-Marc à Venise; mais au douzième siècle on fit venir un architecte allemand nommé Wilhem, et au treizième Jacob Capo (mort en 1262) avec son élève ou son fils, Arnolf, qui bâtirent à Florence des églises, des couvents et des abbayes. Des églises on appliqua la nouvelle architecture gothique aux châteaux, palais, ponts et portes de villes. On bâtit à Milan seize portes en marbre, et beaucoup de palais; à Padoue, sept ponts et trois nouveaux palais; à Gênes, deux portes fermées et un superbe aqueduc; la ville d'Asti fut rebâtie presque de fond en comble. L'architecture continua à faire des progrès en Italie, principalement au quatorzième siècle. Galeazzo Visconti acheva le grand pont à Pavie, et éleva un palais qui n'avait pas son pareil. C'est vers ce temps que fut construite la cathédrale de Milan. Les margraves d'Este embellirent Ferrare. On entreprit à Bologne la grande église de Saint-Pétronius, et à Florence la célèbre tour de la cathédrale. Le quinzième siècle vit s'accroître le goût de l'architecture antique. Les ducs de Ferrare, Borso et Hercule d'Este, excitèrent et encouragèrent le zèle des architectes. Le duc François fit construire à Milan le palais ducal, le château de Porta-di-Giova, l'hôpital et d'autres monuments. Louis Sforza fit ériger le palais de l'Université à Pavie et le lazaret de Milan. Les papes embellirent Rome, et Laurent de Médicis Florence. On en revint aux monuments de l'anti-

quité, dans lesquels on étudia les belles formes et les justes proportions. Les plus célèbres architectes de ce temps furent Philippe Brunelleschi, qui bâtit à Florence le dôme de la cathédrale, l'église du Saint-Esprit et le palais Pitti, indépendamment d'autres édifices à Milan, Pise, Pesaro et Mantoue; Baptiste Alberti, qui écrivit aussi sur l'architecture; Michelozzi; Bramante, qui commença l'église Saint-Pierre de Rome; Michel-Ange, qui, après lui, fit la superbe coupole de ce temple; Joconde, qui exécuta beaucoup de travaux en France, et continua plus tard avec Raphaël l'église de Saint-Pierre; etc.

Lorsque Brunelleschi donna le signal du retour vers l'architecture grecque, il fut regardé comme le restaurateur de l'art. Cette époque, appelée *siècle des Médicis*, fut la Renaissance. Alberti, Bramante, Michel-Ange, Raphaël, Vignole, s'élançant dans la carrière, déterminèrent la déchéance de l'architecture gothique. A la suite des guerres en Italie de Louis XII et de François Ier, le style de la Renaissance s'introduisit dans notre pays, sous l'influence d'artistes italiens, tels que Joconde, Léonard de Vinci, le Rosso, Primatice, André del Sarte, Benvenuto Cellini, Serlio, Pierre-Ponce Trebati, que ces rois avaient attirés à la cour de France. L'art semblait devoir s'élever; mais une copie quelquefois inintelligente des beautés antiques, l'oubli fréquent des convenances et de l'utilité, furent les causes qui empêchèrent cette époque de donner tout ce qu'on en attendait. Depuis il y eut de nombreuses déviations du goût, entre autres le style Pompadour. Enfin, sous l'Empire, les travaux de Vien et de David, exerçant une influence salutaire, nous ont ramenés à l'étude de l'art grec. Sous la restauration les idées revinrent au gothique; ensuite on imita la Renaissance, puis le style de décadence qui la suivit.

Notre époque cherche un genre d'architecture qui lui convienne sans parvenir à le trouver. Elle flotte entre tous les styles, s'attachant tantôt à l'un et tantôt à l'autre; remontant parfois au gothique et au roman, remettant également en honneur l'architecture de Louis XIII et celle de Louis XVI. C'est le siècle de l'érudition et de l'éclectisme architectural; c'est aussi celui de la fantaisie. L'école classique grecque a produit le musée de Berlin; l'imitation de l'architecture de Pompéi nous a valu la maison du prince Napoléon, dans l'avenue Montaigne. L'art gothique est toujours cultivé; il a donné en Angleterre le palais du parlement à Westminster, et une foule d'églises; en Autriche, le grand arsenal de Vienne; à Paris, l'église Sainte-Clotilde. On a restauré aussi une foule de monuments gothiques. Parmi ces restaurations il faut citer celles de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle; l'église de Saint-Denis est en réparation. L'achèvement du Louvre, la construction du Palais de l'Industrie en 1855 sont les principales œuvres de ces dernières années à Paris. Il faut en outre citer l'agrandissement du Palais de Justice; la mairie du 1er arrondissement, en face de la colonnade du Louvre, répétition romaine des motifs de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à laquelle elle est reliée par une tour moyen âge, les églises de Saint-Augustin et de la Trinité, le palais du Tribunal de Commerce, dans la Cité. La Bibliothèque impériale a été agrandie, ainsi que les Archives de l'Empire. De nouvelles mairies, d'immenses et massives casernes ont été construites. Les asiles impériaux de Vincennes et du Vésinet ont été élevés hors de Paris. Un grand nombre de ponts en pierre ou en fonte ont été bâtis ou rebâtis. Le théâtre du Cirque impérial et le Théâtre-Lyrique ont été réédifiés sur la place du Châtelet. On a remplacé la pierre par le fer et le verre dans la construction des halles centrales. Une église gothique en fer a été élevée dans le faubourg Poissonnière. D'immenses démolitions ont donné lieu à de nombreuses reconstructions de maisons et d'hôtels particuliers ou publics, l'hôtel du Louvre, le grand Hôtel; etc. L'Opéra est en reconstruction, ainsi qu'une partie des Tuileries. Le canal Saint-Martin, couvert d'une immense voûte, est devenu un boulevard. La ville de Paris a prolongé ses égouts, qui vont se perdre à Clichy, en face d'Asnières, et a pu amener des eaux de la Champagne dans la capitale. Les gares de chemins de fer ont fourni l'occasion de développer d'immenses arqûres de fer. Le Palais de Cristal, à Londres, en 1851, donna le premier échantillon d'une immense construction en fer et en verre. Le fer tend à remplacer le bois dans les constructions. La brique s'y allie très-bien, surtout dans les constructions industrielles. L'Angle-

terre s'obstine à régénérer le gothique; mais ses plus beaux travaux tiennent à l'art de l'ingénieur. L'Allemagne fait aussi de grandes constructions, mais d'un goût mêlé. L'Italie oublie la Renaissance, et à Rome même l'architecture est en décadence.

Nous avons laissé de côté les monuments du Pérou, du Yucatan et du Mexique, surnommé par le voyageur Nebel l'Attique du Nouveau Monde, parce que ces monuments n'ont eu jusqu'ici aucune influence sur l'histoire générale de l'art. Peut-être un jour leur étude nous amènera-t-elle à les imiter.

L'*architecture rurale* comprend tout ce qui tient à la disposition et à la construction des bâtiments ruraux, tels que maisons fermières, chambres à blé, écuries, poulaillers, étables, laiteries, bergeries, porcheries, granges, fruitiers et hangars. Si sa nature ne lui permet pas d'atteindre à la beauté de l'*architecture civile*, elle n'en est pas moins susceptible d'une sorte d'élégance, consistant dans la symétrie et la proportionalité. C'est dans les constructions rurales surtout que l'utilité, la salubrité et la commodité doivent dominer.

On nomme *architecture hydraulique* l'art de conduire, de mouvoir, de retenir les eaux et d'élever des constructions dans leur sein, les canaux, les ports, etc.; *architecture navale,* l'art de construire les bâtiments de mer, soit pour la guerre, soit pour le commerce; *architecture militaire*, l'art de projeter et d'exécuter tous les travaux de construction nécessaires à la défense ou à l'attaque des territoires, les casernes, les magasins militaires, etc. Ces dénominations tendent à disparaître, et ne se sont conservées jusqu'ici que par un reste d'habitude, car ces différentes spécialités sont rangées maintenant dans le génie civil, militaire ou maritime. C'est encore aux ingénieurs qu'est confié le soin de construire des routes, des ponts, des chemins de fer, de grandes usines, etc.

ARCHIVES. On donne ce nom à toute collection méthodiquement classée de documents manuscrits ayant rapport aux intérêts et aux droits d'une famille, d'une corporation, d'une commune, d'une ville, d'une province ou de tout un État. Les anciens avaient reconnu de bonne heure la nécessité des archives. Les Grecs comme les Romains, et aussi les Israélites, conservaient les documents de ce genre dans leurs temples. Après l'expulsion des rois de Rome, on transporta les archives dans le temple de Saturne, où elles furent sous la garde des édiles. Les chrétiens aussi gardèrent dans les commencements des documents importants auprès des vases sacrés et des reliques, jusqu'à ce que plus tard, en France et en Allemagne, on destina des édifices spéciaux à cet usage.

Les *archives départementales* de la France ont été formées en 1790, aux chefs-lieux de préfecture, par la réunion de titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères, châteaux, etc. Elles constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques comparable en richesse et supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives de l'Empire. Ce ne fut pourtant que bien tard que l'on comprit la valeur des archives départementales. Une loi du 10 mai 1838 les protégea contre les dilapidations dont elles étaient l'objet en classant leurs frais de garde et de conservation parmi les dépenses ordinaires des départements. A cette époque déjà un grand nombre des précieux titres qu'elles contenaient avaient disparu : pendant longtemps les parchemins avaient été spécialement affectés à la confection des gargousses à canon; d'autres documents avaient été vendus tout simplement pour danser dans la pièce où ils étaient; le feu en a détruit beaucoup dans ces dernières années. Un décret du 22 juillet 1853 donna aux archives départementales une organisation plus large et plus régulière; une circulaire du ministre de l'intérieur prescrivit à la même époque dans chaque dépôt un mode d'inventaire sommaire donnant l'analyse de chacun des articles, cartons, liasses ou volumes dont les archives sont composées. Ces prescriptions, mises à exécution dans tous les chefs-lieux de préfecture, eurent immédiatement pour résultats la découverte d'un grand nombre de titres intéressants. En 1861, les inventaires des archives civiles étaient terminés à peu près partout. On se décida à les publier en 1862. A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'inventaire de leurs collections.

Avant la révolution de 1789 il n'existait en France aucun dépôt général et spécial

des actes, titres et autres pièces originales concernant l'histoire de la nation, le gouvernement, les administrations, les cours souveraines et judiciaires, etc. Les papiers relatifs aux affaires et aux intérêts de l'État étaient dispersés dans une foule de chartriers et de greffes indépendants les uns des autres. Le gouvernement royal avait cependant le Trésor des chartes, conservé à la Sainte-Chapelle depuis le treizième siècle. Richelieu avait fondé de nouvelles archives au Louvre, près du cabinet du roi. Des acquisitions importantes furent portées à la Bibliothèque du Roi sous Louis XIV et ses successeurs. Enfin il y avait encore les dépôts de la chambre des comptes, du parlement, du Châtelet et d'autres tribunaux, de la cour des aides, des domaines royaux, aussi au Louvre; du conseil privé, des dépêches, des titres de la Lorraine, de la maison du roi, des papiers du clergé, de la grande chancellerie, etc., en différents endroits. Les archives de l'Assemblée constituante ont été le premier noyau du vaste dépôt connu tour à tour sous les noms d'*Archives nationales*, *de l'Empire* et *du Royaume*. Établies par décret de cette assemblée du 24 août 1789, et confiées à la garde de Camus, l'un de ses membres, elles la suivirent de Versailles à Paris, par décret du 12 octobre, et continuèrent à être déposées provisoirement chez l'archiviste; elles furent définitivement organisées en 1790, et l'on y attacha deux commissaires et un ingénieur. Placées d'abord aux Capucins de la rue Saint-Honoré, elles furent transférées aux Tuileries après le 10 août 1792, puis au Palais-Bourbon en 1800, lorsque, sous le consulat, Bonaparte vint habiter les Tuileries; enfin, en 1809, elles ont été transportées à l'hôtel Soubise. En 1812, un décret impérial du 21 mars ordonna la construction d'un palais spécialement destiné aux Archives, sur le quai d'Orsay, entre les ponts de la Concorde et d'Iéna, en face de Chaillot. Les fondements de cet édifice, qui devait être entouré d'un fossé plein d'eau, et pour lequel on ne devait employer que la pierre et le fer, furent commencés; mais les désastres de la fin de l'Empire ayant indéfiniment suspendu les travaux, les Archives demeurèrent à l'hôtel Soubise.

Peu considérables d'abord, les Archives ne contenaient que les originaux des pouvoirs des députés; les actes relatifs à la constitution, au droit public, aux lois du royaume, à sa division territoriale; les actes de naissance, de mariage et de décès des princes français; les registres et papiers des assemblées législatives; les inventaires du matériel de l'Imprimerie nationale, de l'Observatoire, de l'Académie des sciences et autres établissements scientifiques, des diamants et du mobilier de la couronne, des formes, instruments et papiers relatifs aux assignats; les pièces de dépenses et de recettes du trésor public; les papiers trouvés à l'intendance de la liste civile, au château des Tuileries, et notamment dans la fameuse armoire de fer; les pièces du procès de Louis XVI, etc. Par décret de la Convention nationale du 14 juillet 1794, les Archives devinrent un dépôt central pour toute la république, et reçurent de fréquents et nombreux accroissements; elles s'augmentèrent encore par l'arrivée successive des acquisitions importantes que nous procurèrent les victoires de nos armées en diverses contrées de l'Europe.

En 1812 les Archives de l'Empire formaient trois divisions: française, italienne et allemande. La seconde se composait principalement des Archives du royaume de Sardaigne et du Piémont, et des Archives pontificales de Rome. La troisième contenait les pièces relatives aux diètes impériales, à l'élection des empereurs, aux guerres et aux traités de paix entre l'Allemagne et diverses puissances étrangères, aux affaires de la Belgique, du Tyrol, de la Gallicie, etc. Mais ces deux divisions furent supprimées en 1814, et les titres qu'elles renfermaient remis aux mandataires des puissances respectives, en vertu du traité de paix et de diverses ordonnances de Louis XVIII. La division française, la seule qui nous soit restée, se composait alors de six sections : *législative*, *administrative*, *historique*, *topographique*, *domaniale*, et *judiciaire*. Plus tard ces sections furent réduites à trois : *historique*, *administrative*, et *législative-judiciaire*.

A la mort de Camus, en décembre 1804, Daunou fut nommé garde des Archives de l'État. Sous son administration elles furent mises en ordre, et augmentées successivement des Archives du Vatican, de Simancas, du Piémont, de la Savoie, de la Hollande, du corps germanique, du conseil aulique et de bien d'autres encore. Daunou publia en 1812 le tableau dé-

taillé, mais succinct, de leur classification et de leur contenu. Au commencement de 1816, Daunou fut remplacé par M. Delarue. Sous lui des titres domaniaux furent rendus aux maisons d'Artois, d'Orléans et de Condé, ainsi qu'à diverses familles d'émigrés. Des dilapidations eurent lieu au greffe. Un vol très-considérable fut commis impunément à la Sainte-Chapelle. Enfin, un grand nombre de pièces furent enlevées ou même arrachées de divers recueils. M. Delarue se brûla la cervelle le 9 août 1830. Quelques jours après Daunou reprit la garde des Archives. Il y rétablit l'ordre, et fit plusieurs réformes utiles. En 1840 Letronne lui succéda, et à celui-ci, en 1849, M. de Chabrier, que M. le comte Léon de Laborde a remplacé le 4 mars 1857.

Un décret du 22 décembre 1855 a réorganisé cet établissement. Il y a été ajouté une section dite du *Secrétariat*, comprenant les documents de l'ancienne secrétairerie d'État instituée sous le premier Empire et qui jusqu'en 1848 étaient restés au Louvre. Le chef des Archives de l'Empire a le titre de directeur général. Sont déposés aux Archives de l'Empire tous les documents d'intérêt public dont la conservation est jugée utile et qui ne sont plus nécessaires au service des départements ministériels ou administrations qui en dépendent. Les documents déposés aux Archives de l'Empire ne peuvent être aliénés qu'en vertu d'une loi. Ils ne peuvent en être retirés pour être placés dans un autre dépôt qu'en vertu d'un décret.

L'hôtel des Archives doit ses premières constructions à Olivier de Clisson, connétable de France. C'était auparavant une vaste maison, nommée le Grand Chantier du Temple, dont les Parisiens firent présent à ce seigneur; cette maison a donné son nom à la rue. Charles VI y fit assembler les principaux bourgeois de Paris en 1392, et leur fit publiquement remise de la peine qu'ils avaient encourue pour avoir pris part à une émeute populaire. Cet hôtel reçut à cette occasion le nom d'*hôtel des Grâces*. L'hôtel de Clisson appartenait, au commencement du quinzième siècle, au comte de Penthièvre; il passa ensuite à Babou de la Bourdaisière, qui, par contrat du 14 juin 1553, le vendit 16,000 livres à Anne d'Este, femme de François de Lorraine, duc de Guise. Celui-ci le donna au cardinal de Lorraine, son frère, qui en fit don, à charge de substitution, à Henri de Lorraine, prince de Joinville, son neveu. Il a porté le nom de Guise jusqu'en 1697. François de Rohan, prince de Soubise, l'acheta alors des héritiers de la duchesse de Guise, et le fit reconstruire presque en entier. On commença à y travailler en 1706, sous la conduite de l'architecte Lemaire. On ferma la principale porte, qui était dans la rue du Chaume, pour l'ouvrir dans la rue de Paradis. Elle est décorée de deux groupes de colonnes corinthiennes, avec leurs couronnements en ressaut, sur lesquels on a posé une statue d'Hercule et une statue de Pallas, sculptées par Coustou le Jeune et par Bourdis. La cour de cet hôtel est une des plus vastes de Paris. Un entablement de colonnes règne en pourtour. Deux ordres de huit colonnes superposées décorent le vestibule. Au fond de la cour est l'ancien palais de Soubise, que l'architecte Célérier prépara pour recevoir les Archives sous le consulat. Sous Louis-Philippe on a reconstruit et augmenté les bâtiments des Archives, auxquels on a joint l'École des Chartes. En 1855 la façade intérieure de la cour dite des Marronniers fut entièrement restaurée par M. Ch. Lelong. En 1860 l'administration entreprit la construction de nouveaux bâtiments, en bordure sur la rue des Quatre-Fils, et qui forment à l'intérieur une longue galerie à plusieurs étages, reliant l'aile orientale, construite vers 1810, avec les bâtiments de la rue du Chaume. Toutes les constructions sont en pierre et en fer. A l'angle de la rue des Quatre-Fils, les nouveaux bâtiments font retour sur la rue du Chaume et vont se raccorder avec les anciens.

Au fond de la cour d'honneur se trouve un grand escalier qui conduit à la salle du Trésor des chartes, longue galerie de 24 mètres sur 10 de large, qui est l'ancienne salle des gardes. Elle est maintenant garnie de casiers et pourvue d'une galerie supérieure. Au bout de cette vaste pièce est placée une armoire de fer, qui fut faite par ordre de l'Assemblée constituante, en 1790, pour enfermer le matériel de fabrication des assignats. Taillée dans la muraille, elle est fermée par une double porte, et avait plusieurs serrures à secret qu'on a supprimées. Parmi les ob-

jets qu'elle renferme aujourd'hui sont les diplômes mérovingiens, des autographes de Charles V, de la reine Élisabeth, de Charles-Quint et une lettre de Soliman II à François I[er], écrite en 1528, en caractères d'or et d'azur sur un épais vélin, et enfermée dans un sachet en brocart. On y voit aussi le rouleau de saint Vital, long parchemin roulé sur un morceau de bois, sur lequel on trouve quelques vers latins qui doivent être d'Héloïse, abbesse d'Argenteuil. Enfin, dans un casier de cette armoire on conserve les clefs de la Bastille, celles de plusieurs villes conquises, et une multitude d'autres objets curieux, comme les étalons prototypes du mètre et du kilogramme. A la suite du Trésor des chartes se trouvent cinq salles transformées en galeries. Ces pièces sont ornées de boiseries sculptées, de plafonds à frises ouvragées, de camaïeux d'or et de dessus de portes peints par Boucher, Carl Vanloo et Trémolière. Dans un panneau on a placé une peinture allégorique enlevée aux jésuites, où l'on croit reconnaître Henri IV parmi ceux qui ne peuvent se raccrocher à la nef sacrée de l'Église. La pièce la plus remarquable est le petit salon octogonal de la princesse de Rohan, formé de glaces et de fenêtres à plein cintre avec trumeaux blancs et or surmontés de peintures de Natoire et représentant la vie de Psyché. Le plafond est d'azur avec une résille d'or en rosace. La plupart de ces salles sont garnies de vitrines dans lesquelles on expose les objets les plus curieux des Archives : c'est le *musée paléographique;* au rez-de-chaussée, dans des appartements moins somptueux, se trouve une collection figurée de sceaux : c'est le *musée sigillographique*. Les Archives possèdent aussi une importante bibliothèque. Le classement dans les nouveaux bâtiments des papiers qui étaient en liasses a exigé l'acquisition de 150,000 cartons. Le plus ancien titre remonte à l'an 625. Pour mieux faire connaître leurs richesses, les Archives ont commencé la publication de leurs inventaires. Quatre recueils, la Collection des sceaux, le Trésor des chartes (layettes), les Monuments historiques (cartons des rois) et les Actes du parlement ont été simultanément livrés à l'impression.

Les pièces de l'École des chartes doivent être transférées dans l'aile du bâtiment donnant sur la rue de Paradis, où d'anciennes maisons ont été acquises.

ARCHONTES, titre que portèrent à Athènes les magistrats investis de l'autorité suprême après la mort de Codrus, l'an 1068 avant J.-C. Cette charge, exercée d'abord par un seul, devait être perpétuelle; mais elle parut bientôt aux Athéniens une image trop vive de la royauté, et ils en réduisirent l'exercice à dix années, puis à une. Dans l'espace de 316 ans, c'est-à-dire de Médon à Alcméon, Athènes compta treize archontes perpétuels; il y eut ensuite sept archontes décennaux. Quand les archontes devinrent annuels, vers la 2[e] ou la 3[e] année de la 24[e] olympiade, le nombre en fut porté à neuf, choisis indistinctement parmi tous les citoyens, tandis que dans le principe on ne pouvait les prendre que dans la descendance de Codrus, et plus tard que dans la noblesse.

Voici quelles étaient les fonctions de ces magistrats : le premier, nommé *archonte éponyme*, donnait son nom à l'année, jugeait les procès qui s'élevaient entre époux, tenait la main à l'observation des testaments, pourvoyait au sort des orphelins, punissait l'ivrognerie avec sévérité, et encourait lui-même la peine de mort s'il s'enivrait pendant sa magistrature. Le second, nommé *archonte basileos*, ou roi, présidait au culte des dieux, jugeait les différends des prêtres et des familles sacerdotales, punissait les profanateurs, offrait des sacrifices pour la prospérité de l'État, présidait enfin à la célébration des mystères d'Éleusis et à toutes les autres cérémonies religieuses. Il avait le droit d'opiner dans l'aréopage; mais il n'y paraissait jamais avec la couronne, emblème de sa dignité. La femme de l'archonte-roi portait le nom de *reine*, et présidait en cette qualité les prêtresses de Cérès et de Bacchus. Le troisième archonte, nommé *polémarchos*, commandait l'armée, avait la police des étrangers, et veillait à ce que les enfants des citoyens morts pour la patrie fussent entretenus aux dépens de l'État. Chacun de ces archontes avait le droit de s'adjoindre deux citoyens respectables, qui devaient l'aider de leurs conseils et de leurs lumières. Les six derniers archontes, appelés *thesmothètes* (législateurs), poursuivaient la calomnie et l'impiété, jugeaient les procès des marchands, déféraient les appels au peuple, recueil-

laient les suffrages, surveillaient les magistrats inférieurs, et s'opposaient à la sanction des lois contraires au bien de l'État. En sortant de charge, tous les archontes avaient droit de siéger à vie dans l'aréopage. En entrant en charge, ils prêtaient serment d'observer les lois, de rendre impartialement la justice et de ne point se laisser corrompre. L'archonte convaincu d'avoir reçu des présents était forcé de consacrer dans le temple de Delphes une statue d'or d'un poids égal au sien.

ARCHYTAS, de Tarente, de l'école de Pythagore, était contemporain et ami de Platon. Ce philosophe jouit d'une grande réputation chez les anciens comme mathématicien et comme mécanicien. On lui attribue l'invention de la vis, de la poulie, et plusieurs découvertes en géométrie : il paraît qu'il avait aussi de grandes connaissances en astronomie. Archytas avait écrit un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets, dont il ne nous reste plus que quelques titres. Nous avons un monument de son savoir en géométrie : c'est la solution du problème *des deux moyennes proportionnelles pour arriver à la duplication du cube*. Il raisonnait géométriquement les principes de la mécanique. Aulu-Gelle parle de sa colombe automate en bois, qui volait. « Sans doute elle se soutenait, dit-il, au moyen de l'équilibre, et l'air qu'elle renfermait secrètement la faisait mouvoir. » Et citant Favorinus il ajoute : « Une fois qu'elle s'était reposée, elle ne s'élevait plus ; le mécanisme s'arrêtait là. » Archytas avait aussi inventé le cerf-volant. Ses concitoyens le placèrent sept fois à la tête du gouvernement ; il commanda aussi les armées combinées des Grecs, et ne fut jamais battu. Il périt dans un naufrage sur les côtes de la Pouille.

ARCIS-SUR-AUBE, sous-préfecture du département de l'Aube, avec 2,771 habitants, est célèbre par les combats qui s'y livrèrent les 20 et 21 mars 1814.

Napoléon avait fait occuper cette ville par la cavalerie de Sébastiani et par le corps du maréchal Ney. Il n'avait que 13,500 fantassins et 7,300 cavaliers à opposer à 84,000 fantassins et 25,000 cavaliers alliés, les Bavarois commandés par le général de Wrede, les Autrichiens sous Schwartzenberg et les Russes sous Kaizarof. Macdonald devait rejoindre l'empereur avec 30,000 hommes, et Lefebvre-Desnouettes avec 6,000 venant de Paris. A une heure, les Cosaques, avec la cavalerie autrichienne, commencèrent l'attaque et repoussèrent les divisions Exelmans et Colbert sur Arcis. Napoléon se jeta au-devant des fuyards et les ramena au combat, en leur criant : « N'êtes-vous pas les vainqueurs de Champaubert et de Montmirail ? » La cavalerie ennemie plia à son tour. Ney fit former les carrés, et la division Friant arrivant de Plancy entra en ligne. Napoléon resta exposé au feu le plus vif qui décimait les carrés. Plusieurs officiers furent blessés auprès de lui, et son cheval fut atteint d'un boulet. On dit même que voyant ses vieux braves déranger leurs lignes devant un obus qui venait de tomber, il demanda ce qu'il y avait, et poussa son cheval jusqu'à lui faire flairer la mèche de l'obus qui éclata sans le blesser. Comme on le blâmait de s'exposer ainsi, il répondit : « Mes amis, ne craignez rien, le boulet qui me tuera n'est point encore fondu. » Les alliés attaquèrent le Grand Torcy, défendu par le général Janssens, qui s'y maintint, mais y perdit la vie. Devant Arcis, Sébastiani parvint à enfoncer le corps de Kaizarof. L'armée française bivaqua sur le champ de bataille, et l'armée ennemie rentra à peu près dans les positions où elle s'était déployée. Le 21 au matin, ayant été rejoint par Oudinot, qui lui amenait 3,000 hommes, l'empereur déploya sa petite armée sur le plateau en avant d'Arcis, et ordonna d'attaquer. Sébastiani remporta d'abord un succès assez marqué sur la cavalerie russe d'avant-garde. Mais ayant aperçu toute l'armée ennemie rangée en bataille, Napoléon donna l'ordre de la retraite, en repassant l'Aube. Elle se fit par échelons, en bon ordre, sans être inquiétée. Ce ne fut que vers quatre heures que l'ennemi attaqua Arcis et les troupes qui n'avaient pas encore passé. Le combat fut vif et la résistance vaillante et opiniâtre ; l'armée française acheva son passage et se rangea en bataille sur la rive droite de l'Aube sans avoir été entamée ; à neuf heures du soir elle y fut rejointe par les troupes de Macdonald. Les deux journées du 20 et du 21 nous coûtèrent 2,500 hommes ; l'ennemi en perdit plus de 4,000. Napoléon croyait avoir réussi dans son projet ; sa marche sur

Saint-Dizier entraînait l'ennemi à sa suite, au milieu de nos places fortes; mais les alliés cessèrent bientôt de le suivre et marchèrent rapidement sur la capitale, qui leur ouvrit ses portes.

ARCOLE, bourg de la Vénétie, sur l'Alpone, à 25 kilomètres de Vérone, célèbre par la victoire qu'y remportèrent les Français en 1796. Le général Bonaparte n'avait à opposer que 30,000 hommes aux 58,000 Autrichiens que conduisaient Alvinczy et Davidovitch dans le but de lui faire lever le siége de Mantoue. Le 14 novembre, trois colonnes françaises, sorties pendant la nuit de Vérone, traversèrent l'Adige et l'Alpone sur un pont jeté à Ronco, et s'établirent sur les trois digues ou chaussées dominant les marécages: la colonne du centre, suivant celle qui conduit de Ronco à San-Bonifacio, par Arcole, arriva devant le pont d'Arcole, où s'étaient retranchés et barricadés, avec du canon, deux bataillons de Croates. De cette position formidable, les Autrichiens purent foudroyer avec succès et forcer à la retraite derrière la chaussée la colonne des assaillants. En vain Augereau s'élança sur le pont, à la tête de deux bataillons de grenadiers; il dut se retirer, après l'avoir jonché de morts. Deux divisions autrichiennes vinrent bientôt renforcer les Croates; l'une d'elles attaqua, sur la digue à la gauche d'Arcole, Masséna, qui la mit en déroute, après lui avoir fait éprouver des pertes considérables. La seconde, ayant dépassé la digue d'Arcole, fut culbutée par Augereau. Bonaparte fit attaquer Arcole à diverses reprises, et toujours sans succès. Lui-même s'élança sur le pont, et le franchit à moitié sous la mitraille ennemie; mais l'arrivée d'une nouvelle colonne autrichienne jeta le désordre et la mort dans nos rangs, et les grenadiers français reculèrent, entraînant avec eux leur général, qui fut précipité dans le marais, s'y enfonça jusqu'à mi-corps, et s'y vit entouré d'ennemis. Lannes le protégea de son corps et fut blessé. En voyant le danger que Bonaparte courait, ses compagnons d'armes s'écrièrent: « Soldats, en avant pour sauver le général! » et arrivant au pas de course, ils repoussèrent l'ennemi jusqu'au delà du pont, et parvinrent à dégager Bonaparte. A quatre heures, le général Guieux, dont la colonne avait pris Arcole à revers par Albaredo, enlevait sans coup férir ce village. Notre armée s'était ensuite repliée sur la droite de l'Adige, Alvinczy fit réoccuper Arcole abandonnée par nous. Mais nos troupes accoururent pour les en déloger, traversèrent le pont, malgré une vive fusillade, chassèrent et rompirent l'ennemi jusqu'au débouché du marais. Des drapeaux, des canons, et de nombreux prisonniers furent pour nous les trophées de cette seconde journée d'Arcole; Bonaparte fit ensuite repasser encore une fois son armée sur la rive droite de l'Adige. Les digues et les marais d'Arcole furent encore le théâtre de la troisième journée : la bataille s'y engagea de nouveau le 17, avec le même acharnement que les jours précédents. La 32[e] demi-brigade culbuta l'ennemi dans les marais, où 3,000 Croates trouvèrent la mort, pendant que, sur la gauche, Masséna faisait un horrible carnage des divisions qui lui étaient opposées. A trois heures et demie, la ligne ennemie était rompue, et Alvinczy cherchait dans une fuite précipitée le salut des débris de son armée. Les trois journées d'Arcole avaient coûté aux Autrichiens, désormais démoralisés, 18,000 hommes, dont 6,000 prisonniers, quatre drapeaux et 18 canons.

ARCTIQUE (Pôle). *Voyez* NORD (Pôle).

ARDOISE, sorte de schiste dont la couleur est tantôt d'un bleu plus ou moins foncé; tantôt verte, jaunâtre ou rougeâtre; d'autres sont d'un gris plus ou moins clair. Les premières ardoises ont été tirées du pays d'Ardes, en Irlande : d'où vient leur nom. Les usages de l'ardoise sont assez multipliés : le bloc étant divisé en lames minces, on en couvre les maisons; le bloc non divisé sert de pierre à bâtir; quand les feuillets ont une certaine épaisseur, on en fait des carreaux, des dalles pour paver les vestibules, les salles à manger. On en construit des citernes et des puits, et on l'applique au filtrage des eaux. On en fabrique des tables, des billards, des caisses à eau, des cheminées, des balcons, des monuments funéraires. On l'emploie en incrustations. On la revêt d'un émail auquel on peut donner les couleurs les plus vives. Les ardoises servent encore de tablettes, sur lesquelles on écrit avec un crayon; enfin lorsqu'elle est finement polie, on peut peindre ou graver dessus. Un industriel a fait des tuyaux avec les résidus de l'ardoise moulés au moyen d'une matière résineuse.

Les bancs d'ardoise se rencontrent à la

surface de la terre, sur les flancs ou à l'intérieur des montagnes; ils sont, en général, d'une étendue immense, et leur plan est presque toujours plus ou moins incliné à l'horizon; les feuillets élémentaires dont la masse est composée sont tous parallèles entre eux et ont la même direction, comme les feuillets d'un livre fermé; plus on descend dans une ardoisière, plus la dureté du banc augmente. L'exploitation des carrières d'ardoise se fait à ciel découvert ou par galeries; on détache les blocs en pratiquant avec un pic, dont il faut souvent refaire la pointe, une tranchée dans la masse; on refend le bloc avec des coins de fer, de bois, etc. Le bloc extrait de la carrière est livré à des ouvriers qui le façonnent pour les divers usages auxquels l'ardoise doit servir.

On trouve des ardoisières à Angers, près de Charleville, à Murat, à Prunet en Auvergne, près de Fumay dans les Ardennes, et dans le Calvados. A l'exposition de 1855 on en voyait de tous les pays. L'exploitation des ardoisières d'Angers remonte au sixième siècle. A Paris on voit la vente des ardoises tirées des carrières d'Anjou réglementée par une ordonnance de Charles IX. Dès 1725 Angers produisait un million d'ardoises par mois, année commune. En 1851 ces ardoisières ont donné 120 millions d'ardoises, valant plus de 2 millions de francs. En 1857 cette production était encore doublée et occupait plus de 3,000 ouvriers. Les ardoisières de Cornouailles et de Galles sont aussi le siége d'une importante exploitation. Londres seul en tire 40,000 tonneaux d'ardoises par an. En 1863 on a substitué l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz dans les ardoisières d'Angers, et le travail des ouvriers a pu augmenter d'un sixième.

On fabrique des *ardoises artificielles* avec du carton pierre.

AREC, ARÉCA ou ARÈQUE, genre de la famille des palmiers, et qui renferme neuf espèces distinctes. L'*aréca de l'Inde*, nommé par Linné *aréca catechu*, parce qu'il croyait que cet arbre fournissait le cachou, ressemble au cocotier, et s'élève en droite ligne, sans branches, à une grande hauteur. Sa tige n'a qu'un bouquet de feuilles, au-dessous desquelles se trouvent quatre à cinq grappes, dont chacune porte quatre ou cinq cents fruits qui ont quelque ressemblance avec la datte. Son fruit, connu sous le nom de *noix d'arec*, donne une huile très-recherchée des Hindous. On l'emploie avec un peu de chaux et la feuille du poivre bétel pour composer une boule que l'on mâche en Orient. L'arec croît dans les mêmes localités que le cocotier. On le trouve aussi en Cochinchine.

On a longtemps appelé *arec d'Amérique* un des arbres les plus élégants du nouveau monde, présentant au centre de son feuillage une espèce de bourgeon terminal, qui possède la saveur de l'artichaut, et qu'on mange aux Antilles sous le nom de *chou palmiste*. Il fournit encore de l'huile qu'on extrait de son fruit, et sa moelle donne une farine qui ressemble au sagou.

ARÉNA (JOSEPH), appartenait à l'une des familles les plus notables de la Corse. Ayant embrassé les principes de la révolution, il fut nommé, à vingt et un ans, chef de bataillon des gardes nationales de son district. Il fut un des premiers à demander le rappel de Paoli, et puis il devint son ennemi et chercha un refuge en France et se distingua en qualité d'adjudant général lors du siége de Toulon. Député en 1796 par la Corse au Conseil des Cinq-Cents, il demanda des mesures de vigueur contre son pays. Ennemi déclaré de la famille Bonaparte, il envoya sa démission de chef de brigade de la gendarmerie après le 18 brumaire. A partir de ce moment, Aréna, se jetant dans l'opposition, se lia avec quelques mécontents qui avaient résolu d'assassiner Bonaparte à l'Opéra. La conspiration, dans laquelle étaient entrés le sculpteur Ceracchi, le peintre Topino-Lebrun, Diana et Demerville, fut découverte par ce dernier à Barrère, dont il avait été le secrétaire, et qui se hâta d'en informer la police. Les conspirateurs furent arrêtés au théâtre et mis aussitôt en jugement; l'instruction se continuait lorsqu'eut lieu l'explosion de la machine infernale. Aréna, en apprenant cet événement, dit à ses amis : *Ceci est notre arrêt de mort;* en effet, quelques jours après, le 31 janvier 1801, il portait sa tête sur l'échafaud.

Son frère, *Barthélemy* ARÉNA, nommé en 1791 à l'Assemblée législative, s'y montra l'ennemi fougueux des vieilles idées. Nommé député au Conseil des Cinq-Cents, il s'y fit encore remarquer par son exaltation républicaine, et dans la journée du 18 brumaire il s'élança contre Bonaparte, qu'il saisit au collet pour l'expulser de la

salle, ce qui fit dire qu'il avait voulu le poignarder. Exclu de la législature, il fut placé sur la liste des députés condamnés à la déportation. Il eut le bonheur de s'échapper et alla vivre obscurément en Italie ; il mourut à Livourne en 1832.

ARÉOMÈTRE, instrument de physique vulgairement appelé *pèse-liqueurs* ou *pèse-sel*, et qui sert à constater la densité du liquide dans lequel on le plonge. Les aréomètres se composent d'une tige plus ou moins longue, où sont marqués les degrés de densité, et d'une boule ou cylindre, contenant du plomb ou du mercure, qui les fait s'enfoncer dans le liquide, en laissant la tige graduée paraître à la surface. Tels sont les *aréomètres à poids constant*. Les *aréomètres à poids variable* se composent d'un cylindre surmonté d'une tige mince et courte, sur laquelle est marqué un trait qui doit toujours s'affleurer dans le liquide ; pour y parvenir il faut ajouter dans un plateau placé supérieurement un certain nombre de poids ; et ce sont ces poids qui indiquent la densité du liquide. Ces instruments plus compliqués ne sont pas et ne peuvent pas être d'un usage aussi habituel.

La graduation des aréomètres peut être faite en partant d'une base arbitraire, comme celle de Baumé ou de Cartier, ou en centièmes de la densité du liquide. La première est encore généralement employée. La seconde a été adoptée par Gay-Lussac dans son *alcoolomètre*, et offre cet avantage que le chiffre même qu'on lit sur l'instrument indique la quantité d'alcool contenu dans un liquide donné.

La densité des liquides variant avec la température, il faut ramener les liqueurs à une température donnée avant d'y plonger les aréomètres, ou se servir d'une table qui ramène les degrés de l'aréomètre à la température ordinaire.

ARÉOPAGE, colline d'Arès ou de Mars, située à peu de distance de l'Acropole d'Athènes, et sur laquelle se réunissait un tribunal qui en prit le nom ; c'était le plus ancien et le plus célèbre par son impartialité, par sa stricte équité, qu'il y eût non-seulement à Athènes et en Grèce, mais encore dans toute l'antiquité. Son origine se perd dans la nuit des temps. D'après les Marbres d'Arundel, Solon aurait été le restaurateur de cette assemblée, dont la création remonterait jusqu'à Cécrops. Le nombre de juges dont elle était composée n'était sans doute pas fixé, et variait chaque année. Dans l'origine l'aréopage fut composé de neuf archontes sortis de charge, et leurs fonctions étaient viagères. Dans la suite, on continua d'y admettre les archontes qui s'étaient acquittés dignement de leurs fonctions, et on leur adjoignit les citoyens les plus vertueux. Ce tribunal, qu'Aristide appelait le plus saint de la Grèce, était spécialement chargé de juger les affaires criminelles ; il connaissait du meurtre commis avec préméditation, de l'empoisonnement, du vol commis à main armée, de l'incendie suivi d'assassinat, des trahisons envers la patrie, des innovations tentées soit dans l'État, soit dans la religion, de l'impiété, de la débauche, et enfin de la paresse, qui était regardée comme la source de tous les vices. Il avait le dépôt des lois et l'administration du trésor public. Il récompensait la vertu, veillait au sort des orphelins, punissait le blasphème et le mépris des dieux. Quand il avait à connaître des causes d'assassinat, il était obligé de siéger en plein air, et ne jugeait que la nuit, pour avoir l'esprit plus recueilli et plus attentif. Il était en outre défendu aux orateurs de recourir, aux dépens de la vérité, à des mouvements d'éloquence ayant pour but de surprendre la religion des juges. Quand la question était suffisamment éclaircie, les juges déposaient en silence leurs votes en jetant une espèce de petit caillou noir ou blanc dans deux urnes, l'une, d'airain, appelée l'*urne de la mort* ; l'autre, qui était en bois, nommée l'*urne de la miséricorde*. Dans le cas de partage ce dissentiment seul emportait l'absolution, et l'accusé était renvoyé, disait-on, absous par le suffrage de Minerve. Dans l'origine, l'Aréopage tint ses séances trois fois par mois ; plus tard, on fut obligé d'ajouter une quatrième séance ; enfin, ce tribunal dut siéger tous les jours. Dans les moments de crise l'Aréopage exerçait une influence décisive sur la direction des affaires publiques. Il arrivait souvent aussi de voir d'autres États de la Grèce lui soumettre leurs différends. Ce tribunal perdit de son autorité sous Périclès.

On voit encore à Athènes les restes de l'Aréopage, au midi du temple de Thésée ; les fondements sont en demi-cercle. Il y a un tribunal, taillé au milieu du roc, et des siéges aux deux côtés, sur lesquels les

aréopagites prenaient séance. Près de là sont des grottes, taillées également dans le roc, que l'on conjecture avoir servi de prison pour les criminels.

Saint Paul, ayant prêché devant les juges de l'Aréopage, eut le bonheur d'en convertir un que l'Église regarde comme le premier évêque d'Athènes, et qu'elle honore sous le nom de saint Denys *l'Aréopagite*.

ARÈS. *Voyez* MARS.

ARÉTÉE, l'un des plus grands médecins de l'antiquité, était né en Cappadoce, et vivait probablement sous Domitien. Sa mort et les événements de sa vie sont restés également ignorés; sa renommée a été comme ensevelie jusqu'à la renaissance des lettres. Il avait composé plusieurs traités dont il ne nous reste à peu près rien. Le seul de ses ouvrages qui soit parvenu jusqu'à nous est un traité des *affections aiguës et chroniques*, qu'il décrit admirablement. Génie observateur comme Hippocrate, Arétée était supérieur à celui-ci par ses connaissances anatomiques.

ARÉTHUSE, fontaine de Sicile, dans la petite péninsule d'Ortygie, où était situé le palais des anciens rois de Syracuse, à peu de distance de cette ville. Pline prétend que l'Alphée, fleuve de Grèce, continuant son cours sous la mer, allait mêler ses eaux à celles de l'Aréthuse, et que l'on retrouvait dans la fontaine tout ce qu'on jetait dans le fleuve.

ARÉTIN (PIERRE), fameux littérateur italien du seizième siècle, fils d'un gentilhomme appelé *Luigi Bazzi* et d'une femme obscure nommée *Tita*, naquit le 20 mars 1492, à Arezzo, dont il prit le nom. Chassé tout jeune encore de sa ville natale pour avoir composé un sonnet contre les indulgences, il s'en alla à Pérouse, où il apprit le métier de relieur. Une nouvelle escapade le força à quitter cette ville; il s'en alla à Rome. Son humeur joviale, son effronterie et ses talents lui eurent bientôt fait des protecteurs, parmi lesquels il compta Léon X et Clément VII. Seize sonnets furent cause qu'il lui fallut s'enfuir de Rome. Il accepta alors l'invitation de Jean de Médicis, chef des bandes noires, qui, en 1524, l'emmena avec lui dans le Milanais, en ce moment au pouvoir de François Ier; Arétin ne se fit pas moins bien venir de ce monarque, qui lui facilita sa rentrée à Rome. Son séjour y fut cette fois de courte durée. Il vint retrouver Jean de Médicis, qu'il eut la douleur de voir expirer dans ses bras en 1526. En 1528 il s'établit à Venise, où il se fit aussi de puissants amis, et où il se mit à écrire contre le pape Clément VII, alors détenu au château Saint-Ange. Deux ans plus tard, l'évêque de Vicence le réconcilia avec le souverain pontife et le recommanda en outre à Charles-Quint, qui ne voulant pas faire moins pour lui que n'avait fait le roi de France, lui accorda force gratifications. Le séjour de Venise, qu'il appelle le *Paradis terrestre*, lui plaisait infiniment; car il y pouvait donner libre cours à sa plume licencieuse et vénale, et en même temps composer des livres de piété. A l'avénement de Jules III, Arétin adressa à son compatriote un sonnet, qui lui fit tant de plaisir, qu'il en récompensa l'auteur par un présent de mille couronnes d'or, avec le cordon de chevalier de l'ordre de Saint-Pierre. Le duc d'Urbin ayant été nommé général en chef des troupes du saint-siége, emmena Arétin avec lui à Rome. Il revint bientôt à Venise et y mourut en 1556.

ARGAND (AIMÉ), né à Genève, où il mourut le 24 octobre 1803, inventa, en 1782, à Montpellier, la lampe à double courant d'air ou à mèche cylindrique, dans laquelle il substituait aux mèches pleines des mèches tissues au métier en forme de cylindre creux. Il présenta son invention la même année aux états de Languedoc. Venu à Paris l'année suivante, il fit l'expérience de sa lampe devant le lieutenant général de police Lenoir, et parla à MM. Cubières et Meunier d'une cheminée en verre qu'il voulait y adapter. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre en 1783 Lange et Quinquet confectionnèrent des lampes suivant le système d'Argand avec la cheminée de verre, et les présentèrent à l'Académie des Sciences en 1784. Des débats s'ensuivirent, et ce corps savant n'accorda aux derniers, en 1785, que l'invention de la cheminée. Mais un arrêt du conseil d'État, de la même année, avait reconnu Argand comme seul inventeur de la lampe à cheminée de verre, ainsi que des lettres patentes de 1787 lui accordant privilége d'exploiter cette invention pendant quinze ans. Lange avait imaginé de rétrécir la cheminée à la hauteur de la flamme et tous deux s'étaient associés. Ces lampes eurent un grand succès, mais on en contesta l'invention; la révolution abolit tous les priviléges. Quinquet modifia la forme des lampes d'Argand et leur

donna son nom. Argand, accablé de chagrin, se livra alors à l'alchimie et tomba dans un état voisin de la misère. L'art de la distillation lui doit aussi d'importantes améliorations.

ARGENT. A l'état de pureté c'est un métal blanc, inodore, insipide, sonore, susceptible d'un beau poli, très-malléable, très-ductile, très-tenace ; il peut se battre en feuilles d'un millième de millimètre d'épaisseur et être étiré en fils tellement ténus qu'on pourrait en fabriquer un assez long pour embrasser le contour de la terre sans employer plus de seize kilogrammes de matière. L'argent est solide : un fil homogène de deux millimètres de diamètre peut supporter sans se rompre un poids de 84 kilogrammes. Sa densité est de 10,47 lorsqu'il a été fondu, et de 10,54 lorsqu'il a été écroui sous le marteau. Il entre en fusion un peu au-dessus de la chaleur rouge-cerise, à environ 20° du pyromètre de Wegdwood ; sa volatilisation n'a lieu que sous l'influence d'une température très-élevée, telle que celle que l'on peut produire à l'aide d'une forte batterie électrique ou du chalumeau à gaz oxygène. Les vapeurs qui se produisent alors brûlent avec une flamme verdâtre.

Les agents atmosphériques n'altèrent jamais l'argent. Fondu et tout à fait pur, il absorbe en oxygène jusqu'à vingt-deux fois son volume ; mais il le dégage en se solidifiant : il en résulte un phénomène désigné habituellement sous le nom de *rochage*. L'argent n'est attaqué que par un petit nombre d'acides ; il est rapidement converti en chlorure insoluble par l'eau régale et dissous par l'acide azotique avec dégagement de bioxyde d'azote. Il se combine directement avec presque tous les corps simples, mais il a plus d'affinité pour le soufre et le chlore, qu'il enlève aux composés chlorurés et sulfurés sur lesquels il agit. C'est ainsi que l'argenterie noircit au contact de l'hydrogène sulfuré, ou de toutes les substances qui, comme les œufs, contiennent du soufre. En général, l'argent se ternit, en présence des vapeurs sulfureuses, en se recouvrant d'une légère couche de sulfure, qu'on enlève aisément en soumettant le métal altéré à l'action du manganate de potasse.

Dans la fabrication des monnaies et des ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie, on combine toujours l'argent avec une certaine quantité de cuivre, qui lui donne une plus grande dureté. Sept parties de plomb et une partie d'argent donnent un alliage blanc-grisâtre, moins ductile que chacun des métaux constituants et un peu moins fusible que le plomb. Cet alliage étant chauffé au rouge à l'air libre, le plomb s'oxyde, passe à l'état de litharge, et laisse l'argent pur. Le plomb offre un moyen très-simple de purifier l'argent, parce qu'il s'empare des autres métaux. Ainsi, en faisant fondre avec du plomb un alliage d'argent et de cuivre, de manière à transformer le plomb en oxyde, celui-ci s'unit avec le cuivre, tandis que l'argent s'isole. L'argent s'allie facilement à l'aluminium : dans la proportion de 5 pour 100, il donne à ce métal plus de dureté, sans empêcher néanmoins de le travailler aussi facilement que s'il était pur, et permet de lui donner un plus beau poli. Dans la proportion contraire, c'est-à-dire 5 parties d'aluminium sur 100 d'argent, on obtient un alliage presque aussi pur que l'argent monétaire et d'une dureté suffisante, présentant cet avantage que l'argent n'est pas altéré par l'aluminium comme par le cuivre. La rareté des monnaies d'argent par suite de la plus-value que ce métal a acquise depuis la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie, a donné l'idée de diminuer le titre des monnaies d'argent divisionnaires et de l'amener à 835 millièmes. M. Péligot a pensé alors introduire tout simplement 77 grammes de zinc par kilogramme de monnaie existante. Cet alliage de 835 parties d'argent, 93 de cuivre, et 72 de zinc donne, dit-on, des pièces aussi blanches, et d'une composition aussi homogène que les précédentes. A l'égard de l'orfévrerie et de la bijouterie, les alliages contenant du zinc noircissent moins sous l'influence de l'acide sulfhydrique et des composés sulfurés : l'alliage formé de 800 grammes d'argent et de 200 grammes de zinc conserve indéfiniment sa blancheur. L'affinité du mercure pour l'argent est telle, qu'une bague de ce dernier métal, touchée seulement avec un globule de mercure, se brise bientôt. Cette affinité favorise singulièrement la formation des *amalgames*. Si on unit huit parties de mercure et une d'argent, on obtient un corps mou, blanc, très-fusible, cristallisable et inaltérable à l'air. On le prépare de différentes manières, entre autres par la

voie de double décomposition, qui donne lieu à une espèce de végétation métallique que les anciens chimistes nommaient *arbre de Diane*.

Parmi les sels d'argent, nous citerons l'*azotate* ou *nitrate* d'argent, qui cristallise en lamelles brillantes hexaédriques; il est très-corrosif et cautérise la peau; fondu, on lui donne le nom de *pierre infernale*. L'azotate d'argent sert à marquer le linge et pour la fabrication de certains *fulminates*. Le *chlorure* d'argent a été utilisé dans la photographie.

Dans la nature, l'argent se trouve à l'état natif, et combiné avec l'antimoine, l'arsenic, le tellure, le mercure, le plomb, l'or, le soufre, le sélénium, le chlore, l'iode, et aussi à l'état de carbonate. Les minéralogistes en distinguent six espèces principales, savoir : *argent natif*, *argent antimonial* ou *discrase*, *argent sulfuré* ou *argyrose*, *argent antimonié sulfuré* ou *argyrythrose*, *argent carbonaté*, *argent muriaté* ou *argent corné*. Les *galènes argentifères*, formées par la réunion des sulfures de plomb et d'argent, sont regardées comme très-riches quand elles contiennent en argent un millième de leur poids. L'argent accompagne encore des pyrites arsénicales, le cuivre pyriteux, la blende, le sulfure d'antimoine, le mispikel, etc.

Les procédés suivis pour extraire l'argent de ses minerais ont pour but de l'amener à l'état d'alliage avec le plomb ou à l'état d'amalgame avec le mercure. Dans le premier cas on opère par *fusion*, dans le second par *amalgamation*. Si l'argent est natif et simplement mêlé avec de la gangue, l'*imbibition* suffit; s'il est uni à d'autres métaux, on suit le procédé propre à l'extraction de ces métaux, et l'on sépare ensuite l'argent du cuivre par la *liquation*, du plomb par la *coupellation*. Mais l'imbibition et la liquation donnant l'argent à l'état d'alliage avec le plomb, c'est encore en définitive par la coupellation que l'on obtient l'argent dans ces deux cas. Quant à l'amalgamation, c'est un procédé à l'aide duquel on réduit l'argent, en même temps qu'on le sépare des autres métaux en l'unissant au mercure.

L'argent peut être amené à un assez grand état de pureté par la coupellation; mais cette opération ne le sépare ni de l'or ni du platine. Pour en retirer ces deux métaux il faut le faire passer à l'état de chlorure. Cependant, lorsqu'on ne tient pas à l'avoir très-pur, on peut l'isoler facilement en le précipitant de sa dissolution sulfurique par le cuivre. Cette opération porte le nom de *départ*. Comme il reste un peu de cuivre dans l'argent obtenu, on sépare celui-ci par des *poussées* avec le salpêtre, c'est-à-dire qu'on le fait fondre dans des creusets, et qu'on y projette par petites quantités du nitrate de potasse, qui oxyde le cuivre sans agir sur l'argent. Cette dernière méthode d'affinage est employée depuis longtemps; mais ce n'est que de nos jours qu'on a commencé à séparer l'or de l'argent. L'argent monnayé provenant des anciennes possessions espagnoles renferme beaucoup d'or; on en a traité à Paris des quantités immenses, et les procédés se sont tellement perfectionnés que l'on trouve un avantage à affiner de l'argent contenant un demi-millième d'or.

Les plus riches mines d'argent qu'il y ait au monde sont celles des deux Amériques : les plus célèbres se trouvent dans les districts de Guanaxato, Catorce et Zacatécas, au Mexique; dans le bassin de Yauricocha ou de Pasco, au Pérou, et surtout dans la montagne de Potosi, république de Bolivie. Pour l'Asie, on manque de renseignements, mais on a lieu de croire que les gisements les plus importants sont ceux de la Sibérie. En Europe les gisements argentifères sont nombreux, mais généralement peu riches : les meilleures mines sont celles du Hartz, du district de Freiberg (Saxe), de la Silésie, de la Thuringe, des provinces rhénanes de la Prusse, du district de Schemnitz (Haute-Hongrie), du Siebenburg (Transylvanie), de Joachimsthall et de Pzibram (Bohême), et celles de Kongsberg (Norvége); en France les seules exploitations en activité sont dans les départements du Puy-de-Dôme (Pontgibaud), de la Lozère (Vialas) et du Finistère (Poulhouen et Huelgoat).

Suivant M. Otreschkoff l'exploitation de l'argent, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'en 1855, a porté sur une masse de 51,802,000,000 de francs, représentant un poids de 245,500,000 kilogrammes. A l'avénement du christianisme la valeur de l'argent existant était de 14,148,000,000; au moment de la

découverte de l'Amérique cette valeur n'avait augmenté que de 3 milliards, mais l'exploitation des mines du Mexique eut pour effet de l'accroître énormément. En 1810 l'augmentation de l'argent, sur la période précédente, était d'environ 30 milliards. On évalue à 2,606,777,000 piastres le numéraire en argent frappé à Mexico depuis la conquête (1521) jusqu'en 1852. De 1545 à 1638 le Cerro de Potosi a produit en argent 1,987,875,950 fr. Les mines d'argent de Pasco (Pérou) ont rapporté environ 12 millions de francs de 1846 à 1854; et enfin celles du Chili, qui en 1830 ne rendaient que 324,625 fr., ont atteint en 1852 le chiffre de 19,500,000 fr.

L'argent est beaucoup plus rare que l'or dans les gites métalliques de la Russie; la production moyenne de l'argent calculée sur la période de 1851 à 1855 ne donne pas tout à fait 4 millions de francs par an pour ce pays. On compte que depuis Pierre le Grand jusqu'en 1856 le chiffre d'argent tiré des mines de la Sibérie, du pays des Kirghiz et de la Caucasie s'élève à un peu moins de 412 millions de francs. Le cinquième de cette somme a été extrait pendant le seul règne de Nicolas, qui avait imprimé une grande impulsion à ces travaux. La ville de Chetah, près de l'embouchure du fleuve Amour, possède des mines d'argent très-riches.

Les mines d'argent de l'Angleterre en ont produit en 1852 pour 205,080 liv. st. En 1859 une importante veine d'argent a été trouvée en Cornouailles; l'année précédente, une mine de plomb argentifère rendant environ 20 onces d'argent par tonneau de plomb a été découverte à Snowbrook, au pied du Plinlimmon : cette mine avait été autrefois, paraît-il, exploitée par les Romains. En 1861 l'Angleterre n'a pourtant produit que 569,530 onces d'argent, valant 144,161 liv. st.

En suivant la marche de l'exploitation des minerais argentifères en France depuis 1816 jusqu'en 1846, on trouve que pendant ces trente années la production moyenne a été de 1,676 kilogrammes par an. La France a produit 500 kilogrammes d'argent en 1816, 5,342 en 1841, 3,167 en 1847, 3,344 en 1848, 7,099 en 1851, 6,286 en 1852.

Connu de toute antiquité, l'argent fut choisi comme l'un des signes représentatifs des richesses, à cause de son inaltérabilité et de la facilité avec laquelle on peut lui donner toutes les formes.

En raison de son inaltérabilité, l'argent est tellement préférable dans une foule de cas aux métaux moins précieux, que l'on a imaginé de donner aux ustensiles fabriqués avec des métaux communs les avantages de l'argent en les recouvrant d'une couche mince de ce métal. Cette opération constitue aujourd'hui deux arts importants : l'argenture et le plaqué.

La valeur de l'argent paraît avoir subi une augmentation progressive depuis les derniers siècles qui ont précédé l'ère actuelle jusqu'à la fin du quinzième siècle, tandis qu'à partir de cette époque cette valeur a éprouvé une diminution rapide. J.-B. Say, considérant que les moyens de production du blé n'ont pas notablement changé depuis un temps très-considérable, a choisi cette substance comme une marchandise qui, ayant conservé sensiblement la même valeur à toutes les époques, peut servir de terme de comparaison. Il a trouvé que le nombre de grammes d'argent qu'il a fallu donner à diverses époques pour acheter un hectolitre de blé a varié comme suit : A Athènes et à Rome, 200 ans avant J.-C., il fallait 15 grammes 19 d'argent pour acheter 1 hectolitre de blé (prix moyen), et une pièce de 1 fr. (4 gr. 5 d'argent) aurait valu 5 fr. 63 en franc de 1820. En France, 800 ans après J.-C., il fallait 13 gr. 01 pour 1 hectolitre de blé, ce qui met le franc à 6 fr. 57 ; en 1450, il faut 11 gr. 63 d'argent pour 1 hectolitre de blé, ce qui met le franc à 7 fr. 35 ; en 1514 il en faut 17,69, le franc tombe à 4 fr. 84 ; en 1536, 38,83, le franc vaut 2 fr. 20; en 1610, il en faut 60,02, le franc vaut 1 fr. 42; en 1640, 67,99, le franc vaut 1 fr. 25; en 1789, 71,28, le franc vaut 1 fr. 19; en 1820, il faut 85 gr. 52 d'argent pour payer 1 hectolitre de blé, et le franc vaut 1 fr.

Le renchérissement du prix de l'argent jusqu'à la fin du quinzième siècle s'explique par l'abandon, après la chute de l'empire Romain, et pendant le moyen âge des mines de l'Espagne et de l'Attique, qui fournissaient ce métal aux Grecs et aux Romains. On ne peut d'ailleurs conserver aucun doute sur la cause qui a fait baisser la valeur de l'argent depuis le commen-

cement du quinzième siècle, puisque l'époque de cette révolution coïncide avec la découverte de l'Amérique, qui eut lieu en 1492.

« Ce privilége naturel de l'argent de servir presque exclusivement d'intermédiaire aux échanges, a dit M. Blanqui aîné, de pouvoir être prêté à intérêt, de favoriser l'accumulation, de résister à l'action de l'air et au frottement, de se diviser au gré des besoins de l'homme, explique l'espèce de culte dont les métaux précieux ont été l'objet de tout temps et presque en tout pays. Chez plusieurs peuples ce culte a dégénéré en un vrai fanatisme, et la peine de mort a été prononcée contre les exportateurs de l'argent, ce qui n'a jamais empêché l'argent de sortir et de circuler. C'est que l'argent, si utile pour favoriser la production, ne fait que l'entraver s'il ne circule pas, et finit par s'avilir par son abondance même quand il s'entasse improductivement aux mêmes lieux. La nécessité de l'échanger contre des produits force ses possesseurs à s'en débarrasser, parce qu'il leur sert à satisfaire d'autant plus de besoins qu'il est plus rare dans les pays qui produisent les objets destinés à répondre à ces besoins, et plus abondant aux lieux où on les éprouve. Ainsi tombent tous les sophismes sur lesquels on a étayé le fameux système de la *balance du commerce*, c'est-à-dire de l'accaparement indéfini de l'argent : chimère qui a causé tant de guerres et engendré tant de méfaits commerciaux. »

L'argent servant de monnaie est souvent pris, dans le langage ordinaire, comme synonyme de numéraire, de richesse. « L'argent, disait-on autrefois, est un bon serviteur et un mauvais maître. » On a ajouté : « L'argent est un tyran s'il n'est un esclave. » M. Eugène Delacroix, en artiste habile, donne cet excellent conseil : « Il faut garder le peu d'argent qu'on possède : argent, liberté, dignité, c'est tout un pour l'homme sage et prudent. Quiconque n'a pas assez d'argent pour se passer d'autrui est voué à l'impuissance et aux dernières humiliations de la servitude. » Un financier de nos jours a pu dire aussi : « C'est toujours l'argent qui joue le plus grand rôle. »

ARGENT VIF. *Voyez* MERCURE.

ARGENT DE CHAT, nom vulgaire du mica.

ARGENTEUIL, chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, avec 7,849 habitants, est le centre d'un commerce de vins fort actif. Henri d'Andely, dans son fabliau de la *Bataille des vins*, assigne à la piquette d'Argenteuil la première place parmi les vins de France. Ce vin qui se débite maintenant sur les comptoirs des cabarets de bas étage, était au treizième siècle une boisson du roi, et il eut les honneurs de la table de Philippe-Auguste, « ce roi qui, selon notre auteur, mouillait volontiers son gosier de vin blanc et buvait sans avoir soif. » Ce souverain, ami du bon vin, croyait avoir assez fait pour rémunérer les plus grands services en donnant un petit champ dans le vignoble d'Argenteuil. Ce fut ainsi qu'il récompensa, en 1215, Guérin, évêque de Senlis, son chancelier. Jean Boileau, vicaire de Notre-Dame de Paris, possédait sur le penchant du même coteau, une vigne étendue ; il la légua aux chartreux, et mérita ainsi l'honneur d'être enterré dans leur cloître. L'abbé Lebeuf parle encore de ce vin avec respect, et vers la même époque on soutenait devant l'École de Médecine, dans une thèse publique, que les vins d'Argenteuil devaient avoir la préférence sur ceux de Bourgogne et de Champagne. L'abbaye de Saint-Denis a prélevé pendant longtemps sur ces vignobles une dîme dont le produit était considérable. Malgré sa décadence, le vignoble d'Argenteuil est encore le crû le plus estimé des environs de Paris. Il produit annuellement 70 à 80,000 pièces de vin ; mais ces vins ne peuvent pas vieillir.

D'anciens titres font remonter à 665 la fondation en ce lieu d'un monastère de religieuses, dont Clotaire approuva l'établissement, et qui fut placé sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Denis. Charlemagne fit don à Théodrate, une de ses filles, de ce couvent, qui était alors un lieu de refuge pour les jeunes personnes de la famille royale et des plus illustres maisons de France. Il était habité au douzième siècle par des bénédictines. C'est dans ce monastère que se retira Héloïse quand elle dut se séparer d'Abélard. Elle devint prieure de ce couvent ; mais il paraît que la tendre Héloïse laissa s'introduire dans la discipline de cette maison un relâchement tel, que l'abbé de Saint-Denis, le célèbre Suger, dut convoquer un synode pour réformer l'abbaye.

Les sœurs furent disséminées dans d'autres maisons de l'ordre. Héloïse se retira au Paraclet avec quelques compagnes. Les religieuses d'Argenteuil y furent remplacées par des moines de l'ordre de Saint-Benoît. Ces pères donnèrent une certaine célébrité à cette maison en exposant à la vénération des fidèles une pieuse relique, imitation probable de la *sainte tunique* conservée à Trèves. Elle avait été donnée à Charlemagne par l'impératrice Irène. La sainte tunique a été trouvée à Jaffa en 590. Elle était dans un coffre de marbre, et fut transportée à Jérusalem par Grégoire d'Antioche, Thomas de Jérusalem, Jean de Constantinople, plusieurs autres évêques et une foule de monde qui allèrent la chercher processionnellement et la déposèrent près de la vraie croix. On cite, entre autres personnages célèbres venus à Argenteuil faire leurs dévotions à la *robe sans couture*, Henri III et Louis XIII, Marie de Médicis, Anne d'Autriche et le cardinal de Richelieu. Cette relique est maintenant déposée dans l'église d'Argenteuil, où on va l'honorer du 2 au 12 juin de chaque année. Argenteuil possède un hôpital dont la fondation est attribuée à saint Vincent de Paul. En 1838 on y traversait encore la Seine sur un bac; un pont de bois y fut établi depuis, et en 1862 on y a construit, en employant l'air comprimé, un pont remarquable, pour le passage du chemin de fer de Paris à Dieppe. Argenteuil était autrefois une place forte très-importante, entourée d'épaisses murailles flanquées de tours et percée de seize portes. Ce bourg a beaucoup souffert dans les guerres de religion; il fut pris d'assaut en 1565. Le 2 juillet 1815 les Français y battirent les Anglais et leur enlevèrent deux drapeaux. Argenteuil a sur son territoire le château de Marais, remarquable par ses eaux abondantes et les belles plantations de son parc : ce château appartenait avant la révolution à Mirabeau, qui y réunit souvent ses amis, plus tard membres de l'Assemblée constituante.

ARGENTINE, poisson qui n'atteint guère que 20 à 27 centimètres dans son plus grand développement, présente un corps un peu allongé, médiocrement comprimé, et presque semblable à celui de la truite. Sa tête, un peu plus longue proportionnellement, fait à peu près le quart de sa longueur totale, la nageoire caudale y comprise. Son œil est grand, placé au milieu de la longueur de la tête; son museau médiocre, un peu déprimé horizontalement; sa bouche est petite, fendue en travers et horizontalement; les deux mâchoires, presque égales, sont dépourvues de dents; mais sa langue en est armée, et elles sont fortes, aiguës et crochues comme dans les truites. Son crâne est transparent, et laisse apercevoir le cerveau. L'argentine, qui abonde dans la Méditerranée, et surtout dans l'Adriatique, y est l'objet de pêches considérables, à cause de la matière argentée qui colore ses parties brillantes; cette matière, dont elle tire son nom, sert en Italie à *orienter* les fausses perles, comme nous faisons en France avec l'ablette.

ARGENTINE (République), État de l'Amérique du Sud formé des provinces qui composaient l'ancienne confédération des États du Rio de la Plata, dont Buénos-Ayres s'est à plusieurs reprises séparée; mais qui s'y est de nouveau réunie en les soumettant en 1862. A cette époque, Buénos-Ayres en redevint la capitale; auparavant, Parana, avec un territoire fédéralisé, était le siége du gouvernement, que l'on parle de transporter au Rosario. La république Argentine, y compris Buénos-Ayres, renferme 1,171,800 âmes. Elle est divisée en quatorze provinces, savoir : Jujuy, Salta, Catamarca, Tucuman, Santiago del Estero, Corrientes, la Rioja, Cordova, Santa-Fé, Entre-Rios, San-Juan, San-Luis, Mendoza, Buénos-Ayres; une seule province porte un autre nom que celui de son chef-lieu, c'est celle d'Entre-Rios, dont le chef-lieu est Parana. Le district de Gran-Chaco, avec environ 100,000 Indiens libres, et le désert méridional jusqu'au Rio Negro, appartiennent en outre nominalement au territoire de la confédération.

Après la chute de Rosas, Urquiza convoqua les quatorze gouverneurs des provinces des États du Rio de la Plata à San-Nicolas de los Arroyos, pour aviser à la constitution de la nouvelle confédération. Tous maintinrent provisoirement Urquiza au pouvoir et signèrent la convocation d'un congrès général constituant. Buénos-Ayres, qui avait jusqu'alors renfermé le gouvernement fédéral dans ses murs, ne ratifia pas les mesures adoptées à San-Nicolas. Urquiza occupa militairement Buénos-Ayres le 23 juin 1853; mais il fut bientôt obligé de quitter cette ville. Un con-

grès se réunit à Santa-Fé. Il eut beau déclarer Buénos-Ayres capitale de la confédération, cette province ne voulut pas reconnaître la constitution fédérale, et se sépara de la république Argentine. Le 20 novembre Urquiza fut élu président constitutionnel de la confédération Argentine, et il établit le siége de son gouvernement à Parana. Bientôt la guerre éclata avec Buénos-Ayres. Le 14 octobre 1859 les deux escadrilles se rencontrèrent à Martin-Garcia, et le 23 les deux armées se battirent à Cepeda. La cavalerie de Buénos-Ayres prit la fuite, et l'infanterie dut reculer. Le président Alsina donna sa démission, et la paix fut signée le 10 décembre. Par ce traité Buénos-Ayres rentrait dans la confédération Argentine. Quinze jours après, Urquiza retira ses troupes. Une nouvelle constitution fut votée le 12 septembre 1860 à Santa-Fé. Bientôt Urquiza quitta la présidence, qui fut donnée au docteur Santiago Derqui. Le général Mitre devint gouverneur de Buénos-Ayres. Le 7 avril 1861, le congrès réuni à Parana refusa de recevoir les députés de Buénos-Ayres, parce qu'ils n'avaient pas été élus d'après les lois électorales de la république Argentine. Les députés protestèrent, et le général Mitre marcha sur Rosario. Il rencontra l'armée d'Urquiza près de Pavon, le 17 septembre, et la battit. Urquiza se retrancha dans la province d'Entre-Rios. Derqui disparut. Les provinces de Cordova, San-Juan, Mendoza, Tucuman, Santiago, Catamarca, se rallièrent au général Mitre, qui traita avec Urquiza. Un congrès se réunit le 25 mai 1862 à Buénos-Ayres, qui devint la capitale de la nouvelle confédération. Mitre fut nommé président et la tranquillité se rétablit. Quelques soulèvements furent vivement réprimés. Le président s'occupa de régler l'émission du papier-monnaie, concéda quelques lignes de chemin de fer, et lorsque la guerre éclata entre le Brésil et Montévidéo allié au Paraguay, il maintint la neutralité de la république Argentine, Montévidéo accueillit enfin le général Florès le 20 février 1865. Le président du Paraguay demanda alors à faire passer des troupes sur le territoire argentin, et après le refus du général Mitre, il lui déclara la guerre en s'emparant de bâtiments argentins à l'Assomption et prit la ville de Corrientes. Le 4 mai la république Argentine s'allia au Brésil et à Montévidéo pour faire la guerre au président Lopez.

ARGENTURE. Pour l'usage domestique et la décoration des églises on emploie quelquefois des objets en bronze argenté. Quand les pièces que l'on veut argenter ont été recuites et poncées, on fait à leur surface, pour toutes les parties planes et avec des couteaux faits exprès, un grand nombre de hachures, d'où vient le nom d'*argenture hachée ;* après les avoir fait rougir, on y applique des feuilles d'argent que l'on presse avec un outil nommé brunissoir. Du nombre de feuilles d'argent dépend la beauté de l'argenture obtenue, qui est d'autant plus solide que la pièce a été hachée avec plus de soin.

Pour des plaques de schakos, des agrafes, des lames de métal servant à la construction des instruments de physique, on fait usage d'un autre procédé, qui consiste à frotter les pièces avec un brunissoir, ou à les faire tremper dans une liqueur formée d'un mélange d'argent en poudre obtenu en précipitant ce métal par une lame de cuivre de sa dissolution dans l'acide nitrique, ou de chlorure d'argent avec de la crème de tartre et quelquefois de l'alun et diverses autres substances. L'argent déposé à la surface de la pièce bien propre, on la lave et on la sèche avec soin ; elle est terminée.

L'argenture par les procédés Ruolz et Elkington se fait comme la dorure.

L'*argenture au pouce* n'est applicable qu'à de très-petits objets. Ce procédé consiste à appliquer sur le cuivre une composition argentine, en frottant avec le doigt.

L'argenture du bois, du papier, du carton, du verre, etc., se fait par des procédés particuliers, de même que celle des métaux mous et très-fusibles, comme le plomb et l'étain. Pour le verre, M. Choron a inventé une nouvelle méthode, qui consiste à étendre sur la surface à argenter une solution de nitrate d'argent dissous dans l'alcool à 38° environ, à exposer cette couche au gaz ammoniac jusqu'à cristallisation à la surface du verre, et à tremper le verre ainsi préparé dans une solution alcoolique de nitrate d'argent additionnée d'essence de girofle.

ARGILE. Les principaux caractères minéralogiques de l'argile sont d'avoir un grain très-fin, de ne point produire d'effervescence avec les acides, et de faire généralement pâte avec l'eau ; cette dernière propriété rend certaines espèces propres

à être employées dans les arts plastiques. Lorsqu'elle est sèche, l'argile happe fortement à la langue, et au contact de l'haleine elle répand une odeur spéciale, qui, considérée d'abord comme lui étant particulière, a reçu le nom d'*odeur argileuse*. En effet, les argiles sont des mélanges mécaniques de particules submicroscopiques de sous-hydrates de silice et d'alumine, de silicate d'alumine, et quelquefois de sous-hydrate de magnésie et d'hydrate de fer.

Le *kaolin* lavé, qui sert à la fabrication des porcelaines, peut servir de type au genre *argile*. Les poteries grossières se fabriquent avec l'*argile plastique;* l'argile de Montèreau donne les faïences dites de *terre de pipe* et de *porcelaine opaque*. La *terre glaise* est une argile que le sculpteur emploie pour l'ébauche de ses œuvres, et dont on fait aussi des tuiles, des briques et des fourneaux : c'est l'*argile commune*, composée en moyenne de 32 parties d'alumine, 63 de silice et 5 de fer. On fait une composition très-bonne pour le modelage en mêlant de l'argile desséchée avec de la glycérine. D'un autre côté, les peintres empruntent certaines couleurs à la *terre de Sienne*, la *terre d'ombre*, la *terre de Cologne*, l'*ocre de rue*, etc., qui sont autant d'argiles ferrugineuses.

L'*argile réfractaire* sert à la fabrication des creusets pour la fonte des métaux, et à la construction des fourneaux à réverbère. Pour ce dernier usage on emploie de préférence l'argile qui provient des environs de Maubeuge, et dont on fait aussi cette espèce de poterie si dure appelée *grès de Flandre*. Cette argile a beaucoup d'analogie avec celle d'Allemagne, qui sert pour les excellents creusets de Hesse.

L'*argile smectique* ou *terre à foulon* est ainsi nommée parce qu'elle sert au dégraissage ou au *foulage* des draps, en vertu de la propriété qu'ont les argiles d'absorber les huiles aussi bien que l'eau. La *pierre à détacher* est une argile veinée ou tachetée de brun sur un fond gris; elle renferme un peu de chaux et se trouve en abondance au-dessous des masses de chaux sulfatée de Montmartre.

Enfin, on a employé l'argile molle sur les plaies, les ulcères, comme astringente et hémostatique. Elle peut servir, en effet, par son adhérence avec les parties humides, à arrêter le sang des piqûres de sangsues.

L'argile existe en plus ou moins grande proportion dans toutes les terres arables; lorsqu'elle s'y trouve en abondance, les terres sont grasses, fortes, et peuvent quelquefois même devenir impropres à la végétation, parce qu'elles opposent trop de résistance au mouvement des racines des plantes; qu'elles retiennent trop fortement l'eau qui les pénètre, et qu'en se desséchant elles se crevassent profondément et peuvent mettre à nu les racines. Dans les terres trop légères, on ajoute avec avantage des *marnes argileuses* qui les améliorent, de même qu'on amende les terres trop fortes en y mêlant des calcaires qui les divisent.

L'argile grasse ou terre glaise existe presque partout. Les argiles blanches sont plus rares, et présentent des avantages marqués pour l'exploitation. La terre à porcelaine se rencontre très-rarement, longtemps on n'en a trouvé qu'auprès de Limoges; depuis que plusieurs carrières en ont été découvertes, on fabrique une beaucoup plus grande quantité de porcelaines et à des prix infiniment moins élevés. La terre à porcelaine est seule susceptible d'être cuite à une très-haute température. Les terres blanches ou de pipe ne peuvent en supporter qu'une moindre, et les terres à poterie une beaucoup moindre encore : c'est là ce qui fait le mérite relatif des pièces à la confection desquelles elles ont servi. L'argile renferme deux métaux : le silicium et l'aluminium. Ce dernier y est encore combiné avec l'oxygène, composition qu'on nomme *alumine*. Le kaolin contient le cinquième de son poids d'aluminium.

ARGONAUTE, mollusque céphalopode connu des anciens sous les noms de *nautile* et de *pompyle*. Athénée, Appien, Élien, Pline, nous racontent les merveilles que leurs contemporains attribuaient à l'argonaute. Ils en font un élégant nautonier enseignant aux hommes les principes de la navigation. Il est vrai que la coquille univalve de l'argonaute, extrêmement légère, fragile, transparente, ayant une teinte laiteuse prononcée, offre quelque ressemblance avec une nacelle, au-dessus de laquelle peuvent s'élever des bras membraneux simulant des voiles, tandis que sur les flancs se trouvent placés des tentacules figurant six rames mobiles. Pline prétendait que l'animal quittait sa coquille pour venir paître à terre, et qu'il n'y rentrait que pour se transporter de plage en plage.

Cette fable, qui était encore admise au moyen âge, tient principalement à la forme de la coquille et à la non-adhérence de l'animal avec son enveloppe testacée, fait en contradiction avec les lois zoologiques connues. Des savants distingués en ont inféré que l'animal qu'on a trouvé dans les coquilles de l'argonaute n'est qu'un parasite, comme certains pagures, qui se logent dans des coquilles abandonnées, mais cette opinion ne paraît plus soutenable.

ARGONAUTES. Ainsi furent appelés, du vaisseau *Argo*, que leur chef Jason avait fait construire, les héros de l'antiquité grecque qui, une génération d'hommes avant la guerre de Troie, entreprirent un grand voyage sur mer, pour aller à la recherche de la toison d'or. On comptait parmi eux Hercule, Castor et Pollux, Pélée, Admète, Nélée, Méléagre, Orphée, Télamon, Thésée, Pirithoüs, Hylas et beaucoup d'autres. Jason rapporta la fameuse toison, grâce à Médée, fille d'Eétès, qui lui en fournit les moyens et s'échappa avec lui.

ARGONNE. On apppelait autrefois ainsi une portion de territoire s'étendant dans la Champagne et dans le Barrois, entre la Meuse, la Marne et l'Aisne, sur une longueur fort inégale, depuis Beaumont, frontière de la principauté de Sedan, jusqu'aux limites méridionales du Clermontois, qui y était compris. Ce *pays d'Argonne*, dont Sainte-Menehould était le chef-lieu, compose l'arrondissement de Sainte-Menehould du département de la Marne et quelques cantons des départements de la Meuse et des Ardennes. Comme il est très-boisé, et que les villes et les villages qu'on y rencontre sont des espèces de clairières dispersées dans une vaste forêt, on avait surnommé ce pays la *forêt d'Argonne*.

En 1792, l'armée prussienne aux ordres du duc de Brunswick, s'en approcha d'environ 48 kilomètres pour marcher sur Châlons et de là sur Paris; mais elle commit la faute immense de ne pas faire occuper les cinq défilés, qui seuls pouvaient donner passage à une armée. Dumouriez conçut un plan de campagne qui sauva la France. Il comprit qu'il fallait occuper avant l'ennemi ces défilés, qu'il proclama devoir être les *Thermopyles de la France*, puis forcer les Prussiens à se jeter dans la forêt, où ils succomberaient en détail. Les manœuvres de l'armée française trompèrent Brunswick; et la victoire de Valmy lui apprit qu'il s'était engagé trop témérairement dans un pays où il manquait de vivres et de magasins. Cette *campagne de l'Argonne* ne dura que quelques semaines.

ARGOS, capitale de l'Argolide, sur le fleuve Inachus, remonte à la plus haute antiquité. Ses habitants étaient célèbres par leur amour pour les beaux-arts et surtout pour la musique. Elle avait formé une école de sculpteurs. Cette ville possède aujourd'hui 11,000 habitants. On y voit des ruines nombreuses, une citadelle aux assises de construction cyclopéenne, un long passage souterrain creusé dans le roc et communiquant avec cette forteresse, sans compter de nombreux vestiges de palais et de temples.

Argos était, au moment de l'entrée des Français en Morée en 1205, une des douze places fortes du Péloponnèse. Un petit chef grec, Léon de Guy, y dominait. Les Français parvinrent à s'en emparer; Guillaume de Ville-Hardouin la donna, à titre de fief, à Guy de la Roche, qui devint duc d'Athènes. La république de Venise, en l'an 1388, acheta les seigneuries d'Argos et de Nauplie, à Bonne d'Enghien. Nerio Acciajoli s'en était emparé. Les Vénitiens en prirent enfin possession dans les premières années du quinzième siècle. Ils en furent dépossédés par Bajazet, qui réduisit 30,000 habitants en esclavage et les remplaça par des Tartares. Argos fut reprise par les Vénitiens en 1686, et devint alors le chef-lieu de leurs possessions dans la Grèce. Mais elle leur fut de nouveau enlevée en 1715, par les Turcs, qui la gardèrent jusqu'en 1825, époque où la Grèce reconquit son indépendance.

ARGOT, langage particulier des filous et généralement de tous les habitués des prisons et des bagnes. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine du mot *argot*. Furetière le fait venir de la ville d'Argos, « parce que, dit-il, la plus grande partie de ce langage est composée de mots tirés du grec; » opinion que réfute facilement Granval. Le Duchat le fait dériver, par une légère transposition de lettres, du nom de *Ragot*, fameux *belitre* qui vivait du temps de Louis XII : d'où l'on a dit *ragoter* pour grommeler, murmurer en se plaignant, à la manière des gueux et des mendiants. Au contraire, M. Clavier l'emprunte à l'*ergo* des écoles.

L'argot français est, dit M. Royer, un idiome du hasard, qui n'a point passé par

l'alambic des Vaugelas, et qui, à travers les siècles, a conservé la naïveté de son type primitif. Il s'était même élevé, au quinzième siècle, jusqu'au ton de la littérature : « littérature toujours pittoresque, et plus folle et grotesque dans les expressions et les images à mesure que le sujet devient plus sombre et plus terrible, des idées de cachots et de supplices travesties en bouffonnerie, un vrai carnaval de la pensée, où la mort joue toujours un rôle de folie. »

Depuis Villon jusqu'à Maurice, surnommé le Béranger des bagnes, la langue argotique n'a subi en France d'autres variations que celles que les progrès de la civilisation impriment successivement à toute institution humaine; car si les *caroubeurs* de nos jours parlent encore le vieil argot qu'employaient les *coupe-bourses* d'autrefois, les *tireurs* fashionables qui exploitent l'Opéra, la Bourse, Tortoni, pimpants, musqués, gantés, frisés, affectent le parler du jour, et dédaignent la langue classique des argotiers vulgaires. Ce sont les romantiques du genre. Aussi le *goépeur* de province qui vient chercher de l'*ouvrage* à Paris est-il fort emprunté d'abord, lorsqu'il se trouve pour la première fois en rapport d'affaires avec nos *pègres* à la mode, habitué qu'il est à *travailler* dans un genre moins *comme il faut*. Mais, pour peu qu'il soit intelligent et montre l'envie de *bien faire*, il ne tarde pas à se mettre à la hauteur, tout en couvrant du voile apparent de la balourdise les plus fines ruses du métier.

Autrefois, les argotiers de la capitale tenaient leurs états généraux et procédaient à leurs initiations et à leurs mystères dans la cour des Miracles, aux cours Ragot, ou dans la forêt du Bourget. Aujourd'hui les démolitions les chassent de leurs anciens repaires, mais ils en trouvent bien de nouveaux, un peu plus loin, dans quelque Californie des anciennes barrières ou des nouvelles portes de Paris, dans quelques carrières abandonnées et même sous les ponts en fonte, où l'on en a vu se loger en garni.

Un glossaire de la langue argotique serait aussi utile que curieux. On l'a plusieurs fois essayé, mais il y a des gens qui ne croient pas à cet argot de dictionnaire. Les magistrats que leurs fonctions mettent en rapport avec les voleurs sont forcés de consulter une espèce de vocabulaire ou de grammaire composée pour eux, à diverses époques, de conversations tenues ou de communications faites par des voleurs auxquels on a acheté le secret de leur langage.

ARGUS, prince argien, fils d'Agénor ou d'Arestor, surnommé *Panoptès*, c'est-à-dire qui voit tout, possédait cent yeux, dont cinquante étaient ouverts pendant que le sommeil fermait les cinquante autres. Il avait, en conséquence, été commis par Junon à la garde de la malheureuse Io, que Jupiter avait métamorphosée en génisse. Ce dieu donna ordre à Mercure de tuer Argus. Mercure, en effet, endormit le gardien au son de sa flûte, puis le lapida, ou lui trancha la tête. Junon recueillit soigneusement les yeux d'Argus et les sema sur la queue du paon, qui lui fut dès lors consacré.

ARIA CATTIVA ou MAL'ARIA. Une partie des côtes de l'Italie que baigne la Méditerranée s'élargit chaque année par les sables qu'amoncelle cette mer. Le cours des ruisseaux et des torrents en est arrêté; la rupture de plusieurs aqueducs, le manque de canaux, laissent séjourner les eaux sur ces plages, d'où s'exhalent des miasmes pestilentiels aux approches de la canicule : tels sont les *marais Pontins*, les *maremmes* de Toscane, et quelques autres lieux sur lesquels planent des vapeurs délétères, dont la malignité s'affaiblit en général à mesure qu'on s'élève au-dessus de la plaine. Ainsi, l'on distingue les zones d'*aria pessima*, d'*aria cattiva*, *aria sospetta*, *sufficiente*, *buona*, et enfin *ottima* : tel est Tivoli.

Avant la fondation de Rome, et pendant les cinq premiers siècles de cette ville, on ne trouve rien dans l'histoire qui se rapporte au mauvais air dans cette contrée. Ses plages, alors cultivées, et surtout plantées d'arbres, nourrissaient un peuple nombreux; les guerres civiles, les invasions des barbares, ont diminué les habitants, laissé tomber en ruines les travaux d'assainissement, et rendu dangereux pour tous, mortel pour beaucoup, le séjour de ces côtes. La chaleur et l'humidité, le déboisement, le petit nombre de faibles bras employés à l'agriculture, les mauvais aliments, les habits de toile substitués aux habits de laine que portaient les anciens, telles sont les causes des fièvres et de la mortalité dans les maremmes, dans les marais Pontins.

ARIANE ou ARIADNE, était fille du roi Minos et de Pasiphaé. Elle mit dans les mains de Thésée le fil au moyen duquel il devait se reconnaître dans les détours du labyrinthe et tuer le Minotaure, auquel on livrait les jeunes gens que les Athéniens étaient obligés d'y envoyer annuellement. Elle se sauva ensuite avec Thésée; mais l'ingrat l'abandonna dans l'île de Naxos, où elle mourut.

ARIANISME, doctrine d'Arius, qui prétendait que le Christ, fils de Dieu, était le plus noble des êtres créés de rien; qu'il était, par conséquent, inférieur à Dieu et produit par sa libre volonté. Cette opinion fut condamnée en 320, au synode d'Alexandrie, puis, en 325, au concile général de Nicée, par les évêques de l'Église catholique qui reconnaissait au Fils de Dieu une complète égalité d'essence avec le Père. Malgré la proscription qui frappa son parti, Arius n'en réussit pas moins à se faire de chauds adhérents, et Constantin le Grand, par amour de la paix, s'occupait de le faire recevoir de nouveau dans la communion chrétienne, lorsqu'il expira en 336. Après sa mort, le nombre de ses disciples s'accrut considérablement, surtout lorsqu'en 337 Constantin se fut fait administrer le baptême suivant le rite arien. Sous Constance cette croyance devint la théologie officielle de l'État; et à partir de 350, elle domina en Occident, puisque Rome elle-même dut accepter un évêque arien, Félix. Mais les discordes intestines des sectaires, que le catholicisme persistait à anathématiser, finirent par assurer le triomphe de celui-ci. Déjà les *semi-ariens,* qui avaient pour chefs Basile d'Ancyre et Georgius de Laodicée, s'étaient rapprochés d'elle en soutenant la similitude d'essence du Fils avec le Père. Les exagérations des ariens rigides Aétius et Eunonius de Cappadoce, contribuèrent au triomphe définitif des orthodoxes. En soutenant au synode de Sirmium, en 357, que le Fils de Dieu est d'une essence tout autre que le Père, ils soulevèrent contre eux jusqu'aux semi-ariens; et, en voulant ramener le baptême à une immersion complète, ils scandalisèrent le peuple. L'empereur Julien, qui accordait à toutes les sectes la même tolérance, et ne souffrait pas de querelles religieuses dans l'empire, acheva de faire prévaloir l'orthodoxie. A partir de l'an 364 l'arianisme parvint encore à dominer quelque temps en Orient et put même se permettre des actes de violence contre les catholiques. Mais Gratien rétablit la paix dans l'empire et Théodose rendit la prépondérance aux orthodoxes. Les nombreuses discordes qui éclatèrent entre les ariens eux-mêmes hâtèrent la fin de leur considération dans l'empire Romain. L'arianisme disparut à peu près complétement vers le milieu du cinquième siecle; il ne fut détruit que plus tard chez les Goths, les Suèves d'Espagne, les Vandales et les Lombards. Marco Polo trouva des ariens en Chine.

ARION, inventeur du dithyrambe, né à Méthymne, dans l'île de Lesbos, florissait l'an 625 avant J.-C. Il vécut à la cour de Périandre, roi de Corinthe, et parcourut la Sicile et l'Italie. A Tarente, il remporta le prix. S'étant embarqué sur un vaisseau corinthien pour retourner auprès de Périandre, les matelots formèrent le projet de l'assassiner pour s'emparer de ses richesses; Apollon lui découvrit dans un rêve le danger qui le menaçait. Arion, vêtu comme en un jour de fête, et la lyre à la main, s'avança alors sur le pont, et chercha par ses chants à toucher le cœur de ses compagnons de voyage. Les dauphins, rassemblés autour du bâtiment, l'écoutaient avec avidité; quant aux matelots, ils restaient insensibles à ses accents. Arion, voyant qu'ils persévéraient dans leur dessein, se précipita dans la mer; un dauphin le prit sur son dos, et tandis que par la magie de ses accords il forçait les flots à s'abaisser devant lui, son sauveur fendait rapidement les ondes, et s'approchait du rivage. Il le débarqua sain et sauf au promontoire de Ténare (aujourd'hui le cap Matapan), d'où il se rendit à Corinthe. Suivant les uns, Périandre le reçut avec de grandes démonstrations de joie et érigea un monument au dauphin qui l'avait sauvé; d'après une autre version, le prince, ne pouvant ajouter foi au récit du prodige, fit jeter dans les fers le pauvre poëte, qui y resta jusqu'à l'arrivée du vaisseau. Les perfides matelots, interrogés par le roi, lui répondirent qu'Arion était mort pendant la traversée. Le poëte parut à ce moment devant eux, et les coupables, convaincus de leur crime, furent mis en croix par ordre de Périandre. La lyre d'Arion et le dauphin qui l'avait sauvé furent placés au ciel, où ils devinrent de brillantes constellations.

ARIOSTE (LODOVICO ARIOSTO, dit L'), né à Reggio le 8 septembre 1474, d'une

noble famille, annonça de bonne heure les plus remarquables dispositions pour la poésie. Plaute et Térence lui fournirent le sujet de deux comédies ; et un recueil de poésies lyriques appela sur lui l'attention du cardinal, Hippolyte d'Este. Placé d'abord en qualité de gentilhomme dans la maison du cardinal il obtint sa confiance, l'accompagna dans ses voyages, et fut plus tard employé à plusieurs affaires importantes par le duc Alphonse de Ferrare. Ce fut parmi les distractions de tous genres que lui offrait la cour qu'il composa son *Roland furieux*. Dix années environ furent consacrées au travail de ce grand poëme. L'Arioste en montra le manuscrit au cardinal d'Este, son protecteur, qui le lui rendit en lui disant : « Où diable, messire Louis, avez-vous pris tant de sottises ? » Le poëte publia néanmoins son œuvre en 1516, et obtint l'admiration de l'Italie entière. A cette époque, il se brouilla avec le cardinal, parce qu'il refusa de l'accompagner dans un voyage en Hongrie. Le duc Alphonse Ier se fit alors le patron déclaré de l'Arioste, et l'admit même dans son intimité, mais sans jamais pourtant le tirer de ses embarras de fortune. En 1522 Alphonse le nomma gouverneur d'un district de l'Apennin, révolté et infesté de bandits. L'Arioste s'acquitta à merveille de ses nouvelles fonctions : il apaisa les troubles, et s'acquit un grand empire sur les brigands. On dit qu'un jour, le gouverneur poëte, plus rêveur que de coutume, étant sorti en robe de chambre d'une forteresse dont il faisait sa résidence, tomba entre leurs mains. Un d'eux le reconnut, et avertit le reste de la bande que leur prisonnier était le signor Ariosto. Au nom de l'auteur du *Roland furieux* tous ces brigands tombent à ses pieds, et le conduisent jusqu'à la forteresse en lui disant que la qualité de poëte leur faisait respecter, dans sa personne, le titre de gouverneur. De retour à Ferrare, l'Arioste fit représenter pour la fête de la cour plusieurs comédies qu'il avait anciennement composées ; et il donna en 1532 la seconde édition de son poëme, qu'il corrigeait soigneusement depuis quelques années. Peu de temps après, il fut attaqué d'une maladie de vessie, à laquelle il succomba le 6 juin 1533.

Ce grand poëte se distinguait par tous les avantages extérieurs, ainsi que par la douceur du caractère, l'affabilité des manières et la noblesse des sentiments. Il avait été riche, et il aimait la vie élégante ; mais sur la fin de ses jours des revers de fortune le contraignirent à diminuer son train et à se contenter d'une modeste maison qu'on voit encore aujourd'hui à Ferrare. Son poëme est, on peut le dire, le chef-d'œuvre de l'épopée romantique, l'éclat du récit s'y marie constamment à la grâce et à la délicatesse achevée du style. Cette œuvre a fait ranger l'Arioste au nombre des grands maîtres en poésie ; et lui a en outre valu parmi ses concitoyens le surnom de *Divin*. Indépendamment de ce poëme, on a de l'Arioste un certain nombre de comédies, de satires et de sonnets, ainsi qu'un recueil de vers latins, toutes productions dans lesquelles on retrouve plus ou moins l'empreinte de son génie.

En 1845 MM. Ajazzi et Giampierri acquirent le manuscrit d'une partie d'un poëme épique inédit attribué à l'Arioste, et intitulé *Renaud le Hardi*. Ce manuscrit n'est pas complet, il contient seulement deux cent quarante stances. Il a été imprimé en 1846 aux frais du grand-duc de Toscane. Doni avait déjà parlé de ce manuscrit retrouvé dans une collection formée par un docteur Lanzoni (mort en 1730) ; de là il passa dans la bibliothèque du marquis Bevilacqua. Baruffaldi en reparla en 1807 et François Reina en 1812. Quoique l'écriture ressemble à celle de l'Arioste, quelques critiques pensent que le poëme n'est pas de lui, mais qu'il appartient à son frère ou à son neveu.

ARIOVISTE, dont le nom teuton, EHRENVEST, signifiait *fort en honneur*, était chef de ces peuplades germaines établies sur les rives du Rhin. Il était l'ami et l'allié des Romains ; mais plusieurs nations gauloises des rives de la Saône et de la Loire implorèrent le secours de César contre lui. César céda à cette demande et rencontra Arioviste, l'an 58 avant J.-C., sous les murs de Besançon. Ce chef, solidement établi dans un camp retranché, refusait la bataille que lui offrait César ; mais celui-ci ayant appris que la devineresse germaine avait défendu d'en venir aux mains avant la nouvelle lune, commanda aussitôt l'attaque ; les Germains furent taillés en pièces et repassèrent le Rhin à grand'peine après avoir perdu 80,000 hommes.

ARISTARQUE, critique célèbre, formé à l'école d'Aristophane de Byzance, naquit dans la Samothrace, 160 ans avant J.-C., et eut Alexandrie pour patrie adoptive.

Ptolémée Philométor lui confia l'éducation de ses enfants. Il exerça sa critique sur Pindare, Aratus et divers autres poëtes, mais principalement sur Homère. Il composa environ quatre-vingts livres, dont neuf de corrections des œuvres de ce génie immortel, dont on avait seulement jusque-là rassemblé les chants. Aristarque poursuivit tout vers qu'il n'approuvait pas, admettant ou rejetant sans scrupule ce qui lui paraissait plus ou moins digne de cette grande renommée. C'est à lui que nous devons l'*Iliade* et l'*Odyssée* telles que nous les possédons aujourd'hui, et qu'il divisa chacune en vingt-quatre chants; il en supprima les vers qui lui semblèrent apocryphes, changeant souvent de place ceux qu'il conservait, modifiant, rectifiant, etc. Son travail fut vigoureusement attaqué, mais il n'en resta pas moins admis. Après avoir passé la plus grande partie de ses jours à Alexandrie, Aristarque se réfugia dans l'île de Chypre, où il se laissa mourir de faim, en 88.

Aujourd'hui encore le nom d'*Aristarque*, opposé à celui de *Zoïle*, le détracteur d'Homère, sert à désigner un critique profond et consciencieux, dont les jugements font autorité.

ARISTÉE, fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène, fille du fleuve Pénée. naquit dans la Libye (Cyrénaïque), et fut élevé par les nymphes. Son culte était fort ancien dans les iles de la mer Égée, et s'y liait à celui de son père. Les poëtes grecs ont chanté ses bienfaits; et des médailles, des sculptures antiques reproduisent ses traits, ses attributs et son nom. Il avait enseigné aux hommes la vie pastorale et l'art d'élever des bestiaux, de traire les vaches, de faire du beurre et du fromage, de chasser, de dompter les animaux féroces, de presser les olives pour en extraire de l'huile, d'appliquer les plantes à la guérison des plaies. On lui attribue enfin la construction des ruches et l'élève des abeilles, d'où lui vient le surnom de *Mélissée*. La mythologie mentionne encore son séjour dans l'île d'Eubée; elle le représente comme l'instituteur de Bacchus et son compagnon, son Mentor dans son expédition des Indes. Hésiode parle du mariage d'Aristée avec Autonoé, princesse de Thèbes, fille de Cadmus et d'Harmonie. Il lui donne pour fils Actéon. Désespéré de la mort de son fils, dévoré à la chasse par ses chiens, il quitta la Grèce, passa à Cos, de là en Sardaigne, puis en Thrace, où Bacchus l'initia aux mystères des Orgies; puis il fixa son séjour sur le mont Hémus, mais il en fut enlevé et disparut à son tour.

ARISTÉE, *de Proconèse*, personnage fabuleux, qu'on pourrait appeler le *Juif errant* des superstitions grecques. On fait d'abord de lui le maître d'Homère. Plus tard, environ huit cents ans avant J.-C., on le fait naître à Proconèse, petite île de la mer de Marmara, et on l'envoie, animé de l'esprit d'Apollon, chez les Issédons, dans l'intérieur de l'Asie, puis chez les Arimaspes, et enfin chez les Hyperboréens. Il meurt en revenant de chez ceux-ci. Sept ans plus tard, il reparaît de nouveau, et compose ses *Arimaspeia*, poëme en trois livres qui contenait des renseignements géographiques sur les habitants du centre et du nord de l'Asie. Aristée disparaît ensuite; mais trois cent quarante ans plus tard on le revoit à Métaponte, au sud de l'Italie, où il conseille aux habitants d'élever un autel à Apollon et de lui consacrer à lui-même une statue, parce qu'il avait accompagné sous forme de corbeau Apollon lorsque ce dieu avait fondé leur ville. Puis il disparut une dernière fois.

ARISTIDE, surnommé *le Juste*, était le fils de Lysimaque, et descendait d'une des familles les plus distinguées d'Athènes. Il était l'un des dix stratéges des Athéniens, lorsque ceux-ci combattirent les Perses à Marathon (490 av. J.-C.). Chaque stratége prenait à son tour le commandement en chef pendant une journée. Aristide, reconnaissant les effets nuisibles de ces incessants changements de chef, détermina ses collègues à confier leurs pouvoirs à Miltiade, et c'est grâce à cet arrangement que les Grecs remportèrent la victoire. Quand Thémistocle, dont Aristide contrariait la politique, voulut le faire frapper d'ostracisme, un homme se trouvant à côté de lui sans le connaître et ne sachant point écrire, le pria d'inscrire son nom sur la coquille avec laquelle il devait voter pour le bannissement. « Aristide t'a-t-il offensé? lui dit celui-ci. — Non, répondit l'autre; mais je suis fatigué de l'entendre toujours appeler *le Juste*. » Aristide se soumit avec dignité à la sentence qui le frappait d'exil, et il sortit d'Athènes en priant les dieux de faire en sorte que jamais ses concitoyens n'eussent à regretter son absence. Lorsque trois ans plus tard Xerxès vint attaquer la Grèce, à la tête d'une armée

formidable, Aristide, apprenant que la flotte grecque se trouvait cernée à Salamine par la flotte perse, ne songea qu'au bien de sa patrie, et accourut bien vite prévenir Thémistocle du danger qui la menaçait. Touché de cette preuve de patriotisme, Thémistocle fit rapporter le décret de bannissement. L'année suivante (479) Aristide fit repousser les propositions de Mardonius. A la bataille de Platée, il commandait les Athéniens, et contribua au succès de la journée. En 477, il fit rendre une loi supprimant les restrictions qui avaient jusque alors empêché une certaine classe de citoyens de parvenir aux charges publiques. Thémistocle ayant annoncé qu'il avait un plan d'une haute importance pour la république, mais qu'il ne pouvait le communiquer en assemblée publique, Aristide fut chargé d'en prendre connaissance. Ce plan consistait à incendier tous les navires des différents peuples de la Grèce à ce moment réunis dans un port voisin, afin d'assurer ainsi aux Athéniens la domination des mers. Aristide déclara au peuple que rien n'était plus avantageux mais en même temps plus injuste que le plan proposé par Thémistocle; et on le rejeta sans autrement en délibérer. Il mourut en l'an 468, et si pauvre, qu'il fallut l'enterrer aux frais du trésor public.

ARISTIDE, célèbre peintre thébain, de l'école d'Euxinidas, contemporain d'Apelle, vivait vers l'an 300 avant notre ère. Le premier il osa essayer de reproduire sur la toile les agitations de l'âme, les passions de l'homme. Le plus célèbre de ses tableaux représentait *le Pillage d'une ville*. Tous les détails en étaient si vrais, si saisissants, qu'il était impossible de le contempler sans frissonner d'horreur et d'effroi. Entre autres tableaux, Aristide avait encore peint une *Bataille entre les Grecs et les Perses*, qui ne comprenait pas moins de cent figures principales. Mnason, tyran d'Élatée, le paya à l'artiste sur le pied de 10 mines d'argent par personnage, ce qui ferait 36,000 kilogrammes d'argent. Selon Pline, Attilus offrit à Aristide 600,000 sesterces d'un tableau représentant Bacchus. Le consul Mummius fit enlever de vive force ce tableau à Attilus.

ARISTIPPE, philosophe grec, fondateur d'une école qui fut appelée cyrénaïque, de sa ville natale, Cyrène en Afrique. Il florissait l'an 380 avant J.-C. Envoyé à Olympie par son père, il entendit parler de Socrate, et fut si avide de suivre ses leçons, qu'il partit aussitôt pour Athènes. Il n'adopta pas cependant tous ses principes. Il pensait, ainsi que lui, qu'il faut s'abstenir de parler des choses qui sont au-dessus de l'intelligence humaine, et avait peu d'estime pour les sciences physiques et mathématiques. Sa morale différait beaucoup de celle de Socrate : c'était l'art des jouissances les plus délicates de la vie. Socrate discuta souvent avec lui, et pour échapper à ses remontrances Aristippe passait à Égine une partie de son temps; il y était lorsque son maître mourut. Il fit plusieurs voyages en Sicile, et y fut accueilli avec bienveillance par Denys le Tyran. Ses amis lui reprochant ses liaisons avec lui : « Que voulez-vous? leur répondit-il, je parle à la cour la langue de la cour, et chez le peuple le langage du peuple. » Un jour que, pour obtenir une grâce, il s'était jeté aux genoux de Denys : « Est-ce ma faute, dit-il, si cet homme a les oreilles aux pieds? » Il séjourna ensuite à Corinthe; mais il n'est pas vraisemblable qu'à son retour il ait ouvert une école à Athènes, ainsi que le prétend Diogène Laerce; car nous ne connaissons aucun de ses disciples. Sa doctrine ne fut cultivée que par sa fille, Arété, et par Aristippe, son petit-fils. On ne sait pas l'époque de la mort d'Aristippe, arrivée à Lipara. Ses écrits ne nous sont pas parvenus.

ARISTOCRATIE. Si l'on s'en tenait à la seule étymologie grecque de ce mot, l'aristocratie serait le *gouvernement des meilleurs*, des plus sages, des plus dignes. Si nous remontons aux origines de la plupart des États de l'Europe moderne, nous trouvons des hordes guerrières qui, après des luttes prolongées contre les habitants indigènes, démembrent des provinces entières par la conquête, se partagent le sol, et y fondent des aristocraties territoriales. Telle fut l'origine de la noblesse chez la plupart des peuplades germaniques ou scandinaves qui sont venues s'établir sur les débris de l'empire Romain. Rome elle-même avait été longtemps gouvernée par une aristocratie puissante qui, pour maintenir la pureté de la race dominante, prohibait le mariage des familles patriciennes avec les plébéiens. Plus tard, à Venise, l'aristocratie était à son tour maîtrisée par une oligarchie, composée du conseil des Dix

et des inquisiteurs d'État, dont le gouvernement avait pour armes l'espionnage et la délation, et pour ressort la terreur.

Si nous considérons l'aristocratie en elle-même, indépendamment du rôle qu'elle a joué dans l'histoire, nous pouvons en reconnaître diverses espèces : l'*aristocratie de naissance*, qui le plus souvent est unie à l'*aristocratie territoriale*, ou à la grande propriété : c'est celle qui domine en Angleterre. Celle-ci est en même temps une aristocratie politique ; car, disposant des grandes forces sociales qu'elle a entre les mains, elle a des intérêts étroitement liés aux intérêts généraux du pays ; elle prend toujours une large part aux grandes entreprises, quand elle ne dirige pas elle-même ; en un mot, elle gouverne.

L'aristocratie française, sans avoir jamais joué un si grand rôle, avait eu la même origine, c'est-à-dire la conquête. Aux siècles de la féodalité, les hauts barons, les grands vassaux, seigneurs terriens, propriétaires d'immenses domaines, furent longtemps en lutte avec la couronne, tout en opprimant le tiers état, sur qui pesait presque exclusivement la masse toujours croissante des impôts. La profonde politique de Louis XI porta des coups terribles à la prépondérance des grands vassaux, que plus tard Richelieu finit par écraser, ne laissant plus à Louis XIV que l'œuvre de les réduire au rôle de courtisans. C'est dans cet état que la révolution de 1789 surprit la noblesse française. L'aristocratie, cruellement décimée par les mesures révolutionnaires, dut se soumettre à des conditions nouvelles, dont les plus importantes étaient l'égalité de tous devant la loi, l'égale admissibilité de tous à tous les emplois, le partage égal des héritages entre tous les enfants d'un même père, c'est-à-dire l'abolition du droit d'aînesse, des majorats et des substitutions, d'où résulta bientôt le morcellement des grandes propriétés. Lorsque le gouvernement du Consulat et de l'Empire travailla à rasseoir la société sur des bases plus solides, les débris épars de l'aristocratie se rallièrent successivement. Napoléon essaya de créer une noblesse nouvelle, à l'aide de ses soldats parvenus. Ce fut l'*aristocratie militaire*. Après les désastres de deux invasions, les quinze années de paix qui suivirent sous la Restauration, puis les dix-huit années de paix du règne de Louis-Philippe, développèrent une puissance nouvelle, celle du travail. Alors naquit l'*aristocratie financière*, qui a gardé toute sa puissance.

« L'aristocratie a trois âges successifs, dit Chateaubriand : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités ; sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier. » Selon Mme Agénor de Gasparin, « il y a une aristocratie de la pensée, il y a une aristocratie du savoir, il y a une aristocratie de la richesse, il y a une aristocratie de la saine élégance, etc., et toutes ces aristocraties sont bonnes quand elles n'empêchent pas l'homme qu'elles élèvent au-dessus du niveau commun de reconnaître qu'il est poudre comme les autres hommes. » Suivant Chateaubriand, « de toutes les aristocraties, celle des richesses, lorsqu'elle n'est pas portée à un trop grand excès, est la moins dangereuse en elle-même, le propriétaire ayant un intérêt personnel au maintien des lois, tandis que l'homme sans propriétés tend sans cesse par sa nature à bouleverser et à détruire. » D'après M. Guizot, il n'y a pas en France d'aristocratie, mais il y a autre chose que de la démocratie. Il voit dans toute société trois classes : l'une qui vit du revenu de ses propriétés sans travail ; une autre qui exploite ses propriétés ; une autre qui vit de son travail sans propriété : nulle part peut-être ces classes ne sont plus mêlées et ne tiennent davantage à l'égalité qu'en France ; en vain elles chercheraient à se détruire, elles doivent accepter le fait de leur existence et vivre en paix : le bonheur et la prospérité du pays en dépendent.

ARISTOLOCHE, genre de plantes qui renferme près de cent espèces. Quelques-unes entrent encore dans quelques composés pharmaceutiques peu employés, et les racines amères de deux espèces indigènes, l'*aristoloche ronde* et l'*aristoloche longue*, ont des propriétés stimulantes. La plupart des autres espèces se trouvent principalement dans l'Amérique intertropicale : on distingue l'*aristolochia serpentaria* (*serpentaire de Virginie*), l'*aristolochia clematitis*, et l'*aristolochia sipho*, plus connue sous le nom d'*aristoloche à grandes feuilles*. Cette dernière est une plante grimpante, très-recherchée dans les jardins, à cause de l'ampleur, de la forme et de la couleur de ses feuilles,

qui, unies aux fleurs du jasmin et de la clématite, concourent à la décoration des berceaux.

ARISTOPHANE, le seul poëte comique grec dont on possède des pièces entières, était fils d'un certain Philippe, et né à Athènes. Ses débuts comme poëte datent de l'an 427 avant J.-C., et comme il s'était permis quelques plaisanteries sur le compte de Cléon, celui-ci l'accusa d'avoir usurpé le titre de citoyen athénien. Aristophane se vengea plus tard de Cléon par sa comédie des *Chevaliers*, dans laquelle il joua lui-même le rôle de Cléon, aucun acteur n'en ayant eu le courage. C'est à peu près tout ce que nous savons de la vie d'Aristophane, que les anciens appellent toujours par excellence *le Comique*. Des cinquante-quatre comédies qu'il avait composées, onze sont parvenues jusqu'à nous. *Les Acharniens*, *la Paix*, *Lysistrata*, ont pour but de montrer la nécessité de mettre fin à la guerre. Dans *les Guêpes*, l'auteur raille la passion que le peuple athénien avait pour les procès, les plaidoyers, les jugements. *Les Oiseaux* sont une spirituelle parodie des utopies mises en avant par les philosophes de cette république imaginaire que Protagoras avait décrite avant Platon. *Les Femmes à l'assemblée du peuple* représentent une conspiration féminine pour opérer une révolution sociale. Dans *les Femmes à la fête des Thesmophories*, dans *les Grenouilles* et dans *les Nuées*, le but de la critique est beaucoup plus littéraire que politique; et c'est surtout contre Euripide que sont dirigés les traits du comique. C'est à tort que la tradition attribue aux *Nuées* une part importante dans la mort de Socrate; car la représentation en eut lieu vingt-quatre ans auparavant. Toutefois, on ne saurait nier que dans les incriminations mêlées de bouffonneries qu'il y élève contre le philosophe, on ne retrouve une bonne partie des motifs qu'on mit plus tard en avant pour le condamner. Le *Plutus* peut être considéré comme transition entre l'ancienne et la nouvelle comédie. Ne pouvant plus se prendre aux personnages vivants, l'auteur se jette dans la fiction et l'allégorie.

L'atticisme ingénieux, l'habileté et le soin extrême apportés dans la disposition du sujet et dans l'exécution du plan, ont mérité à Aristophane d'être placé au premier rang des poëtes comiques. Son esprit et sa gaieté sont aussi inépuisables que sa hardiesse est sans bornes. Les Grecs étaient ravis de la finesse et de la grâce de ses pièces, et Platon disait de ce comique que les Grâces avaient élu domicile dans son esprit. Gœthe s'exprimait mieux en disant qu'Aristophane fut l'enfant gâté des Grâces. Il se servait de l'allégorie pour aborder des sujets politiques, pour flageller les vices et les ridicules de son époque. Au point de vue moral et politique, il se montre le champion sévère de la vieille honnêteté, des anciennes mœurs, de l'art et de la science d'autrefois. Sur le champ de la satire personnelle la liberté de l'ancienne comédie permettait des choses incroyables : la hardiesse et l'imagination d'Aristophane usaient largement à cet égard des priviléges du poëte comique. Il ménageait si peu le peuple athénien lui-même, que, sous le personnage de son vieux démagogue Demos, il n'hésite pas à le représenter de la manière la plus dégradante. Il lui reproche continuellement sa lâcheté, sa légèreté, son goût pour la flatterie, sa crédulité stupide et son penchant à se repaître d'espérances exagérées. Au lieu de s'en fâcher, les Athéniens l'en récompensèrent en lui décernant une couronne d'olivier sacré. Cette liberté poussée jusqu'à la licence était le caractère même de l'ancienne comédie, qu'on regarda pendant longtemps comme l'un des plus puissants moyens d'action de la démocratie; après la guerre du Péloponnèse, en l'an 338 avant J.-C., une loi fut rendue qui interdit de nommer à l'avenir qui que ce fût sur le théâtre. Aristophane donna alors, sous le nom de son fils aîné, *Cocalus*. C'est de cette pièce que date la comédie moderne. Il mourut peu de temps après.

ARISTOPHANE, célèbre grammairien, né à Byzance, vers l'an 240 avant J.-C., vint de bonne heure à Alexandrie, y étudia sous Zénodote d'Éphèse, et lui succéda dans la direction de la bibliothèque et dans sa chaire de grammaire. Il arrangea, mit en ordre et commenta les poésies d'Homère, Hésiode, Alcée et Pindare.

ARISTOTE fut le plus célèbre philosophe de la Grèce et de toute l'antiquité, l'une des puissances intellectuelles encyclopédiques les plus vastes qui aient éclairé le genre humain. Aristote nous a transmis toute la science positive de son époque,

due soit à ses devanciers et à ses contemporains, soit à ses propres travaux. Il a exercé le même empire et a fait les mêmes conquêtes sur les esprits que son disciple Alexandre le Grand a su obtenir sur les peuples. Il n'est donc point étonnant qu'au milieu des ténèbres du moyen âge les œuvres d'Aristote aient apparu aux hommes presque *divines*, et qu'il ait été appelé le *Génie de la nature*. Il fut alors pour ainsi dire déifié dans les écoles, et des combats à outrance furent souvent livrés pour soutenir ses doctrines.

Aristote naquit à Stagire, ville de l'Olynthie, en Macédoine, 354 ans avant J.-C. Son père, Nicomachus, était médecin, et ami du roi Amyntas, père de Philippe de Macédoine. Nicomachus étant mort, laissa son fils à un ami nommé Proxenus, qui donna au jeune Aristote les éléments de toutes les sciences. Celui-ci en fut si reconnaissant, qu'il fit élever plus tard une statue à son tuteur, et se chargea de l'éducation de Nicanor, son fils. Cependant la jeunesse d'Aristote paraît avoir été livrée à toutes les dissipations : abandonné à lui-même, il dépensa follement son patrimoine, et se fit soldat; puis, dégoûté du métier des armes, et ne sachant comment subsister, il s'adonna au commerce des drogues pour la parfumerie et la médecine; enfin, il consulta l'oracle d'Apollon, qui lui dit : « Allez à Athènes, étudiez avec persévérance la philosophie; vous aurez plus besoin de frein que d'éperon. » Cet oracle décida de la vocation d'Aristote. Alors brillait à Athènes l'éloquent Platon; l'Académie attirait un immense concours d'étudiants étrangers. Aristote n'était point heureusement partagé en beauté, et même sa langue embarrassée lui donnait peu de facilité et de grâce dans son élocution; mais vif, doué d'une prodigieuse pénétration qui lui fit surpasser tous ses rivaux, il parut bientôt ce qu'il était, un génie supérieur, à tel point qu'on le nommait l'*Esprit* et qu'aucune question n'était décidée à moins qu'il ne l'appuyât de son avis. L'étude fut ses seules délices pendant vingt ans qu'il fréquenta l'Académie. Quoique des auteurs prétendent qu'il n'était point ennemi des plaisirs, il paraît cependant plus probable que l'amour seul de l'étude et l'ardeur de savoir absorbaient sa vie. Dévoré de l'ambition de tout connaître, il se procurait tous les ouvrages des auteurs, et fut le premier qui se créa une bibliothèque. Une secrète rivalité ne tarda point à s'élever entre Aristote et son maître. Cette mésintelligence éclata surtout lorsque Platon lui préféra Xénocrate, Speusippe, Amyclas. Platon se montra piqué de voir Aristote s'élever et se former un parti dans son école; celui-ci, de son côté, fit tous ses efforts, dans la vieillesse de son maître, pour le surpasser et lui enlever ses disciples. Il se créa dans le Lycée une secte entièrement opposée à celle de Platon. Après la mort de celui-ci et la continuation de son école par son neveu Speusippe, Aristote se mit à voyager dans les principales villes de la Grèce.

Il jeta les fondements de la secte péripatéticienne, ainsi nommée parce qu'il donnait ses leçons en se promenant; elle différait essentiellement de la secte académique, dont Platon était le chef. Aristote part de la sensation pour constituer l'*entéléchie*, ou la faculté de penser; il analyse les phénomènes de la nature physique, et s'occupe surtout du monde extérieur. Il étudie méthodiquement toutes les parties des êtres physiques, et descend dans les détails les plus délicats de leur composition intime. Comparé à Platon, Aristote est dur et sec; sa diction, toute pure qu'elle est, a quelque chose d'austère; son style est simple et uni, mais serré et nerveux.

C'est dans le cours de ses voyages qu'Aristote reçut cette lettre de Philippe, roi de Macédoine, pour le charger de l'éducation de son fils : « Je rends moins grâce aux dieux de m'avoir donné un fils que de l'avoir fait naître de votre temps; je compte que par vos soins vous le rendrez digne de vous et de moi. » Aussi le jeune héros, appréciant un tel précepteur, répétait souvent : « Je dois la vie à mon père; mais si je règne avec quelque gloire, c'est à Aristote que j'en ai toute l'obligation. » Le philosophe resta probablement en Macédoine jusqu'au moment où Alexandre se disposa à entreprendre la conquête du monde et à porter la guerre en Asie. Aristote revint alors dans Athènes, qui le reçut avec honneur et lui donna le Lycée, où fut fondée son école philosophique, et où il composa sans doute ses principaux ouvrages. Il paraît cependant, d'après Plutarque, que déjà Aristote avait publié des livres de sa *Physique*, sa *Morale*, sa *Métaphysique* et sa *Rhétorique*, puisque Alexandre lui écrivait d'Asie des reproches

d'avoir livré au public les belles sciences qu'il lui avait enseignées. On accuse le philosophe de s'être mal à propos mêlé aux intrigues et aux querelles qui divisaient alors les États de la Grèce. Aristote rechercha la renommée dans toutes les carrières du savoir, et tenta de s'y frayer des routes nouvelles, différentes de celles de Platon. Ainsi, quoiqu'il ne fût point législateur, et que le genre de ses études le portât à préférer s'occuper des sciences, il entreprit cependant de traiter des *Lois* et de la *Politique*, et il y montra son genre d'esprit méthodique et sa clarté.

Établi au Lycée, près d'Athènes, Aristote employait la matinée aux parties les plus abstraites des sciences qu'il nommait *acroamatiques;* il les destinait aux plus habiles de ses élèves, qu'il initiait à ses doctrines intérieures ou secrètes. Le soir était consacré à de plus douces études, à des travaux moins profonds et qui admettaient la publicité par leur usage fréquent dans la vie : tels étaient l'éloquence, la morale, la poésie, rangées parmi les connaissances *exotériques* ou *extérieures*. Il jouit longtemps de la faveur d'Alexandre, puisque ce héros lui fit envoyer d'Asie tous les animaux rares ou les productions extraordinaires recueillis à grands frais, et lui prodigua des sommes considérables pour faciliter ses recherches et ses beaux travaux en histoire naturelle. On a même cru qu'Aristote avait suivi pendant quelque temps ce jeune guerrier au début de ses conquêtes; mais l'opinion la plus générale, au contraire, est que son disciple et son parent Callisthène fut placé par lui près d'Alexandre. L'humeur caustique et la misanthropie de Callisthène révoltèrent bientôt la susceptibilité du conquérant : enveloppé dans une accusation capitale, il périt dans les supplices, et la calomnie s'étendit jusque sur Aristote : de là naquit entre le philosophe et le héros un refroidissement qui devint le prétexte d'une foule de suppositions mensongères représentant Aristote comme le complice de la mort prématurée d'Alexandre. Après cet événement les platoniciens, les démagogues, les prêtres, unirent leur animosité contre Aristote; il fut accusé de nier l'utilité des prières et des sacrifices, et d'avoir élevé à la mémoire de Pythias, son épouse adorée, une statue à laquelle il rendait un culte divin. Redoutant le sort de Socrate, il abandonna Athènes, et se retira dans l'Eubée, à Chalcis, où l'accompagnèrent sa renommée et la plupart de ses disciples : « Épargnons, disait-il en se retirant, épargnons aux Athéniens un nouvel attentat contre la philosophie. » Il mourut bientôt après, l'an 322 avant J.-C. Ses cendres furent portées à Stagire; il laissa, avec une fortune considérable, une fille de sa première femme, et d'Herpyllis, sa seconde femme, un fils, nommé Nicomachus, pour lequel il avait écrit plusieurs livres de morale. Sa ville natale lui rendit des honneurs presque divins, et institua une fête annuelle en sa mémoire.

On croit que les premiers écrits d'Aristote sont ceux sur l'*Art oratoire* et la *Poétique;* qu'il les a composés pour l'éducation d'Alexandre à la cour du roi de Macédoine. Il y enseigne l'art difficile de dire les choses avec esprit. Dans la *Morale* Aristote cherche quelle est la fin de l'homme ou sa félicité; il ne la trouve absolue ni dans les plaisirs des sens, ni dans les richesses et autres biens corporels, ni même dans la vertu; mais il semble composer de toutes ces choses la vraie béatitude à laquelle tout le monde aspire. Ce bonheur ne saurait s'obtenir toutefois sans la vertu. Aristote établit que les vertus sont un intermédiaire, un milieu entre des vices opposés, entre les excès et les défauts : ainsi la tempérance est placée entre l'abstinence et l'abus; le courage, entre la crainte et la témérité. Il faut donc se tenir dans le *médium* pour être vertueux. Dans les deux livres des *Grandes morales* il explique comment la vertu s'acquiert, et quels sont les instruments du bonheur, soit ceux du corps, soit ceux de l'esprit, et les habitudes de l'âme dans l'adversité et la prospérité.

A l'exemple de tous les Grecs, qui se tenaient pour supérieurs aux barbares, Aristote ne dit rien des devoirs de l'humanité en général, ni du droit naturel ou des gens entre les peuples, quoique dans ses livres de la *République* et ceux de la *Politique* il traite des sociétés, des gouvernements, des États, de la communauté ou des villes, des lois et de l'autorité civile, de la paix, de la guerre, du commerce, des finances, des arts, etc., et descende même jusque dans le détail de la vie privée de la famille, en montrant les relations du chef avec la femme, les enfants, les serviteurs, et tout ce qui tient à l'intérieur d'une maison et d'un ménage. Platon n'admet pas que toute félicité soit dans le monde

actuel; Aristote ne propose rien au delà de la vie présente, et se renferme dans les bornes de l'existence : il forme seulement à l'honnêteté dans la société civile.

Quant à la méthode, Aristote admet que l'âme est d'abord une table rase, formant peu à peu d'elle-même les bases de ses connaissances par les tâtonnements des sens et par les impressions que reçoit la sensibilité : de là des réalités certaines, évidentes, qui sont le produit de notre organisme. Selon lui il faut commencer par les idées spéciales, les sensations particulières, pour remonter aux résultats généraux, à des corollaires universels. Ainsi, rien ne saurait pénétrer dans l'esprit qui n'ait passé par les sens, et c'est par les choses matérielles qu'on s'élève aux immatérielles. Il croit que la sensation ou l'impression faite sur nos organes ne trompe jamais, et que l'erreur ne vient que du sens général ou de l'esprit.

D'après sa doctrine, Aristote construit les formes du raisonnement, et fonde ses fameuses *catégories* pour rendre infaillible, au moyen de cet instrument universel, l'esprit dans ses syllogismes ou ses démonstrations. Sa *Logique* est destinée à former l'art syllogistique ; le livre de l'*Interprétation* s'occupe des termes grammaticaux dont la liaison sert à constituer le syllogisme ou bien à l'énonciation des idées. Dans ses *Analytiques*, Aristote décompose le syllogisme en ses parties essentielles, afin de reconnaître s'il est juste ou sophistique. Le livre des *Topiques* sert à examiner si la matière du syllogisme n'est que probable ou contingente, et le traité des *Sophismes* expose quelles sont les équivoques ou les erreurs possibles, comme les *Analytiques postérieures* recherchent dans quelles conditions la raisonnement devient certain et nécessaire. Cette méthode donne ainsi tous les moyens de discernement pour juger la rectitude ou la fausseté des déductions logiques, comme elle contient toutes les armes capables de réfuter, de renverser les arguments captieux, erronés, les artifices subtils par lesquels on peut séduire ou tromper les esprits. Aristote a tellement perfectionné la logique par son esprit méthodique, qu'il semble l'avoir créée. Il a su rapporter à trois formes les termes composant le syllogisme, de manière qu'il en résulte une conclusion, par une sorte d'infaillibilité semblable à celle de la plus exacte géométrie. Dans son traité des *Post-prédicaments* et des *Anti-prédicaments*, il met en garde contre les fausses significations des termes, qui perpétuent les disputes de mots, et il assure la voie de la dialectique. Son génie, éminemment subtil et net dans ses distinctions, emploie tous ses efforts pour assurer au syllogisme ou au raisonnement la certitude mathématique. C'est par là que sa philosophie a dominé les hommes pendant tant de siècles.

Sa *Physique* se borne à des principes généraux, tels que le temps, le lieu, le mouvement, etc. Il pose trois principes, la *matière*, la *forme*, la *privation*. Sa définition de la matière est obscure. Il veut exprimer que c'est un principe passif et multiforme, quoique d'une nature identique en toutes choses, selon que le mouvement ou la vie lui imprime des figures ou des modifications diverses. Quant à la forme, c'est selon lui un principe actif qui constitue les corps et leur donne l'organisation. La privation ne peut être un principe, mais plutôt une négation de toute substance. Le fini, l'infini, le vide, les atomes, etc., sont encore l'objet de la physique d'Aristote ; on y doit joindre ses traités de la *Génération* et de la *Corruption*, dans lesquels il admet qu'il se crée de nouveaux êtres spontanément par la puissance de la nature formatrice, et qu'il en périt. Selon lui, les contraires naissent de leurs contraires, par l'antipéristase, etc.

Dans ses *Météores*, Aristote s'est assez utilement servi des observations, même imparfaites, de son temps pour donner des explications de la pluie, de la neige, des éclairs et du tonnerre, des vents, de la rosée, de l'arc-en-ciel, etc. Ensuite il décrit, dans les quatre livres *du Ciel*, les astres, la matière dont il les suppose formés, leurs mouvements, leur situation, leur pesanteur ; enfin on y trouve les opinions des anciens sur les corps célestes et sur les éléments. Le froid, le chaud, l'humidité, la sécheresse, la putréfaction, les mixtes, etc., constituent aussi une partie de son traité des *Météores*. On sait qu'il admettait, outre les quatre éléments, un cinquième sous le nom d'*éther* ou *quintessence*. Ses *Problèmes* renferment des questions fort curieuses. Citons encore ses deux livres *des Plantes ;* le livre *du Monde*, composé pour Alexandre, et qui paraît une amplification ; celui des *Récits admirables ;* celui des *Économiques*, qui contient l'art de conduire sa maison et

sa famille, etc. On a en outre de lui trois livres sur l'*Ame*, dont il décrit la nature, les opérations, soit internes, soit externes, par l'entremise des sens. Il faut y joindre ses traités compris sous le titre de *Petites Questions naturelles*. Aristote s'est également occupé de plusieurs sujets relatifs à la médecine. Il considère la santé comme un milieu entre le défaut et l'excès, qui sont également morbides, et qui se guérissent par un état opposé à ce qui les a produits. L'extrême chaleur ou l'excès d'humidité lui paraissent les principales causes des maladies, ainsi qu'un sang ou trop épais ou trop ténu, ou trop aqueux ou trop sec, ou trop froid ou trop ardent, etc.

En histoire naturelle, c'est principalement sur celle des animaux que l'illustre philosophe s'est montré supérieur à son siècle, et qu'il y est devenu législateur. « L'histoire des animaux d'Aristote, dit Buffon, est peut-être encore aujourd'hui ce que nous avons de mieux fait en ce genre. » Au lieu de les diviser par de petits caractères particuliers, comme l'ont fait les modernes, il rassemble historiquement tous les faits et toutes les observations qui portent sur des rapports généraux et sur des caractères sensibles. Passant à leur histoire particulière, il commence par l'homme, plutôt parce qu'il est l'animal le mieux connu que parce qu'il est le plus parfait. Au lieu de décrire chaque animal en particulier, il les fait connaître tous par les rapports que toutes les parties de leur corps ont avec celles du corps de l'homme. Ses principales divisions du règne animal sont encore aujourd'hui les plus solidement établies, car on y pourrait trouver la séparation des animaux vertébrés et des invertébrés; les animaux articulés, les mollusques y sont aussi distingués des autres classes. Il a bien connu les quatre estomacs des ruminants, et il a disséqué des singes et des éléphants, puisque les indications qu'il en donne ont été confirmées par les zootomistes de notre siècle. Il décrit la gerboise, le chacal et d'autres espèces rares de l'Orient. Il avait bien étudié aussi les poissons et plusieurs mollusques marins. Il a suivi le développement du poulet dans l'œuf avec une curieuse exactitude. Il s'éleva surtout à des vues philosophiques sur l'ensemble du règne animal, et reconnut la gradation croissante des êtres depuis les moins compliqués jusqu'aux plus parfaits. Il avait même étendu ses recherches sur les espèces marines qui se multiplient par division ou bouture, à la manière des végétaux. Les racines des végétaux lui paraissent être l'analogue de la bouche des animaux, et il considère les premiers comme un animal retourné. L'anatomie comparée remonte donc à Aristote. Quoiqu'il ait découvert les nerfs encéphaliques, il n'a guère connu leurs usages, puisqu'il place au cœur le foyer de la sensibilité. Cependant il observa que les vaisseaux sanguins aboutissaient au cœur; mais il ne distingua pas bien les veines des artères. Il a vu que l'homme possédait le cerveau le plus volumineux relativement à son corps, et il a décrit ses méninges ou enveloppes.

Selon Aristote, il y a dans l'univers trois essences ou substances : 1° l'*essence immobile et incorruptible*, qui enveloppe le grand univers, c'est la Divinité ; 2° l'*essence incorruptible et mobile*, qui est le feu ou la sphère de l'empyrée dans le firmament, s'étendant jusqu'à l'orbite de la lune, et constituant les astres; 3° enfin l'*essence mobile et corruptible*, l'air, l'eau et les éléments, qui descend jusqu'au centre de la terre : les deux premières constituent la sphère céleste, celle-ci la sphère sublunaire. Le mouvement circulaire appartient aux deux premières, le rectiligne à la dernière, qui seule est douée de la pesanteur. Au delà de la sphère sublunaire, où règnent les dieux, se trouve, non plus les quatre éléments, mais une cinquième nature ou *quintessence*, pâture des astres, nectar des dieux, éther pur, substance toujours la même, et divinisée. Enfin, par delà cette substance éthérée existe le premier moteur, substance inaccessible, infinie, indivisible, éternelle, dont la pensée fait la vie immatérielle, Dieu ineffable, comprenant toutes les sphères successivement plus denses et concentriques, jusqu'à la terre, noyau central. Tel est le monde, subsistant nécessairement de toute éternité, formé de lui seul, et se conservant par ses propres forces, comme Dieu même, dont il est le coéternel. Outre le premier moteur, chaque astre a sa sphère motrice qui l'entraîne d'orient en occident; il y a des âmes, ou natures particulières, qui meuvent les sphères planétaires avec leur

planète. De même, dans la sphère sublunaire chaque individu et espèce possède son principe particulier d'action, son entéléchie, qui lui communique sa forme et son organisation. Les êtres agissent d'après une sorte de résultat mécanique de leurs principes constituants, comme des rouages engrenés dans ceux du grand monde. Tout s'opère ainsi par la seule énergie de la nature en présence de la Divinité, mais sans son concours. Cependant tous les êtres sont coordonnés pour une fin quelconque. Dieu, délivré du soin de gouverner le monde, est infiniment heureux, intelligent, roi du ciel et de la terre, mais non responsable du mal. Un des successeurs d'Aristote, Straton de Lampsaque, reconnut qu'en suivant rigoureusement ces principes, on pouvait se passer d'admettre dans la constitution du monde un Dieu qui n'y prend aucune part; et il tomba dans le matérialisme. En mourant Aristote désigna Théophraste pour son successeur. J.-J. Virey.

ARITHMÉTIQUE. Dans les traités élémentaires, l'arithmétique est donnée comme la *science des nombres*, définition qui convient mieux à l'ensemble de l'algèbre et de l'arithmétique. Il serait mieux de dire que l'arithmétique est seulement la *science des faits des nombres :* d'où il résulte que les opérations de l'arithmétique sont les mêmes que celles de l'algèbre; seulement, l'arithmétique opère sur des grandeurs déterminées, et par conséquent son objet est plus borné, ainsi que ses moyens.

L'arithmétique renferme deux parties : la *numération* et le *calcul numérique*. La numération représente toutes les quantités numériques imaginables, au moyen d'un nombre limité de mots ou de caractères; quand elle emploie des mots, c'est la *numération parlée ;* quand elle se sert de caractères ou chiffres, c'est la *numération écrite*. Dans le *calcul numérique,* comme dans le calcul algébrique, nous trouvons l'addition, la soustraction, la multiplication, la division, le calcul des fractions ordinaires et décimales, l'élévation aux puissances et l'extraction des racines. Les rapports des nombres amènent les proportions, dont les applications aux opérations commerciales sont désignées sous les noms de règles de trois, de société, d'alliage, d'escompte, d'intérêt, etc. Enfin la connaissance des proportions conduit à celle des progressions, qui est complétée par la théorie des logarithmes, en considérant ceux-ci d'une manière purement arithmétique.

La nécessité incontestable de l'arithmétique dut faire naître cette science en même temps que la société. Elle semble avoir atteint de grands développements chez les Chaldéens, qui se livraient à l'étude de l'astronomie. Les Phéniciens, qui s'adonnaient au commerce, les Égyptiens, et plus tard les Grecs, cultivèrent aussi l'arithmétique avec succès. Les Arabes, qui firent de grands progrès dans les sciences mathématiques, déclarent eux-mêmes avoir emprunté aux Indiens leur système de numération, qui fut importé en Europe vers la fin du onzième siècle par le moine français Gerbert, élevé depuis à la papauté sous le nom de Sylvestre II. Cependant l'arithmétique ne commença à se vulgariser qu'avec les traités qui parurent aussitôt après l'invention de l'imprimerie. On n'avait pas encore de traité complet d'arithmétique pratique quand Tartaglia fit paraître le sien en 1556. L'algèbre a depuis fortement contribué au développement de l'arithmétique.

ARITHMOMANCIE ou ARITHMANCIE, art de deviner au moyen des nombres. Le mode le plus ordinaire d'y recourir consistait à chercher dans la valeur numérale des lettres d'un nom la révélation des événements. Ainsi, de deux combattants celui dont le nom renfermait le nombre le plus élevé devait remporter la victoire. Les Chaldéens, partageaient leur alphabet en décades, en répétant quelques lettres; puis ils changeaient en lettres numérales les lettres des noms des personnes qui les consultaient, et rapportaient chaque nombre à quelque planète, de l'inspection de laquelle ils tiraient des présages. Les Grecs eurent aussi un goût très-prononcé pour les combinaisons mystiques des nombres. Les platoniciens et les pythagoriciens surtout portèrent au plus haut degré ce genre de mysticisme, qui, après s'être répandu dans tout l'ancien monde, s'est conservé jusqu'à nos jours chez les Orientaux. Certains arrangements numériques sont encore regardés par eux comme possédant des vertus secrètes et des influences toutes-puissantes. Les musulmans attribuent aux carrés magiques les effets les plus merveilleux. Ils doivent, suivant eux,

opérer des charmes, faire découvrir des trésors cachés, et préserver de tous les accidents, etc. Les Orientaux souvent se contentent des chiffres 2, 4, 6, 8, qui occupent les quatre coins du carré, lesquels, par la raison qu'ils offrent une progression arithmétique, leur semblent un talisman d'une vertu prodigieuse. Ces chiffres, placés sur la porte d'une maison, ont, d'après leur croyance commune, la vertu de la préserver de l'incendie ou de tout autre malheur. Inscrits sur la lame d'un sabre, ils en rendent les coups mortels. Les juifs partagent les mêmes préjugés pour les carrés qui offrent le nombre 15, parce que ces deux chiffres représentent les deux premières lettres du mot Jéhovah, nom de l'Être suprême, à l'aide duquel se sont opérés, suivant eux, tous les miracles dont la Bible fait mention. L'arithmomancie forme chez les juifs modernes la seconde partie de la cabale.

Il n'y a pas bien longtemps encore qu'on a cherché à découvrir, à l'aide de cette prétendue science, le nom de la bête de l'Apocalypse, que saint Jean désigne par le nombre 666; et, suivant l'opinion de ceux qui se sont livrés à cette folle recherche, ce nombre s'est retrouvé dans le nom de Napoléon, dans le nom allemand du roi de Rome, et dans celui du pape.

ARITHMOMÈTRE ou ARITHMOGRAPHE, nom que l'on donne quelquefois à des instruments servant à calculer mécaniquement.

ARIUS, hérésiarque fameux, était né vers 280 à Alexandrie. Il fut ordonné prêtre par Achillas, évêque de cette ville, à qui il voulut succéder; mais on lui préféra saint Alexandre. Il était versé dans la connaissance des livres saints, doué d'une grande facilité d'élocution, et joignait un extérieur grave à une taille majestueuse. En l'an 318, dans une assemblée d'ecclésiastiques, Alexandre ayant dit, en parlant de la Trinité, qu'elle ne contenait qu'une seule essence, unité simple ou monade, Arius se récria, et, pour ne pas confondre les personnes de la Trinité, il fit du Père et du Fils deux personnes absolument distinctes. Les opinions se partagèrent. Alexandre proposa une conférence, qui ne fit qu'aigrir les esprits. Arius, prétendit alors que Jésus-Christ était une *créature ;* qu'il n'était fils de Dieu que par adoption, et non point par nature; qu'il n'était ni éternel ni immuable; que le Père était seul vraiment et proprement Dieu. Après avoir insinué cette nouvelle doctrine dans des assemblées particulières, Arius la prêcha dans l'église, la mit en vers et en musique. Alexandre, ayant vainement essayé de ramener Arius à son orthodoxie, prit le parti de le citer en plein concile à Alexandrie. Arius s'y défendit éloquemment ; mais, anathématisé avec ses disciples, il se mit à courir les provinces, attirant à sa cause des masses de peuple, des prêtres et même des évêques. D'autres conciles lui donnèrent l'absolution. Constantin convoqua en 325 le concile de Nicée, où devaient assister tous les évêques de son empire. Arius, persistant dans sa doctrine, fut excommunié par cette assemblée, et exilé par l'empereur en Illyrie, avec deux évêques qui lui étaient restés fidèles. Après trois ans d'exil, Constantin le rappela, et l'envoya à Alexandrie reprendre possession de son église; mais saint Athanase, successeur d'Alexandre, refusa de le recevoir. Arius eut plus de succès aux conciles de Tyr et de Jérusalem, où les eusébiens l'admirent dans leur communion. Mandé à Constantinople, il réussit si bien à convaincre l'empereur, qu'ordre fut donné à saint Alexandre, évêque de cette capitale, d'avoir à l'installer sur-le-champ. Les eusébiens menaçaient de l'introduire de force dans l'église. Il n'en était plus qu'à deux pas lorsqu'il tomba frappé de mort subite, en 336.

ARKHANGEL, ou *ville de Saint-Michel*, chef-lieu du gouvernement de son nom, est bâtie sur les bords de la Dwina, qui se jette dans la mer Blanche, à 35 kilomètres plus loin. Elle est le siége d'un archevêque, d'un gouverneur civil et d'un gouverneur militaire, et compte 14,000 habitants. Cette ville tire son nom d'un couvent qui y fut fondé en 1584 sous l'invocation de saint Michel. Longtemps elle eut le monopole de l'exportation des produits de la Russie. Mais après la fondation de Saint-Pétersbourg, et lorsque Riga fut devenue port russe, le commerce y alla en déclinant jusqu'en 1762, époque où l'impératrice Élisabeth accorda à cet excellent port septentrional les mêmes priviléges qu'à celui de Saint-Pétersbourg. C'est à la fois un port militaire et un port marchand, parfaitement sûr; malheureusement un banc de sable en obstrue l'entrée. Arkhangel est le point de départ d'un grand nombre d'expéditions,

en été pour la pêche, en hiver pour la chasse au Spitzberg, à la Nouvelle-Zemble, jusqu'à l'embouchure de la Léna et plus loin encore. On y construit des vaisseaux de guerre. Bloquée par les forces alliées en 1854 et 1855, Arkhangel vit alors augmenter ses fortifications.

ARKWRIGHT (Sir RICHARD), qui s'est rendu célèbre en perfectionnant les machines employées pour le filage des cotons, naquit à Preston, en 1732. Treizième enfant d'une famille très-pauvre, il ne reçut aucune éducation, et exerça jusqu'à l'âge de trente-six ans l'humble profession de barbier. Tout à coup il abandonne sa boutique, bien décidé à se consacrer à la mécanique, et court exposer à Warrington une espèce de mouvement perpétuel. Un horloger du nom de Kay, qui s'occupait d'une machine à filer le coton, l'engagea à poursuivre avec lui la réalisation de son idée. Manquant tous deux des capitaux nécessaires, ils s'adressèrent à un habitant aisé de Liverpool, appelé Atherton, qui mit à leur disposition les sommes dont ils avaient besoin. C'est ainsi que put être construite la machine pour laquelle Arkwright prit un brevet en 1769. Associé avec Smalley, puis avec un Écossais appelé Dale, et enfin seul à la tête de l'établissement qu'il avait fondé à Nottingham, il ne tarda pas à devenir l'un des plus riches filateurs de toute la contrée, quoique son brevet, renouvelé en 1775, fût expiré en 1785. Le roi d'Angleterre lui donna le titre de chevalier. A sa mort, arrivée le 3 août 1792, dans la grande usine qu'il avait fondée à Crumbford, dans le Derbyshire, on évaluait sa fortune à 500,000 livres (12 millions de francs).

ARLEQUIN, nom d'un personnage comique, qui, de la scène italienne, s'est naturalisé sur tous les théâtres de l'Europe. Son masque, sa ceinture, son habit collant, son allure vive et maligne, son style, ses pointes, ses lazzis, le son de sa voix, tout cela le rapprochait du satyre. Ce personnage offrait d'autres traces de son antique origine : il rappelait les mimes de la comédie latine, qui finit avec l'empire Romain, et des débris de laquelle s'était formée la comédie italienne. L'habit d'Arlequin, étriqué, écourté, composé de petits morceaux de drap triangulaires de diverses couleurs ; ses souliers sans talons, représentaient les mimes en guenilles dont parle Apulée, et les pieds-plats de Diomèdé. Sa tête rasée, le petit chapeau qui la couvrait à peine, retraçaient les bouffons à tête rasée de Vossius. Son masque noir avait remplacé la suie dont les anciens mimes se barbouillaient la figure. M. Maurice Sand a donné une histoire figurée de ce personnage de la comédie italienne.

Il n'est pas facile d'expliquer l'étymologie du nom d'Arlequin. On a prétendu que dans une troupe de comédiens italiens venus en France vers 1580, se trouvait un jeune acteur, qui, parce qu'il était admis dans la maison du président de Harlay, fut appelé par ses camarades *Harlecchino* (le petit Harlay), suivant l'usage des Italiens, qui donnent aux valets le nom de leurs maîtres, et aux clients celui de leurs patrons. Mais l'appellation d'Arlequin était déjà connue. On la trouve dans une lettre de Raulin, imprimée en 1521, et dans d'autres écrits antérieurs au règne de Henri III.

Rien de plus varié, rien de plus plaisant au théâtre que le personnage d'Arlequin : les Italiens n'en avaient fait d'abord qu'un valet balourd, poltron et gourmand ; mais le cercle de son domaine s'agrandit bientôt considérablement en France : il devint un mélange d'ignorance, d'esprit et de naïveté, de ruse et de bêtise, de grâce et de bouffonnerie ; c'était un homme ébauché, un grand enfant qui avait des lueurs d'intelligence et de raison, qui s'affligeait et se consolait pour une bagatelle, qui amusait par ses méprises et sa maladresse, qui faisait rire par sa douleur comme par sa joie. Arlequin fut sur la scène ce que les bouffons étaient à la cour des rois, disant plaisamment de piquantes vérités et humiliant l'orgueil des grands.

Parmi les Arlequins célèbres, nous citerons Cechini, dit *Frattelino*, qui fut anobli par l'empereur Mathias, et écrivit un traité sur la comédie; Zaccagnino et Trufaldino, qui fermèrent la porte aux bons Arlequins en Italie, vers 1680 ; et en France, Locatelli, Dominique Biancolelli, appelé de Vienne à Paris par le cardinal Mazarin ; Gherardi ; un autre Biancolelli, fils du célèbre Dominique ; Le Bicheur, qui était en même temps peintre ; Vizentini, dit *Thomassin*; Bertinazzi, dit *Carlin*, ancien maître d'armes, le plus parfait des Arlequins ; Coraly ; Marignan ; Dancourt ; Lazzari ; Laporte, du Vaudeville ; Foignet, qui était en même temps compositeur

dramatique. Deux hommes qui se sont fait un nom dans les lettres, Florian et Coupigny, jouèrent quelquefois ce rôle en amateurs.

Arlequin ne figure plus guère en France. Il a disparu de la scène, excepté dans quelques pantomimes traditionnelles qui ne sont qu'un reste du passé. On le rencontre même assez rarement dans les bals masqués. Son costume exige trop d'esprit et de grâce pour qu'un homme judicieux ose l'endosser.

Le nom d'Arlequin s'emploie proverbialement pour désigner un homme qui prend toutes les formes, tous les masques, pour amuser ou pour tromper.

On a appelé *Arlequinades* les pièces où Arlequin était un des principaux personnages; de 1795 à 1812, le théâtre du Vaudeville eut le privilége des arlequinades. Le nombre des pièces de ce genre jouées depuis 1667 est de plus de mille.

ARLES, chef-lieu d'arrondissement des Bouches-du-Rhône, situé au point de séparation de deux bras du Rhône, a 25,821 habitants. Il s'y fait un commerce assez actif de vins rouges, d'huile d'olive, de fruits et de sel. On y prépare des saucissons renommés; il y existe plusieurs filatures de soie, et des ateliers pour la construction des navires. Arles offre un bon port pour les petits bâtiments, qui communique avec la Méditerranée par le canal d'Arles à Bouc. Arles possède des antiquités célèbres. Outre de nombreux tronçons de colonnes, des sarcophages, des statues mutilées, il y existe encore deux vestiges grandioses de l'époque romaine. C'est d'abord l'amphithéâtre, appelé aussi les *Arènes*, formé par deux rangs de portiques en arcades cintrées à plein jour superposées, chaque étage étant de soixante portiques, le premier dorique, le second corinthien. Il pouvait contenir vingt-cinq mille personnes; les deux tours carrées qui le dominent furent bâties à l'époque des Sarrasins. Les ruines du théâtre antique n'ont pas moins d'importance que celles des Arènes. Il était entouré d'un portique composé de trois rangées d'arcades l'une sur l'autre et orné d'une magnifique corniche. L'obélisque égyptien qui décorait sous les Romains le cirque des courses en char orne aujourd'hui la place de Saint-Trophime. Parmi les monuments chrétiens du moyen âge on cite l'église métropolitaine, dédiée à saint Trophime. Le cloître, qui est attenant à la cathédrale, est un monument unique par la multiplicité de ses détails. Le cimetière des Alyscamps ou des Champs-Élysées, à un kilomètre environ d'Arles, n'est plus aujourd'hui qu'un champ de dévastation; ce *campo santo* avait autrefois une grande réputation.

La tradition donne à la ville d'Arles, comme à Marseille, une origine phocéenne. Saint Trophime, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, envoyé dans les Gaules par saint Pierre, convertit les habitants d'Arles au christianisme. Leur religion était un mélange des croyances druidiques des Gaulois et du paganisme des Romains. Le 1er mai de chaque année ils sacrifiaient à Diane trois enfants, sur un autel appelé *Ara-lata*, d'où Arles aurait pris son nom. On voit encore au lieu de la Roquette, hors des murs de cette ville, les débris d'une pyramide qu'on dit être les restes de cet autel. La ville d'Arles fut conquise par les Romains dans les premières années du huitième siècle de Rome. Jules César y fonda une colonie romaine l'an 48 avant J.-C. Constantin le Grand, qu'un assez long séjour à Arles avait attaché à cette cité, y fit faire de nombreux embellissements et de magnifiques édifices. Elle était alors la seconde ville des Gaules, et jouissait de grandes prérogatives. En 391 ou 392, elle devint métropole et capitale du corps des cinq provinces, par la translation qu'y fit l'empereur Valentinien II du siége du préfet du prétoire des Gaules, qui était auparavant à Trèves. Arles est qualifiée dans des diplômes de Valentinien et d'Honorius *mère de toutes les Gaules*. Cette époque fut celle de sa plus grande splendeur. Lorsque le corps des cinq provinces romaines fut porté à sept, Arles conserva sa suprématie civile, et obtint, par une décrétale du pape Zozime (22 mars 417), la prééminence ecclésiastique sur les deux Narbonnaises et la Viennoise. Tous les ans, du 15 août au 15 septembre, se tenait à Arles l'assemblée des notables des sept provinces.

En 425, 429, 452 et 457, Arles soutint quatre mémorables siéges contre les Visigoths, qui s'en emparèrent en 466. Ibbas, général de Théodoric III, remporta sous ses murs une grande victoire, en 508, contre les Francs et les Bourguignons, qui voulaient forcer le passage du pont du

Rhône pour se répandre dans la Provence. Théodoric lui conserva sa prééminence sur les autres villes des Gaules en y rétablissant, en 511, le siége de la préfecture, comme capitale de ses États. A la chute des Visigoths, Arles tomba sous la domination des Francs. Ce fut l'époque de sa décadence. Gontran, roi de Bourgogne, recueillit cette ville de la succession de Caribert. Elle passa en 593 à Childebert, son neveu. Après la mort de Thierri II, second fils de Childebert (613), la ville d'Arles, ainsi que la Provence, fut réunie à la monarchie française et gouvernée par les rois Francs jusqu'en 855, où elle fut incorporée au royaume de Provence. Par un traité fait en 933, Hugues, roi d'Italie, céda la Provence à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane. La réunion de ces États prit la dénomination de *royaume d'Arles*. Au commencement du treizième siècle, avec le secours du comte Raymond-Bérenger IV, Arles se soustrait à la suzeraineté de l'empire. Raymond VII, comte de Toulouse, qui en reçut l'investiture de l'empereur Frédéric II, assiégea inutilement cette ville en 1240. Elle se constitua en république, établit un gouvernement consulaire, et se maintint dans son indépendance, malgré les menaces d'Alphonse, comte de Poitiers, gendre et successeur de Raymond VII. Cependant, en 1251, Arles fut obligée de reconnaître l'autorité de Charles Ier, comte d'Anjou et de Provence. Depuis cette époque Arles a suivi la destinée du reste de la Provence.

Il s'est tenu treize conciles dans cette métropole. Le plus célèbre de ces conciles fut celui qui s'assembla le 1er août 314, par ordre de Constantin; six cents évêques d'Italie, d'Espagne, des Gaules et d'Afrique y assistèrent. LAINÉ.

ARMAGNAC, nom d'une ancienne province du midi de la France, primitivement comprise dans le duché de Gascogne, et formant aujourd'hui le département du Gers, ainsi qu'une partie de Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne. Elle s'étendait du pied des Pyrénées aux rives de la Garonne, et était divisée en *Haut* et *Bas Armagnac*. Elle avait été érigée en comté, dont Lectoure était la capitale. Guillaume Garcie, comte de Fezensac, issu d'une branche des Mérovingiens, dans le partage qu'il fit de ses États en 960, donna le pays d'Armagnac à Bernard, son fils puîné, dit *le Louche*, qui devint la souche de cette puissante maison d'Armagnac, laquelle s'agrandit pendant plusieurs siècles. Les comtes d'Armagnac prirent, au quatorzième siècle, le titre de comtes *par la grâce de Dieu*. En 1484, Louis XI, qui avait eu à lutter à diverses reprises contre le comte d'Armagnac, Jean V, déclara ce pays confisqué et réuni à la couronne; cependant il n'y fit définitivement retour que sous Henri IV, qui descendait, par les femmes, de la maison d'Armagnac.

Au temps du roi Charles VII, les Armagnacs formèrent le noyau de ces bandes d'*aventuriers* armés, commandées, entre autres chefs, par le comte d'Armagnac, qui exercèrent pendant longtemps en France les plus horribles dévastations. Pour débarrasser d'eux le pays, après la soumission de Jean IV d'Armagnac, et aussi dans l'espoir de se donner le Rhin pour frontières naturelles, Charles VII envoya deux armées de ces Armagnacs, l'une, forte de 20,000 hommes, contre la Lorraine et contre l'Alsace; l'autre, forte de 30,000 hommes, et commandée par le dauphin en personne, contre les Francs-Comtois et les Suisses, qui la détruisirent, le 26 août 1444, à la bataille de Saint-Jacques-sous-le-Bois. Des défaites ou des négociations achevèrent la dispersion de ces bandes.

ARMAGNAC (BERNARD VII, comte D'), succéda à son frère, Jean III, en 1391. Il commença par faire avec succès la guerre aux Anglais. Isabeau de Bavière le plaça à la tête de la faction d'Orléans, qu'elle opposait à celle des Bourguignons, et que l'histoire ne mentionne plus que sous la dénomination d'Armagnacs. Après l'assassinat du duc d'Orléans (1407), Armagnac prit ouvertement le commandement des partisans de la victime, dont le fils, Louis d'Orléans, devint son gendre, et qu'il ne songea plus qu'à venger. Après des succès divers, il entra dans Paris (1413) à la tête de son armée. Bernard se fit chèrement payer par Isabeau son appui; il se fit donner l'épée de connétable avec le commandement suprême des armées et des forteresses, et l'administration des finances de l'État. Quand il eut ainsi concentré entre ses mains tous les pouvoirs, il rompit ouvertement avec Isabeau. Cette princesse implora le secours du duc de Bourgogne, qui se hâta de reprendre les armes, et marcha droit

sur Paris. Les Armagnacs n'avaient pu dominer sur cette cité que par la terreur. Grâce à la secrète connivence de Périnet Leclerc, Paris fut surpris par les troupes du duc de Bourgogne aux ordres de L'Ile-Adam, en juin 1418. Les partisans du connétable, surpris à l'improviste, durent se cacher; tous ceux qui tombèrent entre les mains du peuple furent massacrés. Les prisons furent forcées à diverses reprises, et le sang y coula par torrents. Le connétable et son chancelier croyaient avoir trouvé un asile sûr chez un obscur maître maçon; mais effrayé par les menaces faites contre ceux qui recéleraient un Armagnac, cet homme finit par les livrer à la faction de Bourgogne. On ne leur fit d'abord aucun mal; mais quelques jours après, le bruit s'étant répandu qu'il se tramait un complot pour délivrer le comte à prix d'argent, le peuple furieux envahit sa prison, et l'y massacra, le 12 juin 1418.

ARMATEUR. Ce n'est pas, comme on l'a dit quelquefois, le propriétaire d'un navire, mais simplement celui qui le fait armer, et c'est presque toujours pour le compte de plusieurs intéressés qu'un négociant se charge de surveiller les dispositions à prendre pour mettre un navire en état de recevoir une cargaison et de prendre la mer. Les vrais propriétaires du navire sont les intéressés pour le compte de qui l'armateur agit. L'armateur est celui sous le nom duquel navigue le navire, et des mains duquel on a reçu l'argent nécessaire à l'armement. Autrefois dans la marine marchande on confondait les noms d'*armateur* et de *capitaine*, parce qu'il était assez ordinaire de voir les propriétaires de navires, marins pour la plupart, commander les bâtiments qu'ils avaient armés pour des spéculations lointaines ou pour faire des découvertes fructueuses.

Aujourd'hui, c'est à l'armateur, propriétaire ou non du navire, de choisir le capitaine, qui devient son préposé; mais ce n'est pas à lui de former l'équipage. Toutefois l'article 223 du Code de commerce dit que le capitaine devra composer l'équipage de concert avec les propriétaires, lorsqu'il sera dans le lieu de leur demeure. Il y a trois sortes de responsabilités pour les armateurs : 1° responsabilité des fautes que le capitaine commet dans l'exercice de ses fonctions; 2° responsabilité des emprunts qu'il contracte; 3° responsabilité des ventes et des nantissements de marchandises qu'il fait en cours de voyage. La responsabilité cesse par l'abandon du navire et du fret. Lorsque le navire est armé en course, la responsabilité de l'armateur est déterminée par l'article 217; il ne répond des délits ou des déprédations commis en mer que jusqu'à concurrence de la somme pour laquelle il a donné caution, à moins qu'il n'en soit participant ou complice.

ARMATOLES et KLEPHTES, noms donnés aux capitaines chrétiens qui, depuis l'établissement de l'empire Ottoman en Europe, surent se maintenir à peu près indépendants au milieu des montagnes de la Grèce septentrionale. Dans l'origine, on les désignait sous le nom de *klephtes* (voleurs), à cause des brigandages qu'ils exerçaient dans la plaine; plus tard on donna celui d'*armatoles* à ceux d'entre eux qui reçurent une commission de la Porte. Les habitants du mont Agrapha obtinrent les premiers le privilége d'avoir une troupe armée, sous les ordres d'un capitaine, pour le maintien de l'ordre. Cette institution se répandit en peu de temps sur tout le continent hellénique. Les armatoles se rendirent de plus en plus redoutables à la Porte, surtout depuis le commencement du dix-septième siècle. Les pachas se virent forcés de traiter avec eux, et, sous la condition d'une conduite paisible, de leur accorder une paye et des vivres, en leur confiant le soin de faire régner la tranquillité dans le pays. Les armatoles gagnèrent de plus en plus de force et de puissance, et l'hétairie dut tâcher de les gagner à sa cause, lorsqu'elle voulut tenter un soulèvement en Grèce. Leurs forces s'élevaient alors à environ 12,000 hommes, les uns tenant garnison dans des forts, les autres errant dans la Grèce septentrionale. Ils soutinrent d'abord tout le poids de la guerre de l'indépendance, dans laquelle presque tous se couvrirent de gloire.

ARME, toute machine employée par l'homme pour rendre plus efficaces ses moyens d'agression et de défense. L'invention des armes remonte au delà des temps historiques, et l'on croit reconnaître aujourd'hui dans des morceaux de silex grossièrement travaillés, trouvés en différents endroits, les premières armes de l'homme; armes de l'âge qu'on a nommé de la *pierre*, et qui aurait précédé l'âge des métaux. On conçoit en effet qu'un des premiers soins de l'homme a dû être de se défendre contre

certains animaux, d'en attaquer d'autres pour en tirer sa subsistance, et de faire la guerre à ses semblables pour acquérir ou conserver les objets nécessaires à son bien-être ou à ses passions. Les os d'animaux aidaient sans doute à la confection de ces armes. Les armes de l'âge héroïque consistaient en bâton, épieux, massues, pierres, frondes, arcs et flèches. Plus tard, la découverte des métaux vint accroître les moyens de destruction : on vit paraître alors des épées, des lances, des javelots, et bientôt on imagina les armes défensives, ainsi qu'on le voit déjà au siége de Troie. Enfin, l'homme, trouvant trop faibles les anciens moyens de destruction, eut recours à l'emploi d'agents plus compliqués : on vit alors paraître dans les armées la cavalerie, les éléphants surmontés de tours, les balistes, les catapultes, et plus tard les différentes armes à feu; en un mot, toutes les machines que put inventer l'imagination des hommes, aidée par une civilisation de plus en plus avancée. Cette recherche des moyens les plus puissants de destruction se continue encore aujourd'hui avec une grande ardeur, et elle a produit les armes de précision, les canons rayés, et cette formidable artillerie, lançant des boulets de 250 et 300 kilogrammes, à l'aide de laquelle on cherche à détruire les navires et les remparts cuirassés.

Les armes peuvent se diviser en *armes portatives*, susceptibles d'être mises en jeu par un seul homme, et en *armes non portatives*, ou *artillerie*, exigeant, pour entrer en action, le concours de plusieurs hommes et des moyens de transport plus ou moins compliqués.

Les armes portatives se divisent en *armes offensives* et *défensives;* parmi les armes offensives, on distingue les *armes de main*, qui servent à frapper directement l'ennemi, et les *armes de jet*, qui servent à l'atteindre de loin au moyen de projectiles. Les armes offensives des anciens consistaient en piques, poignards, épées, sabres, haches, javelots, arcs et frondes; les armes défensives étaient le casque, la cuirasse, le *garde-cœur*, plaque d'airain qui se mettait sur la poitrine, l'*ocrea* ou bottine garnie d'airain, et le bouclier, qui était plus ou moins grand, et dont la forme était variée.

La pique, en changeant de dimension, prenait un nom différent; la *sarisse* était une pique très-longue; la *lance* était plus courte que la sarisse; la *haste* était une pique de longueur moyenne; le *pilum* était assez court pour être lancé à la main, et assez long cependant pour servir de pique contre la cavalerie; les *javelots* étaient de longues flèches, qui se lançaient à force de bras; enfin la *javeline* était une demi-pique dont se servaient également les cavaliers et les fantassins.

Les épées étaient de formes diverses. Les Romains adoptèrent l'épée espagnole, qui était longue et tranchante des deux côtés; les épées des Gaulois étaient minces et très-allongées; elles pliaient souvent dans le combat. La dague était une espèce de poignard à fer triangulaire, et dont se servaient les Romains; le marteau d'armes, dont Charles Martel prit son surnom, portait d'un côté une tête de marteau et de l'autre une hache ou une pointe; c'était sans doute une modification de la francisque.

Sous Charlemagne et ses successeurs, la cavalerie devint la principale force des armées; les chevaliers portaient le casque et la cuirasse complète ou la cotte de mailles. Le haubert, ou cotte de mailles à manches et à gorgerin, ne pouvait être porté que par les grands seigneurs. Les armes offensives étaient le martel, le sabre et la lance.

Vers cette époque l'infanterie tomba en discrédit, et cessa de combattre en masse; alors les armes de main lui devenant inutiles, elle quitta en partie la hache, le javelot et le bouclier, pour prendre l'arc et la fronde.

Sous les rois de la troisième race les armées ne furent plus composées que de cavalerie cuirassée; l'infanterie et la cavalerie non cuirassée devinrent une multitude confuse attachée au service des chevaliers, et ne prenant que rarement part aux combats. Les boucliers étaient plus ou moins grands, en métal, en bois ou même en osier, et recouverts de cuir; le bouclier des soldats de rangs chez les Grecs et les Romains était large, haut et convexe au dehors, et ordinairement en bois; celui des hommes armés à la légère et des cavaliers était rond ou ovale. Dans la suite on fit usage de boucliers très-hauts et très-larges, appelés *pavois* ou *talvas*.

Pendant fort longtemps les Grecs, les Romains et les Gaulois firent usage d'armes en cuivre allié d'étain, et dont le tranchant était durci par le martelage; on

ne sait pas précisément l'époque où l'usage des armes en fer et en acier s'introduisit en Europe.

Sous les rois de la première race les Francs n'avaient ni casque ni cuirasse; leur vêtement était un sayon de cuir fortement rembourré; ils se servaient d'une petite hache, appelée francisque, qu'ils lançaient à la main contre leurs ennemis; de javelots, dont la lame était garnie de deux crocs; d'épées et de boucliers. Vers la fin de cette période les armes défensives devinrent assez communes, et la cavalerie cuirassée commença à jouer un rôle important dans les armées.

Les armes de la cavalerie de cette époque consistaient en martels, en lances, sabres ou cimeterres, sorte d'épées à lame recourbée, et très-lourdes vers la pointe. A cette époque les chevaliers, couverts d'armures impénétrables et montés sur des chevaux bardés de fer, se servaient de lances, de masses d'armes et de haches destinées à briser les armures; de longues épées nommées *allennelles*, *flamberges*, *estocades*, avec lesquelles ils perçaient leur adversaire au défaut de la cuirasse; d'*espadons*, ou *épées à deux mains*, destinés à pourfendre l'ennemi. A cette époque, un seul chevalier pouvait, à la faveur de son armure, braver un grand nombre de fantassins.

Vers la fin du douzième siècle, Richard Cœur de Lion ayant adopté l'usage de l'arbalète, on vit paraître en Angleterre des corps d'archers redoutables; mais les Français ne voulurent se servir que fort tard d'une arme que le concile de 1139 avait qualifiée de *diabolique*. On ne connaît pas exactement l'époque de l'invention de l'arbalète; il paraît que cette arme n'était pas connue des anciens, bien qu'ils fissent usage du *scorpion* ou *manubaliste*, qui n'en différait que par de plus fortes dimensions. L'arbalète était une arme redoutable, mais un corps d'arbalétriers pouvait être renversé par un petit nombre de chevaliers, et la gendarmerie continua à faire la force essentielle des armées; s'il résulta quelques changements de cette innovation, ce fut peut-être l'usage d'armures plus épaisses qu'auparavant.

La prouesse ou l'action individuelle avait remplacé l'action tactique ou d'ensemble; de là était résulté nécessairement l'abandon des armes de main et l'asservissement des masses. Les Suisses changèrent cet ordre de choses : les paysans de trois petits cantons helvétiques, réunis en bataillons hérissés de piques, brisèrent le joug de l'Autriche, et bravèrent l'effort de ses chevaliers. L'exemple des Suisses ne tarda pas à être imité, et on vit paraître successivement de l'infanterie régulière en Allemagne, en Flandre, en Espagne et en Italie; en France, nous n'eûmes de l'infanterie régulière que longtemps après nos voisins.

L'invention des armes à feu portatives, qui avait suivi de près celle de l'artillerie, vint porter le dernier coup aux anciens preux : vainement augmentèrent-ils la force de leurs armures, il fallut les quitter, et dès lors l'adresse et le courage purent lutter avantageusement contre la force brute, qui auparavant décidait de presque tout à la guerre.

Les premières armes à feu s'appelaient *bombardes*. Vers 1380 on commença à faire usage de petites bombardes, appelées *coulevrines* ou *canons à mains*, du poids de vingt-cinq à cinquante livres, qu'on établissait sur un petit chevalet en bois quand on voulait tirer. Dès 1411 on comptait un assez grand nombre de canons à main dans les armées; en 1450 les Brabançons en avaient trois cents pour faire le siége de Bruges. Au temps de Louis XII ces armes allégées et perfectionnées, devinrent plus communes, mais cependant la majeure partie des troupes faisaient usage des armes anciennes. Sous François Ier et ses successeurs l'infanterie, organisée régulièrement, prit le *corselet*, espèce de petite cuirasse, le casque ou bourguignotte, la pique et l'épée; l'arc et l'arbalète devinrent plus rares, mais ce ne fut qu'en 1560 qu'ils furent abandonnés. L'usage des armes à feu devenait de plus en plus fréquent; ces armes, appelées *arquebuses*, *pétrinals*, *pistolets*, *mousquets*, *mousquetons*, *carabines*, *fusils*, servaient pour l'infanterie et la cavalerie; néanmoins les piques étaient toujours employées dans l'infanterie; on en distinguait de plusieurs espèces, savoir : la *pique*, le *sponton* ou *demi-pique*, la *hallebarde*, dont le fer très-large portait à sa base deux crocs, ou une petite hache et une pointe; la *pertuisane*, qui était une très-forte hallebarde. En 1669 l'invention de la baïonnette vint restreindre l'usage de ces armes; cependant l'infanterie conserva encore un tiers de piquiers pour se garantir des charges de cavalerie.

A mesure que les armes à feu se perfec-

tionnaient, la gendarmerie perdait de son importance, et la cavalerie légère ou non cuirassée s'accroissait dans les armées. Vers 1675 l'usage de la cuirasse complète fut aboli, et on se borna à avoir quelques régiments portant le casque et la demi-cuirasse. En 1703 la lance et la pique ayant été supprimées, l'infanterie fut armée du fusil à baïonnette, et la cavalerie du mousqueton, du pistolet et du sabre.

Les armes offensives des modernes se divisent en *armes à feu portatives*, et en *armes blanches :* les armes à feu portatives sont le fusil, le mousqueton, le pistolet et la carabine; les armes blanches sont le sabre, l'épée et la lance. Quant aux armes défensives, elles se réduisent au casque et à la cuirasse.

Un arrêté du 4 nivôse an VIII avait décidé qu'il serait accordé des *armes d'honneur* aux militaires qui se seraient distingués par des actions éclatantes : ces armes étaient, pour les officiers, des sabres ; pour les sous-officiers et soldats, des fusils ; pour les tambours, des baguettes ; pour les troupes à cheval, des mousquetons ou carabines; pour les artilleurs, des grenades. Les sabres d'honneur donnaient droit à une double paye; les autres armes, à 5 centimes de haute paye. Cette institution a été supprimée lors de la création de la Légion d'honneur, à laquelle elle a servi de base, et dans laquelle tous ceux qui avaient reçu de ces armes ont été compris de droit, les sous-officiers et soldats comme simples légionnaires, et les officiers avec le titre d'officier.

On nomme *armes de luxe* celles qui, fabriquées pour des particuliers, sont d'un prix plus élevé que les *armes de guerre* ou *de munition*, en raison des ornements qu'elles comportent. Les ordonnances relatives à la fabrication de ces armes s'opposent à ce qu'elles aient le même calibre que celles de guerre, sous peine d'amende et de confiscation.

Dans les *armes à vent*, l'air comprimé est le moteur dont on fait usage pour lancer des balles. On a aussi imaginé des *armes à vapeur* lançant par la force de la vapeur d'eau un grand nombre de projectiles, mais ces instruments sont restés jusqu'ici trop difficiles à manier. On pourrait pourtant peut-être s'en servir utilement dans la défense des places. THIROUX.

Pour les armes de chasse et de luxe la France tient le premier rang dans les expositions universelles : les fusils anglais manquent de grace et sont fort chers ; les fusils belges sont au contraire très-bon marché et d'une solidité suffisante; l'Autriche lutte avec la Belgique pour le bon marché : elle a même des armes d'un prix si minime qu'on n'ose croire à leur solidité ; l'Espagne fabrique des armes ciselées, damasquinées, enjolivées de dessins d'or et d'argent ; la Suisse fabrique des armes simples et massives, des carabines d'une précision absolue ; mais les armes de Paris ont un cachet inimitable d'élégance et de distinction qui ne nuit en rien à leur exactitude et à leur solidité. Les États-Unis ont des armes solides, légères et bien traitées. Liége produit annuellement plus d'un demi-million d'armes de toutes qualités. La beauté et la qualité des armes de chasse anglaises sont très-estimées des chasseurs, mais le prix est double des armes de Paris, traitées avec le même soin et le même goût. Birmingham est le principal centre de production en Angleterre. Saint-Étienne se rapproche de Liége pour la solidité et le bon marché de ses armes de chasse et de guerre.

Le chargement des armes à feu par la culasse est appliqué aux armes de chasse dans une forte proportion. Les Prussiens furent les premiers à le mettre en usage sur une grande échelle pour les armes de guerre. Leur fusil à aiguille, en usage depuis longtemps, et qui avait fait la guerre du Danemark, produisit une vive sensation dans la guerre de 1866, contre les Autrichiens, par la promptitude de son feu. Tous les peuples se mirent alors à la recherche d'un fusil de guerre se chargeant par la culasse. La France adopta le fusil Chassepot, qui doit être distribué à tous les corps, infanterie, cavalerie et artillerie. Auparavant, les cent gardes avaient seuls un mousqueton se chargeant par la culasse, dont le modèle est dû à M. Treuil de Beaulieu. L'Exposition de 1867 contenait un grand nombre de canons se chargeant par la culasse.

Les armes détonantes à tubes multiples, que l'on croit nées d'hier, en Amérique, sont en réalité beaucoup plus anciennes. La collection des vieilles armes gardées à la Tour de Londres montre que des tentatives en ce genre ont été faites dans l'enfance même de l'art. Colt aurait pu rencontrer aussi dans la collection du Musée d'artillerie de Paris la batterie qui complète son révolver. Il est évi-

dent que ces armes rapides sont d'un utile effet toutes les fois qu'une action chaude et courte s'engage sur un point déterminé. Elles sont très en faveur aux États-Unis, et l'objet de recherches incessantes. Ces armes sont certainement à leur place en Amérique où l'homme isolé se trouve souvent dans la nécessité de faire face à plusieurs ennemis à la fois.

Les armes blanches sont produites dans d'excellentes conditions de bonté et de bon marché à Sollingen, dans les États du Zollverein. Sollingen est pour les armes blanches ce que Liége est pour les petites armes à feu ; ses lames ordinaires pour l'armement des troupes sont d'une excellente qualité. Mais Sollingen est inférieur à Paris pour l'élégance et le bon goût des montures. Paris produit des sabres et épées de luxe et de fantaisie, pour officiers et fonctionnaires, remarquables par leur perfection.

Il y a en Russie deux grandes manufactures d'armes, Toula et Slatoust (Oural). Celle-ci est un arsenal de l'armée. On y produit l'arme blanche, l'arme à feu et le projectile.

Le commerce des *armes de troque*, qui se fait principalement sur la côte occidentale d'Afrique, s'est trouvé longtemps écrasé en France par la concurrence anglaise et belge. Le gouvernement a remédié à cet état de choses en faisant confectionner à la manufacture de Châtellerault de grandes quantités de ces sortes d'armes qu'il livre aux commerçants à peu près au même prix que celui qu'elles coûtent en Angleterre. L'outillage de Châtellerault et de Tulle a été augmenté, et l'on étudie l'application des machines à ce travail, comme il se fait en Angleterre et aux États-Unis.

Une loi du 14 juillet 1860 a réglementé la fabrication et le commerce des armes de guerre. D'après cette loi, « toute personne peut se livrer à la fabrication ou au commerce des armes ou des pièces d'armes de guerre en vertu d'une autorisation donnée par le ministre de la guerre et sous les conditions déterminées par la loi ou par les règlements d'administration publique. Les armes ou les pièces d'armes de guerre fabriquées dans les établissements autorisés ne peuvent être destinées qu'à l'exportation, sauf le cas de commandes faites par le ministre de la guerre pour le service de l'État. Les armes de guerre sont celles qui servent ou qui ont servi à armer les troupes françaises ou étrangères. Peut être reputée arme de guerre toute arme qui serait reconnue propre au service de guerre et qui serait une imitation réduite ou amplifiée d'une arme de guerre. Les armes dites *de bord* ou *de troque* sont considérées comme armes de guerre et soumises aux mêmes règles. » Tous les canons d'armes de guerre destinés au commerce extérieur sont soumis à des épreuves constatées par l'application d'un poinçon ; ils reçoivent en outre une marque dite d'exportation. L'exportation des armes ou des pièces d'armes de guerre est libre, sous les conditions déterminées par la loi et les règlements. Quiconque, sans autorisation, se livre à la fabrication ou au commerce des armes ou des pièces d'armes de guerre, est puni d'une amende de 16 à 1,000 fr. et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans. Depuis la promulgation de cette loi, la fabrication des armes de guerre pour le commerce s'est élevée à Saint-Étienne à cent mille par an.

Sous la législation antérieure étaient réputées *armes de guerre* seulement les armes du calibre adopté pour les troupes. La loi de 1860 a tellement élargi cette définition que toutes les armes pourraient bien devenir des armes de guerre; lors de la discussion de cette loi les commissaires du gouvernement déclarèrent au Corps législatif que l'usage devenu fréquent des armes rayées, ne permettait plus de faire du calibre la base d'une législation.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, la loi a prescrit diverses dispositions relativement aux armes. Quelques-unes sont prohibées d'une manière absolue; d'autres sont seulement soumises à des mesures de précaution. Les *armes prohibées* par les lois et les règlements d'administration publique sont les poignards, stylets, tromblons, couteaux en forme de poignard, pistolets de poche, cannes à épée, bâtons à ferrement, cannes et fusils à vent, en général toutes armes offensives cachées ou secrètes.

L'article 1er de la loi du 24 mai 1834 punit tout individu qui aura fabriqué, débité ou distribué des armes prohibées par la loi ou par des règlements d'administration publique, d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 à 500 fr. Celui qui est porteur desdites armes est puni d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16 à 200 fr.

L'article 3 de la même loi punit tout indi-

vidu qui, sans y être légalement autorisé, aura fabriqué, débité ou distribué des armes ou munitions de guerre, ou en sera seulement détenteur, ou aura un dépôt d'armes quelconques, d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 16 à 1,000 fr. Cette disposition ne s'applique pas aux armuriers et fabricants d'armes de guerre. Les armes fabriquées, débitées, distribuées ou possédées sans autorisation sont confisquées. Les condamnés peuvent être en outre placés sous la surveillance de la haute police pendant un temps n'excédant pas deux ans. En cas de récidive les peines peuvent être portées au double.

L'article 471 du Code pénal punit des peines de police celui qui a laissé sur la voie publique ou dans les champs des armes ou instruments dont les voleurs pourraient se servir.

L'emploi d'armes dans l'exécution d'un crime ou d'un délit devient circonstance aggravante. En ce cas, la loi comprend sous le mot *armes* tous instruments tranchants, perçants et contondants.

Pour porter des armes de chasse il faut être muni d'une autorisation nommée *port d'armes*.

Toute personne, excepté les vagabonds et les gens sans aveu, a le droit pour sa défense personnelle de porter des armes autres que celles qui sont prohibées.

D'après la loi du 24 mai 1834, le port d'armes apparentes ou cachées, dans un mouvement insurrectionnel, est puni de la détention, et de la déportation si les individus porteurs d'armes y joignent un uniforme, un costume ou d'autres insignes civils ou militaires. Les individus ayant fait usage de leurs armes sont punis de mort. Ceux qui dans un mouvement insurrectionnel se seraient emparés d'armes ou de munitions de toutes espèces, soit à l'aide de violences ou de menaces, soit par le pillage de boutiques, postes, magasins, arsenaux ou autres établissements publics, soit par le désarmement des agents de la force publique, sont punis des travaux forcés à temps et d'une amende de 200 à 5,000 fr.

On entend encore par *arme* la totalité des corps qui composent une espèce de troupe; les armes principales sont l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie et la gendarmerie. L'artillerie et le génie sont appelés *armes spéciales*, à cause de l'instruction particulière qu'ils nécessitent.

ARMÉE. Une armée est l'ensemble des troupes qu'une nation entretient pour sa défense ; « c'est une machine, dit Henri Lloyd, destinée à opérer des mouvements militaires; comme les autres machines, elle est composée de différentes parties : sa perfection dépend de la bonne constitution de chacune de ces parties prises séparément et de leur bon agencement entre elles; leur objet commun doit être de réunir trois propriétés essentielles : force, agilité et mobilité universelle. » La loi du 12 décembre 1790 sur l'organisation de la force publique définit l'armée : « une force habituelle extraite de la force publique et destinée à agir contre les ennemis du dehors. »

Une armée est différemment nommée suivant sa composition et son but; on dit qu'elle est *combinée* lorsqu'elle est composée de troupes de différentes puissances ; l'*armée d'observation* est celle qui protége un siége : on donne aussi quelquefois ce nom à un corps de troupes placé sur la frontière pour observer l'ennemi, et appuyer des négociations entamées ; l'*armée de réserve* est une armée formée en deuxième et troisième ligne pour alimenter les armées qui pénètrent dans le pays ennemi, et pour contenir les populations qu'elles laissent derrière elles; l'*armée de secours* est celle qui est destinée à faire entrer des renforts ou des vivres dans une place assiégée : quelquefois elle oblige l'ennemi à en lever le siége.

Les Grecs substituèrent les premiers dans les combats l'action des masses aux actions individuelles. A Athènes tout homme devait servir son pays de dix-huit à cinquante ans. Suivant la population des États, quelquefois chaque tribu servait à son tour, quelquefois on prenait dans chacune d'elles le nombre d'hommes nécessaire. Lorsque la population était insuffisante, on remplissait les cadres d'étrangers domiciliés dans le pays, et même d'esclaves. A Sparte il y avait des officiers permanents appelés *polémarques*, qui maintenaient les traditions. Des services administratifs étaient institués, et les armées avaient à leur suite des bataillons d'ouvriers chargés d'exécuter les divers travaux jugés nécessaires et de fabriquer les armes dont on avait besoin. Les armées des Grecs étaient temporaires ; on y suppléait en temps de paix par des rassemblements d'hommes de toutes condi-

tions qui étaient journellement exercés aux diverses manœuvres. Les citoyens riches formaient la cavalerie. Les habitudes militaires se contractaient dès l'enfance ; la tactique élémentaire, qui consistait simplement dans la tenue du soldat dans les rangs, l'escrime et le maniement des armes, s'apprenait dans les gymnases. La tactique générale était enseignée par des hommes spécialement désignés. Les grades et les commandements n'étaient acquis que pour une année, et tel général hier pouvait être soldat le lendemain. Le commandement de l'armée était électif; le principe de l'obéissance passive absolue était déjà regardé par les Grecs comme la base fondamentale de toute armée : aussi était-il contenu dans la législation.

L'armée grecque se divisait en infanterie, cavalerie et machines. L'infanterie se subdivisait en infanterie de ligne, infanterie légère et infanterie mixte. La première se composait des *oplites*, soldats lourdement armés, ayant pour armes offensives l'épée et la pique longue de dix-sept à vingt-quatre pieds; pour armes défensives, le casque, et deux cuirasses, l'une s'attachant à l'avant-bras gauche, l'autre couvrant la jambe gauche. Les *psilites*, soldats destinés à combattre de loin, armés de frondes et de javelots, n'ayant pas d'armes défensives, formaient l'infanterie légère. L'infanterie mixte était composée de soldats appelés *peltastes;* leur pique était plus courte que celle des oplites, et ils n'avaient pour toute arme défensive qu'un petit bouclier appelé *pelta*.

La cavalerie se divisait en cavalerie de ligne et cavalerie légère : les cavaliers de ligne portaient le nom de *cataphractes* (briseurs) ; lourdement armés, ayant pour arme offensive la lance, ils devaient agir par le choc. La cavalerie légère, très-irrégulière, se composait de cavaliers scythes, armés d'arcs et de flèches, de Tarentins armés de haches, etc. Plus tard, les Grecs créèrent une infanterie à cheval, portant le nom de *doubles combattants*, et dont nos dragons sont une imitation. Leurs armées ne furent suivies de machines de guerre qu'au temps d'Alexandre, époque où l'on commence à voir des batteries organisées. Quant au commandant de l'armée, à Sparte, c'était l'un des deux rois; à Athènes il était élu par le peuple. Il avait sous lui des officiers chargés d'étudier le terrain, de prendre des renseignements sur l'ennemi, etc.; c'était un véritable état-major.

A Rome non plus les armées n'étaient pas permanentes. Lorsqu'il y avait lieu de réunir une armée, les tribus s'assemblaient. Les tribuns militaires, partagés en autant de groupes qu'il devait y avoir de légions, choisissaient à tour de rôle les hommes jusqu'à ce que les légions fussent complètes. On pouvait être appelé à servir de dix-sept à quarante-cinq ans; les plus riches citoyens étaient toujours choisis les premiers, car les Romains pensaient avec raison que ceux qui avaient des biens à défendre et à conserver devaient prendre plus d'intérêt à la réussite des opérations militaires que ceux à qui une guerre malheureuse ne pourrait rien faire perdre. La discipline était très-sévère; les citoyens juraient obéissance passive à leurs supérieurs. Avant la campagne, les chefs étaient élus, mais en campagne l'avancement devenait une récompense. Les armées n'étant pas permanentes, les citoyens en temps de paix étaient exercés devant les magistrats à des manœuvres, à des marches forcées avec armes et bagages.

L'infanterie romaine se composait d'infanterie de ligne et d'infanterie légère. L'infanterie de ligne comprenait des *hastaires*, des *princes* et des *triaires*. Les *hastaires* et les *princes* étaient armés d'une petite pique ou grand javelot, appelé *pilum*, dont la hampe avait 1 mètre et le fer $0^{m},50$: cette pique se lançait contre l'ennemi lorsqu'on s'en approchait pour le combattre corps à corps; chaque soldat en avait une seconde, qu'il devait conserver dans le cas où il faudrait résister à la cavalerie. Ils portaient en outre une épée courte, peu propre à tailler, mais très-acérée, et qu'ils avaient empruntée aux Espagnols. Les *triaires* étaient armés d'une pique de 3 mètres environ et de l'épée. Ces troupes portaient encore un bouclier de $1^{m},30$, ayant la forme d'un demi-cylindre de $0^{m},50$ de diamètre, composé de douves recouvertes de plaques métalliques et garnies d'une pointe au milieu. Une cuirasse consistant en une plaque d'airain fixée sur la poitrine par un système de courroies, un casque en métal, et une bottine en lames métalliques couvrant la jambe droite, complétaient leurs armes défensives. Les *vélites*, choisis parmi les plus pauvres citoyens, étaient armés de petits javelots de 1 mètre

de long, tels qu'ils pouvaient en tenir sept dans la main. Ils formaient l'infanterie légère, et combattaient toujours en tirailleurs.

La cavalerie romaine, composée d'*equites*, montés sur des chevaux sans selle, sans étriers, était fort médiocre. L'infanterie avait pour unité de force la *manipule*, commandée par deux centurions, dont le plus ancien avait le commandement et s'appelait *primipile*. La cavalerie était divisée en turmes, espèces d'escadrons, commandées chacune par deux officiers, l'un à la droite, l'autre à la gauche du premier rang; seize turmes formaient une aile commandée par un préfet. Ces unités de force étaient trop petites pour le combat : aussi forma-t-on la *légion romaine*, composée de 10 manipules de *hastaires*, 10 manipules de *princes*, 10 manipules de *triaires* et de 300 cavaliers. L'armée consulaire se composait de deux légions romaines et de deux légions auxiliaires; l'armée double consulaire comprenait quatre légions romaines et quatre légions étrangères.

Telle fut la composition de l'armée romaine jusqu'à la deuxième guerre Punique. Depuis lors on devint moins sévère sur les conditions à remplir pour servir : les pauvres, les affranchis et les esclaves même purent entrer dans les rangs de l'armée. Marius établit la *cohorte*, composée de trois manipules de *hastaires*, de *princes* et de *triaires*, et de 5 à 600 vélites fournis par les alliés; la légion se composa alors de 10 cohortes; des cavaliers étaient réunis aux ailes en grandes masses. Les machines de guerre, dont on n'avait pas fait usage jusque-là, furent employées, et couvrirent le front des légions; la composition de l'armée étant moins pure, la discipline devint plus sévère. Cette organisation dura jusqu'au règne d'Auguste; à cette époque on retrouve encore la légion, mais elle se forme sur une autre ligne de bataille. Un grand nombre de balistes, de catapultes, de machines de guerre embarrassent l'armée; la discipline se relâche; Rome tombe sous les coups des barbares, et plusieurs siècles de ténèbres succèdent à l'empire Romain.

Le moyen âge offre peu d'intérêt sous le rapport stratégique; la science militaire n'existe plus; il n'y a plus ni armée ni discipline; les Francs, les Germains, armés de haches, de javelots recourbés, doivent leurs succès à leur bravoure individuelle. Chaque propriétaire de terres mène à la guerre un certain nombre de soldats. Charlemagne même n'apporte aucune amélioration à cette organisation; il ne doit ses succès qu'au grand nombre de ses troupes et surtout à sa cavalerie, qui devient l'arme prépondérante. Dans les temps féodaux, chaque possesseur de fiefs a des vassaux de différents ordres, et est tenu de fournir à son souverain un certain nombre de soldats armés et équipés suivant le fief qu'il occupe. Après les croisades le progrès se fait sentir; au lieu des contingents fournis par les vassaux, on soudoie des bandes de mercenaires dont le métier est la guerre; ce furent les grandes compagnies. Charles VII institua les milices des communes; un homme dans chaque commune, exempté d'impôt, devait à l'appel du souverain se rendre armé et équipé au lieu de rassemblement. Il y avait seize mille communes; c'est donc la création d'une armée permanente de 16,000 hommes, qui prirent le nom de *francs-archers*. La cavalerie fut composée de quinze compagnies de gendarmes, de 100 hommes chacune; chaque gendarme devait entretenir un écuyer, trois archers, un coutelier et un certain nombre de varlets. Louis XII dissout le corps des francs-archers, et les remplace par un corps d'infanterie de 10,000 hommes, en prenant pour modèle l'infanterie suisse, dont il garde même une partie à sa solde; les Allemands imitent les Suisses, et créent le corps des lansquenets; l'infanterie espagnole se constitue sur les mêmes bases, et devient la première infanterie d'Europe; la poudre est inventée, l'emploi des armes à feu vient rendre l'ordre profond impossible, le combat à distance est établi de fait, et le fantassin, aussi fort que le cavalier, lui devient supérieur toutes les fois qu'il peut se couvrir de quelque obstacle.

François Ier abandonne l'usage des mercenaires, et établit une armée nationale, formée de légions provinciales, composées de piquiers, d'arquebusiers et de hallebardiers. Sous Henri II, le duc de Guise réunit tous les corps d'armée en quatre grandes divisions, qu'il appelle régiments, et qui portent les noms de Picardie, Champagne, Piémont et Navarre; la cavalerie de ligne, toujours composée de chevaliers, perd de son influence; la

cavalerie légère se compose de reîtres, armés d'épées, de casques et de cuirasses, de carabins faisant fonction de flanqueurs et d'éclaireurs, d'argoulets, armés d'une épée, d'une masse d'armes, d'une arquebuse, et combattant à la débandade. Le maréchal de Boussac crée les dragons armés d'arquebuses. C'est le temps des Coligny, des Henri IV, des Rohan, des Maurice de Nassau, des Gustave-Adolphe, des Turenne, de tous ces grands généraux qui firent faire d'immenses progrès à la tactique et à l'organisation des armées. A cette époque se rapporte la création des grenadiers, des carabiniers, et l'introduction d'une discipline sévère dans l'armée.

Sous Louis XIV l'armée française se recrutait par enrôlement volontaire et par capitulation. Par capitulation on entendait un traité passé avec une puissance étrangère qui s'engageait à fournir un certain nombre d'hommes. L'armée française était composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. L'infanterie se composait de 250 régiments qui portaient le nom des provinces d'où ils avaient été tirés ou le titre des colonels à qui ils appartenaient; les hommes étaient armés du fusil, de la giberne et de l'épée. La cavalerie comprenait : la cavalerie de réserve ou maison du roi, composée de mousquetaires gris ou noirs, de gardes du corps, de chevau-légers et d'une compagnie de grenadiers à cheval. La cavalerie de ligne n'avait pour arme que l'épée et le pistolet, et se subdivisait en régiments de trois ou quatre compagnies. La cavalerie légère était formée d'un régiment de carabiniers, fort de 100 compagnies, et de hussards. Il y avait encore les dragons, sorte de sapeurs à cheval, réparant les routes à l'avant-garde et créant des obstacles à l'arrière-garde. L'artillerie se composait d'artillerie de siége et d'artillerie de campagne; pour la servir on créa successivement des compagnies de canonniers, puis un régiment de fusiliers du roi, puis enfin un corps, appelé Royal-artillerie, composé de bombardiers, d'ouvriers et de sapeurs du génie. Les armées étaient commandées par des princes du sang ou des maréchaux de France; chaque arme avait des catégories différentes d'officiers.

Après les vains efforts de modification tentés par le comte de Saint-Germain, l'armée française, en 1792, était composée de 100 régiments d'infanterie de ligne; 14 bataillons de chasseurs à pied, ayant le même armement, formaient l'infanterie légère. Lors de la guerre contre la Prusse et l'Autriche, l'Assemblée législative proclama la patrie en danger; 500 bataillons de volontaires répondirent à cet appel; les grades étaient électifs. La cavalerie était bien montée et rompue aux exercices de manége; elle reçut aussi des volontaires, mais tous dans la cavalerie légère; l'artillerie était restée ce qu'elle était avant la révolution; elle fut augmentée de 10,000 cavaliers volontaires, qui formèrent une excellente artillerie à cheval.

Le Comité de salut public, à la tête duquel était Carnot, réorganisa l'armée. Les corps d'infanterie, sous le nom de demi-brigades, se composèrent de 3 bataillons, de 9 compagnies chacun, dont une de grenadiers; sur trois bataillons il y en avait deux de volontaires et un tiré des anciens régiments de ligne; la demi-brigade était commandée par un chef de demi-brigade. Des demi-brigades d'infanterie légère furent formées avec les bataillons de chasseurs et les bataillons de volontaires recrutés en 1792 sur les frontières. A chaque demi-brigade était attachée une batterie de six pièces servie par des volontaires. L'armée fut partagée en divisions permanentes; une division comprenait deux brigades d'infanterie de ligne ou légère, une brigade de cavalerie, dont un régiment de cavalerie légère, et une de dragons ou grosse cavalerie, deux batteries d'artillerie (outre l'artillerie des brigades), et une compagnie du génie. Pour le recrutement, la France fut divisée en trois bans, le premier pour l'armée, le second pour la défense des places fortes, le troisième, composé des vieillards et des enfants, pour les hôpitaux et les ateliers; on eut ainsi jusqu'à 1,100,000 d'hommes sous les armes. L'avancement fut à l'ancienneté, puis au choix des commissaires du Comité de salut public auprès des armées; enfin, pour exciter l'émulation, on laissa à l'élection les deux tiers des grades d'officiers inférieurs jusqu'à celui de capitaine. Chaque armée était commandée par un général de division nommé temporairement, ayant sous ses ordres des généraux de division, des généraux de brigade et des adjudants généraux,

faisant les fonctions de chefs d'état-major.

Au camp de Boulogne, en 1805, l'organisation générale de l'armée reçut de grandes modifications : les divisions ne se composèrent plus que de troupes de même arme ; on conserva néanmoins à chaque division, suivant sa nature, une batterie d'artillerie à pied ou à cheval. Un corps d'armée se composa de plusieurs divisions combinées dans des proportions variables suivant l'importance des opérations à accomplir. Les voltigeurs, qui devaient être portés en croupe par les cavaliers, furent créés, mais bientôt abandonnés, et répartis dans les bataillons d'infanterie, dans chacun desquels ils formèrent une compagnie d'élite.

Après la paix de Tilsitt, l'empereur s'occupa de réorganiser l'armée ; des cadres nombreux furent constitués. Cette organisation, qui ne fut complétée qu'en 1809 et 1811, comprenait des régiments d'infanterie de ligne et des régiments d'infanterie légère. Outre les régiments d'infanterie nationale, il y avait des régiments étrangers, au nombre de 27 environ ; un décret de 1808 attacha à chaque régiment une demi-batterie d'artillerie. La garde nationale fut organisée en cohortes de huit compagnies, dont une départementale au dépôt et une de canonniers ; elle servit de noyau à l'armée lors de sa reconstitution en 1813. La cavalerie fut organisée en cavalerie de réserve, de ligne et légère. Les dragons n'étaient plus que cavalerie. L'artillerie fut peu modifiée. La réserve de l'armée était formidable, et se composait de la garde impériale, créée au camp de Boulogne, puis augmentée successivement. En 1813 la garde se composait de 80,000 hommes, partagés en vieille, moyenne et jeune garde. La vieille garde était un corps privilégié ; chaque soldat jouissait d'un grade supérieur dans la ligne. La cavalerie ne quittait jamais l'empereur et était dirigée par lui. La moyenne garde formait un corps peu nombreux ; les cadres seuls avaient le privilége d'un grade supérieur à celui du reste de l'armée. La jeune garde était fort nombreuse ; certains officiers seulement avaient des grades supérieurs dans la ligne ; elle avait un régiment de pupilles, composé d'enfants de troupe. La jeune garde n'avait pas de cavalerie ; on peut cependant regarder comme lui ayant été annexé le corps des gardes d'honneur, créé en 1811.

En 1815, après les désastres des Cent-jours, l'armée dut se retirer derrière la Loire, où elle fut licenciée ; plus tard, une nouvelle armée fut organisée en légions départementales. Chaque légion avait 2 bataillons de ligne en uniforme blanc, revers, parements et retroussis de diverses couleurs, suivant le département ; un bataillon de chasseurs à pied en uniforme vert, avec cartouchières à l'espagnole ; une compagnie d'éclaireurs à cheval et une compagnie d'artillerie. Cette organisation disparut avec les circonstances qui l'avaient vue naître, et l'armée redevint bientôt ce qu'elle était avant nos désastres. Une garde royale avait été organisée en 1815. Pendant un temps, ceux qui en faisaient partie jouissaient d'un grade supérieur au grade correspondant dans la ligne. Il y avait dans la garde et dans la ligne des régiments suisses et un régiment étranger. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr chercha à établir des institutions ; il restaura l'ancienne organisation de l'armée ; le corps d'état-major fut fondé, les diverses écoles militaires réorganisées, et l'effectif assuré au moyen du recrutement.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe la garde fut supprimée. Des corps spéciaux furent recrutés et organisés en Algérie : les zouaves, les chasseurs d'Afrique, les spahis, les tirailleurs algériens. A l'intérieur le duc d'Orléans créa les chasseurs à pied, qui portèrent d'abord son nom, arme nouvelle dont la tactique est basée sur la précision du tir et la rapidité des mouvements, et qui donna l'impulsion au perfectionnement des armes à feu. A cette époque l'armée française comprenait trois grandes divisions : les états-majors, les troupes et la réserve. Sous le nom d'état-major on comprenait l'état-major général, le corps d'état-major, le corps de l'intendance militaire, l'état-major des places, l'état-major particulier de l'artillerie, l'état-major particulier du génie. Les troupes se subdivisaient en troupes de ligne, troupes spéciales, troupes de l'administration. Les troupes de ligne comprenaient l'infanterie, se subdivisant en infanterie de ligne et légère et chasseurs à pied ; la cavalerie, divisée en cavalerie de réserve (carabiniers et cuirassiers), cavalerie de ligne (lan-

ciers et dragons), cavalerie légère (chasseurs et hussards); les troupes spéciales de l'armée d'Afrique, où se trouvaient en outre des bataillons d'Afrique et une légion étrangère. Les troupes spéciales étaient : l'artillerie, divisée en régiments d'artillerie, régiment de pontonniers, compagnie d'armuriers, train des parcs; le génie, comprenant des régiments et des compagnies d'ouvriers; la gendarmerie, subdivisée en garde municipale, en gendarmerie départementale, gendarmerie d'Afrique; et enfin les sapeurs-pompiers. Les troupes de l'administration étaient : les équipages militaires, comprenant l'état-major des parcs, les compagnies d'ouvriers, les équipages; le corps des infirmiers militaires. La réserve se composait des hommes du contingent laissés ou renvoyés dans leurs foyers.

La République ajouta à l'armée un corps de guides d'état-major pour faire le service d'ordonnances et un régiment de gendarmerie mobile. L'Empire recréa une garde impériale, dont ces deux corps firent partie, et forma un escadron de cent gardes pour le service intérieur des palais impériaux. L'infanterie légère a été réunie à l'infanterie de ligne, dont elle ne différait depuis longtemps que par l'uniforme; le nombre des bataillons de chasseurs à pied a été augmenté. L'artillerie à pied fut rétablie, et l'organisation de l'artillerie a subi également de nombreux changements. Des régiments nouveaux furent plusieurs fois créés et dissous; le nombre des bataillons par régiment et des compagnies par bataillon a subi diverses modifications. La légion étrangère fut accrue ou diminuée suivant les circonstances; des corps nouveaux ont été levés dans les colonies. L'armée de marine a aussi été complétement réorganisée. Dans la ligne des épaulettes vertes ont été données aux compagnies du centre. Les troupes d'administration passèrent sous la direction d'officiers spéciaux. Presque tous les services ont été remaniés. En 1855, une loi créa une caisse de dotation de l'armée pour assurer une prime aux rengagements militaires. Le remplacement fut interdit; mais on put s'exonérer du service militaire par le payement d'une somme fixée tous les ans par le ministre de la guerre. La substitution, permise d'abord entre tous les conscrits de la même classe, fut restreinte aux parents. La guerre d'Orient fit augmenter le contingent annuel jusqu'à 140,000 hommes; il a été réduit depuis à 100,000 hommes comme contingent normal.

D'après le général Allard, l'effectif de l'armée française devait être de 400,000 hommes sur le pied de paix, et de 600,000 hommes sur le pied de guerre. Cet effectif était assuré par sept contingents de 100,000 hommes, sur lesquels on comptait 21,000 exonérés, 4 à 5,000 dispensés, 2,000 soutiens de famille, 2,500 hommes manquants, réformés ou insoumis. Sur les 71,000 hommes restants, 6,000 étaient appelés à l'armée de mer. Des 65,000 autres, 25,000 rejoignaient l'armée, 40,000 restaient en réserve et rentraient dans leurs foyers après trois mois d'exercice la première année, et deux mois la seconde. Un nouveau système a été mis en avant en 1867. Tout le contingent serait appelé sous les drapeaux, et divisé en armée active, réserve et garde nationale, dans lesquelles chacun passerait un certain temps.

La répartition de l'armée en 21 divisions militaires a été modifiée par un décret du 27 janvier 1858. Ce décret créait cinq grands commandements confiés à des maréchaux de France; un 6e commandement fut créé le 17 août 1859, ce qui, avec celui de l'Algérie, en porta le nombre à sept. Chacun d'eux comprend un corps d'armée; la garde impériale seule est en dehors de cette répartition. Les quartiers généraux de ces grands arrondissements militaires sont : Paris, Lille, Nancy, Lyon, Tours et Toulouse.

L'armement de l'infanterie avait été renouvelé en 1858 : toutes les troupes de ligne avaient été pourvues d'armes rayées avec balles oblongues. La guerre d'Allemagne de 1866 ayant démontré la supériorité des armes se chargeant par la culasse, il a été décidé que toute l'armée française serait pourvue de fusils Chassepot. L'artillerie a reçu également un matériel perfectionné, plus mobile et plus léger. Sous l'influence des mêmes idées de mobilité et de légèreté, on a modifié à plusieurs reprises l'uniforme de l'infanterie. La tunique fut donnée à la garde impériale; la ligne reçut un habit jaquette, le pantalon large et la guêtre des chasseurs à pied; puis, en 1867, on est revenu pour la ligne et les chasseurs à une demi-tunique se croisant sur la poitrine et se fermant

par deux rangs de boutons, et à un pantalon tombant droit sur le coude-pied.

L'armée se recrute par les appels et par les engagements et rengagements volontaires ou administratifs. La durée du service est de sept années. D'après la loi du 19 mai 1834 l'officier ne peut perdre son grade qu'en vertu d'un jugement solennel entouré de publicité, défense et appel. Une discipline sévère, et qui maintient le dogme de l'obéissance passive absolue, règne dans l'armée; elle s'obtient au moyen de punitions régies par des règlements et un code de justice militaire, et de récompenses qui peuvent se diviser en quatre grandes catégories : l'avancement, les distinctions honorifiques, les positions spéciales et les retraites.

L'armée française ne se distingue pas seulement par sa bravoure au combat, elle est remarquable encore par son organisation administrative et ses services accessoires. On a aussi beaucoup vanté sa discipline.

On compte en France 108 soldats sur 10,000 habitants; en Prusse la proportion est la même; en Russie il y a 105 soldats sur 10,000 habitants; en Autriche, 76; 66 en Italie, 63 en Espagne.

ARMÉE NAVALE. Pour composer une armée navale il faut au moins vingt-sept vaisseaux de ligne. La tactique veut en effet que l'armée navigue sur trois colonnes, que chaque colonne soit composée de neuf vaisseaux, que chacune de ces colonnes, qui compose elle-même une escadre, puisse en certains cas se former sur trois colonnes de trois vaisseaux chacune. Ainsi, une armée navale, en se subdivisant de la sorte, est formée de trois *escadres* de neuf vaisseaux, qui forment eux-mêmes trois *divisions* de trois vaisseaux. Ce vaste ensemble, se décomposant en parties homogènes, présente à la mer le tout le plus complet et le plus favorablement divisible que l'on puisse trouver.

Aux vaisseaux de ligne dont se compose une armée navale il faut ajouter encore le nombre de frégates, corvettes et avisos qui forment ce qu'on appelle l'*escadre légère*, et dont une partie est affectée au service de chacune des divisions de l'armée. Cette escadre, qui n'est pas destinée à combattre en ligne, est chargée spécialement des missions pour lesquelles l'amiral ne juge pas à propos de dégarnir ses colonnes. Pendant le combat les frégates et les corvettes parcourent la ligne pour retirer du feu ou pour aider dans leur action les vaisseaux avariés par l'ennemi. Pendant la route que fait l'armée, les frégates dont la marche a été reconnue supérieure servent à transmettre aux divers vaisseaux les ordres verbaux qu'elles recueillent de l'amiral, et qui ne peuvent se transmettre minutieusement par le moyen de signaux; ou bien elles répètent les signaux, ou donnent la chasse aux bâtiments en vue.

ARMÉNIE, pays montagneux, situé entre l'Assyrie (aujourd'hui Kourdistan), la Mésopotamie, plaine qui s'étend au sud du Caucase, l'Asie Mineure et la province médique de l'Atropatène (aujourd'hui Aderbaïdjan). Cette contrée se divise en grande et petite Arménie. La *grande Arménie* est un vaste pays, contenu dans un cercle qui a pour centre le mont Ararat, et pour rayon tout l'espace compris entre ce mont et le Caucase, la Mingrélie, l'Imérétie, la Gourie, la Géorgie, la Kakhetie, le Chirvan, le Ghilan, l'Aderbaïdjan et le Kourdistan. La *petite Arménie*, qui tient à la grande Arménie par la partie la plus étroite, forme comme une presqu'île, qui s'étend, en Asie Mineure, depuis Diarbékir jusqu'à la mer Noire, vers Trébisonde. Tout le plateau arménien offre des traces nombreuses d'éruptions volcaniques, et il est encore souvent sujet à de violents tremblements de terre. Sur les plateaux, la chaleur est excessive en été, le froid très-rude en hiver, mais le climat est plus doux dans les vallées.

Les Arméniens forment la partie la plus considérable de la population; le reste se compose des débris des peuples conquérants qui les ont tour à tour assujettis, et d'un grand nombre de Turkomans, qui se sont établis au milieu d'eux sans renoncer à leurs habitudes nomades, et qui ont donné au pays le nom de *Turkomanie*. Dans la partie méridionale on trouve beaucoup de Kourdes; à Tchorokh, des Lazes, originaires de la Géorgie, et partout des Grecs, des Juifs et des Bohémiens. On porte à un million le nombre des habitants de souche arménienne. Ils appartiennent par leurs caractères physiques à la race caucasienne : ils sont bruns, bien faits, et offrent dans leurs traits le type oriental. Leur littérature et leur aptitude aux affaires prouvent qu'ils possè-

dent des qualités intellectuelles; mais, privés depuis des siècles de toute culture, ils sont tombés dans l'ignorance et la superstition. Les Arméniens sont chrétiens, et c'est au christianisme qu'ils doivent en grande partie d'avoir conservé leur nationalité dans les persécutions de l'islamisme et au milieu de peuples professant d'autres croyances. Ils forment une église particulière; quelques-uns seulement se sont réunis à l'Église romaine.

Partagée entre la Russie, la Turquie et la Perse, l'Arménie comprend les eyalets d'Erzeroum, de Van, de Kars, et une partie de ceux de Marach, de Sivas, de Chehrezour, de Diarbékir, qui appartiennent à la Turquie; les anciennes provinces d'Érivan et de Nakhitchevan, une partie du Chirvan, la Géorgie ottomane, qui font partie de la Russie Transcaucasienne; et la partie nord-ouest de la province persane de l'Aderbaïdjan. Les localités les plus remarquables sont Érivan, Akhalzik, et le célèbre couvent d'Etchmiadzine, siége du *catholicos*, dans l'Arménie russe; Erzeroum, Van, Bajazid, Ani, Kars, Diarbékir et Erzingan, dans l'Arménie ottomane.

Les Arméniens, qui appartiennent à la grande famille indo-germanique, sont un des peuples les plus anciennement civilisés du globe. Leur histoire, dans laquelle ils ont introduit beaucoup de traditions judaïques, puisées dans l'Ancien Testament, est remplie de mythes, en sorte que tout ce qu'on peut y apprendre avec certitude, c'est qu'après avoir été d'abord gouvernés par des rois indépendants, ils finirent par devenir tributaires des Assyriens et des Mèdes. L'Arménie reconnaît pour fondateur Haïg, célèbre par la victoire qu'il remporta sur Nemrod. Aram, sixième successeur de Haïg, signala son courage contre les Mèdes et contre Ninus, et régna sur une partie de l'Assyrie; c'est lui qui donna son nom à l'Arménie. Son fils Ara mourut en combattant Sémiramis. Longtemps assujettie à l'empire de Ninive, l'Arménie recouvra son indépendance, grâce à la bravoure de Barouïr, son premier roi. Le neuvième successeur de Barouïr, Dikran I[er] ou Tigrane, régna en Arménie de 565 à 520 avant J.-C., et fut contemporain de Cyrus, qu'il aida à renverser l'empire des Mèdes. Ses descendants ne tardèrent pas à être de nouveau soumis par les Perses. Le dernier d'entre eux périt l'an 328 avant J.-C., en combattant contre Alexandre le Grand, qui incorpora l'Arménie à son empire. Après la mort du héros macédonien, cette province subit de nombreuses vicissitudes et tomba enfin sous la domination des Séleucides, qui la firent administrer par un gouverneur. Deux de ces gouverneurs, Artaxias et Zariadrès, réussirent à se rendre indépendants, entre les années 223 et 190 avant J.-C., pendant la lutte d'Antiochus le Grand contre les Romains, et ils se partagèrent le pays, qui fut dès lors divisé en grande et en petite Arménie.

La grande Arménie échut en partage à Artaxias, dont la dynastie ne régna que peu de temps, puisque dès le milieu du deuxième siècle avant J.-C. ce pays était gouverné par une branche des Arsacides; cette seconde dynastie, fondée par Valarsaces, établit sa résidence à Nisibe. Le prince le plus célèbre de cette famille fut Tigrane le Grand, qui, aux conquêtes de ses prédécesseurs dans l'Asie Mineure et le Caucase, ajouta la Syrie, la Cappadoce, la petite Arménie, et enleva aux Parthes la Mésopotamie, l'Adiabène et l'Atropatène. La guerre dans laquelle il fut entraîné contre les Romains par son beau-père Mithridate, roi de Pont, lui fit perdre presque toutes ses conquêtes, 63 ans avant J.-C. Les attaques des Romains à l'ouest et des Parthes à l'est amenèrent le déclin rapide du royaume de la grande Arménie. Les successeurs de Tigrane durent reconnaître la suprématie tantôt des uns, tantôt des autres, et, profitant de la faiblesse des rois, les vassaux se rendirent de plus en plus indépendants; pendant un instant, sous Trajan, la grande Arménie ne fut même plus qu'une province romaine. Dès lors son histoire n'offre qu'une suite non interrompue de révoltes et de guerres, d'usurpations et de violences. Si de loin en loin ce royaume semble se relever de son abaissement, c'est pour y retomber bientôt. Les Sassanides s'emparèrent, en 232, de la grande Arménie, et en restèrent les maîtres pendant vingt-huit ans. Le roi Tiridate III parvint avec le secours des Romains, dont il se reconnut le tributaire, à se remettre en possession de ses États. Ce fut sous son règne que le christianisme commença à se répandre en Arménie. Les chrétiens eurent d'abord à souffrir de violentes persécutions; mais Tiridate s'étant converti

lui-même, le christianisme devint la religion de l'État, et supplanta, non pas toutefois sans des luttes sanglantes, les croyances anciennes, qui n'étaient au fond que les doctrines de Zoroastre altérées par des mythes grecs et les superstitions de l'Asie moyenne. On trouve, en effet, dans Aramazt et Mihir, les deux plus puissantes divinités arméniennes, les noms d'Ormuzd et de Mithra; mais les Arméniens adoraient en outre une espèce de Vénus, Anaïtis, ainsi qu'une foule d'autres dieux, à qui ils sacrifiaient des victimes, usage qui n'est point prescrit par la religion de Zoroastre. Au reste, le christianisme fut impuissant à arrêter la décomposition intérieure du royaume; il ne put pas même lui procurer le secours efficace des empereurs d'Orient contre les invasions des Sassanides. Au contraire, Grecs et Perses travaillèrent à l'envi à le déchirer.

En 428 le roi de Perse Bahram V déposa Artésir IV, réunit la grande Arménie à ses États, et mit ainsi fin à la dynastie arménienne des Arsacides. L'empereur de Constantinople, qui possédait déjà la petite Arménie, profita de l'occasion pour s'emparer d'une faible portion de l'Arménie occidentale; mais ses successeurs en furent dépossédés en partie par les Sassanides, en partie par les Arabes. Les rois de Perse ne firent guère sentir leur pouvoir à leurs nouveaux sujets que par leurs violentes et inutiles persécutions contre la religion chrétienne. En 632 ils furent détrônés et remplacés par les khalifes. Dans les guerres de ces derniers contre les empereurs d'Orient, l'Arménie eut horriblement à souffrir, et déjà les Arabes la regardaient comme une proie assurée, lorsque Aschod I, de l'ancienne et puissante famille des Pagratides, prit les armes, chassa les oppresseurs de sa patrie, se fit couronner roi en 885, et fonda la troisième dynastie arménienne. Sous ses successeurs la grande Arménie se releva de ses ruines, et jouit d'un bonheur auquel elle n'était pas accoutumée; mais des dissensions qui éclatèrent dans la famille même des Pagratides, à la fin du dixième et au commencement du onzième siècle, l'affaiblirent de nouveau, et la mirent dans l'impossibilité de résister aux attaques simultanées des Seldjoukides et des Grecs. Après avoir fait massacrer, en 1079, le dernier roi de cette race, les empereurs de Constantinople s'emparèrent d'une partie de ses États, tandis que les Turcs et les Kourdes se rendaient maîtres du reste. Un très-petit nombre de princes indigènes conservèrent une indépendance qu'ils perdirent enfin en 1242, par l'invasion des Mongols. Deux siècles plus tard, en 1472, la grande Arménie devint une province de la Perse; mais le sultan Sélim II en conquit la partie occidentale, qu'il réunit à son empire.

La petite Arménie eut pour premier roi Zariadrès, qui monta sur le trône l'an 190 avant J.-C. Le dernier de ses descendants périt dans un combat contre Tigrane le Grand, qui réunit sous son autorité les deux Arménies; mais dès l'an 70 avant J.-C. les Romains lui enlevèrent sa conquête, qu'ils donnèrent à Déjotarus, tétrarque de la Galatie. Après la mort du fils de Déjotarus, la petite Arménie fut partagée entre plusieurs princes par les Romains, qui la réduisirent plus tard en province. Depuis cette époque elle partagea le sort de l'empire d'Orient jusqu'à la fin du onzième siècle, où elle fut affranchie du joug de Byzance par Rhoupen, parent du dernier roi de la grande Arménie, qui y avait, ainsi que beaucoup de ses compatriotes, cherché un asile contre les fureurs des Turcs et des Persans. Les successeurs de Rhoupen étendirent leur domination sur la Cilicie et la Cappadoce. Ils jouèrent un rôle important dans les croisades, et acquirent tant de puisssance que Léon II, l'un d'eux, fut couronné roi par l'empereur Henri VI en 1198. Longtemps le royaume de la petite Arménie fleurit sous la dynastie des Rhoupénides, qui sut habilement s'accommoder avec les Mongols et résister pendant des siècles aux musulmans. Des troubles intérieurs et l'immixtion du pape dans les affaires ecclésiastiques du pays finirent cependant par réduire le royaume à un tel état de faiblesse qu'il succomba, en 1374, sous les attaques du sultan d'Égypte Schaban. Son dernier roi, Léon VI, de la maison des Lusignan, rois de Chypre, fut emmené captif par le vainqueur; mais il recouvra la liberté, et vint mourir à Paris, en 1391. Depuis ce temps, la petite Arménie a passé de la domination des sultans d'Égypte sous celle des Turcomans, en 1403, puis, en 1508, sous celle des Persans, à qui les Turcs l'enlevèrent bientôt après.

Malgré la dure oppression sous laquelle

ils gémissent, les Arméniens ont conservé fidèlement leur caractère national et leur religion. Beaucoup d'entre eux, pour échapper aux révolutions qui ont bouleversé l'Asie dans le moyen âge, et surtout pour se soustraire aux persécutions des mahométans, ont abandonné leur patrie et sont allés s'établir dans différentes parties de l'Asie et de l'Europe. On rencontre des Arméniens dans toute l'Asie antérieure et moyenne jusqu'en Chine; on en trouve en Hongrie, en Transylvanie, en Gallicie (environ 10,000 âmes); ils sont très-nombreux dans le midi de la Russie, où ils ont toujours été protégés. Ils ont formé des communautés à Saint-Pétersbourg, à Moscou; ils se sont établis à Londres et à Amsterdam; ils ont un collége avec une église à Paris depuis 1844; enfin tout le monde connaît la célèbre congrégation des Méchitaristes à Venise. Nulle part cependant ces émigrants n'ont fondé des colonies plus considérables que dans l'Asie Mineure, où les empereurs grecs leur offrirent un asile, et à Constantinople, où ils furent transportés par les premiers sultans osmanlis, qui leur accordèrent un patriarche particulier. On n'en compte pas moins de 200,000 dans cette ville et ses environs. On évalue à près de 100,000 le nombre de ceux que Chah-Abbas enleva de leur pays, en 1605, et établit dans un des faubourgs d'Ispahan. De ceux-ci beaucoup s'enfuirent de la Perse pour échapper à la tyrannie, et se retirèrent dans les Indes orientales, où l'on en compte aujourd'hui une quarantaine de mille. Par le traité de Tourkmantchaï, les Persans ont cédé aux Russes les provinces de l'Arménie dont ils étaient les maîtres, celles d'Érivan et de Nakhitchevan; et par celui d'Andrinople, beaucoup d'Arméniens qui habitaient la Géorgie turque passèrent également sous le sceptre du czar. Pendant la durée de la guerre, une foule d'autres avaient déjà émigré de la Perse et de la Turquie, et s'étaient fixés dans les provinces russes au sud du Caucase.

Pendant la guerre d'Orient les Turcs et les Russes se combattirent en Arménie. Dans l'automne de 1853 les Turcs s'emparèrent de quelques places; mais le 20 novembre ils furent battus par le général Bébutof près de Guediker. Les débris de l'armée turque se retirèrent à Kars. Les Russes repassèrent la frontière. Au printemps suivant une nouvelle armée se réunit en Arménie, et au mois d'août un combat eut lieu à Kourouk-Déré; mais il ne décida rien. Les Russes firent sauter Bajazid et Kourouk-Déré et se retirèrent. Le 10 juin 1855, l'armée russe, commandée par le général Mouravieff, marcha en trois colonnes sur Ardachkan, Kars et Bajazid. Les Russes s'arrêtèrent devant Erzeroum; mais Mouravieff s'acharna après Kars, qui finit par capituler le 28 novembre, malgré la belle défense d'un officier anglais, le général Williams. L'Arménie fut rendue à l'empire Ottoman par la paix de Paris. En 1862, la Cilicie fut troublée par des massacres d'Arméniens aux environs de Marasch, à Zeitoun. En 1865 Dervisch-Pacha fut chargé d'une expédition dans le Taurus pour organiser le Ghiaour-Dagh et le Kasan-Dagh.

ARMÉNIENNE (Église). Le christianisme pénétra en Arménie dès le deuxième siècle; Eusèbe nous apprend que Denys de Corinthe écrivit une épître aux chrétiens arméniens gouvernés par l'évêque Mérouzanès. Cependant il ne s'y établit solidement que dans le quatrième siècle, par les travaux apostoliques de l'évêque Grégoire, surnommé Lousavoritch ou l'Illuminé, qui convertit le roi Tiridate, ainsi que par la traduction de la Bible, que Miesrob entreprit dans le cinquième siècle. Une grande activité intellectuelle se manifesta dès lors dans l'Église arménienne, et il n'était pas rare de rencontrer des Arméniens parmi les jeunes gens qui fréquentaient l'école d'Athènes. Dans la controverse sur les deux natures, les Arméniens adoptèrent le sentiment des monophysites, et protégés par le roi de Perse Khosroès, qui conquit l'Arménie vers 536, ils assemblèrent à Thiyen un synode qui rejeta les actes du concile de Chalcédoine. Depuis ce temps ils forment une Église dissidente. Pendant plusieurs siècles l'Église arménienne se distingua parmi les églises orientales par le nombre de ses savants. Elle regarde comme son plus grand théologien Nersès de Klah, catholicos du douzième siècle. A différentes époques, notamment en 1145, 1341, 1440, lorsque les Arméniens réclamaient le secours des chrétiens occidentaux contre les mahométans, les papes firent des tentatives d'union; mais les rois presque seuls y souscrivirent, le peuple resta fidèle à ses croyances. En 1341 le pape Benoit XII condamna cent dix-sept hérésies

de l'Église arménienne. On ne trouve donc des Arméniens unis qu'en Italie, en Pologne, en Gallicie, en Turquie, sur le Don, dans le gouvernement russe de Iékaterinoslaf, et à Marseille. Ils reconnaissent la suprématie spirituelle du pape, s'accordent avec les catholiques sur les dogmes, mais ont conservé une discipline ecclésiastique particulière. C'est à cette église qu'appartiennent les moines arméniens du Liban et les Méchitaristes de l'île San-Lazaro à Venise. Pie VIII a fondé à Constantinople, pour les catholiques arméniens, un évêché, devenu plus tard siége archiépiscopal et primatial. Le vaste diocèse de Constantinople fut divisé par Pie IX, qui fonda cinq évêchés nouveaux. Des dissensions ne tardèrent pas à se manifester, à la suite de cette division nouvelle, entre les deux fractions religieuses de l'Arménie, et entre les orthodoxes eux-mêmes.

Lors de l'invasion des Perses, au dix-septième siècle, un grand nombre d'Arméniens furent forcés d'embrasser l'islamisme; cependant la majorité resta chrétienne, et la Porte les a toujours protégés contre les catholiques. Voici les points sur lesquels les doctrines de l'Église arménienne diffèrent des doctrines orthodoxes : elle n'admet qu'une seule nature en Jésus-Christ; elle fait procéder le Saint-Esprit du Père seulement; dans l'administration du baptême, elle pratique trois aspersions et plusieurs immersions; elle administre la confirmation en même temps que le baptême; elle ne mêle pas d'eau au vin dans la cène, et emploie du pain levé qu'on trempe dans le vin et qu'on distribue à la ronde; enfin elle ne donne l'extrême-onction qu'aux ecclésiastiques, et aussitôt après leur mort. Les Arméniens adorent les saints; mais ils ne croient pas au purgatoire. Ils surpassent les Grecs dans la rigueur du jeûne; et s'ils ne célèbrent pas autant de fêtes qu'eux, ils les observent plus strictement. En Turquie ils célèbrent le service divin le plus souvent de nuit; la messe se récite en ancien arménien, le prône se fait en langue vulgaire. Leur constitution hiérarchique diffère peu de celle des Grecs. Le *catholicos*, chef de toute l'Église, réside à Etchmiadzine, couvent près d'Érivan, sur l'Ararat, fondé par George de Nazianze, et cédé à la Russie par le traité de Tourkmantchaï. Chaque Arménien doit y faire au moins un pèlerinage dans sa vie. La vente du saint-chrême aux prêtres et les offrandes des pèlerins fournissent au catholicos les moyens de pourvoir aux dépenses du culte et d'entretenir d'excellentes écoles normales. C'est lui qui investit les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, les archevêques et les évêques de l'Arménie, et qui les confirme ou les révoque tous les trois ans. Les autres ecclésiastiques ont le même rang et remplissent les mêmes fonctions que les prêtres de l'Église orthodoxe. Les moines suivent la règle de saint Basile. Les *vartabieds*, espèce de savants gradués, forment une classe particulière d'ecclésiastiques ; ils mènent une vie monacale toute consacrée à l'étude, et c'est parmi eux seuls qu'on choisit les vicaires des évêques. Les prêtres séculiers doivent se marier une fois; mais il leur est défendu de convoler en secondes noces.

ARMES. *Voyez* ARMOIRIES.

ARMINIUS (JACQUES), ou HARMENSEN, ou HERMANUS, chef de la secte des *Arminiens* ou *Remontrants*, né en 1560, à Oude-Water, dans le sud de la Hollande, et mort à Leyde, où il était professeur, en 1609, était fils d'un conseiller, dont la mort précoce l'aurait laissé dans le plus grand embarras sans les secours de quelques bienfaiteurs qui lui permirent de continuer ses études, commencées à Leyde et achevées à Genève sous Théodore de Bèze, et à Bâle sous Grynæus. Il visita ensuite Padoue et Rome. Ses succès lui valurent une place de pasteur à Amsterdam en 1588, et une chaire de théologie à Leyde en 1603. Une correspondance, qui lui donna occasion d'émettre ses idées théologiques, fit naître le parti considérable connu plus tard sous la dénomination d'*arminianisme*. Des ecclésiastiques de Delft avaient publié un livre où la doctrine de Calvin sur la prédestination était combattue; Martin Lydius, professeur à Franeker, s'adressa à Arminius, pour l'engager à réfuter cet écrit. Arminius, en l'examinant, trouva les doutes des théologiens de Delft fondés, et finit, non-seulement par adopter leurs sentiments sur le point en litige, mais par leur donner beaucoup plus de développement, en se prononçant avec force contre le *supralapsarisme*, c'est-à-dire contre le dogme qui représente la chute d'Adam comme la suite et non

comme la cause des décrets de Dieu sur la rédemption. Cette doctrine fit tout d'abord beaucoup de bruit, et trouva un grand nombre de défenseurs et d'adversaires ardents. Arminius eut à soutenir à Leyde des contestations fort vives, surtout avec son collègue Gomar. Les plus grands hommes de la république penchaient pour ses opinions; et cependant cette controverse, prenant chaque jour une tournure plus alarmante, lui ôta toute tranquillité, et contribua à abréger sa vie. Il laissa sept fils et de nombreux disciples. Sa conduite avait été irréprochable; sa piété était aussi douce que sincère. Il avait pris pour devise ces mots : *une bonne conscience est le paradis*.

ARMISTICE, suspension momentanée de tout acte d'hostilité entre deux armées, conformément aux conventions des généraux qui se font la guerre. On l'a appelée *suffrance de guerre*, *treuque* ou *trêve*, et *suspension d'armes*. La durée d'un armistice est limitée entre des époques déterminées; ce repos momentané ne cesse que quand une des parties a dénoncé à l'autre la reprise des hostilités. Un armistice est quelquefois une trêve conclue entre des cabinets respectifs : elle prend alors un caractère politique; et c'est en ce cas une préparation aux négociations, un présage de paix. Autrefois, l'annonce de l'armistice était publiée, en présence des troupes, au moyen d'une formule prononcée au nom du roi, par un *hérant*. Cet usage est tombé en désuétude. La voie de l'ordre du jour supplée aujourd'hui à l'ancien mode de publication.

Parmi les armistices les plus célèbres qui intéressent la France, dans les temps modernes, on cite : l'armistice de Leoben, en 1797, signé quelques jours après la victoire de Tagliamento, remportée par Napoléon Ier sur le prince Charles. C'est Napoléon lui-même qui le proposa dans une lettre adressée à l'archiduc et qui commençait par ces mots : « M. le général en chef, les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Celle-là ne dure-t-elle pas depuis six ans! Avons-nous tué assez de monde et assez causé de maux à la triste humanité! elle réclame de tous côtés. » Cet armistice fut suivi des préliminaires de Leoben et du traité de Campo-Formio. La convention d'Alexandrie, qui suivit la victoire de Marengo, portait armistice; le 15 juin 1800 un armistice fut conclu pour l'Allemagne à Parsdorff; mais les 12 et 20 novembre l'armistice fut rompu en Italie et en Allemagne. Enfin, après la bataille de Hohenlinden, Moreau signa, le 25 décembre 1800, l'armistice de Steyer, qui amena la paix de Lunéville. Le 16 janvier 1801, Brune signa l'armistice de Trévise, qui livra aux Français la ligne de l'Adige, avec les places de Ferrare, Peschiera et Porto Legnano. Le 15 novembre 1805, Murat accepta à Hollabrunn l'armistice que lui proposaient les Russes, et qui lui valut une lettre sévère de l'empereur. Le soir même de la bataille d'Austerlitz, l'empereur d'Autriche demanda et obtint un armistice, qui fut le préliminaire de la paix de Presbourg. Un autre armistice fut signé après la bataille de Friedland, le 21 juin 1807, et amena la paix de Tilsitt. Après Wagram eut lieu l'armistice de Znaïm, le 12 juillet 1809, qui fut le prélude de la paix de Vienne. Le 4 juin 1813, après Bautzen, survint l'armistice de Pleiswitz, que Napoléon considérait lui-même comme une faute : il fut dénoncé le 10 août. En 1814, Marmont convint d'abord d'un armistice avec les généraux étrangers. Après la prise de Sébastopol, il y eut armistice, à la suite de l'adoption des préliminaires acceptés à Vienne le 1er février 1856. En 1859, après la bataille de Solférino, l'empereur Napoléon III proposa un armistice à l'empereur d'Autriche : des préliminaires furent signés à Villafranca et devinrent la base de la paix de Zurich.

ARMOIRE DE FER. Il y avait déjà trois mois que Louis XVI était enfermé au Temple, lorsqu'un serrurier, nommé Gamin, vint dénoncer à la Convention l'existence d'une cachette secrète pratiquée dans l'épaisseur de la muraille de l'un des corridors du château des Tuileries, et garnie d'une solide porte de fer que dissimulait parfaitement un panneau de lambris peint en larges pierres. Le dénonciateur était l'artisan même qui avait travaillé à sa construction sous la direction du roi, et qui pendant dix ans avait partagé les innocentes distractions que Louis XVI trouvait dans les opérations toutes manuelles de l'art de la serrurerie. C'est dans cette *armoire de fer* qu'on trouva, entre autres documents historiques, le fameux *livre rouge* (ainsi dénommé à cause de la couleur de sa reliure de maroquin), registre des sommes que le roi avait accordées à titre de gratifications ou de pensions annuel-

les, avant et depuis 1789, aux plus grands noms de France. Mme Campan affirme, dans ses *Mémoires*, que les pièces les plus compromettantes renfermées dans l'*armoire de fer* en avaient été retirées longtemps avant la catastrophe du 10 août. Une commission nommée *ad hoc* par la Convention, inventoria les documents qui y restaient. C'étaient des plans proposés au monarque ou à ses serviteurs intimes, tantôt pour lui gagner telle ou telle partie de l'assemblée nationale, tantôt pour faciliter son évasion de la capitale, etc.; mais rien qui prouvât que suite eût été donnée à tous ces projets plus ou moins sensés.

ARMOIRIES ou ARMES, emblèmes de noblesse figurés autrefois sur les drapeaux et les armures, sur les sceaux et les monuments publics et privés, et qui depuis longtemps n'existent plus que sur les cachets, les livrées et les équipages. Ces symboles doivent leur origine à cette ancienne chevalerie, dont l'institution a couvert d'un si éblouissant éclat l'époque inculte et barbare qui la vit naître. L'invention des armoiries date de l'établissement des joutes et des tournois. Jusqu'au P. Ménestrier, on ne s'était entendu que sur un seul point, tout à fait erroné, savoir, que l'origine des armoiries remonte aux siècles héroïques. Il y en a même qui n'ont pas vu la moindre difficulté à donner des armoiries à Adam, à Seth, à Noé. Les plus circonspects s'arrêtaient à l'antiquité. Leur erreur repose sur un fait constant, mais mal interprété, sur la confusion des emblèmes avec les armoiries. La chouette que portaient les Athéniens, l'effigie de la mort adoptée par les Thraces, l'épée des Celtes, l'aigle des Romains, le buste de cheval des Carthaginois, le coursier bondissant des Saxons, le lion des anciens Francs et l'ours des Goths, étaient des symboles nationaux et non des armoiries. Il en fut de même de ces tsiaps que Monmu, empereur du Japon, accorda, en 705 de notre ère, à chaque province de son empire. Le serpent des druides, surmonté d'un gui de chêne, les clefs qui distinguaient, dit-on, leur chef suprême, les figures qu'on voyait gravées sur les boucliers de chaque légion romaine, comme un foudre, un dragon, d'où ces légions tiraient leurs dénominations de *foudroyante*, *dragonaire*, tous ces signes symboliques qu'on voit se reproduire plus tard, revêtus du caractère héraldique, sur les boucliers et les bannières des chevaliers, n'étaient originairement que des emblèmes. Ils n'entrèrent dans le domaine des armoiries que du moment où, par de certaines hachures et lignes convenues, on parvint à exprimer, outre leur configuration et sans le secours de la peinture, les divers métaux, fourrures et couleurs qui entraient dans leur composition, et marquaient toutes les différences qui pouvaient exister dans ceux d'une même espèce. C'est de l'introduction de cet usage et de l'adoption d'une foule de figures commémoratives des tournois et des croisades, que date l'origine des armoiries. Leur classification méthodique et le langage mystérieux qui sert à les décrire constituent l'art du *blason*.

Des notions que nous possédons sur l'origine des tournois, on peut inférer que celle des armoiries n'est guère postérieure à la fin du neuvième siècle. En effet, on nous représente les officiers qui présidaient à ces joutes non-seulement comme les juges du combat, mais encore comme chargés du soin de recevoir les chevaliers dans la lice et de décrire à haute voix les armoiries peintes ou figurées sur leurs cottes d'armes et leurs boucliers. On oppose à l'ancienneté des armoiries un passage obscur du roman de Rou (Rollon), pour faire croire qu'elles n'étaient pas encore connues lors de la bataille d'Hastings (1066). Ce passage fait mention d'une convention entre les Normands pour se reconnaître dans la mêlée. Cela prouve seulement que les armures et la forme des boucliers étaient semblables dans les deux armées. Dire que si les armoiries eussent existé on n'aurait pas eu besoin d'un autre signe de ralliement, c'est confondre les emblèmes qui, chez les anciens, étaient propres à toute une légion, à une armée, avec les armoiries, signe entièrement personnel, et qui différait autant de fois qu'il y avait de combattants. Cette confusion de boucliers, armoriés suivant les mêmes principes et les mêmes formes extérieures, était un motif pour rendre absolument indispensable un signe ou un cri de ralliement : aussi voit-on cet usage constamment pratiqué dans toutes les batailles postérieures livrées sous la chevalerie.

Dès leur institution les armoiries nous apparaissent comme les insignes exclusivement caractéristiques de la chevalerie. La diversité de leurs figures, leur nombre, leur position, leur spécialité, toutes choses d'abord occasionnelles et variables, devin-

rent peu à peu une sorte de décoration fixe et héréditaire, propre à tous les membres d'une même famille. Inspirés par deux passions qui absorbaient entièrement la vie des anciens preux, l'amour de la gloire et la galanterie, ces ingénieux emblèmes durent exciter une bien vive émulation dans des temps où le guerrier était tout par lui-même, et ne devait rien de ses succès qu'à sa valeur; où la vie d'un brave ne se marchandait jamais qu'à la longueur d'une masse d'armes ou d'une lance; où la beauté elle-même, sensible au charme des combats et souveraine arbitre du point d'honneur, aimait à s'interposer du regard et de la voix dans ces joutes périlleuses où la mort payait si souvent l'espoir d'un éloge, d'un baiser, seul prix qui pût alors flatter l'ambition d'un preux. Dans un tournoi, c'est le chevalier du Lion, le chevalier du Cygne, le chevalier du Soleil, qui offrent courtoisement leur écu à toucher à tous allants et venants qui voudront rompre une lance. D'autres, par l'organe d'un héraut, proclament ou acceptent un pas d'armes à telles conditions qu'on voudra prescrire. Plus loin, c'est un faisceau de boucliers où la noble simplicité des figures rappelle quelque gage de bataille ou de rançon, ou quelque pièce honorable enlevée de l'armure d'un chevalier. Ici c'est un casque représenté par le *chef*, là c'est l'écharpe et le baudrier, que symbolisent la *fasce* et la *bande*. L'étrier est représenté par le *sautoir*, l'éperon par le *pairle*. Le *chevron* retrace la barrière du tournoi; le *pal*, la juridiction exercée dans ces solennités militaires. Le *parti*, le *coupé*, le *tranché* et le *taillé* indiquent le coup terrible et décisif qui a terminé la lutte et fixé la victoire. Si la piété domine sur les autres sentiments d'un chevalier, son bouclier porte l'empreinte d'une *croix*. Telle était celle des comtes de Toulouse avant la première croisade. Ailleurs, les roses et les tourterelles rapportent à l'amour les premiers succès de la vaillance. Une foule d'autres ornements avaient été destinés dans l'origine à perpétuer des traditions dont le temps n'a pas respecté la trace. Rappelons le langage attribué aux émaux par la science héraldique. L'*or* exprimait richesse, force, foi, pureté, constance; l'*argent*, innocence, franchise, loyauté; les deux fourrures, le *vair* et l'*hermine*, grandeur, autorité, empire; l'*azur* (bleu), majesté, beauté, sérénité; le *sable* (noir), affliction, science, modestie; le *pourpre* (violet), dignité, souveraineté, puissance.

Au neuvième et au dixième siècle, les armoiries personnelles de la chevalerie sont dans les tournois des ornements emblématiques de la galanterie; dans les combats, des signes convenus de reconnaissance ou de défi, ou bien un travestissement choisi par les chefs pour tromper les coups de l'ennemi. Les supports, les cimiers, les devises datent de cette époque.

Pendant les onzième et douzième siècles, les croisades imprimèrent un caractère sombre et réfléchi à l'exaltation des mœurs chevaleresques. C'est l'époque où les armoiries perdent leur instabilité pour devenir des symboles fixes et héréditaires de ces événements mémorables, soit dans les familles, soit dans les ordres militaires, qui durent leur origine à ces événements, ou dans les cités qui y prirent une part active par les secours qu'elles fournirent aux croisés. De là cette prodigieuse quantité de croix, de *merlettes*, de *croissants*, de *coquilles*, de *besants* (monnaie de Byzance), d'*alérions* et tant d'autres emblèmes des voyages d'outre-mer, qu'on a vus depuis dans les armoiries d'un grand nombre d'anciennes familles. Le respect pour la mémoire des aïeux ajoutait encore au sentiment religieux qui veillait à la conservation de ces emblèmes. Aussi, quand des descendants ajoutaient quelque pièce à leur écu ou en modifiaient la disposition, ce n'était pour l'ordinaire qu'un nouveau souvenir qu'ils voulaient consacrer, sans porter atteinte au type des illustrations premières, à moins qu'une cause majeure et impérative n'imposât une substitution complète d'armoiries.

Il y eut alors une sorte de législation convenue, qui régla les différences ou brisures qui devaient distinguer les cadets du chef de la famille. Cet usage a cessé de s'observer en France à partir du seizième siècle. En Angleterre il est encore en pleine vigueur. On remarque dans le blason anglais un bien plus grand nombre de brisures que dans le nôtre. Il y a des signes pour chaque branche, d'autres pour indiquer chaque individu, selon l'ordre de primogéniture : de manière qu'en voyant l'écu d'un noble, on reconnaît non-seulement à quelle branche de sa famille il appartient, mais encore le rang

qu'il occupe parmi ses frères et le nombre de ceux qui le priment pour l'aînesse. Les anciens sceaux de la noblesse française offrent de nombreuses traces de l'observation des mêmes règles. Depuis longtemps elles sont tombées chez nous en désuétude, et il n'y est resté de brisures bien distinctes que le lambel, le bâton péri, la bordure, l'engrêlure, le filet en bande et en barre, etc. Les autres meubles qui, dans notre blason, accompagnent les pièces principales sont plutôt des additions d'armoiries que des brisures, puisque dans beaucoup de cas ces meubles additionnels et accessoires deviennent pièces uniques et constitutives. Le blason anglais se distingue encore du nôtre par la constance et la légalité du port des couronnes, cimiers, supports, etc. En Angleterre tous les ornements sont de concession ou d'hérédité; chez nous la seule fantaisie a toujours présidé à leur adoption ou à leur changement. Aussi ces signes extérieurs n'ont-ils jamais eu aucune importance, aucune valeur. La couronne ducale seule a conservé une signification positive; encore pourrait-on citer plusieurs familles qui l'ont usurpée. Dans le blason de sa noblesse, Napoléon avait réformé cette anarchie. Des matricules constataient l'inscription des seules familles titrées sous l'empire. Chaque dignitaire dut porter ostensiblement dans ses armes le signe de son emploi civil ou de son grade militaire, et la couronne ou le casque qui timbrait son écusson indiquait d'une manière explicite et incontestable le rang que lui donnait dans la société son titre héréditaire. Avant la révolution, il n'y avait que les ornements extérieurs de quelque haute dignité dont on ne pût pas usurper les emblèmes, qui eussent une application réelle et spéciale. Tels étaient les bâtons des maréchaux de France, les ancres des amiraux, les masses du chancelier, les clefs du grand chambellan, les drapeaux des colonels généraux, le chapeau rouge des cardinaux, le chapeau vert avec la croix pour les archevêques, le chapeau vert avec la mitre et la crosse pour les évêques, etc. La fixité des supports dans les armoiries de la noblesse n'aurait pas dû exciter moins d'attention que la conservation des signes intérieurs; car c'est par les supports seulement qu'on pouvait distinguer les familles dont les armoiries étaient entièrement semblables, et le nombre en est grand.

C'est surtout dans l'intervalle du douzième au quinzième siècle qu'on a pu dire avec raison que les armoiries étaient des marques d'honneur et de noblesse. On voit les armoiries figurer sur les monnaies des nations comme sur la bannière et le bouclier des chevaliers. Les communes ont aussi leurs drapeaux armoriés, de même que les écus et les sceaux de leur justice. Dans les familles, ce n'était pas seulement un objet de soins continuels et de vénération, un don précieux qu'un chevalier mourant léguait souvent à l'amitié, à la valeur éprouvée d'un frère d'armes; c'était encore l'empreinte irréfragable qui suppléait à la signature, et donnait aux actes publics leur force et leur authenticité; sur la limite des possessions seigneuriales, sur les insignes de la justice, sur les titres et les vitraux des monuments religieux, c'était le symbole de la suzeraineté territoriale et de la haute juridiction civile, et le juste hommage d'une pieuse déférence rendu à la postérité d'un fondateur ou d'un patron généreux.

Les causes qui ont amené la décadence de la noblesse ont occasionné la dépréciation des armoiries. Dès que les caprices de la faveur et la soif de l'or eurent flétri, en les prodiguant, ces distinctions si recherchées, on cessa d'y attacher le même prix. Des bourgeois obtinrent le droit de porter des écussons, des armoiries; mais la forme de leur écu en cœur différait de celle des nobles dont l'écusson rappelait l'ancien bouclier.

Le dédain de la noblesse pour tout ce qui n'était pas service de l'épée fit passer dans les mains de la bourgeoisie l'administration municipale et le beau privilége de dispenser la justice et de la rendre à la noblesse elle-même. Dès lors une multitude de nouveaux nobles surgit de l'exercice des offices municipaux et des charges de la magistrature et de la finance. Les conseillers, les échevins, les secrétaires du roi, les trésoriers de France, les acheteurs de considération et de noblesse inondèrent le royaume de leurs armoiries. Ajoutons à ce débordement la somme de tous les usurpateurs d'armoiries, et le nombre encore plus considérable de bourgeois et de marchands auxquels Louis XIV en concéda de gré ou de force.

Les armoiries de *famille* se distinguent 1° en *parlantes*, c'est-à-dire faisant allusion au nom, comme le créquier de la

maison de Créquy, les chabots (poissons) de la maison de Chabot, etc.: il y a des familles illustres dont les armoiries offrent des allusions fort plaisantes; 2° *positives*, celles qui diffèrent des précédentes, et qui comprennent toutes les armoiries primordiales, historiques et traditionnelles; 3° *arbitraires*, celles que les familles changent par fantaisie et sans motif raisonnable : cette espèce est très-nombreuse; 4° à *enquerre*, celles qui, violant les règles du blason, donnent lieu de s'enquérir du motif de cette dérogation aux principes; 5° *pures* ou *pleines*, celles qui ne sont chargées d'aucune brisure, et qui sont telles que les aînés d'une famille les ont toujours portées; 6° *brisées*, celles des cadets, différenciées par l'addition d'une brisure ou de quelque meuble étranger et distinct; 7° *chargées*, celles où l'on a ajouté quelque pièce en commémoration d'une alliance illustre, d'une action éclatante; 8° enfin *diffamées*, celles dont on avait retranché quelque pièce, en totalité ou en partie. On en cite un exemple mémorable : une querelle sanglante s'était élevée entre les enfants de Marguerite, comtesse de Flandre, les d'Avesnes et les Dampierre. Le roi saint Louis, choisi pour arbitre et juge de ce différend, condamna les d'Avesnes, pour avoir mal parlé de leur mère, à porter désormais le lion de leurs armes avec la langue et les griffes coupées. Les *armes de possession* indiquent la réunion de divers états, divers domaines étrangers dans les mains d'une même famille. Telles étaient les armes de Navarre, adjointes à l'écu de France. Celles de *prétention* sont innombrables en Allemagne et rares en France. Les armes de *substitution* sont celles qui remplacent exclusivement les armoiries paternelles. Les *armes d'alliances* ou *d'obligation* sont celles que les familles ajoutent aux leurs en écartelures, soit pour se faire honneur de quelque grande alliance, soit en exécution d'une convention expresse. Celles *de concession* sont les plus honorables et les plus rares. Les *armes de patronage* sont, par exemple, celles des villes qui portent en chef de leur sceau les armes de leur souverain. Enfin les *armes de communautés* sont celles des chapitres, universités, académies et corporations d'artisans et de marchands. Ces dernières étaient plutôt des sceaux que de véritables armoiries. Il n'en fut pas de même des communautés religieuses. Elles faisaient marcher leurs vassaux à la guerre sous leurs bannières armoriées.

Les armoiries ne sont pas un indice certain de noblesse, et la similitude de deux écussons ne peut pas toujours fonder une présomption d'identité d'origine entre plusieurs familles. La dissemblance des armoiries n'est pas non plus un indice positif de la différence des familles, les concessions et surtout les substitutions ayant fréquemment changé ou modifié les armes de deux frères ou de leur descendance. Enfin, on ne peut rien conjecturer de la noblesse d'une famille sur la simple notion de ses armes, attendu que la plus illustre race a souvent l'écu le plus insignifiant. Cependant l'expérience a démontré que généralement les armes les plus nobles sont les plus simples, c'est-à-dire les moins chargées. LAÎNÉ.

ARMOISE, corruption du nom scientifique *artemisia*, donné par Linné à un genre de la famille des composées, formé de plantes vivaces, croissant spontanément dans les lieux stériles, et fleurissant en juin et juillet. L'*absinthe* peut servir de type pour les autres espèces de ce genre, dont les plus importantes sont l'*estragon* ou *serpentine*, la *citronelle* ou *aurone*, l'*artemisia judaica* ou *semen contra* (sous-entendu *vermes*), et l'*herbe de Saint-Jean* ou *armoise commune*. Cette dernière est regardée comme tonique, stimulante et antispasmodique.

ARMORIAL, registre ou catalogue des armoiries d'une ville, d'une province, d'un royaume, dessinées, peintes, ou seulement décrites. Les plus anciens armoriaux seraient sans contredit les registres des tournois et des croisades; mais l'authenticité de ces registres est fort suspecte. On conserve à la Bibliothèque impériale un armorial des barons et chevaliers français qui prirent part à la première croisade, en 1096. L'écriture de ce registre est du quatorzième siècle; s'il ne fait pas preuve que les personnages qui s'y trouvent ont tous été à la Terre Sainte, du moins il constate les armes que portaient du temps de l'écrivain les plus nobles familles de France. Du Moulin, à la suite de son *Histoire de Normandie* a aussi placé une liste armoriale de tous les nobles, chevaliers et barons qui accompagnèrent en 1066 Guillaume à la conquête de l'Angleterre. La liste peut être exacte, mais les armoiries ont évidemment été ajoutées longtemps après;

car on n'a pu recueillir par les sceaux et les monuments authentiques que quelques exemples d'armoiries suffisants pour en constater l'existence dans les onzième et douzième siècles, et même au delà, mais qui font voir qu'elles n'étaient pas encore registrées par centaines, comme on l'a imaginé depuis. Il existe en manuscrit deux armoriaux des chevaliers qui assistèrent aux tournois de Chevancy et d'Huy, en 1285 et 1289, et un armorial des chevaliers qui furent présents à Rome, en 1312, au couronnement de l'empereur Henri VII. Un héraut d'armes, nommé Sécile, adressa son *Comportement d'armes* à Alphonse, roi d'Aragon, avec la chapelle des hérauts du royaume de France, fondée en l'église de Saint-Antoine le Petit, à Paris, en 1306. Par les soins de ces hérauts, un enregistrement général des familles nobles et de leurs armoiries existait dans chaque province. Quelques-uns de ces registres ont été conservés : il y en a d'imprimés qui sont aujourd'hui très-précieux ; le plus grand nombre a été enlevé ou brûlé durant les guerres contre les Anglais. Charles VIII rétablit ses matricules, et créa un maréchal d'armes le 17 juin 1487.

Les guerres civiles ayant interrompu les fonctions de cette charge et favorisé une foule d'usurpations, Louis XIII, sur la demande de la noblesse assemblée aux états généraux tenus à Paris en 1614, institua la charge de juge général des armes et blasons de France, et en pourvut François de Chevriers de Saint-Mauris, auquel succéda Pierre d'Hozier, en 1641. La famille de ce dernier a possédé cet office jusqu'à la révolution de 1790, et a publié un armorial général, ou pour parler plus exactement, un nobiliaire, en dix parties in-fol. (1738-1768). Cet ouvrage est devenu rare et d'un prix inabordable. MM. Didot l'ont remis sous presse : la nouvelle édition est réimprimée textuellement, ligne pour ligne, page pour page, en caractère elzevirien, avec les armoiries, fleurons, etc. On y joindra successivement les parties laissées inédites par les d'Hozier, ainsi que l'Armorial général de l'Empire, dont Henri Simon, graveur de l'empereur, a publié en 1812 les deux premiers volumes.

ARMSTRONG (Sir William), ingénieur civil anglais, inventeur du canon qui porte son nom, est né à Newcastle sur Tyne (Northumberland) en 1810. Il appartient à une famille bourgeoise, et fut d'abord avocat dans sa ville natale ; mais son goût pour la mécanique lui fit abandonner cette profession pour fonder un atelier de construction de machines, où il s'occupa surtout des perfectionnements de l'artillerie. Reprenant les essais du major piémontais Cavalli et du baron suédois Wahrendorf sur les moyens de charger les canons par la culasse, comme les fusils, il parvint à faire un canon rayé se chargeant ainsi et chassant à de grandes portées des boulets creux munis de fusées de son invention. Il soumit ses travaux, en 1854, au secrétaire de la guerre, le duc de Newcastle ; un comité composé d'officiers de marine et d'artillerie fut chargé d'éprouver cette machine, et au commencement de 1858, après un examen de cinq mois, ce comité émit sur le canon, les projectiles et les fusées d'Armstrong un jugement si favorable que l'application immédiate à l'artillerie anglaise en fut décidée. Le 3 février 1859, Armstrong reçut une pension nationale, le titre de chevalier et la décoration de l'ordre du Bain. Nommé surintendant de la fabrication des pièces de l'artillerie au ministère de la guerre, il fondit des canons dans son atelier d'Elswick, et bientôt le gouvernement mit l'immense atelier de Woolwich à sa disposition. Le canon Armstrong a fait avec succès la guerre de la Chine. Il doit ses qualités autant aux procédés de fusion et à la matière employée qu'à ses dispositions particulières ; mais il a été dans ces derniers temps l'objet de vives critiques, et à la suite d'expériences comparatives le canon Whitworth a semblé devoir l'emporter. Cependant l'Angleterre en a poussé à outrance la fabrication. Au mois de février 1863, sir W. Armstrong a donné sa démission de la position officielle qu'il occupait à Woolwich pour se consacrer exclusivement aux travaux immenses de la compagnie d'artillerie d'Elswich, et s'occupe encore de la construction de gros canons capables de percer les navires cuirassés. On doit en outre à M. Armstrong un siphon et diverses machines à pression hydraulique.

ARMURE, ensemble des pièces d'armes destinées à garantir le corps des coups de l'ennemi. Les armures des anciens n'étaient point continues ; elles consistaient en bandes de cuir, revêtues de plaques de métal, ou en chaînons formant des che-

mises ou cottes de mailles; il n'y avait guère que la cuirasse et le casque qui fussent formés de lames métalliques d'un seul morceau. Vers la chute de l'empire Romain, les armures continues commencèrent à être en usage chez les peuples de l'Orient; mais, suivant quelques auteurs, elles ne furent employées en France que vers le temps de Louis le Jeune, qui paraît être le premier qui en fait usage parmi nous. L'*armure continue* était, à proprement parler, une sorte d'habillement en fer ou acier, formé de plaques métalliques contournées suivant leur position, et formant une enveloppe tellement résistante, qu'il fallait souvent plusieurs hommes armés de haches pour tuer un chevalier désarçonné et renversé par terre.

L'armure du chevalier se composait : 1° du *heaume*, casque très-lourd, embrassant le cou, et portant une visière à grille et à coulisse servant à couvrir la figure; ou bien de l'*armet*, qui était une espèce de heaume plus léger que le précédent; 2° du *hausse-col*, destiné à garantir la gorge; 3° de la *cuirasse;* 4° des *épaulières;* 5° des *brassards;* 6° des *goussets*, couvrant les aisselles; 7° des *gantelets;* 8° des *tanettes*, couvrant le haut des hanches et des cuisses; 9° des *cuissards;* 10° des *genouillères;* 11° des *grèves*, couvrant les jambes et portant les éperons; 12° des *yeuses*, espèce de souliers en fer.

Le cheval ou *destrier* avait le front et les naseaux garantis par une plaque métallique, qui portait souvent une pointe aiguë; il avait le poitrail et les flancs défendus par une espèce de couverture formée de bandes ou bardes de cuir bouilli ou de métal. On voit par cette description que le cheval était loin d'être aussi invulnérable que le cavalier; aussi arrivait-il fréquemment que les chevaliers étaient démontés et renversés par terre.

Le Musée d'artillerie possède plusieurs armures complètes, parmi lesquelles on distingue celle qu'on suppose avoir appartenu à Godefroi de Bouillon, celle de Jeanne d'Arc, celle de François I[er], celle de Louis XIV, etc. Le cabinet d'armes de l'empereur possède aussi des armures très-curieuses, que l'on a pu voir au musée rétrospectif exposé au palais de l'Industrie en 1865. THIROUX.

ARNAUD *de Brescia* naquit au commencement du douzième siècle, et vint dans sa jeunesse en France, où il suivit les leçons d'Abélard. Il était de retour dans sa ville natale en 1136. Arnaud embrassa l'état monastique. Par son éloquence entraînante, il parvint à exciter les peuples contre le clergé. Sans doute il n'attaqua d'abord que l'abus que celui-ci faisait de ses richesses; mais il en vint bientôt à soutenir que le clergé ne pouvait pas être propriétaire. Les têtes s'enflammèrent, et une révolte contre l'évêque de Brescia fut le résultat de la fermentation des esprits. Le clergé porta ses plaintes, en 1139, au concile de Latran, et le pape Innocent II, après avoir fait condamner les excès que blâmait Arnaud, proscrivit sa doctrine, et lança l'excommunication contre lui et ses adhérents. Arnaud, repoussé de l'Italie, s'installa à Zurich en Suisse, et y dogmatisa avec son ancien maître Abélard. Il entretenait un parti si puissant à Rome, qu'une sédition y éclata à la fin du pontificat d'Innocent II. Les Romains prétendirent réduire le pape à se contenter des dîmes et des oblations, s'assemblèrent au Capitole, et rétablirent le sénat. En 1144 ils mirent à la tête des sénateurs un patrice, qu'ils regardèrent comme leur souverain. La révolte s'accrut en 1145, à la mort de Luce II. Le peuple voulut contraindre son successeur, Eugène III, à reconnaître l'autorité du sénat. Il s'y refusa, et sortit de Rome. Arnaud y entra pendant son absence, porta les séditieux à abolir la préfecture, à ne reconnaître que le patriciat, et à dévaster les propriétés ecclésiastiques. Au mois de décembre de la même année Eugène soumit les rebelles, revint à Rome, excommunia le patrice et rétablit le préfet. Adrien IV excommunia en 1154 Arnaud et ses adhérents, et jeta l'interdit sur Rome jusqu'à ce qu'elle eût expulsé le moine séditieux. Les Romains demandèrent grâce au saint-père, et Arnaud, obligé de se sauver, fut arrêté dans la campagne et brûlé à Rome, en 1155, comme rebelle et hérétique; ses cendres furent jetées dans le Tibre, et son parti fut anéanti.

ARNAUD *de Villeneuve*, dit *de Bachuone*, savant du treizième siècle, né en 1238, dans une petite localité appelée Villeneuve, se distingua à la fois par ses connaissances en théologie, en médecine, en astrologie et en chimie. C'est de lui et de son disciple Raymond Lulle que datent les premières découvertes sérieuses dans

cette dernière science. C'est à tort, toutefois, qu'on lui attribue la découverte des trois acides sulfurique, muriatique et nitrique, et qu'on prétend que le premier il composa de l'alcool et reconnut qu'il pouvait contenir quelques-uns des principes odorants et sapides des végétaux qui y macèrent. Tout cela était connu longtemps avant lui. Il fut un des premiers médecins de l'école de Montpellier qui se montrèrent moins serviles imitateurs des Arabes, dont la doctrine dominait alors. Il parcourut la France, l'Italie, l'Espagne pour s'instruire, et séjourna longtemps à Paris et à Montpellier; on assure même qu'il fut régent de la faculté de cette ville. Malheureusement il partagea la folie de son époque en s'adonnant à l'astrologie, et annonça, sur la simple inspection des astres, la fin prochaine du monde, qui devait avoir lieu en 1335. Cette prédiction n'ayant pas produit tout l'effet qu'il s'en était promis, il se jeta dans l'hérésie, prêcha l'abolition de la messe, soutint que le scandale constituant seul le péché, serait seul puni de Dieu, attaqua les moines, proscrivit comme criminelles toutes les fondations de bénéfices et de chapelles, bannit la philosophie des écoles, prétendit prouver enfin que l'homme en Jésus-Christ est égal au Dieu, que les constitutions des papes sont purement humaines, etc. Ces doctrines, prêchées au sein de Paris, réunirent bientôt de nombreux sectaires, que l'on gratifia du sobriquet d'*Arnaudistes*. L'Université s'en émut, et Arnaud se vit forcé de fuir. Il se réfugia en Sicile, où il fut bien accueilli par Frédéric d'Aragon et Robert, roi de Naples; le premier lui confia même plusieurs missions diplomatiques. Clément V, malade dans sa résidence d'Avignon, ne balança pas à réclamer les soins de l'hérétique, qui, flatté de la confiance du saint-père, partit aussitôt pour aller mettre sa science à sa disposition; mais le vaisseau qui le portait fit naufrage dans la traversée, et Arnaud périt, en 1314, en vue de Gênes, où il fut enterré.

Ses divers traités, tous empreints des idées et du style de l'époque, sont plutôt des mémoires, des consultations, que des livres. On cite, entre autres, son manuel latin *Sur les moyens de conserver la jeunesse et de retarder la vieillesse*, qu'il dédia au roi Robert. Beaucoup d'ouvrages qu'on lui attribue ne sont pas de lui; il était alors d'usage, parmi les alchimistes et les astrologues, d'attribuer aux célébrités tout ce qui se publiait de remarquable dans leurs sciences. Il fut ridiculement accusé de magie; et Mariana lui reproche sérieusement d'avoir tenté de créer un homme. La condamnation dont il avait été l'objet de la part de l'Université de Paris, et qu'avait fait suspendre le crédit de Clément V, fut renouvelée, après la mort de ce pontife, par l'inquisition espagnole de Tarragone, qui prit plaisir à faire brûler quelques arnaudistes.

ARNAULD (ANTOINE), surnommé *le grand Arnauld*, le vingtième des enfants d'Antoine Arnauld, conseiller d'État sous Henri IV, naquit à Paris le 16 février 1612. Il prit le bonnet de docteur en Sorbonne en 1631, et dix ans après, il fut ordonné prêtre. Bientôt il publia son livre *De la fréquente communion*, qui fut vivement attaqué par les jésuites, contre lesquels il était dirigé. Cet ouvrage fut le principe d'une animosité contre son auteur, que les disputes sur la grâce vinrent encore augmenter. Dans ces hostilités de tous les jours, Arnauld fit paraître successivement un grand nombre d'ouvrages originaux et de traductions. Pendant quatre ans il joignit à ces travaux de cabinet et à l'exercice du ministère ecclésiastique la direction des religieuses et des pensionnaires de Port-Royal. Le refus d'absolution fait sur la paroisse de Saint-Sulpice au duc de Liancourt, s'il ne retirait pas sa petite-fille pensionnaire à Port-Royal et s'il ne renvoyait pas de son hôtel le père Desmares et l'abbé de Bourzéis, lui inspira deux *Lettres à une personne de qualité* et *à un duc et pair;* elles lui valurent une censure de la Sorbonne. Des motifs de prudence le contraignirent alors à abandonner Port-Royal, qu'il habitait depuis vingt ans, et à se réfugier dans une retraite inaccessible. En 1656 il était exclu de la société de Sorbonne et de la faculté de théologie. Les docteurs qui ne voulurent pas signer sa condamnation furent également exclus et privés des avantages attachés à ce titre. Rome se montrait moins sévère : elle prohibait les écrits d'Arnauld, mais elle ne les censurait pas. Il était l'oracle du jansénisme. Ennemi implacable des jésuites, il fournissait à Pascal de précieux documents pour ses *Provinciales*.

En 1668 il se prêta de bonne grâce à l'accommodement appelé *la paix de l'Église*, et fut présenté au nonce, qui l'ac-

cueillit avec la plus grande distinction. Il fut également présenté au roi, qui lui dit qu'il était bien aise de voir un homme de son mérite. Il ne fut pas, néanmoins, rétabli en Sorbonne. Afin de remplir les engagements qu'il avait contractés, il publia plusieurs ouvrages contre les protestants ; il se lia avec Boileau et l'abbé de Rancé, et se réconcilia avec Racine. Tout le monde était curieux de voir un homme aussi célèbre ; lui se dérobait, le plus qu'il lui était possible, à ce qu'il appelait *la servitude des visites*. De nouveaux écrits et de nouvelles persécutions que lui suscita l'archevêque de Paris, M. de Harlay, l'obligèrent, en 1679, à se retirer d'abord à Fontenay aux Roses, puis à Mons. Il n'y resta pas longtemps, erra de ville en ville, sans demeure fixe, écrivant toujours avec la même verve pour la défense de sa cause, et quelquefois aussi, dans l'irritation de son esprit, contre ses amis ou ses protecteurs. Réfugié à Bruxelles, il y composa son *Apologie pour les catholiques contre les faussetés du ministre Jurieu*, ouvrage auquel ce dernier répondit par un libelle rempli de calomnies grossières, et qu'il intitula *l'Esprit de M. Arnauld*. En 1683 commença entre Arnauld et Malebranche, au sujet de la *grâce*, une lutte violente, qui dura jusqu'à la mort du premier, arrivée à Bruxelles le 8 août 1694. Son corps fut enterré dans l'église Sainte-Catherine de cette ville ; son cœur, porté d'abord à Port-Royal des Champs, fut transféré à Palaiseau en 1710. Ses traités et ses pamphlets renferment une foule de documents précieux. En outre, il publia ou laissa en manuscrit *la Grammaire générale et raisonnée*, dite de Port-Royal ; *le Règlement pour l'étude des belles-lettres ; la Logique, ou l'Art de penser ; Nouveaux éléments de géométrie ; Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs :* ces cinq ouvrages, demeurés classiques, ont été revus et refondus depuis par des hommes habiles ; mais le premier jet en est dû à Arnauld.

La sœur aînée d'Antoine Arnauld, *Jacqueline-Marie-Angélique* ARNAULD de Sainte-Madeleine, née en 1591, morte en 1661, devint religieuse à huit ans, et en violation du règlement fut nommée dès l'âge de quatorze ans abbesse de Port-Royal des Champs, où elle introduisit la réforme de Cîteaux et fit revivre la discipline de saint Bernard. La réforme de l'abbaye de Maubuisson, gouvernée par la sœur Gabrielle d'Estrées, fut pour elle une cause de vives préoccupations. Par la suite elle transféra son monastère des champs à Paris, et obtint du roi que l'abbesse serait désormais élective et triennale. Plusieurs de ses sœurs étaient entrées comme elle à Port-Royal et s'occupèrent des disputes sur la grâce.

ARNDT (ERNEST-MAURICE), poëte allemand très-populaire, naquit le 26 décembre 1769, à Schoritz. Après quelques voyages il fut nommé professeur à l'université de Greifswald, en 1806, et y fit un cours d'histoire. C'est dans cette ville qu'il publia *l'Esprit du Temps*, ouvrage dans lequel il attaquait Napoléon avec la plus audacieuse liberté : aussi, après la bataille d'Iéna, dut-il se réfugier en Suède. En 1809 il revint sous un faux nom et remonta dans sa chaire, mais à l'approche de la guerre de 1812 il passa en Russie. Lié aux hommes qui agissaient de concert pour soulever l'Allemagne, il accompagna le baron de Stein en France, et bientôt il se donna pour mission spéciale d'entretenir et de raviver par de nombreuses brochures la haine contre l'oppression étrangère, l'amour de la patrie et de l'indépendance nationale. C'est à cette époque que parurent ses célèbres pamphlets : *le Rhin*, *le Catéchisme du soldat ;* et sa brochure sur *la Landwehr et la Landsturm*. Ses meilleures poésies, *la Patrie de l'Allemand*, *le Chant de Blücher*, etc., dont plusieurs sont devenues des chants populaires, sont du même temps. En 1815, il s'établit sur les bords du Rhin, et publia à Cologne, jusqu'en 1816 un journal. En 1817 il se fixa à Bonn, et fut nommé, l'année suivante, à la chaire d'histoire de l'université de cette ville. Mais, dès 1819, il se vit enveloppé dans des procès politiques, suspendu de ses fonctions, et mis à la retraite. En 1840, le roi Frédéric-Guillaume IV le rappela dans sa chaire. L'année suivante, il devint recteur de l'université, et en 1842 il reçut la décoration de l'Aigle rouge. En 1848, Arndt fut envoyé à l'Assemblée nationale de Francfort par les provinces rhénanes. Il y fut l'objet d'une ovation ; mais il se rangea du côté des princes, soutint le parti constitutionnel avec l'empire héréditaire, et se retira avec M. de Gagern en mai 1849. Il publia encore des poésies patriotiques et des brochures politiques,

et s'éteignit doucement à Bonn le 26 janvier 1860.

ARNICA, genre de plantes ainsi nommé à cause de la propriété sternutatoire que possède à un haut degré la poudre des fleurs d'une de ses espèces, l'*arnica montana*, appelée aussi *tabac des Vosges* et *bétoine des montagnes*. Cette plante appartient à la famille des synanthérées; elle est vivace, et croît dans les lieux incultes et montagneux, en Suisse, en Bohême, dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, etc.; ses fleurs ont une saveur amère, âcre, nauséabonde, et une odeur forte et aromatique qui provoque l'éternument. L'*arnica* est un des principaux ingrédients du *vulnéraire suisse*. Ingéré dans l'estomac, il donne lieu à de la pesanteur, à une anxiété dans la région précordiale, à de la cardialgie, des nausées, des vomissements pénibles, des évacuations alvines, une supersécrétion salivaire et à des sueurs froides. A mesure que l'absorption du médicament s'opère, des phénomènes se manifestent du côté des centres nerveux : céphalalgie, vertiges, mouvements spasmodiques convulsifs dans les membres, avec difficulté de les faire agir, sentiment de constriction du diaphragme et dyspnée. Les médecins allemands prescrivent l'*arnica* contre les accidents qui peuvent résulter des chutes. Comme médicament fébrifuge, l'arnica a été vanté par Stahl, qui l'appelait le *quinquina des pauvres*. Il lui attribuait aussi beaucoup d'efficacité dans le traitement des fièvres putrides et malignes. Corvisart, à l'exemple de Stahl, l'employait également en infusion dans ces maladies. L'arnica a été en usage dans la dyssenterie, dans certaines névroses, dans la paralysie, le rhumatisme, la goutte, l'asthme et le catarrhe pulmonaire. Les médecins italiens s'en servent de même contre certaines diarrhées rebelles, quelques amauroses, et ils l'emploient toutes les fois qu'ils reconnaissent la nécessité d'abaisser la vitalité des centres nerveux.

ARNIM (LOUIS-ACHIM D'), conteur allemand plein d'originalité et d'imagination, né à Berlin le 26 janvier 1781, se consacra d'abord à l'étude des sciences naturelles. Ses voyages à travers l'Allemagne lui donnèrent occasion de se familiariser avec tous les détails intimes de la vie allemande; mais ce qui surtout frappa son attention et excita ses plus ardentes sympathies, ce fut la vieille poésie populaire nationale. Il mourut, frappé d'apoplexie, le 21 janvier 1831. Ses écrits révèlent un fond peu ordinaire de fantaisie, des connaissances étendues, une observation fine et un rare talent d'expression; mais on y trouve aussi trop de bizarreries et de caprices.

Sa femme, *Elisabeth* BRENTANO, dite *Bettina* D'ARNIM, sœur du poëte Clément Brentano, naquit le 4 avril 1785 à Francfort-sur-le-Mein, passa une partie de sa jeunesse dans un couvent, et l'autre, tantôt chez des parents, à Offenbach et à Marbourg, tantôt à Francfort. Dès son enfance, elle se fit remarquer par une tendance aux excentricités, aux bizarreries poétiques de tous genres. A vingt-deux ans elle eut pour Gœthe, qui en avait alors soixante, un enthousiasme extraordinaire et il s'ensuivit une correspondance des plus curieuses qu'elle a publiée sous le titre de *Correspondance de Gœthe avec une enfant*. Elle épousa néanmoins le poëte Arnim, qui était plus jeune qu'elle, déjà célèbre, et lié avec son frère. Après son mariage elle alla faire une visite avec son mari au grand poëte de Weimar. Cette visite amena une rupture avec celui qu'elle regardait comme un dieu. La correspondance cessa, mais non l'adoration, et elle écrivit encore un ouvrage tout entier en l'honneur de Gœthe. Elle mourut à Berlin le 20 janvier 1859.

ARNOLD *von der Halden*. *Voyez* MELCHTHAL (Arnold de).

ARNOLD *de Winkelried*, héros suisse qui, par une action courageuse, assura la victoire à ses compatriotes à la fameuse bataille de Sempach (6 juillet 1386). Le duc Léopold d'Autriche était venu attaquer les Suisses. Tous les chevaliers, disent les chroniques, mirent pied à terre, coupèrent les longs becs de leurs chaussures et, armés de pesantes cuirasses et de longues lances, formèrent une phalange qu'ils croyaient impénétrable. De leur côté, les Suisses, après avoir adressé leur prière au Tout-Puissant, se rangèrent sur une colonne étroite, en forme de coin, et se précipitèrent sur l'ennemi dont les boucliers et les lances leur opposaient un mur bardé de fer. Déjà les plus braves avaient péri, et la phalange autrichienne commençait à se déployer en croissant pour envelopper les Suisses, lorsque, dans ce moment critique, Arnold de Winkelried dit à ses compatriotes : « Je vais vous frayer le chemin. Prenez seulement soin, amis con-

fédérés, de ma femme et de mes enfants. » S'élançant aussitôt sur les Autrichiens, il saisit de ses deux bras une quantité de lances qui lui percent le corps, mais qu'il entraîne dans sa chute. Les confédérés pénètrent par cette brèche, entament la phalange serrée des chevaliers, dont ils font un horrible carnage, et remportent une victoire complète.

ARNOULD (Sophie), actrice de l'Opéra, fameuse par ses aventures et par la causticité de son esprit, naquit à Paris le 14 février 1743, dans la chambre même où Coligny fut massacré la nuit de la Saint-Barthélemy. Son père, qui tenait un hôtel garni, lui fit donner une éducation brillante. Un hasard lui fraya le chemin du théâtre. La princesse de Modène, qui s'était retirée au Val-de-Grâce, ayant remarqué la beauté de sa voix, lorsqu'elle chantait une leçon des ténèbres, signala la jeune virtuose à l'attention de la cour. Sophie fut bientôt admise à la chapelle du roi, où elle entra contre la volonté de sa mère. Mme de Pompadour entendit chanter Sophie, et s'écria : « Il y a là de quoi faire une princesse. » Quelque temps après, Sophie Arnould parut pour la première fois sur la scène, le 5 décembre 1757, et devint en peu de temps la reine de l'Opéra. Elle plaisait autant par son jeu naturel et expressif, par sa physionomie pleine de vivacité et de grâce, que par la beauté de son chant. Elle prit sa retraite en 1778.

Sophie Arnould dépensait avec une égale insouciance sa jeunesse, ses saillies et ses richesses. Sa maison était fréquentée par tout ce que la noblesse et les lettres offraient de plus illustre : on y voyait D'Alembert, Diderot, Helvétius, Mably, Duclos, et J.-J. Rousseau. Sophie fut chantée par Dorat, par Bernard, par Rulhière, par Marmontel, par Favart. Le célèbre Garrick lui donna des éloges. Ses bons mots lui avaient acquis une si grande réputation, qu'on en a fait un recueil intitulé *Arnoldiana, ou Sophie Arnould et ses contemporains*. Elle piquait souvent au vif celui à qui elle voulait faire sentir sa supériorité, et pourtant elle n'eut point d'ennemis. Ayant aperçu une tabatière avec les portraits de Sully et de Choiseul : « Ah! s'écria-t-elle, voilà la recette et la dépense! » Un fat, pour la mortifier, lui disait : « A présent, l'esprit court les rues. — Ah, monsieur! répliqua Sophie, c'est un bruit que les sots font courir. » Elle mourut en 1803. Au commencement de la révolution, elle avait acheté l'ancienne abbaye de Luzarches, et en fit une belle maison de campagne. Son pavillon de Chaillot, sur le quai de Billy, connu aussi sous le nom de maison du cèdre, a été démoli en 1865.

AROMATES, substances qui exhalent une odeur plus ou moins suave, telles que les épiceries qui nous viennent de l'Orient, la cannelle, le gingembre, le poivre, la muscade, l'aloès, le baume, l'encens, et généralement toutes les substances odoriférantes tirées des végétaux, et qui contiennent beaucoup d'huile volatile, ou une résine légère et expansive. Quelques aromates nous sont en outre fournis par le règne animal, comme l'ambre gris, le musc, la civette, le castoréum, etc. On emploie les aromates dans la fabrication des parfums, dans les assaisonnements et dans les embaumements. En médecine, on s'en sert comme de remèdes excitants ou antispasmodiques.

ARONDE, genre de coquilles bivalves, auxquelles une forme presque ronde et une charnière prolongée en aile donnent quelque rapport avec un oiseau : d'où leur est venu le nom d'*avicule*, qu'on leur donne souvent. Ces coquilles sont en général petites, minces, fragiles, nacrées à l'intérieur. Les mollusques qui les habitent n'inspireraient qu'un médiocre intérêt, si l'on ne trouvait dans ce groupe l'*aronde margaritifère*, espèce qui produit les *perles d'Orient*, et que l'on voit en bancs énormes dans le golfe Persique, sur les côtes de Ceylan, etc., où des pêcheurs habitués à plonger vont la chercher sous l'eau. Les autres espèces du même genre ne fournissent pas de perles.

ARPÉGE, accord musical dont les notes sont frappées successivement au lieu de l'être simultanément, et dont les différents degrés sont ou conservés ou abandonnés à mesure qu'ils se succèdent. Dans le dernier cas, cette forme est une précieuse ressource pour les instruments à archet, sur lesquels la convexité du chevalet rend impraticables les accords de quatre notes dont on voudrait frapper toutes les notes d'un seul coup; on les fait donc résonner l'une après l'autre, en commençant par la plus grave, et de manière autant que possible que la prolongation des premiers degrés produise avec ceux qui les suivent l'effet d'un accord plaqué. La harpe, la guitare, le piano, l'orgue, em-

ploient cette manière de faire l'accord, parce qu'en beaucoup de cas il en résulte plus d'élégance dans l'exécution et une sonorité plus apparente. Une autre forme d'arpége consiste à faire entendre successivement les notes d'un accord sans en retenir aucune et en leur donnant une durée égale ou inégale ; en ce cas, l'arpége prend le nom de *batterie*. Ces sortes d'arpéges offrent aux instruments à vent le seul moyen qu'ils possèdent de produire des accords.

ARPENTAGE. Proclus raconte que les débordements périodiques du Nil confondant les limites des propriétés, les Égyptiens cherchèrent des règles pour que chacun pût retrouver ce qui lui appartenait avant l'inondation. De là naquit l'arpentage, qui n'est autre chose que l'application de la géométrie à la mesure des terrains. Pris dans sa plus grande extension, l'arpentage renferme : 1° les opérations qu'il faut exécuter sur le terrain même, ou l'*arpentage* proprement dit; 2° la représentation sur le papier de la figure du terrain dans des proportions données, ce qui constitue le *levé des plans ;* 3° l'ensemble des calculs nécessaires pour trouver la superficie du terrain, c'est le *toisé*. L'arpentage proprement dit se borne à la mesure sur le terrain des côtés des figures et de leurs angles. Pour cela, l'arpenteur emploie divers instruments, les jalons, la chaîne et les fiches, le niveau, l'équerre de l'arpenteur, le graphomètre et la boussole.

ARQUEBUSE. On rapporte à l'année 1550, sous Henri II, roi de France, l'invention de cette arme, qui fut perfectionnée en 1554, par d'Andelot. Elle était si massive et si pesante qu'il fallut longtemps deux hommes pour la porter ; on la chargeait de pierres rondes, et on l'appuyait sur des espèces de fourchettes pour la tirer. On en fit d'abord à rouet, puis à croc ; on en fabriqua ensuite de plus simples et de plus légères, en diminuant le calibre et la longueur ; on inventa enfin la batterie à pierre à feu, qui remplaça la mèche. Il y eut aussi des arquebuses à vent.

Lorsque l'arquebuse était en usage, on appelait *arquebusiers* les soldats à pied ou à cheval qui en étaient armés. Le nom d'arquebusiers devint synonyme de celui de troupes légères, et c'est ce qui explique la présence d'arquebusiers dans l'armée française longtemps après le remplacement de l'arquebuse par le mousquet. Ainsi sous Louis XV, en 1745, un corps de partisans, composé d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et d'une compagnie d'ouvriers, portait le nom d'*arquebusiers de grassins*.

Les compagnies d'arquebusiers bourgeois qui succédèrent à celles des arbalétriers, et qui furent autorisées par François Ier et ses successeurs, se formèrent de citoyens qui s'exerçaient à tirer adroitement; les rois les obligèrent souvent à servir en campagne. Elles furent d'une grande ressource pour la défense des villes.

On donne aussi le nom d'*arquebusiers* aux artisans qui fabriquent les armes à feu. Ils formaient au siècle dernier une communauté distincte et des plus nombreuses de Paris.

ARQUES, bourg de la Seine-Inférieure, à 6 kilomètres de Dieppe et à 48 de Rouen, où, le 21 septembre 1589, une grande bataille fut livrée à Henri IV par le duc de Mayenne, qui la perdit. Le chef de l'armée de la Ligue, à la tête de 30,000 hommes, attaqua le Béarnais, qui n'en avait que 7,000, et qui s'était retranché dans le bourg d'Arques et dans son château. Henri IV sortit de ses retranchements pour offrir le combat à Mayenne, lui tua ou prit 1,200 hommes, et le força à la retraite. Jamais il n'avait couru d'aussi grands dangers personnels. « Ce fut un grand miracle, disait-il, que je ne me perdis pas avec tout ce qui m'entourait. Dieu seul est auteur de cette victoire. »

ARRACACHA, plante de la famille des ombellifères qui ressemble à l'ache, ce qui lui a fait donner par les Espagnols le nom d'*apio*. Elle est très-probablement originaire des Andes de la Nouvelle-Grenade, où sa culture est très-répandue, et d'où elle s'est avancée au delà de l'équateur. Cette plante présente la plupart des avantages que l'on reconnaît dans les pommes de terre, et elle se développe dans les mêmes circonstances de sol et de climat. En effet, dans les Andes on en voit de belles plantations établies dans les localités qui possèdent une température moyenne de 14 à 22 degrés. Dans ces pays on plante l'arracacha par *bouture en talon*. Dans les circonstances favorables les bourgeons pétiolaires se développent en peu de jours ; leur croissance est rapide, et en quelques semaines la terre est complétement garnie. La récolte a lieu avant la floraison. La racine présente une masse charnue assez irrégulière ;

de la partie inférieure il sort plusieurs ramifications fusiformes, garnies de fibrilles, qui sont, comme aliment, les parties les plus délicates de l'arracacha. Venue dans un bon terrain, une racine pèse de 2 à 3 kilogrammes. L'arracacha, comme la betterave, arrive assez promptement à un point convenable de maturation. A Caracas on enlève l'arracacha trois ou quatre mois après qu'elle a été plantée; cet espace de temps suffit pour donner à la racine toutes les qualités désirables. On a fait pour l'acclimater en Europe plusieurs essais infructueux.

ARRAS, ville de France, chef-lieu du département du Pas-de-Calais, possède 21,116 habitants. Elle s'est agrandie en 1858 d'une partie d'Achicourt. L'industrie y est très-active et produit des huiles blanches, de la bonneterie, de la dentelle, etc. Jusqu'au seizième siècle ses tapisseries historiques ont été fort estimées. L'église de Saint-Vaast, sa cathédrale actuelle, est d'une hauteur prodigieuse et d'une superbe construction. L'hôtel de ville, achevé et complété de nos jours, est un des derniers exemples de l'emploi du style ogival; la tour du beffroi, ouvrage des Espagnols, qui s'élève à l'un des côtés, et en retraite de la façade, a une grande importance. Arras est une place forte de troisième classe, dont les fortifications et la citadelle sont l'œuvre de Vauban.

La cité, qui dépendait de l'évêque, est fort ancienne; elle existait du temps de Ptolémée et de saint Jérôme. Arras était la capitale des Atrébates. César s'en empara l'an 50 avant J.-C.; les Vandales la dévastèrent en 407, et peu de temps après elle passa sous la domination des Francs. Saint Vaast, l'un des catéchistes de Clovis, y prêcha le christianisme. Elle fut pillée par les Normands en 880, et abandonnée pendant trente ans par ses habitants. Prise par Charles le Simple en 911, elle fut restituée au comté de Flandre, dont elle était la capitale, en 915. Hugues Capet s'en empara, mais ne la garda pas longtemps. Elle fut séparée du comté de Flandre lors du mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, et depuis cette époque elle resta la capitale de l'Artois. Assiégée vainement par Charles VI, cette ville devint florissante sous Phillippe le Bon. Il s'y tint, en 1435, une assemblée solennelle sous la médiation du pape et du concile de Bâle, pour réconcilier le roi de France et le duc de Bourgogne. Le traité qui porte le nom de cette ville mit fin aux dissensions qui divisaient les deux princes, et fut le présage de la délivrance de la patrie. Louis XI s'en empara en 1477, et essaya d'en changer les habitants. Il voulut lui imposer le nom de *Franchise* (et non pas de *Merveille* comme l'ont prétendu quelques historiens). En 1492 des intelligences entretenues avec cette place par Maximilien la livrèrent à cet archiduc. Henri IV échoua contre elle en 1597; mais Louis XIII s'en empara en 1640, après cinq semaines de siége et trente-sept jours de tranchée ouverte. Les Espagnols, pour railler les Français, avaient gravé sur une des portes cette inscription:

Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Quand la place se fut rendue, les Français se contentèrent d'effacer le *p* du mot prendront; depuis cette époque la ville est restée française, malgré tous les efforts des Espagnols, commandés par le prince de Condé en 1554.

ARRIA, noble romaine, femme de Cæcina Pætus, accusé, l'an 42 de J.-C., d'avoir tramé un complot contre l'empereur Claude, ayant perdu tout espoir de sauver son mari, et voyant qu'il ne pouvait se décider à mourir de ses propres mains, s'enfonça un poignard dans la poitrine; puis ayant retiré le fer de sa blessure, elle le lui présenta en lui disant: « Pætus, cela ne fait pas de mal. » Pætus suivit alors son exemple. Une autre *Arria*, fille de celle-ci, et épouse de Pætus Thraseas, condamné par Néron, ne voulait pas non plus survivre à son mari; mais il s'opposa à son dessein, et la persuada de se conserver pour ses enfants.

ARRIEN (ARRIANUS FLAVIUS), né à Nicomédie, en Bithynie, vers l'an 100 de l'ère chrétienne, étudia la philosophie sous Épictète, et servit dans les armées romaines. Citoyen d'Athènes et de Rome, il eut en 134, sous l'empereur Adrien, le gouvernement de la Cappadoce. Il repoussa, en cette qualité, les Alains, qui avaient envahi l'Asie Mineure. On croit que ce prince, en récompense de ses services, l'éleva à la dignité de consul. Plus tard il se retira dans sa ville natale, loin des affaires publiques, et se livra tout entier à la culture des lettres et des sciences. C'est à cette détermination que nous sommes redevables d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à la philosophie, à l'histoire, à la géographie

et à la tactique, dans lesquels il se montre l'heureux émule de Xénophon, autant par le choix des sujets que par le mérite du style. Disciple et partisan d'Épictète, il publia un *Manuel de Morale*, et écrivit en outre les *Entretiens d'Épictète;* mais le plus important de ses ouvrages est celui qui traite des *Campagnes d'Alexandre le Grand*, lequel lui a mérité le premier rang parmi les historiens d'Alexandre. Son travail sur le *Périple du Pont-Euxin*, dédié à Adrien, et son *périple de la mer Rouge*, sont d'une haute importance pour la connaissance de la géographie ancienne. Il existe encore un traité d'Arrien sur la chasse.

ARROCHE, genre de plantes de la famille des chénopodées, dont la principale espèce, l'*arroche des jardins*, est aussi connue sous les noms de *belle-dame, bonne-dame*, et *follette*. C'est une plante potagère, originaire de l'Asie, qui s'est tellement multipliée en Europe qu'on pourrait l'y croire indigène. La belle-dame, retournée à l'état sauvage, est dure, sans saveur, et ne peut être employée avec autant d'avantage, comme aliment, que la belle-dame cultivée, qui est tendre, douce, savoureuse et succulente. Cette dernière peut entrer dans les salades ou être servie comme épinards. Avec l'oseille et l'épinard elle forme le mélange connu sous le nom d'*herbes cuites*. Elle entre aussi dans la composition du *bouillon aux herbes*.

L'arroche des jardins à feuilles rouges, a toutes les qualités de la précédente, mais elle est moins employée ; une variété, à feuilles très-rouges, peu recherchée comme plante alimentaire, est une plante superbe pour l'ornement des jardins, ayant de grandes et larges feuilles d'un beau rouge.

L'*arroche hastée* et l'*arroche du Bengale* sont des légumes du midi de l'Europe et de l'Inde ; l'*arroche hastée* a dans le midi des applications nombreuses en cuisine.

ARROSAGE, ARROSEMENT, action de répandre de l'eau sur la terre, au moyen d'un arrosoir, d'une pompe, d'un tuyau ou de l'irrigation. L'arrosoir est généralement muni d'une pomme percée de trous qui permettent de laisser tomber l'eau en pluie fine sur les plantes. Pendant les grandes chaleurs, le jardinier doit attendre le soir pour arroser : s'il répandait des gouttes d'eau sur les feuilles exposées au soleil, chaque goutte pourrait agir comme une lentille dont le foyer brûlerait le tissu délicat exposé à ses rayons concentrés.

L'eau pure paraît le meilleur élément d'arrosage. L'eau ne doit pas être froide, et c'est pour cela qu'on préfère celle qui a pu se réchauffer dans des réservoirs en contact avec l'atmosphère. L'eau tiède est toujours préférable. Un horticulteur a recommandé l'eau chaude à 50° dans le cas où les plantes cultivées en pots sont tombées dans un état maladif dû à une humidité trop grande. Dans quelques endroits on répand les engrais liquides sur les champs par arrosement.

A Paris les propriétaires doivent, au moins une fois par jour en été, faire arroser les rues devant leurs maisons. La voie publique est arrosée, dans les temps de sécheresse et de poussière, au moyen de tonneaux posés sur une charrette, et dont l'eau s'échappe par une longue rangée de petits trous placés sur une même direction horizontale. Ce moyen d'assainir les grandes cités et de remédier aux incommodités qu'entraîne une population agglomérée n'est pas très-ancien, quoique rien ne paraisse plus simple que l'appareil qu'on y emploie : il ne remonte pas plus haut, à Paris, que le milieu du dix-huitième siècle. Il a reçu, dans ces dernières années notamment, des perfectionnements qui en augmentent la puissance On arrose aussi au moyen d'un tuyau adapté à une conduite d'eau ou à un réservoir. A Calcutta les Hindous arrosent la ville européenne avec des outres en peau de mouton pleines d'eau qu'ils portent sur leurs épaules. On a essayé en 1862 de remplacer l'arrosage des Champs-Élysées en répandant sur le sol une substance hygrométrique, le chlorure de calcium, qui absorbe l'humidité de l'air.

ARROSOIR ou ASPERGILLE, coquille très-singulière, d'un mollusque acéphale tubicole, appelée ainsi en raison de sa ressemblance avec l'instrument de jardinage de ce nom. On a trouvé aussi que cette coquille ou plutôt ce tube calcaire offrait en outre la forme d'un pinceau. Les arrosoirs étaient jadis des objets d'histoire naturelle aussi rares que chers et recherchés par les collectionneurs.

ARROW-ROOT, fécule extraite de la racine du *maranta arundinacea*, plante de l'Amérique tropicale, appartenant à

la famille des amomées. Cette fécule est d'un blanc moins beau que celui de l'amidon et de la fécule de pomme de terre, ses grains sont plus fins, et lorsqu'on les regarde à la loupe, ils paraissent nacrés et très-brillants. On distingue deux sortes d'arrow-root : la première, venant de l'Inde, est très-légère, et possède une odeur que n'a pas la seconde, celle de la Jamaïque, qui est beaucoup plus pesante. Dans l'Inde, on en fabrique avec les racines de différentes espèces de *curcuma*. Dans les provinces de Cochin, Travancore et du Canara, sur toute la côte de Malabar, on en tire des *curcuma montana* et *angustifolia*, mais il est d'une qualité inférieure. Cette fabrication constitue une des principales industries de notre établissement de Mahé. Une autre espèce, fabriquée avec les katchura ou curcuma, dans les montagnes de l'Inde, où elle sert surtout à la nourriture du peuple, est encore inférieure de qualité à la précédente. L'arrowroot est employé pour faire des potages, et peut remplacer le tapioca et le sagou.

ARSENAL, lieu destiné à la garde des armes nécessaires à l'attaque et à la défense. Les principaux arsenaux militaires de France, où se conservent presque toutes les armes de l'Empire, sont ceux de Vincennes, du mont Valérien, de Strasbourg, de Metz, de Lille, de Besançon et de Perpignan. Les arsenaux les plus remarquables hors de France sont : 1° celui de Venise, construit en 1337, par André le père; disposé de telle sorte qu'il sert à la fois d'arsenal maritime et militaire, et devant la porte principale duquel sont placés les deux lions de marbre blanc qui ont été enlevés au Pirée d'Athènes ; 2° celui de Londres, où l'on voit, dans une salle d'armes de plus de 110 mètres de longueur, cent mille mousquets rangés dans un ordre admirable ; 3° celui de Berlin, qui est dans une position très-avantageuse, sur les bords de la Sprée.

Dans l'artillerie on donne le non d'*arsenaux de construction* aux établissements dans lesquels on monte les bouches à feu sur leurs affûts, et où l'on construit les voitures du train.

Les *arsenaux maritimes* se composent de la réunion des chantiers, bassins, ateliers, forges, corderies, magasins, armes, munitions de toutes espèces, de guerre et de bouche, etc., qui constituent l'approvisionnement des armements maritimes. Une rade sûre et un bon port sont les deux conditions principales qui déterminent le choix de l'emplacement d'un arsenal maritime. La France a trois arsenaux maritimes de première classe : ce sont ceux de Brest, Toulon et Rochefort ; deux de seconde classe, Lorient et Cherbourg, et six autres arsenaux secondaires : Dunkerque, le Havre, Saint-Servan, Nantes, Bordeaux et Bayonne. La suppression des bagnes a débarrassé les arsenaux des condamnés, travailleurs peu utiles. Un décret du 10 mars 1855 a réorganisé le personnel des ouvriers employés dans les arsenaux maritimes.

Les arsenaux maritimes de la Grande-Bretagne sont Deptford, Wooh, Chatham, Sheerness, Portsmouth et Plymouth. On cite encore Gibraltar, Cadix, Carthagène et Barcelone ; la Spezzia, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Ancône, Venise et Trieste ; Malte et Corfou ; Anvers, Flessingue, Copenhague ; Carlscrone ; Saint-Pétersbourg et Cronstadt ; Constantinople et Alexandrie ; New-York, Boston et Baltimore.

Il y eut autrefois à Paris un arsenal célèbre, dont il ne reste plus que l'hôtel des poudres et salpêtres et les bâtiments de la bibliothèque qui porte son nom. La fondation de cet arsenal remontait très-haut. Une partie de l'emplacement de l'arsenal portait anciennement, avant le creusement des fossés de la ville, le nom de *Champ au Plâtre*. Charles VI en donna, en 1396, une portion au duc d'Orléans, son frère, qui y fit bâtir un hôtel. Dans la suite, la ville acquit ce lieu, et y fit construire des granges pour y placer l'artillerie. François Ier, voulant faire fondre des canons, emprunta à la ville, en 1533, une de ces granges, puis une seconde, puis une troisième, avec promesse de les rendre, promesse qu'il ne tint pas. Henri II, en 1547, demanda encore quelques bâtiments pour y construire des fourneaux, et il y fit élever plusieurs logements pour les officiers de l'artillerie, sept moulins à poudre, deux grandes halles et autres bâtiments, qui dans la suite furent presque tous ruinés. A l'angle méridional du jardin, angle formé par le cours de la Seine, ou le Mail, qui le bordait, et par les fossés de la ville, s'élevait la tour de Billy, qui faisait partie de l'enceinte de Paris. Le 19 juillet 1538, à cinq heures du soir,

le tonnerre éclata sur cette tour, et la démolit presque entièrement. Le 28 janvier 1563, le feu prit à quinze ou vingt milliers de poudre qui se trouvaient dans les bâtiments. L'explosion fut terrible : des pierres furent lancées jusqu'au faubourg Saint-Marceau ; la détonation fut entendue jusqu'à Melun ; les poissons périrent dans la rivière. Des sept moulins à poudre, quatre furent détruits, les autres fort endommagés. Des maisons du voisinage furent renversées ; trente personnes enlevées en l'air retombèrent en lambeaux, un plus grand nombre d'autres furent dangereusement blessées. On ne put jamais découvrir les auteurs ou les causes de cet accident. On ne manqua pas de l'attribuer aux protestants. Charles IX fit reconstruire sur un plus vaste plan les bâtiments détruits. Ses successeurs continuèrent les constructions. Sous Henri III, en 1584, fut bâtie la porte qui faisait face au quai des Célestins. Cette porte était décorée de colonnes en forme de canons placés verticalement. Henri IV y établit un jardin, et Sully, en qualité de grand maître de l'artillerie, y fit pendant tout le temps de son ministère sa demeure ordinaire. Le maréchal de La Meilleraye y résida ensuite et en fit magnifiquement décorer les appartements. Louis XIV ayant fait construire des arsenaux aux frontières du royaume, l'arsenal de Paris ne servit plus qu'à contenir des pièces hors de service, des fusils rouillés et des fonderies où l'on coulait quelques figures de bronze. Le régent, en 1718, fit abattre plusieurs vieux bâtiments, et construire, sur les dessins de Germain Boffrand, l'hôtel du gouverneur de l'arsenal.

Dans diverses pièces de cet hôtel était et se voit encore la précieuse bibliothèque, dite d'abord *Bibliothèque de Paulmy*, devenue bibliothèque publique, sous le nom de *Bibliothèque de Monsieur*, puis *de l'Arsenal*. Par édit du mois d'avril 1788, l'arsenal, depuis longtemps inutile, fut supprimé, et son emplacement destiné à la construction d'un nouveau quartier de Paris ; mais cette ordonnance ne reçut point immédiatement son exécution. L'emplacement de l'arsenal a éprouvé depuis plusieurs changements. Sur le jardin fut établi, en 1806, une partie du boulevard Bourdon et le Grenier de réserve.

ARSENIC. Cette substance, dont les composés vénéneux étaient connus depuis longtemps, fut découverte par Brandt, en 1733. C'est un métal d'un gris d'acier très-brillant lorsqu'il est pur et récemment préparé. Il se ternit et noircit promptement à l'air. Sa texture est grenue, écailleuse ; ou bien il cristallise en aiguilles prismatiques, lamelleuses, peu adhérentes les unes aux autres. L'arsenic est insipide, inodore, mais acquérant une légère odeur alliacée par le frottement ; si on le place sur le feu, cette odeur devient très-prononcée. Il n'est pas fusible sous la pression atmosphérique ordinaire, mais il se volatilise à la température de 180°. L'arsenic se rencontre dans plusieurs mines de plomb et d'argent, à l'état de sulfure, mais plus ordinairement à celui d'acide neutralisé par le nickel, le cobalt, le bismuth, le fer, l'antimoine et l'argent. A l'état métallique pur, l'arsenic n'est point un poison, mais il le devient à un degré extrême par l'oxydation ; l'arsenic métallique ne peut donc pas être impunément introduit dans les voies digestives, car il s'y oxyde facilement.

On connaît trois degrés d'oxydation de l'arsenic : le protoxyde ou oxyde noir, appelé vulgairement *poudre aux mouches* ; le deutoxyde ou *acide arsénieux*, nommé dans le commerce *arsenic blanc*, *oxyde blanc d'arsenic*, et encore *mort aux rats* ; enfin le tritoxyde ou *acide arsénique*, qui est regardé comme l'un des plus violents poisons minéraux.

L'*acide arsénieux* se trouve dans le commerce sous deux formes : en poudre blanche analogue à de la farine ; et en masses blanches composées de plusieurs couches, blanches et opaques à l'extérieur, transparentes et vitreuses à l'intérieur ; il est cassant, inodore : il n'aurait aucun goût, si l'on s'en rapporte aux expériences récentes de Christison. Il est soluble dans l'eau froide, mais surtout dans l'eau bouillante, qui en prend la huitième partie de son poids environ. Il est moins soluble lorsqu'il est mis en contact avec les substances animales, comme le lait, le bouillon ; les sucs gastriques, ou avec les tisanes, comme le thé par exemple ; mais il l'est toujours assez pour déterminer la mort. L'acide arsénieux est employé en médecine sous différentes formes : dans la poudre de Fontaneille, contre les fièvres intermittentes, dans les pilules de Barton et celles dites *asiatiques*, dans la pâte caustique de Rousselot, dans la

pommade d'Hellmund, dans le liniment de Swediaur, dans le cataplasme anti cancéreux du même auteur, etc. Ses usages dans les arts sont assez étendus : on l'emploie dans la fabrication du verre et dans les travaux docimastiques ; il est usité pour faciliter la fusion du platine ; il entre dans la composition de quelques vernis. Une prescription de police veut qu'il soit coloré en vert par le sulfate de fer, afin d'empêcher qu'on puisse le prendre pour de la farine ou du sucre.

Les composés arsenicaux sont très-nombreux ; mais les préparations autres que l'acide arsénieux, telles que celles de sulfure d'arsenic, d'arsénite et d'arséniate de potasse et de soude, sont très-peu usitées de nos jours. On emploie cependant ce dernier avec succès dans les gastralgies. Certaines maladies de la peau, telles que la lèpre vulgaire, le psoriasis, l'eczéma et l'impetigo chronique, sont également combattus par l'emploi extérieur de l'arsenic.

L'arsenic peut s'allier à tous les autres métaux, qu'il rend cassants, même les plus ductiles. Chauffés fortement à l'air libre, ces alliages se décomposent. Les principaux alliages auxquels l'arsenic donne lieu sont les *arséniures* d'étain, de cobalt, de nickel, de zinc et de fer. Les autres composés binaires de l'arsenic les plus remarquables, après les oxydes, sont les sulfures jaune et rouge, connus sous les noms d'*orpiment* et de *réalgar*. L'arsenic entre dans l'alliage qui sert à fabriquer les miroirs de télescope, dans l'alliage dont on fait le plomb de chasse, etc. On obtient le *vert de Scheele,* usité en peinture, en faisant rougir de la potasse et de l'acide arsénieux sur du sulfate de cuivre.

Dioscoride est le premier auteur qui ait parlé de l'arsenic sous le point de vue toxique, et qui ait signalé, quoique d'une manière incomplète, les symptômes de son empoisonnement, contre lequel il indique l'emploi de l'huile chaude, dans le triple but d'envelopper le poison, de s'opposer à sa résorption et de le faire vomir ; il prescrit aussi les contre-poisons et surtout la thériaque dans du vin généreux. Ambroise Paré décrit les symptômes de l'empoisonnement par l'arsenic avec une grande fidélité, et le rapproche de celui par le sublimé corrosif. Depuis lors, on a recueilli de nombreuses observations sur cet empoisonnement. Des expérimentations sur des chiens, des chats, des lapins, le cheval, le loup, les rats, des volatiles, et même sur l'éléphant, ont montré que les phénomènes généraux de l'intoxication arsenicale chez les animaux sont les mêmes que chez l'homme. Chez ce dernier, le vomissement a toujours lieu dans ces cas d'empoisonnement ; il peut se déclarer de quelques minutes à quelques heures après l'ingestion de l'arsenic : sa durée est indéterminée ; le plus souvent il s'arrête plusieurs heures avant la mort, quelquefois il se continue jusqu'aux derniers moments de la vie. La matière vomie est écumeuse, parfois sanguinolente. Des garderobes analogues, des coliques, une soif ardente, accompagnent ou suivent les vomissements ; le malade tombe dans une prostration croissante ; son visage devient pâle ; le pouls est filiforme ; il y a rétraction du ventre, sueurs froides, gémissements, syncopes répétées, paralysie des quatre membres quelquefois, anxiété, léger délire et assoupissement avant que la mort survienne. A l'autopsie, on trouve des lésions diverses, selon que l'arsenic a été introduit dans l'estomac ou par les autres voies d'absorption. Une particularité bien remarquable, c'est que plus la dose est considérable, plus la mort arrive tardivement. On connaît plusieurs cas où huit ou douze grammes d'acide arsénieux n'ont pas tué aussi promptement qu'un gramme ou un demi-gramme : on a expliqué ce fait par la cautérisation violente de l'estomac, qui empêche la résorption jusqu'à un certain point. Si l'empoisonnement ne doit point déterminer la mort, à tous les symptômes qui ont déjà été mentionnés succède une réaction fébrile et quelquefois une gastrite.

Le traitement de l'empoisonnement arsenical se fait suivant trois méthodes différentes : 1° par des remèdes neutralisants chimiques, en prescrivant, outre les vomitifs, le peroxyde hydraté sec de fer, qui en se combinant avec l'acide arsenieux dans l'estomac doit former un arsénite de fer qui est lui-même, dit-on, beaucoup moins dangereux que l'oxyde blanc d'arsenic ; 2° par des évacuations sanguines et autres remèdes antiphlogistiques ; 3° par des stimulants : dans ce cas on cherche à amener une réaction salutaire par l'usage des alcooliques, de l'eau de cannelle, de l'opium, différemment combinés et administrés à hautes doses répétées. Dans cette méthode la première chose que l'on doit faire est de fa-

voriser le vomissement et l'expulsion de la portion non absorbée du poison à l'aide d'huile d'olive chaude ou de lait chaud. On recommande aussi de s'abstenir de boissons d'eau tiède, qui favoriseraient la solution et l'absorption du poison; et on proscrit l'administration de l'émétique, qui ajoute à la force toxique de l'arsenic.

La présence de l'arsenic dans les corps organiques peut être constatée au moyen d'appareils, dont le plus célèbre est celui de Marsh.

On a trouvé l'arsenic dans un assez grand nombre d'eaux minérales, recommandées par la médecine comme des plus salutaires, entre autres dans une des sources de Plombières, dans les eaux de Wiesbaden, d'Ems, de Bussang, de Bagnères de Bigorre, de Vichy, du mont Dore, de Bourbonne les Bains, de Spa, de Contrexeville, d'Auteuil, etc.; l'arsenic y est mélangé le plus ordinairement avec le cuivre et dans de notables proportions. Déjà en 1685 Robert Boyle avait entrevu que plusieurs de nos sources minérales devaient renfermer du cuivre et de l'arsenic; ce ne fut pourtant qu'en 1839 que M. Tripier mit le premier ce fait en évidence. Il fut confirmé par Thenard, qui en 1853 reconnut la présence de l'arséniate de soude dans les eaux du mont Dore et lui attribua la puissante action de ces eaux sur l'économie animale. En France, on a reconnu l'arsenic dans quatre-vingt-quatre sources, situées dans trente-deux de nos départements. Les eaux qui en contiennent le plus sont les eaux de Bussang (2 milligrammes par litre).

Dans quelques contrées de la basse Autriche et de la Styrie, surtout dans les montagnes qui la séparent de la Hongrie, une certaine partie de la population a l'habitude de manger de l'arsenic. Ces toxicophages ont un double but : d'abord ils veulent se donner par cette pratique dangereuse un air sain et frais et puis un certain degré d'embonpoint : ils atteignent en effet une apparence de santé florissante, mais un grand nombre en meurent victime. Le second but des toxicophages est de faciliter la respiration pendant la marche ascendante. L'effet en est surprenant; ils montent aisément des hauteurs qu'ils ne sauraient gravir qu'avec la plus grande peine sans cette pratique. Basé sur ce fait, le docteur Tschudi a administré la liqueur de Fowler avec un succès signalé dans certains cas d'asthme. Les toxicophages, commencent par des morceaux très-petits, et ils arrivent, quand la mort ne les arrête pas, à des doses qui tueraient tout autre qu'eux. A Vienne même les maquignons et les palefreniers en donnent aux chevaux qui prennent une apparence superbe. Les charretiers, dans les pays montagneux, mettent fréquemment une dose d'arsenic dans le fourrage qu'ils donnent aux chevaux avant une montée laborieuse.

L'emploi de l'arsenic dans l'industrie n'est pourtant pas sans danger. On a cité dans ces derniers temps des faits assez curieux d'intoxication dus à des teintures arsenicales, notamment à l'arsenite de cuivre qu'on emploie pour teindre en vert, soit des étoffes, soit des fleurs artificielles, soit des papiers de tenture. Répandus en poussière dans l'air, les verts arsenicaux affectent les yeux, la gorge, suscitent des éruptions et des vertiges.

ARSINOÉ, fille de Ptolémée et de Bérénice, fut mariée à Lysimaque, l'un des généraux d'Alexandre, et roi de Thrace. Lysimaque périt en Asie, laissant sans défense en Macédoine son épouse et deux fils en bas âge, Lysimaque et Philippe. Ptolémée Kéraunos, frère d'Arsinoé, en profita pour s'emparer de la Macédoine. Arsinoé, à son approche, s'était jetée avec ses enfants dans Cassandrée. Étant parvenu à tromper sa sœur, Kéraunos, à peine entré dans Cassandrée, fit massacrer ses neveux dans les bras mêmes de leur mère, et envoya Arsinoé en exil en Samothrace, d'où Ptolémée Philadelphe, quelque temps après, la retira pour l'épouser. Bien qu'elle ne fut plus jeune, elle se montra dans plusieurs fêtes, et quand il la perdit, Ptolémée se montra inconsolable; il éleva à sa mémoire, en Afrique et en Asie, des villes qui portèrent son nom. Il fit placer l'image de son épouse dans l'enceinte de son palais : c'était une statue précieuse faite d'une topaze haute de quatre coudées; il fit ériger un grand nombre d'obélisques en son honneur, parmi lesquels un monolithe de 40 mètres d'élévation, dressé au-dessus du Delta. Un nome d'Égypte prit aussi le nom d'Arsinoé. Alexandrie lui consacra des autels; elle était adorée sous le nom de Vénus Zéphyride, sur le promontoire Zéphyrie, où elle recevait l'encens des peuples dans un temple magnifique.

ARSINOÉ, sœur de Cléopâtre, la fa-

meuse reine d'Égypte, reçut de César l'île de Chypre dans le partage que fit le vainqueur de cette contrée. Aidée de Photin et d'Achillas, ses généraux, elle voulut lutter contre les légions romaines. Défaite en une seule bataille, elle tomba suppliante aux genoux de César, qui la repoussa, la traîna enchaînée à son char jusqu'aux marches du Capitole, puis la relégua aux extrémités d'une province de l'Asie, où elle vivait pauvre et délaissée, quand, sur les instances de Cléopâtre, Antoine la fit mettre à mort; s'étant réfugiée dans le temple d'Éphèse, elle y fut égorgée sur l'autel même de Diane.

ART. Ce mot, dans sa signification première, désigne le moyen d'action des organes mus par la volonté sur la nature extérieure. Cette première acception implique une idée quelconque d'adresse et d'habileté; ainsi, quand nous disons les *arts mécaniques*, nous entendons la collection des procédés propres à l'action mécanique, et justifiés par l'expérience. Dans une acception figurée, *art* devient adresse, habileté, et par extension ruse, astuce.

Dans le sens le plus général, l'art diffère de la science uniquement comme la théorie diffère de la pratique; il est aussi inséparable de la science que la pratique l'est de la théorie. L'art est une faculté complétement distincte de la science. Les anciens, comme les modernes à une époque encore très-rapprochée de nous, disaient l'*art du peintre*, l'*art du sculpteur*, comme ils disaient l'*art du menuisier*, l'*art du maçon*, et seulement sous le point de vue mécanique de la peinture et de la statuaire. Ils disaient l'*art du poëte, de l'orateur*, dans une acception moins matérielle, plus positivement voisine de celle d'habileté, mais toujours en vue d'une certaine combinaison, soit des sons, soit des mots, d'un arrangement matériel. De là est venue l'habitude de désigner spécialement par le mot d'*art* la faculté commune au poëte, au dessinateur, au musicien; de là l'usage établi de considérer isolément ceux des arts qui s'adressent à l'imagination: on les appela *arts libéraux* ou *beaux-arts*, par opposition aux arts exclusivement mécaniques. Les premiers satisfaisaient des besoins qu'on pensait ne devoir appartenir qu'aux hommes libres et pourvus d'une haute culture intellectuelle; les seconds, conséquence des besoins vulgaires et matériels, devaient être le propre des esclaves, c'est-à-dire des hommes qui ne connaissaient pas d'autres besoins que ceux de la matière, et qui travaillaient à les satisfaire, non-seulement pour eux, mais encore pour les classes *ingénues* de la société.

L'art, tel que nous l'entendons aujourd'hui, n'est plus seulement la production d'une œuvre quelconque destinée à captiver l'imagination humaine; ce n'est plus même l'habileté qui consiste à bien remplir ce besoin de l'imagination: c'est le mobile même, le ressort caché qui fait que l'imagination humaine est attachée, émue, satisfaite, par l'imitation des objets extérieurs. C'est ce principe qui chez les uns détermine l'imitation des objets extérieurs, et chez les autres fait accepter cette imitation comme une jouissance. L'art n'est donc plus la collection des procédés matériels que le peintre, le sculpteur, l'architecte, le musicien, le poëte, sont obligés d'employer pour arriver au résultat de l'imitation: ces procédés et surtout les lois sur lesquelles ils sont basés, constituent la science et l'application de la science. L'art ne commence qu'au moment où l'emploi de ces procédés réalise l'imitation, crée l'œuvre, et la rend capable d'agir sur l'imagination. Il ne désigne plus le moyen d'action des organes sur la nature extérieure que quand ce moyen d'action a l'imitation pour base, et pour but le besoin d'affecter agréablement l'imagination.

L'imitation procède de deux sortes de lois: la première, simple et directe, celle qui porte l'homme à copier les objets qui frappent ses regards; la seconde, plus abstraite, qui l'amène à imprimer aux objets qu'il imite un cachet d'ordre et de symétrie. Ainsi après avoir fait jouer à ces formes un rôle dans l'ornementation, l'homme établit les plus régulières d'entre elles, telles que le carré, le cercle, le parallélogramme, comme bases de l'architecture. L'idée d'achèvement et de symétrie est aussi commune à la statuaire et à la peinture, et y produit directement le sentiment du beau. Ce dernier mobile est essentiel dans les formes de l'art qui s'adressent à l'oreille: il est pour ainsi dire la seule cause de la musique, car l'imitation des sons naturels est en quelque sorte l'occasion et non la cause déterminante de la musique. Le principe de symétrie tient une place équivalente dans la poésie, qui

comme instrument littéraire, précède la prose chez tous les peuples, et l'éloquence ne devient un art que chez les peuples d'une civilisation très-avancée.

Si l'on reconnaît que l'art est une faculté essentielle de l'homme, un produit direct de l'organisme, on doit en conclure qu'il est nécessairement spontané ; que par conséquent l'expression en est complète dès que la matière employée par l'homme n'est plus rebelle à sa volonté. Il suffit donc que les instruments dont il fait usage détruisent les résistances de la matière et en changent la forme dans le sens que l'homme se propose ; il importe peu que l'action de ces instruments soit lente et difficile, pourvu qu'ils soient en communication perpétuelle avec la pensée de l'artiste. Il ne faut pas croire que l'art s'enrichisse en multipliant les moyens de reproduction, car l'art en lui-même n'a aucun intérêt à reproduire deux ou plusieurs fois le même ouvrage : les procédés de multiplication sont même nuisibles, en ce sens que, quelque parfaits qu'on les suppose, ils s'éloignent de plus en plus de l'œuvre qui a reçu directement l'impression de la pensée artistique ; à plus forte raison, quand le mode de reproduction altère cette pensée. On comprend dès lors quelle sorte de dangers nouveaux fait courir à l'art le progrès constant de l'industrie, et d'où vient que les artistes et les industriels s'accordent si peu, ceux-ci croyant toujours, à mesure qu'ils multiplient, par des moyens quelconques, les œuvres d'art, servir l'art lui-même par la propagation facile et prompte de ses produits, ceux-là voyant leur pensée de plus en plus effacée par l'action muette et inintelligente des procédés industriels.

En prenant pour principe de l'art, comme on l'a fait presque constamment, le sentiment et l'expression du beau, on s'est privé à plaisir de certains faits essentiels à l'intelligence de la question, ou bien on a torturé l'explication de ces faits. On conçoit que certaines productions, incontestablement artistiques, n'aient pourtant pour mobile qu'une certaine démonstration de l'adresse manuelle ou la satisfaction d'un besoin de la mémoire. L'enfant ou le sauvage qui imitent grossièrement un animal n'agissent pas sous l'impression de la recherche du beau : ils imitent purement pour le plaisir d'imiter. D'un autre côté, l'homme primitif qui pose ou même équarrit un rocher comme point de repère pour ses besoins ou ses souvenirs, agit dans un but rationnel et non sensible. Le même homme qui trace en carré le plan de sa maison obéit à l'idée, non de beauté, mais simplement d'ordre et de régularité. Les faits primordiaux de l'art appartiennent donc séparément au premier ou au second mobile du principe d'imitation. Le sentiment du beau n'est, à des proportions différentes, que le mélange de ces deux mobiles.

On conçoit comment les philosophes, qui s'étaient accoutumés à regarder le sentiment du beau comme un élément simple de l'esprit humain, ont été entraînés à considérer comme une condition obligée de l'art la recherche d'un type idéal d'imitation en chaque chose. La recherche d'un type idéal dans les œuvres de la peinture et de la sculpture a été le propre de ceux qui ont fait prédominer le principe de la symétrie aux dépens de celui de l'imitation proprement dite ; tandis que l'absence presque complète d'idéal appartient à ceux qui se sont attachés à l'imitation simple, tout en négligeant la symétrie : d'où il suit que l'idéal est une qualité plus nécessaire à chaque art différent, à proportion que l'imitation matérielle y est d'obligation moins absolue.

Il a été un temps où l'artiste, dessinateur, musicien ou poëte, cherchait avant tout à plaire et à charmer. Il s'ingéniait à trouver une belle ligne, une heureuse mélodie, une rime élégante, produisant un bel effet, sans s'inquiéter beaucoup de la pensée. Sortir du vulgaire, montrer de l'originalité, tel était son but. A ce moment on ne parlait que de l'*art pour l'art*. Et quand on demandait à ces grands amis de la forme : A quoi bon ces amusements, ces caprices, ils répondaient : A quoi bon les fleurs, les oiseaux et leurs chants? Ils se trompaient pourtant, plusieurs d'entre eux sont revenus à la formule l'*art pour l'idée*; mais ils ont du moins préparé des instruments plus parfaits. Une école nouvelle s'est formée qui proteste contre la beauté de la forme et contre l'idéal, et prétend s'en tenir à la reproduction pure et simple de la nature, c'est le réalisme, et cependant, comme l'a dit Joubert : « Le vrai commun ou purement réel ne peut être l'objet des arts. L'illusion sur un fond vrai, voilà le secret des beaux-arts. »

Selon le roi Louis Ier de Bavière, « l'art ne doit pas être regardé comme un objet de luxe ; il faut qu'il anime tout, qu'il passe dans la vie des peuples. » M. Léon de Laborde a écrit un volume sur l'union des arts et de l'industrie et demandé sa diffusion. L'Académie des Beaux-Arts a repoussé cette doctrine de la vulgarisation de l'art, qui serait sa fin. « L'art ainsi étendu, disait Halévy, perdrait en puissance ce qu'il gagnerait en superficie. » Cependant des sociétés se sont formées pour propager l'application de l'art à l'industrie ; des expositions ont eu lieu, des récompenses ont été accordées pour encourager l'*art industriel*.

ARTABAN, Hyrcanien, capitaine des gardes de Xerxès, assassina ce prince, et imputa ce crime au fils aîné du défunt, qu'il fit condamner comme parricide. Artaxerxès, frère de ce dernier, allait aussi devenir sa victime ; mais, ayant découvert le piége, il tua Artaban. Ce scélérat avait occupé quelques mois le trône, l'an 472 avant J.-C. La fierté d'Artaban, son orgueil, a donné lieu à une locution populaire bien connue.

ARTAGNAN (Charles de BATZ d'), appartenait à une noble famille du Béarn. A l'âge de quinze ans il quitta le château de son père, n'emportant dans sa bourse que dix écus, épargne de sa mère, et monté sur un petit bidet, qui arrivé entre Blois et Orléans, « ne pouvait plus lever la queue. » Des plaisants en rirent, le futur capitaine dégaina, fut arrêté, et perdit sa valise et son bidet dans un procès qu'on lui fit. Deux mois après, secouru par M. de Tréville, il était à Paris, et y faisait connaissance de Porthos, Athos et Aramis, qui sont restés ses compagnons de gloire. Il se battit dans leur compagnie, et entra dans les gardes françaises, où il eut des aventures. Il s'en alla ensuite guerroyer en Angleterre pour le roi Charles Ier, et revint en France sous un déguisement. Il insulte des Anglais et se bat avec eux. Enfin il endosse la casaque de mousquetaire. Après s'être distingué, il devient un des « chevaux de poste » du cardinal Mazarin. Il manque plusieurs mariages par des circonstances bizarres, se fait ermite, et, pour jouer un rôle d'espion, il jette le froc aux orties et reprend la casaque de mousquetaire. Cette fois il monte en grade, devient capitaine, arrête Fouquet, qui reste à sa garde. Il s'enferme avec son prisonnier à la Bastille, se marie, s'ennuie, et retourne à la guerre, où il meurt sur le champ de bataille, un jour qu'il n'était pas commandé, mais il n'avait pas pu voir ses soldats se battre sans lui. « Ceux qui revinrent de ce combat, dit Pélisson, avaient tous leurs épées sanglantes jusqu'aux gardes et faussées des coups qu'ils avaient portés. » Ses mousquetaires retournèrent le chercher sous le feu de l'ennemi. Une balle lui avait traversé la gorge.

ARTAXERXÈS Ier, dit *Longue-Main*, roi de Perse, troisième fils de Xerxès Ier, fut élevé sur le trône de Perse par Artaban, le meurtrier de son père, l'an 472 avant J.-C. C'était un des plus beaux hommes de son siècle, et un prince de mœurs douces et polies, doué d'un caractère noble et généreux. Après avoir envoyé Artaban au supplice, il fut obligé de châtier les partisans de cet ambitieux, et jusqu'à son propre frère Hystaspe, en faveur duquel s'était soulevée la Bactriane. Devenu seul et paisible maître de tout l'empire des Perses, il s'occupa activement de redresser les abus, et fonda une foule d'institutions utiles. Vainqueur des Égyptiens révoltés, Artaxerxès fut vaincu par les Grecs, commandés par Cimon en Cilicie. Il dut conclure une paix désavantageuse, qui eut pour base la reconnaissance de l'indépendance de l'Ionie, et qui apporta une foule d'entraves à la navigation de la marine perse. Peu de temps après, Mégabyzus, gouverneur de la Syrie, se révolta contre lui. A deux reprises, Artaxerxès fit marcher contre le rebelle d'immenses armées : toujours elles furent battues ; mais Mégabyzus vint spontanément lui faire sa soumission. Pendant la guerre du Péloponnèse, Artaxerxès refusa de prendre parti pour aucune des puissances belligérantes, bien qu'Athènes et Sparte lui envoyassent à l'envi des ambassadeurs chargés de solliciter son amitié. Il allait peut-être se décider lorsqu'il mourut l'an 424 avant J.-C. Ce prince se montra favorable aux juifs. On croit qu'il est l'*Ahasverus* de l'Écriture.

ARTAXERXÈS II, surnommé *Mnémon*, à cause de l'étendue extraordinaire de sa mémoire, était le fils aîné de Darius Nothus. Il eut à lutter contre deux tentatives que fit son frère Cyrus pour lui enlever le trône. Celui-ci perdit la vie dans la dernière, appuyée par une petite armée grecque

qu'illustra, sous la conduite de Xénophon, sa retraite, connue sous le nom de retraite des dix mille. La mère d'Artaxerxès se montra tellement affligée de la fin de Cyrus, que les plus horribles cruautés lui parurent seules propres à apaiser sa douleur, et qu'elle fit tuer tous ceux qui se vantèrent d'avoir contribué à la mort de ce fils chéri. Statira elle-même, l'épouse d'Artaxerxès, fut empoisonnée pour lui avoir un jour reproché d'avoir été la cause de la rébellion de Cyrus. Artaxerxès punit ce crime en bannissant pour quelque temps sa mère à Babylone. Peu de temps après, une guerre éclata entre les Perses et les Lacédémoniens. L'armée des Lacédémoniens, commandée par Dercyllidas, ne tarda pas à faire d'alarmants progrès dans l'Asie Mineure. Artaxerxès équipa une flotte dont il confia le commandement au proscrit Conon. Sparte envoya alors en Asie Mineure une nouvelle armée, placée sous les ordres de son roi Agésilas. La flotte perse battit la flotte lacédémonienne, commandée par Pisandre, près de Cnide dans l'Asie Mineure; cette guerre fut terminée par la paix dite d'*Antalcidas*. Artaxerxès dirigea ensuite ses armées contre Évagoras, roi de l'île de Chypre, qui se défendit avec opiniâtreté et succomba, gardant seulement la possession de la ville de Salamine. Une autre guerre contre les Cadusiens, peuples montagnards, habitant entre la mer Noire et la mer Caspienne, les força à se reconnaître tributaires d'Artaxerxès. L'Égypte s'était déclarée indépendante; Artaxerxès envoya Pharnabaze pour la soumettre, mais cette guerre se termina d'une manière défavorable à la Perse. Douze ans plus tard, Artaxerxès fit une nouvelle tentative contre l'Égypte, et ses projets échouèrent encore. Vers la fin de sa vie, Artaxerxès fit mettre à mort Darius, son fils aîné, comme coupable d'avoir trempé dans une conspiration contre lui. Pour lui succéder sur le trône, son fils Ochus fit assassiner ses deux frères aînés, Ariaspe et Arsame; ce crime causa une si poignante douleur à Artaxerxès, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, qu'il en mourut l'an 362 avant J.-C. Il régnait depuis l'an 398.

ARTAXERXÈS III, qui n'est autre que l'*Ochus* dont nous venons de parler, prit ce nouveau nom en montant sur le trône. Comme ses généraux obtenaient peu de succès en Égypte, les Égyptiens ne lui épargnaient pas les railleries. Il se mit enfin lui-même à la tête de son armée, et attaqua les Phéniciens et Sidon, dont il fit mettre à mort les principaux habitants, qui lui furent livrés par trahison. Les autres villes se rendirent sans combattre, et il put entrer en Égypte, qu'il eut bientôt réduite, grâce aux talents de Bagoas, son général. Maître du pays, il s'y livra à toutes sortes de cruautés, détruisit les temples, envoya le bœuf Apis à l'abattoir, et se le fit servir à dîner. Cette dernière action excita l'indignation de Bagoas, qui, né en Égypte, était fort attaché à sa religion. De retour en Perse, celui-ci fit empoisonner Ochus, donna son corps à manger aux chats, et fit faire avec ses os des poignées de sabre. Il plaça ensuite sur le trône Arsès, le plus jeune de ses fils, après avoir fait mettre à mort tous les autres.

ARTÉMISE, nom grec de la déesse que nous nommons *Diane* d'après les Latins.

ARTÉMISE, reine d'Halicarnasse et de quelques îles voisines, accompagna Xerxès dans son invasion de la Grèce, avec cinq vaisseaux bien armés et bien équipés; quoique simple femme, elle surpassa en courage et en habileté tous les généraux perses; ce qui fit dire que dans cette affaire les hommes s'étaient conduits comme des femmes et les femmes comme des hommes. Quand on délibéra à bord de la flotte perse si on livrerait ou non la bataille de Salamine, Artémise seule émit un avis contraire, et prouva combien il serait dangereux, dans les circonstances où se trouvait l'armée d'expédition, d'engager une affaire. Xerxès écouta jusqu'à un certain point ses avis, mais une ruse de Thémistocle amena le roi de Perse à livrer le combat, pendant lequel Artémise se vit un instant entourée par l'ennemi, et sur le point d'être faite prisonnière. Elle coula bas un des vaisseaux de la flotte de Xerxès, pour tromper les Grecs, et parvint à s'éloigner. Le roi lui confia ses enfants, et la chargea de les conduire à Éphèse. Dans la suite elle conquit Patmos. Une statue lui fut élevée à Lacédémone.

ARTÉMISE, fille d'Hécatomus, épouse de Mausole, roi de Carie, lui succéda à sa mort, l'an 355 avant J.-C. Elle eut à soutenir une guerre contre les Rhodiens, qui voulaient la détrôner. Quand leur armée s'approcha de sa capitale, elle en garnit les murailles d'habitants, qui eurent ordre de donner à l'arrivée de l'ennemi tous les signes de la joie la plus vive et de le

laisser pénétrer sans obstacle dans la ville. Pendant ce temps-là elle partait à la tête d'une flotte qu'elle avait tenue cachée dans une baie voisine, et capturait les bâtiments des Rhodiens, demeurés presque sans défenseurs; ensuite elle se dirigea sur Rhodes, et s'empara de l'île tout entière. Les Rhodiens qui avaient pénétré à Halicarnasse y furent tous massacrés. Artémise fit mettre à mort tous les chefs du mouvement insurrectionnel de Rhodes, et consacra aux dieux un monument qui la représentait elle-même marquant la ville rebelle avec un fer chaud. Mais ce qui a le plus contribué à rendre célèbre le nom d'Artémise, c'est le magnifique monument qu'elle fit élever à la mémoire de Mausole et qui a donné son nom de *mausolée* aux monuments funéraires. Elle avait si tendrement aimé ce prince, que lorsque la flamme du bûcher eut consumé ses restes, elle mêla ses cendres à sa boisson ordinaire, et avala cet affreux breuvage. Elle fit composer en l'honneur de cet époux chéri des poëmes et des tragédies; puis elle convia les plus célèbres orateurs de la Grèce à composer son panégyrique, lutte littéraire dans laquelle Isocrate et Théopompe se disputèrent le prix, et où la victoire resta au second de ces deux orateurs. Enfin Artémise succomba à sa douleur, en 350 avant J.-C., sans avoir vu le mausolée achevé.

ARTÈRES. Elles constituent un ordre particulier de vaisseaux destinés à transporter le sang du cœur dans toutes les parties du corps, et remplissent en cela un but diamétralement opposé à celui des veines, lesquelles ramènent au cœur le sang que les artères ont apporté aux divers organes, pour entretenir leurs fonctions et servir à leur nutrition. Le sang contenu dans les artères est rouge, rutilant : il s'échappe par jets saccadés; celui contenu dans les veines est noir ou d'un rouge très-foncé : il coule par un jet continu lorsqu'une ouverture faite au vaisseau lui permet de s'échapper au dehors.

Toutes les artères naissent de deux troncs principaux : l'*aorte* et l'*artère pulmonaire*. Ces deux troncs se divisent en branches, rameaux et ramuscules; de là le nom d'*arbre artériel* que certains auteurs ont donné à ce système de vaisseaux. Le système de l'artère pulmonaire est beaucoup moins étendu que celui de l'aorte; son premier tronc apparaît à la base du ventricule droit, se dirige à gauche, accolé au côté antérieur et au côté gauche de l'aorte; puis il s'enfonce et se divise en deux branches, qui se portent un peu obliquement vers les poumons; là elles se partagent d'abord en autant de tubes principaux qu'il y a de lobes dans chaque poumon, et ces rameaux se subdivisent jusqu'à la capillarité. C'est par cet ordre de vaisseaux que le sang des veines est porté aux poumons pour y être revivifié et transformé en sang artériel. L'aorte représente un arbre beaucoup plus étendu, et offre des divisions beaucoup plus nombreuses, qui se répandent dans toutes les parties du corps.

Les ramuscules artériels arrivés à leur plus grand degré de ténuité constituent ce qu'on appelle les *capillaires artériels*. Alors ils se continuent avec les capillaires veineux, lesquels, à leur tour, par gradations successives, constituent des ramuscules, des rameaux, des branches et des troncs veineux, allant, comme on voit, en sens inverse des artères.

Les artères sont cylindriques; lorsqu'on les coupe, elles ne s'aplatissent pas comme les veines, mais restent circulaires et béantes. Quelle que soit la partie du corps où on les examine, leur structure est la même : il n'y a de différence que relativement au volume et, par cela même, à l'épaisseur des parois de ces vaisseaux.

Douées d'une certaine élasticité, les artères ont un mouvement régulier et non interrompu pendant la vie, qu'on nomme *battement de pulsation*. La cause principale de ce mouvement a été attribuée à la contraction des ventricules du cœur; mais pour l'expliquer on admet aussi une sorte de contraction propre et vitale dans les parois des artères. Le *pouls* se perçoit non-seulement au poignet, mais encore partout où existent des artères superficielles, comme aux tempes.

Les artères sont susceptibles de se dilater graduellement, comme aussi de se rétracter. Leur dilatation et leur rupture constituent l'anévrisme. Elles peuvent subir différentes altérations, telles que l'état cartilagineux, l'ossification, l'atrophie, l'inflammation. Leurs blessures sont très-graves à cause de l'hémorragie qui en résulte. On arrête cette hémorragie au moyen de la compression, de la torsion ou de la ligature.

ARTÉSIENS (Puits). *Voyez* PUITS ARTÉSIENS.

ARTEVELD (JACQUEMART ou JACOB

d'), un des chefs de la revolte des Flamands contre le comte Louis Ier de Nevers, était propriétaire d'une brasserie d'hydromel à Gand; ses richesses et le grand nombre d'ouvriers qu'il employait lui donnaient beaucoup d'influence sur les masses. Il avait accompagné le comte de Valois à Rhodes et il avait été valet de la fruiterie de Louis X. Doué d'une rare énergie, il réussit en peu de temps à organiser le parti populaire et à étendre son influence sur les villes de Bruges et d'Ypres. Les officiers du comte ayant voulu le faire assassiner, une violente sédition éclata dans la ville, et les partisans de Louis de Nevers furent contraints de prendre la fuite. Aussitôt Arteveld confisqua leurs biens au profit du trésor public; mais il réserva la moitié de leurs revenus pour l'entretien de leurs familles. Le comte Louis implora le secours de Philippe de Valois, qui lui promit une armée. Arteveld s'adressa au roi d'Angleterre. Sur ces entrefaites, le comte et Philippe envoyèrent au supplice un parlementaire flamand, Zeyer. Cet acte souleva ceux qui hésitaient encore ; l'alliance avec Édouard fut conclue à Bruges, et Louis de Nevers se fit battre par Arteveld à la tête des milices de Gand et des terribles foulons. Repoussé de Tournai, Édouard abandonna Arteveld et conclut une trêve à la faveur de laquelle le comte Louis rentra dans ses États. Le dictateur ne se découragea pas. À la tête des trois villes confédérées de Gand, d'Ypres et de Bruges, il sut maintenir l'union dans leurs conseils, administrer leurs finances avec ordre et économie, et, tout en conservant l'autorité nominale au comte de Flandre, sauvegarder leur indépendance. Mais lorsque le monarque anglais voulut recommencer la guerre, la situation n'était plus aussi favorable ; l'attitude de la France devenait plus menaçante, et la discorde avait éclaté parmi les confédérés. Gand, Bruges et Ypres ne s'étaient pas contentées d'avoir imposé leur gouvernement aux autres villes leurs alliées; elles avaient encore voulu concentrer dans leurs murs les manufactures de laine, principale richesse du pays. En même temps les tisserands réduisirent le salaire des foulons, et il se livra à Gand entre ces deux corps de métiers un combat sanglant. La faveur populaire échappait à Arteveld. Se sentant trop faible pour lutter seul, il accueillit les ouvertures du roi d'Angleterre, et proposa à ses concitoyens de faire passer la couronne des comtes de Flandre sur la tête du prince de Galles. Les communes refusèrent. Lorsque Arteveld arriva à Gand, le peuple ne fit plus entendre que des cris d'insulte et de menace. Bientôt Gérard Denys, doyen des tisserands, souleva cette population hostile, et vint assaillir son hôtel. En vain Arteveld voulut rappeler ses exploits et les services qu'il avait rendus à sa patrie ; sa demeure fut forcée, et il périt de la main même de Gérard Denys.

ARTEVELD (Philippe d'), fils du précédent, vivait éloigné des affaires sans rechercher le pouvoir ni la célébrité, lorsqu'en 1379 les Gantois se révoltèrent de nouveau contre le comte Louis II. Pierre Dubois, le chef des blancs chaperons, voulant donner une plus grande force à l'insurrection en mettant à sa tête un nom populaire, confia l'autorité suprême à Philippe d'Arteveld. Celui-ci, héritier des talents de son père, commença par établir dans la ville une justice sévère. Le comte ayant échoué dans ses attaques contre Gand, avait résolu de l'affamer. La ville, étroitement bloquée, voyait ses ressources diminuer tous les jours, quand une conférence s'ouvrit près de Courtrai. Les envoyés de Gand consentirent à signer un traité par lequel la ville obtenait son pardon à condition de livrer au comte deux cents des meneurs, qu'il traiterait à son gré et plaisir. Cette paix ignominieuse souleva dans l'assemblée du peuple la plus vive indignation. Arteveld et Dubois mirent à profit ce mouvement, et poignardèrent comme traîtres deux des envoyés. Les bourgeois déclarèrent qu'ils n'abandonneraient jamais leurs chefs. Cependant la famine étendait ses ravages. Une nouvelle conférence s'ouvrit à Tournai. Le comte se montra plus exigeant et répondit que « si la ville voulait la paix, tous les Gantois de quinze à soixante ans devaient se présenter à lui en chemise et la corde au cou, s'en remettant à sa pure volonté du mourir ou du pardonner. » Cette déclaration eut pour effet de porter les ouvriers de Gand à un suprême effort. Un corps d'élite de cinq mille hommes sortit de la ville avec cinq chars portant du pain cuit et deux tonneaux de vin. C'était tout ce qui restait de vivres à Gand. Cette petite armée rencontra le comte Louis devant Bruges avec huit cents lances et vingt mille hommes de milice. Les Gantois fondirent

à l'improviste sur ces troupes peu aguerries, et les enfoncèrent du premier choc. Bruges leur ouvrit ses portes. Aussitôt presque toutes les villes de la Flandre se déclarèrent pour les révoltés, et Philippe d'Arteveld prit le titre de *régent de Flandre*. Le comte implora l'assistance de son cousin, Philippe de Bourgogne, qui gouvernait la France sous le nom du jeune Charles VI. Une nombreuse armée, commandée par le connétable de Clisson, passa la Lys et emporta Comines. Ypres, Cassel, Berghes, Gravelines, Furnes, Dunkerque, se rendirent l'une après l'autre. Malgré ces revers et ces défections, Arteveld, rassemblant ses vaillants artisans, offrit le combat aux Français à Rosebecque. Mais les manants de Flandre ne purent enfoncer les chevaliers français. Ce ne fut pas une défaite, ce fut une boucherie. Le corps d'Arteveld fut retrouvé parmi les morts ; et le jeune roi de France, fit pendre son cadavre à un arbre.

ARTHRITE, inflammation aiguë des articulations. On lui a donné aussi le nom d'*arthrite traumatique* ou d'*arthrite externe*. Cette maladie est la complication la plus fréquente et la plus dangereuse de toutes celles qui se montrent après les plaies ou les opérations faites sur les articulations des membres. Les coups, les chutes, les faux mouvements, les violences extérieures, telles que la distension violente des articulations, les fractures, les plaies faites par des instruments piquants, peuvent aussi la produire. L'arthrite traumatique exerce sur les différents viscères une influence très-énergique ; à l'agitation déterminée par la douleur succèdent quelquefois le délire et les convulsions ; la peau est brûlante, la langue rouge ; des vomissements bilieux se manifestent assez souvent. La suppuration est la terminaison la plus ordinaire de cette espèce d'arthrite. Rarement les abcès sont uniques ; une fois que la suppuration est bien établie, ou les accidents ne font qu'augmenter, et le malade, épuisé par ses souffrances, peut succomber en peu de temps ; ou, sans se calmer entièrement, la réaction générale diminue, l'enveloppe articulaire s'ulcère ou se rompt de dedans en dehors, et le pus ou la matière épanchée s'échappe dans les tissus voisins.

ARTHUS ou ARTHUR, roi de la Grande-Bretagne, l'un des héros des romans de la Table ronde, ordre de chevalerie dont on lui attribue la fondation. Dernier soutien de l'indépendance bretonne contre l'invasion étrangère, sa vie et ses exploits devinrent le sujet favori des bardes gallois ; ces chants nationaux d'un peuple vaincu, déjà remplis de merveilleuses fictions, furent adoptés plus tard par la poésie chevaleresque, qui ne se fit pas faute non plus d'embellissements romanesques et fabuleux. Au rapport des chroniqueurs, Arthus, né en 453, était le fils d'*Ingarne*, princesse de Cornouailles, et d'*Uther Pendragon*, général des Bretons. Il succéda à son père en 516, et remporta douze grandes victoires sur les Saxons. Il périt les armes à la main en combattant un de ses neveux, qui s'était révolté contre lui et allié à ses ennemis. Les poëtes lui font conquérir le Danemark, la Norvége et la France, tuer un géant en Espagne et marcher sur Rome. Whitaker est l'écrivain qui a mis le plus de soin à éclaircir l'histoire d'Arthus. Selon lui son nom indique qu'il fut roi des Silures, qu'il combattit les Saxons dans le nord de l'île sous les ordres d'Ambrosius, pendragon des Bretons, et qu'il devint ensuite chef suprême de ses compatriotes. Sous le règne de Henri II on découvrit son tombeau près de l'abbaye de Glastonebury.

ARTICHAUT, plante de la famille des composées. Les artichauts, rares du temps de Pline, avaient ensuite été abandonnés. Hermolao Barbaro raconte qu'en 1473, à Venise, ils parurent une nouveauté. Vers 1466 ils avaient été portés de Naples à Florence, d'où, selon Ruel, ils passèrent en France au commencement du seizième siècle. L'artichaut fournit un des nombreux exemples du perfectionnement des plantes par la culture. Transporté dans les jardins et en plein champ, dans un sol généreux et soumis à une culture soignée, il a acquis un volume très-considérable, et une succulence telle qu'il est devenu l'une des plus précieuses ressources alimentaires fournies par le jardinage, sans néanmoins s'être acclimaté entièrement dans le nord, où la prudence conseille de le préserver des gelées en enveloppant sa souche de terre, et en couvrant ses feuilles avec de la paille. L'artichaut offre aujourd'hui six variétés, dont les plus estimées sont : 1° l'*artichaut vert* ou *commun*, cultivé de préférence dans nos départements du nord, et auquel se rapportent les sous-variétés connues sous les noms d'*artichaut de Laon* et d'*artichaut de Bretagne* ou

camus; 2° l'*artichaut violet;* 3° l'*artichaut rouge;* 4° l'*artichaut blanc.*

L'artichaut se consomme sous une multitude de formes; c'est un aliment substantiel et très-sain. Sa culture occupe une partie considérable des meilleures terres des environs des grandes villes. Divers procédés ont été indiqués pour obtenir de très-gros artichauts : le plus ancien consiste à fendre ou à perforer la tige, et à y insérer un corps étranger quelconque, pour arrêter la séve descendante, la faire refluer aux parties supérieures, et augmenter ainsi le volume des têtes d'artichaut. On parvient également à obtenir de plus gros artichauts en pratiquant à la tige une incision annulaire, par l'enlèvement qu'on fait d'un centimètre d'écorce à sa partie moyenne, quand l'artichaut commence à se former.

C. Tollard aîné.

En Italie, on tire un autre produit de l'artichaut. « On courbe, dit M. Audot, la plante à angle droit, en rassemblant les pétioles, et l'on butte de manière à faire blanchir; il en résulte une bosse qui donne son nom italien, *gobbo*, à cette partie. Le gobbo se sert cru et se mange avec du sel; il est tendre; nos cuisiniers en tireraient sans doute un bon parti. C'est en automne et en hiver que j'en ai vu; ils remplaçaient avec avantage les radis. » M. Verdeil a extrait de l'artichaut une belle couleur verte, en faisant agir simultanément sur la plante broyée de l'artichaut ou sur certaines parties de la plante, les fleurs surtout, l'air, l'ammoniaque et l'eau.

Le fruit qui porte le nom d'*artichaut de Jérusalem* n'est autre chose que le *patisson*, qui appartient au genre *courge*.

L'*artichaut du Canada* ou *topinambour* est l'*hélianthe*. L'*artichaut sauvage* est la *joubarbe*.

ARTICULATION. On désigne par ce mot, en anatomie, la jonction des os du squelette. La nature a manifesté dans le mode d'articulation des pièces de la charpente animale une admirable industrie; partout les moyens sont en accord parfait avec la destination des parties. Lorsque les os doivent constituer des cavités immobiles, on les voit s'engrener d'une manière inébranlable, comme au crâne; lorsqu'une cavité doit jouir d'une certaine mobilité, les surfaces osseuses se joignent par l'intermédiaire de cartilages élastiques, comme à la poitrine et à la colonne vertébrale. Lorsque la mobilité devient la condition essentielle, ce sont des têtes arrondies qui roulent dans des cavités analogues, comme à l'épaule; ou des poulies ondulées, comme au coude; ou des surfaces presque planes, comme au poignet. Les surfaces sont rendues compressibles et polies au moyen de cartilages, dont le glissement est favorisé par un liquide onctueux, qu'on appelle *synovie*. Pour affermir la solidité des connexions, des ligaments et des capsules très-résistantes assurent leurs rapports, qui pourtant peuvent être détruits par des violences extrêmes, ce qui constitue les *luxations*, dont le premier degré est l'*entorse*.

Les articulations se divisent en trois classes principales : 1° les *diarthroses*, comprenant toutes les articulations à surfaces contiguës ou libres (enarthroses, ginglymes, arthrodies); 2° les *synarthroses*, ou les articulations à surface continue et sans mouvement, appelées encore *sutures;* 3° les *amphiarthroses* ou *symphyses*, qui sont des articulations en partie contiguës et en partie continues à l'aide d'un tissu fibreux.

On emploie encore le mot *articulation*, en entomologie, pour indiquer le mode d'union qui existe entre la tête d'un insecte et son corselet; en botanique, pour indiquer le point où deux parties d'un végétal s'unissent et s'emboîtent.

En physiologie, on comprend sous le nom d'*articulation* l'émission de la voix pour former un langage volontaire, conventionnel, qui s'exerce par les organes vocaux situés dans l'arrière-bouche sous l'influence du système nerveux cérébral, et qui sert à établir entre les êtres intelligents des rapports, des communications intellectuelles. La voix articulée est formée par les modifications que subit l'air expiré de la poitrine depuis son passage à travers le larynx jusqu'à l'orifice de la bouche et du nez, sous l'influence de la contraction des muscles du pharynx, de la langue, des parois buccales, des lèvres et du nez. Le larynx ne reste cependant pas entièrement étranger à la formation de la parole; mais le son qu'il produit est si rapproché de celui qui se forme dans le pharynx, la bouche et le nez, qu'ils se confondent, et que l'intervalle de temps qui les sépare devient inappréciable.

ARTIFICIER, celui qui fait le plan d'un *feu d'artifice*, dirige la fabrication des

pièces qui le composent, et donne les doses convenables des compositions dont il connaît les effets. On appelle aussi de ce nom le militaire qui confectionne certaines pièces, comme fusées, pétards, etc.

Les *feux d'artifice* jouent un grand rôle dans les fêtes publiques des peuples modernes; il y a lieu de penser que les anciens connaissaient quelque spectacle du même genre, et on suppose que quelque chose d'analogue était employé dans les mystères d'Éleusis. On assure aussi que les Chinois connaissaient la poudre à canon plusieurs siècles avant l'arrivée des missionnaires dans le Céleste Empire, et qu'ils en composaient seulement des pièces d'artifice. Les jésuites leur apprirent à s'en servir à la guerre.

Le décret de 1810 a rangé les fabriques de pièces d'artifice dans la première classe des établissements dangereux. Mais indépendamment des règles générales posées par ce décret et par l'ordonnance royale du 14 janvier 1815, ces fabriques, à cause des dangers qui leur sont inhérents, ont été l'objet de nombreuses ordonnances de police. Celle du 7 juin 1856 prescrit aux artificiers de n'employer pour la direction des fusées que des brins de bois très-légers, tels que sureau, saule, osier. Les grosses fusées doivent être dirigées par des ailettes en carton. Les mortiers employés pour le jet de bombes doivent être enterrés et garantis d'une caisse, à moins qu'ils ne soient en bronze. Toute personne qui veut faire tirer un feu d'artifice chez elle doit en obtenir l'autorisation du commissaire de police ou du maire. Il est défendu de tirer des armes à feu, pétards, fusées et pièces d'artifice sur la voie publique ou dans l'intérieur des maisons. Les artificiers peuvent seuls vendre des pièces d'artifice.

ARTILLERIE. Jadis on désignait généralement les bouches à feu par le nom commun d'*artillerie;* aujourd'hui il faut entendre par cette dénomination la fabrication et la conservation du matériel des armes mobiles, portatives ou non portatives, ainsi que l'usage et le service des bouches à feu en campagne, dans les places, sur les côtes et sur les vaisseaux.

Il paraît que la découverte de la poudre donna lieu presque immédiatement à l'invention des bouches à feu, car il y avait des canons en France dès 1339 (Registre de la chambre des comptes). En 1340, les Français s'étant approchés de la ville du Quesnoy, les assiégés, au dire de Froissard, décliquetèrent *canons* et *bombardes*, qui lançaient de grands carreaux de fer; ce qui força l'armée assiégeante, toute composée de cavalerie, à se retirer. Selon d'autres auteurs, ce fut à la bataille de Crécy, en 1346, que les Anglais firent usage de six pièces de canon, et la terreur qu'elles inspirèrent détermina la victoire en leur faveur. Les Vénitiens s'en servirent en 1366, à l'attaque de Claudia Fossa. Enfin, si l'on en croit Gibbon, les Chinois auraient connu l'artillerie moderne dès le treizième siècle. Quoi qu'il en soit, les nouvelles machines de jet se réduisirent à un tube ouvert à une extrémité, et fermé à l'autre, par lequel la poudre, en s'enflammant, chassait devant elle le projectile qui lui était opposé. Cette nouvelle artillerie, d'une simplicité si grande, fut longtemps à se perfectionner, et on vit souvent les anciennes machines, balistes, catapultes et béliers agir concurremment avec elle dans les siéges célèbres, comme à ceux de Rhodes et de Constantinople.

Les premières bouches à feu portaient le nom générique de *bombardes;* on les appelait aussi *bastons à feu*. Elles étaient en tôle renforcée de cercles : on les fit ensuite en barres de fer longitudinales, assemblées et cerclées comme les douves d'un tonneau, et brasées; mais le peu de solidité de ces constructions les ayant fait abandonner, on fabriqua successivement les bombardes en fer forgé, en fonte, et enfin en bronze. Les petites bombardes consistaient ordinairement en un tube de fer forgé, et portaient le nom de canons à main. Les bombardes lançaient des boulets de pierre, ou des balles de plomb, ou des carreaux de fer. Vers 1400 on commença à faire usage de boulets en fer. Dès lors les bouches à feu se rapprochèrent de leurs formes actuelles; on leur donna des tourillons, et on les monta sur des espèces d'affûts à roulettes qui permettaient de les transporter et de les tirer. Néanmoins on conserva l'usage des boulets de pierre et des *bombardes*, qui prirent le nom de *pierrières*.

En 1447 Sforce, chef d'aventuriers, fit usage de trois bombardes pour s'emparer de la ville de Plaisance; chacune de ces bombardes tirait soixante boulets de pierre en vingt-quatre heures. Au bout de trente jours une partie de la muraille étant tom-

bée, les assiégeants entrèrent par la brèche, et s'emparèrent de la place. Suivant Gibbon, Mahomet II aurait employé au siége de Constantinople, entre autres bouches à feu, une coulevrine en bronze, qui lançait à cent pas un boulet de pierre de plus de six cents livres, et les Grecs se seraient défendus avec de petites pièces tirant à mitraille, c'est-à-dire environ dix balles de une livre à chaque coup. Cette nouvelle manière de tirer produisait de grands ravages sur les masses confuses des Turcs, et il n'y avait ni cuirasses ni boucliers qui pussent y résister.

Sous Louis XI l'artillerie française fut mise sur un pied respectable. Sous le règne suivant on voit cette artillerie figurer avantageusement en Italie, lors de la conquête de Naples. Charles VIII, disent les historiens du temps, avait à la suite de son armée trente-six basilics (canons) en bronze, du calibre de 48, qui formaient le parc de siége; le parc de campagne était composé de soixante-quatre coulevrines, faucons, fauconneaux, et autres pièces de différents calibres. Toutes ces bouches à feu étaient montées sur des affûts à deux roues, auxquelles on adaptait un avant-train pour faire route. La beauté et la vigueur des attelages donnaient à cette artillerie un aspect formidable, et la rendaient aussi mobile que les autres troupes. Ce n'est guère que vers cette époque que l'on commence à voir figurer l'artillerie dans les batailles; jusqu'alors cette arme n'avait été employée que dans les siéges, pour remplacer les machines anciennes. Au reste, le tir de cette artillerie de campagne était encore tellement incertain, que longtemps après, Machiavel proposait, comme un excellent moyen, de laisser une trouée dans la ligne de bataille, vis-à-vis les batteries ennemies, afin d'en neutraliser l'effet.

Sous François Ier l'artillerie continua à faire des progrès sensibles; on établit des rapports entre les différentes parties des bouches à feu. En 1525 le parc de l'artillerie française exigeait plus de quatre mille chevaux. On adopta l'usage des grenades, à l'imitation des bombes que les Turcs avaient employées au siége de Rhodes, en 1522. Les fusées de guerre, appelées depuis 1805 *fusées à la Congrève*, étaient déjà assez répandues à cette époque; et l'on prétendait que les Hindous les connaissaient depuis un temps immémorial. C'était du reste une réminiscence du *feu grégeois*. En 1577 les Polonais employèrent le tir à boulets rouges au siége de Dantzig; huit ans après, les Flamands se servirent d'une machine infernale pour la défense d'Anvers.

En déterminant les proportions des bouches à feu on n'avait pas songé à fixer un certain nombre de calibres; de là était résultée une grande complication, qui rendait les approvisionnements très-difficiles. A cette époque on comptait dix-sept calibres réguliers; toutes les bouches à feu portaient des noms d'animaux malfaisants, comme le basilic, de 48; le dragon de 40; le dragon volant, de 32; la serpentine, de 24; la coulevrine, de 20; le passenus, de 16; l'aspic, de 12; etc. En 1572 Charles IX réduisit le nombre des calibres à six : le *canon*, de 33 $^1/_3$ (cette dénomination s'étendit par la suite à toutes les bouches à feu qui lançaient des boulets); la coulevrine, de 16 $^1/_2$; la bâtarde, de 7 $^1/_2$; la moyenne, de 2 $^3/_4$; le faucon, de 1 $^1/_2$. Mais les guerres civiles et religieuses qui s'allumerent bientôt empêchèrent que cette sage ordonnance ne fût mise entièrement à exécution.

Dans ces temps de désordre et d'anarchie, aucune des parties belligérantes n'avait le moyen d'entretenir de nombreux équipages; on se battait partout, mais par petites troupes, et l'artillerie ne convenait plus pour ce genre de guerre. S'il en faut croire quelques écrivains, on fut sur le point d'en abandonner l'usage. Montaigne dit même : « Les armes à feu sont de si peu d'effet que, n'étoit l'étonnement des oreilles, ce à quoi chacun est désormais apprivoisé, je suis persuadé qu'on en quitteroit l'usage. » Sully, créé grand maître de l'artillerie par Henri IV, s'appliqua à remettre cette arme sur un pied respectable; elle avait été tellement négligée dans les guerres de la Ligue, qu'à la bataille d'Ivry il n'y avait que quatre canons dans les deux armées. Sous Louis XIII l'artillerie continua à faire des progrès. On adopta en France l'usage des bombes; mais l'art de les lancer n'acquit quelque degré de précision qu'en 1633. Un an après, ces nouveaux projectiles furent employés avec succès au siége de Lamothe. A cette époque et longtemps après on jetait de la terre par-dessus la charge du mortier; on appuyait la bombe sur cette terre, et on mettait le feu en même temps au mortier et à la mèche de la bombe.

L'impulsion donnée à toutes les connaissances humaines sous le règne de Louis XIV s'étendit au service de l'artillerie, qui fut perfectionnée dans beaucoup de parties; mais la multiplicité des calibres s'opposait toujours à ce que cette arme acquît le degré de simplicité et d'uniformité qui doit caractériser une bonne artillerie. A cette époque les calibres en usage en France étaient : le canon de France, de 33 ; le demi-canon d'Espagne, de 24 ; la coulevrine, de 16; le quart de canon d'Espagne, de 12 ; la bâtarde, de 8 ; la moyenne, de 4; la pièce de 8 courte, et les faucons et fauconneaux, dont le calibre variait de 3 à $1/4$. Les mortiers étaient des calibres de 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 18 pouces, de diamètre intérieur; ces derniers, appelés comminges, lançaient des bombes de 500 livres.

En 1732, de Valière, général d'artillerie fort distingué, obtint de Louis XV la fixation de cinq calibres de canon : le 24, le 16, le 12, le 8 et le 4; et celle de deux de mortier, le 12 et le 8. On créa un pierrier de 15, destiné à lancer des grenades et des pierres; les canons conservèrent une grande longueur, et les affûts subirent peu de modifications. Les attelages furent toujours à la limonière, c'est-à-dire que les chevaux étaient disposés en une file, ce qui rendait les colonnes d'artillerie extrêmement longues. Cette artillerie était fort lourde, et cela tenait à la nature des guerres, qui toutes se réduisaient à l'attaque et à la défense des places; on avait d'immenses parcs de siége, mais on ne possédait pas, à proprement parler, d'artillerie de campagne. On avait vu cependant Gustave-Adolphe faire usage de canons en fer très-légers et environnés de cuir bouilli ; on savait que cette artillerie, quoique imparfaite, avait contribué par sa mobilité aux succès du grand capitaine; mais une routine aveugle s'opposait chez nous à toute espèce de perfectionnement, et l'on n'estimait le canon qu'en raison de sa longueur. Une arme nouvelle, l'obusier, vint ajouter à la puissance de l'artillerie moderne. Certains auteurs prétendent que les obusiers longs étaient employés en Italie dès 1618, et en France dès 1683; mais les obusiers courts, dont l'usage devint général par la suite, paraissent avoir été inventés par les Hollandais. Leur usage date en France de 1749.

Les perfectionnements introduits dans la tactique par le grand Frédéric rendaient l'ancienne artillerie trop lourde pour suivre le mouvement des troupes. Ce prince, et bientôt après les Autrichiens, remédièrent à cet inconvénient en créant une artillerie de campagne, composée de canons et d'obusiers légers; mais les Français se bornèrent à adopter la pièce de 4 légère, et conservèrent leur ancienne artillerie. Cependant cette artillerie ne répondait plus aux besoins de l'époque. Vainement on avait élargi les pièces de 8 au calibre de 12, et celles de 12 au calibre de 16, le canon de bataille était toujours en retard, et il n'y avait que les pièces de 4, attachées aux bataillons, qui pussent suivre le mouvement des lignes. Dans cet état de choses, Louis XV ayant rappelé le général Gribeauval du service d'Autriche, cet officier proposa bientôt un nouveau système d'artillerie, bien supérieur à tout ce qui existait alors en Europe. Ce système, longtemps repoussé par les partisans de l'ancienne artillerie, fut enfin adopté en 1765. Dans le système Gribeauval, l'artillerie de campagne se compose de trois calibres : du canon de 4 ; du 8, qui est le canon de bataille; du 12, qui est celui de réserve; et d'un obusier de 6. Ces bouches à feu, près de moitié moins lourdes que celles de siége, donnent des portées suffisantes pour le service auquel elles sont destinées; les affûts sont légers et roulants; les caissons et les voitures sont perfectionnés dans toutes leurs parties. Les attelages sont à l'allemande, les chevaux sur deux files, ce qui raccourcit les colonnes et rend le tirage plus facile. L'artillerie de siége se compose de canons de 24, de 16, de 12 et de 8; d'obusiers de 8 pouces, de mortiers de 12 pouces, de 10 pouces ordinaires, de 10 pouces à grande portée, de 8 pouces, et de pierriers de 15 pouces. Les affûts de siége ont des avant-trains à la limonière. Les canons de 24 et de 16, ainsi que les mortiers et pierriers, ne peuvent voyager sur leurs affûts, et sont portés sur des chariots à quatre roues, attelés à l'allemande.

En 1803 Napoléon allégea son artillerie de campagne, et la réduisit à deux calibres de canons, le 12 et le 6. Ce dernier devint le canon de bataille. Il adopta, à l'imitation des étrangers, deux obusiers, l'un de 6 pouces et l'autre de 24. Après la chute de Napoléon, on en revint provisoirement au système de Gribeauval;

mais un comité, présidé par le général Valée, s'occupa de créer une nouvelle artillerie et prit pour modèle l'artillerie de campagne anglaise. Dans ce système, les bouches à feu sont au nombre de treize, savoir : trois canons longs, le 24, le 16 et le 12 ; deux canons de campagne, le 8 ou canon de bataille, et le 12 ou canon de réserve ; un obusier de siége de 8 pouces de diamètre ; deux obusiers de campagne longs, l'un de 24, c'est-à-dire lançant des obus de même diamètre qu'un boulet de 24, et l'autre de 6 ; un obusier de montagne de 12, c'est-à-dire lançant des obus de même diamètre qu'un boulet de 12 ; trois mortiers à la Gomée, c'est-à-dire dont le fond est terminé en cône tronqué ou entonnoir, et dans lequel descend la bombe ; les mortiers des calibres de 12, de 10 et de 8 ; enfin, un pierrier de 15 de diamètre. L'armement des côtes se compose de pièces en fer de 36, de 24, de 18, etc. ; d'obusiers de 8 longs ; de mortiers de 12 et de 10, dont quelques-uns sont à chambre sphérique, contenant trente livres de poudre. Les projectiles que lancent les bouches à feu consistent en boulets, balles, obus, boulets creux, bombes et grenades. Notre artillerie présenta ainsi à la fois simplicité, uniformité, solidité et économie dans les constructions. La mobilité de nos parcs de siége devint infiniment plus grande qu'elle n'était autrefois ; nos équipages de ponts furent allégés de près de moitié. Nos parcs de campagne n'entravèrent plus la marche des armées, et les affûts et voitures, pouvant servir à transporter les canonniers, donnèrent à l'artillerie à pied de campagne la faculté de devancer momentanément l'infanterie, ou de se soustraire à sa poursuite ; cette grande vélocité de la nouvelle artillerie ajouta infiniment à son importance et agrandit le champ des combinaisons tactiques.

Les anciennes machines étaient construites et servies par des ouvriers dirigés par des ingénieurs ou des architectes. Au temps de Végèce, il y avait une chambrée de soldats affectée au service de chaque machine légionnaire. Pendant le moyen âge le peu de machines dont on faisait usage étaient servies par des ouvriers appelés *engeigneurs* et *artillers ;* il en fut de même de l'artillerie moderne à son origine. Mais lorsqu'elle eut fait quelques progrès, on employa des maîtres canonniers, auxquels on adjoignait un certain nombre d'aides en temps de guerre seulement. Les servants portaient alors des noms relatifs à leurs fonctions : il y avait des *pointeurs* ou maîtres, des *cartices* qui faisaient ou mettaient la charge, des *chargeurs,* des *boute-feu*, etc.

Un personnel composé en partie d'hommes levés à la hâte ne pouvait faire un bon service, et manquait généralement d'instruction. Louis XIV remédia à cet inconvénient en créant un corps spécial chargé de la manœuvre des bouches à feu. Ce corps fut d'abord composé de deux régiments, l'un appelé *royal artillerie*, et l'autre dit des *bombardiers ;* dans la suite, le premier, réuni au deuxième, fut formé en cinq ou sept brigades, qui au temps de Gribeauval furent transformées en sept régiments d'artillerie. Dans cette organisation, une compagnie forte de cent vingt hommes devait servir une batterie de huit bouches à feu de campagne ; treize hommes étaient nécessaires au service du canon de 8, il en fallait quinze pour celui de 12 la plupart des servants étaient pourvus de bricoles pour mouvoir le canon sur le champ de bataille, ce qui était indispensable à une époque où l'artillerie était conduite par des charretiers à la solde d'un entrepreneur.

Le grand Frédéric ayant imaginé l'artillerie à cheval, destinée à suivre la cavalerie dans ses mouvements, cette heureuse innovation ne fut point d'abord adoptée parmi nous ; à l'imitation des Autrichiens, nous eûmes des *wurst*, espèces de caissons allongés, sur lesquels les canonniers étaient placés à cheval les uns derrière les autres ; mais l'expérience ayant bientôt fait reconnaître les inconvénients des *wurst*, ce système fut abandonné. En 1791 on créa deux compagnies d'artillerie à cheval, et bientôt ce nombre s'accrut tellement, qu'en 1794 on comptait neuf régiments de six compagnies. En 1795 l'artillerie se composait de huit régiments à pied, et de six à cheval. L'artillerie à cheval est ordinairement attachée à la cavalerie ; cette arme, par sa célérité, peut rendre les plus grands services aux avant-postes et dans les réserves ; mais elle a l'inconvénient de coûter fort cher, d'être difficile à entretenir, et d'offrir sur le champ de bataille des groupes de chevaux qui servent de but à l'ennemi.

Jusqu'en 1800 l'artillerie avait été conduite par entreprise ; ce système donnant lieu à des dépenses considérables, sans remplir les conditions essentielles d'un bon service, Napoléon créa un corps militaire chargé de la conduite des voitures. Ce corps se distingua bientôt par un excellent esprit et une valeur froide à l'épreuve de tout danger; dès lors l'artillerie, sûre de ses attelages, manœuvra avec plus d'audace ; l'usage des bricoles fut à peu près abandonné, et celui de la prolonge (espèce de cordage qui réunit les deux trains de l'affût de campagne et permet de marcher sans être obligé de remettre l'avant-train) devint habituel devant l'ennemi.

A la fin de la Restauration les soldats qui conduisaient les bouches à feu et les voitures de l'artillerie cessèrent d'appartenir à un autre corps. L'artillerie à cheval cessa de composer des régiments séparés et chaque régiment compta des batteries à cheval, des batteries montées et des batteries non montées pour le service des siéges. Le train d'artillerie ne fut plus employé qu'à la conduite des parcs de siége et de campagne. Le service du matériel s'était beaucoup perfectionné ; les arsenaux, les fonderies, les poudreries, les manufactures d'armes s'étaient accrues, les tables de construction avaient donné à l'artillerie une parfaite uniformité. Des compagnies d'ouvriers et de pontonniers exécutaient tous les travaux nécessaires, tant dans l'intérieur qu'à la suite des armées.

L'artillerie française fut réorganisée par un décret du 14 février 1854, qui établissait des régiments d'artillerie à pied, des régiments montés et des régiments à cheval. Le train restait supprimé. Un décret du 20 février 1860 supprima les 30 batteries de parc et rétablit le train.

Le *corps d'artillerie de terre* se compose aujourd'hui d'un état-major particulier et de différents corps de troupes. Le personnel de cet état-major particulier assure le service de 11 commandements d'artillerie dans les divisions militaires, dont 10 à l'intérieur et 1 en Algérie ; 26 directions, dont 22 à l'intérieur, 1 en Corse et 3 en Algérie; 4 manufactures d'armes, 3 fonderies, 6 arrondissements de forges, 11 poudreries, 7 raffineries de salpêtre, 1 capsulerie de guerre; enfin le dépôt central de l'artillerie à Paris, où se trouvent réunis les ateliers de précision, de construction, des armes portatives, le musée, la bibliothèque, et les inspections des manufactures d'armes, des fonderies et des forges, ainsi que la vérification de la comptabilité des arsenaux. Chaque commandement de l'intérieur comprend une école d'artillerie ; il y en a une à Versailles spéciale à l'artillerie de la garde.

Les différents corps de troupes sont, depuis le décret du 20 février 1860, modifié par un décret du 15 novembre 1865 : 22 régiments, dont 2 appartiennent à la garde impériale, l'un monté, l'autre à cheval, plus une compagnie de pontonniers, et un escadron du train. L'artillerie de ligne comprend 5 régiments à pied (30 batteries), 4 à cheval (36 batteries), 10 montés (90 batteries), 1 de pontonniers (12 compagnies), 6 compagnies du train, 10 compagnies d'ouvriers, 1 compagnie d'armuriers.

L'*artillerie de marine* se compose d'un général inspecteur du matériel, cinq colonels, six lieutenants-colonels, sept chefs de bataillon, les uns employés aux inspections, aux conseils, aux directions, aux fonderies ou aux écoles ; les autres au régiment d'artillerie de marine, qui est disséminé sur les bâtiments de guerre, dans les ports de mer et dans nos diverses colonies.

L'*artillerie de montagne* emploie surtout des petits calibres. Les pièces sont transportées sur des affûts-traîneaux. L'approvisionnement se porte à dos de mulet, dans des caisses du poids d'environ 50 kilogrammes chacune.

L'*artillerie de place*, destinée à la défense d'une place forte, se compose en majeure partie de pièces en fer, de différents calibres, de mortiers à la Cohorn et de mortiers-pierriers lançant des projectiles creux de plus de 50 kilogrammes.

L'*artillerie des côtes*, affectée à la défense du littoral, a un matériel particulier composé de bouches à feu, canons et mortiers de très-gros calibre.

L'*artillerie de marine* a été réorganisée par un décret de juin 1855 et par un décret du 18 août 1861, qui créa trois batteries nouvelles ; elle comporte pour les gros vaisseaux des canons de 50 et de 30, et des obusiers de 22 centimètres. Dès 1825, des expériences furent faites avec succès à

Brest sur les obusiers de gros calibres. L'obusier a dans la guerre maritime une efficacité particulière ; un seul projectile creux, arrêté dans la muraille d'un bâtiment, peut, par son explosion, produire un déchirement suffisant pour le faire couler. C'est surtout en faisant ressortir l'avantage des forts calibres et en travaillant à améliorer les obusiers du service de la marine pour parvenir à lancer horizontalement et avec justesse de gros projectiles creux que le général Paixhans a rendu son nom célèbre.

Le service de l'artillerie nécessitant une éducation spéciale, aujourd'hui les deux tiers des officiers sortent de l'École polytechnique, et vont achever leurs études à l'école d'application de Metz; l'autre tiers est pris parmi les sous-officiers : ces derniers perfectionnent leur instruction dans les écoles régimentaires et peuvent suivre les cours de l'école d'application. Par ce moyen, l'artillerie a des officiers également propres à commander la troupe, à diriger ses établissements et à perfectionner des constructions dont ils ont pu reconnaître par eux-mêmes les avantages et les inconvénients.

Dans ces derniers temps le matériel de l'artillerie a subi de notables modifications. Le système du maréchal Valée avait conservé quatre bouches à feu dans l'artillerie de campagne, deux sortes d'affûts et différentes roues. L'empereur Napoléon III imagina de réduire cette artillerie à une seule bouche à feu et par conséquent à un seul modèle d'affût. Le *canon* qui porte son nom est un *canon obusier* de 12, pesant 620 kilogrammes; il tire les boulets et les obus à balles avec une charge de 1 kilogramme 400 grammes de poudre; les obus ordinaires et les boîtes à balles (contenant 34 balles) avec une charge de 1 kilogramme : but en blanc, 400 mètres. Pour utiliser l'ancien matériel, on fora au 12 un certain nombre de pièces de 8. Ces pièces pesant 537 kilogrammes reçurent le nom de *canon obusier de 12 léger*. On n'emploie pour lui que la charge unique d'un kilogramme de poudre pour tous les projectiles. Des expériences nombreuses et les résultats obtenus en Crimée avec le canon de l'empereur prouvèrent qu'il réunissait à lui seul les avantages particuliers aux deux espèces de bouches à feu qu'il remplaçait, et qu'il augmentait la mobilité de l'artillerie en lui permettant de changer instantanément ses projectiles. Ce n'était là pourtant que le prélude du perfectionnement de l'artillerie. Sous la direction du général La Hitte, on parvint à fabriquer des *canons rayés*, dont la charge forcée porte à des distances jusqu'alors inconnues. La supériorité de ces canons assura nos succès en Kabylie, en Italie et en Chine. Toutes les puissances ont voulu avoir des canons rayés. L'Angleterre, après quelques tâtonnements, produisit le canon Armstrong, qui a fait près de nous la campagne de Chine. Ce canon est rayé et se charge par la culasse. Le canon Armstrong lance un projectile de 5 kilogrammes et demi; sa charge est de 900 grammes. Le projectile est creux, de forme cylindro-conique, en fonte, disposé d'avance pour se séparer en 42 segments; une chemise de plomb le recouvre. Un appareil particulier placé de côté assure la direction du projectile; deux fusées mettent le feu à la charge de ce projectile, muni d'un appareil à percussion qui fait feu au moment du choc. Le projectile du canon français est plus simple. Son forcement est artificiel, il est entouré dans l'âme de la pièce par la flamme de la charge. Sa fusée prend feu naturellement. Le canon Armstrong s'encrasse facilement, et il faut le nettoyer avec un râcloir. L'écouvillon suffit pour nettoyer le canon français. En Chine le canon Armstrong a pu produire plus d'effet; mais les batteries étaient bien plus longues à se mettre en ligne. En Angleterre le canon Whitworth est venu disputer la prééminence au canon Armstrong. Il ne se charge pas par la culasse et envoie des projectiles énormes. M. Armstrong cherche également à augmenter le calibre des canons. Les Américains ont aussi inventé des canons monstrueux. Le canon Rodman lance un projectile de 1,000 livres, mais la force de résistance des parois a des limites et ces énormes engins éclatent souvent. On cherche surtout le moyen de lancer un projectile capable de percer les cuirasses métalliques des vaisseaux.

Le perfectionnement du matériel de l'artillerie a été poussé partout avec activité dans ces derniers temps. En France, les forges et fonderies n'ont cessé de travailler, pour fournir aux places fortes et aux côtes, tant à l'intérieur qu'en Algérie,

les bouches à feu nécessaires à leur armement. A Toulon, Marseille, Grenoble et Metz, l'artillerie a entrepris ou achevé des travaux importants, et un système complet d'établissements producteurs et un vaste polygone sont en voie d'exécution à Bourges, d'où le matériel de toute nature pourra rayonner par les chemins de fer suivant les exigences du service. Les études pour le perfectionnement de l'artillerie navale se poursuivent avec soin ; les études entreprises en 1861 sur l'artillerie de côtes ont été suivies en 1862, au camp de Châlons, d'expériences dont les résultats, sous le rapport de la justesse et de la portée, ont dépassé toutes les espérances. En Russie, en Autriche, en Espagne, en Belgique, on fabrique maintenant des canons rayés. Le vice-roi d'Égypte, Saïd-Pacha, en avait inventé un qui fut essayé en 1862 au camp de Châlons, et qui produisit de merveilleux résultats à 6,000 mètres. Un capitaine prussien a soumis au gouvernement français une nouvelle poudre de guerre qui paraît mieux appropriée aux armes nouvelles. Enfin, pour obtenir un boulet d'une grande dureté, on a proposé en Angleterre de mêler un 300e d'argent à l'acier, ce qui donne l'alliage le plus dur que l'on connaisse.

Les Prussiens chargent par la culasse leur canon en acier fondu d'un boulet cylindro-ogival. La destruction des fortifications de Julliers a fourni aux artilleurs d'outre-Rhin l'occasion de constater l'efficacité des projectiles oblongs, qui, après avoir traversé la terre du talus, éclatent au niveau de la maçonnerie sous-jacente et la désagrégent. Ils ont obtenu des résultats qui devront modifier le système des fortifications adoptées depuis Vauban. Toutes les nations s'occupent de la confection de gros canons se chargeant par la culasse. Quant aux navires cuirassés, il faut, pour les transpercer, un poids de 50 kilogrammes mû avec une vitesse de 400 mètres à la seconde. D'après M. Favé, qui continue les *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie* à l'aide des notes de l'empereur, c'est en cherchant dans la composition de la poudre, dans la disposition de la charge, qu'on pourra obtenir cette force et cette rapidité sans détruire le canon lui-même. L'artillerie de campagne doit rechercher la régularité, la tension et la vitesse dans le tir à boulet, s'efforcer d'augmenter la portée du tir à mitraille. L'artillerie de siége doit perfectionner le tir courbe, les projectiles explosifs, et arriver à faire brèche par en haut. L'artillerie de marine doit demander aux ressources de la métallurgie, et trouver dans les modifications apportées à la confection de la poudre, la possibilité de supporter la charge imposée par le poids et la vitesse des projectiles nécessaires aujourd'hui.

L'*École d'application du Génie et de l'Artillerie* a été créée par un arrêté des consuls du 4 octobre 1802, ordonnant la réunion à Metz des deux écoles d'artillerie et du génie établies déjà, l'une à Châlons-sur-Marne en 1790, l'autre à Mézières en 1791. L'organisation de cette école a été réglée en dernier lieu par un décret impérial du 24 juin 1854.

ARTILLERIE (Musée d'). *Voyez* MUSÉE D'ARTILLERIE.

ARTISTE. Ce nom appartenait jadis indifféremment à toute personne exerçant un des arts libéraux ou mécaniques. Aujourd'hui dans les arts mécaniques on ne l'accorde que rarement, et alors à des notabilités choisies ; c'est pour elles le comble de l'éloge. On compte à Paris dans chacune des professions d'opticien, d'horloger, d'armurier, de bijoutier, d'ébéniste, etc., deux ou trois hommes que l'on honore du nom d'artistes. Dans les arts libéraux, au contraire, le nom d'artiste est resté une dénomination qui n'implique par elle-même ni éloge ni blâme. En général la dénomination d'*artiste* s'applique surtout à celui qui pratique un art où l'on suppose que le génie a plus de part que le travail de la main. Cette haute pratique de l'art semble exiger une nature supérieure et l'on s'est plu à idéaliser l'artiste comme on lui demandait de spiritualiser ses productions.

Les acteurs prétendent aussi au titre d'*artistes dramatiques*. Soit ! l'art dramatique doit être un art libéral, et l'Académie définit l'artiste « celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir, qui cultive les arts libéraux. »

ARTOIS, ancienne province de France, avec titre de comté, bornée par la Flandre wallonne et la Flandre française, le Vermandois et les pays de Santerre, d'Amiénois et de Ponthieu, le Hainaut et le Cambrésis, le Boulonnais et le Calaisis. C'est un pays fort plat, qui va toujours s'abaissant du côté de la Flandre. Cette province fait aujourd'hui partie du département du

Pas-de-Calais. Sa capitale était Arras.

Lorsque Jules César fit la conquête des Gaules, l'Artois était habité par les *Atrebates* et par une partie des *Morini*. Sous Honorius cette province faisait partie de la seconde Belgique. De la domination des Romains elle passa sous celle des Francs, à partir de Clodion, qui en fit la conquête. Charles le Chauve en fit la dot de sa fille Judith, en 863, en la mariant à Baudouin Bras-de-Fer, comte de Flandre. Trois siècles plus tard il revint à la France par le mariage d'Isabelle de Hainaut avec le roi Philippe-Auguste (1180). L'an 1237, le roi saint Louis investit Robert, son frère, des villes d'Arras, Saint-Omer, Aire, Hesdin et Lens, dont le roi Louis VIII, leur père, l'avait apanagé par son testament, à charge de les tenir en fief de la couronne de France; et l'année suivante saint Louis érigea cet apanage en *comté d'Artois*. Ce prince périt le 8 janvier 1250, à la bataille de la Massoure, où saint Louis tomba au pouvoir des infidèles. Robert II, son fils, lui succéda, et perdit la vie à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302. Mahaut, sa fille et femme d'Othon IV, comte de Bourgogne, succéda au comté d'Artois, malgré l'opposition de Robert d'Artois, son neveu, fils de Philippe, son frère, mort en 1298. Cette princesse siégea comme pair lors du sacre du roi Philippe le Long, son gendre (1316). Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV et de Mahaut d'Artois, et veuve du roi Philippe le Long, succéda à sa mère dans le comté d'Artois, en 1329, et le transmit à sa fille Jeanne de France, qui avait épousé Eudes IV, duc de Bourgogne. A la mort de celle-ci (1347), l'Artois échut à Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, son petit-fils, mort sans enfant, en 1351. Marguerite de France, sa grand'tante, veuve de Louis Ier, comte de Flandre, fut son héritière dans ce comté. Elle le transmit, en 1382, à Louis II, comte de Flandre, son fils, mort en 1384. Marguerite de Flandre, fille de ce dernier, porta le comté d'Artois dans la maison de Bourgogne, où il demeura jusqu'à la mort de Charles le Téméraire (1477). Il fut alors porté, avec la Flandre et la Franche-Comté, dans la maison d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien. La France n'avait conservé que l'hommage sur ces belles provinces. Le traité de Cambrai (1529) lui enleva cette faible garantie de souveraineté; mais le succès de nos armes sous Louis XIII et Louis XIV les rendit à leur ancienne nationalité, et depuis les traités des Pyrénées et de Nimègue elles sont restées les plus solides boulevards de la France.

De temps immémorial l'Artois avait sa constitution politique, qui partageait le pouvoir en deux branches, les comtes et les états. C'étaient les trois ordres assemblés qui votaient les impôts, en réglaient l'emploi, et statuaient sur toutes les affaires publiques. Les comtes n'avaient, à proprement parler, que le pouvoir exécutif; car pour les relations extérieures, telles que la guerre et les traités, les états devaient aussi en connaître. La France, après la conquête de l'Artois, confirma à cette province ses coutumes et ses priviléges.

Louis XV avait fait revivre le titre de comte d'Artois sur la tête de son petit-fils, Charles-Philippe de France, qui a porté ce titre jusqu'à son avénement au trône sous le nom de Charles X.

ARTS ET MÉTIERS, ARTS INDUSTRIELS, ARTS MÉCANIQUES. On comprend généralement sous l'une ou l'autre de ces dénominations les arts qui sont le plus directement indispensables à l'entretien de la vie de l'homme et aux besoins matériels de la société. On les distingue donc des arts d'imagination, que l'on nomme *beaux-arts* ou *arts libéraux*. Bacon regardait l'histoire des *arts industriels* comme la branche la plus importante de la vraie philosophie; il n'en méprisait pas la pratique. Colbert considérait l'industrie des peuples et l'établissement des manufactures comme la richesse la plus sûre d'un État. « C'est un noble et doux emploi de la richesse, a dit M. H. Passy, que la culture des beaux-arts, et tout peuple qui la dédaignerait demeurerait étranger à des émotions dont le charme n'est jamais sans influence sur la beauté de l'esprit. De plus grands avantages sociaux résultent néanmoins de l'attention obtenue par les industries dont les produits se convertissent en moyens de bien-être. Plus les consommations de l'opulence appellent les hommes de talent et d'imagination à en hâter les progrès, plus les découvertes utiles se multiplient et se vulgarisent, plus leur application s'étend au profit des masses et facilite l'amélioration de leur sort. Platon voulait que les poëtes, après avoir été couronnés de fleurs, fussent bannis de sa

république. Mieux que tout autre, Platon aurait dû se rappeler qu'il n'est pas de don de l'esprit, de faculté de l'intelligence qui ne porte des fruits bienfaisants; mais de quelque admiration que nous pénètrent les œuvres des Phidias et des Apelle, nous tenons celles des Arkwright et des Watt pour douées d'une puissance civilisatrice d'un ordre bien supérieur. En armant l'homme de nouvelles forces productives, elles élargissent les sources où il puise tous les biens de ce monde, la science aussi bien que la richesse. »

C'est à partir de l'époque de la Révolution seulement que l'industrie française, entravée jusque-là par les corporations et les nombreux statuts et règlements des arts et métiers, a recouvré sa liberté et a vu naître en même temps une foule d'institutions propres à favoriser ses progrès. Le premier pas fait dans cette carrière d'améliorations a été l'établissement des *brevets d'invention*, *d'importation et de perfectionnement*, décrété par les lois du 7 janvier et du 23 mars 1791. Deux ans après, la Convention institua une *commission temporaire des arts*, chargée de rechercher et d'acheter tous les objets utiles aux arts industriels; la collection de machines et d'instruments que procurèrent les travaux de cette commission, jointe à celle du célèbre Vaucanson, devint l'origine du *Conservatoire des arts et métiers*. Au bout de huit ans de leur glorieuse émancipation, les arts et métiers avaient fait des progrès assez marquants pour que le Directoire conçût, en 1797, l'heureuse idée d'offrir à la France une *exposition générale des produits des manufactures*, et d'accorder en même temps des *récompenses nationales* aux artistes qui s'étaient le plus distingués. Cette solennité, renouvelée plusieurs fois depuis, adoptée par l'étranger, où notre industrie elle-même a pu aller disputer la palme, a fait connaître à chaque époque de nouveaux développements dans nos arts, auxquels ont contribué également le *concours décennal*, ouvert en 1810 aux sciences, aux lettres et aux arts utiles, et les travaux de la Société d'encouragement.

Vers la fin de 1803, Chaptal, ministre de l'intérieur, conçut l'idée de transformer en *écoles d'arts et métiers* le prytanée de Compiègne, composé d'une division du Prytanée français et des débris de quelques écoles gratuites. L'arrêté consulaire qui ordonna ce changement portait que deux écoles pareilles seraient formées, l'une à Beaupréau, l'autre à Trèves; mais cette dernière ne fut point instituée, et celle de Beaupréau fut transférée, quelque temps après sa création, à Angers, où elle est restée depuis. Vers la fin de 1806, celle de Compiègne fut à son tour transférée à Châlons-sur-Marne. Par ordonnance royale, en date du 26 février 1817, l'existence de ces écoles a été confirmée, et le bienfait de l'instruction qu'elles répandaient étendu à tous les départements. Enfin, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, une troisième école d'arts et métiers a été établie à Aix. Les écoles d'arts et métiers sont destinées à propager et à multiplier les connaissances relatives à l'exercice des arts industriels; leur destination spéciale est de former des ouvriers instruits et habiles et des chefs d'atelier capables de conduire et de diriger les travaux des fabriques. Pour atteindre ce but, l'enseignement qu'on y donne est à la fois théorique et pratique. On y enseigne la grammaire, les mathématiques, le dessin, la physique et la chimie. Des ateliers où l'on travaille principalement le bois et les métaux servent à l'instruction pratique. L'école des mineurs de Saint-Étienne suit un programme analogue pour l'industrie minière; à Lyon, l'école La Martinière prépare chaque année cinq cents enfants pour les positions les plus variées dans la pratique industrielle; quelques institutions particulières joignent l'apprentissage d'un état à leur enseignement. Ces écoles ne paraissent pourtant pas suffisantes, et de tous les côtés on réclame l'organisation de l'enseignement professionnel. C'est pour répondre à ce besoin que le gouvernement a proposé l'établissement de l'enseignement secondaire spécial.

Une école supérieure *des arts et manufactures*, fondée en 1829, a été acquise par l'État en 1857. Elle a pour mission de former des ingénieurs civils et des directeurs d'usines.

ARUM ou GOUET, genre de plantes type de la famille des aroïdées. Il renferme des plantes herbacées et des arbrisseaux, dont plusieurs sont utiles. L'*arum commun* croît abondamment dans toute la France. Sa racine, qui est d'une saveur âcre et brûlante quand elle est fraiche, s'emploie utilement en médecine : mêlée avec du miel, on la

donne contre l'asthme; et macérée dans le vinaigre, on l'emploie contre le scorbut. Elle peut remplacer la moutarde dans la composition des sinapismes. Ses fleurs, réunies sous une colonnette centrale, sont surmontées d'un spadice en massue qui ressemble à un petit bonhomme en chaire, ce qui lui a valu en anglais le nom de *jack in the pulpit*. Ses feuilles servent à modifier, à nettoyer les ulcères des hommes et des animaux. Prises quelquefois pour de l'oseille, elles peuvent causer la mort. Enfin, sa racine, désséchée ou bouillie, perd son âcreté et donne une fécule très-nourrissante, ainsi que la *colocase* cultivée en Portugal, en Syrie, aux Indes, dont les racines très-féculeuses, et même les feuilles, sont d'une grande ressource pour les peuples du midi. Une troisième espèce d'arum, l'*arum esculentum* ou *chou caraïbe*, rend les mêmes services aux habitants de Saint-Domingue, de la Jamaïque, des Indes, où il croît dans les montagnes fraîches et humides. La chaleur de cette dernière espèce d'arum est telle, que mise en contact avec le tube du thermomètre de Réaumur, elle le fait monter de 30 à 48 degrés. Ce phénomène se manifeste environ un quart d'heure avant le lever du soleil. Une quatrième espèce de l'arum, qui n'est connue que par ses propriétés nuisibles, et qui porte le nom d'*arum vénéneux*, croît aux Antilles : elle a l'aspect du bananier, et elle est d'une âcreté et d'une odeur insupportables.

On extrait de l'amidon de l'*arum maculatum*, de l'*arum italicum* et d'autres plantes du même genre. Ces plantes, restées jusqu'ici sans emploi, croissent naturellement et en grande abondance dans presque tous les terrains incultes de la France. La racine de l'*arum esculentum, taya* ou *tayova* du Brésil, *taka* des Canaries, *karo* des Sandwich, *taro* des îles de l'Océanie, sert de base à la nourriture de presque tous les peuples de l'Océanie. A Taïti elle est l'objet d'une grande culture. Cette racine renferme un principe âcre qui est volatil par la chaleur; elle contient beaucoup de fécule et pèse de 1 kilogr. 500 à 2 kilogr. Les Taïtiens font cuire cette racine sur des cailloux rougis au feu dans un trou pratiqué sur le sol; elle est susceptible des mêmes assaisonnements que la pomme de terre : c'est un aliment sain et agréable. Les feuilles servent aussi à la nourriture : elles ont un goût délicieux, surtout quand elles sont cuites avec des viandes rôties. Pour obtenir la fécule de *taro*, on râpe les racines sur un tamis de crin placé sous le robinet d'une fontaine, en ayant soin de n'y pas toucher avec la main, parce que le principe âcre qu'elle contient cause une vive cuisson, rubéfie la peau et produit des picotements très-douloureux. On prive la fécule de ce principe dangereux par des lavages répétés.

ARUNDEL (Thomas HOWARD, comte d'), né vers 1580, mort en 1646, s'est rendu célèbre par la protection généreuse qu'en toutes occasions il s'attacha à accorder aux arts et aux sciences. Il fit les frais d'un voyage à Rome du savant John Evelyn à la recherche d'antiquités. Il confia ensuite une mission du même genre pour la Grèce à William Petty, et les résultats en furent bien autrement importants pour l'archéologie. En 1627 W. Petty rapporta de son voyage un grand nombre de statues, de bustes, de sarcophages et marbres précieux chargés d'inscriptions, achetés par lui sur différents points de la Grèce pour le compte du noble lord, entre autres les célèbres marbres dits d'*Arundel;* et le comte d'Arundel en composa un musée, jusqu'alors unique en Angleterre. En 1642 le caractère que prenaient les troubles le décida à passer en Italie, où il mourut, quatre ans plus tard, à Padoue, partageant sa collection entre ses deux fils, dont l'un fut l'infortuné comte de Stafford. *Henri* HOWARD, son petit-fils, fit don à l'université d'Oxford, en 1667, de toutes les inscriptions sur marbre qui avaient fait partie du lot de son père, et qu'on désigne aussi maintenant sous le nom de *marbres d'Oxford*.

Parmi les marbres que William Petty rapportait en Angleterre se trouvait la célèbre *chronique de Paros*, qui contient les époques les plus mémorables de l'histoire de la Grèce, depuis l'an 1582 avant J.-C., date de la fondation d'Athènes par Cécrops, jusqu'en 264 avant notre ère, date où ils furent mis en ordre, dit-on, par l'archonte Diognète; ce qui présente une série chronologique de treize cent dix-huit ans. Il y avait en outre plusieurs traités relatifs à Priène, à Magnésie et à Smyrne. Dès que lord Arundel eut reçu les trésors archéologiques qui lui arrivaient de Rome et de Grèce, il fit placer les bustes et les tableaux dans sa galerie, appliquer les

marbres écrits sur les murs de son hôtel, et disposer dans son jardin d'été, à Lambeth, les statues d'un mérite inférieur ou qui étaient mutilées. La collection entière contenait trente-sept statues, cent vingt-huit bustes et deux cent cinquante marbres chargés d'inscriptions, sans compter les autels, les sarcophages, divers fragments, et des bijoux d'un grand prix.

ARUSPICES. On appelait ainsi à Rome une classe sacerdotale de devins qui exerçaient une sorte de divination originaire d'Étrurie, consistant dans l'inspection des entrailles des victimes. Ils tiraient également des présages de l'observation des éclairs et des prodiges, et c'était eux qui consacraient les lieux frappés par la foudre. Supérieurs aux augures, ils sont représentés sur les monuments antiques, vêtus d'une robe courte et armés d'un couteau pointu en forme de scalpel. Du temps de la république la science des aruspices étrusques fut non-seulement tolérée, mais encore reconnue et utilisée de bonne heure par l'État, comme les autres genres de divination qui se pratiquaient à Rome. A l'époque des empereurs l'astrologie des Chaldéens obtint presque autant de crédit que l'art des aruspices; mais Claude favorisa ces derniers, et il est à présumer que ce fut lui qui institua un collége officiel de prêtres, composé de soixante membres, placés sous un chef, dont on attribue par erreur la création à Romulus. Cette pratique païenne, bien que l'objet de sévères prohibitions, se maintint encore quelque temps sous les empereurs chrétiens, jusqu'au règne d'Honorius, dont une loi, rendue en l'an 419, prononçait la peine de la déportation contre tous les devins, en même temps que les évêques condamnaient leurs livres au feu.

ARZEU ou ARZEW, port situé à l'est d'Oran, dans la partie occidentale du golfe formé par les caps Jari et Carbon; il offre un excellent mouillage. Avant l'occupation française il existait au point dit maintenant le *vieil Arzeu*, un village florissant, construit sur les ruines de l'antique *Arsinaria* des Romains. Coupable en 1831 d'avoir fourni à notre garnison d'Oran des ravitaillements de toutes espèces, le village d'Arzeu fut détruit par Abd-el-Kader, sa population pillée et dispersée, son caïd emmené prisonnier à Mascara et mis à mort après les plus cruelles tortures. Ému de ces évènements, le général Desmichels fit prendre possession, le 3 juillet 1833, du petit fort et de quelques magasins, les seuls bâtiments existant au port d'Arzeu; en 1834 des négociants d'Alger vinrent y établir leurs comptoirs de commerce, et y formèrent un premier établissement, qui en 1835 servit de refuge aux troupes du général Trezel, battu à la Macta. Ce désastre appela l'attention sur le port d'Arzeu. En 1838 une enceinte en maçonnerie entoura le premier établissement, et des casernes furent construites. Un grand nombre de commerçants vinrent s'y établir, mais les espérances qu'on avait conçues ne se réalisèrent pas, et bientôt Arzeu fut abandonné. On chercha à le relever après 1848. En 1856, Arzeu a été érigé en commune avec les colonies agricoles de Damesme et de Saint-Leu, Betioua et Hamianes pour annexes. Cette commune a 3,337 habitants. Avec une partie des colons envoyés dans la province d'Oran on a repeuplé la ville; avec les autres on a fondé quelques villages aux environs.

ASBESTE. C'est une substance minérale, d'un tissu fibreux ou filamenteux, flexible, ou plus ou moins cassant. L'asbeste peut être réduit par la trituration en une poussière fibreuse ou pâteuse et douce au toucher. Il se rencontre dans certains rochers de première formation, et offre une infinité de variétés, dont la plus remarquable est l'asbeste flexible, connu sous le nom de *lin incombustible* ou *amiante*. Les autres variétés qui méritent particulièrement d'être citées sont l'asbeste tressé, auquel on a donné les noms de *chair de montagne, cuir fossile, liége fossile* ou *de montagne, papier fossile* ou *de montagne*, etc.; l'asbeste ligniforme, vulgairement appelé *bois de montagne*, et l'*asbeste dur*. Le mot asbeste vient du nom grec de cette substance, qui signifie *inextinguible;* ce nom rappelle un des usages auxquels les anciens l'employaient : ils avaient des lampes dites *perpétuelles*, qu'alimentait une source de bitume, et qui brûlaient à l'aide d'une mèche d'asbeste.

ASCAGNE, fils d'Énée et de Créuse selon la tradition. Troie ayant été prise par les Grecs, Ascagne sortit de la ville en flammes tenant son père par la main, et le suivit en Italie, où Énée épousa Lavinie, fille du roi Latinus, à qui il succéda. Une imprudence qu'il commit en tuant un cerf qui appartenait aux enfants

de Tyrrhénus engagea son père dans une guerre qui coûta la vie à celui-ci. Ascagne, que les Italiques appelaient *Iule*, prit alors les rênes du gouvernement; il battit les Étrusques, et tua Mézence, fils de leur roi Lausus. Mais Lavinie, s'étant enfuie dans les forêts, par la crainte qu'elle avait d'Ascagne, il abdiqua volontairement, et se retira avec ses partisans dans l'intérieur des terres, où il fonda Albe la Longue. A sa mort ses États furent réunis au Latium, où régnait alors Énéas Sylvius, fils de Lavinie.

ASCALAPHE, fils de l'Achéron et de la nymphe Orphné, fut constitué le gardien de Proserpine, qui dut à la sévérité de sa vigilance d'être forcée de passer six mois de l'année dans les enfers. Cérès, pour punir l'indiscrétion d'Ascalaphe, lui jeta de l'eau du Phlégéton au visage, et le métamorphosa en hibou; Minerve le prit sous sa protection.

ASCALON, la *Djanlah* des Arabes, ville de Syrie, était jadis une des principales villes des Philistins, entre Azoth et Gaza, sur les bords de la Méditerranée. Elle fut successivement prise par les Juifs, par les Perses, les Grecs et les Romains. La tribu de Juda s'en empara après la mort de Josué. Hérode, qui était originaire d'Ascalon, y fit bâtir un palais et divers édifices publics. Les anciens habitants de cette ville adoraient Vénus-*Uranie*, ou la Céleste. Le temple de cette divinité y était fort ancien. Lors de l'invasion des Scythes dans les États des Mèdes, d'où ils pénétrèrent jusqu'en Égypte, ils pillèrent Ascalon et ses temples en quittant ce dernier pays. Les livres saints font souvent mention de cette ville, et les auteurs de l'antiquité parlent avec éloge de l'échalote, qui tire son nom d'Ascalon, et que les croisés transportèrent plus tard en Occident. On cite aussi son vin. Ascalon avait un port à quelque distance, où Godefroi de Bouillon, premier roi de Jérusalem, remporta, la veille de l'Assomption, en 1099, une victoire mémorable sur les Égyptiens. Les Latins remportèrent une autre victoire sur les Sarrasins près de cette ville, en 1125. Ascalon opposa plus qu'aucune autre ville de la Palestine de la résistance aux croisés; ils ne purent s'en rendre maîtres qu'en 1152, sous le roi Baudouin III, qui la donna en fief à son frère Amaury. Saladin fut vaincu sous ses murs, en 1178, par le roi Baudouin IV; mais en 1187 il l'assiégea, la prit, et en détruisit la forteresse en 1191. Dès ce moment elle perdit beaucoup de son importance. Enfin elle fut entièrement détruite en 1270 par le sultan Bibars, sur le bruit qui courut que saint Louis se proposait de tenter une invasion en Syrie. Cette ville est aujourd'hui entièrement déserte, malgré ses débris imposants; mais ses remparts, avec leurs portes, sont encore debout.

ASCARIDE, genre de vers entozoaires ou intestinaux. Les ascarides ont un corps blanchâtre, allongé, fusiforme, élastique, atténué à ses deux extrémités, dont la partie antérieure, un peu obtuse, est munie de trois tubercules, entre lesquels on aperçoit la bouche. Quoique les ascarides se trouvent presque toujours dans le canal intestinal des animaux aux dépens desquels ils vivent, on cite cependant l'*ascaris nigro-venosa*, qui se rencontre exclusivement dans les poumons de plusieurs reptiles. On a aussi considéré comme des ascarides très-jeunes ou très-petites celles qui se développent dans des kystes du péritoine ou du tissu cellulaire de divers organes. Mais la simplicité de leur organisation ne permet point d'affirmer que ce soient de vraies ascarides.

L'*ascaride lombricoïde* est l'espèce la mieux connue depuis les temps les plus anciens, en raison de ce qu'elle vit dans l'intestin grêle de l'homme pendant l'enfance. Cette espèce paraît ne nuire à la santé que dans les cas où elle se multiplie beaucoup et où elle remonte dans l'estomac. En exceptant ces cas, les enfants peuvent jouir d'une santé parfaite, et rendre des ascarides sans s'en apercevoir; on pense même qu'un cinquième des enfants de trois à dix ans ont habituellement l'ascaride lombricoïde. On a cru pendant longtemps que cette espèce vivait également dans l'intestin du bœuf, du cochon et même du cheval; on considère seulement l'ascaride du bœuf comme identique à l'ascaride lombricoïde de l'homme; mais les ascarides du cochon et du cheval sont des espèces différentes.

ASCENSION. Ce mot s'applique à cet article du symbole des apôtres : *Jésus-Christ est monté au ciel*. L'ascension du Sauveur est décrite dans les mêmes termes par saint Marc. Nous trouvons dans saint Luc : « Après avoir parlé à ses disciples, Jésus les mena dehors jusqu'à Béthanie,

et, ayant levé les mains, il les bénit, et en les bénissant il se sépara d'eux et monta au ciel. » Le même saint Luc, dans les *Actes des Apôtres*, ajoute des détails plus circonstanciés à ce fait miraculeux. Au commencement du quatrième siècle on croyait généralement que Jésus-Christ était monté au ciel du point culminant de la montagne des Oliviers. Le rocher d'où le Seigneur s'élança vers les cieux est abrité sous une coupole, au milieu d'un petit oratoire musulman qui élève ses murs octogones au centre d'une cour bien pavée et bien entretenue. Il porte l'empreinte du pied divin. Chrétiens de toutes les communions et musulmans sont unanimes pour accorder à ce lieu la plus grande vénération.

Les chrétiens célèbrent l'Ascension quarante jours après Pâques; saint Augustin croit cette fête d'institution apostolique. Il la qualifie de fête du *quarantième*. Saint Grégoire de Nysse et saint Jean Chrysostome l'appellent *le jour du salut;* quelques Grecs la nomment *assomption*.

ASCENSION (Ile de l'), île de l'Afrique anglaise, située dans l'Océan Atlantique, doit son nom au Portugais Tristan d'Acunha, qui y aborda le jour de l'Ascension 1508, et qui crut l'avoir découverte, bien qu'elle l'eût été sept ans auparavant, par l'Espagnol Juan de Nova. La montagne la plus haute, le *Green-Mountain*, est entourée de quatre grands ruisseaux de lave qui contiennent beaucoup de feldspath vitrifié, preuve irrécusable d'anciennes éruptions volcaniques. On cultive dans cette île la pomme de terre, le chou, la laitue, la carotte, le poivre d'Espagne, etc. Dans les vallées croissent fort bien le bananier, l'ananas et le maïs. Le ricin même y réussit, et le groseillier du Cap y abonde. Les seuls mammifères qu'on y trouve à l'état sauvage sont les chèvres, les rats et les chats. Parmi les volatiles, on ne rencontre que des oiseaux de mer, des hirondelles de mer et plusieurs espèces de pélicans, entre autres la frégate. Mais c'est surtout par ses tortues que l'ile de l'Ascension est remarquable. Les côtes abondent généralement en poisson. La Grande-Bretagne s'est installée à l'Ascension en 1815, afin d'empêcher toute entreprise qui eût pu s'y organiser pour délivrer Napoléon. Depuis elle continua à occuper ce coin de terre perdu, de peur qu'il ne devînt un refuge de pirates. La garnison occupe dans la partie méridionale une vingtaine de baraques, qu'elle décore du nom de *George-Town*, et dans lesquelles sont compris le magasin, l'hôpital, une forge, une auberge et les demeures des officiers.

ASCÈTES, ASCÉTIQUE. Le mot grec dont nous avons formé ceux-ci désigne dans les écrivains profanes tout exercice, tout travail en général, et s'applique en particulier aux exercices et au genre de vie des athlètes, qui non-seulement cherchaient à s'endurcir le corps, mais qui devaient s'abstenir de liqueurs fortes et de tout plaisir énervant. Dans les écoles des philosophes, et surtout chez les stoïciens, on donnait le même nom aux exercices qui tendaient à dompter les appétits et les passions et à élever l'homme à une vie plus pure et plus parfaite. Ce mot, avec ses deux sens, passa dans la langue usuelle des premiers chrétiens, sous le patronage de saint Paul, qui dans ses Épîtres aime à comparer les disciples de Jésus à des athlètes luttant contre Satan, le monde et leur propre chair. Cette transformation s'opéra principalement sous l'influence de la philosophie de cet âge, qui, tenant la matière pour impure, enseignait que le moyen de s'unir spirituellement à Dieu et de parvenir à la perfection était de délivrer l'âme des chaînes du corps; tout au moins regardait-elle l'abstinence des plaisirs, des boissons spiritueuses et de toutes les jouissances du luxe, comme la voie la plus sûre pour rendre à l'âme sa pureté originelle. Cette doctrine avait déjà, avant la venue de Jésus-Christ, des sectateurs dans les esséniens, les thérapeutes et quelques écoles gnostiques. Les premiers chrétiens entendirent de même par ascétisme la lutte contre Satan, le monde matériel et les appétits de la chair; lutte dans laquelle ils se fortifiaient par la prière, le jeûne, l'abstinence du luxe et des plaisirs temporels, le célibat. Ceux qui se soumettaient à un semblable genre de vie s'appelaient *ascètes*, et quelquefois *eucratites* ou *abstinents*. Beaucoup se retiraient dans la solitude et y vivaient en commun. Telle fut l'origine des moines, dont les ascètes se distinguaient essentiellement en ce qu'ils ne se liaient par aucun vœu et restaient libres de rentrer dans le monde. Les progrès du monachisme firent disparaître jusqu'au nom d'ascètes.

ASCHANTIS ou ASHANTEES, nègres

belliqueux, habitant au nord de la Côte d'Or, dans le voisinage de l'établissement anglais de Cap-Coast-Castle. Le pays des Aschantis forme une partie du Ouankarah; il est fertile, bien arrosé, mais à peine cultivé, et couvert d'une luxuriante végétation sauvage et de forêts d'arbres énormes. On en évalue la population à un million d'âmes. *Coumassi*, capitale du royaume, compte de 12 à 15,000 habitants; elle a des rues larges et régulières, mais les maisons ne sont construites qu'en bois et en roseaux, à l'exception du palais du roi (Qouacoudouah), qui est en pierres. Les Aschantis forment une des plus belles variétés de la race nègre; leur idiome offre plusieurs dialectes peu dissemblables; leur religion est le fétichisme; mais l'islamisme y compte de nombreux adhérents. La terre donne deux récoltes par an; l'industrie consiste dans le tissage et la teinture d'étoffes de coton et de soie, dans des ouvrages de poterie et de tannage des cuirs; les armes, bijoux et autres ornements travaillés par leurs forgerons et leurs orfèvres sont estimés. L'empire d'Aschanti entretient des relations commerciales actives avec le centre de l'Afrique et l'Afrique orientale. Les Européens en exportent de l'huile de palme, des bois de teinture et d'ébénisterie, ainsi qu'un peu d'ivoire; ils y importent des armes, de la poudre, du plomb, du cuivre, de l'étain, du fer, du tabac, du rhum et des tissus de coton.

Le royaume d'Aschanti a été fondé entre 1730 et 1740 par un conquérant heureux; sa constitution est une espèce de féodalité, et plusieurs États nègres, restés sous le gouvernement de leurs propres rois, en sont tributaires. Le littoral est occupé par le pays des Fantis et celui d'Akim ou Assin. Les Akimistes avaient soumis Fanti et Aquambo, les deux États les plus puissants du littoral pendant longtemps, dont les habitants faisaient le commerce de l'or et des esclaves entre la mer et les montagnes de l'intérieur; mais ils furent conquis à leur tour en 1749 par les Aschantis, et presque entièrement détruits. Les conquérants exercèrent d'horribles cruautés contre les nègres de Fanti, qui ne furent sauvés d'une destruction totale que par la protection de l'Angleterre. La guerre sanglante que les Anglais soutinrent de 1822 à 1824 contre les Aschantis, et dans laquelle périt le gouverneur de Cap-Coast, le général Mac-Carthy, se termina, en 1826, par la défaite des nègres, que le gouverneur Campbell soumit à un tribut.

Les Aschantis sont renommés par leur mépris de la vie humaine et la barbarie avec laquelle ils traitent leurs prisonniers de guerre. Pour se rendre braves, les grands et les guerriers boivent le sang de ceux qu'ils ont tués. Dans les funérailles on égorge des esclaves et même des personnes libres, afin que le défunt ne manque pas de serviteurs dans l'autre monde. La reine mère étant morte pendant la guerre contre les Fantis, son fils, dit-on, égorgea 3,000 hommes sur sa tombe. En 1839, le missionnaire wesleyen Freeman, qui avait déjà obtenu des succès chez les Fantis, entreprit un voyage à Coumassi, où il fut si bien accueilli qu'il écrivait : « J'ai la conviction que même les sanguinaires Aschantis sont prêts à recevoir l'Évangile. » Plus tard, deux princes aschantis furent élevés à Londres, et renvoyés dans leur patrie en 1841, avec l'expédition du Niger.

ASCLÉPIADE ou ASCLÉPIAS, genre de plantes ainsi nommé parce que le *dompte-venin*, qu'y rangeait Linné, passe pour la plante consacrée par les anciens à Esculape. Les espèces d'asclépiades, au nombre d'environ quarante, sont toutes originaires du nouveau monde. Ce sont des herbes vivaces; plusieurs se cultivent dans les parterres, comme plantes d'ornement. L'*asclépiade de Curaçao* et celle *à racine tubéreuse* sont quelquefois employées en médecine, l'une pour remplacer l'ipécacuanha, l'autre comme diaphorétique. L'*asclepias cornuti* est l'*apocyn à ouate soyeuse*.

ASCLÉPIADES. Ces successeurs d'Esculape, considérés comme personnages historiques, se transmettaient les connaissances médicales, et habitaient principalement Cos et Gnide. Si l'on veut regarder Esculape comme un pur mythe, les Asclépiades seront une corporation de médecins qui formaient une espèce de caste sacerdotale, la médecine étant considérée alors comme un mystère et intimement unie à la religion. Dans cette caste les connaissances et les expériences médicales se transmettaient par héritage. Ses membres devaient s'engager par un serment à ne jamais révéler les secrets de l'art. Les Asclépiades de Cos tiraient du côté maternel leur origine d'Hercule; l'un d'eux fut Hippocrate.

ASDRUBAL BARCA, fils d'Amilcar et frère d'Annibal, prit le commandement de

l'Espagne quand ce dernier alla porter la guerre en Italie. Il eut à combattre Cneus et Publius Scipion, et fut d'abord constamment vaincu par ces généraux, dont la mission principale consistait à empêcher Asdrubal de passer les Pyrénées ; mais les deux Scipions, aveuglés par leurs succès, se séparèrent imprudemment, et Cneus, abandonné par les Celtibériens, fut vaincu et tué par Asdrubal. Publius, qui avait eu à combattre Magon, frère d'Asdrubal, eut le même sort. Asdrubal et son collègue pouvaient profiter de la consternation des Romains pour les chasser entièrement de l'Espagne ; mais ils laissèrent Marcius rallier ses compatriotes : Magon et Asdrubal furent défaits l'un après l'autre. L'année suivante Asdrubal eut à combattre le propréteur Claudius Néron, qui l'enferma dans le défilé nommé *Pierres-Noires*, non loin du Bétis ; mais le Carthaginois, en amusant le général romain par une négociation, fit évader son armée par-dessus les montagnes. Asdrubal trouva bientôt un adversaire redoutable dans la personne du jeune P. Scipion, fils de Publius, qui le vainquit à Bœcula, (209 avant J.-C.). Après sa défaite, il se dirigea vers les Pyrénées, et pénétra dans la Gaule. Partout, sur son passage, il fut reçu comme un libérateur, fit de nouvelles recrues, et passa sans difficulté les Alpes avec 52,000 hommes. Les Liguriens lui en amenèrent 8,000. Au lieu de se porter rapidement vers Annibal, il perdit un temps précieux au siége de Plaisance, ce qui donna aux Romains le temps de rassembler leurs forces et de l'accabler dans une bataille livrée sur les bords du Métaure (an 207). Il ne voulut pas survivre à sa défaite. Elle décida du sort de l'Italie. Annibal n'apprit ce terrible revers qu'à la vue de la tête de son frère, que le consul Néron fit jeter dans son camp. « C'en est fait, s'écria-t-il, en perdant Asdrubal j'ai perdu ma fortune, et Carthage toute espérance. »

ASDRUBAL, général des Carthaginois dans la troisième guerre punique, n'était pas de la famille d'Asdrubal Barca. Il entraîna sa patrie dans une guerre contre Massinissa, et fut vaincu. Condamné à mort pour avoir offensé Rome en faisant la guerre à son plus fidèle allié, il prit la fuite, rassembla une armée de 20,000 hommes, et marcha sur Carthage. C'était le moment où les Romains, après avoir imposé aux Carthaginois les plus humiliantes conditions, leur ordonnaient de quitter la ville. Cette cruelle exigence rend à ce peuple toute son énergie ; il se prépare à la plus vigoureuse défense, et rappelle Asdrubal. Resserré par les Romains, il se réfugia dans Nepheris, qui fut assiégée et prise d'assaut : 60,000 hommes furent ensevelis sous ses ruines. Malgré ce désastre, Asdrubal rassembla une nouvelle armée, et continua de harceler les Romains. Admis dans l'intérieur de la ville, il signala son commandement par la violence de son caractère et par d'atroces cruautés envers les prisonniers romains. Enfin, Scipion ayant pris Carthage d'assaut (l'an 146 avant J.-C.), Asdrubal se retrancha d'abord dans le temple d'Esculape, avec neuf cents transfuges romains ; mais bientôt, il se présenta à Scipion une branche d'olivier à la main. Sa femme, abandonnée ainsi que ses enfants au ressentiment d'une troupe désespérée, ne put se résoudre à partager son ignominie. Prenant conseil de leur seul désespoir, les assiégés mettent le feu au temple ; la femme d'Asdrubal égorge ses enfants, les jette dans le feu, et s'y précipite avec eux. Appien assure qu'Asdrubal se tua lui-même, pour ne pas orner le triomphe de son vainqueur.

ASER, un des douze fils de Jacob, donna son nom à l'une des tribus d'Israel.

ASIE, le plus vaste continent de l'ancien monde, berceau du genre humain et foyer des plus anciens souvenirs historiques, entièrement située dans l'hémisphère septentrional et oriental, à l'exception des îles du sud-est, que coupe l'équateur, et d'une faible portion de la Sibérie, qui s'étend dans l'hémisphère occidental. L'océan Glacial arctique, le grand Océan et l'océan Indien bornent l'Asie au nord, à l'est et au sud ; à l'ouest ses limites ne sont formées qu'en partie par la Méditerranée, car elle est jointe à l'Afrique, au nord de la mer Rouge, par l'isthme de Suez, et entre le golfe de Kara et la mer Caspienne, l'Europe s'allonge comme une presqu'île du colossal continent asiatique. Au nord-est l'Asie est séparée de l'Amérique par le détroit de Behring, et au sud-est de nombreuses îles semblent autant d'assises d'un pont jeté entre elle et le continent australien.

Gigantesque dans toutes ses proportions, l'Asie offre la dépression du sol la plus

considérable, les plateaux les plus élevés, les chaînes de montagnes les plus hautes que l'on connaisse. Ces montagnes sont celles de l'Himalaya, dont les crêtes moyennes s'élèvent à 5,000 mètres, et les sommets à 7 et 9,000 mètres au-dessus de l'océan Indien. Leur point culminant, le Dhawala-Giri ou montagne Blanche, masse colossale de 8,766 mètres, est la plus haute montagne du globe. A l'orient, le sauvage Sine-Schan, aux flancs déchirés par d'impétueux torrents, paraît la surpasser encore en hauteur; mais il est trop peu connu jusqu'ici pour qu'on puisse en décrire les caractères géologiques. Parmi les autres chaînes il faut citer l'Hindou-Kouh, l'Altaï, l'Elbrouz, l'Ararat, le Caucase, l'Oural, le Liban, etc. L'Asie contient les plus grands lacs de la terre, la mer Caspienne et l'Aral. Un phénomène particulier à l'Asie, ce sont ses grands fleuves jumeaux, ou ses puissants courants d'eau qui prennent leur source dans la même contrée, se creusent des lits parallèles, et vont se jeter dans la mer sur la même côte. Parmi ces fleuves frères, on peut citer le Sihoun et le Djihoun, l'Euphrate et le Tigre, le Gange et le Brahmapoutra, le Yang-tse-Kiang et le Hoang-ho; l'Amour, au contraire, coule isolément à l'est, et l'Indus au sud. Les fleuves de la Sibérie appartiennent à un seul et même système.

Si l'on jette les yeux sur les productions et les richesses minérales que le sol de l'Asie renferme, les diamants de l'Inde et de l'Oural, l'or du Japon, de la Chine et de l'Inde Transgangétique, de l'Altaï et de l'Oural, l'argent et le cuivre de l'Asie orientale, de l'Asie russe et de la Turquie asiatique, les mines de fer de presque toutes les régions, les minéraux utiles, abondamment répandus partout, l'Asie s'offrira à l'imagination comme un des continents les plus favorisés de la nature, admirablement propre à servir de première patrie à l'homme, à le nourrir, à l'élever dans son enfance, et à l'introduire sur le théâtre de l'histoire du monde. Baigné par l'Océan, arrosé par des fleuves et des rivières impétueuses, étendant sur les tombeaux de glace d'un monde primitif qui a disparu ses forêts et ses plaines, il offre d'abondantes ressources aux peuples chasseurs et pêcheurs; il a ses steppes et ses déserts, brûlés par les rayons d'un soleil perpendiculaire ou bouleversés par les tempêtes de l'hiver, pour les nomades et les caravanes; il a enfin ses terrasses et ses plaines pour les nations sédentaires, qui se livrent aux travaux de l'agriculture et de l'industrie; sa nature se prête à tous les genres de vie, à toutes les religions, à toutes les formes de gouvernement, et il offre l'homme à tous les degrés de la civilisation, comme autrefois il a donné l'impulsion à la marche de l'humanité.

Le nombre des habitants de l'Asie s'élève, terme moyen, à 454 millions, c'est-à-dire à la moitié des habitants de toute la terre; toutefois cette population est si clair-semée, que proportionnellement l'Europe est près de trois fois mieux peuplée. Deux variétés de l'espèce humaine y dominent : la race caucasienne, à l'ouest et au sud (181 millions), et la race mongole au nord et à l'est (260 millions). On trouve, en outre, au sud-est, quelques traces d'une race éthiopienne, les Malais, au nombre de 13 millions; ces divers éléments se sont mêlés et confondus à l'infini.

De même que la nature a réparti ses dons d'une manière très-diverse en Asie, et que les races et les langues y forment des groupes de peuples fort divers, de même la religion établit une grande différence entre l'Asiatique du nord, dont l'esprit, comprimé par la rigueur du climat, s'élève à peine au-dessus du grossier instinct des animaux, et l'Hindou, dont l'imagination s'enflamme aux feux de son soleil. Les religions polythéistes, le brahmanisme, le bouddhisme et le lamaïsme, et la doctrine de Confucius, sont professées dans la majeure partie de l'Asie orientale, méridionale et moyenne. L'islamisme domine dans l'ouest et dans une partie du midi. Au nord, on trouve encore un grossier paganisme. La religion chrétienne et la religion juive n'ont conservé qu'un petit nombre de fidèles dans le pays qui fut leur berceau. En Arménie, en Syrie, dans le Kourdistan et dans l'Inde on trouve quelques sectateurs des premières hérésies chrétiennes. Le nombre des Hindous convertis par les missionnaires est bien petit dans l'archipel oriental; mais en Sibérie l'Église grecque se répand de plus en plus, tandis que les sectateurs de l'ancienne doctrine de Zoroastre disparaissent de jour en jour.

Sous le rapport politique l'Asie offre des oppositions tranchées. Tandis que les tribus sauvages vivent sans chefs, en familles isolées, et se doutent à peine qu'un monarque européen les appelle ses sujets; tandis que les hordes nomades, sous leurs khans ou leurs cheiks, conservent encore les formes du gouvernement patriarcal ou sont placées sous la suzeraineté des plus puissants empires, les peuples civilisés, constitués en grands États monarchiques ou despotiques, repaissent leur orgueil du souvenir de leur gloire passée, et cherchent avec peine à éviter tout contact avec l'étranger. De bonne heure l'Asie s'est répandue sur les continents voisins et a ébranlé sous les pas de ses armées son sol et celui de l'Afrique et de l'Europe. Elle a lutté aussi bien contre la mystérieuse Égypte que contre la Grèce; elle a été l'élément principal de la puissance macédonienne et la portion la plus riche de l'empire Romain. C'est par la grande issue située au nord de la mer Caspienne que les hordes asiatiques se sont précipitées sur le monde ancien: les Huns se répandirent sur l'Europe, les Tartares de Gengis-Khan et de Tamerlan inondèrent les plaines slaves, tandis que les Arabes fondaient des khalifats dans trois parties du monde, et que les Croisés arrosaient les champs de l'Asie de sang européen. L'ombre de l'empire d'Orient s'évanouit devant le cimeterre des Osmanlis, et de nos jours encore les Turcs dominent sur une partie de l'Europe. La résistance de l'Europe et le développement de sa puissance intellectuelle ont non-seulement opposé une digue au débordement de l'Asie; ils ont encore étendu de plus en plus l'influence européenne sur ses populations engourdies. Depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance, les Portugais, les Espagnols, les Hollandais, les Français, les Danois et les Anglais ont planté leurs bannières dans les Indes. Cependant c'est de la chute de Tippo-Saïb seulement que date la prépondérance des Anglais, qui fondèrent un empire sur les bords du Gange, étendirent rapidement leur influence sur tout le sud, et réduisirent les colonies des autres Européens à quelques points isolés. Les Portugais ne possèdent plus que Macao, Diu et Goa; les Espagnols sont maîtres des Philippines; les Hollandais règnent aux Moluques, sur une partie des Célèbes et de Bornéo, à Java, sur la majeure partie de Sumatra et dans plusieurs petites îles de la Sonde; les Français ont conservé Pondichéry, Carrical et Mahé; les Danois, Tranquebar. Tandis que le sud de l'Asie était ainsi envahi par la vie européenne, au nord la Russie étendait sa domination sur la Sibérie et les pays du Caucase, s'emparant des clefs de la Chine et des portes de la Perse. L'écorce de glace de la Sibérie cède lentement à l'influence de la Russie. La Russie s'est établie à l'embouchure de l'Amour et sur toutes les côtes de la mer Caspienne; elle a chassé les races indigènes du Caucase sur un autre point. L'Angleterre s'est emparée d'Aden et de l'île Perim, qui la rend maîtresse du passage de l'Inde par la mer Rouge et le golfe d'Aden. Les nationalités asiatiques qui n'ont point encore disparu se réduisent aujourd'hui aux états suivants: empire Ottoman, États de l'Arabie et ses populations nomades, Perse, Afghanistan, Japon, Chine, Siam, Annam ou Cochinchine, et les États malais de Malacca. De tous côtés, l'étranger européen envahit le colosse asiatique. Les puissances européennes règlent les moindres mouvements de la Porte. La diplomatie européenne assiège le trône de Perse, qu'ébranle le canon anglais ou russe; la Chine voit des vaisseaux anglais sur ses côtes, des soldats européens dans ses principales villes et dans ses forts ruinés; le Japon aussi a été ouvert à coups de canon au commerce européen; la Cochinchine est envahie par des soldats européens, et la France a gardé la Basse Cochinchine; la Russie avance dans le Turkestan et vers la Chine. Partout l'Europe établit des stations en Asie.

Longtemps les récits d'Hérodote, de Xénophon, de Denys d'Halicarnasse, d'Arrien, furent la seule source de renseignements sur cette partie du monde. Plus tard, dans le dixième et le treizième siècle, les Arabes surtout, et quelques Européens, le dominicain Ascalinus, le franciscain Plan Carpin et le Vénitien Marco Polo rendirent des services à la géographie et à l'histoire de l'Asie. Une nouvelle époque s'ouvrit lors de la découverte du cap de Bonne-Espérance par Vasco de Gama et son débarquement sur les côtes du Malabar. Les découvertes se succédèrent durant le seizième siècle, sans donner lieu toutefois à ces investigations scientifiques qui signalèrent déjà le dix-septième et le dix-huitième siècle, grâce à l'activité des jésuites. De 1683 à 1692, Engelbert Kæmpfer

parcourut presque toute l'Asie, et consacra deux années au seul royaume du Japon. L'affermissement et l'extension de la puissance européenne en Asie, dans le dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle, favorisèrent l'étude de ce vaste continent.

ASIE MINEURE. Lors de la décadence de l'empire Romain, on donna ce nom à cette partie de l'Asie occidentale que l'on désigne aussi par la dénomination générique d'Orient ou de *Levant*, et que les Turcs appellent Anatolie, vaste presqu'île dont la population n'est pas moindre de 4 à 5 millions d'âmes. Ce beau pays s'étend à l'ouest depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Égée, et jusqu'à la Propontide ou mer de Marmara, en face de Constantinople, s'abaissant toujours depuis le versant méridional du plateau le plus élevé de l'Arménie jusqu'au mont Taurus; et au sud, depuis le Pont-Euxin ou mer Noire jusqu'aux défilés de la Cilicie, portes de la Syrie. C'est là, sous le beau ciel de l'*Ionie*, qu'est située la magnifique et fertile contrée qui fut le théâtre de l'héroïque tradition troyenne, le siége le plus florissant de la civilisation grecque, et pour la possession de laquelle, depuis l'obscure époque de Sémiramis jusqu'au temps d'Osman, c'est-à-dire depuis l'an 2000 avant J.-C. jusqu'à l'an 1300 de notre ère, ont successivement lutté les plus puissants conquérants et les nations les plus célèbres dans l'histoire, les Mèdes et les Perses contre les Scythes, ensuite les Grecs contre les Perses; puis les Romains, d'abord contre Mithridate, roi de Pont, et plus tard contre les Parthes; enfin, les Arabes, les Seldjoucides, les Mongols, les croisés et les Osmanlis contre l'empire de Byzance et ses impuissants maîtres. Quoique ce beau pays semble n'avoir été destiné qu'à servir de champ de bataille aux nations anciennes, qui y portèrent chacune à leur tour le fer et le feu, il ne fut pas facile d'en extirper la civilisation. Ce ne fut que lorsque les Turcs eurent soumis ces contrées, pendant cinq cents ans, au régime du plus dégradant despotisme militaire, et que leur fanatisme religieux leur eut fait commettre partout les plus horribles dévastations, que tomba en ruines ce magnifique monument de la civilisation antique. Et cependant la nature n'a pas cessé de prodiguer ses bénédictions à cette heureuse terre. Aujourd'hui même, dans ses fertiles plaines, l'Asie Mineure produit encore en abondance toutes les espèces de fruits que l'Europe a dû lui emprunter, des vins exquis, le meilleur tabac qu'il y ait en Turquie, des oliviers, du coton, des pavots, du safran et une foule de matières tinctoriales. Ses montagnes sont couvertes de magnifiques forêts, riches en bois de construction et en bois à ouvrer. Ses fécondes vallées, qu'arrosent de nombreux cours d'eau, favorisent l'élève des bestiaux. Les bêtes à cornes, les chevaux qu'elles produisent sont justement renommés; les chèvres d'Angora, les moutons à grosse queue, la volaille, le gibier, l'élève des vers à soie, la pêche, constituent une partie des richesses du pays. Les trésors du règne minéral sont à peine exploités; cependant l'écume de mer, qu'on trouve près de Brousse, fait l'objet d'un commerce important, et il y a aux environs de Tokat de riches mines de plomb et de cuivre.

Mais au milieu des hordes et des peuplades sauvages qui habitent ces beaux lieux, une foule d'animaux féroces, principalement le chacal, se multiplient, grâce à l'absence de toute mesure de police, et ajoutent à l'insécurité des campagnes, où les Turcomans, toujours armés jusqu'aux dents, continuent leur vie nomade, au grand effroi des caravanes, qu'ils dévalisent toutes les fois qu'ils en trouvent l'occasion. Les Turcs, maîtres du pays, sont ici encore plus insolents, plus grossiers, plus intolérants, s'il est possible, qu'en Europe. Les Grecs, population industrieuse à laquelle ils ont imposé leur joug, y sont presque aussi nombreux; et au milieu de ces deux peuples vivent les Arméniens, race qui, dans les villes surtout, s'adonne de préférence au commerce.

L'Asie Mineure est maintenant divisée en huit eyalets ou pachaliks, subdivisés chacun en plusieurs sandjaks. Le premier est celui d'Anadoli ou d'Anatolie; il forme la partie nord-ouest de l'ancienne Asie Mineure, et a pour chef-lieu Kutayeh. Au pied du mont Olympe est située la ville de Brousse ou Boursa. Manissa nous rappelle Magnésie; Bergama, Pergame; le village de Sart, l'opulente ville de Sardes; Ajasalouk, Éphèse; les ruines de Makri, Telmissus; Angora ou Angoura, dans l'ancienne Galatie, Ancyre; Ismid, l'ancienne résidence impériale, Nico-

médie ; Isnik, Nicée ; le village de Lepsek, la voluptueuse Lampsaque, etc. Ismir ou Smyrne est la ville commerçante la plus riche et la plus importante de tout le Levant. L'eyalet de Caramanie, situé au centre de la péninsule, a pour capitale Konieh, l'Iconium des anciens. Là étaient jadis la Cilicie, la Pamphylie et la Cappadoce, devenues aujourd'hui les eyalets d'Adana, de Bezok et de Siwas. C'est dans cet eyalet de Siwas que se trouve située la ville de Tokat, la *Comana Pontica* des anciens. La partie orientale de l'ancien royaume de Pont et la Colchide appartiennent aujourd'hui à l'eyalet de Trapesoun ou Trébisonde. On comprend encore dans l'Asie Mineure les îles de Mitylène ou de lesbos, de Skio ou Chios, de Rhodes et de Chypre.

ASILE, lieu où l'on ne peut arrêter sans sacrilége un fugitif, un débiteur, un criminel qui y a cherché un refuge ; privilége dont jouissaient certains lieux d'arrêter dans leur enceinte l'exécution des lois contre ceux qui parvenaient à s'y réfugier. Dans les sociétés naissantes, ce droit tutélaire donna naissance à des villes importantes ; Rome, Athènes, Thèbes n'ont été dans l'origine que des asiles de fugitifs, d'esclaves et de criminels ; ensuite nous retrouvons ce droit d'asile au sein des cités arrêtant toujours les rigueurs de la loi ou de la force, pour ne soumettre le fugitif qu'au jugement de sa conscience. Un jurisconsulte canonique rapporte l'établissement du droit d'asile à Dieu lui-même, qui mit un signe au front de Caïn pour que les hommes qui le rencontreraient ne le tuassent point. L'histoire nous apprend que l'asile fut inconnu des peuples dont la loi religieuse était en même temps la loi civile. Ainsi les Hindous, les Perses, les Juifs même n'ont pas connu le droit d'asile dans le sens et l'acception étendue qu'il a eus chez les autres nations. L'asile des Israélites ne protégeait contre la violence qu'à la condition de passer en jugement ; si le crime était volontaire, le coupable le payait de son sang ; dans le cas contraire seulement, il était rendu à son lieu de refuge. On voit dans Josué que les villes de refuge furent Hébron, Sichem, Codès, en deçà du Jourdain ; Bosor, Ramoth et Gaulon au delà de ce fleuve ; pour l'esclave de l'étranger la Judée tout entière tenait lieu d'asile.

Chez les Grecs, le droit d'asile existait au plus haut degré. Les dieux, les Lares domestiques, les princes et les peuples en avaient l'exercice. Les principaux asiles de la Grèce étaient les temples de Diane à Éphèse, d'Apollon à Milet, de Cérès et de Proserpine à Éleusis, et de Jupiter Olympien à Athènes ; les bois sacrés, dont le feuillage impénétrable remplissait les âmes de crainte et de respect, servaient aussi d'asiles, ainsi que les tombeaux ; les plus célèbres de ces derniers refuges du faible et du coupable étaient les tombeaux d'Acrisius à Larisse et de Thésée à Athènes. Cette ville fut celle de l'asile par excellence, et la reconnaissance de la Grèce lui attribua l'honneur d'avoir la première répandu par le monde des lois en faveur des suppliants. Cependant les Grecs furent bientôt trop éclairés pour ne pas reconnaître les abus du droit d'asile, qui protégeait indistinctement les malheureux et les criminels. Le vulgaire néanmoins eut toujours la foi la plus vive dans la sainteté des asiles ; et lorsqu'ils étaient violés, soit directement, soit indirectement, comme lorsqu'on murait l'entrée du temple pour y faire mourir de faim ceux qui s'y étaient refugiés, la colère de la divinité atteignait tôt ou tard, suivant les croyances populaires, l'impie qui l'avait outragée. Ainsi Néoptolème égorgé à Delphes sur l'autel d'Apollon expie le crime dont il s'était souillé en égorgeant Priam aux autels de ce dieu ; ainsi le massacre des Ilotes dans le temple de Ténare amène un tremblement de terre qui détruit Sparte de fond en comble, et l'horrible maladie qui conduisit Sylla au tombeau est un châtiment de Minerve, dont il avait violé l'autel pour mettre à mort Aristion.

On voit d'autre part dans l'histoire grecque que beaucoup de villes se qualifient asiles ; ces asiles ne ressemblent nullement aux villes de refuge des Israélites ; ils indiquent seulement la neutralité qu'avaient proclamée plusieurs cités au milieu des guerres sanglantes qui suivirent la mort d'Alexandre, pour se soustraire aux excès et aux vengeances des partis. Tyr, Antioche, Smyrne eurent ce privilége, ainsi qu'Éphèse et l'île de Samothrace.

Rome, formée et renouvelée à plusieurs reprises par le droit d'asile, en fut pourtant l'éternelle ennemie : le droit y avait trop d'autorité et d'empire pour y souffrir

une telle exception. Il y eut pourtant quelques traces d'asiles religieux chez ce peuple; en outre le soldat trouvait asile auprès des aigles de sa légion. Lorsque la république s'est effacée devant l'empire, le prince, qui représente le peuple, est le symbole vivant de la loi; aussi l'asile devient symbolique, et l'image du prince, sa statue, une pièce de monnaie à son effigie, suffisent pour rendre inviolable celui qui se recommande à ces représentations de la majesté souveraine. Après de nombreuses violations faites sans scrupule par les généraux de Rome, le droit d'asile des temples grecs finit par être complétement aboli. Tacite nous apprend que Tibère supprima tous les asiles qui ne justifièrent pas de titres authentiques, parce que ce droit avait dégénéré en d'incroyables abus; les temples étaient toujours remplis d'esclaves, de scélérats et de débiteurs; la justice n'était plus qu'un vain mot. Plus tard le droit d'asile des images impériales fut aussi singulièrement restreint.

Quand le christianisme fut devenu la religion de l'État, l'Église emprunta aux temples païens leurs immunités et leurs franchises. Cependant les empereurs romains ne voulurent d'abord accorder aux évêques que le droit d'intercession, en lui imposant encore des formalités légales; puis quand ils furent contraints de céder, ils éludèrent habilement les demandes de l'Église, tout en semblant y donner satisfaction; car s'ils étendirent le privilége du temple et du sanctuaire à tout le terrain qui s'étendait des murs du temple à sa clôture extérieure, ils le restreignirent en réalité quant aux personnes; le juif, le violent, l'homicide, le ravisseur, en furent exclus, comme aussi le débiteur du trésor public; le débiteur civil et l'esclave purent seuls y trouver un refuge assuré. L'Église résistait pourtant à ce qu'elle nommait les empiétements de César : saint Augustin, pressé, en vertu d'une loi de Théodose, de rendre un débiteur, aime mieux emprunter de l'argent et satisfaire lui-même à la créance, qu'abandonner le privilége de l'Église. Plus tard Eutrope voulut même abolir entièrement le droit d'asile, et quelques mois après, fugitif et disgracié, il était reçu à ces autels qui, malgré les généreux efforts de saint Jean Chrysostome, ne devaient pas lui sauver la vie. Mais déjà l'Église parlait à des peuples plus dociles à sa voix : quand Rome tomba au pouvoir des barbares, ils proclamèrent asile la basilique des Saints-Apôtres, et ce refuge empêcha la ville éternelle de périr entièrement Seuls entre ces nouveaux peuples, les Ostrogoths, pénétrés de l'esprit romain, se montrèrent peu favorables aux tendances de l'Église. Les Visigoths, dont la loi fut rédigée plus tard, reconnurent l'asile des églises et l'étendirent uniformément à trente pas des murailles. Le concile de Tolède, une de leurs assemblées nationales, déclara que l'Église pourrait recevoir les criminels, les débiteurs, les esclaves, mais qu'elle ne saurait les soustraire au droit, car ils seraient livrés à la justice, sans violence aucune d'ailleurs, par le ministère du prêtre, qui en remettant le meurtrier aux parents du mort, le débiteur au créancier, l'esclave au maître, dicterait les conditions. La peine de mort ne devait plus entrer dans l'expiation du meurtre. Chez les autres barbares la loi religieuse fut généralement adoptée : en France le temple et son porche furent réputés asiles; et lorsque l'église n'avait pas de porche, on comptait tout autour des murailles un arpent de terre qui était aussi sacré, aussi inviolable que le sanctuaire même. C'est l'origine du privilége des cimetières. Le droit d'asile n'eut plus à redouter que la rudesse des mœurs, qui en amena de fréquentes violations : le deuxième concile de Mâcon (585) se prononça avec énergie contre les violences et les profanations commises par les princes et les seigneurs, par les réfugiés eux-mêmes. Sous la première race l'abus des asiles fut poussé à un tel point, qu'il exemptait de la peine de mort les criminels de toute espèce, même ceux qui avaient commis un homicide volontaire, pourvu qu'il n'eût pas été accompagné de sacrilége. Frédégonde, après le meurtre de son époux, se réfugia dans l'église cathédrale de Paris, où, sous la protection de l'évêque Raymond, elle se trouva à l'abri des poursuites de Gontran et de Childebert.

A dater du règne de Charlemagne, le privilége de l'Église, se vit de nouveau attaqué par le droit. Deux capitulaires de cet empereur s'occupent du droit d'asile : le premier, de 779, porte que les coupables dignes de mort suivant les lois qui

se réfugient dans une église ne doivent pas y trouver protection, et qu'on ne doit ni les y garder ni leur fournir d'aliments; l'autre, qui porte la date de 788, décide, au contraire, que les églises serviront de refuge à ceux qui s'y retireront, et qu'on ne leur fera subir ni peine capitale ni mutilation des membres. Charlemagne excepte cependant certains crimes pour lesquels il n'y avait jamais de grâce. Sous Philippe Ier, en pleine féodalité, quand les guerres de seigneur à seigneur désolaient la France, ce prince étendit le droit d'asile aux simples croix des chemins. Mais la justice séculière se montra de plus en plus l'implacable ennemie du droit d'asile. Dès le règne de Philippe le Bel nous voyons dans toutes les ordonnances sur cette matière les immunités des saints lieux respectées en apparence quant au droit, attaquées en réalité quant au fait; l'Église toutefois ne céda pas sans combat : la violation de l'asile Saint-Merry, en 1358, amena la sédition de Marcel. En 1377 trois sergents ayant arraché de la même église et conduit au Châtelet un clerc nommé Jean Briselle, furent condamnés, malgré les remontrances du procureur du roi, à le ramener au lieu d'asile un jour de dimanche et à demander pardon au chapitre réuni. Lorsque le parlement différait de répondre aux réclamations du clergé, les églises se fermaient, le service divin était interrompu, et le parlement était quelquefois contraint de céder; mais la cause qu'il défendait, devait, par suite de l'adoucissement des mœurs, finir par triompher. Sans parler des moyens détournés que l'on employait souvent pour saisir le criminel, comme le guet autour de l'asile, nous voyons qu'en certains pays, en Angleterre et en Normandie, par exemple, les réfugiés avaient à choisir entre la comparution en justice et l'exil volontaire. Au quinzième siècle le droit d'asile commence à perdre beaucoup du respect dont il avait jusqu'alors été l'objet; restreint par une ordonnance de 1515, qui supprima les asiles de Saint-Jacques la Boucherie, de Saint-Merry, de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, de l'abbaye Saint-Antoine, des Carmes de la place Maubert et des Grands-Augustins de Paris, il fut entièrement supprimé par François Ier, en 1559.

Le privilége ecclésiastique en France ne se borna pas à la maison de Dieu, il fut étendu à son pourtour extérieur, à l'anneau de salut scellé dans le mur, qu'il suffisait de saisir pour être inviolable, aux chapelles, cloîtres, monastères, abbayes, quelquefois même à leurs vastes dépendances, aux tombeaux, aux cimetières, aux croix, et généralement à tous les monuments religieux. Dans l'intérieur des églises des places particulières étaient réservées aux réfugiés, qui venaient s'asseoir auprès de l'autel, sur un banc de pierre, appelé *pierre de la paix;* dans quelques-unes, comme Saint-Jacques la Boucherie, il y avait pour eux des chambres de refuge. L'église Saint-Martin de Tours fut un des plus célèbres asiles de France.

Dans les autres pays de l'Europe le droit d'asile fut, comme en France, successivement aboli. Il se maintint assez longtemps en Italie, où le pape, qui le soutenait dans toute la chrétienté comme chef de l'Église, travailla toujours comme prince temporel à en supprimer dans ses États les exagérations et les périls. C'est de là que le droit d'asile s'est perpétué à Rome, et il ne faut pas s'en étonner. « Le prêtre, dit M. Sauzet, oublie difficilement qu'il est le ministre d'une religion d'indulgence et d'amour; il sait que le repentir couvre toutes les fautes, et il croit aisément au repentir. » L'effort des souverains pontifes a toujours été de combiner la mansuétude paternelle avec la fixité et la sévérité légale; et ce sont là les traits distinctifs de tout bon gouvernement. Les anciennes constitutions des papes Grégoire XIV, Benoît XIII, Clément XII, et Benoît XIV peuvent se ramener à ces deux points qui sont certainement inattaquables : 1° refuser le droit d'asile aux auteurs de crimes qualifiés; 2° appliquer à ceux auxquels le droit d'asile est maintenu un châtiment convenable, quand il y a lieu. Or, la bulle de Benoît XIV de 1750 n'accordait plus l'asile qu'aux gens engagés par hasard dans des affaires malheureuses. Cette question du droit d'asile est sortie aujourd'hui du domaine de la législation canonique pour entrer dans le droit des gens. Il y a certains délits dont les auteurs vivent pacifiquement à l'étranger. L'exil volontaire est censé leur seule peine. Il y a d'autres attentats dont les auteurs sont mis en jugement à l'étranger, ou extradés en vertu de traités internationaux.

Quant au droit d'asile que les seigneurs avaient usurpé depuis la féodalité pour leurs demeures et leurs terres, il n'en fut plus question sous Louis XIV. Jusqu'à la Révolution les demeures royales, celles des ambassadeurs et l'hôtel du grand prieur de Malte jouirent cependant de telles immunités qu'on pourrait à bon titre leur donner le nom d'asiles. Dans beaucoup de pays, la demeure des ambassadeurs est encore un lieu d'asile inviolable, où l'on ne saurait pénétrer sans violer le pavillon. L'exil n'est plus un asile pour les crimes de droit commun ; presque tous les peuples civilisés s'accordent aujourd'hui l'extradition des criminels.

Chez les anciens Grecs l'Élide tout entière était une terre d'asile. Beaucoup de cités, au moyen âge, ont dû leur origine aux asiles de l'Église, comme Montreuil et généralement toutes celles qui portent un nom de saint. On voit encore à la porte de Durham, en Angleterre, une tête de métal, aux dents de chien et de poisson, au nez et aux yeux d'homme, aux oreilles de souris, aux prunelles caverneuses, à la bouche de laquelle est suspendu un heurtoir ou marteau : elle était autrefois éclairée la nuit pour guider les criminels, qui trouvaient un refuge inviolable dans le saint édifice.

Par extension on appelle *asile* tout lieu où l'on se met à l'abri des persécutions ou des dangers, une maison où une personne qui n'a pas de quoi subsister rencontre un refuge. Dans ce sens les hôpitaux et les hospices sont des asiles offerts à l'infortune. Il existe en outre des établissements où l'on recueille les aveugles, les sourds-muets, les incurables, les soldats invalides, etc. Il y a des asiles-ouvroirs où l'on donne du travail ; des asiles où l'on offre un refuge à de jeunes filles. L'*asile-ouvroir de Gerando* reçoit les femmes qui sortent sans ressources de certains hospices. Dans quelques pays des établissements offrent un asile pour quelques jours à tous ceux qui se présentent. A Londres il y a un bureau des pauvres qui se charge de donner un asile aux malheureux qui viennent à en manquer. Ce bureau a dans la capitale des maisons de refuge qui peuvent recevoir un millier de pauvres. Dans l'hiver cinq cents personnes peuvent trouver chaque nuit un refuge dans l'asile des gens sans gîte. A chaque individu qui se présente on offre un morceau de pain et un lit de repos dans une salle chauffée ; les malades reçoivent des soins médicaux : en 1864 cet asile reçut 53,556 personnes. Il existe à Mulhouse une institution à peu près semblable, due à M. Jean Dolfus. D'autres établissements cherchent à ramener les mendiants à des habitudes de travail. Un hospice de vieillards porte à Paris le nom d'*Asile de la Providence*. L'*Asile Mathilde*, à Neuilly, recueille des jeunes filles incurables. L'*Asile Saint-Augustin*, à Paris, reçoit des enfants qu'il prépare pour les petits séminaires, pour les examens d'instituteur, ou pour les fonctions de choriste, organiste ou maître de chapelle, et des vieillards, moyennant une faible rétribution. Le château de Saverne sert aussi maintenant d'asile aux veuves, ou filles veuves ou non mariées de fonctionnaires ayant rendu des services à l'État.

On donne encore le nom d'*asile* aux établissements destinés à recevoir des aliénés. Des exploitations agricoles ont été créées dans la plupart de ces asiles. Cette nouvelle mesure a produit les plus heureux résultats : le travail dans les champs, combiné avec les soins médicaux, a amené un certain nombre de guérisons. Le conseil général de la Savoie a voté des fonds pour contribuer aux frais de construction d'un asile pour les crétins.

L'*Asile-école Fénelon*, établi à Vaujours, près de Paris, est particulièrement destiné aux enfants orphelins et abandonnés, et aux plus jeunes enfants des familles pauvres et nombreuses. Il peut en recevoir près de 500. On y a joint une salle d'asile ; les enfants y restent jusqu'à douze ans. L'asile reçoit en outre des sourds-muets, auxquels on apprend à écrire, à compter et à lire, et qui travaillent avec les enfants parlants. La base de cet enseignement est un langage mimique, traduisant par des signes de convention les sons et les articulations de la voix, signes tellement simples qu'étant mêlés avec les signes naturels, ils forment bien vite un langage commun entre parlants et sourds-muets, qui peuvent s'instruire aux mêmes tableaux et par les mêmes leçons. Tous les enfants sont exercés aux travaux agricoles. En sortant de Vaujours, chaque enfant, après avoir fait sa première communion, est placé en apprentissage.

Les *salles d'asile* sont des établisse-

ments qui ont pour objet de réunir durant le jour les enfants de deux à six ans que leurs parents ne peuvent surveiller eux-mêmes. Ces établissements ne doivent pas être considérés comme des écoles. On a soin, dans les salles d'asiles de produire sur l'enfance ces premières et salutaires impressions qui sont si puissantes dans le cours de la vie, en leur donnant des habitudes d'ordre, de discipline et de sincérité. On s'y attache à développer l'intelligence des enfants, en leur faisant connaître les signes parlés et écrits à l'aide desquels l'âme agit sur le cerveau dans le phénomène de la pensée. On les y exerce à parler la langue nationale, à l'exclusion de tout dialecte local, dont l'usage se trouve ainsi menacé de tomber en désuétude. Rien n'est aussi aisé à créer et à surveiller qu'une salle d'asile! Un petit local composé d'une salle, d'un préau et d'une cour, un mobilier composé de quelques bancs, d'un gradin, de quelques tableaux, d'un lit de repos et d'un poêle; un personnel composé d'une surveillante et d'une aide, quelques arbres dans la cour, quelques images dans la salle, voilà à peu près tout ce qui constitue une salle d'asile.

Le christianisme a beaucoup fait pour l'enfance; mais l'institution des salles d'asile, telle que nous la voyons réalisée aujourd'hui, ne date réellement que du jour où le pasteur Oberlin rencontra, dans un village des Vosges, la jeune Louise Schœppler entourée de quelques enfants, avec lesquels elle chantait des cantiques qu'elle leur faisait répéter en filant du coton; c'était en 1769. Ce fut Louise Schœppler, de Bellefosse, dans le département du Bas-Rhin, qui, entrée au service du vénérable pasteur, se chargea de répondre aux vœux les plus ardents de son cœur, en prenant soin des petits enfants que les travaux des champs privaient de la surveillance de leurs parents. Cinq villages et trois hameaux de la paroisse du Banc-de-la-Roche furent les heureuses contrées où se déploya pour la première fois cet esprit de prévoyante charité qui devait se répandre sur tout le globe. Cette œuvre de Louise était inconnue, lorsqu'en 1801 la marquise de Pastoret, péniblement émue des dangers que couraient les enfants qu'elle rencontrait dans ses visites pour la Société de Charité Maternelle, institua une salle d'hospitalité pour les enfants à la mamelle, qu'elle dut transformer bientôt en une école gratuite, qui existe encore. L'essai tenté par Mme de Pastoret de recueillir les enfants au-dessous de douze ou de quinze mois ne réussit pas d'abord, parce qu'à un âge aussi tendre les enfants réclament des soins qui rendent nécessaire la présence d'un grand nombre de personnes : il a produit les crèches. Owen, aidé de Buchanan, créa en 1819, à New-Lanark, un établissement plus convenable pour les enfants des ouvriers de la manufacture qu'il dirigeait. Cet exemple fut imité : une association de douze personnes, à la tête desquelles figuraient lord Brougham, lord Lansdowne, Zachary Macaulay, se forma dans le but de protéger cette institution naissante, et de la défendre contre les préventions que les doctrines socialistes d'Owen soulevaient contre elle auprès du clergé anglican. Buchanan fut appelé à seconder les premiers efforts de l'association, et ses efforts furent couronnés d'un succès complet. L'Angleterre, l'Écosse, les États-Unis, les colonies anglaises se couvrirent de salles d'asile pour l'enfance, appelées *infants schools;* partout des associations nouvelles se formèrent.

Ce fut en 1825 que parut le prospectus du *Comité des Dames*, qui fonda cette œuvre en France. Les souscriptions particulières en firent d'abord tous les frais, mais l'œuvre grandissant, et son avenir n'étant pas garanti, il fallut solliciter l'appui de l'administration : le conseil général des hospices ne fit pas attendre son concours. Plus tard, les ministères de l'intérieur et de l'instruction publique en firent mention dans leurs budgets. Enfin, la loi sur l'instruction primaire assura aux salles d'asile une existence légale, qui les plaça au rang de nos institutions nationales. La plupart des villes de l'Italie, de l'Allemagne, du Danemark, de la Suède, de la Russie, de la Hongrie, possèdent des salles d'asile pour l'enfance. C'est l'abbé Apporti qui le premier en dota l'Italie en 1829. Milan, Venise, Pise, Florence, Naples, Turin, suivirent l'exemple donné à Crémone, et les *scuole infantini* s'y multiplièrent sous les auspices des gouvernements et par les soins des citoyens. Les salles d'asile ont été introduites dans les États ottomans. Il en existe au milieu des tribus les moins civilisées de l'Afrique, au Cap, chez les Cafres, et dans les contrées centrales moins

éloignées de l'équateur. Il en est qui ont été fondées dans quelques villes de l'Asie, en Perse, dans l'Inde, dans l'île de Java, et jusque dans les îles de la mer Pacifique.

Les résultats obtenus par ces fondations attestent leur utilité et expliquent leur progression incessante. Ainsi, en 1830 Paris possédait 6 salles d'asile; en 1834, 15; en 1846, 27; en 1850, 38; en 1855, 104. En 1834, elles recevaient 2,800 enfants, et les dépenses totales s'élevaient à 54,900 fr.; en 1850 elles recevaient 7,560 enfants, et dépensaient 193,200 fr. Pour le reste de la France, on trouve en 1834, 34 départements ayant 102 salles d'asile; en 1837, 62 départements possédaient 328 asiles; en 1840, la France avait 555 asiles; en 1846, 1,489; en 1855, 3,000. En 1863, il y en avait 3,162, dont 958 dirigées par des laïques recevant 83,248 enfants, et 2,204 tenues par des congréganistes comptant 265,062 élèves. La gratuité est accordée dans les salles d'asile à 257,321 enfants. Une ordonnance royale du 22 décembre 1837 avait reconnu l'utilité publique de cette institution, et lui avait donné une constitution définitive. Un décret impérial du 16 mai 1854 mit les salles d'asile sous la protection de l'impératrice, et un autre décret impérial du 21 mars 1855 a fortifié l'œuvre par une organisation plus puissante et par un système de comités de patronage et d'inspection. A Paris chaque salle d'asile est dirigée par une surveillante titulaire et une surveillante adjointe, et une femme de service est attachée à chaque établissement; une dame inspectrice surveille tout le personnel. L'emploi du temps dans les asiles est réglé ainsi qu'il suit : soins hygéniques, conseils moraux, lecture par épellation; exercice du gradin (silence, attention, lecture collective, leçons des choses), distribution d'aliments, musique (table de Pythagore chantée en *sol* majeur, et entrée dans la salle en *fa* majeur par Wilhem). Les enfants passent toute la journée à la salle d'asile. Ils doivent être conduits et repris par leurs parents, qui leur apportent dès le matin la nourriture de la journée.

L'*asile impérial pour les ouvriers convalescents du département de la Seine* a été institué par décret du 8 mars 1855, et classé au nombre des établissements de bienfaisance et d'utilité publique par un autre décret du 28 octobre 1857. L'inauguration de cet asile a eu lieu le 31 août 1857. Seize hectares, pris sur le bois de Vincennes, faisant alors partie du domaine de la couronne, ont été consacrés à l'installation de l'asile. Les bâtiments renferment une chapelle, de vastes réfectoires, des chambres à trois lits meublées simplement avec autant d'armoires fermées; une bibliothèque, une salle de jeu, etc.; les cours sont ornées de jardins, bassins et jets d'eau. Plus de 34,000 convalescents avaient déjà traversé l'asile en 1863; cet établissement contenait alors 500 lits. En 1864 il a reçu 9,250 convalescents. Ces convalescents appartiennent aux catégories suivantes : 1° convalescents envoyés par les hôpitaux de Paris et de la banlieue; 2° convalescents envoyés par les bureaux de bienfaisance; 3° convalescents de blessures reçues dans les chantiers publics (chantiers où s'exécutent des travaux pour le compte de l'État et des communes du département de la Seine); 4° membres participants des sociétés de secours mutuels; 5° ouvriers appartenant à des établissements dont les directeurs ont obtenu du ministre de l'intérieur l'autorisation d'envoyer, moyennant un abonnement, leurs convalescents à l'asile, tels que : les chemins de fer, l'imprimerie Chaix, la maison Christofle, la maison Alexandre, la maison Lebaudy, la maison Foucard et compagnie (gaz de l'Est); 6° ouvriers traités à domicile et munis seulement d'un certificat de convalescence délivré par leur médecin. L'asile impérial de Vincennes a fait construire des voitures omnibus qui vont chaque jour chercher les convalescents dans les hôpitaux de Paris et à domicile et les ramènent après guérison. La durée moyenne du séjour à l'asile impérial est de vingt à vingt-deux jours. En principe, le convalescent y demeure jusqu'à ce qu'il soit complétement guéri ou jusqu'à ce que sa maladie soit reconnue incurable. Il y a une infirmerie pour recevoir ceux qui retombent malades, une pharmacie, des salles de bains de tous genres. L'administration donne des bandages et d'autres appareils à ceux qui n'ont pas le moyen d'en acheter. Six religieuses dirigent chacune un service. Les parents et amis des convalescents sont reçus au parloir et dans les jardins; mais les visiteurs ne sont pas admis dans les chambres : il n'y a d'exception que

pour les malades qui sont à l'infirmerie.

Les ressources financières annuelles de l'asile impérial sont de diverses natures : 1° prélèvement de 1 pour 100 sur les travaux entrepris dans le département de la Seine pour le compte de l'État et des communes du département : lequel se partage entre l'asile impérial des convalescents de Vincennes, et l'asile impérial des convalescentes du Vésinet ; 2° prix de journées payées par les convalescents : ce prix de journée est de 50 centimes pour les membres des sociétés de secours mutuels ; de 75 centimes pour les ouvriers des ateliers ayant souscrit un abonnement ; pour tous ceux qui viennent directement de leur domicile, le prix de journée est de 1 fr. Chaque journée de convalescent coûte à l'asile 2 fr. 40 c., y compris les frais généraux ; 3° part prélevée sur les fonds provenant du legs Montyon pour les convalescents ; 4° loyers de maisons élevées sur un terrain de 10,800 mètres (faubourg Saint-Antoine) donné par l'empereur, avec une subvention du ministère de l'intérieur. En 1860, les dépenses de l'asile impérial se sont élevées à 365,965 fr. 87 c.

Le décret impérial du 8 mars 1855, avait décidé en outre la fondation d'un autre asile au Vésinet pour les ouvriers mutilés du département de la Seine. La destination de cette espèce d'hospice d'invalides civils a été changée, et l'asile du Vésinet, inauguré le 29 septembre 1859, reçoit les femmes convalescentes dans les conditions où les hommes sont admis à l'asile de Vincennes. En 1864 il a reçu plus de 4,500 femmes.

Un autre établissement du même genre a été inauguré en 1860 pour les jeunes filles convalescentes sortant de l'hôpital Sainte-Eugénie. L'*œuvre des jeunes convalescentes* a été installée dans un asile offert par la baronne de Montour à Épinay sous Sénard. Cet asile, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, renferme des bâtiments spacieux au milieu d'un grand parc. Il compte l'empereur et l'impératrice parmi ses appuis. L'assistance publique contribue aussi à son entretien.

ASIMINIER ou ASSIMINIER. L'asiminier fait partie de la famille des *anonées*, et appartient au genre *anona*, qui contient plusieurs espèces d'arbres dont les fruits se mangent dans l'Amérique méridionale, où ils croissent naturellement, et où ils sont l'objet d'une grande culture ; on les connaît sous les noms de *cachimentier*, *pomme-cannelle*, *corossolier cœur de bœuf*, *cherimolia*, etc. L'*asiminier* ou *corossolier trilobé*, originaire de l'Amérique septentrionale, réussit en France en pleine terre, et donne chaque année des fruits. Le fruit de l'asiminier a la forme et la grosseur d'une moyenne poire renversée, il a une saveur douce et sucrée, aiguisée agréablement par un peu d'acidité. Mûrissant à Versailles et à Toulon, au moyen de très-légers abris, et produisant des semences parfaitement mûres, qui lèvent bien et servent à sa reproduction sans effort, on peut considérer l'*asiminier* comme conquis à l'agriculture.

ASPASIE, née à Milet, fille d'Axiochus. Aspasie paraît s'être proposé pour modèle Thargelia l'Ionienne, qui unissait aux grâces de son sexe des talents politiques remarquables et un rare savoir. Sa maison à Athènes était le rendez-vous des hommes les plus illustres et les plus spirituels de la Grèce. Socrate la visitait souvent ; elle inspira une grande passion à Périclès, à qui elle donna, assure-t-on, des leçons d'éloquence. On appelait Périclès le Jupiter olympien, et Aspasie Junon. Il finit par divorcer pour épouser Aspasie. Aristophane accuse Aspasie d'avoir provoqué la guerre entre Athènes et Samos, à cause de Milet, sa patrie, et entre Athènes et Lacédémone, à cause de Mégare. Plutarque la disculpe de cette accusation. Lorsque les Athéniens, irrités contre Périclès, qu'ils n'osaient pas attaquer personnellement, mirent Aspasie en jugement, sous prétexte qu'elle méprisait les dieux, Périclès se chargea lui-même de sa défense, et il désarma ses juges. Après la mort de Périclès, elle épousa le marchand de bestiaux Lysiclès, qui, pénétré bientôt de son esprit, acquit une grande influence à Athènes, et elle continua elle-même à jouir de beaucoup d'autorité sur le peuple, par suite de ses relations avec ceux qui tenaient les rênes de l'État.

ASPERGE. Cette plante, que l'on regarde généralement comme originaire d'Asie, croît naturellement dans nos bois. Dans son état de nature elle pousse quelques tiges grêles, plus ligneuses que succulentes, mais dont la saveur est très-prononcée. C'est dans les tiges naissantes de l'asperge que résident ses qualités alimentaires, et il faut qu'elles s'élèvent trois ou quatre années de suite hors de terre avant qu'il

soit permis de les couper pour les porter sur la table, si on veut les manger très-grosses. Cette plante a acquis plusieurs variétés par la culture, qui a aussi augmenté beaucoup le volume de toutes ses parties. Parmi ses variétés nous citerons : l'*asperge blanche de Hollande*, hâtive, mais dont la tige devient facilement ligneuse, et ne présente qu'un petit bout à manger; l'*asperge violette d'Ulm*, qui est plus grosse, et a encore l'avantage sur la blanche de fournir un plus long bout à manger; l'*asperge verte d'Ulm*, qui est un peu moins grosse que la violette, mais se mange dans toute la longueur de sa tige, en la coupant à propos; l'*asperge commune*, la plus petite de toutes, qui est celle qu'on cultive en plein champ : elle est plus hâtive que les espèces indiquées ci-dessus, mais son produit est de beaucoup inférieur. On trouve en outre dans les jardins une variété intermédiaire entre l'asperge commune proprement dite et l'asperge verte.

Si l'on couche sur le sol, après la Saint-Jean, les tiges produites par les asperges, on arrête leur végétation et on force les griffes ou racines à produire de nouvelles asperges alimentaires depuis le mois d'août jusqu'au milieu de septembre. M. Hooilbrenck, à qui l'on doit ce procédé, a encore imaginé de rendre comestible l'asperge tout entière en plaçant dessus, dès qu'on la voit poindre, une bouteille sans fond, mais garnie de son bouchon et enduite d'une couche de blanc d'Espagne délayé dans de l'eau. L'air et la lumière cessent ainsi d'agir sur la partie blanche de l'asperge et toute la plante est bonne à manger.

L'asperge est d'un usage extrêmement multiplié; c'est un aliment très-sain, et l'un de ceux qui plaisent le plus à l'estomac, et qui conviennent à tous les âges et à toutes les constitutions. Cependant on regarde l'asperge comme nuisible aux calculeux et aux goutteux. Les racines d'asperge sont employées comme tisane en infusion ou en décoction légère; elles font partie des *espèces* connues sous le nom d'*apéritives* et du *sirop des cinq racines apéritives*. Broussais a découvert que les pointes d'asperges jouissent de propriétés sédatives assez prononcées. On les emploie sous forme de sirop, comme sédatif des mouvements du cœur, à la place du sirop de digitale, dont il n'a pas les propriétés irritantes : tous les médecins ne partagent pas cet avis; mais tous s'accordent à considérer ce sirop comme un sédatif général propre à calmer diverses douleurs nerveuses. On prétend qu'il combat les effets du café et prévient l'insomnie que ce dernier peut causer. Le sirop de pointes d'asperges, dit de *Johnson*, contient en outre de la morphine et de la digitale.

ASPERSION. Elle a lieu sur les personnes et sur les choses, avec une branche d'arbre, avec une poignée d'herbe, avec un goupillon, avec un manche de métal à pomme creuse contenant une éponge et percée de petits trous. Presque tous les peuples ont pratiqué l'*aspersion* comme supplément à l'ablution, comme moyen, par conséquent, de laver, d'effacer, d'enlever toute souillure matérielle et morale. Dans la presqu'île du Gange il y a des aspersions de *tirtam*, imprégné d'une herbe appelée *darba*. Les prêtres romains aspergeaient d'eau lustrale ceux qui entraient dans les temples de leurs dieux. Chez les anciens on se servait pour asperger d'une branche d'arbre ou d'une sorte de vergette emmanchée qu'on a nommée *aspergille*. Chez les Juifs les aspersions étaient fréquentes.

Ce rite, qui remonte à Moïse, a passé du judaïsme dans la religion chrétienne dès les temps de l'Église primitive. Saint Clément, pape du premier siècle, ordonne qu'on fasse des aspersions avec de l'eau mêlée d'huile. Le pape Alexandre Ier substitua le sel à l'huile. Aucune bénédiction n'a lieu sans aspersion quand il s'agit d'une chose, car les personnes peuvent être bénies sans l'eau et le sel sanctifiés. Il faut en excepter le pain, le vin et l'eau du sacrifice, ainsi que l'encens, le cierge pascal et l'eau aussi bien que le sel qui sert à faire l'eau bénite elle-même. L'aspersion la plus solennelle est celle qui a lieu le dimanche, avant la messe paroissiale.

Quand on dédie une église, on fait trois aspersions dans l'intérieur et trois autour de l'édifice avec de l'eau bénite et de l'hysope. Quand on consacre un autel, on l'asperge sept fois. Le dimanche, avant la célébration des saints mystères, suivant l'usage établi par le pape Léon IV, le prêtre asperge l'autel, l'église et les assistants.

L'aspersion de l'eau bénite se fait sur les corps des défunts. Cet usage est de la plus haute antiquité et se pratique en tout

lieu. Il y a des localités en France où l'on fait une aspersion sur tout le cimetière le jour des morts. Il est des rituels dans lesquels il est prescrit, pour conjurer les démons de l'air, d'asperger la nue orageuse quand le tonnerre gronde. On asperge aussi les cloches quand elles sont baptisées, le pain bénit, les murs d'une construction nouvelle, un nouveau chemin de fer, une nouvelle locomotive, un navire qui n'a pas encore vu la mer, un bateau qui va être lancé sur un lac, un fleuve ou une rivière, etc., etc.

Hincmar de Reims recommande dans ses *capitules* d'asperger souvent les maisons, les champs, les vignes, les pâturages et les troupeaux. Cette *aspersion* n'est guère usitée maintenant qu'aux octaves de Pâques et de la Pentecôte, pendant les Rogations, et à certaines fêtes locales. A Milan, conformément au rituel du cardinal Monti, le curé asperge toutes les maisons de sa paroisse la veille de Noël. Cette cérémonie a lieu dans d'autres diocèses la veille ou le jour de l'Épiphanie.

ASPHALTE. Les anciens donnaient ce nom à toute espèce de bitume ou de ciment naturel. Maintenant on appelle surtout ainsi, ou *bitume de Judée*, une substance solide et noire ou noir brunâtre, d'un brun rougeâtre sur les bords, très-éclatant quand elle est pure. Il y en a deux variétés : l'une fragile, qui éclate par la pression de l'ongle; l'autre dure, qui paraît provenir du bitume élastique. L'asphalte se trouve en petites gouttes rondes sur la chaux fluatée blanche ou en petites masses irrégulières. Il est commun sur le lac de Judée ou mer Morte, qui lui dut son nom de *lac Asphaltite*, et en Auvergne, où il recouvre certaines roches. On en exploite une mine considérable à Seyssel, et une autre à Lobsan. On s'en sert dans la fabrication du vernis et pour le dallage.

ASPHODÈLE. Ce nom, employé par Pline, Dioscoride, et d'autres auteurs anciens, paraît avoir signifié primitivement *sceptre*, et aurait été donné aux plantes qui le portent à cause de la roideur et de la rectitude de leur tige herbacée, surmontée d'un long épi simple dans plusieurs espèces. Les racines tubéreuses de l'asphodèle passaient dans l'antiquité pour servir de nourriture aux mânes des morts : aussi en plantait-on autour de la plupart des tombeaux. Ces tubercules, auxquels on attribuait jadis une foule de vertus thérapeutiques plus ou moins douteuses, renferment une fécule amilacée très-nourrissante et dont on a fait du pain dans des temps de disette. On en peut tirer de l'alcool. Les deux espèces principales sont l'*asphodèle jaune* et l'*asphodèle rameux*, vulgairement appelés, le premier, *verge* ou *bâton de Jacob*, le second, *bâton royal*.

ASPHYXIE. On peut la définir : une mort apparente, provenant primitivement de la suspension des fonctions d'hématose pulmonaire. On admet huit espèces d'asphyxie, savoir : 1° l'asphyxie déterminée par des obstacles mécaniques à la respiration, agissant en dehors des voies respiratoires, tels que la compression de la paroi thoracique à l'extérieur, un épanchement d'air ou de liquide dans la cavité des plèvres, le refoulement du diaphragme ou la pénétration des viscères de l'abdomen dans la cavité thoracique par une plaie du diaphragme; 2° l'asphyxie causée par des obstacles mécaniques à la respiration, lesquels obstruent les voies respiratoires à l'intérieur, comme la strangulation, les corps étrangers dans les voies aériennes et l'écume bronchique; 3° l'asphyxie par privation d'air dans un milieu ambiant, laquelle s'observe dans la submersion et dans la raréfaction de l'air; 4° l'asphyxie par arrêt de la circulation pulmonaire, comme on le voit dans la congélation et le choléra asphyxique; 5° l'asphyxie par suppression de l'influx nerveux, que l'on peut constater dans la section de la moelle épinière ou dans celle du nerf pneumogastrique, et dans la sidération par la foudre; 6° l'asphyxie occasionnée par la respiration de gaz contraires à l'hématose pulmonaire, mais qui n'ont point d'action toxique, comme le gaz azote, l'hydrogène et le protoxyde d'azote; 7° l'asphyxie déterminée par la respiration de gaz contraires à l'hématose pulmonaire ayant une action toxique ou délétère, comme le gaz acide carbonique, l'acide sulfureux, le chlore, l'ammoniaque, l'acide nitreux, l'hydrogène carboné, l'oxyde de carbone, l'hydrogène sulfuré, l'hydrosulfure d'ammoniaque, l'hydrogène arséniqué, etc.; et enfin 8° l'asphyxie des nouveau-nés.

Selon Bichat, le passage du sang au travers du poumon pendant l'asphyxie n'est point interrompu; le cœur continue de se contracter quelque temps pendant l'asphyxie, et il lance le sang rouge non artérialisé dans toutes les divisions de l'aorte;

mais l'action du sang noir dans les organes ne peut entretenir leur activité. Les phénomènes généraux des asphyxies peuvent aussi se résumer en gêne plus ou moins grande de la respiration; bientôt survient un besoin impérieux de respirer, qui annonce un état d'angoisse difficile à supporter; puis surviennent un affaiblissement gradué des facultés intellectuelles, un malaise général, des vertiges, une diminution dans la force des sens et dans celle de l'organe de la locomotion, et bientôt après une perte de connaissance; à cette époque, la respiration et la circulation continuent encore, mais la première ne consiste plus qu'en des mouvements peu sensibles de dilatation et de resserrement de la poitrine, et la seconde dans les battements du cœur que la main perçoit avec peine : de là un affaiblissement considérable du pouls; survient ensuite l'immobilité générale la plus absolue, qui est accompagnée de la cessation de tout phénomène respiratoire. C'est alors que commencent à paraître les effets résultant d'un commencement de plénitude du système capillaire : la face se colore en un rouge violet, les mains et les pieds prennent une teinte analogue; il en est de même de quelques points du corps, où apparaissent de larges plaques rosées ou violacées qui s'étendent parfois à toute la longueur d'un membre; enfin la circulation s'arrête entièrement, et l'asphyxie est complète; la chaleur du corps et l'absence de la rigidité cadavérique sont les seuls phénomènes qui distinguent cet état de la mort caractérisée.

Il y a des asphyxies inévitablement ou presque inévitablement mortelles, parce que leur cause ne peut être enlevée : telles sont la plupart des asphyxies par obstacles mécaniques à la respiration, tumeurs diverses, membranes de croup, etc. Les asphyxies compliquées d'empoisonnement par un gaz délétère sont très-graves, parce que le rétablissement des phénomènes respiratoires ne suffit pas toujours pour neutraliser le poison qui a été introduit dans l'économie. L'espèce la plus simple d'asphyxie est celle où, la cause pouvant être complétement enlevée, le sang n'a besoin que d'être artérialisé de nouveau; mais dans cette asphyxie les chances du rétablissement de la respiration dépendent beaucoup du temps pendant lequel elle a été interrompue. Il est fort difficile de décider quelle est l'époque où toute espérance de guérison est évanouie, où la mort réelle a succédé à la mort apparente; il ne faut point abandonner tout espoir tant qu'on a lieu de supposer que ni les liquides ni les solides du corps de l'asphyxié ne sont pas assez profondément altérés pour que l'organisme ne puisse entrer de nouveau en mouvement, à l'aide par exemple de la respiration artificielle ou de l'insufflation des poumons. La *respiration artificielle* est pratiquée au moyen de pressions exercées sur la poitrine et l'abdomen, de manière à simuler le resserrement et l'ampliation de la poitrine qui ont lieu dans l'acte respiratoire. Ce moyen est d'une grande efficacité dans toutes les asphyxies, et ne doit jamais être négligé. On a depuis longtemps aussi employé dans le même but l'*insufflation pulmonaire*. On en faisait autrefois de bouche à bouche; mais il vaut mieux se servir d'un tube et d'un soufflet, au moyen duquel on pousse de petites quantités d'air d'une manière intermittente : l'élasticité du poumon suffit pour l'expulsion de l'air insufflé.

Les excitants externes et internes sont encore très-employés. On a fait usage de l'électricité sous diverses formes : tantôt on a essayé des étincelles ou des décharges électriques sur les parois du thorax, sur la région du cœur; ou bien encore on a, en pratiquant l'électro-puncture, piqué les espaces intercostaux, les attaches du diaphragme, etc. Les frictions ont été recommandées par tous les médecins, et conviennent dans toutes les asphyxies. Plusieurs personnes peuvent les mettre en pratique à la fois; des morceaux de laine chaude, de flanelle, de linge, ou même la paume des mains seulement, suffisent pour les pratiquer. L'ammoniaque, l'éther, l'acide sulfureux obtenu en faisant brûler des allumettes soufrées sous le nez des asphyxiés, et d'autres excitants, peuvent être portés soit sur la peau, soit sur la muqueuse buccale et nasale; on peut chatouiller la luette, les fosses nasales avec les barbes d'une plume, etc. L'impossibilité de la déglutition, la crainte de faire entrer des boissons dans la trachée, font recourir à l'emploi des lavements excitants; on donne aussi l'eau salée, l'eau vinaigrée. L'injection des liqueurs fortes dans l'estomac est plus dangereuse qu'utile. La saignée dans quelques asphyxies est très-efficace; mais elle peut devenir dangereuse dans d'autres. L'usage de tous ces moyens

doit être continué jusqu'à ce que la rigidité cadavérique soit établie.

ASPIC, serpent dont la morsure était regardée comme très-venimeuse, et dont se servit Cléopâtre pour se donner la mort. C'est un aphorisme d'Hippocrate, qui se trouve aussi dans l'Écriture, que la morsure de l'aspic ne se guérit point. Ce serpent avait été appelé ainsi par les Grecs, parce qu'il affectait de se mettre en rond, surtout quand il était attaqué; sa tête, qu'il élevait du milieu du cercle qu'il formait ainsi, représentait alors ce que les Romains appelaient *umbo* dans leur bouclier. On croit que l'aspic est la *vipère d'Égypte* de Lacépède, dont la morsure en effet est très-dangereuse. On a aussi donné ce nom à un autre serpent d'Europe.

ASPROMONTE, agreste plateau de la Calabre, au nord-ouest de Reggio, où échoua l'expédition dirigée par Garibaldi contre Rome, en 1862. Repoussé dans sa pointe sur Reggio, il était arrivé le 28 août près de ce plateau avec 1,500 volontaires; sa colonne campa au lieu appelé les *Forestali*. Cette troupe, affaiblie par une marche pénible, dans des sentiers difficiles, avait déjà perdu bon nombre de soldats. La nuit fut froide et pluvieuse, et les volontaires ne pouvaient pourvoir à leur subsistance. Le 29, la colonne, divisée en deux corps, se disposa à traverser la montagne. Depuis la veille, elle se trouvait cernée par les troupes du général Cialdini. Une colonne mobile de troupes italiennes, composée de cinq bataillons d'infanterie de ligne et de deux bataillons de *bersaglieri*, commandée par le colonel Pallavicino, fut lancée dans la montagne, avec mission de poursuivre le corps des volontaires, de le détruire s'il livrait combat, ou de le faire tomber, en le harcelant, dans la ligne des troupes régulières qui l'attendaient au delà d'Aspromonte. Le 29 au matin, les volontaires garibaldiens s'étaient à peine avancés vers le nord, qu'ils virent paraître en face d'eux, sur les hauteurs, les bersaglieri du colonel Pallavicino. Garibaldi avait donné l'ordre de ne pas tirer sur les troupes régulières et d'essayer de leur échapper sans combattre. Les bersaglieri, en manœuvrant pour envolopper les garibaldiens, engagèrent le feu, et quelques volontaires rendirent les coups de fusil qu'on leur tirait. L'action devint vive, et Garibaldi fut blessé d'une balle morte à la cuisse gauche, puis d'une balle dans toute sa force au cou-de-pied droit. Il resta encore un instant debout, et se redressa en criant *Vive l'Italie! ne faites pas feu!* On l'emporta sous un arbre. Son fils Menotti, atteint d'une balle morte à la jambe, fut apporté près de lui. Le combat ne dura guère plus d'un quart d'heure. Deux officiers des troupes régulières, qui avaient pénétré jusqu'à Garibaldi, furent arrêtés et désarmés; mais il leur rendit bientôt leurs armes. Le colonel Pallavicino vint lui-même près du général, il ne pouvait que proposer la reddition sans conditions. Garibaldi voulait être libre de s'embarquer sur un vaisseau anglais; le colonel ne put que promettre de demander des instructions. Les pertes essuyées de part et d'autre dans cet engagement n'ont pas été connues d'une façon bien positive: on les évalua d'abord à 12 morts et 200 blessés; on dit ensuite que les troupes royales n'avaient eu que 5 morts et 25 blessés, parmi lesquels trois officiers; que les garibaldiens avaient eu 20 blessés et qu'on ne connaissait pas le nombre de leurs morts. On avait pris aux garibaldiens trois drapeaux; aucun n'avait l'écusson de Savoie ni la cravate bleue. Au milieu de l'un d'eux on lisait la devise: *Italie et Victor-Emmanuel*.

Garibaldi, porté sur une litière jusqu'à Scilla, par les siens, suivis par un bataillon de bersaglieri, y retrouva le colonel Pallavicino. Celui-ci lui déclara alors qu'il avait l'ordre de le faire embarquer avec un petit nombre d'officiers à son choix pour la Spezzia. Les volontaires avaient été désarmés et les plus jeunes renvoyés. Des ordres avaient été donnés pour que les prisonniers fussent traités avec égard. Garibaldi souffrit longtemps de sa blessure, qu'un grand nombre de médecins vinrent visiter. On restait incertain sur le sort des prisonniers d'Aspromonte. Le roi était pour l'amnistie; mais quelques généraux demandaient un exemple. Le ministère ne se prononçait pas. Enfin le mariage de la seconde fille du roi Victor-Emmanuel avec le roi de Portugal devint une occasion de clémence. La princesse, avant de quitter son père, le pria instamment de pardonner aux vaincus d'Aspromonte. Sa sœur aînée, la princesse Clotilde Napoléon, se joignit à elle, et l'amnistie fut décrétée le 5 octobre 1862. Étaient exceptés les militaires de terre et de mer. Ceux-ci étaient au nombre d'une centaine, dont

douze officiers et dix sous-officiers, qui passèrent devant des conseils de guerre. La démission donnée par des officiers alors que leur corps était en marche contre Garibaldi fut déclarée nulle, et le tribunal prononça qu'ils avaient encouru la destitution. Trois députés, MM. Mordini, Fabrizzi et Calvino, qui avaient été arrêtés malgré les immunités de leur mandat au moment de la levée de boucliers de Garibaldi, furent rendus à la liberté. Un décret du 11 mars 1865 a accordé grâce entière aux militaires condamnés pour les faits d'Aspromonte.

ASSA-FŒTIDA ou ASA-FŒTIDA, gomme résine fournie par la racine de la *ferula assa-fœtida*, plante herbacée, vivace, de la famille des ombellifères, qui croît naturellement en Perse. Cette substance se trouve en masses agglutinées plus ou moins volumineuses, d'une couleur brune ou fauve, parsemées de points blancs et violets, se ramollissant à une douce chaleur, d'une odeur pénétrante et d'une fétidité remarquable, d'une saveur âcre, amère et piquante. L'huile volatile de l'assa-fœtida est incolore et très-volatile : sa saveur, d'abord fade, devient bientôt âcre et amère. La résine est d'un brun verdâtre, d'une odeur aromatique, d'une saveur faible, qui devient ensuite amère et alliacée : elle est soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles. L'assa-fœtida, qui, malgré son odeur repoussante, est pour quelques habitants de l'Orient un condiment des plus recherchés, s'emploie en médecine comme un des plus puissants antispasmodiques diffusibles, antihystériques. On la prescrit surtout dans l'hypocondrie, l'asthme, les convulsions des enfants, la chlorose, les coliques nerveuses, les vomissements spasmodiques. Administrée à hautes doses, elle donne lieu à une sensation de chaleur à l'épigastre, à des vomissements et à des évacuations alvines, suivies de malaise général, d'agitation et d'anxiété. A petites doses elle facilite les fonctions de l'estomac, et porte son action secondaire sur le système nerveux. A l'extérieur on l'emploie comme un puissant résolutif dans les cas de tumeurs indolentes, de carie des os, etc. Quand on la prescrit à l'intérieur, son odeur désagréable force de l'administrer le plus souvent en pilules et en lavements.

ASSAINISSEMENT. C'est l'action d'enlever à l'air atmosphérique les éléments dangereux qui le vicient. L'air renferme en général, comme principe éminemment respirable, l'oxygène dans la proportion d'un cinquième environ ; mais des conditions particulières, sur des points plus ou moins restreints de l'espace, altèrent souvent la pureté de l'air, soit en enlevant une plus ou moins grande quantité d'oxygène, soit en le transformant en des composés non respirables, soit en répandant au sein de l'atmosphère des produits dont beaucoup ne peuvent être saisis par les moyens les plus perfectionnés de la science, mais dont l'action s'exerce d'une manière telle que non-seulement l'homme ou les animaux en éprouvent des accidents, mais qu'ils peuvent même y trouver la mort. Ainsi, que, par suite du contact prolongé de diverses essences, l'oxygène enlevé en proportion considérable à une masse d'air limitée y fasse prédominer l'azote ; que la combustion du charbon, la fermentation ou d'autres causes, y répandent de l'acide carbonique ; qu'enfin, la décomposition des matières organiques accumulées sur quelques points vienne mêler à l'air des principes miasmatiques, comme dans le voisinage des marais ou de grandes masses d'eau stagnante, ou dans l'accumulation des hommes dans les hôpitaux, la santé de l'homme et sa vie même peuvent être compromises.

Le principe qui soutient la vie des animaux est indispensable pour la combustion des corps destinés à nous éclairer : aussi, quand, dans un lieu quelconque, on voit pâlir une chandelle ou une bougie, à plus forte raison lorsqu'on la voit s'éteindre, quoique l'homme puisse encore vivre pendant quelque temps, un danger imminent existe pour lui, et il ne saurait trop tôt s'y soustraire. Le meilleur et le plus sûr des moyens d'assainir l'air dans ce cas est d'en déterminer le renouvellement par une ventilation que l'on peut déterminer directement en ouvrant des portes et des fenêtres s'il en existe, ou en y introduisant de l'air avec des soufflets, ou bien par le moyen de machines ou l'emploi de la chaleur, qui, entraînant l'air vicié, le remplacent par de l'air pur pris sur un point convenable. On assainit les parties basses des navires en y faisant pénétrer la partie inférieure d'un tuyau à l'ouverture supérieure duquel on fait du feu : le

combustible dilate l'air et en emploie une partie à sa combustion; un courant rapide de bas en haut s'y détermine bientôt, et, l'air extérieur se précipitant pour prendre la place de celui qui est enlevé, l'atmosphère se trouve promptement renouvelée. Des moyens semblables, ou l'action d'un ventilateur, sont appliqués lorsqu'il s'agit d'assainir des points où l'air a éprouvé quelque altération, par exemple dans les fosses d'aisances ou les égouts. Mais lorsque des matières organiques en décomposition répandent continuellement dans l'air des miasmes dont l'action sur l'économie animale peut devenir très-dangereuse par sa continuité, la ventilation pourrait être insuffisante, et l'emploi de moyens qui altèrent ou détruisent complétement ces miasmes est indispensable. C'est alors que le chlore et les chlorures alcalins sont appliqués avec grand avantage et peuvent rendre à l'air sa pureté première.

Les mouvements de grandes masses de terre pour les travaux déterminent souvent de nombreux accidents chez les ouvriers employés à les opérer, et dans les localités voisines de masses d'eau stagnante ou bien dont le cours est peu prononcé. Les rizières, les routoirs et beaucoup d'autres conditions analogues altèrent la pureté de l'air, au moyen d'émanations insaisissables, mais dont l'action est bien connue et s'étend quelquefois à de très-grandes distances, sans que l'odorat soit affecté par la présence des substances miasmatiques. Jusqu'ici on n'a pu trouver le moyen de les prévenir efficacement, et dans certains pays, à des époques déterminées, il règne chaque année des maladies spéciales, qui reconnaissent pour cause ce genre d'action. Ménager un libre écoulement aux eaux, en empêcher la stagnation sur un même point, ne pas laisser les hommes exposés à l'humidité du soir ou de la nuit, sont les moyens les plus convenables pour obtenir une amélioration dans ces conditions.

ASSAISONNEMENT, procédé de l'art culinaire qui a pour but de donner aux aliments les saveurs les plus agréables. Le sucre, le lait, la crème, le beurre, l'huile, la graisse, sont des assaisonnements doux, qui diminuent plutôt la digestibilité des aliments que d'y ajouter. Le vinaigre, le verjus, les limons, les groseilles à maquereau, etc., rendent les substances alimentaires plus rafraîchissantes et d'une digestion plus facile; cependant certaines personnes ne s'en trouvent pas bien. La moutarde, le raifort, l'ail, l'oignon, augmentent les forces digestives de l'estomac en le stimulant fortement. L'emploi modéré du sel, destiné à dissiper la fadeur des aliments, est très-favorable à la santé, mais l'abus en est très-nuisible. Le poivre, les clous de girofle, la cannelle, la muscade, le laurier franc, le thym, la sauge, le cumin, le carvi, le fenouil, et en général toutes les plantes aromatiques, sont des substances échauffantes à divers degrés, qui ne peuvent convenir comme assaisonnements qu'à l'estomac des personnes qui ont besoin d'être stimulées pour bien faire leur digestion. On ne saurait trop se prémunir contre les inconvénients qui résultent de l'abus de ces assaisonnements échauffants employés dans l'art culinaire pour aiguiser l'appétit et exciter le goût blasé de beaucoup de gens, en variant à l'infini la saveur des mets plus ou moins recherchés.

ASSAS (NICOLAS, chevalier D'), était né au Vigan et avait embrassé la profession des armes. Capitaine au régiment d'Auvergne, il commandait, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, une garde avancée près de Clostercamp, aux environs de Gueldre, et sortit à la pointe du jour pour inspecter les postes. Dans cette tournée il est rencontré par un fort détachement ennemi, marchant dans le plus profond silence, et dont aucun indice n'avait pu encore révéler l'approche à nos troupes. Le commandant ennemi menace d'Assas de le tuer s'il pousse un seul cri, car ce cri suffira pour mettre les Français en alerte. « A moi, Auvergne, voilà l'ennemi! » s'écrie aussitôt d'Assas de sa voix la plus retentissante, et il tombe criblé de coups de baïonnette; mais les Français ont eu le temps de courir aux armes, et l'ennemi trouve à qui parler. Tel est le récit de Voltaire; mais Lombard de Langres, dont le père était à cette affaire, dit que le cri avait été poussé par le sergent Dubois, lequel se trouvait dans le taillis avec d'Assas.

ASSASSINAT. C'est un attentat prémédité contre la vie d'une personne. Le langage ordinaire fait toujours le mot *meurtre* synonyme du mot *assassinat*, tandis que la langue juridique lui donne une signification toute différente pour désigner le crime commis sans préméditation et sans

guet-apens. Ce mot, dont on a donné plusieurs étymologies, parait venir du nom de la tribu musulmane des Assassins. La législation française punit l'assassinat de la peine de mort. Les Athéniens ne punissaient pas de mort les assassins, et se contentaient de les bannir du sein de la société. L'assassin est déclaré indigne de succéder à sa victime ainsi que celui qui n'a pas révélé l'assassinat, sauf le cas où il serait parent de l'assassin au cas déterminé par la loi. L'assassinat s'est montré sur la terre avec les premières sociétés. Ils n'étaient que trois sur la terre, a dit un misanthrope, et déjà l'un deux assassinait son frère.

ASSASSINS ou ISMAÉLITES ORIENTAUX, branche de la secte mystique des Ismaélites, créée en Égypte par Abdallah. C'est à cette secte qu'est due la fondation de la dynastie égyptienne des Fatimites, sous laquelle s'établit au Caire une grande école, appelée *maison de la sagesse*, foyer central de l'ismaélisme, qui, par de secrets affidés, se propagea rapidement en Perse et en Syrie. Cette école jouissait d'une grande célébrité; les sciences y étaient cultivées avec une supériorité remarquable, et souvent les khalifes y venaient eux-mêmes présider aux discussions de droit et de mathématiques. Cette association, dirigée par un grand maître, se recrutait par initiations graduelles, et la doctrine des hautes classes restait complétement inconnue aux classes inférieures de la hiérarchie. Les missionnaires propagateurs de la nouvelle secte se nommaient *daïs*. S'il est vrai que la doctrine secrète des Ismaélites ait enseigné que les descendants d'Ismaël, le dernier des sept imans incarnés, étaient les seuls héritiers légitimes du khalifat, et qu'elle ait donné aux prescriptions du Coran un sens allégorique dont résultaient la négation de toute religion positive et l'indifférence morale de toute action, on comprend que l'instinct sanguinaire des Assassins ait été le résultat de semblables préceptes.

Leur fondateur, Hassan-ben-Sabbah-el-Homaïri, naquit en Perse. Il fit ses études à Nichapour. Initié plus tard à la doctrine secrète des Ismaélites par quelqu'un de leurs daïs, il se fit consacrer daï lui-même. S'étant rendu à la cour du Caire, il eut des discussions avec le général en chef, et fut déporté. Il réussit à s'enfuir du vaisseau qui le portait et à débarquer sur les côtes de Syrie. Il retourna alors en Perse, se fit de nombreux partisans, fonda son ordre secret sur le modèle de l'ordre égyptien, et jeta les fondements d'un État qui devint la terreur de ses plus puissants voisins. S'étant emparé par ruse, en 1090, de la forteresse d'Alamout (Nid de Vautours) dans les montagnes de Roudbar, il étendit sa puissance politique en faisant assassiner princes et hommes d'État, et réduisit sous son autorité beaucoup de châteaux forts dans les montagnes au sud de la mer Caspienne (Djebal), dans le Kouhistan et dans les montagnes de la Syrie. Cet ordre était ainsi organisé : Le chef suprême, le chéikh-al-Djebal, appelé communément *le vieux* ou *le prince de la Montagne*, exerçait le pouvoir le plus absolu. Sous lui, trois *daïl-kebir*, ou grands prieurs, commandaient à Djebal, dans le Kouhistan et dans la Syrie. Ils avaient sous leurs ordres les *daïs* et les *refiks;* ces derniers n'étaient pas, comme les daïs, admis à tous les degrés de l'initiation, et il ne leur était pas permis d'enseigner. A la classe des profanes appartenaient d'abord les *fedavis* ou *fedaïs* (c'est-à-dire s'immolant), troupe de jeunes gens résolus, toujours prêts à exécuter sans examen les ordres du Vieux de la Montagne. Avant de les faire partir pour une expédition, on avait toujours soin de les enivrer de hachich. De là le nom de *Hachichins* donné aux membres de cet ordre, nom qui en passant dans les langues occidentales est devenu *assassin*, synonyme de meurtrier. La sixième classe de l'ordre était formée par les *lassiks* ou novices. La septième et dernière se composait des paysans et des ouvriers des pays conquis, lesquels étaient soumis à l'observation la plus rigoureuse des lois de Mahomet. Les chroniques des croisades abondent en merveilleux récits du dévoument absolu de ces sicaires. Le comte de Champagne étant allé visiter le châtau d'Alamout, le Vieux de la Montagne, pour lui donner une idée de son autorité, fit un signe, et deux sentinelles qui se trouvaient au sommet d'une tour s'élancèrent dans le précipice. Des sultans, des vizirs seldjoucides, des khalifes fatimites tombèrent sous le fer des Assassins. Plus tard Richard Cœur de Lion s'en servit contre Conrad, marquis de Montferrat. Saladin lui-même pour échapper à leur poignard se vit forcé de pactiser avec eux.

Quand le vieux de la Montagne eut établi sa domination, il ne sortit plus de son appartement que deux fois, dit-on, pour aller respirer l'air et contempler le ciel sur sa terrasse. Il mourut à soixante-dix ans, en 1124. Après lui, l'ordre des Assassins fut agité de sanglantes révolutions. Il avait nommé pour son successeur Kia Bousourgomid, un de ses daïlkebirs, à qui succéda, en 1138, son fils Mohammed, qui sut se défendre avec succès contre Noureddin et Joussouf Saladin. En 1163, Hassan II commit l'imprudence de livrer à ses sujets le secret de l'ordre, la négation de toute religion positive, et l'abolition de l'islamisme; faute dont le punit le poignard de son beau-frère. Sous son fils Mohammed II, qui marcha sur ses traces, le daïlkebir de la Syrie se rendit indépendant, et voulut négocier avec les chrétiens; mais les Templiers tuèrent ses envoyés, afin de ne pas perdre le tribut annuel qu'il leur payait. Mohammed fut empoisonné par son fils Hassan III, qui rétablit l'islamisme, et reçut en récompense le surnom de *Nouveau Musulman*. Il eut pour successeur un enfant de neuf ans, Aladin Mohammed III, qui plus tard prépara la ruine de l'ordre par son règne efféminé, et fut tué par ordre de son fils, Rokneddin Charchah, septième et dernier vieux de la Montagne.

En 1256, le prince mongol Houlagou détruisit les forteresses des Assassins en Perse. Ils se maintinrent plus longtemps en Syrie, où ils ne furent complétement soumis qu'à la fin du treizième siècle. Les restes de cette secte subsistèrent encore longtemps dans le Kouhistan. Des Assassins reparurent en Syrie en 1342, et de nos jours encore cette secte forme un parti hérétique dans ces deux pays. Les Ismaélites de la Perse ont un iman qui réside à Chech, village du Koum, et on en trouve aussi, sous le nom de Hosséinis, dans le voisinage d'Alamout. Les Ismaélites de Syrie habitent dans les environs de Massiat. Ce château, qui leur fut enlevé en 1809 par les Nossaïriens, leur a été rendu par ordre du sultan. Ces Nossaïriens, dont l'hérésie est exclusivement mystique, ne peuvent, non plus que d'autres sectes chiites, être comparés aux Assassins; mais on trouve la plus grande analogie entre ces derniers et les *Thougs* de l'Inde.

ASSIGNATS. Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 2 novembre 1789, ayant décidé qu'il serait à l'avenir pourvu aux dépenses du culte par l'État, on affecta au remboursement de la dette publique les propriétés ecclésiastiques, dont la vente fut en même temps posée en principe, et qui furent dès lors déclarées *propriétés nationales*. L'année suivante l'Assemblée s'occupa de la mise en vente des biens du domaine public et du clergé. Bailly, pour leur conserver tout leur valeur, proposa de décider que l'État faisait abandon des biens nationaux compris dans leur territoire aux communes, qui les achèteraient en masse pour les revendre en détail, et qui payeraient le trésor public au moyen de bons à longues échéances, dont les ventes successives, effectuées dans l'intervalle, fourniraient les moyens de faire les fonds : avec ces bons, le trésor devait désintéresser ses créanciers, qui pourraient les donner comme comptant en payement d'acquisition de biens nationaux. De là le nom de *papier municipal* donné dans le principe aux assignats.

On ne saurait nier que l'idée était à la fois simple et ingénieuse, et qu'ainsi convertie en *dette communale*, la dette de l'État se rapprochait du créancier et présentait à tout porteur d'assignats une garantie certaine et toujours réalisable. Il ne s'agissait pas là, comme voulurent le persuader quelques membres de l'Assemblée appartenant au clergé, d'un papier-monnaie semblable à celui qu'avait créé Law sous la Régence, et qui n'avait pour toute garantie que des savanes à défricher sur les bords du Mississipi. Les biens nationaux étaient une valeur réelle, connue de chacun; créer à cette valeur un signe représentatif qui permît de la mettre immédiatement en circulation pour faire face aux besoins de l'État, était l'acte d'un intelligent patriotisme. Aussi, la motion de Bailly, appuyée et amendée par Péthion, Mirabeau et quelques autres orateurs, passa-t-elle, malgré l'opposition de l'évêque Talleyrand et de l'abbé Maury, et fut-elle convertie, le 19 avril 1790, en décret.

Une première émission d'assignats, pour une somme de 400 millions de francs, eut lieu tout aussitôt, et mit momentanément le trésor en état de faire face à toutes les exigences du service public sans recourir à l'augmentation de l'impôt, car la loi leur assurait une circulation forcée avec

une valeur absolue égale à celle du numéraire. Mais la confiance ne tarda pas à manquer à ce signe représentatif des ressources extraordinaires que la vente des biens du clergé devait mettre à la disposition de l'État. On craignit que dans l'antagonisme des intérêts nouveaux et des intérêts anciens la victoire ne finît par rester à ceux-ci, et qu'il n'en résultât une réaction contre les tentatives d'émancipation faites depuis 1789; réaction qui aurait pour résultat de rétablir les choses sur le pied où elles étaient avant la réunion des états généraux, et par suite l'annulation des ventes de biens ecclésiastiques. « Les assignats, dit M. Thiers, restaient dans la circulation comme une lettre de change non acceptée, et s'avilissaient par le doute et la quantité. Le numéraire restait seul comme mesure réelle des valeurs. » Les agioteurs discréditaient encore les assignats par leur trafic.

Vainement la Convention essaya d'en relever la valeur en décrétant que quiconque échangerait une certaine quantité de monnaie métallique contre une quantité nominale plus grande d'assignats, ou bien qui stipulerait pour des marchandises un prix différent, selon que le payement se ferait en numéraire ou en assignats, serait puni de six ans de fers; rien ne put triompher de la défiance générale, ni faire remonter la valeur des assignats, non plus que les porter au niveau des marchandises. Il fallut abaisser par une loi spéciale le prix de celles-ci, mesure inique et inouïe, devant laquelle la Convention ne recula pourtant pas, et à laquelle elle eut recours en 1793. L'assignat cependant n'en baissait pas moins dans le crédit, et sa valeur, qui alors relativement au numéraire se comptait dans la proportion de trois à un, tomba en deux mois jusqu'à l'énorme différence de six à un. Tous les débiteurs s'empressaient de se libérer, et les créanciers, forcés de recevoir au taux légal les assignats ainsi dépréciés, perdaient les cinq sixièmes de leurs créances.

Cependant à cette époque le montant des assignats mis en circulation était loin d'avoir dépassé la valeur des terres qui en étaient le gage, et dont l'évaluation n'était pas portée à moins de dix milliards. La création du grand-livre de la dette publique par Cambon, qui permit de convertir les assignats en une inscription de rente perpétuelle, les décrets de plus en plus sévères de la Convention, et surtout les victoires des armées républicaines, en rétablissant la confiance publique dans le nouvel ordre de choses, firent remonter les assignats au taux du numéraire vers la fin de 1793. Mais cet équilibre dura peu. Le gouvernement révolutionnaire travailla lui-même à discréditer son papier-monnaie par les émissions désordonnées qu'il crut pouvoir en faire. Les dépenses énormes qu'entraînait pour le trésor l'entretien de quatorze armées sur les frontières, et au dedans les dilapidations et les concussions de tout genre, qui appauvrissaient nécessairement le gouvernement, ne lui permirent pas de s'arrêter dans la voie funeste où il se trouvait forcément engagé. On crut pouvoir toujours suppléer à l'absence de fonds résultant de la difficulté que l'impôt éprouvait à rentrer, par de nouvelles émissions d'assignats, qui contribuaient à les avilir.

En 1795, l'importance totale de ces émissions s'élevait déjà à une somme de vingt milliards, au double, par conséquent, de la valeur présumée des biens nationaux; aussi les assignats étaient-ils tombés au cent cinquantième de leur valeur. En vain on essaya d'activer la vente des biens nationaux; dans ce but, on recourut à une banque territoriale avec prime, à une tontine, et à quelques autres opérations de ce genre. Mais tous ces beaux projets reposaient sur une idée fausse de l'état financier du pays, auquel on supposait la faculté d'acheter, quand il était ruiné et dépourvu de ressources réelles. Les sommes immenses représentées par les assignats ne formaient en effet qu'une richesse illusoire, qui, réduite au tarif de la circulation, suffisait à peine aux dépenses ordinaires de la vie. Qu'on en juge par le prix demandé alors pour certains objets d'une consommation journalière! On payait une paire de bottes 500 francs, un habit 7 à 8,000 fr., un demi-kilogramme de beurre 200 francs, un sucre d'orge 20 et 30 francs. Dans certaines localités le taux de l'assignat de 100 francs descendit même à 2 liards! Une émission de 20 milliards d'assignats, faite par le Directoire dans les premiers mois de 1796, produisit à peine 100 millions en numéraire. Cependant ce signe représentatif de la richesse nationale, en se prêtant à toutes les combinaisons d'un

agiotage effréné, en facilitant des spéculations sur les biens nationaux, ne manquait pas de partisans; et des patriotes plus ardents qu'éclairés s'obstinaient à penser que des mesures de rigueur, renouvelées du système suivi en 1793 par la Convention, pouvaient encore en relever la valeur.

Enfin, la raison prévalut : le 30 pluviôse an IV (19 février 1796), la planche aux assignats fut brisée. Ramel, ancien ministre des finances, évalue, dans ses Mémoires, la somme totale des assignats émis depuis l'origine à 45,578,000,000 de francs. Les rentrées successives, opérées au moyen des ventes de domaines nationaux, avaient réduit cette somme à 36 milliards. Quand la liquidation définitive s'opéra, il fut reconnu que 24 milliards étaient encore en circulation; liquidés au trentième de leur valeur, ces 24 milliards furent échangés contre 800 millions de *mandats territoriaux*.

ASSISES. Ce mot signifie *assemblée;* mais il a reçu dans l'ancien droit français diverses acceptions. Les assises proprement dites étaient tenues par les *missi dominici* envoyés par le souverain pour recueillir et porter au prince les réclamations et les plaintes des provinces; les comtes, les évêques, les leudes et tous les magistrats et juges du ressort y étaient appelés pour y répondre de leur conduite. On y publiait les lois et les règlements d'administration. Les affaires les plus graves étaient envoyées aux assemblées générales du mois de mars ou du mois de mai, que plusieurs auteurs ont, par analogie, également nommées *assises*. Les *missi dominici* ayant disparu avec la seconde race, les assises, dans le sens propre, disparurent avec eux. Au treizième siècle, saint Louis ayant créé les *enquesteurs*, dont les attributions se rapprochaient de celles des envoyés de Charlemagne, et ayant d'autre part augmenté considérablement le pouvoir et l'influence des baillis et des sénéchaux, qui dès leur établissement avaient été chargés de se transporter à l'époque déterminée dans toute l'étendue de leur juridiction pour y tenir des assises, il résulta de cette double circonstance que ce prince est généralement regardé comme ayant institué les assises. Les assises eurent alors connaissance des appels et des sentences des juges inférieurs. Un édit d'août 1552 tenta de supprimer les assises en portant les appels aux siéges présidiaux, sauf les cas extraordinaires; mais cet édit ne reçut pas une exécution générale. Beaucoup de baillis et de sénéchaux gardèrent l'usage d'aller, à certains jours de l'année, tenir leurs assises dans les siéges particuliers et royaux de leur ressort.

Les prévôts tenaient également des assises, mais sans avoir le droit d'y appeler les juges dont les appellations leur ressortissaient, parce qu'ils n'avaient pas connaissance de délits ou malversations par eux commis. Ces assises, présidées par le prévôt ou par quelque juge inférieur, furent nommées *petites assises*, par opposition aux *grandes assises*, présidées par le bailli ou le sénéchal. Les grandes assises se confondaient avec les *grands plaids* ou *grands jours*, les petites assises avec les *plaids* ou *jours ordinaires*.

En outre, les seigneurs, usurpant la prérogative de l'autorité royale, firent tenir des *assises seigneuriales* par leurs officiers ou sénéchaux.

Dans le dernier état du droit ancien on appelait communément *assises, grandes assises*, toutes les séances solennelles tenues, soit par des cours souveraines hors du lieu de leur résidence ordinaire, soit par des tribunaux spéciaux institués pour des circonstances extraordinaires. On a aussi donné le nom d'*assises* à certains règlements faits par ces assemblées.

Maintenant il y a dans chacun de nos départements, et, sauf de rares exceptions, au chef-lieu, une *cour d'assises* siégeant par intervalles, devant laquelle sont portées les affaires criminelles, c'est-à-dire celles qui sont de nature à entraîner contre l'accusé des peines afflictives et infamantes. D'après l'article 253 du Code d'instruction criminelle, modifié en 1831 et 1855, les cours d'assises sont composées, dans les départements où siége une cour impériale, de trois conseillers de cette cour, dont un est président; dans les autres départements, d'un conseiller de la cour impériale, président, et de deux assesseurs désignés par le premier président de la cour parmi les présidents et juges du tribunal de première instance du lieu où se tiennent les assises. Le ministère public est représenté par le procureur général ou par l'un des avocats généraux, substituts du procureur général, procureurs impériaux ou substituts

du procureur impérial. Un greffier complète la cour. Le jury connaît du fait matériel et de la culpabilité de l'accusé. La cour applique la peine suivant les prescriptions de la loi. Les cours d'assises de l'Algérie jugent sans l'assistance de jurés.

ASSISTANCE, secours qu'on donne à un homme qui est dans le besoin. A une époque où l'idée de *droit au travail* montait un certain nombre de têtes, on essaya d'opposer à cette théorie un prétendu *droit à l'assistance*, qui consistait à déclarer que la société devait, non du travail, mais un secours à ceux de ses membres qui tombaient dans le besoin. C'était un moyen terme entre l'opinion qui soutenait que l'État devait assurer l'existence de tout travailleur par le travail, et celle qui niait que l'intervention de l'État pût être efficace contre la misère, laquelle ne devait attendre de soulagement que de la charité privée. Ce fut cette opinion moyenne entre les doctrines qu'on appela *socialistes* et les doctrines *malthusiennes*, qu'adopta la Constitution de 1848 lorsqu'elle dit, article VIII du préambule : « La république... doit, par une *assistance* fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Mais borner le devoir de l'État aux *limites de ses ressources*, c'était retirer en partie ce qu'on venait de concéder, car l'État souffre aussi dans les temps de crise ; c'était détruire le droit à l'assistance. L'article 13 de la même constitution ajoutait : « La société fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. »

Ainsi réduite, l'assistance devenait purement et simplement synonyme de bienfaisance ; et c'est ainsi que l'entendait M. Thiers dans son rapport présenté à l'Assemblée législative au mois de janvier 1850, au nom d'une commission de trente membres : « Ce qu'on appelle aujourd'hui l'assistance, dit-il, et ce que dans tous les temps on a nommé la bienfaisance, est assurément la plus belle, la plus noble, la plus attachante des vertus, tant de l'homme que de la société. De même que l'individu ne saurait trop s'y livrer, l'État non plus ne saurait trop la pratiquer. Mais il y a cette différence entre l'un et l'autre, que l'individu agit avec ses propres deniers, et que l'État, au contraire, agit avec les deniers de tous, avec ceux du pauvre comme avec ceux du riche, et que si pour l'individu il n'y a d'autre conseil à suivre que celui de donner le plus possible, pour l'État, au contraire, il faut recourir aux principes de la justice distributive et examiner si en donnant aux uns il ne prend pas aux autres, si en un mot il ne manque pas aux règles d'une bonne et équitable administration. »

On comprend maintenant sous le nom d'*assistance publique* l'ensemble des grands établissements de bienfaisance, comme les hôpitaux, hospices, secours à domicile, bureau de bienfaisance, etc. L'administration de l'assistance publique à Paris est confiée à un directeur général responsable, assisté d'un conseil de surveillance, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et du préfet de la Seine. Il préside à l'administration des établissements hospitaliers et de secours à domicile Il représente ces établissements en justice, gère leurs biens, nomme les employés. Il a la tutelle des enfants assistés et des orphelins, etc. Le revenu des nombreuses propriétés que possède l'administration de l'assistance publique de Paris s'est élevé en 1857 à la somme de 992,000 fr. Le revenu mobilier se compose de rentes sur l'État ou sur particuliers, obligations, fonds placés en compte-courant, etc. Il montait en 1857 à 2,500,000 fr. Les revenus éventuels se composent des bonis réalisés par les établissements de service général, des produits divers des hôpitaux et hospices, des bénéfices d'exploitation, des dons et legs, et surtout des droits attribués à l'administration. Parmi ces derniers, le plus important est l'impôt perçu à l'entrée des spectacles, bals, cafés-concerts, guinguettes, etc. Cet impôt qui, en 1849, ne donnait que 440,000 fr., a monté successivement, et d'année en année, jusqu'à produire 1,389,240 fr. en 1857. Les droits sur le mont-de-piété, consistant en bonis acquis par la prescription et les bénéfices nets de l'exploitation, ont donné 359,157 fr. en 1857. Les frais de séjour dans divers établissements se sont élevés à la somme de 674,573 fr. Les produits des établissements de service général, tels que vente de pain, de vin, de médicaments,

de toile, ont été de 1,763,954 fr. Les exploitations diverses, comme la ferme Sainte-Anne, l'atelier de cordonnerie à Bicêtre, l'atelier de couture et les ouvroirs, les vacheries et porcheries, les cantines, etc., ont donné, au delà de leurs dépenses, une recette de 320,000 fr. Les concessions de terrains dans les cimetières ont produit 162,181 fr., etc. Puis viennent les remboursements par les départements ou les familles des journées d'aliénés, pour une somme de 1,069,000 fr., et les contingents de la ville et du département dans le service des enfants trouvés, pour celle de 1,800,000 fr. Si à tout cela on ajoute des recettes diverses, les fractions négligées et la subvention municipale, qui pour 1857 ne s'élevait pas à moins de 7,207,137 fr., on arrive à une recette brute de 18,595,090 fr. 53 c. pour couvrir une dépense presque égale.

La somme attribuée à l'assistance publique dans le budget de la ville de Paris varie chaque année, parce qu'il ne s'agit que de combler le déficit du budget particulier de cette administration. A la subvention ordinaire de la ville vient assez souvent se joindre une subvention extraordinaire, et parfois même à celle-ci une subvention supplémentaire, lorsque les budgets ne peuvent plus se balancer, comme dans les années de renchérissement des denrées alimentaires. Les charges de l'assistance publique, en dehors de son budget particulier, avaient occasionné à la ville de Paris, en 1859, une dépense totale de 8,202,772 fr. 54 c.; en 1860 il a fallu 8,719,735 fr. 57 c. pour y faire face. Ces deux sommes se répartissent ainsi : subvention ordinaire aux hospices, aux hôpitaux et aux bureaux de bienfaisance, 7,188,665 fr. 27 c. en 1859, 7,537,247 fr. en 1860; contingent de la ville dans les frais d'entretien des enfants assistés et des aliénés, 914,107 fr. 27 c. en 1859, 1,082,488 fr. 57 c. en 1860; secours à divers établissements privés, 100,000 fr. dans chaque année. La majeure partie des augmentations de dépense provenait de l'admission de la population des nouveaux territoires aux secours publics de Paris; les dépenses ordinaires prévues au budget particulier de l'assistance publique pour 1862 montaient à 22,153,716 fr. et les revenus propres de l'assistance ne dépassaient pas 13,380,734 fr. La ville a dû y suppléer.

A l'imitation d'une institution qui existe dans quelques villes de l'Italie, celle de l'*avocat des pauvres*, spécialement chargé de défendre les indigents devant les tribunaux, une loi du 22 janvier 1851 a organisé en France un système d'*assistance judiciaire* qui permet aux pauvres de poursuivre toute action civile et criminelle et d'y répondre. Cette assistance est accordée par un bureau spécial, établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement, et composé de cinq membres quand l'affaire est portée devant les tribunaux civils et de commerce et les juges de paix; de sept membres quand il s'agit de la cour impériale, de la cour de cassation ou du conseil d'État.

Le bénéfice de l'assistance judiciaire peut être retiré s'il survient à l'assisté des ressources reconnues suffisantes ou s'il a surpris la décision du bureau par une déclaration frauduleuse : le retrait est alors motivé. S'il y a eu déclaration frauduleuse l'assisté peut, sur l'avis du bureau, être traduit devant le tribunal de police correctionnelle et condamné, outre le payement des droits et frais de toute nature, à une amende de même valeur, sans toutefois qu'elle puisse dépasser cent francs, et à un emprisonnement de huit jours à six mois.

ASSOCIATION, réunion d'individus liés pour un but commun. L'homme n'est pas fait pour l'isolement. Si sa nature essentiellement libre le pousse à la vie indépendante, sa faiblesse native, le besoin, l'intérêt, le forcent à s'unir à ses semblables et à sacrifier une partie de sa liberté à sa sécurité et à son bonheur. De là la formation des sociétés. La première association fut sans doute la famille. Fondée sur les plus puissants instincts du cœur humain, elle doit être aussi ancienne que l'humanité. L'accroissement de la famille l'oblige à se démembrer. Bientôt quelque danger ou le besoin d'échange rallie les familles éparses. Elles se réunissent en tribu, les tribus s'associent pour former des peuples. Ces sociétés primitives se créent sous l'empire de la force, la force les maintient. L'homme sacrifie presque toute sa liberté à la nécessité; le despotisme et l'esclavage sont les seules bases de l'association. Les liens qui unissent ces associations sont d'abord loin d'être indissolubles. Elles naissent et se rompent selon les circonstances, comme nous le voyons chez les peuples nomades,

en Algérie, par exemple, où les tribus, ou fractions de tribu même, sont tour à tour alliées ou ennemies.

Mais la civilisation amène des relations plus régulières, des intérêts communs plus prononcés. Attachés à la terre, les hommes s'arment pour défendre celle dont ils ont pris possession. On creuse des fossés, on s'entoure de murailles, on se fortifie, et derrière ces remparts, où l'on peut mieux résister à un ennemi supérieur, la cité s'élève. Bientôt les citadins s'enferment dans une citadelle inexpugnable, et se séparent du cultivateur. L'industrie naît à l'ombre des murs des villes, et sert à payer les produits du sol. La commune s'organise. Chacun fournit sa part de service aux intérêts communs; la propriété s'établit par des titres authentiques, la loi s'impose à tous, la force fait place à la justice, des magistrats régissent la communauté, une force publique s'organise pour la défense de tous et la sécurité de chacun.

Mais l'industrie engendre l'*association du travail*. De petites associations se créent au milieu de la société communale. Des bras se réunissent pour entreprendre des travaux publics, des monuments, pour construire des routes, pour produire plus sûrement. L'utilité des échanges appelle les *associations commerciales :* on se réunit pour armer un vaisseau, pour conduire une caravane; les bénéfices se partagent entre les associés.

Les relations de peuple à peuple, de ville à ville, font naître la cupidité. On s'associe pour faire la guerre. Sous un chef valeureux, des *associations militaires* s'organisent. La cité la plus forte soumet les communes voisines à payer tribut ou à recevoir une garnison; quelquefois les vaincus sont réduits à l'esclavage, et une partie des vainqueurs forme une colonie. Pour éviter ces malheurs, parfois des villes se prêtent secours; toujours des liens nouveaux resserrent les cités entre elles : des provinces se forment, des États s'élèvent.

Du milieu des cités des hommes d'intelligence cherchent à expliquer la nature, l'humanité, la divinité. Des temples s'élèvent, les prêtres forment des *associations religieuses*. Les religions se fondent, elles ont leurs initiés et leurs adhérents; leur empire s'étend, et des liens nouveaux s'établissent par elles entre des hommes éloignés. La science elle-même se sépare de la religion, établit de nouvelles associations; le malheur appelle le secours de la fortune, et la bienfaisance unit encore les hommes.

Ainsi se forment dans toutes les sociétés de nouvelles associations qui étendent leur influence et préparent de nouvelles agglomérations humaines. Chez les anciens l'esprit d'association était très-borné. Le christianisme, en proclamant l'égalité des hommes, lui prépara une certaine extension. D'abord nous voyons des ordres religieux se former et se consacrer à la vie commune. Plus tard, après l'invasion des barbares, les cités se relèvent, et sous l'influence du travail les communes réussissent à s'affranchir et à former des communautés libres. Les corporations, les jurandes imposent la reconnaissance de leurs droits. Des confréries vont bâtir des ponts, élèvent des cathédrales. De saintes fondations sont dotées; l'Église sert de refuge à la douleur; l'unité du culte associe un grand nombre d'hommes dans la prière, dans la croyance, et plus tard dans les aventures des croisades. La chevalerie fut encore une grande association du moyen âge, née sous l'influence de la religion.

Dans l'Église des sectes forment de nouvelles associations, sources de guerres d'extermination. Les sociétés commerciales prennent une plus grande extension au temps de la Renaissance. Quelques communautés marchandes se liguent entre elles. Les États se constituent, et la société civile reprend enfin la prépondérance sur la communauté religieuse. La philosophie s'était reconstituée dans une infinité d'associations. L'Assemblée constituante française de 1789, en proclamant les droits de l'homme, basa la société nouvelle sur la liberté individuelle; c'était briser les associations qui depuis longtemps s'étaient emparées de la fortune publique, et qui par leur puissant monopole gênaient l'essor de chacun dans le travail. La libre concurrence fut regardée comme la loi nécessaire de la production. Les communautés religieuses, les corporations, furent détruites en même temps que la grande association féodale. Les nouveaux législateurs ne voulaient plus qu'une grande société, la nation, dont tous les membres fussent égaux en droits et libres.

Cependant l'esprit d'association renaît aussitôt dans la politique. Les principes de la société sont discutés au grand jour; les clubs s'affilient entre eux, et ces nouvelles associations pèsent d'un grand poids sur les destinées de la France. Sous le Directoire, les associations politiques furent interdites. Les clubs étaient ouverts, mais l'affiliation était défendue. Les corps enseignants et littéraires étaient réorganisés. Sous l'empire du Code Civil toute association fut soumise à l'agrément de l'autorité. Il fut interdit de se réunir au nombre de plus de vingt personnes pour discuter sur des questions religieuses, politiques, littéraires ou autres, sans l'autorisation du gouvernement. L'association industrielle fut du moins protégée par le Code de Commerce : de grands établissements s'élevèrent par association en dehors du gouvernement, mais sous sa protection, et l'empereur songea à réglementer l'industrie nouvelle.

Sous la Restauration, la paix suffit à entretenir le mouvement industriel. Les sociétés religieuses trouvèrent un puissant appui dans les sentiments de la famille royale. Mais les associations illicites minèrent l'état politique. Le mécontentement produit par les mesures réactionnaires du gouvernement trouva son aliment dans les sociétés secrètes. Le carbonarisme, la société Aide-toi, le Ciel t'aidera, la franc-maçonnerie, contribuèrent pour leur part à la chute du trône légitime. Le gouvernement qui suivit la révolution de Juillet savait trop ce qu'il y avait à craindre de ces sociétés pour les laisser vivre. La pénalité du Code fut aggravée par la loi du 10 avril 1834, qui défendait les associations de vingt personnes, même lorsqu'elles se fractionnaient en sections d'un nombre moindre d'individus; les attentats contre la sûreté de l'État commis par les associations rendaient leurs membres justiciables de la Cour des pairs; les infractions à la loi sur les associations étaient de la compétence du tribunal correctionnel. Sous le régime constitutionnel les sociétés secrètes se propagèrent, changèrent vingt fois de forme, parurent vingt fois en justice, et tentèrent plusieurs fois l'insurrection. Les grandes associations industrielles furent encouragées par la création des entreprises des chemins de fer, les emprunts publics, etc.

La révolution de Février semblait devoir changer la nature des associations. Le suffrage universel devait détruire le germe des sociétés secrètes. Mais depuis quelque temps déjà des économistes avaient présenté l'association comme le moyen de guérir les maux de la société. On savait que la liberté illimitée du travail avait fini par abandonner à la misère un certain nombre de travailleurs; que rien ne les protégeait contre les maladies, contre un salaire insuffisant, contre le chômage; on se rappelait les anciennes corporations; on se disait que des sociétés religieuses vivaient en commun encore de notre temps. Une réaction se produisit contre la concurrence libre; on exalta les économies de la vie commune, on chercha une théorie de l'association générale : cette tendance des novateurs leur valut le nom de *socialistes*. R. Owen, Saint-Simon, Fourier, M. Louis Blanc, avaient exposé leurs systèmes d'association. Le prince Louis-Napoléon avait imaginé une grande association des travailleurs en colonies agricoles pour exploiter les terres incultes. Quelques essais d'association ayant été malheureux, l'appui de l'État parut nécessaire. Après la révolution de Février, une commission fut créée pour discuter la question du travail. Installée au Luxembourg, sous la présidence de M. L. Blanc, elle put passer en revue tous les systèmes. La concurrence fut éloquemment attaquée; mais quand on en vint à vouloir établir des règles d'association, on rencontra mille difficultés. Quelques associations d'ouvriers se formèrent pourtant, comme l'établissement Cail et l'atelier de tailleurs de la prison de Clichy; et malgré les avantages de trouver une usine outillée, d'avoir des commandes de l'État, ou de ne pas payer de loyer, les résultats furent déplorables.

Néanmoins, après les événements de juin, l'Assemblée constituante, par un décret du 5 juillet 1848, mit trois millions à la disposition du gouvernement pour expérimenter l'association, et « offrir, disait l'instruction ministérielle, un concours sérieux et efficace à toutes les sociétés industrielles constituées de manière à placer l'ouvrier dans une position supérieure à celle de simple salarié. » Cette somme devait être répartie à titre de prêt, à un intérêt modique, entre les sociétés d'ouvriers ou de patrons et d'ou-

vriers intéressés, qui justifieraient de quelques éléments de succès. Déjà plusieurs chefs d'atelier avaient intéressé leurs ouvriers à leurs entreprises en leur accordant une part proportionnelle dans les bénéfices. Dans ce genre on cite surtout l'atelier de peinture en bâtiment de M. Leclaire, et l'imprimerie Paul Dupont. Ce décret produisit peu. Quelques ouvriers seulement consentirent à bannir la politique de leurs opérations industrielles. Les chefs d'école ne voulaient pas risquer leurs maximes sur d'aussi faibles échelles. On était d'ailleurs en temps de crise. Cependant l'égalité des salaires servit de base aux statuts de quelques associations fraternelles ; mais ce ne fut pas un moyen de succès, et aucune ne resta longtemps debout. Quelques associations se maintinrent, mais en se rapprochant des conditions ordinaires de l'industrie, en laissant un grand pouvoir au gérant, en employant même des ouvriers salariés, et en payant un faible intérêt au capital. Cabet essaya d'aller fonder au loin une communauté sur les principes émis par lui dans son Icarie ; on eut bientôt de tristes nouvelles de cette colonie. Les Mormons mirent plus de persévérance. Proudhon tenta d'associer tous les travailleurs par des bons d'échange qui devaient remplacer l'argent et suffire à la circulation des valeurs, avec cette tendance spéciale d'arriver à supprimer l'intérêt du capital. Condamné sur ces entrefaites, il renonça à l'expérimentation de son entreprise. De nouvelles tendances se manifestent aujourd'hui. Partout des sociétés se fondent pour procurer plus facilement aux ouvriers des capitaux, des objets de consommation ou des matières premières, soit au moyen de dons volontaires, soit au moyen de versements faits par les associés eux-mêmes, et leur donnant dans ce dernier cas une part proportionnelle à leurs avances dans les bénéfices. Des caisses de ce genre existent en Allemagne ; les sociétés coopératives ont le même but en Angleterre ; il s'en forme en France, et la société de prêts de l'enfance au travail répond en partie aux mêmes vues.

La constitution de 1848 avait déclaré, dans son article 8, que les citoyens ont le droit de s'associer, etc. ; mais elle donna pour limites à ce droit les droits ou la liberté d'autrui ou la sécurité publique. Ces limites s'étendirent indéfiniment ; car nulle association ne put encore une fois se former sans l'autorisation du gouvernement. Les associations de bienfaisance durent même rentrer dans la loi commune. En 1861, tout comité centralisateur fut supprimé pour la franc-maçonnerie, les sociétés de Saint-Vincent de Paul, de Saint-François Régis et de Saint-François de Sales. Les préfets purent reconnaître légalement des loges ou conférences départementales, et autorisèrent des comités locaux ; mais le comité directeur des associations religieuses fut supprimé. Elles refusèrent d'ailleurs d'avoir un chef nommé par le gouvernement. Le maréchal Magnan fut nommé grand maître des loges maçonniques ; mais une partie de la franc-maçonnerie refusa de se soumettre à son autorité.

Plus heureux ou plus sages, les Anglais comme les Américains jouissent sous ce rapport d'une liberté presque illimitée. On a vu l'*Association catholique* forcer le gouvernement à accorder l'émancipation des catholiques. La ligue des *corn-laws* a valu la liberté commerciale à la Grande-Bretagne. L'association du Rappel en Irlande n'a pas atteint son but, mais elle a pu du moins le poursuivre ostensiblement. Les chartistes ont pu compter leurs adhérents au grand jour, mais la société secrète des Fenians a été découverte et poursuivie avec rigueur.

La tendance à l'unité a poussé quelques peuples à poursuivre des *associations douanières* qui renversent les barrières politiques. La liberté des échanges doit finir par amener la fusion des intérêts des populations, la confédération des peuples des mêmes langues, et, faut-il l'espérer ? l'association universelle des nations.

ASSOLEMENT. On entend par ce mot le partage des terres labourables qui composent une exploitation agricole en grandes portions ou *soles*, pour les ensemencer diversement ou les laisser successivement en jachère. En général, il faut que les récoltes se succèdent de telle manière qu'aucune ne soit dans une abondance superflue de fumure ; qu'aucune ne manque du nécessaire, et que la seconde profite du reste de fumure que lui a laissé la première. Aussi s'applique-t-on toujours à bien déterminer dans la succession des récoltes, la place qu'exigent pour chaque plante l'espèce et la quantité

de principes nutritifs dont elle a besoin. Si la terre est trop riche pour certaines plantes, comme les céréales et les légumineuses, et si elles y courent le risque de verser ou de produire beaucoup de feuilles et de tiges et peu de grain, on sème d'autres végétaux, comme le colza ou le pavot, qui, par leurs fortes tiges, ne sont pas susceptibles de verser, ou d'autres comme les navets, le tabac, le chanvre, les choux, dont le produit consiste en racines, tiges ou feuilles. Les plantes qui s'accommodent bien d'une récente fumure, telles que les pommes de terre et les grains d'hiver, commencent avantageusement la rotation, que l'on continue par les légumineuses, le lin et l'orge; quant à l'avoine, elle est placée sans risque au dernier rang.

ASSOMPTION, se disait généralement autrefois du jour de la mort d'un saint, pour indiquer que son âme était alors enlevée dans le ciel. L'*Assomption* s'entend aujourd'hui plus particulièrement d'une fête que l'Église romaine célèbre tous les ans pour honorer la mort, la résurrection et l'enlèvement au ciel de la Vierge Marie. Cette fête fut connue chez la plupart des Grecs, dès le temps de Justinien et même de Maurice. Placée au 18 janvier dans les septième et huitième siècles, elle fut fixée au 15 août sous Charlemagne ou peu après. Cependant elle n'acquit de la solennité en Occident que dans le douzième siècle, après qu'on lui eut donné une *octave* dans le dixième siècle et une *vigile* au onzième. Cette solennité s'accrut encore en 1638, lorsque Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la Vierge; vœu qui a été renouvelé depuis, en 1738, par Louis XV. Cette fête se célèbre aussi avec beaucoup de splendeur dans l'Église d'Orient. Toutefois l'*assomption corporelle* de la Vierge n'est point un article de foi, et l'Église ne l'a pas décidé, quoiqu'en 1696 la Sorbonne ait fait profession, entre autres doctrines, de croire à l'assomption de la Vierge au ciel en corps et en âme.

ASSUÉRUS, appellation générique, que l'on peut traduire par *grand roi* et que l'Écriture emploie pour désigner un roi de Perse, célèbre par son mariage avec Esther et par le supplice d'Aman. On a beaucoup discuté sur la question de savoir à quel roi de Perse se rapportait le fait raconté dans le livre d'Esther. Astyagès, Darius le Mède, un fils de Cyaxarès, ont tour à tour été mis en avant. Usher veut que ce soit Darius fils d'Hystaspe. Dom Calmet est du même sentiment. Scaliger prétend retrouver Esther dans Amestris, femme de Xerxès; mais comme les Septante remplacent toujours le nom d'Assuérus par celui d'Artaxerxès, et que Josèphe commence l'histoire d'Esther par ces mots : *Sous le règne d'Artaxerxès*, on est fondé à croire que l'Assuérus de la Bible n'est autre qu'Artaxerxès Longue-Main, lequel, suivant Sulpice Sévère, avait épousé une Juive.

ASSURANCE. C'est une convention par laquelle un ou plusieurs citoyens s'engagent, moyennant une somme déterminée à tant pour cent, à indemniser des pertes résultant de cas fortuits ou indépendants de la volonté du propriétaire, et dont la nature et la valeur sont expliquées par le contrat. Tout ce qui est susceptible de détérioration, de destruction totale ou partielle, par accident de mer, de voyage, tempêtes, naufrages et tous autres cas fortuits, peut être assuré. Les assurances sont *à prime* ou *mutuelles*. On appelle prime la somme convenue entre l'assuré et l'assureur pour le prix des risques garantis par ce dernier. Les assurances mutuelles sont celles dans lesquelles les assurés se garantissent entre eux contre les pertes qu'ils peuvent éprouver.

Les expéditions par mer présentent le plus de risques et d'éventualités. La législation française sur les *assurances maritimes* est devenue le droit commun des deux mondes. Le nouveau Code de commerce a réuni dans un seul contexte cette foule d'ordonnances, d'édits, de déclarations, qui régissaient la matière.

Pendant longtemps le système des assurances n'a été appliqué en France qu'aux opérations du commerce maritime; mais en Angleterre le même système a été étendu depuis plus d'un siècle aux propriétés terrestres, mobilières ou immobilières, comme maisons, ameublements, bestiaux ou récoltes, et généralement à tous les objets susceptibles de détérioration ou destruction par le feu, par les agents atmosphériques ou autres. Enfin on l'a appliqué aussi à la mortalité humaine. Ces diverses sortes d'assurances n'ont guère commencé à être connues et à se répandre parmi nous qu'à l'époque de la Restauration.

Cependant il y avait dès 1565 à Sotteville une confrérie qui payait 20 sols à ses membres incendiés.

Les *assurances contre l'incendie* sont maintenant très-répandues en France, et beaucoup plus encore en Angleterre. Dans les assurances contre l'incendie la valeur des primes doit être subordonnée à certaines considérations, qui font varier les risques, telles que le mode de construction des édifices, suivant qu'ils sont construits en bois ou en pierre, couverts en chaume ou en ardoise; et aussi leur destination même, c'est-à-dire si ce sont de simples habitations ou des fabriques, et dans ce cas quelle sorte de fabriques. Les assureurs doivent aussi faire attention si telle maison qu'on veut faire assurer est dans la campagne, c'est-à-dire éloignée des secours, ou bien si elle est au milieu d'une ville populeuse et bien administrée.

Avant la Révolution des évêques avaient organisé quelques fondations pour venir au secours des cultivateurs à qui le ciel enlevait leurs récoltes ou leurs animaux; mais le premier établissement d'assurance contre la grêle fut fondé par M. Barraut, vers la fin du siècle dernier, à Toulouse, et s'étendit bientôt du département de la Haute-Garonne aux départements voisins. L'assurance était mutuelle. D'autres l'imitèrent, et l'institution s'agrandit. Napoléon Ier voulait faire entrer l'assurance agricole dans son projet de code rural. En 1858 le Conseil d'État autorisa une caisse générale des assurances agricoles indemnisant les cultivateurs des pertes causées aux récoltes et aux bestiaux par la grêle, la gelée, l'inondation et la mortalité; mais cette caisse, malgré le dévouement de ses fondateurs, n'a pas eu le succès qu'elle espérait.

Le système d'assurance a pris dans ces derniers temps un grand accroissement, à Paris surtout : ainsi telle compagnie assure contre les accidents causés par les voitures; telle autre garantit en même temps les dégâts que peuvent éprouver les devantures de boutiques. D'autres compagnies ont voulu exercer leurs opérations sur les faillites, les non-valeurs des locations, etc. Il y en a encore qui garantissent contre les chances du recrutement. En Angleterre on a établi un système d'assurance contre les dangers des chemins de fer, et moyennant une prime payée en même temps que sa place, on peut assurer à soi ou à ses héritiers une indemnité en cas d'accident. La Caisse paternelle en France fait des assurances de ce genre.

Les *assurances sur la vie* sont un contrat par lequel une compagnie de capitalistes s'engage à payer, au bout d'une époque déterminée, à un individu, un certain capital ou bien une rente viagère, moyennant un capital moindre, ou une prime annuelle moindre aussi, donnée par cet individu; ou bien encore à payer après la mort de cet individu, à toute personne désignée par lui, un certain capital, moyennant une prime annuelle donnée par l'individu dont il s'agit. Ces assurances se partagent donc en deux grandes divisions : 1° *les assurances payables après la mort des assurés;* 2° *les assurances payables du vivant des assurés.*

Dans le premier cas la somme assurée ou la rente ne sont dues ordinairement qu'après la mort d'un seul assuré; elles peuvent n'être dues qu'après le décès de plusieurs personnes, au dernier survivant, ou à un survivant désigné. Souvent aussi on détermine le temps suivant lequel le décès devra avoir lieu pour rendre l'assurance exigible. Si le contrat s'étend à la vie entière, la somme promise par l'assureur est exigible au jour même du décès de l'assuré, à quelque époque qu'il ait lieu; de son côté, l'assuré doit payer la prime chaque année durant toute sa vie. Si l'assurance a été faite pour un temps limité, le capital stipulé dans le contrat n'est dû qu'autant que le décès de l'assuré survient dans le laps de temps convenu; mais si l'assuré vit au delà, les obligations de l'assureur cessent entièrement. Le prix de l'assurance, au lieu d'être acquitté annuellement, peut être payée en une fois. Une assurance peut avoir lieu pour un an, cinq ans, dix ans, etc., pour la vie entière : c'est à volonté. Le taux de la prime dépend de ces arrangements divers et aussi de l'âge des personnes sur qui porte l'assurance. Toutes les compagnies possèdent des tableaux où sont indiquées les primes que doivent payer les personnes qui veulent se faire assurer, suivant leur âge et le temps pendant lequel elles veulent être assurées. La santé est une condition indispensable, et sans laquelle les compagnies ne contractent avec les particuliers aucune obligation d'assurance payable au décès.

Le contrat d'*assurance en cas de mort* convient à toute personne qui veut rendre heureux l'avenir de quelqu'un qui lui est cher, ou récompenser des services, ou exercer sa bienfaisance en faveur d'un établissement d'utilité publique, etc. Cette personne pourra satisfaire son désir sans priver ses héritiers d'une partie quelconque de sa succession; elle fera assurer un capital déterminé sur sa vie, elle en payera les primes avec ses revenus annuels, et en transmettra la propriété par simple endossement à l'individu auquel elle était destinée, etc. Ce genre d'assurances convient aussi à tout individu dont la fortune consiste dans l'exercice d'un emploi, d'une profession, dans la jouissance d'un revenu viager, et qui veut pourvoir après lui au sort de sa famille ou de personnes quelconques; il convient encore à celui dont le sort est attaché à l'existence d'un autre individu. Le premier, en prélevant chaque année une partie de son revenu, peut s'assurer, dans le cas où le second viendra à mourir, une somme ou une rente qui continue à le faire jouir de la même aisance qu'auparavant. Il convient également à l'individu qui, ayant besoin d'emprunter une somme d'argent, ne saurait la trouver, faute de pouvoir garantir qu'il sera existant à l'époque du remboursement.

Dans les *assurances payables du vivant des assurés*, l'assureur s'engage à livrer un capital ou une rente dans le cas où la personne assurée vivrait au bout d'un certain temps stipulé dans le contrat. Ce genre d'assurances est recherché surtout par les individus qui veulent augmenter leurs revenus ou l'aisance de leur vieillesse, ou bien encore se prémunir contre les pertes incertaines, contre le dénûment où les mettrait un malheur imprévu. C'est encore un moyen pour des parents peu aisés d'assurer une dot, un établissement à leurs enfants à l'époque de leur majorité. Les rentes viagères que l'on se prépare pour une époque plus ou moins éloignée s'appellent *rentes différées*. Il y a d'autres rentes viagères que les sociétés d'assurances s'engagent à payer à partir du jour même du placement d'un certain capital à fonds perdu. Le taux de la rente augmente avec l'âge de celui qui doit la recevoir.

Les combinaisons auxquelles peuvent donner lieu les assurances sont très-nombreuses; elles peuvent se plier à tous les besoins, à toutes les exigences. Les conditions avantageuses auxquelles sont faites les assurances sont fondées sur les probabilités de la vie humaine. Ces probabilités, déduites d'observations faites depuis un grand nombre d'années au moyen des tables de mortalité, font connaître assez exactement les chances de durée de la vie suivant les différents âges.

Dès le seizième siècle il y avait en Italie des institutions dont les opérations se rapprochaient beaucoup des assurances sur la vie. On lit en effet dans le livre VI de *la République* de Jean Bodin : « Les monts de piété institués ès villes d'Italie sont utiles, honnestes et charitables, et soulagent grandement les pauvres. Il y en a à Florence, Lucques, Sienne et autres villes, où celuy qui a une fille, au jour de sa naissance, met cent escus au mont de piété, à la charge d'en receuoir mil pour la marier, quand elle aura dix-huict ans : si elle meurt auparavant, les cent escus sont acquis au mont, si le père n'avoit d'autres filles, ausquelles successivement sera gardé le mariage. Si il met au mont de piété deux cents escus la fille aura deux mille escus : qui n'est à peu près que cinq pour cent que paye la République si la fille ne meurt. »

La *Revue d'Édimbourg* évaluait en 1859 les sommes assurées par les sociétés du royaume-uni de la Grande-Bretagne à 200 millions de livr. sterl. Elle faisait remonter l'origine de ces sociétés à la compagnie des merciers de Londres, qui vers 1698 assigna la somme de 2,888 livres par an, comme sécurité du payement annuel de 30 livres durant la vie de quelques veuves dont les maris avaient pendant qu'ils se portaient bien souscrit 100 livr. de capital. Les hommes mariés, au-dessous de quarante ans, ne pouvaient pas souscrire plus de 500 livres et au-dessous de soixante plus de 300. Ce système ne réussit pas, et en 1699 une institution similaire, formée sous le nom de Société d'assurances pour les veuves et les orphelins, disparut de la même manière. Bientôt après, en 1706, s'établit la *Société Amie* ou d'assurances perpétuelles, basée sur le principe de la mutualité, et que le crédit de ses protecteurs a soutenu et maintenu jusqu'à nos jours. Voici comment elle opérait : des associés limités en nombre à 2000, ayant au moins quarante-six ans, mettaient en commun des cotisations annuelles, identiques, quel que fût l'âge du

sociétaire ; tous les ans la masse se répartissait entre les représentants des sociétaires décédés dans l'année. Un an après l'établissement de la Société Amie, Charles Povey imagina une compagnie pour quatre mille personnes en bonne santé, entre l'âge de six et de soixante-cinq ans. Peu après, le même Povey projeta le Sun Fire Office et le vendit à quelques acquéreurs qui se constituèrent eux-mêmes en une compagnie en avril 1710. D'autres sociétés furent formées dans le but d'assurer la vie des personnes de classes particulières, comme les membres de l'armée et de la marine, les hommes du clergé, les maîtres d'école, etc. La société *Fortunate* promit 200 liv. pour former une dot à ceux qui payeraient 2 shillings par trimestre. Plusieurs de ces essais ne réussirent pas ou prêtèrent à la fraude. A cette époque Londres regorgea de compagnies d'assurances et les rues étaient obstruées de leurs courtiers. Des deux cents entreprises d'assurances imaginées pendant cette première période quatre seulement existaient encore du temps de Macpherson et deux ont péri depuis. L'esprit de spéculation changea l'assurance en véritable pari. Un enjeu commun était celui qu'on plaçait sur la durée de l'agonie de personnes au lit de mort. Tous les événements possibles devinrent matière à jeu d'assurances. On spécula sur la vie des membres de la famille royale, et on lit dans le *Public Advertiser* du 6 décembre 1771 le démenti de la maladie de la princesse douairière de Galles, « inventée, dit-il, pour les besoins du jeu des assurances sur la vie. » Ensuite on imagina d'assurer contre les vols, les tromperies, l'ivresse, sur les chevaux, sur une machine volante, etc. Un acte du parlement passé dans la 14e année du règne de Georges III mit fin à ces paris scandaleux. Il porte que « aucune assurance ne pourra être faite sur la vie de plusieurs personnes, ou sur quelque événement que ce soit, sans le consentement de la personne intéressée, ou par voie de jeu ou de pari, sous peine de nullité. » La société d'assurances du *Change royal* fut fondée en 1720 ainsi que celle de l'*Assurance de Londres*. Cette dernière signa sa première police sur la vie le 7 juin 1721. Ces deux compagnies tenaient compte des différences d'âge, mais la somme garantie demeurait invariable. En 1792 fut créée la Société *Équitable*. Celle-ci devint d'une grande importance. Il s'en est encore fondé depuis. La France, les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne suivirent l'Angleterre dans cette voie, mais d'une manière beaucoup plus restreinte.

En France, l'ordonnance de la marine de 1681 prohiba les assurances sur la vie des personnes ; elle avait sans doute surtout en vue les gageures faites par des tiers sur la vie des navigateurs. Le droit civil consacrait les rentes viagères, les nues propriétés et les tontines. En 1787 un arrêt du conseil autorisa une compagnie d'assurances contre l'incendie à s'occuper d'introduire les assurances sur la vie en France. Cette compagnie fut emportée par la révolution, et son privilége supprimé le 24 août 1793. Le Code de commerce, en 1807, fit disparaître la prohibition prononcée par l'ordonnance de 1681. En 1819 la Compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes fut autorisée, mais le Conseil d'État stipula qu'il ne devait pas être permis d'assurer sur la vie d'autrui sans son consentement.

ASSYRIE, royaume asiatique célèbre dans l'antiquité, dont les limites ont varié aux différentes époques de l'histoire. L'Assyrie proprement dite, le Kurdistan actuel, était bornée au nord par le mont Niphatès dans la Grande Arménie, à l'ouest par la Mésopotamie, au sud par la Susiane, et à l'est par la Médie. Ses habitants, comme les Babyloniens, appartenaient à la famille sémitique ou araméenne ; ils étaient, comme eux, adorateurs des étoiles, et chez eux aussi la civilisation paraît avoir fait de bonne heure des progrès. On dit que c'est Assur, fils de Sem et petit-fils de Noé, qui fonda le royaume d'Assyrie et lui donna son nom. Parmi ses successeurs, les plus célèbres furent Ninus, fondateur de la capitale Ninive, et sa femme Sémiramis, qui lui succéda. Sous Sardanapale, environ 800 ans avant J.-C., Arbaces, gouverneur de Médie, s'empara du trône, et en 788 le royaume se divisa en Babylonie et Nouvelle-Assyrie.

Le nouveau royaume d'Assyrie s'éleva à un haut degré de puissance sous Phul, Téglat-Phalassar et Salmanassar ; la Babylonie même dut se soumettre. Mais vers 700 la Médie s'en détacha, et le nouveau roi des Mèdes, Cyaxare, s'étant ligué avec Nabopolassar, gouverneur de

la Babylonie, ils marchèrent tous deux contre Ninive, vers l'an 600 avant J.-C., la prirent et la ruinèrent.

Voilà ce que raconte ordinairement l'histoire ; mais il paraît plus certain que le premier royaume d'Assyrie, dont Diodore a écrit l'histoire d'après les chroniques fort suspectes de Ctésias, et le second, dont nous ne connaissons les rois que par l'Ancien Testament, ne sont qu'un seul et même empire ; en sorte que, ayant égard au récit d'Hérodote, il faudrait admettre que les Assyriens ont dominé en Asie jusqu'à l'invasion des Mèdes. Plus tard, l'Assyrie fut réduite en une province de la Médie, tandis que le royaume de Babylone était devenu, depuis l'an 600, un puissant empire, par les conquêtes de Nabuchodonosor. Le conquérant perse Cyrus réunit, vers 550, ces différents États sous son sceptre.

L'étude des inscriptions cunéiformes a apporté de notables modifications à l'histoire de l'Assyrie, et surtout dans la nomenclature des rois et des principales dynasties. Ainsi on a pu lire sur des briques, des cylindres et des cônes à inscriptions, les noms de vingt-sept rois jusqu'ici inconnus et appartenant à la dynastie nommée chaldéenne par Bérose, laquelle, suivant ce chronologiste, aurait régné de 2017 à 1559 avant J.-C., précédant de 245 ans la grande dynastie qui commence à Sémiramis et finit à Sardanapale (1314-788). A ces vingt-sept noms de rois de la dynastie chaldéenne, M. Oppert en a ajouté dix-huit déchiffrés par lui sur une petite tablette assyrienne ; il n'en resterait par conséquent plus que trois à connaître pour atteindre le chiffre de quarante-huit monarques, assigné par Bérose à cette dynastie. Ces noms, élamites pour la plupart, sont encore curieux en ce qu'ils sont les seuls restes de cette langue aujourd'hui perdue ; les tablettes en donnent la traduction assyrienne en regard.

ASTARTÉ, déesse des Phéniciens et des Syriens. Astarté désignait la planète Vénus, que l'on regardait comme la source du bonheur et de l'amour. Des fêtes se célébraient en son honneur dans ses différents temples, surtout à Hiéropolis. Son culte, originaire peut-être du fond de l'Orient, se propagea dans les pays voisins, dans l'île de Chypre, par exemple, et à plusieurs reprises les Hébreux eux-mêmes le reçurent, principalement sous le règne de Salomon.

ASTÉROIDES. W. Herschell donna ce nom aux quatre petites planètes, *Cérès*, *Pallas*, *Vesta* et *Junon*, découvertes de 1801 à 1807 par Piazzi, Olbers et Harding. On l'a conservé à toutes les petites planètes découvertes depuis dans la même région.

ASTHME, maladie caractérisée par une extrême difficulté de respirer, qui revient par accès, ce qui lui a fait donner le nom vulgaire de *courte haleine*. Les causes prédisposantes de cette maladie sont la conformation vicieuse de la poitrine, l'obésité résultant d'une vie oisive et splendide, les efforts de voix répétés, l'inspiration prolongée d'un air chargé de poussière ou de calorique. Elle attaque plus particulièrement les vieillards ; elle paraît se transmettre par voie d'hérédité. L'impression du froid et de l'humidité, les exercices violents, l'emportement des passions, les écarts de régime, etc., ont une grande influence sur le retour des accès. L'asthmatique respire habituellement avec difficulté, surtout dans la position horizontale, et lorsqu'il marche vite ou qu'il veut monter un escalier, une côte, etc. Les accès se déclarent le plus souvent le soir ou pendant la nuit ; alors la respiration devient extrêmement gênée, fréquente, et fait entendre un sifflement particulier ; le malade est obligé de se tenir droit ou penché en avant ; il recherche et hume l'air frais avec avidité. Le visage est pâle et animé ; les traits sont altérés ; le pouls est ordinairement naturel, mais les mouvements de la poitrine sont pressés et comme convulsifs ; une toux fatigante amène avec difficulté quelques crachats limpides ; les mains et les pieds deviennent livides et froids ; l'asphyxie peut être imminente. Ces phénomènes s'apaisent pendant le jour pour s'exaspérer de nouveau la nuit suivante, jusqu'à ce qu'enfin, les rémissions devenant graduellement plus complètes, la respiration reprenne son rhythme habituel à mesure que des crachats plus épais se détachent avec facilité. La durée de ces accès est très-variable. Quelque formidable que soit cet appareil de symptômes, l'asthme, très-grave en lui-même et surtout difficile à guérir, est cependant rarement mortel ; la ténacité de la vie chez les asthmatiques est

même passée en proverbe, peut-être parce que, en proie à une maladie qui ne tue pas, ils se trouvent affranchis d'affections plus funestes. Le traitement de l'asthme, hors l'époque des accès, consiste à éloigner les causes, et à soumettre le malade à l'hygiène des valétudinaires : repos, régime léger, boissons adoucissantes. Le traitement des accès est très-variable : la première indication est de faciliter la respiration en dégageant la poitrine de ce qui peut gêner ses mouvements, et en procurant au malade un air abondant, frais et pur; la saignée, les rubéfiants, les antispasmodiques, les vomitifs, etc., peuvent ensuite trouver leur application, suivant la nature des symptômes ou la théorie du médecin. Dr Forget.

ASTRÉE (chez les Romains *Justitia*), fille de Jupiter et de Thémis, et selon d'autres d'Astréus et de l'Aurore, est regardée comme la déesse de la justice; aussi l'appelait-on quelquefois *Diké*. Pendant l'âge d'or, qui a reçu son nom, elle habita parmi les hommes; durant le siècle d'argent elle se montra rarement, et retourna au ciel lorsque, après l'âge d'airain, dans le siècle de fer, les hommes apprirent à forger des armes et commencèrent à exercer des violences. Depuis son retour dans le ciel elle brille sous le nom de la Vierge parmi les constellations du Zodiaque. On la représente ordinairement avec une balance à la main et une couronne d'étoiles sur le front.

ASTROLOGIE. Ce mot devrait signifier, suivant le sens de son étymologie, la connaissance du ciel et des astres : c'est aussi ce qu'il exprimait dans son origine; mais dans la suite on a donné le nom d'astronomie à la véritable science des astres, et sous le nom d'*astrologie*, spécialement d'*astrologie judiciaire*, on n'a plus désigné que l'art mensonger de prédire l'avenir par les aspects, les positions et les influences des corps célestes. L'origine de l'astrologie remonte à la plus haute antiquité; elle se lie intimement à celle de l'astronomie, qui sans aucun doute lui est redevable de ses premiers progrès. L'opinion commune la fait naître en Chaldée; quelques auteurs la croient originaire d'Égypte. Les *Tables du lever des constellations pour toutes les heures de chaque mois de l'année*, découvertes dans le tombeau de Rhamsès V, par Champollion jeune, et dans lesquelles on peut voir, comme dans l'astrologie moderne, l'influence exercée sur les diverses parties du corps par chaque constellation, prouvent que cette science existait en Égypte dans les temps les plus reculés. Au reste, Diodore de Sicile avait déjà dit qu'une table semblable était gravée sur le fameux cercle d'or du tombeau d'Osymandias.

De l'Égypte l'astrologie passa en Grèce, et de là en Italie. Les Romains, chez lesquels la religion consacrait la science des augures, étaient portés vers les croyances astrologiques : ils s'y adonnèrent avec ardeur; mais plus d'une fois sans doute les adeptes abusèrent du pouvoir qu'ils exerçaient sur l'esprit du vulgaire, puisque les empereurs, par des édits réitérés, crurent devoir bannir de Rome les *astrologues* ou les *mathématiciens*, comme on les appelait alors indistinctement. Après la chute de l'empire Romain et les invasions des barbares, les traditions astrologiques, comme toutes les sciences de même nature, furent soigneusement recueillies et conservées par les Arabes. Ils les apportèrent en Espagne, et lorsque, vers la fin du douzième siècle, les ténèbres de la barbarie dans laquelle était plongé le reste de l'Europe commencèrent à se dissiper, ce fut surtout chez les Arabes espagnols qu'allèrent étudier les hommes de génie qui voulaient renouer le fil des hautes connaissances humaines rompu depuis si longtemps. Ils en rapportèrent le goût de l'astrologie judiciaire, qui avec l'astronomie, la médecine et la science des nombres, formaient alors un tout pour ainsi dire inséparable.

Les règles de l'astrologie, que l'on prétendait tirer de la nature des choses, étaient, dans le fond, absolument arbitraires; ces règles, peu nombreuses dans l'origine, ne tardèrent pas à se compliquer : chacun des membres du corps humain fut gouverné par une planète. Le monde et les empires furent également sous l'influence des constellations. On voit dans les *Admirables Secrets* d'Albert le Grand comment Saturne domine sur la vie, les sciences, les édifices; l'honneur, les souhaits, les richesses, la propreté des vêtements dépendent de Jupiter; Mars exerce son influence sur la guerre, les prisons, les mariages, les haines; le soleil verse avec ses rayons l'expérience, le

bonheur, le gain, les héritages; les amitiés et les amours viennent de Vénus; Mercure envoie les maladies, les pertes, les dettes: il préside au commerce et à la crainte; la lune domine sur les plaies, les songes et les larcins. Les jours, les couleurs, les métaux, sont également soumis aux planètes : le soleil est bienfaisant et favorable; Saturne, triste, morose et froid; Jupiter, tempéré et bénin; Mars, ardent; Vénus féconde et bienveillante; Mercure, inconstant; la Lune, mélancolique. Les constellations ont également leurs qualités bonnes ou mauvaises. Les astrologues regardaient comme un des principaux mystères de leur science la vertu des *maisons* du soleil. Pour construire ces maisons, ils faisaient une première division du jour en quatre parties, séparées, disaient-ils, par les quatre points angulaires, savoir : l'ascendant du soleil, le milieu du ciel, l'occident et le bas du ciel; ces quatre parties, subdivisées en douze autres, font ce qu'on appelle *les douze maisons*. L'opération la plus importante, et en même temps la plus ordinaire de l'art des astrologues, consistait à tirer un *horoscope*.

Ce fut dans le courant du seizième siècle que l'astrologie judiciaire acquit son plus grand développement. Cette science avait adopté une foule de signes d'origine orientale qui constituaient une espèce d'alphabet de langue particulière, dont la connaissance demandait de longues et profondes études. Mais de tout temps ceux qui ont cultivé l'astrologie (et parmi eux l'on compte plus d'un homme de génie) durent trouver un ample dédommagement de leurs travaux dans l'immense influence qu'on leur a toujours accordée, même dans les temps qui se rapprochent le plus du nôtre. Parmi les anciens, les hommes les plus illustres et les plus instruits ajoutèrent foi aux prédictions astrologiques. Nommons seulement Crassus, Pompée et César. Parmi les modernes, pour citer quelques exemples, Charles V, dit *le Sage*, était tellement infatué de l'astrologie qu'il fonda un collége pour que cette science y fût enseignée publiquement, et qu'il combla de ses bienfaits maître Gervais Chrétien, « souverain médecin, et astrologien du roi Charles-Quint, » dit Simon de Phares, dans son catalogue des principaux astrologues de France. Ces dispositions furent confirmées par une bulle du pape Urbain V, qui lança anathème contre quiconque oserait enlever de ce collége les livres et les instruments qui servaient aux opérations astrologiques. Mathias Corvin, roi de Hongrie, n'entreprenait rien sans avoir consulté les astrologues; Louis Sforza, duc de Milan, le pape Paul, se dirigeaient également d'après leurs avis. Louis XI courba la tête sous leurs prétendus oracles. Ils exercèrent une telle influence sur Catherine de Médicis, que sur la prédiction d'un des nombreux astrologues qu'elle avait amenés d'Italie, elle abandonna les Tuileries, qu'elle venait de faire construire à grands frais, et fit bâtir l'hôtel de Soissons, où elle fit ériger cette colonne-observatoire qui existe encore adossée à la halle au blé, et où elle interrogeait les astres sur ses futures destinées. Stoffler, l'un des plus fameux mathématiciens de l'Europe, prédit par l'inspection des astres un déluge universel pour le mois de février 1524; cependant jamais mois ne fut plus sec. Les astrologues n'en furent pas plus négligés. Presque tous les princes, même les plus éclairés, continuèrent de les consulter. Henri IV ordonna au fameux Larivière, son premier médecin, de tirer l'horoscope du jeune prince qui devait être Louis XIII. Le célèbre Wallenstein fut un des plus infatués des chimères astrologiques. Des hommes que leur caractère semblerait avoir dû mettre encore davantage au-dessus d'une telle superstition, Richelieu et Mazarin, consultaient Jean Morin en qualité d'astrologue, et l'on voit dans des mémoires sur la Russie combien, un peu plus tard, l'astrologie eut part aux décisions qui gouvernaient cet empire.

Ce ne fut guère que dans le siècle dernier que les progrès des sciences, de la philosophie surtout, portèrent à l'astrologie un coup dont elle ne s'est point relevée. On croyait encore si généralement à la puissance des sciences occultes vers la fin du siècle précédent, que lorsque en 1666 Colbert fonda l'Académie des Sciences, il crut devoir défendre expressément aux astronomes de s'occuper d'astrologie judiciaire et aux chimistes de chercher la pierre philosophale. L'astrologie est encore en honneur en Chine, en Perse, et dans presque tout l'Orient, bien que la doctrine de Mahomet lui soit opposée.

ASTRONOMIE, connaissance du ciel

ou des astres; science des corps célestes en général, et de leurs mouvements vrais et apparents en particulier. L'astronomie doit donc nous faire connaître d'abord tout ce qui a été découvert sur la nature et les propriétés des corps célestes, ensuite et principalement les observations faites sur leur grandeur et leurs mouvements apparents pour en déduire les lois de leurs mouvements vrais, de leurs dimensions et de leurs distances.

« Le spectacle du ciel dut fixer l'attention des premiers hommes, dit Laplace, surtout dans les climats où la sérénité de l'air invitait à l'observation des astres. On eut besoin pour l'agriculture de distinguer les saisons et d'en connaître le retour. On ne tarda pas à s'apercevoir que le lever et le coucher des principales étoiles, au moment où elles se plongent dans les rayons solaires, ou quand elles s'en dégagent, pouvaient servir à cet objet. Aussi voit-on chez presque tous les peuples ce genre d'observations remonter jusqu'aux temps dans lesquels se perd leur origine. Mais quelques remarques grossières sur le lever et le coucher des étoiles ne formaient point une science; et l'astronomie n'a commencé qu'à l'époque où les observations antérieures ayant été recueillies et comparées entre elles, et les mouvements célestes ayant été suivis avec plus de soin qu'on ne l'avait fait encore, on essaya de déterminer les lois de ces mouvements. Celui du soleil dans un orbe incliné à l'équateur, le mouvement de la lune, la cause de ses phases et des éclipses, la connaissance des planètes et de leurs révolutions, la sphéricité de la terre et sa mesure, ont pu être l'objet de cette antique astronomie; mais le peu qui nous reste de ses monuments est insuffisant pour en fixer l'époque et l'étendue. Nous pouvons seulement juger de sa haute antiquité par les périodes astronomiques qui nous sont parvenues et qui supposent une suite d'observations d'autant plus longues que ces observations étaient plus imparfaites. »

Les observations les plus anciennes qui prouvent quelques connaissances exactes en astronomie appartiennent aux Chinois; et bien que les premières éclipses dont leurs annales font mention ne puissent servir qu'à la chronologie, par la manière vague dont elles y sont rapportées, elles prouvent qu'à l'époque de l'empereur Yao, plus de 2,000 ans avant notre ère, l'astronomie était cultivée à la Chine comme base des cérémonies. Le gnomon était connu en Chine dès les temps les plus reculés; on y mesurait le temps par des clepsydres, et l'on y déterminait la position de la lune par rapport aux étoiles dans les éclipses, ce qui donnait les positions sidérales du soleil et des solstices. Les Chinois avaient même construit des instruments propres à mesurer les distances angulaires des astres. Ils avaient ainsi reconnu que la durée de l'année solaire surpasse d'un quart de jour environ trois cent soixante-cinq jours: ils la faisaient commencer au solstice d'hiver. Ils avaient partagé l'équateur en douze signes immobiles, et en vingt-huit constellations dans lesquelles ils déterminaient avec soin la position des solstices.

Les Chaldéens avaient, dit-on, des observations remontant à dix-neuf siècles avant Alexandre, qu'Aristote, si l'on en croit Porphyre, cité par Simplicius, se fit communiquer par l'entremise de Callisthène. Ces observations ont été perdues et le texte qui en parle n'est pas sûr; mais Ptolémée nous a transmis trois observations relatives à des éclipses de lune faites à Babylone dans les années 719 et 720 avant notre ère; il les utilisa pour déterminer les mouvements de la lune. Les Chaldéens connaissaient les planètes anciennes; ils avaient un zodiaque divisé en douze constellations; ils possédaient une sphère qui a servi de modèle à la nôtre; ils faisaient la terre creuse et semblable à un bateau, et ils savaient prédire les éclipses. La célèbre période qu'ils appelaient *Saros* est le monument astronomique le plus curieux avant l'époque de l'école d'Alexandrie. Ptolémée atteste qu'ils observaient dès les plus anciens temps les occultations des étoiles par la lune; et il paraît aussi qu'ils connaissaient l'usage des cadrans solaires.

L'état et l'origine de l'astronomie chez les Égyptiens sont enveloppés des plus profondes ténèbres. Les nombreux monuments de ce peuple, couverts d'emblèmes allégoriques, semblent presque tous être en rapport avec des connaissances astronomiques: telles sont les pyramides, dont les faces ont des relations exactes avec les points cardinaux, et dont les bases ont un rapport remarquable avec les dimensions du globe terrestre; les obélis-

ques, les sphinx, les temples, dont la porte était ouverte vers le soleil ou vers le Nil, et une multitude de signes symboliques; mais aucune des observations faites par les Égyptiens n'est parvenue jusqu'à nous, et le mystère qui entourait toutes les connaissances de cet ancien peuple reste encore pour nous impénétrable. Quant au célèbre monument d'Osymandias, où fut trouvé un cercle d'or de 365 coudées de circonférence, et présentant sur sa face supérieure une division en 365 parties égales, correspondant aux jours de l'année, il servait à observer le mouvement du soleil en déclinaison. Les zodiaques imparfaits de l'Égypte, et particulièrement celui de Denderah, dont on faisait autrefois remonter l'origine à une antiquité si reculée, paraissent aujourd'hui être d'une date assez récente, comparativement à celle qui leur avait été d'abord assignée. Quoi qu'il en soit, Macrobe attribue expressément aux Égyptiens la pensée des mouvements de Mercure et de Vénus autour du soleil. Leur année civile était de 365 jours. Mais l'observation des levers héliaques de Sirius leur avait appris que le retour de ces levers retardait alors chaque année d'un quart de jour; et ils avaient fondé sur cette remarque la *période sothiaque* de 1461 ans, qui ramenait à peu près aux mêmes saisons leurs mois et leurs fêtes.

Les tables indiennes supposent une astronomie assez avancée; mais tout porte à croire qu'elles ne sont pas d'une haute antiquité. Cependant l'antique réputation des Hindous ne permet pas de douter qu'ils n'aient dès l'époque la plus reculée cultivé l'astronomie.

Chez les Grecs, disciples des Égyptiens et des Chaldéens, on trouve des connaissances en astronomie qui prouvent qu'ils mettaient à profit leurs voyages. Le premier philosophe grec qui ait ouvert la carrière astronomique fut Thalès de Milet, qui vivait l'an 640 avant notre ère. Thalès eut pour successeurs Anaximandre, Anaximène et Anaxagore : les deux premiers introduisirent en Grèce l'usage du gnomon et des cartes géographiques. Pythagore, après avoir été visiter l'Égypte et l'Inde, enseigna secrètement la théorie du double mouvement de la terre, que son disciple Philolaüs exposa ensuite publiquement. Il apprit aussi à l'Italie que les étoiles du matin et du soir, Hesper et Lucifer, n'étaient qu'un seul et même astre, c'est-à-dire la planète de Vénus, et que le soleil était immobile. Suivant les Pythagoriciens, les comètes elles-mêmes sont en mouvement comme les planètes autour du soleil : ce ne sont point des météores passagers formés dans notre atmosphère, mais des ouvrages éternels de la nature. La seule observation faite par les Grecs antérieurement à l'école d'Alexandrie est celle du solstice d'été de l'an 432 avant notre ère, par Méton et Euctémon. A la même époque, Méton proposa aux jeux Olympiques sa fameuse période de dix-neuf années solaires, qui conciliait d'une manière très-heureuse les mouvements du soleil et de la lune. Vers le temps d'Alexandre, Pythéas, de Marseille, se rendit célèbre par une observation de la longueur méridienne du gnomon au solstice d'été dans cette ville : c'est la plus ancienne observation de ce genre après celle de Tcheou-Kong; et elle est précieuse, en ce qu'elle confirme la diminution successive de l'obliquité de l'écliptique.

L'école d'Alexandrie donna naissance au premier système astronomique qui ait embrassé l'ensemble des phénomènes célestes; système, à la vérité, bien inférieur à celui de l'école de Pythagore, mais qui, fondé sur la comparaison des observations, offrait dans cette comparaison même le moyen de le rectifier et de s'élever au vrai système de la nature, dont il est une ébauche imparfaite. Aristarque de Samos essaya de déterminer par un procédé ingénieux, mais inexact en pratique, le rapport des grandeurs et des distances du soleil et de la lune. Ératosthène entreprit de déterminer la mesure de la terre. Hipparque, qui vivait dans le second siècle avant notre ère, illustra surtout l'école d'Alexandrie et fut sans contredit le plus grand astronome de l'antiquité.

L'intervalle qui sépare ce grand astronome de l'époque où florissait Ptolémée nous offre Géminus, dont le *Traité d'astronomie* est parvenu jusqu'à nous, et quelques observateurs, tels qu'Agrippa, Ménélaüs et Théon. C'est dans cet intervalle qu'il faut placer la réforme du calendrier romain, pour laquelle Jules César fit venir d'Alexandrie à Rome l'astronome Sosygène, ainsi que la connaissance précise du flux et du reflux de la mer, due à Possi-

donius, qui reconnut que les lois de ce phénomène étaient liées aux mouvements du soleil et de la lune. Les Romains négligèrent presque entièrement l'astronomie; cependant on sait que Pompée entretenait une correspondance avec Possidonius.

Claude Ptolémée, perfectionnant les travaux d'Hipparque, essaya de donner un système complet d'astronomie, qui fut adopté pendant longtemps comme l'expression de la réalité. L'école d'Alexandrie subsista encore pendant cinq siècles; mais les successeurs de Ptolémée et d'Hipparque se contentèrent de commenter leurs ouvrages, sans rien ajouter à leurs découvertes, et les phénomènes que le ciel offrit dans un intervalle de plus de six cents ans manquèrent presque tous d'observateurs.

Quelques khalifes arabes encouragèrent l'étude de l'astronomie pendant les huitième et neuvième siècles. Al-Mamoun fit traduire l'ouvrage de Ptolémée en arabe; ce qui aida puissamment à répandre chez les nouvelles nations de l'Orient les connaissances astronomiques. Al-Mamoun fit publier de nouvelles tables du soleil et de la lune, meilleures que celles de Ptolémée, et qui furent connues sous le nom de *tables vérifiées;* il fit encore mesurer avec un grand soin, dans une vaste plaine de la Mésopotamie, un degré de méridien terrestre. Parmi les astronomes que ce khalife et ses successeurs encouragèrent, il faut surtout citer Albaténius ou Albatégni. Les écrits d'Aboul-Wéfa, de Bagdad, d'Ebn Jounis, qui observait au Caire, et d'Arzachel, à Tolède, attestent de profondes connaissances dans la science des mouvements célestes.

Les Persans, ayant secoué le joug des khalifes vers le milieu du onzième siècle, donnèrent, par les soins de l'astronome Omar-Cheyan, une forme nouvelle à leur calendrier. Au treizième siècle, Nassir-Eddin se rendit célèbre par les observations astronomiques qu'il fit à Méragah, et deux siècles après, Oloug-Beg dressa lui-même à Samarcande, capitale de ses États, un nouveau catalogue d'étoiles, et construisit des tables astronomiques qui sont meilleures que toutes celles que l'on connaissait avant lui.

Dans le nouveau monde, les Mexicains et les Péruviens observaient avec soin les ombres du gnomon aux solstices et aux équinoxes. Les premiers connaissaient même l'année tropique d'une manière plus exacte qu'Hipparque.

En Europe, Alphonse X, roi de Castille, se distingua par les encouragements qu'il donna à l'étude de l'astronomie; mais il fut mal secondé par les astronomes qu'il avait rassemblés à grands frais à Tolède, et les tables astronomiques dites *tables Alphonsines,* qu'ils publièrent, ne valurent jamais les dépenses qu'elles durent occasionner.

A la Renaissance, l'astronomie, se dégageant des limites dans lesquelles on l'avait si longtemps renfermée, arriva enfin à un degré remarquable de certitude. Purbach, Regiomontanus et Walter se distinguèrent, les deux premiers en publiant de beaux travaux astronomiques, et le dernier en construisant de grands instruments d'observation; mais il était réservé à Copernic d'accélérer les progrès de la science par la découverte du vrai système du monde. Bientôt Kepler devina que les mouvements des astres devaient être liés les uns aux autres par des lois simples, qu'il appelait des *lois harmoniques.* Il passa vingt-deux ans à rechercher ces lois.

En dirigeant le télescope vers les astres, Galilée découvrit les quatre satellites de Jupiter; il reconnut ensuite les phases de Vénus, et dès lors il ne douta plus de son mouvement autour du soleil. La voie lactée lui offrit un nombre infini de petites étoiles; les points lumineux qu'il aperçut au delà de la ligne qui sépare la partie éclairée de la partie obscure de la lune lui firent connaître l'existence et la hauteur de ses montagnes. Enfin, il observa les taches et la rotation du soleil, et les apparences singulières occasionnées par l'anneau de Saturne. Avant lui, Tycho-Brahe avait rendu de grands services à l'astronomie, soit en inventant de nouveaux instruments, soit en apportant des perfectionnements aux anciens; il fit aussi de belles découvertes, mais malheureusement il employa inutilement un grand savoir à soutenir une hypothèse fausse pour expliquer les principaux phénomènes célestes.

Les travaux d'Huygens suivirent de près ceux de Kepler et de Galilée. Hévélius se rendit célèbre par ses observations sur les taches et la libration de la lune; et Dominique Cassini enrichit l'astronomie d'une foule de découvertes. Descartes imagina la théorie des tourbillons

pour expliquer les mouvements de la terre et des planètes autour du soleil. Il était réservé à Newton de nous faire connaître le principe général des mouvements célestes, l'attraction ou gravitation universelle.

Les astronomes de l'Académie des Sciences de Paris inventèrent le micromètre et l'héliomètre, et déterminèrent la propagation successive de la lumière, la grandeur de la terre et la diminution de la pesanteur à l'équateur. Parmi les astronomes de la Société royale de Londres on cite Flamsteed, l'un des plus grands observateurs qui aient paru ; Halley, illustré par son beau travail sur les comètes, et par l'idée ingénieuse de déterminer la parallaxe du soleil à l'aide des passages de Vénus sur cet astre ; enfin, Bradley, célèbre par deux des plus belles découvertes qu'on ait faites en astronomie, l'aberration de la lumière et la nutation de l'axe terrestre. A la même époque Lacaille, en France, et Tobie Mayer, en Allemagne, se montraient observateurs infatigables et laborieux calculateurs, perfectionnaient les théories et les tables astronomiques, et formaient, sur leurs propres observations, d'excellents catalogues d'étoiles. Euler, Clairaut, D'Alembert et Lapplace, appliquant l'analyse aux perturbations des mouvements célestes, confirmèrent la loi de la pesanteur universelle.

En 1781, Herschel avait découvert la planète Uranus. Le même astronome reconnut aussi les satellites de cette planète et deux nouveaux satellites de Saturne. Le siècle actuel commença de la manière la plus heureuse pour l'astronomie : son premier jour fut marqué par la découverte de la planète Cérès, faite par Piazzi à Palerme; et cette découverte fut bientôt suivie de celle de deux planètes, Pallas et Vesta, par Olbers, et de la planète Junon, par Harding.

L'étude suivie des étoiles doubles et des nébuleuses appartient entièrement à notre siècle. Un mémoire de W. Herschel publié en 1803 ouvrit dans le champ des cieux une voie nouvelle aux observateurs ; et ce grand astronome, ainsi que Bessel, John Herschel, J. South et Struve, ont successivement publié plusieurs catalogues d'étoiles multiples qui en comprennent déjà plusieurs milliers. Laplace compléta la *Mécanique Céleste,* Poisson publia plusieurs mémoires sur les plus importantes questions de la théorie du système du monde. Plana en Italie, Gauss, Bessel, Encke, Olbers, Hensen, en Allemagne, Ivory, Lubbock, Hamilton, en Angleterre, se distinguèrent pareillement par des recherches d'un grand mérite sur plusieurs points intéressants de l'astronomie théorique.

Les Tables du soleil par Delambre, publiées en 1806 et construites d'après les formules de Laplace et sur les observations faites à Greenwich par Bradley et Maskeline, et à Paris par l'auteur, sont encore les plus exactes que la science possède, bien que Burckhardt en 1816, et M. Airy en 1827, aient indiqué quelques corrections essentielles aux éléments qui leur servent de base. Lindenau a établi des Tables de Mercure, de Vénus et de Mars. Les Tables de Jupiter et de Saturne par Bouvard sont ce que l'on possède de plus exact et de plus complet en ce genre, quoique l'on doive y admettre certaines corrections. Damoiseau s'occupa de nouvelles tables de la lune et des satellites de Jupiter.

Le système solaire, vers la fin du siècle dernier, ne se composait que de sept planètes principales avec leurs satellites, et d'une comète, dite la *comète de Halley,* la seule dont les retours périodiques fussent constatés et qu'on pût regarder conséquemment comme lui appartenant. De nombreuses planètes ont été successivement découvertes dans ces dernières années, depuis *Astrée*, trouvée le 8 décembre 1845, par M. Hencke, et *Neptune*, vu le 23 septembre 1846, par M. Galle, selon les indications et les calculs de M. Leverrier. Parmi les astronomes qui se sont fait remarquer dans cette espèce de chasse aux planètes, il faut citer MM. Hind, de Gasparis, Luther, Goldschmidt, Hencke, Chacornac, Pogson, Laurent, Graham, Marth, Searle et Fergusson. Trois nouvelles comètes périodiques sont connues sous les noms de *comète d'Encke,* de *comète de Biéla* et de *comète de Faye.* D'autres comètes ont été observées et leur orbe calculé sans pouvoir être rattachées à de précédentes apparitions.

ATALANTE. Deux femmes ont porté ce nom dans l'antiquité héroïque : l'une, fille de Jasus et de Clymène, était Arcadienne, et se rendit célèbre par son adresse à la chasse. Son père l'exposa sur le mont Parthénios, où elle fut trouvée par des

chasseurs, qui l'élevèrent, mais qui la rendirent plus tard à ses parents. Elle tua à coups de flèches les Centaures Rhæcus et Hylœus. Elle prit part à l'expédition des Argonautes, et assista à la chasse du sanglier Calydon, auquel elle porta le premier coup. Aussi Méléagre lui donna-t-il la hure et la peau du sanglier, comme prix de la victoire.

L'autre Atalante, fille de Schœnée, roi de Scyros, fut célèbre par sa beauté et son agilité. Elle imposait pour condition à ceux qui se présentaient pour l'épouser de lutter avec elle à la course. Elle poursuivait le prétendant une lance à la main, et le tuait si elle l'atteignait. Dans le cas contraire, elle devait lui appartenir. Beaucoup avaient déjà trouvé la mort, lorsque Hippomène, fils de Mégarée, la vainquit avec le secours de Vénus. La déesse lui avait donné quelques pommes d'or, qu'il laissa successivement tomber en courant. Atalante s'arrêta pour les ramasser, et Hippomème atteignit le premier le but; mais il oublia de remercier Vénus de sa victoire. Cybèle les métamorphosa en un couple de lions, qu'elle attela à son char.

Les mythographes confondent souvent les deux Atalante, et Ott. Müller prétend qu'il ne faut pas les distinguer.

ATAULF, un des chefs visigoths qui envahirent l'Italie, sous la conduite d'Alaric, qui avait épousé sa sœur. Ataulf vint en 409 rejoindre son beau-frère avec une armée de Goths et de Huns, qu'il commandait en Pannonie, et il contribua puissamment à la prise de Rome. L'empereur Attale le nomma commandant de la garde de l'empereur. L'année suivante, 410, lorsque Alaric, après le sac de Rome, alla mourir à Cosenza, Ataulf lui succéda comme roi des Visigoths, et passa dans les Gaules, en promettant à Honorius de le délivrer des chefs de partisans qui se disputaient les dépouilles de cette province. Il battit Jovinus et Sébastien, qui furent mis à mort; mais ensuite il échoua devant Marseille, qui fut défendue par le comte Boniface. Ataulf, après la prise de Rome, avait comme captive Placidie, fille de l'empereur Théodose et sœur d'Honorius, qui avait été promise au comte Constant. Honorius la lui fit redemander; mais Ataulf l'épousa lui-même, en 414. Placidie avait pris sur ce barbare une influence qu'elle conserva tant qu'il vécut, et elle imprima à ses idées une direction nouvelle. Il ne songea plus dès lors qu'à adoucir les mœurs de ses grossiers compatriotes, et à mitiger leur barbarie par le contact de la civilisation romaine. Il avait pour Placidie une espèce de culte, qu'il rendait à la fois à la femme aimée et à la fille issue du sang des empereurs. Dans ses noces, qui furent célébrées à Narbonne, il portait le costume romain, et Placidie siégeait au-dessus de lui sur son trône d'impératrice. L'enfant qu'il eut d'elle fut nommé Théodose. Orose a conservé le précieux récit des confidences d'Ataulf sur les motifs de la réforme qu'il voulait introduire dans les mœurs et la politique de sa nation. Il ne songea plus dès lors qu'à se faire reconnaître par Honorius. Mais le comte Constance ne le laissa pas paisible possesseur de la Gaule. Forcés de quitter ce pays, et de se retirer en Espagne, les Visigoths brûlèrent Bordeaux avant de l'abandonner. En 415 Ataulf perdit son jeune fils Théodose. Peu de temps après, il périt à Barcelone, assassiné par un de ses serviteurs. On dit que ses compatriotes commençaient à le haïr, soit pour ses cruautés, soit pour ses tentatives de réformes.

ATELIERS NATIONAUX. On a donné ce nom à de vastes embrigadements d'ouvriers occupés à des travaux publics dans le but de leur venir en aide. En 1790, le commencement des troubles de la révolution ayant fait fermer un grand nombre d'établissements particuliers et laissé beaucoup de bras sans ouvrage; on ouvrit dans les environs de Paris de grands ateliers publics, consistant en travaux de terrassements pour les hommes, en travaux de filature pour les femmes et les enfants. On mit, en outre, à la disposition de chaque département une somme de 30,000 fr., afin d'occuper partout les indigents d'après le plan adopté pour la capitale. Cette mesure n'atteignit pas son but. Cependant la Convention n'hésita pas à adopter le même mode de secours publics. Ayant souvent promis de venir en aide à toutes les misères humaines, elle regardait l'organisation des ateliers nationaux comme un des principaux moyens à mettre en usage pour réaliser ses promesses. Mais le temps manqua trop vite à sa bonne volonté.

Plus tard, la loi du 24 vendémiaire an XII vint donner aux ateliers publics une

organisation plus régulière, plus solide; et cependant elle ne remplit pas mieux que les précédentes l'objet qu'elle s'était proposé. On y eut néanmoins recours de nouveau en 1830, comme à toutes les époques critiques; mais l'essai le plus large et le plus malheureux qui ait été fait en ce genre est celui de 1848. Leur organisation fut décretée dès le 27 février par le ministre des travaux publics, M. Marie. A Paris ils se trouvaient sous les ordres d'un directeur; ils étaient divisés en arrondissements, services, compagnies, lieutenances, brigades, escouades, etc., dont les chefs étaient élus. Le travail se faisait généralement en commun et à la journée. Le prix de la journée était de deux francs pour les simples ouvriers, quels que fussent d'ailleurs leur âge et leur aptitude; chacun ne devait travailler qu'un jour sur deux. L'État fournissait les outils. Le travail était faible et mal dirigé; la surveillance nulle, la comptabilité peu régulière. Cependant le nombre d'ouvriers inscrits ne fit qu'augmenter, et après la réunion de l'Assemblée constituante, on dut songer à les dissoudre, ce qui devint à Paris le signal des journées de juin. Ils avaient coûté à l'État 17 millions, qui, comparés au travail produit, donnaient 16 fr. pour le transport d'un mètre cube de terre à 30 mètres de distance, au lieu de 54 centimes qu'on eût donnés à un entrepreneur.

« Les ateliers nationaux, a dit M. de Lamartine, ne furent pas un système, mais un malheur. Inévitable résultat de la cessation soudaine du travail et du licenciement des ateliers dans une capitale industrielle de deux cent mille ouvriers, ils furent l'entrepôt des misères et des oisivetés forcées du moment. Les hommes les plus modérés du gouvernement y établirent, autant que possible, une hiérarchie et une discipline qui prévinrent pendant quatre mois les fermentations et les explosions que tout devait faire craindre dans de pareils rassemblements. Ces ateliers, bien loin d'obéir aux inspirations des délégués des clubs et du Luxembourg, et d'être l'armée à demi-solde du socialisme, furent constamment, pendant quatre mois, l'appui volontaire du gouvernement qui défendait l'ordre et les propriétés. Ils pesaient, en effet, mais ils pesaient contre les clubs extrêmes et contre les exigences turbulentes des agitateurs et des séditieux. Le gouvernement modéré les inspira seuls, et accepta souvent leur concours dans des moments décisifs. Il en fut ainsi jusqu'au mois de juin, époque à laquelle l'approche du licenciement, pressentie dans les ateliers nationaux, les jeta dans la fermentation et dans les mains des agitateurs. »

ATHALIE, fille d'Achab, roi d'Israël, et épouse de Joram, roi de Juda. Après la mort de son fils Ochosias, Athalie s'ouvrit la route du trône par le meurtre de tous les princes de la famille royale. Le plus jeune fils d'Ochosias, Joas, fut seul sauvé par Josabed, sœur de Joram et femme du grand prêtre Joad, et il fut élevé secrètement dans le temple. Au bout de six ans, Joad le replaça sur le trône de ses pères, en 879 avant J.-C. Attirée par les clameurs du peuple, qui se précipitait dans le temple pour assister au couronnement de Joas, Athalie y entra avec la foule. A l'aspect du nouveau roi assis sur le trône, entouré des prêtres, des lévites, des hauts fonctionnaires et du peuple enthousiasmé, elle entra en fureur, déchira ses vêtements et cria à la trahison. Joad la fit aussitôt conduire hors du temple par les gardes, avec ordre de massacrer tous ceux qui voudraient la défendre. Elle fut égorgée à la porte de son palais. Les autels de Baal, qu'elle avait relevés, furent démolis, et l'alliance avec le Seigneur, rompue par l'idolâtrie, fut renouvelée. Racine a traité ce sujet dans une tragédie.

ATHANASE (Saint), Père de l'Église, patriarche d'Alexandrie, naquit en cette ville, vers l'an 260, et y fut élevé dans les principes de la foi chrétienne. Après avoir été secrétaire particulier de saint Alexandre, il alla trouver saint Antoine, et mena auprès de lui la vie des ascètes; puis il revint à Alexandrie, où il fut ordonné diacre. Il accompagna Alexandre au concile de Nicée, et dans les discussions qui y eurent lieu au sujet des doctrines d'Arius, l'influence de sa parole ne contribua pas peu à les faire condamner. Son orthodoxie lui valut l'honneur de donner son nom à un symbole que l'Église catholique regarde encore comme la base de sa foi. En l'an 335 l'empereur Constantin, à la suggestion des ennemis d'Athanase, le traduisit devant le concile de Tyr, qui le déposa de ses fonctions. Cette sentence ayant été confirmée en 336 par le synode

tenu à Jérusalem, Athanase fut exilé à Trèves. La mort de Constantin mit fin à son exil. Constance, empereur d'Orient, le rappela en 338, en même temps qu'il lui conférait le titre de patriarche d'Alexandrie; et son entrée dans cette ville fut un véritable triomphe.

Les ariens ne tardèrent cependant pas à élever de nouvelles accusations contre lui; et dès l'an 341 quatre-vingt-dix évêques ariens, rassemblés à Antioche, le condamnèrent encore une fois. Par contre, cent évêques orthodoxes réunis à Alexandrie déclarèrent ses doctrines irréprochables; et ce jugement, auquel adhérèrent plus de trois cents évêques réunis en concile à Sardique, fut confirmé par le pape Jules. En conséquence, Athanase revint pour la seconde fois, en 349, occuper son siége. Mais quand, en 353, Constance se trouva l'unique souverain de l'Orient et de l'Occident, les ariens relevèrent la tête, et Athanase, condamné de nouveau par les conciles tenus à Arles et à Milan en 356, fut encore déposé. Comme il avait déclaré qu'il ne se soumettrait qu'à un ordre exprès de l'empereur, cinq mille soldats envahirent tout à coup l'église où il célébrait une grande solennité religieuse, afin de s'emparer de sa personne. La protection des prêtres et des moines qui se trouvaient avec lui favorisa son évasion, et il put se réfugier dans les déserts de l'Égypte. Sa tête ayant été mise à prix, il abandonna encore cet asile, pour ne pas exposer aux persécutions de ses ennemis les cénobites chez qui il se tenait caché; et il se retira dans la partie la plus sauvage du désert, où le suivit un serviteur fidèle qui l'y nourrit au péril de ses jours. C'est là qu'il composa un grand nombre d'ouvrages, tous empreints de la plus haute éloquence et ayant pour but soit de confirmer les fidèles dans leur foi, soit de dévoiler les artifices de ses ennemis.

Quand Julien monta sur le trône et permit aux évêques orthodoxes de reprendre possession de leurs églises, Athanase put revenir à Alexandrie, en 361. La mansuétude avec laquelle il traita ses persécuteurs trouva des imitateurs dans les Gaules, en Espagne, en Italie et en Grèce, et ramena la paix dans l'Église. Toutefois elle ne tarda pas à être troublée par les dénonciations des païens, dont le zèle apostolique d'Athanase rendait les temples de plus en plus vides. Ils irritèrent contre lui l'empereur, et pour sauver sa vie Athanase dut encore une fois se réfugier dans le désert de la Thébaïde. A la mort de Julien, quand Jovien monta sur le trône impérial, Athanase revint prendre possession de son siége; mais huit mois plus tard, Valens ayant été proclamé empereur, les ariens redevinrent encore une fois tout-puissants, et en 367 Athanase se vit de nouveau réduit à prendre la fuite. Il demeura caché pendant quatre mois dans le tombeau de son père, jusqu'au moment où Valens, cédant aux instantes prières et aux menaces même des habitants d'Alexandrie, lui permit de reprendre l'exercice de ses fonctions, dans lequel il ne fut plus troublé jusqu'à sa mort, arrivée en 373.

ATHÉISME. C'est un système qui consiste à nier la Divinité. L'athée non-seulement méconnaît Dieu, mais s'il est conséquent dans ses principes, il doit en rejeter la nécessité; alors, il lui faut recourir au hasard, ou bien à des propriétés inhérentes à la matière et développant toutes choses, pour rendre quelque raison des phénomènes du monde physique et surtout du monde moral.

Le grand argument des athées est non pas l'invisibilité d'une cause toute-puissante et intelligente, car beaucoup d'autres causes et d'autres forces ne tombent aussi que par leurs effets sous nos sens, mais c'est l'existence du mal sur la terre. Ils font, avec les anciens épicuriens, ce raisonnement impie : Ou Dieu veut et peut ôter le mal sur la terre, ou il ne le peut ni ne le veut. S'il le veut ôter et ne le peut pas, il n'est pas Dieu, il n'est pas tout-puissant. S'il ne le veut pas, quoiqu'il le puisse, il est méchant ou envieux, et par conséquent ce n'est pas un Dieu. Enfin, s'il ne le peut ni ne le veut, ce n'est donc point un Dieu. Tel est l'argument cité par Lactance. Mais il est facile de répondre que tout le sophisme repose sur l'interprétation à donner au mot *mal*. En effet, s'il existait dans le monde un mal absolu, non pas seulement pour l'homme, mais pour toute chose, on en pourrait conclure ou que Dieu a créé ce mal exprès, ou qu'il n'a pas pu l'empêcher. Mais si le mal pour un être tourne à l'avantage d'autrui, ce peut être un bien général; il n'offre donc point réellement un mal, quel que soit l'inconvé-

nient éprouvé par quelqu'un. Le mal peut non-seulement avoir sa nécessité, il peut même offrir son côté indispensable. Il n'y aurait point de vertus si les vices n'étaient pas possibles.

L'existence du mal n'implique donc pas la non-existence de la Divinité. Aussi les athées arguent de prétendus désordres de l'univers qu'aucun Dieu ne préside à sa direction. Prenez, disent-ils, des molécules diverses de toutes les matières de notre globe, avec les propriétés qui leur sont inhérentes, avec leurs affinités, leurs attractions électives; mêlez-les comme dans un vase chimique : elles formeront spontanément une foule de combinaisons différentes, les unes imparfaites et destructrices d'elles seules, les autres mieux composées par le même hasard, sans qu'on ait besoin d'invoquer un Dieu à son aide. Ainsi, ajoutent-ils, avec le concours des siècles, et dans les chances infinies qu'ils amènent, pourront se développer toutes les séries d'êtres que nous voyons sur la terre. Telle est l'hypothèse soutenue dès l'antiquité par les Straton, les Diagoras : ils attribuent à la matière le mouvement essentiellement, de telle sorte que toutes les combinaisons sont possibles et même doivent nécessairement se développer par une espèce de fatalité inévitable. Mais il est facile d'objecter à ce système aveugle et tout mécanique que si rien d'intelligent, rien de sage ni d'harmonieux ne préside aux opérations de la matière ainsi abandonnée à toute l'impétuosité brute du hasard, il n'en peut résulter des séries constantes d'œuvres coordonnées, d'êtres organisés pour un but, et dans un dessein de prévoyance, de correspondance aussi évidente que le sont les rapports des sens avec les objets extérieurs, les végétaux, les animaux, d'après les lieux, les climats, etc. Là échouent toutes les explications des athées, et l'histoire naturelle, l'anatomie, sont des traités de théologie, des hymnes à la Divinité, comme l'exprimait Galien.

Si vous remarquez les raisonnements des hommes qui prétendent se passer de la Divinité, tous sont obligés de multiplier les ressorts et les explications en traitant des êtres organisés ou des parties anatomiques des animaux et des plantes. Pour établir leur coordination savante et leurs merveilleuses correspondances, il faut que les athées accordent à la matière brute des pouvoirs extraordinaires; ils concèdent gratuitement l'intelligence, la sensibilité aux pierres mêmes, à la terre, à l'air, aux moindres molécules, pour étançonner leur échafaudage. Ils sont forcés de mettre Dieu en pièces, de le démembrer, et d'en incorporer, pour ainsi dire, les morceaux dans les substances les plus inertes, tant il leur est impossible de se passer d'une puissance intelligente dans l'univers, en sorte que les partisans de l'athéisme ne nient pas tant Dieu qu'ils n'en pénètrent, au contraire, davantage tous les corps naturels; ils confondent sans cesse, comme Spinosa, l'ouvrier avec l'ouvrage.

On ne peut empêcher des raisonneurs d'attribuer à des causes secondaires des effets très-considérables et très-étendus dans le monde, en sorte qu'ils croient pouvoir se passer d'un premier moteur pour arranger, selon leur tête, leur petit univers. C'est ce qu'a remarqué Bacon : il dit que si l'on ne goûte que des lèvres les sciences naturelles, on peut être conduit à l'athéisme; mais qu'en s'abreuvant pleinement de cette féconde source de philosophie, l'on est ramené invinciblement vers la Divinité. Voilà pourquoi furent religieux Newton, Linné, et tous les plus profonds savants qui ont scruté les secrets de la nature.

L'athéisme, déshéritant l'homme de la Divinité, le transforme, comme Nabuchodonosor, en bête. Il favorise, par l'espoir de l'impunité, tous les vices, et tend à désespérer la vertu, en la privant de toute rémunération à venir. C'est donc la destruction des liens sociaux, tandis que le théisme place la divine Providence au-dessus des nations et présidant à leurs destinées; dès lors elle soutient l'homme juste dans ses sacrifices; elle menace en secret le criminel; elle a les yeux ouverts sur toute la conduite cachée des hommes, et les défend souvent contre les tentations. Si depuis quarante siècles les raisonnements des athées n'ont pu désabuser le genre humain de la croyance en un Être suprême, ordonnateur de la nature, il est à croire que tant d'efforts ne sont pas impuissants sans cause, et qu'un ouvrage prouve un ouvrier, comme une horloge suppose un horloger. J.-J. Virey.

ATHÉNÉE, temple-école, dont le nom est dérivé d'Athéné ou Minerve, à laquelle il était consacré, ou d'Athènes, qui possèdait un lieu de réunion pour les poëtes

et les orateurs. Vers l'an 140 de J.-C., l'empereur Adrien fonda, sur le Capitole de Rome, un *Athénée* où étaient logés et nourris des savants, des orateurs et des poëtes, qui y tenaient école, et où le public était admis, pour assister à des lectures et à des exercices oratoires. Cette institution se maintint jusqu'au cinquième siècle de notre ère.

ATHÉNÉE, rhéteur grec et grammairien, contemporain de Marc-Aurèle et de Commode, natif de Naucratis en Égypte, est connu par un ouvrage en quinze livres, intitulé *le Banquet des Sophistes*, trésor d'érudition, qui a valu à son auteur le surnom de *Varron grec*, et qui est un recueil précieux de documents et de connaissances historiques, critiques et philosophiques. On ne saurait reprocher à ce trésor d'érudition qu'un style un peu lourd et un peu uniforme.

ATHÈNES, capitale du royaume de Grèce. Cette ville célèbre, foyer de la civilisation pendant plusieurs siècles, comptait à l'époque la plus florissante de son histoire 21,000 citoyens libres, chiffre qui permet de porter sa population à plus de 200,000 âmes. Elle fut, dit-on, bâtie par Cécrops, l'an 1550 avant J.-C., et reçut d'abord le nom de *Cecropia*, qui plus tard fut réservé à la citadelle. Ce fut sous le règne d'Érichthonius qu'elle prit celui d'Athènes, en l'honneur d'Athênè ou Minerve.

L'ancienne Athènes était bâtie sur le sommet d'un roc, au milieu d'une vaste et belle plaine qui se couvrit d'habitations à mesure que la population augmenta. De là venait la distinction entre l'*Acropole* ou haute ville, et la *Catapole* ou basse ville. La ville s'étendait sur le rivage du golfe Saronique, en face de la côte orientale du Péloponnèse, et était baignée par deux ruisseaux, le Céphise au nord, et l'Ilissus au midi. Elle était peu éloignée de la mer, sur laquelle se fondait principalement sa puissance. Ses trois ports, celui de Phalère, le plus rapproché de la ville, celui de Munychie, le plus éloigné, et celui du Pirée, le plus commode et l'entrepôt le plus considérable du commerce hellénique, étaient situés au sud-ouest. Sur les côtes s'élevaient de magnifiques édifices qui rivalisaient avec ceux de la ville. Les murailles qui joignaient Athènes à ses ports étaient en pierres de taille et si larges que des chars pouvaient y passer.

L'Acropole renfermait les chefs-d'œuvre dont les Athéniens étaient le plus légitimement fiers; mais aucun n'était comparable au *Parthénon* ou temple de Minerve. Ce merveilleux édifice, dont les ruines font encore l'admiration du monde, détruit par les Perses, fut rebâti plus magnifique par Périclès, l'an 444 avant J.-C. Ce temple renfermait le chef-d'œuvre de la sculpture, la statue de Minerve par Phidias. On entrait au Parthénon par les *Propylées*, construits en marbre blanc. Cet édifice était situé sur le côté septentrional de l'Acropole, tout près de l'*Érechthéon*, également en marbre blanc. Sous ce dernier nom on comprenait deux temples consacrés l'un à Pallas, l'autre à Neptune, et un autre bâtiment remarquable, appelé *Pandrosion*. Dans le voisinage du temple de Minerve on voyait aussi l'olivier consacré à cette déesse. Sur la partie antérieure de l'Acropole s'élevait le théâtre de Bacchus, près de l'église actuelle de Panagia Spiliotissa, ainsi que l'*Odéon*, le premier destiné à des représentations théâtrales proprement dites, le second à des concerts. Ce dernier se faisait remarquer par sa magnificence. De là une rue, le *Tripodos*, conduisait au nord vers le *Prytanée;* plus loin, au nord-ouest, s'élevait l'*Anakéion*, temple des Dioscures, à côté duquel s'étendait une place d'où l'on apercevait le temple de Pan et d'Apollon dans une grotte de l'Acropole. Un large escalier de marbre conduisait à travers les Propylées dans la citadelle Cécropia. Le *temple d'Apollon Pythien* était situé dans le quartier de Cinuæ, vers le *Musée*. Sur la place, derrière l'angle sud-est de la citadelle, s'élevaient le *Panthéon*, achevé par Adrien; l'aqueduc, commencé par le même empereur et terminé par Antonin, et le *Didascalion*. Au sud de la citadelle on admirait le vieux temple commencé par Pisistrate, la maison de Cimon, l'*Amazonéion*, temple bâti par Thésée en mémoire de sa victoire sur les Amazones, et le sanctuaire d'Hercule Menysès. C'est dans le quartier septentrional de la ville, nommé Mélité, que Thémistocle et Phocion avaient leurs demeures. La basse ville offrait aussi de magnifiques édifices, comme le *Pœcile*, galerie où l'on dressait les statues historiques, la *tour des Vents*, d'Andronicus Kyrrhestès, et plusieurs monuments d'hommes célèbres.

Deux chefs-d'œuvre d'architecture se trouvaient hors des murs : le temple de Thésée et celui de Jupiter Olympien, l'un au nord, l'autre au sud. C'est dans le dernier qu'était la célèbre statue de Jupiter Olympien en or et ivoire, due au ciseau de Phidias.

Outre ces chefs-d'œuvre de l'art, la ville d'Athènes renfermait encore d'autres lieux et d'autres monuments dont le souvenir ne s'effacera pas, tels que la célèbre *Académie*, où Platon enseigna, située à environ trois kilomètres au nord de la ville et faisant partie du champ Céramique ; le *Lycée*, au delà de l'Ilissus, de l'autre côté de la ville, où Aristote fonda l'école péripatéticienne ; la colline de l'*Aréopage*, où siégeait ce célèbre tribunal ; le *Prytanée*, ou palais du sénat ; le *Pnyx*, où se tenaient les assemblées du peuple, etc.

Deux mille ans de guerres et de dévastations ont passé sur cette magnifique cité, qui a été soumise tour à tour par des nations civilisées et par des peuples barbares, et cependant ses ruines sont encore aujourd'hui un objet d'étonnement et d'admiration. Une partie considérable de l'Acropole existe encore. Les Turcs l'ont entourée de larges murs irréguliers, pour la construction desquels ils ont employé les débris des anciennes murailles, où surabondent des fragments de colonnes antiques. L'aile droite des Propylées formait un temple de la Victoire. Ce temple fut entièrement détruit, en 1656, par l'explosion d'un magasin à poudre. Du Parthénon, dont les Turcs avaient fait une mosquée, il existe encore huit colonnes à l'orient et plusieurs péristyles sur les côtés. Quelque ruiné qu'il soit, ce monument conserve une indicible expression de grandeur et de majesté. Il s'est conservé aussi de beaux restes de l'Érechthéon, temple de Neptune Érechthée : on doit citer surtout les cariatides qui soutiennent l'entablement de ce temple d'une admirable élégance.

La ville elle-même n'offre aucun monument comparable à ceux dont nous venons de parler, ni pour la grandeur ni pour la beauté. La tour des Vents doit sa conservation à cette circonstance qu'elle servait de mosquée à un ordre de derviches. De tous les monuments élevés à des hommes célèbres, il ne reste plus que celui de Lysicrate, qui consiste en un piédestal, un péristyle rond et une coupole d'ordre corinthien. L'emplacement du magnifique gymnase construit par Ptolémée ne se reconnaît plus qu'à quelques pans de murs. Des cent vingt colonnes du temple de Jupiter Olympien, seize sont encore debout ; mais toutes les statues ont péri. On découvre çà et là, en partie enfouis sous terre, quelques débris de piédestaux et quelques fragments d'inscriptions. Le temple de Thésée, au contraire, est presque entièrement conservé. Sur la colline où l'Aréopage tenait ses séances on voit encore des degrés taillés dans le roc, ainsi que les siéges des juges, et en face ceux des parties. Le Pnyx, non loin de l'Aréopage, n'a presque pas souffert ; on distingue encore la tribune aux harangues taillée dans le roc, les siéges des secrétaires, et aux deux extrémités ceux des magistrats chargés de commander le silence et de proclamer le résultat des votes. Une maison moderne avec son jardin occupe l'emplacement de l'Académie.

Leake établit d'une manière fort vraisemblable que du temps de Pausanias il existait encore à Athènes beaucoup de monuments datant de la période des guerres persiques, la courte occupation de cette ville par les Perses n'ayant donné à Xerxès le temps de ruiner que les fortifications et les principaux édifices publics. Thémistocle, en relevant la ville, eut plutôt en vue l'utile ; Cimon suivit son goût pour la magnificence, et consacra sa fortune à l'embellissement d'Athènes ; il était réservé à Périclès de les surpasser l'un et l'autre. Cependant ce qu'il avait entrepris grâce aux tributs des autres États ne put être achevé. Chaque fois que l'administration des revenus de la république tombait entre des mains sages, Athènes voyait reparaître son ancienne splendeur ; et bientôt l'influence de la civilisation, dont elle était le foyer, rayonna jusque chez des peuples qui étaient restés en dehors de la confédération grecque. Athènes fut subjuguée, comme toute la Grèce, par la Macédoine. La destruction des murailles du Pirée par Sylla acheva de ruiner la marine athénienne, et entraîna l'État dans sa chute. Caressée par les triumvirs, favorisée par Adrien, qui aimait les arts, Athènes jeta quelques lueurs encore sous les Antonins. La splendeur de ses huit ou dix siècles de gloire brilla même un instant à tous les yeux ; les monuments

de Périclès rivalisèrent avec des édifices plus modernes, et Plutarque s'étonnait que les chefs-d'œuvre d'Ictinos, de Ménésiclès et de Phidias, élevés avec une si merveilleuse rapidité, eussent défié les âges et conservé toute leur fraîcheur et leur éclat.

Par respect pour une religion sœur de la leur, et afin de s'attacher un peuple plus civilisé qu'eux, les Romains respectèrent les temples et les chefs-d'œuvre qu'ils renfermaient, se bornant à lever des impôts, tandis qu'en Sicile, où l'influence de Carthage et des Phéniciens s'était fait sentir de bonne heure, ils s'emparaient des trésors mêmes des sanctuaires. Ce fut plutôt du temps de Pausanias que des tableaux furent emportés à l'étranger. Les larcins en grand des amateurs, les embellissements de Constantinople à une époque où les architectes semblaient impuissants à créer, le zèle des chrétiens, les invasions des barbares, dépouillèrent peu à peu Athènes des chefs-d'œuvre qu'avaient respectés les empereurs.

Après la fermeture des écoles des philosophes par Justinien, le souvenir même des mythes se perdit. Le Parthénon devint l'église de la Panagia, et Thésée céda la place à saint Georges. L'industrie résistait encore; mais Roger de Sicile lui porta un coup funeste en emmenant les ouvriers en soie. Enfin en 1456 Athènes tomba entre les mains d'Omar. Pour comble d'ignominie, la ville de Minerve obtint le privilége, envié dans l'Orient, d'être administrée par un eunuque noir, comme apanage du harem. Le Parthénon fut converti en mosquée, et à l'angle occidental de l'Acropole on entreprit des travaux de fortifications rendus nécessaires par la découverte de la poudre.

En 1852, M. Beulé entreprit des fouilles d'une grande profondeur qui lui firent retrouver la véritable citadelle d'Athènes. Il fit reparaître au jour l'escalier de marbre qui conduisait aux Propylées, au pied même de l'Acropole, et le mur d'enceinte en pierre et en marbre pentélique. En 1856, des fouilles faites avec le concours de la reine Amélie ont fait sortir de ses ruines l'Odéon élevé par Hérode Atticus. Le théâtre de Bacchus, dont les fouilles commencées par la société archéologique d'Athènes en 1859 avaient été abandonnées, a été restitué entièrement, grâce aux recherches de M. Strack, architecte du roi de Prusse. D'autres fouilles ont encore donné des résultats importants.

Il paraît que ce fut seulement en 1687, lors du siége d'Athènes par l'amiral vénitien Morosini, que le temple de la Victoire non ailée fut détruit, et une bombe qui causa l'explosion de la poudrière que les Turcs avaient dans le Parthénon en détruisit la partie centrale. Dès le 8 avril 1688 Athènes rentra sous le pouvoir des Turcs. De savants voyageurs ont depuis visité fréquemment cette ville, et nous devons à leurs descriptions et à leurs dessins la connaissance de quelques monuments aujourd'hui en ruine. Il serait injuste d'accuser les Turcs seuls de la destruction de tant de débris respectables. Pendant des siècles les Grecs employèrent les pierres de leurs monuments comme matériaux de constructions.

L'origine des Athéniens remontait aux premiers temps de la Grèce. Ce peuple s'était formé, sans doute, du mélange des Pélasges, les plus anciens habitants de cette contrée, avec les Ioniens, qui vinrent s'y réfugier, après avoir été chassés de l'Achaïe. L'amour de la gloire et de la liberté, le goût le plus vif pour les plaisirs, le luxe et les beaux-arts, une grande mobilité d'esprit, la douceur des mœurs et la politesse des manières, étaient les traits distinctifs du caractère national des Athéniens, auxquels on peut reprocher, d'un autre côté, leur inconstance, leur ingratitude, souvent même de la cruauté. Chez eux la faveur était toujours voisine de la disgrâce, et l'on ne parvenait à la gloire que par le sacrifice du repos et du bonheur. Le général qui avait le mieux combattu, le magistrat qui avait le plus habilement administré, devenait un objet d'envie : l'exil, la prison ou la mort, étaient presque toujours la récompense des belles actions. Et toutefois il n'est aucun peuple au monde qui puisse se glorifier d'avoir produit dans un si court espace de temps un aussi grand nombre d'hommes célèbres dans la guerre, les sciences, les lettres et les arts.

Les Athéniens apportaient beaucoup de soin à l'éducation de leurs enfants. On appelait *gymnase* et *palestre* le lieu où on les exerçait. Ils s'appliquaient surtout à l'étude de la langue; aussi le grec d'Athènes avait-il la supériorité sur les autres dialectes de la Grèce, à tel point que les écrivains des autres parties de l'Hellénie abandonnèrent leur dialecte pour celui

des Athéniens. Aucun peuple de la Grèce, d'ailleurs, ne fut plus occupé que les Athéniens du culte des dieux : chaque jour de l'année était marqué par quelque fête.

Selon la tradition, c'est Thésée qui jeta les fondements de la puissance d'Athènes, en forçant les autres États de l'Attique sur lesquels il régnait à se soumettre à elle et à la regarder comme leur capitale. Il embellit et agrandit la ville, et peupla les campagnes en y attirant des étrangers. Gouvernée par des rois jusqu'à Codrus, qui chercha et trouva la mort dans un combat, l'an 1068 avant J.-C., Athènes abolit alors la royauté, et donna le pouvoir suprême à des archontes. C'est l'archonte Dracon qui donna à Athènes sa première législation ; mais la sévérité de ses lois révolta les esprits. L'an 594 avant J.-C., Solon établit une législation plus douce et une constitution plus rationnelle. La forme du gouvernement était démocratique, et un sénat de quatre cents membres, élus par les tribus, devait exercer le pouvoir au nom du peuple. Celui-ci était divisé en quatre classes, selon la fortune de chacun. Aux trois premières devaient appartenir tous les emplois ; la quatrième ne prenait part qu'à la confection des lois dans les assemblées générales. Cette constitution était trop artificielle pour subsister. Pisistrate se mit à la tête des classes pauvres, et usurpa le pouvoir. Son gouvernement fut glorieux et bienfaisant ; néanmoins ses fils Hipparque et Hippias ne surent pas se maintenir au rang où il s'était élevé : le premier fut assassiné et le second chassé. D'autres abus se manifestèrent plus tard, et Clisthène, également ami du peuple, chercha à y remédier au moyen de quelques modifications dans la législation de Solon. Il divisa le peuple en dix classes, et porta le nombre des sénateurs à cinq cents. C'est alors que s'ouvrit la brillante période des guerres contre les Perses, où Athènes se couvrit de gloire. Miltiade battit les Perses à Marathon ; Thémistocle anéantit leur flotte à Salamine. La liberté de la Grèce sortit d'une lutte qui semblait devoir la détruire, et elle remplit d'enthousiasme la nation entière. Les droits du peuple furent étendus ; les archontes et d'autres magistrats furent choisis sans distinction dans toutes les classes.

L'intervalle qui s'étend depuis les guerres persiques jusqu'à Alexandre, de 500 à 336 avant J.-C., est l'époque la plus importante et la plus remarquable du développement de la constitution athénienne. Cimon et Périclès, vers 444 avant J.-C., portèrent à son comble la gloire de leur patrie ; mais le dernier déposa aussi dans son sein le germe de la corruption et de la décadence. C'est sous son gouvernement que commença la guerre du Péloponnèse, qui, après le désastre éprouvé par les Athéniens en Sicile, qu'ils avaient voulu conquérir, se termina par la prise d'Athènes. Les vaincus durent accepter des Lacédémoniens vainqueurs des conditions très-humiliantes ; toutefois, l'État conserva l'ombre de son existence. Trente tyrans furent établis pour gouverner l'Attique, et sous la protection de la garnison lacédémonienne ils se livrèrent à toutes sortes d'actes arbitraires et de cruautés. Après huit mois de terreur, la tyrannie fut renversée par Thrasybule, qui rétablit la liberté et l'ancienne constitution un peu améliorée. Athènes reprit son rang parmi les États de la Grèce, et alliée aux Thébains elle fit avec succès la guerre aux Spartiates. Mais cette prospérité dura peu.

Un ennemi dangereux se levait au nord, c'était Philippe de Macédoine. Les Athéniens s'étant déclarés contre lui dans la guerre de Phocide, Philippe leur enleva plusieurs colonies. Les Grecs coururent aux armes ; mais la bataille de Chéronée, 338 avant J.-C., fut le tombeau de leur liberté, et Athènes, comme d'autres États de la Grèce, tomba sous la dépendance du Macédonien. En vain, après la mort d'Alexandre, les Athéniens tentèrent-ils de reconquérir leur liberté ; ils durent recevoir une garnison étrangère dans le port de Munychie. Antipater exclut de l'administration de l'État tous les citoyens qui ne possédaient pas une fortune de 2,000 drachmes. Peu de temps après Cassandre s'empara d'Athènes, qui, malgré les conseils de Phocion, s'était rangée parmi ses ennemis. Il y rétablit l'oligarchie, et nomma pour gouverneur Démétrius de Phalère, qui pendant dix ans en remplit honorablement les fonctions ; mais les Athéniens, qui le haïssaient parce qu'ils ne l'avaient pas choisi, appelèrent à leur secours Démétrius Poliorcète, qui prit la ville et rétablit l'ancienne constitution, ce qui lui valut de la part des Athéniens les témoignages de la reconnaissance la plus exagérée. Bien-

tôt ce peuple inconstant changea de dispositions à son égard, et au retour de ses expéditions il se vit refuser l'entrée de la ville. Il la prit de force, pardonna aux habitants, et leur laissa la liberté, se contentant de mettre des garnisons dans les ports de Munychie et du Pirée. Plus tard les Athéniens réussirent à les chasser, et ils recouvrèrent pour quelque temps leur indépendance. Vaincus de nouveau par Antigone Gonatas, ils restèrent sous le joug macédonien jusqu'à leur entrée dans la ligue Achéenne. Plus tard encore ils se joignirent aux Romains contre Philippe, et conservèrent leur liberté; mais s'étant alliés avec Mithridate, ils attirèrent sur eux la vengeance de Rome. Sylla prit Athènes, et ne lui laissa qu'une ombre de liberté, qu'elle perdit même sous Vespasien.

L'édit de Justinien qui abolit les écoles d'Athènes, en 529, acheva de lui enlever le peu d'attrait qui lui restait encore. Elle avait déjà cruellement souffert en 253 et 258 de l'invasion des Goths, de la dévastation complète de son territoire par Alaric en 396, et successivement des ravages des autres barbares du Nord. Depuis, souvent inquiétée par les barbares nomades du moyen âge, elle fut prise et saccagée par les Normands de Sicile, en 1145.

Après la seconde prise de Constantinople par les Français, Eudes ou Othon de la Roche s'empara de la Béotie et de l'Attique, en 1205. Il dut reconnaître ensuite la suzeraineté des princes d'Achaïe, et les aida dans toutes leurs expéditions. Son père étant mort, Othon laissa sa baronnie d'Athènes et de Thèbes à son neveu Guy, et retourna dans sa seigneurie de Franche-Comté. Guy démembra sa seigneurie en faveur de sa sœur Bonne, veuve du roi de Salonique, le jeune Démétrius de Montferrat. Guillaume de Villehardoin, devenu prince d'Achaïe, ayant sommé tous ses grands vassaux de lui prêter hommage, Guy crut l'occasion favorable pour se rendre indépendant ; battu, il dut venir en France se soumettre à l'arbitrage de saint Louis (1248). Le roi montra beaucoup de bienveillance au baron d'Athènes, et déclara qu'il n'avait pas encouru la confiscation par sa révolte, puisqu'il n'avait pas encore prêté serment, et que son exil présent avait servi d'expiation à sa faute. Le roi lui accorda même le titre de duc. Guy revint en Grèce, et y régna paisiblement ainsi que ses successeurs jusqu'à Gautier de Brienne, époque où le duché d'Athènes fut envahi par les Catalans survenus de Sicile sous prétexte de servir d'auxiliaires à Andronic Paléologue. Une bataille fut livrée, et Gautier de Brienne, victime de son trop d'ardeur, tomba roide mort près des marais du lac Copaïs. Sa veuve déchue, Jeanne de Châtillon, se réfugia en France avec son fils. Celui-ci ne fut pas plutôt en état de manier les armes qu'il songea à reconquérir son duché; mais, après de grands succès, il échoua dans cette entreprise. Son neveu Sohier, ayant voulu faire valoir ses droits, fut décapité. Son fils Gautier d'Enghien prit seulement le titre de duc d'Athènes, et mourut à Gand, en l'an 1381. Les Catalans, établis à Athènes depuis 1310, continuaient à s'y maintenir; mais leurs chefs ne furent regardés que comme des lieutenants du roi de Sicile, et ce furent les rois de Sicile qui prirent pour eux le titre de ducs d'Athènes et de Néopatras. Un neveu de Nicolas Acciajuoli, Nério, fut créé duc d'Athènes par une patente du roi de Naples, en 1394; il mourut la même année et fut enterré dans l'église Sainte-Marie d'Athènes. Son fils naturel, Antoine, s'empara du duché d'Athènes, qu'il continua à posséder jusqu'à sa mort, arrivée en 1435. Le duché tomba plus tard entre les mains de Franco, fils d'Antoine, qui se trouvait à la cour de Mahomet II. Il jouit bien peu de temps de cette seigneurie. Il fut assassiné par Zagan, lieutenant de Mahomet II, et le duché d'Athènes fut réuni, en 1462, aux autres possessions des Turcs.

Jusqu'à l'époque de la révolution, en 1821, Athènes resta une ville d'une médiocre importance, siége d'un archevêque grec et d'un voïvode turc, indépendant du pacha de l'Eubée. Les terres étaient en grande partie au pouvoir de Turcs de distinction. La principale branche d'industrie consistait dans l'agriculture et l'éducation des bestiaux. Athènes se bâtit dans le style turc, la plupart de ses maisons en bois, et des rues tortueuses. Elle fut entourée d'un mur de cinq mètres de haut, élevé en 1772, contre les incursions des Albanais. La guerre de l'indépendance commença au mois de mars 1821. Dès le mois de juin de l'année suivante, les Turcs évacuèrent Athènes, qui resta au pouvoir

des Grecs pendant quatre ans. On organisa une administration ; on fonda des écoles, et on établit même une imprimerie, que le colonel Stanhope apporta d'Angleterre. Mais au mois d'août 1826 les Turcs reprirent la place, et, après une défense désespérée, l'Acropole succomba à son tour au mois de juin 1827. Athènes n'était plus qu'un monceau de ruines ; et elle resta dans cet état de désolation jusqu'à ce que la conférence de Londres eut décidé, le 3 février 1830, l'adjonction de l'Attique à la Grèce. Beaucoup de Grecs et d'Européens s'y établirent, surtout après la prise de possession par les Bavarois, le 20 mars (1er avril) 1833. Le roi Othon y transporta sa résidence de Nauplie, le 13 décembre 1834. Il y restait à peine 300 habitations. Des édifices publics, des maisons particulières s'élevèrent avec rapidité ; des rues droites et larges furent percées à travers les décombres ; enfin, au mois de mars 1836, on posa la première pierre du palais du roi. On y a bâti un gymnase et une université, une bibliothèque publique, un musée royal d'antiquités, un hôtel des monnaies, un théâtre, un observatoire, des casernes, des hôpitaux, des églises. Le baron de Sina y a créé une Académie des sciences.

Athènes a encore été témoin d'une révolution en 1862. Des troubles avaient éclaté dans les provinces au milieu d'octobre : le roi Othon et la reine Amélie avaient quitté leur capitale, où tout paraissait tranquille ; mais dans la nuit du 23 au 24 les nouvelles de la province déterminèrent un mouvement à Athènes. Le peuple et la garnison se réunirent sur la place principale, et la déchéance de la dynastie du roi Othon fut proclamée. Un gouvernement provisoire s'organisa, ayant à sa tête M. Boulgaris. Le roi et la reine arrivèrent dans la journée au Pirée, et durent s'embarquer sur un navire anglais qui les amena à Venise, d'où ils regagnèrent la Bavière. Une assemblée nationale fut convoquée à Athènes, et le peuple entier, appelé à se choisir un roi, vota pour le prince Alfred d'Angleterre ; mais le gouvernement anglais refusa cette couronne, qui fut offerte, le 30 mars 1863, au prince Guillaume, second fils du duc Chrétien de Glucksbourg (aujourd'hui roi de Danemark) et beau-frère du prince de Galles. Le duc Guillaume, dûment autorisé, accepta, le 6 juin, le trône hellénique sous le nom de Georges Ier. Dans les premiers jours de juillet 1863, une émeute fit appeler à Athènes des marins français, anglais et russes, pour protéger les établissements publics. Le roi Georges arriva à Athènes dans les premiers jours d'octobre, et prit les rênes du gouvernement.

Chef-lieu du diocèse de l'Attique, Athènes comptait 41,298 habitants en 1861. Cette ville est le centre d'un commerce d'importation assez considérable ; ses exportations consistent, comme autrefois, en fruits excellents, olives et figues, en cire et miel renommés de l'Hymette, et en huile, laine et soie. Son port, le Pirée, entrepôt du commerce le plus riche de la Grèce au temps de sa splendeur, a des communications avec les ports importants de la Méditerranée. Pendant la guerre d'Orient il a été occupé par les troupes alliées.

ATHÈNES (École française d'). *Voyez* ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

ATHLÈTE. On nommait ainsi ceux qui combattaient dans les joûtes de la Grèce, et parmi lesquels figuraient les jeunes gens qui se livraient aux exercices gymnastiques, pour se rendre propres au métier des armes. Dans le sens étroit du mot, on appelait athlètes ceux qui faisaient leur principale occupation de la gymnastique, du pugilat et d'autres exercices, afin de se mettre en état de combattre publiquement dans les jeux à l'occasion des fêtes et des réjouissances nationales ; leur manière de vivre était appropriée à leur état : ils étaient sobres et tempérants. Avant de les admettre dans la corporation, on s'informait avec soin de leur naissance, de leur nom et de leurs mœurs ; un héraut les nommait à haute voix, et sommait tous ceux qui avaient quelque chose à leur reprocher d'en faire la déclaration. Après cette disposition préalable, l'athlète prêtait serment d'observer les lois de la lutte, et il était admis à concourir.

Les couples étaient tirés au sort ; le vainqueur n'était pas seulement récompensé par les applaudissements de l'assemblée, mais encore par des couronnes et des statues ; on le portait en triomphe ; son nom était inscrit sur des tables publiques et désignait les olympiades ; les poëtes chantaient ses louanges ; il jouissait aussi de certains privilèges, recevait une rétribution annuelle, et avait la place d'honneur dans les réjouissances publiques. Sa ville natale lui décernait des

honneurs particuliers, car tous ses concitoyens avaient part à sa gloire.

Les athlètes combattaient nus, après s'être frottés d'huile et de poussière. Les diverses sortes d'exercices ou de combats étaient la lutte, le pancrace, le pugilat, le ceste, la palestre, les courses à pied et en char. Plusieurs monuments nous sont restés qui représentent des athlètes.

ATHOS (Mont), appelé ordinairement *Hagion-Oros* par les Grecs, et *Monte-Sancto* par les Italiens, chaîne de montagnes qui s'avance en manière de presqu'île dans la mer Égée, en partant de la Chersonèse thrace, entre le golfe Strymoni et le golfe Singiti, et se rattache au continent par un isthme ayant de 2 à 3 kilomètres de largeur. La tradition dérive le nom de ces montagnes d'Athos, fils de Poséidon, ou du géant Athos, qui les avait jetées à la tête des dieux. Le point le plus élevé de cette presqu'île atteint une altitude de 1,966 mètres. Dans l'antiquité on y comptait un grand nombre de villes. Au moyen âge elle se couvrit de monastères, dont vingt subsistent encore de nos jours, sans parler d'une foule d'ermitages et de chapelles. Les plus grands de ces monastères sont ceux d'*Iveron* et d'*Hagia-Laura*, et le plus riche celui de *Vatopedi*. Ils sont habités en totalité par cinq ou six mille moines de toutes les nations, formant une espèce de république monacale, sous la souveraineté des Turcs, auxquels ils payent un tribut annuel d'environ 80,000 francs. Le gouvernement est exercé par une assemblée à laquelle chaque couvent envoie un *épistate* ou *hégoumen* investi de ses pleins pouvoirs pendant deux ans, et qui élit chaque année une commission chargée de l'administration des revenus et de la distribution de la justice. Cette assemblée siége à Caryès, bourg principal de la presqu'île, où l'on compte un millier d'habitants. Il y réside aussi, pour représenter le gouvernement turc, un kaïmakan ayant sous ses ordres douze janissaires.

Si l'on en croit la tradition des caloyers, leurs monastères remonteraient à une haute antiquité. Sainte Hélène aurait été la première à établir des moines dans la péninsule. Deux des monastères passent pour avoir été fondés par Constantin le Grand, et deux autres par l'impératrice Pulchérie. Un des premiers, Castamonitu, fut complété, est-il dit, par Constance. Le Protaton, ou église métropolitaine, à Caryès, est aussi attribué à Constantin. Batopédion eut Théodose pour fondateur. Ce sont les seules fondations rapportées antérieurement au dixième siècle. On ne voit aucun établissement certain avant le règne de Nicéphore Phocas ; mais il est à présumer cependant qu'il y avait déjà des reclus sur le mont Athos avant ce prince. La solitude de ces lieux devait de bonne heure attirer des religieux dans ces régions. M. Bowen conjecture qu'un grand nombre d'anachorètes y arrivèrent après la conquête de l'Égypte par les Sarrasins ; mais rien ne vient à l'appui de cette assertion.

Les moines du mont Athos, astreints à la règle de Saint-Basile, vivent dans l'ascétisme le plus sévère ; ils ne se nourrissent que de légumes, de fruits et de poissons, s'occupent d'agriculture, d'horticulture et d'apiculture, et confectionnent pour leur propre usage et aussi pour être vendus des crucifix, des chapelets, des statuettes de saints, etc., en bois ou en corne. Des images de saints, des vues des monastères, etc., sont aussi imprimées dans une petite typographie existant à Caryès. Les nombreux pèlerinages dont le mont Athos est l'objet forment la plus productive source du revenu des moines, peu lettrés aujourd'hui. Cette île était au moyen âge le centre de la science grecque ; c'est là que l'art byzantin jetait son éclat le plus vif. Chaque couvent possède une bibliothèque. Outre des livres imprimés du plus grand prix, on y trouve une foule de manuscrits précieux qui ont récemment été examinés par M. Minas, et plus récemment par M. Miller. Il y a là fort peu à glaner sous le rapport de la littérature classique, mais beaucoup pour tout ce qui a trait à la Bible, aux Pères et à la liturgie. Les manuscrits en langue géorgienne, et surtout en vieille langue slave ou bulgare, ont une haute importance. Plusieurs sont ornés de miniatures précieuses ; le général Sebastianof en a photographié un grand nombre. Il y existe aussi tout un riche trésor de chartes ou chrysobulles. Les couvents, toujours entourés d'une haute muraille et dans lesquels on n'a accès que par une seule porte, ont à l'extérieur l'air de masses irrégulières ; ils sont cependant du même style que l'église Saint-Marc à Venise, et renferment presque tous des sculptures sur bois de

prix et de très-beaux travaux d'orfévrerie. On y trouve aussi un grand nombre de peintures et de fresques du meilleur style byzantin. Il faut surtout mentionner les peintures d'*Hagia-Laura* et de *Vatopedi*, qui sont fort anciennes et qu'on attribue à un certain Michel Panselinos. Malheureusement les moines du mont Athos ont fait restaurer beaucoup de ces peintures par des artistes sans talent. Papety avait copié librement les peintures de Panselinos; M. Guillemet les a reproduites avec plus d'exactitude.

Le mont Athos est déjà cité par Homère. D'après Hérodote, Xerxès voulut percer l'isthme pour faire passer ses vaisseaux. Le colonel Leake a cru reconnaître les traces de ce canal, qu'il regarde comme un travail facile, et qui serait encore utile aujourd'hui.

ATLANTIDE. Les anciens géographes donnaient ce nom à une grande île ou plutôt à un continent qui existait selon eux dans des temps très-reculés en face et à l'occident du détroit de Gibraltar. Suivant Platon, « les prêtres égyptiens auraient raconté à Solon un fait historique conservé dans leurs annales, et dont l'antiquité remontait, à ce qu'ils disaient, à neuf mille ans. A cette époque il existait en face des colonnes d'Hercule une île plus grande que la Libye (Afrique) et l'Asie réunies, et qui s'appelait *Atlantide*. Les rois de cette île régnaient sur toute l'Afrique jusqu'à l'Égypte, et sur l'Europe jusqu'à la mer Tyrrhénienne. Ils voulurent pousser leurs conquêtes plus loin; mais les Athéniens, qui brillaient alors sur tous les peuples dans les arts de la paix et de la guerre, résistèrent aux Atlantes et les repoussèrent. Peu après cette victoire, un grand tremblement de terre engloutit tout à coup l'Atlantide : la mer qui portait son nom n'était plus navigable, embarrassée qu'elle était par le limon des îles détruites. » Le récit de Platon fut adopté par les géographes grecs, et de siècle en siècle la tradition de l'existence et de la destruction de l'île Atlantide passa jusqu'à nous. Diodore de Sicile a conservé sur cette île fabuleuse de curieuses traditions originaires de la Samothrace. D'après ces traditions, le Pont-Euxin était jadis un lac sans communication avec la mer Égée, et la Méditerranée ne communiquait pas non plus avec l'Océan. Le Pont, s'étant gonflé pendant des siècles des eaux qu'il reçoit des grands fleuves d'Europe et d'Asie, se fraya une voie par le Bosphore, puis par l'Hellespont qu'il fit communiquer avec la Méditerranée; celle-ci, gonflée à son tour outre mesure, submergea ses rivages, puis fit irruption dans l'Océan en perçant le détroit de Gibraltar. C'est sous cette masse d'eau qu'aurait disparu l'Atlantide de Platon. Des navigateurs anglais croient encore à l'existence sous-marine de la grande île, ou plutôt du grand continent submergé, dont ils assignent la position à de très-faibles distances de l'Afrique occidentale et du golfe du Mexique, fondant leur opinion sur les énormes goémons qui y croissent et qui embarrassent souvent la marche des navires, et sur un formidable courant qui régnerait autour.

ATLANTIQUE (Océan), ainsi nommé, soit à cause du mont Atlas, soit à cause de la célèbre Atlantide de Platon. L'océan Atlantique, qui sépare le nouveau monde de l'ancien, est en communication libre avec les mers glaciales des deux pôles. Le parallélisme remarquable de ses côtes opposées lui donne plutôt l'aspect d'un immense torrent que d'une mer ouverte. Au nord, il découpe les côtes d'Amérique par la baie d'Hudson, le golfe Saint-Laurent, le golfe du Mexique et celui des Caraïbes, à peu près comme celles de l'Europe par la mer Baltique et la mer du Nord, le golfe de Gascogne, la Méditerranée et la mer Noire. Au midi, au contraire, les côtes de l'Amérique, comme celles de l'Afrique offrent très-peu de coupures. A l'enfoncement du golfe de Guinée en Afrique correspond le renflement du Brésil, de même que la protubérance de la Sénégambie et du Soudan répond à l'enfoncement de la mer des Antilles.

Depuis le quinzième et le seizième siècle, l'océan Atlantique est la grande route des nations civilisées de l'Europe; il est sillonné dans tous les sens par leurs vaisseaux, selon la direction des courants et des vents. Trois grands courants traversent l'Atlantique; ce sont : 1° le *courant équinoxial*, de l'est à l'ouest, à peu près sous l'équateur; 2° le *courant septentrional*, connu sous le nom anglais de *gulfstream* (courant du golfe), de l'ouest à l'est, entre 36° et 44° de latitude nord; 3° le *courant méridional*, de l'ouest à l'est, entre 3° et 4° de latitude sud.

ATLAS, un des Titans, fils de Japhet et de Clymène, et frère de Menætius, de Prométhée et d'Épiméthée, épousa Pléone, fille de l'Océan, ou Hespéris, fille de son frère, qui le rendit père des Atlantides ou Pléiades. Ayant voulu escalader le ciel avec les autres Titans, il fut condamné par Jupiter à porter la voûte céleste.

Quelques écrivains racontent qu'Atlas était un roi puissant, très-versé dans l'astronomie. On compte même trois personnages de ce nom, l'un Maure, l'autre Italien, et le troisième Arcadien. Le premier, qui possédait de nombreux troupeaux, ayant appris de l'oracle de Thémis qu'il serait détrôné par un descendant de Jupiter, voulut, pour échapper à cette prédiction, chasser de ses États Persée, qui était venu lui demander l'hospitalité et qui, pour se venger, fit briller à ses yeux la tête de Méduse, et le métamorphosa en montagne.

Atlas, d'après la première version, ne supporta pas toujours sur ses épaules le poids du ciel. On retrouve Hercule prenant un instant sa place, tandis qu'il va lui chercher les trois pommes d'or des Hespérides, et obligé de recourir à la ruse pour que le gigantesque Titan reprenne son fardeau. Quelques mythographes nous montrent Atlas emporté par les vents et prenant enfin une étoile pour domicile.

Les idées que les anciens se faisaient de la voûte du ciel et de ses rapports avec la terre, idées d'après lesquelles le ciel devait reposer sur un corps solide, introduisirent dans la géographie un nom qui appartenait originairement à la mythologie et à la cosmographie.

ATLAS, système de montagnes très-étendu, qui par ses chaînons, ses contreforts et ses plateaux occupe toute la partie nord-ouest de l'Afrique. Au sud, les limites de l'Atlas s'étendent depuis le cap Noûn, sur l'océan Atlantique, jusqu'au golfe de Cabès, ou petite Syrte, en face l'île de Gerbi. Au nord, il longe la côte méridionale de la mer Méditerranée, depuis le cap Spartel et le détroit de Gibraltar jusqu'au cap Bon, au nord-est de Tunis; ses contre-forts et ses terrasses bordent l'océan Atlantique. Les limites méridionales de l'Atlas sont formées par le grand Désert ou Sahara, dont il est séparé par des collines de sable ondulées et mobiles que les vents soulèvent et déplacent, et qui empiètent graduellement sur les versants fleuris et fertiles qui terminent les montagnes en ce pays. Dans ces limites de l'Atlas se trouvent compris tout l'empire du Maroc et l'Algérie ainsi qu'une grande partie de la régence de Tunis. Les points culminants de tout le système se trouvent dans ce groupe de montagnes situé près des sources de l'Oued-Erbeg et de la Malouïa, et dont une partie considérable est toujours couverte de neige. La chaîne qui longe la Méditerranée, et que l'on appelle communément *Petit Atlas*, est beaucoup moins élevée.

Le nom d'*Atlas* apparaît dans les ouvrages des premiers écrivains grecs. Mais l'Atlas d'Hérodote est plutôt une montagne isolée qu'un groupe de montagnes. Eschyle, dans son *Prométhée*, en représente les dimensions comme restreintes et circulaires, et dit qu'il est d'une élévation telle que l'œil ne peut pas en découvrir les sommets, attendu que jamais les nuages ne les abandonnent, pas plus l'hiver que l'été. Il ajoute encore que les naturels croient que cette montagne est le pilier qui supporte le ciel. Les écrivains postérieurs, à partir surtout de Polybe, donnent toujours le nom d'Atlas à la chaîne de montagnes qui s'étend depuis l'île de Cerné (près du cap de Ger actuel) dans la direction du nord-est à travers la Mauritanie Tingitane. Ptolémée distingue le Grand Atlas du Petit Atlas, chaîne qui court au nord. Les anciens géographes n'avaient sans doute pas une connaissance bien exacte de l'Atlas. Les Romains en avaient colonisé beaucoup de parties, mais ils ne donnaient probablement le nom d'Atlas qu'à la partie occidentale et la plus élevée.

ATMOSPHÈRE, masse d'air qui entoure notre globe. L'atmosphère n'est pas exclusivement composée d'air pur. Elle contient ordinairement, dans des proportions variables, de la vapeur d'eau en suspension et dans certains cas d'autres vapeurs émanées de la surface de la terre, ou des gaz formés par l'action des décharges électriques.

Au premier abord, il semble que l'atmosphère doive s'étendre à une grande distance, et sa hauteur, calculée d'après la loi de Mariotte, est en effet infinie. Cependant, il est d'abord évident que l'atmosphère terrestre ne peut dépasser un certain point, celui où l'attraction de la

terre se trouve contrebalancée par l'attraction de la lune; s'il en était autrement, la lune entrainerait avec elle toutes les parties de notre atmosphère soumises à son attraction, et dès lors ces parties en seraient séparées à jamais. D'un autre côté, la force centrifuge s'oppose à l'extension indéfinie de l'atmosphère; car l'air partageant le mouvement diurne de la terre, la limite de l'atmosphère est tout au plus au point où la force centrifuge est égale à la force centripète, puisqu'au delà le fluide serait lancé dans l'espace par le mouvement de rotation, et ne resterait pas uni avec la terre.

L'atmosphère étant limitée, on a dû chercher sa forme et ses dimensions. Les lois de l'aérostatique nous apprennent que si la terre était immobile, l'atmosphère présenterait une surface parfaitement sphérique. Mais la terre ainsi que la masse d'air qui l'entoure ayant un mouvement diurne, leurs différentes parties éprouvent d'autant plus les effets de la force centrifuge qu'elles sont plus éloignées de l'axe de rotation. Il s'ensuit que l'atmosphère affecte la forme d'un sphéroïde aplati vers les pôles. Une autre cause vient augmenter cet aplatissement : c'est la chaleur solaire, dont les rayons agissent plus énergiquement sur les régions équatoriales que sur les zones glaciales.

M. Biot, empruntant les éléments de ses calculs à trois séries d'observations barométriques, thermométriques et hygrométriques faites à des stations successives par Gay-Lussac, de Humbold et M. Boussingault, arriva à donner 47 kilomètres à la hauteur totale de l'atmosphère; hauteur que Humboldt et M. Boussingault réduisirent à 43 kilomètres, et que d'autres élevèrent à 88. M. Coulvier-Gravier, partant de cette donnée que les étoiles filantes ne peuvent s'enflammer que dans l'atmosphère, et qu'elles brillent à plus de 880 kilomètres, étend jusque-là la hauteur de notre enveloppe.

« L'atmosphère terrestre, dit le docteur Buist, est une enveloppe sphérique, entourant notre planète jusqu'à une distance qu'on ne saurait mesurer à cause de la ténuité croissante de sa substance, mais qui n'est pas inférieure à 50 milles et ne peut guère dépasser 500 milles marins. Elle nous environne de tous côtés et nous ne la voyons pas; elle pèse d'un poids de 70,000 ou 100,000 kilogrammes sur notre personne entière, et cependant nous n'avons pas le sentiment de sa pesanteur. Elle aspire les vapeurs de la terre et des eaux, s'en pénètre elle-même ou les suspend dans les nuages et les abandonne plus tard sous forme de pluie et de rosée. Elle infléchit les rayons du soleil pour nous donner le crépuscule et l'aurore; sans elle nous passerions tout à coup du jour le plus éclatant à la plus profonde nuit. Elle nous donne l'air vital, qui ranime et emporte celui que nous avons respiré; enfin sans elle la terre ne présenterait à l'astre du jour qu'une surface brûlante et désolée. »

Les observations astronomiques ont établi l'existence d'atmosphères pour les planètes principales; quant aux satellites, nos connaissances sur leur état physique sont encore peu avancées. Lorsqu'on voit une étoile disparaître derrière une planète, on peut déterminer quel sera le temps de cette disparition en supposant que la lumière n'éprouve aucune déviation en rasant les bords de la planète. Si la durée de l'occultation observée est moindre que celle déduite du calcul, on en conclut que cette planète est entourée d'une atmosphère qui infléchit les rayons lumineux venus de l'étoile. Si ces deux temps sont égaux, ce dont la lune offre un exemple, c'est que la planète est pourvue d'atmosphère.

L'unité de force imaginée pour évaluer de très-grandes pressions, comme celle des machines à vapeur, a aussi reçu le nom d'*atmosphère*, parce que cette unité est la pression atmosphérique ordinaire agissant sur l'unité de surface.

ATOMES, petits corps dont la ténuité est telle qu'ils passent pour insécables ou indivisibles en plus petites molécules. On suppose donc leur substance matérielle parvenue au dernier degré de division, et l'on a regardé cette matière comme s'arrêtant à ce point ultime : ce qui constitue la philosophie corpusculaire. D'autres philosophes regardent, au contraire, la matière comme divisible à l'infini; il s'ensuivrait que l'atome pourrait être réduit lui-même en d'autres millions d'atomes d'une finesse incomparable, lesquels seraient susceptibles chacun d'une division non moins infinie, sans terme, sans limite aucune dans l'immensité.

Quoique leur existence n'ait jamais été prouvée, les atomes ont servi de base à

deux doctrines qu'il ne faut pas confondre. L'une était connue dès la plus haute antiquité dans la Chaldée, l'Inde et la Phénicie; elle brilla d'un vif éclat en Grèce, où elle fut établie par Démocrite, Leucippe, et principalement Épicure; cette doctrine toute philosophique est l'*atomisme*. Enfin les travaux des modernes aboutirent à un autre résultat en fondant le *système atomistique*, sur lequel s'appuient nos connaissances chimiques.

ATRÉE, fils de Pélops, roi d'Élide, et d'Hippodamie, fille d'Œnoméus, petit-fils de Tantale et frère de Thyeste. Selon les mythologues d'un âge postérieur, Atrée épousa Cléola, dont il eut Plisthène, et après la mort de ce dernier il se remaria avec sa veuve Érope. D'autres disent qu'il ne prit Érope pour femme qu'après s'être enfui auprès d'Eurysthée, dont elle était fille. A l'instigation d'Hippodamie, Atrée et son frère Thyeste tuèrent Chrysippe, leur demi-frère par Axioche. Contraint de s'exiler, Atrée se sauva à Mycènes, où régnait Eurysthée, qui périt dans un combat contre les Héraclides et à qui il succéda. Thyeste, qui l'avait accompagné dans sa fuite, lui enleva sa femme. Telle fut l'origine de cette longue série d'atrocités qui ont rendu si célèbre la maison de Tantale et fourni une si riche mine aux auteurs tragiques. Thyeste, qui régnait sur la partie méridionale de Mycènes, fut banni, et pour se venger il envoya le fils unique d'Atrée, qu'il avait élevé, tuer son père; mais le contraire arriva : ce fut Atrée qui tua son fils, sans le reconnaître. Instruit de sa méprise, il médita une terrible vengeance, feignit de se réconcilier avec Thyeste, le rappela auprès de lui avec les enfants qu'il avait eus d'Érope, les égorgea, et fit servir leurs membres à leur père. Le soleil recula, dit la Fable, pour ne pas éclairer cet horrible festin. Les dieux punirent ce crime abominable en frappant le pays de stérilité. L'oracle consulté ayant ordonné à Atrée de faire revenir son frère qu'il avait chassé, il se mit en route pour le chercher, arriva chez le roi Thesprotus, où il épousa, sans la connaître, Pélopée, fille de Thyeste, qui donna le jour à Égisthe. Ce dernier tua Atrée, qui lui avait ordonné d'égorger son père Thyeste. Agamemnon et Ménélas, ordinairement appelés les *Atrides*, étaient fils, suivant les uns, d'Atrée et d'Érope; selon d'autres, ils descendaient de son fils Plisthène, à la mort duquel Atrée les avait adoptés.

ATROPOS, c'est-à-dire l'*Inflexible*. C'était le nom de celle des trois Parques dont la fonction consistait à couper le fil de la vie des humains, sans égard pour le sexe, l'âge ou la qualité. Les anciens la représentaient sous la figure d'une femme très-âgée, avec des ciseaux à la main, revêtue d'un habillement noir et lugubre, analogue à la sévérité de son emploi; près d'elle on voyait plusieurs pelotons, plus ou moins garnis, suivant la longueur ou la brièveté de la vie de ceux dont ils devaient mesurer les jours.

ATTALE (FLAVIUS-PRISCUS), natif d'Ionie, d'abord païen, puis converti au christianisme et baptisé par un prêtre arien, était préfet de Rome sous le règne d'Honorius, lorsqu'il devint en 409 un de ces empereurs que les barbares élevaient si fréquemment sur le trône, sauf à les renverser et à les massacrer le lendemain. Alaric, maître de la péninsule italique, fit proclamer Attale par le sénat, et Attale lui en témoigna aussitôt sa reconnaissance en le revêtant, lui et son beau-frère Ataulf, des premières dignités de l'État. Le règne de ce fantôme d'empereur fut d'abord assez heureux; plusieurs villes d'Italie se soumirent à sa puissance factice, et il rêva la conquête de l'Afrique; mais la fortune changea bientôt. Il oublia qu'il devait son élévation à Alaric, et Alaric lui arracha son sceptre en présence de l'armée, et l'habilla en esclave. Attale, détrôné, suivit humblement son maître, après la mort duquel il passa comme histrion au service d'Ataulf, qui le chargea, en 414, des préparatifs de son mariage avec Placidie, fille de Théodose, dont il chanta l'épithalame. Puis, furieux de voir qu'Honorius osait lui refuser la paix, il fit reprendre à Attale le titre d'empereur; mais le prince goth étant mort, Constance, général romain, surprit, en 416, Attale abandonné, et le livra à Honorius, qui lui fit couper les doigts de la main droite et l'envoya mourir obscurément dans l'île de Lipari.

ATTICISME, délicatesse de langage, finesse de goût particulière aux Athéniens. « On l'applique, par extension, dit l'Académie, au style de tout écrivain qui joint l'élégance à la pureté. » Ce mot s'est d'abord entendu d'une forme de langage

particulière au dialecte attique ou des Athéniens. Plus tard, les Grecs entendirent par *atticisme* une façon de parler concise et serrée, mais cependant un peu froide, sèche et dénuée de mouvement oratoire, ce qui s'expliquerait par les anciennes lois d'Athènes, qui proscrivaient en quelque sorte l'éloquence. Lysias avait affaibli le style attique à force de le polir. Hypéride lui avait donné de l'agrément et de la douceur. Avec Démétrius de Phalère il était devenu plus fleuri. Sous Hégésias, enfin, on l'avait vu tomber dans une frivolité, dans une recherche de paroles non moins contraire au goût qu'à la raison.

Suivant Moréri, *atticisme* se dit d'une certaine raillerie agréable et polie, d'une certaine politesse fine et galante, qui était en usage parmi les Athéniens. La Bruyère semble comprendre par atticisme l'à-propos dans les pensées, la convenance dans les expressions, joints à une certaine familiarité, à une certaine fleur d'esprit, à un certain talent de plaire, qui semblent surtout l'apanage des classes élevées de la société.

ATTILA, roi des Huns, appelé dans les *Nibelungen* et dans les traditions héroïques allemandes *Etzel*, c'est-à-dire *fleuve* ou *torrent*, était fils de Mandras, Mundinque ou Munzuque, et succéda à son oncle Roas, l'an 434 de notre ère, avec son frère Bléda. A la tête des barbares qui s'étaient établis dans la Hongrie et la Scythie, ces princes forcèrent à deux reprises le faible Théodose II d'acheter une paix honteuse, et en peu de de temps ils se firent redouter de tous les peuples de l'Europe et de l'Asie. Les Huns eux-mêmes regardaient Attila comme le plus intrépide de leurs guerriers et le plus habile de leurs chefs. Leur respect pour lui se changea bientôt en une crainte superstitieuse. Attila prétendit avoir trouvé le glaive du dieu protecteur de sa nation; et fier de la possession de cette arme, qui rehaussait sa puissance, il songea à soumettre toute la terre. Jamais il ne prit lui-même, cependant, le surnom de *Fléau de Dieu*, que l'histoire lui a donné. Il fit assassiner son frère, l'an 444; et, ayant déclaré qu'il avait agi en cela par une inspiration divine, ce fratricide fut célébré comme une victoire. Resté seul chef d'un peuple belliqueux, et n'écoutant que son ambition sans bornes, il étendit en peu de temps sa domination sur toute la Germanie et la Scythie; l'Orient et l'Occident devinrent ses tributaires. Les Vandales, ses alliés, les Ostrogoths, les Gépides et une partie des Francs se rangèrent sous ses étendards. Quelques historiens affirment que son armée pouvait s'élever à 700,000 hommes.

La puissance et les richesses des rois de la Perse l'attirèrent dans ce pays; mais il fut battu dans les plaines de l'Arménie. Pour apaiser sa soif de pillage, il chercha un prétexte de rompre avec l'empire d'Orient, et il le trouva facilement. En 447 il traversa l'Illyrie, et ravagea toutes les provinces depuis la mer Noire jusqu'à l'Adriatique. L'empereur Théodose II réunit une armée pour s'opposer aux invasions des barbares, mais la fortune se prononça contre lui dans trois batailles sanglantes. Constantinople ne dut son salut qu'à ses murailles et à l'ignorance de l'ennemi dans l'art des siéges. La Thrace, la Macédoine et la Grèce devinrent la proie du vainqueur, qui détruisit soixante-dix villes florissantes. Théodose dut implorer la merci d'Attila et acheter la paix au prix de ses trésors. Un des gens du chef des Huns, Édécon, se laissa gagner par l'eunuque Chrysaphius, et promit d'assassiner son maître lorsque l'armée repasserait le Danube; mais le cœur lui manqua au moment de l'exécution : il se jeta aux pieds d'Attila, et lui avoua son crime. On redoutait la vengeance du roi barbare, et Constantinople tremblait; mais Attila se contenta de reprocher à Théodose sa perfidie et de lui demander la tête de Chrysaphius.

Attila tourna ensuite les yeux vers les Gaules. Il traversa le Rhin, l'an 451, à la tête d'une armée immense, franchit la Moselle et la Seine. Metz fut détruite avec vingt autres villes. Troyes ne dut son salut qu'à l'intercession de ses pasteurs : Lutèce fut sauvée par l'intervention de sainte Geneviève, au dire de la légende. Enfin, le Hun arrive sur les bords de la Loire, et campe devant Orléans. Encouragés par leur évêque Agnan ou Aninus, les habitants de cette ville soutinrent les premières attaques, et Attila fut contraint de lever le siége par Aëtius, général des Romains, et Théodoric, roi des Visigoths. Il se replia sur la Champagne, et attendit l'ennemi dans la plaine où s'élève aujourd'hui Châlons-sur-Marne, et où les deux armées en vinrent aux

mains. Attila, parcourant les rangs de ses guerriers, leur rappela leurs exploits et leur témoigna sa joie de les conduire à une nouvelle victoire. Enflammés par ses discours et par sa présence, les Huns combattirent vaillamment; ils percèrent les rangs des Romains et des Visigoths, et déjà Attila regardait la victoire comme certaine, lorsque le fils de Théodoric, Thorismond, tomba sur eux du haut des collines voisines et en fit un tel carnage, pour venger la mort de son père, qu'Attila, pressé de tous côtés, ne regagna qu'avec peine son camp. Si l'on en croit quelques historiens, 160,000 morts restèrent sur le champ de bataille. De retour dans son camp, Attila fit réunir en monceau tout ce qui lui appartenait pour se brûler avec ses trésors, le cas échéant; mais les vainqueurs se contentèrent de leur triomphe, les Francs seuls le poursuivirent jusqu'à ce qu'il eût repassé le Rhin.

Malgré cet échec, Attila fut dès l'année suivante en état d'envahir l'Italie, quand Valentinien III lui refusa la main d'Honoria, sa sœur, après la lui avoir pourtant promise. En vain l'empereur essaya de le fléchir. A la tête d'une armée formidable, il prit et ruina Aquilée, Padoue, Vicence, Vérone, Bergame, et ravagea les plaines de la Lombardie. Les habitants de ces contrées cherchèrent un refuge dans les Alpes, les Apennins et les lagunes de la mer Adriatique, où ils fondèrent Venise. L'empereur n'ayant pas d'armée à opposer au roi des Huns, les Romains eurent recours aux larmes et aux prières. Le pape Léon I[er] se rendit avec leurs députés dans le camp ennemi, et réussit à conclure la paix. Attila retourna en Hongrie, et les Romains attribuèrent leur délivrance à un miracle. Les anciennes chroniques racontent que le roi des Huns fut effrayé par les menaces de saint Pierre et de saint Paul.

Attila méditait une seconde invasion en Italie, lorsqu'il mourut, l'année suivante, en 453, au moment où il venait d'épouser la belle Ildico. Le lendemain des noces, ses courtisans et ses guerriers, impatients de le féliciter, entrèrent dans sa tente, et trouvèrent Ildico voilée et assise à côté du cadavre de son époux, qui avait succombé dans la nuit à une attaque d'apoplexie. On soupçonna sa nouvelle épouse d'avoir contribué à sa mort, et dans les deux cours de Rome et de Byzance la jeune Ildico fut célébrée comme une autre Judith. La nouvelle de la mort d'Attila répandit le deuil et la terreur dans son armée. Son corps fut enfermé dans trois cercueils, l'un d'or, l'autre d'argent et le dernier de fer. Les prisonniers qui avaient creusé sa tombe furent égorgés, afin qu'ils ne pussent indiquer où elle était.

Jornandès peint le roi des Huns comme un homme court, difforme, à grosse tête, à nez aplati, à larges épaules, traits qui rappellent son origine mongole. Il avait la démarche fière, la voix forte et sonore. Le chef des Huns mettait toute sa gloire à inspirer la terreur, et ne cherchait point à se distinguer par les dehors de la magnificence. Sa table était de bois, ainsi que ses coupes et ses plats; il se nourrissait de viande presque crue. Maître de plusieurs royaumes, il n'eut jamais de capitale, et son palais n'était qu'une immense cabane ornée des dépouilles des vaincus. Ce qui le caractérise le mieux, c'est ce cri sauvage qu'on lui attribue : *Où mon cheval a passé, l'herbe ne repousse plus.*

ATTRACTION. Newton étant assis un jour sous un pommier, un fruit de cet arbre tombe devant lui. Ce fait si vulgaire éveille aussitôt dans l'esprit du philosophe une foule d'idées nouvelles sur ce singulier pouvoir qui sollicite les corps à se précipiter vers le centre de la terre avec une vitesse continuellement accélérée, et cela sans que la hauteur d'où tombent ces corps exerce une influence appréciable sur l'intensité de la force à laquelle ils obéissent. Pourquoi, se demande Newton, ce pouvoir ne s'étendrait-il pas jusqu'à la lune? Et s'il en était ainsi, que faudrait-il de plus pour contrebalancer l'effet de la force centrifuge et retenir notre satellite dans l'orbite qu'il décrit autour de la terre? Bien plus, pourquoi ne serait-ce pas cette mystérieuse puissance qui maintiendrait aussi l'harmonie de tout notre système planétaire et même de l'infinité de globes qui se meuvent dans l'immensité? Après plusieurs années d'un gigantesque travail de vérification, le doute n'était plus possible, et l'auteur du livre des *Principes* formula ce théorème : *Tous les corps s'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances.* En même temps il donna le nom d'*attraction* à la

force universelle dont il venait d'établir la loi fondamentale, tout en déclarant très-expressément qu'il ne prétendait qu'énoncer un fait et non en indiquer la cause.

Sous le nom de *gravitation*, l'attraction préside aux mouvements des corps célestes ; sous celui de *pesanteur*, elle sollicite les corps sublunaires. L'*attraction moléculaire* s'exerce à des distances infiniment petites : *cohésion*, elle retient unies les molécules matérielles ; *affinité*, elle opère les combinaisons chimiques. L'*adhésion* est encore un cas particulier de l'attraction. Enfin, les liquides mis en contact avec des corps solides manifestent envers ceux-ci des attractions et des répulsions dont on a réuni les principes à ceux de la capillarité.

AUBAINE. On appelait ainsi, ou *droit d'aubaine*, le droit en vertu duquel un souverain français recueillait la succession, soit d'un étranger mort dans ses États sans y être naturalisé, soit d'un étranger naturalisé, quand il n'avait pas disposé de ses biens par testament, et qu'il n'avait laissé aucun héritier *regnicole*. On appelait encore de ce mot le droit de succéder au regnicole sorti du royaume, et qui avait renoncé à sa patrie en s'établissant dans un pays étranger. Ce droit est d'origine française ; il n'est puisé dans aucune législation romaine ou étrangère. En effet, à Rome, les princes ne succédaient jamais aux étrangers ; pendant un certain temps, les étrangers ne pouvaient pas hériter des Romains. Cette disposition cependant fut abolie par un décret qui permit aux étrangers de tester. Le droit d'aubaine, que Montesquieu appelle un *droit insensé*, s'établit en France sous le moyen âge. Anciennement les regnicoles qui sans quitter la France changeaient de diocèse étaient appelés *aubins*, aussi bien que les étrangers qui venaient s'établir en France ; mais ces derniers étaient traités avec bien plus de rigueur, et réduits dans quelques provinces à l'état de serfs. Peu à peu la législation s'adoucit, et quelquefois même, pour attirer les étrangers et favoriser le commerce, les rois de France, par des édits spéciaux, renonçaient en faveur de telle ou telle ville à l'exercice du droit d'aubaine. Ce droit fut complétement aboli par l'Assemblée constituante. Cependant sous le Code Napoléon ce droit fut rétabli, non pas tel qu'il existait autrefois, mais avec cette restriction, que l'étranger jouirait en France des mêmes droits civils que ceux qui étaient ou seraient accordés aux Français par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendrait. Cette réciprocité, qui donnait lieu à beaucoup de doutes et d'embarras, a maintenant disparu de nos lois. Le droit d'aubaine fut complétement aboli par la loi du 24 juillet 1819. CHAIX-D'EST-ANGE.

AUBE, vêtement de toile blanche, dont se servent les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres et autres ministres des autels. Il descend jusqu'aux pieds et est serré au-dessus des reins par une ceinture, ou un cordon, afin que son ampleur soit moins embarrassante. L'aube doit être de chanvre ou de lin ; mais il n'est pas rare de la voir ornée de dentelles et de broderies. Dans la primitive Église, les ecclésiastiques étaient toujours revêtus de l'aube, même hors de leurs fonctions sacrées. Benoît XIV fait remarquer qu'anciennement les prêtres portaient une tunique noire le jour du vendredi saint. Quelquefois les aubes étaient brodées en soie ou en or ; mais un savant critique a prétendu qu'on ne se revêtait point de ces aubes pour le service de l'autel. La blancheur de l'aube est l'emblème de l'innocence du cœur. Tel est, d'ailleurs, le sens de la prière que le ministre des autels récite en se revêtant de l'aube. Avant de servir, l'aube est bénie par l'évêque, et cette coutume était en vigueur dès le neuvième siècle. Dans les premiers siècles du christianisme, les néophytes qui avaient reçu le baptême la veille de Pâques conservaient huit jours l'aube ou tunique blanche.

AUBÉPINE, ou *épine blanche*. Cet arbuste, nommé aussi vulgairement *noble épine*, soit par corruption de son nom, soit qu'on ait pensé qu'il avait servi à couronner Jésus-Christ, est rattaché par les botanistes au genre néflier, et fournit plusieurs variétés, cultivées dans les jardins comme clôtures ou comme agrément. Il s'élève quelquefois à une assez grande hauteur. Sa racine est tortueuse, rameuse et ligneuse. Ses rameaux sont très-multipliés et tortueux : lorsqu'ils poussent en buisson, ils sont armés de fortes épines. Son écorce est blanchâtre. Ses fleurs naissent au sommet, disposées en corymbe, blanches, quelquefois d'un rose tendre,

lorsqu'elles sont dans leur plus grand développement. Son fruit, baie rouge dans sa maturité, charnue, presque ronde, avec un ombilic dans sa partie supérieure, renferme deux noyaux oblongs, séparés, durs, et chaque noyau contient une amande. L'aubépine est particulièrement employée à faire des haies. L'art est parvenu à métamorphoser les fleurs simples en fleurs doubles; elles s'obtiennent généralement par la greffe, quoique l'espèce à fleurs roses puisse se reproduire de semis.

AUBER (Denis-Esprit-Ferdinand), compositeur de musique, né à Caen, le 29 janvier 1784, est le fils d'un riche marchand d'estampes de Paris. De bonne heure il manifesta les plus heureuses dispositions pour la musique, le dessin et la peinture. Destiné au commerce, il alla passer deux années à Londres; mais à son retour il se fit connaître par quelques compositions, et commença des études sérieuses sous la direction de Cherubini. A la mort de son père, en 1820, il se trouva ruiné. Il chercha d'abord un emploi, et enfin il donna une suite d'ouvrages remarquables à l'Opéra-Comique. *La Muette de Portici*, au grand Opéra, mit le comble à sa réputation. L'Académie des Beaux-Arts l'admit dans son sein au mois d'avril 1829. A la mort de Cherubini, il obtint la direction du Conservatoire de musique, où il se montre toujours infatigable. On lui doit encore un grand nombre d'opéras et d'opéras-comiques, parmi lesquels il suffit de citer *la Neige*, *le Maçon*, *Fra Diavolo*, *Gustave III*, le *Cheval de bronze*, *l'Ambassadrice*, le *Domino noir*, et *Haydée*.

AUBERGINE. Cette plante annuelle, originaire des contrées méridionales, où elle est de temps immémorial cultivée comme aliment pour son fruit, dont on fait un grand usage, porte aussi les noms de *béringène*, *melongène*, *mélanzane*, *meringeanne* et *mayenne*. Les variétés de l'aubergine cultivées à Paris sont les *violettes rondes*, *ovales* et *longues*, dont le fruit est à peu près de la grosseur du poing. On cultive aussi l'*aubergine blanche*, dont le fruit ressemble parfaitement à un œuf, mais on la regarde généralement comme malsaine, ce qui n'empêche pas que dans le Midi on la mange, dans l'occasion, aussi bien que la violette. C'est une plante très-curieuse sous le rapport de son fruit, qui l'a fait appeler *aubergine ovifère*, et trivialement *plante aux œufs* ou *poule pondeuse*.

AUBIGNÉ (Théodore-Agrippa d'), seigneur des Landes et de Chaillou, naquit dans la religion réformée, à Saint-Maurice, en Saintonge, le 8 février 1550, d'une famille ancienne et noble, mais peu fortunée. Son père, qui n'avait à lui léguer que des dettes, s'occupa avec zèle de développer par l'étude ses heureuses dispositions. A six ans il lisait le latin, le grec et l'hébreu. Dix-huit mois plus tard il traduisait en français le *Criton* de Platon. Il n'avait que treize ans lorsque le massacre de trente religionnaires à Vassy alluma le feu de la guerre civile. Son père, ardent calviniste, lui avait fait jurer dès sa plus tendre enfance de mourir pour la défense de sa religion. Aussi fut-il un des premiers à courir aux armes. Le sang-froid et la résolution dont il fit preuve au siége d'Orléans étonnèrent dans un enfant de cet âge. A la mort de son père, il fut envoyé à Genève, où l'accueillit affectueusement Théodore de Bèze. Il s'échappa pour venir payer de sa personne, et le fit avec une telle distinction à l'armée du prince de Condé, que le roi de Navarre, charmé de sa bravoure, de la gaieté vive et originale de son esprit, et plus encore de la noblesse de son caractère, l'attacha à son service, et lui voua une amitié que n'altérèrent jamais ni les écarts d'une franchise et d'une causticité souvent imprudentes, ni l'éclat d'une double disgrâce. Surpris dans une embuscade et fait prisonnier par Saint-Luc, (1585), d'Aubigné obtint sur parole d'aller passer quelques jours à La Rochelle. A peine était-il parti, que Saint-Luc reçut ordre de la cour de le faire transférer à Bordeaux, enchaîné et sous bonne escorte. Il n'était pas douteux que Catherine de Médicis et le duc d'Épernon ne voulussent le sacrifier à leur vengeance. Saint-Luc fit avertir secrètement d'Aubigné de ne pas revenir. Mais sa surprise et son admiration égalèrent ses regrets lorsqu'il vit son prisonnier s'empresser de se remettre dans ses mains. Guitaut ayant été pris par les Rochelois, ceux-ci menacèrent de le jeter à la mer si l'on transférait d'Aubigné à Bordeaux. Saint-Luc se fit un prétexte de cette menace pour garder son prisonnier et lui sauver la vie.

D'Aubigné continua de rendre au roi

de Navarre les plus importants services, soit dans les armes, soit dans les négociations, où il ne montra pas moins d'habileté. Lorsque Henri monta sur le trône de France, il gorgea ses ennemis de richesses, d'honneurs et de places, et parut oublier ses vieux compagnons de gloire et d'infortune. Ne voulant point descendre du rôle de conseiller à celui de confident, d'Aubigné se retira de la cour. Le roi lui écrivit plusieurs lettres pour le rappeler. Il aurait résisté; mais, touché d'apprendre que, sur la fausse nouvelle qu'il avait été fait prisonnier au siége de Limoges, Henri avait pris plusieurs bagues à la reine pour payer sa rançon, il revint à la cour. Des épigrammes qu'il lançait à tout propos sur la reine Marie le forcèrent à s'éloigner de nouveau. Il se retira dans son gouvernement de Maillezais. Henri IV lui pardonnait tout, parce qu'aucun homme ne lui paraissait plus franc, plus loyal et plus sincère dans ses discours, ses actions et ses sentiments. Duplessis-Mornay ayant voulu dissuader le roi d'envoyer le cardinal de Bourbon du château de Chinon dans celui de Maillezais, par la défiance que lui inspirait la disgrâce de d'Aubigné : « Demandez-lui sa parole, répondit Henri ; je ne connais pas de plus sûre garantie. »

Après la mort de ce monarque, d'Aubigné consacra plusieurs années, passées dans la retraite la plus absolue, à composer l'histoire de son temps, ouvrage éminemment remarquable pour l'époque, surtout par la hardiesse des vues et l'indépendance des opinions. Un arrêt du parlement de Paris, du 4 janvier 1620, condamna cet ouvrage au bûcher; un autre condamna l'auteur à périr sur l'échafaud. C'était le quatrième arrêt de mort prononcé contre d'Aubigné. Il n'avait pas jugé à propos de l'attendre. Lorsque la nouvelle lui en parvint à Genève, où il s'était réfugié, il en fit part à une riche veuve de l'ancienne maison de Burlamaqui, à laquelle on projetait de l'unir. Cette femme courageuse ne changea pas de résolution pour cela, et leur mariage se conclut vers 1622. D'Aubigné était alors âgé de soixante-douze ans. Il mourut le 32 avril 1630.

D'un premier mariage avec Susanne de Lezay, Agrippa d'Aubigné avait eu entre autres enfants : Nathan d'Aubigné de La Fosse, qui exerça la médecine à Genève, où il se fit recevoir dans la bourgeoisie en 1627, et dont le fils, Tite d'Aubigné, fut aussi docteur en médecine, puis ingénieur au service de Hollande; Constant d'Aubigné, baron de Surineau, mauvais sujet dont son père a fait un triste portrait, et qui fut le père de la célèbre marquise de Maintenon; Charles d'Aubigné, gouverneur de Berry, chevalier des ordres du roi, mort en 1703; et Artémise d'Aubigné, femme de Benjamin de Valois, seigneur de Villette.

AUGEREAU (Pierre-François-Charles), duc de CASTIGLIONE, maréchal et pair de France, était fils d'un ouvrier maçon et d'une fruitière du faubourg Saint-Marceau à Paris. Il naquit dans cette ville le 11 novembre 1757. Son éducation, extrêmement négligée, influa sur toute sa vie. Appelé de bonne heure, par sa vocation, au métier des armes, on ignore par quelles circonstances il fut conduit à aller prendre du service dans les troupes napolitaines, où il resta comme simple carabinier jusqu'en 1787. Il s'établit alors maître d'escrime à Naples. Son industrie nouvelle y prospérait peu, lorsque, en 1792, l'ordre fut donné à tous les Français suspects de quitter cette ville. Il arriva en France après le 2 septembre, plein de courage, d'activité, d'ambition, et se jeta dans les premières levées de volontaires, où il ne tarda pas à se faire remarquer par une intrépidité fougueuse, presque toujours suivie de succès. Son avancement fut rapide; trois ans s'étaient à peine écoulés, que, conquérant à chaque affaire un nouveau grade, il était adjudant général à l'armée des Pyrénées. Sa conduite à la reprise de Bellegarde, au blocus de Figuières et sur les bords de la Fluvia, où il battit les Espagnols, lui valut le grade de général de division. A l'issue de la paix conclue avec le cabinet de Madrid, il passa, sous Scherer, à l'armée d'Italie, où il contribua puissamment au gain de la bataille de Loano. Enfin Bonaparte parut, et sous l'habile direction de son nouveau général, Augereau se signala à presque toutes les batailles, notamment à Lodi et à Arcole.

D'un caractère difficile et frondeur, incapable de vues étendues et suivies, Augereau, de retour à Paris, chargé d'or et de lauriers, apportant au Directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi, reçut du pouvoir de publiques félicitations pour son courage et ses talents militaires. Il

devint entre les mains des directeurs un instrument utile pour abattre une faction qui s'était formée sous le nom de *club de Clichy*. Ayant remplacé le général Hoche dans le commandement de la division militaire de Paris, il entra dans la salle du corps législatif à la tête d'un fort détachement dans les journées de fructidor, ordonna l'arrestation de tous ceux qu'on lui avait désignés, et les fit conduire au Temple; il avait arrêté de sa main le général Pichegru. On lui prodigua les félicitations; il espérait remplacer un des directeurs fructidorisés, mais on lui préféra Merlin de Douai et François de Neuchâteau. Désappointé, Augereau se plaignit; pour se débarrasser de ses plaintes, on l'envoya remplacer à l'armée de Rhin-et-Moselle le général Hoche, qui venait de mourir. Puis, le supposant mécontent, on l'envoya commander aux Pyrénées la dixième division militaire. Augereau, ne doutant plus que ce commandement ne fût un véritable exil, se fit élire dans le département de la Haute-Garonne membre du conseil des Cinq-Cents, et se hâta de revenir à Paris remplir ses nouvelles fonctions.

A la même époque, vers la fin de 1799, Bonaparte avait quitté l'Égypte et voguait vers la France. Le Directoire pressentit sa chute. En vain Jourdan voulut faire déclarer la patrie en danger; en vain Augereau, pour le seconder, soutint « que la tête du général de fructidor serait jetée bas avant que l'on osât rien entreprendre contre le gouvernement établi, » le 18 brumaire éclata; et Augereau, qui n'avait point été appelé à y prendre part, alla trouver Bonaparte, et lui dit : « Quoi! vous avez voulu faire quelque chose pour la patrie, et vous n'avez pas appelé Augereau! » Ces mots lui valurent le commandement de l'armée gallo-batave. Chargé de seconder les opérations de Moreau, il poussa le général Kalckreuth jusqu'à Hohenlinden. Remplacé en Hollande par le général Victor en 1801, il alla passer deux années dans sa terre de la Houssaye. Après la rupture du traité d'Amiens, il fut nommé général en chef d'une expédition projetée contre le Portugal, qui n'eut pas lieu. Il revint à Paris assister au sacre de l'empereur et grossir la foule des courtisans. Napoléon avait acheté son adhésion avec le bâton de maréchal, le grand-aigle de la Légion d'Honneur, la présidence de l'assemblée électorale du Loiret, le titre de duc de Castiglione, d'autres dignités, d'autres décorations encore, et un beau million en or.

La guerre ayant éclaté entre la France et l'Autriche, le nouveau maréchal fut chargé du commandement de l'armée qui allait envahir l'Allemagne; il atteignit les Autrichiens sur la rive orientale du lac de Constance, les vainquit, leur prit plusieurs places importantes et concourut puissamment, par ses succès, à la paix de Presbourg. Bientôt la guerre est déclarée au cabinet de Berlin : Augereau bat les Prussiens à Iéna, et s'empare de leur capitale. Une nouvelle bataille signala l'année suivante, celle d'Eylau; le maréchal, dévoré d'une fièvre ardente, couvert de rhumatismes, malade et conservant à peine sa connaissance, fit des fautes qui faillirent lui arracher la victoire; mais bientôt, rappelant ses forces morales, sans recouvrer ses forces physiques, ranimé par le canon, *qui réveille les braves*, comme dit le 63e bulletin, il remonte à cheval, s'y fait lier, s'élance vers l'ennemi, et fixe la fortune dans les rangs français; une balle lui avait traversé le bras pendant l'action, mais il ne s'en était pas aperçu. Sa santé, gravement altérée le força de rentrer en France. En 1809, il reçut ordre de passer en Espagne. Chargé de la direction du siége de Girone, il obligea cette place a capituler. Complétement battu quelques mois après, il se replia sur Barcelone, et fut remplacé par le maréchal Macdonald. Rappelé par l'empereur, il resta en disgrâce jusqu'à la campagne de Russie, en 1812. Le commandement du onzième corps, stationné à Berlin, tandis que la grande armée marchait sur Moscou, lui fut alors confié. Les liens qui attachaient l'Allemagne à la France commençaient à se rompre. Le duc de Castiglione fut attaqué dans son hôtel par la populace de la capitale, et ne put rétablir l'ordre et pourvoir à sa sûreté qu'en faisant jouer l'artillerie. Il se retira à Francfort, dont il fut nommé gouverneur général, place qu'il réunit bientôt à celle de gouverneur du grand-duché de Wurtzbourg. Il fit tous ses efforts pour soutenir, de ce côté, la retraite de notre armée. A la bataille de Leipzig, pendant la journée entière, il défendit un poste important avec une poignée d'hommes, et fit des prodiges de valeur contre des forces infiniment supérieures. Rentré en France, il reçut le commandement en chef des 6e

et 7e divisions militaires, et se rendit à Lyon dans les premiers jours de l'année 1814. Il prit d'abord toutes les mesures de défense que les circonstances réclamaient. Bientôt pourtant, il se montra timide, indécis, disséminant ses troupes, s'efforçant de comprimer l'élan national, et opposa à peine quelques obstacles à la marche du comte Bubna. Plusieurs fois Napoléon lui écrivit pour lui rappeler ses anciens triomphes; ce fut en vain. Enfin Augereau entra en capitulation avec l'ennemi, et se replia sur Valence. C'est là qu'il publia une proclamation dans laquelle on lisait : « Soldats, vous êtes déliés de vos serments; vous l'êtes par la nation, en qui règne la souveraineté; vous l'êtes encore, s'il était nécessaire, par l'abdication d'*un homme* qui, après avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition, n'a pas su mourir en soldat. »

Les Bourbons ne se montrèrent pas ingrats. Le duc de Castiglione fut nommé membre du conseil de la guerre, chevalier de Saint-Louis, pair de France, et, plus tard, commandant de la 14e division militaire à Caen. L'empereur, en se rendant à l'île d'Elbe, rencontra Augereau aux portes de Lyon; il fit arrêter sa voiture pour le voir et lui dire adieu. La figure du maréchal exprimait tout à la fois la douleur et la compassion : Napoléon lui lança un coup d'œil rapide, sourit, prononça quelques mots, mais ne lui témoigna aucune irritation. Le duc voulant parler, l'empereur coupa court à ses explications; et marchant à côté de lui sur la route, murmura avec émotion : « Eh bien! n'as-tu rien de mieux à dire à ton vieux camarade? » Au retour de l'île d'Elbe, en mettant pied à terre au golfe Juan, Napoléon disait dans une proclamation : « Un homme sorti de nos rangs a trahi nos lauriers, son pays, son prince, son bienfaiteur : la défection du duc de Castiglione livra Lyon sans défense à nos ennemis, etc. » Augereau ne se regarda pas comme battu; il répliqua dans une proclamation : « Soldats, durant son absence, vos regards cherchaient en vain sur vos drapeaux blancs quelque honorable vestige. Jetez les yeux sur l'empereur! A ses côtés brillent d'un nouvel éclat vos aigles immortelles. Rallions-nous sous leurs ailes! elles seules vous conduiront à l'honneur et à la victoire. » Napoléon, insensible à ces éloges, se vengea du maréchal en ne lui donnant pas signe de vie. Augereau crut que le second retour de Louis XVIII lui serait plus avantageux; mais de ce côté aussi on dédaigna son encens; tout ce qu'il put obtenir ce fut d'être réintégré dans sa pairie. Désigné, avec plusieurs maréchaux, pour procéder au jugement du maréchal Ney, il suivit, en se récusant, l'exemple donné par son collègue Moncey. Bientôt il se retira à la Houssaye, où il mourut le 12 juin 1816.

AUGIAS, l'un des Argonautes et roi d'Élide, était fils selon les uns d Phorbas, roi des Lapithes, et selon d'autres d'Élius. Augias, dit la Fable, avait des étables qui ne contenaient pas moins de 3,000 bœufs, lesquelles n'avaient pas été nettoyées depuis trente ans : double circonstance qui semblait devoir rendre toute entreprise à cet égard difficile, sinon impossible. Hercule s'en chargea néanmoins, sur la promesse du dixième du troupeau. Il s'acquitta de sa mission en détournant le fleuve Alphée pour lui faire traverser les écuries. Augias ayant ensuite refusé de remplir les conditions du marché, Hercule, indigné, pilla la ville d'Élis, tua son roi, et mit sur le trône le fils d'Augias, Philée, qui avait encouru la colère de son père et l'exil pour avoir décidé le différend en faveur d'Hercule.

AUGSBOURG, chef-lieu du cercle de Souabe et de Neubourg, en Bavière, compte 35,000 habitants et mérite encore d'être considéré comme l'un des centres de l'industrie et de la culture des arts en Allemagne. C'est dans cette ville que les princes protestants remirent, en 1530, à Charles-Quint leur profession de foi, rédigée surtout par Melanchthon, et qui dut à cette circonstance d'être désignée sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. La *Gazette universelle*, fondée en 1798 à Augsbourg, est l'un des journaux de l'Europe les mieux renseignés et les plus accrédités.

Vers l'an 12 avant J.-C. l'empereur Auguste, après avoir battu les Vindéliciens, dans la plaine de Lechfeld, y fonda une colonie (*Augusta Vindelicorum*) qu'on peut regarder comme le berceau de la ville d'Augsbourg actuelle. Au cinquième siècle elle fut dévastée par les Huns, et passa ensuite sous la domination des rois francs. Dans la guerre de Charlemagne contre le duc Thassilon de Bavière, elle fut encore une fois pres-

que entièrement détruite. Elle passa plus tard sous la souveraineté des ducs de Souabe, racheta son indépendance, et fut déclarée en 1276 ville libre impériale. Elle vit une foule de diètes et de tournois ; c'est là que fut conclue en 1555 la paix de religion et que se tinrent les dernières séances de la diète germanique en 1866.

AUGURES. Ils formaient chez les Romains un collége particulier de prêtres, qui annonçaient la volonté des dieux et l'avenir par le vol et le cri des oiseaux, par la foudre, etc. On les consultait aussi bien sur les affaires publiques que sur des questions d'intérêt privé ; et leur crédit ainsi que l'influence qu'ils exerçaient dans l'État étaient fort grands. Rien qu'en prononçant ces deux mots : *Alio die*, c'est-à-dire « à un autre jour, » il dépendait d'eux de suspendre une assemblée du peuple et d'annuler les décisions qu'on y avait prises. Mais déjà du temps de Cicéron, époque où il n'y avait pas de Romain instruit et éclairé qui consentît à remplir les fonctions de devin, les membres de ce collége se faisaient moquer d'eux quand ils se mêlaient d'interpréter la volonté des dieux ; et les magistrats chargés des *auspices* les considéraient comme un moyen politique pour faire de l'arbitraire ou bien seulement comme une ennuyeuse formalité. On nommait *augures* leurs décisions, de même que les signes d'après lesquels ils les rendaient. Les *Augures* publics étaient :

1° *Les phénomènes physiques*, tels que le tonnerre et les éclairs. A cet effet, on tenait compte du point de l'horizon d'où partait l'éclair et de celui où il disparaissait. L'augure se plaçait dans quelque lieu élevé d'où la vue pouvait librement s'étendre en tous sens. Après avoir sacrifié aux dieux et leur avoir adressé une prière solennelle, il se tournait vers l'orient, la tête couverte, et désignait avec son bâton les points du ciel dans les limites desquels il entendait faire ses observations. Les signes heureux étaient ceux qui se manifestaient à sa gauche, et les signes malheureux ceux qui apparaissaient à sa droite.

2° *La voix et le vol des oiseaux*. Les prédictions de l'avenir déduites de l'observation des oiseaux s'appelaient, à bien dire, *auspices ;* et elles étaient déjà en usage chez les Grecs, qui les avaient empruntées aux Chaldéens. Peu à peu le crédit des augures devint tel chez les Romains, qu'il ne s'entreprenait rien chez eux, pas plus en temps de guerre qu'en temps de paix, sans qu'on eût pris d'abord conseil des oiseaux, à qui, en raison de l'habitude où ils sont d'aller constamment d'un lieu dans un autre, on attribuait la connaissance des choses les plus secrètes. Ils étaient réputés heureux ou malheureux, suivant leur nature, ou encore eu égard aux circonstances dans lesquelles ils se montraient. Les oiseaux divinatoires étaient partagés en deux grandes classes : ceux dont le vol annonçait l'avenir, et ceux dont le chant ou les cris le prédisaient. La corneille, le corbeau, le hibou, le coq et d'autres encore révélaient l'avenir par leurs cris ; l'aigle, la corneille, le corbeau, le vautour, l'autour, par leur vol. Les deux derniers de ces oiseaux étaient toujours d'un fâcheux présage. L'aigle au contraire annonçait toujours quelque chose d'heureux, surtout s'il volait de gauche à droite. Quand la corneille et le corbeau volaient à gauche, le présage était favorable ; le contraire avait lieu quand ils volaient à droite.

3° *Le plus ou moins d'appétit des poulets*. C'était bon signe quand ils mangeaient bien, et mauvais signe quand ils refusaient la nourriture. C'est surtout à la guerre qu'on interrogeait l'avenir par l'intermédiaire des poulets : aussi toute armée avait-elle toujours à sa suite un *pontifex*, quelques augures et aruspices, et un *pullarius* avec sa cage à poulets.

Indépendamment de ces sortes de présages, il y avait encore ceux qui se tiraient de certains quadrupèdes, d'accidents extraordinaires et d'événements malheureux, de circonstances toutes fortuites ; par exemple quand un animal courait sur le grand chemin ou bien se montrait dans des lieux inhabités, quand on était pris de tristesse subite, quand on éternuait, quand on répandait du sel sur la table. Les augures expliquaient tous ces différents signes, et enseignaient en même temps la manière de se rendre les dieux propices. Le droit d'auspices, c'est-à-dire de consulter les dieux, au moyen de certains présages, sur l'issue d'une opération militaire, n'appartenait qu'au général en chef. Les commandants en second combattaient *sous ses auspices ;* c'est-à-dire que le présage que celui-ci avait tiré s'appliquait également à eux, et qu'à

lui seul pouvait être attribuée l'issue, soit heureuse, soit malheureuse, de l'opération.

AUGUSTE. Caius Julius Cæsar Octavianus, fils de Caius Octavius et d'Accia, sœur de César, naquit sous le consulat de Cicéron, l'an 62 avant J.-C. Italien par son père, qui descendait d'une famille de Velletri, dans le pays des Volsques, et qui le premier devint, de chevalier, sénateur, Octave était Africain par sa mère, s'il faut en croire du moins les reproches de ses ennemis et d'Antoine. Élevé d'abord à Rome, sous les yeux d'Accia et de son beau-père Philippe, on raconte qu'à douze ans il prononça l'oraison funèbre de sa grand'mère Julia, quoique plus tard, orateur timide, il eût besoin d'un héraut pour parler au peuple. Petit et délicat, boitant fréquemment d'une jambe, et jugé trop faible pour suivre César dans la guerre d'Espagne contre le fils de Pompée, on l'envoya continuer ses études en Épire, à Apollonie, sous le fameux rhéteur grec Apollodore; et c'est là que plus tard il surveillait les préparatifs de la guerre contre les Parthes, quand il apprit la mort tragique de César. Il repoussa les timides avis de son beau-père et de sa mère, qui lui faisaient craindre pour lui-même le poignard de Brutus, et le conjuraient d'attendre le moment favorable. En débarquant à Brindes, il apprit le contenu du testament qui le déclarait héritier de son oncle, l'éloquence perfide d'Antoine aux funérailles de César et la colère du peuple contre ses meurtriers. Octave comprit aussitôt sa position. A la tête des vétérans de César, qu'il avait voulu éviter, et qui coururent au-devant de lui en lui reprochant tendrement ses injustes soupçons, il intercepta pour lui-même le tribut que les provinces envoyaient à Rome, s'empara de tout l'argent de l'État qui se trouvait à Brindes, et marcha sur Rome à travers la Campanie, résolu de faire ratifier sur le Forum le titre d'héritier, de vengeur de César, que lui décernaient les vétérans.

A l'approche d'Octave, magistrats, soldats et citoyens allèrent à sa rencontre; mais le chef du parti des césariens, Antoine, qui avec Lépide triomphait du parti des républicains et de la faiblesse du sénat, ne soupçonnant pas dans ce jeune homme de dix-neuf ans, dans ce corps si chétif, l'âme qui devait gouverner le monde, ne vint point au devant de lui. Octave sans délai se réclama du préteur, et se fit solennellement reconnaître la succession de César; le peuple, déjà sûr d'être payé, applaudit. Octave exigea d'Antoine les trésors de César pour acquitter ses legs : celui-ci répondit qu'ils étaient la propriété de l'État, et, surpris de l'audace de cet enfant, défendit qu'on le nommât tribun. Qu'importe au jeune César? Sa plus pressante affaire, il le dit, est d'acquitter les charges de la succession. Aussi, puisque Antoine lui refuse de l'argent, vend-il les terres de l'héritage pour acquitter les legs faits au peuple; puis il célèbre les jeux ordonnés pour l'inauguration d'un temple bâti par César, et l'apparition d'une comète à cette époque faisant déjà de la divinité de César une croyance populaire, il place sa statue dans le temple avec une étoile sur la tête. C'était peu d'avoir gagné les nombreux partisans de César, Octave dispose en sa faveur les ennemis mêmes de cet empereur, ces républicains qu'effrayait la tyrannie d'Antoine, et que la protection du sénat ne rassurait guère. Aidé de Cicéron, qu'à son arrivée en Italie il visita dans sa *villa* près de Cumes, Octave fait comprendre aux républicains qu'ils ont besoin de lui, comme il a besoin d'eux, contre l'ennemi commun, Antoine.

Par ses largesses et ses promesses, Octave avait rassemblé une foule de vétérans déjà colonisés dans l'Italie, formé trois légions de ces vieilles recrues, et de plus embauché deux légions d'Antoine, sur les quatre que celui-ci faisait venir de la Macédoine pour chasser D. Brutus de la Gaule Cisalpine. Elles quittèrent sans peine Antoine, qui, donnant peu, exigeait beaucoup; or, ces forces réunies illégalement, Octave les offrait au sénat, à Rome, à tous ceux qui avaient peur de son rival, et s'offrait lui-même pour chef. Cicéron appuya une proposition que la jeunesse et le nom d'Octave faisaient paraître singulière; le sénat ratifia par un décret la conduite d'Octave. Les déserteurs d'Antoine, qui l'avaient quitté, non pour le sénat, mais pour Octave, entendirent louer leurs *immortels services ;* l'argent qu'Octave leur avait promis fut pris dans les caisses de l'État, et le sénat, approuvant la résistance de Decimus Brutus contre le consul Antoine et contre le peuple, envoya vers Modène au secours de Brutus, avec les deux consuls Hirtius et Pansa, le pro-

préteur Octave. Après les deux batailles gagnées sur Antoine, Octave, qui, selon les historiens, donna lieu dans la première de faire soupçonner sa bravoure, mais remplit dans la seconde les devoirs d'un général et d'un soldat, se trouva chef de l'armée victorieuse par la mort des deux consuls, mort si favorable à ses projets, qu'on l'accusa d'avoir fait empoisonner les blessures de Pansa et tuer Hirtius dans la mêlée par ses propres soldats. Cependant dans le sénatus-consulte qui décernait le triomphe à D. Brutus, il ne fut pas seulement question d'Octave. Celui-ci, loin de poursuivre Antoine après la victoire, lui laissa le temps de se fortifier en Italie et d'aller joindre Lépide au delà des Alpes, puis il demanda le consulat avec Cicéron, qu'il appelait son père. N'obtenant que la promesse du consulat pour l'année suivante, et le commandement de la guerre contre Antoine et Lépide avec D. Brutus, il dépêcha vers Rome quatre cents députés de son armée, dont l'un frappa sur la poignée de son glaive, et dit : « Celui-ci lui donnera le consulat. — Si c'est ainsi qu'il le demande, dit Cicéron, il est sûr de l'obtenir. » Octave vint en effet le demander à la tête de son armée, et s'éloigna seulement de la ville pendant les comices, comme si, dit un historien, on eût craint sa présence et non sa puissance. Consul avant vingt ans, Octave fait alors condamner par les tribunaux ceux qui ont pris part à la mort de César, et révoquer les décrets portés contre Antoine et Lépide. Puis, pour résister aux républicains qui se rassemblent autour de Brutus et de Cassius, qui en appellent à la fortune des armes de la sentence des tribunaux de Rome, il va dans une île du Rhenus près de Bologne, délibérer pendant trois jours avec Antoine et Lépide sous la garde des légions césariennes. Ils se constituèrent triumvirs, réformateurs de la république, avec une puissance absolue pour cinq ans. Octave avait, dans le partage des provinces occidentales, l'Afrique et les îles. Les soldats poussèrent des cris de joie en apprenant l'alliance de leurs chefs, et firent épouser à Octave Claudia, belle-fille d'Antoine. Une proclamation des triumvirs, à leur entrée dans Rome, annonça des proscriptions qu'Appien cherche à justifier en disant qu'Octave et Antoine, chargés d'aller combattre les maîtres de la riche Asie, Brutus et Cassius, ne pouvaient laisser des ennemis derrière eux. Les soldats osèrent demander les biens de la mère d'Octave, qui venait de mourir. Octave et Antoine conduisirent ensuite leur armée en Grèce, et c'est là que les deux journées de Philippes décidèrent entre le triumvirat et la république. Dans la première, Octave, malade, averti, disait-il, par un songe de son médecin, quitta le champ de bataille, et même son camp, qui fut pris par Brutus. Après la victoire il prétendit justifier sa superstition, ou plutôt sa lâcheté, par le danger qu'il avait couru. Dans la seconde, l'aile qu'il commandait fut repoussée ; mais, abusant de la double victoire d'Antoine, il fit couper la tête de Brutus, qui s'était donné la mort, comme Cassius, et la fit jeter aux pieds de la statue de César.

Revenu malade à Rome, Octave avait à soutenir la guerre civile contre Sextus Pompée, à dépouiller l'Italie pour donner aux vétérans les terres qu'on leur avait promises, à contenir les prétentions exagérées de ses soldats et les plaintes des Italiens dépossédés. Mais Octave à tout prix voulait Rome et l'Italie. Fulvie, femme d'Antoine, qui voyait avec dépit son mari s'oublier dans l'Orient, prit sous sa protection les Italiens, promit aux vétérans des colonies plus sûres que celles d'Octave, et sut exciter contre son beau-fils Lucius Antonius, frère d'Antoine. Cette guerre civile de *Pérouse* finit par le pillage de cette ville, où Lucius s'était enfermé, et par la mort de trois cents sénateurs, immolés par Octave sur l'autel de César. Au retour d'Antoine, nouveau partage : Octave eut l'Italie et les provinces de l'ouest, à l'exception de celles d'Afrique, qu'il laissa à Lépide. Le mariage d'Antoine et d'Octavie, sœur d'Octave, fut encore une fois commandé par les soldats, qui craignaient l'alliance d'Antoine et de Sextus Pompée contre Octave. Les deux triumvirs, cédant au peuple révolté, qui se voyait menacé de la disette tant que Sextus Pompée serait maître de la Sicile, conclurent avec celui-ci le traité de Misène ; mais après le départ d'Antoine pour l'Orient, Octave rompit la paix. Sous les yeux de Sextus, maître de la mer, il construisit des vaisseaux, exerça des matelots, aguerrit son armée par des guerres successives contre les Pannoniens, les Dalmates, les Gaulois et les Espagnols ; répara ses flottes, dix

fois détruites par les tempêtes et par l'ennemi, créa le port Jules en joignant le lac Averne au lac Lucrin, et par la victoire d'Agrippa près de Nauloque détruisit à la fois Pompée, qui alla mourir en Asie, et Lépide, qui pour avoir prêté ses flottes et ses troupes osait demander la Sicile. Octave lui prit son armée, sa province d'Afrique, et le laissa vivre, riche et grand-prêtre, dans la retraite et l'oubli.

Maître de l'Occident, vainqueur de l'Espagne et des Gaules, de la Sicile et de l'Afrique, bienfaiteur de l'Italie, qui retrouvait l'abondance et la paix, et se rouvrait aux proscrits, Octave pouvait opposer sa politique ferme et profonde à l'aventureuse fortune d'Antoine. Il déclara cependant qu'il résignerait la puissance suprême aussitôt que celui-ci serait revenu de la guerre contre les Parthes, et couvrit son titre de triumvir de celui de tribun perpétuel, plus favorable à ses vues, plus doux au peuple romain; les folies d'Antoine firent le reste. Octave l'accusa d'avoir démembré l'empire pour doter Cléopâtre, d'avoir introduit Césarion dans la famille de César, et promis Rome elle-même à la reine d'Égypte. Il fit alors déposer Antoine et déclarer la guerre à Cléopâtre; guerre populaire pour les Romains, depuis le jour où, arrachant aux vestales le testament d'Antoine, Octave avait prouvé que son rival abjurait Rome pour Alexandrie, et ne léguait pas même ses cendres à sa patrie. Avec des forces considérables de terre et de mer, depuis longtemps préparées pour cette guerre décisive, il s'avança vers le golfe d'Ambracie à la rencontre d'Antoine. La bataille d'Actium, gagnée par son amiral Agrippa, lui livra le monde romain. Il poursuivit son rival en Égypte, refusa le combat singulier que lui offrait Antoine, et lui répondit qu'il pouvait trouver un autre moyen de mourir. Cléopâtre, qui livra secrètement sa flotte et sa ville de Péluse au vainqueur, le reçut en habits de deuil, au milieu des portraits de César et de ses lettres, qu'elle couvrait de baisers. Octave ne vit dans cette belle reine que l'ornement de son triomphe; mais elle lui échappa par la mort. Il commanda pour Antoine et Cléopâtre de magnifiques funérailles, et ordonna en même temps la mort de Césarion et celle d'un fils d'Antoine et de Fulvie. Il passa deux années dans l'Orient pour arranger les affaires de l'Égypte, de la Grèce, de l'Asie Mineure et des îles, et, de retour à Rome, célébra trois triomphes : le premier sur les Dalmates, les Pannoniens et les Japodes; le second sur les rois barbares qui avaient combattu pour Antoine; et le troisième sur l'Égypte.

Après la mort d'Antoine et des républicains sur les champs de bataille, Octave se fit faire par Agrippa et Mécène de longs discours sur le parti qui lui restait à prendre; le franc soldat lui conseilla la république pour sa gloire, et le fin courtisan l'empire pour sa sûreté et le bonheur du peuple romain. Octave se rangea de l'avis de Mécène, et, sans démolir brusquement la république, lui prit tous ceux de ses titres de magistrature qui n'étaient pas odieux au peuple, rejeta ceux que Sylla et César avaient usés, et fut tour à tour respectable aux Romains sous le nom d'empereur, de consul, de proconsul, de tribun perpétuel, de surveillant des mœurs et de grand pontife. A la fin de son septième consulat, 27 ans avant J.-C., il vint déclarer au sénat qu'il déposait la puissance suprême, et, cédant aux prières des uns, aux craintes des autres, ne consentit à la reprendre que pour dix ans : modération célébrée depuis par des fêtes décennales, et qu'Auguste fit encore admirer plusieurs fois dans la suite, au bout de dix ou de cinq ans, pendant les quarante-deux années de son règne. Ce fut lors de cette première tentative d'abdication, si adroitement repoussée, que le sénat salua du nouveau nom d'*Auguste* celui qui venait d'abolir les lois du triumvirat, qui s'occupait de réformer les abus nés des guerres civiles, et qui résumait en lui seul toute la force et l'autorité du peuple romain. Auguste *empereur* commandait aux troupes de terre et de mer, décidait de la paix et de la guerre; *proconsul*, il exerçait une suprématie légale sur toutes les provinces; *tribun* perpétuel, inviolable, il s'opposait à tous les actes publics; *censeur*, il disposait des places vacantes au sénat, ou destituait les sénateurs. A tous ces pouvoirs, qui lui furent conférés successivement, à la dispense d'observer certaines lois, on joignit les titres plus vagues de *père de la patrie*, de *prince du sénat*. Affectant de gouverner par le sénat, Auguste partagea l'administration des provinces avec lui, mais se réserva les provinces frontières où campaient les légions. Au dehors, il soumit, ou par lui-même

ou par Agrippa, plus tard par Tibérius et Drusus, les Cantabres et les Asturiens, peuples du nord de l'Espagne; les Taurisques, les Scordisques, peuples des Alpes; et ajouta à l'empire la nouvelle province de Mœsie, sans parler de l'expédition de Balbus en Afrique contre les Garamantes et de la funeste tentative d'Ælius Gallus sur l'Arabie Heureuse. Les Parthes, divisés par les rivalités de leurs princes, lui rendirent les drapeaux de Crassus et d'Antoine. L'an 744 de Rome, il ferma pour la troisième fois le temple de Janus; mais la paix fut bientôt troublée par le triomphe d'Arminius, chef des Germains révoltés; et c'est alors qu'Auguste, dans l'égarement de sa douleur, laissant croître sa barbe et ses cheveux, redemanda ses légions à Varus avec des cris de désespoir, comme si le fondateur de l'empire eût pressenti que les barbares devaient un jour le renverser. Tibère toutefois contint la Germanie, où Drusus s'était avancé jusqu'à l'Elbe.

Le chef de l'empire put dans la paix perfectionner son gouvernement, et, comme dit Plutarque, achever le pompeux ouvrage de l'empire Romain. Il purgea le sénat des serviles créatures d'Antoine et de César, réforma les mœurs, punit le célibat, rétablit la discipline de l'armée, et, en lui donnant une solde, supprima les distributions de terres. Il divisa Rome en quatorze quartiers, à chacun desquels il préposa un magistrat annuel, préteur ou tribun; il put se vanter d'avoir reçu la ville en brique et de l'avoir laissée de marbre. Il releva Carthage et Corinthe, fit de Lyon une seconde Rome, d'Autun une nouvelle Athènes; institua des postes régulières pour les messagers d'État, étendit ainsi sa surveillance sur tout l'empire, en même temps que, par ses deux flottes de Ravenne et de Misène, il assurait les convois et les communications maritimes. Il avait laissé subsister les comices et les élections; mais à l'occasion des troubles excités par l'ambition de quelques candidats, il avait nommé d'abord un consul, puis disposé de toutes les charges. Vers la fin de sa vie, il adjoignit à Agrippa et Mécène, ses conseillers intimes, quinze sénateurs et un membre de chaque collége de magistrats; ce fut l'origine de ce conseil privé, on pourrait dire de ce conseil d'État, transmis par la cour de Byzance à nos cours modernes.

Auguste eut à punir quelques conspirateurs, Cæpio, Musena, Egnatius, etc.; mais ayant changé de caractère comme de nom, diminuant chaque jour par sa douceur et sa générosité le nombre des mécontents, il pardonna sans danger à Cinna, et, délivré d'ennemis au dedans comme au dehors, n'éprouva plus que des chagrins domestiques. Sa fille Julie, qu'il avait eue de sa seconde femme, Scribonia, mariée d'abord à son neveu Marcellus, que les destins, suivant l'expression de Virgile, ne montrèrent qu'un instant au peuple romain, puis épouse d'Agrippa, et mère de Caius et de Lucius, enfin épouse de Tibère, déshonora la vieillesse d'Auguste, et fut exilée dans l'île de Pandataria. Après la mort de ses deux petits-fils Caius et Lucius, que le sénat avait nommés *princes de la jeunesse*, et qu'Auguste se plaisait à voir combler d'honneurs, le vieil empereur, livré sans partage aux intrigues de Livie, sa troisième femme, la seule personne peut-être qu'il eût véritablement aimée, revint à son beau-fils Tibère, et le déclara son successeur. Au retour d'un voyage sur les côtes de la Campanie et d'une visite au troisième des fils de Julie, Agrippa Posthumus, il fut obligé de s'arrêter à Nole, où il mourut, à soixante-seize ans, dans les bras de Livie. On raconte que, sentant approcher sa dernière heure, il demanda un miroir, fit arranger ses cheveux, et qu'alors, donnant l'ordre d'introduire ses amis, il leur dit : « Que vous en semble? ai-je bien joué mon rôle?.... Oui? eh bien donc, battez des mains! » Auguste ne soupçonnait pas que le dénoûment était déjà préparé de son vivant pour ce long drame de l'empire romain, dont son heureuse politique assura l'unité, et dont son gouvernement fut comme l'exposition. Jésus-Christ naquit sous son règne et dans son empire!

On a dit d'Auguste qu'il aurait dû ne jamais vivre et ne jamais mourir, et ce mot résume admirablement les deux parties de cette vie si pleine et si habile. Auguste, doux et clément sans effort, a fait croire qu'Octave avait été par politique, non par inclination, cruel et sanguinaire. Il encouragea tous les talents, et fit servir toutes les gloires à la sienne. Agrippa lui gagnait des victoires; Horace chantait les douceurs de son règne; Virgile, conservant le champ de ses pères, fit un dieu

du triumvir ; et c'est à ces deux poëtes surtout qu'il dut de laisser son nom à son siècle. Après sa mort, Drusus communiqua au sénat, avec son testament, trois petits livres écrits de sa main : l'un contenait les instructions nécessaires pour sa sépulture ; l'autre, un abrégé de sa vie, qu'il voulait qu'on gravât sur des tables d'airain, et que l'inscription trouvée dans son temple d'Ancyre, en Galatie, et restituée en 1861 par M. G. Perrot, reproduit sans doute ; le troisième contenait, avec l'état des forces de l'empire, l'avis de ne point chercher de nouvelles conquêtes, et de s'en tenir aux frontières du Rhin, du Danube et de l'Euphrate. La maison où il était né, celle où il était mort, furent changées en sanctuaires. Livie fut la grande prêtresse de cette nouvelle divinité, et fit compter 10,000 sesterces au sénateur qui jura qu'il avait vu l'âme d'Auguste monter au ciel. Tibère et Germanicus instituèrent en son honneur un nouvel ordre de prêtres, choisis parmi les sénateurs, et présidèrent eux-mêmes aux sacrifices qu'on lui offrait dans le palais impérial. Auguste avait composé une tragédie d'*Ajax et Ulysse*, un livre d'épigrammes, et un poëme intitulé *la Sicile ;* mais son plus beau mérite littéraire fut sans contredit d'avoir sauvé l'*Énéide* des flammes, malgré les dernières volontés de Virgile. T. TOUSSENEL.

AUGUSTIN (Saint). AURELIUS AUGUSTINUS, l'un des plus célèbres et peut-être le plus influent d'entre les docteurs de l'Église chrétienne, naquit en 354, en Afrique, à Tagaste, petite ville de Numidie située à peu de distance de Madaure et d'Hippone. Il nous a lui-même raconté sa vie dans ses célèbres *Confessions*. Il reçut sa première éducation de sa mère Monique, noble et digne femme, douée du plus rare bon sens, et surtout profondément imbue des vérités du christianisme, mais dont la salutaire influence sur son esprit ne laissa pas que d'être d'abord annulée en partie ou tout au moins amoindrie par celle de son père, Patricius, qui était resté païen, ne se convertit que dans un âge fort avancé, et ne reçut même le baptême que peu d'instants avant de mourir. Envoyé plus tard par ses parents à Madaure et à Carthage pour y compléter ses études classiques, l'ardent jeune homme se jeta dans toutes sortes de désordres. La lecture d'un ouvrage de Cicéron, ouvrit à son esprit des horizons nouveaux. Il se livra donc avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses à l'étude de la philosophie ; bientôt il se jeta dans la secte des manichéens. Il n'y échappa que pour tomber dans les erreurs des académiciens ; puis il en vint à douter de tout. Depuis longtemps il professait l'éloquence à Carthage, où il composa son premier ouvrage, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, lorsque la ville de Milan ayant envoyé demander un maître d'éloquence au préfet de Rome, celui-ci désigna pour ces fonctions Augustin. Il arriva en 384 à Milan, où il eut occasion de voir saint Ambroise, dont il suivit bientôt assidûment les sermons. Ce fut moins encore l'éloquence du premier pasteur chrétien de cette ville qui le toucha, que sa bonté, que la fermeté de sa foi et que son inépuisable charité. Il réfléchit profondément sur les dogmes chrétiens ; apprit à les respecter de plus en plus ; et le moment vint enfin où, cédant aux larmes et aux supplications de sa mère, et à l'impression de plus en plus vive que produisait sur lui la lecture des épîtres de saint Paul, il se convertit avec éclat. Aussitôt il opéra une réforme radicale dans ses mœurs et ses habitudes. Il se sépara d'une femme avec laquelle il vivait depuis longtemps, et se retira ensuite dans la solitude, où il composa divers ouvrages, un entre autres contre le scepticisme de l'école d'Alexandrie, afin de se préparer à recevoir dignement le baptême, qui lui fut conféré ainsi qu'à son fils par saint Ambroise, dans la nuit de Pâques de l'an 387. Il était âgé de trente-trois ans.

A quelque temps de là il résolut de retourner en Afrique, accompagné de sa mère et de son fils. Il vendit tout ce qu'il possédait, ne se réservant que ce qui lui était strictement nécessaire pour vivre, et distribua le reste aux pauvres. Peu après son arrivée à Ostie, il perdit sa mère, âgée à peine de cinquante-six ans ; et il vécut pendant plusieurs années, comme chef d'une association d'ascètes, dans une rigoureuse solitude. En 391, s'étant rendu par hasard à Hippone (aujourd'hui Bone), un jour qu'il assistait dans l'église à la célébration des saints mystères, l'évêque de cette ville, Valère, qui était déjà fort âgé et reconnaissait son insuffisance, engagea l'assistance à

élire un prêtre qui pût le seconder dans ses travaux et lui succéder un jour comme évêque. Tous les yeux se fixèrent sur Augustin. Ses efforts pour se soustraire à cet honneur furent inutiles. Cédant enfin aux supplications du peuple, Augustin se fit ordonner prêtre. Valère lui confia aussitôt le ministère de la prédication, contrairement aux usages jusqu'alors suivis dans l'Église d'Afrique, où les évêques seuls l'exerçaient. Augustin s'en acquitta avec un zèle qui ne faiblit jamais. Il prêchait tantôt en latin, tantôt en langue punique. En 395 il fut sacré évêque d'Hippone conjointement avec Valère. Il exerça dans l'histoire de l'Église d'Afrique une influence sans pareille. Compositions savantes sur toutes les matières de la religion, de la philosophie et de la critique, interprétation des livres saints, prédications habituelles, correspondances suivies avec les empereurs et tous les grands de l'empire, avec les souverains pontifes et avec la plupart des évêques de la chrétienté, réfutation des hérésies, monuments immortels élevés à la gloire de la religion, surtout dans la *Cité de Dieu*, chef-d'œuvre d'érudition et de génie, tels étaient les délassements de son épiscopat. On remarque dans tous ses écrits un esprit subtil et pénétrant, une mémoire heureuse, un style énergique, malgré les mots impropres et barbares qu'il emploie quelquefois. Les pointes, les jeux de mots, qu'on trouve surtout dans ses *Homélies*, font comprendre combien il est inférieur à saint Jean Chrysostome. Ses défauts, d'ailleurs, tiennent moins à son génie qu'à son siècle et à son pays, où l'on avait perdu le sentiment de la véritable éloquence. Il se montra l'infatigable et redoutable adversaire des ariens, des priscillianistes, et surtout des donatistes, des pélagiens et des semi-pélagiens. Sa dialectique et sa haute piété donnèrent à ses vues sur la Trinité une grande autorité dans l'Église. Il mourut au mois d'août de l'an 430, pendant le premier siége d'Hippone par les Vandales, qui avaient été appelés en Afrique par le comte Boniface. Pour dérober ses ossements à ces barbares, qui partageaient l'hérésie d'Arius, ses amis et ses disciples les avaient emportés en Sardaigne. Quand cette île tomba au pouvoir des Sarrasins, Luitprand, roi des Lombards, dut les racheter au poids de l'or. Conservés depuis lors dans l'église de Saint-Pierre, à Pavie, ils en ont été exhumés en 1842, avec l'agrément du pape, pour être déposés à Bone, dans le tombeau élevé au *docteur de la Grâce* par l'épiscopat français.

AUGUSTINES. Les religieuses de ce nom ne peuvent pas plus se glorifier d'avoir été fondées par saint Augustin que les religieux du même titre, quoique le célèbre docteur ait institué des monastères des deux sexes, et confié à sa sœur la direction des filles de la communauté d'Hippone. Il est à croire, en outre, que les religieuses augustines, dans les temps modernes, sont de beaucoup postérieures aux Augustins. Elles portent une robe noire, serrée par une ceinture de cuir ; mais elles ne sont pas toutes soumises à la juridiction du même ordre. Elles dépendent souvent de l'ordinaire. Plusieurs hôpitaux, comme l'Hôtel-Dieu de Paris, sont desservis par les filles de Saint-Augustin. Beaucoup de religieuses se disent *augustines*, qui ont un costume particulier et des statuts différents : telles sont celles du monastère des Vierges à Venise, de Dordrecht en Hollande, de Champeau à Tournay, de Sainte-Marthe à Rome, etc. Il y a aussi des *augustines déchaussées* d'Espagne et de Portugal, des *augustines de la Récollection*, des *sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve*, lesquelles présentent également des nuances dans leur règle et leur habit.

AUGUSTINS. Ces religieux formaient le dernier des quatre ordres mendiants de l'Église catholique. Classé en 1567 au quatrième rang par le pape Pie V, cet ordre avait eu pour origine diverses associations d'ermites qui s'étaient formées aux onzième et douzième siècles, surtout en Italie, et presque toujours sans règle ni constitution fixes. A l'incitation toute particulière des dominicains et des franciscains, qui en étaient jaloux, Innocent IV leur donna, vers le milieu du treizième siècle, la règle de saint Augustin, laquelle ne provient pas directement de ce père de l'Église, mais fut postérieurement établie et a pour base deux de ses œuvres. En 1256, Alexandre IV en réunit les diverses congrégations sous la dénomination d'*ermites suivant la règle de saint Augustin ;* l'année suivante il les exempta de la juridiction épiscopale. Enfin, en 1580, les religieux augustins reçurent leur

constitution actuelle, qui est assez douce au point de vue ascétique.

Le relâchement de l'ordre au quatorzième siècle provoqua la fondation d'environ quinze congrégations nouvelles d'*observants réguliers*, formées par opposition aux anciens augustins indisciplinés, les *observants* dits *consistants*. Dans le nombre on remarque dès 1483 la congrégation de Saxe, qui en 1506 se déclara indépendante du prieur général, et à laquelle appartenaient Luther et Jean Staupitz. C'est cependant au commencement du seizième siècle que cet ordre jeta son plus vif éclat. Aux termes d'une bulle d'Alexandre IV, du 9 avril 1256, les religieux augustins portent un costume complet de laine blanche ainsi que le scapulaire, dans le chœur; et par-dessus, hors des couvents, des frocs noirs à longues manches et à large capuchon, avec une ceinture de cuir. Ils se partagent en grands et petits augustins, augustins *chaussés* et *déchaussés :* la règle de ceux-ci est la plus rigoureuse.

Vers le milieu du treizième siècle, quelques religieux augustins vinrent à Paris et y furent favorablement accueillis du roi saint Louis, qui leur fit bâtir au delà de la porte Saint-Eustache, au milieu d'un bois, près d'une chapelle dédiée à sainte Marie Égyptienne, un *moustier*, où ils restèrent environ deux ans. Ce local leur déplut, et ils vinrent s'établir dans le clos du Chardonnet, où fut bâti depuis le collége du cardinal Lemoine. Ce clos consistait en six arpents de terre et en une maison qu'ils achetèrent de leurs deniers en 1285. Sur la même rive de la Seine, au milieu d'une saussaie marécageuse, se cachait alors un pauvre couvent fondé en 1261 par saint Louis. Là vivaient des moines mendiants, les frères *sachets*, ainsi nommés des sacs qu'ils portaient en guise de robe serrée à la ceinture. En 1293 les augustins traitèrent avec ces moines, qui se dispersèrent peu de temps après avoir fait cession de leur couvent et de ses dépendances. Cette congrégation, bientôt l'une des plus considérables et des plus florissantes de la capitale, acquit du terrain autour d'elle, et y éleva des bâtiments plus vastes, quoique fort simples; elle dut à la munificence de Charles V la nouvelle église où depuis Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit. L'édifice était d'un style commun; cependant le maître-autel méritait des éloges. A la place de sa demi-coupole, décorée par Charles Lebrun, et que soutenaient huit riches colonnes de brèche violette, sur le sol où gisait le grave et triste tombeau de Philippe de Commines et de sa femme agenouillés, s'éleva sous l'Empire le marché à la volaille, dit de la Vallée. Germain Pilon illustra la nef de l'église de ses riches sculptures en bois, et son cloître d'une superbe figure en terre cuite de saint François en extase, que l'on a vue depuis au musée des monuments français. Les assemblées du Saint-Esprit, celle du clergé de France et quelquefois le parlement siégèrent dans les vastes salles de ce monastère, qui possédait une bibliothèque de 25,000 volumes. Ces moines, dits les *grands augustins*, furent supprimés à la Révolution.

Non loin de ce monastère, en face du Louvre, Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, avait acquis un hôtel pour s'y fixer. Dans le vaste enclos de cette habitation vivaient monastiquement cinq solitaires italiens, dits *frères de la Charité*, sous la protection de Marie de Médicis. Marguerite les remplaça par vingt augustins déchaussés, sous la direction du P. Amet. C'était l'accomplissement d'un vœu qu'elle avait fait. La capricieuse Marguerite eut la fantasque idée de congédier ces moines, et leur substitua des augustins chaussés de la réforme de Bourges. Le pape ne s'y opposa pas. Quelques années après, cette princesse mourut, le 17 mars 1615. Sans argent, sans cloître, sans église, ces religieux eurent recours à la pieuse munificence d'Anne d'Autriche. Un monastère convenable, dont elle posa la première pierre, leur fut bâti aussitôt; l'église fut terminée en moins de deux années; le reste des bâtiments, résultat d'aumônes, et commencé en 1619, fut achevé plus tard. L'église de ce couvent, dit des *Petits-Augustins*, à vrai dire sans aucun style, se faisait toutefois remarquer par sa petite chapelle, en forme de coupole, genre d'architecture particulier alors à l'Italie. Le cœur de la reine Marguerite y fut déposé. C'est sur l'emplacement de ce monastère que se trouve aujourd'hui l'École des Beaux-Arts.

Les augustins déchaussés ou *petits-pères*, expulsés de l'hôtel de Marguerite de Valois par l'illustre propriétaire elle-même, d'abord errants et dispersés, obtinrent, le 9 juin 1620, de l'archevêque

de Paris, l'autorisation de fonder un couvent. Ils s'établirent, ou plutôt ils campèrent au delà de la porte Montmartre. Là, devenus plus à l'aise par leurs quêtes et les aumônes, ils parvinrent à faire l'acquisition d'un terrain d'un peu moins de huit arpents, qui longeait le Mail (aujourd'hui, la rue de ce nom). Le 9 décembre 1629 le roi posa la première pierre de leur église sous l'invocation de *Notre-Dame des Victoires*. En 1656 ces religieux jetèrent le fondement de la nouvelle église. L'argent manquant, la construction n'en fut reprise qu'en 1737 et achevée en 1740. Cartaud en avait fourni le dessin. Une longue barbe, des jambes nues, des sandales, caractérisaient ces moines. En 1746, Benoît XIV, par un bref, leur accorda bas et souliers. Bientôt les richesses amollirent leur rudesse primitive. Ils ouvrirent leur monastère aux beaux-arts et aux lettres. Une riche et nombreuse bibliothèque, un cabinet d'antiquités des plus rares, des tableaux remarquables embellirent cette demeure. L'ordre fut supprimé en 1790; mais les bâtiments restèrent debout : les voûtes de l'église entendirent crier, pendant quelque temps, le cours de la rente, et ses dalles retentirent des pas croisés des agioteurs. Le cloître a servi ensuite de caserne et de mairie. La rue de la Banque a été percée depuis sur l'emplacement de ce monastère; des bâtiments nouveaux ont remplacé les anciens, sans changer de destination.

AUGUSTULE. ROMULUS MOMYLLUS AUGUSTUS, surnommé par dérision *Augustulus*, était fils d'Oreste, général des armées romaines dans les Gaules. Celui-ci s'étant révolté, l'an 475 après J.-C., fit proclamer son fils empereur. Odoacre, roi des Hérules, dont la noblesse romaine avait imploré le secours, marcha sur Rome, en 476, fit mettre à mort Oreste, et se contenta de dépouiller s n fils de la pourpre impériale et de l'exiler, avec une pension annuelle de 6,000 écus d'or, en Campanie, dans un domaine qui avait autrefois appartenu à Lucullus. Odoacre prit alors le titre de roi d'Italie.

AUMALE, chef-lieu de canton du département de la Seine-Inférieure, dans l'ancienne Normandie, a 2,033 habitants. A la fin du dixième siècle ce n'était encore qu'une grande terre, dans laquelle un seigneur nommé Guérinfroi fit bâtir un château fort, où il fonda plus tard (vers 1027) l'abbaye d'Auxy. Il paraît qu'en mourant ce seigneur avait laissé la terre d'Aumale à l'église de Rouen. L'archevêque Jean de Bayeux, du consentement de son chapitre, en fit don à Eudes de Champagne, fils d'Étienne II, comte de Champagne, et neveu du comte Thibaut III, qui l'avait frustré de la succession paternelle. Eudes, qui avait épousé la sœur utérine de Guillaume le Bâtard, Adélaïde de Conteville, accompagna ce prince dans son expédition d'Angleterre, et reçut l'investiture du comté d'Holderness, dans l'Yorkshire; en outre, sa terre d'Aumale fut érigée en comté relevant du duché de Normandie. Après la mort de son beau-frère et pendant les guerres qui éclatèrent entre ses successeurs, il osa aspirer au trône même de son bienfaiteur pour son fils Étienne de Champagne (1095). La conjuration qu'il trama avec Robert de Mowbray et d'autres seigneurs anglais et normands fut découverte, et punie pour Eudes par une étroite prison, où il termina ses jours. Le comte Étienne, son fils, après avoir trahi deux fois le roi Henri Ier d'Angleterre, vit son château d'Aumale livré aux flammes par le monarque anglais, et, à l'exemple de tous ceux de son temps, grands et petits, qui faisaient des sottises dans leur pays, il alla chercher une noble et pieuse distraction à la Terre Sainte : il y mourut la même année.

En 1166 Aumale jouissait déjà du privilége de commune, et une charte de 1248 révèle ses droits, ses usages et sa législation. C'était alors une commune jurée, c'est-à-dire une association de bourgeois unis par serment à défendre leur liberté, leurs priviléges, leur commerce et leurs lois.

Philippe-Auguste s'étant emparé d'Aumale, investit de cette seigneurie un de ses chevaliers, Simon de Dammartin. Celui-ci combattit à Bouvines contre son bienfaiteur. Proscrit pendant seize ans, il obtint son rappel en 1230. Jeanne de Dammartin, sa fille aînée, réunit de son chef, en 1239, le comté d'Aumale et celui de Ponthieu du chef de sa mère. Elle était mariée depuis un an à Ferdinand III, roi de Castille. La nouvelle maison d'Aumale, issue de cette union, conserva ce comté jusqu'en 1342, où un mariage de l'héritière du comté le fit passer à la maison d'Harcourt. Une ex-

tinction des mâles le transmit en 1476 à René II, duc de Lorraine, petit-fils de Marie, dernière héritière des d'Harcourt. Claude Ier de Lorraine, duc de Guise, cinquième fils de René, fut en 1508 son successeur au comté d'Aumale, que le roi Henri II érigea en duché-pairie.

Claude II de Lorraine, né le 1er août 1526, troisième fils de Claude Ier, d'abord marquis de Mayenne, puis duc d'Aumale et pair de France en 1547, devint en 1550 gouverneur de Bourgogne. En 1552 il vola au secours de Metz, assiégé par Charles-Quint, et fut fait prisonnier. Remis en liberté en 1553, il donna de nouvelles preuves de sa valeur à la prise de Marienbourg, au combat de Renty, puis en Piémont. Il marcha au secours du pape Paul IV, attaqué par le duc d'Albe (1556), revint en France après la journée de Saint-Quentin, et assista à la reprise de Calais (1558), aux batailles de Dreux (1562), de Saint-Denis (1567) et de Moncontour (1569). Emporté par le ressentiment du meurtre du duc de Guise, son frère aîné, qu'il imputait à l'amiral de Coligny, il fut le plus ardent promoteur du massacre des religionnaires à la Saint-Barthélemy. Il accompagna le duc d'Anjou au siége de la Rochelle, et y fut tué d'un coup de canon, le 14 mars 1573. Un de ses fils, Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, célèbre dans l'histoire de la Ligue, fut tué en voulant surprendre Henri IV à Saint-Denis, le 3 janvier 1591.

Charles de Lorraine, duc d'Aumale, fils de Claude II, né le 25 janvier 1556, présida avec le duc de Guise l'assemblée d'Orcamp (1586), où les ligueurs résolurent de prendre les armes. Au mois de décembre, il s'empara de la ville de Doullens. Après le meurtre du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, le duc de Mayenne et le duc d'Aumale héritèrent de leur popularité. Nommé gouverneur de Paris par les Seize, en 1589, le duc d'Aumale assista en personne aux prières publiques et aux processions que le peuple faisait jour et nuit pour demander au ciel l'extinction de la race des Valois. Il échoua au siége de Senlis, où le duc de Longueville lui enleva son artillerie et ses bagages (17 mai), au combat d'Arques, et à la bataille d'Ivry, où il commandait l'aile gauche des ligueurs (14 mars 1590). Mais, s'étant jeté dans Paris, il força Henri IV d'en lever le siége. Battu par Biron le 8 août 1591, puis chassé d'Amiens par les habitants en 1594, le duc d'Aumale, voyant le parti de la Ligue presque entièrement anéanti, aima mieux traiter avec les Espagnols que d'imiter l'exemple de Mayenne. Le parlement de Paris, à la requête du procureur général, le déclara criminel de lèse-majesté, et il fut écartelé en effigie le 24 juillet 1595. Henri IV désapprouva cette condamnation, et défendit qu'on procédât à la confiscation prononcée par le même arrêt. Le duc d'Aumale, quoique comblé d'égards et de considération à la cour d'Espagne, témoigna de vifs regrets d'avoir porté les armes contre sa patrie, et mourut à Bruxelles en 1631.

Anne de Lorraine, sa fille unique, avait eu en dot le duché d'Aumale lors de son mariage (1618) avec Henri de Savoie, duc de Nemours. Les duchés d'Aumale et de Nemours passèrent successivement à Louis (1638) et Charles-Amédée de Savoie (1641), fils de la duchesse Anne et du duc Henri Ier. Leurs successeurs furent Henri II de Savoie, en 1652, mort sans enfants en 1659, et Marie-Jeanne de Savoie, sa sœur, enfants de Charles-Amédée. Celle-ci, morte en 1724, avait vendu le duché d'Aumale à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, prince légitimé de France. Par la petite-fille de ce prince, Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, mariée à Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, le duché d'Aumale passa à la branche cadette des Bourbons. LAINÉ.

AUMALE (HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc D'), quatrième fils de Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, est né à Paris, le 16 janvier 1822. Comme ses frères, le jeune prince suivit les cours du collége Henri IV. En 1839 son père le fit entrer dans le 4e de ligne avec le grade de capitaine, et il fit ses débuts au camp de Fontainebleau. Plus tard une école de tir ayant été organisée à Vincennes, on la mit sous sa direction, ou plutôt sous son patronage. En 1840 il accompagna comme officier d'ordonnance son frère le duc d'Orléans pendant l'expédition de Médéah, et il se distingua au combat de l'Affroun, à la prise du col ou teniah de Mouzaïa et au combat meurtrier du bois des Oliviers. Nommé en 1841 commandant du 1er bataillon du 21e léger à Paris, le duc d'Au-

male retourna en Afrique au printemps, fit une seconde campagne sous les ordres du général Bugeaud, comme lieutenant-colonel du 24e régiment de ligne; puis il commanda une colonne détachée sous les ordres du général Baraguay-d'Hilliers. Il revint en France à la tête du 17e léger, dont il fut nommé colonel. Ses deux frères aînés allèrent au-devant de lui aux portes de la capitale, et le 13 septembre en rentrant à Paris ils essuyèrent un coup de pistolet que leur tira Quénisset, mais qui n'atteignit que le cheval du lieutenant-colonel. Pendant une année entière le duc d'Aumale resta avec son régiment à Courbevoie. Promu en octobre 1842 au grade de maréchal de camp, il retourna en Afrique en passant par Lisbonne et Gibraltar. Jusqu'en 1843 il commanda la subdivision de Médéah, et se signala par de hardis coups de main; il exécuta de vigoureuses razzias, et fit enfin prisonnier un kalifat de l'émir. On apprit qu'Abd-el-Kader tenait son dépôt de réguliers, sa famille et son trésor sur la limite du Petit-Désert. Une grande opération fut décidée dans le but d'envelopper son armée. Le duc d'Aumale fut chargé de conduire à Boghar un approvisionnement considérable, et de réunir les contingents armés de sa province. Après avoir rempli ces ordres, il s'aventura au delà de Boghar le 10 mai 1843, avec 1,300 hommes d'infanterie et 600 cavaliers, et ne tarda pas à savoir que la smalah d'Abd-el-Kader était réunie dans les environs de Goudjilab, près de la source d'Aïn-Taguin. L'infanterie avançait trop lentement : le jeune prince la laisse en arrière, et avec une heureuse témérité s'élance à la tête de ses cavaliers à la recherche du camp de l'émir. Épouvantées par la masse d'hommes qu'il faut combattre, les tribus alliées l'engagent à attendre son infanterie : « Personne de ma race n'a jamais reculé, » dit-il, et il donne le signal du combat. Un grand nombre de prisonniers, quatre drapeaux et un butin immense furent le prix de sa victoire. Le duc d'Aumale quitta la terre d'Afrique au mois de juin, et au mois d'octobre le roi lui conféra le grade de lieutenant général. Peu de temps après, le commandement de la province de Constantine lui fut donné.

Le 25 novembre 1844 le duc d'Aumale épousa une princesse de Naples, Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, fille du duc de Salerne, née le 26 avril 1822. Le 11 septembre 1847 le roi nomma le duc d'Aumale gouverneur général de l'Algérie. Le prince était à peine installé à Alger, que l'émir Abd-el-Kader tombait entre les mains du général de Lamoricière. Cependant une révolution en France renversait bientôt le trône de son père. Les premières nouvelles annonçaient seulement l'abdication du roi et l'établissement d'une régence; mais le lendemain, informé de la proclamation d'un gouvernement provisoire, le duc d'Aumale engageait la population et l'armée à attendre dans le plus grand calme les ordres de la mère patrie. Enfin, le 3 mars, il apprit la nomination du général Cavaignac au poste de gouverneur général de l'Algérie, et remit le commandement par intérim au général Changarnier. Le duc d'Aumale s'embarqua ensuite avec le prince de Joinville, son frère, à bord du *Solon*, et se dirigea sur Gibraltar. Les deux frères allèrent rejoindre leurs parents en Angleterre, où le duc d'Aumale a acheté Orléans-house à Twickenham. Sa fortune a été moins atteinte que celle de ses frères par le décret du 22 janvier 1852. Amateur de livres, il en a fait acheter de précieux dans les ventes. Érudit, il aime à écrire. Il a donné, sans y mettre son nom, dans *la Revue des Deux mondes : Les Zouaves; les Chasseurs à pied; Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule*. Une brochure de lui, ayant pour titre : *Lettre sur l'histoire de France*, signée Henri d'Orléans, publiée en 1861, a été saisie et a fait condamner son imprimeur et son éditeur. Appelé depuis à présider le banquet d'une société littéraire de Londres, il y a prononcé un discours dans lequel il rappelle son attachement à la liberté. Son *Histoire des princes de la maison de Condé* a été saisie administrativement et n'a pu paraître en France.

M. le duc d'Aumale a eu plusieurs enfants; un seul est vivant : François-Louis-Marie-Philippe d'Orléans, né à Twickenham, le 5 janvier 1854, titré duc de Guise, titre qui avait déjà été donné à deux de ses frères. L'aîné, Louis-Philippe-Marie-Léopold, prince de Condé, né à Saint-Cloud le 15 novembre 1845, est mort à Sydney (Australie) le 24 mai 1866.

AUMONIERS, ecclésiastiques attachés à la chapelle des princes ou à la personne

des grands et des prélats. Il y en a dans les lycées, hôpitaux et prisons. Il y en a eu dans les régiments; depuis 1852 il y en a à bord des vaisseaux de l'État. Le *grand aumônier de France* était un officier ecclésiastique de la cour des rois, un prélat ordinairement de haute naissance, chargé de la distribution des aumônes de la famille royale. Cette dignité, abolie en 1830, rétablie en 1858, remonte au règne de Charlemagne, où celui qui en était revêtu portait le titre d'*apocrisiaire;* plus tard, on le qualifia d'*archichapelain*. Ce fut François Ier qui l'appela *grand aumônier de France*. On compte parmi les plus célèbres Pierre d'Ailly, Jean la Balue, Jacques Amyot, Richelieu, frère aîné du cardinal; le prince de Rohan, si connu par la scandaleuse affaire du Collier; le cardinal Fesch, le cardinal de Talleyrand et le prince de Croï.

La présence des aumôniers dans les camps remonte à l'an 742, où le premier concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout général en chef serait accompagné de deux évêques avec un nombre proportionné de prêtres et de chapelains, et que tout chef de corps serait suivi en campagne de son confesseur. Plus tard ces aumôniers de camp, de troupes, de régiment, furent nommés par le grand aumônier, qui prit même le titre d'*évêque des armées*. Ils étaient approuvés par l'évêque diocésain, qui pouvait révoquer leurs pouvoirs spirituels. Les aumôniers de régiment avaient sous la Restauration le rang de capitaine. Des aumôniers ont suivi les armées d'Orient en 1854 et d'Italie en 1859. Il y en a toujours auprès des troupes en campagne.

Depuis 1852 il y a des *aumôniers des dernières prières* dans chaque cimetière de Paris.

AUNE ou AULNE, genre d'arbres de la famille des bétulacées. L'aune acquiert une taille élevée, et croît rapidement dans les terres humides; cependant il ne refuse aucun terrain. Il convient près des ruisseaux, sur les bords desquels il sert utilement à maintenir le sol par le grand nombre de ses racines. La croissance rapide de l'aune permet de le couper en taillis tous les huit à dix ans. Cet arbre fournit des perches que leur longueur rend propres à divers emplois. Le bois de l'aune est léger et ne pourrit pas dans l'eau, ce qui le rend d'un bon usage pour la confection des fascines destinées à former des encaissements. Les ébénistes et les tourneurs en font beaucoup de cas, parce qu il se lisse et offre une coupe nette sous le ciseau. On en fait des sabots, des échelles, des échalas, etc. Le bois des racines est agréablement veiné. Le charbon de l'aune, qui est de bonne qualité, entre dans la composition de la poudre à canon. L'écorce de cet arbre peut être employée en guise de tan. Macérée avec de la vieille ferraille pendant plusieurs jours, elle produit une couleur noire utile aux teinturiers et aux chapeliers, et qui sert à colorer les filets, la corne et les os destinés aux ouvrages de coutellerie. Cette écorce est aussi employée en médecine comme astringente et tonique. Dans quelques contrées on fait avec les feuilles de l'aune des cataplasmes émollients.

AUNIS, petite province de France, bornée au nord par le Poitou, à l'est et au sud par la Saintonge, et à l'ouest par l'Océan. Elle est comprise aujourd'hui dans le département de la Charente-Inférieure et dans celui des Deux-Sèvres. Ce pays, renommé pour ses sauneries, était habité du temps de César par une partie des *Santones*. De la domination des Romains, l'Aunis passa sous celle des Visigoths. Les Francs s'en rendirent maîtres en 507, par la victoire de Vouillé. Depuis ce temps le sort de ce pays fut étroitement lié à celui de la Saintonge. Au dixième siècle la terre d'Aunis était possédée par les maisons de Mauléon et de Châtelaillon, sur lesquelles l'usurpa, en 1130, Guillaume VIII, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. L'Aunis reprit son rang parmi les provinces lorsque, ayant enfin secoué le joug des Anglais, il se donna à la France, en 1371. Les principales villes de l'Aunis étaient La Rochelle et Rochefort.

AURÉLIEN. L. DOMITIUS AURELIANUS, empereur romain, naquit vers l'an 220, dans le territoire de Sirmium, en Illyrie, d'un métayer du riche sénateur Aurélius. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et passa par tous les grades de la milice. L'empereur Valentinien le nomma inspecteur des camps, et le chargea d'y rétablir la discipline; il lui donna ensuite le consulat, et lui fit épouser la fille d'un riche sénateur, Ulpius Crinitus, descendant de Trajan. Sous le règne de Claude II, Aurélien le seconda contre Auréole, et dans

la guerre contre les Goths il eut le commandement de la cavalerie; ses victoires lui valurent le surnom de *Gothique*. Quand l'empereur mourut, il désigna Aurélien pour son successeur, et les légions d'Illyrie confirmèrent ce choix. Quintilius, frère de Claude, prit la pourpre dans Aquilée; mais il la résigna, et se donna la mort après dix-sept jours de règne, pour ne pas tomber au pouvoir de son rival. Aurélien tourna ses efforts contre les Suèves et les Sarmates, et les contraignit à repasser le Danube; en même temps il retira les troupes romaines de la Dacie. Sur ces entrefaites, une invasion d'Alemans, de Marcomans et de quelques tribus germaines le rappela dans le nord de l'Italie. Après avoir essuyé une grande défaite à Plaisance, l'empereur tailla en pièces les barbares sur les bords du Métaure et auprès de Pavie. De retour à Rome, il châtia les auteurs d'une sédition, et entoura la ville d'une enceinte qui prit son nom. Il marcha ensuite contre Tétricus, qui avait pris la pourpre dans les Gaules et à qui la Bretagne et l'Espagne obéissaient. Tétricus, fatigué de sa puissance précaire, entra en accommodement avec Aurélien, se laissa battre par lui, et se rendit de bonne grâce. En 272, Aurélien alla combattre Zénobie, reine de Palmyre. Deux combats livrés à Antioche et à Émèse décidèrent du sort de la guerre; Zénobie rejeta sa longue résistance sur son conseiller, Longin, qui fut mis à mort. Pendant ce temps Probus avait soumis l'Égypte. Aurélien retournait en Europe, quand il apprit que les habitants de Palmyre s'étaient révoltés et avaient massacré la garnison romaine. Aussitôt il revint sur ses pas, et tira une vengeance terrible de cette rébellion en abandonnant Palmyre pendant trois jours à la fureur de ses soldats. Il passa ensuite en Égypte, où l'appelait une nouvelle révolte. Firmus, marchand qui avait acquis une immense fortune dans le commerce de l'Inde, s'était fait proclamer empereur. Aurélien triompha sans peine de l'insurrection, et en fit périr publiquement l'auteur. De retour à Rome, il célébra ses victoires par un triomphe d'une magnificence extraordinaire. L'empereur visita ensuite la Gaule et l'Illyrie, et se prépara à marcher contre les Perses pour venger la défaite de Valérien. Il était déjà près de Byzance, quand il fut assassiné par la trahison d'un de ses secrétaires (janvier 275). Aurélien était un général habile avec toutes les qualités d'un soldat; on lui a reproché une rigueur qui allait parfois jusqu'à la cruauté. Il fit de continuels efforts pour réformer les mœurs. Après avoir traité les chrétiens avec douceur au commencement de son règne, il avait rendu contre eux des édits terribles; mais il mourut avant leur publication.

AURORE. Pour l'astronome, l'aurore est cette lumière faible qui commence à colorer l'atmosphère lorsque le soleil n'est plus qu'à 18° au-dessous de l'horizon, et qui continue en augmentant jusqu'au lever de cet astre. Les Grecs, qui divinisèrent tous les phénomènes célestes, ont fait de l'aurore une déesse qui, *de ses doigts de rose*, ouvrait les portes de l'Orient. Fille de Titan et de la Terre, elle précédait le lever du Soleil, sur un char attelé de deux chevaux dont Homère nous a conservé les noms. De son union avec Astræus, roi d'Arcadie, naquirent les Vents et les Astres. Ayant enlevé Tithon, elle l'épousa, et en eut deux fils : Memnon et Hermation, qui régnèrent, l'un sur l'Éthiopie, l'autre sur une partie de l'Asie. La mort de ces princes fut tellement sensible à leur mère, que la rosée qui se répand chaque matin sur les fleurs n'était autre chose que *les larmes de l'Aurore*. Aurore avait obtenu de Jupiter l'immortalité de Tithon; mais elle oublia de demander qu'il ne vieillît pas, et bientôt le fils de Laomédon devint si caduc qu'il souhaita d'être changé en cigale.

Les modernes, ayant aperçu un point blanc sur l'horizon à l'endroit du ciel où le soleil doit paraître, ont poétisé

... ce feu pâle et doux qui précède l'aurore

sous le nom d'*aube*. Depuis, l'*aube matinale* partage avec l'*Aurore au teint vermeil* l'encens des poëtes descriptifs.

AURORE BORÉALE. Ce météore ayant été d'abord observé dans le voisinage du pôle nord, reçut le nom d'*aurore boréale*; mais des phénomènes analogues se produisent dans les régions antarctiques, et il serait rationnel de dire *aurore polaire*. M. Pouillet décrit comme suit ce phénomène : « Si l'aurore boréale doit paraître, dit-il, on commence, après la chute du jour, à distinguer une lueur confuse vers le nord; bientôt des jets de lumière s'élèvent au-dessus de l'horizon, larges, dif-

fus, irréguliers; on remarque, en général, qu'ils tendent vers le zénith. Après ces apparences très-variées, qui sont comme le prélude du phénomène, on voit à de grandes distances deux vastes colonnes de feu, l'une à l'occident, l'autre à l'orient, qui montent lentement au-dessus de l'horizon, et parviennent à une grande hauteur; pendant qu'elles s'élèvent avec des vitesses inégales et variables, elles changent sans cesse de couleur et d'aspect; des traits de feu plus vifs ou plus sombres en sillonnent la longueur, ou les enveloppent tortueusement; leur éclat passe du jaune au vert foncé ou au pourpre étincelant. Enfin les sommets de ces deux colonnes éblouissantes s'inclinent, se penchent l'un vers l'autre, et se réunissent pour former un arc ou plutôt une voûte de feu d'une immense étendue. Quand l'arc est formé, il se soutient majestueusement dans le ciel pendant des heures entières. L'espace qu'il renferme est en général assez sombre, mais d'instant en instant il est traversé par des lueurs diffuses et diversement colorées. Au contraire, dans l'arc lui-même on voit incessamment des traits de feu d'un vif éclat qui s'élancent au dehors, sillonnent le ciel verticalement comme des fusées étincelantes, passent au delà du zénith, et vont se concentrer dans un petit espace à peu près circulaire, que l'on nomme la couronne de l'aurore boréale. Dès que la couronne est formée, le phénomène est complet, l'aurore a déployé dans le ciel tous les plis de sa robe de feu, on peut la contempler dans toute sa majesté. Après quelques heures, ou d'autres fois après quelques instants, la lumière s'affaiblit peu à peu, les fusées ou les jets deviennent moins vifs et moins fréquents, la couronne s'efface, l'arc devient languissant, et enfin l'on n'aperçoit plus que des lueurs incertaines qui se déplacent lentement et qui s'éteignent. Telle est l'apparence de l'aurore boréale quand elle se montre dans sa plus grande magnificence; mais il arrive très-rarement que l'on puisse observer une aurore boréale complète, même dans les régions septentrionales. »

L'aurore boréale se passe dans l'atmosphère, puisqu'elle est emportée avec elle dans le mouvement de rotation du globe. Différentes explications ont été proposées relativement à la formation de ce météore. On a remarqué qu'il y a une liaison intime entre les causes de l'aurore boréale et celles du magnétisme terrestre. M. de la Rive a démontré que ces phénomènes sont produits par l'électricité accumulée dans les régions supérieures de l'atmosphère, et qui ne trouvant pas un écoulement suffisant dans les orages et les trombes, se rend au pôle le plus voisin par un courant continu. Nous ne voyons point directement la lumière émise : elle arrive à l'œil de chaque spectateur sous un angle déterminé, après avoir subi une ou plusieurs réfractions entre des couches de densités différentes, à la manière de celle qui produit les illusions du mirage sur des sables brûlants; et c'est ce qui donne au phénomène, comme à celui de l'arc-en-ciel, la constance de toutes ses phases diverses.

AUSCULTATION, méthode d'investigation médicale qui est basée sur la connaissance des bruits que l'organisme en fonction produit, soit dans l'état sain, soit dans l'état de maladie. Ces recherches peuvent se faire par l'application immédiate de l'oreille sur l'organe que l'on explore, ou bien à l'aide d'un instrument que l'on interpose entre l'oreille et l'organe interrogé : de là la distinction d'*auscultation médiate* et d'*auscultation immédiate*. Laënnec, inventeur de ce moyen de diagnostic et qui avait fait ses premières recherches à l'aide de l'auscultation médiate, n'était pas partisan de l'application de l'oreille sur les parois de la poitrine; mais l'expérience a prouvé qu'il s'était exagéré les avantages de son *stéthoscope*. La plupart des médecins pratiquent aujourd'hui l'auscultation seulement à l'aide de l'oreille, pour reconnaître par l'étude des bruits des poumons ou du cœur les diverses maladies dont ces organes peuvent être affectés. L'auscultation a pris de l'extension depuis Laënnec; elle a fait de grands progrès dans l'étude des maladies du cœur et des gros vaisseaux. M. Piorry et d'autres l'ont appliquée à l'étude des maladies du ventre; Lisfranc au diagnostic des fractures; d'autres au diagnostic des maladies de vessie; Fischer au diagnostic des maladies de la tête.

AUSONE. DECIUS ou DECIMUS MAGNUS AUSONIUS, poëte latin du quatrième siècle, naquit à Bordeaux, vers l'an 309, de Julius Ausonius, qui jouissait de la faveur de l'empereur Valentinien, et qui après avoir été son médecin, était devenu

préfet de l'Illyrie. Ausone fit ses études à Bordeaux et à Toulouse, suivit quelque temps le barreau avec assez d'éclat, et devint enfin titulaire de la chaire d'éloquence de Bordeaux. Valentinien, sur le bruit de son mérite, lui confia l'éducation de son fils Gratien, et le récompensa de ses soins en le nommant successivement comte de l'empire, questeur et préfet du prétoire. Quelques années plus tard (379), son élève reconnaissant, étant monté sur le trône, lui conféra la dignité de consul dans les Gaules. L'époque de sa mort n'est point certaine; quelques critiques la fixent à l'année 394. On n'est pas d'accord non plus sur le mérite d'Ausone comme poëte. On ne peut nier qu'il n'eût beaucoup d'esprit et des connaissances variées; mais, d'un autre côté, sa versification manque de facilité, son style est dur, et sa latinité même est moins pure que celle de Claudien. On distingue parmi ses poésies son poëme de *la Moselle*, où les naturalistes ont remarqué une description des poissons qui habitent ce fleuve, aussi exacte, dit-on, que l'homme le plus instruit pourrait la faire aujourd'hui.

AUSONES, ancien peuple de la péninsule italique, qui occupait la plus grande partie de la Campanie entre le Vulturne et le Silarus, excepté les territoires de Cumes et de Naples. Les Grecs avaient étendu le nom d'*Ausonie* à toute l'Italie; il est fréquemment employé par les poëtes dans ce sens. Les Ausones paraissent être une branche de la grande nation opique ou osque. Suivant Niebuhr les Ausones et les Aurunci sont le même peuple.

AUSPICES. *Voyez* AUGURES.

AUSTERLITZ, ville des États autrichiens, à 17 kilomètres sud-est de Brunn, près, de laquelle, le 2 décembre 1805, l'empereur Napoléon remporta une éclatante victoire sur les armées réunies de l'Autriche et de la Russie, commandées par les empereurs François et Alexandre en personne; c'est de cette circonstance que la bataille d'Austerlitz reçut des soldats le nom de *journée des trois empereurs*. La veille, Napoléon avait ranimé l'exaltation de ses troupes par une proclamation qui circulait encore dans les bivouacs quand Napoléon s'y présenta. L'armée se rappelle à l'instant que le lendemain est l'anniversaire de son couronnement, et, par un mouvement électrique, cinquante mille bouchons de paille, attachés aux baïonnettes des fusils, lui offrent le spectacle d'une brillante illumination. La nuit entière se ressentit de cette fête improvisée. Koutousof avait divisé son armée en cinq colonnes : les deux premières, commandées par Doctorof et Langeron, obéissaient au commandement supérieur de Buxhowden. Przybyzewsky commandait la troisième, dont Koutousof se réserva la direction suprême. Les Autrichiens formaient les deux autres avec la division russe d'Ouwarof, et marchaient en seconde ligne sous la conduite du prince de Lichtenstein; la quatrième occupa la route d'Austerlitz à Brunn, et la cinquième les derrières de Pratzen. La garde impériale russe couvrit Austerlitz de ses masses, que le czar regardait comme invincibles; Bagration formait l'extrême droite; et Kienmayer, arrivé dans la nuit avec sa cavalerie, flanquait l'extrême gauche des alliés et débordait la droite de notre armée. Cent mille combattants se présentaient ainsi devant soixante-dix mille Français. Dès le matin Napoléon parcourait les rangs de son armée, et l'électrisait encore par ses discours. Il s'aperçut, avec joie, que les Russes, trop fiers pour se laisser attaquer, abandonnaient les fortes positions de Pratzen pour s'aventurer dans la plaine. La prise de ces hauteurs lui parut une opération décisive, et, se tournant vers le maréchal Soult, il lui demanda combien de temps il lui faudrait pour les couronner. « Moins de vingt minutes, Sire, » répondit le maréchal. Soult gravit en effet ces hauteurs, culbutant l'ennemi, et bientôt le corps de Kolowrath, où se trouvait Alexandre, fut enfoncé, mis en déroute et obligé de s'enfuir en abandonnant toute son artillerie. En même temps Napoléon lança le maréchal Davout avec deux divisions, l'une d'infanterie, l'autre de dragons. La gauche était alors commandée par le maréchal Lannes, et le centre par le maréchal Bernadotte. Toute la cavalerie, échelonnée en arrière de la ligne de bataille, obéissait au prince Murat. Les divisions de cuirassiers des généraux Nansouty et d'Hautpoul se tenaient en réserve avec vingt-quatre pièces d'artillerie légère. Enfin, l'empereur pouvait compter sur une réserve non moins imposante, celle des dix bataillons de grenadiers réunis du général Oudinot, et de dix bataillons de la garde, qu'il conservait pour ainsi dire sous sa main, avec tout son état-

major, avec le maréchal Berthier et Junot, pour frapper un coup décisif.

Le général Friant, attaquant les hauteurs et le village de Telnitz, à la faveur d'un épais brouillard qui cachait ses mouvements, en chassa les Autrichiens et les Russes, mais la dispersion du brouillard le força à reculer; rallié au général Legrand, il s'établit sur la lisière du bois de Turas, entraînant les Russes dans le défilé de Telnitz. La quatrième colonne russe se disposait à descendre des hauteurs de Pratzen pour consommer sa victoire, quand de fortes masses d'infanterie parurent sur le flanc droit. Koutousof s'arrêta stupéfait. Son offensive était terminée; il sentit trop tard qu'il était coupé lui-même par l'effet de ses manœuvres. Pendant que Soult marchait sur les hauteurs de Pratzen, l'avant-garde ennemie avait débordé l'extrémité de notre droite où se trouvait Davout. Tout aussitôt on avait vu s'ébranler Murat avec sa cavalerie, tandis que Soult opérait avec les divisions Vandamme et Saint-Hilaire. Leur feu ne commença qu'à cent pas de l'ennemi, et sema le carnage et la terreur dans ses rangs ébranlés. Alexandre, qui faisait ses première armes, combattit vainement en soldat pour soutenir l'élan de ses troupes. Bernadotte, qui flanquait avec son corps d'armée la gauche du maréchal Soult, combattait de son côté près du village de Blazowitz contre la garde russe, dont Koutousof et le czar avaient cru devoir ne faire qu'une réserve. La cavalerie de cette garde, en se rapprochant de Koutousof, rencontra sur sa route le 4ᵉ de ligne, qu'elle sabra et qui perdit son aigle dans cette charge; mais ce léger échec n'arrêta point l'attaque de Soult. Koutousof s'efforça vainement de reprendre les hauteurs de Pratzen par une charge à la baïonnette. Trois généraux russes furent blessés à la tête de leurs colonnes, qu'aucun effort, aucun reproche ne put ramener au combat. Soult, resté maître de Pratzen et de ses hauteurs, fit poursuivre le général Kolowrath par ses avant-gardes, lui enleva une grande partie de ses canons, et cette portion de l'armée russe eût été dès lors anéantie si le prince de Lichtenstein n'était venu, à la tête de ses troupes, la rallier dans le vallon de Krenovitz, au delà de Pratzen.

Bernadotte avait secondé ce mouvement décisif avec autant d'adresse que de courage, attirant Constantin et Lichtenstein à Blazowitz, où il se maintint. La division Drouet subit l'attaque de la cavalerie du grand-duc. Napoléon envoya à son secours Rapp, à la tête des mamelouks et de trois escadrons de sa garde. A l'aspect de cette mêlée, Rapp s'écrie : « En avant ! on égorge vos frères, vengeons-les ! en avant! » Il s'élance avec Morland et Dallemagne, enlève l'artillerie qui soutenait la cavalerie russe, et la culbute elle-même à travers les carrés de la division Drouet; mais cette cavalerie se rallie, se reforme et revient à la charge. Rapp, qu'un nouvel escadron de grenadiers à cheval vient de rejoindre, soutient ce second assaut avec la même valeur. On se mêle, on combat corps à corps : Morland est tué, Rapp est blessé; il continue à combattre, blesse et prend le prince Repnin à la tête de ses cavaliers, et les rejette en désordre sur les divisions Drouet et Rivaud, qui les criblent de balles. Bernadotte pousse son corps d'armée en avant, franchit les hauteurs et le vallon de Blazowitz, s'empare du village de Krenovitz, et la garde russe fuit pêle-mêle vers Austerlitz, entraînant avec elle le corps de Lichtenstein et les débris de celui de Kolowrath.

Le maréchal Lannes avait lutté toute la journée contre le prince Bagration, sur la chaussée de Brunn à Olmutz. Ce prince avait ordre d'occuper le Santon, défendu par dix-huit pièces de canon, et occupé par le général Claparède et le 18ᵉ d'infanterie légère. Il n'y put réussir, et son infanterie eût péri dans sa retraite, sous les coups de la cavalerie de Murat, si le général Ouvarof ne fût arrivé avec trente escadrons pour en arrêter l'impétuosité. La défaite de Constantin et de la garde russe lui faisant craindre d'être cerné, Bagration se replia enfin sur Austerlitz.

Buxhowden restait avec ses trente mille hommes dans les environs de Telnitz et de Sokolnitz, tiraillant contre cinq ou six mille Français que lui opposaient la division Friant et une des brigades du général Legrand. Sokolnitz fut pris et repris trois ou quatre fois dans la journée, et finit par rester aux Français. Buxhowden ne commandait plus qu'à des débris confus, mitraillés par les feux croisés de l'artillerie des deux divisions françaises. Cette masse, balayée du défilé de Tel-

nitz, chercha une issue sur les derrières du corps de Bernadotte par la vallée de Kobelnitz, où elle rencontra une multitude de fuyards. Leur terreur était à son comble. Ils se précipitèrent sur le lac de Sokolnitz, que le froid de décembre avait glacé. Mais un petit nombre seulement eut le bonheur d'atteindre la rive opposée. La glace rompit sous le poids de cette masse, et 6,000 Russes trouvèrent la mort dans les eaux. Le général Przybyzewski aima mieux se rendre avec 6,000 autres et son artillerie. Buxhowden, resté sur la droite de Sokolnitz avec les débris des corps de Langeron, de Doctorof et de Kienmayer, chercha à gagner les hauteurs d'Augerd sous la protection de sa cavalerie et d'un régiment qui défendait encore le village de Telnitz. Napoléon avait lancé sur Augerd la division Vandamme, la brigade Levasseur et ses vingt bataillons de réserve. Il y marcha lui-même avec l'artillerie légère de sa garde. Vandamme attaqua le corps de Langeron au moment où il défilait dans Augerd, s'empara de ce village, prit ce général avec quatre mille de ses soldats et son artillerie. Buxhowden ne put se sauver qu'avec deux bataillons qu'il ramena à Austerlitz par un long détour. Quatre autres, qui s'échappaient par le lac glacé d'Augerd avec 59 canons et autant de caissons, y furent engloutis avec ce matériel immense et tous les fuyards qui les avaient suivis. Il ne restait plus que Doctorof et Kienmayer. Ces deux corps cherchaient une retraite par l'étroite chaussée qui sépare les lacs d'Augerd et de Monitz, et Kienmayer s'était porté avec un régiment du hussards sur les hauteurs de Satschau pour défendre la tête de ce défilé. Vandamme enleva le village de Telnitz, et refoula la cavalerie ennemie sur le défilé pendant que Napoléon la foudroyait sur les flancs des feux de son artillerie. Cette cohue de cavaliers autrichiens porta le désordre dans l'infanterie russe, qu'elle refoulait à son tour sur la digue. Un grand nombre de fantassins périrent encore dans les deux lacs que traversait la chaussée. Mais une batterie habilement placée par Doctorof, ripostant à celle de Napoléon, permit à la cavalerie autrichienne de se reconnaître. Elle se dévoua pour assurer la retraite des 8,000 Russes qui restaient à ce général, et qui, gagnant Boscowitz à la faveur de la nuit, rejoignirent enfin à Austerlitz les débris de l'armée d'Alexandre.

Telle fut cette journée mémorable, dans laquelle les alliés perdirent 40,000 hommes, 120 pièces de canon, 45 drapeaux et une innombrable quantité de bagages. Toutes leurs troupes y furent engagées, tandis que 20,000 Français ne brûlèrent pas une amorce. Ce ne fut qu'avec 50,000 combattants que Napoléon remporta cette victoire. « Je suis content de vous, » dit-il à ses soldats dans une proclamation aussi célèbre que la journée, et qui finissait par ces mots : « Il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour qu'on vous réponde : Voilà un brave! » Cette victoire ne fut achetée que par le sang de 2,000 morts et de 5,000 blessés. Valhubert fut le seul général français qui y perdit la vie. Alexandre et François II étaient atterrés de leur défaite. Le prince de Lichtenstein vint demander une entrevue à Napoléon au nom de son souverain. Le vainqueur l'accorda, et l'entrevue eut lieu en plein air, près d'un feu de bivac, à 13 kilomètres en avant d'Austerlitz. L'empereur d'Autriche implora la clémence de Napoléon, pour lui et pour son allié, que l'armée française avait déjà cerné dans son quartier général de Holitsch. « Je consens à le laisser passer, répondit le vainqueur, mais il faut qu'il évacue l'Allemagne et les Polognes autrichienne et prussienne. » François II le promit au nom d'Alexandre, et Savary retourna vers le czar pour s'assurer de ses intentions. Il ne retrouva que la honte et la consternation dans une cour et dans une armée qui trois jours auparavant l'avaient fatigué de leur jactance. Le czar accepta toutes les conditions qui lui furent imposées; le maréchal Davout, dont les divisions établies à Josephsdorf fermaient la retraite aux Russes, ouvrit ses rangs pour les laisser passer; et ceux qui s'étaient annoncés comme les libérateurs de l'Allemagne s'estimèrent heureux de se retirer par les journées d'étape que Napoléon avait réglées lui-même. Le traité de Presbourg fut le résultat de cette victoire. Après avoir annoncé à ses soldats cette paix qui devait durer dix mois, l'heureux conquérant revint dans sa capitale enivrée leur préparer des fêtes, des monuments et des triomphes, et jouir de

la gloire immense qu'il venait d'ajouter à son nom. VIENNET.

AUSTRALIE, ou NOUVELLE-HOLLANDE, grande île de l'Océanie, située entre le grand Océan et l'Océan Indien, nommé aussi *Continent Austral*, où la Grande Bretagne possède plusieurs colonies enrichies surtout par la découverte de l'or.

Les différents noms imposés aux côtes du continent Austral, à mesure qu'on les découvrait, n'ont pas été généralement admis. Il conviendrait mieux dès lors d'adopter une division conforme à la nature, et de partager l'Australie en Australie septentrionale, méridionale, orientale et occidentale. L'Australie septentrionale comprend l'Australie intertropicale située au nord du tropique, et l'Australie méridionale les terres avoisinant le golfe Spencer et le golfe Vincent, d'où résulte la séparation du pays en partie orientale et occidentale.

Le climat de l'Australie a quelque analogie avec celui de la Sicile et de Naples; durant neuf ou dix mois il est délicieux; celui de la Nouvelle-Galles est considéré comme très-salubre. Ce qu'on appelle les mois d'hiver n'est qu'une époque pluvieuse : en Angleterre ce seraient des jours d'été; l'époque la plus désagréable est celle des grandes chaleurs, qui ont lieu en décembre, janvier et février; les vents du désert augmentent encore notablement cette température embrasée. Il n'y règne pas de maladies endémiques; on y voit peu de fièvres intermittentes ou d'affections pulmonaires; l'ophthalmie seule règne avec quelque vigueur.

Ce qui frappe surtout l'Européen en Australie, c'est de rencontrer des arbres aux feuilles coriaces, lancéolées et épineuses, et qui avec les saisons changent non pas de feuillage, mais d'écorce; ensuite, l'abondance de fleurs, belles, riches en miel et n'exhalant pas d'odeur, des roseaux qui ressemblent à des arbres, et des graminées de la hauteur d'un homme; de même dans le règne animal, l'immense variété d'êtres imparfaitement organisés, et surtout les apparitions anomales de cygnes noirs, d'aigles blancs, d'oiseaux pourvus de poils en guise de plumes, d'ornithorinques, de kangurous, etc. L'abeille d'Australie ne pique pas, l'oiseau ne chante pas. On y voit des quadrupèdes qui ont un bec et qui pondent, d'autres sont munis de sacs pour porter leurs petits. Des formes nouvelles ont aussi été introduites, grâce à la colonisation européenne, accueillies volontiers par la nature et propagées avec beaucoup de succès. Nous voulons parler de la culture des céréales et des plantes légumineuses d'Europe, et de l'introduction de diverses espèces d'animaux qui jusqu'alors y manquaient complétement, le mouton et le porc, entre autres. La vigne y a été importée dès 1801, mais ce n'est guère qu'en 1829 que cette culture commença à prendre de l'importance. L'olivier y produit plus vite qu'en Europe; le figuier, la canne à sucre y ont été importés; le pays abonde en bois; on y a découvert des mines de fer, de plomb et de houille, très-bitumineuses. Les côtes abondent en baleines. On y a tenté l'acclimatation du faisan, des canards, des cygnes blancs, et même des moineaux, des saumons, des lamas et alpacas, des chameaux, des lièvres, etc. L'Algérie y a envoyé des autruches.

En 1606 la Nouvelle-Hollande fut découverte par le navire hollandais *Duythen*, parti d'Amboine. Un hasard amena alors le navigateur espagnol Torrès dans les mêmes parages. En 1623, les navires hollandais *Pera* et *Arnheim*, donnèrent à l'étendue de côtes qu'ils découvrirent au nord le nom de *Carpentarie*, en l'honneur de C. Carpenter, alors gouverneur général des Indes hollandaises. La découverte de la côte occidentale, qui eut lieu presque en même temps, fut l'effet du hasard et de la force des courants dans la mer des Indes qui en 1616 y conduisirent le navire *Eendracht*, en 1619 le navigateur Édel, et plus tard De Witt : de là les noms de Terres de De Witt, d'Eendracht et d'Édel, donnés à la côte occidentale. Les Hollandais découvrirent de la même manière la côte méridionale. En 1622 le vaisseau le *Leeuwin* en aperçut l'extrémité sud-ouest; en 1629 Peter Nuyts parcourut les côtes du golfe austral à l'ouest : aussi a-t-on donné à cette étendue de terres les noms de Terres de Leeuwin et de Nuyts. Dans les dernières années de l'administration du gouverneur général Van-Diémen, le Hollandais Abel Tasman releva la plus grande partie de la côte occidentale, découvrit en 1642 l'île à la-

quelle il donna le nom de Terre de Van-Diémen, dissipa les illusions d'après lesquelles on regardait l'Australie comme l'extrémité septentrionale d'un grand continent polaire antarctique, et donna le nom de Nouvelle-Hollande à l'espace de terre situé entre la Terre de Van-Diémen et la Terre de De Witt. A la mort de Van-Diémen (1645), les découvertes des Hollandais dans ces parages cessèrent presque complétement; jusqu'à l'arrivée de Cook en 1770 l'Australie ne fut explorée que par le Hollandais Vlaming, en 1696, et par Dampier, navigateur français, en 1699. En 1770 Cook aborda la côte de Botany-Bay, l'est du continent, et lui donna le nom de Nouvelle-Galles du Sud. De la création de la colonie de Sidney, par le gouverneur Philipp, en 1788, date pour l'Australie une nouvelle période d'explorations. Les recherches eurent d'abord plutôt pour objet l'intérieur des terres; mais bientôt on reprit le travail du relèvement des côtes, travail dans lequel se distinguèrent Flinders, Grant et Bass à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle. En 1801 le navigateur français Baudin contribua à mieux faire connaître ces contrées. L'Anglais King, dans les expéditions qu'il entreprit de 1817 à 1822, opéra avec la plus grande exactitude le relèvement de presque toutes les côtes de l'Australie. Ce que ses explorations avaient encore laissé d'obscur ou d'incomplet fut élucidé et achevé de 1837 à 1843 par Stokes.

En même temps la connaissance de l'intérieur de ce continent, contrée déserte et où tout inspire l'effroi, était enrichie par les rapports de hardis aventuriers, et aussi par des expéditions scientifiques spécialement entreprises à cet effet. A bien dire, le premier voyage de découvertes tenté à l'intérieur est celui qu'entreprit le géomètre Oxley, qui partit de Bathurst en 1817 pour les marais du Lachlan et s'en revint par la vallée de Wellington; puis, en 1818, pour les marais du Maquarie, et à l'est pour Port-Maquarie. En 1823 Currie, parti de Camden, parvint au sud jusqu'aux dunes de Brisbane; et en 1824 Hume et Hovell, partis de Morumbidjee, atteignirent Port-Philippe, après avoir traversé de fertiles contrées. Dans l'intervalle de 1823 à 1829 Allan Cunningham entreprit des rives du Maquarie quatre voyages dans la direction du nord, où il atteignit le fleuve Brisbane. Dans la direction du nord-ouest, Sturt parvint deux fois, en 1828 et 1829, jusqu'au Darling, après avoir traversé les marais du Maquarie. Le même explorateur entreprit d'autres expéditions dans les années suivantes, en partant de la Nouvelle-Galles du Sud pour pénétrer dans l'intérieur. En 1836 et 1838 eurent lieu dans la même direction les expéditions de Leigh et de Mitchell. En 1837 et 1839 les recherches auxquelles se livra Grey firent mieux connaître l'ouest et le nord-ouest de l'Australie, tandis qu'en 1846 Gregory et Helpmans, partis de la colonie de l'Australie occidentale, et en 1840 et 1841 Eyre, parti d'Adélaïde, s'efforçaient les uns et les autres de pénétrer dans l'intérieur du continent. En 1844 le même capitaine Sturt entreprit d'Adélaïde un nouveau voyage de découvertes. Kennedy, qui s'était proposé d'explorer la contrée située entre Rockingham-Bai et le cap d'York, mais qui périt assassiné en route, n'atteignit que partiellement son but. Les essais tentés par Mitchell et par Leichardt, intrépide explorateur allemand, à l'effet d'atteindre le golfe de Carpentarie en partant de Sidney, eurent un plus heureux résultat. Ce dernier entreprit en 1849 un nouveau voyage à l'intérieur, mais il s'est perdu.

Pitt ayant eu l'idée de fonder une colonie spécialement destinée à recueillir et à moraliser les condamnés, Banks désigna à cet effet les environs de Botany-Bay, dans la Nouvelle-Galles du Sud. En mai 1787 le capitaine de vaisseau Philipp, fils d'un Allemand de Francfort, désigné pour remplir cette mission, mit à la voile avec une flotte de onze bâtiments portant, indépendamment des fonctionnaires d'administration, environ 200 soldats de marine et 776 condamnés, avec les approvisionnements nécessaires. Le 26 janvier 1788 Philipp posa la première pierre de la ville de Sidney, centre de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud. L'émigration volontaire fut pendant longtemps insuffisante, de sorte que la colonie ne pouvait se soutenir qu'en tirant de loin la plupart des objets les plus indispensables, tandis qu'à l'intérieur l'accumulation des criminels était une puissante cause de contagion

morale pour le petit nombre de colons qui s'y étaient établis. Le développement de la colonie prit un nouvel essor sous l'administration de Maquarie, qui dura de 1810 à 1822. Une sécheresse, qui, en 1813, menaça les troupeaux, détermina de hardis aventuriers à franchir les montagnes Bleues; et les trois colons Wentworth, Lawson et Blackland furent richement récompensés de leurs peines et des dangers qu'ils avaient courus, en découvrant dans les terrasses occidentales de cette chaîne de montagnes les plus magnifiques pâturages. Le torrent de l'émigration s'accrut encore quand on fonda, en 1815, l'établissement de Bathurst, et qu'une belle route y conduisit de Sidney à travers la montagne. La mise en culture des terres prit de rapides développements. Comme à l'époque de la fondation de la colonie cette contrée n'avait été choisie qu'à cause de la bonté et de la sûreté de ses ports, et que le peu de fertilité naturelle du sol ne permettait pas à l'agriculture d'y prospérer, il n'y eut que l'élève du bétail, et notamment celle de la race ovine, due plus particulièrement aux industrieux efforts du colon Mac-Arthur, qui devint la base de la prospérité de l'Australie tout entière. En 1796 ce colon fit venir du Cap les premiers mérinos qu'on ait vus dans la colonie; depuis cette époque ils s'y sont énormément multipliés, et fournissent maintenant une grande quantité de laine à l'exportation. Les pâturages pour les troupeaux venant à manquer, force fut de faire de nouvelles découvertes et de fonder de nouveaux établissements. Tandis que la terre de Van-Diémen, à l'origine (1803) simple dépôt de criminels, devenait avec une étonnante rapidité une florissante colonie, le gouverneur Stirling fondait, en 1829, dans la partie sud-ouest du continent, au milieu des plaines arrosées par la rivière des Cygnes, la colonie de l'*Australie occidentale*.

Dès 1833, des établissements étaient fondés sur les bords du golfe Saint-Vincent, dans l'*Australie méridionale*, et l'année suivante ils recevaient l'organisation régulière d'une colonie. Cependant cette nouvelle colonie ne date, à bien dire, que de l'année 1837, époque où fut bâti son chef-lieu, *Adélaïde*.

Un an après la fondation d'Adélaïde, une nouvelle ville, Port-Lincoln, était fondée sur les bords du golfe Spencer, et plus tard encore d'autres établissements s'élevaient sur la baie de Rivoli. En même temps on créait au sud-est de l'embouchure de la Murray, dans la contrée appelée *Australia felix*, la colonie de Port-Philipp, dépendance immédiate de la Nouvelle-Galles du Sud, avec la ville de Melbourne, dont la prospérité a été rapide. Ce district a été érigé en colonie séparée en 1851 sous le nom de *Victoria*.

Un nouvel essai d'établissement fut tenté en 1838 dans l'Australie du Nord, malgré l'insuccès d'une précédente tentative, faite en 1829, époque où l'on fut réduit à abandonner le fort Dundas, dans l'île Melville, et Wellington sur le port Raffles. Le nouvel établissement situé dans la presqu'île de Cobourg, à Port-Essington, s'appelle *Port-Victoria*. Il est entouré de montagnes et d'épaisses forêts, où abondent toutes les espèces tropicales. Il dépend administrativement de la Nouvelle-Galles du Sud.

En 1859 on a formé la colonie de *Queensland* avec le district de Moreton-Bay, détaché de la Nouvelle-Galles du Sud; Brisbane est la capitale de cette nouvelle colonie.

Avant la découverte des mines d'or, la population de l'Australie anglaise était à peine de 420,000 âmes; mais le commerce entre la colonie et la métropole était déjà considérable. L'Australie expédiait en Europe pour 40 millions de laine et possédait 15 ou 20 millions de moutons. Des mines de cuivre d'une grande richesse étaient exploitées à Burra-Burra (Australie méridionale) : elles étaient si productives que les actions, sur lesquelles il n'avait été versé que 75 fr., montèrent presque aussitôt à 8,025 fr. et que l'exploitation en fut à peine affaiblie par la redoutable concurrence des mines d'or. C'est au mois de juillet 1851 que la présence de l'or fut constatée en Australie. On dut cette découverte à un nommé Hargreaves, qui reçut en récompense une pension de 200 livres st. et fut nommé à un emploi dans l'administration supérieure. Au 2 janvier de l'année suivante, la nouvelle de la découverte s'était répandue avec une telle rapidité que déjà vingt-six gisements étaient en cours d'exploitation. En moins de onze mois, il fut expédié en Angleterre, des ports de la province de Victoria, 265,640 onces d'or (125 mil-

lions de francs) ; cette province possédait les deux plus riches gisements, le mont Ballarat et le mont Alexander ; des ports de la Nouvelle-Galles du Sud on en exporta environ pour 60 millions de francs. Dans l'Australie méridionale, le district d'Adélaïde, menacé d'une banqueroute imminente, vit en 1852 son capital colonial hausser sensiblement, par suite de la découverte des gisements aurifères. Les terres, que les propriétaires étaient sur le point d'abandonner, reprirent faveur. La quantité d'or déposé au bureau d'essai depuis son ouverture jusqu'au 13 juillet 1852 représentait déjà une valeur de 17 millions de francs, et ce chiffre est loin de donner la quantité totale des extractions. Du 1er novembre 1851 au 31 mai 1852, le revenu du trésor pour priviléges sur les mines d'or monta à 1,163,875 fr. Des mines d'or furent découvertes en 1852 dans le district de Buninyong, à Ballarat ; elles surpassaient en richesse tout ce qui avait été précédemment trouvé soit à Sidney, soit en Californie. Toute la population se mit en marche vers ce territoire, si bien que le commissaire du gouvernement dut fixer à huit pieds carrés la superficie de chaque concession particulière. En trois années, 1851, 1852 et 1853, le continent australien absorba la somme énorme de 540 millions de marchandises de toutes sortes, sorties exclusivement des ateliers britanniques. La population ne dépassait pas alors 500,000 âmes. Pour payer ces achats, l'Australie avait arraché à ses sables, pendant la même période, près de 600 millions d'or; mais, chose remarquable, le commerce des laines ne diminua pas ; il atteignit en 1851 18 millions de livres, en 1853 21 millions de livres, en 1856 52,052,139 livres, et en 1861 68,506,222 livres.

De nouveaux placers furent trouvés en 1858 sur les bords de la rivière Fitzroy, à Port-Curtis (Nouvelle-Galles du Sud) ; ils déplacèrent beaucoup de monde, et cependant il ne vint pas de Curtis plus de 300 onces d'or en un mois. A Daisy-Hill, à 80 milles environ de Melbourne, on reconnut des placers assez abondants, mais le manque d'eau en rend pénible l'exploitation. En somme on évaluait l'or exporté de l'Australie, de 1851 à 1859, à 2,332,000,000 de fr.; en 1860, 87,394 Européens et 20,128 Chinois avaient été employés dans les districts des mines, et la valeur de l'or exporté dépassait 200,000,000 de francs. A l'exposition de Londres de 1862, un immense obélisque doré figurait la masse d'or expédiée par l'Australie à la métropole depuis l'ouverture des mines, et cet énorme polygone écrasait les grandes pièces d'art qui l'environnaient. En 1864, les indigènes se mirent à exploiter une mine d'or dans l'intérieur sur les bords du Warrego, presque au centre de l'Australie, et des chercheurs d'or s'y portèrent. L'exposition de Londres imprima un grand mouvement au commerce australien. Victoria envoya des vins, des blés, des laines, des fourrures, des cuirs, des instruments de toutes sortes (chirurgie et mécanique), des wagons, des bois bruts et ouvragés, des meubles, des laques, de l'ambre, des bijoux, des minerais, des pierres précieuses, des gravures et des lithographies, des verres, des cristaux, des liqueurs, des bières, des cires ; la Tasmanie, diverses sortes de bois, des laines, des farines, des huiles, des plantes textiles ; l'Australie méridionale, des grains qui figuraient parmi les plus beaux, des vins, des minerais d'or, de cuivre et de plomb ; l'Australie occidentale, des bois, des cuivres ; Queensland, des bois.

L'intérieur du continent australien abonde en points de vue pittoresques, comme toutes les contrées encore vierges ; l'Australie du Sud surtout recèle des lacs et des torrents à peine explorés. Il est vrai que ces contrées, habitées par des indigènes au corps velu comme des singes, sont encore peu sûres pour des étrangers. Une expédition, sous le commandement de M. R. Austin, fut chargée en 1854, par le gouvernement local, d'explorer l'intérieur de l'Australie occidentale, au nord et à l'est des districts colonisés. M. R. Austin poussa jusqu'à un immense marais situé à 632 mètres d'altitude, et regagna la rivière Murchisson, dont il traversa quelques grands tributaires. Le pays, inculte vers l'ouest, était peuplé d'indigènes et d'animaux ; la configuration géologique indiquait des terrains aurifères du caractère le plus riche.

Gregory disait que l'intérieur de l'Australie n'était qu'une mer désséchée : « ni eau, ni verdure, un désert. » Mais, comme dans tous les déserts, il s'y trouve des oasis, et les voyages subséquents ont fait

revenir sur cette donnée des premiers explorateurs ; déjà M. Gregory lui-même prouvait que cette terre n'était pas si stérile, par son voyage dans l'Australie septentrionale et méridionale. En 1858, une nouvelle colonne d'explorateurs partit encore sous la direction de M. Gregory, à la recherche du docteur Leichhardt, mais elle ne put découvrir sa trace. En 1858, M. J. Mac-Douall Stuart revint à Adélaïde après une heureuse exploration de l'intérieur septentrional de l'Australie. Son voyage contribua à affaiblir la supposition de l'aridité absolue de l'intérieur de ce continent. Il avait traversé toute la région infertile du Lake Torrens, parcouru en zigzag environ 40,000 milles carrés de pays, et acquis la certitude que des parties excellentes étaient enclavées dans les espaces infertiles, dans la région occidentale du continent. La plupart du temps, l'explorateur, accompagné d'un naturel, était obligé de vivre de sa chasse, encore ne rencontrait-il qu'un maigre gibier ; mais il ne tardait pas à parvenir à des régions plus riches, bien boisées, et dont les arbres étaient chargés d'oiseaux. Sous le 29e degré de latitude sud, M. Stuart découvrit les plus belles criques de l'Australie, pleines, le long des bords, d'herbages poissonneux, et garnies sur les rivages de magnifiques essences gommeuses. Il crut même reconnaitre du quartz aurifère.

L'Australie est redevable au capitaine Cadell d'explorations fructueuses, qui ont déterminé le cours de rivières importantes. Sur son steamer *Albury*, il s'est avancé en 1859 dans l'intérieur du Murray afin de visiter le Darling ; il était accompagné du gouverneur de l'Australie méridionale. Profitant des routes qu'il avait découvertes dans sa première exploration, M. Stuart parvint en 1859 à 300 milles au-dessus du point où étaient parvenus M. Babage et le major Warburton. Il découvrit de splendides pâturages et des eaux en abondance. Une grande partie de ce pays est aurifère.

Diverses expéditions ont été tentées en 1861, pour explorer l'intérieur du continent australien. La première, celle de Burke, commencée sous d'heureux auspices, s'est tragiquement terminée. Parti de Melbourne en 1860, avec l'intention de gagner le golfe de Carpentarie, il échelonna ses forces, laissant à Ménindie un premier depôt et un second près de la rivière Cooper, sous les ordres de Brahe. Mais ce dernier, ne recevant aucune nouvelle, partit le 21 avril 1861, et rallia à son passage le dépôt de Ménindie, dont les deux chefs étaient morts. En arrivant à Cooper's-Creek, neuf heures seulement après le départ de Brahe, Burke et ses compagnons, épuisés par les fatigues et les privations, se trouvèrent isolés. Burke mourut bientôt après ; un seul de ses compagnons, King, survécut et fut recueilli par des indigènes ; c'est là que M. Howitt, envoyé par le comité d'exploration de Melbourne, le retrouva au mois de septembre. M. Howitt ramena son expédition intacte à Ménindie, avec King et les notes de Burke et de Wills. Une autre expédition, conduite par Wright, était allée, de janvier à juin 1861, à la recherche de Burke, et s'était avancée dans la vallée de la Poria et dans celle de la Bulla, assez loin à l'est du Cooper's-Creek ; elle perdit là trois de ses hommes, parmi lesquels le docteur L. Becker. Elle fut rejointe par Brahe sur les bords de la Bulla. Accablée de lassitude et effrayée de ses pertes, elle n'alla pas plus loin. L'expédition de Burke prouva que les indigènes étaient plus doux qu'on ne pensait. M. Mac-Kinlay, envoyé à la recherche de Burke, dont on ignorait encore le sort, parcourut une partie de l'intérieur et arriva jusqu'à un lac, nommé par lui *Lake Massacre*, parce qu'il y vit les traces d'un massacre d'Européens dont la personnalité n'a pu être découverte ; le pays traversé par lui est, à son rapport, plus fertile qu'on ne le supposait.

Envoyé par l'Australie méridionale pour traverser le continent australien, vers le 135e degré de longitude, pendant que Burke devait le traverser vers le 140e, M. Mac-Douall Stuart partit d'Adélaïde au commencement de mars 1860. Il était accompagné seulement de deux hommes, MM. Kekwick et Head. Il s'avança jusqu'à 300 milles de la rivière Victoria ; l'hostilité des indigènes le força à rétrograder. La partie de la route dans laquelle il y avait absence complète d'eau n'était que de 60 milles. M. Stuart reprit bientôt son expédition. Cette fois, il avait adjoint à ses deux compagnons neuf pionniers déterminés et quarante-neuf chevaux. Il quitta Chamber's-Creek le 1er janvier 1861 et s'avança vers le nord,

en suivant à peu près sa première route. On franchit les montagnes nommées Mac-Donnell Range, sous le tropique du Capricorne, à 1,000 mètres d'altitude : on y trouva des sources abondantes, des marbres et de beaux granits. On traversa ensuite sans obstacles une suite de montagnes moins élevées, de vallées, de plaines, de petits cours d'eau. Arrivé devant la rivière où il avait été arrêté dans sa précédente expédition, M. Stuart n'y trouva plus personne, et put s'avancer librement au nord. Il franchit des petites montagnes, qu'il nomma Whitington, où des broussailles recouvrent des marbres blancs, des pierres ferrugineuses, du granit et des grès. Il découvrit une belle rivière, dont les rives sont bordées de plantes fourragères et d'une graminée assez semblable au froment. On y reconnut un arbre dont les fruits ont de l'analogie avec les prunes; il y avait des grues, des émous, des ibis, près de ce cours d'eau qui se perd malheureusement dans un steppe, ainsi que d'autres cours d'eau que M. Stuart reconnut. Il rencontra des indigènes qu'il eut quelque peine à mettre à la raison. M. Stuart n'était plus qu'à 180 kilomètres du golfe de Carpentarie; mais le steppe était partout sans eau, rude et infranchissable. La pluie survint au 3 juin. Il fallut revenir. A l'ouest, on trouva une rivière que Stuart appela du nom de Burke, mais cette rivière se perdait encore dans le steppe. Des indigènes attaquèrent un des compagnons de Stuart. Le 12 juillet on revint enfin par la route la plus directe; le 31 août l'expédition atteignit Levi, la station la plus septentrionale de l'Australie méridionale. Elle s'y reposa, puis gagna Mululu, d'où Stuart regagna Adélaïde en bateau, pendant que Kekwick ramenait ses compagnons par terre.

La civilisation s'introduit par tous les côtés en Australie. On y compte une ville de cent mille âmes; le gaz y répand sa lumière. On y a construit des chemins de fer. En 1861 l'Australie en possédait 118 milles en exploitation, parmi lesquels 24 milles étaient la propriété de sociétés par action. Les principaux États de l'Australie ont leurs chefs-lieux reliés entre eux par des lignes télégraphiques.

AUSTRASIE. Lorsqu'en 511 les quatre fils que laissa Clovis, Thierry Ier (ou Théodoric), Clodomir, Childebert et Clotaire Ier, firent le partage des États et des immenses conquêtes de leur père, Thierry fut appelé par le vœu des Francs à régner sur l'Austrasie ou France orientale. Ce fut à Metz que Thierry Ier établit le siége de son nouveau royaume. Il comprenait, outre les provinces d'au delà du Rhin (la France rhénane), tous les pays situés entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut. Plusieurs villes de Champagne, telles que Reims, Châlons, Troyes, etc., faisaient également partie de l'Austrasie. Enfin, Thierry joignait à ces possessions l'Auvergne, le Gévaudan, partie du Rouergue, du Limousin et du Vivarais, Cahors, Albi, Uzès, etc., qu'il avait eus par préciput de son père. Il agrandit encore ses domaines par la conquête de la Thuringe, et mourut en 534.

Son fils Théodebert lui succéda; aussi habile politique que grand capitaine, il battit successivement les Grecs et les Ostrogoths qui avaient recherché son alliance. et mourut en 548. Dès que Théodebert eut fermé les yeux, son ministre Parthénius fut lapidé par le peuple dans Trèves. Théodebalde succéda à son père Théodebert. En 522 les deux frères Bucelin et Leutharis, ses généraux, conduisirent 70,000 hommes en Italie. Narsès ne put d'abord s'opposer à leur marche sur Rome; mais bientôt ils divisèrent leurs forces, et furent accablés séparément. Théodebalde mourut sans enfants. Ce fut Clotaire Ier, roi de Soissons, son grand-oncle, qui recueillit sa succession. Sigebert Ier, quatrième fils de Clotaire, eut dans le nouveau partage de l'empire des Francs le royaume d'Austrasie. Gogon fut son maire du palais. Sigebert épousa la fameuse Brunehaut, et fut assassiné en 575, par deux domestiques de Frédégonde, quand il avait déjà conquis presque toute la Neustrie. Childebert, roi d'Austrasie, n'avait que cinq ans lorsque la fin tragique de son père l'appela au trône. Il fit quatre expéditions en Lombardie, malgré les ennemis que Frédégonde lui suscitait de tous les côtés, et mourut en 596. Théodebert II, son fils aîné, n'avait que dix ans quand il lui succéda, sous la régence de son aïeule Brunehaut, qu'il chassa en 599. Celle-ci, le poursuivant dès lors d'une haine implacable, arma contre lui son frère Thierry II, roi d'Orléans et de Bourgogne, qui le défit à Toul et à Tolbiac. Théodebert tomba au pouvoir de Brunehaut, qui lui fit d'abord couper les cheveux en

signe de dégradation, et s'en débarrassa plus tard en l'envoyant au supplice. De quatre fils qu'il laissa, Sigebert, que quelques auteurs considèrent comme la tige de la maison de Habsbourg, Gontran, Lothaire et Mérovée, aucun ne recueillit une portion de son immense héritage. Le dernier, par ordre de Thierry, eut la tête brisée contre une pierre. Thierry prit alors le titre de roi de Bourgogne et d'Austrasie. Il mourut quelque temps après, et Clotaire II se trouva maître de toute la France après le supplice de Sigebert, fils de Thierry, que Brunehaut lui avait suscité pour rival. L'Austrasie conserva ses maires particuliers. Dagobert, fils aîné de Clotaire II, placé par lui sur le trône d'Austrasie en 622, succéda à son vaste royaume en 628, et mourut en 638, laissant à Sigebert II la couronne d'Austrasie, qu'il lui avait cédée dès l'année 633. Ce prince mourut le 1er février 655. Le maire du palais Grimoald se crut alors assez fort pour envoyer en Irlande Dagobert II, jeune fils du roi, et placer la couronne sur la tête de son propre fils; mais sept mois après le nouveau roi fut renversé par les Neustriens, et Grimoald paya de sa tête son ambition. Childéric II, second fils de Clovis II, roi de Neustrie, fut proclamé roi d'Austrasie, sous la tutelle du maire Wulfoald. En 670 il fut accepté pour roi par les Neustriens, après la chute d'Ébroïn, et fut assassiné trois ans après. Dagobert II fut proclamé roi d'Austrasie en 674. Il avait environ vingt-sept ans lorsqu'il fut assassiné, en 679. Après sa mort le trône d'Austrasie demeura vacant pendant quarante et un ans. Pepin d'Héristal et après lui Charles-Martel, son fils, gouvernèrent ce royaume comme maires du palais et ducs des Français. Thierry IV, dit de Chelles (720-737), et Childéric III (742-752) régnèrent nominalement sur l'Austrasie, sous l'autorité effective de Carloman et de Pepin le Bref. Carloman, frère puîné de Pepin le Bref, chef de la seconde race, hérita du royaume d'Austrasie, qu'il gouverna pendant trois ans (768-771). Ses enfants, Pepin et Siagre, ne lui succédèrent point, et en 772 Charlemagne, son frère aîné, réunit l'Austrasie aux autres portions de la monarchie française. Le nom même d'Austrasie cessa d'exister lorsqu'en 843, par le partage fait entre l'empereur Lothaire et ses frères, une portion considérable de cet ancien royaume fut incorporée à la Germanie. Le reste est demeuré à la France propre, ci-devant neustrienne.

AUTEL. La conscience douloureuse de la faute primitive donna naissance aux sacrifices. Abel offrait à Dieu les premiers-nés de son troupeau. Caïn les prémices de ses fruits; ils les lui présentaient sur un tertre de gazon, sur une simple pierre, et ces monuments devenaient sacrés, car on pensait que Dieu s'y était montré pour agréer les offrandes. Si l'on échappait à quelque danger, si l'on terminait heureusement une entreprise lointaine, le premier soin était d'élever un autel. On agissait de même dans toutes les transactions importantes, afin que la présence de Dieu entre les deux parties rendît leurs serments inviolables. Abraham achète un champ pour servir de sépulture à sa famille, et il élève la pierre du serment. Jacob passe le gué de Jaboc, et il construit un autel grossier qui rappellera à ses enfants la miséricorde du Seigneur. Avant la loi de Moïse, les descendants d'Abraham suivaient son exemple; ils sacrifiaient à Dieu sur des autels qu'ils élevaient, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. La loi de Moïse interdit ces sacrifices particuliers : elle voulut que Dieu ne possédât qu'un seul temple. Souvent les juifs allaient sacrifier dans les hauts lieux. Consacrer un seul temple à Jéhova, c'était ramener le peuple israélite à l'unité. Il n'y avait dans le temple que deux autels : l'un était d'airain et servait aux holocaustes; l'autre était d'or, et servait à brûler des parfums.

Les autels égyptiens sont des monolithes de forme conique tronquée, mais fort évasés ensuite à la partie supérieure, qui est ordinairement creusée en entonnoir, terminé par une ouverture qui traverse la pierre dans toute sa longueur. On connaît des autels égyptiens en basalte vert et en granit. Chez les Grecs et chez les Romains, dans le principe, les autels furent aussi simples que chez les premiers Hébreux; on conserva même presque toujours cette simplicité dans les autels consacrés aux dieux des champs : c'était assez souvent une pierre antique, que les laboureurs entouraient de guirlandes de fleurs, quelquefois un tronc d'arbre où se rattachaient d'anciennes traditions.

Cette pierre des premiers autels votifs fut ensuite plus ou moins taillée, plus ou moins ornée. Les autels grecs, d'abord de bois, bientôt après de pierre, et quelquefois de métal, sont en général remarquables par le goût qui a présidé à leur exécution. Placés dans le temple, ils sont de diverses formes, carrés, ronds ou triangulaires, de brique ou de pierre; ils ne doivent pas être trop élevés, afin de de ne pas cacher la statue du dieu. Les autels destinés aux libations sont creux, les autres massifs ; on les orne de feuilles et de fleurs d'olivier pour Minerve, de myrte pour Vénus, de pin pour Pan; les sculpteurs imitent ensuite ces ornements, et la différence des feuilles, des fleurs ou des fruits qui les composent indique exactement le dieu auquel ils ont été consacrés. On y voit aussi figurer des têtes de victimes, des patères, des vases et autres ornements religieux, et, sur les plus élégants, des bas-reliefs dont le sujet est relatif aux sacrifices. Dans les grands temples de Rome il y avait ordinairement trois autels, l'un dans le sanctuaire et au pied de la statue du dieu; l'autre à la porte du temple; le troisième était un autel sur lequel on portait les offrandes et les vases sacrés. D'autres autels étaient hors de l'enceinte des temples.

Les anciens professaient un grand respect pour les autels. Ils pensaient que les dieux y résidaient, de même que dans les statues qui leur étaient consacrées. Lorsqu'un malheureux réclamé par la justice des hommes pouvait embrasser les autels des dieux, il était sauvé : c'était sur un autel que se scellaient les traités de paix, et celui qui les violait s'exposait aux imprécations promises à l'impie; c'était au pied des autels que se serrait le lien conjugal, auquel la religion présidait avec toute sa majesté.

Les Gaulois auraient cru faire injure à la Divinité en lui élevant des temples. On construisait pour servir d'autel une pile carrée, qui se rougissait trop souvent de sang humain. Chez les chrétiens l'autel ne fut d'abord, comme celui où Jésus-Christ institua l'eucharistie, que la table d'un festin. Dans les catacombes les saints mystères se célébraient sur le tombeau d'un martyr. Quand la religion put avoir des temples, le souvenir de ce temps de persécution fit donner à ses autels la forme d'un tombeau. Dans nos églises l'autel est assez ordinairement en marbre. A la place où le prêtre consacre l'eucharistie est une pierre marquée de quatre croix, sous laquelle sont enfermées des reliques. C'est encore un souvenir des catacombes. Cette pierre est bénie par l'évêque. On la nomme *autel portatif*. A proprement parler, elle constitue seule l'autel. Audessus de l'autel se trouve le tabernacle. On y place les hosties consacrées dans un vase nommé *ciboire*. De chaque côté l'autel est orné de chandeliers, qui restent allumés pendant la célébration des mystères, autre vestige des anciennes persécutions. Devant l'autel brûle jour et nuit une lampe, emblème de l'amour dont nous devons brûler pour Dieu. Enfin il y a peu d'églises où l'image d'un saint ne soit placée derrière l'autel.

AUTEUIL, joli village compris depuis 1859 en grande partie dans le 16e arrondissement de Paris; le reste a été réuni à Boulogne. Placé sur la route de Versailles et près du bois de Boulogne, il comptait 4,274 habitants en 1856. Il possède une station du chemin de fer de ceinture. Ce chemin de fer y traverse la Seine par un magnifique viaduc en pierre, construit sur un pont également en pierre, pour gagner la rive de Grenelle. Quelques maisons d'Auteuil ont eu des hôtes illustres tels que Boileau, Molière, Chapelle, d'Aguesseau, Franklin, Condorcet, Helvétius et Rumford. Sous l'Empire Destutt de Tracy réunissait les idéologues dans une maison qu'il habitait près de l'église paroissiale. La maison dans laquelle Molière donnait ces fameux soupers qui rassemblaient à sa table les esprits les plus distingués du temps n'existe plus. La maison de Boileau est détruite aussi ; mais celle de son jardinier Antoine Riquet est encore intacte. La maison où Racine a écrit *les Plaideurs* existe toujours; elle a été habitée depuis par Mme Récamier, Washington Irving et l'abbé de Genoude. La maison de Mme Helvétius était placée près de l'ancien parc de Montmorency, dont la compagnie du chemin de fer a fait une villa. En 1862 l'institution de Sainte-Perrine a été transférée à Auteuil. Près de là, dans une partie d'un parc qui a appartenu au peintre Gérard, s'est élevée une nouvelle maison de retraites pour cent vieillards, due aux libéralités de M. Chardon-Lagache. Sur l'emplacement du château du Coq, une so-

ciété particulière avait commencé de vastes bâtiments pour servir à des expositions industrielles permanentes; mais ces constructions n'ont pas été terminées. Le château du Coq avait été un pavillon de chasse. Richelieu y fit bâtir de magnifiques serres dans lesquelles Louis XV enfant étudia la botanique. Cette propriété fut plus tard occupée par Mme Élisabeth. Parmi ses derniers habitants on cite MM. Pasquier et Guizot. Auteuil possède aussi une usine où l'on opère le cuivrage des plus grandes pièces de fonte.

AUTEUR. « Les Latins, dit M. Rapetti, avaient deux mots pour qualifier ceux qui écrivent : ils disaient de ceux qui faisaient des livres avec des livres, qu'ils étaient des écrivains; mais à ceux qui n'écrivaient que pour ajouter à l'ensemble des notions reçues, à ceux-là seulement ils réservaient le titre d'auteurs. » On a appelé les auteurs de « beaux esprits à répétition, » et Maurepas disait avec beaucoup de raison : « Un auteur est un homme qui prend dans les livres tout ce qui lui passe par la tête. » Autrefois les auteurs tiraient peu d'argent de leurs écrits; ils sont plus heureux aujourd'hui, et la propriété littéraire commence à être reconnue par tous les États civilisés.

Dans le siècle de Louis XIV et même dans le siècle dernier, les ouvrages dramatiques étaient aussi d'un faible rapport. Corneille mourut pauvre; Racine, quoique historiographe et pensionné, n'avait que de l'aisance; Molière n'était pas riche, et si Regnard posséda une terre ce fut comme trésorier de France. L'auteur n'avait alors de propriété réelle que celle de son manuscrit. L'impression ne l'avait pas plutôt rendu public que tous les théâtres étaient autorisés à le jouer sans sa permission et sans lui rien payer. Aussi l'homme de lettres ne pouvait-il guère traiter avec les directeurs des spectacles que pour son œuvre inédite. Il stipulait alors un prix pour chaque représentation; encore le compromis s'arrêtait-il à un chiffre assez limité. A la Comédie française, par exemple, ce chiffre était invariable tant que les représentatoins de la pièce atteignaient un *quantum* de recettes déterminé; mais si une seule fois la recette descendait au-dessous de ce taux, la pièce tombait dans ce qu'on appelait *les règles*, et l'auteur n'avait plus droit à aucun dédommagement quand on jouait sa pièce. Les théâtres de province y mettaient encore moins de façons : ils ne payaient rien, absolument rien, aux auteurs, soit qu'ils obtinssent des copies des pièces jouées dans la capitale, soit qu'ils les montassent à l'aide des brochures imprimées. L'auteur de *Figaro* avait eu beaucoup à souffrir de cet abus à son entrée dans la carrière. Il mérita la reconnaissance de ses confrères en sollicitant et obtenant la loi de 1791, qui défend de jouer un ouvrage sans la permission écrite de l'auteur, à peine de la confiscation totale de la recette pour chaque infraction. Il fut secondé dans cette croisade littéraire auprès de la Constituante par Mercier, et par plusieurs autres écrivains en renom. Beaumarchais réunit tous les auteurs dramatiques de son temps à son hôtel, et là ils prirent l'engagement de régler désormais leurs intérêts en commun. Ils arrêtèrent des tarifs fixant les droits de représentation tant à Paris que dans les départements. Ils les divisèrent en catégories de genres et de population. Ils fondèrent deux agences centrales chargées de percevoir les droits et de traiter les affaires sociales. Enfin deux comités nommés par les auteurs veillèrent à l'ensemble des travaux. Ils s'assemblaient de temps à autre, et convoquaient au besoin des réunions générales. Cet état de choses dura jusqu'en 1829. A cette époque Scribe eut l'heureuse idée de rendre permanents les comités ainsi que les assemblées générales, et de placer les deux agences sous la surveillance d'un seul pouvoir agissant avec plus d'unité. Son appel fut entendu, et la commission actuelle des auteurs fut définitivement fondée.

En 1837 M. Ferdinand Langlé, proposa de constituer l'association des auteurs dramatiques en société civile, conformément aux dispositions du code Napoléon. D'après cet acte, la commission dramatique, composée de quinze membres élus par l'assemblée générale, forme le conseil suprême de la société qu'elle administre. Ses attributions consistent : 1° dans le droit de passer des traités avec tous les théâtres de France; 2° dans l'administration des finances sociales; 3° dans la surveillance et la direction des recouvrements; 4° dans la distribution des secours et pensions aux sociétaires malheureux,

aux infirmes, aux vieillards, aux veuves et aux orphelins.

Avant la loi du 8 mars 1854 le temps pendant lequel la veuve et les enfants d'un auteur dramatique jouissaient du produit de la représentation de ses œuvres était limité à cinq ans. Depuis cette loi, ce temps a la même durée que la propriété littéraire, c'est-à-dire la vie entière de la veuve, trente ans après la mort de l'auteur ou de sa veuve mariée sous le régime de la communauté pour les enfants, dix ans pour les autres héritiers. La société des auteurs dramatiques a même stipulé avec des directeurs de théâtres des droits perpétuels pour les héritiers des auteurs ou compositeurs, qu'ils soient français ou étrangers; ou à leur défaut pour la caisse de secours de la société. Enfin, des traités internationaux ont garanti le payement de droits d'auteur dans les pays étrangers.

AUTO-DA-FÉ, expression espagnole qui signifie *acte de foi*. C'était autrefois en Espagne, en Portugal, et dans leurs dépendances, le mode suivant lequel s'accomplissaient les sentences que l'inquisition prononçait contre les personnes qui lui étaient déférées. Depuis la seconde moitié du dernier siècle, ces exécutions se faisaient en secret. Le cérémonial de l'*auto-da-fé* a varié suivant les temps et suivant les lieux. Cette cérémonie avait lieu d'ordinaire un dimanche entre la Pentecôte et l'Avent et très-souvent le jour de la Toussaint. Dès la pointe du jour retentissait le son étouffé de la grosse cloche de la cathédrale pour annoncer aux populations le châtiment qui allait frapper les actes de fanatisme barbare reprochés surtout aux juifs. Les personnages les plus considérables s'honoraient de suivre ces processions. Les dominicains ouvraient la marche avec la bannière de l'Inquisition; venaient ensuite les repentants, qui n'avaient été condamnés qu'à de simples pénitences; puis, séparés par un grand crucifix porté triomphalement, nu-pieds, recouverts du *san-benito* et un bonnet pointu sur la tête, les condamnés à mort. Ils étaient immédiatement suivis par les effigies des contumaces, et par les ossements des accusés morts pendant la procédure, enfermés dans des bières noires, sur lesquelles étaient peintes des flammes et des symboles infernaux. Le terrible cortége était fermé par de longues files de moines et de prêtres. On se rendait à l'église en passant par les rues principales de la ville; la lecture des jugements était donnée à l'issue du sermon. Pendant cette lecture, les accusés étaient placés devant un crucifix, chacun un cierge à la main. Quand cette lecture était terminée, un officier de l'Inquisition frappait de la main chacun des condamnés sur la poitrine, pour lui annoncer que l'Inquisition l'abandonnait au bras séculier. Un officier civil les faisait alors charger de chaînes, et on les conduisait à la prison de la ville. Quelques heures après on les amenait au supplice. C'était le bûcher pour les impénitents, et le bûcher après strangulation pour les hérétiques relaps, bien que repentants. Ces sévérités, que les papes ont blâmées, supposaient en Espagne un péril public; et en effet, les juifs de la Péninsule avec leurs immenses richesses travaillaient activement à judaïser toute l'Espagne. Les rois assistaient quelquefois aux auto-da-fé solennels. Le plus brillant *auto-da-fé* dont fasse mention l'histoire eut lieu à Madrid, en 1680, sous le règne de Charles II.

AUTOGRAPHE. Ce mot signifie un écrit de la main même de l'auteur. « La Bruyère, dit M. Feuillet de Conches, eût peint, de nos jours, le fou d'autographes, comme il a peint le fou de médailles, le fou d'estampes, qui n'a souci que de leur rareté; le bibliomane, qui ne lit jamais ses livres et n'en admire que le maroquin et les dorures; le fou de tulipes, planté et prenant racine, le cœur épanoui de joie, devant ses fleurs. Et de fait, il est un grand nombre de ces curieux d'écritures de personnages célèbres qui se gardent de lire, encore plus d'étudier ce qu'ils recueillent, et qui, dans les manuscrits dont l'histoire générale et l'histoire particulière pourraient tirer parti, ne s'inquiètent nullement de la valeur littéraire, historique ou anecdotique, et n'ont des autographes que comme d'autres ont des curiosités de dressoir ou d'album, par mode et pour la montre. Mais à côté de telles gens sont les habiles, les vrais curieux, les *dénicheurs*, comme aurait dit Scaliger. Ceux-là savent à merveille l'utilité qu'on peut retirer de tels trésors. Pour eux, la beauté extérieure d'une lettre n'est qu'un mérite secondaire. Ils lisent ce qu'ils amassent, ils n'amassent que ce qui est une preuve ou un ornement de la vérité, que ce qui peint quelque coin de l'âme humaine, que ce qui

se présente comme la science rendue sensible. Ils sont les pionniers de l'histoire. »

En France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Russie, quelques curieux ont formé des collections d'une grande valeur, alimentées par les ventes fréquentes de précieux documents qui ont lieu à Paris, à Londres, à Bruxelles et à Leipzig. L'autographe est devenu l'objet d'un commerce suivi. Beaucoup de cartulaires qui dormaient dans les vieux châteaux se sont dispersés dans les cabinets curieux. Parmi les collections particulières les plus importantes de lettres autographes qui ont été réunies, on cite celles de M. Guizot, du prince de Metternich, de Fossé d'Arcosse, du marquis de Biencourt, du marquis de Flers, du marquis de Châteaugiron, du baron de Trémond, de M. Corby, de M. Jolyet, à Dijon; de sir Thomas Philipps, à Londres; de M. Dawson-Turner à Yarmouth; du comte de Corsilla, à Turin; du comte Gilbert Borromeo, à Milan; de M. Falckenstein, à Dresde; de MM. Fuchs et Franck, à Vienne; celles de Guilbert-Pixérécourt, d'Auguis, de Villenave, de Parison, de Renouard, de Duchesne aîné, de M. Feuillet de Conches. La plupart ont été dispersées.

AUTOGRAPHIE. Ayant écrit avec une encre grasse sur un papier préparé au moyen d'une composition d'amidon, de gomme et d'alun (et qu'on nomme *papier autographique*), on mouille avec de l'eau tiède le dos de la feuille, dont on applique ensuite la face écrite sur une pierre lithographique; on recouvre le tout de plusieurs feuilles de papier mou, et l'on fait passer dessus le râteau de la presse; les caractères sont alors transportés sur la pierre, et le tirage s'opère comme dans la lithographie.

AUTOMATES, mot tiré du grec signifiant *se mouvant soi-même*, et qui s'applique à des imitations d'êtres vivants agissant mécaniquement. Ceux qui imitent les mouvements humains ont reçu le nom d'*androïdes*.

Les poupées mécaniques qui courent autour d'une table, en remuant la tête, les yeux, les mains, étaient des petits androïdes communs chez les Grecs, d'où plus tard ils furent apportés chez les Romains. Ils sont devenus des jouets dont on amuse les enfants. Le premier androïde qui ait acquis quelque célébrité est attribué à Albert le Grand, qui non-seulement, dit-on, lui avait octroyé le don du mouvement, mais même celui de la parole. On rapporte que Thomas d'Aquin, en apercevant cet automate, fut tellement effrayé, qu'il le brisa en morceaux, ce qui arracha à Albert cette exclamation de regret : « Ainsi périt l'œuvre de trente années. » Il paraîtrait que Descartes avait construit un automate auquel il avait donné la figure d'une jeune fille, qu'il appelait en plaisantant *sa fille Francine*. Dans un voyage sur mer, ont eut la curiosité d'ouvrir la caisse dans laquelle Francine était enfermée, et le capitaine, surpris des mouvements de cette machine, qui se remuait comme si elle eût été animée, la jeta dans la mér, craignant que ce ne fût quelque instrument de magie. Les plus parfaites et les plus célèbres figures en ce genre furent sans contredit le flûteur et le joueur de tambourin de Vaucanson. Le premier de ces automates, construit et exposé à Paris, en 1738, fut l'objet d'un mémoire que l'auteur adressa à l'Académie des Sciences et qui lui valut d'unanimes éloges. Le flûteur, copié sur une statue de Coysevox, exécutait divers morceaux de musique avec une étonnante perfection. Ce chef-d'œuvre passa en Allemagne; on en a fait beaucoup d'imitations.

En 1741, Vaucanson exposa un canard mécanique qui se mouvait, mangeait, buvait et digérait comme un canard ordinaire; il allongeait le cou pour aller prendre le grain dans la main, et il l'avalait avec la gloutonnerie qui est naturelle à ces sortes d'oiseaux. Quant à la construction de ses ailes, elles étaient, os pour os, cavité pour cavité, charnière pour charnière, une imitation parfaite de l'animal vivant. Le mécanisme était très-bien entendu, et si bien exécuté que cet automate se dressait sur ses pattes, portait sa tête à droite et à gauche, se déplaçait, barbottait dans l'eau, croassait comme un canard ordinaire. Nous allions oublier de dire que ce canard rendait les aliments par les voies ordinaires, quelque temps après les avoir pris : on ne dit pas si l'espèce de digestion qui s'opérait dans son estomac était l'effet d'un agent chimique ou d'une trituration purement mécanique. On ignore ce qu'est devenu cet automate. Sur la fin de sa vie, Vaucanson s'était occupé d'un automate dans l'intérieur duquel on aurait vu tout le mécanisme de la circulation du sang. Le système vasculaire devait être en

gomme élastique; mais, comme on ne connaissait pas encore la manière de dissoudre et de façonner cette matière, il avait été décidé qu'un anatomiste se transporterait à la Guyane pour présider à ce travail. Le roi Louis XVI, qui s'intéressait à cette invention, avait ordonné le voyage; mais les lenteurs qu'éprouva l'opération dégoûtèrent Vaucanson.

Avant Vaucanson, on avait déjà cherché à imiter le mouvement des animaux. Outre la fameuse colombe d'Archytas, on cite un aigle de métal qui fut offert en présent à Charles-Quint, empereur; cet aigle « volait en l'air durant certains intervalles de temps, par le moyen de quelques ressorts qui jouaient au dedans. » On sait aussi que Regiomontanus de Nuremberg, « voulant faire paraître qu'il n'était moins versé aux engins automates que dans les autres parties des mathématiques, fit une mouche qui volait fort industrieusement. » Un auteur du commencement du dix-septième siècle nous apprend qu'aux entrées de nos rois faites à Rouen et autres villes avoisinant les mers, on représenta sur les mers et les fleuves, « des Tritons, Pléiades, Sirènes, et autres nymphes aquatiques, outre des dauphins, baleines et plusieurs poissons d'admirable grandeur, faits de telle industrie qu'ils s'avançaient fort loin dedans les ondes, puis reprenaient la même route dont ils étaient partis. » Il indique ensuite des petits oiseaux qui chantaient au palais du cardinal de Ferrare à Tivoli, près de Rome, au moyen de l'eau. Cet auteur ajoute : « Le divin Platon fait grand état des Tripodes de Vulcain, composés d'un tel art qu'ils entroient de leur propre mouvement en l'assemblée des dieux. Ce même philosophe rapporte que Dédale avoit fait une image de Vénus qui par la vertu du vif-argent démarchoit sans l'aide d'autrui. Tous ces admirables artifices ne sont en rien comparables à l'invention de la statue de Pallas, laquelle après être retirée hors des flammes par Énée en la destruction de Troye, il l'apporta en Italie, et ensuite parvint en la possession des Romains, qui la gardèrent fort soigneusement comme le plus précieux gage de leur trésor, et non sans cause, car elle étoit faite si ingénieusement que l'on lui voyoit tourner les yeux, ores deça, tantôt de là, branlant la lance de sa dextre avec non moindre agilité. » Au moyen âge plusieurs horloges de villes eurent des figures qui remuaient et exécutaient des mouvements aux heures, et quelquefois frappaient la cloche, comme on le voit encore à Strasbourg, à Cambrai, etc. Plus tard on fit exécuter les mêmes jeux à des petites figurines sur des pendules, comme on le voit à Versailles. Toutes ces merveilles, qui surprenaient nos pères, ne sont plus, on le sait, que des jeux d'enfants pour nous; le moindre ressort peut produire tous ces miracles qu'exécutent tous les cabinets de figures de cire et les montres de nos dentistes ou de nos coiffeurs. Nos fabricants de joujoux ont même de ces figures non moins surprenantes. Aux expositions de l'industrie, en rencontre des poupées qui s'éveillent, remuent, se soulèvent dans leur berceau en criant : Maman! On voit aussi des chiens qui aboient, des chats qui miaulent, etc. L'auteur du *Choix d'histoires anciennes et modernes appariées* parle déjà de « ce sage philosophe Boëce, qu'à bon droit l'on peut appeler prince des automates, car il faisait voler les oiseaux artificiels, mugir les taureaux de métal, siffler les couleuvres contrefaites, et parler les statues de bronze. » Dans les horloges de Lyon et de Strasbourg les heures étaient annoncées par le chant du coq. Le père Kircher avait eu le projet de fabriquer une tête parlante pour l'amusement de la reine Christine de Suède. Nous ne ferons que nommer la tête parlante que le professeur J. Valentin Merbiz (mort en 1704) exhiba à Dresde, et qui répondait en grec, en hébreu, en latin ou en français à ce qu'on lui disait à l'oreille dans l'une de ces langues : on a toujours pensé qu'il y avait là quelque supercherie. Plus tard Krutzenstein fit une tête parlante que Lalande cite avec admiration. L'abbé Mical construisit, vers la fin du siècle dernier, plusieurs automates dont on parla beaucoup; il fit un groupe de figures qui jouaient de différents instruments de musique et formaient un concert. En 1780 et 1783 il présenta à l'Académie des Sciences deux têtes humaines qui articulaient des syllabes. Au seizième siècle un orfèvre angevin fabriqua à Paris une galère d'argent voguant sur une table avec un si grand artifice que l'on voyait dedans ramer les forçats, lesquels ayant promené le vaisseau jusqu'au bout de la table, le faisaient retourner. Il faut encore men-

tionner avec éloge les curieux automates musiciens de Maelzel.

AUTOMÉDON, fils de Diorès, alla au siége de Troie avec douze vaisseaux. Il fut successivement écuyer d'Achille et de son fils Pyrrhus, et s'acquit dans l'exercice de cette fonction une si grande réputation que son nom est encore donné aujourd'hui à ceux que l'on veut désigner comme habiles dans l'art de conduire un char ou un coursier.

AUTOPLASTIE. On donne ce nom à une opération chirurgicale à l'aide de laquelle on fait une partie aux dépens d'une autre partie du même individu; en d'autres termes, c'est l'art de restaurer des parties détruites, au moyen d'autres parties voisines ou éloignées qu'on emprunte au même individu et qu'on fait adhérer par une véritable greffe animale. L'origine de cet art se perd dans les temps les plus reculés. On prétend que les Indiens l'avaient porté à un très-haut degré de perfection : l'habitude de punir, dans l'Inde, les criminels par la perte du nez, des lèvres et des oreilles, explique les opérations qu'on y a vantées à cet égard, d'autant plus que dans le principe la loi autorisait ceux qu'elle frappait ainsi à employer tous les moyens qu'ils jugeaient convenables pour rendre leur difformité moins hideuse. La tradition rapporte qu'on imagina d'abord de réappliquer le nez que l'exécuteur venait de trancher ; mais le succès était si complet que la loi dut ordonner que le nez serait jeté au feu, et que c'est alors qu'on eut recours à la transplantation de la peau du front. Celse parle d'une autoplastie nasale et labiale. Galien traite des mêmes restaurations. Vers le seizième siècle, Lanfranc de Milan, qui exerçait la chirurgie à Paris, exécuta l'autoplastie nasale ou *rhinoplastie*. On dit que dès le quinzième siècle cet art était exercé avec distinction en Calabre par la famille des Branca, qui formait des nez aux dépens de la peau des bras ; c'est même de cette famille qu'on fait descendre le célèbre Gaspar Tagliacozzo, qui passe pour le plus heureux autoplaste du seizième siècle. Au commencement du dix-neuvième siècle, l'art des restaurations, qui était tombé en désuétude, reçut une heureuse impulsion de Carpue, chirurgien anglais ; et aujourd'hui, grâce aux travaux de Græfe, Dzondi, Delpech, Cooper, Dupuytren, Roux, Dieffenbach, Lisfranc, Blandin, Lallemand et Velpeau, l'autoplastie a reçu de tels perfectionnements qu'elle constitue une science nouvelle, et qu'on peut dire qu'il n'y a pas de vices de conformation, naturels ou acquis, autrefois incurables, auxquels on n'ose remédier aujourd'hui à l'aide de son intervention.

AUTOTÉLÉGRAPHIE. *Voyez* TÉLÉGRAPHIE.

AUTOUR, genre d'oiseau de proie, de la tribu des faucons. Les autours ont les ailes plus courtes que la queue, le bec court mais fort, des doigts longs, armés d'ongles vigoureux. L'*autour ordinaire*, long de 50 à 55 centimètres pour le mâle, et de près de 65 centimètres pour la femelle, est brun en dessus, avec des sourcils blanchâtres, blanc dessous, rayé en travers de brun dans l'âge adulte, moucheté en long dans le premier âge; il a la queue cendrée avec quatre ou cinq bandes brunes. Cet oiseau, qui se trouve communément en France, où il passe toute l'année, est également fort commun en Allemagne, en Russie, en Suisse, en Irlande, plus rare en Hollande et en Angleterre. Il habite de préférence les montagnes boisées; les jeunes pigeons et autres volailles, les levrauts, les écureuils, les souris, les taupes, etc., forment sa nourriture. Son cri est rauque et fréquent. Il vit par paire, comme le font, en général, les oiseaux de proie; il construit sur les plus grands arbres un nid dans lequel la femelle dépose quatre à cinq œufs d'un blanc bleuâtre, avec des raies et des taches brunes.

AUTRICHE. Ce vaste empire est borné par la Saxe, la Prusse, la Russie, la Moldavie et la Valachie, la Servie, la Turquie, le Montenegro, la mer Adriatique, le royaume d'Italie, la Suisse et la Bavière. Il se compose des provinces suivantes : 1° l'archiduché d'Autriche; 2° le duché de Styrie; 3° le comté princier du Tyrol et le Vorarlberg; 4° le royaume de Bohême; 5° le margraviat de Moravie et la partie autrichienne de la Silésie; 6° le royaume d'Illyrie; 7° le royaume de Gallicie et de Lodomérie; 8° le grand-duché de Cracovie; 9° le royaume de Hongrie avec ses dépendances, la Croatie, l'Esclavonie, les Confins militaires et la Dalmatie; 10° enfin, la grande principauté de Transylvanie, le tout comprenant 32,573,002 habitants. Avant les événements de

1866, l'empire d'Autriche faisait partie de la Confédération germanique pour l'Autriche, la Styrie, les duchés de Carniole et de Carinthie, le gouvernement de Trieste, le Tyrol, la Bohême, la Moravie, une partie de la Silésie, et les duchés d'Auschwitz et de Zator, en Gallicie, le tout comprenant 12,813,263 habitants.

La contrée qu'on appelle aujourd'hui l'Autriche fut habitée à l'époque la plus reculée par les Taurisques, peuple qui appartenait à la nation des Celtes. Plus tard ce nom fut remplacé par celui de Noriques. Quand les Romains eurent vaincu, en l'an 14 avant J.-C., les Noriques et occupé le Danube, le pays situé au nord de ce fleuve, vers les frontières de la Bohême et de la Moravie, appartint aux Marcomans et aux Quades. Une partie de la Basse-Autriche et de la Styrie dépendit, avec *Vindobona*, ville municipale romaine, de la Pannonie. Le reste de la Basse-Autriche et de la Styrie, avec la Carinthie et une partie de la Carniole, fut compris dans le Noricum. Goritz appartint à la province romaine *Illyricum*, et le Tyrol fit partie de la Rhétie. La grande migration des peuples détruisit ces démarcations. Les Boïens, les Vandales, les Hérules, les Rugiens, les Goths, les Huns, les Lombards et les Avares s'y succédèrent pendant les cinquième et sixième siècles, jusqu'à ce que, à partir de l'an 568, quand les Lombards eurent fondé leur empire dans la Haute-Italie, l'Ens forma la ligne de démarcation entre la peuplade germaine des Bajuvariens, à qui appartenait le pays d'au-dessus de l'Ens, et les Avares venus de l'Orient sur les bords de cette rivière. Mais dès l'an 611 on voit apparaître les Slaves sur les rives de la Mur, de la Save et de la Drave. Lorsque, en 788, les Avares franchirent l'Ens et envahirent les comtés francs de la Bavière, Charlemagne, en l'an 789, les repoussa jusqu'à la Saale, et réunit tout le pays s'étendant depuis l'Ens jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans le Danube (ce qu'on appelle le pays d'au-dessous de l'Ens) à l'Allemagne, sous le nom d'Avarie ou de Marche orientale (*Austria*). Charlemagne envoya des colons, originaires pour la plupart de la Bavière, dans cette nouvelle province, à la tête de laquelle il plaça un margrave. L'Avarie forma, à partir du traité de Verdun (843), la province frontière orientale de l'empire d'Allemagne. Les Hongrois s'en emparèrent en 900, mais en 955 l'empereur Othon Ier, par la victoire qu'il remporta sous les murs d'Augsbourg, réussit à leur reprendre une partie de cette province, qui, complétement reconquise à peu de temps de là, fut réunie de nouveau à l'Allemagne.

En 983 l'empereur nomma margrave de la province nouvellement conquise le comte Léopold Ier de Babenberg, qui battit les Hongrois et mourut en 994. Sous le règne de Henri Ier (jusqu'en 1018), fils de Léopold, apparaît pour la première fois la dénomination d'Autriche. A Henri Ier succédèrent son frère Adalbert d'abord (jusqu'en 1050), puis le fils de celui-ci, Ernest (jusqu'en 1075). Ernest obtint de l'empereur Henri IV des lettres qui constituèrent le premier des priviléges de la maison d'Autriche. C'est sous son règne que fut décidé le procès pendant entre l'empereur Conrad de Hohenstaufen et Henri l'Orgueilleux, duc de Saxe et de Bavière; décision qui attribua la Saxe à Albert l'Ours et la Bavière au margrave Léopold. Henri II Jasomirgott, frère et successeur de Léopold, eut querelle avec Henri le Lion au sujet de la Bavière; mais il s'en tira à son honneur. Henri Jasomirgott restitua la Bavière et tous les fiefs impériaux qui en dépendaient à Henri le Lion, et celui-ci lui céda la marche de Bavière d'au-dessus de l'Ens. En outre, les deux marches d'au-dessus et d'au-dessous de l'Ens furent érigées en duché. On stipula que ce duché serait indivisible, héréditaire dans la ligne mâle d'après l'ordre de primogéniture, que l'empire ne posséderait aucun fief en Autriche, et que le duc ne serait justiciable d'aucune cour de justice de l'empire. Henri Jasomirgott prit part à la seconde croisade, et transféra sa résidence de Léopoldsberg à Vienne. Il mourut le 13 janvier 1177, et eut pour successeur son fils Léopold V (jusqu'en 1194), sous lequel la Styrie fut réunie à l'Autriche. A Léopold V succéda son fils Frédéric le Catholique (mort en 1198), et à celui-ci son frère Léopold VI, qui entreprit de nombreuses expéditions contre les Hongrois et les infidèles, tant en Europe que hors d'Europe. Son fils Frédéric accrut les fiefs dont il avait hérité en Carniole, et fut le dernier de sa race. Il avait eu le projet de réunir ses Etats en royaume; mais sa

mort prématurée, arrivée le 12 juillet 1246, dans une bataille livrée aux Magyares, l'empêcha de mettre ce projet à exécution.

La période suivante, de 1246 à 1282, est désignée sous le nom d'*Interrègne autrichien*. L'empereur Frédéric II déclara l'Autriche et la Styrie réunies à son domaine héréditaire à titre de fief tombé en deshérence, établit un gouverneur à Vienne, et renouvela les priviléges de ville impériale accordés à cette cité. Mais, en 1248, Marguerite, sœur du feu duc Frédéric et veuve de l'empereur Henri VI, ainsi que sa nièce Gertrude, qui avait épousé le margrave Hermann de Bade, gouverneur de l'Autriche pour l'empereur, élevèrent des prétentions à l'héritage de Frédéric. Le margrave Hermann, appuyé par Innocent IV et par un puissant parti, s'empara de Vienne et de plusieurs villes d'Autriche, tandis qu'en Styrie le gouverneur de Goritz lui opposait une vive résistance. Hermann mourut en 1250, laissant un fils, Frédéric, âgé d'un an, qui eut la tête tranchée à Naples, en 1268, avec Conradin de Souabe. Les états d'Autriche et ceux de Styrie résolurent, en 1251, de choisir pour duc l'un des fils de la seconde sœur de Frédéric, Constance, femme du margrave de Misnie, Henri l'Illustre. Le roi Wenceslas les détermina à prendre son fils Ottocar, lequel épousa l'impératrice douairière, Marguerite. Après avoir enlevé la Styrie au roi Béla de Hongrie, il se fit accorder l'investiture des deux duchés par le roi des Romains, Richard, en 1262. En vertu du testament laissé en mourant par son cousin Ulrich, duc de Carinthie et de Frioul, le duché de Carinthie avec la partie de la Carniole qui y avait été réunie, et une partie du Frioul, passèrent sous son autorité. S'étant refusé à reconnaître Rodolphe de Habsbourg en qualité d'empereur, il fut vaincu par ce prince en novembre 1276, et dut lui céder l'ensemble de ses possessions en Autriche. Ayant tenté de les reconquérir, il perdit la vie dans une bataille livrée le 26 août 1278; et son fils Wenceslas, pour conserver ses États héréditaires, dut solennellement renoncer à toutes prétentions sur l'Autriche. L'empereur Rodolphe séjourna pendant trois ans à Vienne, et nomma ensuite son fils gouverneur de la contrée. Puis il accorda, le 27 décembre 1282, à ses fils Albert et Rodolphe l'investiture solennelle des duchés d'Autriche, de Styrie et de Carinthie.

Albert Ier et Rodolphe cédèrent la Carinthie au comte Meinhard de Tyrol, beau-père d'Albert, et en 1283 passèrent une convention en vertu de laquelle Albert resta seul en possession de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole. L'esprit de domination dont était animé Albert l'entraîna dans des guerres sanglantes contre la Bavière et la Hongrie; et en 1298 il fut élu roi des Romains, de préférence à Adolphe de Nassau, son rival. Il allait entreprendre de subjuguer les Suisses, lorsqu'il fut assassiné le 1er mai 1308 à Rheinfelden, par son neveu Jean de Souabe, dont il avait confisqué les domaines héréditaires. Les cinq fils d'Albert, Frédéric, Léopold, Henri, Albert et Othon, auxquels échut en outre l'héritage de Jean de Souabe, durent acheter de l'empereur Henri VII l'investiture des États de leur père, qui avaient été accrus, en 1301, du margraviat de Souabe. A la suite de leurs guerres contre la Bavière, ils acquirent Neubourg; par contre, la tentative faite par le duc Léopold pour recouvrer les villes forestières helvétiques, perdues sous le règne d'Albert, échoua contre la bravoure des confédérés à la bataille de Morgarten (6 décembre 1415). Son frère Frédéric, élu empereur d'Allemagne par quelques électeurs en 1314, fut, lui aussi, battu par son compétiteur, Louis de Bavière, à la bataille de Muhldorf, livrée le 13 septembre 1322, et devint même son prisonnier. L'empereur s'étant vu forcé, en 1325, de lui rendre sa liberté, Frédéric dut renoncer à toute participation au gouvernement et s'engager à restituer tous les domaines impériaux au pouvoir de l'Autriche; mais son frere refusa de sanctionner cette convention, comme déshonorante, et continua la lutte contre l'empereur. Henri et Léopold d'Autriche moururent, le premier en 1326 et le second en 1327. Frédéric à son tour mourut le 13 janvier 1330, sans laisser d'enfants; et alors ses frères Albert II et Othon firent leur paix avec l'empereur Louis. A la mort de leur cousin Henri, margrave de Tyrol et duc de Carinthie, ils se firent accorder par l'empereur, en mai 1335, l'investiture du Tyrol et de la Carinthie; l'année suivante ils rétrocédèrent le Tyrol au roi Jean de Bohême

pour son fils Jean-Henri. Othon et ses fils étant morts en 1344, Albert II réunit sous son autorité l'ensemble des possessions de la maison d'Autriche, augmentées encore de quelques domaines. Il mourut en 1358.

Albert II laissait quatre fils, Rodolphe, Albert, Léopold et Frédéric. Rodolphe mourut à Milan en 1365 sans laisser d'enfants. Son frère cadet, Frédéric, l'avait déjà précédé dans la tombe. Les deux frères survivants opérèrent alors entre eux un partage par suite duquel Albert III eut pour lui l'Autriche et abandonna à son frère le reste de l'héritage paternel. Léopold ayant payé de sa vie, à la bataille de Sempach, la tentative qu'il fit pour reconquérir les possessions de la maison de Habsbourg en Suisse, Albert gouverna en qualité de tuteur les États du fils mineur qu'il laissait. Marguerite Maultasch lui céda le Tyrol à la mort de son fils unique; et jusqu'à la mort d'Albert III, arrivée en 1395, l'Autriche s'accrut de divers territoires. Albert III et Léopold III fondèrent deux lignes, celle d'Autriche et celle de Styrie. Albert IV, fils unique d'Albert III, se trouvait en Palestine au moment où mourut son père. A son retour, il voulait se venger des actes d'hostilité commis par le margrave Procope de Moravie; mais il mourut empoisonné sous les murs de Znaïm, en 1404. Son fils, encore mineur, Albert V, fut déclaré majeur en 1410, et, comme gendre de l'empereur Sigismond, réunit sur sa tête, en 1438, les couronnes de Hongrie et de Bohême, ainsi que la couronne impériale; mais il mourut dès 1439. Avec son fils posthume, Ladislas, s'éteignit, en 1457, la ligne d'Autriche, dont les possessions firent retour à celle de Styrie. A partir de cette époque la couronne impériale resta constamment dans la maison d'Autriche. La Hongrie et la Bohême s'en séparèrent pour quelque temps, par suite de la mort d'Albert V. Après les luttes sanglantes qui eurent lieu en Suisse sous le roi des Allemands Frédéric IV, devenu plus tard l'empereur Frédéric III, cette maison perdit les derniers débris de l'héritage primitif des Habsbourgs en Helvétie. En revanche, Frédéric III fit de nombreuses acquisitions de territoire, et pour ajouter à l'éclat de sa maison il y introduisit la dignité d'archiduc. La querelle de succession qui éclata entre Frédéric III et ses frères, Albert et Sigismond, et pendant laquelle l'empereur se trouva quelque temps assiégé dans son château impérial de Vienne par la population de cette capitale, dévouée aux intérêts d'Albert, se termina par la mort de ce dernier, arrivée en décembre 1464. Sigismond lui ayant alors cédé sa part dans l'héritage de Ladislas, Frédéric se trouva seul souverain de l'Autriche. Son fils Maximilien Ier, par son mariage avec Marie, fille unique du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, ajouta en 1477 les Pays-Bas aux possessions de la maison d'Autriche. Cependant Maximilien eut beaucoup de peine à en conserver le gouvernement, qu'il exerça comme tuteur de son fils Philippe. Un traité avantageux, conclu en 1489, mit un terme à sa captivité à Bruges, dont les bourgeois le gardaient prisonnier, mais il perdit le duché de Gueldre. Devenu empereur d'Allemagne en 1483, par suite de la mort de son père, il céda à son fils Philippe le gouvernement des Pays-Bas. Maximilien Ier recula les frontières de ses États héréditaires, auxquels il ajouta tout le Tyrol, ainsi que d'autres territoires, pour la plupart enlevés à la Bavière; et il acquit aussi à sa maison de nouvelles prétentions sur la Hongrie et sur la Bohême. Le mariage de son fils avec Jeanne d'Espagne plaça la maison de Habsbourg sur le trône des Espagnes et des Indes; mais Philippe étant venu à mourir dès l'année 1506, la réunion des couronnes d'Autriche et d'Espagne sur une même tête n'eut lieu qu'après la mort de Maximilien Ier, arrivée le 12 janvier 1519, époque où son petit-fils, le fils aîné de Philippe, Charles Ier, roi d'Espagne, fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de Charles-Quint. Celui-ci, aux termes des traités de partage intervenus le 28 avril 1521 à Worms et le 17 mai 1540 à Gand, abandonna à son frère Ferdinand Ier tous ses États héréditaires allemands, à l'exception des Pays-Bas.

Ferdinand Ier, par son mariage avec Anne, sœur du roi de Hongrie, Louis II, tué à la bataille de Mohatsch, en 1526, acquit les royaumes de Hongrie et de Bohême, ainsi que les dépendances de la Bohême, telles que la Moravie, la Silésie et la Lusace. Zapolya, son compétiteur en Hongrie, contracta alliance avec le sultan Soliman II, qui dès 1529 s'en

vint camper sous les murs de Vienne à la tête d'une armée formidable. Le comte de Salm sauva cette capitale, et Soliman dut battre en retraite. Un traité conclu en 1535, céda le titre de roi et la moitié de la Hongrie à Jean de Zapolya, avec la réserve que sa descendance ne conserverait que la souveraineté de la Transylvanie. A la mort de Jean, de nouveaux troubles éclatèrent. Soliman intervint, et Ferdinand prit l'engagement de lui payer un tribut annuel de 300,000 ducats. Ferdinand perdit encore le Wurtemberg, qu'il dut rendre le 29 juin 1534, à Ulrich, sous la réserve qu'il le tiendrait comme fief relevant de l'Autriche. Ces pertes ne furent pas à beaucoup près compensées par l'acquisition de l'autre moitié de Bregenz, du comté de Thengen et de la ville de Constance.

Ferdinand ceignit en outre la couronne impériale quand, en 1556, son frère Charles-Quint se retira dans un couvent. Il mourut le 25 juillet 1564. Aux termes de l'acte de ses dernières volontés, son fils aîné, Maximilien II, qui devint empereur, eut l'Autriche, la Hongrie, la Bohême; le second, Ferdinand, le Tyrol et la haute Autriche; et le troisième, Charles, la Styrie, la Carinthie, la Carniole et Goritz. Maximilien II fut plus heureux que son père en Hongrie. Il mourut en 1576. Son fils aîné, Rodolphe II, obtint la couronne impériale. Sous son règne les possessions de l'archiduc Ferdinand, qui avait épousé la belle Philippine Welser, fille d'un riche bourgeois d'Augsbourg, firent retour, après la mort de ce prince, aux deux lignes survivantes, parce que les enfants issus de ce mariage ne furent point reconnus aptes à hériter du titre de princes de la famille impériale qu'avait porté leur père. En 1608 il dut céder la Hongrie, et en 1611 la Bohême ainsi que les États héréditaires autrichiens à son frère Matthias. Celui-ci, qui lui succéda en 1612 comme empereur, conclut une trêve de vingt ans avec les Turcs, et abandonna en 1617 la Bohême, puis en 1618 la Hongrie, à son cousin Ferdinand, fils de l'archiduc Charles, mort en 1590, et troisième fils de l'empereur Maximilien II. Matthias, après avoir assisté au début de la guerre de Trente ans, mourut, le 20 mars 1619. Les habitants de la Bohême, de même que les États de l'Autriche et les Hongrois, refusèrent de reconnaître son successeur l'empereur Ferdinand II, devenu dès lors possesseur de tous les États autrichiens, et élurent pour roi le chef de l'union évangélique, l'électeur palatin Frédéric V. Mais à la suite de la bataille de Prague, en 1620, la Bohême dut se soumettre à Ferdinand, qui entreprit alors en Bohême et en Moravie une véritable extermination du protestantisme. L'empereur réussit aussi à forcer les membres, pour la plupart protestants, des États d'Autriche à lui prêter foi et hommage, acte qui fut suivi de l'interdiction la plus sévère du protestantisme en Autriche. Enfin il parvint à étouffer la révolte de la Hongrie, qui avait pris les armes et s'était rangée sous les ordres du prince souverain de la Transylvanie, Bethlen-Gabor. Sous le règne de l'empereur Ferdinand III, qui dura de 1637 à 1657, les États autrichiens furent encore davantage en proie au fléau de la guerre. De même que par la paix de Prague Ferdinand II s'était vu forcé d'abandonner la Lusace à la Saxe, Ferdinand III fut contraint d'abandonner l'Alsace à la France dans le traité de Westphalie, conclu en 1648. L'empereur Léopold Ier, fils et successeur de Ferdinand, provoqua par son intolérance et ses cruautés une révolte des Hongrois. Kara-Mustapha vint, en 1683, mettre le siége devant Vienne, qui ne dut son salut qu'à une armée polonaise et allemande accourue à son secours sous les ordres du roi de Pologne Jean Sobieski. L'empereur, ayant ensuite opéré la soumission complète de la Hongrie par ses généraux, transforma, en 1687, ce royaume en État héréditaire, auquel il réunit la Transylvanie, qui avait eu jusque-là des souverains particuliers. La Porte, vaincue par le prince Eugène, dut en outre, par la paix de Carlowitz, conclue en 1699, restituer à la Hongrie tout le territoire situé entre le Danube et la Theiss, et en 1718, en vertu de la paix de Passarowitz, lui céder encore d'autres provinces importantes. Mais le projet que Léopold conçut pour faire assurer à son second fils, Charles, l'héritage de la monarchie espagnole par le roi d'Espagne Charles II, qui n'avait pas d'enfants, échoua. Il en résulta la guerre de la Succession d'Espagne au milieu de laquelle Léopold mourut, le 5 mai 1705. Son fils aîné et successeur, Joseph Ier, continua la guerre; mais il

mourut sans laisser de postérité, le 17 avril 1711. Son frère Charles VI, lui succéda. Celui-ci fut contraint d'accéder à la paix conclue sans lui à Utrecht par ses confédérés; il conserva la possession des Pays-Bas, du Milanais, du Mantouan, de Naples et de la Sardaigne. Une convention de 1720 opéra l'échange de la Sardaigne contre la Sicile. Le duché de Mantoue, placé sous séquestre en 1708 par Joseph Ier, parce que le duc s'était allié à la France, fut réuni à la monarchie autrichienne. Cette puissance se trouva affaiblie par de nouvelles guerres contre l'Espagne et la France. Aux termes des traités de paix signés à Vienne en 1735 et 1738, Charles VI fut forcé de céder Naples et la Sicile à l'infant d'Espagne, don Carlos, et une partie du Milanais au roi de Sardaigne; sacrifices en compensation desquels il n'obtint que Parme et Plaisance. La paix de Belgrade, conclue en 1739, lui fit perdre la plupart des fruits des victoires du prince Eugène, attendu qu'il dut alors restituer à la Porte Belgrade, la Servie, la partie autrichienne de la Valachie, Orsova et la Bosnie. Charles VI consentit à toutes ces concessions, afin d'assurer par la Pragmatique sanction l'héritage de la monarchie autrichienne à sa fille Marie-Thérèse.

Quand, à la mort de Charles VI, arrivée le 20 octobre 1740, la ligne mâle de la maison de Habsbourg vint à s'éteindre, sa fille, Marie-Thérèse, qui avait épousé le duc François-Étienne de Lorraine, lui succéda dans le gouvernement de tous les États héréditaires autrichiens; des prétentions hostiles s'élevèrent de toutes parts contre elle. Une guerre acharnée éclata bientôt, dans laquelle cette princesse n'eut d'autre alliée que l'Angleterre. Frédéric II, roi de Prusse, lui enleva la Silésie; l'électeur de Bavière prit le titre d'archiduc d'Autriche, fut couronné à Linz et à Prague en qualité de roi de Bohême, et, en 1742, élu empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VII. Les Hongrois seuls restèrent fidèles à leur héroïque reine, qui, par la paix signée à Breslau le 4 juin 1742, dut céder à la Prusse la Silésie et le comté de Glatz, à l'exception de Teschen, de Jægerndorf et de Troppau. Frédéric II recommença la guerre en accourant au secours de l'empereur Charles VII; mais ce prince étant venu à mourir le 20 janvier 1745, l'époux de Marie-Thérèse fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de François Ier. Un second traité de paix conclu avec l'Autriche, le 25 décembre 1745, assura de nouveau à Frédéric II la possession de la Silésie. En vertu de la paix signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748, l'Autriche dut encore céder les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla à l'infant don Philippe d'Espagne, et quelques districts du Milanais à la Sardaigne. Au prix de ces sacrifices, la continuation de la monarchie autrichienne se trouvait assurée; mais Marie-Thérèse voulut récupérer la Silésie. Dans ce but, elle s'allia avec la France, la Russie, la Saxe et la Suède. Après sept années d'une sanglante guerre, la Prusse, aux termes de la paix d'Hubertsbourg, conclue en 1763, conserva la Silésie, et les immenses sacrifices en hommes et en argent faits par l'Autriche dans la guerre de Sept ans se trouvèrent inutiles. A la mort de François Ier, arrivée le 18 août 1765, son fils aîné, Joseph II, devint corégent des États héréditaires autrichiens avec sa mère, en même temps qu'il fut élu empereur d'Allemagne. Des lignes collatérales de la maison d'Autriche naquirent des fils puînés de Marie-Thérèse : l'archiduc Pierre-Léopold qui obtint la Toscane (1765), et l'archiduc Ferdinand, qui épousa l'héritière d'Este. L'impératrice chercha à compenser la diminution que subissait la monarchie par cette cession de la Toscane à une branche cadette de la maison d'Autriche, en s'emparant de diverses villes engagées autrefois à la Pologne par des rois de Hongrie. En 1772 elle participa au premier partage de la Pologne, qui valut à l'Autriche la Gallicie et la Lodomirie. En 1777 la Porte dut lui faire cession de la Bukowine. En 1779 la paix de Teschen lui valut le bailliage de Burghausen dans l'Innviertel, le comté de Falkenstein et autres possessions. Marie-Thérèse mourut le 28 novembre 1780. Joseph II, successeur de l'impératrice, apporta dans l'exercice de ses devoirs souverains une infatigable activité et un esprit exempt de préjugés, mais quelquefois aussi trop de précipitation et de violence. Il fit beaucoup de réformes utiles et protégea l'industrie nationale par des droits de douanes. Ses goûts de changement provoquèrent peu à peu la résistance. Les Pays-Bas se révoltèrent, et la douleur que cet événement

causa à Joseph II fut peut-être le motif qui le détermina à projeter la création d'un royaume d'Austrasie, qu'il eût échangé contre les États de l'électeur palatin de Bavière. Ce projet échoua. L'empereur ne fut pas plus heureux dans la guerre qu'il déclara à la Porte en 1788. Les fatigues auxquelles il s'exposa pendant cette campagne et le chagrin que lui causèrent les troubles dont ses États héréditaires étaient devenus le théâtre, accélérèrent sa mort, qui arriva le 20 février 1790.

A Joseph II succéda son frère cadet, jusqu'alors grand-duc de Toscane, l'empereur Léopold II. Ce prince réussit à apaiser les troubles des Pays-Bas, de même qu'il sut donner satisfaction aux griefs des Hongrois. Le traité de Reichenbach, qu'il conclut le 17 juillet 1790, le réconcilia avec la Prusse, et celui de Szistowe, en date du 4 août 1791, avec la Porte. Le sort de sa sœur Marie-Antoinette, reine de France, et de Louis XVI, son époux, le détermina à conclure un traité d'alliance avec la Prusse; mais il mourut le 1er mars 1792. Peu de temps après l'avénement de son fils François, et avant que celui-ci eût été élu empereur d'Allemagne, la France lui déclara la guerre en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême. Aux termes du premier traité de paix de Campo-Formio, signé le 19 octobre 1797, l'Autriche perdit la Lombardie et les Pays-Bas, et reçut comme indemnité la plus grande partie du territoire vénitien. Deux années auparavant, lors du troisième partage de la Pologne, elle s'était agrandie par l'adjonction de la Gallicie occidentale. Au commencement de 1799 l'empereur François, allié à la Russie, recommença la guerre contre la France; mais Bonaparte le contraignit à signer, le 9 février 1801, la paix de Lunéville, traité par lequel l'empereur dut abandonner le comté de Falckenberg et le Frickthal, en même temps que le grand-duc Ferdinand de Toscane était forcé de renoncer à la souveraineté de ce pays, en échange du pays de Salzbourg et de Berchtesgaden, d'une partie du territoire de Passau, et encore, par la suite, de la plus grande partie d'Eichstædt, avec le titre d'électeur. L'Autriche obtint en Tyrol les deux archevêchés de Trieste et de Brixen. Le premier consul de la république française s'étant fait proclamer empereur, François II se fit de son côté acclamer, le 11 août 1804, empereur héréditaire d'Autriche, en même temps qu'il réunissait ses différents États sous la dénomination générale d'*empire d'Autriche*. En 1805 François II, allié avec la Russie et l'Angleterre, prit de nouveau les armes contre la France. Cette guerre, qui ne fut qu'une rapide succession de désastres, se termina le 26 décembre de la même année par la paix de Presbourg, aux termes de laquelle l'empereur dut abandonner à la France le reste de ses possessions en Italie; au roi de Bavière, Burgau, Eichstædt, sa part de Passau, tout le Tyrol, le Vorarlberg, Hohenems, Rottenfels, Tettnang, Argen et Linnau; au roi de Wurtemberg, les cinq villes du Danube, le comté de Hohenberg, le landgraviat de Nellenburg, le bailliage d'Altdorf et une partie du Brisgau; au grand-duc de Bade enfin, le restant du Brisgau, l'Ortenau, Constance et la commanderie de Meinau. Pour unique compensation de tant de pertes, on lui accordait le territoire de Salzbourg et Berchtesgaden. On dédommagea l'électeur de Salzbourg avec le grand-duché de Wurzbourg; enfin on promit de rendre héréditaires en faveur d'un prince de la maison d'Autriche le titre et la dignité de grand maître de l'ordre Teutonique.

La Confédération du Rhin ayant été créée le 12 juillet 1806, l'empereur François II renonça, le 6 août suivant, au titre d'empereur d'Allemagne, et prit, en sa qualité d'empereur d'Autriche, le nom de François Ier. En cette qualité, il recommença en 1809 la guerre contre la France, mais cette fois sans autre allié que la Grande-Bretagne, dont tout l'appui consista en subsides et en une tardive attaque contre l'île de Walcheren. Dans cette luttte, les armées autrichiennes firent preuve de la plus héroïque constance; mais elles succombèrent encore cette fois. Par la paix signée à Vienne le 14 octobre 1809 l'Autriche perdit le duché de Salzbourg avec Berchtesgaden, l'Innviertel, le Hausruckviertel occidental, la Carniole avec Goritz, Trieste, le cercle de Villach, la plus grande partie de la Croatie, l'Istrie, Ræzuns dans les Grisons, les enclaves bohêmes de la Saxe, toute la Gallicie occidentale, le cercle de Zamosk de la Gallicie orientale, et Cracovie avec la moitié des mines de sel de Wie-

licza, et le cercle de Tarnopol, adjugés à la Russie. Un mariage n'en eut pas moins lieu, en 1810, entre Napoléon et l'archiduchesse Marie-Louise; et le 14 mars 1812 François I[er] contracta même un traité d'alliance offensive et défensive contre la Russie avec l'empereur des Français. Mais lorsque la puissance de Napoléon se fut brisée en Russie, que la Prusse se souleva contre lui et que le congrès ouvert à Prague fut demeuré inutile, l'empereur François I[er] déclara, le 10 août 1813, la guerre à la France, et le 9 septembre suivant signa avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la Suède un traité d'alliance offensive et défensive contre son propre gendre. Les troupes autrichiennnes prirent une part décisive à la bataille de Leipzig et envahirent la France. En vertu de la paix signée à Paris en 1814, l'empereur d'Autriche se fit attribuer tout le nord de l'Italie érigé alors en royaume Lombardo-Vénitien, et récupéra les parties de ses États héréditaires qu'il avait naguère été forcé d'abandonner, ainsi que la Dalmatie; en même temps que le ci-devant grand-duc de Wurzbourg, Ferdinand III, abandonnait ce territoire à la Bavière et rentrait en possession de la Toscane. La fixation des rapports de l'Autriche avec la Confédération germanique ne fut pas l'une des moins délicates négociations suivies à l'extérieur par le prince de Metternich, promu en 1821 à la dignité de chancelier de l'empire. La présidence de la diète fut accordée à l'Autriche. Le cabinet de Vienne dirigea de telle façon les délibérations de cette assemblée, que les résolutions de Carlsbad y furent adoptées à l'unanimité et promulguées le 20 septembre 1819. Aux congrès de Troppau (1820), de Laybach (1821) et de Vérone (1822), ce fut l'Autriche qui joua le premier rôle comme puissance. Conformément aux décisions prises par les fondateurs de la Sainte-Alliance, les armées autrichiennes rétablirent en 1822 l'ancien ordre de choses momentanément renversé à Naples et en Piémont.

La révolution de Juillet 1830 contraignit l'Autriche à faire des armements considérables. Elle reconnut pourtant la nouvelle dynastie intronisée en France. Il lui fut d'ailleurs facile de réprimer les insurrections qui éclatèrent en 1831 à Modène, à Parme et dans les États de l'Église, et qui s'y renouvelèrent en 1832. A l'occasion de la question belge, elle prit une part importante aux négociations dont la conférence de Londres fut le centre; puis elle resserra les liens de son alliance avec la Prusse et la Russie. Elle ne garda pas longtemps la neutralité vis-à-vis de la révolution de Pologne, et contribua à modifier la constitution de Cracovie. En Allemagne même elle appuya toutes les mesures réactionnaires de la diète.

La mort de François I[er], arrivée le 2 mars 1835, ne modifia guère le système politique de l'Autriche. Son fils aîné et successeur, Ferdinand I[er], suivit les principes politiques de son père. Cependant il fit quelques améliorations dans l'administration de la justice et apporta quelques adoucissements à la position de ses sujets italiens détenus politiquement. Il raffermit son alliance avec les deux grandes puissances du Nord, par l'entrevue personnelle qu'il eut, en octobre 1835, à Tœplitz, avec Frédéric-Guillaume III et avec Nicolas. En 1840 L'Autriche signa le traité de Londres et prit part à l'expédition entreprise par l'Angleterre contre les Égyptiens. Une insurrection, dont la république de Cracovie fut le théâtre en 1846, fut comprimée par l'intervention d'un corps d'armée autrichien; la Russie, la Prusse et l'Autriche convinrent alors de confisquer, malgré les protestations de la France et de l'Angleterre, la nationalité et l'indépendance de cette ville dont le territoire fut définitivement incorporé aux États autrichiens.

Le contre-coup de la révolution de Février se fit sentir à Vienne. A la nouvelle des événements de France les États de Bohême demandèrent leur réunion. Le 2 mars, Louis Kossuth, chef de l'opposition hongroise, fit décider l'envoi d'une députation à Vienne pour demander des changements dans la constitution. Le 13 mars un mouvement révolutionnaire éclata à Vienne, organisé par les étudiants dans le local même de l'université, mouvement auquel s'associa tout de suite avec enthousiasme la plus grande partie de la population de la capitale. Une garde nationale se forma spontanément, et, après de longues hésitations, le gouvernement consentit à donner les armes nécessaires à l'armement de cette milice. On incendia quelques bureaux de l'octroi, on pilla quelques boutiques, et des machines furent brisées. Le prince de Metternich avait dû

fuir avec sa jeune femme, à l'aide d'un déguisement, caché au fond d'une modeste voiture de blanchisseuse. La troupe bivaquait sur les glacis de la ville. Dans la journée du 14, la liberté de la presse fut accordée ; mais la nomination du prince Windischgrætz au commandement supérieur des troupes indiqua de la part du pouvoir une velléité de résistance. A onze heures et demie du soir, au milieu des illuminations on affichait un décret qui déclarait la capitale en état de siége. L'exaspération de la foule fut grande le lendemain matin, en lisant ce décret. Une lutte devenait imminente, quand l'empereur sortit du palais dans une voiture avec son frère et son neveu, François-Joseph. Le monarque, qui avait dit : « Surtout, qu'on ne tire pas sur le peuple! J'aime mieux abdiquer que d'y consentir! » fut accueilli avec respect et déclara accéder aux vœux de la population et être déterminé à accorder une constitution à ses sujets. Dans la journée en effet, des lettres patentes promirent la convocation des députés des diverses parties de la monarchie, à l'effet de délibérer en commun sur la forme à donner à la reconstitution de la patrie.

La révolution était désormais un fait accompli. L'Autriche entrait dans le système constitutionnel. Bientôt la Lombardie proclamait son indépendance, et la diète de Hongrie secouait le joug de la maison de Habsbourg. Une tentative faite par le pouvoir pour désarmer la légion académique provoqua les barricades et les journées des 15 et 16 mai. L'empereur quitta Vienne le 17, vers six heures du soir, sous prétexte de se rendre à Schœnbrunn ; mais les voitures de la cour ne s'arrêtèrent que lorsqu'on se trouva au milieu des populations dévouées du Tyrol. Une ordonnance impériale avait établi le système de deux chambres législatives, un sénat et une chambre des députés. Ce sénat devait être le produit combiné de l'élection et de la nomination par la couronne. Les révolutionnaires ne trouvèrent pas ce projet de constitution assez démocratique. Ils exigèrent la promesse d'une nouvelle loi établissant une chambre unique. Le gouvernement céda ; le ministère, constitué à la suite de la révolution du 13 mars, donna sa démission ; mais il garda le pouvoir par intérim. Une assemblée constituante se réunit le 22 juillet. Le 12 août, l'empereur rentrait à Vienne. Le 23 les ouvriers des ateliers de l'État attaquèrent la garde nationale, la garde municipale et la garde de sûreté. Le combat dura trois heures; mais l'émeute fut vaincue. Le départ des régiments autrichiens quittant la capitale pour rejoindre l'armée de Jellachich, qui s'en allait défendre la monarchie contre les insurgés hongrois, fut le signal d'une formidable insurrection à Vienne. Une lutte terrible s'engagea le 6 octobre. Des canons furent enlevés par des ouvriers. La ville se trouva couverte en un instant de barricades ; et le ministre de la guerre, le comte de Latour, attaqué dans son hôtel par la populace, y fut massacré à coups de marteau. Une bande de forcenés, après avoir traîné son cadavre dans les rues, alla le pendre à la porte du ministère de l'intérieur. Toutes les troupes avaient évacué la ville ; l'arsenal, mal défendu, fut pillé. L'assemblée constituante se saisit du pouvoir exécutif, et une espèce de comité de salut public s'organisa dans la soirée du 6.

Réduit à fuir de nouveau sa capitale, l'empereur se retira sur Linz, escorté par quelques régiments, et bientôt le centre du gouvernement fut transféré à Olmutz. Mais dès le 9 octobre on pouvait voir l'armée du ban Jellachich qui venait opérer sa jonction avec la garnison de Vienne sous les ordres du général d'Auersperg, et avec les troupes de Windischgrætz. Ces troupes attaquèrent la ville dans la matinée du 28 octobre. Le feu continua le 29, et le soir la ville se rendait à discrétion. Le 30 une division hongroise étant tardivement arrivée au secours des révoltés, la lutte recommença. Mais le 31, Windischgrætz, après avoir battu le corps hongrois, était complétement maître de Vienne, dont il désarmait la population.

Le 2 décembre un manifeste impérial apprit aux populations la double abdication de l'empereur Ferdinand et de son frère l'archiduc François-Charles, en faveur du fils aîné de celui-ci, l'archiduc François-Joseph. Le 4 mars 1849 le nouveau souverain octroya une charte qui ne fut jamais appliquée. Grâce à l'intervention de la Russie, qui mit ses troupes à la disposition de l'Autriche, l'insurrection de la Hongrie fut réprimée. L'Italie avait été replacée sous le joug. La Lombardie, soulevée de nouveau, s'était donnée au

roi de Sardaigne; mais la bataille de Novare avait rétabli l'Autriche dans toute sa puissance. Une patente impériale du 31 décembre 1851 abolit formellement la constitution du 4 mars 1849; « mais, disait l'empereur, l'égalité de tous les sujets devant la loi, de même que la suppression de tout rapport de soumission envers les seigneurs moyennant une juste indemnité, et des prestations qui s'y rattachaient, sont expressément confirmées. »

Depuis longtemps l'Autriche semblait d'accord avec la Russie à Constantinople; ces deux puissances avaient réclamé ensemble les réfugiés de la Hongrie; toutes deux avaient forcé la Porte à reconnaître l'indépendance du Monténégro. Dans sa querelle avec l'empire Ottoman à propos de la protection qu'elle demanda sur les sujets grecs de la Turquie, la Russie pensait sans doute être appuyée par l'Autriche : il n'en fut rien; celle-ci déclara qu'elle défendrait uniquement ses intérêts propres. Quand la Russie se retira des Principautés danubiennes, l'Autriche, d'accord avec la Porte et les puissances occidentales, les occupa, dans l'été de 1854. L'Angleterre la poussait à se déclarer plus activement contre la Russie, mais elle se borna au rôle d'intermédiaire et présenta des deux côtés les offres et les conditions qui pouvaient ramener la paix. Elle recommanda à la Russie l'acceptation des quatre points demandés par la France et l'Angleterre; mais elle déclara que le refus de l'empereur Nicolas ne serait pas un cas de guerre, et elle se tint toujours dans la neutralité. La Russie n'en fut pas moins mécontente, et l'Autriche en vint à essayer de s'assurer l'appui de la Confédération germanique pour le cas de rupture avec la Russie, ce qui lui attira quelques difficultés avec la Prusse. Au mois de décembre 1854 elle signa avec les puissances occidentales un traité par lequel elle s'engageait à protéger les principautés contre la Russie, sans gêner les opérations militaires des Turcs et de leurs alliés. En 1855 l'Autriche demanda à la diète, en opposition avec la Prusse, une levée de troupes fédérales, dont l'empereur d'Autriche aurait été le chef. Bientôt pourtant l'Autriche se sépara des puissances occidentales sur l'interprétation du troisième point proposé à la Russie : elle ne voulait pas de la neutralité de la mer Noire. Les conférences de Vienne n'eurent pas de résultat.

Dans la même année l'Autriche publia son concordat avec le saint-siége. Par cet acte l'Église catholique recouvrait tous les droits et priviléges qu'elle avait perdus depuis Joseph II. L'empereur dut publier une patente pour rassurer les autres cultes. Le colonel hongrois Turr ayant été arrêté à Bucharest par les Autrichiens, l'Angleterre le réclama comme étant commissionné par elle, et l'Autriche dut le rendre. Cependant Sébastopol était aux mains des puissances occidentales; Nicolas était mort. Alexandre II se décida enfin à la paix. Un congrès s'ouvrit à Paris. L'Autriche s'y trouva isolée sur bien des points; à peine trouva-t-elle un appui sur quelques questions dans le ministre turc. Elle protesta contre ce qui y fut dit des affaires d'Italie. Le 15 avril 1856 l'Autriche signa avec l'Angleterre et la France une convention pour garantir l'exécution du traité de Paris du 30 mars de la même année, dans laquelle il était dit que toute infraction à ce traité serait regardée comme un cas de guerre par les trois puissances signataires. A la fin de l'année les puissances occidentales, d'accord avec la Russie, demandèrent l'évacuation des principautés danubiennes. L'Autriche fit quelques difficultés, et les garda jusqu'au commencement de 1857. Au mois de novembre 1856 elle abandonna quelques points des États Romains qu'elle occupait, et ne resta qu'à Ancône et Bologne.

Au commencement de 1857, l'empereur fit un voyage en Italie, leva le séquestre des émigrés et accorda des grâces nombreuses pour crimes politiques. Au mois de mars il rappela son ministre de Turin. Le 1er janvier 1859, l'empereur des Français apprit à l'Europe, par sa réponse à l'ambassadeur autrichien à Paris, qu'il n'était pas d'accord avec l'empereur d'Autriche sur quelques points importants. L'Autriche céda sur la question de Servie, pays dans lequel elle voulait intervenir; mais elle concentra des troupes en Lombardie, et refusa de soumettre la question italienne à un congrès. Elle réunit une armée sur les bords du Tessin. L'empereur Napoléon III rassembla des troupes sur les Alpes. L'Autriche crut pouvoir exiger le désarmement de la Sardaigne, sans vouloir désarmer elle-même. Enfin elle commença les hostilités. Les Sardes reculèrent prudemment pendant que les troupes

françaises franchissaient les Alpes ou débarquaient à Gênes. L'Autriche avait frappé la Lombardie d'impôts énormes et d'un emprunt forcé; elle ravagea le pays qu'elle envahissait. Napoléon III avait rejoint le roi de Sardaigne à Alexandrie. Repoussés à Montebello, battus à Palestro et à Magenta, les Autrichiens durent évacuer Milan; la bataille de Solferino les rejeta au delà du Mincio, mais l'empereur des Français offrit alors la paix à l'empereur d'Autriche, qui avait aussi rejoint ses troupes. Des préliminaires furent signés à Villafranca. L'Autriche abandonnait la Lombardie à l'empereur des Français, qui la cédait au roi de Sardaigne son allié. Un traité de paix consacrant tous ces faits fut conclu et signé à Zurich le 17 octobre 1859. L'Autriche avait dû pendant la guerre abandonner les places étrangères qu'elle occupait en Italie. La Vénétie lui restait, et, d'après les conventions de Villafranca, devait entrer dans une confédération italienne, mais cette combinaison échoua : des révolutions avaient chassé d'Italie des princes alliés de l'Autriche; il devint impossible de les rétablir; et plus tard, l'Autriche dut encore assister l'arme au bras au renversement du trône des Deux-Siciles, la France et l'Angleterre ayant proclamé le principe de non-intervention de toutes les puissances dans les affaires d'Italie.

De retour à Vienne l'empereur promit de se consacrer aux améliorations intérieures du pays. Les emprunts se succédaient sans changer la situation des finances. Le 5 mars 1860, une patente impériale renforça le Conseil de l'empire et fixa ses attributions. Les membres du Conseil renforcé furent nommés, et la session fut ouverte le 31 mai, par l'archiduc Regnier, son président. Le système d'unification ne trouva qu'un faible appui dans ce conseil. Les Hongrois et d'autres réclamèrent au contraire en faveur de leurs nationalités. La majorité de la commission du budget proposa de déclarer qu'on ne pourrait rétablir l'équilibre tant qu'on ne laisserait pas à chaque pays le droit de s'administrer, et son avis fut adopté par le Conseil, après examen du budget. Le concordat et la liberté des cultes, la liberté de la presse et des langues amenèrent de nouvelles discussions. Enfin, le 27 septembre, la session du Conseil renforcé fut close.

Vis-à-vis des complications nouvelles qui surgissaient en Italie, l'empereur d'Autriche s'était rapproché de la Prusse; il avait eu une entrevue avec le prince régent à Tœplitz le 19 juillet 1860. Un rendez-vous fut pris avec l'empereur de Russie à Varsovie pour le mois d'octobre; mais tout cela ne conduisit à rien. Le 20 octobre, jour du départ de l'empereur pour Varsovie, parut un diplôme impérial annonçant le rétablissement des diètes provinciales et la réorganisation du Conseil de l'empire. Tous les statuts provinciaux furent promulgués le 27 mars 1861, contre-signés par M. de Schmerling, qui avait été appelé au ministère d'État le 15 décembre précédent. Dès le mois de mai les diètes et le Conseil étaient réunies. Le Conseil de l'empire ne put pas rassembler tous ses membres. La Hongrie, la Transylvanie, la Croatie, la Vénétie et l'Istrie, n'y envoyèrent pas de représentants. La diète de Hongrie ne s'assembla que pour réclamer sa nationalité.

Le 1er mai l'empereur ouvrit par un discours la session du Conseil de l'empire, réuni depuis le 29 avril. Ce Conseil discuta une loi sur l'inviolabilité de ses membres, il adopta ensuite une loi sur les fiefs, qui ne passa qu'avec peine à la chambre haute; il discuta une loi sur l'organisation communale. Un membre fit adopter une proposition pour l'entière liberté de l'industrie. Le gouvernement repoussa les prétentions de la diète hongroise, qui fut dissoute; elle se sépara sans avoir voté le budget. On envoya des troupes dans ce pays, et l'impôt fut payé sous la pression des baïonnettes, et par le système des garnisaires. La chambre des députés de Vienne discuta un projet de loi pour assurer l'inviolabilité des correspondances. Le 4 octobre le Conseil s'ajourna sans avoir pu voter le budget de 1862. Les séances du Conseil de l'empire furent reprises dans la première quinzaine de novembre. La chambre des députés discuta une loi sur la liberté individuelle et une loi sur l'inviolabilité du domicile des citoyens. La discussion du budget fut vive : il se soldait toujours en déficit malgré toutes sortes de ressources extraordinaires. Dans la même session un projet de loi présenté au Conseil de l'empire déclara valables les mariages mixtes contractés devant un ministre non catholique, et permit aux parents de confessions différentes d'élever

leurs enfants dans la religion du père ou de la mère, sans qu'il puisse y avoir plainte.

A la fin de 1861 l'Autriche fit entrer des troupes dans l'Herzégovine, pour détruire des fortifications élevées par Lucas Vukalowitch à la Suttorina, sur une route militaire que l'Autriche a le droit de traverser d'après les traités et qu'elle entretient à ses frais. La Russie réclama contre ce qu'elle appelait une violation de territoire, mais sa protestation resta isolée, et l'Autriche maintint son droit. Ses troupes étaient d'ailleurs rentrées aussitôt sur son territoire. Le 9 juillet 1862 la chambre haute vota le budget de la guerre en exprimant le vœu qu'il fût réduit. Le budget de 1863 présenta effectivement quelque réduction dans les dépenses du ministère de la guerre, et des augmentations d'impôts. Il fut l'occasion d'une discussion très-vive à la chambre des députés; mais il fut enfin adopté. L'Autriche ouvrit avec le ministre de la Bavière et d'autres des conférences pour arriver à une réforme de la Confédération germanique et adopta à cet égard les principes les plus libéraux, que la Prusse crut devoir repousser. En même temps la Prusse signait avec la France un traité de commerce au nom du Zollverein. L'Autriche ne pouvait rester indifférente; après de longues discussions elle parvint à conclure un nouveau traité de commerce avec l'association douanière allemande.

A sa nouvelle réunion, la chambre des députés vota le budget de 1862 et de nouvelles taxes. Le budget de 1863 fut l'objet de nouvelles discussions. L'Autriche avait gardé à sa solde la petite armée du duc de Modène : le gouvernement dut la licencier. La cession fut close le 18 décembre. A la diète fédérale l'Autriche soutint, mais sans succès, le projet d'une assemblée de délégués élus par les chambres législatives des divers États de la confédération. Elle arrêta pendant quelque temps la mise à exécution immédiate du traité de commerce de la Prusse avec la France, et négocia elle-même un traité de commerce avec l'Allemagne et un autre avec l'Angleterre. Lorsque éclata une nouvelle insurrection en Pologne, le 22 janvier 1863, elle parut d'abord conserver la neutralité; mais sur les réclamations de la Russie, elle augmenta ses troupes à la frontière, elle fit interner Langiewicz, et mit la Gallicie en état de siége. Le 16 août 1863 l'empereur d'Autriche se rendit à Francfort, au milieu d'un congrès de souverains, et expliqua son plan de réforme pour la représentation de la confédération; mais le roi de Prusse en refusant d'assister à ce congrès fit tout échouer. L'Autriche se mit pourtant d'accord avec la Prusse sur les affaires des duchés de l'Elbe, après la mort du roi de Danemark Frédéric VII, et des troupes autrichiennes entrèrent avec les troupes prussiennes dans le Schleswig. Après une guerre malheureuse pour le Danemark, interrompue un instant par des négociations qui n'eurent aucun succès, à Londres, la paix fut signée à Vienne, le 30 octobre 1864. Le nouveau roi de Danemark, Chrétien IX, cédait le Holstein, le Schleswig et le Lauenbourg à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse. On pouvait croire que ces deux souverains abandonneraient leurs droits au prince d'Augustenbourg, que l'opinion publique semblait désigner en Allemagne pour souverain des duchés; mais la Prusse mit en avant des prétentions que ce prince ne voulut admettre qu'à la condition de leur ratification par les états du pays. L'Autriche le soutint d'abord, et amena la Prusse à promettre la convocation des états des duchés; mais la Prusse devint plus exigeante. On dut négocier. Enfin le 19 août 1865 l'Autriche, par le traité de Gastein, céda le Lauenbourg à la Prusse, moyennant une indemnité pécuniaire, et se contenta d'administrer provisoirement le Holstein, pendant que la Prusse gouvernerait le Schleswig. La Prusse se réservait, en outre, d'établir un port fédéral à Kiel, d'y lever des marins, de construire un canal de la Baltique à la mer du Nord, et d'établir une ligne de poste et d'étapes à travers le Holstein.

Cependant la chambre des députés d'Autriche n'avait cessé de demander des diminutions dans le budget. Au mois de mai 1865 elle vota des réductions qui allaient au delà de ce que le ministre de la guerre déclarait pouvoir accorder. Le 16 juin la chambre vota une proposition pour obtenir la modification du texte d'un article de la constitution qui pouvait présenter quelque danger pour le régime constitutionnel. Elle réduisit un projet d'emprunt à une somme minime. En même temps l'empereur songeait à réu-

nir la diète de Hongrie, et visitait ce royaume. M. de Schmerling donna sa démission, qui fut acceptée au commencement de juillet; M. Mailath fut chargé de la direction des affaires hongroises. La chambre haute approuva les réductions du budget, et l'on dut diminuer l'armée d'Italie. Le Conseil de l'empire fut clos le 27 juillet. Le même jour le comte Belcredi remplaçait M. de Schmerling au ministère d'État. Le 20 septembre l'empereur publia un manifeste par lequel il déclarait vouloir soumettre les diplômes des 20 octobre 1860 et 26 février 1861 aux diètes de Hongrie et de Croatie, pour rechercher, d'accord avec elles et les autres diètes de l'Empire, les modifications dont la constitution serait susceptible. En attendant l'empereur prenait la plénitude du pouvoir, fixait le budget, réduisait l'armée et contractait un emprunt à Paris. Il ouvrit lui-même la diète hongroise à Pesth, le 14 décembre, au milieu de l'enthousiasme. Les affaires du Schleswig-Holstein amenèrent, en juin 1866, la guerre avec la Prusse et l'Italie, que terminèrent les traités de Prague, avec la Prusse, le 23 août, et de Vienne, avec l'Italie, le 3 octobre. La Confédération germanique fut dissoute, et l'Autriche consentit à n'avoir plus aucune influence sur l'Allemagne du Nord. L'Autriche avait déjà cédé la Vénétie à la France, qui la remit à l'Italie. M. de Beust entra au service de l'Autriche comme principal ministre. Il régla d'abord les relations du gouvernement avec la Hongrie, et l'empereur François-Joseph se fit couronner à Pesth le 8 juin 1867. Le conseil de l'Empire fut ensuite rouvert, et l'on chercha à organiser la discussion des affaires communes. Plusieurs diètes réclamèrent une plus grande part d'autonomie, notamment la Croatie, la Bohême et la Gallicie. L'Autriche a conclu de nouveaux traités de commerce avec différentes puissances.

AUTRUCHE, genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Leurs ailes, revêtues seulement de plumes lâches et flexibles, ne peuvent leur fournir un instrument de vol, mais elles sont très-propres à accélérer leur course; les plumes de leurs ailes, qui n'ont que des tiges minces, et dont les barbes, quoique garnies de barbules, ne s'accrochent point ensemble, comme dans les autres oiseaux, leur forment, sur les côtés du corps, des espèces de panaches d'une élégance extrême; leurs jambes et leurs tarses sont très-élevés; ils ont un énorme jabot et des intestins volumineux. L'autruche est le plus grand des oiseaux existants; c'est aussi l'un des plus anciennement célèbres. Moïse en interdit la chair aux Hébreux. L'autruche atteint quelquefois deux mètres de hauteur, et peut peser jusqu'à 140 kilogrammes. Elle a la tête fort petite, chauve et calleuse à sa partie supérieure, garnie inférieurement de poils clair-semés, blancs et brillants; le bec droit, court et déprimé; l'orifice de l'organe de l'ouïe découvert et garni à l'intérieur de poils; les yeux grands et vifs, avec des paupières garnies de cils; un cou mince, long d'un mètre environ, et dont la peau, d'une couleur chair livide, n'est recouverte que de poils blancs et peu abondants; des ailes hors de proportion avec le corps, et qui, outre leurs plumes flexibles et ondoyantes, présentent chacune deux piquants semblables à ceux du porc-épic; une queue garnie de pennes dont la structure est la même que celle des ailes; des jambes recouvertes d'une peau épaisse et ridée; des pieds vigoureux, garnis de grosses écailles; deux doigts seulement dirigés en avant, formés chacun de trois phalanges, joints à leur base par une forte membrane, et dont l'externe est plus court que l'autre et privé d'ongle; tout le corps enfin, sauf les cuisses et le dessous des ailes, qui sont nus, recouvert d'une espèce de plumage qui semble tenir le milieu entre le poil des mammifères et le vêtement des oiseaux, étant formé de plumes toutes de même espèce, qui n'ont pour barbes que des filets détachés, sans consistance et sans adhérence réciproque. Le plumage dans le mâle est noir, mêlé de gris et de blanc; les grandes plumes des ailes et celles de la queue sont blanches; la femelle est brune ou d'un gris cendré partout où le mâle est d'un noir éclatant, et elle n'a de plumes noires qu'à la queue et aux ailes. Les jeunes sont d'un gris cendré la première année; ils ont aussi des plumes sur le cou, la tête et les cuisses; mais elles tombent bientôt pour ne plus revenir.

Par la vitesse de sa course l'autruche l'emporte sur tous les autres animaux. Elle court en élevant ses ailes, et alors, comme le dit Job, elle défie le cheval et le cavalier: les Orientaux l'appellent l'*oiseau-chameau*. Elle a pour séjour les sables et

les solitudes de l'Arabie et du reste de l'Afrique, où elle vit souvent par troupes; elle a l'ouïe fine et la vue perçante, mais les sens du goût et de l'odorat sont chez elle extrêmement obtus : aussi dévore-t-elle avidement et sans choix tout ce qu'elle rencontre, non-seulement des herbes et des matières animales, mais aussi des pierres et des substances métalliques. Elle fait rarement entendre sa voix, que les uns comparent à un gémissement, d'autres au rugissement du lion, mais moins fort et moins prolongé. Le cri du mâle est d'ailleurs plus fort que celui de la femelle. Ce sont des animaux peu intelligents et fort doux, qui n'attaquent jamais, et ne se défendent guère que par la fuite. Les femelles pondent par an une quarantaine d'œufs pesant près de 1 kilogramme et demi, que dans les pays les plus brûlants elles se bornent à exposer dans le sable, à la chaleur du soleil, mais qu'elles couvent dans les contrées plus tempérées, et qu'elles surveillent et défendent partout avec courage.

L'autruche peut livrer à la consommation 30 kilogr. de chair et 20 de graisse. Cette graisse fondue reste limpide et peut servir aux mêmes usages que l'huile. Les Romains ne dédaignaient pas la chair de l'autruche, et Apicius lui a consacré une sauce spéciale. A Paris on en a mangé au jardin des plantes, rôtie, bouillie et en pâté, et on la trouva excellente. Il y avait autrefois dans l'Arabie des peuplades qui s'en nourrissaient, et que l'on nommait à cause de cela *struthiophages*. Les Arabes de nos jours s'en abstiennent, comme les Hébreux; mais ils recherchent beaucoup la graisse de cet oiseau, dont ils se servent pour apprêter leurs mets et pour se frictionner le corps dans les cas de rhumatisme et autres maladies.

Le nombre des autruches a dû beaucoup diminuer depuis le temps où Héliogabale se faisait servir en un seul repas six cents cervelles de ces animaux. Reléguée maintenant dans l'intérieur de l'Afrique, l'autruche finirait sans doute par disparaître si on ne parvenait à la domestiquer. On réussit facilement à l'apprivoiser, mais dans cet état elle se reproduit difficilement. Sa reproduction en captivité fut obtenue pour la première fois à la pépinière de Hamma à Alger, en 1857; en 1859, le prince Demidoff obtint le même succès à San-Donato, près de Florence, et quelque temps après un œuf vint à éclore dans le parc de Buen Retiro en Espagne; en 1861, après une incubation de quinze œufs pendant quarante-cinq jours, accomplie alternativement par le mâle et la femelle, onze œufs parvinrent à éclore dans une grande propriété à Montredon. Enfin on a obtenu des reproductions d'autruche au jardin zoologique de Grenoble en 1864 et 1865. Il est douteux que cette acclimatation soit poursuivie en Europe à cause de la voracité de l'autruche. En Algérie, des Arabes en élèvent de petits troupeaux qu'ils forment en enlevant les couvées des nids qu'ils découvrent. Elles sortent et rentrent librement le soir, suivent les troupeaux au pâturage, accompagnent leur maître à cheval et reconnaissent sa voix.

L'excessive rapidité de l'autruche a fait penser à en tirer parti pour la locomotion; quelques nègres la montent comme un cheval, mais le moyen certain de diriger sa course n'a pas encore été trouvé. L'autruche doit sa rapidité à une conformation exceptionnelle : ses os sont vides, et dans la course elle gonfle d'air plusieurs membranes qui allégent d'autant son propre poids. On a pu voir à l'Hippodrome, à Paris, des courses d'autruches montées par des enfants.

En Algérie la chasse à l'autruche se fait à courre ou à l'affût. La chasse à courre est le privilége des Arabes riches, à cause des dépenses qu'elle entraine et des pertes souvent considérables de chevaux qu'elle occasionne. Il faut être pour chasser l'autruche au moins cinq cavaliers, disposés en relais à une lieue l'un de l'autre sur le chemin que la bête doit parcourir; les quatre premiers la poursuivent successivement et la fatiguent sans pouvoir l'atteindre; le cinquième parvient à l'approcher et la tue. Un coup de baguette suffit pour l'abattre. On la saigne et la dépouille, puis on sale les chairs. La chasse à l'affût se fait à l'abreuvoir, ou pendant la saison des pontes, autour des nids. Cette dernière est la plus profitable, puisqu'elle donne à la fois le produit de l'animal tué et de ses œufs. L'affût à l'abreuvoir, ou l'affût à l'endroit où l'on sait que les autruches viennent paître exige une forte dose de patience; on attend quelquefois le gibier pendant une quinzaine de jours. En Arabie on chasse l'Autruche à cheval, en tournant autour d'elle pendant plu-

sieurs heures jusqu'à ce qu'on parvienne à couper sa course. En Abyssinie on chasse les autruches à l'aide du chameau ; les chasseurs, dès qu'ils ont surpris un troupeau d'autruches, lancent leur monture à toute vitesse, non pas directement sur le troupeau, mais en décrivant autour de lui des cercles concentriques qui les rapprochent de plus en plus de leur proie. Arrivés à la distance qu'ils jugent convenable, ils mettent pied à terre et s'approchent encore, en ayant soin de se couvrir entièrement de l'ombre du chameau ; ils tirent au fusil à environ cinquante mètres en ajustant de préférence les mâles, dont la dépouille est beaucoup plus recherchée. Cette chasse a lieu le plus souvent au coucher du soleil, quand les chasseurs ont surpris l'endroit où les autruches devaient passer la nuit.

AUTRUCHE D'AMÉRIQUE. *Voyez* NANDOU.

AUTUN, chef-lieu d'arrondissement du département de Saône-et-Loire, avec 11, 960 habitants. On y trouve des antiquités d'époques et de civilisations diverses ; la période gauloise y est représentée par quelques vestiges des anciennes murailles formées de pierres de taille juxtaposées sans ciment, mais si parfaitement adhérentes que chaque pan de mur semble être taillé dans le roc. Outre de nombreux morceaux de corniches, de frises, d'entablements, des parties de bas-reliefs, des statues mutilées, on y voit deux portes de construction romaine assez bien conservées : la porte Saint-André et la porte d'Arroux, sorte d'arcs de triomphe avec deux grandes arcades pour le passage des voitures et deux petites pour les piétons, surmontées d'une galerie d'ordre corinthien et richement ornées. On découvre aussi les traces d'un théâtre et celles d'un vaste amphithéâtre dont on voyait encore en 1700 les gradins, les escaliers et les portiques. Enfin, on y voit beaucoup de restes d'édifices chrétiens attribués à la reine Brunehaut. En dehors des murs existent aussi quelques restes de la naumachie et de l'aqueduc qui servait à y conduire les eaux. Non loin de la ville, au milieu d'un ancien cimetière appelé *Champ des Urnes*, on voit un monument funèbre nommé *Pyramide de Couart*. Quelques antiquaires voient dans ce singulier monument le tombeau du chef éduen Divitiac. Mentionnons en outre dans les environs d'Autun les ruines d'un temple magnifique qu'on croit avoir été dédié à Janus.

Autun existait bien longtemps avant la conquête romaine. C'était la capitale des Éduens. Elle se nommait *Bibracte ;* et sous le règne d'Auguste elle prit le nom d'*Augustodunum*, d'où est venu Autun, et plus tard sous Constantin celui de *Flavia Æduorum*. Elle faisait partie de la première Lyonnaise. Elle fut comblée de priviléges par les Romains ; ses habitants jouissaient du droit de bourgeoisie à Rome. Il s'y établit des écoles célèbres, qui y attiraient un grand concours de jeunes gens, et elle devint la capitale d'une grande partie de la Gaule. Détruite sous Tibère, à la suite de la révolte de Sacrovir, assiégée et prise d'assaut par Tetricus, l'ancienne cité des Éduens fut à plusieurs reprises saccagée par les barbares. Au cinquième siècle, Attila et les Bourguignons la brûlèrent et la ravagèrent ; au sixième, elle se trouva mêlée aux sanglantes querelles des fils de Clovis ; elle fut encore pillée au huitième par les Sarrasins et au neuvième par les Normands. Durant le moyen âge elle acquit quelque importance, à cause de son siége épiscopal et par les conciles qui y furent tenus, entre autres par celui de 1094, qui excommunia Philippe Ier. En 1379 elle fut incendiée par les Anglais. Réunie à la couronne de France en même temps que la Bourgogne, dont elle faisait partie, elle fut assiégée sous la Ligue par le maréchal d'Aumont.

AUVERGNE, province de France bornée par le Bourbonnais, le Berry, le Rouergue, le Gévaudan, le Vélay, le Forez, le Limousin, la Marche et le Quercy. Elle se divisait en haute et en basse Auvergne ou *Limagne*. La capitale de l'Auvergne était Clermont. Avant la conquête romaine son territoire était occupé par les *Arvernes*. On les trouve déjà parmi ces nombreuses colonies de Gaulois qui, sous la conduite de Bellovèse et de Sigovèse, allèrent former des établissements dans la Lombardie, la Bohême, la Frise et la Westphalie. En 213 avant J.-C., les Arvernes fournirent un corps de troupes et des subsides à Asdrubal. Leur domination s'étendait de la Loire à la Méditerranée, et des Pyrénées à l'Océan et au Rhin. Les Éduens pouvaient seuls leur disputer la prépondérance dans les Gaules. Au sixième siècle

de l'ère romaine le roi des Arvernes, Luérius, est représenté dans certaines solennités monté sur un char d'argent, répandant à pleines mains des pièces d'or et d'argent. L'an 121 avant J.-C., les Arvernes, commandés par leur roi Bétultus, furent défaits par le consul Fabius Maximus; Bétultus figura au triomphe du vainqueur. Toutefois, traités dans la suite avec bienveillance, les Arvernes devinrent les alliés des Romains, avec lesquels ils prétendaient avoir une commune origine. Lors de l'expédition de César, les Arvernes ne s'opposèrent pas d'abord à ses progrès; mais le soulèvement général des peuples gaulois en 52 fut l'ouvrage d'un des leurs, Vercingétorix. Réduite en province romaine avec le reste de la Celtique, l'Auvergne obtint néanmoins de grands priviléges, entre autres l'établissement d'un sénat à l'instar de Rome et le droit de bourgeoisie romaine accordé à Augustonemetum, leur ville principale.

De la domination des Romains l'Auvergne passa sous celle des Visigoths en 474; le Vélay et le Bourbonnais en faisaient alors partie. Clovis la conquit en 507. Incorporée au royaume d'Austrasie (511), elle en fut séparée en 630, pour faire partie de l'apanage de Boggis, duc d'Aquitaine, et passa à ses descendants, qui confièrent à des comtes l'administration de ce pays. Blandin, comte d'Auvergne pour le duc Waïfre, défendit son suzerain contre Pepin le Bref. Après lui l'Auvergne eut différents comtes, que nommèrent soit les rois de France, soit les ducs d'Aquitaine. Bernard II, surnommé Plantevelue, à qui Louis le Bègue confia en mourant (879) la tutelle de son fils aîné et l'administration de son royaume, rendit le comté d'Auvergne héréditaire. Mais sa maison s'étant éteinte quelque temps après, la seigneurie, de nouveau viagère, fut concédée successivement à des comtes de Poitiers et de Toulouse. En 979 elle redevint héréditaire dans la maison des vicomtes d'Auvergne, qui se reconnurent vassaux des ducs d'Aquitaine ou de Guienne, et passèrent avec eux sous la domination de l'Angleterre. Guillaume VIII se vit dépouillé par son oncle qui portait le même nom que lui, de la plus grande partie de ses possessions. C'est alors qu'à l'imitation de son aïeul maternel, qui se faisait appeler *dauphin* du Viennois, il prit le titre de dauphin d'Auvergne, que ses descendants continuèrent à porter. Plusieurs d'entre eux se distinguèrent dans nos guerres nationales jusqu'à l'année 1428, où Jeanne, fille unique du dernier dauphin Beraud III, transporta par son mariage avec Louis, comte de Montpensier, cette seigneurie à cette branche de la maison de Bourbon. La célèbre Mademoiselle de Montpensier légua le dauphiné d'Auvergne au duc d'Orléans, frère de Louis XIV, qui le transmit à ses descendants.

Quant au comté d'Auvergne, Philippe-Auguste s'en empara à la faveur des discordes et des guerres qui avaient éclaté entre le comte Gui II et son propre frère Robert, évêque de Clermont. Mais le fils de Gui II, Guillaume XI, fut rétabli par saint Louis dans une partie des terres qui avaient été confisquées sur son père. L'autre partie, de beaucoup plus considérable, servit à former un second comté, qui, sous le nom de *terre d'Auvergne*, fut donné par saint Louis, en 1241, à son frère Alphonse, à la mort duquel il revint à la couronne. En 1360 le roi Jean érigea la terre d'Auvergne en duché en faveur de Jean, son fils, duc de Berry, mort, sans postérité masculine, en 1416. Charles VI donna cette terre à Jean Ier, duc de Bourbon, époux de Marie de Berry, fille du même duc Jean, et père de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, mort en 1452; Jean Ier et Pierre II, ses fils, moururent en 1488 et 1503; Suzanne de Bourbon, fille de Pierre II, fut maintenue par Louis XII dans l'héritage de son père, en considération de son mariage avec le connétable de Bourbon. Le duché d'Auvergne fut confisqué en 1527 sur celui-ci pour crime de félonie, puis en 1531 réuni à la couronne, dont il ne fut plus séparé. Riom était le chef-lieu du duché d'Auvergne.

Robert IV, comte d'Auvergne en 1247, du chef du comte Guillaume XI, son père, répara une partie des pertes territoriales qu'avait faites sa famille, par l'héritage du comté de Boulogne, qui lui échut en 1260, aux droits d'Alix de Brabant, sa mère. Vers la fin du quatorzième siècle les deux comtés d'Auvergne et de Boulogne passèrent par mariage à l'ancienne maison de la Tour, dite depuis de *la Tour d'Auvergne*. Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne, mariée, en 1505, avec Jean Stuart, duc d'Albany en Écosse,

assura par son testament, en 1524, le comté d'Auvergne à Catherine de Médicis, sa nièce, depuis reine de France. En 1589, cette princesse, sous le nom du roi Henri III, son fils, transporta le comté d'Auvergne en pur don à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Mais en 1606 Marguerite de Valois, sœur de Henri III, s'étant pourvue au parlement contre cette donation, se fit adjuger le comté d'Auvergne. Elle le donna ensuite au dauphin, depuis Louis XIII, qui réunit ce comté à la couronne. Louis XIV l'abandonna avec les duchés d'Albret et de Château-Thierry, et le comté d'Évreux, au duc de Bouillon, le 20 mars 1651, en échange des principautés de Sedan et de Raucourt. La maison de Bouillon en a joui jusqu'à la Révolution.

AUXERRE, chef-lieu du département de l'Yonne, avec 13,248 habitants, est une des plus anciennes villes de France. La grande voie romaine de Lyon à l'Océan par Amiens passait au pied d'*Autessiodure;* elle y faisait jonction avec la route d'Autun à Tours; Autessiodure était comprise dans la quatrième Lyonnaise. Le christianisme y pénétra au commencement du troisième siècle, et saint Pèlerin en fut le premier évêque et l'apôtre martyr. Attila ravagea Auxerre. Après l'invasion des Francs, elle tomba au pouvoir de Clovis. Ses successeurs lui donnèrent des comtes, qui, d'abord temporaires ou viagers, devinrent plus tard héréditaires. A la mort du comte Rainaud, en 1040, le duc de Bourgogne, Robert, s'empara d'Auxerre; mais l'héritier légitime du comté, Guillaume, le reconquit et le transmit à ses descendants, qui furent en même temps comtes de Nevers. Le comté d'Auxerre passa ensuite à une ligne collatérale. Le comte Gui appuya la commune de Vézelai contre son abbé, et essaya, malgré l'évêque, d'en établir une semblable à Auxerre. Son fils étant mort sans postérité mâle, Philippe-Auguste prit possession d'Auxerre; mais trois ans après il rendit ce comté, ainsi que celui de Nevers, à la petite-fille de Gui, en la mariant à son cousin Pierre de Courtenay. Celui-ci donna aux habitants d'Auxerre une charte d'affranchissement. Le comté d'Auxerre passa ensuite dans la maison des comtes de Châlons, par le mariage d'Alix, arrière-petite-fille de Pierre de Courtenay, avec Jean de Châlons. En 1370 le roi Charles V acheta ce comté à Jean IV de Châlons. Plus tard Auxerre embrassa la cause des Bourguignons contre les Armagnacs. Elle resta à la Bourgogne et fut réunie avec cette province à la couronne par le traité d'Arras. Ravagée au quinzième et au seizième siècle par la peste, la ville eut encore à souffrir des guerres de religion; elle embrassa avec passion la cause de la Ligue, malgré son évêque, le vertueux Amyot, qui faillit payer sa tolérance de sa vie.

AVAL. C'est le nom d'une espèce de cautionnement propre aux effets de commerce. Il consiste dans l'obligation que souscrit un tiers étranger de payer à l'échéance le montant d'un billet à ordre ou d'une lettre de change à défaut de payement par le souscripteur. L'aval se donne le plus souvent par acte séparé sous signature privée ou devant notaire. Par sa nature et son but l'aval est une garantie commerciale, et celui qui le donne s'oblige dans les mêmes conditions que la partie qu'il garantit, c'est-à-dire *commercialement et par corps*, à moins qu'il n'y ait convention contraire.

AVALANCHES, chutes de masses considérables de neige qui se détachent du haut des montagnes et tombent dans les vallées, entraînant ou brisant ce qui se trouve sur leur passage, et causant encore plus de désastres aux lieux où elles s'arrêtent. Ces phénomènes sont fréquents et terribles dans les Alpes. « Dans nos Pyrénées, surtout dans les Alpes, dit M. Ch. Deslys, chaque siècle compte pour le moins une grande catastrophe provenant de la chute des neiges. Les Suisses parlent encore de la grande avalanche de 1499, qui ensevelit tout un bataillon de soldats autrichiens dans l'Eugadine; de celle de 1500, qui emporta une caravane de plus de cent personnes au passage du Grand Saint-Bernard; de celle de 1595, qui près de Martigny arrêta le Rhône et fit un lac de la vallée; de celle de 1624, qui tombée du mont Cassédra, dans le canton du Tessin, coûta la vie à près de trois cents malheureux. Le dix-huitième siècle eut trois grandes avalanches, le dix-neuvième en compte déjà plus. Rien ne saurait faire obstacle au fléau. Souvent il s'annonce par un bruit sourd et menaçant, comme celui du tonnerre. Les habitants des montagnes prennent aussitôt la fuite; mais presque toujours il est trop tard.

L'avalanche renverse tout ce qui s'oppose à son passage ; les hommes et les bestiaux, les églises comme les maisons, parfois même des forêts entières. Dans les passages les plus exposés on élève en avant de chaque village des espèces de bastions formant un angle aigu, pour diviser, pour conjurer l'avalanche. Malgré ces précautions, combien de croix ne rencontre-t-on pas, rappelant le souvenir de quelque grand malheur? » Les causes de ces éboulements de neige peuvent être très-différentes et même directement opposées ; mais les effets varient aussi, suivant la nature des forces qui les produisent. Lorsque le froid est médiocre, les molécules neigeuses adhèrent entre elles, et peuvent former des masses assez compactes qui agissent par leur poids, entraînent des arbres et même des rochers ; mais si la température est au-dessous de 20 degrés Réaumur, ce qui n'est pas rare dans les Alpes pendant l'hiver, la neige devient pulvérulente, et dès quelle est mise en mouvement, ce n'est plus qu'une poussière incapable d'agir par sa masse, mais qui expose le voyageur à d'autres dangers. Les vents impétueux qui soufflent très-souvent dans les régions montagneuses soulèvent ces neiges incohérentes, et achèvent de les pulvériser : livrées alors aux moindres agitations de l'air, on les y voit flotter, même par un temps calme en apparence; et si un ouragan vient les bouleverser, elles forment des tourbillons très-redoutables, qui font périr plus d'hommes que la chute des grandes masses. Quelques voyageurs ont aussi donné le nom d'*avalanches* à ces tourbillons de neige, en dépit du sens étymologique de ce mot.

AVARES, peuplade d'origine mongole, qui parut cent ans plus tard que les Bulgares dans les contrées voisines du Don, de la mer Caspienne et du Volga. Une partie resta dans les gorges du Caucase ; l'autre partie, vers l'an 555 de notre ère, parvint jusqu'au Danube, et s'établit en Dacie, prit du service dans les armées de Justinien, contribua avec les Lombards à la ruine de l'empire des Gépides, et finit par conquérir la Pannonie vers la fin du sixième siècle. Plus tard, les Avares s'emparèrent de la Dalmatie ; et leurs hordes dévastatrices pénétrèrent en Allemagne jusqu'en Thuringe, puis en Italie, où ils eurent à lutter contre les Lombards et les Francs. Leur domination s'étendit sur les Slaves fixés sur les rives du Danube, et plus loin au nord, de même que sur les Bulgares jusqu'à la mer Noire ; mais les populations finirent par se soulever en masse contre eux et par les expulser de la Dalmatie. Resserrés dans la Pannonie, ils furent subjugués par Charlemagne en 786, puis à peu près anéantis par les Moraves et les Petschénègues, et à partir de l'année 827 l'histoire cesse complétement d'en faire mention. Ils avaient habitude d'entourer leurs habitations de fossés, de remparts et de pieux. On trouve encore bon nombre de débris de ces espèces de forteresses dans les diverses contrées où ils s'étaient établis, où on les désigne sous la dénomination d'*anneaux d'Avares*.

AVARICE. Les plus grands moralistes n'ont pu expliquer comment un homme riche, au milieu de son or et de ses greniers d'abondance, peut se condamner, lui, les siens, ses semblables, aux horreurs de la faim. Les Massillon, les Bourdaloue, au nom d'un Dieu de charité, ont essayé vainement de toucher l'âme de l'avare. Molière l'a attaché au poteau de la comédie. L'*Aululaire* de Plaute, le théâtre italien et notre vieux Théâtre français lui ont à l'envi fourni des scènes et de nombreux morceaux. Enrichis par l'usure ou l'agiotage, nos avares modernes ont peut-être plus de *formes* qu'Harpagon ; au fond rien n'est changé. Ce sont toujours des cœurs arides. *On tirerait plutôt de l'huile d'une pierre*, disait Plaute. L'avare est son plus inexorable ennemi. Parvenu au dernier degré d'avilissement, il n'est souvent plus accessible ni aux douces affections du cœur, ni même à la voix de la justice. Si l'avarice n'est qu'une économie excessive, elle prend le nom de *lésinerie*. Si elle a recours à des moyens ignobles, c'est une *avarice crasse*.

Il ne faut pas confondre, du reste, l'avarice avec la cupidité. L'avare et le prodigue peuvent être également cupides, l'un pour conserver, l'autre pour dépenser.

AVE MARIA. C'est par ces mots latins que commence une prière à la Vierge Marie en usage parmi les catholiques, et désignée aussi sous le nom de *Salutation angélique*, parce que l'ange Gabriel salua la Vierge en ces termes : « Je vous salue, Marie (*Ave, Maria*), pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; » auxquels l'É-

glise a ajouté d'abord ces paroles qu'Élisabeth adressa à sa cousine, quand elle en fut visitée : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. » En vertu d'un décret rendu par Grégoire I[er], cette prière fut récitée d'abord par les prêtres, le quatrième dimanche de l'Avent, lors de la célébration de la messe, à l'offertoire. Depuis le onzième siècle elle devint, comme le *Pater Noster*, une prière commune aux laïques, à mesure que le culte de la Vierge Marie se répandit ; et vers la fin du douzième siècle elle fut officiellement sanctionnée en cette qualité. Le pape Urbain VI ajouta, en 1261, le nom de Jésus à la dernière phrase, et à partir de la première partie du seizième siècle la formule finale fut comme aujourd'hui : « Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. » Un décret rendu en 1326 par le pape Jean XXII ordonne à chaque catholique de réciter trois fois de suite, le matin, à midi, et le soir, la Salutation angélique. Les rosaires ou chapelets, récités en l'honneur de la Vierge, sont composés de plusieurs dizaines de grains, sur lesquels on dit des *Ave Maria*, et qui en ont pris le nom. La récitation de l'*Ave Maria* est en grand honneur dans l'Église catholique. Quoiqu'elle se trouve peu dans les offices, les fidèles sont engagés à la dire et à la redire. Des confréries se forment pour la répéter. Enfin cette prière avait donné son nom à quelques couvents de femmes. Il y en avait un à Paris.

AVENT, temps qui précède la fête de Noël, consacré à des œuvres de piété, afin de célébrer dignement l'anniversaire de l'avénement ou de la naissance de Jésus-Christ. Dans les premiers siècles de l'Église on jeûnait pendant l'Avent trois fois par semaine, savoir : le lundi, le mercredi et le vendredi. Par la suite, on jeûna tous les jours de l'Avent. Ce jeûne commençait à la fête de saint Martin, d'où il avait été appelé *Carême de la Saint-Martin*. Les *Capitulaires* de Charlemagne nous apprennent qu'on faisait un jeûne de quarante jours avant Noël dans le neuvième siècle. Aujourd'hui l'*Avent* n'a que quatre dimanches dans l'église romaine. Dans l'Église grecque il commence encore le 14 novembre.

AVENTURIERS, nom que l'on a donné au moyen âge à des ramas d'hommes de toutes les nations formant le fond des milices non féodales; leur nom se présente sans cesse dans les anciens annalistes quand ils parlent des armées de l'Occident. Ces bandes rappellent surtout le temps des républiques italiennes et de notre monarchie sous la troisième race, jusqu'aux Valois inclusivement. Les aventuriers d'Italie datent de l'époque qui fut pour cette contrée une ère nouvelle, époque où des déchirements amenèrent une demi-organisation, et où s'établirent tant de petites souverainetés indépendantes. Quelquefois ils n'étaient avoués par aucun gouvernement et se déclaraient ennemis de tous; c'étaient, comme le dit Daru, « des hommes à charge à leur propre pays, faisant de la guerre leur unique existence, et parcourant les parties de l'Europe en proie à des guerres civiles, pour se vendre tour à tour aux diverses factions. » Suivant les temps et les pays, il servaient à pied, en cavalerie légère, en lances garnies, en troupes régulières. Tels d'entre eux, promenant leurs enseignes de France en Italie, d'Italie en France, exploitaient et rançonnaient tour à tour les contrées en deçà et au delà des Alpes.

En France, on voit depuis Louis le Jeune, en 1140 environ, jusqu'à Charles V, en 1370 environ, figurer, sans interruption et sous toutes sortes de noms, des aventuriers; ils se reproduisent de temps à autre sous les règnes plus modernes. Ces hordes de brigands formaient une nation au milieu du peuple qui les tolérait, les appelait ou les employait; les uns étaient mus par l'enthousiasme ou poussés par le fanatisme, d'autres épousaient à prix d'argent les haines des partis; mais en général ils cédaient à l'appât d'une vie licencieuse, vagabonde, pillarde, et à la persuasion trop fondée que l'impuissance des lois laisserait leurs crimes impunis. Ceux d'Italie se faisaient entre eux le moins de mal possible, et se donnaient au parti qui promettait le plus d'argent. Les aventuriers de France n'auraient pas pu s'acheter de même par masses; on sait du moins la peine que Duguesclin eut à les entraîner en Espagne; mais rien n'était plus facile, plus commun que de les débaucher par individus. Tantôt les aventuriers se battent entre eux au sein du royaume, tantôt ils marchent contre les étrangers, tantôt ils sont enne-

mis ou défenseurs du trône ou des seigneurs souverains. Sous François Ier, il y avait encore dans les armées françaises des troupes d'aventuriers à pied qui, comme les bandes, se divisaient en compagnies plus ou moins nombreuses; mais elles différaient de ces corps en ce qu'elles étaient levées sans autorisation par d'anciens officiers. Elles se joignaient aux armées pour faire la guerre pour leur propre compte; elles n'étaient point payées par l'État, ne vivaient que de pillage, et se livraient à d'horribles excès. Quoiqu'elles ne se formassent d'ordinaire qu'aux approches de la guerre, elles ne se dispersaient pas toujours à la paix. Elles rentraient alors sur le territoire français, s'y perpétuaient, et continuaient à y exercer les mêmes brigandages qu'en pays ennemi. Les aventuriers étaient devenus en 1523 un fléau pour certaines parties du royaume. François Ier fut obligé de les déclarer ennemis de l'État, et d'autoriser ceux qui voudraient les détruire à leur courir sus impunément. Les bourgeois d'Autun levèrent des milices, marchèrent contre les aventuriers, les défirent, en tuèrent un grand nombre et dispersèrent le reste. La plupart des villes du centre et du midi de la France suivirent si bien cet exemple, que pour un temps le royaume fut délivré de ce fléau. Mais ils reparurent pendant la captivité du roi. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, l'invasion de la Provence par Charles-Quint mit encore François Ier dans la nécessité de les employer. Cependant ils ne tardèrent pas à se livrer aux mêmes désordres, et l'on fut forcé de recourir au même moyen pour s'en débarrasser. Il n'en est plus question sous Henri II; mais ils surgissent de nouveau en troupes nombreuses sous les règnes suivants, à l'ombre des guerres de religion. Henri IV ayant enfin rétabli l'ordre, rassembla toutes les bandes errantes d'aventuriers et en forma des régiments.

AVENTURINE. On raconte qu'un ouvrier de Venise ayant laissé tomber par hasard, ou, comme on dit, *par aventure*, un peu de limaille d'un certain composé métallique dans un creuset contenant du verre fondu, fut séduit par l'éclat de ce mélange, qu'il appela *aventurine*. Depuis, on appliqua le même nom à plusieurs pierres naturelles qui offraient quelque ressemblance avec l'*aventurine artificielle*. Celle-ci ne se fabriqua pendant longtemps qu'à Venise. Lebailly en fit une analyse assez exacte. MM. Frémy et Clémandot sont parvenus à en produire M. Pelouze en a obtenu une à base de chrome, qui est verte.

L'*aventurine naturelle* est une variété de quartz grenu, colorée le plus souvent en rouge ou en jaune, et dans laquelle de petites parcelles minérales ou des paillettes de mica forment des points brillants dont la pierre est parsemée; le quartz grenu est quelquefois remplacé par du feldspath.

AVERNE, lac du royaume de Naples, entre Pouzzole et Baïa, auprès duquel se trouve l'antre de la Sibylle de Cumes. Entouré de collines couvertes autrefois d'épaisses forêts, qui ne laissaient pénétrer qu'un jour sombre, il avait un aspect lugubre et désolé, et exhalait des vapeurs fétides qui empestaient l'air. Des peuplades sauvages avaient habité dans des temps reculés les grottes qui entourent le lac Averne. Plus tard des prêtres s'établirent sur les bords de ce lac; ils évitaient la lueur du soleil, et ne quittaient leurs antres que la nuit pour apaiser les mânes. Agrippa transforma le lac Averne en un port en le faisant communiquer par un canal avec le lac Lucrin; l'éruption de Monte-Nuovo en 1538 a détruit cette communication. Aujourd'hui le lac Averne a bien changé : ses eaux ne sont plus malfaisantes; les oiseaux peuvent sans danger jouer à la surface; rien n'est plus pittoresque que ses bords.

AVERRHOÈS (ABOU'L-WALID-IBN-ROSCHD), philosophe arabe, naquit vers 1149, à Cordoue, où son père remplissait les fonctions de grand juge et de mufti. Averrhoès eut Avenzoar pour maître en médecine. Il succéda à son père, et le roi de Maroc le fit ensuite cadi de la province de Mauritanie; mais accusé de s'être écarté de la foi mahométane, il fut destitué et condamné à faire pénitence publique. Il retourna en Espagne, où il vécut dans une grande détresse jusqu'à l'époque où le khalife Almansor le rétablit dans ses titres et dignités. Il se rendit de nouveau dans le Maroc, où il mourut en 1198 ou 1206. Plein d'admiration pour Aristote, Averrhoès traduisit les ouvrages de ce philosophe et les commenta avec beaucoup de sagacité. Il défendit d'ailleurs le rationalisme philosophique

contre les Arabes orthodoxes. Averrhoès est aussi l'auteur d'un système médical qui a été traduit en latin sous le nom de *Colliget*. Dès le treizième siècle la philosophie d'Averrhoès joua un rôle important dans l'Église chrétienne, encore bien que ses idées panthéistes sur l'unité du principe actif dans l'univers aient souvent été anathématisées. On a aussi désigné l'astrologie sous le nom d'*Averrhoïsme*.

AVEUGLE, personne privée de la vue, frappée de cécité. Il y a des *aveugles-nés*, c'est-à-dire des individus qui viennent au monde privés de la vue, ou plutôt dans les conditions organiques qui doivent amener à une époque plus ou moins prochaine la perte de ce sens; des maladies, des accidents peuvent ôter la vue à d'autres, et certainement ce sont les plus à plaindre sous tous les rapports, car l'absence d'un bien que l'on n'a pas connu est beaucoup moins sensible que sa perte.

Une des observations qui frappent le plus, et dont on doive tenir le plus de compte dans l'organisation des aveugles, c'est l'espèce de compensation que la nature semble avoir voulu leur offrir, en permettant à leurs autres sens d'acquérir un degré de perfection qu'on ne rencontre pas ordinairement chez les individus qui ne sont pas affligés de la même infirmité. D'après Diderot, l'aveugle a la mémoire des sons à un degré surprenant, et la diversité des voix le frappe autant que celle que nous observons dans les visages. Les secours qu'il tire de ses sens, et l'usage singulier qu'il en fait le rendent assez indifférent sur la privation de la vue, et, au lieu d'avoir des yeux, il dit qu'il aimerait bien autant avoir de plus longs bras, s'il en était le maître. L'aveugle se dirige très-habilement au bruit et à la voix; il estime la proximité du feu au degré de la chaleur, la plénitude des vaisseaux au bruit que font en tombant les liqueurs qu'il transvase, et le voisinage des corps à l'action de l'air sur son visage. L'air n'est jamais pour lui dans un parfait repos, et son visage ressent jusqu'aux moindres vicissitudes de l'atmosphère. Il apprécie à merveille le poids des corps et les capacités des vaisseaux, et il se fait de ses bras des balances fort justes, et de ses doigts des compas presque infaillibles. Le poli des corps n'a guère moins de nuances pour lui que le son de la voix : il juge de la beauté par le toucher, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il fait entrer dans ce jugement la prononciation et le son de la voix. Il fait de petits ouvrages au tour et à l'aiguille, il nivelle à l'équerre, il monte et démonte les machines ordinaires; il exécute un morceau de musique dont on lui dit les notes et les valeurs; il estime avec beaucoup plus de précision que nous la durée du temps, par la succession des actions et des pensées. Son aversion pour le vol est prodigieuse. Il ne regarde les habits que comme propres à garantir des injures de l'air. Enfin, les apparences extérieures du faste, qui frappent si fort les autres hommes, ne lui imposent en aucune manière.

Saunderson avait perdu la vue étant dans la première enfance, par suite de la petite vérole. Il fit de tels progrès dans les mathématiques qu'on lui donna une chaire de professeur à l'université de Cambridge. Ses leçons étaient d'une clarté extrême. Dans ses leçons d'optique il considérait les rayons de lumière comme des lignes droites disposées suivant certaines lois pour produire les phénomènes de la vision ou ceux des miroirs et des verres. Saunderson, en parcourant avec les mains une suite de médailles, discernait les fausses, même lorsqu'elles étaient assez bien contrefaites pour tromper les yeux d'un connaisseur. Il jugeait de l'exactitude d'un instrument de mathématiques en faisant passer ses doigts sur les divisions. Les moindres vicissitudes de l'atmosphère l'affectaient, et il s'apercevait, surtout dans les temps calmes, de la présence des objets peu éloignés de lui.

Cheselden, chirurgien de Londres, ayant abattu la cataracte à un jeune homme de treize ans qui était aveugle, nota tous les phénomènes qui s'ensuivirent. Au moment où il commença à voir, tous les objets lui parurent appliqués contre ses yeux. Les objets qui lui étaient le plus agréables, sans qu'il pût dire pourquoi, étaient ceux dont la forme était régulière. Il ne reconnaissait point les couleurs qu'il avait distinguées à une forte lumière étant aveugle; il ne discernait aucun objet d'un autre, quelque différentes qu'en fussent les formes. Il était fort surpris de ne pas trouver plus belles que les autres les personnes qu'il avait aimées le mieux. Il fut longtemps sans

reconnaître que les tableaux représentaient des corps solides ; il les regardait comme des plans différemment colorés; mais lorsqu'il fut détrompé, et qu'en y portant la main il ne trouva que des surfaces, il demanda si c'était la vue ou le toucher qui le trompait. D'abord, il ne pouvait souffrir qu'une très-petite lumière, et voyait tous les objets fort gros ; mais les premiers se rapetissaient à mesure qu'il en voyait de plus gros. Cheselden parle d'autres aveugles-nés à qui il avait abattu de même la cataracte, et dans lesquels il avait observé les mêmes phénomènes, quoique avec moins de détail. Comme ils n'avaient point besoin de faire mouvoir leurs yeux pendant leur cécité, ce n'était que peu à peu qu'ils apprenaient à les tourner vers les objets. Il résulte de ces expériences que le sens de la vue se perfectionne en nous petit à petit, que ce sens est d'abord très-confus, et que nous apprenons à voir à peu près comme à parler.

Autrefois on entassait sans discernement les aveugles dans les hôpitaux, où ils attendaient, dévorés d'ennui, la fin de leur pénible existence; on n'avait rien fait pour leur instruction, et la plupart allaient mendier leur pain de porte en porte. Quelques-uns s'étaient réunis en société, et, sans règle ni mesure, ils exécutaient à la porte de quelque café ou dans les lieux de promenade, des morceaux de musique qui excitaient souvent l'hilarité des passants. La fondation de l'hospice des Quinze-Vingts remonte à saint Louis, et cet établissement n'a pas cessé de servir de refuge à des pauvres privés de la vue ; mais leur nombre était bien restreint. Valentin Haüy, le premier, conçut le généreux projet d'ouvrir une école aux aveugles et de consacrer sa vie et sa fortune à leur éducation. La Société philanthropique se chargea de l'administration du matériel des aveugles, qu'elle établit en 1784 dans une maison de la rue Notre-Dame des Victoires. Bailly, le premier, procura aux aveugles des secours à domicile. M. de La Rochefoucauld-Liancourt obtint pour eux, en 1790, le couvent des Célestins. Mmes de Planoy, Duménil, de Staël et de La Fayette, s'occupèrent de leur sort avec zèle. Louis XVI ordonna que les aveugles seraient entretenus aux frais de l'État, et un décret de l'Assemblée constituante, en 1791, statua que les fonds nécessaires à cet établissement seraient faits par le trésor. Profitant de plusieurs essais qui avaient déjà été tentés pour instruire des aveugles de naissance, Valentin Haüy réussit à faire naître dans l'esprit de ses nouveaux élèves, au moyen du toucher, les idées que la privation de la vue leur avait dérobées. Il composa des livres et de la musique dont les caractères étaient en relief, et qu'ils parvinrent bientôt à déchiffrer à l'aide d'un toucher exercé. Une loi du 10 thermidor an III plaça l'institution des *Aveugles travailleurs* dans la maison des Filles Sainte-Catherine, rue des Lombards. Le nombre des élèves fut porté à quatre-vingt-six (un par département), et il fut alloué à chacun d'eux une pension de 500 francs. Le 26 pluviôse an IX, un arrêté des consuls ordonna que les aveugles travailleurs seraient transférés sur-le-champ dans l'enclos des *Quinze-Vingts*. Indépendamment d'une imprimerie, divers travaux furent mis successivement en activité dans ce nouvel établissement. Enfin, après bien des vicissitudes, l'*Institution des Jeunes Aveugles* fut en 1815 transférée dans l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor, où elle reçut une organisation conforme à sa destination. Il y eut pour les aveugles trois branches d'enseignement : enseignement intellectuel, enseignement musical, enseignement professionnel ; les élèves recevant une éducation gratuite aux frais de l'État durent être au nombre de quatre-vingt-dix, savoir soixante jeunes garçons et trente jeunes filles. Le gouvernement fit construire sur le boulevard des Invalides un local plus vaste : ce bâtiment, commencé en 1839 fut terminé en 1843; le nombre des élèves gratuits fut accru et élevé à 120, quatre-vingts garçons et quarante filles ; ce nombre est porté ordinairement par les boursiers des administrations départementales ou hospitalières et par les pensionnaires à 175 ou 180 élèves. La durée de l'enseignement pour chaque élève est fixée à huit années. Cette institution a produit dans tous les genres des élèves distingués. Selon M. de Watteville, on compte en France 30,214 aveugles-nés (16,469 hommes, 13,745 femmes). Relativement à la population totale c'est 1 aveugle par 1,201 habitants. L'Institution impériale des Jeunes Aveugles et dix ou douze écoles spéciales fondées dans les départements ne contenaient que 307 élè-

ves. Le docteur Blanchet s'est imaginé de créer une œuvre pour l'instruction des jeunes aveugles avec les enfants qui voient, et plusieurs institutions réunissent maintenant de ces malheureux infirmes à leurs élèves ordinaires, dont ils partagent les travaux et les jeux.

A l'exemple de la France, les autres pays de l'Europe se sont empressés d'ouvrir des asiles à la vieillesse et à la jeunesse des infortunés que la privation de la vue doit mettre plus qu'aucune autre à la merci de toutes les misères. Depuis 1805 ces malheureux trouvent à Vienne une institution dont le but est d'adoucir leur triste sort par l'instruction. Des institutions de même nature ont été successivement fondées, en 1806 à Saint-Pétersbourg et à Berlin, en 1807 à Prague, en 1808 à Amsterdam, en 1809 à Dresde, en 1810 à Zurich, en 1811 à Copenhague, etc. Londres possède deux établissements pour les aveugles-nés, mais il y a autant d'adultes que d'enfants : ce sont plutôt des établissements industriels que des écoles; Glasgow et Édimbourg ont des asiles du même genre. Les États-Unis ont 26 écoles et plusieurs asiles industriels, et la Belgique a une belle institution à Bruxelles; Christiana a une école. L'Allemagne en possède encore à Breslau, Francfort-sur-le-Mein, Fribourg et Munich. La Suisse a une école à Berne et une à Lauzanne; l'Italie en a à Milan et à Naples.

Il y a en outre à Paris une institution des sœurs aveugles de Saint-Vincent de Paul. Une dame charitable avait commencé en 1837 par réunir autour d'elle quelques jeunes filles pauvres dans une sorte d'ouvroir; en 1851 trois pensionnaires aveugles lui furent présentées : elle les admit. D'autres jeunes filles aveugles suivirent. Bientôt l'ouvroir ne fut plus assez grand. L'asile fut transporté à Vaugirard. Le nombre des pensionnaires augmenta encore et la maison devint trop étroite. On alla s'établir à Bourg-la-Reine, puis quand la ruche fut pleine, on bâtit une seconde maison à Paris, dans la rue d'Enfer, sur les dépendances de l'infirmerie Marie-Thérèse, à l'ombre même du cèdre sous lequel Chateaubriand aimait à se promener. Les pauvres élèves grandissent là et ne quittent la maison qu'à leur gré. Si elles veulent se consacrer à la vie religieuse, elles y prononcent leurs vœux.

AVIATION, mot nouveau par lequel on désigne l'art de se diriger dans l'atmosphère à la manière des oiseaux, et au moyen d'appareils plus lourds que l'air. Sans remonter à l'histoire de Dédale et d'Icare, qui n'est probablement qu'une fable, ni à celle de Simon le Magicien, qui n'est qu'un roman, on trouve au temps de l'empereur Manuel Comnène un Sarrasin qui se tua en s'élançant du haut de la tour de l'hippodrome à Constantinople, dans une expérience de vol. Au quatorzième siècle, Dante, de Pérouse, fit quelques expériences avec des ailes, et finit par tomber sur le toit d'une église et se cassa la cuisse. Sous Louis XIV un nommé Allard se blessa en tombant au pied de la terrasse de Saint-Germain en Laye, en voulant traverser la Seine avec des ailes. Cuper, auteur d'un *Traité de l'excellence de l'homme*, affirme que Léonard de Vinci connaissait l'art de voler en l'air et le pratiqua. En 1678 un serrurier mécanicien de Sablé, nommé Le Besnier, fit plusieurs expériences d'une ingénieuse machine à voler de son invention. D'après l'abbé Mouger, Olivier de Malmesbury, bénédictin anglais, et un religieux théatin, à Paris, auraient fait tous deux des tentatives malheureuses de vol aérien. Bernoin ne fut pas plus heureux à Francfort. Le marquis de Bacqueville, presque de nos jours, s'éleva en l'air, avec des ailes de son invention, de la terrasse de son hôtel, au coin du quai et de la rue des Saints-Pères, et tomba dans la rivière, près du pont Royal, tandis que ses amis l'attendaient dans le jardin des Tuileries. En 1772 l'abbé Desforges, d'Étampes, fit construire une voiture avec des ailes pour voler, mais il ne put lui faire quitter la terre. Blanchard avait imaginé son bateau volant quand l'essai des ballons lui fit renoncer à son invention. Un nommé Calais fit en 1801 une expérience ridicule et malheureuse au jardin Marbeuf. Quelques années après, un horloger viennois renouvelait les expériences de Blanchard, et en 1812 il montrait sans succès à Paris un ballon avec addition d'ailes. Beaucoup d'autres essais d'aviation ont été tentés encore, notamment par M. Henson en 1842, par M. Duchesnay en 1845, et par M. Dubochet, de Nantes. Enfin en 1863 M. Nadar fonda une société d'encouragement pour l'aviation ou locomotion aérienne par les appareils plus lourds que l'air. Cette société a fondé des prix

et un journal ; de nombreuses publications ont été faites pour répandre l'idée du vol aérien, mais aucun appareil n'a encore été utilement essayé. L. LOUVET.

AVIGNON, chef-lieu du département de Vaucluse, avec 31,790 habitants. Parmi ses monuments on cite le palais des Papes, immence édifice remarquable par la masse irrégulière de ses constructions gothiques et par la hauteur et l'épaisseur de ses tours, qui servait de caserne en 1860, mais qui doit être affecté au logement de l'archevêque ; l'église métropolitaine de Notre-Dame des Dons, où se trouvent les tombeaux des papes Jean XXII et Benoit XII, et celui du brave Crillon ; l'hôtel de ville, surmonté d'une tour au haut de laquelle est une horloge antique où l'on voit deux grandes figures mobiles, dont l'une frappe les heures. Avignon a élevé une statue à Althen et une à Crillon. On relève ses remparts, qui avaient étécontruits par les papes. L'industrie est florissante à Avignon ; on y trouve des fabriques importantes d'étoffes de soie, des filatures de soie et de coton ; des teintureries, etc. Centre de la culture de la garance, Avignon récolte encore de très-bons vins rouges ordinaires.

Avignon fut fondé au sixième siècle avant J.-C. par les Phocéens de Marseille. Cette cité fut la capitale des Cavares ou Cavariens jusqu'à la conquête des Gaules par Jules César, et s'attacha dès lors à la fortune et aux intérêts de la république romaine ; aussi fut-elle comptée parmi les villes latines et même parmi les colonies romaines, et ses habitants jouirent des titres et des droits de citoyens romains. Comprise sous le règne d'Auguste dans la Gaule Narbonnaise, et par l'empereur Adrien dans la seconde Viennoise, elle fut conquise par les Bourguignons vers le milieu du cinquième siècle ; et Gondebaud, l'un de leurs rois, poursuivi par Clovis, y soutint, l'an 500, un siége mémorable. Après être tombée à plusieurs reprises au pouvoir des Ostrogoths, Avignon fut incorporée à la monarchie des Francs par Thierry, roi d'Austrasie. Charles Martel en chassa deux fois les Sarrasins. Soumise aux rois carlovingiens jusqu'en 880, elle fit ensuite partie des royaumes de Provence, de Bourgogne Transjurane et d'Arles, puis du comté de Provence. En 1125 elle fut partagée entre le comte de Barcelone et celui de Toulouse. La partie qui échut à ce dernier fut appelée depuis marquisat de Provence, et mal à propos confondue avec le comtat Venaissin, qui n'en était qu'une portion. L'autre moitié, qui fut le partage du comte de Barcelone, forma le nouveau comté de Provence. Le comte de Barcelone céda quelque temps après le marquisat de Provence au comte de Forcalquier ; mais cette souveraineté partagée était si faible, qu'Avignon formait sous l'autorité de ses magistrats municipaux une sorte de république, et elle conserva son indépendance jusqu'à la mort du dernier comte de Toulouse, en 1249, quoiqu'elle eût été prise vingt-trois ans auparavant par Louis VIII, dans sa guerre contre Raymond-Béranger IV, comte de Toulouse. En 1251 Avignon se soumit aux deux frères de saint Louis, Alphonse, comte de Poitiers, héritier du comté de Toulouse, et Charles Ier d'Anjou, roi de Naples, époux de l'héritière du comté de Provence. La moitié de la ville, après la mort d'Alphonse, échut à son neveu Philippe le Hardi, et plus tard à Philippe le Bel, fils de celui-ci, qui la céda à Charles II, comte de Provence.

Le pape Clément V, Français de naissance, avait promis à Philippe le Bel qu'il résiderait en France . il vint, en 1309, s'établir à Avignon, sous le bon plaisir de Charles II, qui ne prévoyait pas que ces nouveaux hôtes s'empareraient de la retraite qu'il leur accordait. Cinq autres papes, Jean XXII, Benoit XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, résidèrent à Avignon jusqu'en 1377, époque où ce dernier transporta de nouveau le siége pontifical à Rome. Cette période fut la plus brillante de l'histoire d'Avignon, que Clément VI acheta moyennant 80,000 florins d'or de la reine Jeanne de Sicile, comtesse de Provence. La cour des papes était très-brillante ; des souverains venaient la visiter ou s'y faire couronner ; on y recevait des ambassades des contrees les plus lointaines. C'est là que Pétrarque vit la belle Laure, qu'il immortalisa par ses chants. Rien n'égalait le luxe et la magnificence d'Avignon. Pendant le grand schisme, les deux papes élus successivement par les cardinaux français y résidèrent. Quand il fut terminé, le saint-siége continua à faire gouverner le comtat par un légat. Dès lors ce pays fut un continuel embarras pour la France. C'était un refuge ouvert à tous les mal-

faiteurs. Mécontent de la cour de Rome, Louis XIV fit saisir Avignon de 1663 à 1667, et de 1689 à 1690. Louis XV la prit en 1768, et ne la rendit qu'en 1774. En 1789, notre révolution eut son contre-coup à Avignon : on y créa une municipalité populaire, une garde nationale; et bientôt une collision éclata entre le parti français et celui du pape. Ce dernier fut vaincu. Le 14 septembre 1791 la ville d'Avignon fut réunie à la France par décret de l'Assemblée nationale, et en 1793 elle devint le chef-lieu du département de Vaucluse. A la Restauration la réaction y fut vive, et nulle part elle ne se souilla de plus d'excès. C'est là que le maréchal Brune fut lâchement assassiné dans une auberge.

Il s'est tenu à Avignon une dizaine de conciles depuis l'an 1080 jusqu'en 1594. Les plus remarquables sont ceux de 1209, contre les Albigeois; de 1282, contre les usuriers; de 1326, contre les empoisonneurs et les sorciers; enfin celui de 1457, où l'on traita de la croisade projetée par Calixte III contre les Turcs, qui venaient de prendre Constantinople.

AVITUS (Marcus Moecilius), empereur romain, mort en 456, après quatorze mois de règne. On ignore la date de sa naissance; tout ce qu'on sait, c'est qu'il était originaire de l'Auvergne et appartenait à une famille considérée de cette province. Il avait servi sous Aétius, et il avait déjà le titre de sénateur quand en l'an 421 ses compatriotes le députèrent auprès d'Honorius. Au retour de cette mission, il se rendit à la cour de Théodoric, roi des Visigoths, dont il gagna l'amitié. Nommé par Valentinien, en 439, préfet du prétoire des Gaules, il obtint du roi des Visigoths une trêve qu'il avait constamment refusée jusqu'alors, et les populations gauloises purent enfin respirer sous une administration qui sans doute fut de trop courte durée. Avitus était rentré dans la vie privée, lorsque Aétius eut recours à lui pour déterminer Théodoric à se joindre aux Romains, à l'effet de repousser Attila. Peu de temps après, on apprit la mort de l'empereur Pétronius Maxime et le sac de Rome par les Vandales de Genséric. Avitus se laissa persuader, et abandonna sa douce retraite pour se rendre à Rome, où il fut proclamé empereur en 455. Les Suèves ayant envahi l'Espagne, Théodoric, appuyé par Avitus, battit leur roi Réchaire. Les Vandales d'Afrique attaquèrent de nouveau l'empire romain; mais leur flotte fut rencontrée et défaite dans les eaux de la Sicile par le comte Ricimer, commandant la flotte et l'armée romaine. Bientôt ce général victorieux visa ouvertement à l'empire, et il battit Avitus, le 16 octobre 456. Après l'avoir déposé il lui laissa l'évêché de Plaisance; mais l'empereur détrôné prit le parti de de s'en retourner en Auvergne. La mort le surprit sur la route de Brioude. Sidoine Apollinaire, son gendre, a composé son panégyrique.

AVOCAT. C'est celui qui, ayant pris ses grades en droit, est appelé à défendre les citoyens devant les tribunaux civils et criminels. Pour être avocat il faut être Français, avoir obtenu le grade de licencié dans une faculté de droit et avoir prêté le serment professionnel devant une cour impériale. Il faut en outre être admis au stage, et être inscrit au tableau dressé au commencement de chaque année judiciaire par le conseil de discipline. La profession d'avocat est, aux termes de l'ordonnance de 1822, incompatible avec des fonctions judiciaires, à l'exception de celles de juge suppléant, avec les fonctions de préfet, de sous-préfet et de secrétaire général de préfecture; avec celles de greffier, de notaire et d'avoué; avec les emplois à gages, ceux d'agent d'affaires et ceux d'agent comptable; avec toute espèce de négoce.

L'indépendance est la condition essentielle de l'exercice de cette profession. On sait qu'en parlant devant les cours de justice l'avocat a le droit de rester couvert, excepté lorsqu'il prend ses conclusions. Cette coutume a pour but de rappeler sans cesse aux juges les droits imprescriptibles de l'avocat, dont l'indépendance a pour garantie principale l'immunité assurée aux plaidoiries. Cependant les attaques contre la religion, les mœurs, les lois fondamentales de l'État, peuvent être réprimées sur-le-champ, à la réquisition du ministère public, par le tribunal saisi de l'affaire. Les injures, les diffamations prononcées contre les parties, surtout lorsque les faits sont étrangers à la cause, peuvent être poursuivies, soit par la voie civile, soit par la voie correctionnelle. L'indépendance de l'avocat consiste encore dans la liberté qu'il a de refuser les causes qui lui sont offertes.

Toutefois l'avocat nommé d'office en matière criminelle par le président des assises ne saurait refuser sans faire agréer au préalable ses motifs d'excuse par la cour. Un privilége a été accordé à l'avocat. En raison de la nature de son ministère, on l'a affranchi de la nécessité imposée à tout citoyen de venir dire tout ce qu'il sait à la justice. Toutes les fois que les secrets dont il a été fait dépositaire, que les renseignements qu'il a recueillis, ne sont venus à sa connaissance que dans l'exercice de sa profession, il peut se taire.

Il y a pour l'ordre des avocats un conseil de discipline élu directement par tous les avocats inscrits au tableau. Le bâtonnier est le chef de l'ordre et préside le conseil de discipline. Il est élu par ce conseil à la majorité des suffrages et ne peut être choisi que parmi ses membres. Les membres du conseil doivent avoir été inscrits au tableau pendant dix ans à Paris et cinq ans dans les autres villes chefs-lieu de cour impériale. Ce conseil prononce sur les difficultés relatives à l'inscription au tableau; il exerce sa surveillance sur tous les membres de l'ordre, et applique, lorsqu'il y a lieu, les mesures de discipline autorisées par les règlements. Les peines disciplinaires sont l'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire, la radiation du tableau.

Du moment même où les sociétés furent constituées, des intérêts contraires se sont trouvés en présence, des contestations se sont élevées, il a fallu des lois et des juges pour les régler; des crimes se sont commis, il a fallu des lois et des juges pour les punir; et bientôt, pour expliquer les lois, pour éclairer les juges, il a fallu appeler des avocats. Dans les républiques anciennes, et généralement dans tous les gouvernements dont le principe admet une discussion publique, on voit les avocats jouer un rôle politique, parce que l'habitude qu'ils ont de la parole et la connaissance qu'ils doivent avoir de toutes les lois leur donnent sur tous les autres citoyens un avantage inappréciable; aussi le titre d'avocat ou de patron était-il, à Rome, le seul qui pût conduire aux honneurs : l'avocat marchait entouré de sa nombreuse clientèle, toujours prêt à se présenter devant le juge pour donner l'appui de son éloquence à tous ceux qu'il avait pris sous sa protection, et il retrouvait au Forum les suffrages populaires qu'il s'était acquis au prétoire. On ne pouvait pas dire alors que les avocats exerçassent une profession, car ce n'était en quelque sorte qu'accidentellement qu'ils prenaient la parole devant les tribunaux; mais lorsque la puissance publique fut réunie dans les mains d'un seul, et qu'il n'y eut plus à discuter dans le Forum, les avocats durent renfermer leur ministère dans un cercle plus modeste : ils ne furent plus que les explicateurs de la procédure et les interprétateurs de la loi. Réduits à ces simples fonctions, leur rôle était encore assez beau; c'était, comme le disait la loi romaine, celui d'un homme de bien versé dans l'étude des lois et l'art de la parole.

Les avocats ont été peu mis sur la scène. Il y a bien la farce de *l'Avocat Patelin*, et Racine se moque bien un peu de quelques-uns dans les *Plaideurs*; mais Molière les a respectés. Dans le *Malade imaginaire*, M. Bonnefoi dit même à son client : « Ce n'est point à des avocats qu'il faut aller, car ils sont d'ordinaire sévères là-dessus, et s'imaginent que c'est un grand crime que de disposer en fraude de la loi. Ce sont gens de difficultés et qui sont ignorants des détours de la conscience. Il y a d'autres personnes à consulter qui sont bien plus accommodantes. » Roger a fait pourtant *l'Avocat*, comédie bienveillante qui le porta à l'Académie française; Goldoni a donné *l'Avocat Vénitien*.

Les *avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation* sont des officiers ministériels chargés de suivre la procédure et de plaider pour les parties devant le Conseil d'État et la Cour de cassation. Ces offices étaient autrefois séparés : les avocats aux conseils du roi avaient succédé aux anciens avocats aux conseils, qui étaient, avant la Révolution, dans le droit exclusif de postuler devant les différentes commissions du conseil. Les avocats à la Cour de cassation, institués d'abord sous le titre d'avoués, étaient les officiers attachés spécialement à cette cour. En 1817 ces diverses fonctions ont été réunies. Leur titre est érigé en véritable office. Pour être avocat à la Cour de cassation il faut être âgé de vingt-cinq ans, avoir au moins deux années de stage comme avocat, et être agréé successivement par le conseil particulier de l'ordre, par le ministre de la justice et par la Cour de cassation.

On donne le titre d'*avocat général* à certains officiers attachés au ministère public près les cours impériales et la Cour de cassation, et qui sont chargés d'y porter la parole à la place du procureur général.

On désignait autrefois sous la dénomination d'*avocats du roi* tous les officiers du parquet, que l'on appelait anciennement les *gens du roi*. Dans le principe on appelait avocats du roi ceux qui étaient chargés de soutenir l'intérêt personnel du roi dans des causes diverses, et, par opposition, on nommait tous les autres des avocats généraux.

AVOINE. La culture de cette plante se restreint chaque année en France, et elle doit disparaître de plus en plus de nos campagnes. En Espagne, dans la Mauritanie, l'Arabie et la Tartarie, les chevaux ne mangent pas d'avoine, mais bien de l'orge, et sont cependant les plus beaux et les meilleurs du monde. Huzard recommande une grande réserve dans l'emploi de l'avoine, qu'on donne, dit-il, trop abondamment aux chevaux. Il conseille de remplacer, dans de sages proportions, l'avoine par la racine de carotte, ainsi que le pratiquent les Anglais. On a en effet remarqué en Angleterre qu'indépendamment de la diminution dans la dépense en nourriture, les chevaux sont en meilleur état et conservent dans la vieillesse leurs dents, que la carotte, douce, tendre et sucrée, ne fatigue pas, tandis que l'avoine, dure, pointue, coulante, élastique, est d'une manducation fatigante et difficile pour les chevaux de tous les âges, les vieux surtout, qui perdent par une lente mastication une quantité d'avoine qui s'échappe de leur bouche, ou passe dans le canal alimentaire en pure perte.

Si l'avoine peut être remplacée en partie pour les chevaux, elle doit l'être entièrement pour la nourriture de l'homme; le pain qu'on en fait est amer, noir, nauséabond, peu nutritif et nuisible à la santé; et si l'on considère que l'orge et le seigle croissent partout où l'avoine réussit, et que ces deux céréales contiennent à poids égal plus de matière nutritive que l'avoine, on s'étonnera que celle-ci ne soit pas abandonnée entièrement et remplacée par l'orge et le seigle, par l'orge surtout. L'avoine nue est une conquête sur l'avoine ordinaire, qu'elle surpasse, surtout pour faire le gruau. Toutes les avoines peuvent d'ailleurs être réduites en gruau: Parmentier observe que l'avoine est plus nutritive consommée en gruau que sous forme de pain, et en cela il est d'accord avec les anciens, qui mangeaient l'avoine en bouillie. La décoction de gruau est de l'emploi le plus heureux dans les maladies inflammatoires, dans les affections de poitrine et dans beaucoup d'autres maladies. La réputation médicale de l'avoine est fort ancienne. Les anciens prétendaient que l'avoine était du blé dégénéré. Une pareille opinion n'est plus soutenable; néanmoins l'origine de l'avoine est aussi inconnue que celle du blé, car rien ne prouve qu'elle soit, comme on l'a dit, originaire de l'Asie.

AVOUÉ. Les avoués furent institués dans le principe pour présenter au prince les requêtes des maisons religieuses et pour diriger l'administration des biens ecclésiastiques; ils étaient tirés de l'ordre de la noblesse, et chargés par une communauté, un évêque, un abbé, une abbaye, un chapitre, de passer les revues des gens de guerre, de défendre à main armée les intérêts du domaine ou du fief; ils en plaidaient la cause, rendaient la justice aux vassaux, et étaient les généraux des serfs de l'Église. Ils occupaient dans la milice française un rang élevé; ils commandaient aux clients comme le bailli commandait aux vassaux de son seigneur, et ils remplissaient des fonctions analogues à celles des vidames. Ils étaient les dépositaires du gonfalon et les conducteurs de l'infanterie communale. Charlemagne s'intitulait avoué de Saint-Pierre, et Godefroi de Bouillon avoué du Saint-Sépulcre. Ordinairement, l'emploi ou le grade d'avoué était richement rémunéré; cette institution avait eu surtout pour objet de réprimer les spoliations exercées sur les biens de l'Église par la noblesse; mais on vit souvent les avoués devenir les oppresseurs des ecclésiastiques, et usurper les propriétés qu'ils s'étaient engagés à défendre. Les avoueries disparurent peu à peu ou se transformèrent en fiefs. Quelques-uns des avoués devinrent vassaux de leurs clients ou se convertirent en vidames.

En France aujourd'hui les *avoués* sont des officiers ministériels établis près les tribunaux civils de première instance ou les cours impériales pour représenter les parties et suivre la procédure en leur

nom, c'est-à-dire faire tout ce qui est nécessaire à l'instruction du procès, rédiger les actes, remplir les formalités prescrites par la loi et déterminer les divers points sur lesquels le tribunal doit se prononcer. Leur ministère est obligatoire et forcé devant les tribunaux civils de première instance et d'appel; ils ne peuvent refuser leur ministère, à moins qu'il ne s'agisse de former des demandes contraires aux lois ou évidemment mal fondées. Les conditions requises pour être avoué sont d'être âgé de vingt-cinq ans et d'être porteur d'un certificat de capacité délivré dans les écoles de droit après deux années d'études; il faut en outre, pour être avoué de cour impériale, justifier d'une cléricature de cinq années.

Comme tous les autres officiers ministériels, les avoués sont soumis à la surveillance d'une chambre qu'ils élisent eux-mêmes et qui exerce sur eux le pouvoir disciplinaire; la suspension ne peut être prononcée que par les tribunaux. Les avoués sont nommés par le chef de l'État, sur la présentation des cours ou tribunaux près lesquels ils doivent exercer, sur la désignation de leur prédécesseur.

AVRIL. Ce mois, qui est le quatrième de l'année chrétienne, était le second de l'ancienne année romaine, qui commençait par mars avant la réforme de Numa. Avril, que les Grecs avaient mis sous la protection d'Apollon, était consacré à Vénus chez les Romains; il ramenait chaque année un grand nombre de fêtes, toutes relatives à la fécondité de la terre. Son nom même disait que la terre s'ouvrait alors à de plus douces influences, pour donner l'espérance des moissons et des fruits.

AYLANTHE, genre d'arbres comprenant quatre espèces, dont trois sont originaires de l'Inde et des Moluques, et la quatrième de la Chine et du Japon. Cette dernière espèce, qui porte aussi les noms de *vernis de la Chine*, *vernis du Japon*, *faux vernis*, est un arbre forestier, s'élevant à 20 ou 25 mètres de hauteur, sur une tige toujours droite. Ses feuilles sont composées, ses fleurs nombreuses et en grappes. Acclimaté en Europe depuis longtemps, et employé avec succès pour les plantations d'alignement, l'aylanthe ne peut manquer de prospérer dans les plantations forestières. Son bois est, selon M. Raoulx, supérieur à celui du chêne et de l'orme pour la densité, la ténacité et la flexibilité. Son écorce est vermifuge et ses feuilles peuvent servir à nourrir une espèce particulière de ver à soie, qui est maintenant parfaitement acclimatée en France.

AYMON (Les quatre fils), *Renaud*, *Guichard* ou *Guiscard*, *Adélare* ou *Alard*, et *Richard* ou *Richardet*. L'histoire du moyen âge offre peu de guerriers dont la renommée soit devenue aussi populaire que celle de ces quatre frères, possédant en commun, suivant la légende, un seul cheval, devenu célèbre sous le nom de Bayard. Ils étaient fils d'*Aymon*, ou *Aymont* (en langue d'Oc *Almont*), duc de Dordogne selon les uns, prince des Ardennes suivant les autres, Saxon d'origine, qui, d'après une troisième version, aurait obtenu de Charlemagne le gouvernement de la province dont Alby était la capitale. Froissard raconte sérieusement l'histoire de ces personnages, auxquels les modernes ne sauraient accorder qu'une existence romanesque. Arioste donna à ces ombres une immortalité poétique dans son *Roland furieux*. « Il est bien vrai, dit Jean Bouchet dans ses *Origines de la Guienne*, qu'il y eut un duc Aymon qui eut quatre fils, desquels était Regnauld de Montauban. » Un annotateur du seizième siècle, cité par M. Vallet de Viriville, ajoute : « Le château se pouvait lors nommer Montauban et aujourd'hui le Bouil ou le château de Cuzac, tout ruiné, sur la rivière de Dordogne, entre le bourg de Libourne en Bordelais, où il paraît bien avoir été quelque grand lieu et n'est pas loin du château de Fronsac, bâti par Charlemagne. » La rue des Quatre-Fils, au Marais, tire sa dénomination des mêmes personnages : on la désignait même autrefois sous le nom de la rue des Quatre-Fils-Aymon.

AZALÉE, genre de plantes de la famille des éricacées voisin des rhododendrons. Les fleurs de ces deux genres offrent en effet beaucoup de ressemblance; mais celles des azalées ont cinq étamines insérées sur le réceptacle, au lieu de dix qu'on trouve dans les rhododendrons. Le genre azalée appartient aux régions extratropicales de l'hémisphère septentrional. Les plantes d'ornement qui le composent sont des arbrisseaux agréables par leur floraison printanière et par leurs jolis corymbes aux couleurs éclatantes, passant par toutes les nuances du blanc au jaune et au rouge. Les espèces qu'on re-

cherche le plus sont l'*azalée visqueuse*, l'*azalée glauque*, l'*azalée à fleurs nues*, et principalement l'*azalée du Pont*. Cette dernière est fortement vénéneuse et narcotique, et le miel que les abeilles récoltent sur ses fleurs provoque, dit-on, l'étourdissement et le délire, ainsi que les soldats de Xénophon l'éprouvèrent en Colchide.

AZINCOURT, petit village de l'arrondissement d'Hesdin (Pas-de-Calais), près duquel les Français et les Anglais se rencontrèrent le 25 octobre 1415. Henri V d'Angleterre, débarqué sur les côtes de Normandie au mois d'août, avait dû se replier sur Calais. Le connétable d'Albret et le maréchal de Boucicaut défendaient les passages de la Somme. En arrivant sur le plateau de Maisoncelle, Henri vit d'épaisses colonnes de Français se déployant dans la plaine, et acquit la conviction qu'il allait falloir combattre. Les Français, au nombre de 40,000, remplirent ce défilé en se partageant en trois divisions, séparées l'une de l'autre. Le connétable se trouvait en tête de la première avec l'élite de la noblesse française; le chevalier d'Alençon, Jean le Beau, prince du sang, commandait la seconde, formée de noblesse moyenne et de troupes soldées; la troisième, composée de milices de la Normandie, de la Picardie et de l'Artois, marchait sous les ordres du comte d'Aumale et de plusieurs baillis. Quand le jour du combat parut, il y avait un brouillard épais, accompagné d'une pluie fine et glaciale. Les Anglais s'avancèrent en bon ordre; et quand leurs archers furent arrivés à la portée du trait, ils commencèrent à cribler de flèches le front de bataille des Français. Le comte de Vendôme et Clignet de Brabant avaient reçu l'ordre de prendre en flanc les archers anglais. La terre était humide, et les chevaux enfonçaient. Le plus grand nombre de leurs chevaliers tournèrent bride et se rejetèrent sur l'avant-garde. Le désordre devint si grand que les archers anglais s'élancèrent la hache à la main sur cette cohue et commencèrent un horrible massacre. Le duc d'Alençon ne s'ébranla que lorsqu'il vit les derniers rangs du connétable reculer confusément. Henri V poursuivait sa marche. Les deux lignes se joignirent avec fureur à la hauteur du château d'Azincourt. Le duc d'Alençon fondit tête baissée sur les rangs ennemis. Pendant une heure entière les deux partis se poussèrent alternativement comme les vagues de la mer; quatre mille soudoyers, formant l'extrême droite de la ligne française, depuis longtemps sans solde, se retirèrent avec promptitude. Les archers anglais se précipitèrent dans cette ouverture, et tournèrent ainsi cette aile. Le duc d'Alençon rompit tout ce qui le séparait d'Henri V, et, lui assénant un coup de hache, brisa la couronne qui surmontait le casque du monarque anglais; il relevait le bras, lorsqu'il fut percé de toutes parts. La mort du duc d'Alençon acheva la défaite du second corps. Le troisième, composé de 15,000 hommes de milices, rangés en arrière, ne jugea pas à propos de commencer une nouvelle affaire. Henri V envoya vers eux pour leur annoncer que tous les nobles de France étaient morts ou prisonniers; et que le roi d'Angleterre les laissait libres de se retirer où bon leur conviendrait. Sur cet avis, les troupes communales se rompirent pour prendre différentes directions.

Pendant ce temps, Robert de Bousnouville, Isambert d'Azincourt et quelques hommes d'armes, avec cinq ou six cents paysans, étaient tombés sur les bagages laissés par Henri V à Maisoncelle. Croyant qu'une troisième action allait commencer, ce prince ordonna qu'on fît main basse sur 4,000 prisonniers, dont il était embarrassé. Douze cents avaient déjà péri, lorsque Henri V fit cesser ce carnage. On trouva sur le champ de bataille, outre sept princes du sang, plus de 6,000 barons, chevaliers ou écuyers, l'élite de la noblesse de France; on releva 2,000 blessés très-grièvement, parmi lesquels on distinguait les comtes de Vendôme, de Richemond et le maréchal de Boucicaut. Les Anglais perdirent 1,600 hommes, outre une quantité considérable de blessés. Le duc d'York et le comte d'Oxford, princes de la maison de Lancastre, succombèrent dans cette journée. Malgré sa victoire, Henri V ne se crut pas en sûreté. Il gagna Calais, et huit jours après il s'embarquait pour Douvres.

AZOF ou ASOF, port de mer et place forte de la Russie méridionale, sur le Don. Dans l'antiquité, Azof était, sous le nom de *Tanaïs*, une colonie grecque, centre d'un commerce fort actif. Au moyen âge cette ville dépendait de la nation des Polowts. Un de ses princes, appelé Azof,

lui donna son nom. Elle appartint ensuite aux Génois, qui l'appelaient *Tana*. En 1392 elle leur fut enlevée par Tamerlan. En 1471 Tana ou Azof fut prise par les Turcs, qui la nomment *Asak*. Après s'en être emparé, Pierre le Grand dut en 1711 la rendre au Grand Seigneur, qui la reperdit en 1733, pour la recouvrer en 1739. La Russie en demeura définitivement propriétaire en 1774.

La ville d'Azof donne son nom au golfe le plus septentrional de la mer Noire, appelé d'après elle *mer d'Azof*. Elle communique avec la mer Noire par le détroit de Kaffa, tandis qu'elle en est séparée par la Tauride. Une presqu'île oblongue, la *Touka*, forme le côté occidental de la mer d'Azof : elle est étroite, basse, et on l'appelle aussi *langue* ou *flèche d'Arabat;* elle sépare la mer d'Azof du *Siwasch* ou *mer Putride*. C'est le *Palus meotis* des anciens. Pallas a constaté dans la mer d'Azof des volcans sous-marins, des volcans de boue, qui produisirent une île en septembre 1799 et en 1814. Ses eaux sont partout troubles et vaseuses. Cette mer gèle ordinairement du mois de novembre au mois de mars. Elle est très-poissonneuse. On y pêche une grande quantité d'esturgeons, de harengs, de sardines, etc. En 1855, pendant la guerre de Crimée, les flottes alliées de l'Angleterre et de la France entrèrent dans la mer d'Azof, après s'être emparées de Kertch et d'Iénikalé, qui en défendent l'entrée, et détruisirent les navires, les établissements militaires, les pêcheries et les magasins de grains qu'elles rencontrèrent sur ses côtes.

AZOTE, gaz incolore, inodore, et transparent, confondu d'abord avec l'acide carbonique, mais que Rutterford en distingua en 1772. Trois ans plus tard Lavoisier constatait son existence dans l'air atmosphérique. Plus léger que l'air, l'azote est sans action sur l'oxygène à toute sorte de température. Cependant il existe cinq combinaisons de ces deux corps, le *protoxyde d'azote*, le *bioxyde d'azote*, l'*acide azoteux*, l'*acide hypoazotique*, et l'*acide azotique*. L'azote et l'oxygène peuvent aussi se mêler en toutes proportions, et l'air atmosphérique n'est qu'un de ces mélanges où il entre soixante-dix-neuf parties d'azote pour vingt et une parties d'oxygène. Impropre à la respiration, l'azote éteint les corps enflammés et ne change pas d'état physique, quelque pression et quelque refroidissement qu'on lui fasse subir. Ce gaz, sans usage dans les arts, est un des agents les plus importants de la nature : il entre dans la composition de la plupart des substances organiques. L'azote joue un rôle important dans la végétation. Les plantes le tirent du sol dans les premiers temps de leur croissance, et ensuite de l'atmosphère.

Le *protoxyde d'azote*, découvert par Priestley en 1772, a été successivement désigné sous les noms de *gaz nitreux déphlogistiqué*, d'*oxyde nitreux*, d'*oxyde d'azote* et d'*oxydule d'azote*. Il est incolore, sans odeur, et d'une saveur légèrement sucrée. Il est impropre à la respiration. H. Davy, qui a le premier respiré ce gaz en 1799, d'abord mêlé à l'air, éprouva un redoublement d'énergie de la vue et de l'ouïe et une surexitation des forces musculaires. Le gaz pur lui fit perdre tout rapport avec le monde extérieur et le jeta dans une sorte d'extase délirante. De plus il constata que ce gaz avait la propriété de suspendre ou d'abolir les douleurs physiques. Il se fit disparaître une céphalalgie et une douleur de dents sous l'influence d'aspirations azotiques. On renouvela cette expérience. La gaieté extraordinaire et le rire inextinguible qu'éprouvèrent plusieurs personnes valurent à ce gaz le nom de *gaz hilarant* ou *gaz du Paradis*. Coleridge et Southey voulurent connaître cet enivrement et en chantèrent la puissance. En France Proust, Vauquelin, Orfila et Thenard reprirent l'épreuve : elle ne leur apporta que des sensations douloureuses et les exposa à de graves dangers. Dans tous les cas, les effets de ce gaz sont passagers. Le protoxyde d'azote rallume les bougies qu'on y plonge après les avoir éteintes, lorsque leurs mèches ont encore quelques point lumineux. Il entretient la combustion mieux que l'air, parce qu'il cède facilement son oxygène aux corps combustibles, qui le décomposent tous. On le distingue de l'oxygène en ce que, mêlé à deux fois son volume d'hydrogène, il donne de l'eau et un résidu gazeux.

Le *bioxyde d'azote*, découvert par Hales, a été nommé successivement *gaz nitreux*, *oxyde nitreux*, *oxyde nitrique*, et *oxyde d'azote*. Ce gaz invisible éteint les corps enflammés et asphyxie les animaux. Mis en contact avec l'oxygène à

a température ordinaire, il s'en empare promptement, devient rouge, et passe à l'état d'acide hypoazotique.

L'*acide hypoazotique* est liquide à la température ordinaire ; sa couleur change suivant la température, depuis le jaune orangé jusqu'au blanc. Il tache la peau en jaune et la désorganise. Soluble dans l'eau en toutes proportions, il se décompose en partie lorsqu'on le mêle avec ce liquide; chauffé à 28°, il entre en ébullition et se transforme en un gaz rutilant, qui répand dans l'atmosphère de belles vapeurs rouges.

L'*acide azotique* est plus connu dans l'industrie sous le nom d'*acide nitrique*. La combinaison de l'azote avec l'hydrogène donne lieu à l'*azoture d'hydrogène* connu sous le nom d'*ammoniaque*. L'azoture de carbone est plus généralement désigné par le nom de *cyanogène*.

Le *chlorure d'azote* est un composé doué de propriétés très-extraordinaires. Il a été découvert par Dulong, en 1811. C'est un liquide oléagineux, très-volatil, d'une couleur fauve et d'une odeur très-piquante et insupportable. Mis en contact avec l'air, il s'y vaporise promptement, et le rend impropre à la respiration. Chauffé à 30°, il détone avec violence, et un grand dégagement de chaleur et de lumière a lieu. Une très-petite goutte de ce liquide mise en contact avec du phosphore produit une détonation assez forte pour rompre les appareils.

L'azote peut également se combiner avec quelques métaux. M. Frémy lui attribue l'aciération du fer.

AZTÈQUES. C'étaient les habitants du Mexique à l'époque où les Européens abordèrent en Amérique. Vers le onzième siècle, la nation des Toltèques disparaît mystérieusement. On voit alors de nombreuses et farouches hordes de Chichemèques envahir l'Anahuac. Vers 1200, les Acolhouas, peuple plus policé, leur succèdent, et font revivre les derniers débris de la civilisation toltèque. Au treizième siècle les Aztèques, peuple sauvage arrivant du nord du continent, atteignirent les vallées du Mexique, où ils errèrent longtemps, puis fondèrent Tenotchitlan, le *Mexico* des Européens. Au commencement du quinzième siècle ils allèrent au secours des Toltèques, anéantirent la nation des Tépanèques, et gardèrent le territoire des vaincus. Sous le règne de Montézuma Ier (1436-1464) la domination des Aztèques s'étendait jusqu'aux rives du golfe du Mexique. A l'époque de Montézuma II leur empire s'étendait sur les côtes de l'océan Atlantique de 18 à 21°, et sur la mer du Sud, de 14 à 19° de latitude septentrionale. Quelques princes, par exemple Ahuitzotl (1482-1502), étaient même parvenus aux dernières limites de Nicaragua et de Guatémala.

La constitution politique des Aztèques était une monarchie élective. Les rois étaient choisis parmi les plus proches parents du monarque défunt. Vivant au milieu d'un faste extrême et vraiment oriental, ils exerçaient une autorité à peu près absolue, avec l'assistance d'une espèce de conseil intime, et sous la protection d'une garde spéciale, recrutée parmi les seigneurs les plus distingués. La haute noblesse se composait d'une trentaine d'individus pourvus de grandes possessions territoriales. Des tribunaux supérieurs, indépendants du monarque, formaient un contre-poids à l'arbitraire. Les lois étaient sévères et la peine de mort fréquemment appliquée. Les habitants payaient à la couronne une partie du revenu des terres qui leur avaient été réparties par la voie du sort, et les vassaux de la haute noblesse n'étaient pas exempts de cette redevance. C'était le plus souvent le roi lui-même qui commandait les armées. L'Aztèque croyait à l'existence d'un créateur suprême, invisible, maître du monde, le *Taotl*, à qui treize divinités principales et deux cents divinités secondaires étaient subordonnées ; chacune d'elles avait un jour qui lui était particulièrement consacré, et devenait l'objet de solennités particulières. A leur tête était placé le dieu protecteur de la nation, le terrible Huitzilopochtli. Ses temples étaient les plus magnifiques ; ses autels ruisselaient du sang des prisonniers de guerre. Les Aztèques croyaient à un ciel où les guerriers jouissaient d'un bonheur parfait au sein de voluptés sans bornes, à un lieu de douce et paisible satisfaction pour ceux qui mouraient de mort naturelle, à un enfer enveloppé de ténèbres éternelles pour les impies. On brûlait les morts avec de nombreuses cérémonies, et cette opération, quand il s'agissait de nobles, était accompagnée de sacrifices d'esclaves. La caste sacerdotale, dont l'immense réseau enveloppait la nation entière, exer-

çait une influence illimitée sur les affaires publiques et sur la vie privée. Les temples ou *teocallis* étaient nombreux; les cérémonies du culte imposantes. On évalue à vingt mille le chiffre des victimes humaines sacrifiées chaque année dans les derniers temps de l'empire des Aztèques. Les cadavres des victimes étaient ensuite dévorés dans de hideux festins. L'éducation de la jeunesse était confiée aux prêtres. L'enseignement avait lieu au moyen de peintures hiéroglyphiques. On les dessinait sur de la toile de coton, sur des peaux habilement préparées, sur une espèce de papier végétal. A l'époque de l'arrivée des Espagnols au Mexique il existait une foule de ces manuscrits; mais les nouveaux arrivants n'ont laissé parvenir jusqu'à nous qu'une très-faible partie de ces curieux monuments du paganisme. L'année solaire des Aztèques se composait de dix-huit mois de vingt jours chacun, avec cinq jours complémentaires; elle était par conséquent calculée avec plus de précision que celle des Grecs et des Romains. L'agriculture était entourée chez eux de la plus haute considération, étroitement unie aux institutions religieuses du peuple, et constituait la base de la prospérité nationale. Les Aztèques exploitaient avec un certain art les mines d'argent, de plomb et d'étain de Tasco, et les mines de cuivre situées dans les montagnes de Zacotollan. On trouvait de l'or dans les rivières et dans les sables. Ils ne connaissaient pas l'usage du fer, et y suppléaient, pour leurs outils et leurs instruments, par un alliage de cuivre et d'étain, et par l'emploi de pierres d'une grande dureté. Ils savaient fabriquer des objets d'orfévrerie, de la vaisselle de terre et de bois, des étoffes et des parures en plumes. Il nous reste encore de nombreux monuments de leurs sculpteurs et de leurs architectes. Le commerce était protégé parmi eux; celui des esclaves était réputé honorable. La femme était traitée avec les plus grands égards et prenait part à toutes les fêtes, à toutes les réjouissances de la vie sociale.

L'empire des Aztèques était arrivé à son apogée quand les Espagnols vinrent l'effacer de la liste des nations. On trouve encore quelques-uns de leurs descendants dans les montagnes et les vallées de l'Anahuac.

AZUR, *smalt* ou *bleu d'émail*. C'est un verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt. La fabrication de l'azur est en Saxe l'objet d'une industrie importante. L'azur réduit en poudre donne au papier une teinte *azurée;* il sert à mettre au bleu le linge et les étoffes blanchies auxquelles on le fixe par de la colle d'amidon, et aussi comme couleur d'émail, de porcelaine, de verre, plus rarement comme couleur d'application. On l'emploie dans la peinture à fresque et à la détrempe.

AZYME, pain fait de pâte non fermentée, dont les Israélites mangèrent au moment de sortir d'Égypte. C'était aussi chez les Israélites le nom d'une fête où l'on ne mangeait que des azymes, et où les convives prenaient un repas frugal, debout, les reins ceints, comme prêts à partir, en mémoire de la sortie d'Égypte. Il se dit encore des pains sans levain que les Israélites mangent dans le temps de leur Pâque, et du pain que les chrétiens de l'Église latine emploient dans le sacrement de l'Eucharistie.

B

BAAL, nom générique de Dieu chez les Phéniciens et les Carthaginois. Baal était le soleil qui gouverne et féconde la nature par sa chaleur et sa lumière. Dans le culte sidéral des peuples de l'Asie centrale le nom de Baal servit à désigner la grande étoile du bonheur, la planète Jupiter. Le culte de Baal était magnifique et bruyant. Les temples de ce dieu étaient construits sur des hauteurs, et on lui faisait de sanglants sacrifices.

L'Ancien Testament mentionne Baal dans les formes et les termes les plus divers, notamment sous le nom de Belzébuth. L'introduction du culte sensuel de cette divinité parmi les Israélites, sous les rois, excita souvent la colère des prophètes.

BABA, gâteau d'origine polonaise, dans lequel il entre la plus belle farine, du beurre très-fin, beaucoup d'œufs, du sucre, du sel, du raisin de Corinthe, du raisin muscat de Malaga, du cédrat confit, de l'angélique confite, du safran, de la crème et du vin de Malaga. On croit généralement que c'est le roi Stanislas qui l'importa en France.

BABEL (Tour de). La Bible raconte qu'il n'y avait d'abord qu'une seule langue sur la terre. Après le déluge, les fils de Noé se retirèrent en Mésopotamie, se mirent à cuire de la brique pour bâtir une ville où s'élèverait une tour dont le faîte atteindrait le ciel. Jéhovah détruisit cette audacieuse entreprise, confondit les langues, de telle sorte que les hommes ne se comprirent plus entre eux, se dispersèrent sur tous les points du globe. La ville fut nommée *Babel*, qui veut dire confusion. C'était Babylone, qui fut l'un des premiers foyers de la civilisation. La tour de Babel se reconnaît dans le temple de Bélus dont Hérodote et Diodore de Sicile nous ont laissé la description. Le premier nous représente cet édifice comme un carré de huit stades de circuit, qui, au rapport de Strabon, atteignait une élévation de 625 pieds. Un grand escalier circulaire permettait d'en atteindre le faîte, où se trouvait placé le sanctuaire de la divinité, à laquelle, toutefois, une statue d'or était consacrée à l'étage inférieur. Les murailles en étaient ornées de sculptures semblables aux scènes de chasse assyriennes de Ninive. Cette tour ne servait pas uniquement aux cérémonies du culte, mais encore d'observatoire astronomique. Il serait difficile d'indiquer l'époque précise où ce temple fut détruit. Alexandre le Grand ne le trouva plus qu'en ruines, et fit d'inutiles efforts pour enlever les décombres de ce gigantesque édifice.

M. V. Place a exploré les ruines de *Birs-Nimroud*, qui semblent rappeler cette colossale construction, et en a rapporté quelques débris. Une inscription découverte par M. Rawlinson, et qui se trouve maintenant au British Muséum, rappelle la reconstruction de la vieille tour par ordre du roi de Babylone Nabuchodonosor. Ce temple avait été bâti, suivant les inscriptions assyriennes, par un ancien roi, qui n'en avait pas achevé le faîte. Les hommes l'avaient abandonné en désordre depuis les jours du déluge. Les tremblements de terre et le tonnerre l'avaient ébranlé. Nabuchodonosor l'avait rétabli et terminé. Il résulte d'une autre inscription tracée sur un baril, connu sous le nom de *baril de Bellino*, que la tour de Babel était formée de sept tours carrées superposées, supportées par une immense substruction. Hérodote compta la base comme une tour. Au sommet était un grand temple, nommé lieu de repos de Nébo ; il n'y avait qu'un lit, où dit-on, reposait le dieu.

BABIL. Ce mot, formé des syllabes *ba-bi*, appartenant au vocabulaire de l'enfance, vient, d'après plusieurs savants, de *Babel*. Molière semble avoir adopté cette étymologie dans ces vers du *Tartufe :*

C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille, et tout le long de l'aune.

Babiller, c'est parler beaucoup sans rien dire, ou ce qui revient au même, c'est dire des riens, tenir des discours superflus.

BABIROUSSA (nom malais qui signifie *cochon-cerf*), mammifère de la famille du cochon, dont Pline fait déjà mention. Il est presque de la taille du cerf, et sa couleur tire sur le rouge fauve. Ses

défenses supérieures sortent de sa mâchoire, et se recourbent, comme celles de la mâchoire inférieure, en forme de demi-cercle et dans la direction des yeux ; elles ont toute l'apparence de cornes, et n'existent, parait-il, que chez le mâle. Le babiroussa a la tête du sanglier, la croupe, la queue et les pattes du cochon, mais son corps est plus fluet, ses jambes plus souples et plus nerveuses; sa tête est plus longue, son œil plus vif ; il a une légèreté de marche, une grâce d'allure dont ses congénères sont bien loin. Le babiroussa, qui est très-commun dans les îles de Bornéo, Java, Célèbes, etc., où on le rencontre en petits troupeaux, se nourrit d'herbes, de feuilles d'arbres, etc. Il nage parfaitement et n'est pas difficile à apprivoiser. Sa chair, dont le goût tient à la fois de celle du cerf et de celle du cochon, est recherchée par les gourmets dans les Indes.

BABEUF (François-Noel), né à Saint-Quentin en 1764, prit à la Révolution les prénoms de *Caïus-Gracchus*. Après avoir rempli à Roye les fonctions de géomètre et de commissaire à terrier, il rédigea au commencement de la Révolution un journal intitulé *le Correspondant picard*, fut successivement administrateur du département de la Somme, commissaire du district de Montdidier, secrétaire général de l'administration des subsistances à Paris, et publia après, le 9 thermidor, un pamphlet contre Carrier et plus tard *le Tribun du peuple*. Accusé par Tallien, en 1795, d'outrage envers la Convention, il fut arrêté. Rendu à la liberté par l'amnistie qui termina la session de la Convention; il reprit la publication de son journal, et se prononça ouvertement contre le gouvernement établi par la constitution de l'an III. Il fut un des chefs de la conspiration qui tendait à substituer à cette constitution celle qui avait été votée par la Convention en 1793. Barras connut ce complot, et le Directoire se fit donner par les deux conseils l'autorité nécessaire pour le comprimer. Babeuf et d'autres conjurés furent arrêtés le 21 floréal an IV. Des papiers importants furent saisis, notamment un manifeste où le peuple était appelé aux armes au nom de la république des Égaux. Dans ce manifeste la communauté des biens était promise. Conduit au ministère de la police générale, Babeuf déclara qu'il n'y avait pas eu de conspiration, mais une simple réunion de patriotes, dont l'unique but était de délibérer sur les moyens de sauver la liberté compromise par des fautes du gouvernement, et que dans cette réunion il n'avait eu que sa voix. Mis au Temple, il écrivit au Directoire une lettre menaçante. Quelques jours après, le capitaine Grisel fit au Directoire des révélations importantes. Il avait assisté à plusieurs réunions, et s'était *mis en rapport* avec les principaux conjurés. Le représentant Drouet fut arrêté, mais il parvint à s'évader de la prison de l'Abbaye. Les accusés furent renvoyés devant la haute cour de justice siégeant à Vendôme. Quarante-sept comparurent en personne, dix-huit furent jugés par contumace. Les principaux accusés étaient Babeuf, Darthé, Choudieu, Amar, Vadier, Ricord, Drouet, conventionnel; les généraux Rossignol, Parein, Fion; les adjudants généraux Jarry et Massard; Didier, ex-juré au tribunal révolutionnaire; Charles Germain, officier; Buonarotti, Félix Lepelletier, Julien fils, Chrétien, Lamberthé, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin, Ménessier, Cochet, Muguier, Céline, Gauthier, Feux, etc.; Marie-Louise Adbin, veuve Mounard, M. S. Lapierre, Jeanne Ansiot, Nicole Pognon, femme Martin, Marie Lambert, etc. Réal et sept autres avocats plaidèrent pour les accusés. Les débats, ouverts le 22 ventôse an V, furent terminés le 5 prairial. L'arrêt condamna Babeuf et Darthé à la peine de mort; Buonarotti, Ch. Germain, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Ménessier à la déportation ; Amar et Cochet furent renvoyés devant le tribunal criminel de la Seine ; Muguier, Céline, Gauthier, Feux, devant celui de l'Ain ; les autres prévenus acquittés. Pendant tout le cours de ces longs débats, les accusés, en se rendant de l'audience à la prison, entonnaient des chants patriotiques, et presque toujours l'hymne funèbre de Goujon : à peine le président eut-il prononcé l'arrêt de condamnation contre Babeuf et Darthé, que tous deux se frappèrent d'un poignard. On les transporta dans la prison. Darthé resta longtemps sans connaissance. Les deux condamnés furent portés sur l'échafaud quelques heures après, le 24 mai 1797. On a prétendu que Babeuf avait déjà cessé de vivre. Dufey (de l'Yonne).

BABOUIN, singe de l'ancien continent,

qui appartient au genre des *cynocéphales*. Son museau ressemble à celui du papion. Leur taille et leurs proportions sont les mêmes, et ils paraissent avoir le même caractère. Le museau, les oreilles et le dessus de la paupière, chez le babouin, sont d'une couleur de chair livide, un peu plus claire autour des yeux; aucune partie des narines ne dépasse le museau, et les cartilages latéraux sont un peu échancrés dans leur milieu. La queue ne dépasse pas les cuisses. La partie supérieure de l'animal est lavée de verdâtre et de noir. Les côtés des joues sont garnis de poils blancs, jaunâtres, jusque sous le cou. Les jeunes babouins ont les jambes d'un blanc sale.

BABRIUS ou GABRYAS, fabuliste grec qui vivait au temps d'Alexandre Sévère selon M. Boissonade, ou sous Ptolémée Alexandre Ier selon M. Quicherat, recueillit et coordonna un très-grand nombre de fables d'Ésope, qu'il écrivit en vers choliambiques, dans un style naturel, animé et populaire. Au commencement et vers la fin du moyen âge, ces fables furent remaniées et mises en vers à différentes reprises, et c'est dans cette forme qu'elles sont venues à nous sous le titre de fables d'Ésope. En 1844, M. Minoïde Minas découvrit au mont Athos un manuscrit contenant cent vingt-trois fables de Babrius, sur lesquelles une dizaine ne se trouvaient dans aucun des recueils connus; mais beaucoup d'autres que ceux-ci renfermaient n'y étaient pas reproduites.

BABYLONE, ville célèbre de l'antiquité. Les renseignements sur son origine et sa position sont extrêmement confus. On attribuait sa fondation au dieu Baal, puis à la reine Sémiramis, qui y employa deux millions d'ouvriers. Nabuchodonosor la fit rebâtir, et c'est à cette nouvelle ville que se rapporte la description que nous en donne Hérodote. Elle s'étendait sur les deux rives de l'Euphrate, en formant un carré, aux côtés duquel on assigne différentes longueurs. Elle était entourée d'une muraille haute de 200 coudées, large de 50, et pourvue, dit-on, de cinquante portes d'airain, nombre que Diodore porte à deux cent cinquante. Les deux parties de la ville étaient unies par un pont en pierres de taille rattachées par des crampons en fer et surmonté d'une toiture. La partie occidentale de la ville était la plus ancienne. C'est là qu'était situé le célèbre temple de Bélus ou de Baal, sans doute la tour de Babel. Un autre point important du côté occidental est l'amas de ruines appelé aujourd'hui *el Moukallibé*, désigné comme l'ancienne demeure des souverains de Babylonie. C'est dans la partie orientale que se trouvaient les *jardins suspendus* de Sémiramis, rangés autrefois parmi les merveilles de l'univers. On en voit aujourd'hui les débris dans le monceau de ruines appelé *el Kasr*.

Babylone souffrit de l'invasion et de la conquête des Perses. Ses murailles extérieures furent alors démolies, surtout quand Darius Ier, après un siége de deux années, nécessité par une révolte, s'en fut rendu maître de nouveau. Xerxès pilla le temple de Bélus, qui avait été respecté jusqu'alors. Bien que les rois de Perse eussent fixé leur résidence dans cette ville, ils ne firent rien pour la restaurer; et Alexandre le Grand, qui à son entrée dans Babylone, en l'an 331, promit aux habitants de reconstruire leur temple, ne put seulement pas en deux mois et à l'aide de dix mille ouvriers en enlever les décombres. Une fois qu'il fut mort lui-même dans le palais de Nabuchodonosor, et que Séleucie eut été fondée par Séleucus Nicator, la décadence de Babylone fut rapide et non interrompue. La ville nouvelle fut en grande partie construite avec les matériaux de l'ancienne. Dès l'époque de Pausanias il ne restait plus des ruines de Babylone que celles de ses murs. Les anciens géographes arabes font bien mention d'un bourg de *Bâbil*, mais ils ne disent rien des ruines qui s'y trouveraient amoncelées. Depuis Della Valle, qui, comme plus tard Rennel, prétendit reconnaître la tour de Bélus dans la ruine désignée sous le nom de *al Moukallibé*, l'antique Babylone a été l'objet d'un grand nombre de voyages et d'investigations. Rich et d'autres voient dans la petite ville de Hillah, sur la rive orientale de l'Euphrate, l'endroit où s'élevait jadis la cité des anciens. Rawlinson a voulu placer à Niffer le lieu où était autrefois située Babylone. L'exploration complète de Babylone a été accomplie de 1852 à 1854 par une expédition scientifique française. D'après M. Oppert, Babylone formait un carré de 25 kilomètres de côté, ce qui se rapproche de l'évaluation d'Hérodote (120 stades). Mais

la ville elle-même, sur les ruines de laquelle s'élève *Hillah*, n'occupait qu'environ 20 kilomètres carrés ; le reste était distribué en champs et en jardins, cultivés avec soin et alimentés par un système savant d'irrigation.

Il existe encore à Babylone de gigantesques constructions faites en briques séchées au four; un pan de mur debout sur le Birs-Nimroud (la tour de Babel) jauge 1,000 mètres cubes; il y a au Kasr, ou *château royal*, des constructions en briques d'une admirable régularité : ce sont les ruines de pylones d'un palais. Une autre ruine importante consiste dans les restes d'un sanctuaire dédié à Vénus-Uranie et construit par Nabuchodonosor. A quelques milles des monticules de sable où a été retrouvée Babylone est un tombeau qui, d'après la tradition, est celui d'Ézéchiel; il est peu remarquable et, en tous cas, paraît postérieur à la mort du prophète. On doit à M. Delaporte l'exploration d'une sépulture babylonienne qu'il a découverte en 1863 sous un de ces monticules. C'est une chambre rectangulaire à parois en briques, pavée également en briques liées avec de la chaux et du bitume et garnie de banquettes en pierres adossées au mur.

Ce fut sous le règne de Nabuchodonosor qu'eut lieu la *captivité de Babylone*. Sédécias, roi de Juda, s'était ligué avec le roi d'Égypte contre la domination babylonienne; mais bientôt Nabuchodonosor parut sous les murs de Jérusalem, à la tête d'une formidable armée, et s'empara de cette ville, l'an 588 avant J.-C. Sédécias eut les yeux crevés, et le vainqueur envoya avec lui la partie la plus considérable de Juda en exil en Babylonie. Cet exil dura cinquante-six ans. La situation des exilés était tolérable. La plupart d'entre eux se fixèrent dans les localités où on les avait placés, y acquirent des propriétés et même de la richesse; plusieurs furent admis à la cour, et nommés à des emplois importants. On leur laissa leurs lois et leurs usages, et ils continuèrent à observer les préceptes de Moïse. Ils avaient d'ailleurs leur propre chef et le libre exercice de leur culte. Ce fut au milieu d'eux qu'Ézéchiel éleva sa puissante voix prophétique. Quand, en l'année 538, Cyrus eut détruit l'empire de Babylone, il permit aux Juifs de s'en retourner dans leur terre natale, la Palestine. Mais il n'y eut que deux tribus, celles de Lévi et de Benjamin, qui profitèrent de cette autorisation : les dix autres disparaissent complétement de l'histoire depuis l'exil.

BACCALAURÉAT, BACHELIER. La dénomination de *bachelier* s'appliquait anciennement aux chevaliers qui, trop pauvres pour avoir à leurs ordres une troupe de cinquante lances au moins, et être chefs de bannière, se trouvaient obligés de servir sous celle d'un chevalier mieux partagé qu'eux, d'un baron banneret. On appelait du même nom les jeunes nobles à qui l'accolade n'avait pas encore donné droit de lever bannière eux-mêmes. L'épithète *bachevaleureux*, qu'on rencontre dans quelques documents, peut faire regarder ce mot comme une contraction de bas-chevalier. L'Université de Paris admit la première ce titre militaire dans le langage académique. Il y fut institué au treizième siècle par le pape Grégoire IX, pour la faculté de théologie. On y appelait bacheliers les étudiants qui avaient subi un ou deux examens, sans être encore docteurs. Une toque ronde les distinguait de leurs condisciples, et ils avaient le droit d'enseigner tout en continuant de suivre les cours des professeurs. Bientôt ce titre fut admis dans presque toutes les autres universités.

Le baccalauréat est encore aujourd'hui le titre universitaire qui précède tous les autres dans toutes les facultés. Le mot *bachelier* a pris aussi l'acception de jeune homme en général, et l'on nomme encore dans certains endroits, *bacheliers* et *bachelettes* les adolescents et les jeunes filles non mariées.

BACCHANALES, fêtes en l'honneur de Bacchus que l'on célébrait avec beaucoup de désordres. Elles étaient originaires de l'Égypte. Les hommes et les femmes, déguisés en satyres, armés de thyrses ou de javelines couvertes de feuilles de vigne, agitant des sistres et des tympanons, couraient confusément en poussant des cris et des hurlements. Les femmes, précédées d'un joueur de flûte, portaient en triomphe des statues d'une coudée de haut, représentant Osiris ou Bacchus. Ce jour-là chacun immolait un pourceau devant sa porte, à l'heure du repas, et on le donnait ensuite à emporter à celui qui l'avait vendu.

Melampus, de retour de ses voyages, fit

connaître ces fêtes aux Hellènes, 1400 ans avant J.-C. Comme l'Égypte la Grèce célébra Bacchus et ses victoires. A la voix de leur dieu, les bacchants, déguisés en satyres, en faunes et en ityres, parcouraient furieux les campagnes, effrayaient les habitants par leurs hurlements, leurs courses, le bruit de leurs flûtes et de leurs trompettes. Les bacchantes, les cheveux épars, se livraient à tous les transports du dieu qui les agitait. Malheur à qui voulait s'opposer à leurs fanatiques emportements! Ces thyrses, qui ne devaient servir qu'aux plaisirs, devenaient dans leur main des armes terribles. Penthée fut leur victime. Lycurgue fit de vains efforts pour diminuer les désordres que ces fêtes causaient dans ses États, et eut le même sort. Orphée périt sous les coups des bacchantes de Thrace.

On ne sait pas précisément à quelle époque elles s'introduisirent en Italie; mais il paraît que les Étrusques et les colonies grecques du midi de cette contrée, la Campanie surtout, les reçurent les premiers. A Rome, ces fêtes furent accueillies avec avidité; elles ne tardèrent pas à conquérir de nombreux prosélytes et amenèrent de graves désordres. Le bruit des instruments servait à voiler des crimes et à étouffer le cri des victimes. Le sénat effrayé ordonna au consul Posthumius de faire des recherches. Celui-ci parvint à se procurer les renseignements nécessaires. On évaluait le nombre des bacchants, hommes et femmes, à plus de sept mille. Il y en eut beaucoup d'arrêtés; d'autres, pour échapper à la honte du supplice, se donnèrent la mort. Les quatre principaux subirent la peine de leurs crimes. Il y eut beaucoup de femmes exécutées dans leurs familles, pour leur éviter la honte d'un supplice public. Les bacchanales furent abolies dans toute l'Italie par un sénatus-consulte de l'an de Rome 568.

BACCHANTES, femmes vouées à la célébration des mystères de Bacchus. On les appelait aussi *ménades*, *bassarides*, *thyades*, *mimallonides*, *édonides*, *éviades*, *éléides*, *éleusinies*. Les premières bacchantes furent les nymphes qui avaient nourri Bacchus et les femmes qui le suivirent à la conquête des Indes. On les représente demi-nues ou couvertes de peaux de tigre passées en écharpe, la tête couronnée de lierre, les yeux égarés et le thyrse à la main, poussant des cris et des hurlements affreux. A Athènes, dans le principe, les bacchantes étaient choisies parmi les femmes les plus vénérées; elles enseignaient aux jeunes filles la religion, la morale, les travaux domestiques. Elles obéissaient à une reine, qui était élue parmi les matrones les plus recommandables. Mais lorsque le culte de Bacchus se fut répandu dans les autres cités de la Grèce, la sévérité publique commença à se relâcher peu à peu sur le choix des bacchantes. Depuis lors on les vit courir au son des cymbales, des tambours et des clairons, la tête entourée de serpents vivants, déchirant de jeunes taureaux, mangeant leur chair crue, et faisant, à l'instant où elles touchaient la terre dans leurs bonds irréguliers et convulsifs, jaillir des flots de lait, de miel et de vin. Les bacchantes sont quelquefois aussi représentées avec des vêtements blancs ou peints de diverses couleurs, surtout de la couleur du raisin au commencement de sa maturité. Ainsi que Bacchus, elles portaient encore le cothurne, et se couronnaient de guirlandes de lierre, de *smila* (le liseron ou le convolvulus), de chêne, de sapin et de laurier; les *bacchants* et les *bacchantes*, pour se déguiser, commencèrent par se couvrir les joues du sang des victimes immolées à Bacchus; par la suite, ils y substituèrent le jus de mûrier, le gros vin ou la lie.

BACCHUS, appelé aussi *Iacchos*, le dieu du vin, était fils de Zéus et de Sémélè. Sémélè mourut avant la naissance de son fils. Zéus le cacha dans sa hanche jusqu'au moment où il devait naître, et l'envoya ensuite à Nysa, en Thrace, en le confiant aux soins des Nymphes. Bacchus y apprit l'art de cultiver la vigne et de préparer une liqueur enivrante avec le jus des raisins. Pour enseigner cet art aux hommes il parcourut un grand nombre de pays avec Silène, son maître, et en compagnie de nymphes couronnées de lierre et de feuilles de vigne, portant des thyrses. Cette expédition s'étendit jusqu'à la Bactriane et à la Médie, jusqu'à l'Égypte et à l'Inde. On trouve une ville appelée Nysa partout où il porta ses pas. Bacchus, d'ailleurs, protégeait en même temps les arbres fruitiers et les fruits en général. Il a reçu une foule de surnoms.

Dans ses expéditions, Bacchus eut à triompher de bon nombre de résistances. C'est ainsi qu'il lui fallut lutter contre

Lycurgue, roi des Édons, et à Thèbes contre Penthée, qui pour ce fait fut mis en pièces par sa propre mère et par ses sœurs. Il rendit furieuses et métamorphosa en chauves-souris les filles de Mynias, pour les punir de s'être refusées à célébrer ses fêtes. Un jour qu'il se rendait dans l'île de Naxos, des matelots voulurent l'enlever pour le conduire en Italie, et le chargèrent de chaînes. Elles se détachèrent spontanément, en même temps que le navire, qui se garnissait de lierre et de ceps de vigne, demeurait immobile au milieu de la mer. Le dieu se métamorphosa en lion ; et à cette vue les matelots se précipitèrent dans la mer, où ils furent changés en dauphins. Il récompensait au contraire ceux qui l'accueillaient avec bienveillance, par exemple Midas. Son type a quelque chose d'efféminé. C'est particulièrement par la beauté de son front qu'il brille. Ses longs cheveux laineux sont ramassés en nœud derrière sa tête, et quelques boucles seulement retombent de chaque côté sur ses épaules. Sa chevelure est couronnée d'un diadème de feuilles de vigne et de lierre. Sa taille n'est ni déliée ni ramassée. Souvent une large *palla* lui pend autour du corps ; parfois une peau de chevreuil est suspendue en travers sur sa poitrine. Il porte des sandales, mais plus fréquemment des cothurnes. Le Bacchus barbu de l'Inde diffère complétement de celui-ci : il a quelque chose de plus majestueux ; il porte une tunique qui lui descend jusqu'aux pieds, et par-dessus un large et somptueux manteau. Une peau de panthère lui sert de bouclier. Il est aussi représenté quelquefois avec de petites cornes.

BACH, famille allemande qui a produit pendant près de deux siècles des musiciens de premier ordre. Le chef de cette race, *Viet* BACH, était boulanger à Presbourg. Forcé de quitter cette ville pour cause de religion, vers le milieu du seizième siècle, il s'établit meunier dans un village de Saxe-Gotha, appelé Wechmar. Il avait pour la musique un goût qu'il communiqua à ses deux fils. Ceux-ci devinrent la souche d'une nombreuse lignée d'artistes qui se répandirent dans la Thuringe, la Saxe et la Franconie, mais ils étaient convenus de se réunir une fois chaque année à jour fixe, afin de conserver entre eux un lien patriarcal. Erfurt, Eisenach, Arnstadt, furent les lieux choisis tour à tour pour ces réunions, et l'on vit plusieurs fois jusqu'à cent vingt musiciens du nom de Bach, hommes, femmes et enfants, assister à cette fête annuelle. Un autre trait caractéristique de cette famille intéressante est l'usage qui s'y était établi de rassembler en recueil toutes les compositions de chacun de ses membres : cela s'appelait *les archives des Bach*.

Jean-Sébastien BACH naquit à Eisenach le 21 mars 1685. Ayant perdu ses parents avant l'âge de dix ans, il se rendit auprès de son frère aîné, organiste à Ordruf. Sa vocation s'était annoncée de bonne heure. Nommé en 1702 musicien de la cour de Weimar, il obtint deux ans après l'orgue d'Arnstadt. C'est là qu'il acquit les grands talents qui le distinguèrent ensuite comme compositeur et comme organiste. En 1707 il fut appelé à Mulhouse comme organiste ; il quitta cette ville l'année suivante pour entrer au service du duc de Saxe-Weimar, qui lui donna la place d'organiste de la cour. Il y obtint un succès prodigieux et parvint à un talent d'exécution inimitable. Il composa pour cette cour beaucoup de ses plus belles pièces d'orgue. La place de maître de concerts lui fut donnée en 1714. A son retour de Weimar il devint maître de chapelle du prince d'Anhalt-Kœthen. En 1723 le conseil de Leipzig l'appela pour lui confier la direction de la musique de cette ville. Le duc de Weissenfels lui conféra peu de temps après, le titre de maître de chapelle, et le roi de Saxe le nomma compositeur de la cour. Bach fit un voyage à Berlin en 1747 : le roi de Prusse Frédéric voulut l'entendre à Potsdam, et lui donna le thème d'une fugue. Après qu'il l'eut improvisée en maître, Frédéric lui demanda une autre fugue à six voix, et Bach l'exécuta sur-le-champ sur le clavecin, d'après un thème de son invention. De retour à Leipzig, il écrivit encore sur le thème du roi un *ricercare* à trois voix, un autre à six voix, et quelques autres chefs-d'œuvre, qu'il fit graver, en les dédiant à Frédéric. Une maladie d'yeux, que l'opération ne fit qu'aggraver, altéra sa santé ; il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 28 juillet 1750.

Sébastien Bach passe en Allemagne pour le plus grand musicien du monde. « Si jamais compositeur, dit le maître de chapelle Hiller, a montré toute la force d'un grand orchestre, si jamais virtuose

a su se servir des ressources les plus secrètes de l'harmonie, cet honneur appartient sans contredit à Sébastien Bach. Personne ne sut mieux que lui embellir les thèmes les plus secs en apparence par une foule d'idées neuves et étrangères au motif. Il lui suffisait d'entendre un thème quelconque pour avoir à l'instant présent devant lui tout ce qu'on pouvait en tirer de beau, de sublime. Ses mélodies étaient étranges, à la vérité, mais pleines d'invention, et ne ressemblaient en rien à celles des autres compositeurs. Comme virtuose sur l'orgue et sur le clavecin, on doit le regarder comme le plus fort qui ait existé. Ses compositions, que tout le monde trouve très-difficiles, étaient pour lui des bagatelles. Tous ses doigts étaient également exercés; il s'était composé un doigté particulier, et, contre l'usage des musiciens de ce temps-là, il se servait beaucoup du pouce. » Il dit lui-même que souvent il s'était vu forcé d'employer toute la nuit pour exécuter ce qu'il avait écrit pendant le jour. Ses pieds exécutaient à leur tour le thème que ses mains avaient déjà joué. Il trillait avec ses pieds, tandis que ses mains étaient dans une continuelle activité. Non content d'employer les pédales avec une constance et une vivacité peu communes, il était dans l'usage de tenir un petit bâton dans les dents, pour s'en servir sur les touches que ses mains ou ses pieds ne pouvaient atteindre. Bach inventa une espèce de viole qu'il nomma *viola pomposa*, montée comme le violoncelle, avec une cinquième corde sonnant *mi* à l'aigu, ce qui donnait beaucoup de facilité pour l'exécution des traits rapides écrits dans un diapason élevé. Parmi ses nombreux chefs-d'œuvre on compte cinq oratorios de *la Passion*.

Son fils aîné, *Guillaume-Friedmann*, surnommé *Bach de Halle*, naquit à Weimar, en 1710. Il était organiste et compositeur d'un très-grand talent. S'il n'eut pas tous les succès qu'il méritait, on doit l'attribuer à son caractère sombre, à son opiniâtreté, qui l'empêchèrent de se concilier la bienveillance des personnes qui pouvaient le protéger et le servir.

Charles-Philippe-Emmanuel BACH, deuxième fils de Jean-Sébastien, né à Weimar en 1714, est ordinairement désigné par le nom de *Bach de Berlin*, parce qu'il habita cette ville pendant vingt-neuf ans. Son père lui enseigna le clavecin et la composition. Il fonda à Francfort sur l'Oder une académie de musique. En 1738 il se rendit à Berlin et deux ans après il entra au service de Frédéric II. Il y resta jusqu'en 1767, et alla alors à Hambourg. La princesse Amélie de Prusse lui avait donné le titre de maître de sa chapelle. La musique d'Emmanuel Bach, pleine de nouveautés, de charme et de légèreté, et qui s'éloignait des formes scientifiques, ne fut pas estimée de son temps ce qu'elle valait; ce n'est guère qu'en France et en Angleterre qu'on sut l'apprécier. L'injustice de ses compatriotes fit longtemps le tourment de Bach, qui avait la conscience de son talent. Ce grand artiste mourut à Hambourg le 14 décembre 1788. Emmanuel Bach possédait une bibliothèque musicale très-précieuse. Le nombre des ouvrages qu'il a publiés s'élève à plus de cinquante.

Jean-Christophe-Frédéric BACH, maître de concert à Bückebourg, autre fils de Jean-Sébastien, naquit à Weimar en 1732, et mourut en 1795; il a écrit de la musique instrumentale dans un style qui se rapproche de celui de son frère Emmanuel.

Jean-Chrétien BACH, surnommé *le Milanais* ou *l'Anglais*, fils de Jean-Sébastien, maître de chapelle de la reine d'Angleterre, était né à Leipzig en 1735. Il voyagea en Italie, où il écrivit six opéras, des oratorios, et de la musique d'église. Il mourut à Londres en janvier 1782.

BACHAUMONT (FRANÇOIS LE COIGNEUX DE), fils d'un président à mortier du parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1624. Il était conseiller clerc au même parlement lorsque éclatèrent les troubles de la Fronde. On prétend que c'est lui qui leur valut ce nom en comparant les troupes peu disciplinées qui soutenaient cette cause aux écoliers qui, s'amusant au jeu de la fronde dans les fossés de Paris, se dispersaient à l'approche du lieutenant civil, puis recommençaient sitôt qu'il avait disparu. Dans cette guerre à la fois d'épée et de plume, Bachaumont prit une part très-active à ce dernier genre de combat; nul ne lança plus d'épigrammes, de chansons, de traits satiriques contre *le Mazarin*. Lorsque le calme fut rétabli, il vendit sa charge, et se borna à jouir de la vie dans une oisiveté épicurienne, qui ne l'empêcha pas toutefois de laisser couler de sa

plume un grand nombre de couplets et de petites pièces, insérés dans les recueils du temps. Il est probable que Bachaumont ne fût point arrivé avec ce léger bagage à la postérité : son *Voyage*, fait et écrit en société avec Chapelle, a suffi pour lui assurer cet avantage. Bachaumont épousa plus tard la mère de la marquise de Lambert. Il mourut en 1702 dans des sentiments chrétiens, et pour expliquer sa conversion il disait à ses amis : « Un honnête homme doit vivre à la porte de l'église et mourir dans la sacristie. »

BACHAUMONT (Louis PETIT de), né à Paris le 2 juin 1690, mort le 28 avril 1771, a commencé les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis* 1762, *ou journal d'un observateur*. Ce travail avait pris naissance dans le salon de Mme Doublet, avec les *Nouvelles à la main* qui avaient commencé à circuler en 1740. Les *Mémoires* de Bachaumont ne commencèrent à paraître qu'en 1777 sous la rubrique de Londres. Ils forment 36 volumes in-18 et embrassent une période de vingt-six ans. Pidansat de Mairobert en était l'éditeur et le premier continuateur. Lorsqu'il se tua, le 18 avril 1779, il en était au treizième volume. Après lui Moufle d'Angerville continua cet ouvrage jusqu'à l'année 1787.

BACIOCCHI (Félix-Pascal), prince de Lucques de 1805 à 1814, naquit en Corse le 18 mai 1762. Entré au service, il était officier lorsque Bonaparte fut appelé au commandement de l'armée d'Italie. Il épousa Élisa Bonaparte, sœur de son général, passa colonel, et devint sénateur en 1804. Il reçut en 1805 le titre de prince, la principauté de Lucques et de Piombino ayant été constituée en souveraineté en faveur de sa femme. Il ne porta jamais le titre de grand-duc de Toscane, souveraineté qui avait été accordée à sa femme en 1808. A la chute de Napoléon il accompagna Élisa dans son exil, et resta sous la surveillance du gouvernement autrichien. Après la mort de sa femme il résida à Bologne. Il mourut le 27 avril 1841.

Sa femme, *Marie-Anne* (qui se fit appeler plus tard *Élisa*) Bonaparte, née à Ajaccio le 3 janvier 1777, avait été élevée au couvent de Saint-Cyr, et avait vécu avec sa mère à Marseille à l'époque de la Révolution. Elle épousa en 1797 Baciocchi, à Paris, où, à partir de 1799, elle vint résider auprès de son frère Lucien, qui lui inspira le goût des vers et des arts, et où sa maison devint le rendez-vous des hommes les plus distingués. Elle protégea particulièrement Fontanes et Chateaubriand. Elle gouvernait seule ses principautés de Lucques et de Piombino ; et quand en 1808, Napoléon la créa grande-duchesse de Toscane, elle se complut à jouer le rôle d'une reine. En 1814 elle se retira à Bologne, mais l'année suivante elle dut aller s'établir en Autriche. D'abord elle vécut auprès de sa sœur Caroline, veuve de Murat, puis avec sa famille à Trieste, où elle prit le titre de *comtesse de Compignano*. Elle mourut dans sa terre de Villa-Vicentina, non loin de Trieste, le 7 août 1820.

Son fils, *Frédéric-Napoléon* Baciocchi, né à Codroipo, près d'Udine, en 1810, mourut à Rome le 7 avril 1833, des suites d'une chute de cheval.

Sa fille, *Napoléone-Élisa* Baciocchi, née le 3 juin 1806, épousa en 1825 le comte *Camerata*, dont elle se sépara en 1830, et vécut dans ses domaines d'Illyrie. Elle portait au duc de Reichstadt toute l'affection que sa mère avait pour l'empereur. On assure qu'elle avait trouvé le moyen de tromper la surveillance qui entourait à Schœnbrunn le fils du grand homme, et que, l'ayant décidé à partir avec elle, elle répondit à ceux qui les arrêtèrent à peu de distance du palais : *Ce prince est mon souverain ; je suis sa cousine*. Après le rétablissement de l'Empire elle est revenue en France et s'est fixée en Bretagne, dans le domaine de Korn-er-Houet, où elle a entrepris le défrichement de landes, et où elle a fondé un concours agricole en 1862. Un rouleau à disques tranchants de son invention, et destiné à jouer un rôle utile dans le défrichement des terres, a figuré au concours général d'agriculture de 1860.

Le fils de la précédente, *Napoléon* Camerata, qui était entré dans la marine, s'est fait sauter la cervelle en 1853.

Le comte *Félix* Baciocchi, né à Ajaccio en 1803, devint maître des cérémonies près du prince président de la république en 1852, et fut envoyé par lui en Orient, au mois d'octobre de cette année, en mission extraordinaire auprès de la reine régente de Grèce, du vice-roi d'Égypte et du sultan. Nommé premier

chambellan de l'empereur après son retour, surintendant des spectacles de la cour et de la musique impériale, surintendant des théâtres impériaux en 1860, puis surintendant général des théâtres en 1863, et enfin sénateur le 5 mai 1866, il mourut le 23 septembre 1866.

BACON (ROGER), moine anglais, surnommé *le Docteur admirable*, naquit en 1214 à Ilchester. Il descendait d'une ancienne famille, étudia à Oxford et se rendit à l'Université de Paris, où il prit le grade de docteur en théologie. Il entra dans l'ordre des franciscains. Un sermon très-hardi qu'il prononça à Oxford, en présence de Henri III, le mit en relief. Un goût décidé pour les sciences physiques le porta à l'étude des phénomènes de la nature. Aidé par des amis il fit de nombreuses expériences, et ses découvertes le firent accuser de magie. Il ne se gênait pas pour blâmer ouvertement l'ignorance et la corruption de mœurs des prêtres et surtout des moines, et il adressa même au pape une lettre dans laquelle il lui exposait la nécessité d'une réforme du clergé; dénoncé lui-même en cour de Rome, un bref du pape lui interdit de faire des cours publics à l'Université, et à peu de temps de là on le jeta dans un cachot. Clément IV n'eut pas plutôt ceint la tiare, qu'il le fit élargir et le prit sous sa protection. C'est à la demande de ce souverain pontife que Roger Bacon écrivit son *Opus majus*, livre dans lequel il exposait la nécessité d'une réforme des sciences par l'étude attentive des langues et de la nature. Bacon envoya cet ouvrage à son protecteur avec des instruments de mathématiques qu'il avait construits. En 1278, sous le pontificat de Nicolas III, le général des franciscains étant venu à Paris en qualité de légat, les cordeliers lui dénoncèrent leur confrère comme magicien. Les ouvrages de Bacon furent interdits, comme renfermant des *nouveautés dangereuses et suspectes;* et lui-même fut condamné à la détention. Il essaya vainement de fléchir Nicolas IV par une dissertation *sur les moyens de prévenir les maladies de la vieillesse;* ce ne fut qu'après la mort de ce pape qu'il recouvra la liberté. Accablé d'infirmités, il revint alors à Oxford, où il mourut en 1292 ou 1294. « Je me repens de m'être donné tant de peine dans l'intérêt de la science, » dit-il à son lit de mort.

Roger Bacon peut être considéré comme l'un des fondateurs de l'optique. Le premier il étudia l'action des lentilles et des verres convexes, et il inventa les lunettes à l'usage des presbytes. Il donne très-bien la théorie des miroirs ardents, et nous apprend qu'il en fabriquait lui-même de très-bons en acier. Le premier il expliqua la formation de l'arc-en-ciel par l'action des rayons réfléchis et réfractés dans un milieu diaphane. Le premier aussi il appela l'attention des physiciens sur la décomposition de la lumière et sur le spectre coloré. Albumasar avait déjà observé que le phénomène de la marée dépend de la lune; Bacon attribua particulièrement ce phénomène à l'attraction que la lune exerce sur l'élément liquide. Dans un chapitre de son *Opus majus*, on trouve entre autres détails astronomiques fort remarquables l'indication de la précession des équinoxes. Dans son *Épître sur les œuvres secrètes de l'art et de la nature et sur la nullité de la magie*, il indique clairement que la composition de la poudre à canon était déjà connue de son temps. « Nous pouvons, dit-il, avec le salpêtre et d'autres substances composer artificiellement un feu susceptible d'être lancé à toute distance. On peut aussi parfaitement imiter la lumière de l'éclair et le bruit du tonnerre. Il suffit d'employer une très-petite quantité de cette matière pour produire beaucoup de lumière, accompagné d'un horrible fracas: ce moyen permet de détruire une ville ou une armée. » Dans ce même traité, il parle de mécaniques surprenantes: « On pourrait, dit-il, construire des machines propres à faire marcher les plus grands navires plus rapidement que ne le ferait toute une garnison de rameurs : on n'aurait besoin que d'un pilote pour les diriger. On pourrait aussi faire marcher les voitures avec une vitesse incroyable, sans le secours d'aucun animal. Enfin, il ne serait pas impossible de faire des instruments qui au moyen d'un appareil à ailes permettraient de voler dans l'air à la manière des oiseaux. » Si Roger Bacon partagea quelques-unes des erreurs de son siècle, s'il crut à l'astrologie et à la possibilité de la transmutation des métaux, en revanche il regardait les mathématiques comme la base de toutes les autres sciences; et on ne saurait donner trop d'éloges à la sagacité qui lui fit reconnaître les erreurs existant dans le calendrier,

leurs causes et les moyens d'y porter remède.

BACON (François), célèbre philosophe anglais, naquit à Londres en 1561. Son père, garde des sceaux sous Élisabeth, descendait de l'ancienne famille des Suffolk. Il n'avait pas encore seize ans que, frappé de la futilité de la philosophie d'Aristote enseignée dans les écoles, il fit un écrit pour la combattre. A peine âgé de dix-sept ans il accompagna l'ambassadeur anglais à la cour de France. Son père étant mort en ne lui laissant qu'une fortune médiocre, il se livra à l'étude du droit et bientôt il parut au barreau avec éclat. A vingt-huit ans il fut nommé conseil extraordinaire de la reine. En 1593 il fut élu membre de la Chambre des communes. Le comte d'Essex fit de grands efforts pour lui faire obtenir la place de solliciteur général, mais Cécil représenta Bacon comme un esprit purement spéculatif à la reine, et il n'obtint rien. D'Essex ayant été accusé de haute trahison, Bacon, oubliant ce qu'il lui devait, accepta le rôle odieux d'accusateur du favori disgracié. Ce trait d'ingratitude n'eut pas le succès que Bacon devait en attendre. L'indignation qu'il souleva dans le public fut telle qu'Élisabeth n'osa rien faire pour lui. Dégoûté des affaires, Bacon voulut alors quitter sa patrie, mais ses amis l'en empêchèrent. Ce ne fut qu'à l'avénement de Jacques Ier qu'il parvint au pouvoir; il fut alors successivement fait chevalier, puis nommé solliciteur général (1607), garde des sceaux, et enfin lord grand chancelier (1619); il fut en même temps élevé à la pairie, avec le titre de *baron de Verulam*, qu'il échangea ensuite contre celui de *comte de Saint-Alban*. Il fut bientôt accusé par les Communes devant la cour des pairs de corruption et de vénalité, et fut condamné à payer une amende de 40,000 livres sterling, à être emprisonné à la tour de Londres pendant le bon plaisir du roi, et déclaré indigne de servir le roi et de siéger au parlement. Le principal tort de Bacon était une grande faiblesse de caractère, et il sortit pauvre du ministère. Le roi l'avait engagé à ne pas se défendre, et il le laissa peu de temps en prison, lui fit remise de l'amende et lui assura une pension considérable. Dans les arrêts qu'il avait eu à rendre en qualité de grand chancelier, il avait sans doute toujours respecté la justice, car aucune de ses décisions ne fut cassée. Il resta éloigné des affaires jusqu'à la fin du règne de Jacques, et consacra plusieurs années à rédiger ou à réviser ses écrits philosophiques; mais à la fin de sa vie il fut publiquement réhabilité, et siégea au premier parlement qu'assembla Charles Ier. Il mourut en 1626, chez lord Arundel, son ami.

C'est comme philosophe et comme écrivain que Bacon mérite d'être envisagé. Il avait conçu de bonne heure le projet de réformer toutes les sciences et même, comme il le disait, de renouveler l'entendement humain. Il consacra à l'exécution de ce projet un ouvrage immense, auquel il travailla toute sa vie, mais dont il n'a pu exécuter que quelques parties : la *Grande Rénovation*. Il commence par faire sentir toute l'importance et la dignité des sciences; puis, les passant toutes en revue, il en donne une classification complète et méthodique, assignant la place de chacune, et même indiquant les lacunes qu'il y avait encore à combler; c'est là le but du traité *De la Dignité et de l'Accroissement des sciences*. Mais, reconnaissant que le principal obstacle à l'avancement des sciences se trouvait dans la mauvaise méthode que l'on avait suivie jusqu'à lui, il propose de suivre une marche nouvelle, et substitue à l'art syllogistique, seul employé jusque là, une méthode fondée sur l'observation de la nature et l'expérimentation, la méthode d'induction, qui consiste à s'élever graduellement et patiemment des effets aux causes, des faits particuliers aux faits généraux et aux lois de la nature; il veut que la science ne se borne plus à de vaines et stériles spéculations, mais qu'elle tende sans cesse à augmenter la puissance de l'homme par des applications utiles; car, répète-t-il souvent, savoir, c'est pouvoir. C'est là l'objet d'un ouvrage qui forme la seconde et la plus importante partie de la *Grande rénovation* : il l'intitula *Novum Organum* ou *Nouvel Instrument*, pour l'opposer à la logique d'Aristote, qui était connue sous le nom d'*Organon* ou instrument de l'intelligence. Cet ouvrage opéra la plus heureuse révolution dans les sciences, qui depuis ont marché à grands pas dans la carrière des découvertes, et valut à Bacon le glorieux titre de père de la philosophie expérimentale. Les parties suivantes de sa *Grande rénovation*, au nombre de qua-

tre, dans lesquelles il devait recueillir tous les faits fournis par l'observation et y appliquer sa méthode d'induction, sont à peine ébauchées ; l'état des sciences ne permettait pas alors de compléter ce monument. Bacon soupçonna plusieurs découvertes importantes, entre autres celles de la pesanteur et de l'élasticité de l'air, et celle de l'attraction mutuelle de toutes les parties de la matière, que plus tard Newton mit dans tout son jour.

Bacon est encore remarquable comme jurisconsulte et moraliste. Il étudia le droit en législateur et en philosophe, et dans les *Aphorismes* qu'il a laissés sur cette science il se montre le digne précurseur de Montesquieu ; dans ses *Essais de Morale* on admire la finesse des observations et la connaissance approfondie de l'homme et des affaires. Bacon écrivit aussi sur l'histoire. On a de lui une *Histoire du règne de Henri VII et de Henri VIII*. Sa *Nouvelle Atlantide* rentre dans la classe des Utopies : on y trouve des idées très-originales, et l'auteur semble prévoir les merveilles de l'industrie moderne. Ce que l'on remarque dans tous les écrits de Bacon, outre la profondeur des vues et l'énergie des pensées, outre une vaste érudition, c'est une richesse de style, une vivacité d'imagination, une profusion de métaphores bien rares dans des ouvrages sérieux, et qui répandent la vie et l'intérêt sur les matières les plus arides.

BACTÉRIE, genre d'animaux microscopiques, à corps filiforme, roide, devenant plus ou moins distinctement articulé, par suite d'une division spontanée imparfaite ; leur mouvement est vacillant, et non ondulatoire. Les bactéries sont rangées par M. Ehrenberg et par M. F. Dujardin dans la famille des vibrioniens. Ce genre renferme quatre espèces, parmi lesquelles le *bacterium termo* est considéré comme le premier terme de la série animale. Leeuwenhoek l'a trouvé dans le tartre des dents. M. Tigri a reconnu des bactéries dans le sang d'un homme mort de la fièvre typhoïde ; M. Davaine en a vu dans le sang d'animaux affectés du sang de rate.

BACTRIANE, contrée ancienne située entre l'Hindou-Kou, le Paropamisus et l'Oxus. Les Bactriens formaient avec les Mèdes et les Perses un rameau de la race indo-germanique, le rameau arien ou perse. La Bactriane fut à une époque reculée le centre principal d'un puissant empire, qui s'étendait bien au delà de la Perse orientale, mais sur l'histoire duquel nous ne possédons guère aujourd'hui que la tradition légendaire d'une expédition dont il fut l'objet de la part de Ninus et de Sémiramis. Sous le règne de Cyrus elle devint, avec l'empire des Mèdes, dont elle semble avoir fait partie plus tard, l'une des provinces de l'empire perse fondé par ce conquérant. L'antique religion des Perses eut pour berceau la Bactriane, qui fut de bonne heure un foyer de civilisation. Sa capitale, *Bactra*, aujourd'hui Balkh, était l'un des grands centres du commerce de l'Asie intérieure. La Bactriane fut conquise par Alexandre le Grand, qui y fonda douze villes et y laissa quatorze mille Grecs. Après la mort d'Alexandre, Stasanor de Soli se fit adjuger la Bactriane et la Sogdiane par l'assemblée tenue en l'an 321 avant J.-C. à Triparadisus ; mais ces deux contrées furent réunies à l'empire de Syrie dès l'expédition entreprise dans l'Inde par Séleucus Ier en l'an 307 avant J.-C. Vers l'année 256, sous le règne d'Antiochus II Théos, le gouverneur Théodotus, ou Diodotus Ier, s'en rendit indépendant. Il fut le fondateur d'un empire grec dans l'Asie centrale, la Nouvelle Bactriane, qui subsista pendant un siècle et demi à travers les destinées les plus diverses. Eutydème, qui succéda à Théodotus, de l'an 220 à l'an 190, fut vaincu par Antiochus lors de l'expédition de ce prince dans l'Inde ; toutefois, le conquérant ne lui enleva pas son royaume, afin qu'il servît de barrière aux invasions des nomades du Nord, qui s'étaient répandus dans la Sogdiane. Son fils, Démétrius, et le successeur de celui-ci, Eucratidès, mort en l'an 147, reculèrent au sud les frontières du royaume au delà du Paropamisus ; et la domination grecque, bien que refoulée à l'ouest par les Parthes, se maintint dans ces contrées entre le Kaboul et l'Indus, après avoir été anéantie dans la Bactriane proprement dite par des hordes scythes, notamment par les Sakers, quand ils se réunirent aux Parthes, l'an 127 avant J.-C. Menander semble être surtout celui qui l'y consolida et l'y étendit de nouveau, après l'année 126. Après sa mort, et sous le règne d'Hermœus, c'est-à-dire vers l'an 90 avant J.-C., elle fut détruite par ces Sakers, qui fondèrent alors un empire indo-

scythe le long des rives de l'Indus jusqu'à son embouchure.

BACULITE, fossiles singuliers, caractérisés par leur forme allongée, conique, qui furent longtemps un sujet d'énigme. On sait maintenant que ce sont des moules intérieurs de coquilles *multiloculaires*, à cloisons feuilletées, qui ont les plus grands rapports avec les *ammonites*.

BADAMIER (corruption de *bois de damier*), nom vulgaire que portent les espèces du genre *terminalia* de Linné. Les badamiers sont en général des grands arbres de la famille des combrétacées, croissant dans les deux Indes. Le *badamier du Malabar* est un arbre magnifique, pyramidal, à rameaux étagés ; ses feuilles sont grandes, en ovale renversé ou presque en coin ; ses fleurs, d'un blanc sale, sont en épis axillaires ; son fruit offre assez de rapport avec nos amandes par sa grosseur et par la bonté de la graine qu'il contient, et c'est pourquoi ce badamier est cultivé sous le nom d'amandier dans les colonies d'Amérique. Dans nos climats il a besoin d'une serre chaude et d'une terre substantielle. Le *badamier des Moluques*, qui orne les places publiques de Batavia, donne aussi de fort bonnes amandes. Le *badamier-benjoin* est l'arbre le plus gros et le plus grand des îles Maurice et de la Réunion ; il produit une résine analogue au benjoin, avec lequel il ne faut pas la confondre. L'*arbre du vernis* a aussi un suc propre, résineux, caustique, laiteux, qui rend ses exhalaisons dangereuses, et que les Chinois emploient pour enduire une foule de meubles que l'on connaît sous le nom de *laque de Chine ;* il croît à la Chine et aux Moluques, et l'on en mange les graines après les avoir torréfiées.

BADAUD. D'où vient ce sobriquet, qu'on a particulièrement affecté aux Parisiens ? Probablement d'un verbe de la basse latinité qui veut dire, *bâiller*, *bayer*, *avoir la bouche béante*. Le badaud n'est-il pas en effet un niais qui s'étonne de tout, qui regarde tout en béant aux corneilles? On trouve des sots, des imbéciles partout : ce n'est qu'à Paris que l'on voit de véritables badauds, et il y a déjà longtemps qu'on l'a dit. On lit dans *le Menteur* de Corneille (1642) :

> Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés ;
> L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence ;
> On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France ;
> Et, parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs,
> Il y croît des *badauds* autant et plus qu'ailleurs.

Et dans le *Pourceaugnac* de Molière, joué en 1669 : « Eh ! messieurs les badauds, faites vos affaires ! »

BADE (Grand-duché de), État allemand indépendant, borné à l'est et au nord par la Bavière, le Wurtemberg, le Hohenzollern et le grand-duché de Hesse-Darmstadt. Le Rhin le sépare à l'ouest du Palatinat bavarois et de la France, au sud de la Suisse. Il a 1,369,291 habitants, dont 896,683 catholiques. Carlsruhe est sa capitale.

Quand les Alemans eurent été assujettis, dans le pays de Bade, par les Francs, les lumières du christianisme se firent bientôt jour parmi eux. Diverses tentatives qu'ils firent pour recouvrer leur indépendance, notamment sous les ordres de leur duc Gottfried, demeurèrent infructueuses. En 748 Pepin le Bref anéantit le duché d'Alemanie ; mais les descendants de Gottfried, entre autres Gerold et son fils Berthold, conservèrent le titre de *gaugraves* et de *margraves* de Baar. Plus tard on trouve comme comte dans le Brisgau un certain Gebhard, qui prétendait descendre d'un Berthold de Baar. Il fut le père du duc Berthold, qui construisit le château de Zæhringen, et avec qui commence la suite non interrompue depuis lors des princes de Zæhringen. Ce Berthold, à qui l'empereur Henri III accorda la survivance du duché de Souabe, transmit à son fils aîné Berthold II, en 1078, avec ses différents domaines dans le Brisgau, l'Ortenau, la Forêt Noire et le Neckargau. Le fils cadet de Berthold Ier, Hermann Ier, possédait déjà du vivant de son père Hochberg en Brisgau, dont dépendait également le pays de Bade, et prit le titre de margrave. Plus tard il se retira dans l'abbaye de Cluny, où il mourut avant son père, en l'année 1074. Il eut pour héritier son fils Hermann II, qui prit d'abord le titre de margrave de Bade. Celui-ci mourut en 1130, après avoir été créé par l'empereur Frédéric Ier duc de Vérone.

Ce titre passa à son fils Hermann III, mort en 1160 à Antioche. Ses fils, Hermann IV et Henri, opérèrent entre eux le partage du pays vers l'an 1190, et fondèrent deux lignes, le premier celle de Bade, et le second celle de Hochberg. Un de ses fils, Rodolphe, continua la ligne de Bade. Il réunit la seigneurie d'Eberstein à ses États. Il eut pour successeur Hermann VI, dont les fils Frédéric et Rodol-

phe IV fondèrent deux lignes nouvelles. L'histoire ultérieure de Bade offre une longue série de partages qui eurent pour le pays les résultats les plus déplorables.

Le margrave Christophe, mort en 1527, réunit sous son autorité les diverses parties du pays de Bade, il le partagea de nouveau entre ses fils, qui fondèrent les lignes de Baden-Baden et de Baden-Durlach. Bernard, mort en 1557, fondateur de la maison de Baden-Baden, introduisit la réformation dans ses États. Son petit-fils, Philippe mourut en 1588, et ses États échurent à son cousin Édouard, lequel embrassa le catholicisme. La ligne de Baden-Baden s'éteignit en 1771, et toutes les anciennes possessions de la maison de Bade se trouvèrent à ce moment réunies sous les lois du même souverain.

Ernest, fils cadet de Christophe Ier, mort en 1553, fonda la ligne de Baden-Durlach. Il embrassa la religion protestante, qui fut introduite dans tout le pays par son fils Charles II. Le fils de ce dernier, Charles-Ernest, partagea de nouveau en 1584 le territoire badois avec ses frères Jacques et Georges-Frédéric. Il mourut en 1604. Son frère, Georges-Frédéric, qui lui succéda, confia le gouvernement à son fils aîné Frédéric V, tandis qu'il se mettait lui-même en campagne à la tête d'une armée nouvellement recrutée contre l'empereur Ferdinand II, à l'effet de défendre l'électeur palatin, Frédéric V. A Frédéric V, succéda son fils Frédéric VI, qui, à son tour, eut pour successeur son fils Frédéric Magnus, en 1677. A la suite de l'invasion française, celui-ci dut résider à Bâle jusqu'en 1697. Après la paix de Ryswick il s'efforça de rappeler la prospérité dans ses États, et mourut en 1709. Il eut pour successeur son fils Charles III, qui en 1715 fonda la nouvelle capitale, Carlsruhe, et créa l'ordre de la Fidélité. Son fils unique, Frédéric, mourut avant lui, mais laissa deux fils, dont l'aîné, Charles-Frédéric, né en 1728, monta sur le trône en 1748. Sous le règne de ce prince, le pays de Bade obtint de notables accroissements. Le traité de paix de Lunéville, en 1801, l'augmenta considérablement. Le margrave prit en 1803 le titre d'électeur. La paix conclue à Presbourg en 1805 valut à l'électorat de Bade le Brisgau, antique berceau de la maison de Zæhringen. C'est à son accession à la Confédération du Rhin qu'il dut son titre de grand-duché, la souveraineté de la plus grande partie des États de la maison de Furstenberg, le landgraviat de Klittau, la principauté de Linanges, etc., etc. Un échange de territoire avec le Wurtemberg lui valut un accroissement de population de près de 30,000 âmes. Le grand-duc Charles-Frédéric mourut en 1811. Son fils aîné étant mort d'une chute de voiture dans un voyage en Suède, en 1801, il eut pour héritier son petit-fils Charles-Louis-Frédéric, né en 1786, marié en 1806 à Stéphanie-Louise-Adrienne-Napoléone de Beauharnais, nièce de Joséphine et fille adoptive de Napoléon. Après la bataille de Leipzig, ce prince se détacha de la Confédération du Rhin, et accéda en 1815 à la Confédération germanique, dans le comité restreint de laquelle Bade obtint la septième voix.

L'électeur Charles-Frédéric s'étant déclaré souverain absolu le 5 mai 1806, la constitution d'états du Brisgau fut abolie, comme l'avait été précédemment celle des autres provinces. Au congrès de Vienne le grand-duché de Bade se prononça contre l'engagement qu'on faisait prendre aux membres de la confédération d'introduire le système représentatif dans leurs États. Cependant, peu de temps avant sa mort, arrivée le 18 décembre 1818, il accorda à ses sujets une constitution. Ne laissant pas de postérité il eut pour successeur le frère de son père, le margrave Louis-Guillaume-Auguste, né le 9 février 1763. Au mois d'avril 1819 la chambre des seigneurs et la chambre des représentants furent convoquées; mais elles furent bientôt prorogées. Elles se réunirent de nouveau l'année suivante. Il y eut entre le pouvoir représentatif et le pouvoir exécutif des luttes qui amenèrent la dissolution de la chambre des députés; dans la session de 1825, l'opposition n'y comptait plus que trois membres.

Le grand-duc Louis mourut sans laisser d'enfants, le 30 mars 1830, et eut pour successeur Léopold, fils aîné issu du mariage morganatique contracté par le grand-duc Charles-Frédéric avec la comtesse de Hochberg, de l'antique maison Geyer de Geyersberg. La révolution de 1830 imprima un mouvement fécond au grand-duché de Bade. Il devança tous les pays allemands par les institutions libérales qu'il sut se donner, malgré les décrets

compressifs de la diète germanique. En 1835 les chambres ratifièrent le traité conclu entre le grand-duché et les États du *Zollverein*. Dans la session extraordinaire de 1838, la chambre vota l'exécution du chemin de fer de Heidelberg à Bâle. La session de 1841 fut fort agitée, le pouvoir s'était mis en lutte avec la chambre des députés. La chambre fut dissoute en 1842, mais l'opposition revint encore en force. De nouveaux chemins de fer furent votés. L'agitation politique se répandit dans le pays. La chambre fut encore dissoute en 1846, mais les élections fortifièrent l'opposition. Le grand-duc appela enfin les libéraux au ministère. Le calme était un peu revenu dans les esprits, et le grand-duc venait de promettre de nombreuses réformes, quand éclata la révolution de Février. Le grand-duché en ressentit vivement le contre-coup. Trois ministres furent remplacés. Mais l'opinion radicale, qui avait fait dans le pays de grands progrès depuis quelques années, demandait davantage. Dans une grande assemblée populaire tenue le 19 mars à Offenbourg, ce parti, à la tête duquel figuraient Hecker et Struve, manifesta ses dispositions. Des clubs furent établis sur tous les points du territoire, et la presse sema partout l'agitation. Une première tentative républicaine, en prévision de laquelle le gouvernement badois avait fait appel aux troupes des États voisins, échoua, à Donaueschingen (avril 1848); les volontaires républicains, la légion de travailleurs allemands formée par Herwegh durent se disperser, après plusieurs engagements contre les troupes fédérales. L'un des chefs radicaux, Struve, dirigea, de Suisse, en septembre, une nouvelle invasion armée des républicains; ceux-ci furent battus, le 24, à Staufen, et Struve lui-même fut fait prisonnier; mis en jugement avec ses complices, en mars 1849, il fut acquitté par le jury.

Le roi de Prusse ayant refusé d'accepter la constitution de l'empire votée par le parlement de Francfort, et ce parlement ayant été dissous par la force, l'agitation fut grande en Allemagne. Le gouvernement badois accepta cette constitution; mais, au commencement de mai 1849, des mouvements éclatèrent parmi les soldats, sur plusieurs points du grand-duché, notamment à Rastadt. Le parti démocratique formula à Offenbourg des demandes inadmissibles. Un comité national se chargea de la mise à exécution de ces résolutions et se saisit du pouvoir exécutif. Une mutinerie de soldats, qui avait éclaté à Carlsruhe dans la nuit du 14 au 15 mai, contraignit la cour et le ministère à abandonner la capitale et à se réfugier en Alsace. Une commission exécutive issue du comité national et formée de Brentano, Gœgg, Peter et Eichfeld, prit la direction des différents ministères. Une constituante fut convoquée, mais le parti de Struve ne pouvait guère s'entendre avec celui de Brentano. Le grand-duc de Bade invoqua l'appui de la Prusse. Bientôt on vit se grouper autour du grand-duché des forces assez considérables pour y comprimer le mouvement insurrectionnel. Mieroslawski, appelé à prendre le commandement des troupes révolutionnaires, ne put tenir longtemps contre les forces prussiennes. Le 25 juin les Prussiens entrèrent dans Carlsruhe. Cinq jours après l'armée révolutionnaire dut abandonner la ligne de la Murg. Les députés s'étaient réfugiés à Fribourg. Brentano dut prendre la fuite. Le 10 et le 11 juillet les dernières bandes de fuyards atteignirent le territoire suisse. Le 23 Rastadt capitula.

L'une des premières mesures du gouvernement grand-ducal, après sa restauration, fut de déclarer le grand-duché en état de siége, de traduire devant la justice les individus qui s'étaient le plus compromis dans les derniers événements; une trentaine de condamnations à mort furent prononcées et exécutées. La constitution fut pourtant respectée, les réformes restèrent acquises et de nouvelles lois libérales furent présentées aux chambres. La tranquillité était rétablie lorsque le grand-duc Léopold mourut, le 24 avril 1852. Son fils aîné, Louis, atteint d'une maladie mentale, ne put lui succéder. Le cadet, Frédéric, prit les rênes du gouvernement en qualité de régent. Bientôt des difficultés s'élevèrent avec l'archevêque de Fribourg et le clergé, à propos de la nomination des curés et de l'administration des biens ecclésiastiques. Un arrangement avec le saint-siége termina cette affaire. En 1856 le régent épousa une princesse de Prusse, après avoir pris le titre de grand-duc. Une amnistie fut accordée. Une convention fut signée avec la France pour la construction d'un pont de chemin de fer à Kehl. Le

grand-duc Louis mourut à Bade le 22 janvier 1858. Un concordat fut signé avec le pape en 1859 ; il excita une certaine agitation et le grand-duc dut en restreindre l'application par des lois. Au mois de juin 1860, l'empereur Napoléon III eut à Bade une entrevue avec le prince régent de Prusse, à laquelle assistèrent le roi de Wurtemberg, le roi de Saxe, le roi de Bavière, le roi de Hanovre et le grand-duc de Saxe-Cobourg-Gotha. En 1862 Bade signa avec la Bavière une convention pour la construction d'un pont à Manheim, reliant les chemins de fer des deux pays. En 1865 le grand-duché adopta le traité de commerce franco-prussien et le renouvellement du Zollverein, ainsi qu'une convention pour la protection de la propriété intellectuelle avec la France. Dans la crise de 1866, le grand-duché de Bade dut, par sa situation, rester fidèle à la Confédération germanique ; par suite de la dissolution de celle-ci, il est devenu complétement indépendant, mais il s'est rattaché par un traité militaire à la Confédération de l'Allemagne du Nord.

BADE ou BADEN-BADEN, ville du grand-duché de Bade, sur les bords de l'Oosbach, dans une ravissante vallée au pied de la Forêt Noire. On y compte 8,000 habitants. Bade était déjà célèbre pour ses eaux minérales sous les Romains. Elle fut, pendant environ six cents ans, la résidence des margraves de Bade, dont le château couronne encore avec ses ruines pittoresques le Schlossberg. On y trouve de vastes souterrains, qui probablement sont l'ouvrage des Romains, et qui, dit-on, ont été le siége du tribunal secret des francs-juges. Le musée est riche en antiquités romaines trouvées dans les environs. Le cercle ou *casino*, appelé encore *maison de conversation*, est établi dans un ancien couvent de jésuites, au milieu d'un site charmant. On compte à Bade vingt-six sources minérales : la principale, dont la température varie entre 45° et 54° Réaumur, donne 7,345,440 pouces cubes d'eau dans les vingt-quatre heures; le rocher d'où elle s'échappe est orné de marbres de Carrare qui datent de l'époque de la domination romaine ; on voit également plusieurs débris de bains romains à la source dite *bains des Pauvres*. Cette eau minérale de Bade contient une grande quantité de muriate de soude, plus du muriate de chaux et de magnésie, du sulfate et du carbonate de chaux, du fer et de l'acide carbonique. On l'emploie pour bains, douches, affusions, et aussi pour boisson. Elle est particulièrement recommandée pour les affections du bas-ventre, les scrofules, les affections rhumatismales et goutteuses, etc., pour les maladies chroniques de la peau et les paralysies, et employée surtout pour bains de boue. Bade est depuis longtemps célèbre par sa maison de jeu. Une partie des pertes des joueurs sert à créer des routes, des jardins, des palais. En 1859, on compta plus de 60,000 étrangers à Bade. Depuis 1858 cette ville a établi des courses de chevaux qui attirent les *sportsmen* de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Son hippodrome d'Iffetzheim est parmi ceux à la mode. Chaque année, au mois de septembre, Bade a ses trois jours de courses, de *handicap*, et de *steeple-chase*, son grand prix, son *derby*, ses paris surtout; on y court le grand Saint-Léger continental. La promenade, le théâtre, le concert, le bal, la chasse et la pêche varient les plaisirs à Bade. Cette ville a un théâtre sur lequel sont jouées souvent des pièces inédites. La nouvelle salle a été inaugurée en 1862. En 1861, un monument a été élevé à Bade en l'honneur du grand-duc Léopold.

BADIANE, genre de plantes de la famille des magnoliacées qui renferme trois espèces. La première est la *badiane de la Chine*, dont le fruit est répandu dans le commerce sous le nom d'*anis étoilé de la Chine*. Sa fleur est jaunâtre, sans éclat; son odeur et sa saveur l'assimilent à l'anis et au fenouil, mais l'arome en est plus abondant et plus pénétrant. On le préfère, même en Europe, pour parfumer les liqueurs spiritueuses dites *anisettes*. En Chine on l'associe au thé et au café, qu'il rend plus agréables au goût des Chinois. Son bois est aussi employé dans le commerce, et sert aux ouvrages de tour et à la marqueterie. Comme son odeur est la même que celle du fruit, quoique plus faible, le liquoriste peut aussi l'employer, ainsi que les feuilles et l'écorce : le nom de *bois d'anis*, qu'on lui donne, est donc justifié par toutes les parties de cet arbuste. Il croît au Japon aussi bien qu'à la Chine, et il y a tout lieu de croire que l'Europe méridionale pourrait se l'approprier.

La *badiane de la Floride* a des fleurs rouges, plus belles que celles de la ba-

diane de la Chine. La *badiane à petites fleurs*, transplantée de la Floride à la Caroline, et de là en France, dans les orangeries, répand dans les jardins une odeur des plus suaves lorsqu'on l'expose à l'air pendant les chaleurs de l'été. La petitesse de ses fleurs est bien compensée par leur nombre prodigieux, et les capsules qui en proviennent sont aussi grandes que celles de l'espèce chinoise.

BADINAGE. Le *badin* est l'homme qui se livre à une plaisanterie enjouée et décente, vive, quoique mesurée, innoffensive, quoique parfois malicieuse. Elle suppose dans l'esprit de la légèreté, de la grâce, du bon ton; employant à propos l'ironie sans amertume, sans allusions fâcheuses, elle ne s'écarte jamais du naturel; elle triomphe par la naïveté; elle se garde bien d'avoir recours à la causticité. Boileau a vanté l'élégant *badinage* de Marot. Il faut encore citer Voiture, Hamilton, Mme de Sévigné, Gresset, Voltaire dans ses poésies légères. Le *Lutrin* et *Ver-Vert* sont des poëmes badins.

BAGATELLE. Ce mot, dérivé de *bague*, dont il est un diminutif, signifie une chose frivole, peu nécessaire, dont on ne fait pas grand cas, qu'on ne peut estimer, qui a peu de prix, et encore moins de valeur. *S'occuper de bagatelles* signifie perdre son temps à ne rien faire ou à faire des riens. Le comte d'Artois avait donné le nom de Bagatelle à un petit château qu'il fit bâtir, vers 1779, sur la limite du bois de Boulogne. La Convention s'en empara. Il fut loué plus tard à des entrepreneurs de fêtes champêtres et de feux d'artifices. La Restauration le rendit à son ancien propriétaire. Il devint ensuite, sous le nom de *Babiole*, l'arène des jeux du jeune duc de Bordeaux. Il est maintenant englobé dans le bois de Boulogne.

En littérature les bagatelles ne manquent pas. Nous avons les *Bagatelles anonymes* de Dorat, les *Bagatelles morales* de l'abbé Coyer, les *Bagatelles littéraires*, les *Bagatelles poétiques*, les *Bagatelles* ou *Promenades d'un désœuvré à Saint-Pétersbourg*, etc.

BAGDAD, ville de l'empire Ottoman située sur le Tigre, ancienne capitale des khalifes et autrefois la plus grande des villes mahométanes. Elle est entourée d'une muraille en briques, flanquée de tours fortifiées, et que protége un fossé rempli à volonté avec l'eau du Tigre. Sa population est d'environ 80,000 habitants, musulmans, juifs et chrétiens des diverses sectes orientales. Jadis foyer de lumières et de civilisation, Bagdad n'est plus qu'un grand centre commercial, et la fameuse école construite en 1233 par le khalife Mostansir est depuis longtemps transformée en caravansérail. Bagdad est un des grands entrepôts des denrées de l'Arabie, de l'Inde et de la Perse, ainsi que des articles des manufactures européennes. Rien de plus brillant que l'aspect de son bazar, justement célèbre en Orient, avec ses douze cents boutiques remplies de tous les produits de l'hémisphère oriental. Les principaux objets qu'on fabrique à Bagdad consistent en cuirs rouges et jaunes, qui jouissent d'une grande réputation; étoffes de soie, de laine, de coton, notamment mousselines, taffetas, tapis et châles. Chaque année les tombeaux des saints, entre autres celui du prophète Ézéchiel et celui d'un imam sunnite, patron de Bagdad, y appellent la foule des fidèles. Un fil télégraphique unit Bagdad à Constantinople et à Téhéran.

Bagdad fut fondée, de 762 à 766, par le khalife Almansour. Au neuvième siècle, Haroun-al-Raschid, qui s'y fit construire un palais en même temps qu'il y élevait un tombeau à son épouse Sobéide, fit arriver Bagdad à l'apogée de sa prospérité. Mais cent ans plus tard elle fut détruite par les Turcs. En 1253 Houlagou, petit-fils de Djenghiz-Khan, s'en empara. Il fit mettre à mort le khalife régnant, et anéantit le khalifat. Tamerlan, qui prit Bagdad en 1393, en chassa à son tour les petits-fils de ce conquérant. Au commencement du seizième siècle, le chah Ismaël, premier souverain de la Perse, de la maison des Sofis, s'en rendit maître, et depuis lors elle n'a pas cessé d'être une cause de discordes entre la Perse et la Turquie. A la suite d'un siége mémorable, Bagdad tomba, en 1638, au pouvoir du sultan Mourad IV, et le schah Nadir essaya vainement, au dix-huitième siècle, de la reprendre aux Turcs.

BAGNE. A la fin du règne de Louis XIV, quand les galères, avec leurs bancs de rameurs, cessèrent d'être en usage, les galériens furent employés dans les hôpitaux, dans les arsenaux maritimes, au curage des ports, à toute espèce de travaux pénibles; le *bagne* fut leur prison. Ce nouveau mot

introduit dans notre langue vient de l'italien *bagno*, parce qu'à Constantinople il y avait des bains dans la prison des esclaves : de là ce nom fut donné à toutes les prisons d'esclaves, et par suite aux prisons de forçats qui leur ont succédé. L'Assemblée constituante (1791-1792) s'apitoya sur le sort des condamnés au bagne ; elle remplaça le mot de galères par celui de *travaux publics*, et adoucit la peine ; vint ensuite le code pénal de Napoléon (1810), qui institua les travaux forcés. Après la révolution de Juillet, on supprima la marque. Dans les divers projets de loi présentés sur le régime pénitentiaire, toujours on s'occupait de la suppression des bagnes, d'où l'homme revenait flétri et pire qu'il n'y était entré, où les associations de malfaiteurs s'organisaient, d'où le condamné sortait incorrigible. Le gouvernement issu de la journée du 2 décembre 1851 décréta la fondation à la Guyane d'une colonie pénale destinée à recevoir désormais les condamnés aux travaux forcés, soit à temps, soit à vie. Une loi du 30 mai 1854 sanctionna ce décret. Les bagnes de Brest et de Rochefort furent fermés en 1858. Le premier datait de 1750, le second de 1767. Celui de Toulon fut fondé le 27 septembre 1748. Les bagnes de Nice, Lorient, le Havre, Cherbourg, etc., créés après la révolution de 1789, sont fermés depuis longtemps. Le bagne de Toulon a été conservé à titre de dépôt. Les condamnés aux travaux forcés, en attendant leur départ, sont enfermés dans des vaisseaux pontons, servant de bagnes flottants. La Nouvelle-Calédonie est aussi devenue un lieu de transport pour les forçats. A un certain âge, les condamnés aux travaux forcés sont transférés dans une maison de force.

Autrefois les forçats arrivaient dans les ports, soit en grandes chaînes, soit en chaînes volantes. C'étaient des convois de condamnés enchaînés les uns aux autres sur de longues charrettes découvertes qui partaient d'un point central, de Bicêtre, par exemple, où on les réunissait. Sous le règne de Louis-Philippe on abolit ce mode de transport, pour y substituer des voitures cellulaires, qui sont maintenant placées sur les chemins de fer. Ces voitures sont de longs omnibus contenant douze compartiments ou cellules : onze sont occupées par des condamnés ; dans la douzième se place un brigadier de gendarmerie chargé de la surveillance. L'air pénètre dans l'intérieur des cellules par le haut au moyen d'une petite ouverture grillée. Le condamné est enchaîné à sa place et le seul mouvement qu'il puisse faire c'est de se lever. La porte est percée d'une lucarne à claire-voie qui permet au gardien de voir ce que fait le condamné. A l'arrivée des condamnés au bagne, on leur coupe les cheveux d'une manière particulière, on les accouple et on leur fait endosser le costume des forçats. Cet habillement se compose d'une casaque rouge qui doit durer deux ans, d'un pantalon de drap jaune fendu de chaque côté dans la longueur des jambes, de manière à laisser passer la chaîne que le forçat traîne constamment. Il reçoit deux chemises de toile grossière et un bonnet en drap rouge ou vert, selon qu'il est condamné à temps ou à perpétuité. On lui délivre aussi une couverture en laine qui lui sert à s'envelopper sur le lit de camp où il vient reposer le soir, attaché par sa chaîne. Les récidivistes ont une manche jaune à la casaque ; les condamnés à vingt ans ont le collet de leur veste jaune. Les fers des forçats pèsent par couple 7 kilogr. 200 gr. Les condamnés sont enchaînés deux à deux en arrivant, mais par leur bonne conduite ils peuvent obtenir d'être isolés, et ils ne gardent alors à la jambe que la partie de la chaîne tenant à la manille, anneau en acier, passé à la cheville. Le forçat ne quitte pas son vêtement, même pour dormir. Attaché à son banc ou au *ramas* (longue barre de fer scellée au lit de camp), il ne peut descendre de son lit de planche que pour aller aux latrines communes. Et cependant la mortalité n'est pas plus forte au bagne qu'ailleurs. Une grande propreté est du reste exigée partout. Les forçats sont rasés deux fois par semaine et ils changent de linge tous les dimanches. Les condamnés ne reçoivent pas de viande dans leur ordinaire, mais ils peuvent s'en procurer un peu avec leur argent. On ne leur permet pas d'avoir sur eux plus de 10 fr. par mois. Le bagne de Toulon possède un petit bazar où sont exposés différents objets provenant de l'industrie des condamnés et qui sont vendus à leur profit aux visiteurs.

La police du bagne est sévère, le vol est puni de la bastonnade ou de la cellule. L'évasion entraîne une peine de trois ans

de bagne de plus, prononcée par le conseil de guerre maritime spécial ; enfin les voies de fait sur la personne d'un chef sont punies de mort. On accorde une prime de 50 fr. à quiconque ramène un forçat évadé dans la ville, et de 100 fr. à celui qui le saisit hors de la ville. Aujourd'hui on ne tire plus le canon quand un forçat s'évade ; on hisse seulement un pavillon particulier pour avertir les quatre arrondissements du port, et l'on affiche son signalement aux portes du bagne et de la ville. Pour les exécutions capitales les forçats sont rangés en haie, à genoux et tête nue, devant l'échafaud ; des canons chargés à mitraille sont disposés de manière à les balayer en cas de révolte ; les gardes-chiourme avec leurs fusils chargés sont rangés en arrière, prêts à faire feu. Le patient arrive, sa bière le suit, accompagnée d'une confrérie de pénitents gris. Des forçats remplissent l'office de bourreaux. Le commissaire du bagne a le droit de retenir un forçat au *banc*, au pain et à l'eau ; de lui faire garder les *menottes* pendant plusieurs jours ; de le faire mettre au *cachot ;* de le traduire, pour des délits caractérisés, à la cour martiale. De tous les châtiments qu'il peut infliger le plus terrible est celui qu'on appelle la *bastonnade*. Il consiste à appliquer sur les reins nus du coupable, avec une corde goudronnée de l'épaisseur du doigt, un certain nombre de coups. Il est impossible de se faire une idée des souffrances cruelles de ce supplice : en général le patient perd connaissance après une dizaine de coups et on le porte alors à l'hôpital du bagne. La bastonnade se donne dans la salle des *indociles*. Dans la salle des éprouvés, on reçoit une ration de viande le dimanche ; on a un petit matelas d'étoupe pour coucher et on est délivré de l'accouplement. Il y a là des forçats incurables. On permet aux forçats de la salle d'épreuve d'avoir quelques animaux. Il y a un poste de gardes-chiourme dont les fusils sont toujours chargés auprès des salles de forçats et sur chaque bagne flottant. Sur ces pontons il n'y a pas de lit de camp ; les condamnés couchent sur le plancher nu du navire, enchaînés à une barre de fer qui le traverse. Deux pontons sont affectés aux condamnés arabes. On transporte les forçats aux colonies pénitentiaires sur des navires aménagés exprès avec des sabords grillés.

BAGNÈRES DE BIGORRE, charmante petite ville des Hautes-Pyrénées, fréquentée moins encore pour ses eaux que pour ses beaux sites et ses plaisirs. Ses eaux, quoique inodores et insipides, ne sont pas dépourvues de principes : la chimie y démontre des sels de soude, des substances alcalines et un peu de fer. Leur réputation remonte fort haut. Quelques inscriptions non équivoques et des débris de monuments caractéristiques attestent qu'elles étaient connues et estimées des Romains. La mode, dans le dix-huitième siècle, après les avoir longtemps préconisées, les délaissa vers 1771. Elles reprirent de la réputation sous la Restauration ; un grand établissement y fut fondé vers 1820. Il n'y a pas moins de vingt-cinq à trente sources à Bagnères, et leur température varie de 16 à 50° cent. Elles n'ont de vertus bien spécifiques que contre les engorgements des entrailles et contre les pâles couleurs. Elles sont laxatives, et favorisent le retour ou l'accomplissement des hémorragies. On se trouve également bien de leur usage dans les engorgements du foie, dans quelques inflammations chroniques et dans les hémorrhoïdes. On les conseille aussi dans les maladies de la peau, et pour les vieilles blessures.

BAGNÈRES DE LUCHON. *Voyez* LUCHON.

BAGUE. *Voyez* ANNEAU.

BAGUE (Jeu de). Il consiste en une série d'anneaux de cuivre ou d'autre métal, passés à la suite l'un de l'autre dans une potence entre une double rainure à peu près perpendiculaire, de telle façon que celui qui est au-dessous de tous les autres, poussé par leur poids, reste suspendu à l'extrémité de la potence, s'en détache aisément, et peut être ainsi enfilé et emporté par une lance, un stylet ou un poignard émoussé, dont sont armés ceux qui courent la carrière à cheval, sur des chars, sur des chevaux ou des siéges de bois. Le plus ancien jeu de bague est celui auquel les Grecs et les Romains se livraient dans leurs camps les jours de fêtes ou de réjouissances militaires. Les vainqueurs recevaient des couronnes ou des prix. Au moyen âge le jeu de bague était un des divertissements les plus ordinaires des tournois. Dans les brillants carrousels qui eurent lieu sous Louis XIV, des chevaliers superbement vêtus, et divisés en plusieurs quadrilles, couraient la bague

en char, quelquefois même à cheval.

BAGUENAUDIER, arbrisseau de la famille des légumineuses. Le *baguenaudier commun* acquiert trois à quatre mètres de hauteur; porte des fleurs jaunes dans les mois de mai et de juin; les gousses qui leur succèdent sont d'un vert rougeâtre et très-vésiculeuses; elles sont remplies d'air qui se dégage avec bruit, en rompant les parois qui le retiennent, quand on les comprime subitement et avec force en s'amusant et en *baguenaudant*, d'où vient le nom donné à cet arbrisseau. Il est connu aussi sous celui de *faux séné*, parce que ses feuilles sont purgatives. Ses menues branches, coupées et séchées pendant l'été, peuvent être employées l'hiver comme fourrage; ses fruits servent aussi en quelques pays à la nourriture des brebis.

BAGUETTE DIVINATOIRE. Chez les anciens, la baguette servait dans des cérémonies superstitieuses ou sacrées comme un moyen de divination appliqué aux choses morales : c'était la *rhabdomancie*. Au moyen âge, on l'appliqua à la recherche d'objets matériels dérobés aux yeux. Basile Valentin, le premier, parle de l'emploi de la baguette pour découvrir les métaux cachés au sein de la terre et différentes choses matérielles autres que les eaux. Paracelse approuve et rejette tour à tour cette pratique. Il va même jusqu'à dire qu'il faut distinguer entre les trésors cachés par les hommes et ceux qui sont amassés et gardés par des gnomes. L'emploi de la baguette pour chercher les métaux passa de l'Allemagne en Flandre, puis en Angleterre, en Suède, en France et dans les contrées méridionales. Agricola se prononce contre l'usage de la baguette, employée par les petits ouvriers des mines, qu'il appelle des gens sans religion. Goclénius, disciple de Paracelse, admet l'efficacité de la baguette. André Libavius, paracelsiste, s'appuie sur ses expériences personnelles pour se déclarer partisan de la baguette. Les jésuites étaient opposés à ces idées. Le père Roberti se moqua de Goclénius; les pères Cœsius et Forérus attribuaient à des enchantements et à des paroles magiques les vertus de la baguette. Le père Kircher déclare chimérique la prétendue sympathie entre une baguette et les métaux, mais il admet que la baguette s'incline manifestement vers les eaux souterraines : pour cela il faut la faire en partie d'un corps sympathique à l'eau, en partie d'une matière indifférente. Gaspard Schott écrivait en 1659 que dans toutes les villes d'Allemagne où il avait demeuré l'usage de la baguette était très-répandu, et que lui-même avait vu plusieurs personnes trouver par ce moyen l'or et l'argent cachés. « J'ai cherché, ajoute-t-il, avec grand soin si la baguette de coudrier a réellement une sympathie avec l'or et l'argent, et si elle est mise en mouvement par une force naturelle. De même, j'ai cherché si un anneau de métal qu'on tient suspendu par un fil au milieu d'un vase de verre, et qui marque l'heure par les battements, est mû par une force semblable. J'ai trouvé que ces effets ne pouvaient avoir lieu que par la tromperie de ceux qui tiennent la baguette ou le pendule, ou peut-être par une secrète impulsion diabolique, ou peut-être encore parce que l'imagination met la main en mouvement. »

Gaspard Peucer, comme Melanchthon, attribuait l'efficacité de la baguette divinatoire à la sympathie qui existait entre le bois de coudrier et les métaux. Porta est du même avis, ainsi que Keckermann et Michel Mayer. Au dix-septième siècle, une femme venue d'Allemagne en France se fit connaître par la découverte d'un grand nombre de mines, qu'elle attribuait à la baguette divinatoire : c'était la baronne de Beausoleil, dont la vie ne fut qu'une longue suite de traverses. Elle prétendait aussi découvrir les sources d'eaux minérales à l'aide d'une baguette. Un avocat de Rouen, juge des gabelles, nommé le Royer, publia en 1674 un *Traité du bâton universel*, dans lequel il affirmait que la baguette divinatoire était propre à découvrir toutes sortes de choses cachées. Son bâton pouvait être composé de toutes matières, d'or, d'argent, d'ivoire, de bois, de corne, même d'un tronc de chou, mais il ne tournait pas pour les choses morales. Il n'en fut pas de même de la baguette de Jacques Aymar, qui fit découvrir un assassin à Lyon, mais échoua à Paris. Après Aymar, la baguette divinatoire continua à fleurir dans le Dauphiné. « Elle y tournait sur tout et pour tout, dit M. Figuier. Elle y tournait sur les métaux et sur les eaux, sur les voleurs et sur les débiteurs de mauvaise foi, sur les cloches enterrées et sur les reliques des saints, sur les chemins perdus et sur les bornes des champs arrachées ou frauduleusement transplan-

tées; elle y tournait pour les absents et pour les présents, pour les événements passés et pour la qualité des étoffes, pour des chevaux payés trop cher et pour des questions de théologie. » Cependant les curés, qui mettaient l'action de la baguette sur le compte du démon, finirent par en triompher. D'habiles tourneurs de baguettes se mirent dévotement à prier Dieu de leur retirer ce don diabolique. Depuis, la baguette se consacra presque entièrement à l'art de découvrir les sources. C'est alors que parurent les plus fameux hydroscopes. Parmi eux il faut citer Barthélemy Bleton, né encore dans le Dauphiné, et qui montra quelque habileté dans la découverte des sources. Il en reconnaissait l'existence par une sorte d'agitation fébrile dont il était saisi lorsqu'il passait sur un cours d'eau souterrain, et par le mouvement que faisait une baguette qu'il tenait entre les index de ses deux mains. Mais Bleton, qui reconnaissait la présence de l'eau à des sensations personnelles, renonça bientôt à la baguette divinatoire. En Italie, un autre Dauphinois, nommé Pennet, essaya en 1790 de renouveler les tours de Jacques Aymar pour la découverte des métaux à l'aide de la baguette divinatoire. Il étonna Spallanzani dans ses premières expériences à Pavie, et échoua ensuite à Padoue. On reconnut d'ailleurs qu'il s'était introduit dans le jardin où l'on devait cacher les métaux qu'il s'était fait fort de retrouver, et cela acheva de le ruiner. On a cherché à expliquer de bien des façons la vertu de la baguette divinatoire. On fit intervenir le système des atomes et des corpuscules; on divisa la matière en matière *aqueuse*, *larronesse*, *meurtrière*, etc.; Thouvenel parla des effluves électriques. De cette manière on expliquait tout. Enfin par son expérience du pendule explorateur, M. Chevreul montra que tous ces mouvements dépendaient d'un acte involontaire produit sous l'influence de la vue, et qu'en se bouchant les yeux on n'engendre plus de mouvement, ce qui a bien pu mettre fin à la baguette divinatoire, mais n'a pas empêché les tables tournantes.

BAHAMA (Iles) ou LUCAYES, groupe d'îles des Indes occidentales se prolongeant des deux côtés du tropique du Cancer, et appartenant aux Anglais. Séparé du continent par le *petit* ou *nouveau canal de Bahama*, dit aussi *détroit de la Floride*, et de l'île de Cuba par l'*ancien canal de Bahama*, tout le groupe de Bahama s'étend sur un grand banc de corail, en forme d'iles, d'ilots et de rescifs affectant une configuration oblongue, au nombre de vingt grandes îles et six cent trente ilots. De toutes ces îles, vingt-cinq seulement, avec les écueils qui en dépendent, sont habitées, mais pauvrement. Le chiffre total de la population ne dépasse pas en effet 27,619 habitants. On y cultive le coton, le café, le sucre, le maïs, le sorgho et les pommes de terre. Quelques-unes de ces îles fournissent d'excellents bois de construction, et l'élève du bétail y donne aussi des produits assez importants. Depuis une vingtaine d'années on y pêche des éponges. Le chef-lieu, siége du gouverneur général, est la ville de *Nassau*, située à New-Providence, avec un beau port et 6,000 habitants.

C'est à l'île du Chat, ou de San-Salvador, que Christophe Colomb aborda, lorsqu'il découvrit pour la première fois le sol américain; cette ile est une des Bahama. La population caraïbe accueillit les Espagnols de la manière la plus hospitalière. Les Espagnols abandonnèrent les îles Bahama après en avoir enlevé toute la population aborigène pour la faire travailler aux mines de Saint-Domingue. En 1641, ils ruinèrent une colonie anglaise créée en 1629 à New-Providence; en 1688 ils abandonnèrent cet archipel aux flibustiers et aux corsaires. Le capitaine Woods Rogers prit possession de ces îles au nom de l'Angleterre. Les Espagnols les reprirent en 1781, mais le traité de Versailles les restitua à la Grande-Bretagne.

BAHIA, aussi nommée SAN-SALVADOR, capitale d'une des provinces les plus riches et les plus peuplées de l'empire du Brésil, située à l'entrée et sur le bord oriental de la magnifique baie de Tous-les-Saints. Bahia compte 120,000 habitants. Cette ville fut fondée par Coutinho, et plusieurs fois détruite par les Tupinambas, nation indigène. Elle fut la capitale du Brésil jusqu'en 1776, époque où ce titre fut transféré à Rio-de-Janeiro.

BAIES, *Baiæ* des anciens, aujourd'hui *Baja*, petite ville de la côte de Campanie, aux environs de Naples, où s'élève de nos jours le château de Baja, œuvre du vice-roi Pierre de Tolède. Baïes était autrefois, à cause de son site ravissant, chanté par Horace, à cause de la fertilité de son

terroir et des abondantes sources d'eaux minérales qu'il renferme, le séjour de prédilection des grands seigneurs romains à l'époque où l'empire brillait de son plus vif éclat. Jules César, Pison, Pompée, Marius, Julia Mammea et d'autres encore y eurent des maisons de campagne. Quelques ruines, sont tout ce qui rappelle l'antique splendeur de Baïes. Celles des temples de Vénus, de Mercure et de Diane Lucifere, ainsi que les débris de quelques anciens thermes, attirent surtout l'attention des archéologues. Le port, l'un des plus vastes que possédassent les Romains, est aujourd'hui dans un déplorable état; mais la vue en est magnifique. Des ruines de villas romaines, par exemple de Cicéron, d'Agrippine, de Servilius Vacca, etc., de tombeaux et autres constructions romaines, couvrent les campagnes environnantes.

BAIF (Jean-Antoine de), né en 1532 à Venise où son père était ambassadeur de France, fut envoyé jeune à Paris pour y faire ses études. Il avait à peine quinze ans quand il perdit son père. Il fut élevé avec soin par le poëte Daurat, chez qui il se lia avec Ronsard. Tous deux firent parti de la pléiade poétique formée de leur temps. Quoique Baïf fût sans fortune, il aimait à recevoir et à traiter les artistes et les poëtes dans sa maison du faubourg Saint-Victor. Il jouissait d'un certain crédit auprès de Charles IX, qui le nomma secrétaire de sa chambre, et il obtint en 1570 des lettres patentes pour l'organisation d'une société littéraire, la première qui ait existé en France, et qui a pu inspirer l'idée de la création de l'Académie française. Entouré de l'élite des artistes de cette époque, Baïf donnait dans sa maison des champs des concerts auxquels se pressaient les beaux esprits du temps, et que Charles IX et Henri III honorèrent de leur présence. Les troubles de la Ligue vinrent interrompre ces réunions. Baïf mourut en 1589 dans un état voisin de la misère. Sur sa propriété s'éleva plus tard le couvent des Dames-Anglaises. A l'exemple de Jodelle, Baïf composa, ou plutôt il traduisit du latin plusieurs pièces de théâtre, qu'il jouait avec ses amis. Il fut le premier à tenter d'introduire l'usage des vers français mesurés par longues et brèves à la manière des Grecs et des Latins. Cet essai ne réussit point. Il essaya également d'écrire suivant la prononciation et s'efforça d'introduire dans la langue une foule de mots grecs et latins. *Les Mimes* sont le véritable titre à la gloire de Baïf. Ce sont des enseignements ou proverbes, comme il les appelle, ou plutôt c'est une suite de maximes et réflexions morales, et souvent satiriques, sur les mœurs de son temps.

BAIL. C'est un contrat par lequel une personne, que l'on nomme *bailleur* ou *locateur*, s'oblige à faire jouir d'une chose une autre personne, nommée *preneur* ou *locataire*, pendant un certain temps, moyennant un certain prix. Le Code Napoléon s'occupe du contrat de bail au titre 8 de son livre III (articles 1708-1831). Il distingue les baux des maisons ou à loyer des baux ruraux ou à ferme, et expose successivement les règles qui leur sont communes et particulières.

On peut donner à bail toutes sortes de biens meubles ou immeubles.

BAILLÉE DES ROSES, redevance dont, sur la fin du seizième siècle, les pairs de France s'acquittaient encore, lorsqu'en avril, mai et juin, on appelait leur rôle au parlement de Paris. Un jour d'audience à la grand'chambre, le pair faisait joncher de roses et d'autres fleurs ou herbes odoriférantes toutes les chambres du parlement. Il donnait un déjeûner splendide aux présidents, aux conseillers, et même aux greffiers et huissiers de la cour; ensuite il se rendait dans chaque chambre, faisant porter devant lui un grand bassin rempli de bouquets d'œillets, de roses et autres fleurs, soit naturelles, soit artificielles, avec des couronnes rehaussées de ses armes, qu'il distribuait à chaque officier. Après cette distribution, qui était regardée comme un hommage, on lui donnait audience à la grand'chambre; on célébrait la messe, pendant laquelle les hautbois ne cessaient de jouer, et la musique se transportait de là au dîner des présidents. On ignore l'origine de cet usage, dont les princes étrangers, les cardinaux, les princes du sang, les enfants de France, même les rois et reines de Navarre, n'étaient pas exempts, par rapport aux pairies qui se trouvaient dans le ressort du parlement.

BAILLEMENT, inspiration d'air longue, graduelle, indépendante jusqu'à un certain point de la volonté, s'accompagnant

d'un écartement considérable des mâchoires, et suivie enfin d'une expiration plus ou moins bruyante. Les modifications qu'éprouve la respiration quand l'homme s'endort ou se réveille, excitent des bâillements dont le nombre varie; la faim et la fatigue en occasionnent également; mais de toutes les causes du bâillement la plus déterminante est sans contredit l'ennui. Inutile de dire que le bâillement est contagieux. Quand le bâillement sort des proportions ordinaires, le grand écartement des mâchoires peut déterminer la luxation de l'os maxillaire inférieur; d'où le vieux dicton : *Bâiller à se démettre les mâchoires.*

BAILLET (ADRIEN), né le 16 juin 1649 à la Neuville, mort à Paris le 21 janvier 1706, professa dans le collége où il avait été élevé par la protection d'un curé, entra dans les ordres et fut nommé vicaire de Lardières. Présenté à l'avocat général de Lamoignon, il devint son bibliothécaire, et vécut dès lors au milieu des livres et des savants de mérite. Il fit le catalogue de la bibliothèque qui lui était confiée et publia les *Jugements des Savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, dont La Monnoie corrigea les fautes et les omissions dans une nouvelle édition. On doit encore à Baillet de nombreux ouvrages, comme *les Auteurs déguisés*, *les Enfants célèbres par leurs études*, *les Vies des Saints*, etc.

BAILLI, BAILLIAGE. On appelait autrefois *bailli* un officier chargé de rendre la justice dans un certain ressort qu'on nommait *bailliage*. On donnait aussi le nom de *bailliage* à l'office du bailli et au lieu où il tenait ses séances. « Les baillis, dit Pasquier, furent dans l'origine des commissaires envoyés par les rois de France pour faire droit aux réclamations du peuple contre les abus de pouvoir et les exactions des grands. Ils convoquaient et conduisaient le ban et l'arrière-ban à la guerre, percevaient les impôts, veillaient à la construction et à l'entretien des monuments publics, assistaient aux délibérations des communes, poursuivaient sur les chemins les brigands et les vagabonds, requérant partout les hommes et les chevaux des seigneurs; puis au retour de ces expéditions ils assemblaient sept ou douze pairs d'un canton, et prononçaient le jugement. » L'institution de ces officiers fut entre les mains du pouvoir royal une arme puissante contre la féodalité. L'établissement des siéges présidiaux sous Henri II porta le dernier coup à l'autorité des baillis.

Il ne faut pas confondre ces baillis, dont les offices étaient nobles et d'épée, avec les *baillis seigneuriaux;* ceux-ci étaient dits de *robe longue* et *petits baillis*.

Dans l'ordre de Malte, on donnait le titre de *bailli* aux chevaliers chefs capitulaires supérieurs, aux commandeurs inférieurs et aux grands prieurs établis dans les divers pays catholiques auprès des divers bailliages, chapitres, provinciaux de l'ordre. L'un de nos plus célèbres marins, Suffren, portait ce titre.

BAILLY (JEAN-SYLVAIN), naquit à Paris, le 15 septembre 1736. Son père, conservateur des tableaux du Louvre, homme d'esprit et de plaisir, composait de joyeux vaudevilles pour le théâtre *des Italiens*. Le jeune Bailly essaya de travailler pour la scène, puis, renonçant à cette carrière par le conseil du comédien Lanoue, auquel il avait soumis deux tragédies, il se livra tout entier à l'étude de l'astronomie, sous la direction de Lacaille, et publia un *Essai sur la théorie des satellites de Jupiter* et une *Histoire de l'astronomie ancienne et moderne*. Beaucoup de ses mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des Sciences, et ses *Lettres sur l'Atlantide de Platon*, obtinrent un succès brillant. Il concourut pour l'éloge de Charles V devant l'Académie française. En 1785 il obtint sa nomination de membre des trois Académies.

Jusqu'au moment où se formèrent à Paris les assemblées pour la convocation des états généraux, Bailly n'avait pris aucune part aux affaires publiques : il se trouva cependant dans l'assemblée de son district; il y parla peu, personne ne le connaissait; mais le peu qu'il dit, son air de bonhomie, le préjugé qu'inspirait son agrégation à trois Académies, lui firent trouver place parmi les électeurs. Dans cette nouvelle assemblée, il parla davantage, et commença à se faire remarquer; il fut élu secrétaire, puis député. Il montra plus que de l'énergie quand il présida la première séance du tiers-état et l'Assemblée nationale. Il répondit au grand maître des cérémonies, ordonnant, au nom du roi,

aux députés des communes de sortir de la salle : « La nation assemblée n'a point d'ordre à recevoir. » Dans les assemblées précédentes, les membres du tiers état ne pouvaient parler qu'à genoux. En sortant du château de Versailles, où il s'était rendu à la tête d'une députation du tiers-état, il répondait à des députés courtisans qui lui demandaient comment la députation avait été reçue : « Nous étions debout, et le roi n'était pas assis. » Le serment du Jeu de paume, que Bailly eut l'honneur de prêter le premier, décida la révolution. Bailly fut nommé maire de Paris le 16 juillet 1789, et le lendemain il reçut Louis XVI à l'Hôtel de Ville. Son discours se résumait par cette phrase, devenue historique : « Henri IV avait conquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. »

Bailly n'avait accepté la place de maire de Paris qu'après avoir obtenu l'assentiment de l'Assemblée nationale. Lui et La Fayette, nommé le même jour commandant général des milices bourgeoises, furent toujours d'accord dans toutes les mesures qu'ils prirent pour maintenir l'ordre dans la capitale. Le 17 juillet 1791, après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, une foule immense se réunit au champ de Mars pour y signer une pétition déposée sur l'autel de la patrie, à l'effet d'obtenir la déchéance du roi. Bailly s'y rendit à la tête d'une force armée considérable pour faire proclamer la loi martiale et disperser l'attroupement. Une affreuse collision en fut l'inévitable résultat; le sang des citoyens coula. L'Assemblée nationale approuva sa conduite, mais il perdit sa popularité. Le 19 septembre il envoya sa démission au corps municipal. Cette démission ne fut pas acceptée. Il consentit à rester en place jusqu'au mois de novembre, époque des élections. Pétion lui succéda. Retiré dans les environs de Melun, Bailly ne quitta sa retraite que pour venir déposer comme témoin dans le procès de la reine Marie-Antoinette; l'acte d'accusation prétendait qu'il y avait eu une correspondance entre lui et la prisonnière du Temple. Bailly déclara hautement que ce fait était faux. Il fut bientôt dénoncé lui-même et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Conduit de Melun à Paris, il comparut, le 10 novembre 1793, devant ce terrible tribunal pour avoir fait tirer sur les attroupements du Champ de Mars. Condamné à mort, il fut conduit le lendemain, 21 novembre, sur l'esplanade qui sépare le champ de Mars des rives de la Seine. On avait placé à côté de lui, sur le fatal tombereau, le drapeau rouge qui avait servi lors de la proclamation de la loi martiale. Ce drapeau fut brûlé au pied de l'échafaud. Bailly avait été trempé par une pluie fine et froide pendant le long trajet de la Conciergerie au lieu du supplice. Il s'évanouit en arrivant au champ de Mars; mais il reprit bientôt ses sens. « Tu trembles, Bailly? » lui dit un des bourreaux. « C'est de froid, » répondit-il, et il monta d'un pas ferme sur l'échafaud. Le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens votèrent, en l'an V, une pension à sa veuve, qui mourut trois ans après. Bailly a laissé des mémoires, en forme de journal, qui renferment de précieux documents sur les hommes et les faits de cette époque.

BAIN. C'est l'immersion totale ou partielle du corps dans une substance étrangère, le plus ordinairement liquide, et composée, soit d'eau pure à diverses températures, soit d'eau mélangée diversement, soit enfin réduite en vapeur. On donne aussi le nom de *bain* au lieu dans lequel on se baigne. Le bain a ou un but de propreté, et alors il appartient à l'hygiène et aux mœurs d'un peuple; ou bien il est du ressort de la médecine.

On peut comprendre de quelle utilité devait être le bain de propreté chez des peuples où l'usage du linge de corps était inconnu à peu près, et où la chaussure ne garantissait que la plante du pied. Chez les anciens Grecs les bains étaient en honneur; on y avait consacré une partie des demeures des rois, où les lois de l'hospitalité prescrivaient de conduire les étrangers. Dans le voisinage ou dans l'édifice même où les athlètes s'exerçaient à leurs jeux, des bains leur offraient un moyen facile d'enlever la poussière de leur corps et de reposer leurs membres fatigués. Les Grecs avaient des bains publics assez vastes pour qu'on y pût nager à l'aise. Platon voulait qu'une loi expresse portât que des bains publics seraient établis dans sa république. Chez les Perses, les bains entraînaient une magnificence telle qu'Alexandre, entrant dans ceux de Darius, s'écria : « Est-ce au sein d'une telle mollesse qu'on peut commander aux hommes? »

A l'origine, les Romains s'exerçaient à

la natation dans les eaux du Tibre. Plus tard, les riches eurent une partie de leur maison consacrée au bain ; ce que le luxe put rassembler de plus recherché s'y réunit à ce que la mollesse put inventer de plus délicat : une grande piscine, où l'on pouvait nager commodément, des chambres chauffées à des températures diverses, des étuves sèches et humides, des esclaves chargés d'essuyer le corps, de le masser, de l'oindre plusieurs fois, de le frotter d'onguents parfumés, etc., voilà ce qu'on trouvait, dans les palais des riches patriciens. Des bains communs étaient ouverts à des prix variés, selon le luxe qui y régnait, et selon la délicatesse des soins qu'on était à même d'y recevoir. Le peuple voulut avoir aussi des bains. Le premier bain public fut construit par Mécène. Agrippa en fit bâtir cent soixante-dix. Néron, Titus, Vespasien, Adrien, et presque tous les empereurs qui tinrent à capter la faveur populaire établirent des bains publics. Il y en eut jusqu'à huit cents dans les diverses parties de la ville. Le marbre le plus précieux, sous la main des plus habiles architectes, s'ouvrit en salles dignes, par leur luxe, des vainqueurs du monde, pour recevoir dans le bain ou dans l'étuve le prolétaire romain moyennant la faible rétribution d'un *quadrans*, c'est-à-dire d'un liard. L'entrée était gratuite lors des fêtes publiques. Plus tard Alexandre Sévère se chargea de la dépense de l'huile qui brûlait dans les lampes. La plupart des villes soumises à la domination romaine eurent des thermes plus ou moins remarquables par leur beauté.

Les bains romains étaient ordinairement doubles, d'un côté pour les femmes et de l'autre pour les hommes ; les deux bains chauds étaient entretenus par le même foyer ; au milieu se trouvait un grand réservoir, autour duquel on attendait son tour d'entrée, et qui était environné d'une balustrade. Les étuves, l'une sèche, l'autre humide, étaient de forme ronde, fermées en haut par un bouclier d'airain qu'on montait ou qu'on descendait pour retenir ou laisser échapper la chaleur. Trois grands bassins contenant de l'eau chaude, froide ou tiède, correspondaient aux bains par des tuyaux. A l'entrée de l'établissement on trouvait une vaste piscine d'eau froide, où l'on pouvait nager, et qui était exposée au nord, tandis que les autres parties étaient au midi ; on se faisait frotter d'huile dans une salle où régnait une chaleur douce, puis on passait dans l'étuve sèche, et de là dans l'étuve humide, où l'on prenait le bain chaud ; cette dernière pièce était la plus vaste, à cause du concours qui s'y faisait et du temps assez long qu'on y restait. Des vases pleins d'eau y fournissaient continuellement de la vapeur. D'abord on ne se baignait que de deux heures jusqu'au soir, plus tard du lever jusqu'au coucher du soleil. Alexandre Sévère permit que les bains fussent ouverts la nuit.

Chez les peuples qui ont succédé à la civilisation romaine, l'institution des bains publics disparut peu à peu pendant le moyen âge. Il paraît néanmoins que des bains publics ont existé à Paris jusque vers la fin du quatorzième siècle. Un médecin du temps faillit être lapidé par le peuple pour avoir conseillé de les fermer pendant la durée d'une peste qui régna à cette époque. Les progrès de la civilisation ont ramené les bains publics, et maintenant il n'y a pas de ville de quelque importance en Europe qui n'ait un ou plusieurs établissements de ce genre.

C'est vers le milieu du dix-septième siècle que les étuves, mal famées, cédèrent la place aux maisons de bains à Paris. En 1761, un baigneur-étuviste du quai d'Orsay, Barthélemy Poithevin, eut l'idée de transporter son établissement de bains chauds sur la Seine, au bas de la rue du Bac ; cette innovation eut un grand succès : les étuves voisines de la Seine ne purent soutenir la concurrence, et il ne resta bientôt plus dans le centre de Paris que sept de ces établissements. Le nombre de baignoires existant alors dans la capitale, y compris celles des bains de Poithevin, s'élevait à 250 environ. En 1784, de nouveaux établissements de bains chauds furent créés au Wauxhall d'été, dans le faubourg Saint-Martin et dans l'enclos du Temple, par les frères Périer, possesseurs des machines de Chaillot et du Gros-Caillou, qui distribuaient l'eau dans tous les quartiers de Paris. La première école de natation établie sur la Seine date aussi de cette époque ; c'est un sieur Turquin qui en eut l'idée : il la fit construire à la pointe de l'île Saint-Louis. La loi de 1791, en supprimant les maîtrises, rendit l'industrie des baigneurs à la libre concur-

rence; trois nouveaux établissements de bains chauds furent fondés, rue de Seine, rue Saint-Joseph et près de la pompe à feu de Chaillot; les bains Chinois du boulevard des Italiens dataient également de 1792. En 1800 furent ouverts, dans l'établissement de Tivoli, les premiers bains d'eaux minérales factices; les bains Vigier, sur la Seine, en amont du Pont-Royal, furent construits en 1801, en quarante jours. En 1816 on comptait dans Paris environ 500 baignoires; trois ans plus tard, un sieur Villette introduisit chez nous l'usage des bains à domicile, depuis longtemps pratiqués en Allemagne. Cette innovation fut très-goûtée : de 1819 à 1831 on compta dans Paris 1,059 baignoires portatives. Pendant la même période, trente-sept établissements s'étaient fondés, ce qui en porta le nombre total à soixante-dix-huit, et celui des baignoires fixes ou portatives à 3,433. Il y avait en outre sur la Seine cinq bateaux renfermant 350 baignoires. Il y en a quatre maintenant, de 150 baignoires chacun, sans compter la frégate aux bains de mer artificiels du quai d'Orsay. En 1850, il existait à Paris cent vingt-cinq établissements de bains chauds comptant 4,064 baignoires sur place et 1,894 baignoires portatives; ces cent vingt-cinq établissements distribuaient par an 2,116,320 bains, ce qui donnait un peu plus de deux bains par habitant. L'annexion de la banlieue a dû augmenter beaucoup tous ces nombres, car les communes suburbaines avaient presque toutes des établissements de bains. Les écoles de natation n'avaient pas suivi la même progression : on n'en comptait il y a trente ans que quatre; le nombre des établissements de bains froids s'est élevé en 1854 à dix-neuf, dont treize à l'usage des hommes et six à l'usage des femmes.

En Orient, l'usage du bain et des ablutions est prescrit par le Coran. Les Turcs ont chez eux des bains d'étuve où l'on rencontre tout le luxe de l'Asie. Il n'y a point de village qui avec sa petite mosquée n'ait aussi son bain public. Avant d'entrer dans l'étuve on dépose ses habillements, et l'on revêt une longue robe et des sandales. Quand on commence à suer, on se fait frotter avec un morceau de laine, puis on savonne tout le corps. Alors on se met dans l'une des baignoires d'eau chaude dont la salle est garnie. Au sortir du bain, on demeure quelque temps pour prendre le café. En Égypte, les villes de quelque importance sont aussi pourvues de bains publics. Les Égyptiennes se baignent ainsi au moins une fois par semaine. C'est pour elles un jour de fête et une occasion d'étaler le luxe de leurs parures. Dans l'Inde, on trouve également des bains publics ; on s'y fait masser.

Les peuples du Nord ont aussi leurs usages et leurs coutumes particulières dans le bain. Un seigneur russe a chez lui une salle d'étuve humide, munie de toutes les commodités nécessaires. Le peuple trouve dans les villages mêmes une étuve publique moyennant une faible rétribution. Dans une salle garnie de banquettes couvertes de matelas de foin ou de paille, se trouve un vaste fourneau garni d'une plaque de fer rougie par un feu ardent, et recouverte elle-même de cailloux que la chaleur rend incandescents ; de cinq en cinq minutes on verse sur ces cailloux des seaux d'eau froide, qui s'y vaporise à l'instant, et la salle se remplit d'une atmosphère de 40 à 45° Réaumur. Le baigneur s'étend sur une des banquettes, une sueur abondante inonde bientôt ses membres; ensuite on le frotte avec des branches de bouleau et du savon, et bientôt la sueur s'apaise; on lui verse alors sur le corps de l'eau tiède, puis plusieurs seaux d'eau froide; il s'essuie et demeure encore quelque temps dans l'étuve. Les gens du peuple entrent dans l'étuve, et quand ils ont bien sué ils sortent, vont se jeter dans quelque ruisseau ou étang exposé à l'air libre et souvent à demi glacé, ou se rouler dans la neige, puis rentrent rapidement dans l'étuve, s'exposant ainsi brusquement aux températures les plus extrêmes. Après le bain, le riche avale quelques rasades d'un vin généreux, le paysan se trouve content s'il peut boire un verre d'eau-de-vie de grain. On prend un bain semblable au moins tous les huit jours. En Finlande, la température à laquelle on s'expose dans l'étuve est élevée quelquefois jusqu'à 60°. Ces bains sont très-dangereux ; l'extrême chaleur détermine des asphyxies et des attaques d'apoplexie foudroyante.

On distingue les bains en *généraux* et en *partiels*, suivant que le corps entier ou une seule de ses parties est immergée. On a étendu en thérapeutique la même dénomination à l'immersion du corps

dans l'eau réduite en vapeur (*bains de vapeur*); dans d'autres liquides que l'eau ordinaire ou dans l'eau chargée de différents principes (*bains médicamenteux*, *bains d'eaux minérales*, *bains de mer*); à l'application de diverses substances chaudes, sèches ou humides sur une plus ou moins grande surface du corps (*bains de sable*, *bains de marc de raisin*, etc.); enfin à l'échauffement de l'atmosphère dans laquelle on fait séjourner le corps (*bains de chaleur*); et même à l'exposition du corps nu à l'air libre (*bains d'air*). Selon les parties immergées, les bains partiels prennent le nom de *bains de siége*, *bains de pieds* ou *pédiluves*, *manuluves*, etc.

On entend communément par *bain froid* celui qui est pris à la température des rivières ou de la mer pendant l'été. La température des *bains froids* est fixée de 0° à + 20° c. Lorsqu'on peut les supporter et qu'ils ne donnent lieu qu'à une réaction modérée, ils fortifient la constitution en redoublant l'énergie des organes, en consolidant les tissus, en empêchant les pertes occasionnées par la transpiration et en augmentant l'activité du système digestif; mais ils peuvent avoir chez les sujets faibles ou irritables des effets funestes. Par l'ébranlement qu'ils impriment au système nerveux, les bains froids ont quelquefois guéri la manie, la mélancolie, etc. Les fièvres ataxiques, la fièvre jaune et la peste ont été parfois amendées par eux. Ils sont un puissant moyen thérapeutique dans la chorée ou danse de Saint-Guy. La durée ordinaire des bains froids, de cinq à dix minutes, peut être prolongée dans la manie et le début des fièvres ardentes; mais il faut retirer promptement les malades de l'eau si l'on craint l'apparition de la syncope.

Les bains froids partiels des membres sont utiles dans les entorses et contusions au début, dans les brûlures sans dépouillement de l'épiderme; ils sont également utiles dans la congélation : alors on les commence à 0°, puis on augmente ou on diminue graduellement la température à mesure que la réaction s'opère.

Les *bains frais* ont une température de 20 à 25° cent. au-dessus de 0°, qui est celle des rivières et de la mer pendant l'été. L'eau à cette température détermine une légère horripilation. Lorsqu'on y entre tout d'un coup on éprouve une impression subite de froid, mais qui disparaît promptement. L'exhalation ne s'exerce pour ainsi dire que fort peu pendant la durée de cette sorte de bains, et l'appétit est peu prononcé durant le séjour dans l'eau; la circulation se ralentit, la respiration devient plus rare, la calorification diminue si l'on ne prend pas d'exercice. Rien n'est plus salutaire que l'usage de ces bains : ils tempèrent la chaleur et calment la soif; ils fortifient les constitutions faibles, délicates et molles, détruisent beaucoup de prédispositions fâcheuses, et peuvent même guérir quelques maladies chroniques. Les bains frais, tels qu'on peut les prendre dans une rivière, et non pas dans une baignoire, sont recommandés dans une foule d'affections où leurs effets sédatifs et toniques doivent naturellement les faire indiquer. Ils sont employés avec succès dans les cas de scrofule et de rachitisme. Dans certaines gastralgies accompagnées d'une grande débilité, ils relèvent l'activité des fonctions digestives, et contribuent à la guérison de ces maladies si souvent rebelles à toutes les médications internes.

Dans les *bains russes*, l'action du froid est combinée avec celle de la chaleur. Il faut proclamer bien haut le danger qui résulte dans nos climats de l'emploi de ces moyens. Toutefois, porté à un degré modéré de température, de + 38° à + 44° c. par exemple, avec l'affusion tiède, le bain russe, complété par le massage, et suivi de repos absolu ou de sommeil dans une douce température, peut procurer de bons résultats dans quelques affections ou prédispositions organiques.

La température des *bains chauds* est fixée de +36° à +50° cent. On ne doit y rester que très-peu de temps, c'est surtout dans les rhumatismes chroniques qu'ils peuvent être utiles. Les *bains chauds locaux* ou *partiels* ont été employés efficacement dans diverses affections.

Le *bain tiède* ou *tempéré* est celui qu'on prend en hiver comme moyen d'hygiène, et dont la température varie de +28° à +35° cent. Pendant la durée de ce bain on remarque un ralentissement des battements du cœur et des mouvements respiratoires, et un état de calme qui finirait par conduire doucement au sommeil. Les effets consécutifs de ce bain sont calmants et relâchants; il délasse parfaitement et mieux que le bain frais. Consi-

déré comme moyen hygiénique, le bain tiède convient à tout le monde, mais particulièrement aux tempéraments secs, irritables, aux vieillards, aux enfants, aux femmes. Après l'emploi de ce bain, on doit soigneusement éviter l'impression du froid. Sous le rapport thérapeutique, les bains tièdes conviennent par leurs propriétés relâchantes et calmantes dans beaucoup de maladies inflammatoires et douloureuses; mais il faut en éloigner l'emploi dans celles de poitrine. Les fièvres inflammatoires avec douleurs contusives des membres, les courbatures, les rhumatismes musculaires, les tumeurs phlegmoneuses, sont avantageusement combattus par ces bains. Les inflammations cérébrales, telles que l'encéphalite et la méningite, surtout chez les enfants, où elles sont si souvent accompagnées de convulsions, réclament l'administration des bains tièdes, qui conviennent également dans un grand nombre de maladies nerveuses. Aucun moyen n'est aussi puissant pour faire cesser cet état d'irritabilité, d'agitation nerveuse, ces insomnies qui se montrent particulièrement chez les femmes et chez les personnes dites nerveuses. Dans le croup et la coqueluche les bains tièdes produisent également d'heureux effets. On les emploie avec le plus grand avantage dans les cas de gastrite et d'entérite chroniques, dans les coliques nerveuses, dans les iléus, les étranglements internes et externes des intestins, dans la néphrite, soit calculeuse, soit nerveuse; ils modèrent aussi les douleurs occasionnées par la présence d'un calcul dans la vessie. Les bains tièdes sont contre-indiqués dans les maladies scrofuleuses et scorbutiques. Ils sont proscrits du traitement des hydropisies, et dans les cas d'hémorragies.

Les *bains tièdes locaux* sont souvent employés dans un grand nombre de maladies. Les demi-bains *de fauteuil* ou *de siége* sont préférables chez les individus qui sont gênés ou oppressés par le bain entier. On a plusieurs fois utilement employé les demi-bains *de marc de raisin* dans la convalescence de certains rhumatismes chroniques et chez quelques enfants rachitiques ou scrofuleux.

Les *bains de vapeur* agissent par le calorique combiné avec de l'eau en vapeur; les *bains de chaleur* n'agissent que par le calorique: les uns et les autres excitent vivement la surface de la peau, déterminent une transpiration abondante et peuvent, en augmentant ainsi les fonctions de l'organisme cutané, produire un effet dérivatif. Les effets des bains de vapeur étant beaucoup plus sensibles, à température égale, que ceux des bains de chaleur, on n'élève guère dans le traitement des maladies, la température des premiers au-dessus de 50° à 56° cent. Les bains de chaleur sont plus avantageux quand il importe d'agir sur le système vasculaire de la peau, sans augmenter l'intensité des fonctions de cet organe et de la transpiration en particulier. C'est en agissant de la même manière que le *bain de sable* peut être employé avec succès dans l'asphyxie par submersion.

Les bains de vapeur remplacent les bains chauds lorsque ceux-ci ne seraient pas tolérés par les malades. Ils sont prescrits avantageusement dans les douleurs rhumatismales, la sciatique, les roideurs articulaires, etc. Ils sont utiles dans la gale, les dartres et autres affections cutanées invétérées. On fait prendre les bains de vapeur en y introduisant tout le corps entier, ou le corps excepté la tête, ou encore une partie seulement du corps. Dans le premier cas, une température modérée de quarante et quelques degrés centigrades suffit pour provoquer immédiatement une sueur universelle; dans le second cas, la transpiration ne s'établit que plus lentement; dans le troisième cas, la sueur devient générale si, le corps étant suffisamment couvert, on porte la chaleur à 55° ou 56° c. La durée du bain de vapeur est proportionnée aux effets qu'il produit; on peut y faire séjourner les malades d'une à deux heures.

On administre un bain de vapeur en plaçant le malade dans un appareil particulier où l'on fait arriver la vapeur d'eau pure chargée de principes aromatiques volatils. Celui qu'on emploie le plus communément consiste en un sac de toile vernissée qui enveloppe le corps du malade en laissant la tête libre. La vapeur est fournie au moyen d'une lampe entretenue par l'esprit de vin, et le malade prend ce bain sans sortir de son lit.

Les *bains alcalins* se composent en ajoutant à un bain ordinaire de 125 à 250 grammes de sous-carbonate de potasse et de soude. On peut aussi substituer avec avantage aux carbonates alcalins le *bain savonneux*, qui se fait avec 250 ou

500 grammes de savon dissous dans vingt litres de forte décoction de son que l'on ajoute à l'eau du bain. Les uns et les autres de ces bains sont utilement employés dans le traitement des maladies de la peau caractérisées par des éruptions sèches et accompagnées de démangeaisons plus ou moins vives.

Grâce aux travaux remarquables d'Anglada sur la composition des eaux minérales, on prépare aujourd'hui des *bains sulfureux* (*bains de Baréges artificiels*) bien moins odorants et bien plus rapprochés des eaux sulfureuses naturelles, en employant, au lieu de sulfure de potasse, l'hydrosulfate de soude cristallisé. Les bains sulfureux ont été pendant longtemps regardés comme spécifiques de la plupart des maladies de la peau : Guersent y attachait une grande importance dans le traitement des scrofules. L'administration de ces bains est souvent suivie de succès dans certaines phlegmasies chroniques de l'abdomen et dans les rhumatismes anciens. On a retiré aussi de très-grands avantages de leur emploi dans le traitement de la chorée. Quand on croit devoir redouter l'irritation trop vive de la peau par ces bains, on y ajoute de la gélatine (250 grammes à un kilogramme).

On prépare les *bains salins* en ajoutant 125 à 250 grammes de sel de cuisine (chlorhydrate de soude) pour chaque seau que contient la baignoire; s'ils irritent trop, on les mitige au moyen d'une dissolution de gélatine ou d'eau de son. C'est particulièrement contre le rachitisme, les scrofules et les débilités générales que ces bains sont employés avec avantage.

Dans plusieurs établissements thermaux de l'Allemagne, Marienbad, Carlsbad, Kissingen, etc., on administre des bains au gaz acide carbonique, et on en tire un bon effet. On sent, paraît-il, en pénétrant dans la couche de gaz une première impression de chaleur douce à laquelle succèdent des fourmillements, des picotements comparables à ceux causés par un synapisme. Ces bains possèdent des effets caloriques assez puissants.

Partant de ce principe que quand on prend un bain dans une baignoire, le liquide dans lequel on est plongé n'exerce d'action que par les molécules en contact avec le corps, tandis que dans un bain de mer l'eau agit non-seulement par contact, mais encore par le choc, M. Mathieu (de la Drôme) a imaginé l'*hydrofère*, qui pulvérise l'eau au moyen d'un assez violent courant d'air, et qu'il applique aux bains ordinaires aussi bien qu'aux bains médicamenteux. Pendant tout le temps que dure le bain, on est ainsi entouré d'une poussière d'eau qui inonde doucement le corps et produit sur toute la surface l'effet d'une douche dont le choc multiplié par tous les points de la peau serait très-doux et constant. D'après ce système, le corps est sans cesse en contact avec le liquide composant le bain, et quatre litres d'eau de mer, par exemple, suffisent pour prendre un bain complet pendant une grande heure. Les bains de l'hydrofère, très-agréables pour les gens bien portants, sont appliqués aussi aux malades.

L'œuvre des bains et ablutions d'eau chaude à prix réduits, fondée en 1854 par M. de Cormenin en faveur des enfants d'ouvriers, a popularisé le goût des bains dans les classes laborieuses; en 1864 le nombre des cartes distribuées a été de 38,898 ; en 1855 il avait été de 29,000 cartes. « Rien n'est plus simple que le mécanisme de notre œuvre, a dit M. de Cormenin. Chacun y contribue. Les parents fournissent une légère subvention dans l'intérêt de leurs enfants, la ville de Paris une subvention pareille dans l'intérêt du service des écoles primaires dont elle est chargée. Les maîtres de bains ont, à notre prière, consenti à réduire leurs prix habituels, et la commission hygiénique donne gratuitement ses soins à cette œuvre très-chargée de détails, qu'elle surveille et qu'elle dirige dans tous les quartiers de Paris. »

Une loi du 3 février 1851 ouvrit au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour encourager dans les communes qui en feraient la demande, la création d'établissements modèles pour *bains et lavoirs publics* à prix réduits. Pour obtenir une subvention de l'État à ce sujet, les communes devaient prendre l'engagement de pourvoir, jusqu'à concurrence des deux tiers au moins, au montant de la dépense totale. Sur l'avis conforme des conseils municipaux, les dispositions de cette loi pouvaient être appliquées aux bureaux de bienfaisance et autres établissements reconnus d'utilité publique. Les communes doivent s'engager à faire profiter des prix réduits tous les ouvriers dont la situation

justifie cette mesure, et à délivrer un certain nombre de bains gratuits aux indigents. Les communes peuvent aussi concéder le droit d'établir des bains publics à une compagnie particulière formée soit dans un but industriel, soit dans un but de pure bienfaisance et au moyen de dons volontaires. Plusieurs villes, telles que Lille, Nantes, Reims, Mulhouse, Ajaccio, Châteaudun, Remiremont, etc., demandèrent et obtinrent des subventions, et fondèrent d'utiles établissements. L'empereur lui-même fit bâtir un établissement modèle de ce genre sur les terrains de l'ancien couvent du Temple appartenant à la ville de Paris. Cet établissement fut ouvert au mois de mai 1855; mais il a été démoli en 1864 pour faire place à la mairie du 3e arrondissement. En 1856, il s'est fondé une compagnie générale pour la création de lavoirs et bains publics en France, au capital de 6 millions, qui a créé des établissements de ce genre à Romorantin, Rouen, Bercy, Guéret, etc. Les bains et lavoirs destinés aux classes laborieuses sont très-répandus en Angleterre, où il existe une société pour encourager ces sortes d'établissements. Londres, Liverpool, Hull, Bristol, Birmingham, Maidstone et Preston possèdent des établissements de ce genre.

BAIN (Ordre du), ordre de chevalerie, en Angleterre. La qualification de *chevalier du Bain* apparut pour la première fois en 1399, à l'occasion du couronnement du roi Henri IV. C'est à la coutume où l'on était alors de plonger dans un bain tout nouveau chevalier qu'il faut attribuer sa dénomination. Par la suite, l'usage des rois d'Angleterre fut de créer des chevaliers de l'ordre du Bain : 1° avant le jour de leur couronnement; 2° à l'inauguration du prince de Galles; 3° à l'occasion de leur propre mariage ou du mariage d'un membre de la famille royale; 4° enfin dans de grandes solennités toutes particulières. D'après de nouveaux statuts du 23 mai 1725, l'ordre du Bain devait se composer d'un grand maître et de trente-six chevaliers (*companions*), non compris les officiers de l'ordre. Le prince régent reconstitua l'ordre du Bain en 1815 pour en faire plus particulièrement un ordre du mérite militaire. Ses derniers statuts datent de 1847. L'ordre du Bain renferme trois classes; savoir : les chevaliers grands-croix, les chevaliers commandeurs et les compagnons. Les trois classes ont chacune trois subdivisions, savoir : militaire, civile et honoraire. Les services dans l'armée ou la marine sont récompensés par la première; les services dans la diplomatie, dans la magistrature, dans les hautes positions officielles, etc., sont récompensés par la seconde; les services rendus par les princes étrangers ou officiers d'un autre pays sont récompensés par la troisième.

Les insignes de l'ordre du Bain sont pour les militaires, une croix de Malte à huit pointes portant au centre la rose, le chardon et le trèfle au milieu de trois couronnes impériales, emblèmes de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, avec cette ancienne devise de l'ordre autour du médaillon : *Tria juncta in uno*. La classe civile ne porte qu'une médaille avec les mêmes emblèmes. Le collier de l'ordre se compose de lacs, de couronnes et du bouquet des trois fleurs emblématiques. La plaque varie suivant la classe et la section. A la suite de la guerre d'Orient un certain nombre de décorations des trois grades de l'ordre du Bain ont été accordées à des généraux et officiers français.

BAIN-MARIE. Les chimistes donnent le nom de *bain* à différentes substances qui, élevées à une certaine température, sont employées à faire partager leur chaleur aux corps qui y sont plongés. Ainsi un vase est au *bain de vapeur*, quand il est exposé à la vapeur de l'eau bouillante; au *bain de sable*, quand il est plongé dans du sable chauffé; au *bain-marie*, quand il est plongé dans l'eau chaude. Comme l'ébullition de l'eau sous une pression constante est toujours la même, le corps placé dans un bain-marie ne pourra contracter une chaleur supérieure à celle de l'eau bouillante. On y a recours toutes les fois que l'on veut agir sur des substances susceptibles de s'altérer par un degré de chaleur supérieur à celui de l'ébullition de l'eau (100 degrés centigrades).

BAINS DE MER. Les Anglais et les Napolitains se plongeaient depuis longtemps dans les eaux salées de la mer que nous ne parlions encore de ces sortes de bains qu'avec une crainte puérile. A peine osait-on chez nous conseiller ces bains aux maniaques. Il a fallu l'exemple d'une princesse italienne, Mme la duchesse de Berry, pour enhardir notre timidité. Bientôt sous son impulsion, gens de la cour et de la ville, ambitieux ou mondains, vieux ou jeunes,

hommes ou femmes se jetèrent à la mer.

Les premiers *bains de mer*, c'est à Dieppe et à Boulogne qu'on les prit ; c'est là que furent fondés les établissements modèles ; celui de Boulogne fut le premier de tous. Les malades sont ordinairement conduits à l'endroit où ils se baignent dans de jolies voitures, servant de voile contre l'indiscrétion, en même temps que de cabinet de toilette ; car il faut bien se revêtir d'un costume approprié pour se jeter à l'eau. En outre, chaque baigneur a son conducteur ou son guide ; souvent même on se fait jeter dans l'eau de la mer par des hommes choisis parmi les plus robustes, et qui ont fait de ce dur travail un long apprentissage. Les personnes trop craintives ou trop faibles peuvent se plonger dans de vastes baignoires de pierre polie : on suspend même certaines de ces baignoires de manière à faire éprouver un balancement analogue à l'ondulation d'une mer paisible. On a quelquefois aussi chauffé l'eau de mer servant de bain.

On conseille les bains de mer de préférence à la fin de l'été et au commencement de l'automne, parce qu'alors l'eau est un peu moins froide et l'air extérieur un peu moins chaud. Les personnes fortes peuvent prendre leur bain dès le matin ; celles qui sont faibles doivent préférer le milieu du jour, entre le déjeûner et le dîner : quelques-unes le prennent le soir.

L'eau de mer marque ordinairement 15 à 18° cent. ; il y a là de quoi transir. On doit donc ne se baigner dans l'eau de mer qu'avec d'extrêmes précautions, qu'avec prudence. Un pareil bain ne conviendrait point à la sortie du lit, après un grand exercice, à la suite des repas, dans un état de grande faiblesse ou de fatigue ; point lorsqu'il y a fièvre ou inflammation ; il ne convient non plus ni dans les maladies de la peau, ni dans le scorbut, ni dans les maux de jambes avec gonflement, avec œdème, ni dans la phthisie pulmonaire. Les bains de mer excitent à l'action, ils exigent de l'énergie : ils conviennent à cause de cela aux jeunes gens beaucoup plus qu'aux personnes âgées. On se trouve bien d'un léger exercice avant et après chaque bain. S'il est des cas où les bains de mer seraient nuisibles, il en est d'autres où ils manifestent une grande efficacité. Les scrofules, les maladies des nerfs surtout, ainsi que la débilité qui procède du tempérament, ou qui succède à des maladies, à des excès, sont les circonstances où les bains de mer sont le plus propices. L'eau de mer redonne des forces, de la vigueur ; elle fond les glandes engorgées, elle remédie au rachitis commençant, elle a souvent arrêté les progrès d'une déviation de la taille. L'eau salée rougit le sang. La mer convient surtout aux personnes nerveuses, à celles qui ont des tremblements, à celles qui ont de grands maux de tête, des palpitations, des tics douloureux, la danse de Saint-Gui, etc. L'eau salée a fréquemment remédié à l'hypocondrie, à la rougeur insolite des paupières, quelquefois même à une paralysie étrangère au cerveau. Il faut se baigner d'une seule fois, évitant d'exposer le corps alternativement à l'air et à l'eau salée ; le corps entier doit plonger dans l'eau. Après un bain de quelques minutes, on doit rentrer dans sa petite voiture et reprendre aussitôt ses vêtements secs, ou s'envelopper d'une couverture.

BAIONNETTE ou BAYONNETTE, sorte de dague qui s'adapte au canon du fusil par un manche creux, que l'on appelle *douille*, et au moyen d'une virole. La baïonnette n'est aiguisée qu'à la pointe ; la lame en acier présente une face plate avec une forte arrête au dos, qui va en s'élargissant. Une tige coudée ou courbure, d'environ 4 centimètres, entre la lame et la douille, tient la baïonnette à distance du canon du fusil, du côté où se trouve la batterie, en sorte que l'alignement n'est contrarié en rien lorsque l'œil met en joue. La baïonnette adaptée au fusil en a fait la première de toutes les armes, une arme à la fois de jet et d'escrime, d'attaque et de défense. Le fantassin charge à la baïonnette ou s'abrite derrière elle. Les blessures qu'elle fait sont, de leur nature, fort dangereuses, et pour l'ordinaire profondes.

Une chronique du midi de la France apprend que : « Ce fut durant le siége que Bayonne soutint en 1523, contre les rois d'Angleterre et d'Aragon réunis, que les femmes de cette ville, tout en défendant courageusement ses remparts, inventèrent la baïonnette. » En 1578 on connaissait déjà le mot *baïonnette* comme signifiant une espèce de poignard. Si l'on en croit le *Journal de l'Armée*, ce seraient les Malais de Madagascar qui, bien avant que la France connût la baïonnette, au-

raient donné aux troupes hollandaises coloniales le modèle des dagues fixées au bout du canon du fusil. Le général Marion ne fait pas remonter au delà de 1641, et Gassendi au delà de 1671, la fabrication des baïonnettes à Bayonne. Suivant une opinion du pays, la position des Pyrénées occidentales nommée la *redoute de la Baïonnette* serait devenue célèbre par un combat dans lequel les Basques, ayant épuisé leurs munitions, n'auraient triomphé des Espagnols qu'en attachant leurs couteaux au bout de leurs fusils. On lit enfin dans les *Mémoires* de Puységur : « Avant la suppression de la pique, quelques officiers, trouvant cette arme inutile et embarrassante, en cherchèrent une plus commode. Lorsque M. de Puységur, commandant en 1642 dans une partie de la Flandre, envoyait des partis au delà des canaux, il ne donnait pas d'épées à ses soldats, mais bien des baïonnettes, dont la lame avait un pied de long, et dont le manche en bois s'enfonçait d'un pied dans le canon du fusil. Cette arme servait de défense contre ceux qui voulaient charger nos troupes après qu'elles avaient tiré. »

Selon le père Daniel, le premier corps qui ait été armé de baïonnette est le régiment de fusiliers créé en 1671 et appelé depuis *royal-artillerie*. Cette arme n'avait encore qu'un manche de bois qui entrait dans le canon. En 1678 on arma de fusils et de baïonnettes les grenadiers créés en 1667 et réunis en compagnies en 1672. Les dragons de la milice autrichienne avaient aussi des baïonnettes. Voltaire attribue l'invention de la baïonnette actuelle au colonel Martinet, inspecteur d'infanterie sous Louis XIV. Cet officier inventa ou appliqua la douille cylindrique de la baïonnette ; mais cette invention lui est disputée par les Anglais. En 1703, sur l'avis du maréchal de Vauban, la pique disparut définitivement de nos armées, et fit place au fusil armé de baïonnette. Le manche en bois fut remplacé par la douille, contre l'avis du maréchal de Saxe, qui voulait des fusils de 5 pieds avec des baïonnettes à manche de bois de 2 pieds et demi.

La baïonnette est le plus sûr rempart du fantassin contre la cavalerie. Une troupe formée en carré et qui se tient la baïonnette croisée, fortement appuyée sur la hanche droite, tant qu'elle conserve du sang-froid, est presque inexpugnable. Un fantassin isolé, qui présente sa baïonnette aux naseaux du cheval d'un cavalier, le force à se cabrer et reste bientôt maître de l'animal et de l'homme. Les Français et les Prussiens sont les deux peuples qui excellent dans le maniement de cette arme. C'est surtout depuis la révolution de 1789 que la *furia francese* a su tirer tout le parti convenable de la baïonnette.

Au commencement de notre première révolution, les bataillons de tirailleurs et les compagnies de carabiniers de notre infanterie légère étaient armés de carabines auxquelles s'adaptaient des baïonnettes, faites en manière de sabre, à lame droite et plate, ayant 55 à 60 centimètres de long. Cette baïonnette avait une poignée en cuivre qui s'enchâssait au bout de la carabine et s'y fixait par un ressort. On a appliqué des sabres-baïonnettes aux carabines des chasseurs à pied, dès leur origine, et en 1866 un sabre-baïonnette a été attaché aux fusils Chassepot destinés à l'armement de toute l'armée.

On a attribué au général russe Souwarof un axiome qui caractérise les idées nouvelles et les guerres de notre première révolution : *La balle est folle; la baïonnette est sage.*

BAIRAM. *Voyez* Béiram.

BAIREUTH, ville de 14,500 habitants, en Bavière, autrefois capitale d'une principauté du même nom. L'histoire de cette principauté (autrefois Kulmbach) se confond dès une époque éloignée avec celle d'Anspach. Elle y a été réunie et en a été détachée à diverses reprises depuis le douzième siècle. Elle passa en 1791 sous la souveraineté de la Prusse, qui l'abandonna, en 1806, à Napoléon ; celui-ci en 1810 en fit cession à la Bavière.

La sœur du grand Frédéric, *Wilhelmine* de Prusse, née en 1709, morte en 1768, était mariée au margrave de Baireuth. Elle a laissé de piquants *Mémoires*.

BAISE-MAINS. Dans la langue féodale ce mot désignait un hommage du vassal à son seigneur, et une redevance pécuniaire ou en denrées, que les tenanciers payaient au seigneur foncier à chaque renouvellement de bail à rente. C'était quelque chose d'analogue à ce qu'on a appelé depuis *pot-de-vin* ou *épingles*, dans certaines transactions.

Le *baise-mains*, considéré comme une faveur royale, a été longtemps en usage en Orient ; mais depuis la mort d'Amu-

rat Ier, tué par un soldat servien, qui s'était approché de ce sultan sous prétexte de lui parler, il n'a plus été permis jusqu'au siècle dernier aux étrangers, ni même aux ambassadeurs, de s'approcher de Sa Hautesse. Le sultan ne leur répondait qu'en s'adressant à son grand vizir. En Espagne, il est d'étiquette de baiser la main du roi ou de la reine, surtout aux installations et aux grandes réceptions.

BAISEMENT DE PIEDS. L'usage de baiser les pieds, après avoir été en Orient dès l'antiquité la plus reculée un acte de soumission et de respect, fut introduit en Occident par les empereurs romains, puis exigé plus tard par les papes, notamment par Grégoire VII, comme une marque du profond respect que toute la chrétienté catholique et romaine devait témoigner aux souverains pontifes. D'après le programme du cérémonial, le pape porte à cet effet des pantoufles ou mules sur lesquelles est brodée une croix, et c'est cette croix que l'on baise. Les pantoufles du cadavre du pape, quand il est exposé sur son lit de parade, reçoivent également des fidèles le baisement de pieds. Aujourd'hui les protestants et encore les membres de familles souveraines admis à l'audience du pape sont dispensés de cette partie du cérémonial en usage à la cour de Rome; mais tous les catholiques y sont astreints, dans les audiences particulières.

BAISER. Le baiser était une manière de saluer très-ordinaire dans toute l'antiquité. Plutarque rapporte que les conjurés avant de tuer César lui baisèrent le visage, la main et la poitrine. L'inférieur qui ne pouvait parvenir à saluer son supérieur en le baisant appliquait sa bouche à sa propre main en lui envoyant ce baiser, qu'on lui rendait si on voulait. On employait même ce signe pour adorer les dieux. C'est une chose horrible de trahir en embrassant : les *baisers de Judas* sont devenus proverbe.

Les premiers chrétiens avaient le *baiser de réconciliation*, qui se donnait entre ennemis que l'on était parvenu à rapprocher; le *baiser de paix*, que les fidèles échangeaient dans l'église au temps de la communion; et le *baiser de la foi*, qui s'octroyait entre les catholiques, principalement à ceux envers qui ils exerçaient l'hospitalité. Quant au *baiser de paix*, la coutume s'en introduisit parmi les chrétiens dès l'origine de l'Église; comme symbole de concorde et de charité mutuelle. Ce baiser a été aboli depuis que les chrétiens ont perdu cette franchise et cette simplicité qui les distinguaient dans les premiers siècles.

L'usage de donner un baiser dans les cérémonies féodales était très-fréquent. Il se donnait d'ordinaire sur la bouche, sur le front, sur les yeux, sur les mains, sur les pieds, sur les genoux. Le vassal, en rendant foi et hommage à son suzerain, était tenu de lui baiser la main. Les femmes étaient admises à se baiser sur la bouche. Si le seigneur se trouvait absent, l'hommage n'en était pas moins dû au manoir féodal, et le baiser était donné au *verrouil* de la porte, ce dont il était dressé acte.

BAJAZET Ier, sultan ottoman, était fils d'Amurat Ier, à qui il succéda. Son premier acte fut de mettre à mort son jeune frère Yacoub-Chélibi, dont la valeur brillante lui paraissait un danger. Il défendit à l'empereur Jean Paléologue de fortifier Byzance, puis balaya de la Roumélie, de la Bulgarie, des rives du Danube, tous les postes grecs ou latins qui y restaient encore. La servitude courait au-devant de ses pas. La Thessalie reconnut le musulman pour maître. Quatre Paléologue, qui se disputaient la monarchie grecque, réduite à la banlieue de Constantinople, s'estimèrent heureux qu'il oubliât de les assujettir. Il avait hâte de repasser en Asie pour y étendre sa puissance. Les émirs de Caramanie, qui régnaient sur des hordes semblables à celles des Ottomans, furent dépossédés par lui. L'un d'eux, Caraman-Ogli, son beau-père, eut la tête tranchée, et la nation turque le reconnut pour son unique chef. Il soumit l'Asie Mineure tout entière. Inquiet du mouvement des Tartares, il étendit ses victoires jusqu'à Amasie, Erzeroum, Angora; il descendit l'Euphrate, se donna de ce côté des frontières, puis, l'Asie assurée, il revint de l'Euphrate au Danubes, châtia les révoltes de la Servie, et punit les Moldaves de leur résistance. Partout présent à la fois, courant d'une extrémité à l'autre de son empire au gré de tous les périls, Bajazet donna une flotte aux Ottomans pour se défendre contre les galères des chevaliers de Rhodes. Il institua une justice; une discipline sanglante régnait dans ses armées. Les cadis lui durent une organisation

nouvelle. Il réunit de toutes les parties de son empire les ministres de la loi. Lassé du titre d'émir, le seul que ses ancêtres eussent osé prendre, il se fit déférer par cette assemblée celui de sultan.

Bajazet annonça (1394) la résolution de marcher sur la Hongrie pour détruire cette couronne; il avait écrit, disait-on, au jeune roi Sigismond qu'il irait faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre de Rome. Ces menaces provoquèrent dans la noblesse française la pensée d'une nouvelle croisade, et une expédition de 10,000 Français vint apporter son concours à Sigismond, en 1396. La rencontre eut lieu à Nicopolis, le 28 septembre. Les Français engagèrent le combat sans vouloir attendre les Hongrois, qui les voyant entourés reculèrent. Les Français vendirent chèrement leur vie; à peine trois cents purent être désarmés vivants. Le sultan fit massacrer tous ceux qui n'avaient pas un rang illustre, et ne conserva que vingt-quatre princes ou barons éminents, tels que Nevers, Bourbon, Bar, la Trémouille, Boucicaut, qu'il finit par enfermer à Pruse, et qu'il rendit pour une rançon de 200,000 ducats. Sigismond gagna Byzance, et retourna par l'Italie dans son royaume. Épuisé par cette victoire chèrement obtenue, Bajazet ne put donner suite à ses projets contre la chrétienté. Il tenait vainement assiégée la ville de Smyrne, que les chevaliers de Rhodes défendaient avec courage. Il tourna ses armes contre ce qui restait de l'empire grec. Bajazet profita des discordes des deux Paléologue, Manuel et Jean, pour assiéger Constantinople, aux défenseurs duquel vinrent s'adjoindre 600 hommes d'armes français. Bajazet allait peut-être se rendre maître de cette ville, quand il fut provoqué par Tamerlan, irrité de ce qu'il accueillait les princes chrétiens de l'Arménie en butte à ses colères. Tamerlan passa l'Euphrate, envahit l'Anatolie, emporta Sivas, et après s'être détourné sur la Syrie et l'Égypte, il vint attaquer, sous Angora, le 28 juillet 1402, Bajazet, dont les forces se montaient à deux ou trois cent mille hommes. Bajazet combattit avec cette ardeur qui lui avait fait donner le surnom d'*Ildérim*, ou l'*Éclair*. L'étoile de Tamerlan l'emporta. Les troupes du sultan, mises en déroute, prirent la fuite; Bajazet, tombé au pouvoir du vainqueur, eut la douleur d'assister à l'incendie de Pruse, à la soumission de l'Asie Mineure, à la chute de Smyrne, qui, épuisée par dix ans de luttes contre les Turcs, tomba en quelques jours devant les Tartares. Un spectacle plus cruel encore l'attendait : c'étaient les discordes de ses cinq fils, qui se disputaient sur l'autre rivage du Bosphore et les débris de son héritage, et la protection de Tamerlan, ou celle des Paléologue.

Bajazet, prisonnier, fut-il généreusement accueilli par le vainqueur? Un historien l'a dit : mais beaucoup d'autres le montrent traîné à travers l'Asie, dans une cage de fer, et en butte à toutes les humiliations. Bajazet mourut au bout de neuf mois, à Akshehr en Pisidie, le 9 mars 1403, tandis que Tamerlan l'entraînait dans sa capitale de Samarkande, pour y triompher à la manière des Césars.

N.-A. de Salvandy.

BAJAZET II, huitième sultan des Turcs, était fils de Mahomet II. À la mort de celui-ci, en 1481, il fut sur le point de renoncer au trône pour ne pas suspendre un pèlerinage à La Mecque qu'il allait entreprendre. À son retour, Zizim, son frère puîné, lui disputa le trône. Zizim, vaincu dans deux batailles, s'enfuit à Rhodes, en France, à Rome enfin, où il mourut, empoisonné, dit-on, en 1495. Des revers du côté des mamelouks, quelques succès du côté des Dalmates et des Vénitiens, quelques efforts pour soutenir en Espagne dans leur chute les derniers débris de la domination des khalifes, tels furent les seuls événements qui marquèrent le long règne de Bajazet. Sélim, son fils, souleva les janissaires, réduisit son père à abdiquer, en 1512, et le fit empoisonner presque aussitôt, tandis qu'il mettait à mort tous les princes de sa race.

N.-A. de Salvandy.

BAJAZET, prince musulman de la race d'Othman, fils de l'empereur Achmet Ier, était né dans les premiers jours du dix-septième siècle. Son frère, Amurat IV, ordonna de le mettre à mort; Bajazet voulut vendre sa vie aux esclaves chargés de la prendre. Cette résistance, contraire à la loi religieuse et à la loi politique des Ottomans, est toute l'histoire du malheureux prince. Tout le reste, dans la célèbre tragédie de Racine, n'est qu'invention de poëte.

BAKOU, ville d'environ 8,000 habitants, dans la péninsule d'Abschéron, près de la mer Caspienne. En raison de ses nombreuses sources de naphte et des colonnes enflammées qui s'élèvent de terre, Bakou est tenu par les Parsis, ou Guèbres, et par les Hindous pour une ville sainte, et surnommé le *Paradis des roses*. Près de là se trouve le temple des Guèbres, bâti sur un cratère dont les flammes s'exhalent par quatre cheminées de 8 mètres de hauteur. Les Parsis et les Hindous y viennent en pèlerinage, et vivent d'aumônes pendant le temps de leur séjour. L'Arabe Masoudi est le premier qui, vers l'an 943, ait fait mention de Bakou et aussi d'une grande montagne située dans son voisinage et lançant des flammes. Les Russes s'emparèrent en 1725, 1735 et 1796, de Bakou et de son territoire; mais ce fut seulement en vertu de la paix de Gulistân (1813) que Bakou et tout le Chirvan leur furent formellement cédés par les Persans. Les colonnes de feu dont il vient d'être fait mention proviennent de l'inflammation du gaz hydrogène vraisemblablement mêlé de carbone; les Hindous ainsi que les Parsis y voient une émanation du feu céleste, une manifestation de Kaly, la déesse du grand élément.

BAL (d'un mot grec qui signifie *je danse*). C'est une réunion d'hommes et de femmes, dont les uns dansent et les autres regardent danser. Tout n'est pas plaisir dans un bal, il faut bien en convenir. Avez-vous femme ou fille? C'est d'abord la robe, les fleurs ou les plumes dont il faut faire emplette. C'est ensuite le coiffeur qui se fait attendre; après deux heures d'impatience, vous le tenez; et vous montez en voiture à l'heure où vous avez habitude de vous mettre au lit. On vient se placer à la queue des voitures, qui commence à trois rues de distance du lieu de la fête; après avoir mis pour faire cinq cents pas le temps d'aller de Paris à Versailles, on arrive au bal entre deux haies d'arbustes et de fleurs. Déjà la foule est telle, que vous ne savez plus où placer vos dames, à leur grand déplaisir et au vôtre, car vous aimez leur succès; elles sont obligées de s'asseoir dans l'endroit le moins apparent du bal. Mais le coup d'œil est ravissant et les toilettes riches ou élégantes, les rafraîchissements abondants; votre fille danse et votre femme fait tapisserie; vous voilà consolé. Tout ce mouvement de plumes, de fleurs, de jolis visages, séduit les yeux, et l'orchestre charme les oreilles. Vous regardez, vous écoutez quelque temps; puis, comme la chaleur vous fatigue, vous passez dans la salle où l'on joue; car bien des gens ne vont au bal que pour jouer. Que vous perdiez ou que vous gagniez, vous vous réjouissez toujours par l'idée du souper. En attendant, vous cherchez à lier conversation avec quelque homme d'esprit; mais vous apprenez bientôt qu'en aucun lieu on n'a moins d'esprit que dans un bal : vous restez confondu de la nullité des gens de mérite, qui sont là tout dépaysés. Si par hasard vous trouvez à échanger quelques paroles avec un ami ou une femme aimable, prenez garde qu'un couple maladroit, emporté par l'ardeur de la valse ou de la polka, ne vous heurte et ne vous entraîne au loin dans son tourbillon. Enfin voici l'assommant cotillon. Il est quatre heures, et quand vous vous retirez, malgré les instances de votre fille, vous ne trouvez rien autre chose à dire à la maîtresse de la maison que ce que tout le monde lui a déjà dit : *Votre fête était ravissante!* compliment banal avec lequel on croit être quitte pour la danse, l'orchestre, les glaces, le punch et le souper. Vous voilà parti, c'est pour vous le moment le plus heureux de la soirée. Mais votre fille est enchantée, elle n'a pas manqué une seule contredanse; et son contentement naïf vous prouve que si le bal ne vous amuse plus, ce n'est pas la faute du bal.

Les bals offrent un attrait de plus à l'époque du carnaval, quand ce sont des *bals costumés*. Sous ces divers déguisements, la gaieté trouve moyen de s'introduire dans un bal : quelques charges amusantes, quelques lazzis spirituels provoquent le rire, et les tournures grotesques ou ridicules du plus grand nombre éveillent les malins propos.

Du bal costumé au *bal masqué*, il ne devrait y avoir que la différence du masque. Il n'en est point ainsi, et je ne sais que l'aspect d'un enterrement qui soit plus triste que celui d'un bal masqué. D'abord toutes les femmes ne sont-elles pas entièrement couvertes de dominos et de maques noirs? car personne ne fait attention aux dominos roses. Là, une taille élégante est déguisée avec soin, et la coquet

terie se réfugie tout entière dans la chaussure. C'est aux pieds qu'on regarde pour deviner si la figure est jolie.

Dans l'été les *bals champêtres* ont un grand charme, là l'étiquette disparaît, et les danseurs prennent plus aisément leurs ébats. Ed. Mennechet.

Le premier bal dont il soit fait mention dans l'histoire est celui qui se donna en 1385 à Amiens à l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière ; encore paraît-il douteux que les nobles invités aient eux-mêmes figuré dans cette fête. Douze ans plus tard nous voyons ce même prince, remis de sa longue maladie mentale, remplir un rôle dans un bal costumé qui faillit lui être si fatal et après lequel il retomba dans ses anciens accès. Les tristes suites de ce bal refroidirent en France le goût pour ce genre de plaisir. Ce fut l'exemple de l'Italie, celui de l'Église surtout, qui le ranima parmi nos ancêtres. Lors du passage de Charles VIII à Milan, en 1500, il assista à un bal où figurèrent les cardinaux de Saint-Séverin et de Narbonne. En 1562, nous voyons les Pères du concile de Trente clore leurs graves réunions par un bal dont ils firent les honneurs. L'arrivée de Catherine de Médicis en France y nationalisa le bal masqué ; peut-être son astucieuse politique y cherchait-elle autre chose qu'un divertissement. En 1581, le mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine devint pour la cour le signal de nouvelles fêtes, dont la danse fut le principal élément. La reine, les princes et les princesses en firent les honneurs. Les bals se multiplièrent sous le galant Henri IV. Le froid Louis XIII eut aussi les siens. Sous le brillant Louis XIV ils semblèrent un moment éclipsés par la danse, plus pompeuse, des ballets. Nous retrouvons cependant un véritable bal dans la fête donnée en 1668 à Versailles, et dont Molière nous a transmis les détails. Le bal proprement dit reparut avec son lustre quand le roi cessa de disputer aux acteurs de profession le sceptre du théâtre. En 1697, à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne, la magnifique galerie de Versailles retentit du son des quadrilles des violons du roi et des joyeux pas de danse exécutés par les premières illustrations européennes ; mais jusqu'à cette époque il n'y avait eu guère de bals qu'à la cour et chez les grands ; on eût vainement cherché un intermédiaire entre ces pompeuses fêtes et l'humble *bal de village*. Celui-là du moins est de la plus grande ancienneté. De tout temps le ménétrier a rassemblé autour de lui les paysans pour leur faire oublier, les jours de fête, la sévérité de l'Église, la dureté du seigneur et la fatigue du travail.

C'est en 1715 qu'une ordonnance créa le *bal de l'Opéra*, qui eut lieu trois fois par semaine et popularisa ce divertissement dans la capitale. On dut à un moine l'invention du mécanisme qui élevait pour ces nuits de plaisir le plancher du parterre au niveau de la scène.

A partir des premières années du dix-huitième siècle le bal devint le passe-temps de toutes les classes de la société, et tout le monde dansa. Les événements heureux, soit pour l'État, soit pour les familles, se célébrèrent par des bals. Les municipalités donnèrent des bals à la naissance et au mariage des princes ; et les plus modestes familles eurent au moins ces *bals de noce* gratuits, ou à frais communs pour les invités, où la nouvelle épouse étouffe un instant dans les tourbillons de la valse les dernières émotions de la jeune fille.

Le bal affermit son règne au bruit de nos dissensions politiques. Les ennemis de la révolution de 1789, oubliant les pertes éprouvées par leurs familles, dansèrent, pour ainsi dire, sur des tombeaux dans ces *bals des victimes* donnés de toutes parts après le 9 thermidor, et où nul n'était admis s'il n'avait eu au moins un parent décapité. Plus tard, la république et l'empire virent leurs vaillants guerriers, sortis pour la plupart des rangs du peuple, oublier dans les intervalles de la paix, souvent même entre deux victoires, les horreurs du champ de bataille au milieu des plaisirs du bal.

Le 2 juillet 1810, quelques mois après le mariage de l'empereur Napoléon avec Marie-Louise, l'ambassadeur d'Autriche Schwartzenberg donna une fête magnifique à l'archiduchesse, devenue l'épouse du héros. Au milieu de la brillante cohue du bal, un incendie se déclara ; la grande salle dans laquelle s'agitaient les danseurs fut rapidement dévorée. L'impératrice quitta à la hâte ce lieu d'horreur ; l'empereur resta jusqu'à ce que les flammes fussent éteintes. Plusieurs personnes avaient péri, entre autres la belle-sœur de

Schwartzenberg. Pendant la république et depuis, on a dansé à l'Élysée, à Beaujon, à Marbeuf, à Tivoli, au Wauxhall, au Delta, à la Chaumière, au Prado, au Château des Fleurs, au Jardin Mabille, à la Closerie des Lilas, au Casino, etc. Peu de ces salles de bal ont résisté au temps. Hors des anciennes barrières se trouvaient l'Ile-d'Amour, qui est devenue une mairie, le Château-Rouge, l'Élysée Montmartre, le parc d'Asnières, etc. Quelques bals des fêtes de banlieue avaient de la renommée : rappelons seulement celui de Sceaux.

Musard a fait le succès des bals dansants de l'Opéra sous le règne de Louis-Philippe. Strauss lui a succédé comme chef d'orchestre. Après le rétablissement de l'empire, on a voulu revenir aux bals intrigués de l'ancien régime, du premier empire et de la restauration. On a dû reléguer ces bals à intrigues au foyer. Les bals de l'Opéra se distinguent par la foule qui s'y porte, la cohue qu'on y trouve, l'excentricité des costumes et des danses. Les étrangers surtout les fréquentent. On a calculé que chacun de ces bals devait produire une dépense d'au moins 200,000 fr.

En général, on danse au bal, mais on ne va point au bal pour y danser. Les provinciaux sont très-friands des *bals officiels* des Tuileries, des ministères, de l'hôtel de ville. C'est beau, c'est éblouissant, sans contredit ; mais c'est aussi ennuyeux et fatigant. On peut en dire autant de beaucoup de bals du faubourg Saint-Honoré, de la Chaussée-d'Antin et du noble faubourg de la rive gauche. Beaucoup de gens préfèrent les petites soirées bourgeoises, au son du piano, renforcé quelquefois de quelque instrument criard. Citons encore les *bals d'actrices*, dans lesquels les pauvres ne sont jamais oubliés, et les *bals d'artistes*, où l'on se plaît à singer l'Orient ; les *bals d'enfants*, où l'on se plaît à réunir des enfants costumés, etc. Chaque année certaines corporations donnent des bals, comme les blanchisseuses après l'élection de leur reine, le jour de la mi-carême ; les porteurs d'eau le même jour, les bouchers après la promenade du bœuf gras, les jardiniers le jour de la Saint-Fiacre, les gardes de Paris, etc.

Nous ne terminerons pas sans constater que de nos jours le bal est devenu l'auxiliaire de la charité, et que, malgré ce que peut avoir d'étrange une pareille association d'idées, bien des misères se soulagent ainsi, au prix de quelques contre-danses, de quelques valses et de quelques galops.

BALAAM, fils de Béor, faux prophète que la Vulgate désigne sous la qualification d'*Ariolus*. Il habitait Péthor, en Mésopotamie. Balak, roi de Moab, voyant son pays près d'être envahi par les Hébreux sortis de l'Égypte, envoya chercher Balaam pour l'engager à maudire Israël ; Balaam se rendit à son invitation, malgré la défense de Dieu. Au milieu du chemin, un ange tenant un glaive nu apparut à l'ânesse qui portait le prophète, et qui à cette vue s'arrêta court. Balaam la frappait pour la faire avancer, lorsque Dieu délia la langue de l'animal, qui se plaignit du traitement injuste qu'il éprouvait. Les yeux de Balaam se dessillèrent, il aperçut l'ange, l'épée nue, devant son ânesse. Cet ange le reprit de sa désobéissance, et lui ordonna de continuer son chemin, en lui défendant de maudire Israël. Arrivé auprès du roi de Moab, Balaam lui dit qu'il ne pouvait pas maudire ses ennemis ; mais il lui donna un conseil dangereux pour les Israélites. Dieu, reconcillié avec son peuple et fléchi par sa pénitence, lui donna la victoire, et Balaam fut enveloppé dans le carnage des Madianites. On place cet événement vers l'an 1489 avant J.-C.

BALACLAVA ou BALAKLAVA (c'est-à-dire *belle clef*), ville et port de la Crimée, sur la mer Noire, à peu de distance à l'est de Sébastopol, auquel elle est unie par une bonne route. Avant la guerre d'Orient, Balaclava était habitée exclusivement par des Grecs et des Arnautes. On y voyait deux églises grecques. Le port de Balaclava était connu des anciens sous le nom de *baie des Symboles*. Les Génois s'en emparèrent vers 1280 ; ils construisirent à *Cembalo* un château fort, dont une tour, qui a gardé leur nom, est restée debout. La banque de Saint-Georges appela une colonie grecque à Balaclava ; les Turcs finirent par en prendre possession. Cédée à la Russie avec la Crimée, cette ville tomba en complète décadence.

Le 28 septembre 1854, les alliés s'emparèrent de Balaclava, et les Anglais s'y établirent. Le 25 octobre, les Russes reparurent en avant de cette ville ; ils enlevèrent facilement des redoutes armées de gros canons anglais et défendues par des

Turcs, qui s'enfuirent. Les Écossais arrêtèrent la cavalerie russe, qui fut enfin repoussée par la cavalerie anglaise. À ce moment le capitaine Nolan, aide de camp du quartier-maître général, vint à franc étrier auprès de lord Lucan, lieutenant général, et lui remit ce billet écrit : « Lord Raglan veut que la cavalarie s'avance rapidement sur le front, poursuive l'ennemi, et tâche de l'empêcher d'emporter les canons. Une troupe d'artillerie à cheval peut accompagner. La cavalerie française est sur votre gauche. » Lord Lucan hésita un instant, et fit remarquer l'inutilité et les dangers d'une semblable attaque. L'aide de camp déclara du ton le plus absolu que les ordres du général en chef étaient que la cavalerie attaquât immédiatement. « Où ? demanda lord Lucan, et que faut-il faire, car on ne voit ni ennemi ni canons. — Là, milord, est votre ennemi ; là sont vos canons, » répondit l'aide de camp, en montrant l'autre extrémité de la vallée. Lord Lucan se crut obligé d'obéir ; il fit savoir à lord Cardigan, commandant la brigade de cavalerie légère, qu'il fallait avancer. Lord Cardigan fit aussi ses objections ; lord Lucan lui dit que l'ordre venait de lord Raglan. Lord Lucan forma la brigade sur deux lignes. Il la fit appuyer de deux régiments de grosse cavalerie. Lord Cardigan partit sans hésiter à la tête de la brigade de cavalerie légère et traversa rapidement la vallée hérissée de canons. Cette brigade reçut deux fois le feu de trente canons en batterie sur les hauteurs et de l'infanterie postée sur deux collines ; les hommes qui restaient en arrivant sabrèrent les artilleurs et vinrent se briser sur la cavalerie russe ; enveloppés, ils se rallièrent et battirent en retraite : une charge de quelques escadrons français leur vint en aide. A leur retour ils n'étaient plus que 185. Lord Raglan se défendit d'avoir donné l'ordre de cette charge inutile. Il disait dans son rapport que le général s'étant mépris sur l'ordre d'avancer avait cru de son devoir d'attaquer à tout hasard. Lord Lucan répondit en publiant l'ordre qu'il avait reçu. L'aide de camp qui avait apporté cet ordre s'était placé lui-même sur le front de l'un des premiers escadrons d'attaque, et avait été tué.

Les Anglais fortifièrent encore Balaclava, et y établirent un chemin de fer qui menait tous les approvisionnements au camp. Ils y construisirent une foule de petits cottages très-confortables. Enfin, après la paix de Paris, ils l'évacuèrent, le 5 juillet 1856.

BALADIN. Ce mot signifie *celui qui danse*. Dans l'origine on donnait ce nom à tout ce qui figurait dans les ballets. Plus tard il s'appliqua au personnage facétieux de la comédie ; il était devenu synonyme de bouffon. Le baladin était en France ce que le *gracioso* est pour le théâtre espagnol. Le personnage de *Polichinelle*, dans l'intermède du *Malade Imaginaire*, est un baladin. Jadis on a compris sous le nom de baladin tout homme possesseur d'une recette pour faire rire, et qui y réussit par des facéties, tours d'adresse, danses grotesques, etc. Cette profession est nombreuse dans tout l'Orient, et en Europe chez les peuples qui n'ont pas de spectacles ouverts chaque soir.

BALANCE. Les balances sont des instruments dont on se sert pour évaluer le poids des corps. Il y en a de plusieurs espèces ; mais on peut les ramener à trois types : la *balance ordinaire*, la *balance romaine* ou *romaine*, et le *peson*.

La balance ordinaire se compose d'une barre rigide appelée *fléau*, qui est suspendue par son milieu et qui supporte à ses extrémités deux bassins égaux destinés à recevoir les corps dont on veut comparer les poids. Dans les balances, dites de *Roberval*, dont les bassins sont fixés au-dessus du fléau, tout le système est porté par le couteau du milieu.

Dans la *balance d'essai*, qu'on emploie pour les opérations délicates, le fléau est traversé par un couteau d'acier dont le tranchant repose sur des plans d'acier ou d'agate.

La mythologie fit de la *balance* le symbole de l'équité, et par suite l'un des attributs de Thémis. Astrée aussi avait une balance qu'elle déposa au ciel, et qui y fut transformée, en une constellation du zodiaque placée à l'est de *la Vierge*.

BALANCE AÉROHYDROSTATIQUE ou MONTE-CHARGE, appareil inventé par M. Seiler pour élever les fardeaux. Il se compose d'une cloche semblable à un gazomètre, surmontée d'un plateau pouvant recevoir une charge quelconque lorsqu'il est à fleur de terre. Si l'on introduit de l'air comprimé dans cette cloche, elle montera avec sa charge ; si on laisse

échapper cet air, elle descendra. Si on la met en communication avec un appareil de la même espèce, l'air comprimé peut passer de l'un dans l'autre, et déterminer ainsi un mouvement alternatif qui peut être utilisé pour faire monter ou descendre des fardeaux des diverses étages d'un entrepôt ou d'une usine. En admettant que l'on dispose d'une chute d'eau suffisante, pour alimenter le surpoids de le cloche-moteur, on pourra la placer près de la chute d'eau, et la surmonter d'un bassin d'une capacité suffisante. Ce bassin rempli d'eau fera descendre la cloche, quand le robinet de communication sera ouvert. En vidant le bassin du surpoids, la cloche pourra remonter si on lui restitue l'air de l'autre cloche. L'auteur prétend appliquer son système aux chemins de fer et soulever ainsi des trains entiers. Il voudrait aussi se servir de ses cloches-moteurs pour faire franchir les souterrains aux trains de chemins de fer.

BALANCE HYDROSTATIQUE. Cet instrument est une balance ordinaire dont l'un des plateaux porte inférieurement un crochet auquel on suspend par un fil les corps, qu'on peut ainsi peser alternativement dans l'air et dans l'eau. Cette balance sert à démontrer par l'expérience le principe hydrostatique d'Archimède; dans la pratique, on l'emploie pour déterminer les densités des corps.

BALANCE DE TORSION, instrument imaginé par Coulomb, et qui sert à rendre compte des forces avec lesquelles des petits corps sont attirés ou repoussés par d'autres corps. Il est fondé sur cette remarque qu'un fil très-fin à l'extrémité duquel est suspendu un petit poids peut être tordu dans toute sa longueur et revenir ensuite exactement à son premier état.

BALANCE DU COMMERCE. C'est la comparaison de la *valeur* des *marchandises exportées* avec la valeur des *marchandises importées*, l'argent et l'or exceptés. On regarde les métaux précieux comme le solde au moyen duquel se complète le payement des envois. Lorsqu'on dit que nous importons de tel pays pour 15 millions de marchandises, et que nous y exportons pour 20 millions, on imagine que nous tirons de ce pays 15 millions en marchandises et 5 millions en métaux précieux, pour compléter le payement des 20 millions de marchandises que nous lui avons vendues. Dans le but de mettre la balance du commerce en sa faveur, on tâche de vendre le plus et d'acheter le moins possible à l'étranger, préoccupé que l'on est de l'idée qu'il vaut mieux en recevoir, pour solde, des matières d'or et d'argent que tout autre marchandise de même valeur. C'est là un faux système, car on n'augmente pas plus ses capitaux en important des métaux précieux qu'en important d'autres marchandises.

BALANCE DES LIVRES. Dans la tenue des livres, *balancer* un compte, c'est rendre le montant du débit de ce compte égal au montant du crédit, en ajoutant à celui des deux montants qui est le moindre la différence qui doit l'égaler au plus grand ; cette différence se nomme *solde*. Balancer ou solder un compte sont des expressions synonymes.

BALANCIER, machine dont les avantages sont fondés sur les propriétés de la vis. On s'en sert pour découper, estamper, frapper des reliefs sur des plaques métalliques, les monnaies, les médailles ; imprimer des timbres secs sur les papiers, les parchemins, avec exactitude et célérité. Le balancier fut, dit-on, inventé en 1553 par un menuisier nommé Aubin Olivier, qui le proposa au roi Henri II pour la fabrication des monnaies. Il fut adopté avec empressement, à cause de la supériorité de ses produits sur le monnayage dit *au marteau*. Cependant, comme il opérait avec trop de lenteur à cause de ses imperfections, il fut destiné exclusivement par ordre de Charles IX à la confection des médailles. C'est depuis Louis XIII qu'on l'emploie aussi pour frapper les monnaies.

Les inventeurs des premières horloges à roues dentées adoptèrent pour régulateur une espèce de volant qui, par l'effet d'un mécanisme fort simple, recevait l'impression des rouages dans deux sens alternativement opposés, ce qui lui fit donner le nom de *balancier*. Le balancier se composait d'une roue de cuivre ou de fer, dont l'arbre ou essieu portait deux palettes, qui se présentaient alternativement aux dents de la dernière roue de la machine. Cet arbre était vertical, de façon que le balancier oscillait horizontalement. Pour diminuer les frottements et lui laisser toute la liberté possible, les artistes le suspendaient par l'extrémité du pivot supérieur au moyen d'un double

fil, qui, se tordant alternativement en sens contraires, accélérait et régularisait ses vibrations : tel fut le régulateur de toutes les horloges à roues depuis leur invention jusqu'en 1657. A cette époque Huygens publia un livre sur les propriétés et les avantages du *pendule* pour régulariser la marche des horloges. Cette invention, dont Galilée avait, dit-on, fait des applications, fut adoptée dans toute l'Europe pour les horloges fixes ; mais il fut impossible de faire jouir les montres et autres chronomètres portatifs des mêmes avantages. Ces machines sont encore réglées par un balancier. Le balancier des montres reçut un grand perfectionnement dans le dix-septième siècle : on y adapta un petit ressort disposé de façon qu'il se bande jusqu'à un certain point à chaque oscillation que le balancier fait, soit à droite, soit à gauche. Huygens, Hook et l'abbé Hautefeuille, d'Orléans, se disputèrent cette heureuse invention.

On donne encore le nom de *balancier* à une barre que le danseur de corde porte dans ses deux mains pour se tenir ou se remettre promptement en équilibre : s'il se sent tomber vers la droite, il porte le balancier vers la gauche ; par ce moyen, il ramène son centre de gravité directement au-dessus de la corde.

On nomme *balancier hydraulique* toute machine composée de deux capacités suspendues aux extrémités d'un balancier, et mises alternativement en mouvement par la pesanteur de l'eau, de sorte que pendant que l'une descend remplie d'eau, l'autre remonte à vide. Un des plus simples balanciers hydrauliques est celui qu'a imaginé Perrault et qu'on appelle aussi *bascule hydraulique*. Ces machines n'ont d'ailleurs aucun avantage sur les roues hydrauliques, qu'on préfère généralement.

BALANÇOIRE. Cet exercice remonte à une très-haute antiquité, puisqu'on en recule l'invention jusqu'au temps d'Œbalus, roi de Laconie, père d'Érigone et de Pénélope. Ce prince, ayant appris de Bacchus l'usage de la vigne, fit boire du vin à ses paysans, qui, dans leur ivresse, croyant avoir pris du poison, tuèrent Icarius. A peine ce crime eut-il été commis, que les épouses des meurtriers furent saisies d'un transport de fureur et de rage que rien ne put calmer. L'oracle, consulté, ordonna que pour expier le crime de leurs époux on instituât des fêtes en l'honneur d'Icarius ; ce sont les jeux icariens. On les célébrait en se balançant sur une corde attachée à deux arbres : c'est ce que nous appelons aujourd'hui *escarpolette*, d'un mot italien qui signifie une petite écharpe. Dans les fêtes des vendanges, instituées en l'honneur du fils de Sémélé, les Latins étaient également dans l'usage de se balancer sur une corde attachée à des pins.

Dans l'argot des théâtres on a donné le nom de *balançoire* à une sorte de pièce où deux personnages se parlent et se répondent en traitant une question indiquée avec force lazzi comiques, calembours, mots estropiés, coq-à-l'âne, etc.

BALANES ou GLANDS DE MER, animaux formant l'une des deux familles naturelles du groupe des *cirripèdes*. Les balanes ont un corps de forme conique, protégé par un test solide, considéré autrefois comme une coquille, ce qui faisait ranger ces animaux parmi les mollusques. Ce test se compose de plusieurs pans articulés entre eux ; l'ouverture en est formée par deux ou quatre valves mobiles, entre lesquelles est une fente qui donne passage aux cires ou appendices articulés, lorsque l'animal se montre à l'extérieur. Les balanes respirent au moyen de branchies membraneuses, foliacées et frangées, adhérentes à la face externe du manteau protégé par le test. Ces animaux sont maintenant placés parmi les articulés, dans la classe des crustacés.

BALARUC, source thermale située à 25 kilomètres de Montpellier, voisine de l'étang de Thau ; ses eaux sont purgatives, à raison des sels de soude et de magnésie qui y prédominent. Elles purgent sans affaiblir, mais rarement sans exciter. Leur température s'élève à 48 et 50° centigrades. Elles contiennent par litre d'eau de 11 à 12 centilitres de gaz acide carbonique et environ 12 grammes de sels. Elles ont de bons effets dans quelques névralgies, et particulièrement dans la sciatique, dans certaines paralysies légères provenant d'une lésion peu grave du cerveau ou de ses annexes. On les déclare sans rivales dans les hémiplégies, même cérébrales, dans les tremblements nerveux et dans ce qu'on nomme à Montpellier *l'instabilité nerveuse*, et dans les paraplégies qui n'ont pas pour cause une altération de la moelle épinière.

BALATE ou BICHON DE MER, espèce de zoophytes qu'on pêche aux Phi-

lippines et qu'on transporte en très-grande quantité en Chine, où elle est recherchée comme un mets des plus délicats. La balate cuite ressemble à un pied de cochon désossé. Les Chinois en font une très-grande consommation pour leur table. Lamouroux fait remarquer que ce zoophyte, objet d'un commerce considérable, n'est pas connu d'une manière exacte, et qu'on croit qu'il appartient au groupe des holothuries ; il dit aussi que la balate est peut-être la même chose que le *tripan*.

BALAYAGE. Au treizième siècle le nettoiement de Paris n'était pas encore réglé par l'autorité municipale ; les habitants d'une ou de plusieurs rues s'associaient pour louer un tombereau, qu'ils employaient à leur service commun ; mais souvent aussi les particuliers, pour se décharger de la dépense que leur occasionnaient l'enlèvement et le transport des boues et immondices existant au-devant de leurs maisons, les déposaient furtivement la nuit sur les places publiques, de façon que la malpropreté et l'infection qui résultaient de ces dépôts rendaient inabordables les lieux où ils étaient formés. La place Maubert, entre autres, était devenue inaccessible, et en 1374 Jean Fleury, prévôt des marchands, fut obligé d'imposer aux débitants qui avaient coutume d'y venir vendre leurs denrées, une contribution dont le produit devait être employé au nettoiement et à l'entretien de cette place.

Cependant l'inertie générale, et surtout le mauvais vouloir des seigneurs et des communautés religieuses paralysaient l'assainissement des rues. En vain avait-on accordé huit jours à chaque particulier pour enlever les immondices placées au devant de sa maison ; les propriétaires, rançonnés par les voituriers, préféraient encore jeter à la rivière les débris de toute sorte qui encombraient leurs cours ou leurs allées ; il fallut qu'une ordonnance de janvier 1404, du roi Charles VI, intervînt pour faire cesser un pareil abus : une taxe pour le curage de la rivière fut imposée aux délinquants, et chacun dut la payer, les gens d'église sous peine de voir saisir leur temporel, les laïques sous menace de voir vendre leurs meubles.

Mais Paris était toujours encombré de matériaux et d'immondices. Le parlement commit dans chaque quartier deux de ses membres en qualité de délégués pour assurer la marche de ce service ; de plus, il eut la pensée de faire opérer le nettoiement de la ville par des voituriers particuliers, et de subvenir à cette dépense à l'aide d'une taxe qui devait être établie sur toutes les maisons. Ce projet fut réalisé pour la première fois en 1506, sous le roi Louis XII. La perception de ce nouvel impôt excita des murmures ; mais le parlement tint bon. Par les soins des officiers du prévôt, les bourgeois notables de chaque quartier s'assemblaient tous les ans. On élisait un certain nombre de délégués pour établir la cotisation de chaque rue selon la ligne de face des maisons habitées et la quantité d'immondices qui pouvait en provenir. Une fois le rôle arrêté, les délégués chargeaient de la recette des collecteurs spéciaux ; enfin l'enlèvement des boues était confié par les délégués à des voituriers, lesquels, moyennant un prix convenu payé sur le produit de la taxe, emportaient tous ces débris dans des lieux de décharge désignés d'avance par l'autorité. Une ordonnance du roi François I[er] vint en 1539 donner une nouvelle force à ce système. D'après les termes de cet acte, les bourgeois devaient balayer le devant de leurs portes aux heures marquées, et réunir en tas les immondices avant l'arrivée des tombereaux. Les voituriers, accompagnés d'un aide, procédaient ensuite à l'enlèvement des immondices et à leur transport aux voiries ; en cas de contravention, ils étaient punis de la peine du fouet.

Ce système si simple en théorie était souvent impossible à mettre en pratique, par suite du refus que les princes, les seigneurs et les magistrats eux-mêmes opposaient au recouvrement de la cotisation. Un édit du 16 mars 1608, rendu par Henri IV, vint modifier encore une fois le service du nettoiement des rues de Paris, et le confia à Sully. Cet édit enjoignit « au voyer ou commis de se transporter par toutes les rues, même par les maîtresses, de quinze jours en quinze jours, afin de commander qu'elles soient délivrées et nettoyées, etc. »

L'ancienne taxe fut remplacée par un droit d'octroi sur le vin, à savoir, 15 sols par muid, et le roi prit le surplus de la dépense, c'est-à-dire 50,000 livres, à sa charge. On divisa l'entreprise en plusieurs baux, selon le nombre des quartiers. Plus

tard enfin une compagnie générale fut substituée aux entrepreneurs particuliers; mais forcées de faire des avances considérables, les compagnies se ruinèrent.

Après cette expérience malheureuse, on fut obligé de rétablir le mode d'administration fondé sur le concours direct de la bourgeoisie et des cotisations personnelles. Un arrêt de Louis XIII, du 22 septembre 1638, ordonna, pour faire cesser toutes les résistances, que les contraintes fussent à l'avenir décernées par son conseil royal. Trois offices de receveurs héréditaires furent créées. Mais cette nouvelle tentative échoua par suite du mauvais vouloir des habitants; les receveurs, forcés de faire des avances aux entrepreneurs, se ruinèrent, et il fallut renoncer encore une fois à ce système. Intervint alors un règlement du 30 avril 1663, qui ordonna l'élection, par chacun des seize quartiers de la capitale, d'un ou plusieurs directeurs, et pour vaincre la résistance des classes privilégiées, on décida que les intendants, trésoriers, secrétaires et maîtres d'hôtel pourraient être contraints personnellement, sauf leur recours contre les débiteurs directs de la taxe. Ce nouveau système ne réussit pas mieux que ses devanciers, et mille difficultés entravaient toujours la perception du rôle du balayage. Sous Louis XIV Colbert mit fin à ces essais malheureux. Il institua un lieutenant de police et le règlement du 30 avril 1663 fut amélioré; le service se fit exactement, et des inspecteurs furent chargés de surveiller les entrepreneurs.

Ce procédé fut maintenu jusqu'à la révolution de 1789. A partir de cette époque les taxes et redevances furent supprimées et le service du balayage des rues s'exécuta en partie par les habitants eux-mêmes, et ce, sous forme de prestation en nature, comme pour les chemins vicinaux. Des ordonnances des 12 frimaire an IX et 22 nivôse an XI réglementaient ce nouveau mode, que le Code pénal vint confirmer encore en punissant (art. 471) « ceux qui auront négligé de nettoyer les rues et passages dans les communes où ce soin est laissé à la charge des habitants. » Plus récemment enfin de nouvelles ordonnances des 14 novembre 1817, 27 mars 1834, 28 octobre 1839 et 1er octobre 1844 ont consacré ce service, et mis à la charge de la ville le balayage des places publiques, des quais et des boulevards, le balayage des rues étant laissé à la charge des propriétaires et locataires. Ce système laissait encore à désirer, les habitants se faisant en général remplacer par des compagnies salariées qui s'acquittaient mal de leur mission. Différents essais furent tentés pour améliorer ce service. Le système des cantonniers fut expérimenté. Le macadamisage entraîna nécessairement l'emploi des cantonniers pour réparer, balayer, arroser les voies empierrées. Pour le reste, la commission municipale se refusa à demander une loi afin de créer une taxe municipale particulière, et décida que le service serait mis en régie administrative. En 1853, le préfet de police autorisa donc l'inspecteur général de la salubrité à faire opérer par les ouvriers dont il dispose, et moyennant un prix modéré, le balayage, l'arrosement et le bris des glaces aux lieu et place des habitants. Les balayeurs du pavé de Paris furent organisés en légions, divisées en bataillons, compagnies et sections de huit à dix hommes ou femmes. Dans les moments de neige et de glace le service s'accroît encore considérablement; des brigadiers conduisent les sections de balayeurs, tandis que des inspecteurs surveillent le service.

Des balayeurs stationnaires sont chargés à Paris de tenir propres les passages aux croisements des principales voies. A Londres le même travail se fait par des mendiants tirés des *workhouses*, qui tendent la main aux passants, comme le faisaient autrefois à Paris de petits et grands ramoneurs dans les temps de pluie.

Pour opérer le balayage des voies publiques, on se sert maintenant à Paris de balayeuses mécaniques de l'invention de M. Tailfer. C'est une légère voiture traînée par un cheval. A l'arrière se trouve un cylindre, mû par une chaîne sans fin, garni de piassava, et placé en diagonale, de manière à déposer la boue ou la poussière en sillon sur un des côtés. La balayeuse peut rejeter ensuite plus loin ce bourrelet de boue, qui doit en définitive être enlevée par un tombereau. Une de ces éboueuses peut nettoyer en une heure 5,000 mètres carrés, travail équivalent à peu près à celui de 13 hommes.

BALBEK, *ville de Baal*, célèbre chez les Grecs et les Latins sous le nom d'*Héliopolis*, située au pied de l'Anti-Liban.

Elle se révèle par un cordon blanchâtre de dômes et de minarets qui s'élancent au-dessus d'un rideau de verdure. Cette cité, jadis florissante, n'est plus qu'une bourgade, avec 5 ou 600 habitants, sans autre culture que quelques cotons, du maïs et des pastèques. Balbek renferme les débris d'un des plus beaux édifices que nous ait légués l'antiquité. Le temple de Balbek, que l'on nomme aussi le temple du Soleil, présentait autrefois à l'orient une face de dix colonnes sur dix-neuf de flanc; on en construisit un plus petit dont la cage et le péristyle subsistent encore. Celui-ci présente un flanc de douze colonnes sur huit de front, dont vingt sont debout. Six colonnes qui subsistent du premier monument suffisent pour donner une idée de ses proportions grandioses. Robert Wood attribue la construction de cet édifice à Antonin le Pieux, bien que la tradition locale en fasse honneur au roi Salomon. Quand, sous le règne de Constantin, le christianisme devint religion dominante, le temple fut transformé en église. C'est de la prise de Balbek par les Arabes que date la ruine de cet édifice. Dans les guerres qui suivirent, on en fit une forteresse dont on distingue encore les créneaux. Enfin, en 1759, un affreux tremblement de terre a achevé de détruire ce qui restait de ce monument.

BALBIN (DECIUS-COELIUS BALBINUS), empereur romain, né vers 178, mort à Rome en l'an 238, exerça d'abord de hautes fonctions administratives en Asie, en Afrique, dans les Gaules, dans le Pont, en Thrace, en Galatie, etc. Il était sénateur à Rome, et jouissait d'une grande considération, lorsque, à la mort du vieux Gordien et de son fils, le sénat jeta les yeux sur lui et sur Maxime Pupienus pour les opposer comme empereurs à Maximin, en marche sur Rome. Cette double élection n'obtint la sanction du peuple que parce que les deux nouveaux augustes consentirent à placer leur pourpre sous la protection du nom aimé de Gordien, en donnant le titre de César au tout jeune enfant unique rejeton de cette race. Pupienus marcha à la rencontre de Maximin, qu'il vainquit; mais à son retour à Rome, des divisions éclatèrent entre les deux empereurs. Les cohortes prétoriennes se révoltèrent. Les portes du palais impérial furent brisées. Les deux augustes, traînés dans les rues de Rome par une soldatesque furieuse, y furent l'objet des plus cruels outrages. Leur supplice aurait duré longtemps; mais les mercenaires germains ayant paru vouloir prendre fait et cause pour les deux empereurs, les prétoriens se hâtèrent de mettre à mort ces vieillards. Jules Capitolin dit que l'on comptait Balbin parmi les bons poëtes de son temps.

BALBOA (VASCO-NUNEZ DE), né vers l'an 1475, à Xérez de Badajoz, fut un des aventuriers espagnols qui tentèrent la fortune en Amérique. Il passa à Saint-Domingue, d'où, pour échapper à ses créanciers, il prit la fuite caché au fond d'un tonneau, à bord d'un des navires dont se composait l'expédition à la tête de laquelle Francisco de Enciso partait en 1510 pour Darien. Une révolte mit entre ses mains le commandement suprême de la colonie nouvelle. De vagues renseignements qui lui furent donnés sur l'existence d'un grand Océan à l'ouest le déterminèrent à entreprendre, en 1513, une expédition de découvertes; et le 25 septembre il apercevait la mer du haut d'un des promontoires de l'isthme de Panama. Des intrigues fomentées à la cour de Madrid firent nommer Pédrarias Davila gouverneur des contrées conquises par Balboa, qui accepta avec résignation, en 1514, cette autorité, et fit encore d'importantes découvertes. Pour amener une conciliation, Balboa épousa la fille de Pédrarias. Enfin Davila l'accusa de tentative de rébellion, lui fit faire un procès dans lequel on viola toutes les formes de la justice, puis le fit décapiter à Santa-Maria, dans le Darien, en 1517.

BALBUTIEMENT, vice de langage qui consiste à parler à voix basse, avec hésitation ou interruption, mais qu'il ne faut pas confondre avec le bégaiement. L'enfant balbutie les mots qu'il ne peut encore articuler, parce que les organes vocaux sont imparfaits, et que les idées chez lui sont confuses et inexactes. L'adulte n'est pas toujours à l'abri du balbutiement, qui s'observe surtout chez les personnes d'une intelligence bornée. D'autres fois cette imperfection se développe chez les personnes qu'une surprise ou un trouble ont jetées dans une sorte d'inquiétude momentanée. Dans d'autres circonstances, le balbutiement est produit par des éruptions boutonneuses de la bouche, l'imminence de l'apoplexie, le froid des fièvres

intermittentes, les spasmes, l'idiotie, le narcotisme, l'ébriété, la faiblesse provenant de l'abus des saignées.

BALBUZARD, genre de l'ordre des oiseaux de proie de Cuvier. Le balbuzard a un bec assez grand, très-acéré et très-prolongé; les cuisses et les jambes très-musculeuses, vêtues de plumes courtes, serrées et lustrées; les doigts robustes; les ongles presque égaux entre eux, très-grands, arqués en demi-cercle, et non creusés en gouttière; les ailes, de forme pointue, fort allongées, dépassent la queue; celle-ci, moyenne, est coupée carrément. Le balbuzard se nourrit presque exclusivement de poissons : c'est le plus intrépide pêcheur de tous les oiseaux carnassiers. Il plane et se balance dans l'espace comme le faucon; puis fond avec la rapidité de la foudre sur sa proie, qu'il ne saisit souvent qu'à un mètre au-dessous de la surface de l'eau.

BALCON, saillie pratiquée sur la façade extérieure d'un bâtiment, et portée par des colonnes ou des consoles, avec un appui de pierre ou de fer. L'usage du balcon paraît être moderne. On ne voit pas que les anciens, dont les maisons avaient très-peu d'ouvertures sur la rue, et qui faisaient venir du haut le jour qu'ils recevaient dans leurs appartements, connussent cette partie de l'architecture.

BALDAQUIN, ouvrage d'architecture élevé en forme de dais ou de couronne sur plusieurs colonnes, pour servir de couverture à un autel. Son origine remonte aux premiers siècles de l'Église, et il a pris la place des anciens *ciboires*, dont il emprunta les usages et la forme, un peu défigurée dans les compositions de nos jours. Il paraît qu'anciennement des rideaux, attachés autour du ciboire, cachaient au peuple la vue de l'autel et ne se relevaient que pendant le temps des cérémonies. De là l'idée du dais ou de cette espèce d'impériales, dont l'analogie rappelle toujours l'usage ancien des rideaux, et qui a été adopté également pour surmonter les lits. Le *baldaquin de Saint-Pierre* de Rome, élevé sous le pape Urbain VIII, est le plus grand ouvrage de bronze que l'on connaisse. Après ce baldaquin, on cite encore celui de Sainte-Marie Majeure, à Rome, exécuté par le *cavalier Fuga*, sous le pontificat de Benoît XIV. Le baldaquin des Invalides et celui du Val-de-Grâce n'offrent qu'une disposition bizarre de colonnes torses.

BALE, depuis 1501 le onzième canton de la Suisse, est borné par la France, le grand-duché de Bade, les cantons d'Argovie, de Soleure et de Berne. Une décision de la diète du 26 août 1833 a divisé le canton de Bâle en deux demi-cantons souverains, *Bâle-Ville* et *Bâle-Campagne*, avec chacun une demi-voix dans la diète fédérale. La culture des céréales, des fruits, de la vigne, l'élève du bétail et la pêche constituent les principales occupations de la population. On y fabrique des rubans de soie, des étoffes de coton et des cuirs.

La ville de Bâle a pour origine le poste romain *Basilia* ou *Basiliana*. Lors du partage de l'empire des Francs, le gau de Bâle échut à Louis le Germanique. L'empereur Henri I[er] reconstruisit la ville, qui était tombée en ruines. Elle s'accrut et fit partie de la Bourgogne, puis de l'empire d'Allemagne à partir de 1032. Bâle fut le siége d'un évêque, qui partagea la puissance souveraine avec diverses familles aristocratiques et avec la bourgeoisie. A la suite de nombreux troubles, la puissance de la noblesse fut brisée. L'autorité de l'évêque affaiblie, le pouvoir suprême passa aux mains des bourgeois. Bâle eut à soutenir de nombreuses guerres contre les seigneurs de la maison de Habsbourg, et, lors de la fondation de la confédération Helvétique, elle s'y rattacha étroitement, surtout après la bataille de Saint-Jacques, en 1444. Bâle accéda en 1501 à la paix signée entre l'empereur Maximilien I[er] et la confédération. En 1519 on imprima à Bâle les ouvrages de Luther, et vingt ans après la religion réformée y était généralement adoptée.

La bourgeoisie avait pris la direction des affaires à Bâle. La campagne se trouva opprimée. En 1798, sous la médiation française, une constitution proclama l'égalité des droits civils et politiques, mais la ville garda sa prépondérance. En 1814 une nouvelle constitution fit de l'égalité un vain mot. En 1830, les habitants de plusieurs communes redemandèrent leurs droits dans une pétition au grand conseil. La campagne prit les armes, et le 6 janvier 1831 un gouvernement provisoire fut établi à Liestall. Les milices urbaines et des troupes mercenaires vinrent occuper cette ville et en expulsèrent le gouverne-

ment provisoire. La guerre civile se ralluma pourtant. La campagne résista aux attaques de la ville et se constitua en corps politique indépendant, en vertu d'une loi adoptée à Liestall le 27 avril 1832. Les troupes urbaines furent battues, et les troupes fédérales vinrent occuper le canton. La diète reconnut sa séparation en deux parties, ce qui limita Bâle-Ville au territoire de la ville même et à trois villages sur la rive droite du Rhin.

Bâle-Ville promulgua sa nouvelle constitution le 3 octobre 1833. Elle fut amendée dans un sens libéral en 1847. Le canton de Bâle-Ville avait en 1860 41,251 habitants, dont 30,826 protestants.

Le canton de *Bâle-Campagne*, dont le chef-lieu est Liestall, avait en 1860 51,773 habitants, dont 41,721 protestants. Sa constitution date de 1833; elle a été modifiée en 1838.

La ville de Bâle comptait en 1860 37,918 habitants. Au quatorzième siècle elle fut horriblement ravagée par la *peste* ou *mort noire*. Parmi ses édifices, il faut citer, outre le pont du Rhin, construit en 1226, la cathédrale, construite de l'an 1010 à l'an 1019 par l'empereur Henri II, et où se trouvent les tombeaux de la femme de Rodolphe de Habsbourg, d'Érasme, d'Œcolampade, etc. A l'époque de la Réformation, l'université de Bâle fut un des principaux centres de la vie intellectuelle.

Il s'est tenu un concile à Bâle en 1431, sous le pape Eugène IV, Sigismond étant empereur. Il s'agissait de mettre fin aux troubles de la Bohême et de réformer l'Église. On n'y vota point par nation, comme à Constance; mais on divisa l'assemblée en députations, en comités, où les peuples étaient mêlés, et où le bas clergé fut admis; ce qui donna aux Allemands une prépondérance décidée. La majorité ayant déclaré qu'il fallait d'abord s'occuper de la réforme de l'Église, Eugène IV lança une bulle de dissolution. Sigismond jura de défendre le concile contre le pape; mais bientôt, pour être couronné dans Rome, il promit ses secours au pape contre le concile. Le pape n'en fut pas moins forcé de révoquer sa bulle et de reconnaître la légitimité du concile de Bâle. Cette assemblée ne brillait point par l'éclat de certains noms, mais par la fermeté et l'union de ses membres. Après avoir pendant deux ans défendu son existence, il reprit ses négociations avec les hussites, et, malgré les défenses et le dépit d'Eugène IV, il proposa une conférence à leurs théologiens, et leur livra des otages. Cette conférence fut sans résultat; mais les ambassadeurs du concile, chargés de suivre ceux des hussites à leur retour en Bohême, profitèrent habilement de la discorde survenue entre les calixtins et les taborites, pour conclure avec les premiers (6 janvier 1433) un traité qui leur accordait la communion sous les deux espèces. Par décrets en date des 22 janvier et 5 juin 1435, les pères supprimèrent la fête des Fous, les foires qui se tenaient dans les églises, etc.; puis ils abolirent les annates, les réserves et les expectatives. Le saint-siége devait se contenter des revenus des États de l'Église. Eugène IV reprit une attitude hostile. L'empereur grec, Jean VI, proposait de venir lui-même en Italie hâter la réunion de l'Église grecque à l'Église latine. Eugène saisit ce prétexte pour ouvrir un nouveau concile à Ferrare, et déclarer celui de Bâle schismatique (1437). Les pères de Bâle osèrent déposer Eugène IV (24 janvier 1438), et lui donner (17 novembre 1439) pour successeur Amédée, ancien duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Eugène IV déposa les archevêques de Mayence et de Trèves, partisans du concile de Bâle. Les électeurs réunis à Francfort promirent de résister. Par le *concordat des princes*, en 1447, le pape réhabilita les deux archevêques, et dans un esprit de conciliation, reconnut le concile de Bâle comme légitimement assemblé. Cette reconnaissance n'implique nullement la confirmation des décrets du concile qui blessaient l'autorité du pape et les droits du saint-siége. L'assemblée n'en fut point satisfaite, renouvela les décrets de Constance, déclarant le concile supérieur au pape et aboutit au schisme en créant l'antipape Félix V. Frédéric III lui avait retiré sa garde; après le départ des évêques allemands, les pères du concile tinrent encore pendant un an leurs séances, sous la protection des villes qui n'avaient pas été consultées dans ces différents traités avec Rome. Réfugiés à Lausanne, puis rassemblés à Lyon, ils se résignèrent, par la médiation et sur les conseils de la France, à reconnaître Nicolas V; ils

engagèrent Félix V à déposer la tiare, et le 19 avril 1449 ils prononcèrent eux-mêmes la dissolution du concile, après une lutte de dix-sept ans.

Deux *traités* furent conclus à Bâle. Le premier fut signé le 5 avril 1795, avec l'ambassadeur de Prusse; le second, le 22 juillet, avec l'ambassadeur d'Espagne, et tous deux par l'envoyé de la France. La Prusse et l'Espagne se séparaient, par ces traités, de la coalition, et reconnaissaient la république Française. La France était maintenue en possession des provinces situées sur la rive gauche du Rhin. L'Espagne recouvra tout ce que les armées républicaines avaient conquis au delà des Pyrénées, en même temps qu'elle abandonnait à la France la partie espagnole de Saint-Domingue.

BALÉARES, groupe d'îles de la Méditerranée, appartenant à l'Espagne. Il se compose de trois îles principales, *Majorque*, *Minorque* et *Cabrera*, situées en face de la côte de Valence. Il formait autrefois, avec les Pityuses (Iviça et Formentera), le royaume de Majorque, et constitue aujourd'hui la province des *îles Baléares*, qui compte 278,660 habitants.

Les îles Baléares donnent en abondance du blé, du chanvre, du lin, du vin, de l'huile, des amandes, tous les fruits du midi, et notamment des figues. On en exporte aussi beaucoup de sel. L'île de Cabrera seule est stérile; aussi ne sert-elle que de lieu de déportation. Les îles Baléares furent visitées de bonne heure par les Phéniciens et par les Grecs, qui s'y rendaient de Rhodes. Plus tard elles passèrent sous l'autorité des Carthaginois. Aulus Cœcilius Métellus *Balearicus* les assujettit à la puissance romaine, l'an 123 avant J.-C. En l'an 426 de notre ère, elles furent conquises par les Vandales, puis par les Visigoths, par Charlemagne, et en 798 par les Arabes, qui en restèrent maîtres pendant plus de quatre siècles. Reconquises par le roi Jacques Ier d'Aragon, elles constituèrent sous les descendants de ce prince un royaume particulier, qui fut réuni à la couronne d'Aragon en 1343.

BALEINE, genre de mammifères appartenant à l'ordre des *cétacés*, et caractérisé par les *fanons* qui bordent, en place de dents, la mâchoire supérieure, et les *évents* à double ouverture placés sur le milieu de la longueur du front. Les baleines sont les plus gros de tous les animaux; leur taille est monstrueuse, la forme de leur corps elliptique; leur peau nue est de couleur brune, grisâtre ou noirâtre. Chez elles, comme chez tous les cétacés, les membres antérieurs sont transformés en nageoires, et les postérieurs manquent tout à fait. Leur tête est extrêmement volumineuse, même proportionnellement à leur masse totale, dont elle forme au moins le quart; mais cette énorme tête, dont les os sont excessivement épais, ne contient qu'un bien petit cerveau. Les organes des sens sont également peu développés : l'œil est très-petit, l'ouïe est fort obtuse; l'odorat existe certainement, mais il est loin d'être subtil; le toucher ne paraît avoir quelque délicatesse que sous l'aisselle, par où les mères serrent leur petits; la langue est immobile, et le sens du goût probablement à peu près nul; les baleines n'exercent aucune mastication; leur mâchoire supérieure, en forme de carène, a ses deux côtés garnis de fanons ou lames transverses, minces et serrées, effilées à leurs bords, et formées de cette espèce de corne fibreuse connue aussi sous le nom de *baleine;* la mâchoire inférieure loge la langue, ne porte aucune armure, et enveloppe, quand la bouche se ferme, toute la partie interne de la supérieure, avec les lames cornées dont elle est revêtue. Lorsque la bouche s'ouvre, l'eau s'y précipite; puis, comprimée immédiatement après par le rapprochement des mâchoires, elle s'échappe en tamisant à travers les fanons de la baleine tous les petits animaux qu'elle contenait. Ces géants du règne animal ne vivent que de très-petites proies, des moindres poissons, et surtout des mollusques et des zoophytes qui remplissent le fluide dans lequel ils se meuvent, et dont ils engloutissent, à chaque instant et sans choix, des quantités immenses. Les évents sont deux trous qui pénètrent dans l'arrière-bouche : c'est par là que la baleine reçoit l'air qui s'introduit dans ses poumons lorsqu'elle vient respirer à la surface de l'eau, et c'est par les mêmes orifices qu'elle rejette avec force l'eau qui pénètre dans sa gorge et forme ainsi ces jets d'eau qui ont fait donner aux animaux de ce genre, comme à tous les cétacés du même ordre, le nom commun de *souffleurs*.

C'est dans les mers polaires, et parfois aussi dans la Baltique, que se trouvent en général les baleines. Il paraît qu'elles

s'avançaient autrefois assez fréquemment jusque dans nos parages, où l'on n'en voit maintenant que rarement. Vers le mois de novembre, elles quittent les mers du pôle, et s'avancent au midi; mais dans le mois de mars elles retournent dans leurs glaces. Ce sont des animaux d'un caractère éminemment pacifique, qui n'attaquent jamais, puisqu'ils n'ont aucune espèce d'armes offensives, et ne résistent guère que par leur masse à leurs ennemis. Les mouvements des baleines sont lourds et embarrassés; leur vitesse est de même peu considérable, et les espèces les plus agiles ne font pas plus de 18 kilomètres à l'heure. Une foule de petits animaux tourmentent les baleines en s'attachant à leur peau, en pénétrant dans leur chair, et en se nourrissant de leur substance, sans qu'elles aient aucun moyen de s'en débarrasser. La croissance des baleines est lente et la durée de leur vie doit être fort longue, mais elle n'est pas connue exactement.

Le genre des baleines se divise en trois sections ou sous-genres : les *baleines proprement dites*, les *baleinoptères à ventre lisse*, et les *baleinoptères à ventre plissé*. Les *baleines proprement dites* se reconnaissent à l'absence de nageoire sur le dos. C'est à cette division qu'appartient la *baleine franche*, dont la plus grande longueur est d'environ 23 mètres. La couleur de sa peau est tantôt noire, tantôt d'un noir mêlé de gris, ou varié de diverses couleurs. Le *gibbar* des Basques, le plus grand des cétacés, atteint jusqu'au delà de 32 mètres, et il est beaucoup plus mince que la baleine franche; sa couleur est brune en dessus, blanchâtre en dessous; sa nageoire dorsale est triangulaire, courbée en arrière à son sommet. Son lard est moins riche en huile que celui de la baleine franche. Celle-ci fournit jusqu'à 120 tonneaux d'huile. La *jubarte* des Basques, baleinoptère à ventre plissé, est caractérisée par sa nuque élevée et arrondie, son museau avancé, large et un peu arrondi, les tubérosités presque demi-sphériques qui sont situées en avant des évents; elle égale ou surpasse en longueur la baleine franche, mais elle est beaucoup plus mince; elle se trouve surtout dans les mers du Nord, près du Grœnland. Le *rorqual*, caractérisé par la mâchoire inférieure arrondie, plus avancée et beaucoup plus large que celle d'en haut, la tête courte à proportion du corps et de la queue; habite particulièrement le nord, s'avance jusqu'au 34e degré, et pénètre dans la Méditerranée. On connaît aussi plusieurs espèces à l'état fossile, dont trois appartiennent au sous-genre des baleines proprement dites, et deux ressemblent beaucoup au rorqual.

C'est un fait aujourd'hui reconnu et constaté, que les baleines diminuent d'une manière appréciable. La reproduction de ces cétacés n'est pas en rapport avec leur destruction, et l'on peut supposer que dans un laps de temps plus ou moins long ils auront entièrement disparu. Il faut ajouter aussi que, chassés par la guerre terrible qu'on leur fait depuis un demi-siècle, ils émigrent chaque jour et abandonnent l'océan Atlantique pour se réfugier dans les parties les plus inaccessibles du Pacifique.

La pêche de la baleine remonte aux siècles anciens. Elle était en usage chez les Tyriens, les Grecs, les Romains et les habitants des bords du golfe Arabique. Elle était également pratiquée en Chine dès les temps reculés, et au neuvième siècle elle y formait une branche de commerce et d'industrie fort lucrative. En Europe, les peuples du Nord, et principalement les Islandais, les Norvégiens, les Finlandais, l'exploitaient avec succès sur les côtes de la Finlande, de la Laponie et du Grœnland. Mais les Basques l'emportaient sur eux tous. Longtemps ils se bornèrent à poursuivre la baleine dans le golfe de Gascogne; ce ne fut guère que vers le quinzième ou le seizième siècle qu'ils poussèrent leurs expéditions jusque dans les parages du Canada et du Grœnland. Alors ils n'y employaient pas moins de 50 à 60 navires et de 9,000 à 10,000 marins chaque année, et fournissaient à toute l'Europe la plus grande partie des huiles de baleine dont elle avait besoin. Les marins de la Bretagne, de la Normandie, de l'Aunis et de la Guienne partagèrent durant de longues années avec les Basques les bénéfices immenses que procurait la pêche de la baleine. Dans le cours du seizième siècle, les armements des Hollandais commencèrent à prendre de l'importance. Leurs succès éveillèrent la cupidité et la jalousie des Anglais, qui dès l'année 1598 entrèrent en concurrence avec eux, expédièrent plusieurs bâtiments pour la pêche du Grœnland, et plus tard essayèrent même par la violence de les dégoûter d'une industrie dont ils désiraient vivement

s'assurer le monopole. Les Hollandais persévérèrent dans leurs entreprises, et formèrent au Spitzberg un vaste établissement pour la fonte de la graisse de la baleine, qui doubla encore leurs profits. Les avantages de cette pêche avaient d'ailleurs attiré dans ces latitudes élevées une foule de navires brémois, hambourgeois et danois. Il y eut des démêlés sanglants; mais on finit par s'accorder : on se partagea les bancs et les côtes, et chacun put paisiblement se livrer à une pêche qui occupa souvent à la fois jusqu'à 400 gros bâtiments de toutes nations. Le gouvernement français profita en 1783 du rétablissement de la paix pour chercher à raviver cette branche d'industrie; mais ce fut en vain. Sous la Restauration on établit des primes pour encourager la pêche de la baleine.

La pêche de la baleine se fait au moyen d'un harpon qu'on lance à la main, d'un canot, sur le corps de la baleine auquel il demeure fixé. La baleine s'abandonne parfois à des mouvements violents et fait vibrer en l'air son énorme queue, capable de briser un canot en mille pièces; mais le plus ordinairement elle plonge avec une vitesse effrayante. On laisse aller la corde à laquelle le harpon est attaché. Au bout d'une demi-heure la baleine reparaît à la surface de la mer pour respirer. On lui lance un nouveau harpon, deux si l'on peut; elle plonge encore. Quand elle revient, on l'attaque des canots avec des lances de 5 mètres de longueur et dont le fer a 1 mètre 66. Des flots de sang mêlé d'huile jaillissent bientôt de ses blessures, rougissent l'eau de la mer, et inondent même quelquefois les pirogues et les pêcheurs. Cette énorme perte de sang diminue les forces de la baleine. Cependant, à l'approche de sa fin, elle se livre souvent à des transports furieux, et, dressant sa queue, la fait tournoyer en battant l'eau avec un bruit qui parfois s'entend à 4 kilomètres de distance. Enfin, épuisée et vaincue, elle se tourne sur le dos ou sur le côté, frappe la mer à petits coups précipités de ses deux nageoires latérales, dont le mouvement dure peu, et expire. Dès que la baleine est morte, les canots la remorquent jusqu'au bâtiment, et l'amarrent fortement à l'un de ses flancs. On songe alors à l'extraction de sa graisse et de ses fanons. Les marins chargés du dépècement s'habillent de vêtements de cuir et garnissent leurs bottes de crampons de fer, pour pouvoir se tenir fermes sur la peau de la baleine, qui n'est ni moins unie ni moins glissante que celle de l'anguille. Munis de couteaux de bon acier, nommés *tranchants*, ils commencent leur besogne par le derrière de la tête du cétacé. On enlève des tranches d'un demi-mètre de large de la tête à la queue. On partage ces tranches en morceaux pesant environ un millier qu'on tire sur le pont et qu'on place dans la cale. On dépouille encore la tête, la langue, la lèvre inférieure, et quand le dépècement est terminé on pousse la carcasse à la mer. Les oiseaux de mer, les requins et d'autres poissons voraces se précipitent sur ces débris. On s'occupe ensuite à bord de débarrasser les tranches de lard de la couenne qui les recouvre, de les diviser de nouveau en morceaux de trois décimètres carrés, et de les encaquer dans des tonnes; c'est en cet état qu'on les rapporte au port d'armement, où la fonte en est opérée et l'huile extraite. Des différentes espèces de cétacés, le cachalot est le seul qui fournisse le *sperma-ceti* ou *blanc de baleine*. L'huile de baleine sert à toutes sortes d'usage, à l'éclairage, à la préparation des cuirs, à la fabrication du savon, à l'apprêt des étoffes, etc. Les fanons trouvent également leur emploi dans différentes industries.

Les Kamtschadales et les Grœnlandais pêchent la baleine sur leur côte. Ce cétacé leur fournit la plupart des objets dont ils ont besoin : ils mangent sa chair cuite séchée ou à demi corrompue, et fabriquent avec le reste de sa dépouille des vêtements, des chaussures, des outres, des filets, des manches de couteaux, des canots, etc. Les uns se servent pour prendre la baleine de dards empoisonnés, de filets faits de courroies de morses; d'autres, de lances et de harpons. Les capitaines Scoresby et Kay essayèrent de substituer au harpon des fusées à la Congrève lancées par une arme à feu. Les baleines frappées mouraient plus promptement ; mais le haut prix de ces projectilles n'a pas permis d'en généraliser l'usage.

En astronomie, la Baleine est une constellation australe, qu'on nommait aussi *Dragon*. Placée dans le ciel sous les Poissons et le Bélier, cette constellation, par sa brillante étoile *secondaire*, fait un triangle équilatéral avec Ariès et les Pléiades. La Baleine est remarquable par les

phénomènes de deux de ses étoiles. La première augmente, de siècle en siècle, d'intensité et d'éclat ; la seconde, une des changeantes du ciel, dont les variations sont, avec celles du *Cygne*, les plus appréciables, passe périodiquement, dans l'espace de 333 à 334 jours, d'un éclat modéré à celui de *tertiaire*, époque à laquelle, pendant quinze jours, elle brille de sa plus vive lumière, qui va s'affaiblissant, et recommence une semblable période, sauf quelques inégalités ou son absence totale à l'œil. Hévélius rapporte qu'elle fut invisible quatre années de suite, depuis octobre 1672 jusqu'en décembre 1676.

BALISIER, genre de plantes de la famille des amomées. Ces plantes figurent très-bien dans des plates-bandes, mais elles craignent le froid. Les racines du *balisier de l'Inde*, improprement appelé *canne d'Inde*, sont composées de gros nœuds de tubercules fibreux et chevelus, d'où partent quelques tiges, hautes de près de deux mètres, enveloppées de feuilles qui forment d'abord des cornets bien roulés, et se déploient peu à peu; elles se font alors remarquer par leur ampleur et sont rayées de plusieurs nervures transversales. Ses fleurs occupent le sommet des tiges; elles sont d'un beau rouge; chacune d'elles est un tuyau découpé profondément en cinq ou six pièces inégales. Le calice présente à sa base un embryon qui, devenu fruit, contient dans ses trois cellules membraneuses des semences brunes, rondes, dures, grosses comme de petits pois, et dont on fait des chapelets. Le *balisier comestible*, originaire du Pérou, fournit des tubercules que l'on mange cuits sous la cendre; mais c'est un mets peu agréable. C'est d'ailleurs une belle plante, au feuillage brillant, bien nervé. Les gaînes de ses feuilles sont teintées de rouge, ainsi que les feuilles elles-mêmes. Ses fleurs sont rares et du plus bel orange. Elles paraissent à l'arrière saison. Le *balisier bicolore* a des tiges et des nervures pourpres. Le *balisier géant* atteint 3m,50 de hauteur ; son feuillage se couronne d'épis du plus riche écarlate. Le *balisier de Warscewicz* ne dépasse guère 1m en hauteur. Il forme des touffes épaisses, ornées d'un feuillage teinté de pourpre ; ses petites fleurs sont nombreuses et cramoisies. Le *balisier élégant* a le feuillage nerveux, d'un beau vert émeraude, des fleurs nombreuses rose safrané. Le *balisier glauque* est presque nain ; son feuillage est dressé, ovale, aigu, bleuâtre, ses fleurs ont des corolles jaunes. Le *balisier à feuilles de bananier* est une espèce géante au feuillage aussi ample que celui des bananiers. On cite encore le *balisier à fleurs de lis*, à épis d'un blanc pur, dont l'odeur rappelle celle du chèvrefeuille ; le *balisier à fleurs d'iris*, donnant de vastes panicules retombantes pareilles à une gerbe de pourpre ; et le *balisier robuste*, au feuillage d'un vert foncé. Les balisiers sont sans doute originaires de l'Amérique ; le balisier dit de l'Inde ne se trouve dans ce pays qu'à l'état cultivé, tandis qu'il peuple de vastes contrées de l'Amérique méridionale à l'état de nature. Nous devons son introduction à des religieux Portugais de Carmas, qui l'apportèrent, vers la fin du dix-huitième siècle, en Portugal, d'où il se répandit en Espagne, puis en Italie, et de là sur tout le continent européen. Le balisier d'Inde, adopté pour les serres, fut suivi de nombreuses espèces qui parurent d'abord en Angleterre. Elles passèrent de mode en ce pays ; mais l'Allemagne les remit en honneur et en tira plusieurs variétés. Les balisiers sont très-recherchés aujourd'hui en France, et font l'ornement de nos jardins et de nos squares.

BALISTE, instrument de jet des anciens, nommé aussi *scorpion*. Pour en comprendre le mécanisme, il faut imaginer deux écheveaux tendus verticalement à quelque distance l'un de l'autre, et chacun de ces écheveaux traversé par une tige horizontale ; les deux extrémités les plus éloignées de ces tiges étaient jointes par une corde qui complétait le mécanisme de l'arc. Pour monter la baliste, on saisissait la corde par le milieu avec un croc, ou de toute autre manière, et, au moyen de leviers, de treuils peut-être, on bandait les deux écheveaux à la fois ; on plaçait le trait ou la pierre dans le canal ; on pointait, on lâchait la détente, et le coup partait.

Les Romains des premiers siècles de notre ère, qui faisaient usage de ces machines, les avaient montées sur des roues. Ils employaient pour les écheveaux des nerfs, des crins ou des cheveux. Cela nous fait comprendre pourquoi l'antiquité vit quelquefois dans les villes assiégées les femmes couper leur chevelure pour la faire servir à prolonger la défense.

La force de cet engin des anciens était

prodigieuse. Cette machine lançait des pierres de toutes formes et d'un poids énorme. Souvent même on chargeait les balistes avec des corps d'hommes et de chevaux. Athénée raconte que l'une d'elles lançait des pierres pesant environ 350 livres. Les balistes employées par Archimède dans sa défense de Syracuse étaient chargées de projectiles du poids de 1,200 livres. Il détruisit par ce moyen un énorme engin de guerre que Marcellus avait amené sur huit galères. César fut le premier qui eut l'idée d'employer la force de la baliste au renversement des murailles.

BALISTIQUE. C'est l'appréciation du mouvement des corps pesants lancés en l'air; d'abord elle était l'art de faire jouer les machines de guerre, maintenant elle embrasse les armes pyrobalistiques de l'artillerie et de l'infanterie; elle calcule les lignes des trajectoires, le tir des bouches à feu, l'effet des projectiles, la mesure de l'angle qu'en ces opérations l'axe des tubes forme avec l'horizon; elle évalue la portée, en la supputant sur la distance connue du but, sur le poids de la charge de l'arme à feu, sur la proportion et la pesanteur des mobiles, et même sur la disposition de l'atmosphère et la mesure des couches d'air. Cette science a pris une importance nouvelle depuis les dernières inventions de l'artillerie, l'application des rayures aux carabines et aux canons, l'emploi de cuirasses de fer pour les navires, et les recherches sur la composition de la poudre et la forme des balles.

BALIVEAU. On appelle ainsi, en termes d'eaux et forêts, les jeunes arbres choisis et réservés lors de la coupe d'un bois, et que l'on destine à croître en haute futaie. Les baliveaux qui sont du même âge que le taillis, c'est-à-dire venus de semence en même temps que lui, s'appellent *baliveaux de l'âge;* ceux de deux ou trois âges, *baliveaux modernes*, et ceux de plus de trois âges, *baliveaux anciens*.

BALKAN (Mont), l'*Hæmus* des anciens, l'*Émineh-Dagh* (le bouclier) des Turcs, l'un des principaux systèmes de montagnes de l'Europe, dans la Turquie et dans la Grèce, et dont la chaîne principale, se continuant avec celle des Alpes, commence à la vallée de Narenta, et se termine au cap Emineh, sur la mer Noire. Cette chaîne sépare la Bosnie, la Servie et la Bulgarie de l'Herzegovine, l'Albanie et la Roumélie. La chaîne centrale du Balkan isole presque complétement les pays qu'elle domine. Les déchirures profondes et étroites de sa cime ne forment que des sentiers à peine praticables pour les bêtes de somme. Quatre routes stratégiques traversent les Balkans et convergent du Danube à Andrinople. La plus ancienne, celle de la porte Trajane, va de Sophia à Philippopoli, ou de Vienne à Constantinople. Ce passage porte le nom de l'empereur qui le fit ouvrir.

Depuis des siècles le Balkan est le boulevard de Constantinople contre les invasions du Nord. Au mois de juillet 1829 le feldmaréchal Diebitsch franchit avec l'armée russe cette chaîne de montagnes, faiblement défendue par les Turcs, mais protégée par ses obstacles naturels. Dès le 26 juillet il était parvenu sous les murs de Karnebat, et était en pleine marche sur Andrinople. Il dut à cette opération le glorieux surnom de *Sabalkanski*, ou *Vainqueur des Balkans*.

BALLADE. La ballade, comme son nom l'indique, devait être originairement un chant destiné à accompagner les danses. Sebilet dit dans son *Art poétique :*

Du *son* se fit sonnet, du *chant* se fit *chansons*,
Et du *bal* la *ballade* en diverses façons.
Ces trouvères allaient par toutes les provinces,
Sonner, chanter, danser leurs rimes chez les princes.

La ballade française est composée de couplets faits sur les mêmes rimes et finissant par le même vers. La ballade contient ordinairement trois strophes ou couplets, et un envoi. Les strophes sont de huit, dix ou même douze vers; anciennement elles étaient quelquefois de neuf ou de onze. Les vers ont tantôt huit, tantôt dix syllabes; mais ils sont tous de la même mesure dans la même ballade. Les ballades les plus exactes ont un envoi de quatre vers lorsque les strophes sont de huit, de cinq lorsqu'elles sont de neuf ou de dix, et de six quand elles ont onze ou douze vers. On trouve cependant quelques ballades sans envoi et même sans refrain; mais c'est une exception. Ce genre de petit poëme eut une grande vogue en France jusqu'au règne de Louis XIV.

Les mêmes caractères à peu près distinguent la ballade chez tous les peuples méridionaux. Dans le midi, la ballade est lyrique, elle chante; dans le nord elle est épique, elle raconte. Les vieilles *ballades anglaises* sont de longs récits en strophes, où la forme proprement dite est comptée

pour peu de chose. Dans quelques-unes, cependant, un vers se répète d'un couplet à l'autre; d'autres ont un refrain insignifiant. Tandis que les *troubadours* de nos contrées méridionales faisaient danser au bruit de leurs ballades les dames et damoiselles, les bardes de l'Angleterre, ou les *minstrels*, qui leur avaient succédé après la conquête des Normands, accompagnaient les leurs d'une pantomime qui en reproduisait le sujet.

L'ancienne ballade française est tout à fait abandonnée. Ce qu'on appelle de ce nom parmi les modernes se rapproche de la ballade anglaise; les *ballades allemandes* de Schiller, de Gœthe, de Burger, etc., sont composées dans ce type. Cette sorte de poëme est pour l'Angleterre et pour l'Écosse, où elle fut toujours populaire, ce que la romance est pour l'Espagne: un cadre où viennent se placer tour à tour l'histoire, les traditions, les croyances, les superstitions nationales.

BALLE, sphère ou boule, le plus ordinairement en plomb, que l'on coule dans des moules en fer ou en cuivre, et qui sert de projectile pour les armes à feu. Dans l'idée de rendre les balles plus meurtrières, on a quelquefois remplacé le plomb par un autre métal; on croyait encore empoisonner les balles en les enduisant de graisse imprégnée d'arsenic. Souvent aussi on rend irrégulière la forme du projectile en le mordant : on obtient ainsi des *balles mâchées*, dont l'extraction est plus difficile.

Après que M. Delvigne eut imaginé, en 1827, de forcer une balle sphérique, entrant librement dans le canon d'un fusil, à l'aide d'une baguette ordinaire, sur le ressaut d'une culasse à chambre, on chercha un moyen de perfectionner cette invention. La première carabine des tirailleurs, modèle de 1837, se chargeait avec une balle sphérique. Elle n'avait qu'une faible portée. La balle était encore sphérique dans le modèle de carabine Delvigne donnée aux chasseurs à pied en 1842. En 1844, M. Thouvenin, officier d'artillerie, apporta un grand changement au procédé de M. Delvigne en forçant la balle sur une tige en acier vissée dans une culasse à bouton plein. Une commission mixte, composée d'officiers d'artillerie et d'infanterie, adopta une balle oblongue, cylindro-conique, inventée par M. Tamisier, et qui, tirée dans une carabine à tige d'un nouveau modèle, dit de 1846, donna des résultats supérieurs à ceux qu'on avait obtenus jusque-là. En 1849, M. Minié, officier d'infanterie, présenta une balle évidée, se forçant elle-même par l'intermédiaire d'un culot à l'aide du gaz dégagé par la poudre. Cette invention dispensait du forcement de la balle sur la tige, mais elle compliquait la fabrication de la cartouche. En 1853, le même inventeur trouva une balle évidée se forçant dans les rayures sans l'intervention du culot. Cette balle, du poids de 36 grammes, tirée avec une charge de 4 gr. 850, fut adoptée en 1854 pour la garde impériale. A 600 mètres de distance on mettait 21 balles sur cent dans une cible de 5 mètres carrés. En 1857, une nouvelle balle évidée, sans culot, imaginée par M. Nessler, et du poids de 32 grammes, fut adoptée pour tous les fusils d'infanterie avec une charge de 4 gr. 50 de poudre. En 1863, une nouvelle balle, du poids de 36 grammes et à évidement quadrangulaire, fut reconnue d'une justesse supérieure. L'adoption des armes se chargeant par la culasse a permis de revenir à des balles plus simples.

En Angleterre, M. Whitworth imagina, en 1859, une balle très-allongée s'adaptant exactement au canon d'une carabine rayée en hexagone.

En 1857, M. Devisme fit connaître une *balle foudroyante* ou *explosive*. En 1849, il avait déja imaginé la balle cylindro-conique à pointe d'acier pour la chasse au lion et aux grands animaux féroces, mais elle parut encore insuffisante. La première balle foudroyante, de forme cylindrique, était longue de 8 centimètres. Elle se composait d'un tube en cuivre, recouvert à sa base d'une couche de plomb sur une longueur d'environ 2 centimètres; sur cette couche de plomb se trouvait un relief : les parties saillantes s'adaptaient juste dans les cannelures de la rayure du canon. La partie supérieure était un cône en cuivre se vissant dans le tube de la balle. Ce cône était armé d'un piston à l'extrémité inférieure duquel se trouvait placée une capsule ordinaire, laquelle venait s'appuyer sur une traverse en acier qui déterminait la percussion par le refoulement du piston en contact avec le corps qu'il rencontrait dans la course du projectile. Cette balle contenait 6 grammes de poudre. Des essais de balles explosives eurent lieu d'abord sur des chevaux. A 15

mètres, six chevaux frappés à la poitrine ou dans les flancs tombèrent à l'instant, comme foudroyés, sans pouvoir faire un pas. Jules Gérard pensa que pour le lion, le tigre et l'éléphant, le projectile essayé sur les chevaux ne serait pas suffisant. M. Devisme en fit donc du calibre de 21 millimètres, long de 10 centimètres et contenant 15 grammes de poudre. Dès le mois de juin 1858, une lionne tombait frappée d'une balle Devisme en Afrique, au gué de la Bride. La balle avait touché à l'épaule et avait éclaté en pleine poitrine de l'animal. D'autres chasseurs s'en sont servis depuis.

BALLE (Jeu de). Ce jeu, qui remonte à la plus haute antiquité, faisait partie de la gymnastique des anciens et charme encore les loisirs des écoliers de notre temps. La balle dont ils se servent, et qui a le volume d'une orange, se confectionne avec de la laine, des chiffons, du parchemin et du caoutchouc. Ce jeu est un exercice salutaire, propre à développer la force et l'adresse des enfants.

BALLET. Ce mot vient du français *baller*, qui voulait dire danser, chanter, se réjouir. Parfois le ballet est accessoire à la pièce ; ce sont des fêtes, des cérémonies qui s'exécutent dans le cours d'un opéra, ou qui le terminent : les meilleurs de ces sortes de ballets sont ceux qui se lient à l'action. Les anciens avaient des ballets, et les cinquante Furies d'Eschyle chantant le terrible hymne des chaînes dans la tragédie des *Euménides*, exécutaient un ballet lié à l'action. Les Danaïdes s'approchant des autels des dieux, avec des rameaux à la main, dans *les Suppliantes* du même auteur, offraient encore un ballet-pantomime. Les ballets qui ne tiennent point à l'action se nomment *divertissements ;* et celui qui est placé à la fin, sans sujet, *divertissement général*.

La musique des ballets doit être composée d'*airs de danse ;* ces airs ont un caractère particulier : leur rhythme doit être très-marqué, avoir une expression particulière et locale qui convienne au genre de l'action, au lieu de la scène, aux personnages que représentent les danseurs. Quelquefois c'est la danse qui est le sujet principal, et chaque divertissement amène une petite action exprimée en peu de mots ; c'est ce qu'on appelle *ballet-opéra :* ce genre de spectacle n'est plus en usage. Quelquefois l'action du drame est interrompue, à chaque acte, par un ballet qui a une action particulière, mais dont les personnages sont pris dans le sujet de la pièce : tels sont le ballet des *Tailleurs* et celui des *Marmitons* dans *le Bourgeois Gentilhomme*. Ces sortes de ballets se nomment *intermèdes*. On appelle *ballet d'action* une pantomime servant à plusieurs actes, dont le sujet est héroïque, noble ou comique.

Le premier ballet dont il est fait mention fut offert, dans Tortone, en 1489, à Galéas, duc de Milan, qui venait d'épouser Isabelle d'Aragon. C'étaient à cette époque plaisirs royaux. Les ballets poétiques, les ballets allégoriques et moraux leur succédèrent. On fit aussi des ballets de fantaisie. La division de toutes ces compositions chorégraphiques était en cinq actes ; chacun présentait trois, six, neuf et même douze entrées. Ce fut Catherine de Médicis qui, en 1581, donna au Louvre le premier ballet exécuté en France, lequel fut annoncé sous le titre de *Grand Ballet de Circé et ses nymphes*, de la composition de Baltasarini, dit Beaujoyeux, paroles de Renaud et de Baillif. Il coûta la somme exorbitante de 3,600,000 livres. Plus de quatre-vingts ballets furent représentés à la cour de Henri IV, et le grave Sully, qui en était l'ordonnateur, s'y montra maintes fois exécutant les pas que la sœur du roi lui avait appris. La cour de Louis XIII étant fort triste, le duc de Nemours inventa, pour l'égayer, des ballets qui devaient être d'assez mauvais goût, à en juger par le titre de l'un d'eux, où Louis XIII figura : le ballet de *Maître Galimatias, pour le grand bal de la douairière de Billebahaut et de son fanfan de Sotteville*. Richelieu rendit aux ballets leur gravité et leur ennui ; en 1641, on vit danser à la cour deux grands ballets : *le Temple de la Gloire* et *la Prospérité des armes de France*. Ces productions, tirées de la Fable, ne furent remarquables que par leur faste.

Les spectacles de la cour, l'opéra que Mazarin introduisit à Paris en 1645, formèrent peu à peu le goût des Français, et le ballet suivit les progrès des autres compositions dramatiques. *Cassandre*, ballet dont Benserade avait fait les récits, fut le premier dans lequel on vit danser Louis XIV, alors âgé de treize ans ; on l'exécuta le 26 février 1651. Ce monarque régala sa cour de ses ronds de jambe et de ses entrechats jusqu'en 1669. On repré-

senta à la salle de la rue Guénégaud *le Triomphe des Dames*, comédie de T. Corneille, dont le ballet du *Jeu de piquet* est un des intermèdes. On dansa sur le théâtre de l'Académie royale de musique dès son ouverture. La danse n'y fut qu'en sous-ordre pendant quelque temps; les rôles de femmes dans le ballet étaient remplis par des hommes travestis et masqués. Le premier ballet où les femmes se montrèrent avait pour titre *le Triomphe de l'Amour*. Lulli n'avait pourtant que quatre danseuses; il lança bravement sur la scène Mlles la Fontaine, Roland, Lepeintre et Fernon; leur succès fut prodigieux. Les ballets de ce temps n'étaient que des opéras coupés de manière à donner un peu plus de développement à la danse. Lulli réforma le ballet en introduisant la danse légère, que l'on traitait auparavant de *baladinage*. Les danseurs ne paraissaient sur le théâtre qu'avec un masque; les femmes n'avaient pas voulu perdre une partie de leurs avantages en se couvrant la figure.

Louis XIV fonda en 1661 l'Académie de danse, qui tenait ses séances dans un cabaret ayant pour enseigne *l'Épée de bois*. Galant du Désert, maître à danser de la reine, présidait cette académie. C'est la Camargo qui battit les premiers entrechats en 1730, et elle ne les battit qu'à quatre. Trente ans plus tard, Mlle Lany, excellente danseuse, les battit à six; ensuite on les battit à huit. On a vu un danseur les frotter à seize en avant. La pirouette ne s'est montrée sur notre grand théâtre qu'en 1766 : elle y fut apportée de Stuttgard, par Ferville et Mlle Heinel. Quinault disposait avec art les fêtes et les divertissements de ses opéras; Lamotte et ses contemporains prirent ensuite une autre route, et le mauvais goût du siècle de Louis XV porta sa funeste influence sur les ballets.

Noverre parut; il retrouva l'art de la pantomime, et donna les premiers modèles du ballet d'action tel que nous le possédons, modèles que Maximilien Gardel, Dauberval et Gardel jeune surent perfectionner. Maximilien Gardel avait quitté le masque; ses camarades l'imitèrent bientôt; les choristes dansants l'ont conservé pourtant jusqu'en 1785. La famille Vestris, originaire de Florence, a régné près d'un siècle sur notre empire dansant. Gaétan Vestris parut en 1748 à l'Opéra, qu'il n'a quitté qu'en 1800; il avait quatre frères qui suivaient la même carrière. Son fils Auguste, virtuose du plus grand talent, se fit admirer dans la pantomime et l'exécution des pas. Il débuta à l'Opéra le 25 août 1772, dans *la Cinquantaine*, et s'est retiré le 27 septembre 1816 par *l'Enfant prodigue*. On compte parmi ses élèves Perrot et Taglioni. Mlle Guimard, Mmes Gardel, Clotilde, Bigottini, brillèrent encore sur notre scène lyrique. Noverre donna quelques ballets à Milan, et sa manière se propagea dans toute l'Italie. Les danseurs de l'Opéra figuraient à la fête que Robespierre dédia à l'Être suprême; et plusieurs pièces révolutionnaires, telles que *l'Offrande à la liberté*, ballet; *la Réunion du 10 août*, opéra en cinq actes, furent représentées du temps de la République. Dans *la Rosière républicaine*, A. Vestris, en sans-culotte, dansait un pas de trois avec deux religieuses, représentées par Mmes Pérignon et Adeline.

Après Gardel, Milon, Aumer, Blache composèrent des ballets. Scribe donna les programmes de quelques-uns. C'est à Adolphe Nourrit que l'on dut celui de *la Sylphide*, ballet composé par M. Taglioni, et dans lequel Mlle Taglioni, sa fille, s'est signalée. *Le Dieu et la Bayadère*, opéra-ballet, a été écrit pour cette virtuose ravissante. Le ballet des nonnes, dans l'opéra de *Robert le Diable*, est d'un très-grand effet. Dans ces derniers temps M. Théophile Gautier a fait le canevas de quelques ballets qui ont eu du succès. Saint-Léon en a dessiné plusieurs. Auber, Adam et Halévy ont fait la musique de jolis ballets. Depuis la révolution de Juillet les ballets d'action sont passés de mode. La pantomime a été abandonnée pour la danse. Les chorégraphes cherchent surtout leurs sujets dans le monde des esprits; le rêve a remplacé la réalité : c'est le *ballet fantastique*. L'Italie n'a pas renoncé aux grands ouvrages chorégraphiques en trois ou cinq actes, bourrés d'incidents, de péripéties, de surprises, comme un véritable mélodrame. Le mime y trouve encore un rôle.

Il n'y a pas que l'Opéra qui donne des ballets. Très-souvent les scènes de mélodrames introduisent des divertissements dans leurs pièces et surtout dans les féeries.

BALLON, vessie enflée d'air et recouverte de peau ou sphère de caoutchouc,

dont on se sert pour jouer, en se la renvoyant avec le poing, ou avec le bras couvert d'un brassard, ou avec le pied. Le partner, placé à distance, la renvoie de même après son premier bond; et l'adresse des joueurs n'est en défaut que lorsqu'ils ne parviennent pas à l'atteindre pour la repousser.

BALLOTTAGE. On appelle ainsi, dans le mécanisme des élections, un tour de scrutin qui décide lequel l'emportera de deux compétiteurs qui ont eu le plus de voix dans un scrutin précédent, scrutin dans lequel on ne peut porter valablement que les noms qui ont eu le plus de voix jusque-là.

BALSAMIER, genre de plantes dont les espèces sont assez nombreuses. Le *balsamier élémifère* du Brésil est un grand arbre, dont l'écorce est lisse et cendrée, les fleurs très-petites, réunies en grappes aux aisselles des feuilles. Le fruit est une baie de la grosseur d'une olive, dont la pulpe a la même odeur que la résine tirée de l'arbre par incision. Cette *résine élémi* d'Amérique est recommandée principalement pour les plaies et les contusions de la tête et des tendons. Le *balsamier de Gilead* est un arbre médiocre, à rameaux très-divergents : son fruit est une baie contenant une substance visqueuse. On retire de cet arbre, par incision, un suc qui a l'odeur et les qualités du baume de la Mecque. Cet arbre croît dans l'Arabie Heureuse. Le *balsamier de la Mecque* est un arbrisseau toujours vert, dont toutes les parties sont résineuses et odorantes. Les fleurs sont surtout d'une odeur très-suave, quoique pénétrante. Les fruits sont de petites coques remplies d'une matière qui a la consistance et la couleur du miel, et qui répand une odeur analogue à celle du baume. Ce baume est un suc résineux, qui découle soit naturellement, soit par incision, lorsque l'arbrisseau est exposé aux plus grandes chaleurs de son pays natal : c'est le *baume de la Mecque, de Judée, d'Égypte, de Syrie*. Le *balsamier vénéneux* est un petit arbre toujours vert, qui croît dans la Caroline, la Floride et les îles Bahama. Sa fructification a beaucoup de rapports avec celle du balsamier élémifère, mais son suc est noir, et passe pour vénéneux. Le *balsamier kataf*, d'après les Arabes, appartient à l'Arabie; il se gonfle dans la saison pluvieuse, et cette intumescence se résout en une poudre rouge, d'une odeur très-agréable. Les dames du pays se plaisent à répandre ce parfum sur leurs cheveux. Le *balsamier kafal*, autre espèce arabe, fournit un bois qui est d'un grand débit en Arabie et en Égypte, pour parfumer les vases et donner aux boissons une saveur qui plaît dans ce pays. On pense que la myrrhe découle de l'un de ces deux derniers arbres.

BALSAMINE, genre de plantes, type de la famille des *balsaminées*. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, dont les unes viennent dans l'Inde, les autres à la Chine, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique septentrionale ; une seule est propre à l'Europe : c'est la *balsamine des bois*, plante vivace qui croît dans les bois ombragés et humides de l'Europe et de l'Amérique septentrionale, où elle fleurit en juillet et août. Parmi les espèces exotiques, il en est une, originaire de l'Inde, qui se cultive dans tous nos jardins, et qui en fait en automne, un des plus jolis ornements : c'est la *balsamine des jardins*, plante annuelle, dont les fleurs, qui deviennent facilement doubles, sont tantôt rouge vif, roses, incarnates, carmin, ponceau, violettes, blanches ou panachées. Parmi les nombreuses variétés de cette espèce, on remarque surtout la *balsamine camellia*, offrant des fleurs en rosaces régulières, à pétales larges et imbriqués.

BALTHAZAR, dernier roi de Babylone, fils d'Évilmérodach et petit-fils de Nabuchodonosor. Cyaxare, roi des Mèdes, et Cyrus son neveu, roi des Perses, lui déclarèrent la guerre, prirent plusieurs de ses villes, et vinrent mettre le siége devant Babylone. Il y avait deux ans que ce siége durait, lorsque Balthazar ordonna qu'on lui apportât au milieu d'un grand festin les vases d'or et d'argent que Nabuchodonosor avait enlevés du temple de Jérusalem. Au même instant une main mystérieuse traça aux yeux de tous, sur les murs du palais, ces trois mots hébreu-samaritains : *Mané, Thécel, Pharès*, que nul des convives ni des devins et astrologues qu'il fit appeler ne put expliquer. Daniel fut alors mandé par le roi, qui promit, s'il réussissait à satisfaire sa curiosité, de le décorer des attributs de la royauté et de l'associer à lui et à sa mère Nitocris dans le gouvernement de l'empire. Daniel, dédaignant ces offres, représenta

avec beaucoup de liberté à Balthazar les désordres de sa vie, blâma avec sévérité le sacrilége et la profanation des vases sacrés auxquels il venait de se livrer, et lui annonça, d'après l'inscription, la fin de son règne et de sa vie, ainsi que le partage de son royaume entre les Mèdes et les Perses. Cette prédiction s'accomplit la nuit même; Cyrus entra dans Babylone, et mit à mort Balthazar, l'an 538 avant J.-C.

BALTIMORE, ville et port de mer, dans l'État de Maryland, aux États-Unis, avec 212,418 habitants. Elle fut fondée en 1729 par lord Baltimore, mais ne se composait encore en 1765 que d'une cinquantaine de maisons. Erigée en ville en 1797, elle s'accrut rapidement, grâce aux développements toujours croissants de son commerce. Elle renferme un grand nombre d'édifices considérables. La cathédrale, sous l'invocation de saint Paul, est un monument grec qui renferme l'une des plus grandes orgues qu'il y ait aux États-Unis. Parmi les nombreux monuments qui ont fait surnommer Baltimore la *Cité monumentale*, il faut citer celui qui y a été élevé à la mémoire de Washington, ainsi que celui qui a pour but d'éterniser le souvenir de la victoire par laquelle, en 1814, fut repoussée une attaque tentée par les Anglais commandés par le général Ross.

BALTIQUE (Mer), grand golfe communiquant avec la mer du Nord et le Cattégat par les détroits du Sund, du Grand et du Petit Belt, borné par les côtes de Danemark, d'Allemagne, de Prusse, de Russie et de Suède. La navigation de la mer Baltique est beaucoup plus dangereuse que celle de la mer du Nord, et sa profondeur plus considérable. Une chaîne d'iles sépare la partie méridionale de cette mer, de la partie septentrionale, appelée *golfe de Bothnie*. Le *golfe de Finlande* pénètre vers le nord-est fort avant dans le continent russe, et sépare la Finlande de l'Esthonie. Il y a encore un troisième golfe faisant partie de la mer Baltique; c'est celui de *Riga* ou *de Livonie*. L'eau de la mer Baltique est plus froide et plus claire que celle de l'Océan; elle contient aussi moins de matières salines, et les glaces y rendent la navigation impraticable pendant trois ou quatre mois de l'année. Les marées y sont peu sensibles. Néanmoins dans certaines saisons son niveau s'élève ou s'abaisse assez visiblement. Un phénomène remarquable que présente la Baltique, c'est le soulèvement lent mais continu de ses côtes.

La Baltique a été témoin de plus d'un combat. Dans les hivers très-rudes, les détroits qui séparent les côtes des îles se couvrent d'une couche épaisse de glace, et l'on peut aller ainsi de Saint-Pétersbourg à Stockholm. Des corps d'armée ont franchi la Baltique avec leur artillerie, et bivaqué sur ses glaçons. En février 1809, les Russes vinrent de cette façon d'Abo pour s'emparer des îles d'Aland. En 1854, la guerre ayant été déclarée entre la Russie et la France unie à l'Angleterre, une flotte alliée, commandée par les amiraux Parseval-Deschênes et Napier, entra dans la mer Baltique et s'empara de Bomarsund. Les vaisseaux russes refusèrent le combat et restèrent enfermés dans les ports. L'année suivante la flotte alliée se présenta devant Cronstadt, bloqua tous les ports russes, bombarda quelques points, eut une petite affaire devant Vyborg, entreprit quelques opérations contre Sweaborg, Riga, et d'autres endroits; enfin l'hiver mit fin à la campagne, et la paix empêcha de recommencer en 1856. Depuis, la Russie a repris sur une grande échelle la fortification des côtes qu'elle possède sur cette mer, mais elle a dû renoncer à l'établissement de Bomarsund.

BALUE ou BALLUE (Jean), plus connu sous le nom de *cardinal de La Balue*, naquit en 1421, au bourg d'Angle, en Poitou. Dans son enfance il servit un moine, dont il portait la besace; plus tard il entra comme prêtre dans la maison de l'évêque de Poitiers, Juvénal des Ursins, qui le fit son exécuteur testamentaire. Il accompagna ensuite à Rome Jean de Beauvau, évêque d'Angers, ambassadeur de Charles VI, et il y augmenta fort ses richesses. A son retour, Charles de Melun le fit connaître à Louis XI; son esprit souple, intrigant, habile à semer la division, plut au roi. Successivement conseiller au parlement, administrateur du collége de Navarre, des hôpitaux et des aumôneries, chargé des promotions ecclésiastiques, trésorier de l'épargne, secrétaire d'État, titulaire de riches abbayes, il devint évêque d'Évreux en 1464. Balue avait la prétention de servir Louis XI

dans les camps aussi bien que dans les conseils, et on l'avait vu un jour, monté sur une mule, en rochet et en camail, passer la revue des milices de Paris; c'est à cette occasion que le comte de Dammartin, s'approchant du roi, lui demanda à haute voix la permission d'aller à Évreux faire l'examen des clercs tandis que l'évêque d'Évreux inspectait ses soldats. Il fut en partie cause de la mort de Charles de Melun et calomnia Jean de Beauvau, dont il avait été le commensal; il le força aussi de renoncer à son évêché d'Angers, qui lui fut ensuite adjugé. Le roi lui fit donner, le 16 septembre 1467, le chapeau de cardinal, que Balue mérita aux yeux de la cour de Rome en faisant confirmer l'abolition de la *pragmatique sanction* et en obtenant du tribunal du Châtelet l'enregistrement de cet édit. Instigateur mal inspiré de l'entrevue de Péronne, son crédit commença dès lors à baisser; la défiance que le roi avait conçue contre lui fut, à ce qu'il semble, un des motifs qui le poussèrent à trahir son maître. Il entra en correspondance avec le duc de Bourgogne, et l'avertit des efforts que faisait Louis XI pour déterminer son frère à accepter en apanage la Guienne à la place de la Champagne. Une lettre du cardinal Balue au duc de Bourgogne fut interceptée. L'affaire fut déférée à une commission de huit seigneurs ou magistrats, à la tête de laquelle était le redoutable Tristan l'Ermite. La dignité ecclésiastique dont Balue était revêtu s'opposait au cours ordinaire des lois; le pape, consulté, répondit qu'un cardinal devait être jugé en plein consistoire. Louis prit alors un terme moyen : il arrêta le procès, et garda Balue en prison. Le cardinal fut enfermé dans une de ces cages de fer de huit pieds carrés qu'il avait imaginées lui-même pour servir les vengeances de son maître. On voyait naguère encore cette cage au château de Loches. Il y resta douze ans, jusqu'à ce que le cardinal de la Rovère, légat du pape en France, eût obtenu sa liberté de Louis XI, à la condition qu'il serait jugé par la cour de Rome. Mais les poursuites furent bientôt abandonnées, et le cardinal Balue ne tarda même pas à devenir tout-puissant dans le sacré collége. En 1484 il retourna en France en qualité de légat *a latere;* mais il dut se retirer devant un arrêt du parlement qui lui défendit l'entrée de Paris. Il mourut à Ancône, au mois d'octobre 1491, évêque de Préneste, après l'avoir été d'Albano.

BALUSTRADE, appui formé le plus souvent de *balustres*, couvert d'une tablette en pierre, en marbre, etc., et qui termine une terrasse, un balcon, sert d'amortissement à un édifice, de séparation ou de rampe à un escalier. Les balustres sont de petits piliers façonnés, de pierre, de fer ou de bois, à hauteur d'appui. Les plus anciens balustres qu'on voit à Florence et dans quelques autres villes de l'Italie, et qui datent des premiers siècles de la Renaissance, ne sont que de très-petites colonnes dans la forme des grandes. Les balustres modernes n'offrent d'autre raison de leur forme que le caprice et la fantaisie du tourneur.

On appelle *balustres de fermeture* ceux qui sont plus allongés, en manière de colonne, et qui se font de bronze, de fer forgé ou fondu, ou enfin de bois, pour les clôtures de chœurs d'église ou de chapelles; et *balustres entrelacés* ceux qui sont joints ensemble par quelque ornement taillé dans le même bloc de pierre ou de marbre.

BALUZE (ÉTIENNE), naquit à Tulle le 24 décembre 1630. Il étudia le droit civil, les belles-lettres et l'histoire, et passa plusieurs années à Toulouse. En 1667, Colbert lui confia le soin de sa bibliothèque, qu'il enrichit d'ouvrages importants. Vers 1700, Baluze résigna son emploi pour vivre paisiblement dans la retraite. Le 19 avril 1707, il fut nommé par le roi inspecteur du Collége de France. Baluze fit paraître en 1708 une histoire de la maison d'Auvergne, composée sur la demande du cardinal de Bouillon. On dit à Louis XIV que Baluze avait imprimé dans son histoire plusieurs actes faux favorables à la maison de Bouillon. L'ouvrage fut supprimé par un arrêt du 20 juin 1710, et le vieux Baluze, dépouillé de ses biens, se vit condamné à l'exil. Enfin, cette persécution cessa; vers la fin de 1713, la cour permit au docte vieillard de revenir à Paris. Baluze continua de travailler à une édition des œuvres de saint Cyprien, que le régent fit mettre sous presse à l'Imprimerie royale. Baluze mourut le 28 juillet 1718. On lui doit de nombreux ouvrages parmi lesquels il faut citer l'édi-

tion des *Capitulaires* de nos rois, un recueil des *Lettres d'Innocent III* et les *Vies des papes d'Avignon*.

BALZAC (JEAN-LOUIS GUEZ, seigneur DE), né à Angoulême en 1594. Cet écrivain eut la gloire de contribuer puissamment à la restauration de la langue française. A l'âge de dix-sept ans, il publia en Hollande un *Discours politique sur l'État des Provinces-Unies*. Il servit pendant deux années d'agent au cardinal Lavalette, à Rome ; à son retour il fut bien reçu par Richelieu, alors évêque de Luçon, mais il ne put réussir ni à entrer dans les affaires, ni même à suivre la carrière de l'Église. Trompé dans ses espérances, Balzac s'attacha désormais à ne devoir sa fortune qu'à lui-même. Il se mit à écrire. Richelieu lui procura une pension de 2,000 fr., avec un brevet de conseiller d'État. On le surnomma avec justice le *grand épistolier*. Ses *Lettres* parurent en 1624, et leur mérite fut justifié par la multiplicité des éditions, et aussi par d'ardentes controverses. Le peu de succès qu'obtint à la même époque un autre ouvrage de Balzac, intitulé *le Prince*, qui le brouilla avec la Sorbonne et qui fut brûlé à Bruxelles, le décida à se retirer à la campagne, sur les bords de la Charente. C'était cependant une apologie de Richelieu. Ce fut pendant cette retraite, où il finit ses jours, que Balzac publia ses *Entretiens*, *Aristippe*, ses *Relations à Ménandre*, ses *Apologies*, *le Barbon*, et qu'il reçut des plus augustes et des plus illustres personnages de la France et de l'Europe les témoignages d'une admiration passionnée, soit par leur visite dans ce qu'il appelait son désert, soit par l'immense correspondance à laquelle la renommée toujours croissante de ses *Lettres* l'avait condamné. Ce fut également pendant sa retraite qu'il fut nommé de l'Académie Française. Balzac s'était fait bâtir deux chambres aux Capucins d'Angoulême. Ce fut là qu'il écrivit *le Socrate chrétien*, qui eut alors une grande vogue. Il donna de son vivant 8,000 écus pour être distribués en œuvres pies, et voulut être enterré dans l'hôpital de Notre-Dame-des-Anges à Angoulême, *aux pieds des pauvres qui y étaient déjà inhumés ;* il légua 12,000 livres à cet hôpital, et une donation de 100 francs tous les deux ans à l'Académie pour le meilleur discours *sur un sujet de piété*. Balzac mourut le 18 février 1655.

BALZAC (HONORÉ DE), naquit à Tours le 16 mai 1799. On le plaça chez les Oratoriens de Vendôme, où il passa pour un élève médiocre. Il tomba malade ; on le reprit et on l'amena à Paris, où il acheva ses classes dans une pension ; puis il travailla chez un notaire et chez un avoué, et compléta son éducation en suivant les cours de la Sorbonne et de l'École de Droit. Lorsqu'il eut passé ses examens on voulut faire de lui un notaire ; il s'y refusa, et préféra la littérature. Réduit au strict nécessaire, il se mit à tracer des plans de pièces de théâtre et de romans. Après avoir écrit, sous les pseudonymes de *H. de Saint-Aubin*, *de Villerglé* et de *lord Rhoone*, une masse de romans qui ne le firent pas sortir de l'obscurité, il s'occupa de librairie, et entreprit des éditions compactes de La Fontaine et de Molière, qui ne se vendirent pas ; il acheta un brevet d'imprimeur et enfin une fonderie de caractères. Il rêvait un établissement gigantesque et n'évita la faillite qu'en cédant presque pour rien le tout à un ami. Il avait coûté cher à sa famille et sortit de ces affaires avec des dettes assez considérables, qui, se grossissant sans cesse, l'accablèrent toute sa vie. Il choisit alors une vie retirée et se mit à produire œuvre sur œuvre. Il entreprit de nombreux voyages en Savoie, en Sardaigne, en Corse, en Allemagne, en Italie, à Saint-Pétersbourg, dans la Russie méridionale, sans compter ceux qu'il fit dans l'intérieur de la France. Grand observateur, il se proposa d'écrire ce qu'il appela la *Comédie humaine*. « Tous ses livres, a dit M. Victor Hugo, ne font qu'un livre ; livre vivant, lumineux, profond, où l'on voit aller et venir, et marcher, et se mouvoir, avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible, mêlé au réel, toute notre civilisation contemporaine. Il arrache à tout quelque chose : aux uns l'illusion, aux autres l'espérance ; il fouille le vice, il dissèque la passion, il creuse et sonde l'homme, l'âme, le cœur, les entrailles, le cerveau, l'abîme que chacun a en soi. » Selon M. Philarète Chasles, « les ouvrages de Balzac qui approchent le plus de la perfection et qui satisfont le plus complétement la critique sont précisément les créations où la vie bourgeoise se reproduit avec la fidélité la plus vraie et permet à l'écrivain de déployer tout son talent, comme *Eugénie Grandet*, *le Médecin de campagne*

et les *Scènes de la vie privée*, *de la vie parisienne* et *de la vie de province*. Il y a plus de recherche, plus d'affectation et une prétention malheureuse à la métaphysique abstruse dans *la Peau de Chagrin*, l'histoire intellectuelle de *Louis Lambert* et *la Recherche de l'Absolu;* enfin un mysticisme inexplicable et confus domine dans *Séraphita* et *le Lis dans la Vallée*. » L'or et les moyens de l'acquérir tiennent une grande place dans les romans de Balzac ; ils en tinrent une non moins grande dans l'histoire de sa vie. Il rêva une foule de spéculations ; il imagina une sorte d'association secrète qui devait l'amener aux honneurs les plus élevés. Il acheta une petite propriété aux Jardies, où il espérait s'enrichir par la culture des ananas. Il consulta des somnambules pour découvrir des trésors, et tout cela ne fit que lui coûter. Il habita successivement Chaillot, les Jardies et Passy. Pendant une période de sa vie, on n'entrait chez lui qu'au moyen d'un mot d'ordre. Il s'était créé une vie solitaire, travaillant péniblement, refaisant plusieurs fois ses ouvrages sur les épreuves de l'imprimerie. Il ne songea au théâtre que dans la dernière partie de sa carrière : il fit jouer sans succès *les Ressources de Quinola*, *la Marâtre* et *Vautrin*. Ces pièces ont eu plus de bonheur depuis sa mort. Il n'aimait pas le tabac, lisait beaucoup, adorait les vieilleries, les curiosités, donnait souvent dans le surnaturel, étudiait la cabale, cherchait l'absolu, et prétendait découvrir le moyen de forcer le hasard au jeu. Il espérait arriver à l'extrême vieillesse. Il s'habillait d'une robe de dominicain pour travailler et dépensait beaucoup pour attirer l'attention du public. Tout le monde a entendu parler de ses ameublements et de sa fameuse canne. Il prétendait qu'il fallait à l'artiste une existence splendide et enviée. Vers la fin de sa vie il se cacha dans un hôtel de l'avenue Fortunée, aux Champs-Élysées, rue qui porte aujourd'hui son nom. Quelques mois après la révolution de Février, il partit pour la Pologne, où il épousa la comtesse Éveline de Hanska, devenue veuve, qu'il connaissait depuis 1835. Cette dame avait écrit de Genève au romancier pour le féliciter de son *Médecin de campagne*. Une correspondance s'établit entre eux. Bientôt Balzac lui dédia *Séraphita*. Lorsque M. de Hanska mourut, Balzac était déjà souffrant d'une affection du cœur. Il succomba à Paris le 19 août 1850.

L. LOUVET.

BAMBOCHADE, dessin grotesque, ainsi nommé du peintre Laar, que sa conformation rachitique fit appeler Bamboccio (*estropié*), et dont le talent original et mobile se plaisait à reproduire des scènes populaires et burlesques.

BAMBOU, genre de plantes de la famille des graminées, dont les espèces, très-remarquables par la beauté de leur port, forment des arbres élancés, à bois solide, mais à fibres flexibles, qui s'élèvent à plus de 20 mètres de haut, et franchissent les bornes de l'humble famille à laquelle elles appartiennent pour se rapprocher de celle des palmiers. Les bambous sont d'une grande utilité. Leur bois, qui est très-dur, est employé par les Hindous pour faire différents meubles et ustensiles de ménage d'une grande solidité et d'une longue durée ; ils s'en servent aussi pour la construction de leurs maisons, de leurs palanquins et de leurs bateaux. Ce bois, malgré sa dureté, ayant de la souplesse, les Hindous le divisent, le fendent en lanières avec lesquelles ils font des nattes, des corbeilles, des boîtes, et d'autres ouvrages très-élégants. C'est avec les jeunes chaumes et les jeunes branches que l'on fait les cannes connues sous le nom de bambous. Ces bois ne sont pas attaqués par les insectes et ne sont pas sujets à la *pourriture sèche*.

En Chine, les vases à l'usage du peuple ne sont autre chose que des entre-nœuds de bambou sciés à la longueur voulue et dont on forme le fond en conservant la cloison transversale qui se trouve à chaque nœud. A Java on en fait des vases pour cuire le riz à la vapeur, des siéges, des instruments de musique ; en fendant un bambou dans sa longueur et en l'étendant sur le sol, on le convertit en planches. Les jeunes pousses renferment entre les fibres une moelle spongieuse, succulente, d'une saveur douce, agréable, sucrée, dont les Hindous sont très-avides et font un usage fréquent ; et lorsqu'elles ont acquis plus de solidité, il découle naturellement de leurs nœuds un liquide sucré que l'on croit être le *tabaxir* des anciens ; cette liqueur aqueuse se concrète, par l'action du soleil et la température élevée de l'atmosphère, en larmes dures,

qui sont un véritable sucre, dont on faisait un grand usage autrefois, avant la culture de la canne à sucre. Les jeunes turions des bambous sont très-succulents, et fournissent un aliment agréable, très-sain, à l'instar de l'asperge; en outre, ils font partie de la composition nommée *achar*, très-recherchée dans les Indes. Le bambou a été introduit dans les serres d'Europe en 1730. Depuis la conquête de l'Algérie on en a acclimaté plusieurs variétés dans cette colonie. On a importé le bambou de Sierra-Leone au Gabon et à Dakar. Depuis longtemps on le trouve sur les côtes orientales de l'Afrique.

BAMBOUK, État, ou pour mieux dire association d'États des Mandingues, dans la Sénégambie. C'est une contrée montagneuse, abondamment arrosée par les affluents méridionaux du Sénégal. La chaleur y est intolérable aux approches du Sahara, et diminue vers le sud. A l'époque des pluies, il y a des inondations qui rendent l'air malsain, tout en communiquant au sol une fécondité égale à celle de la vallée du Nil. Le riz, le maïs, le mil, les melons d'eau, y croissent avec abondance; et on y voit des palmiers, des bananiers et de la vigne sauvage. On y élève des bestiaux, des chevaux, des moutons et des abeilles. On y trouve du fer; mais la principale richesse de cette contrée consiste dans ses mines d'or. Les habitants, au teint noir foncé, appartiennent à la race mandingue.

Le Bambouk fut occupé dès le quinzième siècle par les Portugais; mais les naturels finirent par les chasser. Une exploration du Bambouk fut entreprise pour la première fois par la compagnie française créée au siècle dernier pour le commerce de l'Afrique. Bruc, directeur de cette compagnie, fonda des établissements à Galam. C'est de là que partit l'architecte Compagnon en 1716. Peu à peu on s'avança dans l'intérieur, et vers la fin du dix-huitième siècle une foule de petits comptoirs existaient sur divers points du Bambouk. Ils furent plus tard abandonnés. Mungo-Park et surtout le major Houghton contribuèrent à faire mieux connaître le Bambouk. Une expédition française fut entreprise dans les années 1843 et 1844. Le Bambouk fut de nouveau visité en 1852 par M. Rey. En 1857, M. Brossard explora la Falémé, et M. Flize, directeur des affaires extérieures du Sénégal, se rendit à Farabana, où il eut une entrevue avec le chef Bongoul. Un autre chef, Boubakar-Saada, nommé almamy du Bondou par les Français, assistait à cette entrevue. M. Flize leur demanda pour la France la cession de Kéniéba. Le 28 juilllet 1858, M. Faidherbe arriva à Kéniéba, dont il prit possession. M. Faidherbe visita les mines de cet endroit. « L'or se trouve, dit-il, dans des couches de terre rougeâtre renfermant une grande quantité de morceaux de quartz blanc avec des veines jaunâtres. » Kéniéba est à 1,100 kilomètres de Saint-Louis, en suivant le Sénégal et la Falémé, et à 17 kilomètres dans les terres. Nous avions déjà des forts à Sénoudébou, sur la Falémé, rivière dans laquelle on trouve de dangereux crocodiles. Kéniéba est à 25 kilomètres de Farabana, capitale du Bambouk. Suivant M. Berg, « de toutes les provinces que baigne la partie explorée du haut Sénégal, le Bambouk est celle qui paraît la plus riche en gisements aurifères. »

BAN, publication paroissiale qui précède ordinairement la bénédiction nuptiale. La coutume de publier des bans avant la célébration du mariage ne remonte pas à une haute antiquité. Avant le douzième siècle, il n'y avait point de *bans* comme nous l'entendons aujourd'hui. Pour prévenir les inconvénients qui auraient pu être la suite du défaut de publicité, l'Église usait d'autres moyens. Les hommes qui voulaient contracter mariage s'adressaient au diacre, les filles ou femmes veuves aux diaconesses. L'évêque ne donnait l'autorisation de procéder au mariage qu'après en avoir discuté la convenance avec son clergé. Le concile de Latran, en 1216, prescrivit les *bans* ou publications, et les gouvernements accueillirent cette précaution, si conforme aux intérêts de la société. Enfin le concile de Trente en fit une loi expresse, qui fait partie de ses canons. On peut cependant obtenir la dispense d'une ou deux publications, et quelquefois même des trois; du reste, en France, la loi exige la publication à la porte de la mairie.

Le mot *ban* s'emploie aussi pour l'annonce publique de la vendange. Avant la loi des 28 septembre et 6 octobre 1791, il y avait un *ban de fauchaison* et un *ban de moisson*.

On appelle encore *ban* la circonscription territoriale que l'autorité assigne à un

condamné mis par jugement sous la surveillance de la haute police. Si cet individu reparaît dans les lieux dont le séjour lui a été interdit, il rompt son ban. Il peut alors être condamné à un emprisonnement de cinq ans au plus. Depuis le décret du 8 décembre 1851 l'individu reconnu coupable du délit de rupture de ban peut être transporté dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Battre un ban, c'est battre la caisse d'une certaine manière pour annoncer quelque proclamation ou quelque avis.

Dans l'ancienne constitution germanique, mettre un prince *au ban de l'Empire*, c'était le déclarer déchu de ses dignités, droits et priviléges, et le proscrire. De là nous est restée l'expression figurée : *mettre au ban de la société, au ban des nations*.

Pendant la féodalité, le *ban* était une sorte d'appel et de publication qui, dans une banlieue, appelait aux armes les vassaux du fief. Lever le ban était un droit que les barons avaient sur leurs terres, comme le roi sur les siennes. Le service militaire dont ce ban était l'appel est mentionné dans les capitulaires. Le ban s'adressait, au nom du suzerain, aux gentilshommes feudataires, soit séculiers, soit ecclésiastiques, et aux subalternes, aux hommes coutumiers, aux hommes de *poesté ;* les premiers, sous peine de confiscation de fiefs, les autres, sous peine de bannissement, étaient tenus de se ranger immédiatement sous l'enseigne du seigneur. Ce système se régularisa surtout sous Louis le Gros, vers 1124. En 1213 la désobéissance à l'appel ou la désertion étaient déclarées félonie. L'expression ban et arrière-ban ne figure dans les ordonnances que depuis celles de Charles VI. Le ban, jusqu'au règne de Louis le Gros, vers 1120, fut presque la seule milice de France; il était le service du fief, de même que l'arrière-ban était le service de l'arrière-fief. Plus tard il alimenta encore la force armée; mais il cessa de la constituer uniquement depuis l'époque où la milice communale fut instituée, jusqu'au temps où Charles VII mit sur pied des bandes soldées et rassemblées par enrôlements volontaires. A partir du quinzième siècle, le ban ne fut plus qu'une milice extraordinaire, un moyen secondaire; il dégénéra sous Louis XII, et se discrédita sous Henri II.

Ban était autrefois le titre et la dignité du commandant de diverses marches, frontières orientales du royaume de Hongrie, et répondait par conséquent au titre allemand *margrave*. Ses pouvoirs étaient fort étendus. En temps de guerre, il marchait à la tête des troupes de son banat.

Les banats les plus importants étaient ceux de Dalmatie, de Croatie, de Stavonie, de Bosnie, de Machow et de Szorény. Les progrès toujours croissants de la puissance ottomane à la suite de la malheureuse bataille de Mohacz, amenèrent successivement la prise de possession par les Turcs de la plupart des banats, à l'exception de celui de la Dalmatie et de la Croatie réunies. La diète tenue à Presbourg en 1723 soumit le banat au gouvernement général de Hongrie, et Marie-Thérèse, en organisant les Frontières militaires en 1746, diminua beaucoup l'autorité militaire du ban. Elle constitua avec les comitats hongrois de Poséga, Véroeczu et Sirmie, reconquis sur les Turcs par Léopold I[er], la Slavonie actuelle, et la plaça sous l'administration du ban. La constitution de 1849 déclara le ban complétement indépendant de la Hongrie.

Après la paix de Passarowitz, le pays de Temès, comprenant les comitats de Torontal, de Temeswar et de Krassowa, prit le nom de *banat*, sans avoir pourtant jamais eu de ban. Il faisait partie du royaume de Hongrie. Un décret du 18 novembre 1849 le sépara de la Hongrie pour constituer un nouveau domaine de la couronne sous le titre de *voïvodie serbe et banat de Temeswar*. Un décret du 27 décembre 1860 le réincorpora à la Hongrie. C'est un pays riche enlevé aux Turcs en 1716.

BANAL, en droit féodal, se disait des choses à l'usage desquelles le seigneur d'un fief assujettissait ses vassaux pour en retirer certaine redevance, certains droits. Cet adjectif est demeuré dans la langue avec un sens qui en dérive : il se dit de ce qui est extrêmement commun, de ce qui est devenu trivial.

Le droit de banalité avait pour principaux effets de forcer les vassaux à se rendre au moulin, au four ou au pressoir banal. Comme la plupart des chartes d'affranchissement passées entre les habitants et les seigneurs contenaient la stipulation formelle, de la part des habitants de la

communauté, qu'ils seraient soumis à la banalité, on peut considérer ce droit, qui a subsisté jusqu'à la révolution, comme une simple modification du servage dans lequel ils se trouvaient; c'était en quelque sorte le prix de leur liberté.

BANANIER, genre de plantes appartenant à la famille des musacées. Leur racine se compose d'un grand nombre de fibres allongées, cylindriques et simples; surmontée d'une espèce de tige tout à fait semblable à celle des bulbes des liliacées. Cette prétendue tige se compose d'un grand nombre de gaines foliacées, étroitement emboîtées les unes dans les autres. Du centre des feuilles on voit sortir une trompe recourbée et pendante, et qui occupe l'axe de la plante depuis sa base jusqu'à sa partie supérieure. Les fleurs, qui sont très-grandes, sont disposées à la partie supérieure de la trompe, en une série de demi-anneaux; chacun de ces demi-anneaux, composé de dix à douze fleurs sessiles, est accompagné à sa base d'une grande bractée colorée. Les fleurs qui occupent la partie inférieure de cette sorte de régime sont les seules qui donnent des fruits; leur ovaire est gros et allongé, tandis que les étamines sont stériles et de moitié plus courtes que la lèvre supérieure du périanthe. Les fleurs supérieures, au contraire, ne donnent pas de fruit; leur ovaire est beaucoup plus petit, avorté et stérile; mais leurs étamines, saillantes au dehors du périanthe, servent à féconder les fleurs inférieures.

Le *bananier du paradis*, ou *figuier d'Adam*, qui croît en général dans les lieux bas et humides, se développe avec vigueur et rapidité; sa tige acquiert jusqu'à 4 mètres d'élévation, sur un diamètre de 16 à 22 centimètres; elle se termine par un faisceau de belles feuilles longues de $1^m,25$ à $1^m,65$, d'un vert clair et agréable. Les fleurs sont jaunâtres, portées sur la partie supérieure d'une hampe qui dépasse le sommet de la tige. Les fruits qui succèdent aux fleurs inférieures sont presque triangulaires, jaunâtres, longs de 16 à 22 centimètres, terminés en pointe irrégulière à leur sommet. On les connaît sous le nom de *bananes*. Leur chair est épaisse, un peu pâteuse. Ce végétal croît spontanément et se cultive en grand nombre en Afrique et dans les deux Indes. C'est un de ceux sur lesquels l'imagination des peuples orientaux s'est le plus exercée.

Le *bananier des sages* est semblable au précédent par son port et sa taille, mais s'en distingue par ses feuilles, plus aiguës, et par ses fruits, beaucoup plus courts, à chair plus fondante, connus sous le nom de *figue banane*. Ce végétal se trouve aux mêmes lieux que le précédent. C'est, dit-on, sous son ombrage que les *gymnosophistes* indiens passaient leur vie à méditer ou à s'entretenir de sujets philosophiques, et son fruit faisait, selon Pline, leur nourriture ordinaire.

Les fruits de ces deux espèces sont les meilleurs et les plus utiles des contrées où ils se trouvent. C'est la nourriture la plus ordinaire et la plus générale des Indiens et des nègres des colonies. Ceux du bananier des sages sont les meilleurs à manger crus; on en fait plutôt un régal qu'un aliment habituel. Il n'en est pas de même pour les fruits de l'autre espèce; ils sont beaucoup moins agréables à manger crus, mais sont très-bons cuits. On en extrait une liqueur d'un goût assez flatteur, désignée sous le nom de *vin de bananes*. En écrasant les bananes bien mûres et les faisant passer au travers d'un tamis pour en retirer la partie fibreuse, on forme une pâte avec laquelle on prépare un pain très-nourrissant, mais lourd, parce qu'il lève mal. Cette pâte, presque entièrement composée d'amidon, peut se conserver lorsqu'elle est sèche; et, délayée dans l'eau ou le bouillon, elle forme un aliment sain et assez agréable, dont les marins se trouvent fort bien pendant leurs traversées. Les gaines foliacées qui constituent la tige ont des fibres dures et résistantes, dont on fabrique des cordages ou du fil avec lequel on fait de la toile. On en fabrique aussi du papier. De plus, cette tige, lorsqu'elle est encore jeune et tendre, peut servir à la nourriture des bestiaux, et même de l'homme. Quant aux feuilles, on les emploie pour couvrir les habitations, et l'on s'en sert, en mangeant, comme de nappes et de serviettes.

BANC. On donne ce nom aux hauts fonds d'une grande étendue que la sonde fait découvrir dans le bassin des mers. Quelques-uns peuvent être dangereux pour les vaisseaux; tel est, par exemple, le *Doggers bank* (banc des Chiens) dans la mer du Nord, entre la Grande-Bretagne et le continent européen. Celui de Terre-Neuve, à l'orient de cette île, est le plus grand que l'on connaisse, et porte le nom de *Grand-Banc*. Les poissons abondent

sur les bancs, et les végétaux sous-marins s'y trouvent en plus grande quantité.

Les troupes voyageuses de poissons portent aussi le nom de *bancs*.

BANC DU ROI ou DE LA REINE, l'une des trois cours de justice supérieures siégeant à Westminster. Elle se compose du lord chief justice et de trois juges qui, conjointement avec les membres des deux autres cours, celle des plaids communs et celle de l'Échiquier, forment le collége des douze grands juges d'Angleterre. Ces douze grands juges rendent la justice, soit collectivement, soit séparément, pour toute la Grande-Bretagne. À la juridiction du banc du roi appartenaient dans l'origine les crimes de haute trahison, les attentats contre la paix publique et d'autres causes criminelles; mais au moyen de certaines fictions, on finit par lui attribuer également la connaissance des causes civiles, qui d'ailleurs pouvaient lui être déférées par appel. Anciennement le roi présidait en personne la première de ces cours supérieures; il siégeait sur un *banc* placé au-dessus des autres juges : de là est venu le nom de cette cour. La prison qui y était jointe, dans Southwark, a été démolie en 1862 : elle ne servait plus qu'aux détenus pour dettes.

BANCA, île située sur la côte sud-est de Sumatra, avec 35,000 habitants, parmi lesquels on compte beaucoup de Chinois, est célèbre par ses mines d'étain, qui lui ont donné son nom, et par ses pêcheries de perles. Depuis 1828 cette île est placée sous la souveraineté des Pays-Bas.

BANCOULE ou BANCOULIER, nom que l'on donne dans le commerce à l'*aleurites triloba*, arbre très-répandu dans l'Océanie et qui produit une noix dont on tire une huile siccative, limpide et aromatique.

BANDA, groupe d'îles des Indes orientales, faisant partie de celui que nous désignons sous la dénomination générale de Moluques. Cette colonie hollandaise se compose d'une douzaine de petites îles au sol élevé, d'origine volcanique, avec une population de 6,000 âmes environ. Les principales sont *Lantoir, Neira* et *Gounong-Api*, du sein de laquelle s'élève un volcan qui laisse échapper continuellement de la fumée. Le climat est insalubre, et des tremblements de terre s'y font vivement sentir. On y trouve le cocotier et le palmier sagou; mais leur richesse est le muscadier. La population se compose de Nègres Papouas, de Chinois et de Hollandais; la race des habitants primitifs a disparu. Leur chef-lieu est *Nassau* ou *Waterford*, dans l'île de Neira. Ces îles, découvertes en 1512 par le Portugais Antonio Abreu, furent occupées en 1524 par cette nation, que les Hollandais en expulsèrent en 1599. En 1796, les Anglais s'en emparèrent. Après les avoir restituées à la Hollande à la paix d'Amiens, ils s'en saisirent encore une fois en 1810, et ne les rendirent aux Hollandais qu'en 1817.

BANDAGE. On donne ce nom à divers appareils ordinairement composés de bandes et de compresses auxquelles on joint souvent quelques pièces comme des attelles, des plaques métalliques, etc., qui sont destinées, soit à contenir et rapprocher des parties divisées, soit à les maintenir dans leur position normale lorsqu'elles en sont sorties momentanément. Il existe aussi des appareils composés de ressorts, de courroies, de vis, qui ont reçu le nom de bandages; ces bandages s'emploient soit pour la contention d'une fracture, soit pour remédier à une infirmité : tels sont les bandages *herniaires*, les *tourniquets* pour comprimer les vaisseaux, etc.

BANDE, morceau de toile, d'étoffe, de drap, de papier, de fer, de cuivre, ou de toute autre matière, dont la largeur et l'épaisseur sont peu considérables, relativement à la longueur.

En termes de blason, la *bande* est une des pièces que l'on appelle *honorables* dans l'écu. Elle est de métal ou de couleur, traverse l'écu d'angle en angle, prend depuis le chef du côté droit et aboutit à la pointe au côté gauche. La *bande*, quand elle est seule, doit régulièrement occuper le tiers de l'écu; quand elle ne contient que les deux tiers de sa largeur ordinaire, elle prend le nom de *cotice;* et quand elle n'est que du tiers, ou moins de ce tiers, on l'appelle *bâton* ou *bande en devise :* enfin, quand il y en a plusieurs, on en spécifie le nombre, et on dit : un écu *bandé* de six, de huit pièces, etc. On l'appelle aussi *bandé* quand les principales pièces sont chargées de *bandes*, comme le chef, la fasce, le chevron, etc. On le dit aussi des bandeaux qui sont sur les têtes des figures du blason. Quand le bâton ne touche pas les bords de l'écu, on l'appelle *péri en bandes*. Les *bandes*, les barres et les fasces représentent, dit-on,

les écharpes que les dames donnaient aux chevaliers dans les tournois. Les *bandes* qui sont dans les armoiries de plusieurs familles viennent de ce que leurs ancêtres, dans les divisions des maisons d'Orléans et de Bourgogne, avaient pris parti pour les premiers, dont les partisans portaient des *bandes* ou des écharpes blanches.

A l'époque de la Révolution, on appela *bande noire* des associations de capitalistes qui achetèrent les biens ecclésiastiques confisqués comme propriétés nationales, les domaines appartenant aux émigrés et les bâtiments rendus inutiles par la suppression des fidéicommis et des majorats, pour les démolir, en revendre les matériaux et le sol même divisé en lotissements, sans tenir compte des souvenirs historiques ni des œuvres d'art.

BANDEAU, morceau de linge, de toile, d'étoffe, en forme de bande plus ou moins large, qu'on met autour du front, ou autour de la tête, comme vêtement, comme ornement ou comme parure. Le *bandeau des religieuses* est une bande de toile qu'elles portent sur le front, pour signifier qu'elles ferment volontairement les yeux, afin de ne plus voir les folies du monde, auquel elles ont renoncé. Autrefois, les veuves étaient astreintes à porter ce bandeau. On mettait aussi un bandeau dans le sacrement de la confirmation. On appelle le diadème un *bandeau royal*, parce que la marque de la royauté était autrefois un bandeau, que les rois portaient sur le front. Plusieurs divinités, comme la Fortune et la Justice, sont représentées avec un bandeau sur les yeux.

BANDELETTE, *petite bande* avec laquelle on lie ou l'on bande quelque chose. Les victimes chez les païens étaient ornées de bandelettes. Les pontifes se couvraient aussi la tête de *bandelettes*, qu'on appelait *sacrées*, pour faire des sacrifices ou des prières publiques dans les cérémonies extraordinaires. Les dames romaines se coiffaient avec des *bandelettes*.

BANDEROLE, petite enseigne, petit étendard en forme de guidon, plus long que large, dont l'usage est très-varié, et que l'on employait jadis surtout comme ornement des mâts de vaisseau. Autrefois, dans les armées de terre, les banderoles servaient de distinction à une petite troupe, et étaient subordonnées aux bannières. Les argoulets et les stradiots avaient, au lieu de cornette, une longue banderole attachée à une longue lance. L'enseigne des archers à cheval était en banderole. D'autres banderoles étaient celles des chevaliers du moyen âge, composées d'une bande longue et peu large qui s'attachait et flottait près du fer de la lance. Par caprice ou par imitation, les croisés français, les officiers d'armes, les hérauts d'armes, ornèrent leur pique, leur lance, leur pertuisane de banderoles de toutes formes. Dans le neuvième siècle il y en avait à trois fanons ou découpures. Dans la maison militaire de Charles VI on en retrouve de carrées et d'autres finissant en deux pointes. Il a été de mode que la couleur ou les armoiries des banderoles répondissent aux autres parties coloriées ou armoriées de l'armure. Nos compagnies d'ordonnance portaient la banderole, et l'usage en régnait encore parmi les gens d'armes d'Henri II. La coutume d'orner ainsi certaines armes de longueur subsiste dans toute l'Asie. Elle a reparu dans les corps de lanciers formés par l'empereur Napoléon, et s'y conserve de nos jours.

BANDINELLI (BACCIO), sculpteur florentin, naquit en 1487. Son père était un orfèvre habile. La gloire de Michel-Ange blessa son orgueil. Imitateur de ce grand artiste, qu'il chercha toute sa vie à égaler, Bandinelli, loin de cacher la haine qu'il lui avait vouée, s'en vantait publiquement : aussi lors de la destruction du fameux carton désigné sous le nom des *Grimpeurs*, que Michel-Ange avait fait en concurrence avec Léonard de Vinci, à l'occasion d'un concours ouvert par le sénat pour l'ornementation du palais de justice de Florence, l'accusa-t-on unanimement d'avoir profité des troubles de cette ville pour s'introduire dans le palais du gouvernement et y mettre en pièces ce chef-d'œuvre. Baccio Bandinelli mourut en 1559, à Florence. Cette ville a gardé la plupart de ses œuvres.

BANDIT, individu mis au ban de la loi, et par extension individu qui, mis au ban de la loi, déclare la guerre à la société civile, et devient voleur de grand chemin. Les bandits formaient autrefois en Italie une espèce de corporation, soumettant ses membres à des lois sévères et obéissant à de certaines lois d'honneur vraiment romanesques. L'Angleterre a eu aussi ses bandits. Au onzième siècle, sous le roi Guillaume le Conquérant et sous ses quatre successeurs, les Saxons, qui ne voulaient pas

reconnaitre l'autorité des Normands, se répandirent dans les montagnes du Northumberland, et formèrent un corps de bandits qu'on nommait *outlaws*. Archers très-adroits, ils vivaient de chasse et de rapine; Henri II leur fit une rude guerre; enfin ils rentrèrent dans les villes, et ils formèrent à Londres un quartier particulier, où ils vécurent en corporation jusqu'à la révolution de 1688. La Corse a eu ses bandits, elle en a encore; mais c'est presque toujours pour satisfaire une vengeance personnelle ou héréditaire que le Corse prend son fusil et se jette dans les forêts.

BANDOLINE, substance mucilagineuse dont on se sert pour faire tenir les cheveux et surtout les bandeaux. Elle se fait avec des pepins de coings.

BANDOULIÈRE, espèce de baudrier, ou larges courroies, pendant de l'épaule gauche à la hanche droite, comme celles auxquelles l'arbalète de l'infanterie communale était suspendue par son *étrier*, ou comme celles qui soutenaient l'arquebuse à rouet et le *pétrinal* des bandouliers. On a couvert la bandoulière de soie et de galons à couleurs distinctives; quelques corps privilégiés l'ont chamarrée de livrées pour distinguer leurs compagnies. Elle avait fini par ne plus être qu'un ornement, qui ne supportait rien.

BANGKOK (c'est-à-dire *ville des Jardins*), depuis 1766 capitale du royaume de Siam, est située sur les bords du May-Nam. Sa population totale est évaluée à 500,000 âmes. Cette ville est entourée de murailles crénelées et flanquées de bastions. Elle est partout coupée de canaux. La plupart des maisons ne sont que de misérables huttes de bambous, montées souvent sur des radeaux et pilotis; mais il y a beaucoup d'arbres, et le grand nombre de temples de Bouddha dont les flèches dorées s'élèvent dans les airs donne à cette Venise de l'Orient un aspect pittoresque. Le palais et les pagodes royales sont surtout remarquables. On parcourt la ville sur des barques.

BANLIEUE, étendue d'une lieue autour d'une ville, où se pouvait faire le ban, c'est-à-dire les proclamations de l'autorité, et dans le rayon de laquelle s'exerçait la juridiction de la ville. Cette expression est encore usitée de nos jours, mais seulement pour désigner les bourgs, villages, hameaux, lieux isolés attenant aux faubourgs d'une ville. La banlieue est, d'ailleurs, soumise à une autre juridiction que la ville et n'y adhère que par certains détails d'administration qui n'ont d'autre but que de simplifier les rouages du service.

La banlieue de Paris, comprise entre l'ancien mur d'octroi et les fortifications, ce qu'on appelait la *petite banlieue*, a été annexée à la capitale par une loi du 3 novembre 1859.

BANNIÈRE, sorte de drapeau sous lequel se rangent en procession les membres d'une paroisse, d'une confrérie ou corporation. Ce drapeau est ordinairement de forme à peu près carrée, et pend à un bâton rattaché en croix à une hampe. La bannière des églises est de diverses couleurs, avec de riches broderies, représentant quelque image sainte, des franges tout autour; et une foule de rubans s'y rattachent. La bannière est l'objet d'une bénédiction particulière. Suivant le plus grand nombre, elle rappelle le miraculeux *labarum* de Constantin. La première bannière qui ait été bénie par un pape est celle que Grégoire III envoya vers 752 au roi de France. Les clefs de saint Pierre y étaient représentées.

A la guerre, pendant le moyen âge, la bannière était de forme carrée, mais attachée à la hampe comme nos drapeaux actuels. Elle différait du pennon en ce que celui-ci se terminait en pointe. La bannière jouait alors un rôle très-important dans la disposition des armées et par suite dans la hiérarchie féodale. Elle ne pouvait être portée que par un *banneret*, chevalier plus puissant, plus illustre et plus riche que le simple *homme d'armes* porteur du *pennon*. Quant aux bannières des milices des paroisses, elles ne portaient d'abord qu'une simple croix, à laquelle fut jointe par la suite l'image révérée du saint patron de la paroisse. Les abbayes avaient aussi leur bannière, et elles la faisaient porter à la guerre par leurs avoués. La bannière de l'abbaye de Saint-Denis est connue sous le nom d'*oriflamme*. Quant à la bannière de France, elle se composait en 1100 d'une voile très-ample, au haut d'un mât assujetti sur un échafaud à roues, tiré par des bœufs couverts de tapis en soie et or. Cet échafaud était si vaste qu'il soutenait un petit autel pour dire la messe au crépuscule, avec dix chevaliers nuit et jour de garde, et dix trompettes,

dont les fanfares continuelles animaient les troupes au moment de l'action. Cette bannière, si incommode par son volume, était au milieu du principal corps de bataille. L'enlever, la défendre, fut pendant plus de vingt ans le but des actions héroïques de l'un et de l'autre parti. Depuis l'invention des armoiries, la bannière de France se composait d'une draperie de velours azur frangée, parsemée de fleurs de lis d'or sans nombre et attachée le long d'une trabe.

BANNISSEMENT, peine qualifiée infamante par la loi, et qui a pour effet d'obliger celui qui l'a encourue à sortir du territoire du pays pour un temps déterminé. Sa durée est de cinq ans au moins et de dix ans au plus. Aux termes de l'article 28 du Code pénal, cette peine entraîne la dégradation civique. D'après l'article 32, quiconque aura été condamné au bannissement sera transporté, par ordre du gouvernement, hors du territoire de l'empire. Si le banni rentre sur ce territoire avant l'expiration de sa peine, il est, ajoute l'article 33, et sur la seule preuve de son identité, condamné à la détention pour un temps au moins égal à celui qui restait à courir pour le bannissement, et qui ne peut excéder le double de ce temps; suivant l'article 48, les condamnés au bannissement sont de plein droit sous la surveillance de la haute police pendant un temps égal à la durée de la peine qu'ils ont subie. L'application de cette peine est très-rare en France.

Le bannissement remonte à la plus haute antiquité; c'est la pénalité héroïque, a dit M. Michelet. On lui donnait le nom d'*ostracisme* et d'*exil*. Dans notre ancien droit français on distinguait le *bannissement à temps* du *bannissement à perpétuité*, c'est-à-dire celui qui s'opérait de province à province et celui qui obligeait le condamné à sortir du royaume. La peine du bannissement à temps, rétablie en 1810, avait été abolie par la loi de 1791, qui, sous le nom de *déportation*, conservait le bannissement à perpétuité.

BANQUE. Dès le douzième siècle, les Vénitiens, à l'effet de faciliter le commerce de l'argent, fondèrent un établissement où tout marchand avait le droit de déposer en espèces monnayées telle somme qu'il voulait, et ensuite d'y faire ses encaissements et ses payements. On évitait ainsi les inconvénients des transports d'espèces. On ne risquait point d'être trompé sur la valeur réelle des monnaies de bas aloi; et les bonnes ne s'usaient point, puisqu'elles demeuraient enfouies dans les caves de l'établissement. Les Vénitiens donnèrent à cet établissement le nom de *banc de virement*. Le mot *banc* venait de ce qu'à cette époque les changeurs, en Italie, avaient coutume de faire leur négoce sur les places publiques, assis sur un banc devant une table. En 1487, Gênes fonda un établissement analogue; deux siècles plus tard, en 1609, on suivit cet exemple à Amsterdam. Mais avec le mouvement et les proportions toujours croissants des affaires, ces établissements, créés uniquement à l'usage de la ville où ils se trouvaient placés et de sa banlieue, finirent par devenir insuffisants. Il fallut imaginer un moyen à l'aide duquel la circulation de l'argent pût être plus rapide, et qui permît de payer et de recevoir des millions avec facilité et sécurité. On le trouva à Londres en 1694, par la création de la banque d'Angleterre, la première banque tout à la fois de dépôt, d'escompte et de circulation qui ait été fondée.

On entend par *banques de virement* celles où l'on dépose des métaux précieux en barres ou en espèces monnayées, et dans lesquelles un crédit correspondant à l'importance du capital déposé est ouvert sur les livres de la banque au déposant.

Par *banque d'escompte* ou *de change* on entend celle qui achète les effets payables seulement à quelque temps de là sur la place où elle existe, et qui, sous le nom d'escompte, prélève sur le capital un intérêt déterminé depuis le jour de l'acquisition par elle faite de cet effet jusqu'au jour d'échéance ou de payement.

On appelle *banques de dépôt* celles où des individus viennent opérer des versements de sommes plus ou moins considérables. Tantôt c'est de l'argent monnayé, des effets publics, des diamants et autres matières précieuses que les *banques de dépôt* reçoivent, avec mission de les garder en nature et de les restituer à la première demande au propriétaire, et moyennant le payement d'un droit minime pour frais de garde. Tantôt elles acceptent des dépôts d'argent, en se réservant de le faire valoir dans d'autres opérations de banque; cas auquel elles en payent l'intérêt à un taux relativement minime. Tantôt elles

reçoivent moyennant intérêt de petites sommes qu'elles accumulent à la façon des caisses d'épargne.

Les *banques de prêt* ou *lombards* ont pour but de faire des prêts à ceux qui ont besoin d'argent et qui peuvent offrir des sécurités, afin de leur permettre de continuer sans interruption leurs affaires ou de réaliser des entreprises. Une banque de prêt trouve ses sécurités ou dans des gages matériels, ou dans les cautions qui lui sont fournies par des tiers reconnus solvables. Les garanties matérielles exigées par les banques de prêt sont ou des titres d'hypothèques sur immeubles, ou le dépôt de valeurs mobilières. Ces dernières consistent le plus ordinairement en métaux précieux, effets publics et marchandises non sujettes à détérioration. Quand une banque ne fait d'avances que sur garanties hypothécaires, elle rentre dans la catégorie des *banques hypothécaires*. La dénomination de *lombards*, donnée plus particulièrement aux banques de prêt dans les Pays-Bas, en France et en Angleterre, provient de ce que dans ces pays ce furent de riches négociants émigrés d'Italie, et plus particulièrement de la Lombardie, qui y introduisirent les premiers ce genre d'opérations. C'est sur les mêmes bases que sont constitués les monts-de-piété.

Les *banques de crédit* ou *de circulation* usent du privilége qui leur est accordé d'émettre un papier-monnaie dont la dénomination varie suivant les temps et les lieux, d'effectuer à l'aide de ce papier-monnaie les divers payements qu'elles peuvent avoir à faire, et de créer ainsi un moyen de circulation qui prend des proportions plus ou moins grandes.

Les banques sont ou des *banques d'État*, c'est-à-dire des institutions formellement reconnues par l'État, dont il a en partie ou complétement fourni le capital, et qui ne sont administrées que par des fonctionnaires dont il s'est réservé le choix ; ou bien des *banques particulières*, constituées par la réunion de capitaux appartenants à divers particuliers. Les banques particulières ou sont placées sous la surveillance de l'État, et publient à des époques déterminées un aperçu de leur situation d'affaires et leur bilan annuel, cas où elles prennent la dénomination de *banques publiques;* ou sont affranchies de semblables obligations et complétement indépendantes dans leur action, n'ayant de comptes à rendre qu'à leurs coparticipants. On donne ordinairement la qualification de *banque nationale* à une banque publique que l'État a investie de priviléges tout particuliers. A ces priviléges sont d'ailleurs toujours attachées des obligations de bons offices à rendre à l'État, qui ne laissent pas quelquefois que de gêner singulièrement la liberté de mouvements d'une banque. Des établissements de ce genre ont souvent des rapports d'argent avec l'État, dont quelquefois ils administrent, soit complétement, soit partiellement, les affaires financières, et à qui ils font fréquemment des avances. La plupart des grandes banques ne bornent point à une seule place leur activité d'utilité publique, non plus que le champ des bénéfices qu'elles sont appelées à recueillir; elles l'étendent au contraire, autant que le leur permettent leurs statuts, au moyen de commandites, d'agences et de correspondances établies dans les places commerciales les plus importantes du pays. Ces succursales ou banques filiales prennent des dénominations diverses. Elles dépendent de la banque principale, et se livrent soit aux mêmes opérations que celle-ci, soit seulement à une certaine partie de ses opérations habituelles.

La première banque que nous ayons eue en France fut fondée en 1716, à Paris. A l'origine ce n'était qu'une entreprise particulière existant en vertu d'un privilége concédé à l'Écossais Law ; mais en 1718 on la transforma en une institution publique, dont les opérations, aussi audacieuses que gigantesques, aboutirent dès 1720 à la ruine des finances de l'État et à celle d'une foule de familles. Ce ne fut qu'en 1776 qu'on fonda de nouveau une banque, au capital de 12,000,000, sous le nom de *caisse d'escompte de Paris*. Cet établissement, après avoir éprouvé de nombreux embarras, finit par tomber aux mains du gouvernement, qui en paya les dettes en assignats, puis en prononça la fermeture. En 1803 on créa le grand établissement de crédit désigné sous le nom de *Banque de France*, au capital de 45 millions de francs, avec le privilége exclusif pour quinze ans d'émettre des billets au porteur et à vue. Ce privilége, comme celui sur lequel repose l'existence même de la banque, fut prorogé une première fois en 1806 pour quarante ans. Une loi du

30 juin 1840 le prolongea jusqu'au 31 décembre 1867, et une autre loi du 9 juin 1857, jusqu'au 31 décembre 1897.

Les opérations de la Banque de France consistent : 1° à escompter les effets de commerce payables à Paris ou dans les villes où elle possède des comptoirs ou succursales, revêtus de trois signatures notoirement solvables. Elle admet pourtant des effets garantis seulement par deux signatures, mais après s'être préalablement assurée qu'ils ont été créés pour fait de commerce, si à la garantie des deux signatures on ajoute celle d'un transfert d'actions de la banque, de titres de rentes, d'actions de canaux, d'actions ou d'obligations de chemins de fer ; 2° à faire des avances sur dépôt d'effets publics, mais à la condition qu'il sera pris des engagements à échéance fixe par les emprunteurs, comme aussi sur dépôts de lingots ou monnaies étrangères d'or et d'argent ; 3° à faire des avances sur effets publics français à échéance non déterminée, ainsi que sur actions et obligations de chemins de fer français ; 4° à faire des avances sur lingots d'or et d'argent ; 5° à émettre des billets à vue et au porteur, et des billets à ordre transmissibles par voie d'endossement ; 6° à ouvrir des comptes courants aux particuliers, sans jamais leur faire aucune avance à découvert, mais seulement pour recevoir leurs fonds et faire leurs payements jusqu'à concurrence de ce qu'elle a reçu d'eux (ce service est gratuit) ; 7° à tenir une caisse de dépôts volontaires pour tous titres, effets publics nationaux et étrangers, actions, contrats de toute espèce, tous billets et engagements à ordre ou au porteur, lettres de change, pour les lingots, les espèces d'or et d'argent nationales et étrangères et les diamants, moyennant un droit de garde calculé sur la valeur estimative du dépôt, droit qui ne peut excéder 1/8 pour 100 pour chaque période de six mois et au-dessous ; 8° à se charger pour le compte des particuliers ou d'établissements publics du recouvrement des effets qui lui sont remis, recevoir en compte courant les sommes qui lui sont versées par les particuliers ou par les établissements publics, et à acquitter les dispositions faites sur elle jusqu'à concurrence des valeurs encaissées ; 9° à émettre des billets à ordre payables dans ses succursales.

Les deux cents plus forts actionnaires, qui forment l'assemblée générale, nomment les régents et les censeurs ; la réunion de ces fonctionnaires compose le conseil général. Ils sont assistés par un conseil d'escompte composé de douze membres. Un gouverneur et deux sous-gouverneurs, salariés par la banque, mais nommés par le gouvernement, sont chargés de contrôler en son nom toutes ses opérations. L'usufruit de ses actions peut être cédé à des tiers. Ces actions peuvent d'ailleurs toujours être immobilisées par la simple déclaration des propriétaires, et elles jouissent dès lors de toutes les prérogatives attachées aux immeubles.

Les débuts de la Banque de France, comme grand établissement de crédit, furent peu heureux ; elle était à peine créée, que le gouvernement la forçait à convertir une grande partie de son capital en rentes sur l'État ; et à quelque temps de là Napoléon s'emparait du reste, en la contraignant d'accepter en échange des délégations sur les receveurs généraux. La victoire d'Austerlitz mit le gouvernement en position de s'acquitter envers elle. En 1806 force lui fut de suspendre le remboursement de ses billets, qui subirent alors une dépréciation considérable. Une loi du 22 avril 1806 porta son capital à 90 millions de francs, non compris une réserve qui l'élevait en réalité à plus de 100 millions. En 1808 la Banque fut autorisée à créer des comptoirs dans les villes les plus importantes de l'empire. En 1807 elle fit au gouvernement un prêt de 40 millions, renouvelé ensuite par trimestre, et qui s'est perpétué jusqu'en 1814. En outre le gouvernement réclamait de la Banque, selon ses besoins, des prêts extraordinaires, qui portèrent l'ensemble des découverts de cet établissement envers lui à 94,543,000 francs en 1812, et à 76,272,000 francs en 1813. Les premiers jours de l'année 1814 furent encore pour la Banque de France un moment de crise redoutable. Le rétablissement de la paix générale, en contribuant à imprimer un nouvel essor aux affaires industrielles et commerciales, favorisa les développements de cette institution de crédit, dont les actions ne tardèrent pas à subir une hausse considérable.

Une des causes qui entravèrent le plus la prospérité de la Banque fut incontestable-

ment la trop grande élévation de ses billets, dont jusqu'en 1846 la moindre coupure avait été de 500 francs. A cette époque, une loi autorisa la banque à émettre des billets de 200 francs. Après la révolution de février 1848, le gouvernement provisoire ordonna l'émission de coupures de 100 francs, et la loi du 9 juin 1857 lui permit d'émettre des billets de 50 fr., mais elle ne profita de cette autorisation qu'en 1864. Depuis 1843 elle émet aussi des billets à ordre de 5,000 et de 10,000 francs.

Avant les événements de février 1848, on comptait en France neuf banques de département créées au moyen d'actions, faisant chacune sur leurs places respectives les mêmes opérations que la Banque de France, et investies comme elle du privilége d'émettre des billets payables à vue et au porteur. Ces établissements avaient été fondés à Bordeaux, à Lyon, à Nantes, à Rouen, à Marseille, au Havre, à Lille, à Toulouse et à Orléans. Ils émettaient généralement des billets de 1,000 francs, de 500 francs et de 250 francs; mais ces billets ne circulaient guère que dans la ville où était la banque qui les avait émis. Les décrets du 28 avril et du 2 mai 1848 réunirent les différentes banques créées dans les départements à la Banque de France, dont elles ne furent plus dès lors que des succursales. La Banque de France avait déjà des comptoirs à Montpellier, Saint-Étienne, Saint-Quentin, Reims, Avignon, Besançon, Angoulême, Grenoble, Clermont-Ferrand, Châteauroux, Caen, Limoges, Mulhouse, Strasbourg, le Mans, Valenciennes, Rennes, Nimes, Metz et Angers. Depuis 1851 elle a établi de nouvelles succursales à Troyes, Amiens, la Rochelle, Toulon, Nancy, Nevers, Dijon, Dunkerque, Arras, Saint-Lô, Poitiers, Carcassonne, Bar-le-Duc, Laval, Sedan, Tours, Agen, Bastia, Bayonne, Brest, Nice, Annonay, Flers, Châlons-sur-Saône, Lons-le-Saulnier, Chambéry, Annecy, Chaumont. La loi de 1857 lui impose l'obligation d'en créer une dans chaque département dans les dix ans, si le gouvernement l'exige.

Un décret du 28 avril 1848 donna cours forcé aux billets de la Banque de France, et l'autorisa à en suspendre le remboursement; mais en limitant l'émission à 350 millions de fr. Au mois d'août 1850 la Banque de France fut autorisée à reprendre ses payements en espèces, et un décret du 13 de ce mois supprima le cours forcé de ses billets. Jusqu'en 1852 le taux de l'escompte, à la Banque de France, avait été de 4 pour 100. Au mois de mars elle l'abaissa à 3 pour 100; le 7 octobre 1853 elle le releva à 4 pour 100, et le 20 janvier 1854 à 5 pour 100. En 1855 il monta à 6 pour 100, limite extrême autorisée alors par la loi. On abaissa aussi la durée de l'échéance. On songea alors à augmenter le capital de la banque. La loi du 9 juin 1857 autorisa l'émission de 91,250 actions nouvelles, attribuées à chacune des actions existantes, moyennant le versement de 1,100 fr. Sur le produit de ces nouvelles actions une somme de 100 millions dut être versée au Trésor public contre des rentes 3 pour 100. La banque était autorisée à élever au besoin au-dessus de 6 pour 100 le taux de ses escomptes et l'intérêt de ses avances, mais les bénéfices en doivent être versés au fonds de réserve. Depuis lors le taux de l'escompte s'est élevé à chaque crise monétaire, afin de protéger l'encaisse de la banque, ce qui a donné lieu à de graves récriminations. Une commission d'enquête a été créée en 1865 pour examiner cette question.

La Banque de France occupa d'abord l'hôtel de Massiac, sur la place des Victoires; c'est en 1812 qu'elle vint s'installer dans l'hôtel construit en 1620 par F. Mansard pour le comte de Toulouse: cet hôtel, qui appartenait au duc de Penthièvre à la Révolution, servait à l'imprimerie du gouvernement depuis 1793. La Banque a fait faire des travaux considérables dans cet hôtel; en 1865 il a encore été agrandi sur la rue Baillif. La Banque a profité des nouveaux travaux pour faire restaurer la galerie Dorée.

Les opérations de la Banque de France et de ses succursales se sont élevées, en 1864, à 7 milliards 909,327,600 fr. Le chiffre de l'escompte a monté la même année à 6 milliards 550,735,400 fr. Les billets au porteur s'étaient élevés, jusqu'à 839,641,800 fr. La Banque publie son bilan tous les jeudis.

Des précautions infinies sont prises pour mettre hors de danger le numéraire et les titres de la Banque. La construction des caves est d'une solidité à défier toute

tentative extérieure ou souterraine. Dès qu'on a descendu les premières marches qui conduisent à l'entrée de ces caves, on se trouve devant une porte qui ne peut s'ouvrir sans la présence du censeur, du caissier principal et du gouverneur. Cette porte franchie, on aperçoit la caisse du service ordinaire, qui suffit pour les opérations courantes. Cette caisse est un meuble à secret; si elle est touchée par quelqu'un qui n'est pas au courant de son mécanisme, elle fait entendre tout un carillon de sonneries étourdissantes. Après ce premier compartiment une autre porte, à triple clef comme la première, donne entrée dans la serre. Cette serre est un emplacement circulaire où l'on enferme, dans des compartiments séparés, les titres, les actions, les obligations, les traites importantes, les dépôts et les pierres précieuses. Après la serre viennent enfin les caves. Leur entrée est cachée par une porte bardée de fer et dissimulée dans un mur. Cette porte est également à secret et à combinaison, et tourne sur elle-même à la façon des portes italiennes. Cette porte ouverte, on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, très-étroit et praticable seulement pour une personne. Cet escalier est encore fermé par trois portes de fer fermées chacune par trois clefs. Cet escalier pourrait être comblé en cas d'alarme, avec de la terre battue, qu'on ne pourrait enlever en moins de vingt-quatre heures. En outre, les caves sont construites de telle façon qu'en cas d'incendie, d'attaque, de guerre civile, elles peuvent être inondées en un instant. L'escalier a quarante-trois marches. Une dernière porte à triple serrure s'ouvre, et l'on se trouve dans des caves de 420 mètres de longueur. On pourrait y enfermer tout le numéraire du monde. De chaque côté s'élèvent de hautes boîtes en fer dont le couvercle a des anses et se trouve doublé de plomb, qui permettrait de les souder facilement. Elles portent l'inscription de leur contenu. On monte à l'aide d'une échelle à la surface de ces boîtes pour y déposer ou en retirer les rouleaux qu'elles renferment.

Une loi du 19 juillet 1845 avait créé à Alger un comptoir de la Banque de France, au capital de 10 millions, dont un cinquième fourni par la Banque, le reste par une émission d'actions. Cet établissement n'ayant pas prospéré a dû être mis en liquidation après la révolution de février. Une loi du 4 août 1851 institua une *Banque de l'Algérie*, constituée en société anonyme. Son capital, porté d'abord à 1 million, fut formé au moyen d'actions, avec un secours financier de l'État. En 1856, ce capital fut doublé, puis porté à 3 millions, et enfin à 10 millions en 1861. L'État a été remboursé de ses avances. La Banque de l'Algérie a une succursale à Constantine et une autre à Oran.

La loi du 30 avril 1849, en accordant aux colons l'indemnité promise par le décret du gouvernement provisoire qui avait prononcé l'abolition de l'esclavage, avait décidé qu'un prélèvement d'un huitième serait opéré sur cette indemnité et consacrée à la formation d'établissements de crédit dans les colonies. Une loi du 11 juillet 1851 organisa les *banques coloniales*. Les banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion furent constitués chacune au capital de 3 millions de fr.; celle de la Guyane au capital de 600,000 fr.; celle du Sénégal au capital de 230,000 fr. Une agence centrale des banques coloniales, créée en 1852, centralise à Paris toutes les parties du service en France.

La plus ancienne des banques existant en Angleterre et la plus puissante qu'il y ait aujourd'hui au monde, est la Banque d'Angleterre, qui fut fondée en 1694. Le gouvernement éprouvait de graves embarras financiers. W. Paterson lui soumit le plan d'un emprunt qui devint la base première de la Banque d'Angleterre. Cet emprunt fut concédé à une compagnie de négociants et de capitalistes de Londres moyennant certains avantages et priviléges. La compagnie se nomma un gouverneur, un vice-gouverneur et vingt-quatre directeurs. La banque n'avait pas le droit de faire des opérations sur marchandises; elle n'était autorisée qu'à faire l'escompte et le change des matières. Un acte législatif stipula qu'aucune autre banque composée de plus de six associés ou participants ne pourrait être créée en Angleterre ou dans le pays de Galles. La banque obtint à diverses reprises des prolongations de son privilége, moyennant de nouveaux prêts à l'État. A partir de 1718 le gouvernement résolut de se servir de l'intermédiaire de la banque pour

toutes ses opérations financières. En 1794 le parlement rendit une loi qui autorisa la banque à ne rembourser ses billets que six mois après la fin de la guerre. En 1815, après le rétablissement général de la paix, le non-remboursement des billets de la banque fut de nouveau prorogé jusqu'en 1818. Un autre délai fut accordé à la banque pour le remboursement de ses billets, qui ne commença qu'en 1819, en or en barres au cours du jour, puis à partir de 1825 en monnaies d'or du royaume. En 1826 un bill du parlement autorisa la banque à créer des succursales sur différents points du royaume, et aussi à faire des avances sur consignations. En 1833 le parlement décida qu'à l'avenir les billets émis par la banque d'Angleterre constitueraient une monnaie légale et auraient cours forcé dans toute l'étendue de l'empire Britannique.

Une partie du capital de la Banque d'Angleterre, qui depuis 1816 est de 14,353,000 livres sterl., se compose de sommes dues à l'établissement par l'État et s'élevant à 11,015,100 livres sterl. Une importante modification dans le système d'émission des billets est celle qu'opéra le bill présenté par sir Robert Peel et sanctionné par le parlement le 19 juillet 1844. Aux termes de cette loi, la Banque d'Angleterre n'a plus le droit d'émettre des billets au porteur et à vue que dans la mesure suivante : 1° en représentation du capital de 11,015,100 livres sterl. qui lui est dû par le gouvernement et par conséquent par la nation ; 2° en représentation de son fonds de réserve ; 3° en représentation de son encaisse métallique. Le projet de loi présenté par Robert Peel contenait en outre une clause qui, dans des circonstances urgentes, autorisait la banque, sous la sanction préalable de trois hauts fonctionnaires des finances, à émettre une plus grande masse de billets ; mais cette clause fut rejetée par le parlement. Dès 1847, les limites que ce bill posait à l'émission des billets ajoutèrent aux embarras du commerce. Aux termes de cet acte, le mécanisme intérieur de la banque comprend deux grandes divisions, dont l'une ne s'occupe que de la création et de la circulation des billets, tandis que l'autre a dans ses attributions les affaires commerciales proprement dites. En 1857, une crise étant venue à se déclarer, le gouvernement dut permettre à la banque de dépasser le taux d'émission de ses billets, malgré le texte de la loi, sauf à demander un bill d'indemnité au parlement. Le bill d'indemnité fut accordé après une longue discussion au mois de décembre. La Banque d'Angleterre a subi depuis de grandes fluctuations dans son encaisse et dans le taux de son escompte ; en 1866 le bill de 1844 fut encore suspendu et l'escompte porté à 10 pour 100. La Banque d'Angleterre publie son bilan tous les huit jours. En 1861 un bill lui a renouvelé ses priviléges pour vingt-cinq ans.

BANQUEROUTE. Ce terme vient de ce qu'autrefois, quand un banquier faisait faillite, on brisait son banc, pour avertir le public de sa déconfiture. Tout commerçant qui cesse ses payements est en état de *faillite ;* mais celui-là seul est en état de *banqueroute* qui se trouve dans l'un des cas de faute grave ou de fraude prévus par la loi. Il suit de là que la faillite, qui n'est que le résultat des malheurs éprouvés par un négociant, reste dans le domaine des tribunaux de commerce, tandis que la banqueroute, qui constitue, suivant les cas, un délit ou un crime, est justiciable des tribunaux correctionnels ou des cours d'assises.

La loi du 8 juin 1838, qui a modifié l'ancien texte du Code de commerce, spécifie les cas dans lesquels le négociant failli doit ou peut être poursuivi pour fait de *banqueroute simple*. La *banqueroute frauduleuse* se reconnaît aux caractères suivants : si le commerçant failli a soustrait ses livres, détourné ou dissimulé une partie de son actif, ou s'il s'est frauduleusement reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas, soit dans ses écritures, soit par des actes publics ou des engagements sous signature privée, soit enfin par son bilan. Si le failli se rend coupable de vol, de faux et autres crimes ou délits commis, non envers la masse, mais envers les créanciers isolés, ces faits ne constituent pas le crime de banqueroute frauduleuse, mais restent purement et simplement soumis aux peines prononcées par les articles du Code pénal qui les concernent. La peine infligée par le Code pénal au délit de *banqueroute simple* est celle de l'emprisonnement, dont la durée ne peut être moins d'un mois et ne peut excéder deux ans. Le crime de *banque-*

route frauduleuse est puni par la peine des travaux forcés, qui varie de cinq à vingt ans, suivant qu'il semble aux magistrats que le condamné est plus ou moins coupable. Comme la fraude se pratique rarement sans une intervention ou une assistance étrangère, la loi condamne à la même peine que le banqueroutier les individus qui sont déclarés ses complices. A raison des garanties spéciales que doivent offrir certains officiers publics, les agents de change, les courtiers, on a prononcé contre ceux qui font faillite la peine des travaux forcés à temps, et celle des travaux forcés à perpétuité s'ils sont convaincus de banqueroute frauduleuse.

Dans l'ancien droit on ne distinguait guère entre les deux espèces de banqueroute. Le banqueroutier était livré à toute la rigueur des lois, et cette rigueur allait jusqu'au point de condamner le coupable à la peine de mort. Mais cette législation avait, à bon droit, paru trop sévère, et les parlements en avaient toujours corrigé l'excès. La peine ordinaire qu'ils prononçaient était, suivant les cas, celle de l'amende honorable, du pilori ou du carcan, des galères, ou du bannissement à temps ou à perpétuité. Ces peines même n'étaient infligées que lorsque l'accusé se trouvait atteint et convaincu d'une fraude manifeste et qui méritait la vengeance publique. La jurisprudence s'était depuis beaucoup relâchée de cette rigueur, et avant le code de 1808 l'indulgence dont on usait envers les banqueroutiers multipliait de scandaleuses faillites.

BANQUET, grand repas, festin. Ce mot n'était jadis en usage, dans le sens positif, qu'au sein des loges maçonniques, et dans le sens figuré, que pour la communion chrétienne. L'usage des *banquets* ou repas de grande réunion s'est beaucoup étendu depuis 1789. Le premier et le plus nombreux fut celui du parc du *château de la Muette*, le 14 juillet 1790. Les tables occupaient toute l'enceinte du bois ; tous les fédérés y prirent place ; la France entière s'y trouvait représentée par les députations des gardes nationales de tous les départements et de tous les corps de l'armée. D'autres banquets eurent lieu, dans divers quartiers de Paris et sur l'emplacement de la Bastille. Cet usage de *banquets patriotiques* se répandit bientôt dans toute la France. Plus de fêtes, plus de solennités nationales sans banquets. Pendant les premières années de la république et à chaque fête nationale, les familles parisiennes se réunissaient à des tables dressées devant chaque maison. C'est ce qu'on appelait *repas civiques et fraternels*. A ces repas publics succédèrent les banquets particuliers, dans un lieu déterminé et choisi par une réunion de convives, plus ou moins nombreux ; chaque réunion avait ses commissaires, qui réglaient le menu et tous les détails du banquet. Près de mourir, les Girondins, imitant les héros de Platon, se réunirent dans un repas pour deviser philosophiquement sur l'humanité.

L'usage des banquets survécut à la Révolution. On vit encore sous l'Empire d'anciens frères d'armes se réunir et boire à la gloire de la France, et l'empereur lui-même offrit de grands repas à sa garde. Sous la Restauration il y eut peu de ces réunions, où les sentiments patriotiques font explosion. Cependant un banquet fut offert dans les salons des *Vendanges de Bourgogne* aux deux cent vingt et un députés qui avaient voté l'adresse qui porte leur nom. Après la révolution de 1830, les banquets politiques reparurent. On vit alors des banquets s'organiser à tout propos. On fêtait ainsi les élus de la garde nationale, de la chambre, de la commune, les privilégiés de la fortune, les choisis du pouvoir, les vainqueurs de l'industrie, les proscrits illustres, etc. Ces repas se faisaient par souscription ; chaque convive payait sa part. Vers l'année 1847 les banquets changèrent d'allure. Celui du *Château-Rouge* réunit, sous l'influence du comité électoral de la Seine, les principaux chefs de l'opposition, et tous se coalisèrent sous le drapeau de la réforme. Le ministère eut aussi ses banquets. M. Guizot nia la corruption au banquet de Lisieux, et déclara que les conservateurs étaient seuls maîtres d'accorder ou de refuser tout progrès dans les institutions. Le ministère niait que la réforme fût désirée par les populations : l'opposition résolut d'agiter le pays au moyen de banquets. Pendant l'absence de la chambre, on vit s'organiser ce qu'on appela la *campagne des banquets réformistes*. Dans une foule de grandes villes on se réunit à table pour demander la réforme comme un remède à la corruption. Bientôt des banquets oublièrent de porter la santé du roi. Un banquet, dit du dou-

zième arrondissement, s'organisa à Paris : le gouvernement voulut enfin s'opposer à cette réunion, et ce fut le prélude de la révolution de Février.

Après cet événement quelques banquets eurent lieu encore, mais ils exercèrent peu d'influence. Un *banquet monstre*, à vingt-cinq centimes, fut pourtant imaginé. Il devait se célébrer le long des fortifications de Paris, et Dieu sait ce qui serait avenu de cette immense réunion d'hommes; mais il n'avait pu être encore réalisé lorsque les événements de juin rendirent toute force au pouvoir, qui anéantit petit à petit le droit de réunion, dont les banquets ont partagé le sort. On cite cependant celui *du Chalet*, aux Champs-Élysées, où M. Ledru-Rollin fit connaître ses aspirations socialistes. Les banquets sont devenus depuis l'apanage des agents du pouvoir. Les inaugurations de chemins de fer sont suivies de banquets. L'exposition de Londres donna lieu à plusieurs banquets célèbres. La corporation municipale de Londres fêta en cette occasion les membres du jury français; la commission municipale de Paris rendit ce dîner, et les autorités municipales des deux premières capitales de l'univers purent porter à la même table un toast *à la paix du monde !* Depuis 1848 le président de la république avait assisté à plusieurs banquets où il avait prononcé des discours politiques. C'est dans un banquet à Bordeaux qu'il proclama son adhésion au rétablissement du régime impérial en disant : L'*empire, c'est la paix !* Il est encore peu de fêtes industrielles ou agricoles sans banquets. Les expositions, les inaugurations réunissent à table les autorités, les intéressés et les invités que les chemins de fer amènent en foule.

En dehors de la politique citons les banquets qui rassemblent d'anciens condisciples, ou des confrères d'un même état, ou des compatriotes, ou des malheureux affligés d'une même infirmité. Citons enfin ces repas où l'ouvrier et le patron trinquent ensemble au succès de leurs entreprises.

BANQUETTE. En termes de fortification, on appelle ainsi un degré, une espèce de banc massif qui forme marchepied au-dessus du terre-plein. La banquette, qui est ordinairement en terre, borde intérieurement le pied du parapet d'un ouvrage. Ses dimensions dépendent de son emploi.

BANQUIER. On donne ce nom aux industriels qui se chargent, moyennant rétribution, de transmettre à ceux qui *travaillent* les capitaux dont ils peuvent avoir besoin, escomptent leur papier, font rentrer l'argent qui leur est dû, et valoir l'argent qu'ils leur laissent en compte.

BANQUISE. C'est un immense amas de glaces flottantes que les courants ou les brises détachent des côtes pour les réunir ensuite en chaînes de montagnes. Les banquises interceptent toute navigation. Les *clairières*, espaces ménagés parfois dans ces colossales barrières, sont souvent bien dangereuses pour les navigateurs qui s'y engagent dans l'espoir d'y trouver un passage; l'enceinte de glace se referme, et le navire se voit encadré de tous côtés par des masses infranchissables. La mer est ordinairement belle dans ces sortes de lacs, et les marins enveloppés, se livrent alors à la chasse des phoques et des ours blancs qui habitent ces rives mobiles. Cependant, lorsque l'espace à franchir pour regagner le large n'offre pas une étendue trop considérable, on scie la glace pour livrer passage au navire. Jules Lecomte.

BAOBAB, genre de plantes qui renferme le *baobab d'Adanson* ou *adansonia*, lequel croît dans une grande partie de l'Afrique, particulièrement au Sénégal, et a été transporté d'Afrique dans plusieurs localités du nouveau monde. C'est un arbre qui vient de préférence sur les plages arides et sablonneuses, et qui peut être regardé comme un des plus gigantesques végétaux. Son tronc, dont la hauteur excède rarement 4 ou 5 mètres, finit par acquérir, avec l'âge, une circonférence de 25 à 30 mètres; il est couronné par un énorme faisceau de branches, atteignant jusqu'à 20 à 22 mètres de longueur, et dont chacune représente un arbre d'une proportion remarquable. Les plus extérieures de ces branches s'inclinent souvent presque jusqu'à terre, en sorte que l'arbre tout entier ne forme plus qu'un vaste dôme de verdure. Les racines n'ont pas des dimensions moins considérables. Les fleurs sont solitaires, portées sur des pédoncules d'environ 33 centimètres de longueur, recourbés et pendant vers la terre. Elles naissent à l'aisselle des feuilles inférieures; elles sont blanches, et lorsqu'elles sont épanouies, elles ont 10 centimètres de longueur sur 16 de large. Les fruits, qui ont la grosseur

d'une courge, sont connus des Français qui habitent le Sénégal sous le nom de *pain-de-singe* (parce que, dit-on, les singes s'en nourrissent), et des naturels du pays sous celui de *bocci*. La pulpe de ce fruit est aigrelette et agréable, et le suc qu'on en exprime sert à préparer une boisson acidulée, analogue à la limonade. Les feuilles, qui ont de 10 à 14 centimètres, et surtout l'écorce des jeunes rameaux, contiennent une grande quantité de mucilage, et peuvent être employées en décoction pour faire des tisanes adoucissantes. Les nègres font sécher ces feuilles à l'ombre, et les réduisent en une poudre qu'ils nomment *lalo*, et qu'ils conservent dans des sachets de toile de coton; ils en font un usage journalier, et la mêlent à leurs aliments. Le baobab est l'exemple le plus célèbre de longévité qui ait encore été observé avec précision. Il porte dans son pays natal un nom qui correspond à celui de mille ans. Adanson en a remarqué un aux îles du Cap-Vert qui, trois siècles auparavant, avait été observé par deux voyageurs anglais; il retrouva dans le tronc l'inscription qu'ils y avaient écrite, recouverte par trois cents couches ligneuses, et a pu juger ainsi de la quantité dont cet énorme végétal avait crû en trois cents ans. Ces observations lui ont permis de constater qu'un baobab de $4^m,55$ de diamètre et de $18^m,84$ de hauteur, avait 1,000 ans d'existence, et qu'un autre de $5^m,85$ de diamètre et de $20^m,79$ de hauteur en avait 2,400. Il en a vu dans le pays de plus gros, dont il estimait la vie à peu près à 6,000 ans. Cette durée est d'autant plus singulière que le bois du baobab n'est pas dur, et que les écorchures qu'il reçoit y déterminent souvent la carie; mais, l'énorme diamètre que son tronc acquiert comparativement à sa hauteur lui donne le moyen de résister au choc des vents.

On a rencontré un arbre du même genre en Australie dont la grosseur est également extraordinaire et la hauteur médiocre. Le tronc produit des branches d'un énorme diamètre. Son fruit, plus petit que celui du baobab d'Afrique, est recherché des indigènes et de quelques animaux de l'Australie. Il se plaît aussi dans les terrains plats et sablonneux.

BAPTÊME, le premier sacrement de la religion chrétienne. Dans toutes les religions de l'antiquité les ablutions extérieures furent un signe de la nécessité de la sanctification de l'âme, et quand saint Jean-Baptiste voulut disposer les hommes à la pénitence, il adopta le baptême comme un signe dont le sens était généralement connu. Avec l'espérance d'un Messie réparateur, les Juifs eurent l'idée d'un baptême solennel et efficace qu'il devait instituer : de là vient que quand Jean parut, baptisant dans le Jourdain, ils en conclurent qu'il était le Christ, ou au moins Élie, qui devait le précéder. Ce fut dans les premiers temps de sa prédication que Jésus-Christ institua le baptême. Il ne le donna que par le ministère de ses disciples, qu'il envoya deux à deux baptiser dans tout le pays de la Judée. Les apôtres baptisèrent le jour de la Pentecôte les premiers convertis du judaïsme : le centurion Corneille fut le premier des gentils qu'on admit au baptême. Un commencement de foi, la promesse de vivre selon les maximes de la religion, furent d'abord les seules dispositions qu'on demanda aux nouveaux fidèles; à mesure que le nombre des croyants s'étendit, on exigea davantage. Les aspirants étaient soumis à de longues épreuves. On préparait au baptême par des instructions ou catéchismes, d'où vint le nom de catéchumènes donné à ceux qu'on y disposait. La veille de Pâques et celle de la Pentecôte étaient les jours fixés pour l'administration solennelle du baptême. Après la bénédiction des fonts, les catéchumènes étaient présentés, les garçons par des parrains, les filles par des marraines. On prenait leurs noms; car chacun conservait celui qu'il avait reçu de sa famille : l'usage de donner le nom au baptême ne vint qu'avec la coutume de baptiser les enfants à leur naissance. On recevait leurs promesses; puis, avec les précautions exigées par la décence, ils étaient introduits dans le baptistère, sorte de salle assez semblable à une salle de bain. Là, chaque catéchumène se dépouillait de ses vêtements, et descendait dans les fonts, soutenu par son parrain. On le plongeait trois fois dans l'eau, en invoquant chaque fois une des personnes de la sainte Trinité. Au sortir de la piscine, les nouveaux chrétiens étaient revêtus d'une robe blanche, qu'ils portaient huit jours et qui devait leur rappeler l'innocence qu'ils venaient d'acquérir. A cette robe fut d'abord ajouté un long bandeau de lin, destiné à couvrir

l'onction du saint chrême, que les baptisés recevaient de l'évêque; ce bandeau, nommé pour cette raison *chrismale* ou *chrémeau*, a depuis remplacé la robe. Les néophytes recevaient alors la communion, à laquelle on ajoutait du lait et du miel, soit pour leur rappeler, avec saint Pierre, qu'ils n'étaient que de tendres enfants que l'Église devait encore nourrir de lait, soit pour leur faire entendre qu'ils avaient recouvré la terre promise, où devaient couler pour eux le lait et le miel.

Les enfants des chrétiens étaient le plus souvent baptisés dans les huit premiers jours; mais l'exemple de saint Augustin et de plusieurs autres nous montre que souvent aussi on préférait différer le baptême jusqu'à ce que l'enfant fût en état d'en comprendre le bienfait. Quelques personnes, pour vivre avec plus de liberté, ne le recevaient qu'à la mort. Cette dangereuse coutume ne tarda pas à être abolie; et l'Église, devenue plus sévère dans cette partie de sa discipline, par la crainte d'exposer les enfants au danger de mourir sans baptême, ordonne depuis longtemps qu'ils soient baptisés aussitôt après leur naissance. C'est le même motif de crainte qui a fait donner à toute espèce de personnes, catholiques, hérétiques, ou même infidèles, le pouvoir de conférer le baptême en cas de nécessité.

L'usage de l'Église a varié dans la manière d'administrer le baptême. On croit que les apôtres baptisèrent plus d'une fois par aspersion, lorsque des milliers de personnes, des peuplades entières se présentaient à la fois. La règle suivie jusqu'au douzième siècle fut de baptiser par *immersion*, en plongeant dans l'eau le corps de celui qui recevait le sacrement; les inconvénients, les dangers même de cette pratique y firent substituer le mode plus simple de l'*infusion* (l'affusion), généralement adopté aujourd'hui dans l'Église latine.

En effaçant la tache originelle, en rendant à l'homme sa première innocence, le baptême lui ouvre les portes de l'Église, et lui donne le droit d'aspirer à la vie éternelle. Celui qui est privé de ce sacrement demeure, au contraire, enveloppé dans la disgrâce commune, dans la malédiction prononcée contre la nature humaine, et n'arrive point à la vision béatifique dans l'autre vie. Telle st la doctrine catholique.

On a donné le nom de *baptême* à la bénédiction des cloches, à cause des grandes ablutions qui ont lieu dans cette cérémonie, ou parce que les cloches sont présentées par des personnes qu'on nomme *parrains* et *marraines*.

L'abbé C. Bandeville.

Les premiers chrétiens reconnaissaient trois sortes de baptêmes: 1° le *baptême de l'eau*, que le Christ institua sur les bords du Jourdain en s'y soumettant lui-même; 2° le *baptême de la pénitence*, qu'il fonda sur le Calvaire, en pardonnant au larron converti qui expirait à son côté; 3° enfin le *baptême de sang*, qu'il institua encore en consommant le sacrifice de sa vie sur la croix. Ce dernier n'est donc autre chose que le martyre. « La vertu de l'esprit céleste, dit saint Thomas, est cachée dans le baptême d'ablution; le baptême de la pénitence la révèle par la componction du cœur; elle éclate au baptême de sang par tout ce que l'ardeur de l'amour a de plus brûlant. »

BAPTÊME DU TROPIQUE, BAPTÊME DE LA LIGNE. L'origine de cette cérémonie bizarre remonte à l'époque de la découverte du nouveau monde. Les premiers navigateurs qui osèrent passer la zone torride célébrèrent ce passage comme une sorte de rénovation. Depuis, les matelots, et surtout les matelots français, ont eu soin de perpétuer cet usage. Tout Européen qui passe pour la première fois le tropique du Cancer est obligé de se soumettre au baptême du tropique. Les matelots ont le privilége exclusif de cette cérémonie. Quand on arrive au fatal passage, le gros gabier, déguisé en Neptune, monte dans la grande hune. Le capitaine se tient, grave et immobile, sur son banc de quart. Le dieu, muni d'un porte-voix, hèle le capitaine, et lui demande, du haut de son belvédère, le nom du bâtiment, le lieu de son départ, celui de sa destination, l'effectif de son équipage et de ses passagers, le nombre surtout des individus de diverses catégories qui n'ont pas payé leur tribut au souverain des mers. Après cela, Neptune se met à grelotter de froid et fait pleuvoir sur ses nouveaux sujets une grêle de pois verts et de haricots secs, météore précurseur de l'aspersion qui s'apprête. L'Olympe alors descend sur le pont, et la saturnale maritime commence. Si le navire n'a pas passé le tropique, le capitaine se soumet avec em-

pressement à une offrande pécuniaire pour prix du baptême du bâtiment. Chaque néophyte, les yeux bandés, est ensuite amené vers une cuve pleine d'eau. Avant de l'y plonger, qu'il ait ou n'ait pas de barbe, on le rase avec un sabre de bois; une eau farineuse ou une mixture de goudron sert de savon. Le grand prêtre de cette burlesque cérémonie, le dieu lui-même quelquefois, reçoit la confession du pénitent, qui, à un signal donné, est impitoyablement enfoncé dans la cuve sur laquelle il était assis. Les pompes et les seaux font copieusement le reste, pour peu que le prix attaché par le néophyte à son rachat ne satisfasse pas ses sauveurs. Ensuite, on a soin de le pourvoir des mots de passe sacramentels qui doivent servir à faire savoir à tous les marins qu'il a déjà subi l'épreuve. Des jeux et des divertissements terminent la cérémonie, qui fait diversion à la monotonie ordinaire d'une longue traversée. Liberté entière est accordée pour tout le jour à l'équipage. Le baptême du tropique n'exempte pas de celui de la ligne.

BAPTISTÈRE. Lieu ou édifice dans lequel on conserve l'eau pour baptiser. Les premiers chrétiens n'avaient d'autres baptistères que les fontaines, les rivières, les lacs ou la mer qui se trouvaient le plus à portée de leurs habitations. Quand la religion chrétienne fut devenue celle des empereurs, outre les églises, on bâtit des édifices particuliers uniquement destinés à l'administration du *baptême*. On confond souvent le *baptistère* avec les *fonts baptismaux;* anciennement, on distinguait ces deux choses : par *baptistère* on entendait tout l'édifice où l'on administrait le baptême, et les *fonts* n'étaient autre chose que la fontaine ou le réservoir qui contenait les eaux pour le baptême. Les baptistères séparés des églises ont subsisté jusqu'à la fin du sixième siècle, où l'on commença à en voir quelques-uns placés dans le vestibule intérieur de l'église. Cet usage est ensuite devenu général, si l'on en excepte un petit nombre d'églises qui ont retenu l'ancien, comme celles de Florence et de toutes les villes épiscopales de Toscane, la métropole de Ravenne et l'église de Saint-Jean de Latran à Rome. Ces édifices, pour la plupart, étaient d'une grandeur considérable.

BAPTISTES. *Voyez* ANABAPTISTES.

BAR, poisson connu dans beaucoup d'endroits sous le nom de *loup*, à cause de sa voracité, et qui ressemble à la perche d'eau douce. Très-abondant dans la Méditerranée, le bar est de couleur gris-bleu d'acier à reflets argentés sur le dos et tout à fait blanc sous le ventre. Il a ordinairement 60 à 80 centimètres de longueur. On en rencontre une variété tachetée dans l'Océan, dans la Méditerranée, et principalement sur les côtes d'Égypte.

BAR, comté, puis duché situé entre la Lorraine et la Champagne. Les bailliages de Bar et de la Marche étaient dans le ressort du parlement de Paris : c'est ce qu'on appelait *Barrois mouvant;* le surplus du Barrois était du parlement de Nancy. Bar-le-Duc était la capitale du Barrois. Compris originairement dans le pays des Leuquois, le Barrois prit ce nom dès le commencement du huitième siècle. Ses possesseurs portèrent le titre de ducs depuis 958 jusque vers 1034, époque à laquelle ils l'échangèrent pour celui de comtes. En 1355, ils revinrent à la qualification de ducs, qu'ils ne quittèrent plus.

En 1301, le comte Henri III, fait prisonnier par Jeanne de Navarre, ne recouvra sa liberté qu'en rendant hommage au roi de France du comté de Bar. Le comte Robert épousa Marie de France, fille du roi Jean, pour qui Jean d'Arras composa le *roman de Mélusine*. Édouard III, son fils, fut tué avec Jean, son frère, à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il laissait pour seul héritier son frère Louis, cardinal-évêque de Châlons-sur-Marne, qui se démit, en 1419, en faveur de René d'Anjou, son petit-neveu. En 1451 la réunion projetée des duchés de Bar et de Lorraine sur la tête de René s'effectua par la mort de Charles II. Depuis, le duché de Bar suivit le sort de la Lorraine.

BAR-LE-DUC, chef-lieu du département de la Meuse, situé en partie sur le penchant d'une colline et en partie dans une plaine arrosée par l'Ornain, a 14,515 habitants. On y fait des confitures excellentes avec des groseilles conservées dans leur entier. On prétend que Bar-le-Duc existait déjà au cinquième siècle; son premier comte, Frédéric, fit rebâtir le château qui dominait la ville pour servir aux Lorrains de boulevard contre les incursions des Champenois. Louis XIII prit cette ville en 1632.

BAR-SUR-AUBE, ville du département de l'Aube, a 4,734 habitants. Elle fut détruite par les Huns et rebâtie vers la fin du cinquième siècle. Elle devint un comté particulier et fut réunie à la couronne avec le reste de la Champagne. Vendue, plus tard, par Philippe le Long, rachetée par les habitants, qui voulaient lui conserver le titre de *ville royale*, elle fut réunie de nouveau au domaine de la couronne, avec cette clause, que les rois de France ne pourraient plus la vendre ni l'aliéner.

Bar-sur-Aube est surtout célèbre dans l'histoire des dernières luttes de la grande armée pour défendre pied à pied le sol de la France envahi par les puissances étrangères. Le 26 février 1814, le général de Wrède canonna inutilement cette ville. défendue par le maréchal Oudinot, qui s'était dépourvu de son artillerie. L'attaque recommença le lendemain par un feu de tirailleurs. Nos soldats se défendirent avec valeur, malgré l'infériorité du nombre et des moyens, et obtinrent même quelques succès. Oudinot voyant l'impossibilité de se maintenir dans cette position ordonna la retraite, qui se fit en bon ordre, et le général de Wrède put occuper la ville de Bar. Ce combat nous coûta environ 2,000 morts ou blessés ; l'ennemi en perdit près de 3,000. L'évacuation de Bar obligea Macdonald à quitter ses positions le 28, pour se joindre à son collègue.

BAR-SUR-SEINE, ville du département de l'Aube, avec 2,811 habitants. Dans la campagne de 1814, une première attaque, tentée le 3 février contre cette ville par l'avant-garde ennemie, aux ordres du prince Maurice de Lichtenstein, fut vivement repoussée par une division de la vieille garde, commandée par le général Michel, lequel prit le lendemain l'offensive et rejeta l'ennemi à quelques kilomètres, quoiqu'il lui fût de beaucoup inférieur en forces. Le 5, le prince Schwartzenberg opéra un mouvement général pour forcer Napoléon à abandonner Troyes, et menaça ses derrières en le faisant tourner par la route de Bar-sur-Seine; mais Napoléon sut déjouer cette manœuvre, et Colloredo, ayant tenté de s'emparer du pont de la Guillotière, fut vigoureusement repoussé par le général Gérard, qui lui tua 400 hommes.

BARAQUE, hutte, cahute, construction légère, surtout à l'usage des soldats. Les premiers camps romains furent en baraques grossièrement construites. Au dix-septième siècle, on plantait quatre fourches aux coins d'un parallélogramme tracé sur un terrain de quelques mètres. Les fourches supportaient des traverses ; le tout s'abritait par une toiture de branchages ou de chaume. Avant les guerres de la Révolution, on ne faisait usage de baraques que quand une campagne ou un siége se prolongeait dans l'arrière-saison ; quelquefois même une baraque n'était qu'une double enveloppe de tente. Depuis 1794 le nom et l'usage des baraques sont devenus communs. En général, une baraque est un réduit construit des mains des soldats pour loger une chambrée ; extraordinairement, elles sont bâties par les soins des officiers du génie pour loger une compagnie ou une demi-compagnie. Le premier camp de baraques régulièrement édifié le fut en 1794 dans les dunes sous Dunkerque. Le camp de Boulogne avait des baraques. La grande armée bivaqua plusieurs mois à Tilsitt; ses corps d'armée y semblaient autant de bourgades. L'armée française construisit aussi en octobre 1809 des baraques en Silésie. Après les événements de juin 1848, les troupes de Paris furent logées dans des baraques construites en pans de bois et en plâtras sur plusieurs points stratégiques. Pendant la guerre de Crimée, il a été expédié aux troupes de l'armée d'Orient des baraques en bois d'un nouveau modèle, se montant et se démontant avec facilité. A la même époque on acheta en Angleterre des baraques en tôle, bois et fonte destinées aux camps de Boulogne et d'Helfaut. Des baraques ont encore été construites au camp de Châlons.

BARATERIE. C'est le fait de perdre un navire ou des marchandises pour en tirer un profit par les assurances. La *baraterie de patron* comprend non-seulement les faits de dol du capitaine et de l'équipage placé sous ses ordres, mais encore ceux de simple imprudence, de défaut de soins et d'impéritie. On peut faire assurer la baraterie (Code de Commerce, art. 353); mais le capitaine ne peut jamais faire assurer sa propre baraterie. La loi du 11 avril 1825 contient une énumération assez complète des cas de baraterie. La peine de mort est prononcée contre le crime de baraterie, dans le cas où le capitaine, maître, patron ou pilote

chargé de la conduite d'un navire ou autre bâtiment de commerce, l'a fait périr par des moyens quelconques, volontairement et dans une intention frauduleuse. Dans tous les autres cas la peine est plus ou moins grave suivant les circonstances du fait incriminé.

BARATTE, vaisseau qui sert à battre le beurre, et que l'on nomme aussi *batte-beurre*. Il y a plusieurs espèces de barattes : celle qui est la plus connue consiste en un tonneau de forme conique, sur lequel s'adapte un couvercle en bois percé, dans son centre, d'un trou assez grand pour permettre le libre mouvement d'un bâton terminé à son extrémité inférieure par une planchette ronde remplie de trous. C'est cette planchette qui, dans le mouvement ascendant et descendant du bâton, est destinée à battre la crème. La *baratte flamande* est une large barrique assujettie solidement sur un chevalet, et traversée d'une extrémité à l'autre par un axe armé de quatre ailes, que l'on met en mouvement au moyen d'une manivelle qu'un homme fait tourner. La *baratte des Suisses*, employée aussi par les habitants de la Franche-Comté et des Vosges, est, à proprement parler, une section de tonneau faite parallèlement à l'un des fonds, que l'on assujettit entre les montants d'une petite échelle, et dans laquelle on fait tourner un moulin garni d'un nombre d'ailes considérable. En Écosse, on emploie dans les grandes exploitations une baratte qui est en place sur un plateau un peu élevé et dont le moulinet est mis en mouvement par le vent au moyen d'un appareil armé de quatre ailes légères garnies de toile. Aux États-Unis on emploie des barattes dans lesquelles on obtient le battage et l'agitation du lait, soit par le mouvement d'ailes verticales ou horizontales, soit par des pistons carrés agissant sur un même balancier et portant alternativement la masse du liquide d'un réservoir dans un autre ; on les produit encore par l'action d'un courant d'air qui pénètre dans un tube central, accomplit un mouvement de rotation, et s'échappe à la base par quatre tubes recourbés placés à angles droits du premier.

BARBACANE. C'est, en architecture, une ouverture longue et étroite qu'on pratique dans les murs de revêtement qui soutiennent des terres, afin de faciliter l'écoulement des eaux qui s'imbibent dans ces terres et qui pourraient dégrader ces murs. On appelle encore ces ouvertures *ventouses* et *canonnières*.

On a aussi donné le nom de *barbacane* à un petit ouvrage de fortification servant à masquer un pont ou une porte de ville : ce n'était qu'un simple mur percé de créneaux.

BARBADE, la plus orientale des îles de l'archipel des petites Antilles. Elle est la plus peuplée du groupe et, après la Jamaïque, la plus importante de toutes les colonies britanniques dans les Indes occidentales. La Barbade renferme un grand nombre de sources bitumineuses. La canne à sucre, qui y a été introduite en 1641, de Pernambuco, est le principal objet de culture. La Barbade exporte du sucre, du rhum, de l'arrow-root, du coton, du gingembre et de l'aloès. Son chef-lieu, *Bridgetown*, à l'extrémité sud-ouest de l'île, compte 20,000 habitants et est le siége du gouverneur général des Iles sous le Vent. Mentionnée pour la première fois en 1518, visitée et nommée par les Portugais pendant le cours du dix-huitième siècle, ce fut en 1625 qu'eut lieu le premier essai de colonisation régulière tenté à la Barbade par des aventuriers anglais, en vertu de lettres patentes accordées par Jacques Ier au duc de Marlborough. Après la mort de Jacques Ier, Carlisle, à qui Marlborough l'avait vendue en 1627, obtint de Charles Ier des lettres patentes comprenant toutes les Antilles. Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle, la prospérité de la Barbade ne fit qu'aller croissant, bien que cette île ait été souvent ravagée par des ouragans, notamment le 10 octobre 1780. Une révolte de nègres qui éclata dans la colonie au mois d'avril 1816 eut pour résultat la dévastation d'un grand nombre de plantations.

BARBARES. Ce nom que les Grecs, puis les Romains, donnaient aux nations qui leur étaient étrangères, sert particulièrement à désigner ces peuples du Nord qui menacèrent, envahirent et renversèrent l'empire Romain quelques siècles après la naissance de Jésus-Christ. Ces hommes rudes, énergiques, sans civilisation pour ainsi dire, détruisirent le vieux monde, amolli et dégradé; mais du milieu des nuages qui s'élevèrent sous les pas des barbares, le christianisme, jusque-là faible et dissolvant, sortit puissant et fécond. Une société nouvelle,

pleine de séve, grandit sur les débris de la société antique, anéantie sous les pieds de ces peuples sans culture.

« Les innombrables tribus composant le monde barbare, dit M. Amédée Thierry, pourraient se grouper en trois grandes races ou familles de peuples, qui habitent encore généralement les mêmes contrées. C'était d'abord, en partant du midi, la famille des peuples *germains* ou teutons; ensuite celle des peuples *slaves;* et enfin à l'extrême nord, surtout au nord-est, où on la voyait pour ainsi dire à cheval entre l'Europe et l'Asie, la famille des peuples appelés par les Germains *Fenn* ou *Finn*, *Finnois*, mais qui ne se reconnaissent pas eux-mêmes d'autre nom générique que *Suomi :* les hommes du pays. Une taille élancée et souple, un teint blanc, des cheveux blonds ou châtains, des traits droits, dénotaient dans le Slave et dans le Germain une parenté originelle avec les races du midi de l'Europe, et leurs idiomes, quoique formant des langues bien séparées, se rattachaient pourtant à la souche commune des idiomes indo-européens. Au contraire, le Finnois trapu, au teint basané, au nez plat, aux pommettes saillantes, aux yeux obliques, portait le type des races de l'Asie septentrionale, auxquelles il se rattachait par son langage. Quant à l'état social, le Germain, mêlé depuis quatre siècles aux événements de la Romanie, entrait dans une période de demi-civilisation, et semblait destiné à jouer plus tard le rôle de civilisateur vis-à-vis des deux autres races barbares. Le Slave, sans lien national et toujours courbé sous des maîtres étrangers, vivait d'une vie abjecte et misérable, et le jour où il devait se montrer à l'Europe était encore loin de se lever; tandis que le Finnois, en contact avec les nomades féroces de l'Asie, engagé dans leurs guerres, soumis à leur action, se retrempait incessamment aux sources d'une barbarie devant laquelle toute barbarie européenne s'effaçait. »

Les mœurs naïves, grossières encore mais originales, des barbares ne ressemblaient en rien aux mœurs romaines. Serviteurs fidèles de leurs chefs, les barbares combattaient autour de lui sans ordre, mais avec adresse, courage et dévouement; plus confiants dans la valeur personnelle que dans la tactique, leurs armes sauvages finirent par vaincre la légion, si savamment organisée. La fraternité d'armes, l'attachement de l'homme au chef qu'il s'était choisi, la fidélité de l'individu à l'individu, formaient les traits saillants du caractère des Germains. En outre, comme le christianisme, la barbarie avait émancipé la femme. L'indépendance était tout le fond d'un barbare, comme la patrie tout le fond d'un Romain. Le Germain libre portait au plus haut point le sentiment de sa valeur et de son droit, tandis que les Romains ne connaissaient que la liberté politique, la liberté du citoyen. C'est aux barbares que la civilisation moderne doit ce sentiment de la liberté individuelle, de l'indépendance personnelle, inconnu à la société romaine et à la société chrétienne. Sous leur domination farouche l'esclavage domestique disparut, le servage lui succéda et fut déjà une délivrance pour l'humanité opprimée. Les barbares apportaient une nature vierge à l'Église; elle eut prise sur eux, et la doctrine du Christ dut aux hommes du Nord sa forte unité et sa poésie mystique.

BARBARIE, terme connu des anciens Grecs et Romains, par lequel ils flétrissaient quiconque était étranger, comme s'ils eussent été les seuls peuples civilisés de la terre. Les Gaulois, devenus Romains par la conquête, traitaient de barbares et les mœurs et la langue des Germains. Les irruptions des barbares du Nord dans le midi de l'Europe, celles des Tartares et des Kalmouks ou Mandchoux en Asie, et toutes les atrocités qui accompagnèrent leur envahissement, ne furent pas propres à détruire le sentiment d'effroi ou de haine contre la barbarie chez des nations plus douces et plus policées. Au reste, l'invasion des barbares chez les peuples civilisés, si elle éteint momentanément les lumières, les lettres, les sciences et les beaux-arts, a toujours pour dernier résultat de civiliser les barbares.

On donne encore le nom de barbarie à ces actes de dureté, de férocité, d'ignorance, que l'on ne rencontre pas seulement chez les peuples sauvages, mais qui souillent trop souvent les annales des peuples civilisés.

BARBARIE, ÉTATS BARBARESQUES, partie de l'Afrique qui s'étend depuis le cap Noun, sur l'océan Atlantique, jusqu'au cap El-Mellah, sur la Méditerranée. Elle embrasse d'une part une zone cultivable

nommée Tell, ou les hautes terres, et une lisière d'oasis comprises par les Arabes sous le terme général de Bélud-el-Djérid. Quatre puissances politiques partagent cette contrée : ce sont l'empire du Maroc, l'Algérie, les régences de Tunis et de Tripoli. Les Romains avaient particulièrement donné le nom d'*Afrique* à cette vaste région, qui se subdivisait en Cyrénaïque, Syrtique, Numidie et Mauritanie. Un géographe arabe, Bakin, avait appelé *Barbarie* le pays de Barca; ce nom fut ensuite adopté par les géographes européens. Édrisi, autre géographe arabe, donne le nom de *Barbar* à la partie de ces États située vers la mer; et il distingue sous le nom de *Maghreb* la contrée qui en est plus éloignée.

La chaîne principale des montagnes de la Barbarie est le Daran des Arabes, l'Atlas des Européens.

Ce grand et beau pays, séparé de l'Europe par un bras de mer, fut plusieurs fois le point central de la civilisation. Il se recommandait par l'aisance, une population abondante et la culture des arts sous les Carthaginois, les Romains, les Vandales et les Arabes. Après l'Égypte, c'était la province la plus riche et la plus fertile de l'empire Romain, l'un de ses principaux greniers à blé. Les auteurs romains l'appellent l'âme de la république, le bijou de l'empire; et les patriciens regardaient comme le plus grand bien de posséder un palais ou une maison de campagne sur cette côte délicieuse.

BARBARISME. Ce mot indique une impropriété de langage, une faute contre la langue, qui résulte de l'emploi d'un mot étranger à celle dans laquelle on s'exprime, ou lorsque l'on donne à un mot qui lui est propre un sens, une terminaison, un accent, une mesure de quantité ou une prononciation différents de ceux qu'il doit avoir.

BARBAROUX (CHARLES-JEAN-MARIE), né à Marseille en 1767, commissaire extraordinaire de la commune de Marseille près de l'Assemblée législative en 1792, prit part dans Paris à tous les complots révolutionnaires, et sauva la vie à plusieurs Suisses dans la journée du 10 août. Élu membre de la Convention, Barbaroux, qui s'était soumis d'abord avec la confiance et l'exaltation de la jeunesse au sombre génie de Robespierre, se rapprocha bientôt des Girondins Condorcet, Brissot, Vergniaud, Guadet, et du ministre Roland. C'est chez ce dernier qu'il conçut avec ses amis le projet d'une république pour le midi de la France, si Robespierre établissait son despotisme au nord. Le 25 septembre et le 10 octobre, Barbaroux osa dénoncer la Commune, Robespierre et tous les jacobins. Il défendit le ministre Roland; il fut l'un des plus ardents à provoquer le jugement de Louis XVI, et vota pour la mort; mais il demanda l'appel au peuple, il adopta le sursis, et ne cessa de poursuivre de sa courageuse éloquence les septembriseurs, les chefs de l'anarchie. Après la chute des Girondins, Barbaroux, arrêté, fut assez heureux pour échapper au gendarme qui le gardait, et se retira dans le Calvados, où il organisa avec d'autres proscrits l'armée qui devait délivrer la Convention et qui fut défaite à Vernon. Barbaroux se réfugia ensuite à Bordeaux; mais forcé de quitter cette ville, il fut arrêté dans les grottes de Saint-Émilion, avec Salles et Guadet, et porta sa tête sur l'échafaud, le 25 juin 1794, à Bordeaux.

BARBE, assemblage des poils qui garnissent en plus ou moins grande quantité les joues et le menton de l'homme. On voit chez certains individus la barbe descendre jusqu'à la poitrine, et pour l'ordinaire c'est la limite qu'elle semble ne pouvoir franchir. Quelques auteurs allemands parlent avec admiration de la barbe d'un peintre, Jean Mayo, tellement longue que son orgueilleux possesseur se faisait un jeu de marcher dessus. Les poils de la barbe sont noirs, secs, durs, souvent rares chez les hommes de tempérament bilieux et d'un âge mûr, chez ceux qui habitent les pays chauds et secs, comme les Arabes, les Éthiopiens, les Indiens, les Italiens, les Espagnols. Les hommes de constitution lymphatique, au contraire, les jeunes gens, les habitants des contrées froides et humides, les Hollandais, les Anglais, les Suédois, ont ordinairement la barbe blonde, épaisse, plus douce au toucher. Chez les vieillards, la barbe croît d'une manière plus active. Il en est de même chez les phthisiques et dans plusieurs maladies. La vieillesse la fait passer, quoique un peu plus tard que les cheveux et par des dégradations de couleur successives, au blanc le plus parfait. Le chagrin violent, la terreur, suffisent aussi pour opérer la même métamorphose.

Les peuples de l'antiquité se sont ac-

cordés à regarder la barbe comme une marque de sagesse. Le suppliant, en abordant un protecteur, lui touchait la barbe avec respect. Lors de la première invasion de Rome par les Gaulois, nous voyons combien les sénateurs assis au forum sur leurs chaises curules comptaient sur l'aspect de leurs belles barbes pour imposer aux farouches vainqueurs qui allaient inonder la ville. Scipion l'Africain fut le premier Romain qui se servit de rasoirs tous les jours; le Sicilien Ticinius en avait apporté la mode en Italie. La barbe était peut-être en plus grand honneur encore chez les Hébreux. On lit dans le Lévitique : « Vous ne raserez point votre barbe; » et l'on trouve dans les Paralipomènes que des ambassadeurs du roi-prophète ayant été rasés par ordre du roi des Ammonites, David les envoya à Jéricho cacher leur désastre et attendre que leur poil eût repoussé. Les fondateurs de l'Église chrétienne, à leur tour, préconisèrent la longue barbe, condamnant un menton rasé comme vanité d'un luxe mondain. Saint Clément le Romain, qui vivait du temps des apôtres, dit : « Dieu, qui nous a créés à son image, accablera de sa haine ceux qui violent sa loi en se rasant le menton. » Saint Clément d'Alexandrie dit à son tour :« La barbe contribue à la dignité de l'homme, comme les cheveux à la beauté de la femme. » Tertullien s'élève contre les mœurs corrompues qui avaient introduit l'usage de se raser.

Chez les Gaulois, sous la domination romaine, les prêtres et les nobles portaient seuls la barbe. Avant leur établissement dans les Gaules, les Goths et les Francs se rasaient. Lorsqu'ils adoptèrent les usages du peuple vaincu, ils laissèrent croître leur barbe entière, à l'instar de la noblesse et du clergé. Des ordonnances enjoignirent aux serfs de se raser complétement le menton. Charlemagne, pour infliger aux Lombards une marque de vasselage, voulut les obliger à se raser, tandis que lui-même, en prenant le titre d'empereur d'Occident, s'empressait de laisser pousser sa barbe à la romaine. Léon III, pour se distinguer du patriarche de Constantinople, déposa sa barbe. Trente ans après, Grégoire IV fulmina une bulle enjoignant à tout clerc de faire le sacrifice du poil de son visage, et menaça les réfractaires de la confiscation de leurs biens. Au douzième siècle, la prescription qui avait fauché tous les mentons des clercs s'attaqua à ceux des laïques et même des monarques. En l'année 1105 Godefroi, évêque d'Amiens, renvoie de l'offrande tout ce qui porte barbe. Plus tard, un prédicateur dirige les foudres de son éloquence contre les poils grisonnants de Henri Ier, roi d'Angleterre, et le monarque obéissant va se livrer aux mains d'un barbier. Pareil exemple de résignation fut donné par le superbe Frédéric Ier, dit Barberousse.

Les caprices de la mode triomphent de tout, même de l'anathème, et, c'est à la mâchoire d'un pape, Honorius III, que la barbe vint refleurir au commencement du treizième siècle ! L'époque de son triomphe fut le siècle de François Ier. Un courtisan maladroit l'avait atteint d'un tison enflammé à la tête. Cette blessure nécessita le sacrifice entier de la chevelure. Le héros, par mode de consolation, donna liberté de croître à tous les menus poils ombrageant son ovale facial; les courtisans se hâtèrent de l'imiter. A la ville aussi bien qu'à la cour, cet usage fit fureur. L'Église défendait la barbe au clergé. Jules II, élu jeune, imagina pourtant de la porter pour se donner l'aspect grave d'un vieillard; Clément VII, ayant perdu l'habitude de se raser dans sa prison, ne jugea pas à propos de la reprendre après sa rentrée au Vatican. François Ier imagina de spéculer sur la coquetterie de son haut clergé. Il obtint du pape un bref qui l'autorisait à lever un impôt sur tous les clercs portant barbe. La magistrature prit parti pour le clergé puritain. Un édit de 1535, appelé *édit des barbes*, défendit aux plaideurs de paraître devant la cour avec une barbe. Un maître des requêtes fut obligé de sacrifier la sienne pour être admis à prêter serment. En 1561 la Sorbonne décida, après mûre délibération, que la barbe était contraire à la modestie sacerdotale.

Henri III se prononça contre la barbe, Henri IV fut mieux inspiré, sa large barbe grise lui rallia les hommes de tous les partis. Sous son règne brillèrent les barbes pointues, les barbes carrées, les barbes rondes, en éventail, en queue d'hirondelle, en feuilles d'artichaut; ce fut l'âge d'or de la barbe, elle ne fit que décroître sous le règne de Louis XIII. Une secte religieuse peu nombreuse adopta la longue barbe à l'époque du Directoire. La barbe, qui avait disparu sous l'Empire, refleurit après la révolution de 1830. Le poil s'épanouit sur toutes les faces avec

la liberté. Elle fut interdite à la vérité aux jeunes avocats par le premier président de la cour de Paris; mais l'artiste et le poëte prirent le bouc pour modèle. Le saint-simonien choisit pour type le bison. La barbe reparut encore en 1848, et pour beaucoup de gens elle était la marque des démagogues, ennemis de toute autorité.

En Espagne, jusqu'à l'avénement de Philippe V, qui monta sur le trône le menton à peine ombragé d'un léger duvet, la barbe fut considérée comme l'ornement indispensable de tout homme grave. Les Espagnols ont ce proverbe : « Depuis qu'il n'y a plus de barbe, il n'y a plus d'âme. » Ils attachaient tant d'importance à la barbe que, vers le milieu du quatorzième siècle, quelques petits-maîtres ayant cru devoir se faire raser au milieu des grandes chaleurs de l'été, avaient imaginé des barbes postiches, qu'ils mettaient pour se présenter en public, et qu'ils déposaient dès qu'ils étaient chez eux. Don Pèdre, roi d'Aragon, en interdit l'usage.

Le plus grand acte de tyrannie exercé à propos de barbe fut l'édit du czar Pierre le Grand : les prêtres et les paysans conservèrent seuls la faculté de la porter; les gentilshommes et les marchands durent payer un droit de cent roubles pour conserver la leur; le bas peuple des villes fut taxé à un copeck par tête. Aux portes de chaque ville des percepteurs furent établis pour exiger ce droit : un barbier leur était adjoint, qui abattait à l'instant même toute barbe pour laquelle le rachat n'était point accompli.

De toutes les coquetteries la plus singulière est peut-être celle des rois perses, qui, au rapport de Chrysostome, tressaient les poils de leur barbe avec des fils et des paillettes d'or. En France plusieurs rois de la première race imitèrent cet usage oriental, et se firent gloire de porter une longue barbe, toute garnie de rubans et tressée avec des fils d'or et des paillettes. Dans la cérémonie des funérailles du duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy en 1477, le duc de Lorraine, son vainqueur, se présenta vêtu de deuil, portant une grande barbe d'or qui lui venait jusqu'à la ceinture.

Les Orientaux font un tel cas de la barbe, qu'ils jurent par elle et qu'ils ne peuvent concevoir un grand homme sans ce magnifique attribut; aussi les Égyptiens furent-ils très-étonnés de voir Napoléon sans barbe. Le jour de l'investiture du grand turc, avant qu'il ceigne le sabre d'Othman, on récite les prières de la barbe. A la suite de ces prières le sultan prend un rasoir et le passe légèrement sur ses tempes et sur ses joues. Dès lors il ne la rase plus et la conserve jusqu'à la mort dans la forme qui lui convient.

Quelques ordres religieux ont conservé la barbe : elle brille encore sur le visage des Arabes, des prêtres grecs, des juifs allemands, des anabaptistes, etc. Nos prêtres catholiques la portent en Algérie. Elle sied à la race caucasienne ; les peintres la prêtent au Père éternel et à son fils Jésus-Christ; les païens en ornaient Jupiter ; les Indiens en décorent leur Bacchus. Malgré l'exemple des sapeurs, elle semble moins l'attribut du guerrier que du magistrat, du sage, du prêtre, du philosophe, du penseur.

BARBE (Sainte), vierge et martyre vénérée des Latins, des Grecs, des Syriens et des Moscovites. On croit qu'elle fut disciple d'Origène. Suivant les uns elle mourut à Nicomédie en 235, sous le règne de Maximin Ier. Cette belle et courageuse fille de Dioscore, riche païen de cette ville, ayant refusé de prendre un autre époux que Jésus-Christ, fut poursuivie par son père l'épée au poing ; conduite au tribunal de Marcian, celui-ci lui fit déchirer les flancs avec des râteaux de fer, la fit brûler avec des torches, et frapper sur la tête avec des marteaux ; enfin Dioscore lui-même lui coupa la tête d'un revers de cimeterre. D'autres disent qu'elle fut martyrisée à Héliopolis, sous le règne de Galère, vers 306, et son père, dit cette version, fut atteint de la foudre au moment où il lui coupa la tête. Ayant été enfermée dans une tour, et en ayant même dirigé la construction, sainte Barbe est devenue la patronne des forteresses et par suite des artilleurs ; de là les canonniers de marine ont donné son nom à leur poste à bord. C'est le 4 décembre qu'on célèbre sa fête. Ce jour-là les artilleurs tirent le canon, et promènent son image parée, enrubanée. Ils l'invoquent avant le combat. Une communauté célèbre exista autrefois sous le nom de sainte Barbe.

BARBE-BLEUE. Où Perrault a-t-il trouvé le modèle de ce conte ? On a cru le voir dans Gilles de Laval, maréchal de Retz, brûlé à Nantes en 1440 pour ses crimes. Des peintures à fresque du treizième siècle retrouvées dans une chapelle du Morbihan, et représentant la légende de sainte Trophime, fille d'un duc de Vannes, semblent

bien plus se rapporter à l'histoire de Barbe-Bleue. Le manoir du cruel époux était situé, suivant la tradition, sur le mont Castanes, qui s'entr'ouvrit à la voix de saint Gildas pour engloutir le maître et l'habitation.

BARBE DE CAPUCIN, salade fort estimée, très-saine, mais légèrement amère. On l'obtient par un procédé de culture artificielle qui consiste à faire végéter la chicorée sauvage dans une cave ou dans tout autre endroit chaud, privé de lumière, et où l'on plante ses racines, qui, au lieu de végéter en feuilles vertes, produisent de longues feuilles blanches. Si, au lieu d'employer les racines de la chicorée sauvage ordinaire, on plante celles de la chicorée sauvage panachée, on obtient une barbe de capucin colorée en rouge, rose et violet de diverses nuances : cette chicorée prend le nom de *barbe de capucin panachée*.

BARBEAU, poisson du genre cyprin, qui se trouve dans toutes les rivières de l'Europe tempérée. Son corps est plus allongé et plus arrondi que celui de la carpe ; ses nageoires sont rougeâtres, et la caudale est bordée de noir ; la mâchoire supérieure dépasse l'inférieure, et porte quatre filaments qui ont fait donner à ce poisson le nom qu'il porte. Les eaux stagnantes lui conviennent peu ; il préfère les eaux des rivières et même des torrents, pourvu qu'elles ne soient pas trop froides.

BARBEROUSSE Ier (AROUDJ), né en 1474, était le fils d'un renégat sicilien, corsaire à Métélin. Il se fit pirate de bonne heure, et à vingt et un ans il se trouvait à la tête d'une escadre de quarante galères. Un port lui manquait : il tenta un coup de main sur Bougie ; mais il dut se rembarquer, après avoir eu le bras gauche emporté par un boulet de canon. Quelque temps après, il prit Djidjelli aux Génois. Salem-ebn-Témi, qui était maître d'Alger, appela Barberousse à son secours contre les Espagnols, mais Aroudj s'empara d'Alger, après s'être débarrassé du cheik. Une flotte espagnole venue pour l'attaquer fut brisée par une tempête. Aroudj conçut alors le projet de soumettre tout le Maghreb. Ses armes furent d'abord heureuses, mais Charles-Quint envoya dix mille soldats en Afrique. Assiégé dans Tlemcen, Barberousse fit une vigoureuse résistance ; forcé enfin de s'enfuir, il périt en combattant les Espagnols (1518).

BARBEROUSSE II (KHAIREDDIN), frère du précédent, naquit vers 1476. A la mort d'Aroudj, Khaïreddin fut reconnu pour son successeur. Ne pouvant se dissimuler la haine croissante des Arabes, il se mit sous la protection de la Porte, dont il reconnut la souveraineté (1520). Sélim Ier le nomma bey d'Alger et lui envoya deux mille janissaires. Il s'empara alors du fort élevé par les Espagnols en face d'Alger, et fit construire par 30,000 esclaves chrétiens le môle et la jetée qui réunit cet îlot à la terre ferme. Ce grand travail fut terminé en trois ans. Khaïreddin, à la tête de quatre-vingt-dix galères que Soliman II avait mises à sa disposition, ravagea les côtes de la Calabre et de la Sicile ; puis tournant brusquement vers l'Afrique, il s'empara de Tunis sans coup férir. Ses victoires alarmèrent l'empereur Charles-Quint, qui, à la tête de 2,000 chevaux et de 25,000 fantassins, contraignit Barberousse à lui abandonner Tunis et à se réfugier à Biserte. Barberousse se rendit à Alger, et de là ravagea de nouveau les côtes de l'Italie. Il reçut du sultan le titre de capitan-pacha. En 1538 il combattit contre les flottes de Venise, et parvint par l'habileté de ses manœuvres à échapper à Doria. Il revint à Constantinople, après s'être emparé de Scyros, Pathmos, Paros, Égine et Stampalie. Chargé l'année suivante, par Soliman, d'assiéger Castel-Nuovo par terre et par mer, il prit cette place d'assaut. Aussi heureux général que marin redoutable, il réduisit le royaume d'Yémen pour le compte du sultan, et, reparaissant l'année suivante à la tête des flottes ottomanes, il battit la flotte vénitienne, forte de trois cents voiles, devant l'île de Candie. En 1543 il parut dans la rivière de Gênes, et rejoignit la flotte française à Marseille. Les deux flottes combinées assiégèrent la citadelle de Nice, mais sans succès. Barberousse ramena du moins sept mille captifs à Constantinople ; Soliman le reçut avec les plus grands honneurs. Khaïreddin mourut en 1546.

BARBESIEUX (LOUIS - FRANÇOIS - MARIE LETELLIER, marquis de), troisième fils du marquis de Louvois, né en 1668, succéda à son père dans l'administration de la guerre, à l'âge de vingt-trois ans. Vif au travail comme au plaisir, il sut entretenir à la fois plusieurs armées en Allemagne, en Flandre et dans le Piémont, et donner à Louis XIV (1692), malgré l'épuisement du royaume, l'armée de cent mille hommes qui prit Namur. Après la paix de Ryswick, Barbesieux négligea les

affaires publiques, au point que Louis XIV se plaignit de sa conduite. Barbesieux mourut en 1701.

BARBET, chien couvert de poils longs, fins et frisés, de couleur noire, tacheté de noir sur du blanc, ou tout blanc; il a la tête grosse et ronde, les oreilles larges et pendantes, les jambes courtes, le corps épais, la queue presque horizontale. C'est de tous les chiens le plus intelligent et le plus susceptible d'attachement. Il aime l'eau, nage avec la plus grande facilité, et s'emploie pour la chasse des oiseaux aquatiques; ce qui lui a valu le nom de *caniche*, *chien canard*.

Le *petit barbet*, de taille plus petite, se distingue par son museau plus petit, et son poil, qui est soyeux et non frisé sur le sommet de la tête, les oreilles et l'extrémité de la queue.

BARBIER. Les barbiers étaient fort peu connus dans les premiers temps de la monarchie française; mais l'usage de se raser s'étant répandu, ils devinrent nombreux, et profitèrent de la rivalité qui existait entre les médecins et les chirurgiens, pour s'emparer d'une partie des fonctions de ceux-ci. Ce fut la faculté de médecine qui fournit aux barbiers les moyens d'exercer la chirurgie. Les barbiers portaient jadis en France le nom de *mires*. Le *mire du roi* dut une importance politique à ses rapports intimes avec le prince. Les deux exemples les plus marquants sont ceux de Pierre La Brosse ou La Broche, barbier de saint Louis et chirurgien de Philippe le Hardi, son fils, dont il devint premier ministre, et Olivier le Diable, dit *le Daim*, barbier de Louis XI, qui, honoré de la confiance de ce prince soupçonneux, devint comte de Meulan, et commanda même des expéditions militaires : tous deux abusèrent de leur faveur, et finirent par être pendus.

La *corporation des barbiers* n'était pas jadis la moins importante de celles qui faisaient partie des corps de métiers de la ville de Paris ; il en était de même dans le reste de la France, comme aussi en Angleterre, en Allemagne, etc. Au quatorzième siècle, la corporation des barbiers de Paris s'honorait d'être présidée par le premier valet de chambre ou barbier du roi. A cette époque, et bien longtemps encore après, ils étaient en possession de faire une foule d'opérations de petite chirurgie qui réclamaient évidemment de leur part des notions spéciales et préalables. C'est ainsi qu'on s'adressait à eux dès qu'il s'agissait de panser des clous, bosses, apostumes ou autres plaies non mortelles, de pratiquer une saignée, de guérir des fractures et autres maux. Sous les règnes de Charles IX et de Henri III, les barbiers avaient tellement empiété sur les attributions des maîtres et docteurs en chirurgie que ceux-ci réclamèrent. Un arrêt du parlement enjoignit aux barbiers de se montrer plus discrets et plus réservés à l'avenir, et de respecter les priviléges des chirurgiens. Cet arrêt n'eut d'autres résultats que de longues contestations entre les parties intéressées au sujet des limites de leurs attributions. Les barbiers affectaient de prendre le titre de *chirurgiens-barbiers*, et il fallut un nouvel arrêt pour leur intimer la défense de prendre d'autres qualifications que celle de *maîtres barbiers-chirurgiens*. Le nombre des maîtres, qui était de quarante-huit, fut porté, en 1674, à deux cents. Les maîtres barbiers-chirurgiens furent enfin obligés d'avoir pour enseigne des bassins blancs, afin qu'on ne les confondit pas avec les chirurgiens proprement dits, lesquels avaient des bassins jaunes. Dès le milieu du dix-septième siècle, l'importance des barbiers avait déchu, et la supériorité sociale des chirurgiens était complétement justifiée par leur savoir et leur talent. Toutefois les barbiers restèrent jusque vers la fin du siècle dernier en possession exclusive de manier la lancette. Il fallut la révolution de 1789 pour leur enlever le privilége des saignées.

Chez les anciens, la boutique des barbiers était le rendez-vous ordinaire des oisifs, des conteurs de nouvelles, et des bavards de toute classe; de graves discussions politiques s'y agitaient. Chaque homme libre y venait le matin faire sa toilette ; les merveilleux s'y faisaient rogner les ongles, et lorsque la mode voulait qu'on laissât croître la barbe, ils venaient la faire entretenir au point de longueur convenable. On s'y servait également de rasoirs pour la coupe de la barbe et pour celle des cheveux. Les ciseaux y étaient inconnus. On y suppléait par deux rasoirs qu'on faisait jouer en même temps en les opposant l'un à l'autre. Chez les musulmans, l'usage de se raser la tête rend indispensable le secours des barbiers; ils y apportent une grande adresse : ce sont même en certains lieux des femmes qui pratiquent cette opération.

BARCAROLLE, *chanson de barque, de batelier*, que chantent les gondoliers à Venise. Quoique les airs des barcarolles soient faits pour le peuple, et souvent composés par les gondoliers mêmes, ils ont une mélodie si franche et si naïve, un accent si agréable, qu'il n'y a pas de musicien dans toute l'Italie qui ne se pique d'en savoir et d'en chanter. L'entrée gratuite qu'ont les gondoliers à tous les théâtres les met à portée de se former l'oreille et le goût. Ces improvisateurs empruntent des stances au Tasse; car la plupart savent par cœur une grande partie de son poëme; au Dante même, et chantent ces beaux vers alternativement d'une barque à l'autre. Rossini a donné une imitation parfaite de cette déclamation musicale dans le troisième acte d'*Otello*.

Les chansons des gondoliers ont tant d'agrément que les compositeurs ont imaginé de placer des barcarolles dans leurs opéras, en leur accordant un cadre plus étendu.

BARCELONE, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom et ancienne capitale de la Catalogne, est située sur les bords de la Méditerranée. Elle a 252,015 habitants. Son port est spacieux, mais l'entrée en est difficile et pas assez profonde pour les vaisseaux de guerre. On fabrique à Barcelone des cotonnades, des soieries, de la toile, de la dentelle, des broderies, des rubans, des chapeaux, des bas, des savons et de la quincaillerie, ainsi que de belles armes à feu et d'excellentes armes blanches. Au moyen âge, Barcelone était devenue une des places commerciales le plus importantes de la Méditerranée. C'est là que fut rédigé le plus ancien code de droit commercial et maritime que l'on connaisse. Des conciles se tinrent dans cette ville en 504, 599, 906 et 1064.

Barcelone, que l'on suppose avoir été fondée vers l'an 200 avant J.-C., par le général carthaginois Amilcar *Barca*, dont elle prit le nom, fut connue des Romains, d'abord sous le nom de *Barcinum*, puis sous celui de *Faventia*. Soumise aux Goths dès le cinquième siècle et aux Sarrasins vers le huitième siècle, elle fut enlevée en 801 à ces derniers par les Francs de Charlemagne, et obéit à ses propres comtes jusqu'à ce qu'elle eût été réunie au royaume d'Aragon, en 1137. En 1640, fatiguée du joug de l'Espagne, elle se soumit, ainsi que le reste de la Catalogne, aux lois de la France. La force lui imposa de nouveau, en 1652, la domination de l'Escurial; mais en 1697 elle fut reprise par les Français, qui, aux termes de la paix de Ryswick, durent la restituer au cabinet de Madrid. Lors de la guerre de la Succession d'Espagne, Barcelone se prononça en faveur de l'archiduc Charles. Assiégée en 1714 par les troupes de Philippe V, que commandait le maréchal de Berwick, elle se vit obligée de capituler après une opiniâtre résistance. Le 16 février 1809 elle fut surprise par les Français, qui en restèrent possesseurs jusqu'en 1814. La fièvre jaune y exerça d'horribles ravages en 1821, et les médecins, les sœurs de charité, accourus de Paris, s'y signalèrent par un dévouement héroïque. Lors de l'occupation de l'Espagne en 1823 par une armée française, Barcelone, où commandait le général Rotten, tint ferme jusqu'à la fin de la campagne, et n'ouvrit ses portes que sur l'ordre exprès du roi. De 1827 à 1832 elle eut à souffrir de l'administration du comte d'Espagne. La guerre civile, qui à peu de temps de là éclata en Espagne, fut une source incessante de calamités pour Barcelone, où les émeutes et les insurrections devinrent à l'ordre du jour. En 1840 cette ville fut le théâtre d'une crise terrible. La reine régente s'y était rendue, le 29 juin; Espartero y vint de son côté le 16 juillet: leurs conférences échouèrent. A la suite d'une vive agitation qui se manifesta dans la nuit du 20 au 21, et que l'intervention des troupes put seule calmer, Marie-Christine partit pour Valence, où, après de longues tergiversations, elle se démit de la régence. De nouvelles émeutes éclatèrent à Barcelone en 1841 et 1842. Le capitaine général Van Halen bombarda Barcelone, qui fut en partie réduite en cendres et dut céder. En 1843 une junte révolutionnaire, constituée à Barcelone, proclama la majorité de la reine Isabelle et la déchéance d'Espartero.

Au mois de mars 1854 une grève d'ouvriers devint le signal d'une émeute à Barcelone, qui au mois de juillet se prononça pour O'Donnell. Un an après il y eut de nouveaux troubles, et un membre des cortès y fut assassiné; les barricades s'y élevèrent en 1856, et coûtèrent beaucoup à enlever. Enfin en 1857 le général Zapatero mit encore Barcelone en état de siége et ordonna la dissolution de toute association ouvrière, même de secours.

BARDANE ou GLOUTERON, genre de

plantes de la famille des cynarocéphales. Il ne renferme qu'un petit nombre d'espèces. La plus répandue de toutes est la *bardane officinale*, très-commune dans les lieux incultes et sur les bords des chemins, dans presque toutes les parties de la France. La racine est bisannuelle, charnue, pivotante, de la grosseur du doigt, blanchâtre en dedans, mais enveloppée par un épiderme d'un brun foncé, très-analogue à celle du salsifis, et la remplaçant souvent comme aliment dans les campagnes. La décoction de cette racine est aussi employée en médecine comme sudorifique. Les jeunes pousses de la bardane officinale, cueillies au printemps, offrent une saveur assez agréable, analogue à celle de l'artichaut, et sont quelquefois recherchées pour aliment par les habitants des campagnes. Les bœufs et les moutons les broutent, mais seulement quand elles sont jeunes. La *bardane comestible*, qui vient du Japon, est plus grande ; sa germination est très-prompte ; ses racines longues d'un mètre, épaisses de deux doigts, pèsent 200 grammes chacune. Cette plante supporte le froid le plus vif et la plus grande chaleur ; elle s'accommode des terrains les plus arides et n'exige que peu d'engrais. Elle peut être employée comme fourrage fertilisant dans les terres sèches, d'autant plus qu'elle fournit trois coupes par an. Sa longue racine pivotante constitue un excellent légume : elle est ferme, saine et a un goût très-fin d'artichaut.

BARDES, poëtes des Gaulois et autres populations celtes, telles que les Bretons, les Kymris, les Irlandais, les Écossais, lesquels furent connus des Romains dès le deuxième siècle avant J.-C. Ils célébraient les hauts faits des dieux et des héros dans les cérémonies du culte et dans les fêtes données par les princes et les grands, en s'accompagnant de la harpe, excitaient le courage des guerriers, qu'ils menaient aux combats, et remplissaient en outre les fonctions de hérauts des rois et de médiateurs de la paix. Chez les Gaulois l'institution des bardes ne tarda pas à périr, tandis qu'elle se maintint beaucoup plus longtemps dans le pays de Galles, en Irlande et en Écosse. Partout ils constituaient une corporation héréditaire, organisée à l'instar d'une espèce d'ordre religieux et exerçant une grande influence sur les peuples et sur les princes. Lors de la conquête du pays de Galles, sous Édouard I[er], en 1284, les bardes perdirent leurs priviléges, et furent même persécutés ; cependant ils se maintinrent jusqu'au règne d'Élisabeth. Par la suite on cessa d'accorder des autorisations pour leurs tournois poétiques ; mais dans ces derniers temps on a vu se créer différentes associations ayant pour but la résurrection de l'ancienne poésie nationale des Celtes.

BARÉGES, source minérale la plus connue, la plus vantée, et sans contredit la plus méritante de la France et de l'Europe. Sa célébrité date du règne de Louis XIV. Le tempérament lymphatique du duc du Maine ayant donné des inquiétudes au roi, Fagon conseilla un voyage aux eaux de Baréges. Deux mois passés dans cette localité rendirent quelque santé au jeune prince. Depuis lors, ce lieu thermal reçoit, vers juin ou septembre, la visite des grands malades et de tous les infirmes qu'on désespère de guérir ailleurs. C'est du reste un triste village, à 1300 mètres au-dessus du niveau de la mer, au milieu des Pyrénées, entouré de montagnes toujours couvertes de neige.

Il y a six sources à Baréges ; toutes ont des noms distinctifs, une température différente et des propriétés jusqu'à un certain point particulières. Ces eaux ne sont ni trop chaudes ni trop froides, diversifiées d'ailleurs selon presque toutes les constitutions, toujours claires, et assez bonnes à boire, si ce n'était l'odeur. Soit à cause de la soude qu'elles renferment, soit par tout autre principe, ces eaux sont fort excitantes ; elle suscitent bientôt une sorte de fièvre, et de là dérivent leurs excellents effets dans un grand nombre de maladies chroniques. Elles activent la circulation, stimulent les organes, et donnent à la vie plus d'intensité, plus de vigueur. Elles sont dangereuses dans les cas de pléthore, d'anévrysme, de gastrite, dans l'asthme, dans les maladies de poitrine, etc. Elles conviennent dans les rhumatismes, mais elles exaspèrent la goutte ; elles soulagent le lombago, les entorses, d'anciennes luxations, des tumeurs blanches, et quelquefois elles guérissent des fausses ankyloses et font cesser des claudications. Mais le triomphe des eaux de Baréges est dans les maladies de la peau, principalement lorsque ces affections sont superficielles et anciennes. A la vérité, beaucoup de ces guérisons ne sont que passagères et peu durables, et elles sont plus

apparentes que réelles. Les eaux de Baréges ne sont pas moins souveraines dans les vieux ulcères, surtout s'ils sont variqueux; et après les coups de feu. Elles guérissent quelquefois les ophthalmies invétérées et la chlorose, et soulagent les douleurs lentes du foie et de la rate. C'est le lieu thermal où le ministre de la guerre envoie le plus d'infirmes, de convalescents et de blessés. L'hôpital militaire reconstruit et étendu doit contenir 60 lits d'officiers et 300 lits de sous-officiers et soldats.

BARNABÉ (Saint), placé par l'évangéliste saint Luc au rang des apôtres, naquit dans l'île de Chypre, d'une famille de la tribu de Lévi. Son véritable nom était José ou Joseph; à la naissance de l'Église, les apôtres le surnommèrent *Barnabé* (fils de consolation ou fils de prophète), afin de marquer par une seule appellation qu'il possédait un rare talent pour consoler les affligés, et qu'il avait reçu le don de prophétie. Possesseur d'une fort belle terre aux environs de Jérusalem, il la vendit pour en déposer le prix aux pieds des apôtres. Il avait été condisciple de saint Paul sous Gamaliel; lorsque ce fougueux ennemi du christianisme eut embrassé la vraie foi, Barnabé le présenta aux apôtres en leur garantissant que le persécuteur de Jésus-Christ deviendrait le plus ardent prédicateur de son nom. Cinq ans après, Barnabé fut envoyé par l'Église de Jérusalem vers celle d'Antioche. Il parcourut avec saint Paul l'Asie, la Syrie, la Grèce et plusieurs autres contrées. L'an 51 de J.-C., ils furent envoyés d'Antioche à Jérusalem, à l'occasion des discussions qui s'y étaient élevées sur l'observation des cérémonies légales mosaïques, auxquelles les Juifs voulaient assujettir les gentils convertis. Ils assistèrent au concile de cette ville, et y furent reconnus apôtres des gentils. Plus tard Barnabé s'en alla avec saint Marc en Chypre. D'après une relation d'Alexandre, moine de cette île, qui vivait au sixième siècle, saint Barnabé aurait souffert le martyre à Salamine, après avoir converti une grande partie des habitants de l'île. D'autres relations l'envoient prêcher en diverses contrées. L'Église de Milan le reconnaît pour son apôtre et pour son premier évêque. On ignore la durée de la vie de saint Barnabé et l'époque de sa mort.

BARNABITES. On appelait ainsi les chanoines réguliers de Saint-Paul, dont l'ordre prit naissance en 1530 à Milan. Ils eurent pour fondateur Antoine-Marie Zacharie. Ils portaient l'habit noir, comme les ecclésiastiques séculiers, et firent leurs premiers exercices dans l'église de Saint-Barnabé à Milan, d'où ils prirent leur nom. Cet ordre a produit bon nombre d'hommes distingués. Indépendamment des trois vœux communs aux différents ordres religieux, ses membres faisaient celui de ne point rechercher les hautes dignités de l'Église. Ils se dévouaient aux missions, aux prédications et à l'instruction de la jeunesse. Ils enseignaient la théologie dans les académies de Milan et de Pavie, et avaient des colléges en Autriche, en Espagne et en France, où Henri IV les appela en 1608. Depuis cette époque jusqu'en 1789 ils y furent employés, ainsi qu'en Autriche, à la conversion des protestants. Il n'existe plus aujourd'hui de barnabites qu'en Espagne et dans quelques villes d'Italie. Ils avaient à Paris un couvent, dans la Cité, et leur église, place du Palais de Justice, a été démolie en 1862, après avoir servi de lieu de dépôt et de vente pour les objets mobiliers du domaine. Son portail, qui datait de 1704, a été placé devant l'église Notre-Dame des Blancs-Manteaux, qui manquait de porche.

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), naquit à Grenoble en 1761, dans la religion réformée. Son père était un avocat riche et célèbre. Il avait été reçu avocat au parlement de sa ville natale, mais sans y jeter d'éclat. En 1788, il fit paraître sous un titre de circonstance un manifeste en faveur de la constitution anglaise. A quelque temps de là, Barnave fut nommé par ses concitoyens député aux états généraux qui devaient se réunir à Versailles. Il avait vingt-huit ans. Dès les premiers jours Barnave prit rang parmi les hommes destinés à se placer le plus haut sur les ruines de cette monarchie qu'il voulait simplement réformer. Son éloquence, sa résolution, son sang-froid, le contraste perpétuel de la vivacité de ses maximes avec le calme de sa parole, le désignèrent d'abord comme l'un des chefs de l'Assemblée. Mirabeau disait de lui que c'était un jeune arbre qui serait un jour un mât de vaisseau. Dans la séance du jeu de paume, Mirabeau n'eut pas d'auxiliaire plus résolu. Le 22 juillet 1789, huit jours après la prise de la Bastille, Foulon et Berthier étaient massacrés à Paris, comme accapareurs. Lally-

Tollendal dénonça le fait à l'Assemblée constituante, et proposa une proclamation. Barnave se leva, et tout en s'affligeant de ces événements, il se laissa entraîner à prononcer cette phrase restée célèbre : « Le sang qui vient de couler était-il donc si pur? » Le lendemain il proposa l'établissement des municipalités, l'organisation des gardes nationales, l'institution d'une justice extraordinaire pour les crimes politiques. Le 1er août il tonna dans la discussion des droits de l'homme. Plus tard il attaqua vivement les propriétés ecclésiastiques. Le 14 septembre il fit la motion que les résolutions de la nuit du 4 août aient force de loi sans qu'il y eût besoin de la sanction royale. Le 17 novembre, il fit mander à la barre le parlement de Metz et la chambre des vacations de celui de Rouen, pour avoir protesté contre l'abolition des parlements. Le 26 décembre il poussa la rigueur de ses formules d'égalité jusqu'à assimiler les protestants, les juifs, les comédiens, et les bourreaux pour l'égal exercice des droits politiques! Mirabeau se voyait débordé.

La société des Jacobins, que Barnave et ses amis avaient formée sous le nom des *Amis de la Constitution*, grandissait chaque jour, elle devait bientôt dépasser ses fondateurs. Mirabeau, qui appartenait à la fois au club de la Fayette et au club des Jacobins, eut souvent à y lutter avec Barnave. L'Assemblée nationale à son tour se vit partagée par leurs débats. Dans la question du *veto*, dans la discussion sur le droit d'éligibilité aux fonctions publiques (10 décembre), le dissentiment éclata jusqu'à la violence. Le dictateur de la démocratie, châtiant une agression véhémente de Barnave, s'écria, avec sa hauteur de caractère et de langage, que « les rhéteurs parlent pour les vingt-quatre heures qui s'écoulent, et les hommes d'État pour l'avenir. »

En février 1790 Barnave vota l'abolition des ordres religieux; en mars il fit décréter que chaque colonie énoncerait un vœu sur sa future constitution; en avril il tenta, malgré Thouret, d'obtenir l'établissement du jury en matière civile; en même temps il s'opposa à l'institution royale des juges élus par le peuple. Mai fut rempli de la longue discussion à laquelle donna lieu le droit de paix et de guerre. Par son éloquence, qui s'appuyait sur le droit exclusif du peuple souverain, Barnave mérita d'être porté en triomphe par le peuple. Dans la soirée du 19 juin, Maury insistant pour que toutes les propositions destructives qui venaient d'être accumulées ne fussent point votées séance tenante, Barnave demanda que l'Assemblée décidât sans désemparer la suppression des droits et des titres féodaux. Ce fut lui qui détermina la formule du serment que le roi devait prêter dans la solennité de la Fédération, à l'anniversaire de la prise de la Bastille.

L'Assemblée l'éleva en octobre à la présidence. Le 25 janvier 1791, il prit la défense de la société des Jacobins et il foudroya le club monarchique comme un ramas de vils factieux. La fuite de Mesdames, tantes du roi, l'entraîna à porter ses attaques jusque sur la maison royale. A la différence de Mirabeau, il se battait; sa rencontre à l'épée avec le vicomte Louis de Noailles, son combat au pistolet avec Cazalès, qu'il blessa grièvement, avaient achevé de jeter sur lui un vif éclat. Il était devenu le premier dans la faveur populaire. Incapable de retenir son mépris, il le versait hardiment du haut de la tribune sur ces hommes « qui grandissent dans les troubles et s'y engraissent comme les insectes dans la corruption. »

Après la mort de Mirabeau, il accueillit les avances de la Fayette, et le parti constitutionnel se trouva rallié ainsi dans un même camp. A ce moment, le bruit se répandit tout à coup que le roi, la reine, toute leur famille, venaient de quitter les Tuileries! Barnave fait (22 juin) décréter sur-le-champ que toutes les autorités militaires et civiles prêteront serment à l'Assemblée nationale. L'assemblée s'est bientôt saisie de tous les pouvoirs, et l'arrestation de Varennes met, à la place de la royauté inutile et suspecte, l'embarras d'une royauté prisonnière et ennemie. Barnave est désigné avec Pétion et Latour-Maubourg pour aller audevant des augustes captifs. C'est à Épernai que les commissaires arrivent près d'eux. Le jeune tribun s'inclinant devant ces infortunes si hautes, toucha ses prisonniers par ses égards et ses respects. Un prêtre qui s'est approché trop près de la voiture royale est sur le point d'être massacré : « Tigres! s'écrie Barnave, avez-vous cessé d'être Français? êtes-vous devenus une nation d'assassins? » Quand le royal cortége fut entré dans

Paris, Barnave rendit compte de sa mission en termes qui saisirent l'Assemblée, et fit renvoyer à un comité, au sein duquel elle devait s'oublier, la proclamation fatale que le roi avait laissée à son départ. Enfin, la déchéance fut demandée. Alors, foudroyant la faction républicaine, il défendit la couronne et fit proclamer l'inviolabilité royale. Des huées l'accueillirent; il n'y répondit qu'en promenant sur les tribunes un regard de mépris.

Après l'acceptation de la constitution par le roi, Barnave chercha à rallier les partisans de la monarchie représentative. Il avait été longtemps sans accès à la cour; depuis le voyage de Varennes, la bienveillance du roi et la confiance de Marie-Antoinette lui étaient acquises. Il fut admis dans les conseils intimes des Tuileries. Sa pensée était de sauver le roi, en séparant le trône à la fois du parti de l'émigration et de celui de la démagogie. L'hiver de 1791 et l'été de 1792 se passèrent dans ces périlleuses négociations. La reine en était venue à ne pas écrire une lettre sans l'avoir soumise à Barnave. Les royalistes n'apprirent point cette alliance sans inquiétude. C'était la révolution consacrée par la couronne! Ils s'indignèrent; la cour allait d'un parti à l'autre. Barnave ne put obtenir que ses conseils prévalussent. Résolu à s'éloigner (avril 1792), il voulut prendre congé de la reine. « Vos malheurs, madame, dit Barnave, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient décidé à me dévouer pour vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de Vos Majestés. J'augure peu de succès du plan que l'on vous fait suivre. Bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré, je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La main de la reine lui fut tendue avec une émotion profonde. Barnave courut cacher sa douleur et sa vie dans sa ville natale.

A peine était-il arrivé parmi ses concitoyens qu'il se vit décrété d'accusation par l'Assemblée législative (15 août). L'armoire de fer révéla que Barnave avait conseillé l'usage du *veto* contre les décrets qui frappaient les prêtres de déportation et les émigrés de mort. Barnave fut arrêté dans sa maison de campagne, le 19 août, près Grenoble. Il demeura quinze mois dans les prisons. Du fort Barreaux, où il avait été enfermé d'abord, il fut transféré à Saint-Marcelin, où il attendit, au milieu d'études et de travaux sur l'histoire de la révolution française, ce que lui réservait le sort. Dans la Convention, Danton et quelques autres voulaient sauver l'illustre constituant. On convint que lui-même demanderait sa liberté par une pétition à l'Assemblée, et qu'un vote presque unanime ferait tomber ses fers; mais il fallait que Barnave consentît à écrire ce qui était entendu. Ce fut Théodore de Lameth qui réclama ce sacrifice de l'affection qui les unissait tous deux. Il refusa. « Non, mon ami, écrivit-il; j'aime mieux souffrir et mourir. Demander justice, ce serait reconnaître la justice de tout le reste, et ils ont fait périr le roi! » Le procès de Marie-Antoinette rappela l'attention sur lui. Il fut mandé à Paris. Sur la route, à Dijon, il reçut les adieux de sa mère et de ses deux sœurs. Il quitta l'Abbaye, où il avait été renfermé d'abord, et vint à son tour habiter la Conciergerie. Devant le tribunal révolutionnaire, il étonna les assistants par son éloquence et par son courage. Conduit à la mort, le 18 novembre 1793, avec l'ancien ministre de la justice, Duport-Dutertre, son ami, tous deux s'entretenaient avec calme sur la route de l'échafaud. Parvenu à la place de la Révolution, il regarda les Tuileries, et après avoir monté les degrés, il frappa du pied la planche fatale, et présenta sa tête au bourreau, en s'écriant: « Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté! » M. Bérenger (de la Drôme) a publié les œuvres de Barnave en 1843.

BARNEVELDT (Jean d'OLDEN), grand pensionnaire de Hollande, naquit vers 1549, à Amersfoord, dans l'État d'Utrecht, d'une ancienne famille. Après avoir étudié le droit et la théologie dans plusieurs villes des Provinces-Unies, d'Allemagne et de France, il servit comme volontaire contre les Espagnols dans la guerre de l'indépendance. En 1576, il fut nommé conseiller et pensionnaire de la ville de Rotterdam. Après la prise d'Anvers par les Espagnols (1585), les Provinces-Unies, alarmées des progrès du duc de Parme, s'étaient vainement offertes à Henri III. Une nouvelle ambassade, dont Barneveldt faisait partie, vint offrir à Élisabeth la souveraineté des Pays-Bas. La reine ne donna qu'une réponse dilatoire; et Barneveldt, pénétrant sa politique secrète, fit porter

au stathoudérat réuni de la Hollande et de la Zélande le jeune Maurice de Nassau, avec assez de pouvoir pour lutter contre Leicester, envoyé par Élisabeth en qualité de gouverneur général des Provinces-Unies. En même temps il fut nommé par les états de Hollande avocat général de cette province. Envoyé ensuite en ambassade auprès de Henri IV (1598), il détourna ce prince de faire la paix avec les Espagnols. Ce fut encore lui qui détermina les Anglais à restituer aux Provinces-Unies les places qui étaient demeurées entre leurs mains comme gage de leur créance pour les frais de la guerre. Barneveldt porta la parole au congrès de La Haye. Il obtint la reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies et demanda la liberté des mers. Les Espagnols la refusèrent. Barneveldt proposa une trêve. Maurice s'efforça de porter obstacle à cette mesure qui ruinait ses projets. Des libelles accusèrent Barneveldt d'être vendu, soit à la France, soit à l'Espagne. Un fait certain, c'est qu'il avait reçu de l'argent du président Jeannin, ambassadeur de Henri IV. On allait jusqu'à demander la mise en jugement et la mort du grand pensionnaire. Celui-ci se rendit devant l'assemblée des états, résigna sa charge et se retira. Les états envoyèrent des députés le conjurer de ne pas abandonner la république. Cédant à leurs instances, il reprit ses fonctions, poursuivit avec ardeur les négociations, et conclut en 1609 une trêve de douze ans avec l'Espagne. Effrayé des progrès du stathouder vers le pouvoir souverain, Barneveldt fit décréter par les états de Hollande un véritable coup d'État. Malgré la constitution, qui donnait à Maurice le commandement supérieur de toutes les forces de la république, les états ordonnèrent aux villes de lever une milice particulière, dépendante des municipalités. Les querelles des gomaristes et des arminiens excitaient partout des émeutes. Maurice parcourait les villes, désarmant ou licenciant les milices bourgeoises, sans que personne osât s'y opposer. Les libelles et les outrages redoublèrent contre Barneveldt. C'est alors qu'il publia l'apologie de sa conduite sous forme d'un mémoire aux états de Hollande. La convocation du synode national fut décrétée, et Barneveldt arrêté avec les deux pensionnaires de Hollande, Grotius et Hogerbeets. Une commission de vingt-quatre membres des états généraux le condamna à mort. L'ambassadeur de France essaya vainement de le sauver. Il fut décapité, le 13 mai 1619, et mourut avec une grande fermeté.

L'aîné des fils de Barneveldt, *Guillaume*, voulut plus tard venger la mort de son père en assassinant Maurice; mais, trahi par ses propres enfants, qui étaient ses complices, il n'eut que le temps de se réfugier à Anvers. Son frère *René* eut la tête tranchée, en 1623, pour n'avoir pas dénoncé son aîné. W.-A. DUCKETT.

BAROMÈTRE, instrument qui sert à mesurer la pesanteur de l'air et par suite la hauteur des lieux. Pour le construire on remplit de mercure un tube de verre fermé d'un bout et on renverse ce tube dans une cuvette pleine aussi de mercure, sur laquelle on le tient dans une position verticale. Le tube est fixé avec la cuvette dans laquelle il plonge sur une planche tenue verticalement et dont la hauteur est graduée en millimètres à partir du niveau du mercure contenu dans la cuvette; un vernier lui est adapté. Enfin, un petit thermomètre très-sensible est fixé à côté du tube du baromètre, pour en indiquer la température. Quand, par une cause quelconque, le poids de l'atmosphère diminue, le poids de la colonne de mercure contenue dans le tube n'étant plus contrebalancé, une certaine quantité de mercure de cette colonne se répand dans la cuvette, et la surface du métal contenu dans celle-ci s'élève; il en résulte que le niveau du mercure dans la cuvette n'est pas constant, et qu'il varie d'autant plus que celle-ci est moins large. Cependant on peut obvier à l'inconvénient des variations de niveau, en rendant mobile l'échelle qui mesure les diverses hauteurs de la colonne, et en plaçant à chaque observation le zéro de cette échelle vis-à-vis la surface du bain contenu dans la cuvette.

Le *baromètre de Fortin* est aussi à cuvette; mais il se distingue des autres instruments de même genre, en ce qu'on peut toujours ramener avec exactitude le niveau du mercure de la cuvette au zéro de l'échelle, en rendant ce niveau mobile, et en laissant l'échelle fixe. A cet effet, le fond de la cuvette est formé par un sac de peau qui, s'appuyant sur une tête de vis, et devenant mobile lorsqu'on fait marcher cette vis, peut toujours ramener

le mercure à effleurer la pointe d'une aiguille fixe.

Supposons un siphon dont la plus longue branche ait environ un mètre et soit fermée; remplissons l'appareil de mercure : nous aurons un nouveau baromètre où le zéro de l'échelle correspondra à la surface du mercure dans la petite branche. Pour rendre le *baromètre à siphon* portatif, on y adaptait autrefois un robinet de fer qui fermait la branche ouverte. Gay-Lussac inventa un baromètre à siphon qu'il rendit portatif sans l'emploi du robinet. Le tube de ce baromètre se compose de trois parties distinctes : la première et la troisième ont un même diamètre, égal à celui d'un tube barométrique ordinaire; la seconde, qui forme le coude du siphon, est beaucoup plus étroite, afin de prévenir toute introduction de l'air dans la plus longue branche de l'appareil. Cette branche est fermée supérieurement, tandis que l'autre communique avec l'atmosphère par une très-petite ouverture, qui laisse entrer l'air, mais par laquelle le mercure ne peut sortir. Le tube est fixé sur une échelle graduée double, et renfermé dans une boîte longue et étroite. Le *baromètre de Gay-Lussac*, avec une ingénieuse modification due à M. Bunten, est le meilleur des baromètres portatifs à siphon.

Le *baromètre à cadran*, encore appelé *baromètre de Jecker*, et construit pour la première fois par Hooke en 1668, n'est qu'un baromètre à siphon fixé derrière un cadran dont l'aiguille se meut à l'aide d'une petite poulie très-mobile. Sur la gorge de cette poulie passe un fil portant à ses deux extrémités deux poids égaux; l'un de ces poids entre dans l'ouverture de la petite branche et repose sur le mercure; l'autre pend librement au dehors. Lorsque la pression atmosphérique augmente, le mercure descend dans la branche ouverte, ainsi que le poids qui pèse à sa surface, et l'aiguille, suivant le mouvement de la poulie entraînée par le fil, vient s'arrêter sur un point du cadran. Si, au contraire, la pression atmosphérique diminue, le mercure remonte avec les poids, et l'aiguille tourne en sens contraire. Comme la circonférence parcourue par la pointe de l'aiguille peut être rendue très-grande, il s'ensuit, en apparence du moins, que les plus petites différences de niveau dans la colonne de mercure, et par conséquent les moindres variations atmosphériques, sont appréciables sur le cadran. Ces indications sont loin cependant d'être aussi précises qu'on pourrait d'abord le croire : il faut, avant que l'aiguille se mette en mouvement, que la force qui fait monter ou descendre le mercure dans la petite branche, surmonte la résistance que lui oppose le double frottement de la poulie sur son axe et du fil sur la poulie. Aussi, quand on veut consulter cet instrument, est-il bon de le frapper doucement à petits coups, pour faire mouvoir l'aiguille. Quelque bien construit que soit un baromètre, les observations faites avec cet instrument doivent toujours subir deux corrections pour donner une mesure exacte de la pression de l'air : l'une, relative à la capillarité, tient compte de la dépression occasionnée dans la colonne de mercure par son contact avec le tube de verre; l'autre est relative à la température, dont les variations, en déterminant des changements dans la densité du mercure, obligent de ramener les hauteurs observées à une même température, pour qu'elles puissent devenir comparables ; c'est pourquoi on joint ordinairement un thermomètre à l'appareil barométrique.

Les expériences faites au Puy-de-Dôme par le beau-frère de Pascal ayant démontré qu'on ne pouvait s'élever sans que le mercure s'abaissât dans le tube barométrique, l'application du baromètre à la mesure des hauteurs se présenta bientôt à l'esprit des mathématiciens. Halley trouva que « les densités de l'air diminuent en progression géométrique, lorsque les hauteurs croissent en progression arithmétique; » mais, à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, la densité de l'air, qui décroît en raison de la diminution de pression des couches supérieures, éprouve une variation en sens inverse par le refroidissement qui a lieu à mesure qu'on s'éloigne de la surface terrestre. Deluc, Tremblay et quelques autres savants cherchèrent à déterminer la loi de ce refroidissement et de la condensation qui en résulte. Laplace imagina une méthode dont Haüy fit l'application aux observations faites par de Saussure sur le Mont Blanc. La formule de Laplace étant très-compliquée, M. Oltmanns a dressé, pour calculer la hauteur des montagnes, des tables qui facilitent l'opération.

Les différences de niveau dans la colonne barométrique ne se manifestent

pas seulement en passant d'un lieu plus bas à un lieu plus élevé, on les observe encore dans un même lieu : ainsi, à Paris, il n'y a pas de jour où ce niveau ne change de plusieurs millimètres. En général, on remarque deux sortes de variations dans le baromètre : les *variations accidentelles* et les *variations horaires*. Celles-ci se reproduisent régulièrement à des heures marquées, et sont d'une étendue constante; les autres surviennent irrégulièrement sans qu'on puisse en prévoir ni l'époque ni l'étendue.

Tous les liquides seraient propres à faire un baromètre. On a construit à Londres un grand *baromètre à eau*, très-sensible aux variations accidentelles. Dans ces derniers temps on a imaginé des *baromètres métalliques*, qui indiquent les variations atmosphériques par la dilatation de tubes ou de tiges en métal.

L'emploi vulgaire du baromètre (et principalement du baromètre à cadran) repose sur la propriété qu'on accorde aux variations accidentelles de présager le beau et le mauvais temps.

BARON. Ce mot signifia d'abord tout simplement *homme*. Au moyen âge les grands vassaux étaient appelés *barons* ou *bers*, et en langue vulgaire *hauts barons*, *hauts bers*. La femme du baron était qualifiée de *baronesse*. Loisel remarque que dans certaines provinces de France les fils aînés des puissants seigneurs recevaient le titre de *barons*. Quelques hommes étaient néanmoins spécialement appelés *barons*. C'étaient ceux qui jouissaient dans leurs terres des droits féodaux dans toute leur plénitude. Les pairs de la cour du roi, qu'on désigna plus tard sous le nom de *pairs de France*, étaient aussi appelés *barons*; c'étaient de *hauts barons*. Les Montmorency se qualifiaient de *premiers barons de France* ou *premiers barons chrétiens*. Il y avait, selon certains dictons, *quatre baronnies notables et principales* : Coucy, Craon, Sully et Beaujeu; suivant d'autres, trois seulement : Bourbon, Coucy et Beaujeu.

L'expression *baronnie*, qui désignait l'étendue des possessions et de la juridiction d'un baron, était aussi employée pour signifier l'assemblée des barons qui accompagnait le roi à la guerre. Ce mot servait en outre à désigner la noblesse en général. *Tenir en baronnie* signifiait tenir en fief.

Sous le règne de Philippe-Auguste, comme on le voit dans le cartulaire qui porte le nom de ce prince, le nombre des barons français était déjà très-considérable : on en comptait cinquante-neuf, parmi lesquels il n'y avait pas seulement des vassaux relevant immédiatement du roi, mais encore plusieurs arrière-vassaux. Du temps de Louis XI, les barons étaient nobiliairement, mais non féodalement, au-dessous des comtes. Il n'y avait au-dessous des barons que les chevaliers; le nombre des barons était incalculable.

Napoléon ayant créé, en 1808, par un sénatus-consulte une nouvelle noblesse, les barons prirent rang après les comtes.

BARON (MICHEL BOYRON, dit), acteur français, ami de Molière, naquit à Paris en 1653. Son père, marchand d'Issoudun, s'était épris, à une représentation de comédiens ambulants, d'un goût si vif pour la scène, qu'il quitta brusquement ses affaires commerciales pour prendre un engagement dans leur troupe. Michel Baron père apportait une extrême passion dans l'exercice de son état. Il s'identifiait à un degré supérieur avec les personnages qu'il était chargé de représenter. Un soir il se blessa au pied en repoussant une épée; la gangrène se mit à sa blessure; il refusa de se laisser amputer : « Non, non, disait-il, un roi de théâtre se ferait huer avec une jambe de bois; » et il mourut de son obstination. Le jeune Baron suivit les exemples de son père. Après ses débuts dans la troupe de la Raisin, il eut l'inappréciable bonheur d'être appelé dans celle de Molière, qui le prit en affection, et devint son guide. C'est à Baron qu'est dû le premier retour marqué à la nature, si méconnue dans la déclamation emphatique des acteurs de l'Hôtel de Bourgogne. Il excellait à rendre avec naturel les sentiments et les pensées qui paraissaient le plus s'éloigner de la nature. Il se montra toujours grand, varié, énergique, d'une noblesse et d'une vivacité de mouvement admirables. Racine fut si charmé de sa manière d'entendre l'art, qu'un jour, venant de donner aux acteurs qui jouaient dans une de ses pièces les instructions les plus détaillées, il dit à Baron : « Pour vous, monsieur Baron, je vous livre à vous-même; votre cœur vous en apprendra plus que mes leçons. »

Baron dut avoir beaucoup à souffrir du préjugé qui s'attachait de son temps à

l'exercice de la profession de comédien. Aussi, exagérait-il le cas qu'il faisait de lui-même. « Tous les cent ans, disait-il, on peut trouver un César ; mais il faut deux mille ans pour produire un Baron. » Dans l'appréhension que les grands seigneurs ne le traitassent cavalièrement, il affectait dans leur compagnie des airs nobles et familiers. Baron se retira du théâtre en 1691, encore dans toute la force de l'âge. Longtemps après, sa rentrée fut annoncée tout à coup pour le 10 avril 1720. Ce fut un jour de triomphe pour lui. Il passa près de dix ans encore à la scène, jouant toutes sortes de rôles tragiques et comiques, et parfois des rôles d'enfants, dont il s'acquittait, dit-on, très-bien, malgré son grand âge. Enfin, le 3 septembre 1729, les forces lui manquèrent sur la scène, et l'on fut obligé de l'emporter mourant hors du théâtre. Il expira le 22 décembre de la même année. On a imprimé, en 1759, le *Théâtre de M. Baron*. Quelques-unes des pièces de ce recueil ont été attribuées au père de la Rue, jésuite. La meilleure et la plus connue, dont Baron est incontestablement l'auteur, est *l'Homme à bonnes fortunes*, qui est restée au théâtre. Charles Romey.

BARONET, titre héréditaire de noblesse, particulier à la Grande-Bretagne et à l'Irlande, plaçant ceux qui en sont revêtus à un rang intermédiaire entre celui de la pairie et celui de la simple *gentry*. Il fut créé en 1611 par le roi Jacques Ier. Ce titre est héréditaire et se transmet d'aîné en aîné dans les familles qui l'ont obtenu. Les baronets font précéder leur nom de baptême de l'appellation de *sir*. Les femmes de *baronets* reçoivent la qualification de *lady*.

BAROQUE. Ce mot, appliqué d'abord aux perles inégales, raboteuses, se dit, au figuré, de ce qui est irrégulier, bizarre, inégal. On dit donc une figure baroque, un esprit baroque. Il y a de la musique baroque, des styles baroques. On parle de modes baroques, d'habits baroques, de meubles baroques : ce sont des modes, des habits, des meubles qui sortent de la forme ordinaire.

BARQUE, petit bâtiment de cent à cent cinquante tonneaux au plus, ponté ou non, employé quelquefois dans la marine militaire, mais beaucoup plus fréquemment dans le cabotage. Le gréement des barques varie beaucoup, ainsi que leur forme. Il y en a qui portent trois mâts, et d'autres n'en ont qu'un ou deux.

BARRA (Joseph), né en 1780 à Palaiseau (Seine-et-Oise), étonna en 1793 par l'héroïsme de sa mort nos plus héroïques soldats. A l'âge de treize ans il combattait en Vendée dans les rangs des *bleus*. Un jour, un bataillon républicain est enveloppé; pour le dégager, le chef des *bleus* envoie plusieurs tambours sur divers points, avec ordre de battre la charge pour simuler l'arrivée de nouvelles forces. Le moyen réussit : les Vendéens, troublés, hésitent; leurs bandes lâchent pied; leur retraite les porte vers le point où Barra, battant toujours la charge, s'est avancé seul ; deux cents paysans l'environnent : « Crie *Vive le Roi!* lui disent-ils à plusieurs reprises. — *Vive la république!* » répond Barra. Vingt coups de feu partent, et l'enfant tombe. La Convention nationale décréta que les honneurs du Panthéon seraient accordés à Barra, et donna une pension à sa mère. M. David (d'Angers) a fait une statue représentant Barra expirant.

BARRAGE. On appelait ainsi un droit établi pour la réparation des ponts et passages, et principalement du pavé. C'était une ferme particulière, qui fut plus tard comprise dans le bail général des *aides*. On nommait ce droit *barrage*, à cause de la *barre* qui traversait le chemin pour empêcher le passage jusqu'à ce que l'on eût payé. On entendait aussi par ce mot un droit seigneurial par lequel il était permis à quelques seigneurs de lever certaine somme de deniers sur les marchandises qui passaient sur leurs terres.

Barrage est encore le nom de ces espèces de digues construites en travers des rivières, dans le but de les rendre plus navigables ou d'obtenir des chutes d'eau propres à diriger des moteurs d'usines. Les barrages exhaussent le niveau d'une rivière, non-seulement à l'endroit où ils sont établis, mais beaucoup plus haut, en sorte qu'il suffit d'en placer un certain nombre à d'assez longs intervalles pour faire disparaître les bas-fonds, les courants et tout ce qui gêne la navigation. On obtient de cette manière une succession de nappes qu'on fait communiquer au moyen d'écluses. Les barrages les plus usités sont les barrages inclinés : ils sont tantôt droits, tantôt obliques, tantôt en forme de chevrons. Pendant l'été les bar-

rages jouent un rôle important dans la navigation fluviale, en conservant aux rivières une profondeur d'eau suffisante; mais à la saison des crues les *barrages permanents* ont pour effet de rendre les débordements plus fréquents et plus désastreux. Ces considérations ont fait inventer des *barrages mobiles*, destinés à rester en place pendant la sécheresse et à disparaître pendant les crues. Un des meilleurs est le *barrage à aiguilles* du système Poirée. Le système Thenard consiste en deux séries de portes s'abattant sur le radier, les unes d'amont en aval, les autres en sens inverse. Cette disposition a l'avantage de permettre à un seul homme d'ouvrir et de fermer le barrage en très-peu de temps.

BARRAS (PAUL-FRANÇOIS-JEAN-NICOLAS, comte DE), naquit à Jos-Emphoux, en Provence, le 20 juin 1755. L'ancienneté de sa famille était passée en proverbe; on disait : « Noble comme les Barras, aussi anciens que les rochers de Provence. » Destiné à la profession des armes, il entra très-jeune comme sous-lieutenant dans le régiment de Languedoc, qu'il quitta en 1775 pour se rendre auprès d'un oncle, gouverneur de l'île de France. Nommé officier dans le régiment de Pondichéry, il faillit périr dans un naufrage en allant à la côte de Coromandel. Avec courage et sang-froid il s'empara de la manœuvre, et aborda une île habitée par des sauvages. Ses compagnons et lui y restèrent un mois, et furent secourus et transportés à Pondichéry. Lorsque cette place se fut rendue, il s'embarqua sur l'escadre du bailli de Suffren, qui se dirigea vers l'île de France. Promu, dès son retour dans la métropole, au grade de capitaine, il se présenta à l'assemblée électorale du tiers état. Il prit part aux journées des 14 et 15 juillet 1789, et à celle du 10 août 1792. Élu député du Var à la Convention nationale, il vota la mort de Louis XVI. Ensuite il se rangea du côté des montagnards, et fut envoyé, le 29 octobre 1793, en mission à l'armée de Toulon, avec ses collègues Fréron, Sallicetti et Gasparin. Au siége de cette place il distingua Bonaparte, qui n'était encore que capitaine d'artillerie. L'un des plus violents promoteurs du 9 thermidor, il se mit à la tête des troupes qui s'emparèrent de Robespierre à l'Hôtel de Ville. Le 15 brumaire an III il fut élu membre du Comité de sûreté générale, et nommé, le 14 avril 1795, commissaire de la Convention près de la force armée destinée à assurer les subsistances de Paris. Le 13 vendémiaire an IV la Convention lui conféra le commandement en chef de l'armée de Paris, et il fut courageusement secondé dans cette journée par son protégé Bonaparte. Enfin, la constitution de l'an III ayant établi un Directoire exécutif de cinq membres, Barras fut élu l'un des directeurs.

Cette constitution subit, dès son origine, les plus fortes épreuves. Une double conspiration menaçait son existence : les royalistes avaient succombé dans la journée du 13 vendémiaire; les partisans de la constitution de 1793 protestaient contre celle de 1795 dans leurs écrits, et bientôt ils formèrent une ligue redoutable. Avant de livrer les babouvistes aux tribunaux, Barras eut une conférence avec Ch. Germain, mais il ne put rien en obtenir. Carnot, dans sa lettre à Bailleul sur le 18 fructidor, accuse les directeurs Barras, Rewbel et La Reveillère d'avoir protégé les nobles et fait arrêter le *débile* Barthélemy. Une accusation non moins grave pesa sur Barras après cette journée. On lui reprocha de conspirer avec les agents de Louis XVIII, et il est certain que Fauche-Borel avait obtenu un passe-port du secrétaire de Barras.

L'existence politique de Barras cessa le 18 brumaire. Il fut le premier à envoyer sa démission au Conseil des Anciens, en cédant le pouvoir à Bonaparte, qui se fit proclamer premier consul. Barras obtint une escorte pour protéger sa sortie de Paris. Il se retira dans son château de Grosbois. Mais à peine le gouvernement consulaire fut-il organisé qu'il eut ordre de quitter cette délicieuse retraite. Il ne lui fut pas même permis de rester en France; il partit pour Bruxelles en 1805, et acheta aux environs un château qui avait appartenu au prince Charles. Là il s'entoura d'un domestique nombreux, et son train fut celui d'un grand seigneur. Plus tard, il obtint la permission de se retirer dans le midi de la France, et parut renoncer à tout rôle politique. Cependant il est à peu près certain qu'il eut connaissance de la conspiration de Mallet. Alors il fut exilé à Rome et mis sous la surveillance de la police. Il refusa en 1814 d'entrer dans le parti de Murat, quitta

Rome, fut arrêté à Turin et conduit à Montpellier, où il se remit à intriguer dans le sens des royalistes. Pendant les désastres de la campagne de 1814, l'ex-montagnard conspira ouvertement pour les Bourbons, et revint à Paris lors de la rentrée de Louis XVIII. Consulté sur la marche du gouvernement par Blacas et d'André, il répondit : « Vous perdez le roi, et vous ramènerez nos calamités et Bonaparte. » Il lui était facile de parler ainsi : il était au courant de la conspiration qui rappela Bonaparte de l'île d'Elbe. N'ayant pu obtenir une audience du roi, il se retira en Provence, et ne revint à Paris qu'après la seconde restauration. Il s'établit à Chaillot, où il mourut le 29 janvier 1829, accablé d'infirmités.

BARRE. L'enceinte d'un tribunal est ordinairement fermée par une barre. Les membres du barreau, avocats et avoués, restent toujours à la barre du tribunal. Lorsque la comparution soit des parties, soit d'un juge inculpé, est ordonnée par le tribunal, on dit de la partie citée qu'elle est mandée à la barre.

Dans le blason, la *barre* est une des pièces de l'écu, laquelle va du haut de la partie gauche au bas de la partie droite, à l'opposé de la bande, qui va de droite à gauche. Deux barres ont chacune deux septièmes de largeur de l'écu ; trois n'ont chacune qu'une partie et demie des sept de cette même largeur. Quand il y a plus de trois de ces pièces, on les appelle *cotices*, mais on dit qu'elles sont *posées en barres*.

La *barre de justice* est une barre en fer contre laquelle, à l'aide d'anneaux et de cadenas, on fixe les jambes des matelots coupables de quelque délit. Cet instrument de punition devient un instrument de cruelle sûreté à bord des bâtiments négriers.

La *barre d'un fleuve* est une espèce de dune sous-marine formée à l'embouchure des fleuves et des rivières par les particules terreuses qu'ils entraînent et déposent. Ce nom vient de l'obstacle qu'elle finit par opposer à l'écoulement naturel des eaux. C'est surtout quand le fleuve vient se perdre en pente douce dans la mer que la barre est forte ; car la vitesse du courant se trouvant considérablement ralentie, les atterrissements se font avec plus de facilité, et la dune sous-marine devient une digue contre laquelle se brisent alternativement et la masse d'eau fluviale gonflée par les pluies, et les flots de la mer que chaque jour la marée amène et remporte. Sur toutes les barres, le choc de la mer contre les eaux du fleuve produit un ressac dangereux pour les navires, et quelquefois si violent, qu'il est impossible de les franchir. Il y a des rades fermées par des barres qui ne sont pas le produit de l'alluvion d'un fleuve. L'entrée est un goulet étroit dans lequel le flux et le reflux de la mer amoncellent des sables ; mais on conçoit qu'alors les barres ne doivent pas être sujettes à beaucoup de variations.

Quand les eaux du fleuve ont été enflées par des pluies abondantes, leur rencontre avec le flot de la mer produit quelquefois un phénomène remarquable, qu'on nomme *barre d'eau*. Les deux masses d'eau se heurtent avec violence, s'élèvent en montagne couverte d'écume à une très-grande hauteur. Si le fleuve a le dessus, cette montagne liquide disparaît dans la mer ; mais si le flot, ainsi qu'il arrive dans les grandes marées, est le plus fort, l'eau du fleuve est refoulée avec fracas, et la barre s'avance en frémissant vers le rivage, s'y brise quand la côte est accore (escarpée), et se répand dans les campagnes quand la plage est unie. Les habitants du golfe de Gascogne donnent à ce phénomène le nom de *mascaret*. Mais le fleuve où il se produit avec le plus de majesté est la rivière des Amazones : les Indiens lui ont donné le nom de *pororoca*.

BARREAU. On appelle ainsi, au palais, le lieu où se placent les avocats à l'audience pour plaider ou pour écouter, et l'on a étendu cette dénomination à la profession même et à l'ordre des avocats.

BARRÊME (François), né à Lyon, vers 1640, mort à Paris en 1703, arithméticien des plus vulgaires, n'en a pas moins eu la gloire de laisser un nom qui ira à la postérité, grâce à l'expression proverbiale : *compter comme Barrême*, à laquelle a donné lieu son *Livre des Comptes faits*. Un ouvrage de ce genre, entrepris pour faciliter aux artisans et aux petits commerçants les opérations de l'arithmétique usuelle, devait nécessairement obtenir un immense débit et populariser la mémoire de l'utile vulgarisateur de notions indispensables au grand nombre. Aussi le nom de *Barrême* est-il devenu le titre même imposé par l'usage aux livres publiés par la suite dans le même but.

BARRÈRE DE VIEUSAC (BERTRAND) naquit en 1755, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), où sa famille jouissait d'une considération méritée. Rien ne fut négligé pour son éducation. Reçu avocat au parlement de Toulouse, il s'y distingua par ses talents. Nommé à l'Académie des jeux Floraux, il préluda dans sa carrière littéraire par les éloges de Louis XII et de Michel L'Hospital. Ce début fut un double succès. Le barreau lui offrait un brillant avenir : il quitta la plaidoirie et la capitale du Languedoc, et vint occuper à Tarbes une charge de conseiller à la sénéchaussée de Bigorre. Barrère eut une grande part à la rédaction du cahier du tiers état de cette sénéchaussée, et se prononça hautement contre les priviléges de la naissance. Il fut élu député, et resta fidèle à son mandat et aux principes qu'il avait manifestés avant son élection. De tous les orateurs qui se sont distingués à la tribune de l'Assemblée constituante et de la Convention, aucun n'occupe une aussi large place que Barrère dans les procès-verbaux de ces deux assemblées. Droit public, finances, liquidation civile, judiciaire, administrative, il discutait les questions les plus graves avec une prodigieuse facilité. Son élocution était brillante et concise, mais elle avait plus d'éclat que de profondeur. Il fonda le premier journal politique de la révolution, *le Point du Jour*. Cette feuille, exclusivement consacrée aux débats de l'Assemblée nationale, obtint un succès mérité.

La vérification des pouvoirs n'était pas terminée quand il appela l'attention de ses collègues sur la disette qui affligeait Paris. Le ministre des finances, Necker, proposa un emprunt hypothéqué sur les biens du clergé. L'adoption de ce projet eût été un obstacle à l'aliénation de ces biens ; Barrère s'y opposa, et l'emprunt ne fut pas voté. Les articles constitutionnels votés dans la célèbre séance du 4 août attendirent longtemps la sanction royale ; enfin, le roi envoya des observations, qui donnèrent lieu à de graves débats. Barrère soutint le principe que les articles constitutionnels étaient au-dessus de la censure royale ; que le *véto* n'était applicable qu'aux lois ordinaires ; que le roi n'avait pas le droit d'examen de la loi fondamentale, qu'il n'avait que la faculté d'y accéder.

Aux obsèques de Mirabeau, Barrère prononça l'oraison funèbre de ce grand orateur. Après la promulgation de la constitution, il rentra, comme ses collègues, dans la vie privée. Il fut appelé au tribunal de cassation. Nommé député à la Convention, il y signala, le premier, l'influence funeste de la Commune de Paris, qui envahissait tous les pouvoirs et se plaçait au-dessus des lois. La municipalité trouva dans l'assemblée de puissants défenseurs, et la proposition de Barrère ne fut qu'un avertissement courageux, mais inutile. Le lendemain, 10 octobre, il fut nommé membre du comité de constitution. Barrère fut élu président de la Convention le 29 novembre suivant. Il dirigea les premiers débats du procès de Louis XVI ; il vota pour la mort, et s'opposa au sursis ; il rédigea l'adresse aux Français *sur la mort du tyran*, provoqua le jugement des assassins des 2 et 3 septembre et l'expulsion des Bourbons. La Convention, sur sa proposition, décerna à Michel Lepelletier les honneurs du Panthéon, et adopta sa fille au nom de la république. Barrère avait bien compris le mandat d'omnipotence de la Convention ; il ne dépendit pas de lui que le plan de constitution proposé par Condorcet ne fût adopté. Il le défendit avec plus de talent que de succès contre les efforts du parti de la Montagne. Le 25 décembre 1792 il fut nommé membre du comité de défense générale. Le 7 avril 1793 le premier comité de salut public fut organisé ; Barrère ne cessa point d'en faire partie jusques et même après le 9 thermidor an II. Ses collègues s'étaient partagé la partie active du pouvoir, et ne lui avaient laissé que les rapports ; il n'était que l'organe des arrêtés de ce comité. Dans la fameuse journée du 1er juin 1793 la Convention se vit envahie par une foule immense et menaçante. Barrère proposa à l'assemblée de quitter la salle de ses séances, et de se transporter au milieu même des masses qui l'environnaient ; sa proposition fut adoptée et exécutée à l'instant même. La Convention parcourut en corps le jardin des Tuileries, rentra dans la salle de ses séances, et reprit le cours de ses délibérations. La mort de Louis XVI n'avait rien changé au système d'opposition de la Commune contre la Convention. Guadet proposa de casser toutes les autorités de Paris, et de convoquer à Bourges tous les suppléants de la Con-

vention, pour former une nouvelle assemblée, dans le cas où la dissolution de la Convention serait effectuée par la force ou par sa volonté. Barrère s'y opposa, et le projet fut écarté par l'ordre du jour. Les journées des 31 mai et 2 juin eurent de déplorables résultats. Robespierre aîné, Couthon et Saint-Just s'emparèrent seuls de la police générale, et agirent sans le concours de leurs collègues. Le décret du 22 prairial, qui proscrivit un grand nombre de députés, fut proposé sans avoir été communiqué aux autres membres du comité. Il est certain que lorsque les commissaires s'emparèrent de la Commune, on trouva parmi les papiers saisis dans les bureaux plusieurs pièces qui révélèrent le projet des conjurés. Le nom de Barrère était inscrit le second sur une liste de députés qui le même jour devaient être mis à mort. Une faction nouvelle, mais dont le but était le même, s'empara de l'événement de thermidor et l'exploita à son profit. Barrère avait eu une grande part au succès de cette journée, et bientôt après il fut proscrit et frappé d'une accusation capitale. Tous les actes des membres des anciens comités du gouvernement furent soumis à une sévère investigation par une commission spéciale. Le rapporteur de cette commission avait conclu à l'arrestation de Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier. Barrère publia une défense remarquable. La Convention se constitua juge du procès; les débats se prolongèrent. Un décret du 11 germinal an III (31 mars 1795) le condamna à la déportation avec Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier. Romme profita de la journée du 1er prairial, pour enlever un décret qui rappelait Barrère et les autres déportés. La Convention, rendue à ses fonctions, en vota un autre qui rapporta le premier, et renvoya Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Le courrier porteur de ce décret arriva trop tard pour Collot et Billaud; ils étaient déjà partis pour la Guyane. Barrère seul était resté à l'île d'Oléron. Il fut transféré à Saintes. Après la journée du 13 vendémiaire an IV, le décret qui ordonnait sa mise en jugement devant le tribunal de Saintes fut rapporté, mais celui qui prononçait sa déportation fut maintenu. Il mit fin à ce conflit en s'évadant, et la liberté lui fut légalement rendue par le décret d'amnistie qui rappela les proscrits du 18 fructidor.

Ses compatriotes le désignèrent, en 1805, comme candidat au Sénat conservateur et au Corps législatif; mais il ne fut pas agréé par le Sénat. Depuis sa mise en liberté, il rédigeait le *Mémorial anti-Britannique*; il publia aussi plusieurs ouvrages de politique. Élu pendant les Cent-Jours à la Chambre des représentants, il appuya la proposition de Garat pour la promulgation d'une déclaration des droits. Barrère fut compris dans l'ordonnance d'exil du 24 juillet 1815; il se retira à Bruxelles, où il vécut de ses travaux littéraires jusqu'à ce que la révolution de 1830 lui permit de revoir le sol natal. En 1831 il fut de nouveau élu député par les Hautes-Pyrénées, mais son élection fut annulée pour vice de forme. Il mourut le 14 janvier 1841. M. Hippolyte Carnot a publié ses mémoires. DUFEY (de l'Yonne).

BARRES (Jeu de). C'était dans l'origine un jeu militaire. Les jeunes gens s'exerçaient à lancer, sur un point déterminé, de lourdes *barres;* celui qui avait fait preuve de plus d'adresse et de force était proclamé vainqueur. Le jeu de barres ne consiste plus aujourd'hui que dans une lutte à la course.

BARRETTE. C'était originairement un bonnet de toile mince, qui s'appliquait exactement sur les oreilles, une espèce de béguin d'enfant, qui n'était qu'à l'usage des papes. Elle se transforma, plus tard, en ce bonnet carré rouge, du même nom, que portent les cardinaux, et qui est une des marques de leur dignité.

BARRICADES, sorte de barrières improvisées dans l'intérieur des villes avec des matériaux divers, tels que poutres et pièces de bois de tout genre, tables, barriques, pierres, décombres, etc. Les habitants de Sagonte employèrent ce moyen de défense contre Annibal; les Lacédémoniens contre Pyrrhus, alors que les femmes de Sparte arrachèrent la victoire aux Épirotes, vainqueurs de leurs maris; les Carthaginois, réfugiés dans leur citadelle, la disputèrent ainsi pied à pied aux destructeurs de leur patrie. Bien d'autres villes ont suivi depuis cet exemple.

Au moyen âge, les barricades devinrent la fortification la plus efficace à opposer aux gens d'armes, et les bourgeois en fi-

rent un système de défense permanent dans les communes. Elles ne parurent que fort tard à Paris. Ce fut Étienne Marcel qui s'avisa de barrer chaque coin de rue avec de fortes chaînes. Retroussées habituellement autour de l'anneau qui les scellait à la muraille, au premier cri d'alarme on les tendait en travers de la rue pour les aller fixer de l'autre part à un crochet de fer. Les chaînes demeurèrent bien des années l'âme des barricades, qui s'y appuyaient et les serraient entre un double rang de pierres et de bahuts. Elles demeurèrent immobiles aux angles des rues depuis la mort de leur inventeur et la rentrée du dauphin Charles jusqu'en 1383, époque à laquelle les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry, oncles du roi Charles VI, les enlevèrent aux Parisiens, pour empêcher toute résistance à leurs exactions. Plusieurs années après, Jean sans Peur fit rapporter les chaînes du château de Vincennes, où elles avaient été déposées, et les rendit aux Parisiens. Ce fut là l'une des causes de cette popularité dont il abusa bientôt si cruellement. On ne tarda pas à mettre à profit cette restitution : les chaînes furent tendues maintes fois durant les troubles des Armagnacs et des Bourguignons, et pendant les horribles massacres exécutés par les cabochiens sous les auspices du duc Jean.

Les barricades se purifièrent de cette souillure en se formant contre l'étranger. En 1436, le peuple, fatigué de la tyrannie des Anglais, se souleva avec fureur, tandis que les hommes d'armes du connétable de Richemond pénétraient dans la ville. Bientôt les tuiles, les poteries, les meubles, pleuvent de chaque croisée sur les champions du Léopard, arrêtés de tous côtés par des barrières soudaines, et Paris recouvre l'indépendance nationale.

Les barricades ne reparaissent qu'après un siècle et demi, le 12 mai 1588. Henri de Guise était revenu à Paris malgré la défense du roi. Henri III fait entrer quatre mille Suisses à Paris. Bientôt les rues se dépavent, on court aux chaînes ; tonneaux remplis de terre, planches, solives, coffres, s'accumulent en barrières infranchissables ; le tocsin sonne ; les barricades s'avancent de quartier en quartier, investissent les troupes royales, et la dernière d'entre elles vient se dresser en face du Louvre. Les Suisses, assaillis avec fureur en divers lieux, et surtout au Marché-Neuf, eussent été mis en pièces sans l'intervention du duc de Guise, qui leur permit de reprendre le chemin du Louvre, sans tambours, têtes découvertes et piques baissées. La marche du duc, de son hôtel à celui de Soissons, où la reine mère, Catherine de Médicis, l'attendait afin d'entamer des négociations de la part du roi, fut un véritable triomphe pour le prince lorrain et pour le peuple. Henri III n'attendit pas la fin des pourparlers, et s'échappa le lendemain de Paris.

Après la mort de Louis XIII, l'administration à la fois faible et arbitraire de sa veuve, Anne d'Autriche, conduite par Mazarin, amenèrent de nouveaux troubles. Ils éclatèrent à l'occasion de la résistance qu'opposa le parlement aux entreprises de la cour, le 26 août 1648. Cent mille Parisiens se levèrent en armes derrière deux mille barricades, espèces de citadelles dont quelques-unes étaient si hautes qu'il fallait des échelles pour les franchir ; elles étaient, disent les mémoires du temps, construites avec tant d'art que tout le reste du royaume ensemble n'eût pas été capable de les forcer. Il n'y eut pas même de combat, sinon à la porte de Nesle, où un détachement suisse fut écharpé. La cour humilia son orgueil devant les piques de la garde bourgeoise, ralliée aux masses des Halles et de la place Maubert. Deux magistrats arrêtés par ordre de la cour, Broussel et Blancmesnil, furent relâchés, et retournèrent au palais, aux acclamations de la grande ville, et la déclaration du 24 octobre 1648, qui accordait au parlement un salutaire contrôle sur les actes de la couronne, fut le fruit des barricades.

La Restauration se brisa sur les barricades en juillet 1830. On avait essayé d'en dresser en 1827, rue Saint Denis ; mais la troupe en triompha ; elle enleva encore celles de 1831, et celles de juin 1832, dressées à la suite de l'enterrement du général Lamarque. Au mois d'avril 1834 Lyon, Paris et d'autres villes se hérissèrent de barricades. En mai 1839 deux cents jeunes gens, appartenant à la *Société des Familles*, et dirigés par Barbès, Auguste Blanqui et Martin Bernard, descendent dans la rue au moment où l'on s'y attend le moins, et dressent des barricades ; mais ils sont bientôt repoussés. En février 1848 la royauté de 1830 tombe devant ces mêmes barricades qui l'avaient

élevée. Mais à peine la république est-elle proclamée que l'insurrection redresse la tête, et les hommes les plus avancés soulèvent encore les pavés contre ceux qui ont saisi le pouvoir. Les barricades de juin 1848 resteront comme un des plus tristes souvenirs de l'histoire de nos discordes civiles. A cette époque on proposa au gouvernement de faire construire des *barricades mobiles* derrière lesquelles les troupes pourraient avancer contre les barricades des insurgés. Plusieurs fois encore, et dans différentes villes, on tenta de dresser des barricades; mais elles ne purent arrêter la marche du gouvernement. Dans les journées de décembre 1851 le représentant Baudin se fit tuer sur une barricade de la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Des peines sévères furent alors portées contre les faiseurs de barricades, et le ministre de la guerre Saint-Arnaud ordonna de passer par les armes tous ceux qui seraient trouvés travaillant à ces fortifications. L'art de faire des barricades fut porté à l'étranger après la révolution de février, et en plusieurs endroits elles ont arraché des concessions aux gouvernements.

BARRIÈRE, obstacle en bois ou en fer, placé jadis devant certains hôtels, comme signe d'autorité, de féodalité. Si le peuple s'attroupait pour porter quelque plainte, le seigneur, le fonctionnaire, le magistrat descendait à sa porte, afin d'entendre les griefs ; mais il restait en deçà de la barrière, pour ne pas être assailli par les mutins. Des barrières coupent parfois les routes pour empêcher les voitures de passer. Quelques-unes ne s'ouvrent que moyennant la perception d'un péage pour la réparation de la voie. D'autres barrières sont établies pour la perception des droits de douanes ou d'octroi. Autrefois les marchandises ne pouvaient passer d'une province à l'autre sans acquitter, sur les limites, des droits de péage. Cette institution remontait aux temps de la féodalité, alors que chaque seigneur, maître dans ses domaines, pouvait établir les règlements qu'il jugeait utiles à ses intérêts. Une ordonnance de Louis XIV (février 1687) abolit en partie ce système, dont les restes se sont maintenus jusqu'à la Révolution. Une loi des 31 octobre et 5 novembre 1790 recula aux frontières toutes ces barrières qui morcelaient le pays et gênaient la circulation.

Les bureaux des commis aux *barrières de Paris* ne furent d'abord que de simples échoppes en bois, portées sur de petites roues pour en faciliter le transport. De là le nom de *roulettes* qu'on leur a longtemps donné. Sous Louis XVI, les fermiers généraux construisirent un nouveau mur d'octroi, et chargèrent l'architecte Ledoux d'élever à chaque porte des monuments pour servir de poste et de logement aux commis. Ces monuments ont été démolis presque tous en 1860, lorsque Paris s'étendit jusqu'aux fortifications. Les anciennes barrières étaient remplies de guinguettes et de cabarets où l'on allait danser, manger et boire du vin qui n'avait point payé les droits d'entrée.

BARROT (CAMILLE-HYACINTHE-ODILON), chef de l'opposition dynastique sous Louis-Philippe, est né à Villepot (Lozère) le 19 juillet 1791. Son père, juge au tribunal de première instance de la Seine sous la Restauration, avait fait partie de la Convention, du Corps législatif et de la Chambre des députés en 1814. Il avait voté contre la mort du roi et contre le sursis. A dix-neuf ans M. O. Barrot avait fini son droit et était reçu avocat. Il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'à la première rentrée des Bourbons, en 1814, il fut nommé, par dispense d'âge, avocat aux Conseils du roi et à la Cour de cassation. Au mois de mars 1815, il entra dans la garde nationale, et montait la garde dans les appartements du roi dans la nuit de son départ. Il vota contre l'Acte additionnel, et résigna ses fonctions d'avocat à la Cour de cassation, qu'il ne reprit qu'au retour du roi. Il s'engagea bientôt dans les voies de l'opposition, et se fit remarquer surtout en plaidant pour les protestants d'une ville du Midi qui avaient refusé de tapisser leurs maisons le jour de la Fête-Dieu : s'appuyant sur la liberté des cultes proclamée par la charte, il entraîna l'avis de la cour suprême.

M. O. Barrot, qui avait épousé la petite-fille de Labbey de Pompières, devint membre et président de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera !* Il s'y prononça pour l'opposition légale. A la révolution de Juillet M. O. Barrot, nommé secrétaire de la commission municipale, concourut de tout son pouvoir aux actes qui consacrèrent l'établissement d'une royauté nouvelle. Il fut un des trois commissaires chargés d'escorter jusqu'à Cherbourg la famille royale

déchue. Au retour de cette mission, M. O. Barrot fut nommé préfet de la Seine. Ses luttes avec M. Guizot lui conservèrent la faveur populaire. L'émeute du 13 février 1831 le força à donner sa démission. Rentré dans l'opposition, il se déclara contre le cabinet du 13 mars, se séparant toutefois de l'extrême gauche avancée, notamment dans la discussion sur l'insurrection lyonnaise. Il combattit l'hérédité de la pairie, proposa l'élection directe des pairs par les conseillers municipaux, prit la parole sur la plupart des questions que fit naître la révision du Code pénal, fut chargé du rapport sur le rétablissement du divorce, protesta contre la dénomination de *sujet*, qu'il déclara insultante et inconstitutionnelle, etc. Après la mort de Casimir Périer, il fut un de ceux qui provoquèrent et signèrent le *Compte rendu de l'Opposition*, manifeste qu'il qualifia depuis de faute de tactique, et qui fut suivi de près par l'émeute des 5 et 6 juin 1832. Alors eut lieu dans l'Opposition une scission qui dessina nettement la position de M. Barrot comme chef de la gauche dynastique. Tandis que les plus avancés s'engageaient hardiment dans la voie du radicalisme, il groupait autour de lui tous ceux qui, restant fidèles au programme de l'Hôtel de Ville, s'obstinaient à vouloir entourer la monarchie d'institutions républicaines. Néanmoins, il plaida devant la Cour de cassation l'illégalité de la mise en état de siége de Paris après les événements de juin, et, s'appuyant sur le texte de la charte, qui déclarait que nul ne pouvait être distrait de ses juges naturels, il fit annuler par la cour suprême les jugements des conseils de guerre qui condamnaient des insurgés. Hostile aux ministères qui se succédèrent jusqu'en 1840, M. O. Barrot combattit énergiquement les lois de septembre et la loi de disjonction; il soutint toutes les propositions de réforme électorale et parlementaire, et fut l'un des chefs de la coalition qui fit tomber le ministère Molé. Il prêta son appui passager au dernier ministère de M. Thiers, et à l'avénement du ministère du 29 octobre il reprit son âpre opposition. Néanmoins il vota les fortifications de Paris, demanda la régence pour la mère du jeune prince en cas de décès du roi régnant, et, rapproché souvent de M. Thiers, il s'attacha de plus en plus à la réforme, combattit le droit de visite, les concessions à l'Angleterre, etc. Enfin arriva le moment où le ministère repoussa toute réforme, en disant qu'elle n'était nullement désirée du pays. Là-dessus l'Opposition se rallia pour semer partout l'agitation; des banquets furent organisés, et toutes les nuances de la gauche se réunirent sous le même drapeau. M. O. Barrot apporta aux banquets son contingent de discours. Il but seize fois à la réforme, et lorsque la chambre fut assemblée il se trouva à la tête de l'agitation accusée d'aveuglement par le pouvoir. L'un des plus pressés à accepter l'invitation au banquet du douzième arrondissement, il défendit éloquemment le droit de réunion lorsque le ministère voulut l'interdire; mais quand la police déclara qu'elle s'opposerait à l'ouverture du banquet, M. O. Barrot fut le premier à faiblir et à céder. Pour se consoler, il porta à la chambre un acte d'accusation contre le ministère, contresigné de cinquante-trois de ses collègues. Mais sur ces entrefaites l'agitation de la rue gagnait du terrain, et le 24 février au matin le roi se décidait à remettre le sort de la monarchie entre les mains de M. Thiers; celui-ci, se sentant déjà dépassé par les événements, demanda l'adjonction de M. O. Barrot. Les deux nouveaux ministres se lancèrent dans la rue; M. Thiers dut bientôt rebrousser chemin; M. O. Barrot ne put aller au delà de la porte Saint-Denis. Il revint à la chambre, où il plaida encore la cause perdue de la régence de la duchesse d'Orléans, et l'envahissement de l'assemblée ne put même lui enlever ses dernières illusions.

Nommé à l'Assemblée constituante par le département de l'Aisne, qu'il représentait depuis longtemps à la Chambre des députés, il y combattit la nomination d'une commission exécutive, et demanda que l'assemblée nommât directement les ministres. Il fit partie de la commission chargée d'élaborer la constitution, et présida la commission qui, chargée d'une enquête sur les événements de mai et de juin, se mit en définitive à instruire le procès de la révolution. Après l'élection du 10 décembre, le président de la république confia à M. O. Barrot le soin de présider le ministère avec les fonctions de garde des sceaux. Ce ministère louvoya d'abord avec l'Assemblée constituante; mais M. O. Barrot, appuyant la proposition Rateau, lui donna le conseil de se retirer,

et devant la nouvelle assemblée il se vit condamné à proposer toutes les mesures qu'il avait combattues dans d'autres temps. Défendant l'expédition de Rome, il présenta un projet de loi contre la presse, un autre contre le droit de réunion, et s'éleva contre l'examen qu'on voulait faire des demandes d'accusation présentées contre les représentants. Au mois de septembre 1849, une indisposition força M. O. Barrot à prendre quelques jours de repos. Le 31 octobre, un message du président de la république informa le pouvoir législatif de la nomination d'un nouveau ministère. M. Rouher remplaçait M. O. Barrot à la justice. M. O. Barrot reparut bientôt à l'Assemblée. Il vota en faveur de la loi de déportation. Enfin, au mois de juillet 1851, lors de la discussion sur la révision de la constitution, il se prononça pour cette révision. La constitution était, suivant lui, pleine de vices; il la voulait plus *monarchique*. Cette révision ne fut pas adoptée, et il en avint le coup d'État du 2 décembre 1851. A cette époque M. O. Barrot rentra dans la retraite.

En 1831 M. O. Barrot avait cédé sa charge d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il se fit inscrire alors au tableau des avocats à la cour d'appel de Paris, et on l'a vu, au milieu de ses travaux parlementaires, venir encore au palais plaider des affaires importantes. Il fit un voyage en Italie, à Rome, en 1852, et un voyage en Espagne en 1863. Élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1855, il a reparu comme vice-président, en 1863, dans le comité central pour la cause polonaise, fondée en 1831 sous la présidence de La Fayette. En 1863, il se présenta aux électeurs de la 1re circonscription du Bas-Rhin pour la députation, mais il échoua contre le candidat du gouvernement.

Son frère, *Ferdinand* Barrot, né en 1805, fit également son droit et fut reçu avocat. Après la révolution de Juillet il devint substitut du procureur du roi. En 1836 il se fit inscrire au tableau des avocats de Paris. Député de Loches, il se fit remarquer en 1845 par un discours sur l'Algérie, et il obtint quelques mois après une concession de 600 hectares de terrain en Afrique. Défenseur du colonel Vaudrey dans le procès de Strasbourg et l'un des trois conseils de Louis-Napoléon devant la Cour des pairs après l'affaire de Boulogne, il fut élu représentant à l'Assemblée constituante en 1848 par l'Algérie. Après le 10 décembre Louis-Napoléon l'appela près de lui comme secrétaire général. Il occupait encore cette position lorsque son frère fut dépossédé de la présidence du conseil. En revanche, M. F. Barrot prit le portefeuille de l'intérieur dans le nouveau ministère (31 octobre 1849). Accusé de faiblesse par la majorité pour avoir destitué un agent de police désigné comme ayant fait enlever les couronnes portées à la colonne de Juillet le 24 février, il fut remplacé le 15 mars 1850 par M. Baroche. En retour, il était nommé ministre de France en Sardaigne. Il resta à Turin jusqu'au mois de novembre. M. Barrot n'avait pas d'abord été réélu à l'Assemblée législative; mais aux élections complémentaires du 8 juillet il passa, à Paris, avec toute la liste de l'Union électorale. Lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, Louis-Napoléon appela M. F. Barrot à la commission consultative et par suite au nouveau Conseil d'État (janvier 1852). Le 4 mars 1853 il devint sénateur; et le 11 août 1855 membre du conseil municipal de Paris, dont il fut nommé vice-président en 1861.

Un autre frère de M. O. Barrot, *Adolphe* Barrot, a embrassé la carrière diplomatique. Successivement envoyé à Haïti, consul à Carthagène des Indes, consul général en Égypte, il est devenu ministre de la république à Lisbonne en 1849, puis à Naples le 20 février 1851. Depuis le coup d'État il représenta la France en Belgique et en Espagne. Il a quitté ce poste et a été appelé au Sénat le 5 octobre 1864.

BARSABAS (Joseph) était fils d'Alphée, frère de saint Jacques le Mineur et de Jude, surnommé Thadée; il était aussi cousin germain de Jésus-Christ. Il fut proposé aux apôtres pour remplacer le traître Judas Iscariote; mais le sort tomba sur Matthias; il mérita par ses vertus le nom de *Juste*. Il reçut la couronne du martyre le 20 juillet.

BART (Jean), né le 20 octobre 1650, débuta de bonne heure dans la marine hollandaise, mais quand la guerre éclata entre la France et la Hollande, il revint dans sa patrie. Roturier, il se fit capitaine de corsaire, et Louis XIV lui donna une commission pour croiser dans la Méditerranée. Dans un combat à outrance

qu'il livra à un corsaire anglais, il fit attacher son fils, âgé de dix ans, au pied du grand mât, et le laissa exposé à une grêle de balles pendant tout l'engagement. Nommé lieutenant de vaisseau, malgré le préjugé de sa naissance, il protégeait avec deux petites frégates un convoi de vingt navires marchands, lorsqu'on signala deux vaisseaux anglais de 50 canons chacun. Il arma comme il put trois des navires marchands, donna l'ordre aux autres de prendre le large au plus vite, et vira fièrement sur l'ennemi. Le combat fut long et terrible; plusieurs fois Jean Bart tenta l'abordage; mais les trois bâtiments marchands n'ayant pas secondé sa manœuvre, il fallut enfin céder au nombre. Jean Bart, après avoir vu ses navires et ses équipages hachés par les boulets et la mitraille, fut fait prisonnier. Quoique serré de près dans sa prison à Plymouth, il parvint à s'évader, fit plus de 250 kilomètres en mer dans un canot de pêcheur, et arriva sur les côtes de France. Le bruit de ses exploits l'y avait devancé; les navires marchands sauvés par son dévouement avaient vanté partout son intrépidité, et le roi l'éleva au grade de capitaine de frégate.

Appelé à croiser dans la Manche, il avait fait sur les ennemis des prises considérables qu'il avait conduites à Bergen (Suède), port neutre, où il restait pour se radouber. Le capitaine d'un corsaire anglais l'ayant un jour décidé à accepter de déjeuner avec lui à son bord, s'avisa de vouloir l'y retenir prisonnier. Aussitôt Jean Bart, indigné, saisit une mèche allumée, se précipite vers un baril à poudre qu'on avait monté sur le pont, et menace de faire sauter le navire si on ne lui rend sur-le-champ sa liberté. L'équipage entier reste muet d'effroi : les matelots français, qui étaient à peu de distance, entendant le cri de leur capitaine, volent à sa défense, et, malgré la neutralité du port, enlèvent à l'abordage et coulent bas le navire anglais.

De retour en France, il s'ennuya de rester inactif pendant que les Anglais et les Hollandais tenaient bloqué le port de Dunkerque. Profitant d'une nuit obscure, il se fraya un passage à travers la ligne ennemie, alla croiser sur les côtes de l'Angleterre, causa des pertes immenses au commerce des puissances coalisées; puis, opérant un débarquement, il saccagea la ville de Newcastle. Il vint à Paris après cette expédition, pour obéir au désir qu'avait le roi de le voir, et reçut de lui le brevet de capitaine de vaisseau. Mais l'étiquette de la cour ne lui convenait guère, et il retourna à Dunkerque, où il prit le commandement d'une escadre. Les Hollandais bloquaient alors ce port et empêchaient l'arrivée d'une flotte suédoise chargée de blé pour la France, qu'une disette tourmentait. Jean Bart eut recours à la ruse pour échapper à leur croisière : il fit sortir pendant la nuit un nombre de barques égal à celui de ses navires, leur recommandant de serrer la côte, de hisser des fanaux au haut des mâts pour faire croire à l'ennemi que c'était l'escadre française, et de les éteindre dès qu'il serait tombé dans le piége. Le stratagème réussit, et Jean Bart alla croiser dans la Manche. Sur l'avis qu'il reçut qu'une division hollandaise forte de huit vaisseaux avait capturé un convoi suédois chargé de blé pour la France, il jura de le reprendre. Il joint l'ennemi, et, quoique inférieur en forces, engage le combat en criant à ses matelots : « Mes amis, point de canons, point de fusils; à l'abordage !... » Jean Bart essuie le feu du vaisseau amiral, l'accroche, saute à son bord, attaque corps à corps l'amiral lui-même, le tue d'un coup de pistolet dans la poitrine, et ramène en triomphe la flotte marchande à Dunkerque.

Ayant reçu la mission de conduire à Elseneur le prince de Conti, élu roi de Pologne, il fut attaqué par les Anglais, et courut grand risque d'être pris. Après l'affaire, comme le prince lui exprimait sa joie d'avoir échappé : « Nous n'avions pas à craindre d'être faits prisonniers, lui répondit Jean Bart : mon fils était à la sainte-barbe, prêt à nous faire sauter s'il eût fallu nous rendre. » Il mourut d'une pleurésie le 27 avril 1702. La ville de Dunkerque lui a élevé en 1845 une statue, due au ciseau de M. David (d'Angers). Théogène PAGE.

BARTAS (GUILLAUME-SALLUSTE, sieur DU), né en 1544 à Montfort, près d'Auch, en Gascogne, gentilhomme protestant, embrassa dès sa première jeunesse l'état militaire, fut chargé par le roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, dont il était valet de chambre, de missions en Danemark, en Angleterre et en Écosse, et mourut en 1590. Ses œuvres ont eu dans leur temps un grand succès. Il introduisit en quelque sorte en France la poésie descriptive. Son style est emphatique et de mauvais goût, mais sa pensée ne manque pas d'élévation et

d'une sorte d'originalité gasconne qui a son charme.

BARTHÉLEMY (Saint), apôtre, fils de Tolmaé, est vraisemblablement le même que Nathanael, dont l'Évangile selon saint Jean fait mention comme d'un honnête Hébreu et d'un disciple de Jésus. Il alla prêcher la foi du Christ aux Indes, probablement dans l'Arabie méridionale, en Arménie et dans l'Asie Mineure; une légende le fait mourir sur la croix, après avoir été écorché, à Albania-Pyla, aujourd'hui Derbent, en Russie. Ses reliques sont conservées à Rome.

BARTHÉLEMY (Jean-Jacques), né à Cassis, près d'Aubagne, en Provence, le 20 janvier 1716, fit ses études chez les oratoriens et les jésuites de Marseille, et entra au séminaire de la même ville, dirigé par les lazaristes. En sortant de là, il déclara qu'il renonçait à exercer les fonctions du ministère sacré; toutefois il en garda l'habit, pour satisfaire en quelque chose au vœu de sa famille; il le conserva même toute sa vie, et fut dès lors connu sous le nom de *l'abbé* Barthélemy. Venu à Paris en 1744, il apprit la numismatique sous Gros de Boze, garde du cabinet des médailles à la Bibliothèque du Roi. Bientôt il fut en état de partager ses fonctions et ses travaux, et lui succéda en 1753 : en quelques années il doubla la collection qui lui était confiée. Un voyage qu'il entreprit en Italie lui fit découvrir un grand nombre d'antiques. Il y gagna l'amitié de Mme de Stainville et de son mari, le duc de Choiseul, ambassadeur à Rome, qui devenu ministre à son retour, s'empressa de prodiguer les places lucratives à l'abbé Barthélemy, qui était déjà membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Appelé ainsi à la fortune, il aida à l'éducation de ses trois neveux, et put se livrer tranquillement à la composition de son grand ouvrage, *le Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, auquel il consacra trente années de sa vie. Ce livre, qui parut en 1788, eut un immense succès. L'année suivante, l'auteur remplaçait Beauzée à l'Académie française. Les décrets et les réformes des assemblées révolutionnaires lui enlevèrent ses places et ses pensions. Devenu suspect à cause de son titre d'abbé, il fut arrêté le 2 septembre 1792, et conduit aux Madelonnettes. Heureusement l'ordre fut promptement révoqué; Barthélemy fut rendu à la liberté un peu avant l'heure des assassinats. Il tomba dans une profonde mélancolie, qui se révéla plus d'une fois par des mots aussi ingénieux qu'expressifs. Lorsqu'en 1795 il fut nommé conservateur principal de la Bibliothèque nationale, il refusa, alléguant son âge, ses infirmités, et reprit seulement son ancienne place de garde du cabinet des médailles. Il mourut peu de temps après, le 30 avril 1795.

Un de ses neveux, *François* Barthélemy, Né en 1750, à Aubagne, entra dans les bureaux des affaires étrangères, et fut attaché comme secrétaire à diverses légations. Au moment où éclata la révolution, il était à Londres en qualité de chargé d'affaires. Nommé, au mois de décembre 1791, ministre plénipotentiaire en Suisse, il n'hésita pas, après la journée du 10 août, à prêter le nouveau serment imposé à tous les fonctionnaires publics, informa le gouvernement né de l'insurrection de la neutralité que la Suisse était décidée à observer, et exécuta les instructions du Comité de salut public relatives aux députés déclarés hors la loi. En 1795 ce fut lui qui négocia et signa à Bâle la paix conclue avec la Prusse, et peu de temps après avec l'Espagne et l'électeur de Hesse-Cassel; mais il échoua dans les négociations ouvertes dans le même but avec le gouvernement anglais. Nommé par le Conseil des Anciens membre du Directoire exécutif, en remplacement de Le Tourneur de la Manche, il revint à Paris en 1796. Il fut enveloppé dans la proscription qui frappa le parti royaliste à la journée du 18 fructidor, et déporté à Cayenne avec Pichegru et autres. Après un séjour de cinq mois au milieu des déserts pestilentiels de Sinnamari, François Barthélemy réussit à s'échapper en même temps que six de ses compagnons d'infortune, et à gagner les États-Unis, d'où il passa en Angleterre. A la révolution du 18 brumaire, il fut un des premiers que Bonaparte songea à rappeler en France. Il lui donna place au Sénat, lui confia plus tard la vice-présidence de cette assemblée, et enfin le créa comte de l'empire. Quoique Barthélemy se fût trouvé, en 1802, à la tête de la députation qui vint offrir à Napoléon le consulat à vie, il n'eut sous l'empire d'autre crédit que celui que lui donnait sa position officielle. En 1814, il s'empressa de voter la déchéance de Napoléon et de sa famille,

et alla complimenter officiellement l'empereur Alexandre. Il fit partie de la commission chargée d'examiner la *charte constitutionnelle*. Une ordonnance, en date du 4 juin 1814, nomma le comte Barthélemy pair de France. Son frère cadet, qui faisait à Paris le commerce d'épiceries en gros, et qui était membre du conseil général du département de la Seine, témoigna une grande ardeur pour le rétablissement des Bourbons. Louis XVIII lui octroya des lettres de noblesse et la croix de la Légion d'honneur. A la seconde restauration le roi transforma le comte Barthélemy en marquis et le créa ministre d'État. Pendant les quinze années qui suivirent, le nouveau marquis disparut complétement de la scène politique, malgré une bruyante tentative faite par lui, en 1819, pour modifier dans un sens oligarchique la loi électorale. Le marquis de Barthélemy mourut en 1830.

BARTHEZ (PIERRE-JOSEPH), médecin célèbre de l'école de Montpellier, naquit dans cette ville le 11 décembre 1734. D'abord ecclésiastique, il devint en même temps géomètre; mais bientôt les mathématiques l'attirèrent vers la physique; la physique le mit en présence de la médecine, et c'est à elle qu'il se fixa pour toujours. Reçu docteur à Montpellier en 1753, Barthez s'empressa de venir à Paris. Il y publia quelques mémoires d'érudition, que l'Académie des Inscriptions couronna. Employé ensuite dans l'armée, il y prit le typhus. De retour à Paris, il coopéra à l'*Encyclopédie*, au *Journal des Savants*. En 1759, une chaire devenue vacante et mise au concours à Montpellier, le rappela dans sa patrie, où son enseignement obtint de grands succès. Il y exposa sa doctrine du *principe vital*, à l'aide duquel il expliquait tous les actes de la vie, qu'il enlevait de la sorte à la subordination des sciences physiques et mécaniques. Barthez dut sa réputation, des postes importants, sa fortune et une célébrité durable à son livre des *Nouveaux éléments de la science de l'homme*. Il se fit recevoir avocat et docteur en droit. L'Académie des Sciences se l'associa; l'Académie des Inscriptions le choisit pour un de ses membres; enfin Barthez devint successivement chancelier de l'université de Montpellier, conseiller à la cour souveraine de cette ville, médecin du roi Louis XVI, puis médecin du duc d'Orléans. Il revint alors à Paris, où il trouva une clientèle brillante. En 1792, la révolution força Barthez à s'exiler dans la petite ville de Carcassonne, où il s'occupa de travaux utiles. Il y fit paraître la *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*. Des jours paisibles étant revenus, Napoléon n'oublia pas le vieux Barthez. Il le nomma médecin du gouvernement sous le Consulat, puis médecin consultant de l'empereur, et il le décora de la Légion d'honneur. Atteint de la pierre, et trop vieux pour être opéré, Barthez mourut en 1806.

BARTOLOMEO DI SAN-MARCO (Fra), qu'on nomme aussi *Baccio della Porta*, l'une des gloires de la peinture, naquit à Savignano, près de Prato, en Toscane, en 1469. L'ardeur avec laquelle il étudia les ouvrages du Vinci décida de son avenir. S'étant laissé entraîner par l'éloquence de Savonarole, il se trouvait avec lui au couvent de Saint-Marc lorsqu'on en fit le siége. Baccio, épouvanté, fit vœu d'entrer dans les ordres s'il échappait à ce danger, et tint parole (1500). Pendant quatre ans on dut le croire perdu pour les arts, et il fallut les prières les plus instantes des frères dominicains du couvent de Saint-Marc, qu'il avait choisi, pour le décider à reprendre ses pinceaux. C'est en entrant dans la vie religieuse qu'il prit le nom de Fra Bartoloméo. La présence du Sanzio à Florence (1504), et le voyage que fit à Rome Baccio, attiré par la renommée des peintres du *Jugement dernier* et des *Stanze*, perfectionnèrent son talent au point que ses productions étaient quelquefois attribuées à Raphaël. Une étroite amitié ne cessa d'unir les deux artistes. Ainsi en 1508 Raphaël, appelé en toute hâte à Rome, ayant laissé quelques tableaux inachevés, Fra Bartoloméo se chargea de les terminer. Plus tard Raphaël lui rendit le même service en achevant un tableau de *Saint Pierre et saint Paul*, que son ami n'avait pas achevé. Fra Bartoloméo mourut en 1517. La plupart de ses productions se trouvent à Florence, notamment dans la galerie du palais Pitti.

BARUCH, c'est-à-dire *le Béni*, fut disciple, secrétaire du prophète Jérémie, et prophète lui-même. C'est lui qui vint lire au peuple assemblé dans le temple de Jérusalem, l'an 606 avant J.-C., les prédictions contre Israël et Juda que Jérémie

lui avait dictées dans sa prison, et dont Baruch seul fut effrayé. L'année suivante, Baruch vint de nouveau vers le peuple avec des prédictions si menaçantes que la cour du roi Jéchonias en trembla, et que Jéchonias déchira le livre avec fureur. Plus tard, accompagné de son frère Saraïas, et chargé d'une lettre de Jérémie, Baruch alla consoler les Juifs dans leur captivité, leur annoncer leur délivrance future et la ruine de Babylone. Emmené captif par Nabuchodonosor, remis en liberté par Nabuzardan, et n'ayant pu détourner le reste du peuple de se retirer en Égypte, Baruch y suivit ses frères, et ne rejoignit qu'après la mort de Jérémie ceux qui pleuraient sur l'Euphrate. Là comme sur le Nil, il entretint soigneusement la foi et la loi mosaïques, et répandit dans le peuple cette croyance au Messie qui s'est conservée parmi les Juifs. Baruch mourut à Babylone, selon les rabbins, la douzième année de la captivité.

BARYTE, oxyde de baryum, que l'on rencontre le plus habituellement combiné avec l'acide sulfurique, et formant le *spath pesant*, a été longtemps confondu avec une autre matière, la *strontiane*, qui n'en diffère que par un petit nombre de propriétés. A l'état de pureté, la baryte sert surtout aux chimistes comme réactif. Cette matière est d'un blanc légèrement grisâtre, d'une excessive causticité. Quand on verse dessus quelques gouttes d'eau, elle s'échauffe très-fortement et augmente de volume; son contact avec l'acide sulfurique donne lieu à un dégagement de lumière. Par elle-même, la baryte est entièrement infusible; mais si elle contient de l'eau, elle peut se fondre à une chaleur rouge, et à quelque température qu'on la porte ensuite, elle ne peut perdre l'eau qu'elle renfermait. La baryte est un poison.

Le *sulfate de baryte*, ou *spath pesant*, se rencontre, tantôt cristallisé en masses presque transparentes, tantôt sans forme régulière. Il accompagne souvent diverses espèces de minéraux, et principalement la galène; on l'emploie comme fondant : il peut servir à la fabrication d'un verre qui se rapproche du cristal par ses propriétés. On avait cherché aussi à le faire entrer dans la confection de quelques espèces de poteries.

Le *carbonate de baryte*, que l'on rencontre seulement en Angleterre, peut servir à préparer le *nitrate de baryte*. Il contient presque toujours du carbonate de plomb, et exerce une plus grande action sur l'économie, ainsi que quelques autres sels de cette base, aussi insolubles que lui; en Angleterre on l'emploie comme *mort-aux-rats*.

La baryte peut absorber de l'oxygène à une température rouge; le composé qui se forme dans cette circonstance se décompose par l'eau quand on le fait chauffer avec elle, mais jouit de la singulière propriété, dans quelques circonstances, d'oxygéner l'eau en lui communiquant des caractères très-remarquables. Quand on fait passer sur cet oxyde du gaz hydrogène à une chaleur rouge, il dégage comme des gerbes de feu, qui se répandent dans tout le vase où l'on opère.

M. Dubrunfaut a employé la baryte à l'extraction du sucre cristallisable des mélasses; mais ce procédé était loin d'être économique. M. Kuhlmann a proposé de substituer les sels de baryte aux sels de potasse dans la teinture. Il tire un blanc du sulfate de baryte. La baryte est quelquefois employée en médecine pour le traitement des dartres, sous forme de liniment. Les sels de baryte ont une saveur salée, amère, très-désagréable; la plupart sont vénéneux. La France en possède plusieurs exploitations.

BARYTON, seconde espèce de voix d'homme en comptant du grave à l'aigu. Elle tient le milieu entre la voix de basse et le ténor. Le baryton se désignait autrefois par les noms de *concordant*, *seconde taille*, *bas-ténor* et *basse-taille*. Le diapason du baryton commence en *si bémol* placé sur la seconde ligne, la clef étant celle de *fa* quatrième ligne, et s'élève jusqu'au *fa* et au *sol* hors des lignes.

On donnait aussi le nom de *baryton* à une espèce de basse de viole, montée de sept cordes à boyau, ayant sous le manche des cordes de laiton que l'on faisait résonner en les pinçant avec le pouce, tandis que l'on touchait les autres avec un archet.

BARYUM ou BARIUM, métal de la première section, blanc comme l'argent, découvert en 1807 par Davy. Solide à la température ordinaire, il passe immédiatement à l'état d'oxyde par son contact avec l'eau. On le trouve dans la nature en combinaison avec l'oxygène, les acides sulfurique et carbonique. On l'extrait de la baryte par l'action de la pile.

Le *bromure*, l'*iodure* et le *chlorure* de baryum jouissent de propriétés thérapeutiques à peu près analogues. Le chlorure est le plus employé. C'est un des poisons minéraux les plus énergiques : injecté dans les veines ou appliqué sur la peau des animaux, il détermine d'abord une irritation locale, et ensuite la coagulation du sang et des convulsions mortelles. Chez l'homme, 30 grammes de ce sel déterminent un empoisonnement dans lequel on observe un sentiment de brûlure, des vomissements, des convulsions, de la céphalalgie, de la surdité, et la mort au bout d'une heure. Parmi les effets les plus constamment produits par l'usage, à doses médicinales, de ce sel, on doit noter la diminution marquée de l'irritabilité et de la sensibilité, et le plus fréquemment un ralentissement de la circulation. Malgré leurs propriétés toxiques, les composés de baryum sont conseillés dans les engorgements glanduleux, le rachitisme, la phthisie, le cancer, les obstructions de foie, etc. On considère le chlorure de baryum comme le remède le plus actif dans les maladies scrofuleuses, surtout contre la tumeur blanche du genou.

Le traitement de l'empoisonnement par les composés du baryum consiste surtout dans l'administration rapide d'un sulfate alcalin ou terreux, tel que le sulfate de soude ou de magnésie. On pourrait même au besoin recourir à l'eau de puits, qui se trouve souvent contenir une assez grande quantité de sulfate de chaux.

BAS. Les peuples de l'antiquité, habitant des pays chauds, ne couvraient ordinairement le bas de leurs jambes d'aucun vêtement. Ce fut dans le moyen âge que les gens un peu aisés enveloppèrent leurs jambes de *bas*, d'étoffe de toile, de peau, que l'on fixa avec des courroies, des cordons ; mais ces bas n'avaient pas de pied ; ce perfectionnement fut trouvé plus tard ; alors on fit des bas cousus, qui collaient sur la jambe et en prenaient exactement la forme. Le roi de France Henri II fut, dit-on, le premier qui porta des bas de soie tricotés, le jour du mariage de sa sœur avec le duc de Savoie. Le peuple et même les gens des classes aisées continuèrent longtemps encore à porter des bas cousus, comme les manches des habits. En Angleterre le roi Henri VIII portait des bas de drap, excepté quand il arrivait quelques bas de soie d'Espagne. Le château d'Hatfield possède la première paire de bas de soie fabriquée en Angleterre, et qui fut présentée à la reine Élisabeth.

L'inventeur du *métier à bas* est inconnu ; les Français prétendent qu'il était de leur nation, qu'il vivait sous Louis XIV, à qui furent présentés les premiers bas qu'il fabriqua ; on ajoute que les bonnetiers de Paris, redoutant les effets de son invention pour leurs bénéfices, corrompirent un valet de chambre qui, avant de présenter les bas au roi, en coupa plusieurs mailles avec des ciseaux : les bas se déchirèrent la première fois que le monarque les mit, et l'inventeur n'obtint pas la récompense qu'il avait méritée ; il passa donc en Angleterre, y fut très-bien accueilli, et c'est dans ce pays qu'il organisa la première fabrique de bas au métier. On dit encore que ce grand mécanicien mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris, sur la fin du dix-septième siècle. D'après d'autres, le métier à bas fut inventé en 1589 par un Anglais, nommé William Lee, pasteur de Woodborough. On raconte encore que W. Lee, méconnu en Angleterre, vint s'installer à Rouen, et que Sully le protégea, mais cette industrie ne prospéra pas. En 1656, un habile artisan, Jean Hindret, fondait au bois de Boulogne, au château de Madrid, la première manufacture de bas au métier ; il était allé en Angleterre dérober au péril de sa vie les plans de la machine anglaise, telle qu'elle avait été importée à Nottingham par le fils de W. Lee. Il était en effet défendu sous peine de mort d'exporter le métier à bas. L'établissement d'Hindret prospéra ; et en 1672 il se forma une corporation des maîtres ouvriers en bas. Colbert accorda toute sa protection à cette industrie, qui prit un si grand développement qu'en 1744 l'étranger nous achetait 14 millions de paires de bas. Les ouvriers français portèrent cette industrie en Allemagne à la révocation de l'édit de Nantes. Dès 1755, Berlin comptait 139 métiers à bas de soie et 310 à bas de laine. La Bohême fabriquait des bas dès le dix-huitième siècle.

Les bas faits au métier n'étaient point fermés comme ceux qui étaient tricotés ; on était obligé d'y faire une couture par derrière ; en sortant du métier ils présentaient une pièce de tricot plane, large dans certains endroits et plus étroite dans d'autres ; mais de nouveaux perfectionne-

ments ont permis de les fermer au métier. Outre le métier simple, il y en a qui sont propres à faire des tricots à mailles fixes, à côtes, à jours, sans envers, sans couture, etc.

BASALTE. Cette roche, noire ou d'un gris bleuâtre, se présente souvent en masses ou pitons non stratifiés; le basalte s'étend aussi en nappes, qui quelquefois recouvrent des dépôts de nature différente, avec lesquels elles alternent. On le rencontre également en filons; dans ses divers gisements, il se divise en plaques, en sphéroïdes aplatis à couches concentriques, ou en prismes droits ayant de trois à huit pans. Il se compose de silice, de fer oxydulé, d'alumine, de chaux, de magnésie, de soude et d'eau. Le basalte offre une cassure demi-cristalline et même terreuse; il agit sur le barreau aimanté; en fondant, il donne un émail noir.

Les prismes basaltiques diffèrent beaucoup entre eux par leur grosseur et leur longueur; leur direction n'est pas toujours la même; elle est généralement perpendiculaire au plan des nappes; cependant ils sont quelquefois placés dans tous les sens et semblent converger vers un ou plusieurs points, comme on l'observe dans les rochers de Murat, en Auvergne. Les prismes d'une grande longueur sont souvent formés de tronçons qui s'emboîtent mutuellement, la face inférieure de chacun d'eux offrant une convexité qui s'articule dans une concavité correspondante de l'extrémité supérieure du tronçon contigu. Dans un faisceau de prismes ainsi articulés, les articulations sont au même niveau; aussi, lorsque par une dénudation on peut voir en place une surface basaltique ainsi divisée, elle ressemble à une grande mosaïque : telle est la fameuse chaussée des Géants, qu'on voit auprès du cap de Fairhead. La grotte de Fingal, dans l'île de Staffa, à l'ouest de l'Écosse, n'est pas moins célèbre par la dimension de ses colonnades naturelles. Un autre monument basaltique remarquable par sa hauteur, qui excède vingt mètres, c'est cette aiguille de l'île Sainte-Hélène, que le peuple a surnommée *la Cheminée* : elle est formée de prismes horizontaux, hexagones, aux angles légèrement arrondis : leur grosseur est celle d'une forte bûche.

BASANE, peau de mouton corroyée. Les basanes *tannées* ou *de couche*, qui servent à faire des tapisseries de cuir doré, sont celles qui ont été préparées dans la fosse à la façon des peaux de veau. Les basanes *coudrées* sont celles qui, après avoir été dépouillées de leur laine au moyen de la chaux, ont été rougies dans l'eau chaude avec le tan. Il y a encore des basanes *chipées*. Les *basanes passées au mesquis* sont passées au redon, au lieu de l'être au tan. Enfin les basanes *aludes*, qu'on emploie ordinairement dans la reliure, sont teintes en jaune, en vert, en violet, etc., et sont très-velues d'un seul côté; elles sont nommées *aludes* parce qu'on se sert d'alun dans les différents apprêts auxquels elles sont soumises.

BAS-BLEU. A l'époque où lady Montague réunissait dans son cercle les hommes de lettres les plus renommés de la Grande-Bretagne, un étranger, tout récemment arrivé à Londres, refusa de lui être présenté immédiatement, en s'excusant sur ce qu'il était encore en habit de voyage. La belle lady, instruite de ce refus, aurait, dit-on, répondu qu'il faisait beaucoup trop de cérémonies, et que chez elle on pouvait se présenter même en bas bleus. Telle est l'une des origines attribuées à l'expression de *bas-bleu* appliquée à une femme auteur ou bel-esprit. Mills, dans son *History of Chivalery*, en rapporte une autre. Il se forma, dit-il, en 1400, à Venise, une société toute de plaisir et de littérature, qui prit le titre de *Società della Calza* (Société du Bas), parce que le signe distinctif de ses membres résidait dans la couleur de leurs bas, généralement bleus. Cette société cessa d'exister en 1590. Mills prétend qu'alors la dénomination de *bas-bleu* s'introduisit en France, et qu'elle passa ensuite en Angleterre, où elle se naturalisa. Paul Tiby.

BASCHKIRS, peuplade de race turque, qui habite les gouvernements russes d'Orenbourg et de Perm. On évalue leur nombre à 27,000 familles. Jadis ils erraient dans la partie méridionale de la Sibérie, obéissant à leurs princes. Inquiétés par les khans de Sibérie, ils se fixèrent dans leurs établissements actuels, se répandirent sur les bords du Volga et dans les gorges de l'Oural, et s'emparèrent du khanat de Kasan. Cet État ayant été détruit vers l'an 1480 par Ivan II, ils se soumirent volontairement à la Russie; mais ils se révoltèrent ensuite à diverses reprises, et en dernier lieu dans les années 1735 et 1741. Les traits de leur vi-

sage et leur conformation physique indiquent une origine mongole. Ils sont nomades, et vivent des produits de leur chasse et de l'élève des troupeaux et des abeilles. La plupart professent l'islamisme. Comme les Cosaques, ils forment une partie de la cavalerie légère irrégulière de l'armée russe, et sont généralement employés pour garder les frontières de l'empire du côté de l'Asie.

BASCULE, barre de fer, de bois, suspendue sur un arbre ou essieu qui la divise en deux bras égaux ou inégaux, et sur lequel elle oscille : le fléau d'une balance est une véritable bascule à bras égaux.

Tout le monde connait le *jeu de bascule*. Ceux qui se divertissent à ce jeu doivent être à peu près de même poids si les bras de la bascule sont égaux; dans le cas contraire, le plus pesant des deux joueurs s'assiéra à l'extrémité du bras le plus court, et son adversaire sur le bras le plus long.

Les *bascules hydrauliques* sont des machines établies pour monter l'eau sur le principe du jeu de bascule. Elles sont formées d'un chevron de bois garni de seaux de différentes capacités à ses extrémités, et divisé en deux bras inégaux par une cheville qui le fixe à une charpente. Une chute d'eau si faible qu'elle soit remplit le grand seau, qui par son poids enlève le petit seau placé à l'autre extrémité; tous deux se vident, l'un au-dessous de la chute, l'autre au-dessus : le petit seau revient se remplir dans le courant, le grand sous la chute, et l'opération recommence.

En politique, on a donné le nom de *système de bascule* à un procédé de gouvernement qui consiste à se placer entre deux partis, et à peser successivement du côté de l'un et du côté de l'autre, de manière à les affaiblir et à les renforcer alternativement.

BASE, partie inférieure d'un objet, ou celle qui en fait le principe, ou bien encore celle sur laquelle il repose.

En chimie on appelle *base* tout corps susceptible de se combiner avec un acide pour donner naissance à un sel. On ne considérait autrefois comme bases salifiables que les alcalis et quelques autres oxydes métalliques; aujourd'hui on reconnait comme bases non-seulement un grand nombre de combinaisons binaires fournies par le règne inorganique, mais encore des composés particuliers que l'on rencontre dans le règne organique. Les corps basiques du règne minéral sont le produit de la combinaison de quelques-uns des métalloïdes entre eux ou avec les métaux : ainsi l'hydrogène et l'azote, en se combinant, donnent naissance à une base puissante, l'ammoniaque; il en est de même des composés formés par l'oxygène, le soufre, l'iode, le chlore, le potassium, le sodium, le baryum, le plomb, etc. Toutes les bases n'ayant pas la même affinité les unes que les autres pour les acides, il en résulte que les acides plus énergiques peuvent chasser les plus faibles de leurs combinaisons et les remplacer. Les bases végétales ou alcalis végétaux sont formés d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, et l'analyse y démontre, en outre, une quantité constante d'azote; ce qui a fait penser que ce corps pourrait bien être un corps salifiable par excellence, auquel les alcalis végétaux devraient leur propriété basique.

BAS-EMPIRE. *Voyez* ORIENT (Empire d').

BASILE (Saint), surnommé *le Grand*, naquit à Césarée de Cappadoce, en 329, d'une famille qui donna plusieurs saints à l'Église. Il nous apprend lui-même qu'il fut formé à la foi chrétienne d'après les principes de saint Grégoire le Thaumaturge, par Macrine, son aïeule. Il commença ses études dans la province de Pont, d'où il alla à Constantinople assister aux leçons de Libanius. Venu ensuite à Athènes, il s'y lia avec saint Grégoire de Nazianze d'une étroite amitié, qui dura tout le temps de leur vie. Julien, qui avait connu ces illustres amis en cette ville, voulut les attirer à sa cour lorsqu'il fut élevé sur le trône; mais ils refusèrent d'avoir des relations avec un prince qui s'était déclaré l'ennemi de la religion chrétienne. De retour dans son pays, saint Basile y enseigna quelque temps la rhétorique, et se distingua dans le barreau; mais ces occupations mondaines lui inspirèrent la crainte de céder trop facilement aux séductions de la gloire humaine. Il reçut donc le baptême en 357, vendit ses biens, les distribua aux pauvres, et partit pour visiter les moines d'Égypte, de la Palestine et de la Syrie. Il trouva leur vie si parfaite qu'il résolut de l'imiter. De retour dans son pays il se retira dans un lieu solitaire, auprès

du monastère de sainte Macrine, sa sœur, et de sainte Emmeline, sa mère, pour y mener une vie conforme à la vie religieuse des moines de la Thébaïde. Saint Grégoire de Nazianze ne tarda pas à venir l'y joindre. Les habitants de Néocésarée voulurent confier à saint Basile l'éducation de la jeunesse ; mais il refusa. Il resta jusqu'en 362 avec des religieux, à qui il prescrivit la manière de vivre. Ses règles ont été depuis abrégées en vingt-trois articles par le cardinal Bessarion. Saint Basile préférait la vie commune ou cénobitique à la vie anachorétique ou solitaire. En 364 il fut ordonné prêtre par Eusèbe, évêque de Césarée, qui, l'ayant bientôt pris en aversion, l'obligea à retourner dans sa solitude du Pont. Il le rappela cependant bientôt pour l'aider à gouverner son église, agitée par la persécution de l'empereur Valens. Eusèbe étant mort en 370, saint Basile fut élu et ordonné évêque à sa place, du consentement de Grégoire, évêque de Nazianze, père de son ami.

Revêtu de cette dignité, Basile continua à vivre dans la pauvreté, se montrant inexorable sur le choix des ministres des autels. Ses soins ne se bornaient pas à son diocèse. Il s'efforça inutilement de réconcilier les Orientaux et les Occidentaux d'Antioche. Il eut plus de succès auprès des évêques ariens de Macédoine, qu'il tenta de réunir à la foi de l'Église ; mais ce ne fut pas sans attirer sur lui, par sa condescendance, le reproche de favoriser l'hérésie des pneumatomaques. Une source nouvelle de tourments s'ouvrit pour saint Basile, par sa confiance excessive dans l'orthodoxie d'Eustathe de Sébaste ; mieux éclairé enfin, il se sépara entièrement de sa communion. Une persécution plus redoutable le menaçait : l'empereur Valens, qui s'était déclaré le protecteur de l'arianisme, voulut l'obliger de communiquer avec Eudoxe, usurpateur du siége de Constantinople, et d'embrasser la doctrine des ariens. Ni les menaces du préfet Modeste, ni celles de l'empereur lui-même ne parvinrent à le faire fléchir. Deux fois encore Valens, obsédé par les ariens, ordonna son exil ; mais les craintes superstitieuses de l'empereur firent révoquer le premier ordre, et une révolte du peuple de Césarée empêcha l'exécution du second. Épuisé par les travaux de son ministère, exténué par les rigueurs de la pénitence, Basile mourut le 1er janvier 379. Il a laissé de nombreux ouvrages écrits en grec : essais d'explication de l'Écriture, homélies, controverses théologiques, lettres. C'est surtout à la morale du christianisme qu'il s'attache, et dans ses ouvrages de théologie, il se rapporte plutôt à la tradition et à l'Écriture qu'à un système philosophique quelconque.

BASILE, type créé par Beaumarchais. Basile, c'est Tartufe moins la grandeur; c'est Tartufe plus serpent encore que Tartufe. Chez l'hypocrite Tartufe, la calomnie n'est qu'un des mille engins de son arsenal diabolique; chez le calomniateur Basile, c'est l'engin principal auquel tous les autres sont soumis. Tartufe découvert marche le front haut au péril; Basile le tourne en marchant à quatre pattes. Tartufe plonge un honnête homme dans la misère; Basile l'envoie au bagne.

BASILIC, genre de plantes de la famille des labiées qui contient une quarantaine d'espèces, remarquables par leur odeur suave et pénétrante. Elles sont toutes exotiques, et originaires, pour la plupart, des parties chaudes de l'Inde. Mais plusieurs ont été introduites dans nos jardins, et deux surtout y sont maintenant très-multipliées.

Le *basilic commun*, ou *grand basilic*, est cultivé surtout à cause de son odeur. Comme le thym, le basilic sert de condiment dans les préparations culinaires. L'infusion de ses feuilles et de ses sommités fleuries était en usage autrefois en médecine ; elle est maintenant abandonnée, comme l'eau distillée qu'elle fournit et qui est très-aromatique et très-suave.

Le *basilic à petites feuilles*, ou *basilic nain*, est une jolie espèce, que l'on élève communément dans des pots, et que l'on tient dans les maisons ou sur les fenêtres pour jouir de son agréable odeur. Sa tige est haute d'environ quinze ou vingt centimètres, et garnie de rameaux tellement touffus que toute la plante ressemble à un petit buisson épais, ou plutôt à une boule de verdure ; les feuilles sont petites, nombreuses, opposées, ovales, un peu charnues, vertes ou rougeâtres, presque semblables à celles du serpolet ; ses fleurs sont blanches, petites et disposées par anneaux.

En zoologie, le mot *basilic* a été longtemps employé pour désigner un animal

imaginaire ; c'était une sorte de dragon en miniature, dont la morsure était mortelle, et dont les yeux, plus terribles encore, donnaient la mort d'un seul regard. A la vérité, ce dernier effet n'avait lieu qu'autant que le basilic avait vu l'homme avant d'en être aperçu ; car si celui-ci avait été le premier à découvrir l'animal, il était à l'abri de ses atteintes. Ce regard terrible, s'il venait à se réfléchir sur une glace, qui le renvoyait au basilic, suffisait pour le tuer lui-même : aussi pour le faire mourir et s'en emparer lui présentait-on un miroir. Quelques-uns prétendaient qu'une femme pouvait le saisir tout vivant sans peine et sans danger; tout le monde convenait d'ailleurs que c'était un rare animal, et l'on attachait beaucoup de prix à sa possession, car il servait à préparer des médicaments propres à guérir beaucoup de maux. Des naturalistes le figurèrent dans leurs ouvrages, et des médecins le vantèrent dans leurs pharmacopées. On voyait dans des cabinets d'histoire naturelle de petites raies façonnées en forme de dragons par des charlatans qui les vendaient aux gens crédules sous le nom de basilics.

Aujourd'hui l'on ne désigne plus sous ce nom qu'un genre de reptiles appartenant à l'ordre des sauriens. Le *basilic à capuchon* est un animal qui se rencontre au Mexique, à la Martinique et à la Guyane ; sa longueur totale peut aller jusqu'à un mètre. Il est d'un brun fauve en dessus et blanchâtre en dessous ; sa gorge porte des bandes d'un brun plombé, et de chaque côté de l'œil règne une raie blanchâtre, liserée de noir, qui va se perdre sur le dos. Ce reptile est fort innocent, du moins pour l'homme ; il se nourrit de graines, et peut-être aussi de petits animaux, vit dans les lieux humides, nage fort bien à l'aide de sa queue, et n'a de royal qu'une proéminence membraneuse, en manière de capuchon, qui recouvre son occiput, et qui occupe la place d'une couronne sans en avoir tout à fait la forme. Le *basilic à bandes*, originaire du Mexique, ne diffère du précédent que par le moindre développement de sa crête rachidienne, par ses écailles ventrales, qui sont carénées au lieu d'être lisses, et par six ou sept bandes noires régnant en travers de son dos.

BASILIQUE. Ce mot désignait originairement un édifice où l'on rend la justice, un tribunal. Le modèle de la basilique doit avoir été le tribunal de l'archonte-roi à Athènes. Les Romains avaient des basiliques dès le temps de Cicéron. D'après Vitruve, elles devaient être placées près du Forum. C'était un édifice en parallélogramme, divisé par deux rangs de colonnes en trois nefs, une grande et deux petites. Chaque rang de colonnes en supportait un second, et entre ces deux ordres superposés, on établisait le plancher d'une galerie supérieure. L'édifice, plafonné dans toute sa longueur, se terminait par un hémicycle voûté, ou *cul-de-four*, au centre duquel était placé le siége du magistrat. Les basiliques servaient à plusieurs usages : dans la nef du milieu, les marchands se rassemblaient pendant la mauvaise saison : c'était leur bourse. A droite et à gauche de la grande nef, sous les colonnes, étaient des boutiques, particulièrement celles des changeurs. Les jurisconsultes donnaient leurs consultations dans les galeries supérieures : on y plaçait souvent des bibliothèques. Enfin, l'hémicycle du fond, séparé du reste de l'édifice par une simple balustrade, et quelquefois par des colonnes, donnait asile aux juges, aux avocats et aux plaideurs. Les Romains n'eurent pas seulement des basiliques publiques ; ils introduisirent ce genre de construction dans les demeures particulières.

Il serait difficile de préciser le motif qui fit adopter aux chrétiens la forme des basiliques pour la construction de leurs premières églises. Sans doute le besoin de rassembler sous le même toit la multitude des fidèles indiqua naturellement la basilique comme celui des édifices alors en usage qui se prêtait à renfermer un plus grand nombre de personnes. Pour les adapter à leur nouvelle destination, on n'eut aucun changement essentiel à leur faire subir. L'évêque s'assit au centre de l'hémicyle ; la table de sacrifice ou l'autel fut placé entre l'évêque et le peuple ; on recula jusque dans la grande nef la balustrade qui séparait autrefois la bourse du tribunal, et dans l'enceinte de cette balustrade on plaça les *ambons* ou chaires propres à la lecture des évangiles et aux prédications, les pupitres des chantres, enfin tout ce qui est nécessaire pour accomplir le service divin avec magnificence. Les hommes et les femmes, séparés en deux chœurs, se rangèrent dans les deux nefs latérales. D'autres fois, et cet usage participait de l'Orient, les femmes voilées

occupèrent les galeries supérieures; et les hommes restèrent seuls en bas. Les catéchumènes, les néophytes, et tous ceux qui n'avaient pas le droit de pénétrer dans le temple, trouvaient un asile sous le porche extérieur.

Les chapelles des catacombes, qui furent les premiers lieux d'assemblée des chrétiens, n'offrent aucun rapport avec les basiliques. Creusées généralement dans le roc, elles affectent à toutes leurs extrémités les formes demi-circulaires, et souvent présentent dans leurs plans des rapports avec la croix, qu'on a interprétés dans un sens mystique, mais qui n'étaient probablement à l'origine que des imitations du plan des salles des thermes romains ou des excavations sépulcrales, avec lesquelles ces chapelles offrent dans les détails et l'ornementation une si frappante analogie. Les salles des thermes romains devinrent, à compter de la fondation de Constantinople, le type le plus général des églises d'Orient, comme les basiliques restèrent le type des églises d'Occident. Cependant on trouve des basiliques à Constantinople et à Ravenne, sa succursale, et des ressouvenirs de l'architecture des thermes en Italie, mais ces églises circulaires, placées auprès des basiliques, servaient généralement de baptistères.

Le nom de *basilique* a été affecté comme signe de rang et de privilége aux sept principales églises de Rome, et à un grand nombre d'autres églises de la chrétienté, bien que la plupart de ces églises n'aient pas la forme architecturale des basiliques. On a aussi appliqué le nom de basilique au palais public de Vicence, connu en Italie sous le nom de *palazzo della Ragione*. Ch. Lenormant.

BASOCHE. La basoche est la première confrérie peut-être qui n'ait pas eu un caractère essentiellement religieux. Cette communauté prit dès son origine le titre de *royaume*, et son chef celui de *roi de la Basoche*. Elle datait de l'époque où le parlement de Paris devint sédentaire. Les procureurs, alors en trop petit nombre pour faire eux-mêmes toutes les écritures qu'exigeait leur ministère, avaient obtenu du parlement, en 1303, la permission de se faire aider par de jeunes clercs, car il n'y avait alors que les *hommes de clergie* qui sussent lire et écrire. Des contestations s'élevaient souvent entre les clercs de procureurs; elles étaient portées devant les tribunaux ordinaires. Philippe le Bel, *de l'avis et conseil de son parlement*, établit la juridiction de la basoche, ordonna que le chef porterait le titre de roi, connaîtrait en dernier ressort de tous les différends qui naîtraient entre les clercs, et règlerait la discipline de cette turbulente milice. Les chefs de la juridiction se qualifiaient *princes de la Basoche*. Ils devaient foi et hommage au roi de la basoche; ils étaient tenus d'obéir à ses mandements; et l'appel de leurs jugements était porté devant lui ou devant son chancelier. Ces nouveaux statuts furent confirmés par plusieurs arrêts du parlement de Paris.

Louis XII leur permit de dresser un théâtre sur la table de marbre de la grande salle du Palais.

Le roi Philippe le Bel avait fixé le régime réglementaire de la basoche. Chaque année le roi de la basoche devait faire à Paris la *montre* (revue) de tous les clercs du palais, de ses suppôts et sujets, dans un célèbre et vaste champ qu'ils avaient acquis, et qu'on nommait pour cela le Pré aux Clercs. Ils s'y rendaient par bandes et compagnies, en uniforme. Ce nombreux carrousel attirait une affluence considérable de curieux. François Ier écrivit au parlement qu'il se rendrait à Paris au jour désigné pour voir la cérémonie. Le roi de la basoche, informé de la résolution de François Ier, envoya son avocat général au parlement pour prier la cour de vouloir bien vaquer les deux jours suivants. Huit cents clercs, en uniforme, musique en tête et bien montés, défilèrent devant le monarque, qui fut émerveillé de cette belle cavalcade. C'était presque une puissance politique que le roi électif de la basoche. Il faisait frapper une espèce de monnaie, qui avait cours entre les clercs.

En 1548 la Guyenne s'était soulevée contre l'autorité de Henri II, qui avait envoyé dans cette province le connétable de Montmorency avec une armée considérable. Le roi de la basoche et ses officiers, ayant réuni le ban et l'arrière-ban des juridictions basochiales, offrirent leurs services au monarque. Ils étaient six mille. Leurs offres furent bien accueillies, et le monarque en fut si content qu'à leur retour il leur demanda quelle récompense ils désiraient. « L'honneur de servir Votre Ma-

jesté partout où elle voudra nous employer, » répondit la milice basochienne. Le roi, par lettres patentes de 1548, leur accorda plusieurs priviléges, entre autres celui de faire couper chaque année dans les forêts des domaines royaux tels arbres qu'ils voudraient pour la plantation du mai dans la cour de la Sainte-Chapelle. Ils en faisaient ordinairement couper trois, l'un pour être placé dans cette cour, et les deux autres pour être vendus à leur profit. Il leur fut alloué par le même prince une somme déterminée, à prendre sur les amendes à la cour des aides et à celle du parlement. Il fut permis au roi de la basoche et à ses suppôts d'avoir pour armoiries *un écu royal d'azur à trois écritoires d'or*, et au-dessus *timbre, casque et morion, avec deux anges pour supports*. Le trésorier et le receveur du domaine de la basoche eurent le droit de faire sceller gratis à la chancellerie une lettre de tel prix qu'ils voudraient.

Henri III, effrayé de voir une population de dix mille clercs sous les ordres d'un seul homme dans sa capitale, supprima le titre de roi, et tous les droits attribués à ce chef furent déférés au chancelier de la basoche. Les revues furent réduites aux seuls officiers. Le cortége ne se composait plus que de vingt-cinq à trente clercs, savoir: le chancelier, quelques maîtres des requêtes ordinaires, un grand audiencier, un référendaire, un aumônier, quatre trésoriers, un greffier, quatre notaires et secrétaires de la cour basochiale, un premier huissier et huit huissiers ordinaires. Tous les officiers de la basoche étaient élus dans une assemblée générale des clercs du palais. Le chancelier ne pouvait être ni marié ni bénéficier; il portait la robe et le bonnet carré; les autres officiers, l'habit noir, le rabat et le manteau. Le chancelier présidait le tribunal; il pouvait être suppléé par le vice-chancelier ou par le plus ancien maître des requêtes. Les décisions étaient souveraines : on ne pouvait en appeler que devant la même juridiction. La cause était alors jugée par ce qu'on appelait le *grand conseil*, composé des chanceliers et des procureurs de la cour basochiale. La basoche délivrait aux clercs des certificats de capacité.

Les clercs de procureurs de la chambre des comptes formaient une autre communauté, dont le titre était encore plus ambitieux; elle s'intitulait : *Souverain empire de Galilée*. On a souvent confondu cette institution avec celle de la basoche. A Orléans le chef de la basoche avait le titre d'*empereur*. Ses sujets portaient l'épée. Ils percevaient une somme de douze livres six sous sur les premières noces et six livres huit sous sur les secondes noces de tous gentilshommes, officiers d'épée et de robe, bourgeois vivant noblement, employés dans les affaires du roi, praticiens et huissiers. Marseille eut aussi son royaume de la basoche. Son origine est postérieure à l'ordonnance de Henri III qui avait supprimé le titre de roi de la basoche à Paris et ses plus notables prérogatives. Le roi de la basoche marseillaise était ordinairement un clerc de notaire : il prenait dans ses actes la qualité de *roi de la basoche par la grâce du bonheur*.

La juridiction de la basoche à Paris existait encore en 1789. Les clercs formèrent alors un bataillon qui conserva le même nom; l'uniforme était rouge. Ce bataillon, stationnant, le 5 octobre 1789, aux Champs-Élysées, fut entraîné à suivre les nombreux attroupements de femmes qui se dirigeaient sur Versailles. Mais déjà l'autorité municipale avait senti le danger d'armer les citoyens par corporation. D'autres compagnies s'étaient formées dans différentes villes en dehors de la garde nationale. Elles y furent toutes réunies par la loi du 18 juin 1790.

BASQUES. Ce peuple, appelé par les Romains *Cantaber*, par les Espagnols *Bascuense*, *Vascongado*, par les Français *Basque*, *Vascon*, ne s'est jamais désigné lui-même que par la dénomination d'*Escualdunac;* sa langue porte le nom d'*escuara*. La Cantabrie actuelle, dont la population peut s'élever à 650,000 individus, groupés sur les principales hauteurs qui avoisinent les deux versants des Pyrénées, se compose de sept provinces, dont quatre sont en Espagne et trois en France. Les quatre provinces espagnoles sont la Biscaye, le Guipuzcoa, la Haute-Navarre et l'Alava. Les provinces françaises sont le Labourd, solitude, terrain en friche; la Basse-Navarre, pays de sources minérales; et la Soule. Ces trois provinces ne forment aujourd'hui que les arrondissements de Bayonne et de Mauléon, dans le département des Basses-Pyrénées; encore offrent-elles une dentelure accidentée et comprennent-elles plus d'un

village gascon ou béarnais enclavé dans leur circonscription, et réciproquement. La partie espagnole est plus étendue.

Les principaux monuments des Escualdunacs sont leurs églises, aux formes graves et majestueuses, entourées intérieurement de nombreuses tribunes superposées, et dont le porche servit longtemps d'abri aux assemblées populaires.

Les Basques sont d'excellents soldats, mais indisciplinés; les premiers ils ont ouvert le chemin des grandes pêches de la morue et de la baleine; corsaires et contrebandiers intrépides, ils pratiquent religieusement, comme tous les peuples primitifs, les devoirs de l'hospitalité.

Mais d'où vient ce peuple? Le Basque, aussi fanatique que le Bas-Breton en fait d'origine, prétend que sa langue est celle du Paradis terrestre. Par elle il traduit tous les noms de la Bible et de la Palestine. Le Cantabre passa plus difficilement que ses voisins sous la domination romaine, et résista à l'immense force d'assimilation du peuple vainqueur. Plus tard, quand Charlemagne rentrait en France après son expédition d'Espagne, les Basques écrasèrent son armée dans les défilés de Roncevaux. On porte généralement à l'an 588 l'invasion des Basques ibériens, au nord des Pyrénées. Pressés par Récarède, roi des Goths, ils se jetèrent en grand nombre dans la Novempopulanie. Bientôt un corps de ces turbulents montagnards, emmenant femmes et enfants, vint former des établissements réguliers dans la Basse-Navarre, la Soule, le Labourd et le Guipuzcoa septentrional : ce fut l'origine du *duché de Vasconie*, gouverné par des chefs tour à tour électifs et héréditaires.

On sait combien les Basques sont restés attachés à leurs *fueros*. Ils avaient des assemblées libres bien longtemps avant l'invention du régime constitutionnel, et après la mort de Ferdinand VII ils prirent parti pour don Carlos, qui leur promettait la conservation de leurs priviléges antiques. Les provinces basques sont d'ailleurs les seules de la péninsule qui n'aient pas été réunies à la monarchie par la conquête. Elles se sont données librement à la couronne de Castille, moyennant la conservation de leurs libertés. Aujourd'hui encore elles se considèrent presque comme un pays indépendant sous la suzeraineté de la reine Isabelle, à qui elles ne paient point d'impôts et ne fournissent pas un seul homme pour les armées. Ces priviléges leur ont été de nouveau garantis par le traité de Bergara, conclu en 1839 entre Espartero et les chefs de l'insurrection carliste. Plusieurs savants regardent la langue basque comme antérieure à la langue latine, et peut-être à la langue grecque, comme contemporaine de l'hébreu, et mère de l'espagnol. Elle est simple, naturelle, riche, abondante. Cette langue a quatre principaux dialectes : le biscayen, le navarrais, le souletin et le lapurdan. Les livres basques imprimés sont fort rares, même dans le pays. On en peut citer cependant un certain nombre. En 1865 le prince Louis-Lucien-Napoléon Bonaparte a fait paraître la Bible complète traduite en lapurdan, par le capitaine Duvoisin, qui a commencé le même travail en langue guipuzcoa.

BAS-RELIEF, nom donné à tout ouvrage de sculpture dont les objets ne sont point isolés, mais adhérents à un fond ou champ, soit qu'ils y aient été attachés ou appliqués, soit qu'ils fassent partie de la matière dans laquelle ils ont été travaillés. On distingue trois genres de reliefs : on appelle *haut-relief* ou *plein relief* ceux dont les figures sont entièrement détachées et qui paraissent saillantes hors du fond ; lorsque la figure sort à demi-corps du plan, c'est le *demi-relief;* enfin le *bas-relief* proprement dit est celui où les figures perdent leur saillie, et sont représentées comme aplaties sur le fond.

Les bas-reliefs en terre cuite servaient souvent chez les anciens à orner les frontons des temples : on en connaît aussi d'exécutés en ivoire, en métal ; mais les plus nombreux sont en marbre. Parmi ceux qui ont été les plus célèbres, on cite celui que Phidias exécuta sur la base et le bouclier de la statue de Minerve à Athènes, et qui était en ivoire; les bas-reliefs qui ornaient le trône de Jupiter olympien, exécutés par Alcamène; celui d'Apollon amycléen, la caisse de Cypsélus, les bas-reliefs du temple d'Hercule à Thèbes, exécutés par Praxitèle ; ceux du temple de Delphes, exécutés par Praxias et Androsthène; le célèbre monument funèbre de Mausolus, appelé de là *Mausolée*, etc. Les bas-reliefs du fronton du Parthénon étaient travaillés en grand relief, comme autant de statues appliquées sur un fond de marbre. Leur grandeur et leur élévation les préservaient des

atteintes auxquelles étaient exposés les bas-reliefs placés plus bas, et auxquels pour cette raison on donnait moins de saillie.

Chez les anciens les bas-reliefs ornaient les autels, la base des statues, les tombeaux, quelquefois la margelle des puits. Lors de la décadence des arts en Grèce, au lieu d'ériger des statues en mémoire des hommes qui avaient bien mérité de la patrie, on leur consacra des bas-reliefs. Dans les temples, on en voyait qui retraçaient les images des dieux et leurs aventures mythologiques. Les arcs de triomphe des Romains furent décorés de bas-reliefs qui retraçaient les faits les plus mémorables de leur histoire. Mais l'usage des cercueils ou sarcophages que l'on adopta sous les empereurs rendit l'usage des bas-reliefs encore bien plus commun.

Dans le moyen âge et dans les temps modernes, on a décoré de bas-reliefs les monuments publics, les meubles, les palais, les églises, les tombeaux, etc. On retrouve dans plusieurs vieilles églises des figures dites gothiques, et qui ornent les stalles, les devants d'autels, etc.; leur relief est très-saillant, et annonce l'art dans sa décadence. Les bas-reliefs de la Porte-Saint-Denis, de Girardon et Michel Anguier, et ceux de la fontaine des Innocents, ouvrage de Jean Goujon, sont ceux que l'on admire le plus à Paris. Le Louvre offre aussi de belles études du même ordre. CHAMPOLLION-FIGEAC.

BASSANO, jolie petite ville de 10 à 12,000 âmes, bâtie sur les bords de la Brenta, sur une hauteur dominant une plaine immense, célèbre par la victoire qu'y remporta Bonaparte en 1796. La perte de la bataille de Roveredo avait enlevé au maréchal autrichien Wurmser toutes ses communications avec Trente et le Tyrol; il lui importait d'occuper fortement Bassano, afin de pouvoir établir sa ligne d'opérations par le Frioul. Napoléon le comprit, et manœuvra pour lui enlever cette dernière ressource. Le 6 septembre, à la pointe du jour, il partit de Trente avec les divisions Augereau et Masséna, en se dirigeant sur Bassano par les gorges de la Brenta. Le 7, on rencontra l'arrière-garde ennemie, qui fut culbutée. Le 8, après différents combats, l'armée française arriva devant Bassano; la 4e demi-brigade traversa le pont sous une grêle de mitraille et décida la victoire. A trois heures les Français étaient établis dans la ville. Ils avaient pris 6,000 hommes, 32 pièces de canon, 200 voitures de bagages, 2 équipages de pont et 8 drapeaux. Wurmser se retira en désordre sur Vicence.

La ville de Bassano fut encore le théâtre de nouveaux combats entre les Français et les Autrichiens le 6 novembre 1796, le 11 novembre 1801, le 5 novembre 1805 et le 31 octobre 1813.

En 1809 Napoléon conféra au ministre secrétaire d'État Maret le titre de *duc de Bassano* et 50,000 francs de rente.

BASSE, partie inférieure de l'harmonie. La basse peut être considérée sous deux points de vue principaux, selon qu'elle a été conçue isolément et la première, ou qu'elle a été tirée de la partie supérieure. L'art d'écrire et d'exécuter convenablement deux ou trois parties au-dessus d'une basse s'appelait autrefois *accompagnement*, mot qui a presque entièrement perdu ce sens, qui est passé au mot harmonie.

Quand on veut accompagner une mélodie en partie supérieure, il faut lui chercher d'abord une *basse*, qui porte les accords voulus et dont la partie primitive continue à être aussi la partie essentielle. Les procédés à suivre sont basés sur les convenances harmoniques des intervalles. Quand la basse a été bien arrêtée, on la chiffre en ayant toujours l'œil sur la partie supérieure.

Les différentes manières de traiter la basse dans la pratique musicale, ou bien la nécessité de se rendre compte des opérations de ce genre, ont donné lieu aux dénominations de *basse continue* ou *générale*, *basse figurée*, *contrainte*, *chiffrée*, *fondamentale*.

On appelle en général *basses* la réunion des voix d'un finale ou d'un chœur, ou des instruments qui dans un orchestre chantent ou jouent la partie de la basse.

La voix de *basse* est la voix d'homme la plus grave. Son diapason commence au second *fa* grave du piano, et s'élève jusqu'au *ré*, au *mi* hors des lignes; sa partie s'écrit sur la clef de *fa*, que l'on appelle aussi *clef de basse* par cette raison. Cette voix n'a qu'un seul registre, celui de poitrine.

On appelle *basse chantante* la partie que le compositeur a embellie de tous les agréments de la mélodie et des traits agiles qui doivent concerter avec les traits de la

première cantatrice et du premier ténor.

BASSE-COUR. A la ville, lorsqu'une habitation est assez spacieuse pour que les écuries et leurs dépendances, les cuisines, etc., soient reléguées dans une cour séparée, celle-ci est une *basse-cour*. Pour l'homme des champs, riche ou pauvre, propriétaire ou fermier, le mot *basse-cour* a un autre sens : il désigne, en bloc, les habitations des animaux domestiques et ces animaux eux-mêmes. La basse-cour, entourée de murs, doit être pavée avec une pente assez douce pour l'écoulement des eaux en dehors de la cour. Toutes les litières doivent être portées tous les matins sur les fumiers hors de ce local. Il n'y a rien de plus barbare que de faire fermenter les matières animales et végétales et des déjections de toute sorte au milieu de cours fermées, et sous le nez d'un millier de bêtes qui s'infectent.

BASSE-FOSSE, sorte de prison. C'est simplement une fosse de quelques mètres de profondeur, dont les parois sont revêtues en maçonnerie. On y descend le prisonnier au moyen d'une échelle, et l'on referme le trou à l'aide d'une trappe ou d'une pierre. Cet usage barbare paraît venir de l'Orient, où il sert depuis la plus haute antiquité à la garde des animaux pris à la chasse, comme on le voit par cette fosse aux lions dans laquelle Daniel fut conservé si miraculeusement. Au moyen âge il y avait une basse-fosse dans tous les manoirs. Avant la Révolution le lieutenant de police de Paris avait une basse-fosse à sa disposition.

BASSELIN (OLIVIER), simple foulon de Vire, en Normandie, vers le milieu du quinzième siècle, passe pour l'inventeur de la chanson. Il avait quelques connaissances des lettres grecques et latines, avec un goût naturel pour la poésie. Il paraît qu'il ne pouvait voir les Anglais maîtres de son pays sans exprimer son indignation. On avait appelé *vaux-de-Vire* ou vaudevires les chansons de Basselin, du nom de sa résidence. Ses compositions se distinguent par beaucoup de verve et de gaieté. On dit que ce poëte chansonnier avait perfectionné le moulin à fouler.

BASSESSE. Nous sommes loin de l'époque où l'abbé Girard disait : « La bassesse se trouve dans le peu de naissance, de mérite, de fortune et de dignité. » Aujourd'hui nous disons : « La bassesse est là où les actions sont méprisables et nuisibles, quels que soient la naissance, le mérite, la fortune, la dignité. » La bassesse, ignoble maladie de l'âme, descend plus bas même que la méchanceté, bien que ces deux infirmités du cœur soient très-proches parentes. Dans la bassesse de ses sentiments, un homme, pour arriver à ses fins, ne craindra ni le dol ni le mensonge ; il ne reculera pas devant l'adulation la plus vile ; et si ceux qui sont l'objet de ses importunités y répondent par la rudesse et la colère il ne sera point vaincu, il rampera toujours pour atteindre son but. Jules PAUTET.

BASSET, race de chiens de la famille des épagneuls. Les bassets se caractérisent par le raccourcissement extrême de leurs jambes, qui sont droites ou torses. Ils ont la tête du braque ou du chien courant, les oreilles longues et pendantes, le poil ras et très-variable pour la couleur. Ils sont ardents à la chasse, où on les emploie principalement pour attaquer les blaireaux et les renards au fond de leur tanière.

BASSIN, capacité fixe ou mobile, plus ou moins profonde, de figure circulaire, polygonale, de forme régulière ou irrégulière. Quand le bassin est d'une grandeur considérable, il prend le nom de *vivier*, *étang*, *port*. Tout bassin étant ordinairement destiné à contenir de l'eau, son fond et ses côtés doivent être sans trous ni fissures ; il faut aussi que la construction soit assise sur un terrain ferme ou sur une plate-forme de charpente. Les anciens excellaient dans la construction des bassins, citernes, etc. Les Italiens ont conservé leur méthode. On les construit en battant du béton ou de la terre glaise. On en fait aussi en maçonnerie, que l'on recouvre de dalles de pierre, et l'on garnit les joints de mastic gras ; quelquefois on remplace les dalles par des tables de plomb soudées.

Dans l'hydrographie, on nomme en général *bassins* des portions du globe dont les eaux pluviales ou fluviales tombent dans un réservoir commun. On appelle *bassins maritimes* les portions d'un continent ou d'une île dont les eaux pluviales ou fluviales ont pour réservoir commun une mer intérieure, un golfe, une baie, ou toute autre portion de l'Océan comprise en de certaines limites. On donne le nom générique de *bassins*

lacustres ou *lacustriques* aux portions d'un continent ou d'une île dont les eaux ont pour réservoir commun un lac, un étang, une mare, ou même une dépression du sol dans laquelle les eaux s'amassent à certaines époques de l'année. Les *bassins fluviatiles* sont des portions d'un continent ou d'une île dont les eaux pluviales ou de source ont pour canal d'écoulement le lit d'un fleuve ou d'un autre cours d'eau permanent ou temporaire.

En anatomie, on donne le nom de *bassin* à une large cavité osseuse qui loge en partie la vessie, les intestins, et qui sert de point d'attache aux os des membres postérieurs; chez l'homme et la plupart des mammifères, il se compose du sacrum, des os des iles ou os iliaques, et du coccyx. Dans l'enfance, chaque os iliaque est formé de trois pièces, qui se soudent chez l'adulte : l'une, située en avant et à la partie inférieure du ventre, porte le nom de *pubis ;* l'autre, qui forme spécialement le contour et la saillie de la hanche, est l'*ilium ;* enfin, la troisième pièce, l'*ischion,* est cette saillie osseuse qui supporte le corps de chaque côté lorsqu'on est assis. Au point de réunion de ces trois pièces se trouve une cavité dite *cotyloïde,* de forme à peu près hémisphérique, dans laquelle s'articule la tête du fémur.

BASSOMPIERRE (FRANÇOIS DE), maréchal de France, naquit le 12 avril 1579, au château d'Harouel en Lorraine. Son père, Christophe de Bassompierre, était colonel d'un corps de 1,500 reîtres au service de la France. Sa famille était allemande, et se nommait *Besteinstein,* dont on a fait Bassompierre. C'était une branche de la maison de Clèves, qui tirait son origine d'Ulric III, comte de Ravensbourg. Bassompierre reçut une éducation très-soignée. Joignant tous les avantages de la naissance, de la figure, de l'esprit et de la bravoure, il passa toute sa vie à la cour, dans les camps et dans les ambassades. Ce fut le type parfait du gentilhomme de son temps. Après une campagne en Savoie, il alla combattre les Turcs en Hongrie. De retour en France, il parut à la cour, et ne tarda pas à devenir l'homme à la mode. Ses indiscrétions même le servirent. Le roi le traitait en ami; mais il ne lui laissa pas épouser Mlle de Montmorency. En dédommagement de ce sacrifice, il le nomma colonel général des Suisses et Grisons. A la mort d'Henri IV, il resta fidèlement attaché aux intérêts de sa veuve et de son fils. Grand maître de l'artillerie, en 1617, au siége de Château-Porcien, il fut blessé à celui de Rethel. En 1620 il se trouva comme maréchal de camp au combat du Pont-de-Cé, aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Montpellier, etc. Enfin, en 1622 Louis XIII le fit maréchal de France. Luynes, jaloux de Bassompierre, lui fit donner plusieurs ambassades pour l'éloigner de la cour. Il fut d'abord envoyé en Espagne, puis, en 1625, dans les cantons helvétiques, et enfin en Angleterre. Il assista encore au siége de La Rochelle, au passage du pas de Suze et au siége de Montauban. Bassompierre porta ombrage à Richelieu, qui le fit arrêter et conduire à la Bastille le 25 février 1631. Il y resta jusqu'à la mort du cardinal. Lorsqu'il sortit de cette prison d'État, le 19 janvier 1643, il avait soixante-quatre ans. Il parut presque ridicule à la nouvelle cour. On lui rendit la charge de colonel général des Suisses; mais il mourut quelque temps après, le 12 novembre 1646. Pendant sa longue captivité, il avait travaillé à des Mémoires dont la publication a jeté un grand jour sur les événements du temps.

BASSON, instrument de musique à vent et à anche, qui dans la famille du hautbois tient le même rang que le violoncelle dans la famille du violon. Quoique le caractère du basson soit tendre et mélancolique, ses accents, pleins de vigueur et de sentiment, servent à exprimer les grandes passions dans l'*agitato*, et inspirent une douce piété s'ils accompagnent des chants religieux. Le basson ne saurait être brillant, mais il s'unit parfaitement aux instruments qui ont cette qualité; et lorsque les violons suspendent leurs discours pour laisser le champ libre aux flûtes, aux hautbois, aux clarinettes, aux cors, c'est lui qui sert de basse à leur harmonie éclatante. Gluck, Haydn, Mozart, Beethoven, ont eu pour cet instrument une telle affection qu'ils semblent ne s'être décidés qu'avec peine à l'exclure du plus petit fragment de leurs compositions. L'école de Rossini emploie aussi le basson dans tous les morceaux d'un opéra et d'une symphonie. L'invention des instruments à piston a fait diminuer l'emploi du basson, qui est aussi un instrument de récit dans les concerts et la musique de chambre. Le nom de *basson* vient de ce que

cet instrument donne des *sons bas*. Les Italiens l'ont appelé *fagotto*, à cause de la ressemblance que ses trois pièces, réunies ou démontées, ont avec un *fagot*.

BASSORA, ville turque de l'Irak-Arabi dans l'eyalet de Bagdad, peuplée de 6 à 7,000 habitants. Elle en avait autrefois 3 à 400,000. Une seule chose rappelle son ancienne splendeur, c'est son enceinte de briques crues. La ville et la contrée environnante sont on ne peut plus insalubres. L'Euphrate forme là un immense marais pestilentiel. Les rues sont malpropres. Bassora est l'entrepôt général de la Turquie et de la Perse pour tous les produits de l'Inde. Elle possède une factorerie anglaise. Les Anglais y ont établi une station de ligne télégraphique, qui va dans l'Inde par Bagdad. Bassora exporte surtout de l'essense de rose et des dattes renommées. Cette ville fut fondée en l'an 635 de notre ère par le khalife Omar. Devenue bientôt l'un des points les plus importants de l'Orient, les Persans et les Turcs s'en disputèrent la possession pendant plusieurs siècles. En 1668 les derniers s'en rendirent maîtres ; mais les premiers la leur enlevèrent dès 1677. Retombée l'année suivante au pouvoir des Turcs, elle fut prise par les Arabes en 1787. Mais à peu de temps de là le pacha de Bagdad s'en emparait de nouveau au nom du sultan, dont l'autorité s'y maintint dès lors jusqu'en 1832, époque où Bassora tomba au pouvoir de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte. Les événements de l'année 1840 contraignirent ce prince à la restituer à la Turquie.

BASSORINE, principe gommeux, insoluble dans l'eau froide ou chaude, mais qui l'absorbe, s'y gonfle considérablement, et forme alors une matière gélatineuse ou un mucilage très-épais. On la trouve en grande quantité dans la *gomme adragant*, dans le *salep*, dans la *gomme de Bassora*.

BASSOUTOS ou BASSUTAS, peuplade cafre de l'Afrique méridionale, à 1,300 kilomètres environ au nord-est de la ville du Cap de Bonne-Espérance. On évalue les Bassoutos à une centaine de mille. En 1830 ils n'étaient encore indiqués sur aucune carte de géographie ; ils étaient alors livrés à la vie sauvage, au cannibalisme. Moshesh, leur chef principal, ayant appris que des tribus voisines avaient obtenu des missionnaires, envoya à la colonie du Cap un troupeau de bœufs et deux de ses gens chargés de lui amener un missionnaire. Trois missionnaires protestants français arrivèrent bientôt chez les Bassoutos. Le cannibalisme disparut, les naturels s'habillèrent, construisirent et cultivèrent. Le Nouveau Testament fut traduit et imprimé dans leur langue, et lu par un grand nombre d'indigènes. Moshesh envoya ses fils à l'école des missionnaires. En 1856, les Anglais firent une expédition contre un chef allié aux Bassoutos, qui avait laissé commettre des vols de bétail. En 1865 la guerre éclata entre les Bassoutos et les Boers de l'État libre hollandais de la Rivière Orange. Moshesh envahit l'État libre et enleva un grand nombre de bestiaux. Les Boers vinrent à deux reprises faire le siége de la capitale des Bassoutos, Thaba-Bosigo ; mais ils durent se retirer après avoir enlevé à leur tour des troupeaux à l'ennemi.

BASTIA, ville maritime, chef-lieu d'arrondissement du département de la Corse, avec 20,194 habitants. Quartier général de la 17[e] division militaire, Bastia est en outre le siége d'une cour impériale. Le port peut contenir cinquante petits bâtiments. Bastia fait avec la France et l'Italie un commerce important. Bâtie au quatorzième siècle, elle fut la capitale de la Corse sous la domination génoise ; elle a été le chef-lieu du département du Golo. Elle fut prise par les Anglais en 1745 et 1794.

BASTILLE. On appelait ainsi, en général, les fortifications *extra muros* et temporaires construites pour le blocus ou la défense des villes. Ce nom resta au château fort destiné à défendre Paris contre les attaques extérieures, dans le quartier Saint-Antoine, dont l'emplacement était alors hors de la ville. La perte de la bataille de Poitiers, la capitulation du roi Jean, l'envahissement de plusieurs provinces par les Anglais, avaient fait sentir la nécessité de fortifier la capitale. Il n'existait que deux tours pour défendre l'entrée de Paris et la rive droite de la Seine, du côté du quartier Saint-Antoine. L'hôtel Saint-Paul était alors la résidence de la famille royale. Ces deux tours étaient séparées par le grand chemin. Hugues Aubriot, prévôt des marchands, en fit construire deux autres plus rapprochées des habitations. Elles furent ensuite réunies par une forte muraille, et l'édifice reçut le nom de *château de la Bastille*. Les quatre autres tours furent construites plus

tard. Aubriot avait fourni le plan des premières constructions ; il en avait posé les fondements le 22 avril 1369. Tous les travaux ne furent cependant achevés que sous Charles VI, en 1383. La Bastille étant destinée à la défense de Paris, les frais de construction en furent faits avec le produit d'une imposition spéciale extraordinaire levée sur chaque propriétaire de maison.

Le 3 avril 1436 le comte de Richemond se présenta avec son armée à la porte Saint-Jacques, qui fut escaladée. Aussitôt les Parisiens se réunissent en groupes, tendent des chaînes et poursuivent les Anglais, forcés de se réfugier dans la Bastille ; ceux-ci étaient en si grand nombre dans ce château que leurs provisions furent bientôt épuisées. Ils capitulèrent, payèrent une forte rançon, et il leur fut donné un sauf-conduit pour sortir de Paris.

En 1588 le duc de Guise, soutenu par ses nombreux partisans, se rendit maître de Paris, s'empara de la Bastille et de l'Arsenal le 13 mai de la même année, et donna le commandement du château à Bussy-Leclerc, procureur et ligueur forcené. A la nouvelle de la mort de Guise, assassiné à Blois par ordre de Henri III, Bussy-Leclerc prit toutes les précautions possibles pour défendre la Bastille contre l'armée royale ; il se rendit au parlement, qu'il somma de signer le pacte de la Ligue. La cour délibérait. Bussy-Leclerc fit arrêter et conduire à la Bastille tous les magistrats. Ce château était encore au pouvoir des ligueurs quand Henri IV entra dans Paris. Trois jours après, Debourg, gouverneur de la Bastille, ayant épuisé ses vivres, se rendit et obtint de sortir avec sa garnison, *bague et vie sauves*. Il avait été établi commandant de la forteresse par le duc de Mayenne, et ne s'était déterminé à capituler qu'après avoir eu la certitude qu'il ne pouvait être secouru.

Henri IV confia à Sully, avec la dignité de grand maître de l'artillerie, le commandement de la Bastille. La Bastille lui assurait Paris, et Paris toute la France. Il y entassa beaucoup d'argent. Ce dépôt s'élevait à l'époque de sa mort à 15,870,000 livres, argent comptant, qui furent dilapidées par sa veuve.

En 1649 cette forteresse fut investie par les frondeurs le 11 janvier, et capitula le 13, après avoir essuyé cinq ou six coups de canon. La garnison, qui ne se composait que de vingt-deux soldats, sortit avec du Tremblay, gouverneur, qui fut remplacé par Broussel, conseiller à la grand'chambre. Les frondeurs et la cour firent la paix le 11 mars de la même année ; mais il fut stipulé, par l'article 2 de ce traité, que la cour n'insisterait pas sur la remise de la Bastille, dont Broussel conserva le commandement. Ce château fort ne fut en effet remis au roi que le 21 octobre 1651. Ce fut dans le cours de la même année qu'eut lieu le fameux combat de la porte Saint-Antoine entre Condé et Turenne, le premier commandant l'armée des frondeurs, le second celle du roi. Les deux armées combattaient hors des murs ; Condé soutenait avec peine une lutte inégale, et allait succomber, quand les frondeurs parisiens lui ouvrirent les portes. Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, protégea la retraite de Condé dans l'intérieur de la ville, en faisant tirer le canon de la Bastille sur les troupes de l'armée du roi.

La Bastille fut assiégée pour la dernière fois le 14 juillet 1789. La cour avait réuni autour de Paris une armée de 30,000 hommes, sous les ordres du maréchal de Broglie et composée en grande partie de soldats étrangers. Elle était destinée à maintenir la capitale. Quelques précautions avaient été prises pour mettre la Bastille à l'abri d'un coup de main. On avait évacué une partie des prisonniers ; la garnison avait été renforcée : elle se composait de 114 soldats. Des munitions y avaient été accumulées. Le 9 et le 10 on avait transporté sur les tours une grande quantité de pavés et de vieux ferrements. De nouvelles embrasures avaient été pratiquées durant la nuit. Le 13, le prince de Lambesc, à la tête d'un escadron de son régiment Royal-Allemand, chargea les groupes qui se promenaient aux Tuileries. Cet incident irrita le peuple. Les électeurs qui venaient de nommer les députés aux états généraux, se réunirent à l'Hôtel de Ville et s'emparèrent du pouvoir municipal. Le même jour, les Parisiens s'organisèrent en milice bourgeoise ; le régiment des gardes françaises se réunit à eux. Le 14 une députation de l'Hôtel de Ville alla proposer au gouverneur de la Bastille d'admettre la milice bourgeoise à la garde du château, conjointement avec la garnison. M. de Launay éluda, cherchant à gagner du temps. Mais d'autres députations se succédèrent

et une foule de citoyens pénétrèrent dans la première cour. Le gouverneur fit lever le pont-levis et mitrailler cette masse confuse. Le canon tirait en même temps sur la ville. La multitude pressée autour du château poussait d'épouvantables cris. Les assiégeants se rallient; quelques-uns vont chercher des canons, enlevés à l'hôtel des Invalides ; d'autres courent demander des renforts aux districts, dont les bureaux sont en permanence; cinq pièces arrivent, et sont servies par d'anciens artilleurs. Une troupe de bourgeois traverse les cours de l'Arsenal et arrive au pied des tours. L'action s'engage sur tous les points ; des voitures de fumier laissées dans une des cours sont déchargées, et l'on y met le feu. Convaincu qu'il ne peut tenir longtemps contre une armée qui fait pleuvoir sur le château une grêle de balles et de boulets, et qui a rompu à coups de canon les chaînes du premier pont, le gouverneur arbore un drapeau blanc, puis il fait passer à travers les fentes du pont de l'intérieur un billet dont on s'empare, et qui est ainsi conçu : « Nous avons 20 milliers de poudre, et nous ferons sauter le fort, la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez point la capitulation. » Cette menace ne fait qu'irriter les assiégeants. M. de Launay va exécuter son dessein, un artilleur lui arrache la mèche des mains. Trois canons sont mis en batterie par les patriotes pour briser les chaînes du dernier pont-levis. Le gouverneur fait baisser le petit pont de la gauche, à l'entrée du fort. Les Parisiens s'y élancent et demandent l'ouverture de la dernière porte ; elle s'ouvre enfin, mais les assiégés rangés derrière combattent encore. Les gardes françaises se placent en colonne serrée de l'autre côté du pont pour arrêter la foule qui se précipite vers cette issue. Cependant le flot populaire rompt cette barrière ; les citoyens pénètrent dans toutes les cours et tuent tout ce qui se présente. Les canonniers expirent mortellement blessés à côté de leurs pièces, et bientôt le drapeau parisien flotte sur les tours après un combat de trois heures. On cherche partout le gouverneur. Un grenadier des gardes françaises l'aperçoit et l'arrête. On se dispose à le conduire à l'Hôtel de Ville au milieu de la foule qui crie vengeance et mort. Malgré les efforts de l'escorte, de Launay lui est enlevé et tombe percé de coups.

Toute la journée et une partie de la nuit furent employées par les Parisiens à dépaver les rues, à élever des barricades, à creuser des fossés ; toutes les fenêtres de la ville furent illuminées. On avait disposé à chaque étage des amas de bûches, des ferrements, des paniers de cendres, des vases d'eau bouillante, et toute la population armée bivaquait aux barrières. L'armée de Broglie se dispersa dans la nuit, abandonnant ses tentes, ses bagages et une partie de son artillerie.

La démolition de la Bastille fut exécutée immédiatement. Les pierres en furent solennellement distribuées aux municipalités. Les femmes en portaient des fragments en médaillons au cou. L'année suivante, les députés des départements vinrent visiter l'emplacement de la forteresse, et la municipalité conçut le projet d'y célébrer une fête patriotique. Sur l'emplacement des tours on avait planté des arbres qui portaient chacun le nom d'un département ; ils étaient entourés d'une enceinte illuminée. Au milieu s'élevait une colonne également illuminée aussi haute que la Bastille, et au sommet de laquelle flottait un drapeau tricolore avec la devise : *Liberté!* Au pied de la colonne on avait disposé un nombreux orchestre, et sur chaque porte on lisait : *Ici l'on danse*. Les combattants du 14 juillet furent décorés d'une médaille et autorisés à porter le nom de *vainqueurs de la Bastille*. Plusieurs projets avaient été proposés pour ériger un monument national sur la place de la Bastille. On y a construit, sous Louis-Philippe, une colonne de bronze en mémoire des journées de juillet 1789 et juillet 1830.

La Bastille servit de prison d'État dès son origine. Aubriot, qui avait été son fondateur, en fut le premier prisonnier. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, y fut enfermé aussi, et condamné pour crime d'État. Biron y fut, comme d'Armagnac, détenu et jugé, et de plus exécuté. Richelieu y fit emprisonner plusieurs de ses ennemis. On cite dans le nombre Bassompierre, le comte de Roussy, le comte de la Suze, le marquis d'O-Séguier, l'abbé de Foix, l'abbé de Beaulieu, Dorval-Langlois, son frère, Vautier, premier médecin de la reine mère, le chevalier de Montaigu, le maréchal d'Ornano, de Marincourt, le comte de Cramail, le chevalier de Grignan, etc. Le cardinal Mazarin rendit à la liberté presque tous les personnages politiques incarcérés par son

prédécesseur, et la Bastille ne reçut sous son ministère qu'un très-petit nombre de prisonniers. Le règne de Louis XIV fut la grande époque des proscriptions, et depuis lors jusqu'à la révolution de 1789 les prisons d'État ne cessèrent d'être encombrées. Fouquet fut détenu d'abord à la Bastille, puis à Pignerol. En ce temps-là le crime d'empoisonnement était devenu fort commun à la cour. Trois prêtres obscurs, Lepage, Guignard et Davot, et deux femmes, la Vigouroux et la Voisin, furent condamnés à mort, et subirent la torture et le dernier supplice. Les grands seigneurs, les dames de la cour qui les avaient poussés au crime, ne firent que paraître à la Bastille (1680 et 1692). La marquise de Brinvilliers, étrangère à la cour, avait été condamnée à mort et exécutée en 1676. Saint-Mars, qui depuis 1671 gardait le prisonnier connu sous le nom de Masque de fer, l'amena avec lui des îles Sainte-Marguerite quand il vint prendre possession de la Bastille en 1698. Avant et après la révocation de l'édit de Nantes, la Bastille ne fut pas assez vaste pour recevoir tous les proscrits pour cause de religion. Le nombre des détenus s'accrut encore au commencement du dix-huitième siècle, à la suite des querelles sur la bulle *Unigenitus*, des proscriptions du jansénisme et des convulsionnaires. Le célèbre Lally-Tollendal entra prisonnier dans cette forteresse le 1er novembre 1762; la procédure ne fut terminée qu'en mai 1766, et un arrêt du 6 mai, qui le condamnait à la peine capitale, reçut son exécution le 9 du même mois. Six officiers avaient été impliqués dans ce procès et mis également à la Bastille. Deux furent *bannis*, un troisième *monesté*, les trois autres absous.

Sous le long règne de Louis XV, les hommes de lettres étaient poursuivis à outrance. L'abbé Lenglet-Dufresnoy fut mis quatre fois à la Bastille, et passa une partie de sa vie dans cette prison et dans celle de Vincennes. Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, accusé de concussion et de malversations, fut plus heureux que Lally: il ne resta que huit ans à la Bastille. Renvoyé devant une commission, il fut absous; et après une restitution de 18 millions au trésor public, il lui restait encore, dit-on, 800,000 livres de rente. Le 23 juin 1769 onze prisonniers entrèrent en même temps à la Bastille : c'était tout le conseil supérieur du Cap Français, le greffier compris. Le gouverneur, Louis de Rohan, les avait fait enlever en pleine audience, jeter dans un navire et transporter en France. Leur crime était de n'avoir enregistré une ordonnance de M. le gouverneur sur les milices, qu'avec la réserve qu'il serait fait au roi des représentations à ce sujet. Entrés dans la forteresse le 23 juin 1769, ils en sortirent les 17 et 18 juillet suivant, pour être conduits à Rochefort et embarqués sur la frégate *l'Isis* pour Saint-Domingue. L'affaire de La Chalotais, son emprisonnement et celui des membres les plus distingués du parlement de Bretagne, furent une nouvelle preuve que la magistrature était sans garantie contre la tyrannie des gouverneurs des provinces. Parmi les autres prisonniers célèbres de la Bastille, on cite le maréchal de Richelieu, Le Maistre de Sacy, de Renneville, Voltaire, Latude, Linguet.

Le Prévôt de Beaumont, agent du clergé, étant parvenu à se procurer une copie du bail consenti par le ministre de Laverdy, connu sous le nom de *pacte de famine*, se disposait à la transmettre au parlement de Rouen; son paquet ayant été intercepté, on l'arrêta; et il resta au secret pendant vingt-deux ans à la Bastille, à Vincennes, à Charenton. Sa famille ignora pendant dix ans ce qu'il était devenu. Il ne fut rendu à la liberté qu'après les journées de juillet 1789. L'un des originaux du bail des monopoleurs fut trouvé alors dans les archives de la Bastille; ce bail avait été renouvelé sous le règne de Louis XVI, il était en plein exercice en 1789. L'affaire du Collier amena à la Bastille le cardinal de Rohan, grand aumônier de France. Le nombre des accusés était considérable; tous furent mis à la Bastille. La procédure dura plus d'une année. Les nobles de Bretagne, assemblés à Saint-Brieuc et à Vannes, au nombre de douze cents, nommèrent douze commissaires chargés de présenter au roi un mémoire contre les atteintes portées à la constitution française et aux prérogatives de la Bretagne par les ministres et les gouverneurs de cette province. Ces envoyés se rendirent à Versailles pour remplir leur mission. Ils avaient demandé une audience au roi, et attendaient dans une parfaite sécurité le jour où il plairait à Sa Majesté de les recevoir, lorsque, dans la nuit du

14 au 15 juillet 1788, ils furent arrêtés en vertu de lettres de cachet et conduits à la Bastille. A cette nouvelle, toute la Bretagne jette un cri d'étonnement et d'indignation. Les nobles prisonniers sont rendus à la liberté. En 1789 Réveillon, fabricant de papiers peints au faubourg Saint-Antoine, dont la maison avait été saccagée par des ouvriers qui l'accusaient de vouloir diminuer leur salaire, demanda et obtint d'être reçu à la Bastille pour garantir sa vie. Ainsi, le dernier prisonnier reçu dans ce château fut un prisonnier volontaire.

Les réglements plaçaient le gouverneur de la Bastille sous les ordres du lieutenant général de police. Il ne pouvait prendre aucune mesure sans y avoir été autorisé; il lui fallait un ordre du *magistrat* pour permettre à un prisonnier de se faire raser, de changer de linge, d'aller à la messe, de recevoir des visites, d'écrire à sa famille ou à ses conseils. Le lieutenant général de police indiquait *sous quel nom* un prisonnier devait être enregistré à son entrée ou à son décès. Il fallait un ordre exprès pour que le prisonnier mourant fût confessé, et, quelle que fût la gravité de la maladie, le médecin ne pouvait être appelé que sur un ordre du même magistrat. Les registres de la Bastille ne dataient que de 1668. Ils étaient tenus avec peu de régularité, et souvent interlignés et surchargés. Le major Chevalier avait été chargé de la rédaction d'un registre secret. On évalue à deux mille le nombre des prisonniers enregistrés, en y comprenant ceux qui ont été inscrits sur des notes volantes, et ce nombre s'était accru dans une progression considérable sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Les ministres Turgot et Malesherbes avaient proposé la révision de tous les dossiers et la mise en liberté de tous les incarcérés qui ne pouvaient être considérés comme prisonniers d'État, et c'était le plus grand nombre.

Les archives de la Bastille étaient aussi le dépôt de tous les livres prohibés, destinés à être brûlés ou mis au pilon. Ce double moyen de destruction n'était jamais entièrement exécuté; on réservait un certain nombre d'exemplaires, et le libraire du parlement avait le privilége de les vendre. DUFEY (de l'Yonne).

BASTINGAGE. On nomme ainsi ces longs boyaux en toile peinte que l'on établit au-dessus des bords ou du pavois d'un navire, et dans lesquels on place les effets, les sacs et hamacs des gens de l'équipage pendant le jour. Cette espèce d'appareil est destinée à servir à la fois de décharge et à garantir, pendant le combat, la tête des hommes placés sur le pont des atteintes de la mousqueterie de l'ennemi.

BASTION, partie saillante d'une enceinte fortifiée, qui a remplacé les tours carrées ou rondes des anciennes forteresses. Les premiers bastions que l'on construisit ne furent que des tours plus spacieuses que celles dont l'enceinte des places fortes avait été flanquée jusqu'alors, et qui dirigeaient au dehors un angle saillant pour procurer à la défense des feux croisés sur les approches de l'assiégeant, tandis que deux autres côtés donnaient aussi des feux croisés pour la défense du fossé. Peu à peu les bastions furent agrandis; la direction de leur *capitale* fut assujettie à la figure du terrain qui s'étend autour de la forteresse; les *faces* (côtés de l'angle saillant) furent soustraites à la vue et aux armes de l'assiégeant jusqu'au moment où ses travaux d'attaque seraient parvenus à leur dernier période; les *flancs* (côtés intermédiaires entre la face et l'enceinte) furent déterminés de grandeur et de position pour qu'ils pussent défendre le fossé de la place, battre le pied de la brèche, empêcher ou retarder l'assaut. Le *système bastionné* de la fortification moderne fut porté à un haut degré de perfection par Vauban et Cormontaigne. C'est d'après la portée des armes que les dimensions des faces et des flancs des bastions sont réglées, ainsi que la longueur de la *courtine*, partie de l'enceinte comprise entre deux bastions. Quant à la distance entre les deux courtines séparées par un bastion, elle dépend du tracé de l'enceinte, des angles formés par les courtines, et de quelques circonstances locales; cette distance est ce qu'on nomme la *gorge* du bastion.

On dit qu'un bastion est *plein* lorsque tout son intérieur est exhaussé jusqu'au niveau du rempart; l'exhaussement dépasse même quelquefois la gorge du bastion. La défense peut en tirer un bon parti. D'un autre côté, les bastions vides laissent plus d'espace disponible dans l'enceinte des places fortes.

Dans le cours d'une campagne, les ouvrages de fortification construits pour une courte durée, avec les matériaux que l'on

a sous la main, admettent quelquefois la forme bastionnée. Certaines parties d'une enceinte sont terminées par des *demi-bastions*, composés d'une face et d'un flanc. Enfin, les bastions peuvent être *détachés*, et dans ce cas, il faut qu'ils soient fermés par la gorge. FERRY.

BASTONNADE, coups de bâton, peine anciennement et jusqu'à ces derniers temps appliquée aux esclaves. Elle était aussi infligée aux soldats romains. Ce châtiment, quoiqu'il fût celui des esclaves, ne déshonorait pas, au dire de Pline. La simple bastonnade devait être soigneusement distinguée du supplice des bâtons. La mort devait être le résultat de ce dernier supplice, infamant de sa nature. La bastonnade est fort en usage chez les Chinois, les Turcs et les Barbaresques. Elle y est, dans une foule de circonstances, ordonnée comme correction pénale, et administrée de diverses façons plus ou moins cruelles. La manière la plus douloureuse de la recevoir, c'est, dit-on, sous la plante des pieds. On a fait dans la discipline des armées allemandes un fréquent emploi de ce genre de châtiment. Ce fut sous le ministère du comte de Saint-Germain que les coups de plat de sabre (punition disciplinaire déguisée à la française, mais analogue à la bastonnade, et que nos soldats s'obstinèrent à nommer ainsi) furent introduits en France. Une ordonnance royale rendue en 1776 porte : « L'intention de Sa Majesté est que les fautes légères qui jusqu'à présent ont été punies par la prison ne le soient plus dorénavant que par des coups de plat de sabre. » C'était, d'après l'ordonnance, une correction paternelle ; l'armée en jugea tout autrement. Un cri général s'éleva contre la nouvelle discipline. Un grenadier avait dit : « Je n'aime du sabre que le tranchant. » Le mot était sublime : il fut répété avec enthousiasme. Le gouvernement se vit forcé de céder; mais les soldats en gardèrent toujours rancune à l'ancien régime. Ch. ROMEY.

BAT, espèce de selle grossière, à l'usage des bêtes de somme, composée tout simplement de deux fûts de bois joints avec des bandes de même matière et garnie en dessous d'un panneau rembourré pour empêcher l'animal de se blesser, et d'une sangle avec laquelle on assujettit le bât. Chaque côté de la carcasse est accompagné d'un fort crochet pour retenir les cordes auxquelles sont attachés des paniers, des paquets, des ballots, etc.

BATAILLE, action générale entre deux armées ou entre la majeure partie des troupes de ces armées. « Une bataille, a dit Napoléon Ier, est une action dramatique qui a son commencement, son milieu et sa fin. L'ordre de bataille que prennent les deux armées, les premiers mouvements pour en venir aux mains sont l'exposition. Les autres mouvements que fait l'armée attaquée forme le nœud, ce qui oblige à de nouvelles dispositions, et amène la crise d'où sortent le résultat et le dénoûment. » Frédéric II disait : « Il faut en venir aux batailles pour terminer les querelles. Il faut les préméditer, car celles qui sont l'ouvrage du hasard n'ont pas de grands résultats. Les meilleures sont celles que l'on force l'ennemi à recevoir. En refusant une aile, en renforçant celle qui doit attaquer, on peut porter beaucoup de forces sur l'aile de l'ennemi que l'on veut prendre en flanc; cette manière d'attaquer offre trois avantages : 1° d'attaquer le point décisif; 2° de pouvoir prendre l'offensive avec des forces inférieures; 3° de ne compromettre que les troupes que l'on met en avant, et d'avoir toujours le moyen de se retirer. Les attaques sur le centre amènent les victoires les plus complètes ; car si on vient à le percer, les ailes sont perdues. » D'après Montecuculli, « il faut toujours prévenir l'ennemi et le charger avant qu'il soit en bataillé :

L'ennemi qu'on attaque est à moitié vaincu.

Il faut marcher si le terrain est égal, mais rester en position si l'on est avantageusement posté, n'engager les réserves que dans un pressant besoin, et se ménager toujours un dernier appui. » Il n'y a rien cependant d'absolu dans tous ces préceptes. C'est au général en chef à savoir profiter de tous les hasards qui se présentent. « Il n'y a point d'ordre de bataille naturel chez les modernes, a dit Napoléon Ier. » En effet, autrefois les armées formant un seul tout agissaient ensemble et livraient des batailles comme elles auraient exécuté de grandes manœuvres; mais aujourd'hui la guerre est devenue une lutte de combinaisons stratégiques bien plus qu'un jeu de batailles, et les armées se composent de divisions, de corps organisés de manière à pouvoir agir isolément. A Austerlitz Napoléon employa sa manœuvre favorite : il attaqua les Russes et les Autrichiens réunis au moment où ils étaient

en marche, et où la masse de leurs forces cherchait à tourner sa droite. La victoire ne fut pas un moment incertaine. L'armée marcha comme sur un champ de manœuvre, s'arrêtant parfois, dit le duc de Rovigo, pour rectifier ses distances et ses directions. Après cette bataille, un aide de camp de Napoléon étant allé près de l'empereur Alexandre, celui-ci lui dit : « Comment avez-vous fait ; vous nous étiez inférieurs en nombre, et sur tous les points où l'on s'est battu, vous vous êtes trouvés en force supérieure? — Sire, lui répondit le général français, c'est l'art de la guerre! »

« Les batailles donnent et ôtent les couronnes, dit Montecuculli ; elles finissent la guerre et immortalisent le vainqueur. » Telles furent les batailles de Marathon, de Salamine, d'Arbelles, de Zama, de Pharsale, d'Actium, d'Hastings, de Worcester, de Waterloo, etc. Le succès ne dépend pas toujours de l'habileté du général. L'antiquité admira autant les dispositions d'Annibal à Zama que celles qui l'avaient fait vaincre à Trazimène et à Cannes. La manœuvre de Frédéric II à Kolin ressemblait à celle de Lissa. Napoléon avait disposé son armée à Waterloo comme à Marengo; mais à Marengo Desaix, en revenant au bruit du canon, lui avait apporté un secours inattendu et changé la défaite en victoire; au mont Saint-Jean, l'ennemi seul reçut un renfort inespéré.

On appelle *ordre de bataille*, la disposition qu'un général en chef donne, un jour de combat, aux différentes parties de son armée. L'ordre profond ou l'ordre mince ; la ligne de bataille simple, double, triple; la direction donnée au front de bataille (l'ordre parallèle, l'ordre oblique, simple et double) ; enfin l'ordonnance relative des différentes armes sont les éléments d'un *ordre de bataille*. Les peuples les moins avancés dans l'art de la guerre ont toujours combattu sur une seule ligne très-profonde, les Grecs sur deux, les Romains sur trois et dans les derniers temps sur deux. Les armées grecques et romaines avaient adopté l'ordre profond. Dans le moyen âge, comme dans l'enfance des nations, les troupes étaient de grandes masses qui, placées vis-à-vis les unes des autres, sans plan, sans combinaisons, se ruaient confusément entre elles. La découverte de la poudre à canon (1325) amena progressivement l'amincissement de l'ordre de bataille. Dans le quinzième siècle l'infanterie française se rangeait encore sur dix et huit rangs; l'infanterie de Gustave-Adolphe (1620), sur six. En 1688 la profondeur de notre infanterie était de cinq rangs, et en 1701 de quatre. Enfin en 1703 l'adoption du fusil à baïonnette et l'abolition des piques firent réduire la profondeur de l'infanterie à trois rangs et celle de la cavalerie à deux. Mais la formation sur trois rangs était incommode pour les feux, et principalement défavorable au troisième rang. D'un autre côté la profondeur de trois rangs n'était pas toujours suffisante pour résister à la cavalerie. Il fallait doubler, ce qui rendait le côté d'un carré de 800 hommes presque nul. Aussi a-t-on adopté, de nos jours, la formation sur deux rangs : ce qui donne plus de facilité pour les feux et un plus grand côté aux carrés d'un bataillon; le doublement sur quatre rangs donne une profondeur suffisante pour résister à la cavalerie.

Aussi longtemps que les batailles ne furent que le choc direct des corps et la lutte individuelle des hommes qui les composaient, la cavalerie ne pouvait pas trouver de place entre les masses. Aussi la voyons-nous toujours sur les ailes. Cependant Alexandre à Arbelles, et César à Pharsale, combinèrent l'action de l'infanterie avec celle de la cavalerie. A mesure que les principes de la guerre se perfectionnèrent, la victoire n'étant plus uniquement le résultat d'un carnage de pied ferme, mais bien souvent celui de l'occupation de certains points, dont la perte renversait les combinaisons ou désorganisait les moyens de défense d'une des deux armées, le mélange des armes devint une disposition nécessaire. Il n'y a plus aujourd'hui dans une bataille deux seuls flancs à couvrir, mais quatre, six, huit. Tantôt, sur un point, l'infanterie doit préparer des avantages qu'il appartient à la cavalerie de compléter ou de recueillir; tantôt sur un autre point, c'est le contraire qui a lieu. Ce que nous disons de la cavalerie et de l'infanterie s'applique également à l'artillerie. Ainsi, l'emplacement de la cavalerie et de l'artillerie dans l'ordre de bataille ne saurait être fixe.

Dans l'*ordre de bataille* comme dans l'*ordre de colonne*, on a appelé *ordre naturel*, ou *ayant la droite en tête*, l'ordre suivant lequel une troupe se présente sur le terrain par son premier rang ou par sa première subdivision ; cet ordre naturel est l'opposé, si la troupe se trouve

en bataille, de l'*ordre par le dernier rang* ou *ordre renversé;* il est l'opposé, si la troupe se trouve en colonnes, de l'*ordre par inversion*. L'*ordre de revue* est quelquefois *en bataille*, quelquefois *en haie;* l'*ordre de parade* est toujours *en bataille*, soit sur une, soit sur plusieurs lignes. Les bataillons rond, plein, en croix, en carré, octogone, à dents de scie, en hérisson, ont été les ordres de bataille des Suisses, ordres plutôt de parade qúe de guerre; on n'a conservé avec raison que le bataillon carré à centre vide. Des majors d'infanterie, dans le commencement du siècle dernier, étaient parvenus à dessiner sur le terrain une fleur de lis, ou à y écrire *vive le roi*, suivant la forme qu'ils donnaient à leur ordre de bataille. Le grand Chevert y excellait. L'ordre en cinquain, en trois batailles, en quinconce, a fait place à l'ordre sur deux lignes, appuyé d'une réserve et entrecoupé d'intervalles à canons. On a tout essayé, tout usé en vaines complications, en préceptes à perte de vue, pour en revenir au simple. On doit ce sage retour à Gustave-Adolphe, à Guillaume de Nassau, à Frédéric, à Napoléon surtout. Aujourd'hui on forme en onze minutes 40,000 hommes en bataille. Cette opération demandait autrefois vingt-quatre heures.

Les dispositions à prendre un jour de bataille dépendent en grande partie du *champ de bataille* qui vous est livré ou que l'on a choisi. Il faut se hâter de profiter des obstacles naturels pour appuyer ses flancs; de prévenir l'ennemi en s'emparant des hauteurs, des bois, des villages. Si une rivière couvre une aile, on peut sans danger porter à l'autre toute sa cavalerie. S'il se trouve derrière l'ennemi des vallons profonds, des bois touffus, il faut en profiter pour jeter des troupes légères qui tombent brusquement sur lui; s'il y a des marais, il faut les masquer pour l'y attirer pendant le combat. « Le choix des champs de bataille, disait déjà Végèce, doit dépendre de la composition de l'armée. Si l'infanterie est nombreuse, on préférera les lieux entrecoupés et couverts; si l'on a beaucoup de cavalerie, on choisira des plaines. »

« L'aspect d'un champ de bataille, dit M. Vermorel, est un de ces tableaux qu'il faut voir pour s'en faire une idée exacte : Napoléon Ier le contempla à Eylau, et il ne put s'empêcher de dire qu'un pareil spectacle était bien fait pour inspirer aux princes l'amour de la paix. Mais cette horreur s'est encore accrue depuis cette époque, par suite de l'emploi de nouveaux engins de guerre plus puissants, d'armes de précision d'une justesse et d'une portée plus grandes, lançant des projectiles d'une forme nouvelle, doués d'une vitesse et d'un pouvoir de pénétration plus grands. Grâce à ces engins perfectionnés, si les guerres sont plus rapides, elles sont plus meurtrières, et elles groupent un plus grand nombre d'horreurs dans un cadre plus restreint. » L'armée du duc de Wellington, dans les journées si rudes des 16, 17 et 18 juin 1815, y compris la bataille de Waterloo, n'a compté que 8,000 blessés, tandis qu'à Solferino, les armées française et sarde comptèrent 16,000 blessés et l'armée autrichienne 21,000. Non-seulement les blessures sont plus nombreuses, mais elles sont bien plus graves : les balles sphériques se détournaient souvent en rencontrant un os, un tendon; les balles cylindro-coniques pénètrent davantage et causent de bien plus grands ravages. On cite surtout d'horribles mutilations de la face causées par les gros projectiles.

M. Dunant a fait un tableau navrant du champ de bataille de Solferino, le lendemain du combat où 300,000 hommes s'étaient battus pendant plus de quinze heures. Il nous montre ce champ de bataille partout couvert de cadavres d'hommes et de chevaux; les routes, les fossés, les ravins, les buissons parsemés de corps morts. Les champs sont ravagés, les blés et les maïs sont couchés, les haies renversées, les vergers saccagés; de loin en loin on rencontre des mares de sang. Les villages sont déserts et portent les traces des ravages de la mousqueterie; les murs sont ébranlés et percés de boulets qui ont ouvert de larges brèches; les maisons sont trouées, lézardées; leurs habitants, qui ont passé près de vingt heures cachés et réfugiés dans leurs caves, sans lumière et sans vivres, commencent à en sortir; leur air de stupeur témoigne du long effroi qu'ils ont éprouvé. Ce spectacle d'horreur muette s'anime; les blessés se dressent au milieu des cadavres; les uns, et plus particulièrement ceux qui ont été profondément mutilés, ont le regard hébété et paraissent ne pas comprendre ce qu'on leur dit; les autres sont inquiets et agités par un ébranlement nerveux et par

un tremblement convulsif. Ceux-là avec des plaies béantes où l'inflammation a déjà commencé à se développer, sont comme fous de douleur, ils demandent qu'on les achève, et, le visage contracté, ils se tordent dans les dernières étreintes de l'agonie. Ailleurs ce sont des infortunés qui, non-seulement ont été frappés par des balles ou des éclats d'obus qui les ont jetés à terre, mais dont les bras ou les jambes ont été brisés par les roues de pièces d'artillerie qui leur ont passé sur le corps. Celui qui parcourt cet immense théâtre des combats de la veille y rencontre à chaque pas et au milieu d'une confusion sans pareille des désespoirs inexprimables et des misères de tous genres. Parmi les morts quelques-uns ont une figure calme; ce sont ceux qui soudainement frappés ont été tués sur le coup; mais un grand nombre sont restés contournés par les tortures de l'agonie, les membres roidis, le corps couvert de taches livides, les mains creusant le sol, les yeux démesurément ouverts, la moustache hérissée, un rire sinistre et convulsif laissant voir leurs dents serrées. On a passé trois jours et trois nuits à ensevelir les cadavres restés sur le champ de bataille, mais sur un espace aussi étendu, bien des hommes qui se trouvaient cachés dans des fossés, dans des sillons, ou masqués par des buissons ou des accidents de terrain, n'ont été aperçus que beaucoup plus tard. Trois semaines après on retrouvait encore sur différents points du champ de bataille des soldats morts des deux armées. Dans l'armée française, pour reconnaître et enterrer les morts, un certain nombre de soldats sont désignés par compagnie; à l'ordinaire ceux d'un même corps relèvent leurs compagnons d'armes; ils prennent le numéro matricule des effets de l'homme tué, puis aidés dans ce pénible devoir par des paysans lombards payés pour cela, ils déposent son cadavre avec ses vêtements dans une fosse commune. « Malheureusement, dit M. Dunant, dans la précipitation qu'entraîne cette corvée, et à cause de l'incurie ou de la grossière négligence de quelques-uns de ces paysans, tout porte à croire que plus d'un vivant aura été enterré avec les morts. » Il n'y avait pas d'ambulance organisée pour les blessés; le service de l'intendance les faisait relever, et, pansés ou non, ils étaient dirigés sur des cacolets ou par des mulets vers les villages et les bourgs les plus rapprochés, où couvents, églises, maisons, places publiques, rues étaient convertis en ambulance provisoire. Le transport de ces malheureux leur arrache des cris affreux. Les transports étaient tellement insuffisants qu'il a fallu deux ou trois jours pour évacuer les blessés sur les villes ayant des hôpitaux. A Castiglione, cinq médecins seulement se multipliaient pour appliquer des appareils et faire des pansements jours et nuits. Il y a de l'eau et des vivres, et les blessés meurent de soif et de faim; il y a de la charpie, mais il n'y a pas assez de mains pour l'appliquer. Les blessés sont portés à Brescia sur de lourdes voitures traînées par des bœufs, exposés à l'ardeur du soleil et à la poussière de la route : les femmes des villages intermédiaires pansent leurs plaies, en changent la charpie et leur donnent à boire. Ce n'est qu'à Brescia qu'ils trouvent les soins nécessaires. Et pourtant, d'après M. Chenu, on trouve près de 1,000 projectiles, gros et petits, lancés dans une bataille par homme tué ou blessé. D'un autre côté, Montesquieu dit que la perte réelle soufferte dans une bataille, c'est-à-dire la mort de quelques milliers d'hommes, n'est pas aussi funeste à l'État que son mal d'opinion ou le découragement qui l'empêche d'user des forces que la fortune lui a laissées.

Les *peintres de batailles* sont, à proprement parler, des peintres d'histoire, et cependant on les a souvent classés parmi les peintres de genre; cela vient sans doute de ce qu'il y a deux manières de peindre les batailles : l'une est de chercher dans une mêlée un épisode présentant un véritable intérêt à l'imagination, à l'esprit, au cœur; de sorte que, tout en laissant voir que dans le lointain il y a une masse immense de combattants, on n'est véritablement ému que par une scène qui se passe sur une superficie de quelques mètres, et à laquelle une vingtaine de personnes au plus prennent réellement part; l'autre manière est d'offrir à l'œil la vue exacte d'un terrain de plusieurs kilomètres, sur laquelle on place de grandes lignes de combattants formées suivant les règles de la stratégie et permettant de se rendre compte de la position occupée par les différents corps qui prennent part à l'action générale. Les peintres anciens avaient une autre méthode, et nous en trouvons

un indice dans une des batailles que Jules Romain peignit au Vatican, d'après le dessin de Raphaël, son maître : c'est celle qui représente la défaite de Maxence par Constantin.

Parmi les peintres qui ont traité le plus souvent des batailles, on doit citer de préférence : dans l'école d'Italie, Antoine Tempesta ; Michel-Ange Cerquozzi, qui a reçu le nom de *Michel-Ange des Batailles ;* Aniel Falcone ; Salvator Rosa ; Antoine Calza, élève du peintre français Jacques Courtois, qui eut aussi pour élève Ange Éverardi ; François Monti et François Simonini; dans les écoles flamande et allemande, Robert Van Hoeke; Henry Verschuring ; Antoine-François Van der Meulen, que la France pourrait revendiquer avec raison, puisqu'il a toujours travaillé à Paris et qu'il a représenté les glorieuses actions des campagnes de Louis XIV ; Jean Van Hugtenburg, Georges-Philippe Rugendas, et Joachim Brich. Enfin l'école française doit citer avec orgueil Charles Lebrun ; Jacques Courtois, dit *le Bourguignon ;* les Parocel ; Casanova ; Van Blarenbourg ; Bagetti ; Siméon Fort ; le général Lejeune; Bacler d'Albe ; Carle Vernet ; Gros ; Gérard ; Girodet ; Horace Vernet ; MM. Philippoteau, Raffet, Pils, Yvon, Bellangé et Lami.

BATAILLON. Ce mot exprima d'abord une troupe montant à 8 ou 10,000 hommes et formant une grande subdivision d'*exercite*, c'est-à-dire d'armée agissante. Chez les nations modernes, un bataillon est en général une portion de régiment ; cependant il y a des corps qui sont formés par bataillons distincts, comme les chasseurs à pied. Ils sont, en général, une association de compagnies. Le bataillon est sous les ordres d'un officier supérieur, auquel on donne le titre de *chef de bataillon*. L'état-major de chaque bataillon se compose, en outre, d'un adjudant-major, d'un chirugien aide-major, d'un adjudant sous-officier et d'un caporal-tambour. Les bataillons formant un corps à part ont quelquefois de plus un capitaine-major, un trésorier et son adjoint, un officier d'habillement et d'armement et un chirurgien-major. Depuis 1852, la garde nationale est organisée par bataillons indépendants.

BATAILLON CARRÉ. *Voyez* CARRÉ.

BATARDEAU, digue élevée avec des pieux, où s'entrelacent des branchages de saule ou d'osier, où quelquefois s'adaptent des planches, et dont les intervalles sont remplis de terre ou de sable. Le batardeau sert à détourner le cours d'une rivière ou à retenir l'eau dans les fossés d'une fortification.

BATATE. *Voyez* PATATE.

BATAVES, peuple issu des Cattes. Bien avant César, et par suite de troubles intérieurs, ils passèrent le Rhin et s'établirent dans la grande île que ce fleuve contribuait à former, et qui avait pour limites la Meuse, l'Océan et l'embouchure occidentale du Rhin. Outre cette île, et à une époque postérieure, tout le pays situé plus au nord, depuis l'Yssel et le lac Flévus jusqu'à la mer, fut compris dans une acception plus étendue, sous le nom de *Batavia*. La Batavie appartenait à la Gaule Belgique, et plus particulièrement à la partie de cette région appelée par les Romains *Germania secunda*. C'était un pays très-marécageux.

Sous le rapport de la religion, des mœurs, des usages et de l'organisation politique, les Bataves devaient ressembler beaucoup aux Germains, desquels ils tiraient leur origine. Ils étaient braves et exercés surtout à combattre dans l'eau : leurs chefs recoururent plus d'une fois aux inondations pour mieux résister aux Romains. Ils n'avaient point de rois, mais des chefs d'armée élevés sur le pavois par une élection unanime, et des familles plus éminentes que les autres, parce que la gloire des combats passait des ancêtres à leurs descendants. Les Bataves étaient renommés à Rome, par leur haute stature et leur chevelure blonde. Aussi les cosmétiques destinés à teindre en blond les noirs cheveux des Romains s'appelaient-ils *crème batave*.

Sous Auguste et sous Tibère, lorsque Rome songea sérieusement à envahir la Germanie, le pays des Bataves devint la place d'armes des commandants romains. Du reste, ils étaient exempts de tributs et d'impôts, portaient le titre d'amis et d'alliés du peuple romain, et choisissaient eux-mêmes leurs chefs. Après la mort de Néron, le Batave Civilis fut l'âme de cette insurrection gallo-germaine qui, au nom de Vitellius, prit les armes contre Vespasien. Dans la suite, les Francs Saliens s'établirent pour un temps dans l'île des Bataves. Sous les Mérovingiens, les Bataves furent rattachés de nom au royaume

d'Austrasie. Sous les Carlovingiens, les noms anciens disparurent, et tous les pays eurent des ducs ou des comtes. L'île des Bataves fit partie, sous diverses appellations, des Pays-Bas. Lorsque ces contrées secouèrent au seizième siècle le joug de l'Espagne, *Batave* devint synonyme de *Hollandais*. Les Pays-Bas hollandais, conquis en 1798 par les Français, formèrent la *république Batave*, remplacée en 1808 par le royaume de *Hollande*, découpé bientôt en départements français, puis incorporé dans le royaume des Pays-Bas après la chute de l'Empire.

BATAVIA, capitale de l'Inde hollandaise, sur la côte septentrionale de l'île de Java, fut fondée par les Hollandais en 1618. Cette ville atteignit l'apogée de sa splendeur et de sa prospérité vers le milieu du siècle dernier. Au commencement du siècle actuel les Européens l'abandonnèrent peu à peu, et aujourd'hui Batavia se compose d'une vieille ville à bon droit fameuse par l'air insalubre qu'on y respire, et d'une nouvelle ville où sont situés les faubourgs habités en général par les riches Européens. Batavia compte 118,000 habitants. On y voit plusieurs monuments remarquables. Les domaines ruraux des environs ont généralement pour propriétaires des négociants anglais ou chinois, ou encore des indigènes libres. Batavia est le centre du commerce entre les Pays-Bas, l'archipel et l'Asie orientale.

BATEAU, nom commun à différentes embarcations à voiles, à rames ou à vapeur. On classe sous ce titre depuis des navires de la plus petite dimension jusqu'à des vaisseaux de cent cinquante tonneaux. Ils prennent différents noms, suivant leur usage ou leur mode de construction. Chaque pays a ses bateaux particuliers. La Belgique et les canaux du Nord fournissent des *péniches* à fond plat, mesurant 30 à 40 mètres et portant de 180 à 250 tonnes; des canaux du Nord ainsi que de l'Oise et de l'Aisne viennent des bateaux dits *besognes*, du port de 350 à 500 tonnes, et les *barquettes* ou *flûtes* de 40 à 80 tonneaux, embarcations supplémentaires qui servent à alléger les besognes dans les bas-fonds; la basse Seine et l'Eure fournissent les *chalands pontés*, à fond plat, à coupe d'avant et d'arrière arrondie, jaugeant de 250 à 350 tonnes. On voit encore sur la Seine, provenant de diverses sources, les *bateaux marnais*, de 180 à 300 tonneaux; les *lavandières*, de 170 à 350 tonneaux, les *toues*, la *toue-sapine* ou *sapinière*, de 80 à 110 tonneaux; la *toue chenière*, de 50 à 200 tonneaux; la *toue de déchirage*, la *toue bourguignonne* ou *bordelaise*, de 30 à 50 tonneaux. Elles servent au transport des bois et charbons. Les *margotas* sont spécialement affectées aux travaux des ports, remblais, draguages, barrages. Parmi les embarcations de plaisance, les plus usitées sont : le *bachot*, la *galoupille*, la *chaloupe*, le *canot*, la *yole*, le *youyou*, la *pirogue*, le *skif* ou *canot voilier*, les *péniches*, canots légers bordés à clin et portant six ou huit avirons; les *sloops*, espèces de cutters à un mât et à beaupré horizontal; et enfin les *océans*, petits bateaux de 2 mètres de longueur et de 50 centimètres de largeur, très-périlleux et qu'on a été forcé d'interdire.

Les *bateaux bœufs* sont des embarcations des côtes de Provence, du port de 60 à 80 tonneaux, à un mât qui grée des voiles latines. On les nomme ainsi parce qu'ils font la pêche attelés deux ensemble aux extrémités du filet ou de la drague.

Il est inutile d'expliquer l'usage des *bateaux pêcheurs*. Les Anglais ont imaginé des *bateaux-viviers* qui consistent en une caisse ou *puits*, situé au centre de gravité du bateau, s'élevant au-dessus du niveau de l'eau; ce puits, bien fermé sur les côtés, reçoit l'eau par une infinité de petits trous percés au fond du bateau même. Le poisson est jeté dans le puits, dont il ne peut s'échapper, quoiqu'il soit dans l'eau. Il résulte encore de cet arrangement un avantage très-important pour le bateau : il peut porter aussi facilement la voile que s'il avait du lest. Ils servent aussi à la conservation du homard et de la langouste.

Le bois ne sert pas seul à la construction des bateaux. On en fait en tôle, en cuir, etc. On a même imaginé d'en établir en fil de fer et en ciment hydraulique, qui seraient, dit-on, très-solides, imperméables, et d'une grande stabilité à l'aide d'un lest de fer placé sous la carcasse et faisant partie intégrante de l'embarcation.

Les *bateaux plongeurs* sont munis d'appareils qui les font descendre dans l'eau, et permettent de travailler sous l'élément liquide. On en fait maintenant qui sont munis d'une sorte de puits qui peut s'allonger et d'où l'on chasse l'eau au moyen

de l'air comprimé. On a employé un de ces bateaux aux travaux hydrauliques exécutés dans la Seine, notamment pour le dérochement d'anciennes piles de pont. Ce bateau présentait à sa partie antérieure une large ouverture que surmontait une chambre spacieuse en tôle et dans laquelle une machine à vapeur introduisait de l'air, qui, par sa compression, refoulait l'eau avec une telle force que les ouvriers placés sous la cloche pouvaient travailler à sec au fond de l'eau.

Les anciens ne paraissent pas avoir connu l'art de naviguer sous les eaux au moyen de *bateaux sous-marins*. Les premières recherches sur ce sujet ne remontent guère qu'au seizième siècle de l'ère chrétienne. Morhof nous a laissé la description d'un bateau de ce genre construit par le physicien allemand Sturmius. Vilkins vante comme une précieuse invention un vaisseau sous-marin de Cornélius van Drebbel, mécanicien hollandais, que le roi Jacques Ier avait appelé à la cour d'Angleterre. On a aussi quelques renseignements sur des essais faits en France pendant le dix-huitième siècle. Mais l'Américain Bushnell est le premier qui ait conduit cette invention à un degré de perfection assez avancé pour qu'on ait pu en attendre quelques services. En 1787 il proposa à Jefferson, alors ambassadeur des États-Unis en France, de détruire, au moyen de bateaux sous-marins, toutes les flottes anglaises. Pour ne laisser aucun doute sur la valeur de son offre, il attaqua et fit sauter quelques petites embarcations en conduisant auprès d'elles un magasin à poudre. On reconnut toutefois que ce bâtiment n'était pas assez maître de ses mouvements. Fulton renouvela la même proposition en 1800. Son appareil, qu'il avait nommé *bateau poisson* ou *nautile*, était bien supérieur à celui de Bushnell; il en fit l'essai à Rouen et au Havre, où il resta vingt minutes sous l'eau et parcourut quelques centaines de toises. Bonaparte, alors premier consul, qui avait fait les frais de ces expériences, ne trouva pas le procédé assez sûr. A la même époque, l'ingénieur Hodgman faisait sur les côtes d'Angleterre un quart de mille sous l'eau dans un navire sous-marin, sans qu'on paraisse avoir donné plus de suite à ses expériences. Citons en passant les efforts incomplets de M. Klinger de Breslau vers 1807. En 1810 MM. Coëssin, du Havre, firent, en présence de commissaires du gouvernement, des expériences sur une grande échelle, au moyen d'un nautile qui pouvait contenir neuf personnes. Plus tard, les journaux parlèrent des essais de MM. de Castera à Bordeaux, et Lemaire d'Angerville auprès de Rochefort. Le contrebandier Johnson construisit un bateau plongeur pour enlever Napoléon de Sainte-Hélène, projet qui n'eut pas de suite. En 1846, le docteur Payerne a essayé à Paris un nouveau bateau sous-marin, qui fonctionna plus tard à Cherbourg pour l'extraction de la roche. En 1864, des essais d'un bateau sous-marin, dû au capitaine de vaisseau Bourgois ont parfaitement réussi à Rochefort.

On appelle *bateaux de sauvetage* (en anglais *life-boat*) des petits canots destinés à se porter au secours des navires en perdition sur les côtes. L'Angleterre compte un certain nombre de stations pourvues de ces bateaux par une société organisée à cet effet. En France une société s'est formée en 1865 pour doter nos côtes de pareils moyens de sauvetage.

BATEAU À VAPEUR. L'application des machines à vapeur à la navigation est d'une telle importance qu'on ne doit pas s'étonner de voir différents peuples s'en disputer la priorité. Les Américains du Nord attribuent cette invention à Fulton; les Anglais opposent les écrits, fort antérieurs, de Jonathan Hull et de Patrick Miller. M. Arago l'a revendiquée pour la France. « L'ouvrage de Jonathan Hull, dit-il, est de 1737. Il renferme : 1° la figure et la description de deux roues à palettes placées sur l'arrière du bâtiment : l'auteur voulait substituer ces roues aux rames ordinaires; 2° la proposition de faire tourner les axes des roues à l'aide de la machine de Newcomen, alors bien connue, mais employée seulement, d'après les propres expressions de Hull, pour élever de l'eau à l'aide du feu. L'ouvrage de Patrick Miller parut à Édimbourg en 1787. On y trouve aussi la description des roues à palettes, considérées comme moyen de faire avancer les bateaux dans les canaux, et l'indication des essais auxquels l'auteur s'était livré pour faire tourner ces roues convenablement. Voilà tout ce que les critiques anglais ont rapporté de plus précis et de plus ancien dans les discussions qu'ils ont eues avec

leurs antagonistes d'Amérique. L'ouvrage de Papin (le Recueil de 1695) renferme *textuellement* ce qui suit : « Il se« rait trop long de rapporter ici de quelle « manière cette invention (celle de la ma« chine à vapeur atmosphérique) se pour« rait appliquer à tirer l'eau des mines, « à jeter des bombes, à *ramer contre le* « *vent*... Je ne puis pourtant m'empê« cher de remarquer combien cette force « serait préférable à celle des galériens « pour aller vite en mer. » Suit la critique des moteurs animés, qui occupent, selon l'auteur, un grand espace et consomment beaucoup, lors même qu'ils ne travaillent pas. Il remarque que ses tuyaux (ses corps de pompe) seraient moins embarrassants ; « mais, comme ils ne pour« raient pas, dit-il, commodément faire « jouer des rames ordinaires, il faudrait « employer des rames tournantes. » Papin rapporte qu'il a vu de semblables rames attachées à un essieu sur une barque du prince Robert, et que des chevaux les faisaient tourner. Papin a donc proposé, dans un ouvrage imprimé, de faire marcher les navires à l'aide de la machine à vapeur, quarante-deux ans avant Jonathan Hull, qui est regardé en Angleterre comme l'inventeur. » Papin s'était en outre occupé de la transformation du mouvement rectiligne du piston en un mouvement de rotation continue, et le procédé qu'il indique n'est pas aussi défectueux qu'on pourrait le croire. Quant à la substitution des roues à palettes aux rames ordinaires, elle ne lui appartient pas plus qu'à Jonathan, leur emploi dans l'art nautique étant bien plus ancien.

Une correspondance de Papin avec Leibniz, retrouvée en 1852 par M. Kuhlmann, prouve que Papin exécuta son invention de bateau à vapeur, et l'essaya sur la Fulda. L'essai réussit, en présence de l'électeur de Hesse, ainsi que Papin le constate dans une lettre du 15 septembre 1707. Mais quelques difficultés avec de puissants personnages de cette petite cour poussèrent l'inventeur à quitter ce pays. Il voulut se rendre à Londres pour montrer son bateau. Pour cela il devait descendre à Brême, où il comptait s'embarquer pour Londres sur un bâtiment qui prendrait le sien en remorque. Pour aller à Brême il fallait passer par le Weser, et les mariniers de ce fleuve, qui avaient un privilége, détruisirent sa machine.

D'après Arago, « Perrier est le premier qui, en 1775, ait construit un bateau à vapeur. Des essais sur une plus grande échelle furent faits en 1778, à Baume-les-Dames, par le marquis de Jouffroy. En 1781, ce dernier, passant de l'expérience à l'exécution, établit réellement sur la Saône un grand bateau du même genre, qui n'avait pas moins de 46 mètres de long, avec $4^{m},5$ de large. Les essais faits en Angleterre par Miller, lord Stanhope et Symington sont d'une date bien postérieure (les premiers doivent être rapportés à l'année 1791 ; ceux de lord Stanhope, à 1795, et l'expérience faite par Symington dans un canal d'Écosse, à l'année 1801). Quant aux tentatives de Livington et Fulton à Paris, n'étant que de 1803, elles pourraient d'autant moins donner des titres à l'invention que Fulton avait eu en Angleterre une connaissance détaillée des essais de Miller et Symington, et que plusieurs de ses compatriotes, Fitch entre autres, s'étaient livrés sur cet objet à des expériences publiques dès l'année 1786. Disons toutefois que le premier bateau à vapeur auquel on n'ait pas renoncé après l'avoir essayé, que le premier qui ait été appliqué au transport des hommes et des marchandises, est celui que Fulton construisit à New-York en 1807, et qui fit le voyage de cette ville à Albany. »

Il est certain que Fulton fit un essai de bateau à vapeur qui réussit sur la Seine, le 9 août 1803, en présence de membres de l'Académie des Sciences, et que Napoléon, fatigué des dépenses qu'il avait faites pour la navigation sous-marine, ne voulut pas en entendre parler. La prétendue lettre de Napoléon Ier, datée de son camp de Boulogne, le 21 juillet 1804, adressée à son ministre de l'intérieur M. de Champagny (lequel, par parenthèse, ne fut nommé ministre que le 8 août et ne prit son poste que le 4 novembre), est tout bonnement apocryphe. L'Académie des Sciences ne fut pas consultée par le gouvernement et ne s'occupa pas pour son compte de l'essai de Fulton. D'ailleurs, Fulton ne pensait pas à ce moment que son bateau pût tenir la mer, et on ne pouvait guère se procurer de machines à vapeur qu'en Angleterre. Les offres de l'Amérique le poussèrent bientôt à retourner dans son pays.

M. Pierre Margry a publié de curieuses

recherches sur les prédécesseurs de Fulton aux États-Unis. Il montre que dans l'été de 1787 Fitch avait fait sur la Delaware, en présence de Washington et de Franklin, qui étaient à bord, l'essai d'un bateau à vapeur qui marchait au moyen de rames. Vers la même époque Rumsey faisait sur le Potomac l'essai d'un bateau à vapeur fondé sur un principe indiqué par Bernoulli, et qui consistait dans le refoulement de l'eau sous la quille par un jet de vapeur. En 1803 un Français, Louis de Valcourt, associé au capitaine Mac-Keaver, fit construire à la Nouvelle-Orléans, par le mécanicien Olivier Evans, une machine à vapeur à l'aide de laquelle ils espéraient faire remonter le Missisipi à un bateau. Il fallut deux ans pour faire la machine, un an pour la monter; le bateau s'engrava et une tempête le détruisit. Evans appliqua le premier aux machines à vapeur destinées à la navigation le principe de la double ou triple pression.

Dès que Fulton, employant une machine à vapeur de la force de vingt chevaux, construite par Watt et Poulton, eut franchi avec une vitesse de quatre milles à l'heure la distance de New-York à Albany, on vit des associations opulentes se former et trouver dans l'exploitation de ce nouveau mode de transport des bénéfices considérables. L'union entre les divers États s'en trouva resserrée. Des nations entières allèrent s'établir sur le bord des fleuves, fondèrent des villes, défrichèrent de vastes terrains, et il est hors de doute que la culture des districts de l'Ohio, du Missouri, de l'Illinois et d'Indiana a été, par cette invention, avancée de plus d'un siècle.

La navigation à vapeur, découverte en Europe, avait été se naturaliser en Amérique. Elle revint en 1811 prendre pied en Angleterre. Le premier, M. Bell construisit un bateau à vapeur qui navigua sur la Clyde avec succès. En peu d'années on vit des bateaux à vapeur sillonner tous les grands cours d'eau du pays; toutefois ce n'est qu'en 1818 qu'ils commencèrent à s'aventurer en mer. Comme on reconnut qu'ils étaient à l'épreuve des plus gros temps, un système régulier de paquebots fut bientôt établi, non-seulement entre tous les points importants des côtes britanniques, mais encore avec les principaux ports de la mer d'Allemagne, de la Baltique, et de l'océan européen. Ils parcourent aujourd'hui tout l'univers.

Le premier bateau à vapeur qui entreprit la traversée entre l'ancien et le nouveau continent est le steamer américain le *Savannah*, du port de 300 tonneaux. Il partit de Savannah le 26 mai 1819 et arriva à Liverpool après une traversée de 25 jours suivant quelques témoignages, de 18 jours selon d'autres. Sa machine ne fonctionna que pendant un tiers environ du voyage. Au milieu de l'Atlantique, dans la crainte de manquer de combustible, on démonta ses roues et on alla à voiles, profitant d'un vent favorable; à l'approche de la côte anglaise on rétablit l'appareil et le voyage s'acheva à la vapeur. Le *Savannah* causa en Angleterre une surprise et une admiration sans bornes; on le prit d'abord pour un navire incendié et on détacha des chaloupes pour aller à son secours. Le capitaine fut fêté et le bâtiment visité avec une curiosité extrême. De Liverpool il se rendit dans la Baltique, et il excita à Cronstadt la même admiration; à Saint-Pétersbourg, il fut visité par l'empereur Alexandre Ier, qui fit cadeau à son capitaine de deux magnifiques chaînes en fer forgées dans les arsenaux de la Russie. Une de ces chaînes est encore conservée à Savannah comme souvenir du voyage de ce navire. Ce ne fut que dix-neuf ans plus tard, en 1838, que les premiers steamers anglais traversèrent l'Atlantique; ce furent le *Sirius* et le *Great-Western*, qui partis, le premier de Cork, et le second de Bristol, arrivèrent à New-York à quelques heures de distance. Le *Sirius* avait effectué la traversée en 18 jours et le *Great-Western* en 15. Maintenant les paquebots transatlantiques français font le voyage en dix jours, de Brest à New-York. En 1824, un bateau à vapeur anglais, de 500 tonneaux, et pourvu de deux machines de 50 chevaux chacune, fit avec succès la traversée de Falmouth à Table-Bay, cap de Bonne-Espérance. Le voyage dura 57 jours, et, comme pour le *Savannah*, on se servit alternativement de la voile et de la vapeur.

L'Angleterre a la première fait construire des bateaux à vapeur de dimensions gigantesques, comme le *Great-Britain* et le *Great-Eastern*. Jusqu'ici ces bâtiments n'ont pas répondu à l'espoir qu'on en avait conçu. S'ils transportent un fret énorme, ils coûtent excessivement

cher à construire, et aucun port n'est bâti pour les recevoir. On espérait que par leur masse ils se comporteraient mieux à la mer, mais on frémit en songeant à la gravité du désastre que leur perte peut occasionner.

Ce fut encore le marquis de Jouffroy qui songea le premier à établir un service régulier de bateaux à vapeur en France, sur la Seine. Rentré avec les Bourbons en 1815, il obtint une concession; un bateau à vapeur, nommé *le Charles-Philippe*, en l'honneur du comte d'Artois, et construit au Petit-Bercy, fut lancé solennellement le 20 août 1816, pendant les fêtes qui suivirent le mariage du duc de Berry. Une concurrence s'éleva et les deux compagnies se ruinèrent. Jouffroy employait le système des roues palmées; la compagnie rivale, sous la raison Pajol, fit venir tout simplement un bateau de Londres. Le capitaine Andriel alla acheter un petit bâtiment nommé le *Margery*, qu'il appela *l'Élise*, et partit de Londres, le 9 mars 1816, avec dix hommes d'équipage, y compris le mécanicien et le chauffeur. Après une épouvantable traversée, il arriva à Paris le 28, et vint saluer d'une salve d'artillerie Louis XVIII accoudé à une fenêtre des Tuileries. Le 10 avril *l'Élise* commença un service régulier entre Paris et Elbeuf; mais l'entreprise s'arrêta bientôt, et *l'Élise* retourna en Angleterre. En 1820, un constructeur anglais, Steel, lança sur la Seine, entre Elbeuf et Rouen, un petit bateau à vapeur selon le système Jouffroy. L'année suivante, une compagnie anglaise amena en France deux bateaux à vapeur en fer, qui firent le service de transport sur la Seine. Peu après, deux autres bateaux semblables sortaient des ateliers établis à Charenton par Manby : leurs moteurs étaient des machines à vapeur oscillantes et à haute pression construites par M. Cavé. De 1825 à 1830, des services réguliers de bateaux à vapeur pour le remorquage et le transport des marchandises s'organisèrent sur nos principales rivières et dans nos grands ports de mer. En 1827, M. Cavé construisit le premier bâtiment à vapeur qui ait été fait en France pour prendre la mer; il était à roues articulées et sa machine était de la force de 60 chevaux. Le second fut construit en 1828, et servait de remorqueur au Havre. En 1829, une machine construite par Steel fit explosion sur le Rhône à son voyage d'essai. Il y eut un grand nombre de victimes, plusieurs personnages importants de la ville de Lyon y perdirent la vie, ainsi que Steel lui-même, qui avait déjà eu une jambe emportée par l'explosion d'une chaudière en Angleterre. Ce malheur ralentit l'essor que prenait la navigation à vapeur. Cependant son souvenir s'effaça, et les grands fleuves furent sillonnés de bateaux à vapeur. C'est vers 1830 que la Loire, la Garonne et la Seine eurent leurs premiers bateaux à vapeur pour le service des voyageurs. En 1835, le nombre des bateaux à vapeur doublait sur la Saône, et en même temps ces véhicules acquéraient une vitesse double de celle qu'ils avaient auparavant. En 1837, M. Cavé construisait sur le haut Rhin *les Aigles* et sur la basse Seine *les Dorades*. Tous ces bateaux ne purent résister à la concurrence des chemins de fer; quelques-uns firent pourtant toujours le service de Paris à Saint-Cloud, l'été et le dimanche. Des bateaux à hélice portent directement des marchandises de Paris à Londres sans transbordement. Au moment de l'Exposition de 1867, une compagnie établit avec succès un service de bateaux-omnibus dans la traversée de Paris, comme il y en a à Lyon. Les nouveaux toueurs à chaîne noyée ont enlevé le service du remorquage aux bateaux à vapeur ordinaires.

Les bateaux à vapeur ont changé les conditions de la guerre maritime. Les gros temps n'arrêtent plus les escadres, qui peuvent toujours sortir des ports, et en peu de temps une flotte à vapeur peut porter sur un point donné de nombreux corps de troupes de débarquement. Quelques navires à vapeur remorquent facilement les bâtiments à voiles à leur poste de combat, quelque temps qu'il fasse, et doublent ainsi leurs forces. Cependant les bâtiments à vapeur, encombrés de charbon, embarrassés de leur machine, trop facilement mis hors d'état de tenir la mer par la rupture de leur cheminée ou de leurs roues exposées aux coups de canon, étaient moins propres que les bâtiments à voiles au combat naval, et les flottes des grandes puissances maritimes ont gardé ces deux sortes de bâtiments. Bien plus, on pourvut les bâtiments à vapeur d'un gréement à voiles, et l'on obtint des bâtiments mixtes; mais l'emploi de l'hélice,

en mettant le moteur sous la ligne de flottaison, à l'abri du canon, donna une nouvelle importance aux navires à vapeur. Pour les faire servir au combat, on imagina enfin de les couvrir d'une épaisse cuirasse à l'épreuve du boulet.

La loi du 21-26 juillet 1856 règle les conditions auxquelles sont soumises la conduite des bateaux à vapeur et la direction des appareils à vapeur placés sur ces bateaux ; elle édicte les peines dont se rendent passibles les propriétaires, capitaines, conducteurs et chauffeurs en contrevenant aux règlements prescrits.

L. LOUVET.

BATELEUR, celui qui fait des tours de passe-passe, qui monte sur les tréteaux dans les places publiques, ou qui fait le bouffon en société. Les bateleurs ne pouvaient servir dans les armées romaines.

BATH, l'une des plus belles cités du midi de l'Angleterre, chef-lieu du comté de Somerset, sur les bords de l'Avon, avec 54,240 habitants, est surtout célèbre par ses eaux thermales. Les maisons en sont toutes construites avec un beau marbre blanc que fournissent des carrières voisines. Sa cathédrale, commencée en 1495, est un des plus admirables monuments gothiques que possède l'Angleterre. Les eaux thermales, auxquelles la ville de Bath doit son existence et sa prospérité, étaient déjà en usage avant l'arrivée des légions romaines en Bretagne. Les Romains y établirent des bains magnifiques, dont il reste encore une foule de débris. En 1750, on construisit de nouvelles salles de réunion; en 1771, plusieurs salles de bal. Les eaux de Bath sont ferrugineuses et salines : elles sont souveraines contre la goutte, les douleurs rhumatismales, les maladies du foie et de l'estomac, contre les scrofules, la chlorose et l'hypocondrie.

BATHYLLE, poëte latin des plus médiocres, qui osa se dire l'auteur de vers latins qui avaient été affichés la nuit à la porte du palais d'Auguste. Le lendemain on trouva ces vers suivis de quatre hémistiches commençant tous par ces mots : *Sic vos non vobis* (Ainsi ce n'est pas pour vous). Bathylle ne put en achever le sens, et Virgile, en les complétant, fit voir qu'il était aussi l'auteur des premiers.

BATIGNOLLES-MONCEAUX. Cette ancienne commune de la banlieue de Paris annexée depuis 1860 à la capitale, dont elle forme avec les Ternes le 17e arrondissement municipal, avait en 1856, 44,094 habitants. Elle possède un beau square sur l'ancienne place des fêtes. Vers 1820 Batignolles et Monceaux, annexes de la commune de Clichy, consistaient chacun dans un amas de quelques maisons hors barrière et aux environs du parc de Monceaux. Quelques mois avant la révolution de Juillet, une ordonnance royale réunit Batignolles et Monceaux en une commune distincte.

BATILDE ou BATHILDE (Sainte), femme de Clovis II, d'origine anglo-saxonne, mourut en 680. D'abord esclave d'un seigneur danois, elle fut achetée à vil prix par Archambaud, qui la fit épouser à Clovis II. Ce prince étant mort fort jeune, Batilde devint régente du royaume. Elle gouverna avec sagesse pendant la minorité orageuse de Clotaire III, son fils, et mourut à l'abbaye de Chelles, qu'elle avait restaurée. Elle avait aussi fondé l'abbaye de Corbie.

BATISTE, toile blanche, très-fine et très-serrée. On emploie pour la tisser le lin le plus fin et le plus blanc, qu'on appelle *ramé*, et qui vient particulièrement dans le Hainaut français. Vers le treizième siècle, Baptiste Chambrai mit en usage cette sorte de toile, qu'il fabriqua le premier. C'est d'après lui qu'on lui donnait aussi le nom de *toile de Chambrai*. D'autres croient que le nom de *batiste* lui a été donné par analogie avec une toile très-blanche et très-fine qui vient des Indes, et qu'on désigne sous le nom de *bastas*. En 1861, la ville de Cambrai a élevé une statue en pied à Baptiste Chambrai, dans le jardin de l'Esplanade.

BATNA (mot arabe qui signifie *bivac*), ville de l'Algérie, centre de notre domination dans les monts Aurès, chef-lieu d'une subdivision militaire, dans la province de Constantine, a été fondée en 1844 dans un désert et constituée comme foyer de population coloniale par décret du 12 décembre 1848, sous le nom de *Nouvelle-Lambèse;* mais ce nom n'a pu prévaloir. Elle comptait en 1861 5,611 habitants. Batna comprend le village de *Lambèse* (*Lambessa*), où l'on trouve des ruines romaines. Elle a été pourvue d'eau de sources découvertes aux environs. Elle est entourée de forêts.

BATON, morceau de bois long, rond, maniable et portatif. Les anciens philosophes portaient habituellement un bâton

et une besace, comme les pèlerins. Le bâton est une arme naturelle, offensive et défensive; les bâtons ferrés ou durcis au feu, autrement nommés *pieux*, ont joué longtemps un rôle dans les anciennes guerres. Le bâton fut souvent aussi, et chez différents peuples, une marque de commandement et l'attribut d'une dignité ou d'un emploi. Autrefois ceux qui enseignaient ou expliquaient Homère avaient un bâton *rouge* quand ils interprétaient l'*Iliade*, et un bâton *jaune* quand il s'agissait de l'*Odyssée*. Tout personnage important dans l'antiquité portait à sa main un bâton ou sceptre. Chez les Babyloniens, personne ne sortait sans un bâton au haut duquel il y avait en relief quelque figure, car il n'était point permis de porter de bâtons simples et nus. Cet usage, très-expressément marqué dans l'Écriture sainte, était établi chez tous les anciens peuples, et il s'y est perpétué pendant fort longtemps. Homère ne parle ni de couronnes ni de diadèmes, mais il n'oublie pas le sceptre ou le bâton de distinction. La marque d'une dignité se faisait par la transmission d'une baguette ou d'un bâton, donné par le peuple ou le prince; à Rome celui du consul était d'ivoire, celui du préteur était d'or. Les Lacédémoniens donnaient aux bâtons portés par leurs généraux le nom de *skitale;* le bâton d'un ambassadeur s'appelait *caducée*. Les monarques français portaient autrefois le sceptre d'une main et le bâton de l'autre. Ce bâton était revêtu d'une lame d'or à laquelle on substitua la *main de justice* au commencement du quatorzième siècle. Les évêques et les abbés prirent aussi cette marque de distinction; mais ils terminèrent leur *bâton pastoral* par un bec recourbé, ce qui forme la *crosse*, toujours regardée comme signe de puissance. C'était aussi la forme du bâton augural dont les augures se servaient chez les anciens pour partager le ciel afin de faire leurs observations, et qu'on retrouve sur plusieurs médailles.

Dans le blason, le *bâton* est une espèce de bande qui n'a que le tiers de sa largeur ordinaire, ou la moitié d'un cotice. On le dit *brochant sur le tout* quand il porte sur d'autres pièces ou sur différentes parties de l'écu; et quand il est raccourci et vraiment alaisé (arrêté), on l'appelle *péri en bande*, ou absolument *péri*, et *péri en barre*. Le bâton *péri en bande* est de droite à gauche; le bâton *péri en barre*, de gauche à droite.

L'origine du *bâton de maréchal* remonte aux investitures symboliques du moyen âge. Quand le maréchalat, qui d'abord fut un emploi domestique, devint un office militaire, ce qui paraît avoir eu lieu sous Philippe-Auguste, le roi, en signe de la prééminence qu'il lui donnait sur ses troupes, remit son bâton entre les mains du maréchal; car le bâton, signe du commandement, était, comme le sceptre, un attribut du prince. Le bâton de maréchal, long de 5 décimètres et d'un diamètre de 45 millimètres, était sous l'Empire recouvert de velours de soie bleu d'azur et orné de vingt abeilles d'or, rangées en quinconce. Sous la Restauration on remplaça les abeilles par vingt fleurs de lis; sous Louis-Philippe celles-ci firent place à des étoiles, et depuis 1852 on est revenu aux abeilles. Chacune des extrémités du bâton est garnie d'une calotte en vermeil. L'une est empreinte de l'écusson des armes de France, l'autre porte en ciselure le cartel armorié du maréchal. Deux bâtons croisés distinguent l'épaulette du maréchal : dans ses armoiries, il les porte en sautoir, passés sous l'écusson.

Le *bâton de mesure* est un bâton fort court, ou même un rouleau de papier, dont le chef d'orchestre se sert dans les très-grandes réunions musicales, pour régler le mouvement et marquer la mesure et les temps.

En botanique, on donne le nom de *bâton d'or* à une variété remarquable de la giroflée jaune, dont la tige principale est forte, très-élevée, peu rameuse, et garnie dans presque toute sa longueur de fleurs très-odorantes, d'un jaune aurore ou tirant sur le brun. Le *bâton de Jacob* est un asphodèle dont les fleurs d'un beau jaune d'or se succèdent pendant longtemps autour d'une tige droite et bien faite : en Sicile on mange les tiges naissantes de cet asphodèle comme celles de l'asperge, dont elles ont la saveur. Le *bâton royal* est une autre espèce d'asphodèle dont les fleurs sont blanches.

BATONNIER, chef de l'ordre des avocats. Cette dénomination provient de ce qu'aux processions d'une confrérie que les clercs du Palais avaient établie en 1342, le doyen ou le chef de l'ordre portait une bannière à laquelle était attachée l'image de saint Nicolas. La participation des avo-

cats à cette confrérie a cessé en 1782. L'ordonnance royale du 10 septembre 1817 a donné la qualification de *président* au chef de l'ordre des avocats aux conseils et à la Cour de cassation. Le bâtonnier préside le conseil de discipline, nommé par tous les avocats inscrits au tableau : il est choisi par ce conseil. Sous Louis-Philippe, il était élu par tous les avocats.

BATRACIENS, ordre de la classe des reptiles, dont le genre grenouille fait partie, et qui renferme des animaux à peau dépourvue de poils, de plumes ou d'écailles, recouverte seulement d'une couche de mucus, à cœur formé d'une seule oreillette et d'un seul ventricule. L'ordre des batraciens, divisé en trois sous-ordres (*péromèles*, *anoures*, *urodèles*), renferme les neuf genres : *rainette*, *grenouille*, *pipa*, *crapaud*, *triton*, *salamandre*, *protée*, *sirène* et *cécilie*. Ce que ces animaux offrent de plus remarquable, c'est la métamorphose qu'ils subissent peu après leur naissance, et qui non-seulement change souvent toute leur forme, mais aussi modifie considérablement leur manière de vivre. Dans leur premier âge, en effet, ils vivent dans l'eau, et respirent, comme les poissons, par des branchies placées sur les côtés du cou; ils nagent avec leur queue, et n'ont pas de membres; peu à peu leurs poumons se développent; alors les branchies se flétrissent progressivement et finissent par tomber, au moins dans la plupart des espèces; la plupart, de même, prennent quatre membres qui leur poussent peu à peu; d'autres n'en aquièrent que deux, ce sont les sirènes; d'autres n'en ont jamais aucun, ce sont les cécilies, longtemps classées parmi les serpents, mais qui, ayant des branchies dans leur premier âge, appartiennent à l'ordre des batraciens. DÉMEZIL.

BATTAGE, action de séparer le grain de l'épi. Le fléau est la machine le plus généralement employée dans le nord. Avec un fléau un batteur peut battre en un jour 90 gerbes de froment, 108 gerbes d'avoine, ou 154 gerbes d'orge. Dans le midi le battage se pratique à l'aide d'un gros rouleau cannelé, ou au moyen de chevaux et de bœufs que l'on fait trépigner sur les gerbes étendues en plein air : c'est ce qu'on appelle *dépiquage*.

Pour le chanvre et le seigle, dont on veut ménager les pailles, on sépare la graine en frappant l'extrémité des tiges contre le bord d'un tonneau fixé au sol, dans lequel les graines tombent en se détachant. Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et la plupart des plantes fourragères et des légumineuses à siliques se battent au fléau, avec quelque différence dans l'arrangement des gerbes ou des bottes. Le trèfle sous le fléau ne donne que les gousses, qu'il faut soumettre à la pression d'une meule de moulin à cidre, ou placer entre deux grandes râpes, dont une reçoit un mouvement de va-et-vient. La navette, la moutarde, le colza, la cameline et les autres plantes à graines plus tendres que le froment se battent ordinairement à la *baguette*.

On emploie encore au battage des machines de divers genres, surtout en Angleterre. La machine la plus estimée est celle d'Andrew Meikle, qui opère le battage par la révolution d'un tambour cylindrique, sur lequel sont attachés des battoirs; le cylindre est mis en mouvement par l'eau, la vapeur ou un manége. Au-dessus de ce cylindre, on place de grandes ailes, qui sont mises en mouvement par le même moteur, et tournent avec une telle rapidité que le grain battu, les menues pailles, etc., sont jetés plus ou moins loin, selon leur pesanteur. On se sert aussi de machines portatives dans les petites fermes; un cheval, un bœuf, l'eau, le vent, peuvent les mettre en mouvement.

Aux États-Unis on se sert pour battre le grain de machines composées d'un cylindre complet ou partiel, armé de dents évoluant dans l'intérieur d'un autre cylindre creux et triturant l'épi et la paille engagés entre les deux. Dans l'une de ces machines le cylindre intérieur est complet; dans une autre il se résume aux arêtes de quatre ailes; dans une autre il se réduit à huit tringles rondes en fer munies chacune de cinq dents, et dans celle-ci le cylindre extérieur est lui-même à jour et représenté par onze autres tringles pareilles; dans une dernière, quatre ailes intérieures évoluent sur leur axe, et le cylindre enveloppant est intérieurement cannelé. Toutes ces machines font une rapide besogne, mais elles brisent la paille.

Au concours de Trappes, en 1855, on avait fait venir six batteurs en grange armés de leurs fléaux : en une demi-heure ils obtinrent 60 litres de blé; la machine

Pitts, des États-Unis, donna dans le même temps 740 litres; la machine Clayton, d'Angleterre, donna 410 litres : ces deux machines criblent et nettoient en même temps le blé. La machine Duvoir, très-répandue dans les environs de Paris et qui offre l'avantage de conserver la paille intacte, donna dans une demi-heure 250 litres.

BATTEMENT, agrément de l'ancien chant français, qui consiste à battre un trille sur une note commencée uniment. Ce qui distingue le *battement* de la *cadence*, c'est que celle-ci commence par la note supérieure à celle sur laquelle elle est marquée, tandis que le battement commence, au contraire, sur la note même où il est marqué.

En termes de danse, on entend par *battements* certains exercices élémentaires consistant dans le mouvement de la jambe qui est en l'air pendant que l'autre supporte le corps.

BATTERIE, massif en terre, ouvrage protecteur destiné à recevoir des bouches à feu et à les abriter du feu de l'ennemi. On donne aussi le nom de *batterie* à plusieurs bouches à feu réunies, soit pour tirer sur des troupes, soit pour détruire les ouvrages et les travaux de l'ennemi : la batterie est dite *permanente* lorsqu'elle est placée derrière un abri; *mobile*, quand elle peut être transportée rapidement partout où les besoins du service l'exigent. On appelle encore *batterie* le personnel destiné à servir ces bouches à feu. Une *batterie*, comme matériel, se compose de 6 pièces en France et en Angleterre. Cependant, dans un siége ou une bataille, quand plusieurs pièces concourent à un même effet, leur ensemble reçoit encore le nom de *batterie*. Une *batterie*, considérée comme un ensemble de personnel, est une unité tactique; on en distingue en France trois espèces : batteries *à cheval*; *montées*, où les servants sont à pied, mais s'asseyent au besoin sur les caissons; et *à pied*, principalement destinées au service des places et des côtes.

BATTERIE FLOTTANTE, navire de guerre, ayant peu de tirant d'eau, peu de hauteur au-dessus de la flottaison, et qui est protégé contre les boulets par une solide armure en fer. Leur origine remonte à la guerre d'Orient et leur invention appartient à l'empereur Napoléon III. Lorsque les flottes alliées partirent pour la mer Noire et la mer Baltique, l'empereur insista pour que les amiraux n'engageassent qu'avec prudence leurs beaux et coûteux vaisseaux, et chercha à créer une véritable flotte de siége. Pour cela il demanda des navires moins coûteux, d'une construction plus facile et plus prompte que les vaisseaux, tirant moins d'eau pour approcher plus près des côtes, montés par un faible équipage, et recouverts d'une armure de fer sur laquelle les boulets creux tirés par les canons Paixhans vinssent se briser. On fit des expériences à Vincennes sur des panneaux couverts d'armures, et les ingénieurs maritimes se mirent ensuite à l'œuvre. Les qualités nautiques durent être sacrifiées à l'objet qu'on se proposait, et l'empereur donna à ce nouvel engin le nom de *batterie flottante*, pour bien indiquer que ce n'est pas un navire fait pour poursuivre et éviter l'ennemi, mais une véritable batterie de siége, pouvant lutter contre des fortifications. La batterie flottante ne reçut qu'une mâture disposée pour être enlevée entièrement au moment de combattre, une machine à vapeur occupant peu de place et faisant mouvoir une hélice devait lui permettre d'aller sans aide prendre la position la plus favorable à l'action de ses pièces. De grosses plaques de fer, façonnées et forgées à l'aide de nos plus puissants outils, recouvrirent la nouvelle batterie comme d'une carapace dont le dessus était à l'épreuve de la bombe. L'empereur s'était empressé de faire part de ses idées au gouvernement anglais. Les épreuves du tir, renouvelées en Angleterre, confirmèrent les résultats obtenus en France. Les deux gouvernements convinrent alors de construire chacun un certain nombre de ces machines.

Les batteries françaises furent mises en chantier dans les ports de l'Océan en septembre 1854 et lancées en mars 1855; en juillet elles étaient prêtes à marcher. Elles étaient destinées à l'attaque de Cronstadt; mais le projet d'attaquer ce port ayant été abandonné, trois seulement des batteries françaises furent expédiées dans la mer Noire; les Anglais en envoyèrent deux à la même destination, mais celles-ci ne rallièrent l'escadre qu'après l'affaire de Kinburn. Les batteries françaises se comportèrent à merveille sous les feux de ce fort. Pas une plaque de ces trois batteries ne fut avariée de manière

à nécessiter le rechange. L'expérience fut donc concluante quant à la solidité des cuirasses; mais au point de vue nautique, cet essai laissait beaucoup à désirer. Ces batteries, qui se comportèrent si bien une fois embossées, gouvernaient mal; il avait fallu les remorquer péniblement pendant toute la traversée et les amener jusque sous le feu.

Déjà en 1782 le général D'Arçon avait voulu réduire Gibraltar à l'aide d'espèces de batteries flottantes. Il avait imaginé de construire des bâtiments à doubles murailles, et remplissait l'intervalle avec du sable mouillé dont il entretenait l'humidité au moyen de pompes. Ses batteries ne durèrent qu'un jour; malgré la supériorité qu'elles semblaient avoir obtenue pendant la première heure de combat, elles perdirent bientôt leur avantage, et le soir elles étaient toutes en feu. En s'occupant de l'amélioration de l'artillerie de marine, le général Paixhans eut aussi l'idée de couvrir les navires d'une cuirasse impénétrable en fer. Dès 1809 il avait fait lui-même des expériences dans le but d'éclairer la question, et en 1825 il proposait dans un de ses ouvrages les données générales d'une batterie flottante; il indiquait l'épaisseur de sept ou huit pouces pour des plaques de revêtement destinées à supporter l'effort des gros calibres, et de quatre pouces pour résister aux plus fortes pièces alors en usage dans les opérations par terre. Or, c'est quatre pouces d'épaisseur qu'on a donnés à la carapace des batteries construites en 1854 en France et en Angleterre. Le général Paixhans ne vit pas de batterie flottante; pendant la paix, le corps des ingénieurs de la marine refusa son appui à de pareils bâtiments. Après l'essai des batteries flottantes en Crimée et l'invention des canons rayés, le gouvernement français se décida à ordonner la construction de frégates cuirassées. Cela ne fit pas abandonner les batteries flottantes; mais elles ne doivent guère servir qu'à la défense des rades, des ports et des rivières.

Les premières batteries flottantes, en Amérique, ont été construites par Fulton, longtemps après l'essai de D'Arçon. La première batterie construite par Fulton était mue par une machine à vapeur de la force de 100 chevaux, et sa roue fonctionnait dans un abri intérieur. Elle portait 24 pièces d'artillerie; l'épaisseur de ses murailles en bois était de $1^m,50$. Cette batterie a sauté par accident en 1829; elle n'était destinée qu'à la défense des côtes. On en fit une autre également cuirassée en bois, que l'on convertit plus tard en aviso. On prétendait qu'elle était armée de faux tranchantes, de fléaux, de massues, de dards, de piques, etc. Plus tard, après l'invention des carapaces blindées, on construisit à New-York, sur les dessins de M. Robert Stevens, un navire en partie sous-marin, pouvant s'enfoncer dans l'eau pour combattre, et portant une batterie à ciel ouvert derrière des murailles cuirassées, ainsi que la flottaison du navire. Il était seulement destiné à la défense du port de New-York, et ne pouvait naviguer en mer. *Le Merrimac* et *le Monitor* n'étaient que des batteries flottantes.

BATTERIE VOLTAIQUE. *Voyez* PILE ÉLECTRIQUE.

BATTEUR D'OR. L'art de réduire l'or, l'argent et autres métaux en feuilles plus ou moins minces, remonte à l'antiquité la plus reculée; il en est fait mention dans Homère. Les Égyptiens doraient les cercueils; ils connaissaient aussi le laminoir : on a trouvé une plaque d'or laminée sur la poitrine d'une momie. L'or que l'on destine à être converti en feuilles très-minces doit être de la plus grande pureté, car il est reconnu que tout métal perd de sa ductilité toutes les fois qu'on le combine avec un autre. Cependant on allie quelquefois l'or avec l'argent dans leur état de pureté pour en former des feuilles de diverses nuances, mais c'est toujours aux dépens de la malléabilité.

Les opérations du batteur d'or se réduisent à trois principales : le *forgeage*, le *laminage* et le *battage*. Pour la première de ces opérations on prend un lingot, et on le bat sur un tas (enclume) d'acier jusqu'à ce que son épaisseur soit réduite à 4 millimètres au plus. Pendant le cours de cette opération, on a soin de le faire recuire pour le radoucir, attendu qu'il s'écrouit sous le marteau. La lame qui provient du lingot forgé est passée au laminoir à plusieurs reprises; elle s'y étend en ruban de 27 millimètres de large et d'un millimètre d'épaisseur. C'est la deuxième opération. Il ne reste plus que le battage. Pour cela on coupe d'abord le ruban en morceaux de 4 centimètres de long, qu'on appelle *quartiers ;* on en met 24 les uns sur les autres comme un

jeu de cartes, et on bat le paquet sur un tas, de façon que tous les *quartiers* deviennent des carrés de 54 millimètres de côté; leur épaisseur est, par cette opération, réduite à la moitié d'un millimètre. Tous les quartiers ayant été amenés à ces dimensions, l'ouvrier en prend 64, dont il forme un paquet en le mêlant entre des feuillets de parchemin. Les batteurs appellent *outils* les feuillets de vélin qui sont interposés entre les feuilles d'or. On enferme ce paquet ou *caucher* dans des fourreaux de parchemin, puis on le bat sur un bloc de marbre noir, poli en dessus et entouré d'une bordure de planches pour empêcher les *lavures* (particules d'or) de tomber à terre. La tête du marteau est polie et un peu convexe; elle a environ 14 centimètres de diamètre. Ce marteau pèse de 7 à 8 kilogrammes; on l'appelle *marteau à dégrossir* ou *à commencer*. Les batteurs d'or font encore usage d'un autre marteau, qu'on appelle marteau *à achever*. Quand le premier *battage* est fini, on partage les quartiers du premier caucher, chacun en quatre parties égales, ce qui donne 4 fois 64, ou 256 nouveaux quartiers; on forme un second caucher en deux parties, et on les renferme dans un même fourreau. On bat le tout avec le même marteau que le précédent. L'opération du battage terminée, on tire du fourreau et l'on partage chaque quartier encore en quatre parties égales, ce qui produit 4 fois 256, ou 1,024 nouveaux quartiers, avec lesquels on forme un nouveau caucher, suivant le système qu'on a suivi dans la composition du second, en remplaçant les feuillets de vélin par des feuillets de baudruche. Ce troisième caucher s'appelle *chaudret ;* on le bat de nouveau. L'opération terminée, on retire délicatement les feuilles d'or du chaudret, on les étale sur un coussin, on les divise en quatre parties égales, et l'on obtient 4 fois 1,024, ou 4,096 nouveaux quartiers, dont quelques-uns sont défectueux; on les appelle *bactrioles*. De ces nouveaux feuillets, on forme quatre chaudrets, dont les baudruches et les parchemins sont des carrés de 14 centimètres de côté. Ces nouveaux chaudrets, qui contiennent chacun mille feuilles d'or, s'appellent *moules*. Le battage de la moule exige plus de soin que celui du chaudret. Cela fait, on met dans les *quarterons :* on appelle ainsi des livrets dont les feuillets sont d'un papier orangé rougeâtre; il y en a qui ont 11 centimètres de côté, et d'autres 9 centimètres; en distribuant dans les quarterons, on met vingt-cinq feuillets dans chaque livret; chaque moule fournit de quoi garnir quarante livrets. Le lingot d'or avant le battage pèse 150 grammes. Avec un morceau d'or du poids d'une pièce de 40 fr., on pourrait aisément couvrir une surface de 30 mètres carrés. Le déchet, dont le poids est d'environ 60 grammes, est employé à faire de l'or en *coquille*. Maintenant on bat l'or au moyen d'un marteau à vapeur.

BATTUE, terme de chasse, qui exprime l'action de faire parcourir un bois, toute une contrée, par un nombre plus ou moins considérable de chasseurs armés ou désarmés, femmes et enfants, qui poussent des huées, effrayent le gibier par de grands cris, et frappent ordinairement avec un bâton les moindres buissons qu'ils rencontrent. C'est particulièrement contre le sanglier et le loup que se pratique cette levée d'adversaires. Elle est quelquefois prescrite par l'autorité municipale contre un loup qui désole l'arrondissement. Elle ne réussit pas toujours contre l'ennemi qu'on attaque, mais elle est souvent funeste aux chasseurs eux-mêmes, soit en les exposant à la dent furieuse de l'animal exaspéré, soit à leur propre maladresse. La *battue* était la chasse de prédilection de Charles X.

BATTUS, berger de Pylos, avait promis à Mercure de ne découvrir à personne le vol du troupeau d'Apollon, qu'il lui avait vu commettre, et en avait reçu en récompense la plus belle vache de celles que le dieu avait dérobées. Peu après, et dans le dessein de l'éprouver, Mercure revint, sous la forme d'un paysan, lui offrir un bœuf et une vache s'il voulait dire où était le troupeau qu'on cherchait. Battus, tenté par une plus forte récompense, révéla le secret, et Mercure, indigné, le changea en pierre de touche, pierre dont on se sert pour éprouver la nature et la pureté des métaux.

BAUDIN (NICOLAS), navigateur et botaniste, né vers 1750, à l'île de Ré, entra fort jeune dans la marine marchande, et obtint en 1786 le grade de sous-lieutenant de vaisseau dans la flotte. Chargé du commandement d'un bâtiment parti de Livourne sous pavillon autrichien pour une expédition scientifique dans les mers de l'Inde, il fit encore dans les Antilles un

voyage analogue. A son retour en France, il présenta au Directoire la précieuse collection d'objets d'histoire naturelle qu'il avait réunie dans ses courses lointaines, et le gouvernement le récompensa par le grade de capitaine de vaisseau. Il prit en 1800 le commandement des corvettes *le Géographe* et *le Naturaliste*, chargées d'une expédition scientifique sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Un grand nombre de ses marins succombèrent aux fatigues de ce voyage, et Baudin lui-même vint mourir, le 16 septembre 1803, à l'île de France.

BAUDIN (CHARLES), amiral, était le fils d'un conventionnel qui avait voté pour la détention du roi jusqu'à la paix, pour l'appel au peuple et pour le sursis. Il naquit à Sedan en 1792. En 1808, il perdit un bras dans un combat livré dans la mer des Indes. Il était alors enseigne. Chargé, comme lieutenant de vaisseau, d'escorter un convoi de quatorze bâtiments de Gênes à Toulon, il parvint à assurer le sort de son convoi, et le 16 juin il vint offrir le combat à un brick anglais, qui ne dut son salut qu'à l'arrivée d'une frégate. Ce combat lui valut le grade de capitaine de frégate. La Restauration le mit en non-activité; il donna sa démission en 1816 et entra dans la marine marchande. Il forma alors, dit-on, avec quelques camarades, le projet d'aller enlever Napoléon à Sainte-Hélène. La révolution de 1830 lui rendit ses épaulettes; à la fin de 1833, il fut nommé capitaine de vaisseau, et en 1838, il était promu au grade de contre-amiral. Des difficultés avaient surgi entre la France et le Mexique; le gouvernement plaça l'amiral Baudin à la tête d'une expédition de vingt-trois bâtiments qui fut envoyée pour exiger une réparation éclatante. L'amiral épuisa pendant un mois toutes les voies de conciliation. Le 27 novembre 1838 il ouvrit un feu terrible contre Saint-Jean-d'Ulloa. Quelques heures suffirent pour éteindre le feu des Mexicains, et le lendemain matin la garnison de Saint-Jean-d'Ulloa nous livrait cette forteresse et la ville de la Vera-Cruz. L'amiral Baudin permit aux Mexicains de laisser dans cette ville mille hommes de troupes pour y maintenir l'ordre; mais de nombreux renforts étant arrivés aux Mexicains, l'amiral et les troupes sous ses ordres, dirigées par le prince de Joinville, eurent à combattre de nouveau, et ce fut victorieusement. Le résultat du combat du 5 décembre fut le désarmement de la Vera-Cruz, la déroute complète des Mexicains, dont le général Santa-Anna eut une jambe emportée dans la bataille, et enfin une paix par laquelle la France obtint satisfaction. Baudin fut nommé vice-amiral le 22 janvier 1839. En 1840 il fut investi d'une mission près de la république de Buenos-Ayres, ainsi que du commandement en chef des forces navales dans les mers de l'Amérique du Sud. Appelé à la préfecture maritime de Toulon, l'amiral Baudin fut remplacé dans ce poste en 1847. Au mois de mars 1848, il partit à la tête de l'escadre de la Méditerranée et y resta jusqu'à la fin de mai 1849. L'Italie essayait alors de secouer le joug de l'Autriche. Le 15 mai une intervention de l'amiral Baudin sauva Naples de la fureur des lazzaroni et des soldats; le 8 septembre une seconde intervention sauva Messine de l'inutile rigueur de Filangieri. Rallié à l'empire après le coup d'État, Baudin fut nommé amiral en mai 1854, et mourut à Paris le 7 juin de la même année.

BAUDOUIN Ier, empereur de Constantinople, né au mois de juillet 1171, commença à régner en 1195 dans les comtés de Flandre et de Hainaut. L'an 1200, le 28 juillet, il publia, dans une grande assemblée de ses vassaux, des lois qui ont été pendant longtemps le fondement de la législation de ce dernier pays. Étant parti, l'an 1202, pour la croisade, il devint empereur de Constantinople, et finit ses jours l'an 1205 ou 1206. Les uns croient qu'il fut tué ou qu'il périt des suites de ses blessures à la bataille d'Andrinople; d'autres, qu'il fut fait prisonnier et mourut dans les fers. Une troisième opinion le ramène en Flandre : elle ne se refuse pas à admettre que le personnage connu sous le nom de *Faux Baudouin* ait bien pu être l'empereur lui-même, et que la comtesse Jeanne ait été sciemment parricide.

BAUDOUIN II, dernier empereur latin de Constantinople (1228-1261), était fils de Pierre de Courtenai, et n'avait que onze ans quand il monta sur le trône. Le gouvernement fut confié, pendant sa minorité, à Jean de Brienne. En 1261 Michel Paléologue s'empara de Constantinople, et Baudouin se retira en Italie, où il mourut en 1273.

BAUDRUCHE, pellicule ou membrane péritonéale que l'on enlève du *cæcum* du

bœuf ou du mouton. La baudruche s'appelle aussi *peau divine*, parce qu'en l'appliquant sur une coupure après l'avoir mouillée, elle arrête le sang, et active la guérison de la plaie, comme le taffetas d'Angleterre.

BAUME. Ce nom emporte l'idée d'une substance d'une odeur agréable et pénétrante, dont l'action sur les organes procure une sensation de bien-être intérieur. Si une odeur plaît sans affecter d'autres organes que celui de l'odorat, c'est d'un parfum qu'elle émane. Les roses, les lilas et plusieurs autres fleurs magnifiques *parfument* les jardins et les appartements : l'odorat seul est flatté par leurs parfums, mais l'air chargé de leurs particules odorantes n'en est pas plus agréable à nos organes respiratoires; au contraire, des labiées sans parure et sans éclat *embaument* les lieux qu'on leur abandonne : on respire leurs émanations avec sécurité; on sent qu'elles sont bienfaisantes, salutaires, *balsamiques*. Si un médicament agit avec promptitude, si son premier effet est de faire cesser les douleurs, et le second de rendre la santé aux malades, c'est un *baume*. Dans ce sens ce mot se dit au figuré de ce qui adoucit les peines ou dissipe les inquiétudes, les chagrins.

Il ne faut pas confondre les *baumes naturels* avec les *baumes pharmaceutiques*. Dans la première classe, on ne compte plus que les substances composées d'une résine, d'une huile essentielle et d'acide benzoïque : celles qui ne contiennent point cet acide, mais seulement des résines et de l'huile essentielle, sont réunies aux térébenthines.

Le nombre des baumes naturels est actuellement réduit à cinq, qui sont le *benjoin*, le *baume du Pérou*, le *baume de Tolu*, le *liquidambar* et le *styrax*.

Parmi les baumes pharmaceutiques on cite les suivants :

Le *baume du commandeur* est la *teinture balsamique* du Codex; c'est une teinture alcoolique très-chargée de substances résineuses et balsamiques; l'oliban, la myrrhe, le styrax, le benjoin en sont la base. On y joint l'ambre, l'angélique et l'hypéricum. On le donne à l'intérieur à la dose de 10 à 40 gouttes; employé à l'extérieur, il paraît accélérer la cicatrisation des plaies et des ulcères atoniques.

Le *baume de Fioravanti* est très-chargé de principes odorants et volatils, d'un assez grand nombre de matières résineuses ou aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, la cannelle, le girofle, le gingembre, etc., que l'on distille au bain-marie après lui avoir fait subir plusieurs jours de macération. Dans le véritable baume de Fioravanti, il entrait en outre du musc et de l'ambre gris. On l'emploie à l'extérieur dans les rhumatismes chroniques; sous forme de collyre, il est mis en contact avec la cornée dans certains cas d'amaurose et d'ophthalmie. A l'intérieur, sa dose est de cinq à six gouttes.

Le *baume nerval* ou *nervin* est composé d'huiles volatiles, de baume de Pérou et de camphre. Le beurre de muscade et la moelle de bœuf entrent aussi dans sa composition. Il est employé en embrocations, et plus rarement dans le pansement des plaies et des ulcères; il entre aussi avec des liqueurs spiritueuses dans la composition de quelques liniments.

Le *baume opodeldoch* est une solution de savon animal, à base de potasse ou de soude, dans l'alcool chargé de camphre et d'huiles volatiles. Quelques moments avant sa congélation, on ajoute l'ammoniaque. Employé en frictions dans les contusions, les rhumatismes chroniques, les affaiblissements des membres, il est encore usité comme vésicant quand il est très-chargé d'ammoniaque. En y ajoutant de l'opium, on a une préparation analogue au *baume anodin de Bates*.

Le *baume tranquille* est l'*huile narcotique* du Codex. C'est un infuséum huileux de plantes narcotiques (stramonium, morelle, belladone, jusquiame, nicotiane, pavot) et aromatiques (romarin, lavande, thym, sauge, rue, etc.). Il se fait par macération au soleil dans des vaisseaux clos, et est employé pour calmer les douleurs rhumatismales, névralgiques ou goutteuses.

Le *baume de vie d'Hoffmann* est une teinture alcoolique dans laquelle entrent les huiles volatiles de cannelle, de girofle, de macis, de citron, de succin, d'ambre gris, etc. On l'administre à l'intérieur à la dose de 2 grammes dans les coliques spasmodiques; on l'emploie aussi à l'extérieur.

BAUME (Sainte), grotte située dans une des plus belles localités de la France méridionale, à une égale distance des villes d'Aix, Marseille et Toulon, creusée dans le flanc d'une montagne taillée à pic, dont

l'ouverture regarde le nord-ouest, et qu'on prétend avoir été habitée pendant trente-trois ans par sainte Madeleine. L'enceinte de cette grotte peut contenir environ 1,500 personnes. On y a élevé une chapelle et des autels chrétiens.

BAUMÉ (Antoine), célèbre pharmacien et chimiste, né à Senlis le 29 février 1728, était le fils d'un aubergiste. En 1752 il fut reçu maître apothicaire, et peu de temps après il obtint au collége de pharmacie la chaire de chimie. Le premier en France il fonda une fabrique de sel ammoniac, substance pour laquelle notre pays était jusqu'alors resté tributaire de l'Égypte. Son officine était moins un laboratoire de pharmacie qu'une manufacture, où le muriate d'étain et l'acétate de plomb se fabriquaient par quintaux. Il perfectionna aussi les procédés employés pour la fabrication de la porcelaine, la teinture écarlate des Gobelins, et les pèse-liqueur, dont le plus usité porte encore aujourd'hui le nom d'*aréomètre de Baumé*. Il inventa des procédés pour dorer les pièces d'horlogerie, teindre les draps de deux couleurs, blanchir la soie jaune sans l'écruer, purifier le salpêtre et enlever à la fécule du marron d'Inde son principe amer. En 1773 l'Académie des Sciences admit Baumé parmi ses membres. Comme Sage et quelques autres il ne voulut jamais adopter la nouvelle nomenclature chimique proposée par Guyton-Morveau et Lavoisier. Le succès obtenu par l'*Encyclopédie* lui inspira l'idée de publier un *Dictionnaire des Arts et Métiers*, qu'il enrichit lui-même d'un grand nombre d'articles importants. En 1780 Baumé abandonna sa fabrique. La révolution lui enleva à peu près tout ce qu'il possédait. Quoique déjà avancé en âge, il rouvrit alors une officine. Il mourut le 15 octobre 1804.

BAUSSET (Louis-François, duc de), naquit le 14 décembre 1748 à Pondichéry (Inde). Entré dans la carrière ecclésiastique, il devint grand vicaire de l'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin. Nommé à trente-six ans évêque d'Alais, diocèse où les protestants étaient nombreux, il se conduisit de manière à se faire vénérer des hommes de toutes les communions. Il fut membre des deux assemblées des notables, mais non pas de l'Assemblée constituante. Cette assemblée ayant supprimé le siége d'Alais, il réclama, refusa d'accepter la constitution civile du clergé, quitta la France en 1791, et y rentra l'année suivante. Atteint par les mesures de la Terreur, il fut incarcéré, et passa plusieurs années dans le couvent de Port-Royal, qui avait été transformé en prison. La chute de Robespierre l'ayant rendu à la liberté, il se retira dans une maison de campagne, à Villemoisson, près de Lonjumeau. L'évêque d'Alais s'empressa d'adhérer à la demande faite, en 1801, par Pie VII, aux évêques de France, de se démettre de leurs siéges. Napoléon le nomma en 1806 chanoine de Saint-Denis, puis, lors de la création de l'Université, conseiller titulaire. Après le retour du roi, en 1814, il conserva cette place jusqu'au moment où une ordonnance du 24 février 1815 l'éleva à la présidence du conseil royal de l'instruction publique. Pendant les Cent-jours, un décret le rétablit conseiller titulaire. Au second retour du roi, il fut nommé pair de France, puis l'ordonnance de 1816 lui ouvrit les portes de l'Académie Française. Élevé au cardinalat le 28 juillet 1817, il reçut successivement de Louis XVIII les titres de duc, de commandeur du Saint-Esprit, de ministre d'État et de membre du conseil privé. Le cardinal de Bausset était intimement lié avec le duc de Richelieu, dont il partageait les idées politiques, et les pairs de la même nuance d'opinion se réunissaient chez lui pour se concerter sur leurs délibérations : ce qui leur avait fait donner le nom de *cardinalistes*. Il mourut à Paris le 21 juin 1824. La *Vie de Fénelon* et la *Vie de Bossuet*, publiées par le cardinal de Bausset, la première en 1808, la seconde en 1814, sont au nombre des ouvrages les plus remarquables de notre époque. La *Vie de Fénelon* avait été jugée digne du second prix dans le concours des prix décennaux.

BAUTRU (Guillaume), comte de Céran, était homme de cour et nullement homme de lettres; il n'en fut pas moins reçu membre de l'Académie française, parce qu'il était ami de Richelieu. Né à Angers en 1588, Bautru mourut en 1665. Il passait pour le plus grand menteur de la cour; aussi Marigny disait de lui qu'il avait été baptisé avec du faux sel, qu'il ne logeait que dans les faubourgs, qu'il passait toujours par les fausses portes, cherchait toujours les faux-fuyants, et ne chantait jamais qu'en faux bourdon. Ses rébus faisaient pâmer d'admiration la

haute société du dix-septième siècle. Il évitait de se rencontrer avec L'Angeli, le fou du roi, qui usait largement de son privilége aux dépens de l'amour-propre de Bautru. Sous le ministère de Mazarin, il eut l'inspection de la *Gazette*, et fut chargé de rédiger tous les éloges qu'elle adressait au cardinal. Dans les salons, Bautru ne pouvait rien dire comme un autre. Il paya cher une plaisanterie sur le duc d'Épernon. Il avait fait relier richement et distribuer à la cour un livre intitulé : *les Beaux Traits de la vie de M. le duc d'Épernon;* il n'y avait d'imprimé que le titre, tout le volume était blanc. Le duc fit rudement bâtonner Bautru. Desbarreaux, l'auteur du fameux sonnet sur Jésus-Christ, ayant rencontré Bautru portant un bâton, s'écria : « M. Bautru porte son bâton comme saint Laurent son gril, pour nous faire souvenir de son martyre. » Un jour Louis XIII écoutant avec une impatience marquée la harangue du maire d'une petite ville, Bautru, pour faire sa cour au prince, interrompit brusquement l'orateur plébéien par cette question impertinente : « Monsieur le maire, les ânes de votre pays, de quel prix sont-ils? » Le harangueur municipal, après avoir regardé Bautru de bas en haut, répondit : « Quand ils sont de votre poil et de votre taille, ils valent dix écus. » Et il continua son discours avec la plus flegmatique tranquillité. Bautru était de bonne composition, et ne gardait pas rancune aux gens qui l'avaient malmené. Il était le plus amusant personnage de la cour. Ses succès de salon lui valurent des charges importantes : il fut successivement introducteur des ambassadeurs et ministre plénipotentiaire de France en Flandre, en Angleterre, en Espagne et en Savoie.

DUFEY (de l'Yonne).

BAUTZEN, ville de Saxe, à 50 kilomètres de Dresde, avec 10,000 habitants, est célèbre par la victoire que les Français, commandés par Napoléon Ier, y remportèrent sur les coalisés, commandés par Alexandre Ier, le 20 mai 1813.

BAVARD. Il y a deux sortes de bavards : l'un parle excessivement de choses insignifiantes et frivoles, l'autre de choses qu'il devrait tenir secrètes; mais le manque de mesure mène souvent à l'indiscrétion : on commence par dire des riens, la langue vous démange, et le besoin de parler vous pousse à dire des choses fâcheuses. L'homme qui ne sait pas retenir sa langue n'est pas longtemps maître de sa pensée; il parle à tort et à travers, et s'expose à des regrets amers. Dans le premier sens le bavard tient du *babillard ;* cependant le *babil* entraîne avec lui l'idée de gentillesse, de futilité; c'est le caquet d'un enfant aimé, d'une fille naïve, d'une femme jolie ou spirituelle. Rien ne sent la médisance dans le babil; le bavardage approche souvent de la calomnie. Le babillard, bavard de la première espèce, parle pour le plaisir de parler; il jacasse sans trop savoir ce qu'il dit, comme un enfant : s'il est indiscret, c'est sans réflexion, sans préméditation. Le vrai bavard exerce sa langue sur tout et contre tous, sans pudeur, sans égards, sans être arrêté par aucune considération, pour satisfaire et entretenir un débordement, un flux de paroles, une rage de parler qui le tourmente.

BAVE. On emploie cette expression pour désigner la sortie involontaire, par la bouche, de la salive, dans quelques maladies, ou chez les enfants et les vieillards. Ainsi on conçoit facilement que, par la grande mobilité des lèvres chez les premiers, la salive ne pouvant être maintenue dans la bouche, s'en échappe sans cesse. D'ailleurs, la sécrétion de la salive est augmentée par la dentition. Quant aux seconds, la salive sort involontairement de leur bouche parce que les lèvres s'affaissent, ne trouvant plus de point d'appui dans les arcades dentaires, qui manquent au vieillard.

On désigne encore par le mot *bave* la sortie de la salive chez les animaux atteints de la rage. Souvent enfin, on observe la bave au moment des attaques d'épilepsie ; cette bave présente un caractère particulier : elle *mousse*. La mousse provient d'une grande quantité d'air mêlé à la salive par les fortes aspirations que fait le malade.

BAVIÈRE, royaume allemand, situé sur les deux rives du Rhin, est borné par l'Autriche, le Tyrol et la Bohême, la Saxe, Reuss, la Saxe ducale, la Prusse, les grands-duchés de Hesse et de Bade, la France et le Wurtemberg. Avant les événements de 1866, la Bavière faisait partie de la Confédération germanique ; elle a dû céder à la Prusse les territoires de Caulsdorf, de Gersfeld et d'Orb, moins

Aura. Sa population totale est de 4,656,661 habitants. Munich est sa capitale.

Suivant quelques auteurs, les Bavarois d'aujourd'hui descendent des Bojens celtes, l'une des tribus principales dès Bajoariens. Mais Mannert pense que les Celtes du Danube (Bojens), qui habitaient à l'origine l'Allemagne méridionale, en furent expulsés ou exterminés. Des peuples de race germanique pure s'établirent dans ce pays vers l'époque de la grande migration des peuples; et vers la fin du cinquième siècle, du mélange des Hérules, des Rugiens, des Turcilingiens et des Skyres, peut-être bien aussi des débris des anciens Bojens et Quades, se forma la nation des Bajoariens. Ils s'étendirent depuis le Noricum à l'ouest jusqu'au Lech, et Ratisbonne devint leur capitale. Cette contrée ne fut jamais subjuguée par les Ostrogoths. Après la chute de cet empire, les Bajoariens, quoique ayant leurs souverains particuliers, dépendirent des rois francs d'Austrasie; mais cet état de sujétion ne se trouva solidement affermi que sous les Carlovingiens. Les Bavarois conservèrent leurs priviléges et immunités, ainsi que le droit d'élire eux-mêmes leurs généraux d'armée et leurs princes. L'histoire mentionne vers l'an 556 la famille des Agilolfinges, qui se maintint en possession de cette dignité jusqu'à la fin du huitième siècle. Le règne de Thassilon Ier (590), l'un de ces princes, est mémorable par le commencement de la guerre contre les tribus slaves et leurs alliés, les Avares. Sous Garibald II, les Bavarois reçurent, vers l'an 630, du roi franc Dagobert leurs premières lois écrites. Odilon, gendre de Charles-Martel, prit formellement le titre de roi, mais il fut vaincu par ses beaux-frères Carloman et Pepin lorsqu'il tenta, en l'an 743, de se soustraire à la suzeraineté des rois francs. Dès le septième siècle, des missionnaires francs avaient introduit le christianisme dans la contrée. En 748 Thassilon II dut venir à Compiègne prêter comme vassal serment de fidélité à Pepin le Bref; plus tard il déclara son serment nul, et se ligua avec le roi des Lombards, et avec les ducs d'Aquitaine. En l'an 777 il s'associa son fils Théodore, et après la chute de la dynastie des Lombards, il se ligua contre Charlemagne avec les Avares. Vaincu par cet empereur il fut renfermé, lui et les membres de sa famille, dans des monastères, où ils moururent ignorés. Charlemagne abolit en 788 la dignité de duc de Bavière, quoique le pays conservât la dénomination et le rang de duché. Il en nomma gouverneur son gendre, le comte Gérold de Souabe, et y introduisit la législation franque.

L'embouchure de la Naab dans le Danube devint en 799 la limite de la Bavière. Dans le partage de son héritage que fit Charlemagne, Pepin eut avec l'Italie la Bavière, à titre de vassal. Après la mort de Charlemagne, Louis le Pieux, le seul de ses fils qui lui succédât, fit don de cette contrée à son fils aîné Lothaire, à titre de royaume, qui, lorsque Lothaire eut été associé par son père à l'empire, passa en 817 à Louis le Germanique. A la mort de Louis le Pieux, arrivée en 840, son fils Carloman fut couronné roi de Bavière. Le frère de Carloman, Louis III, lui succéda en Bavière, par la libre élection des états de ce pays, en l'an 880; mais la Carinthie en fut alors détachée. Sa mort, arrivée en 882, fit passer la Bavière sous les lois de Charles le Gros, lequel la transmit en 887 à Arnoulf, à la mort duquel son fils Louis IV en hérita. A partir du règne de Charles le Gros, la Bavière fit partie des États de Charlemagne, réunis de nouveau sous les lois du même souverain; mais elle eut alors beaucoup à souffrir, notamment sous le règne de Louis, des invasions des Hongrois. En 911, la race carlovingienne s'éteignit en la personne de Louis IV; Arnoulf II, fils de Luitpold, margrave et général en chef depuis l'an 907, prit le titre de « duc, par la grâce de Dieu, de la Bavière et des contrées limitrophes. » Après son démêlé avec Conrad, roi des Allemands, il obtint de celui-ci la Bavière à titre de fief relevant de l'empire. Sous ses successeurs ce pays devint le théâtre de guerres continuelles, tant intérieures qu'avec l'étranger. La Bavière compta souvent plusieurs ducs à la fois. Après avoir beaucoup souffert pendant plusieurs siècles à la suite des croisades qui la dépeuplèrent, et des fréquents changements de ducs auxquels les empereurs la donnaient et l'enlevaient tour à tour, elle passa, en 1180, sous la souveraineté du comte palatin de Bavière Othon de Wittelsbach. Toutefois, on en détacha alors la Styrie, les domaines de la famille des Guelfes, et, au profit du clergé, diverses terres importantes.

Le duc Othon de Wittelsbach, mort en 1183, est la souche de la famille qui oc-

cupe encore le trône de Bavière. Lui et son entreprenant successeur, Louis Ier, accrurent considérablement leurs domaines héréditaires, et ce dernier obtint même de l'empereur Frédéric II le Palatinat du Rhin à titre de fief. Il périt assassiné en 1231, et eut pour successeur son fils Othon l'Illustre. Sous le règne de ce prince, les évêques se rendirent indépendants; cependant la Bavière reçut encore d'assez notables accroissements de territoire. Le pape excommunia ce prince en raison de son attachement aux intérêts de l'empereur. Il mourut en 1253. Ses fils, Louis et Henri, régnèrent collectivement pendant deux années; mais en 1255 ils opérèrent entre eux le partage de la contrée. Louis eut pour sa part la Haute-Bavière, le Palatinat du Rhin et le titre d'électeur; et Henri, dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre, la Basse-Bavière. C'est à ces deux princes qu'échut l'héritage du malheureux Conradin de Hohenstaufen. L'un des deux fils de Louis, qui portait le même nom que lui, fut élu empereur en 1314. Celui-ci conclut à Pavie en 1329, avec les fils de son frère, un traité de partage, aux termes duquel les différentes lignes durent hériter les unes des autres, en même temps que la dignité électorale alternerait entre elles; mais dès 1356 la Bulle d'Or annulait cette dernière disposition, et fixait la dignité électorale dans la ligne palatine.

Lorsque la ligne de la Basse-Bavière vint à s'éteindre, l'empereur Louis IV réunit, du consentement des états, la Haute et la Basse-Bavière. Il mourut le 11 octobre 1347, laissant six fils et un riche héritage, composé non-seulement de la Bavière, mais comprenant encore le Brandebourg, les provinces de Hollande et de Zélande, le Tyrol, etc. Ces provinces ne tardèrent point à en être détachées, soit par des partages, soit par les luttes intestines des différentes lignes. La plupart de celles que fondèrent les six frères s'éteignirent bientôt; seule, celle de Munich réunit de nouveau sous son autorité une partie de l'héritage commun.

Le duc Albert II établit une pragmatique sanction en vertu de laquelle le droit de primogéniture fut introduit dans la maison ducale de Bavière. Albert mourut en 1508. Des trois fils qu'il laissait, Guillaume IV, Louis et Ernest, c'était Guillaume qui devait seul régner; mais après de nombreuses discussions, Guillaume IV et Louis convinrent de régner collectivement, et il en fut ainsi depuis 1515 jusqu'à la mort de Louis, arrivée en 1534. Guillaume IV mourut en 1550. Son fils Albert III, dit le Magnanime, favorisa la société de Jésus, mais se montra en même temps le protecteur magnifique des sciences, des lettres et des arts. De ses trois fils, Guillaume V, dit le Pieux, lui succéda en 1579; mais dès 1586 il abandonnait le trône à son fils aîné, Maximilien Ier, pour se retirer dans la solitude d'un monastère. Maximilien fut l'âme de la ligue qui se constitua contre l'union des protestants à l'époque de la guerre de Trente Ans. En 1623, l'empereur Ferdinand lui octroya la dignité d'électeur palatin et la charge de grand échanson de l'empire. La paix de Westphalie assura à Maximilien la cinquième dignité électorale et la possession du Haut-Palatinat, moyennant sa renonciation à la Haute-Autriche, qui lui avait été engagée pour les frais de la guerre, en conséquence de quoi un huitième électorat fut créé en faveur de la ligne palatine, à laquelle on assura le droit d'hériter des États et des titres appartenant à la ligne de Guillaume, au cas où elle viendrait à s'éteindre. Maximilien mourut le 27 septembre 1651. Sous le règne de son économe et paisible successeur, Ferdinand-Marie, se tint, en 1669, la dernière diète générale du pays. Il mourut en 1679, et eut pour successeur son fils Maximilien-Emmanuel, qui dans la guerre de la Succession d'Espagne prit parti pour la France. Aussi, à la suite de la bataille de Hochstædt, l'empereur traita la Bavière en pays conquis. En 1706 l'électeur fut mis au ban de l'empire, et la paix de Bade (1714) seule le réintégra dans la possession de ses États. Il eut pour successeur dans la dignité d'électeur Charles-Albert. Celui-ci, à la mort de l'empereur Charles VI, revendiqua tout l'héritage de la maison d'Autriche au préjudice de Marie-Thérèse, en invoquant les clauses du contrat de mariage du duc Albert V avec Anne, fille de l'empereur Ferdinand Ier. Charles-Albert s'empara de la Haute-Autriche, prit en 1741 le titre d'archiduc d'Autriche, se fit couronner et prêter hommage la même année, à la suite de la bataille de Prague, en qualité de roi de Bohême. L'année suivante (1742) il se fit même élire à Francfort empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VII. Malgré l'alliance conclue en 1744

entre lui, le landgrave de Hesse-Cassel et Frédéric II, malgré les succès des armées prussiennes, les talents et les forces supérieures du général autrichien Charles de Lorraine contraignirent Charles-Albert à évacuer la Bavière. Il mourut le 20 janvier 1745.

Son fils et successeur, Maximilien III, se réconcilia avec l'Autriche par le traité de paix conclu le 22 avril 1755. Il accéda à la pragmatique-sanction, et obtint ainsi la restitution de toutes les provinces bavaroises dont l'Autriche s'était emparée. Maximilien-Joseph consacra dès lors tous ses efforts à assurer la prospérité de ses États. Comme il n'avait pas d'enfants, il admit l'électeur palatin Charles-Théodore, son héritier, à partager avec lui les droits de la souveraineté. Il mourut le 30 décembre 1777. L'Autriche éleva des prétentions à la possession de la Basse-Bavière, et chercha à les faire prévaloir de vive force. Charles-Théodore, qui n'avait pas d'enfants, souscrivit un compromis par lequel il renonçait formellement à l'héritage de la Bavière. Mais, à l'incitation du roi de Prusse Frédéric II, le duc de Deux-Ponts protesta contre cette convention en sa qualité de plus proche agnat et d'héritier présomptif. Telle fut l'origine de la guerre de Succession de Bavière, à laquelle la paix de Teschen mit fin le 13 mai 1779, sans qu'une seule bataille eût encore été livrée, et par le seul effet de l'attitude prise par la Russie à l'égard de l'Autriche. La possession de la Bavière, dont l'Autriche ne se réserva que l'Innviertel avec Braunau, fut assurée et garantie à l'électeur palatin de Bavière. Cette réunion des diverses parties de la Bavière sous l'autorité d'un même souverain eut aussi pour résultat d'éteindre la huitième dignité électorale. Cependant, en 1784, le désir de posséder la Bavière se réveilla de nouveau à Vienne. L'empereur Joseph II proposa à l'électeur d'échanger ses États de Bavière contre les Pays-Bas autrichiens, à l'exclusion des provinces de Luxembourg et de Namur, une somme de 3 millions de florins à partager entre lui et le duc de Deux-Ponts, et le titre de *roi de Bourgogne*. Mais ces négociations échouèrent contre l'opiniâtre fermeté du duc de Deux-Ponts, qui, fort de l'appui de la Prusse, déclara qu'il ne donnerait jamais son assentiment à un échange des domaines héréditaires de sa maison. Le vif intérêt que Frédéric II porta dans cette occurrence aux intérêts de la Bavière détermina la cour de Vienne à ne pas donner suite à ce projet.

Le Palatinat eut beaucoup à souffrir de la guerre provoquée par la révolution française, et en 1796 la Bavière elle-même servit de théâtre aux opérations militaires. Charles-Théodore mourut le 16 février 1799. Le duc Maximilien-Joseph de Deux-Ponts parvint alors à l'électorat de Bavière. La paix conclue à Lunéville le 9 février 1801 stipula la cession de toute la rive gauche du Rhin à la France. En retour la Bavière obtint une indemnité, d'où résulta pour elle une augmentation de territoire. Quand en 1805 éclata la guerre avec la France, l'Autriche refusa de reconnaître la neutralité de la Bavière, et l'électeur envoya 30,000 hommes grossir l'armée française. La paix de Presbourg valut à la Bavière un agrandissement de territoire, notamment le Tyrol, et l'électeur fut autorisé à prendre le titre de roi. Mais il dut renoncer à la possession de Wurtzbourg, érigé en électorat particulier. La nouvelle alliance politique conclue avec la France fut encore consolidée par le mariage de la princesse Auguste, fille du roi, avec Eugène Napoléon, nommé vice-roi d'Italie. La Bavière céda à Napoléon Berg contre Anspach. Elle fit partie de la Confédération du Rhin, le 12 juillet 1806, ce qui l'obligea à prendre part à la guerre contre la Prusse.

A la fin de la guerre de 1809 contre l'Autriche, la Bavière obtint encore de nouveaux agrandissements, partie aux dépens de l'Autriche, partie au moyen d'échanges avec le Wurtemberg et avec Bade. Quand la guerre éclata en 1812 entre la France et la Russie, la Bavière mit de nouveau à la disposition de Napoléon un contingent de troupes dont il n'y eut qu'un bien petit nombre qui parvinrent à revoir leurs foyers, au commencement de l'année suivante. Maximilien-Joseph mit encore une fois des troupes fraîches à la disposition de l'empereur des Français, en 1813; mais tout à coup le roi de Bavière changea de politique, et mit son armée à la disposition des puissances coalisées. Le général Bavarois Wrède opéra la jonction de son corps avec les Autrichiens, et prit le commandement supérieur de cette armée combinée, qu'il conduisit en France. En 1815 ce fut le prince royal lui-même qui commanda l'armée bavaroise. Par le traité de Paris la Bavière abandonna à l'Autri

che le Tyrol et le Vorarlberg contre le duché de Wurtzbourg et d'Aschaffenbourg, et en 1816, elle lui céda différents territoires contre le cercle du Rhin.

La charte octroyée le 26 mai 1818, et que précéda une complète réorganisation des communes, fit entrer la Bavière dans le régime constitutionnel.

Le roi Maximilien-Joseph mourut le 13 octobre 1825. Son fils, Louis Ier, lui succéda. Ce prince fit des réformes et des économies dans l'administration civile et militaire, mais il prodigua les dépenses pour orner sa capitale. La révolution de Juillet 1830 amena peu de perturbation en Bavière; cependant il y eut quelques conflits entre le gouvernement et la chambre des députés à propos de la liberté de la presse et des économies budgétaires. En 1832 le second fils du roi, le prince Othon, ayant été nommé roi de Grèce, des troupes bavaroises furent envoyées dans ce pays à l'effet d'y consolider le nouveau trône. L'année suivante, la Bavière accéda à l'union des douanes allemandes. En 1833, à l'occasion de l'anniversaire de la fête de Hambach, un sanglant conflit éclata à Neustadt entre la force armée et les citoyens. En 1835 on put inaugurer le chemin de fer de Nuremberg à Furth, la première voie ferrée qu'ait possédée l'Allemagne. Le parti ultramontain prit le pouvoir en Bavière, et le premier ministre, M. d'Abel, succomba en 1847 en voulant éloigner Lola Montès d'auprès du roi. Le prince Wallerstein qui lui succéda, ferma l'université de Munich. Après la révolution de février à Paris, Munich se souleva, et le 20 mars 1848, le roi Louis abdiqua au profit de son fils Maximilien.

Le 22 mars le nouveau roi ouvrit les chambres en s'engageant à prendre des mesures pour que le peuple fût représenté à la diète fédérale. La nouvelle chambre envoya des députés au parlement de Francfort. Plusieurs lois libérales furent alors adoptées; mais après l'insurrection du Palatinat du Rhin, une autre chambre fut nommée et celle-ci vota des mesures restrictives. Le Palatinat ayant adhéré à l'insurrection badoise, la Prusse étouffa militairement ce soulèvement avec une rapidité telle, que lorsque les troupes bavaroises arrivèrent à la frontière il ne restait plus rien à faire. L'envoyé de Bavière à Berlin continua de prendre part aux délibérations préliminaires relatives à la constitution de l'empire germano-prussien, jusqu'au 23 mai, époque où, à propos de la question de l'hégémonie, il quitta la conférence. Pendant tout l'été la Bavière joua le rôle de médiatrice entre la Prusse et l'Autriche. Plus tard elle ne négligea rien pour constituer la commission fédérale centrale provisoire du 11 septembre, et dans toutes les questions elle appuya l'Autriche de la manière la plus décidée. Le 27 février 1850, la Bavière proposa, avec le roi de Saxe et le roi de Wurtemberg, un projet qui établissait un pouvoir central composé de trois puissances avec une représentation nationale très-limitée. Ce projet n'ayant pas réussi, la Bavière demanda le rétablissement de la diète fédérale. Quand surgit la question de la Hesse-Électorale, la Bavière y envoya aussitôt ses troupes, tandis que l'empereur d'Autriche se rencontrait à Bregenz avec les rois de Bavière et de Wurtemberg. La conférence d'Ollmutz, tenue, comme celle de Varsovie, sans le concours de la Bavière, parut un instant avoir compromis quelque peu la bonne intelligence des cabinets de Vienne et de Munich. Lors des conférences tenues à Dresde, la Bavière resta à peu près isolée. Les affaires d'Orient agitèrent beaucoup les petits États d'Allemagne. La Bavière les réunit dans la conférence de Bamberg, à la suite du traité d'alliance du 20 avril 1854 entre la Prusse et l'Autriche. Cette coalition n'aboutit qu'à des armements inutiles. En 1856 la Bavière fut agitée par des troubles relatifs à la liberté des cultes. En 1859 la Bavière se montra favorable à l'Autriche, et fit de grandes dépenses pour augmenter son armée. Elle essaya encore, sans y réussir, de créer en Allemagne un troisième pouvoir, puis se rapprocha de l'Autriche, et demanda même à la diète fédérale de garantir à cette puissance la possession de la Vénétie. En 1860 le clergé s'agita beaucoup en Bavière en faveur du pape, et le gouvernement laissa faire des enrôlements pour l'armée pontificale. A la même époque le roi de Bavière rappela son représentant près du roi de Sardaigne. La chambre de 1861 adopta plusieurs mesures de progrès, comme l'institution du jury, l'abolition des peines corporelles, l'émancipation des juifs, la suppression de la loterie, l'abolition des justices féodales, etc. La Bavière repoussa d'abord le traité

de commerce conclu par la Prusse avec la France, au nom du Zollverein, mais elle finit par y accéder. Le roi Maximilien II mourut le 10 mars 1864. Son fils Louis II prêta aussitôt serment à la constitution. Il fit à la diète fédérale plusieurs propositions pour régler la situation des duchés de l'Elbe et demanda la reconnaissance du duc d'Augustenbourg; toutes ces motions échouèrent. La Bavière soutint courageusement la guerre contre la Prusse, en 1866; mais l'Autriche ayant accepté la paix, elle dut en faire autant le 22 août et subir une perte de territoire. Elle a depuis conclu un traité militaire avec la Confédération de l'Allemagne du Nord.

BAYADÈRES (d'un mot portugais qui signifie *danseuse*). Les Européens désignent ainsi les danseuses et chanteuses de l'Inde, lesquelles forment deux classes principales, subdivisées elles-mêmes en plusieurs catégories. A la première classe appartiennent les danseuses consacrées au service des temples et des dieux; celles qui parcourent les provinces sont rangées dans la seconde.

Le costume des bayadères est original. Leurs danses sont plutôt des pantomimes, dont les chants des musiciens accompagnateurs donnent l'explication. Leurs mouvements, quoique pleins de souplesse, manquent en général de charme et de grâce. Ordinairement les bayadères dansent par couple. Leurs pas exigent une grande attention, parce qu'elles ont aux pieds des grelots dont elles font concerter le bruit avec les sons des instruments. Une troupe de bayadères ambulantes se compose habituellement de six personnes, une partie danse et l'autre chante. Tous les princes hindous ont dans leurs palais un nombre considérable de bayadères qu'ils entretiennent à grands frais; elles y occupent des appartements d'un luxe et d'une richesse inconnus à l'Europe.

BAYARD (Pierre du Terrail, seigneur de), surnommé le *Chevalier sans peur et sans reproche*, naquit en 1476, au château de Bayard, près de Grenoble, d'une ancienne famille du Dauphiné. Élevé par son oncle, l'évêque de Grenoble, le jeune Bayard, admis parmi les pages du duc de Savoie, et célèbre déjà par son adresse militaire, plut tant au roi Charles VIII, grand connaisseur en tournois et faits d'armes, que son favori, Paul de Luxembourg, comte de Ligny, prit le page à son service pour flatter son maître. A Lyon, Bayard, âgé de dix-huit ans, osa se mesurer dans un tournoi avec la lance, l'épée et la hache d'armes, contre le sire de Vaudrey, gentilhomme bourguignon. Après sa victoire, Bayard alla servir le roi dans une compagnie de gens d'armes cantonnée dans l'Artois. Dans la première expédition de Charles VIII en Italie (1494), Bayard eut deux chevaux tués sous lui à Fornoue. Dans la seconde campagne, sous Louis XII (1499), il poursuivit un jour les fuyards avec tant d'ardeur aux portes de Milan, qu'il entra seul avec eux dans la ville, et fut fait prisonnier : Ludovic Sforce lui rendit noblement la liberté. Dans la Pouille (1501) Bayard combattit à côté du brave Louis d'Ars, et lui sauva la vie. Dans une de ses courses aventureuses, il fit prisonnier le capitaine don Alonzo de Sotomayor, proche parent de Gonsalve de Cordoue, lui donna un appartement dans le château de Monervino, et n'exigea de lui d'autre garantie que sa parole. L'Espagnol, si mal gardé, prit la fuite et fut ressaisi; mais plus tard, quand sa rançon fut arrivée, il se plaignit aux siens d'avoir été traité par les Français comme un malfaiteur; il fut défié par Bayard et tué. Sa réputation fit regarder la victoire du chevalier français comme un prodige de force et d'adresse. C'est dans cette malheureuse campagne que Bayard sauva l'armée française en retraite, quand, seul contre les Espagnols, il défendit un pont sur le Garigliano. Plus tard, avec Louis XII, Bayard détermina la soumission des Génois révoltés et la prise de leur ville. A la bataille d'Agnadel (1509), placé à l'arrière-garde, il traversa des marais pour prendre les ennemis en flanc, et décida la victoire. Après avoir rejoint à Ravenne Gaston de Foix, qui périt pour n'avoir pas suivi son conseil, Bayard, blessé de nouveau dans la retraite de Pavie, et transporté à Grenoble dans la demeure de ses pères, vingt-deux ans après l'avoir quittée, fut rappelé sur le champ de bataille par la guerre qu'avait allumée dans la Navarre l'agression de Ferdinand le Catholique. Là, comme dans l'Artois et la Picardie, que menaçaient les Anglais (1513), il soutint sa renommée. A la honteuse défaite de Guinegate, il eut la gloire d'être fait prisonnier pour n'avoir pu se décider à fuir avec toute l'armée. Henri VIII le rendit sans rançon; toute

fois, avant son départ, il lui fit faire des offres secrètes pour entrer à son service. Mais Bayard se contenta de répondre : « Je n'ai qu'un maitre au ciel, qui est Dieu, et un maître sur terre, qui est le roi de France : je n'en servirai jamais d'autres. » Bayard commandait une compagnie de gens d'armes, mais au nom du duc de Lorraine, qui touchait les appointements. Louis XII, vers la fin de sa vie, le nomma lieutenant général du Dauphiné, mais toujours sans honoraires. François Ier fit mieux : après la glorieuse journée de Marignan, il voulut être fait chevalier de la main de Bayard. Celui-ci défendit vigoureusement la France contre Charles-Quint, et pendant un mois arrêta devant les faibles remparts de Mézières les Impériaux, commandés par le comte de Nassau et le fameux Sickingen. Cette fois seulement Bayard joignit la ruse au courage, et sema la discorde parmi les généraux ennemis, qui levèrent le siége. Paris le reçut comme son libérateur, et le parlement comme le sauveur de la patrie.

Après deux ans de repos, après avoir fait cesser par ses libéralités la disette et la peste dans son cher pays du Dauphiné, Bayard alla châtier les Génois révoltés. L'armée française d'Italie était perdue par les fautes de l'amiral Bonnivet, quand Bayard en accepta le commandement ; il se fit tuer en soutenant la retraite. Une pierre, lancée par une arquebuse à croc, vint le frapper au côté droit et lui rompit l'épine du dos. Il donna ordre qu'on le déposât au pied d'un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, baisa la garde de son épée en guise de croix, et récita quelques versets du *Miserere*. Puis il engagea ceux qui l'entouraient à s'éloigner. Bientôt, le connétable Charles de Bourbon, qui avait passé au service de l'empereur, s'étant approché pour le plaindre : « Je vous remercie, monseigneur, lui répondit Bayard ; il n'y a point de pitié en moi, qui meurs en homme de bien et servant mon roi ; il faut avoir pitié de vous, qui portez les armes contre votre prince, votre patrie et votre serment. » Il survécut deux heures à sa blessure, et mourut le 30 avril 1524. Le marquis de Pescaire fit embaumer son corps ; le duc de Savoie lui fit rendre à son passage les mêmes honneurs funèbres qu'aux princes de son sang. Ses restes furent inhumés dans une église des Minimes, près de Grenoble.

BAYLE (PIERRE), philosophe français, naquit au Carlat, bourg du comté de Foix, en 1647. Son père, qui était ministre de la religion réformée, commença son éducation et l'envoya ensuite au collége de Puylaurens, et trois ans plus tard au collége des jésuites de Toulouse. Ceux-ci firent tous leurs efforts pour le faire changer de religion, et en effet ils obtinrent de lui une abjuration solennelle. Les parents de Bayle ne tardèrent pas à le ramener à leur communion. Le nouveau converti quitta secrètement Toulouse, et se rendit auprès de sa famille, dans le sein de laquelle il abjura le catholicisme (1670). Craignant les persécutions, il se rendit en Suisse, où il passa quelques années, soit à Genève, soit à Coppet, remplissant les pénibles fonctions d'instituteur particulier ; c'est là qu'il se lia d'amitié avec J. Basnage de Beauval, qui lui resta constamment attaché jusqu'à sa mort. Au bout de quelques années il se hasarda à rentrer en France, et vint s'établir à Rouen, où il obtint une nouvelle place de précepteur. Peu après il se rendit à Paris, où l'éducation des enfants du marquis de Béringhen lui permit de se fixer pour quelque temps. En 1675, sur les instances de Basnage, Bayle alla à Sedan disputer au concours une chaire de philosophie qui vaquait dans l'université de cette ville, et l'emporta sur tous ses rivaux. Il occupa cette chaire avec distinction jusqu'en 1681, époque à laquelle Louis XIV supprima l'université de Sedan, comme toutes celles qui appartenaient aux protestants.

Bayle s'était acquis une réputation telle que la ville de Rotterdam lui offrit une chaire de philosophie. Dès qu'il l'eut acceptée, il fit donner celle de théologie à son collègue Jurieu, dépossédé comme lui. En 1684, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, Bayle entreprit la publication d'un journal de critique littéraire et philosophique, les *Nouvelles de la République des lettres*, qui se répandit bientôt dans toute l'Europe, et jouit d'un immense crédit. L'état de sa santé l'obligea en 1687 à interrompre cette publication, que Basnage continua. Bayle perdit successivement son père et ses deux frères, dont l'aîné, ministre de la religion réformée, expira dans un cachot, victime de la révocation de l'édit de Nantes (1685). Les persécutions dont les protestants étaient l'objet en France

devinrent pour Bayle l'occasion de plusieurs écrits, dans lesquels il attaquait le fanatisme et l'intolérance. Mais les protestants n'étaient guère plus tolérants que les catholiques. Jurieu, qui depuis longtemps voyait ses succès d'un œil d'envie, éclata contre lui. Il le combattit d'abord dans un écrit virulent ; puis, exaspéré par un nouvel écrit qu'il attribua à Bayle, bien que celui-ci s'en défendit, il le dénonça au consistoire de Rotterdam, et les autorités de cette ville finirent par le condamner à perdre sa chaire ainsi qu'une pension de 500 florins, en lui interdisant même la faculté de donner des leçons particulières.

Privé par une sentence inique de ses moyens d'existence, Bayle s'occupa tout entier de la composition du vaste ouvrage qui l'a immortalisé, du *Dictionnaire historique et critique*, qui parut pour la première fois en 1697. C'est la première de ses productions à laquelle il ait mis son nom. Cet ouvrage eut encore plus de succès que tous ses écrits précédents ; mais il amoncela sur sa tête de nouveaux orages. L'impression du *Dictionnaire* fut défendue en France. Jurieu y puisa les motifs d'une nouvelle accusation, et fit commencer contre l'auteur une seconde procédure, qui n'eut pas pour lui de suites aussi funestes que la première. Ayant échoué devant le consistoire de Rotterdam, ses ennemis intriguèrent en Angleterre, auprès du roi Guillaume III, afin de le faire bannir de Hollande ; mais, grâce à la protection du comte de Shaftesbury, Bayle échappa aux coups de ses persécuteurs. Il se contenta de répondre aux principales critiques de son œuvre dans de nouvelles notes qu'il ajouta à la deuxième édition de son *Dictionnaire* (1702), et surtout dans les *Éclaircissements* qu'il plaça à la fin. Bayle publia encore quelques écrits, et mourut subitement le 28 décembre 1706.

BAYLEN, ville de 3,000 habitants, dans la province de Jaen (Espagne), sur le Guadalquivir, célèbre dans l'histoire contemporaine par la capitulation aux termes de laquelle, au mois de juillet 1808, le général Dupont de l'Étang mit bas les armes devant les Espagnols, à la tête d'une armée française forte de 18,000 hommes.

BAYONNE, chef-lieu de sous-préfecture du département des Basses-Pyrénées, au confluent de la Nive et de l'Adour. Cette ville a 23,268 habitants. La barre qui ferme l'Adour depuis le milieu du quatorzième siècle, empêche les navires d'arriver jusqu'à la ville de Bayonne. Son commerce par terre est plus actif, grâce au voisinage de l'Espagne. Les jambons de Bayonne ont une grande renommée. La place a de bonnes fortifications extérieures, commencées en 1813. En 1857 une loi a réuni à Bayonne la commune de Saint-Esprit, située sur la rive droite de l'Adour, et qui appartenait au département des Landes.

Bayonne existait longtemps avant J.-C. sous le nom de *Lapurdum* (en basque *terre stérile*), dénomination que le Labourd seul, pays basque voisin, a conservée jusqu'en 1789. Elle a été la résidence de plusieurs princes, entre autres de Julien dit l'Apostat, et de Louis XI. Napoléon, dans son long séjour à Bayonne, y reçut la renonciation de Charles IV, de son épouse, de Ferdinand et de son frère à la couronne d'Espagne, couronne qui passa pour peu de temps sur la tête de Joseph, frère de l'empereur des Français. Le château de Marrac, où s'accomplit cette grande négociation, n'existe plus : un incendie l'a détruit durant la Restauration. Vers 1141, le nom de *Lapurdum* fut changé en celui de Bayonne, qui veut dire *port*, *bon port*. Dès l'année 1214 cette ville et son territoire avaient été érigés en république par Jean sans Terre devenu roi d'Angleterre. Elle conserva cette forme de gouvernement, et continua à obéir à des magistrats nommés par leurs concitoyens jusqu'en 1451. Comme il y avait peu de protestants à Bayonne, la Saint-Barthélemy n'y fit pas de victimes, et la lettre du vicomte d'Orthe doit être apocryphe. De 401 à 1814 cette ville a soutenu quatorze siéges, contre les Vandales, les Sarrasins, les Normands, les Navarrais, les Gascons, les Béarnais, les Aragonais, les Anglais, les Espagnols et les Portugais.

En 1815 15,000 Espagnols passèrent la Bidassoa, et s'avancèrent sur Bayonne. La ville n'avait point de garnison ; les habitants coururent aux armes : 800 hommes de la garde nationale occupèrent les postes avancés ; 300 marins se distribuèrent sur divers points pour servir l'artillerie. Les vieillards, les femmes elles-mêmes coururent sur les remparts. Une si noble contenance eut le résultat qu'on en devait at-

tendre : elle imposa aux ennemis, qui n'osèrent accomplir le coup de main qu'ils avaient projeté.

BAZAR, mot arabe dont l'équivalent en français est *trafic de marchandises*. On appelle de ce nom, en Turquie et en Perse, les marchés destinés à l'exposition et à la vente des produits. Les bazars orientaux sont les uns à ciel ouvert, les autres voûtés et à longues galeries couvertes. Dans les premiers se débitent les objets d'encombrement plutôt que de valeur; ils sont en outre affectés à la vente des esclaves. Les seconds, merveilleusement disposés pour la conservation des marchandises, sont divisés à l'intérieur en compartiments qui forment autant de boutiques d'étalage. Là s'échangent les pierreries, les étoffes d'or et de soie, les châles de l'Inde, la poudre d'or, les dents d'éléphant, les plumes d'autruche, les draps de France, etc. Toutes les villes turques et persanes ont leurs bazars, grands ou petits. Dans les principales ces marchés sont multipliés à l'infini, et presque tous les genres d'industrie ont le leur.

Les bazars ne sont pas seulement un lieu d'étalage et de vente pour les commerçants, ils servent encore de but de promenade aux oisifs et de point de rendez-vous. C'est là que le musulman, si concentré dans ses jouissances domestiques, vient chercher quelques plaisirs de vie extérieure. On y cause sur les affaires du jour; on y devise des petits scandales de la cité, et des objets plus graves de la politique et de la religion. Les femmes elles-mêmes s'y rendent, voilées il est vrai. Les bains et les bazars sont en Orient les seuls lieux de laisser-aller et de libres causeries. Les bazars sont presque toujours des monuments publics; ils font partie du domaine de l'État ou de celui du prince, et produisent en général un revenu considérable. Mahomet II fit construire à ses frais, en 1462, le grand bazar de Constantinople. Le bazar d'Ispahan, le plus beau qu'on connaisse, et dont les proportions sont telles qu'une armée de 15,000 hommes pourrait y manœuvrer facilement, est la propriété du schah, et sa location sert à couvrir les dépenses de bouche de la maison de ce souverain. Toutefois le plus vaste bazar qu'il y ait en Orient est encore celui de Tauris, puisqu'on n'y compte pas moins de quinze mille boutiques. Louis REYBAUD.

BDELLOMÈTRE, instrument propre à remplacer les sangsues, et qui fut inventé en 1819 par le docteur Sarlandière, Il consiste en une ventouse de verre garnie d'une petite pompe et de petites lancettes. Il a l'avantage d'être d'un emploi plus sûr pour la quantité de sang que l'on veut tirer, et il permet de la calculer avec plus de précision.

BÉARN, ancienne vicomté, principauté et province de France, bornée par la Chalosse, le Tursan et l'Armagnac, les Pyrénées, le Bigorre, le pays de Soule et la Basse-Navarre, tirait son nom de *Beneharnum*, son ancienne capitale, dont il ne reste aucun vestige. Ce fut Morlaas qui lui succéda, ville célèbre par ses monnaies, qui avaient cours dans toute l'Aquitaine. Dans la suite, les princes de Béarn ayant transféré leur résidence au château de Pau, la ville du même nom, qui s'éleva près de ce château, devint le chef-lieu du Béarn à partir du seizième siècle.

Lorsque César parut dans les Gaules, le Béarn était habité par les *Benearni* ou *Benarnenses*. Du temps d'Honorius, ce pays faisait partie de la Novempopulanie. En 477, Euric, roi des Visigoths, en fit la conquête. Son fils Alaric II en fut dépouillé, en 507, par Clovis. Les Vascons ou Basques l'enlevèrent aux Francs en 581. Il portait alors le titre de vicomté, ou du moins l'empereur Louis le Débonnaire ne voulut y attacher que ce titre, lorsqu'il consentit à donner le Béarn (819) à Centule Ier, second fils de Louis. Le dernier vicomte de Béarn, Centule V, périt le 17 juillet 1134, à la bataille de Fraga, perdue contre les Maures d'Espagne. Sa sœur Guiscarde, veuve de Pierre, vicomte de Gavarret, lui succéda dans la vicomté de Béarn, avec Pierre de Gavarret, son fils. Celui-ci contribua à délivrer Fraga du joug des Sarrasins le 24 octobre 1144. Gaston V de Gavarret, son fils et son successeur en 1153, mourut en 1170 sans laisser d'enfants. Sa sœur, Marie de Gavarret, hérita des vicomtés de Béarn et de Gavarret, qu'elle porta en mariage, en 1160, à Guillaume de Moncade. Les descendants de celui-ci possédèrent ce pays jusqu'au 26 avril 1290, date du décès de Gaston VII, dernier vicomte de cette troisième race. Marguerite, l'une de ses filles, porta le Béarn dans la maison de Foix, qui le transmit à celle de Grailly

(1381), d'où il passa dans celle d'Albret en 1484. Henri IV, qualifié dans sa jeunesse prince de Béarn, du chef de Jeanne d'Albret, sa mère, ne voulut pas, en arrivant au trône de France, réunir positivement cette province à la couronne. Ce fut son fils Louis XIII qui en 1620 promulgua définitivement l'édit de réunion. En 1790 il forma avec le pays Basque le département des Basses-Pyrénées.

BÉATIFICATION, acte par lequel le souverain pontife déclare qu'une personne dont la vie a été marquée par des actes de sainteté siége après sa mort au rang des bienheureux, et que les fidèles sont par conséquent autorisés à lui rendre un culte religieux. La *béatification* diffère de la *canonisation* en ce que, dans la première, le pape ne fait pas acte d'autorité souveraine sur l'état de celui qui est béatifié, mais se borne en quelque sorte à permettre aux chrétiens de rendre un certain culte à l'objet de leur vénération sans encourir les peines portées contre ceux qui se livrent à des actes superstitieux, tandis que dans la canonisation il prononce en juge sur l'état de celui qu'il canonise. Quelques auteurs ne font point remonter l'origine de la béatification au delà de Grégoire X; cependant on ne peut pas douter que Guillaume, ermite de Malaval, en Toscane, n'ait été béatifié par Alexandre III.

BÉATITUDE, état des *bienheureux* dans la vie éternelle. Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, déclare expressément que personne dans ce monde ne peut savoir en quoi consiste cette béatitude, et que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, la pensée n'a jamais conçu ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment.

BEAU. L'intention qui a créé le vaste univers étant essentiellement bonne et intelligente, on peut établir en principe que le *beau*, en ce qui concerne cette création, résultera d'abord à nos yeux de l'harmonie de son ensemble; qu'abaissant ensuite nos regards, nous le trouverons, pour chaque objet, dans *la conformité des parties avec le tout, et du tout avec sa destination*. Cette règle peut s'appliquer à tout ce qui végète, à tout ce qui respire, même à la matière brute et insensible. Nous ajouterons que lorsque nous aurons reconnu quelque part des caractères de beauté, c'est que nous y aurons été déterminés dans le sentiment instinctif de nos besoins, sans oublier que ceux-ci tiennent autant à notre nature intellectuelle qu'à notre nature organique. Tout étant évidemment coordonné ici-bas, c'est de la convenance réciproque des êtres que naîtra pour nous le sentiment de leur perfection, qui ne sera jamais une perfection absolue, réservée à Dieu seul, mais une perfection relative. KERATRY.

BEAUCAIRE, ville du département du Gard, sur la rive droite du Rhône, avec 9,395 habitants, est célèbre par la foire qui s'y tient annuellement. Cette foire s'ouvre le 1er juillet et se termine le 28; mais elle ne s'anime guère que du 15 au 20. Chaque commerce a son quartier : d'un côté les laveurs de laines; de l'autre les vendeurs de denrées coloniales, les marchands de draps, les fabricants d'indiennes, etc.

BEAUCE, étendue de pays assez considérable comprenant le pays Chartrain, le Dunois, le Vendômois, le Mantois et le Hurepoix. Ce sont de vastes et fertiles plaines qui produisent une grande quantité de froment et nourrissent de nombreux troupeaux. Chartres est regardée comme sa capitale. Au reste, cette contrée n'a jamais formé une province particulière. Un poëte latin a fait sur la Beauce un distique qu'Andrieux a traduit ainsi :

Le triste pays que la Beauce,
Car il ne baisse ni ne hausse;
Et de six choses d'un grand prix,
Collines, fontaines, ombrages,
Vendanges, bois et pâturages,
En Beauce il n'en manque que six.

La Beauce est comprise aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir.

BEAUFORT (EDMOND), duc et comte de Dorset, s'efforça, après la mort du duc de Bedford, de devenir régent de la France; Richard, duc d'York, lui fut préféré. En 1445, la régence ayant de nouveau été promise au duc d'York pour cinq ans, Beaufort parvint, grâce à l'intervention de la reine Marguerite et de son favori, le duc de Suffolk, à décider Henri VI à manquer à sa parole et à se faire confier l'administration de la France, au détriment du duc d'York. Mais Beaufort apporta tant de négligence dans l'exercice de ses fonctions que les Français purent reprendre aux Anglais la Normandie et tout le littoral du nord de la France, à l'exception de Calais et de Guines. Aussi, lorsqu'il revint en Angleterre, en 1550, le peuple témoigna à sa vue une telle in-

dignation que le roi dut le mettre pour quelque temps à la Tour. Il n'en continua pas moins cependant à être tout-puissant; et cette constance de sa fortune ne fit qu'enflammer davantage la haine du duc d'York. Arrêté, en 1554, chez la reine, il fut conduit à la Tour sous l'accusation de haute trahison, en raison de sa conduite en France. Les supplications de la reine réussirent alors à grand'peine à lui sauver la vie et la liberté; mais bientôt après cette princesse lui fit rendre son gouvernement de Calais et de Guines. Le duc d'York, ayant pris les armes, défit complétement, en 1455, l'armée royale à la bataille de Saint-Albans, où Beaufort fut tué dans la mêlée.

BEAUFORT (François de VENDOME, duc de), naquit à Paris en janvier 1616. Son père, César de Vendôme, était fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il n'avait pas vingt ans quand il se distingua à la bataille d'Avein et aux siéges de Corbie, d'Hesdin et d'Arras. La reine Anne d'Autriche avait une grande confiance dans ce jeune prince. A la mort de Louis XIII elle le chargea de la garde de ses deux fils, qu'elle croyait en péril. Mais cette intimité dura peu. Après l'entrée aux affaires du cardinal Mazarin, voyant son crédit baisser, le duc de Beaufort s'emporta de la manière la plus imprudente. Il refusa tous les avantages que la reine lui offrait, ne ménagea en rien le duc d'Orléans, brava le prince de Condé et forma la cabale des Importants. Enfin il se fit arrêter au Louvre. Le lendemain il était au donjon de Vincennes, et ne parvint à s'échapper que grâce au dévouement d'un homme du peuple qui s'était fait son geôlier pour assurer sa fuite. Six mois après, le duc présenta requête au parlement pour être justifié de l'accusation portée contre lui. L'arrêt de réhabilitation ne se fit pas attendre. Il fut prononcé sans débats. Ce jour fut pour lui un véritable triomphe. Toute la population de Paris chanta des vaudevilles en son honneur. Le sobriquet de *Roi des halles* que lui avait donné la cour fut le refrain obligé de joyeux couplets improvisés par les poëtes populaires. Le duc alla se loger rue Quincampoix et se fit marguillier de Saint-Nicolas des Champs. Beaufort avait du reste obtenu une immense popularité par des services essentiels rendus aux habitants de la capitale. A l'époque de la Fronde, il avait protégé l'arrivée d'un convoi de subsistances à Paris contre les troupes de Mazarin. Quand le prince de Condé commença la guerre civile, le duc de Beaufort devint un de ses lieutenants. C'est alors qu'éclata entre lui et son beau-frère, le duc de Nemours, une si violente inimitié qu'ils se battirent en duel. Le combat eut lieu en 1652, à Paris, derrière l'hôtel de Vendôme, et le duc de Beaufort tua son beau-frère d'un coup de pistolet. Quand Louis XIV revint à Paris, le duc de Beaufort se soumit à l'autorité royale, et ne prit aucune part à la lutte que Condé prolongea quelques années encore. Ce ne fut plus qu'un sujet soumis qui servit le grand roi en soldat fidèle autant que brave. En 1664 il fut chargé d'une expédition navale contre les corsaires de Djidjelly; l'année suivante il battit deux fois sur mer les Algériens. En 1669 il alla à Candie secourir les Vénitiens, attaqués depuis vingt-quatre ans par les Turcs. Quinze jours après son arrivée, il fut tué dans une sortie. Son corps ne fut pas reconnu parmi les morts : aussi a-t-on supposé qu'il avait été enlevé; et dans le vague de mille conjectures contradictoires, on l'a dit prisonnier en Turquie, et on a cru le retrouver dans le Masque de fer de la Bastille. Ses funérailles furent célébrées avec une magnificence extraordinaire à Rome, à Venise et à Paris.

BEAUHARNAIS (François, marquis de), né à La Rochelle, le 12 août 1756, représenta la noblesse aux états généraux de 1789, et y mérita le surnom de *féal Beauharnais* par sa persévérance à défendre les priviléges de ce corps et les droits du roi. Il voulut même, en 1792, arracher Louis XVI à sa position équivoque, en lui faisant quitter la France; mais ce projet n'ayant pas réussi, Beauharnais émigra, et devint major général de l'armée de Condé. Lors du procès du roi, il écrivit au président de la Convention pour s'offrir comme otage, et demander à venir le défendre à la barre. Plus tard il écrivit à Bonaparte pour le sommer de rendre le trône aux Bourbons. Bonaparte, qui venait d'épouser Joséphine, répondit à cette lettre en mariant la fille de François, encore émigré, à M. de Lavalette, qu'il nomma à cette occasion directeur général des postes. Le marquis de Beauharnais, ayant enfin reconnu Napoléon, fut successivement nommé ambassadeur près la reine d'Étrurie, et près le roi d'Espagne. Ce fut en cette der-

nière qualité qu'il refusa de seconder Murat, qui le pressait d'entrer dans le complot qui devait rendre l'empereur maître de ce pays. Napoléon, à cette nouvelle, donna l'ordre de l'exiler en *Pologne;* mais un copiste ayant par erreur écrit *Sologne*, le marquis en profita pour aller habiter dans ce pays le domaine de ses pères, la Ferté-Beauharnais, que le prince Eugène avait rachetée. L'empereur apprit cette erreur dans un de ses moments de gaieté; il en rit aux éclats et ne la fit point rectifier. Le marquis resta exilé jusqu'à la restauration, qui cependant n'eut aucune faveur pour lui. Il est mort aveugle, à Paris, le 3 mars 1846. D'un second mariage, le marquis de Beauharnais eut *Hortense-Louise-Françoise* DE BEAUHARNAIS, née en 1812, qui épousa d'abord le comte de Querelles, dont elle est devenue veuve en 1846, et qui en 1848 se remaria avec M. Laity.

BEAUHARNAIS (ALEXANDRE, vicomte DE), frère puîné du précédent, naquit à la Martinique en 1760. Il était major en second d'un régiment d'infanterie, lorsqu'il épousa Mlle Tascher de la Pagerie, devenue depuis l'impératrice Joséphine. Il se distingua dans les guerres d'Amérique, sous les ordres du maréchal de Rochambeau; revint en France, et fut très-bien accueilli de la cour; ce qui ne l'empêcha pas, cependant, d'embrasser en 1789 la cause de la liberté. Nommé aux états généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Blois, il fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers état. Dans la séance du 4 août il appuya la suppression des priviléges et l'égalité pour tous les citoyens. Il fut élu secrétaire de l'Assemblée nationale, puis membre du comité militaire. Il montra une grande dignité lorsqu'on annonça à l'Assemblée, qu'il présidait, la fuite de Louis XVI : « Messieurs, dit-il, le roi est parti cette nuit; passons à l'ordre du jour! » Après avoir présidé une seconde fois l'Assemblée nationale, il fut détaché à l'armée du Nord, en qualité d'adjudant général; il commanda le camp de Soissons sous les ordres de Custine, et prêta le serment exigé après le 10 août. Parvenu au grade de général en 1792, il refusa le ministère de la guerre; mais il accepta, l'année suivante, le commandement de la première armée du Rhin. Toutefois, il ne conserva pas longtemps cette position : indigné de la hauteur avec laquelle les représentants du peuple lui ordonnaient de détacher 15,000 hommes pour renforcer l'armée de la Moselle au moment où la sienne luttait à grand' peine contre Wurmser, et prévoyant ce qui résulterait de l'accomplissement de cet ordre, il donna sa démission, et se retira à la Ferté-Beauharnais, où il remplit avec zèle et dévouement les fonctions de maire. Arrêté dans cette paisible retraite, il fut transféré à Paris, et renfermé au Luxembourg, d'où on le traduisit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 23 juillet 1794. Exécuté le même jour, il avait écrit à sa femme, aussi en prison, et dont il était depuis longtemps séparé, pour lui recommander leurs enfants *Eugène* et *Hortense;* mais le sort devait se charger de les pourvoir.

BEAUHARNAIS (MARIE-ANNE-FRANÇOISE MOUCHARD, connue sous le nom de FANNY, comtesse de), était née à Paris en 1738. Son père était receveur général des finances. Elle fut auteur à l'âge de dix ans; mais les religieuses du couvent où elle faisait son éducation lui enlevèrent son poëme, et le brûlèrent; quelques années après Fanny était citée dans les salons de la capitale. Plusieurs sociétés littéraires s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Elle épousa le comte de Beauharnais, chef d'escadre, oncle d'Alexandre et de François. Cet hymen ne fut pas heureux. Fanny se retira au couvent des Visitandines de la rue du Bac. Devenue libre, elle put se livrer à son goût pour la littérature. Elle réunissait chez elle Mably, Bitaubé, Bailly, d'Arnaud, Mercier, Dorat-Cubières, etc. En 1788 elle fit un voyage en Italie. A son retour, elle partagea avec MMmes d'Hautpoul et Pipelet (princesse de Salm) les honneurs du lycée Thélusson. Les rapports de famille, une conformité parfaite de goût et de caractère l'unissaient à Joséphine. L'ancienne noblesse, dans les jours fastueux du Consulat et de l'Empire, assiégeait les salons de Joséphine et de sa tante. Elle mourut à Paris le 2 juillet 1813.

BEAUHARNAIS (CLAUDE, comte DE), fils de la précédente, était officier dans les gardes françaises. Il épousa d'abord Mlle de Marnésia, puis Mlle Fortau, fille d'un armateur de Nantes. Il eut du premier mariage *Stéphanie-Louise-Adrienne*, que Napoléon unit en 1806 au grand-duc de Bade Charles-Louis-Frédéric, mort le 8 dé-

cembre 1818, sans descendant mâle. Sénateur sous l'Empire, chevalier d'honneur de Marie-Louise, le comte Claude de Beauharnais fut pendant la Restauration élevé à la dignité de pair de France, et mourut le 10 janvier 1819. Après la mort de son mari, la grande-duchesse de Bade, Stéphanie de Beauharnais, résida à Manheim. Elle vint à Paris après les événements de 1849, et mourut dans le duché de Bade le 19 janvier 1860.

BEAUJEU (ANNE DE FRANCE, dame DE), fille de Louis XI, était née en 1462. Son père lui fit épouser Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, prince débonnaire et sans ambition, qui la laissa vivre à son gré à la cour, et se retira dans ses domaines du Beaujolais. Elle aimait Louis d'Orléans, devenu plus tard Louis XII, qui épousa depuis la princesse Jeanne, sa sœur cadette. Anne ne lui pardonna jamais cette préférence, et devint sa plus implacable ennemie. Louis XI avait, par son testament, nommé sa fille chérie tutrice du jeune Charles, son frère, et lui avait conféré le gouvernement du royaume, sans lui donner le titre de régente. Le duc d'Orléans, premier prince du sang, et le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, prétendirent à la régence. Anne offrit aux deux compétiteurs de s'en remettre à la décision des états généraux : ils acceptèrent. Anne gagna le duc de Bourbon, en lui promettant l'épée de connétable. L'assemblée confirma le testament de Louis XI. Quant au duc d'Orléans, il resta très-mécontent et offensa la régente au point qu'il fut contraint de se sauver de Paris.

Il se retira auprès du duc d'Alençon. Anne pouvait le faire arrêter; mais elle se borna à lui faire promettre une réconciliation complète. Loin de s'y fier, le duc d'Orléans forma une ligue puissante avec le duc de Bourbon, le comte d'Angoulême, les seigneurs de Foix et d'Albret. A la tête des troupes de ses confédérés, il se présenta devant Orléans. Anne de Beaujeu l'avait prévenu; elle s'était ménagé des intelligences dans cette ville, et les Orléanais lui fermèrent leurs portes. Il se replia sur Beaugency. Anne envoya contre lui deux armées, et elle conduisit le jeune roi à Beaugency. Le duc d'Orléans, n'osant soutenir une lutte dont le succès était au moins incertain, envoya des négociateurs à la princesse. Anne répondit qu'après la faute énorme que le duc d'Orléans avait commise, il ne pouvait plus espérer de grâce que dans la clémence du roi. Les députés insistèrent pour que l'affaire fût déférée au conseil. Anne de Beaujeu y consentit sans peine. Elle dicta les conditions qui furent imposées au duc d'Orléans. Le prince se soumit, et les autres seigneurs confédérés obtinrent grâce et merci sans condition. Anne de Beaujeu jouit de son triomphe sans en abuser. Elle voulait illustrer son administration en réunissant la Bretagne à la France. Elle intervint dans les débats du duc François avec ceux qu'on appelait les *mecontents*. Elle fournit à ces derniers de l'argent et des troupes. Le duc d'Orléans, d'abord bien reçu à la cour, avait été bientôt obligé de s'en éloigner, et le favori du duc de Bretagne l'avait attiré dans cette province pour s'en faire un appui. Anne de Beaujeu n'était intervenue dans les sanglants débats des Bretons et de leur duc que pour avoir un prétexte d'entrer en Bretagne à main armée. Elle suivit son plan avec plus de persévérance et d'adresse que de loyauté, et finit par s'emparer de la plus grande partie de cette province. Le sire de Beaujeu prit le titre de duc de Bourbon après la mort du connétable, son frère aîné. La nouvelle duchesse voyait à regret s'avancer le terme de sa puissance. Elle survécut à son frère. Elle pouvait craindre que Louis XII, son successeur, ne la punît de tous les maux qu'elle lui avait causés. Mais le nouveau roi de France ne voulut pas venger les injures du duc d'Orléans. Anne de Beaujeu eut une vieillesse paisible; elle ne s'était pas oubliée pendant sa toute-puissance : elle avait enrichi la famille de Bourbon de grands et riches domaines. Anne de Beaujeu mourut le 14 novembre 1522, au château de Chantelle.

BEAUJOLAIS, province de France bornée par le Charolais, le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez et la principauté de Dombes. Sous les empereurs romains, elle appartenait en partie à la cité de Lyon et en partie à celle de Mâcon. Enlevée aux Romains par les Bourguignons, et à ceux-ci par les Francs, elle passa des Mérovingiens aux descendants de Charlemagne. Elle fut arrachée à ces derniers par Boson, et incorporée dans l'État que ce prince se forma sous le nom de royaume de Provence. Après la mort

de Boson, ce pays revint aux rois de France, et fut donné en dot, au moins en partie (955), à Mathilde, sœur du roi Lothaire, lorsqu'elle épousa Conrad, roi de Bourgogne. Les comtes de Forez étaient dès lors en possession du château de Beaujeu et de son territoire, et cette baronnie donna son nom à la maison de Beaujeu. Villefranche devint dans la suite la capitale du Beaujolais. En 1400 le Beaujolais fut transmis à Louis II, duc de Bourbon; en 1541 François Ier le réunit à la couronne de France. Ce pays forme aujourd'hui l'arrondissement de Villefranche, dans le département du Rhône.

BEAUJON (Nicolas), né en 1718, à Bordeaux, d'une famille de marchands, fut successivement receveur général des finances de la généralité de Rouen, banquier de la cour, trésorier et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et enfin conseiller d'État à brevet. Beaujon joignait à une fortune considérable une grande habileté dans les affaires. Pendant une famine qui désola sa ville natale, Beaujon s'entendit avec son frère, avocat général à la cour des aides de Bordeaux, pour vendre chèrement au peuple du blé qu'il avait en réserve. Ce délit public le fit décréter de prise de corps; mais il parvint à assoupir l'affaire à Paris. Il avait gagné dix millions. Sa vanité égalait ses goûts d'épicurien : il envoya une montre garnie de diamants au poëte Desmahis, qui l'avait comparé à Lucullus. Sa femme, née Bontemps, étant morte, il la qualifia dans les billets d'enterrement de « très-haute et très-puissante dame, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Nicolas Beaujon, secrétaire du roi et de ses finances de la Rochelle. » Il avait pour médecin Bouvard, qui le négligeait. Pour s'en faire mieux soigner, il lui assura 6,000 livres de rente le temps qu'il le ferait vivre. Le docteur fut dès lors si assidu qu'il en devint importun. A cinquante ans Beaujon se plaignait de ne plus dormir : Bouvard lui envoya une barcelonnette et deux berceuses. La mode en fut aussitôt adoptée par tous les vieillards riches et blasés.

L'hospice qui porte son nom fut fondé et doté par lui avec magnificence en 1784. Ce fut d'abord une école gratuite ouverte à vingt-quatre enfants des deux sexes nés dans la commune du Roule, alors séparée de Paris. Le gouvernement en a fait un hôpital. Beaujon avait donné à sa fondation les terrains, les bâtiments, la chapelle, les vases sacrés et une somme de 25,000 livres de rente. Le testament du célèbre financier contenait en outre pour plus de trois millions de legs. Il mourut à Paris, le 26 décembre 1786.

Beaujon, qui habitait à Paris l'hôtel d'Évreux, aujourd'hui Élysée Napoléon, possédait en haut du faubourg du Roule, un ermitage qui s'appelait la *Chartreuse* ou *Folie Beaujon*. Cette maison de campagne s'étendait jusqu'au promenoir de Chaillot. Elle avait une chapelle et une laiterie, comme Trianon; une galerie de tableaux et de statues comme le Louvre. Beaujon avait employé les principaux artistes de son temps à décorer cette fastueuse retraite : on y voyait entre autres une mansarde représentant un bosquet au milieu duquel s'élevait une corbeille de fleurs renfermant un lit; quatre arbres dont la verdure s'étendait sur le plafond peint en ciel semblaient ombrager cette corbeille; de leurs rameaux tombaient des draperies de gaze qui servaient de rideaux. La porte par où l'on entrait dans ce réduit était masquée par une glace montée sur ressorts; des stores de taffetas apprendus aux croisées étaient décorés de paysages peints par Sarrazin. Après la mort de Beaujon, sa propriété fut vendue en 1787, au receveur général des finances Bergerac. Elle passa ensuite dans les mains d'un riche fournisseur. La spéculation s'en mêla : au commencement de l'Empire la Chartreuse Beaujon fut exploitée comme jardin public par des entrepreneurs de fêtes et eut pendant un temps une certaine vogue. On y trouvait des montagnes russes, des théâtres, une salle de concert, une salle de bal, des cafés, des restaurants, etc. On y donna sous l'Empire plusieurs fêtes militaires. Cet établissement fut supprimé sous la Restauration, et en 1825 une société morcela la propriété, dans laquelle elle perça plusieurs rues. Des boulevards allant à l'arc de triomphe de l'Étoile y ont été tracés dans ces derniers temps. Beaujon avait fait bâtir en 1780 un petit temple où il voulut être enterré. On a restauré cette chapelle, dédiée à Saint-Nicolas, en 1863.

BEAUMANOIR (Jean, sire de), issu d'une des plus illustres maisons de Bretagne, embrassa avec chaleur la cause du duc Charles de Blois contre Jean de Bretagne, comte de Montfort. En 1347, il

succéda à son père, dans la dignité de maréchal de Bretagne. Il obtint quelques succès contre les Anglais, et leur prit Vannes; mais son plus grand titre à la gloire est le célèbre combat des Trente. En 1354 Beaumanoir fut envoyé en Angleterre négocier l'élargissement de Charles de Blois. Il fut nommé conservateur de la trêve conclue à Bordeaux en 1357, puis l'un des plénipotentiaires du traité de paix conclu en 1363. Fait prisonnier à la bataille d'Auray, il fut délivré presque aussitôt, lors de la reprise de cette place par les Français. La duchesse Jeanne, comtesse de Penthièvre, le chargea de ses intérêts lors de la conclusion du traité de Guérande, le 12 avril 1365. Il survécut peu à cet événement.

BEAUMARCHAIS (PIERRE-AUGUSTIN CARRON DE), naquit à Paris en 1732. Fils d'un horloger, il s'introduisit à la cour par la protection de Mesdames, filles de Louis XV; il leur enseigna la guitare, et de musicien devint homme de cour. Plaideur par nécessité, il s'en fit un titre de gloire; tantôt ami des ministres, et tantôt enfermé à Saint-Lazare, expédiant des armes aux insurgés de l'Amérique septentrionale et faisant jouer *Figaro*, il mêla tout, affaires de cour, de palais, de coulisses et de commerce. Les *Mémoires judiciaires* de Beaumarchais sont l'histoire de sa vie. Beaumarchais avait fait des affaires avec Pâris-Duverney, et se trouvait débiteur à sa succession d'une somme de 15,000 francs. Il avouait cette dette; mais le légataire de Duverney réclamait 150,000 francs. De là un procès dont Goëzman, conseiller au parlement Maupeou, fut rapporteur. Beaumarchais voulait visiter son rapporteur; celui-ci n'avait pas le temps. Cent louis et une montre à brillants furent offerts, et Beaumarchais eut son audience; mais il perdit son procès. Les 100 louis et la montre furent rendus; seulement Beaumarchais prétendit qu'on avait oublié de rendre 15 louis donnés en surcroît de cadeau. Goëzman l'accusa comme calomniateur. Beaumarchais se défendit. Voilà au fond toute l'affaire Goëzman. Pour émouvoir Beaumarchais se dit *citoyen*, citoyen persécuté et venant réclamer justice devant les tribunaux. A ce nom, si nouveau en 1774, chacun s'intéressa à son affaire. Le parlement Maupeou finit le procès par une sorte d'arrêt de transaction qui donnait tort à tout le monde, admonestant Mme Goëzman et blâmant Beaumarchais. Cet arrêt excita une réclamation universelle. La cour et la ville se firent écrire à l'envi chez Beaumarchais. Le prince de Conti vint l'inviter à dîner. Pour amortir un peu cet éclat et ce bruit, M. de Sartines, lieutenant de police, écrivit à Beaumarchais par forme d'avis que ce n'était pas tout d'être blâmé, qu'il fallait encore être modeste. Beaumarchais partit pour l'Angleterre, et ce fut moins pour se dérober à sa peine qu'à son triomphe.

En 1781, dans l'affaire de Mme Kornman, Beaumarchais eut à plaider contre Bergasse. Il publia des mémoires; seulement il ne rencontra plus les mêmes avantages. Cette fois il gagna son procès : mais le public était moins pour lui. Enfin, comme si ses adversaires devaient grandir à mesure qu'il avançait dans la carrière, sa dernière affaire fut contre Lecointre et la Convention. Il s'agissait de fusils achetés pour le compte de la république, retenus en Hollande faute de payement, et que Beaumarchais, disait-on, voulait, sous ce prétexte, livrer aux ennemis de la France. Les Mémoires qu'il publia dans ce débat n'ont plus d'autre mérite que celui de la clarté des idées et de la netteté de la discussion. Il n'avait plus alors derrière lui l'opinion publique pour l'appuyer; à cette époque Beaumarchais était poursuivi, sa maison était envahie par des brigands, et sa vie menacée.

Figaro est le principal, on dirait volontiers l'unique personnage du théâtre de Beaumarchais. Ce personnage donne à ses pièces un genre d'unité que n'a aucun autre théâtre. C'est un personnage dont Beaumarchais n'a pas seulement créé le caractère, il en a créé aussi l'histoire. *Le Barbier*, *le Mariage*, *la Mère coupable*, forment une sorte de trilogie comique, de roman dialogué en trois parties, dont Figaro est le héros principal. Beaumarchais eut plus de peine à faire jouer sa pièce qu'à la composer. Le manuscrit fut plusieurs fois renvoyé de la police à la comédie, et de la comédie à la police. Enfin le roi et la reine voulurent eux-mêmes en juger. Mme Campan leur lut la pièce. Le roi l'interrompait souvent par des exclamations; et lorsqu'elle arriva à la tirade sur les prisons d'État, le roi se leva avec vivacité, et dit : « C'est détestable! Cela ne sera jamais joué; il faudrait détruire la Bastille pour que

la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse. Cet homme joue tout ce qu'il faut respecter dans un gouvernement. — On ne la jouera donc pas? dit la reine. — Non, certainement; vous pouvez en être sûre, » répondit Louis XVI. La reine était presque au nombre des protecteurs de *Figaro*. M. de Vaudreuil et la société de Mme de Polignac, favorite de Marie-Antoinette, s'employaient à l'envi pour faire jouer l'ouvrage. Malgré la défense du roi, les rôles avaient été distribués aux acteurs du Théâtre-Français, et l'on voulut au moins jouir d'une représentation. Le premier gentilhomme de la chambre autorisa M. de La Ferté à prêter la salle de spectacle de l'hôtel des Menus-Plaisirs, qui servait aux répétitions de l'Opéra. On donna des billets aux gens de la cour, et déjà la salle était à moitié garnie de spectateurs, quand arriva un ordre du roi qui défendait cette représentation. Aussitôt chacun cria à l'oppression et à la tyrannie : jamais dans les jours les plus violents de la révolution on ne déclama contre le despotisme avec plus de chaleur, et Beaumarchais, emporté par la colère, s'écria : « Eh bien, messieurs! il ne veut pas qu'on la représente ici; et je jure, moi, qu'elle sera jouée, peut-être dans le chœur même de Notre-Dame! » Cependant on répandit bientôt le bruit que Beaumarchais avait supprimé tout ce qui pouvait blesser le gouvernement; il n'en était rien. Alors le roi permit de jouer la pièce, et crut que Paris allait être bien attrapé en ne voyant qu'un ouvrage mal conçu et sans intérêt depuis que toutes les satires avaient été supprimées. « Eh bien! dit-il à M. de Montesquiou, qui partait pour voir la première représentation, qu'augurez-vous du succès? — Sire, j'espère que la pièce tombera. — Et moi aussi, » répondit le roi. Monsieur, frère du roi, alla en grande loge à la Comédie pour assister à la chute de la pièce; il vit son triomphe. « Il y a quelque chose de plus fou que ma pièce, disait Beaumarchais, c'est son succès. »

En même temps il entreprenait de vastes spéculations, et écrivait contre Mirabeau pour la compagnie des eaux de Paris. Il avait un génie souple et fertile, qui suffisait à tout. « Après le travail forcé des affaires, dit-il dans une de ses lettres, chacun suit son attrait dans ses amusements : l'un chasse, l'autre boit, celui-là joue; et moi qui n'ai aucun de ces goûts, je broche une pièce de théâtre. »

Beaumarchais avait commencé par travailler des montres, et inventa un échappement que Lepaute lui disputa. En 1755 il acheta une charge de contrôleur clerc d'office, moyennant une rente viagère qu'il devait faire au titulaire; mais deux mois après son entrée à la cour, en 1757, il épousa la veuve de son prédécesseur, et prit le nom de Beaumarchais d'un petit fief qu'elle possédait. En 1761 il acheta la charge de secrétaire du roi. Il avait perdu sa femme moins d'un an après son mariage. Comme il aimait la musique, chantait avec goût, jouait habilement de la flûte et de la harpe, il fut admis dans les concerts de mesdames, tantes du roi; cela lui permit d'être utile à Pâris-Duverney, qui fit sa fortune en l'engageant dans des spéculations avantageuses. Quelque temps après Beaumarchais acheta la charge de lieutenant général des chasses au Louvre. En 1764 on le trouve à Madrid poursuivant des spéculations industrielles. En avril 1768 il épousa la veuve d'un garde général des Menus-Plaisirs, qui lui apporta une brillante fortune. Il fit alors jouer un drame, *les Deux Amis*, qui ne réussit pas. Puis il se fit marchand de bois, exploitant avec Duverney une grande partie de la forêt de Chinon qu'il avait achetée. Après deux ans de mariage il perdit sa seconde femme, et il eut à se défendre de bruits malveillants. La fourniture d'armes qu'il fit aux colonies d'Amérique révoltées contre l'Angleterre accrut beaucoup sa fortune. Il contribua à des établissements utiles, tels que la caisse d'escompte, la pompe à feu, et l'entreprise des eaux de Paris. On lui doit aussi la collection complète des œuvres de Voltaire, imprimées à Kehl avec les caractères de Baskerville, achetés par lui. Il fit reconstruire dans les Vosges d'anciennes papeteries ruinées et y envoya des ouvriers pour fabriquer le papier nécessaire. Accusé d'avoir voulu livrer des armes aux émigrés, il fut forcé de fuir, erra en Hollande et en Angleterre, revint en France pour être emprisonné à l'Abbaye et ne dut la vie qu'à l'intervention de Manuel. Beaumarchais mourut subitement le 19 mai 1799.

Sa première pièce, *Eugénie*, représentée en 1767 avait été sifflée à la première représentation, mais elle s'était relevée

à la seconde. C'était, comme *les Deux Amis*, une pièce dans le genre larmoyant. Dans *Tarare*, joué en 1787, Beaumarchais faisait de Figaro un soldat de fortune qui renverse un tyran et gouverne à sa place.

BEAUMONT et FLETCHER, noms de deux auteurs dramatiques anglais qui travaillèrent en commun. *Francis* BEAUMONT était né en 1585, dans le Leicestershire, d'un père juge des plaids communs; *John* FLETCHER était né en 1576 d'un évêque de Bristol qu'Élisabeth fit évêque de Londres en 1593. Francis et John furent élevés ensemble à l'université de Cambridge, et là commença leur amitié. Beaumont étudia ensuite la jurisprudence; mais il quitta bientôt le barreau pour se vouer entièrement au théâtre. Il avait vingt et un ans et Fletcher trente et un lorsqu'ils donnèrent leur première pièce, et dès lors s'établit entre eux une association si intime, que leurs existences parurent s'être mêlées en une seule. La communauté ne se borna pas aux ouvrages de l'esprit; elle s'étendit encore à la maison, à la chambre, aux habits. Cela dura ainsi jusqu'au mariage de Beaumont, événement dont on ne connaît pas exactement la date. Beaumont mourut en 1615 et fut enterré dans l'abbaye de Westminster. Fletcher mourut dans la peste qui désola Londres en 1625. On leur doit plus de cinquante pièces de théâtre. M. Ernest Lafond en a traduit quelques-unes.

BEAUNE, chef-lieu d'arrondissement de la Côte-d'Or, avec 10,547 habitants. Cette ville, fort ancienne, fut d'abord un camp romain, ensuite un château fort, et enfin, au septième siècle, une place assez considérable. Son nom lui vient, selon les uns, de Belenus, l'Apollon gaulois; selon les autres, de la Bellone qui figurait dans ses anciennes armoiries. En 1220 il s'y tint un concile. Après la mort de Charles le Téméraire, elle prit parti pour Marie de Bourgogne contre Louis XI, qui l'assiégea et s'en rendit maître en 1478. La révocation de l'édit de Nantes chassa de Beaune des calvinistes industrieux.

On comprend sous le nom de *vins de Beaune* tous les vins que produit la côte Beaunoise, c'est-à-dire la partie de la Côte-d'Or qui s'étend depuis Nuits jusqu'à la rivière de Dheune. Les meilleurs vins rouges sont ceux de Volnay, Pomard, Beaune, Aloxe ou Corton, Chassagne, Meursault et Savigny. On n'estime en fait de vins blancs que ceux de Montrachet et de Meursault.

BEAUTÉ. Selon Platon, notre âme possède en elle l'idée du beau archétype, image de la Divinité, qui possède elle seule la suprême beauté dans son essence. Les choses sont d'autant plus belles qu'elles participent davantage de Dieu. Aristote définit la beauté : une réunion des idées de grandeur, d'ordre et d'unité, comme dans la constitution d'un animal bien organisé. Le père André dit que la beauté consiste en régularité, ordre et proportion. Galien établit que les formes sont d'autant plus belles qu'elles remplissent mieux l'objet pour lequel elles sont destinées : ainsi, la convenance des parties avec leurs fonctions lui paraît la suprême beauté. Les leibniziens déclarent que le beau est ce qui plaît, et le laid ce qui déplaît : on pourra toujours leur demander pourquoi tant de choses qui ne sont rien moins que belles, et même des femmes laides, peuvent avoir le don de plaire? par *la grâce, plus belle encore que la beauté*, répond La Fontaine. Crouzas, Moïse Mendelsohn et d'autres auteurs ont défini la beauté par l'unité d'un tout formé de parties variées, ou *l'unité dans la variété*. Wolf et Baumgarten font consister la beauté dans la perfection, laquelle donne naissance aux sensations agréables; mais Winckelmann demande avec raison la définition de ce qu'on nomme *perfection*, attendu que le Nègre, le Chinois ou toute autre nation peuvent se former des idées très-différentes de la beauté et de la perfection. Sulzer et Hemsterhuis ont défini la beauté par cette *impression qui fait naître en l'âme le plus grand nombre d'idées et de sentiments en un seul sujet*. Sulzer ajoute que la beauté ne consiste pas dans la seule régularité des traits, mais qu'elle réside surtout dans l'expression du sentiment moral de perfection dont cette forme n'est que l'enveloppe. Le P. Gerdil veut que la vraie beauté soit toujours accompagnée d'admiration et de qualités mystérieuses qui subjuguent l'esprit. Pour Hutcheson, Smith et d'autres philosophes de l'école écossaise la beauté est l'uniformité dans la variété. Condillac et Burke soutiennent que la beauté n'est qu'un résultat de certains jugements et d'une association de sensations rapides, plus ou moins agréables, rendues familières par l'habitude. Ils ajoutent, avec le P. Buffier,

qu'il y a même des figures difformes que l'accoutumance nous fait trouver belles, comme certaines modes, qui ensuite paraissent laides lorsqu'elles sont surannées. D'autres ont dit que la beauté n'était que la parfaite proportion des parties. Polyclète avait, dans sa statue dite *Canon*, établi cette règle de toutes les proportions du corps humain. Les définitions de la beauté sont donc aussi variées que les sensations qu'elle procure. Celle de l'homme consiste dans l'expression de la force, de l'audace, de la supériorité; la beauté de la femme, au contraire, est plus intéressante quand il s'y joint une image de sa faiblesse. Ce ne sont pas tant les traits réguliers qui présentent la beauté qu'une expression de vie, d'action et de sentiment dans les êtres. Ce n'est point encore l'effort des passions violentes qui produit le sentiment du beau: il faut, comme dans le *Laocoon*, que la vive douleur paraisse surmontée par le noble courage, et qu'il y ait de la dignité, de la grandeur, jusque dans les derniers soupirs qu'exhale un mourant.

BEAUVAIS, chef-lieu du département de l'Oise, avec 13,609 habitants. Le plus bel édifice de Beauvais est l'hôtel de ville, construit en 1753 et 1754; le palais épiscopal, flanqué de deux grosses tours, a été converti en préfecture; la cathédrale est surtout remarquable à cause de l'élévation et de la légèreté de la voûte de son chœur, qui passe pour un chef-d'œuvre d'architecture. Beauvais possède une manufacture de tapisseries, annexe de celle des Gobelins. L'origine de cet établissement remonte à Louis XIV. Louis Hinard, qui en avait conçu le projet, obtint du gouvernement, en 1664, 10,000 livres pour faciliter les premiers achats et 30,000 pour construire les bâtiments. Jusqu'en 1684 la manufacture n'eut que fort peu d'importance; alors Colbert en confia la direction à un Flamand, nommé Béhacle, qui fit exécuter, d'après les cartons de Raphaël, de magnifiques tapisseries représentant les Actes des Apôtres. Elle fut administrée par des particuliers, avec subvention du gouvernement, jusqu'en 1792; depuis cette époque elle est gérée pour le compte de l'État. En 1851 Beauvais a élevé à son héroïne, Jeanne Hachette, une statue en bronze due au ciseau de M. Dubray.

Beauvais est une des plus anciennes villes de la France; elle existait avant la conquête romaine, sous le nom de *Bratuspantium*. Plus tard elle reçut le nom de *Cæsaromagus*, qu'elle quitta au temps de Constantin pour prendre celui des *Bellovaci*, dont elle était la capitale. Prise par Chilpéric en 471, elle fut brûlée en 850. Aux neuvième et dixième siècles, elle fut encore réduite en cendres et saccagée à plusieurs reprises par les Normands. Louis le Gros s'en rendit maître en 1109, après un siége de deux ans. Beauvais se déclara, en 1417, pour le duc de Bourgogne; mais quand Charles VII eut reconquis une partie de son royaume, les habitants se hâtèrent de chasser leur évêque, Cauchon, et de faire leur soumission au roi. Cependant, en 1433, les Anglais tentèrent encore un coup de main sur la ville, et faillirent s'en emparer. Les habitants de Beauvais se distinguèrent alors par leur courage et leur patriotisme. Mais la circonstance où ils acquirent le plus de gloire fut le siége qu'ils eurent à soutenir en 1472 contre Charles le Téméraire.

Ce prince s'était avancé, à la tête d'une nombreuse armée, jusque sur les frontières de l'Ile-de-France. Ayant appris que la ville de Beauvais n'avait point de garnison, il forma le projet de s'en rendre maître avant qu'elle pût recevoir des secours. Il emporta, en effet, les faubourgs après une faible résistance. Mais les citoyens de Beauvais avaient en hâte fait terrasser les portes, et se rangèrent en armes sur les remparts. Les femmes résolurent de partager les périls de la défense. Sous la conduite de Jeanne Hachette, elles coururent se placer aux endroits les moins garnis des remparts et y combattirent avec la plus grande valeur. Une de ces héroïnes enleva un drapeau ennemi, qu'elle rapporta en triomphe dans la ville. Les Bourguignons avaient fait une brèche à la porte de Bresle. Les habitants y entassèrent des fagots et des matières combustibles auxquels ils mirent le feu; la flamme arrêta l'ennemi et prolongea la défense. Le même jour, on vit entrer par la porte de Paris un corps de troupes conduit par La Roche-Taisson et Fontenailles, qui accourait au secours de Beauvais. Ces braves, qui venaient de faire quatorze lieues sans s'arrêter, s'élancèrent aussitôt de leurs chevaux, et coururent aux remparts. Les Bourguignons, déjà découragés par la résistance qu'ils avaient éprouvée, ne pu-

rent résister au choc; ils furent culbutés et repoussés vers leur camp. Le lendemain de nouveaux renforts arrivèrent à Beauvais. Bientôt l'armée du duc de Bourgogne se vit exposée à manquer de vivres; des partis français battaient la campagne. Convaincu que son expédition était manquée, Charles ne voulut cependant pas lever le siége sans avoir tenté un nouvel assaut. Les assiégés se préparèrent à le repousser sous la conduite du maréchal de Renouault, qui était venu se renfermer dans Beauvais. Les Bourguignons s'avancent contre les remparts, protégés et aidés par un violent feu d'artillerie. Les échelles sont dressées, et ils s'élancent sur la brèche. Les assiégés les reçoivent avec intrépidité, les contraignent à ralentir leur mouvement, et bientôt les attaquent à leur tour et les forcent d'abandonner les murailles. Une seconde tentative, reçue aussi vigoureusement que la première, eut un résultat encore plus désastreux. Les Bourguignons furent culbutés, et Charles, voyant leur découragement, fut obligé de faire sonner la retraite. Le 10 juillet, le duc de Bourgogne, perdant toute espérance de prendre Beauvais, leva le siége, et retourna dans ses États, ravagés par les Français, pour les défendre. Louis XI, pour récompenser la fidélité patriotique des citoyens de Beauvais, les exempta d'impôts. Il institua en même temps, en mémoire de la délivrance de la ville, une procession où, le 10 juillet de chaque année, pour rendre hommage à l'héroïsme de Jeanne Hachette et de ses compagnes, les femmes devaient avoir le pas sur les hommes.

BEAUVAISIS, pays qui faisait anciennement partie de la Picardie, et qui plus tard fut compris dans le gouvernement général de l'Ile-de-France. Outre le comté de Clermont-en-Beauvaisis et celui de Beaumont-sur-Oise, ce petit pays comprenait les duchés-pairies de Fitz-James et de Bouflers. Du temps de César le Beauvaisis était habité par les *Bellovaci*. Ce pays fut l'une des premières conquêtes des Francs sur les Romains. Il fut incorporé au royaume de Neustrie, et par la suite des temps il passa successivement aux comtes de Vermandois, à la maison de Champagne, et enfin aux évêques-comtes de Beauvais. C'est dans le Beauvaisis, en 1357, que prirent naissance les soulèvements de paysans qui, sous le nom de Jacques, contribuèrent si puissamment à l'expulsion des Anglais. Le Beauvaisis fait actuellement partie du département de l'Oise.

BEAUX-ARTS (École impériale des). Cette École, instituée pour l'enseignement des beaux-arts, a été réorganisée par un décret du 13 novembre 1863. Son administration est confiée à un directeur nommé pour cinq années consécutives par l'empereur. Le personnel enseignant comprend des professeurs chargés de cours, des professeurs chefs d'ateliers, tous nommés par le ministre. Un conseil supérieur d'enseignement est institué près l'École. Les cours suivants sont professés par le personnel de l'École : histoire de l'art et esthétique; anatomie; perspective; mathématiques élémentaires; géométrie descriptive; géologie, physique et chimie élémentaires; administration et comptabilité, construction et application sur les chantiers; histoire et archéologie. Des cours temporaires peuvent être autorisés par le ministre. Les exercices journaliers prescrits autrefois aux élèves sont remplacés par des travaux dans des ateliers créés à l'École; savoir, trois ateliers de peinture, trois ateliers de sculpture, trois ateliers d'architecture, un atelier de gravure en taille-douce, un atelier de gravure en médailles et pierres fines. Pour suivre les cours il faut être Français et âgé de 15 à 25 ans; les étrangers peuvent être admis sur l'autorisation du ministre. Tous les artistes français, âgés de 15 à 25 ans, élèves ou non de l'École, peuvent concourir aux grands prix de Rome; à la suite de deux épreuves préalables, dix candidats sont admis dans chaque section, tous les ans pour la peinture, la sculpture et l'architecture, tous les deux ans pour la gravure en taille-douce, tous les trois ans pour la gravure en médailles et pierres fines. Le concours est jugé par un jury spécial. Il n'est décerné qu'un prix par chaque section : celui qui l'a obtenu est exempt de la conscription. Ce décret a enlevé à l'Académie des Beaux-Arts l'influence qu'elle exerçait auparavant sur l'École des Beaux-Arts.

L'École des Beaux-Arts, fondée par Mazarin en même temps que l'Académie royale de Sculpture et de Peinture, fut primitivement logée au Collége de France, puis transférée plus tard au Palais-Royal, dont l'Académie d'Architecture occupait déjà une partie. Les deux Académies quit-

tèrent ensuite le Palais-Royal pour aller s'établir au Louvre dans l'appartement de la reine. La restauration du Louvre ayant été entreprise en 1807, l'École des Beaux-Arts s'installa au Collége des Quatre-Nations (aujourd'hui l'Institut de France), jusqu'à ce que, la suppression du Musée des Monuments français ayant laissé sans destination l'ancien couvent des Petits-Augustins, ce local fut accordé, le 31 décembre 1816, à l'École des Beaux-Arts. M. Duban en fit un bâtiment plein d'élégance. Dans la première cour on trouve à droite le portique d'Anet, qui sert d'entrée à l'ancienne église des Petits-Augustins, où l'on voit sur le mur du fond une copie du *Jugement dernier*, de Michel-Ange, exécutée dans les colossales dimensions de l'original par Sigalon. L'arc de Gaillon décore la cour d'honneur : orné de statues, cet arc porte au revers les médaillons de Vespasien et d'Adrien. Le bâtiment principal offre, sur un soubassement auquel sont adossées des statues en marbre copiées d'après l'antique par les pensionnaires de Rome, une ordonnance corinthienne à colonnes engagées avec quatre médaillons. Un étage attique où se trouve une bibliothèque spéciale, s'étend sur toute cette façade. A la partie postérieure de ce bâtiment communique une salle demi-circulaire éclairée par en haut et ornée d'une fresque de Paul Delaroche représentant les grands artistes de tous les temps. En 1855 le feu prit dans cet hémicycle, et la peinture de Paul Delaroche fut gravement endommagée; elle a été réparée avec succès par MM. Mercier, Vinit et Robert Fleury. L'ancien hôtel du Ministère de la police, sur le quai Malaquais, a été adjoint à l'École des Beaux-Arts. L'hôtel a fait place à de nouvelles constructions. L'exposition des concours et des envois de Rome a lieu dans cette partie de l'édifice. On a transféré à l'École des Beaux-Arts le musée de moulage du Louvre.

BEC. C'est cette partie de la tête des oiseaux qui remplace chez eux les deux mâchoires des autres animaux vertébrés. Il se compose de deux pièces superposées, appelées mandibules. Le bec des oiseaux est pourvu de muscles nombreux; on en compte jusqu'à dix paires dans le canard et le perroquet. Il est recouvert d'une substance cornée, disposée par couches, et dont la dureté varie beaucoup suivant les espèces. La forme du bec est très-différente dans les divers oiseaux : il est crochu dans les aigles, garni d'une dent dans les faucons, droit dans les hérons, recourbé en haut dans les avocettes, aplati dans les canards, long, mince, faible et tendre par le bout dans les bécasses. La forme de cet organe doit en effet varier suivant qu'il est destiné à déchirer des lambeaux de chair, ou à briser la dure enveloppe des noyaux des fruits, etc.

BÉCARRE, BÉQUARRE, ou B QUARRE, signe de musique qui marque que la note devant laquelle il est placé, ayant été d'abord altérée par un dièse ou par un bémol, doit alors être remise dans son état naturel.

BÉCASSE, genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers et de la famille des longirostres, ainsi nommés à cause de la longueur de leur bec. On ne connaît encore que trois espèces de bécasses : celle d'Europe ou *bécasse commune*, celle des États-Unis, et celle de Java. Les bécasses de la première espèce, qui habitent les hautes montagnes boisées du centre de l'Europe, en descendent dès les premiers froids et arrivent dans nos contrées en octobre et novembre. Elles se nourrissent de vers. La chasse s'en fait le long des ruisseaux, des mares ou des marécages, le soir, après le soleil couché, ou le matin à la pointe du jour, car pendant la journée les bécasses se tiennent dans les bois. Cet oiseau est un des gibiers les plus estimés; sa chair est noire, a un goût un peu sauvage, est très-nourrissante et très-fortifiante; celle des vieilles bécasses est dure et difficile à digérer.

BÉCASSINE, espèce du genre *bécasse*. Elle est plus petite que la bécasse; son corps est moins ramassé, son bec plus long. Elle ne fréquente pas les bois, mais se tient dans les lieux marécageux. La femelle niche à terre. La bécassine arrive en France au printemps et en automne, et nous quitte en hiver. Pendant son vol élevé et rapide, elle fait entendre un cri tremblotant assez analogue à celui de la chèvre, ce qui l'a fait surnommer *chèvre volante*.

BECCARIA (CÉSAR BONESANA, marquis DE), naquit à Milan en 1735. Imbu des principes de la philosophie française, il fonda d'abord dans sa ville natale un petit journal de littérature et prit bientôt une place importante parmi les publicistes par son *Traité des délits et des peines*, dansle-

quel il demandait pour la justice des réformes qui ne devaient pas tarder à mûrir. Dans ce livre Beccaria flétrit en termes éloquents les tortures et les supplices, demande l'institution du jury, la publicité des jugements, veut que les traces barbares de l'ancienne législation disparaissent et fassent place à des principes humains et plus rationnels. Il veut enfin que les peines soient proportionnées aux délits. L'ouvrage eut un grand retentissement et fut accueilli avec enthousiasme par les philosophes français. Beccaria ne jouit pas sans trouble de son triomphe : des pamphlets le représentèrent comme un impie. Beccaria s'en affecta vivement, il renonça à un grand ouvrage qu'il méditait sur la législation, et écrivit même à ses amis : « qu'en étant l'apôtre de l'humanité, il voulait éviter d'en être le martyr. » Depuis ce moment il cessa de rien imprimer. Créé, en 1768, professeur d'économie publique à Milan, les fonctions du professorat l'absorbèrent tout entier : ses leçons parurent en 1804 sous le titre d'*Éléments d'Économie publique*. Beccaria mourut au mois de novembre 1793.

BEC-DE-LIÈVRE, division verticale et permanente de l'une des lèvres, qui lui donne une certaine ressemblance avec la lèvre supérieure du lièvre. Le bec-de-lièvre est *congénial* ou *accidentel:* le premier ne s'observe qu'à la lèvre supérieure; le second peut exister indistinctement à l'une ou à l'autre lèvre, ou à toutes les deux à la fois. Le bec-de-lièvre constitue une difformité des plus graves, surtout lorsqu'il est double. La fente triangulaire des lèvres, la saillie des dents et du bord alvéolaire qui restent à découvert, l'écrasement du nez, défigurent d'une manière hideuse et nuisent à la déglutition, à la digestion et à la formation de la parole. L'opération du bec-de-lièvre consiste dans l'avivement des bords de la plaie et leur coaptation. L'avivement a lieu au moyen de l'excision, qui peut se pratiquer avec les ciseaux.

BEC-FIGUE, BÈQUE-FIGUE ou VINETTE, petit oiseau très-délicat, du genre farlouse, fort gras et assez commun dans la Provence, le Languedoc, l'Italie, et généralement dans tous les pays où la figue, sa principale nourriture, vient en abondance. Il est assez semblable au rossignol par sa couleur et sa grosseur. Le bec-figue était fort estimé chez les Romains. Suétone rapporte que Tibère donna quatre cent mille sesterces à Asélius Sabinus pour avoir composé un dialogue dans lequel le champignon, le bec-figue, l'huître et la grive faisaient assaut de qualités. Il y a une si grande quantité de bec-figues dans l'île de Chypre qu'on les marine au sel dans des barils. On en fait un grand commerce à Venise. Ordinairement les bec-figues se mangent rôtis; on leur coupe la tête et les pieds sans les vider. En automne, la chair de cet oiseau est excellente et donne un bon suc; elle est de si facile digestion qu'on la recommande aux convalescents.

BÉCHAMEIL (Marquis DE), simple financier, était un surintendant de la maison de Monsieur, frère de Louis XIV, qui mourut en 1704, très-âgé, mais qui avait été fort dans les affaires au temps de la Fronde et s'y était considérablement enrichi. Il maria avantageusement ses deux filles : l'une au duc de Brissac, et l'autre au contrôleur des finances Desmarest. « C'était d'ailleurs, nous dit Saint-Simon, un homme d'esprit et fort à sa place, qui faisait une chère délicate et choisie en mets et en compagnie, et qui voyait chez lui la meilleure de la ville et la plus distinguée de la cour. » Il avait tant de vanité qu'il finit par se vanter d'avoir tout l'air du duc de Gramont, ce qui le rendit victime d'une plaisanterie de l'oncle de ce seigneur, qui, après l'avoir frappé par derrière, lui fit des excuses en disant qu'il l'avait pris pour son neveu. Béchameil fut charmé, et la compagnie du comte de Gramont encore plus. Malgré tout son mérite, malgré la juste réputation de sa table, malgré même la faveur toute particulière dont Louis XIV l'honorait à titre de connaisseur d'un goût exquis en tableaux, en pierreries, en meubles, en bâtiments et en jardins, il est douteux que le nom de Béchameil fût parvenu jusqu'à nous, s'il n'avait inventé la sauce qui doit porter ce nom à la postérité, et qui a conquis, au premier rang, droit de cité dans la cuisine française.

BÉCHIQUES, médicaments internes propres à calmer la toux; ils sont adoucissants, vulnéraires, ou astringents. Dans la première classe on range les racines de réglisse, de tussilage, de guimauve, de grande consoude; les fleurs de mauve, de guimauve, de violette, etc.; les amandes, les figues, les raisins secs, les dattes, les jujubes, l'orge,

le gruau, les gommes arabique et adragant, l'amidon, le miel, le sucre, les huiles d'olives et d'amandes douces, etc.; enfin, toutes les substances qui relâchent les tissus et calment l'irritation; ces médicaments se prennent en tisanes chaudes ou tièdes, en sirops, en tablettes, en pâtes ou en conserves; leur action est souvent avantageuse dans les rhumes et les affections catarrhales chroniques. Les médicaments béchiques dits *vulnéraires*, sont fournis par les racines de fougère, d'ortie, de fraisier, de scille et d'iris, les feuilles de capillaire, les baumes de Tolu et du Pérou et quelques gommes-résines; ils excitent la transpiration et favorisent l'expectoration. Le kermès, le soufre et quelques eaux minérales hydrosulfureuses sont des béchiques *astringents*.

BECKER (NICOLAS), poëte allemand, était né en 1816, à Geilinkirchen (Prusse rhénane). Il étudia d'abord pendant quelque temps le droit à Bonn, et entra comme expéditionnaire chez le greffier de son endroit. C'est là qu'en 1840 il composa l'*hymne du Rhin*, qui commence par ce vers :

Non, ils ne l'auront pas, le Rhin libre.

Cette production obtint un succès d'enthousiasme dans toute l'Allemagne, et y popularisa immédiatement le nom de l'auteur. Les libéralités du roi de Prusse mirent le jeune poëte en état d'aller reprendre ses études juridiques, et le roi Louis de Bavière lui envoya une coupe d'honneur. Alfred de Musset et Lamartine répondirent à ce chant de guerre. Becker ne s'était pas attendu à faire tant de bruit. Ce succès ne l'éblouit pas; sa lyre devait d'ailleurs bientôt se taire. Il mourut le 28 août 1845.

BECKET (THOMAS), plus connu sous le nom de *saint Thomas de Cantorbéry*, archevêque de cette ville et primat d'Angleterre, naquit à Londres le 21 décembre 1119. Son père, fait prisonnier à la croisade, avait été délivré par la fille de celui à qui il était échu en partage. Elle vint le retrouver en Angleterre, se fit baptiser et l'épousa. Thomas Becket commença ses études à Oxford, et les acheva à l'université de Paris. Bientôt après, il alla étudier la théologie à Bologne. De retour dans sa patrie, il prit les ordres mineurs, fut nommé archidiacre de l'église métropolitaine de Cantorbéry et employé dans plusieurs négociations délicates avec la cour de Rome. Lorsque Henri II fut monté sur le trône, il appela Becket à la dignité de chancelier, et lui confia l'éducation de son fils aîné, attribuant à ces deux emplois de grands revenus. Le faste par lequel Becket signala sa nouvelle fortune et la fermeté avec laquelle il faisait valoir les droits du roi contre les prétentions du clergé lui attirèrent une menace d'excommunication de la part de Thibault, archevêque de Cantorbéry et jusque-là son protecteur. A la mort de ce prélat (1161), Henri II voulut mettre à sa place un homme dévoué à ses intérêts, et recommanda son chancelier aux évêques. Ceux-ci refusèrent. Le roi passa outre, et ordonna aux évêques de nommer le candidat de la cour. Ils obéirent. Becket fut ordonné prêtre le samedi de la Pentecôte de l'année 1162, et le lendemain consacré archevêque.

Jamais changement ne fut plus rapide que celui qui se manifesta dans sa vie. Ses mœurs devinrent aussi austères qu'elles avaient été jusqu'alors mondaines, et il renvoya au roi le sceau de la chancellerie, pour se livrer tout entier à son ministère. Dès ce moment, le roi s'appliqua à persécuter Thomas Becket en toute occasion. Becket, de son côté, résista énergiquement aux prétentions royales. Henri II assembla un synode d'évêques qui adoptèrent les articles qui leur furent présentés, quoiqu'ils ruinassent l'indépendance du clergé. Becket ne voulut pas souscrire à ces décrets, et le pape Alexandre II refusa de les sanctionner. Cité devant le conseil des barons, pour y répondre à l'accusation d'avoir manqué à son allégeance, et pour rendre compte des sommes qu'il avait reçues dans ses fonctions de chancelier, Becket fut condamné à l'emprisonnement. Il interjeta appel au pape et s'enfuit à Saint-Omer. Sa famille fut bannie et ses biens confisqués. En 1166 il excommunia plusieurs courtisans et favoris du roi. Becket vint chercher un asile à la cour du roi de France; mais Louis VII se rapprocha de Henri II, et Becket parut au congrès de Montmirail sous la protection des barons français. La restriction qu'il mit à son acquiescement aux désirs du roi renouvela la colère de celui-ci, et Becket se retira, réduit à vivre d'aumônes. Cependant les deux rois se brouillèrent; Louis rappela Becket près de lui. Aussitôt l'archevêque lança de nouveaux arrêts d'excommuni-

cation contre Henri II. Sur les instances formelles de Louis VII, le pape menaça le roi d'Angleterre de la censure ecclésiastique. Henri céda, et consentit à un accommodement le 22 juillet 1170. Becket retourna en Angleterre, malgré les conseils de Louis. Henri II s'étant étonné qu'aucun de ses chevaliers ne le délivrât d'un prêtre qui lui faisait injures, il en partit plusieurs, qui arrivèrent à Cantorbéry après les fêtes de Noël, et tuèrent l'archevêque dans son église, le 29 décembre 1170. Deux ans après, Thomas Becket était canonisé, et Henri II venait en pèlerinage à son tombeau.

BECS-FINS. Les zoologistes réunissent sous ce nom commun plusieurs genres d'oiseaux formant une sous-famille très-nombreuse et rangée par G. Cuvier dans la famille des conirostres, de l'ordre des passereaux. Les genres traquet, rubiette, fauvette, troglodyte, hoche-queue, bergeronnette, farlouse, composent la sous-famille des becs-fins, qui ont pour caractère commun un bec droit, menu, semblable à un poinçon, qui se rapproche de celui des gobe-mouches quand il est déprimé à sa base, et de celui des pies-grièches à bec droit, lorsqu'il est comprimé et terminé par une pointe un peu recourbée.

BÈDE LE VÉNÉRABLE naquit en 672, au bourg de Moukton (Northumberland). Dès l'âge de sept ans il fut placé au couvent de Weremouth, qu'il quitta plus tard pour celui de Girvy. Il y reçut le diaconat à l'âge de dix-neuf ans, et l'ordre de la prêtrise en l'an 702. Le pape Sergius lui fit faire des offres brillantes pour l'attirer auprès de lui ; rien ne put arracher l'austère religieux à son couvent et à ses paisibles études. L'excès du travail finit par altérer sa santé. A la veille de mourir, il traduisait encore l'Évangile de saint Jean en langue anglo-saxonne et le dictait à ses disciples. Il mourut le 26 mai 735. Bède a composé sur l'histoire sainte un grand nombre de commentaires justement estimés. On a en outre de lui des homélies, des vies de saints, des hymnes, des épigrammes, des ouvrages de chronologie et de grammaire. Il s'était instruit lui-même dans sa cellule, par la lecture approfondie des anciens et surtout des Pères de l'Église. Son principal ouvrage est une *Histoire ecclésiastique de la nation anglaise.*

BEDFORD, comté de l'Angleterre, dont le chef-lieu, qui porte le même nom, est le siége d'assez importantes manufactures de dentelles et d'étoffes de laine. Sa cathédrale, d'architecture gothique, a été construite entre les années 1350 et 1400.

BEDFORD (JEAN DE PLANTAGENET, duc DE), troisième fils de Henri IV, roi d'Angleterre, et de Marie de Bohun, régent de France pour les Anglais, naquit en 1389. Il fut armé chevalier dès l'âge de dix ans, à l'occasion du couronnement de son frère, Henri V, qui lui conféra le titre de duc de Bedford, et le nomma successivement gouverneur de Berwick, gardien des marches d'Écosse, et enfin son lieutenant en Angleterre pendant les séjours qu'il allait faire en France. Ce prince mourut à Vincennes en 1422, léguant la régence d'Angleterre au duc de Glocester, et confiant au duc de Bedford la tâche de maintenir ses conquêtes en France, où il l'investissait du titre et des pouvoirs de régent pendant toute la minorité de son fils. Bedford, qui était maître de Paris, reprit avec une nouvelle activité les hostilités contre Charles VII, et il remporta encore sur les armées du roi de France les victoires de Crevant et de Verneuil. Le parlement d'Angleterre, tout en maintenant au duc de Glocester le titre que lui avait conféré Henri V, déclara le duc de Bedford, « protecteur et défenseur des royaume et église d'Angleterre, et chef du conseil royal pendant la minorité. » Des divisions éclatèrent entre les ennemis de la France. Le duc de Bedford lutta avec autant d'énergie que de succès contre toutes les difficultés. Les victoires qu'il remporta en Bretagne contraignirent le duc de ce pays, non-seulement à rentrer dans l'alliance anglaise, dont il était séparé, mais encore à se reconnaître vassal de l'Angleterre. Bedford rétablit la bonne harmonie entre Glocester et le duc de Bourgogne. Tout semblait donc aller au gré de ses désirs, lorsque Jeanne d'Arc vint sauver le royaume de France et la nationalité française. Bedford n'eut plus que le triste honneur de lutter pour une cause perdue. Charles VII put être sacré à Reims, et les armées anglaises n'éprouvèrent plus que revers sur revers. Bedford s'en vengea lâchement sur Jeanne d'Arc, que le sort des armes mit entre ses mains (1430). Bedford fit cependant sacrer Henri VI à Paris, dans l'église Notre-Dame, comme roi de France. Un an après le supplice de Jeanne d'Arc, Bedford per-

dit sa femme, Anne de Bourgogne; et tout aussitôt on le vit se remarier avec Jacquette, fille du comte de Saint-Paul, vassal de son beau-père. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, irrité de cette union, se réconcilia avec Charles VII, par le traité d'Arras. Bedford mourut peu de temps après, à Rouen, le 13 septembre 1435. Il avait acheté la bibliothèque que le roi Charles V avait formée, et l'avait fait passer en Angleterre.

BEDLAM (corruption de *Bethléem*), nom d'un immense et bel établissement de Londres, destiné au séjour des aliénés et des criminels. La première pierre du bâtiment actuel a été posée en 1812; mais il existait précédemment un hôpital du même nom, qui avait la même destination, et qui remontait à Henri VIII. De là vient que ce nom de Bedlam est, de toute ancienneté, populaire dans toute l'Europe pour désigner les asiles consacrés à la plus grande des infirmités humaines.

BÉDOUINS (c'est-à-dire *habitants du pays plat* ou *du désert*), nom que l'on donne à ceux des Arabes qui mènent une vie nomade.

BEEF-STEACK, plat d'origine anglaise, importé en France en 1815 seulement, et qui se compose d'une tranche mince et aplatie de filet de bœuf, qu'on fait griller. Les Anglais prennent pour faire leur *beef-steack* ce que nous appelons la *sous-noix* de bœuf.

BÉELZÉBUB. Sous ce nom les habitants de la ville d'Ekron, dans le pays des Philistins, adoraient le dieu Baal ou Bel. Les divinités païennes étant tenues par les Juifs pour des démons, ce nom de Béelzébub, qu'on écrit aussi *Béelzébuth*, arriva à la longue à désigner le chef des esprits impurs, et on le trouve employé en ce sens dans les Évangiles.

BEETHOVEN (LOUIS DE), naquit le 15 décembre 1770 à Bonn, où son père était ténor de la chapelle de l'électeur de Cologne. C'était un homme dur et qui aimait à boire. Il maltraita Beethoven et lui fit apprendre le piano à force de coups. Dès qu'il le put Beethoven s'enthousiasma pour l'orgue. Il reçut des leçons de Van der Eden, puis de Neefer, qui le prit en affection, et lui fit connaître les œuvres de Sébastien Bach et de Haendel. A onze ans le jeune Beethoven exécutait les œuvres les plus difficiles avec une prodigieuse habileté, un sentiment profond. Bientôt il publia des variations sur une marche, trois sonates, plusieurs cantates. Mais son génie se développait d'une manière plus hardie et plus brillante dans la libre fantaisie et l'improvisation sur un motif donné. L'électeur le nomma organiste de la cour, et l'envoya étudier à Vienne sous Joseph Haydn. Celui-ci, en partant pour l'Angleterre, confia son élève au maître de chapelle Albrechtsberger.

Les guerres d'Allemagne et la mort de son protecteur poussèrent Beethoven à quitter sa ville natale. Il se rendit de nouveau à Vienne, et y écrivit ses quatuors pour instruments à archet. En deux ans il créa dix chefs-d'œuvre, *Fidélio*, opéra qui ne réussit pas à Prague, où il fut d'abord représenté, et qui prit une brillante revanche à Vienne; le *Christ au mont des Oliviers*, oratorio; ses concertos de violon; la *Symphonie pastorale*, création ravissante de jeunesse, de pureté, de fraîcheur, où la musique pittoresque a été portée à son plus haut degré de perfection; la *Symphonie héroïque*, admirable composition; celle en *la;* des concertos de piano, etc.

En 1809 le roi de Westphalie lui fit offrir la place de maître de chapelle à Cassel. Beethoven était sur le point d'accepter, mais l'archiduc Rodolphe, les princes Lobkowitz et Knowsky l'en empêchèrent, et lui firent obtenir 4,000 florins de rente, à la seule condition qu'il les dépenserait dans les États autrichiens.

A mesure que sa réputation se répandait en Europe, des témoignages d'admiration lui arrivaient de tous côtés: c'était une médaille frappée à Paris, un magnifique piano que l'Angleterre lui envoyait, des nominations, des diplômes académiques. La perte de l'organe de l'ouïe vint alors l'accabler. Ce fut à la suite d'un refroidissement provenant de courses vagabondes dans lesquelles, absorbé par ses conceptions, il s'oubliait la nuit dans les forêts et couchait à la belle étoile. Les douleurs de l'hydropisie s'ajoutèrent plus tard aux ennuis de son infirmité. Il ne se laissa pourtant pas accabler, dit-on, par ses maux, dont il se gardait de se plaindre, et quoiqu'il fût fort irritable, ses discours étaient parfois empreints d'enjouement et d'ironie. Les lettres de Beethoven nous le montrent ignorant à peu près les choses de la vie, accablé de souffrances et de chagrins, méconnu par ses amis mêmes, sujet

à des moments d'humeur et d'irritation, mais revenant toujours le premier. Il avait trouvé le meilleur accueil chez le prince Lichnowsky, et la princesse avait pour lui des bontés de mère. « La figure et les manières de Beethoven ne prévenaient pas en sa faveur, dit M. Fiorentino. Court, trapu, carré, osseux, taillé en Hercule, c'était la véritable image de la vie et de la force, tandis que par une étrange dérision de la nature, cet aspect si robuste et si vigoureux cachait un tempérament très-faible, très-nerveux, une santé détruite de bonne heure, exposée sans cesse à des désordres et à des maux inouïs. Cela lui donnait un air triste et absorbé; il fuyait le monde, il se blottissait dans les coins les plus écartés de l'hôtel où on l'avait accueilli avec une si délicate hospitalité. Si on lui adressait la parole, il répondait à peine et par monosyllabes. Distrait, rêveur, ombrageux et susceptible à l'excès, il ne pouvait contenir ses impatiences et ses emportements, qui n'avaient souvent que les causes les plus futiles. Ces actes de mélancolie noire et d'inexplicable colère prirent peu à peu des proportions fâcheuses et tout à fait tragiques. » Sa susceptibilité extrême lui fit quitter la maison du prince Lichnowsky, et celui-ci lui fit une pension de 600 florins. Il alla loger dans une petite maison sur les remparts, et songea à se marier, mais ses papiers tardèrent et il n'y pensa plus. Beethoven était intraitable pour sa musique. Lorsqu'on se mit à admirer Beethoven, on trouva tout merveilleux, même les fautes d'impression, qui ne manquent pas dans ses œuvres, et des interpolations singulières d'éditeurs étrangers. Il avait des prétentions sur l'art culinaire, mais il finit par y renoncer. Des soucis de toutes sortes accablèrent les dernières années de sa vie. Les folies d'un petit-neveu, dont il avait pris beaucoup de soin, précipitèrent sa mort. Il était parti pour Vienne, afin de sauver ce jeune homme en le faisant entrer dans un régiment, lorsqu'il gagna en route une fluxion de poitrine, qui, se joignant à l'hydropisie dont il était atteint, l'enleva à Vienne le 26 mars 1827.

Beethoven nous a laissé encore la *Victoire de Wellington*, symphonie pittoresque ; une symphonie avec chœurs ; une messe en *ut* à quatre voix, chœur et symphonie; *Armide* et *Adélaïde*, cantates ; *Egmont*, mélodrame ; *Prométhée*, ballet ; les ouvertures de *Coriolan*, *les Ruines d'Athènes*, *la Dédicace du temple;* des quatuors, des sonates, des concertos, etc.; enfin des *Études ou Traité d'harmonie et de composition*.

BEFANA (La), personnage imaginaire qui remplit à peu près en Italie le rôle du bonhomme Noël ou du petit Jésus en France. A Rome comme à Londres Noël est le jour des étrennes. Ce jour-là, tandis que des crèches s'ouvrent de tous côtés aux curieux, les boutiques des confiseurs disputent aux habitations les plus simples comme aux palais les plus magnifiques la représentation de la *Befana*. L'origine de ce nom est inconnue; toutefois, il signifie *fantôme*. Les enfants ont soin, la veille de Noël, avant de se coucher, de suspendre dans la cheminée des bas, de petits sacs, de petits paniers, et le lendemain, à leur réveil, ils vont voir si la Befana les a remplis de bonbons, de gâteaux et de joujoux. Il arrive parfois que la Befana a aussi apporté des verges et des martinets pour étrennes aux petits enfants méchants.

BEFFROI. Ménage définit le beffroi « une tour ou lieu élevé dans une place frontière, où on fait le guet, et d'où on sonne l'alarme quand les ennemis paraissent. » Dans son acception spéciale, le beffroi était une cloche qu'on ne sonnait que pour annoncer un événement notable, comme la naissance ou la mort d'un haut personnage, un incendie. Le beffroi sonnait aussi pour convoquer les habitants d'une cité. Sous le régime féodal, c'était la grande tour où, dans quelques provinces de France, on plaçait la *ban-cloque*. Paris avait trois beffrois : à l'Hôtel de Ville, au Palais, à la Samaritaine. Le beffroi sonnait pendant vingt-quatre heures pour la naissance d'un *fils de France*.

BÉGAIEMENT ou PSELLISME, affection caractérisée par un trouble et un temps d'arrêt plus ou moins complet dans les fonctions respiratoires et de l'appareil vocal, existant le plus souvent sans lésions organiques, trouble et temps d'arrêt qui rendent la voix articulée ou la parole pénible, et la font sortir de la bouche tantôt d'une manière explosive, saccadée, tantôt avec répétition d'une ou de plusieurs syllabes, tantôt enfin qui la rendent impossible.

BÉGARDS ou BÉGUINS, hérétiques

qui s'élevèrent en Allemagne vers la fin du treizième siècle. Ils prétendaient que l'homme, dans cette vie, pouvait arriver à un tel degré de perfection qu'il était complétement à l'abri de tout péché, et ne faisait plus aucun progrès dans la grâce. Dès lors il ne devait plus ni prier ni jeûner. L'esprit du Seigneur étant avec ceux qui atteignaient cette perfection, ils pouvaient agir en toute liberté. La béatitude finale pouvait s'obtenir aussi bien dans ce monde que dans l'autre. Ils mendiaient, afin de pouvoir travailler exclusivement à la propagation de leurs doctrines. Ils avaient des réunions où ils expliquaient à leur manière les Saintes Écritures. Sans garder le célibat ni aucune observance monastique, ils portaient l'habit religieux : de longues robes, de longs capuchons, etc. Ils furent condamnés plusieurs fois par les papes, entre autres par Clément V, au concile général de Vienne (1311), et rudement poursuivis depuis, sous le règne de Charles IV de Lorraine et le pontificat d'Urbain V, surtout en 1367 et 1369.

On a donné aussi quelquefois le nom de *béghards*, *béguins* et *béguines* aux religieux des deux sexes du tiers ordre de Saint-François. On donnait encore dans les Pays-Bas le nom de *béguines* à des filles ou veuves qui, sans faire de vœux, se réunissaient pour vivre dans la dévotion : pour être reçu parmi elles, il fallait apporter seulement de quoi vivre. Elles portaient un habillement noir assez semblable à celui des autres religieuses, suivaient certaines règles générales, faisaient leurs prières en commun aux heures marquées, et passaient le reste du temps à différents ouvrages et à soigner les malades. Elles pouvaient se retirer de la communauté et se marier; tant qu'elles restaient dans le *béguinage*, elles étaient tenues d'obéir à leur supérieure, et étaient dirigées par un prêtre qui faisait auprès d'elles les fonctions de curé.

BEGONIA, genre de plantes formant la famille des bégoniacées, tire son nom de Begon, intendant de Saint-Domingue. Ces végétaux, originaires des zones tropicales de l'Asie et de l'Amérique, forment par leur feuillage brillant les ornements les plus recherchés de nos serres chaudes et tempérées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, à tige succulente, à feuilles alternes, simples, dentées. Le *begonia nitida* a des feuilles luisantes, acides comme l'oseille, d'un rose pâle, paniculées; le *begonia rex*, originaire d'Assam, a des feuilles d'un vert foncé aux reflets métalliques sur lesquelles on distingue une zone blanche, argentée, brillante : le dessous est rouge et hérissé de poils; les *begonias xanthina* et *griffithii* se font encore remarquer par les panachures de leurs feuilles. Les Péruviens emploient les racines des *begonias grandiflora* et *tomentosa* comme stomachiques et fébrifuges.

BEHAINE (PIERRE-JOSEPH-GEORGES PIGNEAU DE), missionnaire français, né à Origny en Thiérache, le 2 novembre 1741, s'embarqua à Lorient à vingt-quatre ans et gagna Pondichéry. Pendant un séjour qu'il fit à Siam, il se livra avec ardeur à l'étude de la langue annamite, qu'il parvint à posséder parfaitement. L'évêque de Canathe le plaça à la tête de ses établissements ecclésiastiques, mais il fut empêché d'entrer en fonctions par une détention de trois mois, qu'il dut subir pour avoir donné asile à un prince fugitif de Siam. Sur la fin de 1769 une sédition ayant éclaté à Kan-Kao, il s'enfuit à Pondichéry avec ses élèves; l'année suivante le pape le fit évêque *in partibus* d'Adran et coadjuteur de l'évêque de Canathe, à qui il succéda en 1771. Trois ans après il passa au Cambodge et se rendit de là dans la Basse-Cochinchine. Il y arriva au moment où tout le pays était déchiré par la guerre civile. Le roi et son neveu avaient été mis à mort; Behaine recueillit chez lui un frère cadet du roi, Nguyên-Ahn, qui avait réussi à échapper au massacre de sa famille, et parvint à rassembler quelques serviteurs fidèles. La lutte avec les rebelles dura près de douze ans; Behaine suivit le prince errant et fugitif, et se décida à revenir en France demander l'appui du roi. Il emmenait avec lui le fils aîné de Nguyên-Ahn; il débarqua à Lorient au mois de février 1787, fut reçu à Versailles, et parvint à négocier un traité qu'il signa, le 28 novembre, au nom du roi d'Annam, avec le comte de Montmorin, pour le roi Louis XVI. Par ce traité le roi de France s'engageait à envoyer un secours au roi de Cochinchine, qui cédait à la France l'île où se trouve le port Hei-An ou Touranne et celle de Poulo-Condor, avec la faculté de faire

sur le continent tous les établissements que les Français jugeraient utiles pour leur navigation et leur commerce. Malheureusement l'appui matériel que ce traité assurait à l'évêque d'Adran lui fit défaut, par suite des démêlés qu'il eut, à son retour à Pondichéry, avec le gouverneur de l'Inde française ; mais faute des troupes régulières qui lui étaient promises, les fonds mis à sa disposition lui permirent d'équiper quelques bâtiments de guerre; il débarqua en Cochinchine en 1789, forma un petit corps d'armée de 6,000 hommes exercés à l'européenne, établit des forts, fit fondre des canons, et prit jusqu'en 1793 la part la plus active à cette guerre, qui aboutit en 1799 au rétablissement du roi sur le trône. Nguyên-Ahn, devenu empereur sous le nom de Gia-Long, conserva toute sa vie le plus profond attachement pour l'homme qui lui avait rendu la victoire; l'influence de l'évêque d'Adran fut telle que sa mémoire est encore vénérée en Cochinchine. Il mourut à Saïgon le 9 octobre 1799.

BEHRING (VITUS), né à Horsens (Jutland), commença à naviguer dans les Indes orientales. Entré au service de Pierre le Grand, il se distingua dans toutes les expéditions navales contre la Suède. Plus tard il fut choisi pour commander l'expédition de découvertes que la Russie envoya dans les mers du Kamtschatka. La reconnaissance de toutes les côtes septentrionales de cette grande presqu'île, jusqu'au 67° 18′, et les premières preuves de la séparation des deux continents d'Asie et d'Amérique, furent le résultat de ce voyage, terminé en 1728; mais la question de savoir si les terres dont on avait une connaissance vague, à l'opposé de la côte du Kamtschatka, faisaient partie de l'Amérique, ou si elles n'étaient que des îles intermédiaires entre les deux continents, n'était point encore résolue : Behring fut chargé de la décider. Il partit le 4 juin 1741, avec deux vaisseaux. Après avoir abordé la côte nord-ouest de l'Amérique, entre 55° et 60° de latitude nord, les tempêtes et le scorbut l'empêchèrent de poursuivre ses découvertes. Il fut jeté loin de sa route sur l'île déserte d'Awatscha, qui porte aujourd'hui son nom. La neige couvrait alors cette terre stérile et sans abri. Behring était dangereusement malade; il fut porté à terre, et placé dans une fosse creusée entre deux monticules de sable, et couverte d'une voile. C'est dans cette espèce de tombeau que mourut l'infortuné commandant, le 8 décembre 1741.

La postérité a donné le nom de Behring au détroit qui sépare l'Asie de l'Amérique, et dont Cook a achevé la reconnaissance. Ce détroit est aussi appelé *détroit d'Anian*, et par les Anglais, *détroit de Cook*. On a encore donné le nom de *mer de Behring* à cette partie de l'océan Pacifique qui s'étend entre le Kamtschatka à l'ouest, l'Amérique à l'est, et les îles Aléoutes au sud.

BÉIRAM (c'est-à-dire *fête du sacrifice*), nom de deux fêtes fondamentales et rituelles de la religion musulmane, le *bëiram* et le *kourban-bëiram*. La première arrive le 1er jour de la lune qui suit celle du *ramadan*, ou carême des musulmans. On la célèbre à Constantinople avec un grand éclat. La deuxième est fixée au 70e jour après la première ; elle dure quatre jours, et c'est la plus solennelle. Cependant le premier béiram est accompagné de plus de réjouissances et passe même dans l'opinion du peuple pour le grand béiram. Les fêtes du kourban-béiram s'appellent en arabe *Aïd-el-Kebir :* en Algérie les principaux chefs des tribus exécutent ces jours-là ces jeux qu'on nomme la *fantasia*. Chaque grande famille appelle ses membres à des festins splendides, les amis échangent des présents, chaque maison habille à neuf ses domestiques; cette fête est surtout celle des enfants.

Louis REYBAUD.

BEIROUTH, l'ancienne *Béryte*, ville de la Syrie, avec 50,000 habitants, port de Damas, est l'entrepôt commercial de tout le Liban. Son principal objet d'exportation est la soie; la plus belle est produite dans les environs. Après viennent l'huile, le vin, le tabac, les fruits secs et les céréales. Une route construite par une compagnie française unit Beirouth à Damas. Aboulfeda vante Beirouth comme le port florissant de Damas. Justinien y fonda une école de droit, et cette ville conservait encore une grande importance au temps des croisades ; son port est maintenant en partie comblé par les sables d'un petit fleuve portant le même nom. Beirouth, dont les Égyptiens s'étaient emparés en 1832, joua un certain rôle dans les affaires d'Orient en 1840. Cette

ville fut bombardée, du 10 au 14 septembre, par les flottes combinées de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Turquie, sous les ordres de l'amiral Stopfort. Détruite en grande partie, elle fut évacuée par Soliman-Pacha le 9 octobre, et occupée par les troupes coalisées. Le lendemain Ibrahim-Pacha fut expulsé de la forte position qu'il occupait près de Beirouth. Après les massacres des chrétiens à Damas, le petit corps d'armée français envoyé au Liban sous les ordres du général Beaufort d'Hautpoul débarqua à Beirouth le 14 août 1860, et se rembarqua au même endroit le 5 juin 1861.

BÉJART. Cinq personnages de ce nom ont fait partie de la troupe de Molière. Ils avaient pour père un procureur au Châtelet, nommé *Joseph* **BÉJART**. *Madeleine* **BÉJART** devint la doyenne de cette troupe de comédiens. *Geneviève* **BÉJART**, sa sœur, épousa Villaubrun, puis Aubry, qui de maître paveur était devenu auteur tragique. Elle jouait les rôles de soubrettes, et mourut en 1675. *Louis* **BÉJART**, né à Paris en 1630, mort en 1678, joua avec un succès constant dans la plupart des pièces de Molière. Entre autres rôles créés par lui, il faut citer celui de la Flèche dans *l'Avare*, et c'est parce qu'il boitait légèrement, par suite d'accident, que Molière fait dire à Harpagon : « Je ne me plais point à voir ce chien de boiteux-là. » Quand il quitta la scène, en 1670, ses camarades lui firent une pension de 1,000 livres : telle est l'origine des pensions de la Comédie-Française.

Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth **BÉJART**, née en 1643, sœur puînée des précédents, épousa, en 1662, Molière, plus âgé qu'elle de vingt-huit ans. Mlle Molière (on disait ainsi) était petite, avec une très-grande bouche et de très-petits yeux. Molière avait fait un rêve impossible; il se croyait sûr d'être aimé de cette jeune fille qu'il avait élevée, mais bientôt il dut se résigner à une séparation. Cependant les deux époux gardèrent le même logis; mais ils ne se voyaient plus qu'au théâtre. A la mort de Molière elle s'écria : « Quoi! on lui refuse ici la sépulture? en Grèce on lui eût élevé des autels! » et pour apaiser le peuple qui entourait le cercueil de son époux et voulait insulter à ses restes, elle fit jeter par les fenêtres une somme d'argent assez considérable. Elle épousa ensuite, à quarante-cinq ans, le comédien Guérin d'Estriche, et mourut le 30 novembre 1700. Des trois enfants qu'Armande Béjart avait eus de Molière, une seule survécut à son père; elle épousa un sieur Rachel de Montalant, et mourut sans postérité, le 23 mai 1723.

BÉJAUNE, pour *bec-jaune*, terme de fauconnerie, par lequel on désigne un jeune oiseau qui n'est pas encore sorti du nid, parce qu'en effet le bec est généralement de cette couleur chez les petits oiseaux, et qu'il ne commence à noircir que lorsqu'ils acquièrent de l'âge et de la force. On a transporté cette dénomination dans le langage figuré pour désigner un jeune homme simple et sans expérience, qui ne connaît encore rien du monde. Au temps de la Basoche on donnait ce nom aux clercs qui entraient dans la corporation. Les lettres que la corporation délivrait pour constater le temps de la cléricature s'appelaient *lettres de béjaune*.

BÉLEMNITE, corps fossile de forme allongée, qu'on a aussi appelé *pierre de lynx*. On attribuait aux bélemnites réduites en poudre la faculté de dissoudre la pierre dans la vessie. Les bélemnites sont de la grosseur et de la longueur du doigt, pointues par un bout, en forme de pyramide ou de flèche, blanches, grises ou brunes. On les a regardées tour à tour comme des stalactites, des bois pétrifiés, des dents de poisson, des défenses de narwal, des dents de crocodile, des tubulites, des holoturies pétrifiées, des pointes d'oursin. On les considère aujourd'hui comme la très-petite partie d'un osselet placé dans les téguments à l'extrémité postérieure d'un animal inconnu. On pourrait croire que les bélemnites étaient des animaux côtiers, voyageant par grandes troupes sur les rives des anciens océans; ce qu'indiqueraient les bancs qu'on en rencontre dans presque tous les lieux où elles se trouvent. Les bélemnites sont très-abondantes dans les terrains qui renferment de la craie.

BÉLÉNUS était la divinité principale de quelques parties de la Gaule, et surtout de la Pannonie, de l'Illyrie et de la Norique. On croit que sous ce nom les peuples de ces contrées adoraient le soleil; aussi Bélénus a-t-il été considéré comme l'*Apollon* des Grecs et l'*Orus* des Égyptiens.

BEL ESPRIT. C'est, à proprement dire, un commerce éphémère de bagatelles brillantes, qui tombent presque aussitôt à vil prix, parce que tout le monde a l'étourderie de se mêler de la concurrence. Il y aurait une chronologie subtile à écrire sur la diversité des métamorphoses du bel esprit, à ne le prendre que depuis les pointes dont Marot assaisonnait ses poésies, jusqu'aux extravagances du style moderne. Le malheur du bel esprit est d'être contagieux, au détriment des imbéciles qui sont toujours disposés à se méprendre sur leur génie. En matière d'esprit, chacun veut pousser sa pointe : les plus sots ne sont pas les moins intrépides. On prétend que *les beaux esprits se rencontrent ;* on devrait ajouter qu'ils ne se rencontrent guère que pour se disputer. Sophie Arnould disait spirituellement : « Les beaux esprits sont comme les roses : une fait plaisir, un grand nombre entête. »

BELETTE, petit mammifère, de l'ordre des carnassiers, sous-genre putois, du genre marte, n'a guère que 15 à 25 centimètres de long, de l'extrémité du museau à l'origine de la queue. Sa fourrure est généralement d'un fauve blond, mêlé de blanc sous le ventre. Les jeunes poulets et les pigeonneaux sont le but des attaques de la belette, qui leur ouvre le crâne pour en humer la substance cérébrale, dont elle est friande ; l'exiguïté de sa taille lui permet de pénétrer avec facilité par les plus petits trous des poulaillers et des pigeonniers. Dans les champs, la belette vit de petits rongeurs, tels que les mulots et les souris, et d'œufs d'oiseaux, qu'elle va prendre au nid.

BELGIQUE, royaume borné au nord par la Hollande, à l'est par le Limbourg hollandais et la Prusse Rhénane, au sud et à l'ouest par la France, au nord-ouest par la mer du Nord. Sa population s'élève à 4,940,570 habitants. Bruxelles est sa capitale.

La Belgique faisait autrefois partie des Pays-Bas. A l'époque de la Révolution elle se souleva contre Joseph II, et prononça sa déchéance. Léopold II, son successeur, fit aux Belges des propositions modérées, qui furent rejetées. Le maréchal de Bender entra dans le Brabant ; le dictateur Vander Noot s'enfuit, le congrès fut dissous, et l'armée se dispersa d'elle-même. Bientôt la France intervint. Après des alternatives de succès et de revers, la campagne de 1794, faite sous les ordres de Pichegru, plaça la Belgique sous l'influence française. Organisée à l'origine comme république indépendante, elle fut définitivement adjugée à la France par les traités de paix de Campo-Formio et de Lunéville. Divisée alors en neuf départements, elle partagea les destinées de la France républicaine et de la France impériale, fournissant des conscrits à ses armées et des millions à son trésor jusqu'au jour où tomba Napoléon. La première paix de Paris, signée le 30 mai 1814, plaça la Hollande et la Belgique (cette dernière, après avoir été administrée pendant quelques mois par un gouverneur général autrichien) sous la souveraineté du prince Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau, qui, le 23 mars 1815, prit le titre de roi des Pays-Bas. Plus tard on y réunit Liége et quelques parcelles de territoire riveraines de la Meuse, tandis que le Luxembourg entrait dans la Confédération Germanique comme grand-duché particulier. La seconde paix de 1815 renforça les frontières méridionales des Pays-Bas par l'addition de quelques portions de territoire et des places fortes de Philippeville, Marienbourg et Bouillon.

Les deux peuples réunis par la volonté des puissances étaient pourtant séparés par les intérêts, la nationalité, la langue, la religion et les mœurs. Les Belges, plus nombreux, paraissaient sacrifiés aux Hollandais dans la constitution. L'antagonisme ne tarda pas à se faire sentir. Il fallut sévir contre le clergé. Les impôts pesaient surtout sur la Belgique. On essaya à plusieurs reprises d'y rendre la langue hollandaise obligatoire. Le mécontentement et la désaffection toujours croissants devinrent plus violents que jamais quand la liberté de la presse eut été rendue à peu près illusoire par des mesures restrictives et par une foule de condamnations prononcées dans des procès. De nouveaux griefs amenèrent la formation d'une coalition entre le parti catholique et le parti libéral, ayant à sa tête des hommes ardents et éloquents, et les concessions du gouvernement furent insuffisantes pour désarmer l'opinion. Les journaux proclamèrent le principe de la souveraineté du peuple ; des pétitions arrivèrent de toutes parts à la chambre. Des comités constitutionnels s'organisèrent sur tous les points du territoire belge.

Le gouvernement y répondit, le 11 décembre 1829*, par la présentation d'un projet de loi très-sévère sur l'exercice de la liberté de la presse. Dans l'exposé des motifs, la constitution était désignée comme un acte de bon plaisir du pouvoir royal. La condamnation à l'exil de plusieurs journalistes patriotes, au commencement de 1830, augmenta l'irritation.

Les choses se trouvaient en cet état quand la révolution de Juillet éclata à Paris. Le 24 août 1830, jour anniversaire de la naissance du roi Guillaume, devait être célébré par des illuminations et un feu d'artifice. On s'abstint de l'une et de l'autre de ces démonstrations. La représentation de l'opéra *la Muette de Portici*, qui eut lieu le lendemain, provoqua les premiers symptômes d'agitation sérieuse. De nombreuses bandes d'hommes du peuple, dont quelques-unes étaient même armées, envahirent les bureaux et les ateliers du journal ministériel *le National*, et se livrèrent à des démonstrations hostiles contre les partisans les plus dévoués du gouvernement. Après quelques jours de troubles, une garde civique improvisée réussit à rétablir l'ordre dans la cité, où les armoiries royales avaient partout été enlevées, en même temps qu'on y arborait l'étendard du Brabant. Des scènes semblables, à la suite desquelles se formèrent partout des gardes civiques et des comités de sûreté publique, éclatèrent à Liége, Verviers, Bruges, Louvain et autres grandes villes de la Belgique. Des députés se rendirent alors d'un grand nombre de points du pays à La Haye, réclamant la séparation administrative du nord et du midi du royaume, et le redressement des différents griefs de l'opinion. A la nouvelle de ces événements, les fils du roi se rendirent à Vilvorde, à la tête de 5 à 6,000 hommes de troupes, et y établirent leur quartier général. Mais ni les conférences qui s'y tinrent avec les notables de la capitale, ni l'apparition du prince d'Orange en personne à Bruxelles au milieu même des barricades, pas plus que la promesse de séparation administrative des deux pays, ne réussirent à calmer les esprits. Le 13 septembre les états généraux se réunirent à La Haye, et les députés belges demandèrent des modifications à la constitution; mais les députés hollandais firent traîner la délibération. Le baron de Stassart revint à Bruxelles et fit connaître l'inutilité des efforts tentés par ses collègues pour arriver à une conciliation.

Une nouvelle insurrection, provoquée par le bruit d'une attaque projetée par les troupes hollandaises, eut pour résultat de mettre des armes aux mains des classes populaires et de leurs chefs. Le 20 septembre toutes les autorités existantes furent remplacées, et on nomma un gouvernement provisoire, qui d'ailleurs ne put point fonctionner. Tandis que des attaques étaient tentées par le peuple contre les avant-postes des troupes réunies à Anvers sous le commandement du prince Frédéric, ce prince publiait, le 21 septembre, une proclamation dans laquelle il menaçait de toute la rigueur des lois les fauteurs et instigateurs des troubles, ainsi que les étrangers qui y prendraient part, et ordonnait à la garde civique de déposer les couleurs qu'elle avait arborées. Le 23 septembre, le prince, à la tête de 13 à 14,000 hommes, commença l'attaque de Bruxelles, et s'empara de la ville haute, mais sans pouvoir réussir à se maintenir dans la ville basse. Les insurgés de Bruxelles, dont les rangs s'étaient grossis d'un corps de volontaires liégeois commandé par M. Rogier, reçurent pendant la lutte de nouveaux renforts; après quatre jours de combat le prince se trouva forcé de battre en retraite sur Anvers avec une perte considérable. Le mouvement insurrectionnel se propagea rapidement dans le reste de la Belgique. Le 24 septembre, un gouvernement provisoire s'était formé à l'hôtel de ville; il s'augmenta, le 26, du comte Félix de Mérode, de MM. Gendebien, Van de Weyer, Nicolaï, et le jour suivant de De Potter. Le 4 octobre, ce gouvernement proclama l'indépendance de la Belgique, et annonça qu'il allait s'occuper de la rédaction d'un projet de constitution et de la prochaine convocation d'un congrès national composé de deux cents députés. Les jours suivants on proclama la liberté de l'enseignement, de la presse, des cultes, du théâtre, d'association, etc., et on déclara en même temps le grand-duché de Luxembourg partie intégrante du nouvel État.

Les liens qui rattachaient la Belgique à la Hollande se trouvaient ainsi brisés, et une tentative faite par le prince d'Orange, qui déclara vouloir gouverner la Belgique comme État indépendant échoua. Le roi de Hollande, dans une proclamation

du 24 octobre, annonça qu'il abandonnait la Belgique à elle-même jusqu'à la décision que prendrait le congrès des grandes puissances européennes réuni à Londres, et qu'en attendant il continuerait à faire occuper par ses troupes les citadelles d'Anvers, de Maestricht et de Venloo. Mais dès le 27 octobre des troupes belges entraient à Anvers en violation d'une capitulation précédemment conclue avec le commandant de la citadelle, le général Chassé. Celui-ci fit bombarder la ville. Trois partis divisèrent alors la Belgique : le parti monarchique, le parti républicain, et le parti français. Le 10 novembre eut lieu, sous la présidence de De Potter, l'ouverture du congrès qui proclama l'indépendance de la Belgique, sous la réserve des relations à établir avec la Confédération germanique pour le Luxembourg, l'établissement d'une monarchie constitutionnelle avec le système de deux chambres, et l'exclusion perpétuelle de la maison d'Orange du trône de Belgique.

Pendant ce temps, la conférence de Londres se constituait, et par son premier protocole, en date du 4 novembre 1830, elle rendait obligatoire pour les deux parties l'armistice existant de fait entre elles. Le 20 décembre la conférence reconnut la dissolution de l'ancien royaume des Pays-Bas. D'autres protocoles fixèrent les conditions de la séparation : ces conditions, acceptées par la Hollande, furent rejetées par le congrès belge et beaucoup modifiées depuis par la conférence. Le congrès belge, qui, le 23 février 1831, avait nommé son président, le baron Surlet de Chokier, régent provisoire, résolut d'abord d'appeler au trône de Belgique le duc de Nemours ou le duc de Leuchtenberg. Le premier fut élu par 97 voix ; le second en eut 74. Le roi Louis-Philippe refusa la couronne pour son fils le duc de Nemours. A la recommandation de l'Angleterre, le congrès élut alors pour roi, à la majorité de 152 voix sur 196 votants, le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui accepta la couronne à la condition que le congrès adopterait le traité présenté par la conférence de Londres. Cette acceptation ayant eu lieu le 9 juillet 1831, le prince Léopold fit son entrée solennelle dans Bruxelles le 21 du même mois, et prêta serment à la constitution qui avait été achevée. La Hollande rejeta alors le traité qu'elle avait accepté et fit envahir la Belgique, dans les premiers jours d'août 1831, par une armée aux ordres du prince d'Orange, qui surprit, battit et dispersa à Hasselt et à Louvain les troupes belges encore mal organisées. La prompte entrée en Belgique d'une armée française auxiliaire, commandée par le maréchal Gérard, put seule empêcher la capitale de tomber au pouvoir des Hollandais ; sur les instances des ambassadeurs de France et d'Angleterre, les troupes hollandaises se replièrent vers la frontière. De nouvelles négociations qui s'ouvrirent à ce moment firent obtenir de meilleures conditions à la Hollande, formulées par la conférence de Londres, sous le nom de *traité des vingt-quatre articles*. La Hollande ne se montra pas encore satisfaite ; il fallut recourir contre elle à l'emploi de mesures coercitives, au blocus de l'embouchure de l'Escaut et des côtes de la Hollande par une flotte combinée française et anglaise, et faire entrer de nouveau en Belgique une armée française (15 novembre 1832) qui, après vingt-quatre jours de tranchée, s'empara de la citadelle d'Anvers, restée jusqu'alors occupée par une garnison hollandaise : la remise en fut faite à la Belgique le 1er janvier 1833. Une convention conclue à Londres le 21 mai 1833 mit un terme à l'emploi des mesures coercitives. Jusqu'à la signature d'un traité définitif, la Hollande resta provisoirement en possession des forts de Lillo et de Lieflenshoeck, qui commandent l'entrée de l'Escaut, et la Belgique en possession du Luxembourg, à l'exception de la forteresse et de son rayon, et aussi du Limbourg. Ce *statu quo* dura cinq ans, et la Belgique le mit à profit pour achever son organisation politique et développer sa prospérité intérieure.

Le 9 août 1832, le roi Léopold épousa la princesse Louise d'Orléans, fille aînée du roi Louis-Philippe. Deux fils et une fille sont nés de cette union. La constitution belge est une des plus libérales de l'Europe. Le roi sut habilement se maintenir dans les voies constitutionnelles, changeant à temps de ministres et laissant tous les partis arriver au pouvoir. A diverses reprises des troubles éclatèrent et furent réprimés. La Hollande finit par accepter le traité de la conférence de Londres ; et la Belgique s'apprêta à quitter le Luxembourg et Venloo. Il en résulta une explosion de l'opinion publi-

que. Léopold lui-même promit de résister. On rappela tous les soldats disponibles ; on donna le commandement de l'armée au général Skrzynecki. Cela mécontenta les grandes puissances, et la France concentra des troupes. Léopold céda ; le ministère fut changé et Skrzynecki fut mis en non-activité. Les chambres votèrent enfin le traité, après de vives discussions, et le 19 avril 1839 il fut signé par toutes les puissances. Une convention du 9 octobre 1842 liquida les dettes de l'ancien royaume. En 1840 les Belges votèrent l'augmentation de leur armée.

En 1842, le parti orangiste s'avisa de relever la tête. On découvrit une conspiration à la tête de laquelle se trouvaient le général Vandermeer et l'ex-général Vandersmissen. Le jury rendit contre plusieurs des accusés un verdict entraînant la peine de mort, condamnation que le roi commua en vingt années de détention. Vandersmissen s'évada dès le mois de novembre ; au mois de février suivant le roi gracia Vandermeer, qui dut seulement promettre de se retirer en Amérique. En 1842, la Belgique signa un traité de commerce avec la France, qui diminuait les droits perçus sur les toiles belges, et sur les vins, les soieries et le sel français. Le 1[er] septembre 1848, la Belgique signa un traité avec le Zollverein.

Un ministère libéral modéré était aux affaires quand éclata à Paris la révolution de Février 1848. A la nouvelle de cet événement, le roi Léopold déclara qu'il se tenait aux ordres de la nation, et que c'était à elle à décider s'il lui convenait qu'il déposât ou qu'il conservât sa couronne constitutionnelle. Cette déclaration désarma les mécontents, accrut la confiance, et donna plus de force encore à la puissance monarchique. Aussi l'expédition de *Risquons-Tout* échoua-t-elle complétement. Les chambres accordèrent tout ce qui était nécessaire au gouvernement, et abaissèrent le cens électoral : des élections nouvelles consolidèrent le pouvoir dans les mains des libéraux. Des traités de commerce furent renouvelés avec la France et l'Allemagne. Le 11 octobre 1850, la reine Louise mourut.

A la suite du coup d'État du 2 décembre 1851 à Paris, la Belgique tomba dans une vive agitation. Elle reçut un grand nombre de réfugiés français qui, profitant de la liberté de la presse, excitèrent les réclamations du nouveau gouvernement de la France. La Belgique augmenta ses fortifications et se rapprocha de la Russie. Une visite de la reine d'Angleterre au roi Léopold contribua à calmer l'inquiétude générale. Le parti catholique releva la tête. La France demanda le renouvellement du traité de commerce et l'abolition de la contrefaçon. Une convention littéraire fut signée le 22 août 1852 ; mais le traité de commerce ne put aboutir, et le gouvernement français retira les avantages qui avaient été faits aux houilles et aux fontes belges à leur entrée en France. M. Henri de Brouckère, appelé au ministère le 31 octobre, présenta une nouvelle loi sur la presse pour punir les offenses envers les souverains étrangers, et remit en vigueur le traité de commerce de 1845. L'armée fut portée à 100,000 hommes. Le duc de Brabant, devenu majeur, épousa Marie-Henriette-Anne, fille de l'archiduc Joseph d'Autriche, le 24 août 1853. Des concessions furent faites au clergé dans l'enseignement. Un nouveau traité de commerce avec la France fut conclu le 27 février 1854. Des visites s'échangèrent entre les souverains des deux États. Un nouveau ministère fut formé le 30 mars 1855 par M. P. De Decker, et le sénat adopta un projet de loi qui augmentait le nombre des éligibles à ce corps politique. Après le complot des frères Jacquin contre l'empereur des Français, M. De Decker eut à faire modifier les lois belges sur les auteurs ou complices d'attentat contre la personne des souverains étrangers. Une loi sur la bienfaisance publique, favorable au clergé, amena des troubles à Bruxelles le 27 mai 1857, et dans d'autres villes, contre le parti clérical. Quoique le ministère fût en majorité dans la chambre, le roi la prorogea ; le 9 novembre le ministère fit place à un cabinet libéral qui en appela avec succès aux électeurs. Après l'attentat d'Orsini le cabinet belge présenta un nouveau projet de loi sur la police des étrangers et un projet destiné à modifier le code pénal, notamment sur les crimes et délits portant atteinte aux relations internationales, mesures qui furent aussitôt appliquées.

Le 27 juillet 1857 la princesse Charlotte, fille du roi Léopold, avait épousé l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui devait être un jour empereur du Mexique. En 1859 un projet de loi pour aug-

menter les fortifications d'Anvers fut adopté après une vive discussion. A la fin de l'année les chambres supprimèrent les octrois des villes, qu'elles remplacèrent par un prélèvement au profit des communes sur différents droits de douanes et d'accise. Un nouveau traité de commerce fut signé entre la France et la Belgique le 1er mai 1861, sur les bases du libre échange. Une nouvelle convention étendit la protection de la loi aux marques de fabrique ainsi qu'aux modèles et dessins servant à l'industrie. Le réseau des chemins de fer, déjà si étendu, fut encore augmenté. La reconnaissance du royaume d'Italie détermina un changement dans le cabinet belge. De nouveaux traités de commerce furent conclus avec différentes puissances. Le 19 mai 1863 le ministère réussit à faire passer une loi sur la distribution des bourses dans les maisons d'enseignement. Au milieu de l'été la santé du roi Léopold donna de vives inquiétudes. Au mois de janvier 1864 la question des fortifications d'Anvers amena une crise ministérielle. En 1865 les chambres adoptèrent un projet de loi sur le prêt à intérêt, stipulant que les bénéfices faits par la banque nationale par l'élévation momentanée du taux de l'intérêt au-dessus de 6 pour 100 appartiendrait au trésor. Une loi autorisa un emprunt de 60 millions pour une série de travaux publics. Un duel entre le ministre de la guerre et un représentant amena de longues discussions sur la responsabilité ministérielle. Ces deux personnages ayant été jugés et condamnés pour ce fait par une juridiction spéciale, le sénat belge demanda au roi qu'il leur fût fait remise de leur peine. Les chambres adoptèrent aussi une loi pour la répression de la mendicité et du vagabondage, autorisant la punition des coupables par l'emprisonnement cellulaire. Elles renouvelèrent la loi de 1835 relative aux étrangers, laquelle accorde au gouvernement le droit soit de les contraindre à résider dans un lieu déterminé, soit même à sortir du royaume. Le 10 décembre 1865 le roi Léopold Ier mourut à Laeken, après de longues souffrances. Son fils aîné, duc de Brabant, lui a succédé, sous le nom de Léopold II, après avoir prêté serment à la constitution.

BELGRADE (c'est-à-dire *Ville blanche*), le *Taurunum* des anciens, capitale de la Servie, au confluent de la Save et du Danube, avec une population de 23,000 habitants, dont 15,000 Serbes environ. La forteresse, qui domine le Danube, est occupée par les Serbes. Par sa position, qui en fait le principal point de communication entre Constantinople et Vienne, en même temps que la clef du sud-est de la Hongrie, Belgrade est d'une haute importance commerciale et stratégique ; aussi a-t-elle été fréquemment le théâtre de luttes opiniâtres, depuis 1073, où les Hongrois la prirent aux Grecs. Elle fut à diverses reprises assiégée par les Turcs, qui s'en emparèrent en 1521. L'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel la leur prit en 1688 ; les Turcs la lui reprirent en 1690. Le duc de Croy l'assiégea en 1693 ; le prince Eugène la fit capituler en 1717. Rendue aux Turcs en 1739, par la paix signée dans ses murs, mais à la condition d'être démantelée, elle leur fut reprise par Laudon, en 1789, et encore rendue en 1791. Les Serbes y résistèrent aux Turcs, de 1804 à 1807. Par la paix d'Andrinople (14 septembre 1829) la Porte reconnut l'indépendance médiate de cette principauté, mais elle se réserva le droit d'entretenir une garnison de 3,000 hommes à Belgrade. En 1862 la population se souleva contre les Turcs et cerna la forteresse. La garnison bombarda la ville pendant six heures. Les grandes puissances européennes intervinrent : la Turquie garda la citadelle ; mais la population musulmane dut quitter la ville contre indemnité. Après une nouvelle agitation, le sultan consentit, en 1867, à retirer la garnison ottomane de la citadelle ; mais à la condition que le pavillon turc continuerait à y flotter.

BELIAL, mot hébreu qui signifie *nuisible*, *mauvais*, et par lequel l'Ancien Testament désigne l'esprit destructeur, le génie du mal. Divers commentateurs ont supposé qu'il avait été emprunté par les Juifs à la mythologie égyptienne.

BÉLIER. Dans l'art militaire c'est une machine fort simple qui servait à battre les murailles des villes qu'on assiégeait ; elle se composait d'une poutre plus ou moins longue, plus ou moins grosse, armée par un bout d'une masse de fer ou de bronze, à laquelle on donnait la figure d'une tête de bélier, parce que cette arme agissait contre les murs à la manière des béliers quand ils se battent entre eux à coups de tête. Il y avait trois sortes

de béliers : celui que portaient ceux qui le faisaient jouer; le *bélier suspendu*, qu'on faisait mouvoir au moyen de cordes; et le *bélier sur rouleaux*. On faisait encore usage d'une sorte de bélier, qui perçait les murs en tournant comme une tarière.

Pour neutraliser les effets du bélier, on couvrait les murailles de matières élastiques; ou bien on disposait une machine appelée *corbeau*, avec laquelle, saisissant le bélier par le cou, on l'enlevait par-dessus les murs, au sein même de la ville assiégée. Dans la guerre de Péloponnèse, les Thespiens tenaient élevée horizontalement une poutre suspendue à deux bascules; au moment où le bélier sortait de sa galerie, la poutre tombait en travers sur son cou, et l'empêchait d'atteindre le mur.

De nos jours on ajoute aux bâtiments cuirassés, sous le nom d'*éperons*, de véritables béliers. Un seul coup d'un franc bélier à vapeur doit suffire pour faire couler un navire.

En astronomie, le *bélier* est la première constellation zodiacale; elle est composée de 66 étoiles. Placée au-dessous d'Andromède, sur l'équateur même, elle marque l'équinoxe du printemps. C'est le 20 mars que le soleil y entre, ou plutôt à la place que ce signe occupait dans le ciel il y a 2,000 années : car aujourd'hui cet astre, au 20 mars, se trouve véritablement dans la constellation des Poissons. On a vu dans cet astérisme la toison d'or enlevée par Jason à Colchos.

Le *bélier hydraulique*, inventé en 1796 par Montgolfier, est une machine destinée à élever les eaux par le choc des eaux elles-mêmes. Elle peut mettre à profit le plus mince filet d'eau pour produire avec le temps les plus grands effets. Elle emploie avec économie la force motrice d'une chute d'eau à faire remonter une partie de ce liquide à une hauteur considérable; par suite, elle peut mettre en jeu un mécanisme quelconque.

BÉLISAIRE, général des armées de Justinien, était comme lui un paysan parthe; il fut d'abord un de ses gardes, puis un de ses officiers, et enfin le principal de ses généraux. Les campagnes de ce héros commencent à l'incursion qu'il fit en Perse l'an 527, et finissent au brillant combat contre les Bulgares, qui termina, en 559, sa carrière militaire et sauva Constantinople. Dans la campagne contre les Perses, en Syrie, avec une armée trop faible à leur opposer, chaque nuit il venait occuper leur camp de la veille. Dans une bataille que ses troupes engagèrent témérairement sur l'Euphrate, et où son aile droite lâcha pied, sa valeur personnelle seule put sauver son armée, qui repoussa l'ennemi. En Afrique il fit respecter l'habitant, le cultivateur, et les Africains aidèrent ce politique libérateur. L'envie suggéra à Justinien que son général n'avait conquis l'Afrique que pour lui-même. Bélisaire n'hésita point; il revint immédiatement à Constantinople, et sa présence dissipa les soupçons du prince. Il reçut les honneurs du triomphe et fut sur-le-champ déclaré consul. Les campagnes de Bélisaire en Italie offrent une grande variété d'incidents. Un habile stratagème l'ayant rendu maître de Naples, son humanité sauva une partie des habitants. Il était entré à Rome, sans coup férir, au mois de édcembre 536. Bientôt (mars 537), 150,000 Goths paraissent devant cette capitale, et, pour leur coup d'essai, manquent de s'emparer de la personne de Bélisaire. Accablée par le nombre, sa troupe recula jusqu'aux portes de la ville; on les avait fermées sur le bruit qu'il venait d'être tué. Dans une dernière charge Bélisaire repousse les Goths et parvient enfin à rentrer dans Rome. Ce fut durant ce siége qu'il construisit ou répara les murs de la Ville éternelle. Le pape Silvère était accusé d'avoir appelé le roi des Goths à Rome. La femme de Bélisaire, Antonina, accabla le pape de reproches et de menaces, et le général de Justinien prodigua l'or impérial pour faire élire le diacre Vigile à sa place. Bélisaire assiégeait le roi goth Vitigès à Ravenne quand Justinien lui ordonna de s'arrêter. Il osa désobéir, et déclara qu'il ne déposerait les armes que pour conduire à Constantinople Vitigès chargé de chaînes. Il tint parole, et fut disgracié; et pourtant il n'eût tenu qu'à Bélisaire de garder l'Italie pour lui. Enfin le crédit de sa femme lui fit rendre la bienveillance de Justinien avec les honneurs du commandement. En 541 il repoussa les Perses, qui venaient d'envahir la Syrie. Ce nouveau service fut suivi d'une autre disgrâce; mais bientôt il fallut le replacer à la tête des troupes, et sa présence seule força le roi de Perse à rentrer dans ses limites (542). En Italie, Totila releva

la puissance gothe et menaçait Rome. Bélisaire, envoyé contre lui avec des moyens insuffisants, ne put sauver cette ville. Totila en détruisit les fortifications, et peu s'en fallut qu'il ne rasât entièrement les maisons et les édifices. Les remontrances de Bélisaire arrêtèrent cette barbare exécution, et Totila se contenta de disperser les habitants. Quarante jours après le départ du monarque goth, Bélisaire rentra dans Rome par un coup de main hardi. Il releva les ruines désertes de Rome, la fortifia à la hâte, et repoussa dans trois assauts les efforts de Totila pour la reprendre. Rome était sauvée. Après cinq campagnes, qui ne furent pas sans gloire pour lui, ce grand capitaine, las de demander inutilement les moyens de reconquérir l'Italie, s'estima heureux d'obtenir son rappel. Il faut avouer que ces dernières années n'avaient pas été sans profit pour sa fortune. Il n'avait soutenu son armée qu'en pressurant les Italiens et avait pris sa part de leurs dépouilles.

A son arrivée à Byzance une conspiration éclata contre la vie de Justinien ; mais les conjurés, avant de le frapper, avaient résolu de passer sur le corps de Bélisaire. Le complot fut déjoué, et Bélisaire se reposa dans le rang élevé de général de l'Orient et de comte des domestiques. Il fut arraché une dernière fois à ce glorieux loisir par le cri de la guerre. Zuberghan, roi des Huns Contrigours, avait, au mois de mars 559, passé le Danube sur la glace, ravagé la Mésie, la Thrace, et il campait près de Constantinople. Tout tremble dans cette capitale ; mais au nom de Bélisaire on se rassure, on s'arme ; 10,000 hommes se précipitent sur les pas du vieux guerrier, et le lendemain il rentrait à Constantinople traînant à sa suite les chevaux de l'ennemi en fuite. Quatre ans après, le sauveur de l'empire, accusé de conspiration, fut emprisonné, de décembre 563 à juillet 564, dans son palais ; mais ses biens, d'abord séquestrés, lui furent en grande partie rendus, ainsi que ses dignités. Huit mois après il expirait, le 23 mars 565. C'est ici que trouve sa place la fable de Bélisaire aveugle, mendiant, demandant une obole aux passants. Ce conte apparaît pour la première fois dans un auteur anonyme du onzième siècle ; c'est là que Tzetzès le prit, et il le rendit populaire en le mettant dans ses *Chiliades*.

BELLADONE, plante de la famille des solanées, qui a acquis une triste célébrité par un grand nombre d'empoisonnements. De cette nature malfaisante lui est venu le nom latin d'*atropa*, emprunté à la parque *Atropos*. Elle a dû celui de *bella donna* à une propriété plus innocente : les Italiens retirent de son eau distillée une espèce de cosmétique propre à entretenir la blancheur de la peau. Il y a diverses espèces de balladones. Celle qui croît spontanément en Angleterre, en Allemagne et dans la France septentrionale, habite particulièrement les lieux les plus bas et les plus ombragés des bois ; elle porte, à $1^{m},30$ ou $1^{m},60$ de hauteur, ses tiges droites et robustes ; ses fleurs en forme de cloche sont d'un brun violet très-obscur. Toutes les parties de la plante renferment le principe vénéneux, et les chèvres et les lapins peuvent seuls manger impunément ses feuilles et ses racines ; mais c'est surtout dans les baies noires dont elle se charge que réside le danger, car elles séduisent par leur aspect vulgaire et leur saveur légèrement sucrée. L'aspect de ces baies rappelle, quoique très-imparfaitement, celui de la cerise, mais il est facile de les distinguer en ce que la cerise ou la merise n'est point couronnée d'un calice persistant et renferme un noyau. Malheur à l'enfant qui les goûte imprudemment ! les effets en sont prompts et terribles. Chez les uns, c'est un délire stupide comme celui de l'ivresse ; chez les autres, ce sont des convulsions poignantes, et, chez tous, ces symptômes mènent à la mort, si l'on ne se hâte d'avoir recours à de puissants vomitifs : les médecins recommandent en outre l'emploi des acides, et surtout du suc de limon et du vinaigre. Si ces moyens ne suffisent pas il faut recourir aux excitants : le café, le vin, l'eau-de-vie, le punch, l'éther et le laudanum. Le lait augmente les symptômes.

Par une sorte de compensation pour les malheurs qu'elle occasionne, la belladone fournit quelques secours à la thérapeutique. Ses fruits, adoucissants et résolutifs, servent à la composition d'une pommade utile dans les affections hémorroïdales et cancéreuses. Quelques gouttes d'une infusion de belladone introduites dans l'œil font instantanément élargir la pupille : on a fait de cette singulière propriété une très-heureuse application à l'opération si délicate de la cataracte. M. Flourens a observé en outre que la belladone est douée d'une action spéciale et locale sur les lobes antérieurs du cerveau ; d'après ces données anatomiques elle

a été employée avec succès dans des cas de céphalalgie violente, de manies périodiques, de délire maniaque, et en général dans les divers degrés de l'aliénation mentale. Sa puissance thérapeutique s'est révélée encore plus particulièrement dans les névralgies faciales, les sciatiques et affections goutteuses. Si l'opium a la propriété d'amener le sommeil, la belladone a celle de faire taire la douleur dans presque toutes les maladies où ce symptôme est prédominant. Ses fruits, à la fois si dangereux et si utiles, ont encore un emploi dans les arts : par leur macération on obtient une belle couleur verte, recherchée des peintres en miniature.

BELLARMIN (ROBERT), cardinal, naquit à Montepulciano, le 4 octobre 1542. Sa mère, Cinthie Servin, était sœur du pape Marcel II. Entré dans la compagnie de Jésus à l'âge de dix-huit ans, Bellarmin s'annonça par une supériorité d'esprit si extraordinaire qu'en peu de temps il fut autorisé à prêcher, avant même qu'il eût été promu à l'ordre de prêtrise. L'Église comptait alors beaucoup de prédicateurs renommés : Bellarmin s'éleva au-dessus de tous, sinon par l'éloquence, du moins par une érudition immense, et une logique d'autant plus puissante qu'elle aborde toujours avec une entière franchise les objections les plus fortes, sans jamais rien déguiser de leurs conséquences et de leur portée. Ce fut à Louvain qu'il commença ses prédications. Elles y attirèrent une foule de protestants d'Angleterre et de Hollande. A Mondovi, à Florence, à Padoue, ses sermons produisirent le même effet sur les esprits et attirèrent la même affluence. Vers l'année 1576, après son retour à Rome, il fut appelé par Grégoire XIII pour enseigner la controverse dans le nouveau collége que ce pontife avait fondé. Il accompagna en France (1590) le cardinal-légat Henri Cajetan, avec mission d'y soutenir la controverse contre les protestants de ce royaume. Bellarmin fut fait cardinal en 1598, puis archevêque de Capoue en 1601. Paul V l'ayant fixé à Rome par la place de bibliothécaire du Vatican, il résigna son archevêché, où il ne pouvait plus siéger et où il fut vivement regretté. Deux fois, dans le conclave, on fut sur le point d'élever ce cardinal au trône pontifical ; la crainte de tomber sous la domination des jésuites détourna deux fois le choix du sacré collége. Bellarmin mourut le 17 novembre 1621. Ses nombreux et savants écrits l'ont placé au rang des plus célèbres controversistes.

BELLEAU (REMI), né à Nogent-le-Rotrou, en 1528, mort à Paris en 1577, l'un des sept poëtes qui composaient la *Pléiade française* de Ronsard, avait été précepteur de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, général des galères de France, qui l'emmena en Italie, lorsqu'il alla faire en 1557 son expédition de Naples. Belleau avait joué dans les pièces de son ami Jodelle. Un poëme macaronique sur les guerres des huguenots le fit soupçonner de calvinisme. Les vers de Belleau ont de la douceur, de la grâce, et une facilité parfois trop abondante. Belleau était sourd. Ronsard l'appelle le *peintre de la nature;* et Pasquier l'*Anacréon de son siècle*.

BELLE-DE-JOUR. C'est le nom vulgaire du liseron tricolore, connu aussi sous les noms de *liset* ou *liseron de Portugal :* ce dernier nom indique la contrée d'où cette plante est originaire. La belle-de-jour, appartenant à la famille des convolvulacées, occupe dans nos jardins un rang distingué parmi ses congénères. On l'obtient en semant ses graines en avril et en mai. Ses fleurs nombreuses, en forme d'entonnoir évasé, assez grandes, jaunes dans le fond, d'un beau bleu de ciel sur les bords, blanches dans le reste de leur étendue, quelquefois panachées ou tout à fait blanches, se montrent ordinairement dans l'été. En retardant l'époque de la semaison, on peut obtenir des fleurs en automne et même en printemps.

BELLE-DE-NUIT. Tout le monde connaît la *belle-de-nuit du Pérou*, dont les fleurs sont blanches, rouges, jaunes ou panachées, et présentent la particularité de ne s'épanouir qu'aux approches de la nuit. C'est une plante bien faite, qui a un beau feuillage, de belles et nombreuses fleurs. Les racines de belle-de-nuit contiennent un principe âcre, qui fait que l'on doit éviter de les laisser à la disposition des enfants, ni sous la dent des animaux. La belle-de-nuit et ses variétés se multiplient par leurs graines, qu'on sème sur couche ou en pleine terre ; on la multiplie aussi par ses racines, qu'on peut arracher en automne, garder à la cave et replanter au printemps.

La *belle-de-nuit à longues fleurs* est originaire du Mexique. Elle est très-recherchée pour ses fleurs blanches disposées en longs tubes de 13 centimètres, qui exhalent un parfum délicieux, ayant de

l'analogie avec celui de la fleur de l'oranger, mais plus agréable.

BELLE-D'ONZE-HEURES, nom vulgaire d'une ornithogale, qui offre cette particularité, que c'est à onze heures du matin que ses fleurs s'épanouissent.

BELLEGARDE, forteresse appartenant à la France, sur les frontières de l'Espagne, dans le département des Pyrénées-Orientales, sur la route de Perpignan à Figuères. En 1285 les Français, aux ordres de Philippe III, y furent battus par le roi d'Aragon Pierre III. Après la paix de Nimègue, Louis XIV fit construire là une forteresse régulière à cinq bastions. Le 14 juin 1793, après quarante jours de bombardement, Bellegarde dut se rendre aux Espagnols. Dugommier contraignit les Espagnols à rentrer sur leur territoire, et investit Bellegarde, qu'il reprit le 18 septembre.

BELLE-ISLE, île de l'océan Atlantique, sur les côtes de France, forme un canton du département du Morbihan, dont le chef-lieu est le Palais. Elle a environ 40 kilomètres de circonférence, et renferme 10,238 habitants. Belle-Isle portait autrefois le nom de *Guedel;* au onzième siècle elle appartenait au comte de Cornouailles, qui en fit présent à l'abbaye de Quimperlé. Au seizième siècle les moines la donnèrent en échange d'autres domaines au maréchal de Retz. En 1658 le duc de Retz ayant vendu cette île à Fouquet, le port et les fortifications que ce surintendant y fit construire figurèrent depuis parmi les griefs articulés contre lui. Ces travaux n'empêchèrent pas l'amiral hollandais Tromp de s'emparer de Belle-Isle en 1674. Elle fut rendue à la France quatre ans après, par la paix de Nimègue. Après la disgrâce de Fouquet, Belle-Isle était revenue à sa femme; ce fut d'elle qu'en hérita son troisième fils, le marquis de Belle-Isle, qui en 1718 la céda à la France en échange des comtés de Gisors, de Lions, de Vernon et d'Andely en Normandie, érigés en 1748 en duché-pairie en faveur de son fils, le maréchal de Belle-Isle. En 1759, il se donna, à la vue de Belle-Isle, un combat naval, où la flotte française, que commandait le maréchal de Conflans, fut entièrement dispersée par celle des Anglais. Assiégée par les vainqueurs en 1761, cette île fit une belle défense, et obtint, le 7 juin, une capitulation honorable. La France la recouvra en échange de Minorque, par le traité de paix de 1763. Pendant la guerre de l'Indépendance de l'Amérique, elle fut encore bloquée par les Anglais; mais la belle défense de M. de Bellecombe les força de renoncer à leur entreprise. Une nouvelle tentative de leur part en 1795 ne fut pas plus heureuse, non plus que les efforts des royalistes pour l'amener à capituler pendant les guerres de la Vendée.

Après l'insurrection de juin 1848, Belle-Isle fut le séjour momentané de près de douze cents transportés. Ces transportés furent à la longue mis en liberté ou envoyés en Afrique. Belle-Isle devint alors un lieu provisoire de déportation, où les condamnés à cette peine avant la loi de 1850 et d'autres condamnés politiques furent transférés. En 1856 les condamnés politiques de Belle-Isle ont été transportés à Corte (Corse). Belle-Isle reçoit maintenant les condamnés aux travaux forcés sexagénaires et les vieillards des maisons centrales. Les plus valides sont employés aux services intérieurs et à des travaux agricoles.

BELLE-ISLE (CHARLES-LOUIS-AUGUSTE FOUQUET, comte, puis duc DE), né en 1648, à Villefranche (Rouergue), était petit-fils du surintendant Fouquet. Il entra dans les mousquetaires à l'âge de dix-sept ans. Très-jeune encore, il commandait un régiment de dragons au siége de Lille. Blessé, il fut fait brigadier des armées du roi, et passa ensuite en Espagne, où il se couvrit de gloire. Villars l'emmena aux conférences de Rastadt, et les services qu'il y rendit comme négociateur lui valurent le gouvernement de Huningue. Maréchal de camp en 1719, il eut part à la prise de Fontarabie et de Saint-Sébastien, revint en France à la paix, et, après avoir été quelque temps disgracié, fut promu au grade de lieutenant général en 1732. Deux ans plus tard, sous les ordres du maréchal de Berwick, il prenait Trèves et Trarbach, se distinguait au siége de Philippsbourg, et tenait tête au prince Eugène. La paix de 1736, qui assura la Lorraine à la France, fut en grande partie son ouvrage. Le roi, en reconnaissance, l'investit à perpétuité du gouvernement de Metz et des Trois-Évêchés. Le cardinal de Fleury lui donna le bâton de maréchal de France en 1741. L'empereur Charles VI étant mort, une nouvelle guerre de succession éclata en Europe. Le maréchal de Belle-Isle avait négocié en secret l'é-

lévation de l'électeur de Bavière, Charles-Albert, depuis Charles VII, à l'empire. A la tête de 100,000 hommes, il envahit la Bohême, enlève Prague, paraît à Francfort, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, et influence si bien la diète que le candidat qu'il protége est élu. Cependant, il tombe malade, et ses lieutenants, en son absence, commettent de graves fautes. Hors d'état de tenir désormais la campagne, il se jette dans Prague avec 28,000 hommes. Assiégé par 60,000 Impériaux, il opère en dix jours une retraite qu'on a comparée à celle des Dix-Mille. Peu après il se voit, malgré le droit des gens, arrêté avec son frère à une poste hanovrienne, et tous deux sont retenus un an entier en Angleterre, de 1744 à 1745. En 1746 Belle-Isle, général en chef de l'armée d'Italie, défend avec succès les frontières du sud-est de la France, menacées par les Autrichiens et les Sardes. Deux ans après, il est créé duc de Belle-Isle et de Gisors, et pair de France. En 1753 il fut chargé du portefeuille de la guerre, qu'il garda presque jusqu'à sa mort, arrivée le 26 janvier 1761. Il était membre de l'Académie Française depuis 1756, et a laissé des *Mémoires*.

BELLÉROPHON, nommé d'abord *Hipponoüs*, était fils de Glaucus, roi de Corinthe, et d'Eurymède, fille de Sisyphe. Ayant tué son frère par méprise, il se réfugia auprès de Prœtus, roi d'Argos, son parent, qui lui accorda l'hospitalité. Calomnié par la reine Anthée, il fut envoyé par Prœtus à son beau-père Iobatès, roi de Lycie, avec des tablettes sur lesquelles étaient gravés certains signes qui ne pouvaient qu'avoir les suites les plus fatales pour le porteur de ce message. Iobatès le reçut très-bien, et lorsqu'au bout de dix jours il reconnut les signes mystérieux de Prœtus, il ne voulut pas souiller ses mains du sang d'un homme qu'il considérait comme son hôte. Il lui ordonna de combattre la Chimère, monstre à trois corps et vomissant des flammes, croyant qu'il succomberait dans la lutte. Monté sur Pégase, cheval ailé dont Pallas lui avait fait présent, Bellérophon combattit la Chimère dans les airs, et tua le monstre. Iobatès l'envoya alors en expédition contre les Amazones; Bellérophon les ayant également vaincues, le roi de Lycie lui donna en mariage sa fille Philonoé. Homère raconte que, haï de tous les dieux, qui lui avaient tué deux de ses enfants il errait çà et là solitaire. Suivant Pindare, il aurait voulu contraindre Pégase à monter jusqu'à l'Olympe; mais son coursier, rendu furieux par Jupiter, l'aurait jeté à terre, et à la suite de cette chute il aurait été frappé de cécité.

BELLEROSE (PIERRE LE MESSIER, dit), comédien français, débuta en 1629 sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Il joua d'original le rôle du Menteur pour lequel le cardinal de Richelieu lui fit présent d'un costume magnifique. Il mourut en 1670.

BELLEVILLE. Cette commune de la banlieue de Paris avait 57,699 habitants en 1856. Annexée à la capitale en 1859 elle est comprise dans les 19e et 20e arrondissements municipaux. On y voit une grande église gothique en pierres qui fut consacrée en 1859. Belleville possédait autrefois une foule de guinguettes et de bals. C'était sur son territoire que se trouvaient la Courtille, Ménilmontant, les Prés-Saint-Gervais et le parc Saint-Fargeau. Aux jours gras, d'ignobles masques remplissaient les bals, et Paris allait voir la descente de la Courtille. Sur les buttes Chaumont on a établi un square de 20 hectares, que de grandes différences de niveau rendent très-pittoresque. Belleville était autrefois renommée pour ses groseilles à maquereau. Elle eut une des premières tours télégraphiques. Le château de Lepelletier de Saint-Fargeau, seigneur de Ménilmontant, occupait le plateau jusqu'au bois de Romainville; Louis XV vint y chasser quelquefois. Le parc fut morcelé à la révolution, et ses derniers débris disparurent pour faire place aux fortifications. Sur un côté de l'ombreuse avenue qui conduisait de Paris au château, Mme de Pompadour s'était fait bâtir un charmant *ermitage* ou *retrait*, d'où est venu, par corruption, le nom de *Ratrait* donné à tout le plateau. Après la mort de la marquise de Pompadour, sa villa fut coupée en deux parties, dont l'une fut achetée par Favart. C'est dans l'ancien parc Saint-Fargeau, tout près du chemin neuf de Ménilmontant, que l'on a élevé d'immenses réservoirs destinés à recevoir les eaux de la Champagne et de la Marne amenées là pour la consommation de Paris. C'est à Ménilmontant que les saint-simoniens essayèrent de vivre en famille. Le bois de Romainville n'existe pour

ainsi dire plus. Il y avait autrefois beaucoup de lilas de ce côté, et c'était une fête que d'en aller cueillir.

BELLEVUE, village du département de Seine-et-Oise, entre Sèvres et Meudon, doit son origine à une maison de plaisance que Mme de Pompadour y fit bâtir en 1748. Les travaux de construction en furent poussés et achevés avec une extrême rapidité, et la marquise l'inaugura par une grande fête, à laquelle Louis XV assista. Avec une générosité qu'admirèrent beaucoup les courtisans, le roi exigea que la marquise lui revendît immédiatement et *au prix coûtant* le château de Bellevue, et comme *bénéfice* il lui en abandonna la jouissance viagère. A la mort de Mme de Pompadour, Bellevue devint la résidence habituelle des filles de Louis XV, tantes de Louis XVI; ces princesses ne le quittèrent que lorsqu'elles se décidèrent à émigrer. La Convention résolut d'abord que ce château servirait à des fêtes populaires. Quelques années après, Bellevue fut vendu à titre de propriété nationale. Les acquéreurs morcelèrent le parc et enlevèrent du château tous les objets de prix qui l'ornaient. Dans les premières années de la Restauration, ce n'était déjà plus qu'une immense ruine. En 1822, le dernier propriétaire en acheva la démolition. Un village de maisons de plaisance s'éleva alors comme par enchantement sur l'emplacement de l'ancien château. C'est auprès de Bellevue qu'arriva, le 8 mai 1842, l'épouvantable catastrophe du chemin de fer de la rive gauche. De la terrasse de Bellevue, on jouit d'un coup d'œil magnifique.

BELLEY, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ain, siége d'un évêché, avec 4,265 habitants. Cette ville est agréablement située entre deux collines, à 6 kilomètres du Rhône; elle possède quelques édifices remarquables, et les environs sont très-pittoresques. Belley est une très-ancienne ville. César s'en empara et s'en servit comme d'une place forte dans la guerre contre les Allobroges. Elle fut brûlée par Alaric en 390, rebâtie par Wibertus en 412, détruite de nouveau par un incendie en 1385, et reconstruite peu de temps après par le duc de Savoie. Elle fut cédée à la France par Charles-Emmanuel, et réunie au domaine de la couronne en 1601.

BELLINI (VINCENT), l'un des plus charmants compositeurs contemporains, né le 1er novembre 1802 à Catania en Sicile, mort le 24 septembre 1835 à Puteaux, près Paris, fit ses études musicales au Conservatoire de Naples, et reçut des leçons de Zingarelli. Il débuta en 1824 par l'opéra d'*Adelson e Salvina*, qui fut suivi de *Bianca e Gernando*, dont le succès fut tel au théâtre San-Carlo qu'on le chargea d'écrire un opéra pour la Scala de Milan. C'est à cette occasion qu'il composa *il Pirata*, qui rendit son nom européen. En 1828 il donna *la Straniera*, et l'année suivante il écrivit à Venise *Montecchi e Capuletti*, dont le sujet est éminemment dramatique. Après ces ouvrages vinrent coup sur coup *la Sonnambula*, *Norma*, *Beatrice di Tenda*. Il vint à Paris en 1833, visita Londres, et de retour en France il écrivit *i Puritani*, ouvrage dans lequel l'influence de l'école française est visible. C'est lorsque son talent entrait dans cette phase nouvelle que la mort vint prématurément le frapper.

BELLONE, déesse de la guerre chez les Romains, compagne de Mars suivant les poëtes, qui lui donnent les noms de sœur, d'épouse et de fille de ce dieu, et qui la représentent armée du fléau sanglant. Elle avait un temple à Rome où le sénat donnait audience aux ambassadeurs étrangers. Les prêtres de la déesse célébraient sa fête en se faisant des incisions aux bras ou aux jambes et en lui offrant à titre de sacrifice le sang qui ruisselait de leurs blessures, ou bien encore en le buvant.

BELLOVÈSE, chef gaulois, ou plutôt celte, qui, vers l'an 590 avant J.-C., prit la route d'Italie, suivi de bandes nombreuses. Avant de franchir les Alpes, Bellovèse fit cause commune avec les Phocéens, que repoussaient les Slaves, aborigènes du territoire où les premiers venaient fonder Marseille. De là il passa dans les pays qui sont aujourd'hui le Piémont et la Lombardie, et s'y établit malgré les Étrusques. Dans un marais qu'on appelait le *champ des Insubriens*, Bellovèse fonda la ville de Milan, et le pays qu'il avait subjugué prit dès lors le nom de *Gaule cisalpine*.

BELLOY (PIERRE-LAURENT BUYRETTE, dit DORMONT DE), l'un de nos poëtes dramatiques qui les premiers produisirent sur la scène française des héros nationaux, naquit le 17 novembre 1727,

à Saint-Flour en Auvergne. Venu tout jeune à Paris, il y perdit son père et fut recueilli par un oncle, avocat, qui lui fit faire de bonnes études et le destinait à sa profession. Dominé par un autre goût, il s'échappa et s'en alla jouer la comédie, sous le nom emprunté de *Dormont de Belloy*, en Russie d'abord, puis dans d'autres pays. Revenu à Paris en 1758, il fit jouer une tragédie qui ne réussit pas, et il dut retourner à l'étranger. Plus heureux, quelques années plus tard, il eut du succès au Théâtre-Français. En 1765 il donna *le Siége de Calais*. Dans cette pièce, il fit battre la fibre du patriotisme. Ceux qui hasardaient quelques critiques étaient considérés comme des ennemis de leur pays. *Gaston et Bayard*, que Belloy donna en 1771, fut moins bien reçu; une description en vers qu'il fit de la poudre fut trouvée si embrouillée qu'on la plaça parmi les énigmes du *Mercure de France;* cependant l'auteur fut reçu à l'Académie Française. *Gabrielle de Vergy*, applaudie d'abord, tomba plus tard; *Pierre le Cruel* éprouva une véritable chute. De Belloy mourut à Paris le 5 mars 1775, dans un état voisin de la misère. Louis XVI, apprenant sa pénurie, lui fit adresser 50 louis.

BÉLOUDJISTAN ou BÉLOUTCHISTAN, principauté située à l'extrémité sud-est du plateau d'Iran, la *Gedrosia* et la *Drangiana* des anciens. En 1739, un des chefs de hordes béloutches, Nasir-Khan, fut confirmé par Nadir-Chah, en qualité de chef de ces provinces unies. Cette principauté parvint à se rendre indépendante, mais elle ne put empêcher, en 1779, le Sind, et en 1809, le Mekran de se séparer d'elle. Le Béloudjistan, dont la capitale est Kélat, et qui comprend une population de 2,700,000 habitants, est borné à l'est par la vallée de l'Indus, au nord par l'Afghanistan, à l'ouest par la Perse et au sud par la mer des Indes. Il est habité à l'est, dans sa partie la plus sauvage, par les Brahouis, au nord et à l'ouest par les Béloutches. Le lien politique qui réunit les diverses tribus sous l'autorité de leur khan est très-faible. En temps de paix le khan de Kélat n'est guère que de nom le souverain du pays, mais en temps de guerre il exerce une grande puissance et commande de nombreuses troupes. En 1839 les Anglais vinrent mettre le siége devant Kélat, qui ne succomba qu'après une courageuse résistance. Mohrab-Khan, souverain du pays, fut expulsé, et Kélat renferma une garnison anglaise, qui surprise à quelque temps de là, périt égorgée. Les Anglais reprirent Kélat la même année, et Mohrab-Khan fut tué. Son fils, Nasir-Khan, reçut alors du gouvernement anglais le Béloudjistan à titre de fief relevant de la couronne anglaise : dépendance à peu près illusoire; car les forces britanniques n'eurent pas plus tôt évacué le Béloudjistan que toutes relations furent rompues entre ce pays et l'empire anglo-indien.

BELPHÉGOR, nom d'une idole des Ammonites, des Moabites et des Madianites, qui dans la théogonie syrienne joue tantôt le rôle du Soleil, tantôt celui de Saturne, et qui pourrait bien n'être autre que Baal.

BELSUNCE DE CASTEL-MOROU (HENRI-FRANÇOIS-XAVIER DE), né le 4 décembre 1671, au château de la Force en Périgord, mort à Marseille le 4 juin 1755, est célèbre par le dévouement qu'il montra lors de la peste qui désola cette ville en 1720 et 1721. Entré dans la Société de Jésus en 1691, il en était sorti quelque temps après pour devenir d'abord vicaire général d'Agen, puis évêque de Marseille en 1700. On le vit au plus fort de la contagion, allant de rue en rue, portant les secours spirituels et temporels aux malades, les encourageant par son exemple encore plus que par ses discours, et se consacrant sans réserve à cette œuvre héroïque. La cour, pour le récompenser de son zèle, lui offrit successivement l'évêché et la duché-pairie de Laon, puis l'archevêché de Bordeaux; mais il préféra rester à Marseille. Clément XII l'honora du pallium en 1731. L'influence qu'il laissa prendre aux jésuites dans son diocèse y sema le trouble et le précipita lui-même, au sujet des affaires du jansénisme, dans des démarches qui le mirent en guerre avec le parlement d'Aix. Il imagina le premier de faire interroger les malades sur leur soumission à la bulle *Unigenitus*, et de faire refuser les sacrements à ceux qui lui étaient contraires. Le régent, qui avait essayé en vain de l'amener à des vues plus évangéliques, disait un jour : « Voilà un saint qui a bien de la rancune ! »

BELT (le Grand et le Petit), sont deux détroits qui, avec le Sund, unissent le Kattégat et la mer Baltique. Le *Grand Belt* sépare les îles de Séeland et Laland des îles de Fionie et Langeland; le *Petit Belt*

sépare l'île de Fionie du Jutland. En raison des nombreux bancs de sable qui s'y trouvent, la navigation en offre beaucoup de dangers, surtout pour les bâtiments d'un fort tonnage. Aussi la presque totalité des navires en destination de la Baltique passent-ils par le Sund.

BÉLUD-EL-DJÉRID (c'est-à-dire le *pays des Dattes*), pays de steppes arides et peu cultivé, du nord de l'Afrique, au sud de l'Atlas, formant la transition entre la Berbérie et le désert du Sahara. Cette contrée, bornée au nord par les territoires de Tunis, de l'Algérie et du Maroc, à l'ouest encore par le Maroc, au sud par le Sahara, à l'est par le territoire de Tripoli et par le Fezzan, n'est traversé que par quelques pauvres rivières dont l'eau saumâtre ne tarde pas à se perdre dans les sables du désert, ou à s'évaporer sous les rayons d'un soleil ardent. Les habitants sont des Arabes, des Berbères et des Nègres. Ils se livrent au commerce et voyagent par caravanes, employant à cet effet le chameau, et surtout le *haïri*, quadrupède indigène à la marche extrêmement rapide. Les villes les plus importantes sont *Tafilet*, et *Gadamès*, cité indépendante, où se croisent les routes suivies par des caravanes. Le Bélud-el-Djérid est le pays que les anciens désignaient sous le nom de *plaine de Numidie*, et qui à l'époque de la domination romaine, et aussi sous la période brillante des khalifes, était parvenu à un haut degré de civilisation, dont témoignent seules aujourd'hui de nombreuses ruines.

BÉLUGA (*poisson blanc* des Hollandais), cétacé qui se distingue des autres dauphins par son corps, plus court, plus massif, manquant de nageoire dorsale. Il a environ quatre mètres de longueur, sur un de diamètre ; il porte au milieu du front un évent unique formé en croissant et garni d'une valvule. L'animal entier est d'un blanc d'ivoire quand il est adulte, brun dans son enfance, blanc tacheté de gris et de brun dans sa jeunesse. Le béluga se rencontre sur toutes les rives des mers arctiques, mais surtout aux embouchures des fleuves poissonneux ; il nage avec une grande vitesse, battant l'eau de sa queue, et la faisant jaillir de son évent à une grande hauteur. Il forme un objet de pêche assez important pour les peuplades de ces régions septentrionales.

BÉLUS, roi d'Assyrie, à qui l'on attribue la fondation de Babylone. Fils d'Osiris, roi et divinité d'Égypte, ou, selon d'autres, fils de Neptune et de Libye, il conduisit, de 1993 à 1966 avant J.-C., une colonie égyptienne en Assyrie et conquit la Babylonie sur les Arabes. Après un règne de vingt-sept ans il aurait laissé son royaume à Ninus, qui l'aurait fait mettre au rang des dieux.

BELVÉDÈRE, petit pavillon, qui, de même que la lanterne sur les coupoles, couronne et domine les maisons de plaisance. Cette construction nous vient de l'Italie. Presque toutes les maisons à Rome sont surmontées d'un belvédère ; le plus fameux est celui du Vatican, élevé par Bramante.

En France, on nomme aussi belvédère un petit pavillon situé à l'extrémité, soit d'un jardin, soit d'un parc, où à midi on se met à l'abri des feux du soleil, où le soir on goûte le frais. Dans les maisons royales, un belvédère est un appartement complet ou un salon unique percé à jour, où tout autour de soi on a des croisées qui divergent sur l'horizon.

BELZONI (GIOVANNI-BATTISTA), célèbre par ses voyages et ses découvertes, fils d'un malheureux barbier, naquit en 1778, à Padoue, et fut élevé à Rome pour embrasser l'état ecclésiastique. De Rome il passa en 1800 en Hollande, et de là, en 1803, en Angleterre, où il se maria et ne tarda pas à tomber dans une misère telle qu'il fut réduit à donner des représentations mimiques et à débuter au théâtre d'Astley, à Londres, s'occupant en même temps de constructions hydrauliques. Il donna aussi des représentations à Lisbonne, à Madrid et à Malte. C'est là qu'en 1815 il fut engagé pour le compte de Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, pour diriger différentes entreprises hydrauliques. Il s'en acquitta à la satisfaction du pacha, puis se voua à la recherche des antiquités égyptiennes. Il réussit à transporter des environs de Thèbes à Alexandrie le buste qu'on dit être celui de Memnon le jeune, et à pénétrer le premier dans le temple d'Ipsamboul, dans la vallée des tombes royales. Près de Thèbes, il découvrit plusieurs catacombes contenant des momies. En 1817 il ouvrit, entre autres, le célèbre tombeau royal de Psammétique ou Nécho, d'où il tira un magnifique sarcophage d'albâtre qu'on voit aujourd'hui au *British Museum*, avec le buste de Memnon. De toutes les expéditions de Belzoni la plus brillante fut celle dans laquelle il parvint à ouvrir la

pyramide de Chéphren. Une tentative de meurtre dont il faillit être victime le décida à quitter l'Égypte. Toutefois, il entreprit un voyage aux rives de la mer Rouge, pendant lequel il découvrit la mine d'émeraudes de Zoubara et les ruines de l'antique Bérénice. De là il se rendit à l'oasis de Siouah, à l'effet d'y explorer les ruines du temple d'Ammon. Au mois de septembre 1819 il se rembarqua pour l'Europe avec sa femme, qui l'avait accompagné dans ses explorations. En 1821 Belzoni organisa à Londres une exhibition des antiquités égyptiennes rapportées par lui en Angleterre. A la fin de 1822, il partit pour Tombouctou; mais, arrivé à Bénin, il fut atteint de dyssenterie et revint mourir à Gato le 3 décembre 1823.

BEMBO (Pietro), l'un des savants les plus célèbres que l'Italie ait produits au seizième siècle, était né à Venise le 20 mai 1470. Il passa plusieurs années à la cour d'Alphonse d'Este, duc de Ferrare, époux de Lucrèce Borgia. Revenu à Venise, il fit partie de l'espèce d'académie qui se réunissait chez Alde Manuce. Il passa ensuite quelques années à la cour d'Urbin, et en 1512 il s'attacha à Julien de Médicis, qu'il accompagna à Rome. Jules II lui accorda la commanderie de Bologne, et Léon X le prit pour secrétaire. A la mort de Léon X il se retira à Padoue : il y réunit une bibliothèque considérée comme l'une des plus précieuses de son époque, et qui alla plus tard enrichir celle du Vatican, ainsi qu'une collection de médailles et de monuments de l'antiquité, parmi lesquels on remarquait la fameuse table Isiaque. En 1529, il accepta la charge d'historiographe de Venise, et bientôt le gouvernement vénitien lui confia la direction de la bibliothèque de Saint-Marc. En 1539 le pape Paul III lui donna le chapeau de cardinal. Bembo se rendit alors à Rome, et s'y fit ordonner prêtre. Dès lors il renonça aux lettres profanes pour étudier les pères et les théologiens. Deux ans après, le pape lui conféra l'évêché de Gubbio, et un peu plus tard le riche évêché de Bergame. Il mourut comblé d'honneur, le 18 janvier 1547.

BÉMOL, ou B MOL, signe ou caractère de musique dont la figure ressemble beaucoup à celle d'un *b*, et qu'on emploie pour abaisser d'un demi-ton mineur ou chromatique la note devant laquelle il est placé. Ce signe peut être employé de deux manières : accidentellement et à la clef. Le *bémol accidentel* n'altère que la note qu'il précède et celles de même nom qui se trouvent dans la même mesure. Le *bémol à la clef* modifie toutes les notes placées sur le même degré que lui, dans toutes les octaves et pendant toute la durée du morceau, à moins qu'un bécarre ou quelquefois un dièse n'en vienne accidentellement détruire l'effet.

Dans les tons où l'on a déjà plusieurs bémols à la clef, il arrive quelquefois qu'on a besoin d'abaisser d'un demi-ton une note bémolisée. N'ayant pas de signe spécialement affecté à cet usage, on a recours au double bémol, qui se marque ainsi *bb*, et n'a jamais lieu qu'accidentellement. Dans le cas où cette note doit revenir à son état primitif, on la fait précéder d'un bécarre, auquel on ajoute alors un bémol.

On n'est pas d'accord sur l'invention du bémol. Quelques-uns l'attribuent à Lemaire, à Van der Putten, et d'autres à Jean de Muris et au moine Banchieri. Il paraît certain que l'usage en remonte au temps de Gui d'Arezzo. Ce dernier ayant substitué aux lettres de l'alphabet dont on se servait autrefois les syllabes *ut, ré, mi, fa, sol, la*, pour désigner les six premières notes de la gamme, laissa à la septième son ancienne désignation, la lettre *b*. Ce *b* se chantait suivant la circonstance à un ton ou à un demi-ton du *la* : dans le premier cas, on le nommait *b dur* ou *b quarre*, à cause de l'effet désagréable que produisait sur l'oreille la succession diatonique des trois tons majeurs qui remplissent l'intervalle de *fa* naturel à *si bécarre ;* dans le second cas, comme l'effet de cette même succession de *fa* naturel à *si bémol* était d'une grande douceur, on l'appelait *b doux* ou *b mol*. Les Allemands, qui ont conservé l'usage des lettres pour les notes de la gamme, ont remédié à cette confusion d'un seul signe pour deux sons différents, en désignant le *si* naturel par *h*, et le *si* bémol par *b*. Bechem.

BEN, arbre appelé *guilandina* par Linné, et *moringa* par Jussieu, qui constitue un genre de la famille des légumineuses. Ses fleurs ressemblent à celles des papilionacées, mais ses fruits sont des capsules polygonales, uniloculaires, bivalves. Les racines du *ben menja*, qui croît au Malabar, y sont employées en décoction contre les fièvres malignes. Le *ben oléifère*, qui appartient aux Indes

orientales, donne un bois connu sous le nom de bois *néphrétique ;* ses racines sont un puissant anti-scorbutique, et son fruit fournit une huile recherchée, surtout par les parfumeurs, parce qu'elle ne rancit pas.

Les Arabes donnent aussi le nom de *ben* à la cassie de Farnèse.

BÉNARÈS, ville de l'Inde britannique dans la province d'Allahabad, située sur le Gange, avec 200,000 habitants, jouit d'un grand renom de sainteté. Un grand nombre d'étrangers y résident dans toutes les saisons, mais plus particulièrement à l'époque des solennités religieuses. A la fête du *Dawalli*, la ville est illuminée d'une manière splendide. La plus célèbre mosquée de Bénarès fut construite au dix-septième siècle par Aureng-Zeyb, sur les ruines d'une pagode, elle est de marbre blanc et de marbre rouge. Une immense coupole qui rappelle Sainte-Sophie de Constantinople la surmonte, et à ses côtés deux minarets élancés découpent dans les airs leurs formes gracieuses. *Vishvaïsha*, élevé en 1523 sur l'emplacement où Para-Brahma manifesta sa présence sur la terre, est la pagode la plus remarquable. Ce temple est tellement révéré que les Hindous qui veulent faire leur salut doivent le visiter au moins une fois dans leur vie. On y conserve de l'eau du Gange dans laquelle Vischnou et Siva se sont désaltérés. Bénarès possède encore une foule de pagodes et de mosquées. Un de ses monuments curieux est l'observatoire fondé par le radja Djei-Singh, aujourd'hui en ruines, surmonté en 1772 d'une coupole tournante et muni de lunettes astronomiques en pierre. On voit encore gravées sur les murs des figures astronomiques avec les indications du système de Copernic. La bibliothèque hindoue renferme 15,000 volumes, parmi lesquels se trouve une collection précieuse de commentaires sur les Védas.

Bénarès est en outre renommée pour son industrie : on y fabrique de l'orfèvrerie, de la joaillerie, des étoffes de coton et de soie; des turbans de velours brodés, des jouets, etc. C'est aussi le grand marché des châles du nord de l'Inde, des mousselines les plus fines, et des marchandises anglaises introduites par Calcutta, comme aussi des diamants et autres pierres précieuses de l'Inde méridionale. Un chemin de fer l'unit à Calcutta.

Les légendes hindoues font remonter la fondation de Bénarès au prince Bardht, qui vivait un siècle après le déluge; mais on ne connaît absolument rien de l'histoire de cette ville jusqu'à l'an 960 après J.-C. Quelques faits à peine se détachent de l'obscurité pour cette seconde période. Il reste des monuments nombreux du règne d'Aureng-Zeyb (1660). Bénarès fut cédée aux Anglais en 1775, avec le district qui porte son nom, par le nabab d'Oude. Pendant l'insurrection de l'Inde en 1857, cette ville fut sauvée de la conflagration générale par l'attitude énergique de la garnison anglaise. Les cipayes essayèrent d'entraîner la ville par un soulèvement, mais ils furent mitraillés par des canons anglais pointés à temps; des potences furent élevées de tous côtés, et il y fut pendu un assez bon nombre des séditieux pour que la population n'osât remuer.

BENCOULEN, importante ville fortifiée et bâtie sur des pilotis de bambou, à l'extrémité sud-ouest de l'île de Sumatra. Les Anglais y fondèrent un comptoir dès l'année 1685. En 1825 ils en firent cession aux Hollandais en échange de Malakka. Aujourd'hui *Bencoulen* est devenu le lieu le plus important du gouvernement de Padang.

BENDER, ville forte de la Bessarabie, sur les bords du Dniester, compte environ 10,000 habitants, Arméniens, Tartares, Moldaves et juifs. Cette ville fut prise d'assaut en 1770 par les Russes aux ordres du général Panin. Les vainqueurs l'incendièrent et passèrent au fil de l'épée la garnison et les habitants. La paix de Kaïnardji restitua Bender aux Turcs en 1774. Les Russes eurent moins de peine à s'en rendre maîtres de nouveau, le 15 novembre 1789; mais cette fois encore ce fut pour la rendre aux Turcs à la paix. Quand ils la reprirent pour la troisième fois, en 1811, elle leur fut définitivement adjugée par la paix signée, en 1812, à Bucharest, et réunie alors à la Russie avec le reste de la Bessarabie. C'est à Varnitza, village voisin de Bender, que résida, de 1709 à 1712, le roi de Suède Charles XII.

BENEDICITE, courte prière qui commence par ce mot en latin, et que l'on récite en se mettant à table. Chez les Romains, tout chef de maison, en se mettant à table, prenait une coupe pleine de vin, en répandait quelques gouttes à terre

ou dans le foyer, et par ces libations rendait hommage à la Divinité. Cet usage se conserva longtemps en Provence depuis l'établissement du christianisme, mais seulement à la collation de la veille de Noel. Le *Benedicite* remplaça chez les chrétiens la libation quotidienne des païens; mais l'usage de cette prière et des actions de grâces qui se disent après le repas, maintenu dans les couvents, dans les colléges, dans les pensions, est fort négligé par les gens du monde. Cependant la table du roi continua pendant longtemps d'être bénie par un de ses aumôniers.

BÉNÉDICTINES. On ne connait pas l'époque précise de l'origine des religieuses de l'ordre de Saint-Benoit. Leur plus ancienne maison en France fut celle de Sainte-Croix de Poitiers, que sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, fit bâtir en 544. Sainte Clotilde fit construire, peu de temps après, celle de Chelles, près de Paris. Beaucoup de chanoinesses séculières secouèrent le joug de la règle de saint Benoit. Plusieurs monastères en auraient peut-être fait autant, si, dans les deux derniers siècles, de saintes filles n'eussent réformé les cloîtres dont elles avaient le gouvernement. Avant les réformes, la plupart des religieuses bénédictines, en France, avaient déjà pris l'habit de chanoinesses, comme dans les monastères de Montmartre, de la Trinité de Caen, de Saintes, et dans plusieurs autres. Quelques-unes de ces religieuses portaient des robes blanches et des surplis de toile fine et empesée; d'autres portaient l'habit blanc sans rochet; d'autres avaient des robes noires avec des surplis de toile noire; mais le véritable habillement des bénédictines consistait en une robe noire, un scapulaire de même couleur, et pardessus la robe une tunique d'une étoffe qui, autant que cela se pouvait, n'était point teinte. Au chœur et dans les cérémonies, elles portaient un grand habit de serge noire comme les religieux.

Il a existé à Paris quatre couvents de cet ordre. L'église des *bénédictines de la Ville-l'Évêque*, rue de la Madeleine, au coin de la rue de Surènes, était ornée avec soin : sur le grand autel on voyait une *Annonciation* attribuée à Lesueur. Ce couvent fut supprimé en 1790, et l'emplacement vendu à des particuliers. Le couvent des *bénédictines anglaises*, situé au faubourg Saint-Marcel, rue du Champ-de-l'Alouette, fut fondé en 1619. L'église portait le titre de *Notre-Dame de Bonne-Espérance*. Cet établissement fut confirmé en 1681, et supprimé en 1790. Le couvent des *bénédictines de Notre-Dame de Liesse* était situé rue de Sèvres. Devenu presque désert, il fut supprimé en 1778, et Mme Necker y fonda un hôpital qui porte encore son nom. Le prieuré de *Notre-Dame de Consolation*, rue du Cherche-Midi, reçut en 1669 le titre de *bénédictines de Notre-Dame de Consolation*. Les *bénédictines anglaises* furent fondées en 1597, à Bruxelles, par lady Mary Percy, fille de lord Thomas Percy, comte de Northumberland. Paris possède encore deux couvents de *bénédictines du Saint-Sacrement*, à l'un desquels sont réunies les bénédictines du Temple.

BÉNÉDICTINS, dénomination générale des religieux vivant sous l'observance de la règle de saint Benoît de Norsia. En Angleterre ils furent primitivement connus sous le nom de *moines noirs*, à cause de la couleur de leur habit. Cet habit est composé d'une robe et d'un scapulaire noirs, avec un petit capuce de même couleur, qu'ils portent dans l'intérieur de leur maison ou en voyage. Au chœur et lorsqu'ils vont en ville, ils mettent par-dessus une ample chape de serge noire, à grandes manches, avec un capuchon qui se termine en pointe. Dès le milieu du sixième siècle, les bénédictins devinrent les principaux agents de la propagande chrétienne et de la civilisation, en même temps que leurs écoles ravivaient les principales sources d'instruction et de lumières. Les plus importantes furent celles des monastères de Saint-Gall, de Fulda, de Reichenau, de Corvey, de Hirschau, de Brême, de Hersfeld, etc. Mais les richesses immenses acquises en peu de temps par les monastères de bénédictins eurent pour résultat de relâcher les liens de la discipline conventuelle, et provoquèrent différentes réformes, dont les plus mémorables furent celles qu'opérèrent Benoît d'Aniane au huitième siècle; Berno, abbé de Cluny, en l'année 910; celle de Hirschau, dans la Forêt-Noire, en 1069; celles qui eurent lieu dans les couvents de bénédictins de Vallombreuse et des camaldules au onzième siècle.

Bien qu'au dixième siècle quelques bénédictins se fussent distingués en Allemagne par l'ardeur qu'ils apportaient à la

culture des sciences et des lettres, quoique dans la seconde moitié du onzième siècle les importants travaux des Italiens Lanfranc et Anselme, des abbés du monastère du Bec en Normandie et des archevêques de Cantorbéry eussent édifié sur des bases solides la scolastique du moyen âge; quoique en Italie même des religieux de l'ordre de Saint-Benoît se fussent déjà fait un nom parmi les savants, notamment comme juriconsultes et comme médecins, la corruption était entrée dans les maisons de cet ordre, et plusieurs fois les papes essayèrent de remettre en vigueur parmi eux les sévères prescriptions de leur antique discipline. Le concile de Constance entreprit aussi, en 1416, la réforme des bénédictins, mais ses efforts n'eurent pas de résultats plus durables.

Les réformes partielles eurent plus de succès. En 1425 Jean de Minden réforma l'abbaye de Bursfeld en Westphalie. En Italie l'abbé Barba de Santa-Justina devint le fondateur de la congrégation du Mont-Cassin. En Espagne, naquit en 1436 la congrégation de Saint-Benoît de Valladolid. Un décret du concile de Trente contre les abbayes de bénédictins démembrées donna naissance à de nouvelles congrégations en Allemagne, en Suisse et en Flandre. Ce fut en France que ces religieux s'éloignèrent le plus de leurs règles, en conférant à des laïques ou à des prêtres séculiers des bénéfices qui n'eussent dû appartenir qu'à des bénédictins. L'abbaye de Cluny elle-même était devenue en 1528 une commende séculière. L'abbaye de Chezal-Benoît, en Bretagne, demeura jusqu'à la fin du seizième siècle une honorable exception à la décadence notoire de l'ordre; on en peut dire autant de la congrégation réunie en 1604 de Saint-Vannes (Viton de Verdun) et de Saint-Hadulph dans les Vosges.

La congrégation de Saint-Maur, fondée en 1618 par Laurent Bénard, produisit les plus heureux effets sur la régénération de l'ordre. On prétend que ses membres furent en France les premiers bénédictins qui remplacèrent par des travaux de l'esprit les travaux manuels et le chant des psaumes prescrits par la règle de Saint-Benoît. Cette société de moines se transforma alors en une académie consacrée à l'étude et à la culture des sciences historiques et théologiques; académie qui, grâce à la protection du cardinal de Richelieu et aux travaux d'hommes tels que Ménard, Sainte-Marthe, Bouquet, Mabillon, Montfaucon, d'Achéry, Legallois, Martène, Durand, Dufrène, Ruinart, Vaissette, etc., obtint une place distinguée dans l'estime publique, et mérita surtout des lettres par la publication de la *Diplomatique*, de l'*Art de vérifier les dates*, du *Gallia christiana*, du *Spicilége*, de la *Collection des Historiens de France*, des *Antiquités expliquées*, de l'*Histoire littéraire de la France*, des histoires de la plupart des provinces.

Au quinzième siècle l'ordre de Saint-Benoît comptait 15,700 maisons. La réformation ne lui en laissa que 5,000, et aujourd'hui on n'en compte plus guère que 800.

Les couvents soumis à la règle de Saint-Benoît n'ont jamais constitué un ensemble régulièrement organisé. Beaucoup de maisons religieuses ayant pour origine des établissements de bénédictins se sont transformées peu à peu, aux termes des décrets du concile de Trente, en congrégations particulières. Dans le nombre on doit surtout mentionner les bénédictins du Mont-Cassin (*Monte-Cassino*), de *Monte-Vergine* et de *Monte-Oliveto* (les Olivétains) en Italie et en Sicile, ceux de Valladolid et de Montserrat en Espagne; de Hirschau, de Fulda (avec Bursfeld, son annexe) et de Mœlk, en Allemagne.

De tous les ordres religieux, l'ordre de Saint-Benoît est incontestablement celui qui a le plus fait pour la propagation de la vraie piété, la mise en culture des terres et les progrès des sciences et des lettres. Outre les ordres des camaldules et de Vallombreuse, l'ordre de Saint-Benoît en engendra plusieurs autres, dont les plus considérables, à savoir ceux des Chartreux, de Cîteaux, de Grammont, des Célestins, etc., suivent tous, pour le fond, la règle de Saint-Benoît et ont également rendu de grands services à la religion.

Quelques religieux, sous la direction de dom Prosper Guéranger, se réunirent, en 1833, à Solesme (Sarthe), pour reconstituer en France l'ordre des bénédictins de Saint-Maur. En 1837 leur établissement fut érigé en abbaye régulière par un bref du pape Grégoire XVI, avec une succursale à Angers. Les nouveaux bénédictins ont entrepris la continuation du *Spicilége*, mais ils n'osèrent pas reprendre le *Gallia christiana*, que leur deman-

dait M. Guizot. En 1852 plusieurs pères de l'abbaye de Solesmes allèrent s'établir à Acey (Jura).

BÉNÉDICTION, l'action de bénir, de souhaiter quelque chose d'heureux, soit par signes, soit par paroles. Cette cérémonie a été de toute antiquité en usage, tant parmi les juifs que parmi les chrétiens. Les Hébreux comprenaient encore sous ce nom les présents que se faisaient les amis, parce qu'ils étaient ordinairement accompagnés de bénédictions. Dans certaines cérémonies, les prêtres donnaient des bénédictions solennelles au peuple. Les prophètes et les hommes inspirés envoyaient aussi des bénédictions aux serviteurs de Dieu et au peuple du Seigneur. Les patriarches, au lit de mort, bénissaient leurs enfants et leur famille. Cette bénédiction désignait celui des fils qui, après le décès du père, devait être reconnu chef de la famille ou de la peuplade.

De temps immémorial, la bénédiction se fait, dans l'Église catholique, par des aspersions d'eau bénite, des signes de croix et des prières analogues à la cérémonie. Il y a plusieurs espèces de bénédictions : les unes se donnent à des personnes revêtues de certains pouvoirs, ou vouées à certains états; d'autres s'emploient à l'égard des objets destinés au culte, comme l'eau, le sel, le pain, le vin du sacrifice, l'huile, le pain bénit qu'on distribue aux fidèles, les cierges, les rameaux, les cendres, les vases, les linges, les ornements, les cloches, les fonts baptismaux, les chapelles, les églises, les cimetières, etc.; enfin la religion bénit les choses à l'usage des hommes, comme l'anneau de mariage, les aliments, les fruits et les biens de la terre, les champs, les jardins, les puits, les fontaines, la besace du voyageur, les cuves, les agneaux, le fromage, le lait, le miel, le sel que l'on donne aux bestiaux, les maisons, les navires, la mer, les rivières, les chemins de fer, les drapeaux, les armes, etc., etc.

Les bénédictions accompagnées d'onction prennent le nom de consécration : ainsi on consacre le calice et on bénit le ciboire, parce qu'on emploie l'onction pour le calice. Dans l'usage, ces mots se confondent quelquefois. Les évêques en traversant l'église, ou même en passant dans les rues, donnent leur *bénédiction* au peuple. Autrefois, quand ils allaient par la ville, ou qu'ils passaient par les bourgs et les villages, on sonnait une petite cloche pour avertir le peuple de venir recevoir leur *bénédiction*. Lorsqu'ils allaient à la cour, ils ne s'en retournaient point sans avoir donné la *bénédiction* au roi. Le prêtre donne la *bénédiction*, dans l'église, à la fin de la messe, et la *bénédiction du saint-sacrement* se donne solennellement au salut.

Il y a des bénédictions réservées aux seuls évêques; toutes les consécrations sont de ce nombre, et, en outre, les bénédictions des abbés, des abbesses, des vierges, des chevaliers, etc. Il y en a d'autres qui leur appartiennent, mais pour lesquelles ils peuvent se faire remplacer par de simples prêtres. Eux seuls peuvent donner des bénédictions en particulier et hors des églises.

On voit dans certains cas les papes faire présent d'objets bénits par eux, auxquels la dévotion attache une très-haute valeur, tels qu'agnus Dei, chapelets, médailles, etc. La rose d'or est d'un prix bien supérieur encore. Les bénédictions que donnent le souverain pontife, les cardinaux, les évêques, les nonces apostoliques, consistent généralement dans le signe de la croix. Trois fois par an, du haut du balcon de Saint-Pierre, le pape donne solennellement sa bénédiction *urbi et orbi*, à la ville et au monde. Cette cérémonie a lieu le vendredi saint, le jour de Pâques et le jour de l'Ascension.

Dans les églises protestantes l'office religieux se termine par la bénédiction dont Moïse avait prescrit les paroles; elle est, en certains pays, accompagnée du signe de la croix. Les ministres protestants prononcent en d'autres cas des bénédictions en imposant les mains, par exemple pour les mariages, pour la consécration des pasteurs, pour la confirmation des catéchumènes, pour le baptême des enfants. Mais ces bénédictions ne s'adressent jamais qu'aux personnes.

La *bénédiction nuptiale* est une cérémonie du culte catholique par laquelle un homme et une femme déjà unis civilement sont mariés chrétiennement, et sans laquelle il n'y a pas de mariage aux yeux de l'Église. Les lois actuelles de France défendent aux prêtres de procéder à la bénédiction religieuse sans avoir acquis la preuve légale que le mariage civil a été préalablement accompli.

BÉNÉFICE. En droit c'est une excep-

tion favorable que la loi admet dans certains cas déterminés. Le *bénéfice d'âge* est une espèce de faveur ou de privilége accordé à l'âge par la loi. Le *bénéfice de discussion* est l'exception que peut opposer celui qui, n'étant obligé à la dette que pour un autre, ou comme caution, demande que le débiteur principal soit poursuivi préalablement. Le *bénéfice de division* est la faculté accordée aux coobligés non solidaires et aux cautions d'une même dette d'exiger que les poursuites contre eux soient réduites à leur portion.

Pour mettre à couvert les intérêts personnels des héritiers la loi a autorisé l'acceptation des successions *sous bénéfice d'inventaire*. L'institution de ce bénéfice n'eut lieu d'abord qu'en faveur des soldats, à qui l'empereur Gordien accorda le privilége de n'être pas obligés, sur leurs propres biens, aux charges de l'hérédité; ce bienfait fut ensuite étendu par l'empereur Justinien à tous les autres héritiers. Les mineurs et les interdits ne peuvent accepter une succession que sous bénéfice d'inventaire. L'héritier majeur peut être privé ou déchu du *bénéfice d'inventaire*, s'il a détourné ou caché quelques effets de la succession, s'il a sciemment et de mauvaise foi omis de comprendre dans l'inventaire des biens dépendant de cette succession, si enfin, hors les cas d'exception, il a pris le titre et fait acte d'héritier absolu. Dans ces différentes hypothèses, il perd la faculté de renoncer, il demeure héritier pur et simple, et même il ne peut prétendre à aucune part dans les objets divertis ou recélés. La déclaration d'un héritier, qu'il entend ne prendre cette qualité que *sous bénéfice d'inventaire*, doit être faite au greffe du tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel la succession s'est ouverte. L'effet du bénéfice d'inventaire est de procurer à l'héritier l'avantage : 1° de n'être tenu du payement des dettes que jusqu'à concurrence de la valeur des biens qu'il a recueillis, même de pouvoir se décharger de ce payement en abandonnant tous les biens de la succession aux créanciers et aux légataires; 2° de ne pas confondre ses biens particuliers avec ceux de la succession, et de réserver contre elle le droit de réclamer le payement de ce qu'elle lui doit.

Dans le droit féodal on appela *bénéfice* une terre reçue d'un supérieur à titre de récompense, de bienfait, et qui obligeait en vers lui à certains services. Le chef qui les donnait prétendait pouvoir les reprendre; mais les donataires soutenaient ne pouvoir les perdre tant qu'ils n'avaient pas manqué à la foi jurée. On rencontre, du sixième au neuvième siècle, des bénéfices qui paraissent temporaires et qui souvent, payaient un cens. Les rois et les maires du palais en prirent aux églises pour les donner à leurs clients. La plupart de ces domaines ne furent jamais rendus, et le cens fut très-inexactement payé. De temporaires, les bénéfices devinrent viagers. A toutes les époques, cependant, on trouve des bénéfices héréditaires. A partir de Louis le Débonnaire les concessions de ce genre deviennent fréquentes : les exemples abondent dans les diplômes de ce prince et de Charles le Chauve. Enfin, ce dernier reconnaît formellement, en 877, l'hérédité des bénéfices; et à la fin du neuvième siècle c'est là leur condition commune et dominante. Une foule d'alleux furent convertis en bénéfices. Les bénéfices ont donné naissance à l'aristocratie féodale; mais dans tous les rangs, sauf la servitude absolue, se rencontraient des bénéficiers. Plus tard nous retrouvons les bénéfices sous le nom de fiefs.

Au moyen âge la vie était accordée à ceux qui, possédant une certaine teinture des lettres, ou sachant seulement lire, pouvaient passer pour *clercs*, lorsqu'ils venaient à être condamnés à mort en raison de quelque crime, à la condition que l'évêque diocésain les réclamât. Ce privilége fut aussi établi en Angleterre par Guillaume le Roux, au onzième siècle. Henri VII décida que le *bénéfice de clergie* ne pourrait être invoqué qu'une seule fois en sa vie par le même individu. Il ne pouvait être invoqué non plus dans le cas de haute trahison envers le roi.

Les *bénéfices ecclésiastiques* étaient un mode d'administration des biens ecclésiastiques, par lequel à chaque fonction du ministère religieux était attachée une partie de ces biens, dont jouissait un titulaire, à la charge de remplir cette fonction. Cet usage, déjà en vigueur en 513, se répandit. Chaque église particulière divisa ses biens-fonds et ses revenus en autant de parts qu'on put trouver de fonctions distinctes. On investit de l'usufruit de ces biens en conférant la fonction; et les évêchés, les archevêchés, la papauté elle-même, tout fut érigé en bé-

néfices. C'est vers la fin du onzième siècle, sous Grégoire VII, que les bénéfices s'établirent. Les canonistes ultramontains s'efforçaient de faire prévaloir et la propriété de l'Église sur tous les bénéfices, et le droit qu'avait le pape, chef de l'Église, de disposer en tout ou en partie de cette propriété. Les légistes des princes temporels repoussaient courageusement ces prétentions. Il en résulta une lutte qui dura des siècles et eut l'Europe entière pour théâtre. Alors les papes cherchèrent à obtenir de la dévotion des bénéficiers ce qu'ils ne pouvaient plus espérer de la résistance des rois. Les gallicans décidèrent que les papes ne pouvaient toucher aux fonds et aux revenus des bénéfices, même du consentement des bénéficiers. Les bénéfices, dans leur dernier état, étaient devenus la proie des familles ambitieuses. Des enfants voyaient s'amonceler autour de leur berceau de riches bénéfices, jusqu'au nombre de dix, vingt et plus. Bien qu'ils représentassent chacun une fonction, on en réunissait plusieurs sur une seule tête, en chargeant de remplir la fonction un ecclésiastique qu'on réduisait à la portion *congrue*. Les bénéfices furent supprimés en France par le décret du 2 novembre 1789, rendu sur la motion de Talleyrand, alors évêque d'Autun.

Les bénéfices étaient ou *séculiers* ou *réguliers*. Les séculiers embrassaient l'archevêché, l'évêché, les dignités des chapitres et les chanoines, les cures, les prieurés-cures, les vicaireries perpétuelles, les prieurés simples et les chapelles. Les réguliers comprenaient l'abbaye en titre, les offices claustraux ayant un revenu affecté, etc. On divisait encore les bénéfices en *bénéfices sacerdotaux*, *bénéfices à charge d'âmes* et *bénéfices simples*. Les premiers étaient des dignités ecclésiastiques qu'on ne pouvait posséder sans être prêtre ou en âge de l'être au moins dans l'année. Les deuxièmes donnaient juridiction sur une certaine masse de peuple qu'on était chargé d'instruire. Les troisièmes, enfin, n'avaient ni charge d'âmes ni obligation d'aller au chœur, et n'obligeaient point à résidence : tels étaient les abbayes ou prieurés en commende et les chapelles tenues seulement à quelques messes qu'on pouvait faire célébrer par autrui. Les *bénéfices consistoriaux* étaient de grands bénéfices, comme les archevêchés, évêchés, abbayes et autres dignités, ainsi appelés parce qu'en divers pays c'était le pape qui en donnait les provisions après une délibération dans le consistoire des cardinaux. La *feuille des bénéfices* était, avant 1789, la liste des bénéfices vacants à la nomination du roi ; elle constituait un véritable ministère *des affaires ecclésiastiques*.

BÉNÉVENT, ville du royaume d'Italie, chef-lieu d'une province de son nom, et autrefois d'une délégation des États de l'Église, enclavée dans le royaume de Naples, compte 16,000 habitants. Elle est le siége d'un archevêché fondé en 969. On y remarque le bel arc de triomphe de Trajan, construit en l'an 114 de notre ère et qui, sous le nom de porte d'Or, sert de porte de ville. Le pape Pie IX le fit dégager en 1856 des maisons qui l'obstruaient. On cite, en outre, la cathédrale, d'architecture gothique, avec ses portes en bronze et ses beaux tableaux, ainsi que le petit obélisque égyptien qui la précède.

Autrefois, le pays où se trouve Bénévent, et qui était beaucoup plus étendu, s'appelait *Maleventum*, et faisait partie du territoire des Samnites. Il ne reçut le nom de *Beneventum* que lorsqu'une colonie y eut été envoyée en l'an 269 avant J.-C., à la suite de la conquête qu'en firent les Romains. Sous le règne de l'empereur Auguste, elle fut nommée *Julia Concordia*. En 571 les Lombards érigèrent Bénévent en duché. En 840 ce pays fut divisé en deux, et en 850 en trois États particuliers : *Bénévent*, *Salerne* et *Capoue*. En 1077 il tomba au pouvoir des Normands, qui n'épargnèrent que Bénévent et son cercle, parce que l'empereur Henri III les avait abandonnés, en 1053, au pape Léon IX. Au onzième et au douzième siècle, il se tint quatre conciles à Bénévent. En 1266 une bataille fut livrée sous les murs de cette place, entre Charles d'Anjou et Manfred. En 1418 Bénévent passa sous l'autorité du royaume de Naples ; mais Ferdinand Ier le restitua au pape Alexandre VI, qui en investit, à titre de duché, son fils Jean. Bénévent, après avoir été conquis en 1798 par les Français, fut cédé par eux au roi de Naples. Mais en 1806 Napoléon en dota Talleyrand, qui prit le titre de *prince de Bénévent*. En 1815, Bénévent et son territoire furent restitués au pape. L'insur-

rection qui y éclata en 1820 fut bientôt réprimée. Lors de la révolution de 1848 et 1849, Bénévent et Ponte-Corvo demeurèrent fidèles au pape. En 1860 Bénévent se souleva, s'adjoignit aux provinces napolitaines et se réunit au royaume d'Italie.

BENGALE, partie orientale de l'Indoustan, une des présidences de l'empire Indo-britannique, comprend une population de 26,000,000 d'habitants. C'est là que se trouve Calcutta. Cette contrée a dû dès une époque reculée constituer un État indépendant, mais souvent morcelé en plusieurs principautés, dont les souverains résidaient tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. En 1203 le Bengale fut conquis par des musulmans. A partir de 1225 il fut réuni à l'empire de Delhi, et devint ensuite le théâtre de nombreuses usurpations et de rapides changements de dynasties, jusqu'à ce que le grand Mogol Akbar le réunit de nouveau à l'empire Mongol; et, à partir de 1586, il fut administré par des *soubhadars* ou gouverneurs. Les Anglais, après avoir obtenu, en 1633, la permission de faire le commerce au Bengale, y fondèrent des comptoirs, et établirent, en 1681, un gouverneur à Hughly. En 1696 ils furent autorisés à entourer leur factorerie d'ouvrages de défense, et quatre ans plus tard on leur permit de faire l'acquisition des trois villages, Tchatanoutti, Covindpour et Calcutta. Le gouverneur du Bengale eut, en 1756, des démêlés avec la compagnie anglaise des Indes orientales. Il s'empara de Calcutta; mais dès l'année suivante les Anglais, commandés par Watson et par Clive, reprenaient cette ville; et de ce jour date l'origine de l'empire Indo-britannique, quoique la cession formelle du Bengale, du Behar et de l'Orissa, consentie à l'Angleterre par les souverains indigènes, soit postérieure de dix années (12 août 1765).

BENGUÉLA, royaume d'Afrique formant le prolongement méridional des côtes de la Basse-Guinée, contrée qui s'étend depuis le fleuve Congo jusqu'au cap Négro. Ses limites sont: au nord, Angola, dont la séparent les eaux du Coanza, et Matamba; à l'est, les peuplades Chaggas; au sud, les pays nègres bornés par la montagne du Cap Négro. Les Portugais administraient autrefois, sans avoir cependant pénétré fort avant dans l'intérieur, la contrée de Benguéla avec celle d'Angola. Aujourd'hui encore le gouvernement de Benguéla dépend de l'autorité du gouverneur général de Loanda, avec le préside qui en fait partie et le fort Caconda; cependant le Benguéla portugais ne comprend à proprement parler que la côte du haut Benguéla. La population a été évaluée à 222,000 âmes. Il a pour chef-lieu *San-Felipe di Benguéla*, ou tout simplement *Benguéla*, ville bâtie en 1617 dans une vallée marécageuse mais ravissante. En 1836 elle fut surprise et saccagée par les sauvages Chaggas. Elle compte 3,000 habitants. Le port de Benguéla est excellent, bien que l'entrée en soit assez dangereuse.

Au sud de Benguéla on trouve la colonie portugaise de *Mossamedes*, fondée en 1840 dans une contrée très-saine, et avec un bon port. A 42 myriamètres au sud du chef-lieu on rencontre Caconda, poste militaire.

BÉNIN, royaume de Guinée dépendant des Aschantis, tire son nom d'un des bras du Niger inférieur, considéré autrefois comme constituant un fleuve à part. Le fleuve Bénin, appelé aussi *Formosa*, se sépare du Niger à Kirii, et vient se jeter dans l'océan Atlantique. Les limites du royaume sont au nord-est et à l'est le Niger, au sud le golfe de Bénin, à l'ouest le royaume de Dahomey, au nord-ouest l'Yarriba. La population est compacte: aussi le roi, adoré comme fétiche par les populations, peut-il mettre sur pied une armée de 100,000 hommes. Il a pour tributaire le royaume d'Awari ou de *Lagos*. La capitale du royaume, qu'on appelle aussi *Bénin*, compte près de 15,000 habitants. Elle s'étend sur les deux rives du Bénin, et est le centre d'un commerce considérable. Au-dessous se trouve le port de Gatto, avec un grand nombre de factoreries et d'établissements européens. La ville la plus importante après cela est *Ouari*, avec 5,000 habitants, dans une belle île, chef-lieu du royaume d'*Ouari*, ou de *Wari*. Depuis la suppression de la traite, le commerce s'est transporté à Bonny. Le royaume de Bénin fut découvert en 1486 par le Portugais Alphonse de Aveiro. En 1786 les Français avaient créé à l'embouchure du fleuve quelques établissements que les Anglais détruisirent en 1792.

BÉNITIER, vaisseau plein d'eau bénite, dont la place est à l'entrée des églises. On en trouve aussi de plus petites di-

mensions dans les appartements, à la tête d'un lit, surmontés d'un crucifix. Il y en a de deux sortes : ceux qui sont faits en bassin porté sur un balustre, lequel est appuyé lui-même sur un socle, et ceux qui ont la forme de coquille, adhérant au mur de l'église ou soutenues par des accessoires allégoriques.

On a aussi donné le nom de *bénitiers* aux coquilles des *tridacnes*, parce qu'elles servent souvent à cet usage.

BENJAMIN, douzième et dernier fils de Jacob et de Rachel, naquit à Bethléem, vers l'an 2297 avant J.-C., et causa en naissant la mort de sa mère, qui en le mettant au monde l'appela *Ben-Onin* (enfant de douleur), nom que Jacob changea plus tard en celui de *Benimin* (enfant des vieux jours), pour marquer qu'il l'avait eu dans sa vieillesse. C'était pour cette raison, et en mémoire sans doute de sa chère Rachel, que cet enfant était son préféré. De là l'usage où l'on est de donner le nom de *Benjamin*, devenu synonyme de celui de *bien-aimé*, à l'enfant dernier-né d'une nombreuse famille. Jacob, lorsqu'il envoya ses fils en Égypte pour y acheter des grains, ne voulut pas laisser Benjamin partir avec eux; et lorsque ceux-ci revinrent avec l'ordre de Joseph de ramener leur plus jeune frère à sa cour, il ne céda à leurs instances que pressé par la famine. Pour garder Benjamin, Joseph usa d'un cruel stratagème, en faisant cacher une coupe d'argent dans son sac. Touché des larmes de cet enfant, Joseph finit par se découvrir à ses frères, et par les engager à revenir tous habiter auprès de lui avec leur père. Depuis cet événement, l'Écriture ne nous apprend plus rien de particulier sur Benjamin, qu'on ne voit plus reparaître qu'à la mort de Jacob, pour recevoir sa bénédiction. Benjamin mourut à l'âge de 111 ans, et donna son nom à la plus petite des tribus.

C'est la tribu de Benjamin qui donna à Israël son premier roi, Saül, et elle demeura fidèle à son fils Isboseth. Après la mort de Salomon, elle se fusionna avec la tribu de Juda pour former le véritable noyau de ce que plus tard on appela le peuple juif.

BENJOIN, baume solide produit par le styrax ou aliboufier benjoin, de la famille des ébénacées, qui croît à Sumatra, à Java et dans quelques autres îles de la Sonde. Ce baume découle par des incisions faites au tronc de l'arbre sous la forme d'un liquide lactescent, qui se solidifie et se colore par le contact de l'air et la chaleur de l'atmosphère. Un seul arbre peut en fournir un kilogramme et demi, et les incisions peuvent être réitérées pendant dix ou douze années. Il existe deux sortes de benjoin : l'une en masses agglomérées, présentant sur une matière homogène, rougeâtre, des larmes ovoïdes, blanches, qui ont la forme d'amandes cassées : c'est le benjoin *amygdaloïde*, le meilleur et le plus pur; l'autre, dit benjoin *en sorte*, offre une teinte brun rougeâtre, uniforme, et renferme beaucoup d'impuretés. Le benjoin a une odeur très-suave, une saveur d'abord douce et balsamique, mais qui finit par irriter la gorge ; il se fond par la chaleur et dégage une fumée blanche très-odorante, qui se condense en cristaux d'acide benzoïque; il est soluble dans l'alcool et l'éther; la solution précipite en blanc par l'addition de l'eau, et forme le *lait virginal*, parfum agréable fort usité pour la toilette. Le benjoin est aussi employé avec succès en médecine. Il entre dans la composition du baume du commandeur, des clous fumants, etc.

BENOIT (Saint), le patriarche des moines d'Occident, naquit en 480, à Nursie, dans le duché de Spolète, d'une famille illustre. Il fit de brillantes études à Rome. A seize ans il forma le dessein de se retirer dans la solitude, et arriva dans un lieu solitaire nommé *Subiaco*, à 50 kilomètres de Rome. Là il s'enfonça dans une caverne horrible, appelée depuis la *Sainte Grotte*, et passa ainsi trois ans dans la prière, ne recevant l'eau et la lumière que par la fente du rocher. Pendant tout ce temps, il n'eut aucune communication avec les hommes. Chaque semaine, à travers la fissure de la roche, descendait au bout d'une ficelle un morceau de pain noir et desséché, tandis qu'un vieillard agitait une sonnette au haut du rocher : c'était un vieux solitaire qui venait ainsi partager avec le jeune ermite son pain de chaque jour. Une fois des bergers approchèrent; et l'ayant entendu parler du ciel, se déclarèrent prêts à tout quitter à son exemple pour ne plus songer qu'à leur salut. Dès lors la réputation du saint commence à croître sans mesure. Les moines du monastère de Vicovare viennent le prier de se mettre à leur tête. Il cède avec peine à leurs instances; mais sa sévérité déplaît

à ces religieux, qui, passant du mécontentement à la haine, conçoivent l'affreux projet de l'empoisonner. Il se contente de rappeler à ses assassins la répugnance avec laquelle il s'est rendu au milieu d'eux, et se retire dans sa première solitude.

Bientôt des hommes arrivent en foule qui demandent à se mettre sous sa direction. Douze monastères s'élèvent presque en même temps dans la province de *Valoria*, autour de la Sainte Grotte. De grands personnages viennent contempler le saint dans sa solitude, et plusieurs le prient de vouloir bien élever leurs enfants. Parmi ces enfants illustres, on distingue surtout Maur et Placide, tous deux issus des premières familles de Rome. En butte à une atroce calomnie, Benoît pardonne à celui qui en est la source et se retire avec sa petite colonie au mont Cassin. Là, son zèle s'enflamme à la vue de quelques restes d'idolâtrie; il convertit le peuple par ses discours, fait couper les bois sacrés, démolir le temple, et renverse lui-même la statue d'Apollon. Deux chapelles s'élèvent immédiatement sur ces ruines, et il y jette les fondements du célèbre monastère du mont Cassin. Le saint se vit promptement environné d'une multitude d'hommes qui demandaient à vivre sous sa conduite. Sainte Scolastique, sa sœur jumelle, accourut le rejoindre ; elle fonda sous sa direction plusieurs monastères de religieuses, qu'elle confia à sa paternelle sollicitude. Le jeune saint Placide venait de partir pour la Sicile, où il jeta les fondements de cet antique monastère qui porte son nom. Déjà le mont Cassin ne pouvait plus suffire à la multitude de ses disciples. Ce fut alors que saint Benoît songea à écrire sa règle, cette règle si célèbre, qui fut depuis adoptée et suivie pendant plusieurs siècles par tous les moines d'Occident. Elle est principalement fondée sur le silence, la solitude, la prière, l'humilité et l'obéissance.

Comment s'étonner de voir son siècle le gratifier de la puissance des miracles? En 542, Totila, roi des Goths, voulut le visiter. Le saint lui annonce la prise de Rome et lui prédit la fin de ses jours. Un an après, Benoît fit creuser sa tombe. Déjà sainte Scolastique, sa sœur, l'avait précédé dans le tombeau. Pour lui, il avait annoncé sa mort, et il la vit approcher sans trouble. Il s'était fait porter à l'église pour y recevoir le viatique; là, il donna encore quelques instructions à ses disciples, et, s'appuyant sur l'un d'eux, il pria debout, les mains levées au ciel, et rendit tranquillement l'esprit.

BENOIT (Saint), *d'Aniane*, réformateur de la discipline monastique, naquit vers l'an 750, et mourut en 821. Il était fils d'Aigulfe, comte de Maguelone. Après avoir été échanson de Pepin et de Charlemagne, il se retira, en 774, à l'abbaye des bénédictins de Saint-Seine, où il prit l'habit et se fit dès lors remarquer par l'austérité de sa vie. Les religieux de ce monastère ne tardèrent pas à le prier d'être leur abbé ; mais il refusa cette proposition, et préféra se retirer dans une terre appartenant à sa famille, aux environs d'Aniane. Son petit ermitage se transforma bientôt en une vaste abbaye. La réforme monastique introduite par lui s'étendit rapidement à tous les monastères du Languedoc et de la Gascogne. Plus tard, Louis le Débonnaire confia à saint Benoît la surveillance de toutes les communautés religieuses de l'empire, et, pour l'avoir près de lui, il fit bâtir aux environs d'Aix-la-Chapelle un monastère dont il lui confia la direction. C'est là qu'il mourut. Saint Benoît d'Aniane se montra le zélé protecteur des lettres. Il avait réuni dans son monastère d'Aniane une riche et nombreuse bibliothèque; et peut-être devons-nous ce que nous possédons aujourd'hui des chefs-d'œuvre de la littérature latine à la noble émulation qu'il sut exciter parmi ses religieux pour copier et multiplier les manuscrits contenant les meilleurs ouvrages des écrivains de l'antiquité.

BENOIT XIII (PIERRE-FRANÇOIS ORSINI), pape, succéda en 1724 à Innocent XIII. Issu de la famille des Ursins, il était né le 2 février 1649. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique le 13 février 1668. Sa vie était si simple et si austère qu'il refusa, en 1672, le chapeau de cardinal. Il fallut employer l'autorité du général de son ordre pour le forcer d'accepter. Promu en 1685 à l'archevêché de Bénévent, il s'y fit remarquer par son zèle et sa piété. Parvenu à la tiare, malgré lui, dans sa soixante-seizième année, il garda toutes les vertus qui l'avaient honoré jusque-là. Il rejeta les pompes de l'exaltation, et se rendit à pied dans la chapelle où on devait l'introniser. Il fit enlever les belles tapisseries du Vatican, y fit transporter son lit de moine, et garda son habit de laine. On eut peine

à obtenir de lui qu'il se laissât accompagner quand il se montrait en public dans sa modeste voiture. Non content de prêcher d'exemple, il essaya de réformer le luxe des autres, et appliqua aux pauvres le superflu qu'il retranchait des attributs et des revenus de la papauté. Il défendit aux prêtres de se prosterner devant lui, n'en garda que douze pour son service, souffrit à peine deux domestiques laïques, obligea les cardinaux à la résidence, et rappela le clergé et les moines à la sainteté de leur origine. La frugalité de sa table était au-dessous du nécessaire, et il ne se permettait que quatre heures de sommeil. Le rétablissement de la paix de l'Église fut encore un de ses rêves, mais il était très-attaché au dogme de l'infaillibilité du saint-siége. La bulle *Unigenitus* bouleversait l'Église gallicane. Les jansénistes, qu'elle foudroyait, l'avaient expliquée de telle sorte qu'elle était devenue une source nouvelle de controverses. Les explications de cette bulle données en 1720 par le clergé de France n'avaient rien expliqué. Benoît XIII tira de ces explications douze articles qu'il prit la résolution d'approuver. Mais les molinistes n'en furent pas plus satisfaits que les jansénistes. Benoît XIII convoqua un concile, et en exclut quelques cardinaux, trop attachés aux jésuites. Ces cardinaux protestèrent, et le pape leva la séance. Un concile fut assemblé enfin dans Saint-Jean-de-Latran. Benoît XIII y proposa divers règlements sur la discipline ecclésiastique, avant d'arriver à la bulle *Unigenitus*, qui fut confirmée. Il profita d'un voyage qu'il fit à Bénévent, en 1727, pour donner une nouvelle explication de la fameuse bulle, et se mit en contradiction avec le concile dont il avait signé les décisions. Il soutint plus tard cette même bulle contre l'opposition de l'évêque de Senez, qui défendait les douze articles extraits par le pape lui-même. Un concile assemblé à Embrun condamna l'évêque, et Benoît XIII souscrivit à la condamnation. Il ne montra pas plus de suite dans les affaires temporelles, et mourut le 21 février 1730.

BENOIT XIV (Prosper LAMBERTINI), pape, succéda, le 17 août 1740, à Clément XII. Il était né à Bologne, d'une famille illustre, le 31 mars 1675. Après avoir étudié le droit civil et canonique, il fut successivement avocat consistorial et promoteur de la foi, rechercha l'amitié de tous les hommes illustres de son siècle, et se familiarisa avec les auteurs de l'antiquité comme avec les grands poëtes de l'Italie ancienne et moderne. Clément XI le nomma chanoine de Saint-Pierre, le promut à la prélature, le fit consulteur du saint office, et l'associa à la congrégation des rites. Innocent XIII le fit canoniste de la pénitencerie; Benoît XIII lui donna en 1727 l'évêché d'Ancône, le créa cardinal en 1728, et Clément XII lui conféra l'archevêché de Bologne, sa patrie. Élu pape après six mois de conclave, malgré la faction de France, que dirigeait le cardinal de Tencin, il laissa Marie-Thérèse et le duc de Bavière se disputer la succession de l'empereur Charles VI. Il se borna alors à un acte insignifiant de souveraineté en attachant le titre d'*Apostolique* à la majesté impériale, et donna en même temps au roi de Portugal celui de *Très-Fidèle*. Les affaires religieuses de France étaient plus sérieuses. L'épiscopat français maintenant, contre le parlement, l'autorité de la bulle *Unigenitus* avait prescrit les règles à suivre pour admettre les jansénistes aux sacrements. Les jésuites insistaient pour les faire observer. Louis XV consulta le pape, et Benoît XIV restreignit les refus de secours spirituels à ceux qui étaient notoirement convaincus de désobéir à la bulle. Cette réponse était vague, mais elle impliquait un blâme des persécutions. Les jésuites furent souvent l'objet de ses censures. En 1744 il foudroya les pratiques superstitieuses qu'ils souffraient chez les chrétiens de l'Inde et dans la Chine. En 1745 il fit proscrire la *Bibliothèque janséniste* du père Colonia; en 1755 il condamna l'*Histoire du Peuple de Dieu* par le père Berruyer. Il défendit les doctrines du cardinal Noris contre les attaques de la société de Jésus, et supprima l'*index* dont le grand inquisiteur d'Espagne les avait frappées. Ennemi constant des superstitions, il mit un terme aux troubles que causait en Pologne la prétendue apparition des vampires. Les *auto-da-fé* le révoltaient; et s'il ne put détruire l'inquisition en Espagne, il purgea du moins la Toscane de ce fléau. Il s'appliqua à combattre le fanatisme, et poursuivit sans relâche les thaumaturges et les visionnaires. Sa charité était inépuisable. Il fit bâtir, réparer ou embellir plusieurs églises ou monuments de Rome. Le

desséchement des marais Pontins, la navigation des fleuves, la restauration des belles routes de l'Italie, attirèrent constamment sa sollicitude, et les arts éprouvèrent sans cesse les effets de sa protection éclairée. Il fit ouvrir l'académie de Saint-Luc, créa le musée et l'enrichit du produit des fouilles que l'on faisait à Rome. Il prodiguait les encouragements aux Académies, et assistait à leurs séances. Il portait une attention assidue sur les universités, les séminaires et les colléges. Aucun homme célèbre n'a plus laissé tomber de ces mots qu'on aime à redire. Frédéric II traitait directement avec lui des affaires ecclésiastiques de son royaume. La czarine Élisabeth Pétrovna l'appelait *l'homme sage*. Les protestants de tous les pays allaient à Rome pour visiter ce pontife si plein de tolérance. Il conserva jusqu'au bout son esprit et sa gaieté. L'affluence des Romains et des étrangers redoublait avec le danger de le perdre : « C'est le commencement de mon convoi, » disait-il en riant. Il mourut le 3 mai 1758.

BENOITE, genre de plantes de la famille des rosacées. Son nom, qui signifie *herbe bénite*, vient des vertus médicinales et des propriétés merveilleuses qu'on leur attribuait. La *benoite commune*, qui intéresse le plus les cultivateurs, passe pour vulnéraire, sudorifique et un peu astringente. Elle croît naturellement dans les lieux frais et ombragés, sur la lisière des bois, au pied des haies et des murs. Au printemps le bétail en mange les jeunes pousses; mais les tiges durcissent promptement et sont bientôt rebutées par les animaux. On recommande sa racine, à l'état frais, contre les catarrhes chroniques; sèche, on l'emploie contre les hémorragies et les fièvres intermittentes. On l'a proposée pour remplacer le quinquina. La *benoite aquatique*, dont la racine offre absolument les mêmes propriétés, est cultivée dans les jardins comme plante d'ornement. La *benoite écarlate*, originaire du mont Olympe, est aussi une jolie plante d'ornement, remarquable par ses fleurs cramoisies paraissant pendant tout l'été.

BENSERADE (Isaac de) naquit à Lions, petite ville de la haute Normandie, en 1612. Il avait à peine huit ans lorsque l'évêque qui lui donnait la confirmation lui demanda s'il ne voulait point changer son nom de juif pour un nom de chrétien. « Très-volontiers, répondit l'enfant, pourvu qu'on me donne du retour. » Le prélat trouva la repartie heureuse, et frappant doucement sur la joue d'Isaac : « Il faut lui laisser son nom, dit-il, il le rendra illustre. » En effet, la célébrité prit Benserade au sortir de ses études. Digne représentant du mauvais goût de son siècle, bel esprit flatteur et railleur, il réussit bien vite dans la vieille cour, où ses chansonnettes et ses rondeaux rivalisaient d'affectation avec la prose de Voiture et de Balzac. Sa conversation, lardée de pointes et d'équivoques, lui valut tout d'abord l'amitié des grands et les faveurs de la fortune. Richelieu, dont il se disait parent, lui fit une pension de 600 livres, qui lui fut continuée jusqu'à la mort de l'éminence. Un trait d'audace lui valut la protection de Mazarin. On avait lu chez la reine quelques vers de Benserade, que le cardinal avait beaucoup loués, et qui lui avaient fait dire qu'étant lui-même fort jeune, il s'était fait connaître à la cour de Rome par quelques vers galants. Benserade, instruit de ce mot par ses amis, court aussitôt au palais du cardinal, force la porte et va tomber au pied du lit de Mazarin, qui se réveille en criant : « A la garde ! » Benserade le rassure, baise à plusieurs reprises ses mains et sa courtepointe, et lui témoigne enfin sa reconnaissance de ce qu'il a bien voulu se comparer à lui, épuisant sur ce texte tout l'esprit alors à la mode. Six jours après, le cardinal Mazarin lui fit une pension de 2,000 livres sur un bénéfice, et lui donna plus tard plusieurs autres pensions, qui montèrent, dit-on, à plus de 12,000 livres. Toute la cour fut partagée en 1651 sur le sonnet de *Job* par Benserade et sur celui d'*Uranie* par Voiture; il y eut deux partis, les jobelins et les uraniens. Le prince de Conti était à la tête des premiers; sa sœur, Mme de Longueville, à la tête des autres. La gloire et la fortune suivirent Benserade à la nouvelle cour. Il y excella surtout dans les vers des ballets qu'il fit pour le roi : Mlle de La Vallière eut recours à sa muse pour répondre au roi. Sa gloire poétique reçut un échec lorsque, après avoir mis les *Fables* d'Ésope en quatrains, il s'avisa, à la prière de Louis XIV, de mettre les *Métamorphoses* d'Ovide en rondeaux. L'école littéraire nouvelle ne le ménagea pas. Molière lui décocha plusieurs traits mortels

dans sa comédie du *Sicilien*. Benserade fut très-renommé par son goût pour les pointes, les équivoques et les calembours qu'il jetait à profusion dans ses écrits et dans ses discours. Cette faiblesse ne l'abandonna pas même à ses derniers moments, car peu d'heures avant sa mort, son médecin lui ayant ordonné une poule bouillie : « Pourquoi du bouilli? répondit-il, je suis frit. » Choyé des grands, Benserade fut reçu à l'Académie française en 1674. Lorsqu'il vit son astre pâlir, un profond dégoût du monde le prit. Il se retira à Gentilly, où il vécut et mourut solitaire en 1691. Il avait embelli sa retraite de diverses inscriptions en vers, qui ne manquent pas de grâces. Il en avait couvert ses murs, ses plafonds et ses arbres. On avait été sur le point de l'envoyer en Suède comme résident, et même comme ambassadeur, pour complaire à la reine Christine, qui était charmée de ses ouvrages.

BENTHAM (Jérémie), naquit à Londres le 15 février 1747. Son père le destinait au barreau : il y parut; mais il ne tarda pas à le quitter, repoussé par la cupidité des gens d'affaires. Plus de soixante années d'une vie laborieuse furent consacrées à combattre tous les préjugés, à soutenir toutes les réformes. Il attaqua successivement les restrictions de la liberté du commerce, la répartition inégale des impôts, les lois qui fixent l'intérêt de l'argent dans les transactions privées, celles qui prodiguent la formalité du serment; il ne craignit pas de s'élever contre les maximes exclusives et tyranniques de l'Église anglicane. La réforme, qui a fini par triompher en Angleterre, n'eut aucun champion plus énergique; mais il la voulait complète, et publia un écrit pour démontrer qu'elle devait être *radicale*. Il consacra surtout ses recherches aux lois pénales. C'est à Bentham que l'on doit la première conception du système pénitentiaire. Dès 1791 il avait publié son ouvrage célèbre sur le *Panoptique, ou maison d'inspection*, sur le plan de laquelle furent établies les maisons de détention de plusieurs États de l'Europe et des États-Unis.

Il s'occupait moins de la publication de ses écrits que de leur composition. Plusieurs furent imprimés longtemps avant d'être livrés au public. Un plus grand nombre, particulièrement un *Essai sur les institutions judiciaires* et un *Code constitutionnel*, auquel il travaillait au moment de sa mort, n'ont jamais vu le jour. M. Dumont, de Genève, obtint à grand'peine la communication de ses manuscrits, et publia en France des traités complets qu'il en avait extraits sur la *Législation civile et pénale*, sur les *Peines et les Récompenses*, et sur les *Preuves judiciaires*. Ces publications, qui n'avaient lieu ni dans la langue ni dans le pays de l'auteur, fondèrent sa réputation sur le continent, et eurent pour résultat singulier de le rendre plus célèbre en France et en Amérique qu'il ne l'était en Angleterre.

En correspondance avec Catherine, avec l'empereur Alexandre, avec plusieurs princes, Bentham ne s'écarta jamais des principes qu'il avait soutenus. L'empereur Alexandre, qui avait reculé devant les théories absolues du radical anglais, lui envoya une bague enrichie de diamants : Bentham la refusa, disant que le but de ses travaux était le bonheur des hommes et non la munificence des rois. Ses principes étaient mieux accueillis par les gouvernements libres. L'Assemblée législative recevait ses communications et lui décernait le titre de citoyen français ; plusieurs républiques d'Amérique s'éclairaient de ses lumières, et les Cortès, pendant le court réveil de la liberté espagnole, réclamèrent ses conseils et l'appui de sa science. Bentham mourut à Londres le 6 juin 1832.

BENZINE, BENZOLE, BENZÈNE ou PHÈNE, substance découverte par Mitscherlich dans les produits de la distillation sèche du benzoate de chaux. C'est un liquide huileux, incolore, d'une odeur éthérée. Insoluble dans l'eau, la benzine se dissout dans l'éther et dans l'alcool. On se sert de la benzine pour dégraisser les étoffes. On peut en faire usage pour tuer les animaux parasites., A l'état liquide elle s'évapore promptement et ne cause aucune altération à la peau. A l'état de vapeur son action est moins sûre et plus dangereuse : elle n'agit sur les insectes qu'à petite distance ; et, dégagée dans un espace limité, elle peut produire l'empoisonnement des grands comme des petits animaux. Administrée à l'intérieur à la dose de 15 grammes, la benzine produit des phénomènes curieux d'intoxication; à la dose de 20 à 25 grammes, suivant la taille des animaux, elle empoisonne en quelques minutes. On l'emploie pour la conservation des collections d'his-

toire naturelle et pour étouffer les vers à soie dans leurs cocons. La benzine rend le papier transparent sans le graisser ni le tacher, si elle est bien pure. On peut s'en servir pour calquer sur tout papier et avec toute matière, encre, crayon, etc. La benzine a encore trouvé son emploi dans la gravure héliographique. Elle augmente la puissance éclairante du gaz, mais elle coûte trop cher. La benzine dissout un peu le soufre, le phosphore et l'iode ; elle dissout facilement les graisses, les huiles, la cire, les essences, le caoutchouc, la gutta-percha ; elle ne dissout que des traces de résine copal, de gomme laque, de gomme gutte, de résine animé. On obtient la benzine par la distillation sèche d'un grand nombre de substances organiques : il s'en trouve une grande quantité dans le goudron provenant de la distillation de la houille pour la production du gaz d'éclairage. La benzine fournit le *nitro-benzine*, remarquable par son odeur de cannelle et d'amande amère, et dont on se sert pour aromatiser le savon.

BENZOIQUE, acide ainsi nommé parce qu'il s'obtient du benjoin, et qu'on trouve dans tous les baumes, la vanille, la cannelle, etc. Il se présente sous forme de lamelles nacrées, blanches et flexibles. Il est inodore lorsqu'il est pur, et il a une odeur d'encens quand il renferme de la résine et un peu d'huile essentielle. Sa saveur est piquante et un peu amère. L'acide benzoïque a été découvert par Blaise de Vigenère, à la fin du seizième siècle.

BÉOTIE, contrée de la Grèce centrale, bornée par la Phocide, la Locride Opuntienne, le canal de l'Eubée, l'Attique, la Mégaride et la mer d'Alcyon, est en général un pays de montagnes élevées. Les poëtes et les mythologues anciens célèbrent à l'envi les beautés de ces montagnes. Le Céphise en était le principal cours d'eau. Les habitants primitifs de cette contrée appartenaient à des races diverses. Les Béotiens étaient de vigoureux cultivateurs, de braves soldats ; mais lourds, grossiers, étrangers à tous les raffinements introduits dans les mœurs par la civilisation : aussi y avait-il aux yeux des Grecs quelque chose de honteux à être originaire de la Béotie, et le nom de *Béotien* équivalait-il parmi eux à une injure. Les Béotiens ne laissent cependant pas que d'avoir produit bon nombre de capitaines célèbres, Épaminondas, entre autres ; de poëtes, de philosophes et d'historiens illustres, par exemple Hésiode, Pindare, Corinne, Plutarque, etc.

Leur territoire et leurs villes les plus importantes, parmi lesquelles on mentionne Thèbes, Haliartus, Thespies, etc., formaient ce qu'on appelait la *Ligue béotienne*. A la tête de cette ligue était placé un archonte ; venait ensuite un corps délibérant, composé de quatre personnes et siégeant à Thèbes. Quant au pouvoir exécutif, il était confié aux *béotarques*, élus en assemblées générales du peuple par les différents États, et dont les fonctions ne pouvaient pas se prolonger au-delà d'une année. Après la bataille de Chéronée, l'importance politique de la Béotie déchut rapidement.

BÉRANGER (Pierre-Jean de), chansonnier, naquit à Paris le 19 août 1780, chez son « pauvre et vieux grand-père, » tailleur, habitant rue Montorgueil, dans une maison abattue en 1846, et qui se trouvait presque au coin de la rue Tiquetonne. Son père, entiché d'une noblesse douteuse, et qui avait été clerc de notaire en province, était teneur de livres chez un épicier à Paris. Il épousa la fille du vieux tailleur, jeune modiste, qui fut la mère de notre poëte. Les deux époux s'étaient séparés apres six mois de ménage. A son retour de nourrice, Béranger resta jusqu'à l'âge de neuf ans chez ses grands-parents, qui le gâtèrent de leur mieux et s'occupèrent peu de son éducation ; puis il habita avec sa mère le boulevard du Temple et fut mis en pension dans le faubourg Saint-Antoine, d'où il vit prendre la Bastille. Son père cessa bien vite de payer sa pension et l'envoya à Péronne, chez une de ses sœurs, veuve sans enfant, qui tenait une auberge. Cette bonne tante acheva de lui apprendre à lire et le plaça à l'école, où on lui montra à écrire et à compter. Après quelques essais d'apprentissage, il passa quelque temps dans un établissement fondé par M. Ballu de Bellanglise, où les élèves élisaient leurs chefs, faisaient l'exercice et tenaient un club dont Béranger fut souvent le président. De là il entra, à quatorze ans, chez l'imprimeur Laisnez, en qualité de typographe. Son patron chercha à le perfectionner dans l'orthographe et à lui enseigner les principes de la langue ; mais il ne parvint guère qu'à l'initier aux règles de la versification. Son père, agent de la comtesse de Bourmont, avait été arrêté

comme fédéraliste en Bretagne, et n'obtint sa délivrance qu'après le 9 thermidor. Réuni à sa femme, à Paris, il s'était mis à faire des opérations de bourse, et appela Béranger auprès de lui. Pendant que son père se faisait conspirateur et passait devant un conseil de guerre, qui l'acquitta, Béranger, alors âgé de dix-sept ans, montrait ses capacités en faisant pour deux cent mille francs d'affaires. La maison croula pourtant en 1798; depuis un an Béranger en était sorti. Il commençait à rimer; la poésie lui parut une consolation. On lui offrit de l'argent pour rentrer dans les affaires, il refusa. Bientôt il dut se consacrer à la tenue d'un cabinet de lecture, situé rue Saint-Nicaise, dont son père avait fait l'acquisition. Il n'y resta pas longtemps, et s'en alla loger dans un *grenier* du boulevard Saint-Martin. La misère frappait à sa porte : il songeait à passer en Égypte; mais un membre de l'expédition l'en détourna. Une calvitie précoce lui permit d'échapper à la conscription. Il avait usé trois années de sa vie à chercher quelque petit emploi, et surtout à rimer, passant de la satire politique aux odes et aux idylles, de la comédie aux poëmes épiques. Pressé par des besoins sans cesse renaissants, il s'avisa, au commencement de 1804, d'envoyer quelques vers à Lucien Bonaparte, qui voulut le voir, lui donna quelques conseils, et une procuration pour toucher son traitement de membre de l'Institut. A vingt-cinq ans Béranger entra chez Landon pour travailler à la rédaction du texte des *Annales du Musée*. Malheureusement ce travail ne fut pas de longue durée. C'est à cette époque que Béranger perdit son père. Sa mère était morte depuis longtemps. A la formation de l'Université impériale, Arnault obtint pour lui une place. Vers 1813, des copies à la main du *Sénateur*, du *Petit Homme gris*, des *Gueux*, et surtout du *Roi d'Yvetot*, révélèrent son nom aux amateurs de chansons. Quelques-unes furent imprimées, mais la dernière, qui ne courut que manuscrite, eut la bonne fortune de voir la police la suivre à la piste. On l'attribua à plusieurs poëtes du temps, et Béranger pria Arnault de faire savoir son nom à ceux qui avaient mission de le découvrir. L'empereur en eut sans doute connaissance, mais l'auteur ne fut pas inquiété. A cette époque, Désaugiers, président du *Caveau*, rencontra Béranger chez le frère du maréchal Suchet. L'intimité ne tarda pas à s'établir entre eux, et bientôt Béranger fit partie de cette société chantante, où il fut reçu par acclamation. Sa réputation de chansonnier se répandit à Paris et dans toute la France. Pendant les Cent-Jours la place de censeur d'un journal lui fut proposée, mais il refusa cette position lucrative; depuis longtemps pourtant il avait cédé le traitement de l'Institut à M. Bleschamps, père de Mme Lucien Bonaparte, tombé dans le besoin. A la fin de 1815, Béranger publia un premier volume de chansons. Ce volume fut bien accueilli et n'ébranla pas sa position à l'Université; Louis XVIII dit à ce sujet : « Il faut pardonner bien des choses à l'auteur du *Roi d'Yvetot*. » On le regarda dès lors comme le chansonnier de l'opposition.

Sa liaison avec Manuel date de la fin de 1815; Manuel lui fit connaître Laffitte. On l'avait prévenu à l'Instruction publique que s'il faisait paraître de nouveaux volumes, on le regarderait comme démissionnaire de son emploi : il n'en donnait pas moins bon nombre de chansons à la *Minerve;* il en chantait à différentes tables, même aux fonctionnaires du gouvernement. En 1821 il fit paraître deux volumes de chansons, imprimés chez Firmin Didot, et ne reparut plus à l'Université. L'ouvrage fut saisi, et sur le réquisitoire de M. Marchangy, malgré la défense de M. Dupin, l'auteur fut condamné à trois mois de prison et cinq cents francs d'amende. Béranger fit sa prison à Sainte-Pélagie dans une chambre plus chaude que la sienne, et où il reçut beaucoup de visites. La publication des pièces du procès ramena Béranger devant le jury, qui cette fois l'acquitta. En 1825 parut un troisième volume que M. de Villèle laissa passer. Il demeurait près de Manuel lorsque celui-ci mourut en 1827, lui laissant mille francs de rente viagère. Un quatrième volume parut en 1828 sous le ministère Martignac; ce volume fit scandale et fut saisi. Barthe défendit l'auteur, qui fut condamné à neuf mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende. Il choisit la Force pour prison. L'amende fut couverte par une souscription. La révolution de 1830 amena tous ses amis au pouvoir; les offres lui vinrent de toutes parts, mais il crut devoir tout refuser. En 1833 il fit paraître un dernier recueil de chansons. Il

ajouta en 1847 une douzaine de chansons à une édition nouvelle de ces chants qui ne cessaient de se réimprimer. Retiré d'abord à Passy, par raison d'économie, il quitta cette ville en 1835 pour Fontainebleau; trois ans plus tard il s'en alla à Tours. En 1840 il se réfugia à Fontenay-sous-Bois ; l'année suivante il revint à Passy. Il y était encore lorsque éclata la révolution de Février. Sous le gouvernement provisoire il accepta la vice-présidence de la commission chargée de recueillir les dons patriotiques. Aux élections du mois d'avril 1848, 204,471 voix le nommèrent à l'Assemblée constituante, dans le département de la Seine, malgré son désistement. L'Assemblée était à peine réunie qu'il offrit sa démission; elle fut d'abord refusée, mais il la produisit avec tant d'insistance qu'il fallut céder. En 1850 il revint loger à Paris, dans une maison bourgeoise de la rue d'Enfer. L'année suivante il s'installa dans l'avenue de Chateaubriand, aux Champs-Élysées, et enfin en 1855 il vint s'établir rue de Vendôme, au Marais. C'est là qu'il mourut, d'une hypertrophie du cœur, le 16 juillet 1857. Il avait perdu, quelques mois auparavant, une amie plus âgée que lui de deux années, qui depuis 1835 tenait sa maison. Le gouvernement lui fit faire des obsèques magnifiques, et son corps fut déposé dans le caveau de Manuel, au cimetière du Père-la-Chaise. Après sa mort on fit paraître les chansons qu'il avait laissées et un ouvrage intitulé *ma Biographie*, dans lequel il raconte sa vie. Plus tard M. Paul Boiteau publia la *Correspondance* de Béranger ; mais cette publication est restée forcément incomplète.

Benjamin Constant écrivait : « Béranger fait des odes sublimes en croyant faire des chansons. » Chateaubriand ajoutait : « Avec un génie qui tient de La Fontaine et d'Horace, il a chanté, lorsqu'il l'a voulu, comme Tacite écrivait. » Jouy avait dit : « Par un talent, ou plutôt par un charme qu'il a seul possédé, il a su rassembler dans des poëmes lyriques de la plus petite proportion la grâce antique et la saillie moderne, la poésie philosophique et le trait de l'épigramme, la gaieté la plus vive et la sensibilité la plus profonde ; en un mot tout ce que l'art a de plus raffiné et tout ce que la nature a de plus aimable. » C'est ainsi qu'il est parvenu à élever la chanson au-dessus de ce qu'elle était avant lui. Fidèle aux règles d'un rhythme sévère, Béranger sut se faire lire des classes lettrées en même temps qu'il se faisait aimer du peuple par ses sentiments patriotiques. On avait défini la chanson l'*expression des sentiments populaires*, Béranger pensa qu'on pouvait lui faire exprimer les sentiments politiques du plus grand nombre ; mais il fallait garder un cadre populaire : de là des formes, des expressions, des scènes qui doivent éloigner les lecteurs délicats d'un certain nombre de ces poésies. Béranger refusa toujours les honneurs qui vinrent s'offrir à lui : on lui proposa bien des fois d'être de l'Académie française ; il n'accepta point, prétextant son incapacité. « Nous trouvons le caractère de Béranger dans ses ouvrages, disait M. Dupin devant la cour d'assises : indépendant par caractère, pauvre par état, content à force de philosophie, n'attaquant que le pouvoir et ses abus, et du reste pouvant dire de lui ce que bien peu de gens pourraient dire d'eux-mêmes : Je n'ai flatté que l'infortune. » L. LOUVET.

BÉRAT (FRÉDÉRIC), charmant compositeur de musique, né à Rouen en 1810, mort le 2 décembre 1855, a laissé un grand nombre de romances, dont il composait les paroles et la musique, et qui sont des chefs-d'œuvre de grâce et de mélodie. On se rappelle encore le succès de *Ma Normandie*, *Mon petit Pierre*, *Bonne Espérance*, *la Lisette de Béranger*, *le Retour du petit Savoyard*, *le Marchand de chansons*, etc.

BERBERS ou BERBÈRES, noms que donnent les Européens à diverses parties de la population aborigène de la Barbarie, sur les côtes septentrionales d'Afrique. Quelques géographes arabes étendent cette dénomination aux peuplades qui occupent toutes les oasis du désert. L'appellation de *Berbers* ne désigne pas un corps de nation homogène, mais un mélange confus de populations diverses qui devaient être appelées *les Barbares* par les dominateurs romains et byzantins, lors de l'invasion des Arabes musulmans. Les traits de ces peuples diffèrent ; mais leurs dialectes ont une grande identité, à laquelle fait exception la tribu des Tibbous. La famille berbère comprend plusieurs rameaux. Les *Amazighs* (mot qui signifie noble, libre), que les Maures appellent Schellouhh, habitent l'ouest

de la contrée, et sont répandus dans les montagnes du Maroc. Dans les montagnes des trois régences, les Berbers sont désignés par les Arabes sous la simple dénomination de *Kabyles* ou *Kabaïl*. Ceux qui vivent entre le Fezzan et l'Égypte sont connus sous le nom de *Tibbous :* ces hommes, au teint noir cuivré, aux traits saillants, au nez épaté, aux lèvres épaisses, ne possèdent aucun des points de similitude qui semblent relier entre eux les autres Berbers. Il y a enfin les *Touaregs*, qui habitent cette partie du Sahara qui est comprise entre le Maroc, le Fezzan et le Soudan, et passent pour être les plus farouches de cette race. Ibn-Khaldoun classe les Berbères sous deux grandes divisions : celle des *Beranis* et celle des *Botar*, descendants de deux fils de *Berr*, père de la race entière.

Bien des siècles avant J.-C., les Berbères franchirent le désert et se mirent en relation avec le Soudan, où ils transportaient des chevaux, des bestiaux, et surtout du sel, et en rapportaient de l'or, du sorgho et surtout des esclaves. Ils établirent des comptoirs sur la lisière du Soudan, et des stations se formèrent sur le chemin des caravanes. Au septième siècle les Arabes envahirent la Barbarie, convertirent une partie des indigènes, et les entraînèrent à la conquête de l'Espagne, où on les confondit sous le nom de *Maures*. Les Berbères qui voulurent conserver leur indépendance se massèrent en partie dans l'Atlas ou le Keff marocain, dans le Jurjura, dans les montagnes de Tunis et de Tripoli, d'autres s'enfuirent dans le Sahara et sur la lisière du Soudan.

BERCEAU, lit des enfants, ordinairement assez mobile et assez léger pour permettre de les y *bercer*. La forme du berceau a varié selon les pays ; tantôt ce fut un petit lit, tantôt un bouclier concave ou une nacelle. On les fait maintenant en planches, en bois sculpté, en osier, etc. La forme et la nature des matériaux dont on fabrique les berceaux sont d'une faible importance ; mais il importe beaucoup qu'un *berceau* soit assez large pour que l'enfant, en se remuant, ne se heurte point aux parois, et assez creux pour qu'il ne puisse en franchir les bords.

Un *berceau*, en jardinage, se fait ordinairement de treillages, qu'on soutient par des montants de traverses, cercles, arcs-boutants et barres de fer. On forme ce treillage avec des lattes de bois de chêne ou de châtaignier, bien planées et bien dressées, dont on fait des mailles de 5 à 7 décimètres carrés, qu'on lie avec du fil de fer. On les entoure de plantes grimpantes, vivaces ou annuelles, telles que la vigne, la cobée, la vigne vierge, le houblon, la clématite, le chèvrefeuille, le jasmin, etc.

BERCHOUX (JOSEPH), naquit en 1765 dans la petite ville de Saint-Symphorien de Lay, voisine de Lyon, où il fit ses études. Lors de l'institution des juges de paix, il fut élu, dans sa patrie, à ces honorables fonctions ; mais à l'époque de la Terreur ses opinions monarchiques bien connues seraient devenues pour lui un arrêt de proscription s'il n'avait alors, comme beaucoup d'autres, cherché un asile sous nos drapeaux victorieux. Des jours plus tranquilles lui permirent de revenir dans son pays et d'y suivre une carrière plus convenable à ses goûts. Ce fut alors que, sous le voile de l'anonyme, il adressa à un journal de la capitale cette boutade si piquante :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains? etc.

Appelé à Paris par la réussite de cet essai et une coopération spirituelle à *la Quotidienne*, Berchoux y arriva en 1800 avec son poëme de *la Gastronomie*, qui est, après *le Lutrin*, l'un des plus ingénieux badinages de notre poésie. *La Danse, ou les Dieux de l'Opéra*, que l'auteur fit paraître en 1806, fut accueillie avec moins de faveur. En 1819 il termina sa carrière littéraire par la publication d'un petit poëme qu'il nomma *l'Art politique*, et se retira à Marcigny (Saône-et-Loire), où il mourut le 17 décembre 1838.

BERCY, ancienne commune du département de la Seine, annexée en partie à Paris en 1859, appartient maintenant aux 12e et 20e arrondissements de la capitale ; le reste, en dehors des fortifications, a été réuni à Charenton-le-Pont. En 1856 Bercy avait 14,495 habitants. C'est le centre d'un commerce immense en vins et eaux-de-vie, qui lui arrivent par la Seine. La faculté d'entrepôt a été laissée aux magasins de Bercy. Ces magasins occupent le parc de l'ancien château du Petit-Bercy, divisé entre les marchands de vins de Paris qui préféraient avoir leur entrepôt au-delà de la barrière. Ces magasins se composent d'une longue suite de

caves semblables aux baraques plâtrées d'un camp dont les rues sont ombragées d'arbres. De violents incendies ont ravagé l'entrepôt de Bercy en 1820, en 1853 et 1858.

La prospérité de Bercy date des premières années de ce siècle. Ce n'était auparavant qu'un village fort insignifiant, célèbre seulement par le magnifique château qu'y possédait la famille Nicolaï. Ce château, entrepris en 1650 d'après les plans de François Mansard, ne fut définitivement achevé qu'en 1710. Commencé pour un certain Malon, il fut bientôt acheté par le marquis de Nointel. Ce nouveau propriétaire fit restaurer l'œuvre de Mansard par Louis Levau, et fit dessiner par Le Nôtre le parc, qui se terminait du côté de la Seine par une magnifique terrasse. En 1706, cette propriété fut acquise par Paris de Montmartel, qui fit construire le pavillon que l'on nomma le *Pâté* à cause de sa forme. Sous Louis XVI, M. de Calonne ayant loué le château de Bercy, voulut en faire une maison de plaisance pour la reine ; mais ce projet n'eut pas de suite, faute de fonds. Pendant la Révolution, on établit dans le parc une fabrique de papiers peints, qui plus tard fut remplacée par une teinturerie de châles. Napoléon eut l'idée d'y placer l'école vétérinaire. En 1814, la reine Hortense séjourna quelque temps au château de Bercy avec ses deux fils. La même année l'État acheta l'orangerie, qui fut depuis transformée en grenier à fourrages et en caserne. Le parc fut attaqué par les fortifications en 1840, et le propriétaire reçut 3 millions d'indemnité ; puis par le chemin de fer de Lyon, qui paya 2 millions et demi. Enfin le château lui-même et ce qui restait du parc ont été vendus, en 1861, par M. de Nicolaï, pour 10 millions. Ce domaine avait été estimé 1,800,000 fr. en 1814. Une compagnie de banquiers, dite des magasins généraux de Bercy, s'est formée pour établir dans ce parc des magasins, entrepôts, salles de vente ; construire, vendre ou louer des chais et autres bâtiments. Le grand château a été démoli.

Un peu en aval du mur d'enceinte des fortifications, un pont de cinq arches en maçonnerie, long de 180 mètres, nommé pont Napoléon, joint Bercy à Ivry, et livre passage au chemin de fer de ceinture, qui met les gares des chemins de fer de l'Ouest, du Nord, de l'Est et de Lyon en relation avec la gare du chemin de fer d'Orléans. A chaque extrémité de ce pont une autre arche couvre les quais. Une partie du pont est ménagée pour les voitures et les piétons. En 1863, on a reconstruit en pierres le pont suspendu, construit en 1831, que le feu venait d'atteindre, et qui mettait Bercy en communication avec la rive gauche à la hauteur de l'ancien boulevard extérieur.

La gare du chemin de fer de Lyon, à force d'additions successives, s'est étendue à Bercy jusqu'aux fortifications et rejoint le quai de Bercy près du pont Napoléon. Sur tout l'espace compris entre le quai, le raccordement du chemin de fer de ceinture et l'ancienne avenue Montmartel, sont construits de vastes magasins avec sous-sol et rez-de-chaussée. La partie souterraine de ces constructions forme six longues galeries avec rangées de caves à droite et à gauche et ouvertes à niveau sur le quai de Bercy. La compagnie a fait construire de nouveaux magasins, de dimensions gigantesques, non loin de l'endroit qu'occupait au moyen âge l'un des plus grands entrepôts du commerce parisien, la *Grange aux Merciers*, où l'on remisait les marchandises arrivées par la haute Seine. Cette partie de la gare est construite dans une fraction du parc de Bercy. Un système de trappes à bascules permet de faire descendre le chargement du premier, qui est au niveau du chemin de fer, au rez-de-chaussée, qui est au niveau des routes, pendant que les waggons vides remontent.

BÉRÉNICE, fille de Magas, épousa Démétrius Poliorcète, qui se conduisit avec tant de brutalité envers elle qu'elle entra dans un complot par suite duquel il fut assassiné. Bérénice épousa alors Ptolémée Evergète. Ce prince ayant entrepris une expédition en Syrie, Bérénice fit vœu de se faire couper les cheveux et d'en faire une offrande à Vénus Aphrodite s'il revenait vainqueur. Évergète, après avoir soumis la Mésopotamie, la Susiane, la Perse, la Médie et la Babylonie, rentra sain et sauf dans ses États ; et alors Bérénice déposa sa chevelure dans le temple de Vénus, d'où elle fut enlevée dès la première nuit. Ptolémée Évergète témoigna une profonde douleur de ce larcin, et ordonna d'en rechercher l'auteur. Toutes les perquisitions étant demeurées inutiles, le roi n'en fut que plus

irrité; il était à redouter qu'il ne frappât une foule d'innocents, lorsque l'astronome Conon, de Samos, certifia qu'il avait vu dans les cieux la chevelure de Bérénice, et qu'elle y formait une constellation, composée de sept étoiles disposées en une espèce de triangle dans la queue du Lion. Ce sont ces sept étoiles que de nos jours l'on désigne sous le nom de *Chevelure de Bérénice*. Bérénice survécut à Ptolémée Évergète, et fut mise à mort (216 avant J.-C.) par ordre de son fils Ptolémée Philopator, inquiet et jaloux de l'attachement que le peuple et l'armée lui conservaient.

BÉRÉNICE, fille d'Hérode I[er] Agrippa, roi des Juifs, fut d'abord mariée à un prince de Cilicie. Devenue veuve, elle vint se fixer à Césarée, auprès de son frère Agrippa. Elle était avec lui lorsque saint Paul eut à se défendre devant le tribunal de ce prince. Elle se trouvait à Jérusalem, en l'an 65, lors du siége de cette ville, où elle rendit de nombreux services à ses compatriotes. Elle s'attira ensuite par ses présents la bienveillance de Vespasien. Elle accompagna Titus à Rome; mais quand ce prince fut monté sur le trône il la renvoya pour ne point blesser les préjugés des Romains en la prenant pour femme. C'est ce sujet que Racine a traité dans sa tragédie de *Bérénice*.

BÉRET, coiffure nationale des Béarnais et des Basques. Sa forme est ronde et plate. Il est ordinairement en laine, et se pose négligemment sur la tête. Autrefois les Béarnais le portaient brun, les Basques bleu. Les deux races le portent maintenant indifféremment de toutes sortes de couleurs. Pendant la guerre civile qui suivit la mort de Ferdinand VII, les Basques prirent des bérets de couleur différente suivant qu'ils servaient don Carlos ou Marie-Christine : les uns étaient blancs, les autres rouges, ce qui fit donner à ceux qui les portaient les noms de *Chapelchouris* et de *Chapelgorris*.

BÉRÉZINA (Passage de la). L'armée française ayant quitté Moscou et s'étant mise en retraite au milieu du mois d'octobre 1812, le général en chef russe conçut le projet de l'envelopper au passage de la Bérézina, si elle lui échappait avant le Borysthène. Napoléon comptait passer la Bérézina sur le pont de Borissof; mais les Russes l'avaient brûlé et Tchitchakoff occupait sur l'autre rive la route de Minsk, par laquelle il supposait que les Français voulaient passer. Un gué fut découvert au nord de Borissof. La rivière charriait des glaçons énormes. Le général Eblé et ses pontonniers établirent, le 26 novembre, deux ponts de 108 mètres avec les poutres des maisons de Studzianka; ces ponts se rompirent plusieurs fois et il fallut les reconstruire: presque tous les pontonniers, ou périrent de froid, ou se noyèrent. Pendant qu'à la droite du fleuve Ney et Oudinot contenaient l'armée de Tchitchakoff, et Victor, à gauche, celle de Wittgenstein, la garde, avec Napoléon, puis Eugène et Davout, passèrent le fleuve. Victor qui n'avait que 15,000 hommes à opposer aux 46,000 Russes de Wittgenstein et une position mauvaise, l'arrêta pourtant, le contint, lui mit 10,000 hommes hors de combat et franchit les ponts durant la nuit. Le 29 il ne restait plus sur la rive gauche qu'une arrière-garde et une foule de traînards qui, ayant trouvé à Studzianka du bois et des vivres, refusaient d'en sortir. Quand, au matin, ils virent l'arrière-garde se disposer à passer les ponts, ils s'y précipitèrent. Il y eut alors une horrible confusion de cavaliers, de fantassins, de caissons et de fuyards. Les Russes survinrent et firent pleuvoir des obus sur cette foule. Le gouverneur de Minsk fit ramasser et brûler 24,000 cadavres.

BERG, ancien duché indépendant d'Allemagne, qui fait aujourd'hui partie de la Prusse Rhénane. C'est le pays de fabriques par excellence de l'Allemagne. A l'époque de la domination des Romains, le pays de Berg était habité par les Ubiens, qui y restèrent indépendants jusqu'à la grande migration des peuples, moment où leur territoire fut occupé par les Francs Ripuaires. Depuis le commencement du douzième siècle, une partie du pays de Berg, érigé plus tard en duché, fut gouvernée par des comtes particuliers, de la famille des comtes de Teisterband, parmi lesquels Adolphe et Éberhard, dit le chevalier d'Altena, furent, en récompense de leurs services militaires, créés comtes de Berg et d'Altena par l'empereur Henri V, en 1108. Leurs descendants accrurent encore leur héritage par des mariages, des donations, etc., jusqu'à ce que les fils d'Adolphe III en fis-

sent le partage. A la suite de l'extinction de la descendance mâle des comtes de Berg, ce pays échut d'abord par voie d'héritage, en 1219, au duc Henri IV de Limbourg, et à l'extinction de la race de celui-ci, en 1348, par mariage, à Gérard, prince de Juliers, dont le fils Guillaume Ier fut créé duc de Berg par l'empereur Wenceslas; à partir de cette époque le pays de Berg partagea les destinées de celui de Juliers. Quand, en 1609, la famille souveraine de Juliers-Berg vint à s'éteindre, l'Autriche éleva des prétentions à la possession de ce territoire à titre de fief de l'empire tombé en déshérence. Mais elles furent énergiquement combattues par la Saxe électorale, par l'électeur de Brandebourg et par le prince palatin de Neubourg. Ces deux derniers candidats se firent autoriser par les états du pays à le gouverner collectivement. Ce régime, que la république des Pays-Bas garantit, se perpétua au grand avantage de la population jusqu'en l'année 1624, époque où une convention passée à Dusseldorf décida que Juliers et Berg appartiendraient au prince palatin de Neubourg. A l'extinction de la maison palatine, en 1742, le pays de Berg passa sous l'autorité de l'électeur Charles-Philippe-Théodore, de la ligne de Sulzbach, et à la mort de celui-ci, en 1799, au duc palatin Maximilien-Joseph de Deux-Ponts. En 1806 le duché de Berg fut cédé à la France; Napoléon l'érigea en *grand-duché* en faveur de Joachim Murat, et divisa son territoire en quatre départements. Quand, en 1808, Murat fut appelé à occuper le trône de Naples, il dut céder son grand-duché au fils aîné, et encore mineur, du roi Louis de Hollande; mais Napoléon s'en réserva l'administration. Ce jeune prince n'était point arrivé à l'âge de majorité quand, en 1813, les troupes des alliés occupèrent le grand-duché de Berg, où l'on établit un gouvernement provisoire. En 1815 le congrès de Vienne adjugea ce territoire à la Prusse.

BERGAME, ville du royaume d'Italie, chef-lieu d'une province de son nom en Lombardie. Elle a 35,197 habitants. Dès que les Autrichiens eurent quitté Milan, après la bataille de Magenta en 1859, Bergame proclama son union à la Sardaigne. Cette ville est dans une situation ravissante. Elle possède plusieurs églises remarquables. Une foire célèbre qui remonte au dixième siècle s'y tient à la Saint-Barthélemy. Les Bergamasques parlent un dialecte d'une grande rudesse, et passent parmi les Italiens pour aussi rusés qu'ils paraissent en général lourds et ridicules. Les personnages bouffons du théâtre populaire italien, Arlequin, Truffaldino, Pantalon et Colombine, sont originaires de Bergame, et les auteurs comiques leur mettent toujours dans la bouche le dialecte de cette province.

BERGAMOTE. Il y a deux fruits de ce nom, venant, dit-on, de Bergame : le premier est une sorte de citron ou de petite orange, ronde et verte, très-estimée, d'une odeur et d'une saveur très-agréables, dont la feuille et le fruit sont plus courts que ceux des citrons et des oranges ordinaires, et dont l'écorce donne, par l'extraction, une huile employée comme parfum et quelquefois en médecine. On fait aussi avec son écorce de petites boîtes à bonbons parfumées, et qui conservent le nom de *bergamotes*.

Un grand nombre d'espèces de poires sont comprises également sous le nom commun de *bergamotes*. Elles sont, en général, d'une nature tendre, fondante, sucrée et parfumée, qui les fait rechercher des amateurs.

BERGARA ou VERGARA, ville d'Espagne, dans la province basque de Guipuscoa, sur la Deva, où le général carliste Maroto conclut, le 31 août 1839, avec le général Espartero, une capitulation connue sous le nom de *convention de Bergara*, laquelle mit fin à la guerre civile dans la péninsule en contraignant le prétendant don Carlos à chercher un asile en France.

BERGER, celui qui garde et soigne les troupeaux. C'est une des plus anciennes professions du monde, et, si l'on en croit l'histoire, on a vu jadis des rois, et même des dieux, occupés à garder les troupeaux. Le proverbe dit avec raison : *Tant vaut le berger, tant vaut le troupeau.*

BERGERIE, lieu où l'on enferme les moutons et les brebis. La bergerie diffère du parc, en ce qu'elle est couverte et presque toujours murée, et de l'*étable*, qui sert également aux bœufs, aux cochons et aux brebis. La disposition d'une bergerie et les soins de sa tenue intérieure contribuent puissamment au bon ou au mauvais état des troupeaux, et doivent attirer toute l'attention des propriétaires.

BERGERONNETTE, genre de petits

oiseaux d'une taille svelte et élégante, appartenant à la famille des becs-fins. On les voit voltiger d'ordinaire près des *berges*, des rivières et des eaux douces, ou bien encore à la suite des *bergers* et des troupeaux : d'où leur est venu leur nom, auquel on a quelquefois substitué celui de *hoche-queues*, parce qu'ils remuent incessamment, et par un balancement vertical, cette partie de leur corps, qui est fourchue et beaucoup plus longue que le reste. On connaît en Europe trois espèces de bergeronnettes : la plus commune est la *bergeronnette jaune :* elle ne porte toutefois cette couleur que sous le ventre et vers la queue; dans la *bergeronnette de printemps* cette couleur est étendue sur tout le corps, et forme un trait au-dessous des yeux en même temps qu'une petite bande transversale sur les ailes. Elles ne peuvent vivre en cage ni l'une ni l'autre; mais la seconde seule émigre à l'approche de l'hiver. Le plumage de la *bergeronnette grise* varie avec les saisons. Les bergeronnettes ne s'attachent au bétail que pour se nourrir des insectes qui pullulent autour de lui, surtout à l'automne, et qui, l'empêchant de paître, le font dépérir. Malheureusement pour cette espèce d'oiseau, et plus malheureusement encore pour l'agriculture, cette nourriture abondante et facile que les bergeronnettes trouvent en suivant les troupeaux donne à leur chair un embonpoint et une saveur qui les font rechercher des gourmets, et font employer à leur chasse et à leur destruction une industrie qu'on devrait consacrer au contraire à leur conservation et à leur multiplication.

BERGHEM (NICOLAS), l'un des peintres les plus célèbres de l'école hollandaise, né à Harlem en 1624, y reçut de son père, peintre assez médiocre, connu sous le nom de *Pierre de Harlem,* les premières leçons de son art. Il continua successivement ses études sous Van Goyen, Weeninx l'aîné et d'autres maîtres. Son père l'ayant poursuivi un jour jusque dans l'atelier de Van Goyen, où il s'était réfugié, celui-ci, pour le soustraire au courroux paternel, cria vivement à ses autres élèves : *Berghem!* ce qui veut dire en hollandais *cachez-le!* et c'est ainsi que lui vint ce surnom. L'amour de l'art, joint à l'empressement avec lequel ses tableaux étaient recherchés et à l'avidité de sa femme, le porta à travailler avec une activité et une application infatigables. Une facilité extraordinaire lui rendait le travail et l'étude agréables. Les paysages et les tableaux d'animaux de Berghem font l'ornement des plus riches galeries. Le mérite de cet artiste consiste dans la légèreté et la clarté de sa manière, le séduisant de son coloris et le naturel de ses groupes. Il n'a pas seulement laissé la réputation d'un peintre habile, il s'était aussi exercé avec bonheur dans la gravure. On a de lui des études à l'eau-forte, au nombre de trente-six, représentant des brebis et des chèvres, ou des paysages, dont les amateurs font grand cas, mais qui sont devenues très-rares. Berghem mourut à Harlem, en 1683.

BERG-OP-ZOOM, place forte de la province hollandaise du Brabant septentrional, à l'embouchure du Zoom dans l'Escaut, avec 7,000 habitants. Cette ville fut prise en 880 par les Normands, et entourée de murailles crénelées au treizième siècle comme chef-lieu d'une seigneurie. Le marquisat de Berg-op-Zoom fut confisqué par Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas. En 1576 cette ville accéda à l'union des Provinces-Unies; et l'année d'après, quand la garnison espagnole en eut été expulsée, elle fut entourée de fortifications. En 1628, 1688 et 1727 on y ajouta encore de nouveaux travaux de défense. Les Espagnols essayèrent à plusieurs reprises de s'en emparer. En 1583 cette ville ouvrit volontairement ses portes au duc d'Alençon, qui l'occupa pendant quelque temps pour la France, à titre d'ami des Provinces-Unies. En 1588 le duc de Parme en tenta inutilement le siége. En 1597 la vigilance des troupes des Pays-Bas déjoua un projet de surprise conçu par l'archiduc Albert pour s'en emparer. Trois attaques tentées par les Espagnols, en mars, août et septembre 1605, échouèrent également. Il en fut de même du siége entrepris en 1622 par le marquis de Spinola, qui, après soixante-dix-huit jours de tranchée ouverte et après avoir perdu plus de 10,000 hommes, dut le lever par suite de l'arrivée du prince Maurice d'Orange. Les Français furent plus heureux en 1747. Après deux mois de siége, le maréchal de Lœwendal s'en empara; mais à la paix Berg-op-Zoom fut rendue aux Hollandais. Dans l'hiver de 1795 Pichegru contraignit cette place à capituler. Incorporée à la France à partir

de 1810, elle fut bloquée en 1814 par les Anglais, qui dans la nuit du 9 mars essayèrent, avec 4,000 hommes commandés par Goorer, une surprise, que l'héroïque bravoure de la garnison française déjoua complétement. La paix de Paris la replaça sous les lois de la Hollande.

BERKELEY (GEORGES), connu par le système philosophique auquel on donne le nom d'*idéalisme de Berkeley*, naquit à Kilerin (Irlande), le 12 mars 1684. Admis comme pensionnaire au collége de la Trinité de Dublin à l'âge de quinze ans, il obtint en 1707 le titre de *fellow* dans ce même collége. Sa *Théorie de la Vision* parut en 1709. La limite qui sépare les idées de la vue et du toucher y est marquée avec une admirable précision. Ses *Principes de la Connaissance humaine*, publiés en 1710, et ses *Dialogues entre Hylas et Philonoüs*, publiés en 1713, ont pour but de démontrer la fausseté de la notion généralement admise de l'existence de la matière, et de prouver que les objets sensiblement matériels, comme on les appelle, ne sont point externes à l'esprit, mais existent en lui et ne sont rien de plus que l'action immédiate de Dieu, suivant certaines règles qualifiées de *lois de la nature*. Ce scepticisme touchant la réalité du monde corporel a sa source dans la doctrine philosophique qui veut que l'esprit, être immatériel, ne puisse percevoir directement les choses matérielles, mais seulement les *idées* de ces choses. De là le nom d'*idéalisme* donné au système de Berkeley. Sa réputation fut désormais fondée. Le comte de Peterborough, nommé ambassadeur près le roi des Deux-Siciles, l'emmena avec lui en 1713 à titre de chapelain et de secrétaire. Il revint en Angleterre l'année suivante. Peu de temps après il accompagna le fils de l'évêque de Clogher dans un voyage en Europe. Il y consacra cinq années de sa vie, recueillant en route avec une admirable industrie des matériaux pour une histoire naturelle des contrées par lui parcourues. Il était de retour avec son élève en Angleterre en 1721. Cette année lord Grafton, lord-lieutenant d'Irlande, admit Berkeley au nombre de ses chapelains. Il se fit alors recevoir bachelier, puis docteur en théologie. L'année suivante, mistress Vanhomrigh lui laissa presque sans le connaître une fortune de 100,000 fr. En 1724 il obtint le doyenné de Derry. Il s'était marié; mais en 1728, tourmenté du désir de convertir au christianisme les sauvages d'Amérique, il s'embarqua pour Rhode-Island, où, sous la dénomination de *collége de Saint-Paul*, il fonda un établissement destiné à devenir l'instrument et le moyen de cette conversion. Les ressources sur lesquelles il avait compté lui ayant fait défaut, il revint en Angleterre, en 1732, après avoir perdu dans cette pieuse entreprise une partie de son avoir. L'année suivante il fut nommé évêque de Cloyne, et en 1745 il refusa l'évêché de Glogher. Il publia encore différents ouvrages, et en 1744 il vint s'établir à Oxford avec toute sa famille. Il mourut subitement, le 14 janvier 1753.

BERLICHINGEN (GOETZ ou GODEFROI DE), surnommé *Main de fer*, brave chevalier du seizième siècle, dont la vie a fait le sujet d'un drame de Gœthe, peut être considéré comme l'un des derniers représentants de la chevalerie du moyen âge. Il était né à Iaxthausen en Wurtemberg, dans le manoir de sa famille, dont l'origine remontait au dixième siècle. Un cousin l'emmena avec lui à Worms, en 1495, où se tenait la diète. Attaché à l'état militaire par habitude et par goût, il prit du service dans l'armée de l'électeur Frédéric de Brandebourg, et servit ensuite l'électeur Albert V de Bavière-Munich dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le palatin Rupert pour la succession de Landshut. C'est dans cette lutte et au siége de Landshut qu'il perdit la main droite. Il la remplaça par une main en fer fort habilement fabriquée, et qu'on montre encore aujourd'hui au château de Iaxthausen. Quand l'empereur Maximilien réussit à rétablir la paix dans l'empire, Gœtz de Berlichingen se retira dans son manoir. Il eut de sanglantes luttes à soutenir contre tous ses voisins, déployant autant de bravoure que de chevaleresque loyauté dans ces guerres privées. Ayant plus tard prêté assistance au duc Ulric de Wurtemberg contre la ligue de Souabe, il fut fait prisonnier en 1522, et fut obligé de racheter sa liberté. Il prit également part à la guerre des Paysans en 1525. Il devint même le chef de la bande des insurgés de l'Odenwald. Plus tard, en se rendant à Stuttgard, sur l'invitation de Truchers, capitaine de la ligue, il fut assailli en route par un parti de ligueurs, qui lui fit prêter le serment de compa-

raître devant la diète toutes les fois qu'il en serait sommé. Il fut effectivement mandé à quelque temps de là à Augsbourg, où, après avoir subi une assez longue détention, il fut condamné à ne pas sortir de son manoir héréditaire. Gœtz de Berlichingen mourut le 23 juillet 1563, après avoir encore fait quelques campagnes en Hongrie et en France. On a de lui une relation exacte de ses aventures.

BERLIN, capitale du royaume de Prusse, est bâtie dans une plaine sablonneuse, sur les rives arides de la Sprée, et se compose, à bien dire, de six villes différentes : Berlin, Cologne-sur-la-Sprée, Friedrichswerder, Neustadt ou Dorotheenstadt, Friedrichstadt et Friedrich-Wilhelmstadt. Les recherches les plus récentes désignent, avec une grande probabilité, comme fondateur des deux premières le petit-fils du margrave Albert l'Ours, Albert II, qui régnait de 1206 à 1220. De l'avénement de la maison de Hohenzollern date un progrès remarquable dans l'histoire architecturale de Berlin. L'électeur Frédéric II *aux Dents de fer* construisit en 1442 à Berlin un château sur l'emplacement duquel s'élève le château actuel, et l'électeur Jean-Cicéron fit de cette ville la résidence habituelle de sa cour. On peut considérer comme le second fondateur de Berlin Frédéric-Guillaume, dit *le Grand Électeur,* qui non-seulement l'embellit beaucoup, mais encore l'accrut singulièrement (1658 à 1681), surtout en y attirant de nombreux colons, émigrés français pour la plupart. Sous le règne de Frédéric le Grand, Berlin s'enrichit de magnifiques édifices. Frédéric-Guillaume III ne contribua pas moins à ses embellissements. Dans la ville neuve ou Dorotheenstadt, ainsi appelée de l'épouse du grand électeur, est située la promenade favorite des Berlinois, *les Tilleuls,* allée longue de plus de 500 mètres sur 24 de large, et contenant quatre rangées d'arbres. En avant de la porte de Brandebourg est situé le *Thiergarten*, la plus fréquentée et la plus belle partie des environs de Berlin.

Berlin possède un grand nombre d'établissements d'instruction. Son université brille d'un grand éclat en Allemagne. La bibliothèque royale possède plus de 500,000 volumes. Son Académie est célèbre. Les arts n'y sont pas cultivés avec moins de soin. Ses musées sont riches en objets d'art. La population témoigne d'un goût décidé pour la musique, qui est en possession de charmer les loisirs même des classes inférieures de la société. Le commerce et l'industrie sont aussi en progrès constants à Berlin depuis plusieurs siècles. L'abolition des jurandes et des maîtrises, qui date de 1810, permet à l'activité industrielle des habitants de se développer librement dans toutes les directions. Enfin ses établissements de charité sont aussi remarquables que prospères.

Berlin comptait en 1864 606,101 habitants, en y comprenant les parties nouvellement annexées, car cette capitale a dû aussi s'agrandir, faute de logements. Fortifiée par Frédéric-Guillaume et démantelée par Frédéric le Grand, elle a été occupée par les Autrichiens et les Russes en 1760 et par les Français en 1806.

BERLINE, voiture légère, suspendue à ressorts, posée sur deux brancards et soutenue par des soupentes, douce et commode en voyage, recouverte d'une espèce de capote ou mantelet, qu'on abaisse pour le mauvais temps, et qu'on relève quand il fait beau. On a dit autrefois *brelingue* ou *brelinde*, mais à tort, car cette espèce de voiture tire son nom de la ville de Berlin, où la première paraît avoir été fabriquée par Philippe Chiese, natif d'Orange et premier architecte de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume.

On dit *berlingot* et plus souvent *brelingot*, pour désigner une berline coupée.

BERLIOZ (Hector), est né à la Côte-Saint-André (Isère) le 11 décembre 1803. Son père, médecin distingué, le destinait à sa profession; ce qui ne l'empêcha pas de lui donner un maître de musique. Le jeune Berlioz y prit goût, passa les nuits à étudier des traités d'harmonie; enfin un quatuor de Haydn lui dévoila les mystères de cette science et il composa aussitôt un quintetti qui fut applaudi dans sa ville natale. Il vint ensuite à Paris pour achever ses études médicales; mais le goût de la musique l'emporta. Son père finit par lui supprimer sa pension. Notre jeune artiste ne se découragea pas. Il accepta une place de choriste au théâtre des Nouveautés. Ayant trouvé trois mois plus tard quelques élèves de solfége, il quitta le théâtre, et se mit à travailler à un opéra des *Francs Juges,* dont le poëme avait été écrit par un grave publiciste et dont l'ouverture est devenue célèbre. Ses parents vaincus par sa persévérance, lui rendirent sa modique pen-

sion. Il avait terminé au Conservatoire, sous Reicha, les études d'harmonie et de composition qu'il avait commencées avec Lesueur, lorsqu'une vive contrariété le fit tomber dans une sorte de délire, et pendant trois jours il parcourut la campagne sans conscience de lui-même. De cette époque date la *Symphonie fantastique*, qui produisit une grande sensation. Pendant les journées de Juillet, tandis que la façade du palais de l'Institut était sillonnée de balles et de boulets, M. Berlioz était tranquillement dans l'intérieur, écrivant sa cantate de *Sardanapale*, qui lui valut le premier grand prix de composition. Il partit pour Rome; là, pour faire suite à la *Symphonie fantastique*, il écrivit *le Mélologue* ou *le Retour à la vie*, qui se compose de diverses scènes n'ayant aucun rapport entre elles, telles que la *Ballade du Pêcheur*, de Gœthe ; un chœur d'ombres, d'*Hamlet*, sur des paroles de fantaisie ; une scène de brigands, et un chœur symphonique sur *la Tempête* de Shakspeare. M. Berlioz emporta en outre de Rome deux ouvertures, celle du *Roi Lear* et une autre de *Rob Roy :* cette dernière, exécutée aux concerts du Conservatoire, n'eut aucun succès. M. Berlioz n'en conserva que l'introduction, qui a depuis figuré dans la symphonie d'*Harold*, qu'il composa vers 1833. Depuis longtemps M. Berlioz faisait de vains efforts pour arriver à l'Opéra : MM. de Vigny, Auguste Barbier et Léon de Wailly, esquissèrent à la hâte *Benvenuto Cellini*, dont M. Berlioz composa la musique. Ce fut une chute éclatante. Il donna néanmoins un concert dans lequel il dirigea lui-même ses deux symphonies, la *Fantastique* et *Harold*. Paganini le félicita chaudement et lui envoya le surlendemain, 18 décembre 1838, un bon de 20,000 fr. Un *Requiem*, exécuté dans l'église des Invalides le 5 décembre 1837, au service funèbre du général Damrémont, fut très-remarqué. Au mois de novembre 1839 M. Berlioz, qui venait d'être décoré de la croix d'honneur, fit exécuter au Conservatoire une symphonie dédiée à Paganini, composée sur des paroles de M. Émile Deschamps, et intitulée *Roméo et Juliette*, dont l'effet fut immense. Enfin M. Berlioz mit le comble à sa renommée dans sa grande *Symphonie funèbre et triomphale* composée en 1840, à la demande du ministre de l'intérieur, pour la translation des cendres des combattants de juillet sous la colonne de la Bastille.

En 1843 M. Berlioz parcourut la Belgique et toute l'Allemagne, en donnant des concerts dans les principales villes. Mendelssohn et Meyer-Beer mirent tour à tour à sa disposition toutes les ressources musicales dont ils pouvaient disposer. De retour à Paris, M. Berlioz fit entendre dans plusieurs concerts son ouverture du *Carnaval romain*. En 1846 il fit exécuter *la Damnation de Faust*, légende-symphonie, puis en 1854 *l'Enfance du Christ*, trilogie sacrée, dont il fit lui-même les paroles. Il arrangea pour le Théâtre-Lyrique le *Freyschutz* de Weber et l'*Orphée* de Gluck. En 1862 le théâtre de Bade fut inauguré par un opéra en deux actes de M. Berlioz intitulé *Béatrice et Bénédict*, dont le sujet est emprunté à une pièce de Shakspeare intitulée *Beaucoup de bruit pour rien*. En 1863 il donna au Théâtre-Lyrique les *Troyens à Carthage*, opéra en cinq actes avec un prologue : M. Berlioz avait écrit lui-même les paroles de ces deux dernières pièces. Le 21 juin 1856, M. Berlioz a été appelé à remplacer Adam à l'Académie des Beaux-Arts. Il était depuis plusieurs années bibliothécaire du Conservatoire.

On connaît l'habileté de M. Berlioz comme chef d'orchestre. Le 1er août 1844 il donna dans la vaste salle des machines de l'exposition des produits de l'industrie un grand festival qui excita vivement la curiosité. M. Berlioz avait écrit pour cette solennité un *Hymne à la France*, paroles de M. A. Barbier. En 1845 il donna un concert monstre dans la salle du Cirque des Champs-Élysées. En 1855, après l'exposition universelle il donna d'immenses concerts dans la salle du Palais de l'Industrie.

Comme critique, écrivain et théoricien, M. Berlioz est plein de verve. Ce fut en 1828 qu'il débuta dans le *Correspondant* par quelques articles très-remarquables sur Beethoven. Vers 1835 il contribua pour une part notable au succès de la *Gazette musicale*. A la fin de la même année, il fut chargé du feuilleton musical du *Journal des Débats*. Il a publié en 1844 un *Traité d'instrumentation*, et il a fait paraître un *Voyage musical* en Italie et en Allemagne; *les Soirées de l'orchestre* (1855); *le Chef d'orchestre*,

théorie de son art (1856); *les Grotesques de la musique* (1859); *A travers chants* (1862).

BERLUE. C'est une affection dans laquelle le cerveau perçoit l'image d'objets qui n'existent réellement pas. Les individus qui en sont affectés croient apercevoir un insecte, une mouche, qui suit leurs mouvements ou se fixe sur les objets vers lesquels ils portent leurs regards; d'autres fois, ce sont des ombres, des points noirs, des toiles d'araignée, qui passent et repassent en mille sens différents devant leurs yeux; d'autres fois, les malades aperçoivent subitement des éclairs, des étincelles brillantes, des globes ou des croissants lumineux, des espèces de pluies de feu, etc. Cette affection s'observe particulièrement chez les individus qui ont la vue tendre et dont la rétine jouit d'une sensibilité trop exquise, ou bien chez les personnes qui habitent dans des lieux très-éclairés. Elle peut être également le résultat de quelques affections du cerveau, à la suite de congestion ou d'inflammation de cet organe, ou bien de l'ivresse, de l'épilepsie, etc. Lorsque cette affection est permanente, et semble dépendre d'une affection de la rétine, on emploie contre elle des vapeurs de différentes natures dirigées sur l'œil, puis les dérivatifs, tels que les pédiluves, les sinapismes, les vésicatoires, les émétiques, etc.

BERMUDES (Iles), appelées aussi *îles Somers*, groupe situé dans l'océan Atlantique, composé d'environ quatre cents petites îles, rochers et écueils appartenant à l'Angleterre et placées sous l'autorité d'un gouverneur particulier, sur la route maritime conduisant des Indes occidentales en Europe. Il n'y a que neuf de ces îles qui soient habitées, *Saint-George*, avec le port de *Georgetown* pour chef-lieu, est le siége du gouvernement. Le chiffre total de la population est de 11,000 habitants, dont plus de la moitié de race nègre. Juan Bermudez, Espagnol, découvrit ces îles en 1522. En 1609, sir Georges Somers, se rendant à la Virginie, fit naufrage aux îles Bermudes; et dès 1612 les Anglais s'y établissaient sans que l'Espagne s'y opposât, malgré les droits de priorité de découverte qu'elle avait à la possession de cet archipel.

BERNACHE ou OIE D'ÉGYPTE, oiseau du genre oie dont le plumage est agréablement varié, sur un fond gris blanc, de zigzags brun roussâtre. Ses ailes sont couvertes d'un vert chatoyant. Cette espèce, qui habite les côtes orientales de l'Afrique, était révérée, d'après Hérodote, par les anciens Égyptiens, à cause de son inaltérable attachement pour ses petits. Ils avaient placé la bernache au rang des oiseaux sacrés. Elle figure dans les hiéroglyphes. Dans leur système religieux, cette oie servait à exprimer la piété filiale, et aussi l'amour et le dévouement paternel et maternel, d'un côté parce que les jeunes vivent toujours sous l'autorité des parents, de l'autre, parce que ceux-ci les défendent et les protégent même au péril de leur vie. Il y a des bernaches au jardin d'acclimatation du bois de Boulogne.

BERNADOTTE (Jean-Baptiste-Jules), roi de Suède et de Norvége sous le nom de CHARLES-JEAN XIV, était né à Pau le 26 janvier 1764. Son père était avocat. A peine âgé de dix-sept ans, il s'engagea dans le régiment Royal-Marine, et après neuf ans de service, il n'était encore que sergent-major lorsque éclata la révolution. Le 7 février 1790 il fut promu au grade d'adjudant sous-officier. Son régiment se trouvait alors à Marseille, où, un jour d'émeute, il sauva la vie à son colonel. Il embrassa néanmoins avec ardeur les principes du nouveau régime. Il gagna tous ses grades sur le champ de bataille: colonel dans l'armée de Custine, il fut nommé général de brigade par Kléber. En 1794 il commandait une division à la bataille de Fleurus. Son nom se rattache à de nombreux faits d'armes sur les rives de la Lahn, du Rhin, à Mayence, à Neuhof, au passage de la Rednitz, à la prise d'Altorf, à Neumark et sur les bords du Mein. Peu de temps après la bataille de Neuwied, il fut chargé de conduire à l'armée d'Italie 20,000 hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse. Pendant cette campagne, Bernadotte se signala surtout au passage du Tagliamento et à la prise de Gradisca. Chargé de présenter au Directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi, il arriva à Paris quelques jours avant le 18 fructidor.

Il refusa de jouer un rôle dans ce coup d'État. Il n'accepta pas le commandement de l'armée du Midi, et alla rejoindre Bonaparte. Après la paix de Campo-Formio, Bernadotte fut désigné pour commander en chef l'armée d'Italie. Il se rendait à ce poste lorsqu'il fut nommé ambassadeur à Vienne. Arrivé dans cette ville, il fit arborer

le drapeau tricolore au palais de France : cette action devint le prétexte d'une émeute à la suite de laquelle Bernadotte dut quitter Vienne. De retour à Paris, il refusa le commandement de la 8e division (Marseille) et l'ambassade de la Haye. Il fut alors nommé général en chef de l'armée du Bas-Rhin, et il ouvrit la campagne par le bombardement de Philipsbourg et la prise de Manheim. Tandis que l'expédition d'Égypte se préparait, Bernadotte, de retour à Paris, y épousait, le 16 août 1798, la belle-sœur de Joseph Bonaparte, Melle *Eugénie-Bernardine-Désirée* CLARY, fille d'un négociant de Marseille. Après les journées de prairial, Bernadotte fut chargé du portefeuille de la guerre. Il réforma de grands abus, et compléta les cadres. Mais Bernadotte était lié avec les membres républicains les plus influents des deux conseils. Il reçut sa démission, sans l'avoir donnée, acceptée par trois membres du Directoire.

Il n'eut aucune part au 18 brumaire, et cependant, quand l'empire arriva, les grandeurs, les dignités et les dotations plurent sur Bernadotte, qui devint maréchal de l'empire et prince de *Ponte-Corvo*. Après la campagne de Prusse, à laquelle il avait pris une part brillante il fut mis à la tête d'un corps d'observation placé au nord de l'Allemagne, et établit son quartier général à Hambourg. Après la mort du duc d'Augustenbourg, la diète de Suède eut à élever un nouveau successeur au roi Charles XIII. Bernadotte fut choisi; il était alors à Paris. Napoléon essaya, mais en vain, de lui faire signer l'engagement de ne jamais porter les armes contre la France, et lui dit enfin : « Partez! que les destins s'accomplissent! » Il partit en effet, nanti de 2 millions que l'empereur lui donna. Le 19 octobre 1810 le prince de Ponte-Corvo arriva à Elseneur; il y abjura le catholicisme pour embrasser la religion luthérienne. Le lendemain, 20, il eut à Helsingbourg sa première entrevue avec son père adoptif, et le 31 il fut présenté à la diète. Le 5 novembre suivant il prêta serment de fidélité entre les mains du monarque qui l'avait adopté, et à cette occasion il prit le nom de *Charles-Jean*, et son fils Oscar reçut le titre de *duc de Sudermanie*. De ce moment commence réellement le règne de Bernadotte, bien qu'il ne date officiellement que du 5 février 1818, époque de la mort de Charles XIII. Ce prince, déjà affaibli par l'âge, lui abandonna complétement la direction des affaires.

Le blocus continental lésait les intérêts suédois. Napoléon ne voulut consentir à aucune concession. Dès 1812, dans une conférence secrète, tenue à Abo, l'accession de la Suède à une nouvelle coalition contre la France fut décidée entre l'empereur Alexandre, le plénipotentiaire anglais et le prince royal de Suède. Celui-ci réclamait la Finlande, Alexandre offrit seulement les îles d'Œsel et de Dago ; par une convention ultérieure, l'empereur de Russie promit la Norvége. A l'époque des conférences d'Abo Bernadotte avait demandé la Norvége à Napoléon, mais celui-ci n'avait pas cru pouvoir déposséder le roi de Danemark de ce pays. En refusant son concours à l'expédition de Russie, qu'eût singulièrement favorisée une diversion en Finlande, Bernadotte porta un coup mortel à la puissance de Napoléon. Après la dénonciation de l'armistice de Plesswitz, Bernadotte, à la tête de 30,000 Suédois, joignit l'armée alliée sous les murs de Berlin, et repoussa le corps d'armée du maréchal Ney à Dennewitz. La grande armée française s'était repliée sur Leipzig : la victoire était incertaine, quand Bernadotte parut avec ses Suédois, et décida du sort de la bataille. La coalition paya ce service en permettant à Bernadotte d'employer la force pour s'emparer de la Norvége. Chargé d'agir contre le corps aux ordres de Davoust et contre les troupes danoises, il obligea le roi de Danemark à ratifier les stipulations d'Abo et à consentir à l'abandon de la Norvége par la paix signée à Kiel le 14 janvier 1814. Il mit beaucoup de lenteur à rejoindre la grande armée alliée. Il n'arriva à Paris que longtemps après les souverains alliés; l'accueil qu'il y reçut le détermina à regagner promptement sa seconde patrie, où il fut porté en triomphe. Après l'abdication de Napoléon, l'armée suédoise ayant repassé le Belt se dirigea sur la Norvége. Le prince Chrétien de Danemark essaya de la conserver à son pays en s'y déclarant indépendant, et en s'y faisant couronner roi; mais dès le 10 octobre ce prince se rembarquait pour le Danemark, et abandonnait la Norvége à Bernadotte. Pendant les Cent-Jours, Bernadotte refusa de se mêler en rien des affaires intérieures

de la France, ce qui le compromit avec la Sainte-Alliance. Une conspiration eut lieu en Suède contre sa vie en 1818 ; et certains souverains, l'empereur d'Autriche notamment, ne se gênaient pas alors pour exprimer publiquement le vœu de voir le principe de la légitimité triompher aussi dans cette partie de l'Europe. Le fils de Gustave-Adolphe protesta contre l'abdication arrachée à son père. Bernadotte déclara aux puissances garantes du traité de Kiel que si les diètes suédoise et norvégienne le dégageaient de ses serments, il descendrait du trône où leurs suffrages l'avaient fait monter. La protection accordée par l'empereur Alexandre au jeune Gustave Wasa, le mariage d'une fille de Gustave IV avec un prince de la maison de Bade, furent encore pour lui des causes d'inquiétudes. Il succéda néanmoins sans opposition au roi Charles XIII, mort le 5 février 1818. Il jura la constitution, et se fit couronner à Stockholm et à Drontheim.

Les premières années de son règne comptent parmi les plus heureuses des annales de la Suède. Il développa sur le trône des qualités qu'on n'eût pas osé attendre d'un soldat. La Suède vit l'agriculture, restée jusqu'alors en oubli, renaître, prospérer et fleurir, le commerce tiré d'une langueur qui semblait incurable, le crédit public restauré, l'industrie, expirante, rendue à la vie et encouragée. De nombreux travaux d'utilité publique furent exécutés sur divers points du royaume; une large route creusée à travers les Alpes scandinaves vint lier physiquement la Suède et la Norvége, et l'immense canal de Gothie, qui unit la Baltique à la mer du Nord, restera comme un monument impérissable des grandes et utiles pensées de Charles-Jean XIV. L'opposition finit pourtant par prendre une certaine importance, et le roi ne dédaigna pas d'écrire alors dans les journaux pour réfuter ses griefs. Il avait néanmoins perdu beaucoup de sa popularité lorsqu'il fut frappé d'apoplexie le 26 janvier 1844. Il mourut le 8 mars.

Sa veuve mourut subitement à Stockholm le 17 décembre 1860. Elle était née le 8 novembre 1781, et avait vécu longtemps à Paris, sous le titre de comtesse de Gothland.

BERNARD, roi d'Italie, était fils de Pepin et petit-fils de Charlemagne, qui lui donna le gouvernement de l'Italie en 812, deux ans après la mort de son père, possesseur de ce trône avant lui. Lorsque Louis le Débonnaire, son oncle, eut été reconnu successeur de Charlemagne, le nouvel empereur ne vit pas sans inquiétude un neveu dont les droits étaient supérieurs aux siens régner si près de lui, et, l'ayant fait venir à Aix-la-Chapelle, il ne le laissa retourner en Italie qu'après l'avoir séparé de ses fidèles conseillers. A peu de temps de là il associait son fils Lothaire à l'empire. Cette nouvelle atteinte aux droits de Bernard détermina de la part de celui-ci une tentative de résistance ; mais, battu et fait prisonnier en 818, il fut incarcéré, jugé, et condamné à mort. Sa peine fut commuée toutefois, et son vainqueur lui fit simplement crever les yeux ; mais l'infortuné mourut de cet affreux supplice au bout de trois jours.

BERNARD *de Menthon* (Saint), fondateur de l'hospice du mont Saint-Bernard, était né en 923, près d'Annecy, d'une des plus illustres maisons de Savoie. Il refusa un mariage avantageux auquel ses parents attachaient une grande importance, et embrassa l'état ecclésiastique. Devenu archidiacre d'Aoste, et remplissant en même temps les fonctions d'official et de grand vicaire, il imagina d'établir sur le sommet des Alpes deux hospices qui portent encore son nom. Bernard de Menthon termina sa carrière à Novare le 28 mai 1008.

BERNARD (Saint) naquit, l'an 1091, à Fontaine, village de Bourgogne, dont son père était seigneur. Il commença ses études dans l'école du chapitre de Châtillon, et parut plus tard avec éclat dans l'Université de Paris. Après avoir passé quelque temps avec ses frères et quelques amis en retraite dans la maison de son père, il entraîna ses compagnons, au nombre de trente, à l'abbaye de Cîteaux, où ils prirent l'habit de cet ordre. L'an 1115, l'abbé Étienne, ayant fondé l'abbaye de Clairvaux dans une vallée aride et déserte du diocèse de Langres, appelée *la Vallée d'Absinthe*, saint Bernard en fut nommé abbé, et béni en cette qualité par Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons. Il n'avait alors que vingt-cinq ans. La régularité de la vie qu'on menait sous la direction du nouvel abbé attira autour de lui un grand nombre de disciples ; puis cette multitude se sépara en diverses colonies, qui fondèrent autant de nouveaux monastères, re-

connaissant tous la suprématie de l'abbé de Clairvaux. Bernard assista aux conciles de Troyes en 1128, et de Châlons en 1129. Ce fut d'après son jugement, auquel on était convenu de s'en rapporter, que l'assemblée d'Étampes, réunie par la volonté de Louis le Gros, en 1130, reconnut Innocent II pour souverain pontife, et rejeta Anaclet Ce pape étant venu en France, saint Bernard l'accompagna à Orléans, et persuada au roi d'Angleterre, Henri Ier, de le reconnaître. De là il le suivit en Allemagne, et, dans la conférence que le pontife eut avec l'empereur Lothaire II, il parla avec liberté à ce prince pour le détourner de la demande qu'il avait faite au pape du rétablissement des investitures. De retour en France, Innocent II tint un concile à Reims, visita Cluny et Clairvaux, et emmena saint Bernard à Rome; de là il le fit passer en Allemagne, où il réussit à ménager la paix entre Conrad et Lothaire. Rappelé auprès du pape, qui avait été forcé de se réfugier à Pise, il assista en 1134 au concile de cette ville, à l'issue duquel il réconcilia avec le clergé romain celui de Milan, qui s'était attaché à Anaclet. Le succès de sa mission fut si grand, qu'il eut peine à se soustraire aux honneurs que voulaient lui rendre les Milanais. Un moment rendu au repos de son monastère, il fut forcé d'accompagner le légat du pape en Guyenne : le duc de cette province refusait d'obéir au saint-siége et de rétablir les évêques de Poitiers et de Limoges, qu'il avait expulsés. L'obstination de ce prince fut vaincue par la hardiesse de saint Bernard, les évêques furent rétablis dans leurs siéges, et le schisme fut étouffé. Il n'eut pas moins de succès lorsque, rappelé en Italie en 1137, il détacha de la cause d'Anaclet plusieurs Romains, et surtout Roger, duc de Sicile, le seul des princes qui lui prêtât encore son appui. Anaclet étant mort, celui que l'on élut à sa place obtint son pardon d'Innocent II par l'entremise de saint Bernard, et le schisme fut éteint.

A cette époque, Abélard avait entrepris, avec une grande liberté, en appliquant la dialectique aux matières de la foi, d'expliquer par la raison seule les mystères les plus élevés et les plus obscurs de la religion chrétienne, et principalement la Trinité, ainsi que les principales idées de la morale théologique, comme celles du péché et de la vertu. Saint Bernard, après l'avoir en vain averti en particulier de corriger ses erreurs, le poursuivit devant le concile de Sens, et le fit condamner en 1140. L'un de ses religieux, qu'il avait fait abbé du couvent de Saint-Anastase, étant devenu pape sous le nom d'Eugène III, le pria de prêcher une croisade pour satisfaire au désir de Louis VII; l'enthousiasme de l'abbé de Clairvaux, flattant la piété chevaleresque du prince, l'emporta sur les sages conseils du prudent Suger, abbé de Saint-Denis. La croisade ayant été malheureuse, saint Bernard l'attribua aux péchés des croisés. Il donna des règles aux Templiers, s'opposa au moine Raoul, qui voulait qu'on tuât tous les Juifs, et poursuivit les disciples d'Arnaud de Brescia. Après avoir assisté à trois conciles en l'an 1147, et confondu les erreurs de Pierre de Brueys de Hensi, il força l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porée, de rétracter ses erreurs, au concile de Reims, en 1148. Choisi pour médiateur entre les peuples de Metz et quelques princes voisins, Bernard termina leurs différends, et mourut le 20 août 1153. Il fut canonisé vingt ans après sa mort par le pape Alexandre III. C'est à juste titre que saint Bernard a été appelé le dernier des Pères. Ses ouvrages se composent de lettres, de traités théologiques et mystiques, de sermons. H. BOUCHITTÉ.

BERNARD (SALOMON, dit *le Petit*), né à Lyon en 1520, mort dans la même ville en 1570, a *illustré* les livres imprimés par de Tournes d'une foule de gravures sur bois que peut-être il ne taillait pas lui-même. Papillon le croit élève de Jean Cousin. Son surnom de *Petit* Bernard lui vient sans doute de la petite dimension de ses compositions. C'est particulièrement dans la *Métamorphose d'Ovide figurée* (1557), dans les deux cent trente compositions des *Figures de la Bible* ou *Quadrins historiques* (1553), et l'*Énéide de Virgile* (1560) qu'on peut apprécier le mérite de cet artiste.

BERNARD, duc de Saxe-Weimar, l'un des plus grands capitaines du dix-septième siècle, né le 16 août 1604, se sauva de l'académie d'Iéna, après la mort de sa mère (1617), traversa la cour et les tournois du duc de Saxe-Cobourg, et vint dès l'année 1621 partager avec honneur à Wimpfen la défaite de l'union protestante. Bernard assistait encore à la tête d'un ré-

giment à Stadtloe (1623), où son frère Guillaume fut fait prisonnier; il alla servir un moment dans les Pays-Bas, sous Maurice de Nassau, revint en Allemagne prendre le commandement d'un régiment de cavalerie, sous les ordres de son frère Jean-Ernest, et vit le nouveau protecteur de l'union évangélique, Chrétien IV, roi de Danemark, battu par Wallenstein et Tilly, conclure la paix de Lubeck (1629) avec la maison d'Autriche. Réconcilié avec l'empereur Ferdinand II, par l'entremise de Wallenstein, il reprit à Weimar ses études stratégiques; alla, durant l'été de 1629, en faire l'application au siége de Bois-le-Duc, et revint en Allemagne après la prise de cette ville par le prince d'Orange. Ayant rejoint Gustave-Adolphe à Werben, il défendit le camp suédois contre une attaque de Tilly, chassa les Impériaux du landgraviat de Hesse-Cassel, prit part à la réduction de Wurtzbourg, à celle de Mayence, et fut mis à la tête d'un petit corps dans le Palatinat, puis à la tête de toute l'infanterie sur le Rhin. Rappelé par Gustave en Bavière en 1632, il fut chargé d'achever la conquête de ce duché, s'empara dans le Tyrol des trois forteresses d'Ehrenbourg, et menaçait Ferdinand II, soit dans l'Autriche, soit dans ses États d'Italie, quand il reçut l'ordre de rejoindre Gustave en Franconie. Bernard prit à cette époque le commandement de l'un des deux corps de l'armée suédoise, et à la journée de Lutzen (16 novembre 1632), il ramassait l'épée de Gustave mourant, pour achever sa victoire.

En quelques jours, il délivra la Saxe et son électeur. Bernard résolut de tenter de nouveau l'invasion de l'Autriche par la Bavière; mais ses soldats refusèrent de marcher. Il se rendit à Francfort et se fit adjuger le duché de Franconie, avec les évêchés de Bamberg et de Wurtzbourg, comme fief relevant de la Suède; mais il distribua les terres de ce duché à ses officiers comme fief de l'empire. Ne pouvant obtenir le titre de généralissime, il rejoignit ses troupes et prit Ratisbonne. Sans la jalousie du maréchal Horn, sans les défiances d'Oxenstiern, il eût envahi l'Autriche. Après l'assassinat du duc de Friedland, il pouvait l'envahir encore; mais, abandonné de ses collègues, il s'adressa inutilement à l'électeur de Saxe, perdit Ratisbonne, et, battu à Nordlingen (1634), il dut abandonner son duché et les principaux postes des Suédois sur le Danube, le Mein et le Necker. Il rassembla péniblement les débris de son armée dans les environs de Francfort, et fut alors nommé généralissime par les états protestants réunis à Worms. Avec l'aide des Français, Bernard reprit Spire, qui, avec Wurtzbourg et Philipsbourg, était tombée pendant ces négociations au pouvoir des Impériaux. Abandonné par les Français, par ses trois frères, par les princes protestants, réduit à garder seul les deux rives du Rhin, Bernard comprit que l'heure était venue où l'Allemagne protestante devait subir l'alliance de la France catholique. Avant le voyage d'Oxenstiern à Compiègne, il avait déjà traité séparément avec la France pour l'entretien de son armée. Avec les premiers secours amenés par le cardinal de La Valette, il rejeta le général impérial Gallas au-delà du Rhin; toutefois, il ne put s'emparer de Francfort. Craignant d'être séparé de la France, il fit vers Metz, à travers un terrain montueux, une retraite victorieuse.

Par un traité conclu à Saint-Germain en Laye, Bernard devait recevoir du roi de France 4 millions de livres par an pour l'entretien de 12,000 hommes d'infanterie, de 6,000 chevaux, avec l'artillerie nécessaire; par les articles secrets, on lui donnait l'Alsace, à la condition d'y tolérer la religion catholique; mais il s'engageait à conduire son armée, indépendante de la Suède, partout où le roi de France l'ordonnerait. Bernard fit un voyage à Paris, et Richelieu le reçut parfaitement. Il revint à son armée avec de nouvelles promesses. Le cardinal de La Valette prit d'assaut Saverne, presque sous les yeux de Gallas, et se trouva maître de l'Alsace. Bernard songeait à poursuivre Gallas jusque dans la Souabe; mais la France, envahie de deux côtés à la fois, par les Espagnols et les Autrichiens, l'appelait à son secours. Tandis qu'une armée levée à la hâte repoussait les Espagnols au-delà de la Somme, Bernard chassa les Impériaux de la Lorraine. Il courut ensuite en Bourgogne au-devant de Gallas, et lui fit repasser le Rhin.

Bernard, toujours en dispute avec le cardinal de La Valette, soumettait à la France toute la Franche-Comté jusqu'à Montbéliard. Il fit un second voyage à Paris, réunit des forces suffisantes, leur fit traverser le Rhin près de Bâle, et vint

camper devant Rhinfeld. Il battit les Impériaux, et Rhinfeld se rendit. Bernard mit le siége devant Brisach. Gœtz accourut pour défendre cette ville, et fut battu à Wittenwihr. Abandonné par les Français, surpris par la fièvre, Bernard monta pourtant à cheval pour aller battre Charles de Lorraine. Celui-ci fit place à Gœtz et Lamboi, qui revenaient avec 14,000 hommes; Bernard se leva pour la troisième fois de son lit de douleur, et mit les Impériaux en fuite. Brisach se rendit. Bernard rentra en Franche-Comté pour soumettre la dernière place forte de cette province, et assurer ses communications avec l'Alsace. Il voulait conserver l'Alsace avec ses forteresses comme un fief de l'empire, indemniser la France par la Franche-Comté, se mettre à la tête des protestants abattus, et former une troisième puissance, médiatrice entre eux et l'Autriche. Richelieu lui offrait sa nièce, et le prince saxon n'en voulait pas; l'Autriche, sans plus de succès, lui faisait proposer une archiduchesse avec une principauté en échange de l'Alsace. Au sortir de cette campagne (1638), Bernard fut saisi de tristesse. Arrivé à Huningue, il tomba malade, et mourut à Neubourg en 1639. T. Toussenel.

BERNARD (Samuel). Son père, peintre et graveur, né en 1615, connu particulièrement pour ses miniatures et ses gouaches, avait été professeur de l'Académie de peinture, et était décédé en 1687. Plus avide de richesses que de gloire, Samuel Bernard, né en 1651, à Paris, se livra tout entier aux spéculations de la haute finance, et devint un des plus opulents banquiers de l'Europe. Il amassa, dit-on, plus de 33 millions. Il avait fait d'immenses bénéfices sous le ministère de Chamillard. Mais lorsque ce ministre tomba, Samuel Bernard, si longtemps sa seconde providence, lui avait déjà impitoyablement fermé sa caisse. Le financier, qui lui devait sa grande et rapide fortune, ne voulut pas la compromettre; il se montra également sourd aux sollicitations et aux flagorneries de son successeur Desmarest. Le nouveau ministre hasarda un dernier effort. Il parvint à faire adopter à Louis XIV l'expédient qu'il avait imaginé en désespoir de cause, et qui consistait à amener le plus fier des monarques à caresser la vanité d'un financier. Le roi l'invita à sa promenade de Marly et lui montra ce château avec une grâce parfaite. « Bernard revint de la promenade du roi tellement enchanté, dit Saint-Simon, que d'abord il lui dit qu'il aimait mieux risquer sa ruine que de laisser dans l'embarras un prince qui venait de le combler, et dont il se mit à faire les plus grands éloges. Desmarest en profita sur-le-champ, et en tira beaucoup plus qu'il ne s'était proposé. » Son nom trahissant son origine bourgeoise, Bernard fit les plus grands sacrifices pour le déguiser et acheta pour ses fils de grandes charges et des terres titrées. Son fils aîné fut président au parlement de Paris, et ne signait que son nom seigneurial de Rieux; l'autre, comte de Caubert. Son petit-fils, prévôt de Paris, se faisait appeler marquis de Boulainvilliers. Il avait marié sa fille au premier président Molé, et se trouva par conséquent beau-père de la duchesse de Cossé-Brissac. Il mourut en 1739. Il avait acquis de grands domaines; ses héritiers trouvèrent ses caisses bien garnies et un portefeuille de dix millions de francs de créances.

BERNARD (Pierre-Joseph), nommé *Gentil Bernard*, depuis que Voltaire, chargé par Mme de la Vallière de l'inviter à souper, lui avait adressé ce billet :

> Au nom du Pinde et de Cythère
> Gentil Bernard est averti
> Que l'Art d'aimer doit samedi
> Venir souper chez l'Art de plaire,

naquit à Grenoble en 1710, et fit ses études chez les jésuites de Lyon, qui cherchèrent en vain à le retenir pour en faire un des leurs. Son père était sculpteur. Il vint à Paris très-jeune, et commença par manier les dossiers chez un procureur, tout en rimant déjà des vers à Chloris, l'*Épître à Claudine,* et la *Chanson de la Rose*. De la robe et du palais, il passa au bout de deux ans à l'épée et aux champs de bataille d'Italie (1733-1734), sous les maréchaux de Maillebois et de Coigny, et il paya de sa personne à Guastalla et à Parme. Le maréchal de Coigny s'intéressa à Bernard, et le prit pour secrétaire, à condition qu'il renoncerait à la poésie. Le fils du maréchal, en levant la défense, donna au poëte la place de secrétaire général des dragons, place de 20,000 livres de rentes. Bernard avait habité l'hôtel de Coigny jusqu'à la mort du vieux maréchal, et son crédit dans la maison de Coigny descendit de l'aïeul aux petits-fils. Il avait connu Mme de Pompadour lorsqu'elle n'était

encore que Mme d'Étioles. Elle s'en souvint dans sa fortune; il devint bibliothécaire à Choisy, garde des médailles, marbres, etc. L'opéra de *Castor et Pollux* dont Rameau fit la musique est le seul des ouvrages de Bernard qui ait été imprimé de son aveu. Son *Art d'aimer* triompha par la lecture de salon en salon, et jouit de ce succès pendant trente ans. Quand il parut imprimé on se récria. Après une longue vie consacrée au plaisir Gentil Bernard perdit, en 1771, la raison. Il mourut en 1775, le 1er novembre, à Choisy.

BERNARD (Charles de), né en 1805 à Besançon, mort à Neuilly le 6 mars 1850, s'est fait connaître comme romancier. Ses ouvrages sont remarquables par un style ferme, correct, souple et varié, quoique sans éclat, une rare finesse d'aperçus, une richesse inépuisable d'observation, une faculté brillante d'analyse. On cite parmi eux *Gerfaut*, *la Femme de quarante ans*, *les Ailes d'Icare*, *la Cinquantaine*, *la Peau du lion* et *l'Homme sérieux*.

BERNARDINS, nom que l'on donna aux religieux de Cîteaux après que saint Bernard, qui était entré dans leur ordre, l'eut réformé.

BERNARD-L'ERMITE. *Voyez* Pagure.

BERNE, canton de la Suisse, borné par Bâle-Campagne, Soleure, Argovie, Lucerne, Unterwald, Ury, le Valais, le pays de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, et la frontière de France. On y compte 467,141 habitants. Au nord, ce canton est montagneux, mais entrecoupé de belles plaines et de riches vallées. C'est là qu'est située l'*Emmenthal*, où l'élève du bétail a acquis un degré de perfection remarquable, et où l'on fabrique le célèbre fromage d'Emmenthal. La partie méridionale du canton, désignée sous le nom d'*Oberland*, appartient à la région des plateaux. A une hauteur plus considérable, on trouve d'excellents pâturages alpestres, auxquels succèdent des rochers nus, d'immenses glaciers et les plus hautes montagnes de toute la Suisse.

Après que la domination romaine eut été détruite dans ces contrées par les Alemans, les Bourguignons vinrent, au cinquième siècle, s'établir dans la plus grande partie du canton de Berne, qui plus tard se soumit aux Francs, puis devint à la fin du neuvième siècle partie intégrante du royaume de la Petite-Bourgogne, et au onzième siècle, de l'empire d'Allemagne. Vers la fin du douzième siècle, le duc Berthol V de Zæhringen fit construire et fortifier, sur un sol faisant partie de l'Empire, un bourg longtemps peu important, et devenu plus tard le chef-lieu du canton. L'empereur Frédéric II déclara dès l'an 1218 ce bourg ville libre impériale. La population s'en accrut rapidement. Rodolphe de Habsbourg l'assiégea vainement, et en 1291 cette ville réussit à mettre à la raison la noblesse qu'elle renfermait dans ses propres murs. Sa puissance augmenta encore après la victoire remportée, le 21 juin 1339, dans les plaines de Laupen, par Rodolphe d'Erlach, contre l'armée des autres villes coalisées. En 1353 Berne entra dans la confédération suisse. Détruite pour la plus grande partie en 1405 par un incendie, elle fut reconstruite sur un plan plus régulier, et prit plus tard une glorieuse part aux longues luttes soutenues par la confédération contre l'Autriche, le Milanais, la Bourgogne et l'Espagne. Au commencement du quinzième siècle, les dépendances de Berne, après qu'elle se fut emparée du Bas-Argovie et qu'elle eut participé à la conquête du pays de Bade, s'étendaient depuis le Valais jusqu'au Jura. En 1536 Berne enleva aux ducs de Savoie tout le pays de Vaud, qu'elle fit administrer, comme ses autres conquêtes, par des baillis.

Au milieu des luttes et des guerres continuelles que pendant les premiers siècles de son existence Berne eut à soutenir, d'abord pour la défense de son indépendance, puis par esprit de conquête, il se développa dans la *Venise des Alpes* (comme les historiens l'appellent souvent) cet esprit orgueilleusement belliqueux qui faisait autrefois dire à l'habitant de Berne que le bon Dieu lui-même s'était fait bourgeois de cette ville. L'oligarchie bernoise ne put résister aux ébranlements de la révolution française. Le pays de Vaud et Argovie se soulevèrent; et quelques jours après une bataille malheureuse, livrée le 2 mars 1798 aux troupes de la république française, les vainqueurs firent leur entrée dans la capitale. Le territoire de l'État de Berne fut alors divisé, pendant toute la durée de la république Helvétique, en quatre parties distinctes, le pays de Vaud, Argovie, Oberland et Berne, dont les deux dernières ne tardèrent pas à être de nouveau réunies, tandis que les deux premières

demeurèrent des cantons indépendants tant que dura la médiation. Les événements de 1813 et l'invasion de la Suisse par les Autrichiens éveillèrent les espérances de l'oligarchie, qui pensait rétablir son pouvoir sur les parties de territoire distraites du canton. Mais Argovie et le pays de Vaud réclamèrent, et le congrès de Vienne reconnut l'indépendance de ces deux cantons, en accordant à Berne, comme indemnité, une grande partie de l'ancien évêché de Bâle. L'ancienne constitution fut à peu près rétablie; mais après la révolution de Juillet une nouvelle constitution fut promulguée, et on dut encore la modifier en 1846.

La ville de *Berne*, chef-lieu du canton, siége à son tour des autorités supérieures de la confédération Helvétique, a 29,016 habitants. L'architecture de ses maisons est d'un style original et pittoresque. Le nouveau palais destiné aux séances de la diète fédérale est construit sur le modèle du palais Strozzi de Florence. On cite encore parmi ses monuments : la cathédrale, édifice gothique; la bibliothèque de la ville, à laquelle est adjoint un musée, de magnifiques hôpitaux, et l'arsenal, riche en armures et en armes du moyen âge.

Berne professe une sorte de culte pour les ours, à qui elle doit son nom, et qui figurent dans ses armes; ces animaux sont reproduits fréquemment dans les édifices publics; et à l'une des portes de la ville, dans de belles fosses, six ours sont entretenus aux frais de la ville. D'après la chronique du pays : « le duc de Zæhringen, qui ceignit de murs, au douzième siècle, le petit bourg de Berne et lui donna des lois, ne sachant quel nom donner à la cité naissante, résolut de l'appeler du nom de l'animal qui succomberait le premier sous ses coups dans une chasse faite aux environs. Un ours eut ce funeste honneur. » Berne vient en effet du nom allemand de l'ours (Bær).

BERNICLES, sorte de torture, de *gehenne* en usage chez les Sarrasins, et que le sire de Joinville décrit ainsi : « Les *bernicles* sont deux grands tisons de bois, qui sont entretenants en chief. Et quand ils veulent y mettre aucun, ils le couchent sur le cousté entre ces deux tisons, et lui font passer les jambes à travers de grosses chevilles, puis couchent la pièce de bois qui est là-dessus, et font asseoir un homme dessus les tisons, dont il advient qu'il ne demeure à celui qui est là couché point demi pied d'ossements qu'il ne soit tout dérompu et escaché. Et, pour pis lui faire, au bout de trois jours, ils lui remettent les jambes, qui sont grosses et enflées dedans celles *bernicles*, et les brisent derechief. » Fleury dit que « le sultan menaça saint Louis de le mettre aux *bernicles*, et il se contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace qu'il était leur prisonnier, et qu'ils pouvaient faire de lui ce qu'ils voudraient. »

BERNIER (François), surnommé *le Mogol*, voyageur célèbre, né à Angers vers 1625, étudia d'abord la médecine à Montpellier. En 1654, le goût des voyages le conduisit en Syrie. Il visita l'Égypte, où il eut la peste; puis passa dans l'Inde, où il résida douze années, dont huit en qualité de médecin de l'empereur Aureng-Zeyb. Aimé de ce prince, estimé de ses ministres, il put, grâce à leur protection, parcourir des contrées jusqu'alors inaccessibles aux Européens. De retour en France, il publia ses observations et les renseignements qu'il avait recueillis. Sa relation est écrite avec une élégante simplicité, une exactitude exempte de sécheresse, une érudition qui n'exclut pas l'intérêt. Il avait vu de grandes choses, et sut les raconter sans rester au-dessous de son sujet. Bernier réunissait les charmes de la figure et les grâces de l'extérieur à la finesse de l'esprit, à la solidité du jugement. Aussi Saint-Évremond le nommait-il *le joli philosophe*. C'est lui qui composa avec Boileau ce fameux *Arrêt burlesque* qui sauva les doctrines et le nom d'Aristote de la proscription dont les menaçait le parlement de Paris. Il visita l'Angleterre en 1685, et voulut y attirer La Fontaine. Ninon de Lenclos, Mme de La Sablière, Chapelle, Saint-Évremond, furent ses amis intimes. Il mourut en 1688.

BERNIN (Giovanni-Lorenzo Bernini que les Français nomment *le cavalier*) naquit à Naples en 1598. Son père, originaire de Toscane, et assez bon sculpteur, fut appelé à Rome par Paul V. Le jeune Bernin montra de bonne heure des dispositions pour les arts du dessin, et le pape chargea le cardinal Maffei-Barberini de diriger ses études : le Bernin devint en effet bon peintre, bon sculpteur et grand architecte. Le cardinal Maffei, étant parvenu au souverain pontificat, fit appeler notre artiste, et lui commanda

le *baldaquin de Saint-Pierre*. Le Bernin s'acquitta de cette entreprise avec un rare bonheur. Il fut ensuite chargé de décorer de niches et de statues les quatre piliers qui soutiennent le dôme de Saint-Pierre; il pratiqua en même temps des escaliers dans l'intérieur de ces piliers pour monter dans les tribunes. Quoique les constructeurs de ces masses eussent ménagé des vides dans l'intérieur, Bernin n'en fut pas moins accusé par ses ennemis d'être la cause des lézardes qui s'étaient manifestées en plusieurs endroits de la coupole. Le Bernin répondit à ses envieux par le palais Barberini, où l'on admire, entre autres beautés, un magnifique escalier en vis dont le plan est elliptique. Urbain VIII le chargea ensuite de la construction de deux campaniles qui devaient orner le portail de Saint-Pierre. Le succès de cette construction ne répondit pas au talent de l'architecte. Aussi Innocent X se promit de ne pas l'occuper. Comme il voulait décorer la place Navone d'une fontaine surmontée d'un obélisque il invita tous les artistes, à l'exception de Bernin, à présenter des projets; un neveu du pape engagea Bernin à composer secrètement son modèle, et il le plaça dans une salle que le pape devait traverser en sortant de table. Le pontife fut si enchanté de ce projet qu'il s'écria : « Il faudra donc à toute force employer Bernini; » et il le chargea de l'exécution de la fontaine. Le chef-d'œuvre du Bernin est la magnifique colonnade dont il décora la place qui précède l'entrée de Saint-Pierre de Rome. Elle lui fut commandée par le pape Alexandre VIII. La chaire de Saint-Pierre, ouvrage colossal en bronze, est aussi l'œuvre de Bernin. Il serait trop long d'énumérer et surtout de décrire les statues, les tableaux, les palais, les églises, les mausolées, etc., que l'on doit au génie de cet artiste.

Vers 1664, Louis XIV et ses ministres résolurent de terminer le Louvre. « Dans ce temps-là, il y avait à Paris, dit Perrault, un certain abbé Benedetti, qui avait fait connaissance avec M. Colbert. Cet abbé, ami du cavalier Bernin, prôna tellement son mérite et le mit si fort au-dessus de tous les architectes d'Italie, que M. Colbert prit la résolution de le faire venir en France. Le roi lui-même lui écrivit à ce sujet. » Les honneurs insignes qui furent rendus au Bernin pendant son voyage, l'accueil qui lui fut fait à son arrivée à la cour, passent toute croyance, aussi bien que les largesses du roi. Il fit d'abord le buste de Louis XIV; puis il s'occupa des plans du Louvre. Ses plans furent agréés, et la première pierre de la façade projetée fut posée solennellement par le roi, le 17 octobre 1665. Le trait le plus caractéristique de ce dessin est une série de colonnes gigantesques, faisant saillie des deux tiers seulement sur le corps de l'édifice. Moins d'un mois après, le Bernin était déjà rebuté de mille tracasseries de détail, et de plus fort effrayé des premiers froids. Il demanda donc et obtint facilement la permission de retourner en Italie, laissant à un de ses élèves la direction des travaux. Le roi lui envoya, la veille de son départ, un brevet de pension de 12,000 livres, et 3,000 louis d'or, qui lui furent remis par Charles Perrault. Le maître parti, Perrault adressa à Colbert un mémoire dans lequel il critiquait l'œuvre du Bernin, qui, malgré la volonté du roi, faisait subir à tout l'ancien Louvre des remaniements et additions équivalant à une reconstruction complète. Cette considération eut une grande influence sur Louis XIV et sur Colbert. On abandonna le plan du Bernin, et on représenta au roi le projet de Levau et celui de Perrault. Louis XIV préféra ce dernier.

De retour à Rome, le Bernin y continua ses travaux. Son dernier ouvrage de sculpture fut un Christ, demi-figure, offert par lui à Christine, reine de Suède, qui ne voulut pas l'accepter, par la raison qu'elle se croyait incapable de reconnaître dignement un tel présent. Bernin le lui légua par son testament. Il était occupé à la restauration de la Chancellerie, lorsqu'une attaque d'apoplexie l'enleva le 28 novembre 1680.

BERNIS (François-Joachim de Pierres de), naquit à Saint-Marcel (Ardèche), le 22 mai 1715, d'une famille noble et pauvre. Nommé chanoine-comte de Brioude, il suivit les inspirations de son ambition naissante, et vint à Paris, où, aimable convive, causeur amusant, il fut recherché par la meilleure compagnie. Les hommes d'esprit applaudirent à ses premiers essais poétiques. Ses ouvrages littéraires lui ouvrirent les portes de l'Académie française le 29 décembre 1744. Admis dans les cercles de la haute

finance, il fixa l'attention de M[lle] Poisson, qui fut plus tard marquise de Pompadour. L'abbé de Bernis n'était encore que simple clerc tonsuré. La princesse de Rohan se chargea de sa fortune; elle n'éprouvait d'obstacle que de la part de son protégé, qui, nommé chanoine-comte de Lyon, paraissait satisfait de son sort. M[me] de Rohan fit recommander Bernis à M[me] de Pompadour, et l'abbé fut nommé à l'ambassade de Venise le 2 novembre 1751. M[me] de Pompadour l'avait fait loger aux Tuileries : il ne partit pour son ambassade qu'en octobre de l'année suivante. Il y resta jusqu'à la fin d'avril 1755. De retour en France, l'abbé, devenu prêtre, obtint successivement plusieurs gros bénéfices. L'ambassade d'Espagne lui fut donnée en septembre 1755; mais il était devenu trop nécessaire à M[me] de Pompadour : il ne partit point. Le 27 juin 1756 Bernis fut nommé conseiller d'État, et en septembre ambassadeur extraordinaire à Vienne. Il ne quitta point Versailles. Après avoir fait brutalement renvoyer du conseil MM. de Machau et d'Argenson, M[me] de Pompadour réussit à y faire entrer, le lendemain même, Bernis, en qualité de ministre d'État, et quatre mois plus tard il prenait le portefeuille des affaires étrangères, qu'on enlevait à M. Rouillé. La guerre de Sept ans avait éclaté. Les revers se succédaient. Bernis était disposé à traiter de la paix avec le roi de Prusse, qui l'avait maltraité autrefois dans un vers où il disait :

Évitez de Bernis la stérile abondance.

Mais M[me] de Pompadour persista dans sa haine contre Frédéric II. Bernis, nommé cordon bleu le 2 février 1758, reçut encore le chapeau de cardinal le 2 octobre suivant; mais il fut brusquement renvoyé du ministère en novembre de la même année, et exilé immédiatement à Vic-sur-Aisne. Il y resta jusqu'en octobre 1760. Élevé au cardinalat avant d'avoir occupé un siége épiscopal, il ne fut promu à l'archevêché d'Albi qu'en juillet 1764. Il partit pour le conclave en 1769, chargé d'appuyer l'élection de Ganganelli, qui fut en effet élu et prit le nom de Clément XIV. Bernis jouit d'un grand crédit sous ce pontificat, et fut nommé évêque d'Albano. Déterminé à s'établir à Rome, il n'en conserva pas moins l'archevêché d'Albi; il tenait encore à la France par sa qualité d'ambassadeur près le saint-siége. Lors de la promulgation de la constitution civile du clergé, en 1791, il protesta et déclara schismatiques ceux qui prêteraient serment à la nouvelle constitution. Il mourut à Rome en 1794.

BÉROALDE DE VERVILLE, né à Paris en 1558, mort vers 1612, doit une certaine renommée à un bizarre recueil de dialogues, intitulé *le Moyen de parvenir* (1610), qu'on lui attribue, mais qui n'est peut-être pas de lui.

BÉROSE, savant prêtre babylonien, qui avait acquis la connaissance de la langue et de la science des Grecs, et qui semble avoir vécu vers l'an 260 avant J.-C., composa trois livres relatifs à l'histoire de la Babylonie et de la Chaldée, pour lesquels il utilisa surtout, dit-on, les antiques archives du temple de Babylone. Cet ouvrage était fort estimé par les historiens grecs et romains. Nous n'en possédons que quelques fragments.

BERQUEN, BERGHEN, BERGHEM, ou BERKEN (Louis de), lapidaire flamand qui découvrit, vers le milieu du quinzième siècle, l'art de tailler le diamant.

BERQUIN (Arnauld), né à Bordeaux vers 1749, consacra ses veilles et ses connaissances variées à l'éducation morale de l'enfance. Empruntant aux ouvrages protestants anglais et allemands destinés aux enfants ce qui lui paraissait le plus conforme au mouvement intellectuel de son pays, et faisant disparaître de ses emprunts la teinte religieuse, sévère en Angleterre, mystique en Allemagne, qui eût contrarié les goûts philosophiques de ses concitoyens, Berquin composa une série de petits livres ingénieux et ingénus, qui plurent infiniment. La modestie de sa vie répondait à la candeur agréable de ses ouvrages. Collaborateur de *la Feuille villageoise*, avec Ginguené et Grouvelle, rédacteur du *Moniteur* pendant quelque temps, il avait obtenu, en 1784, le prix d'utilité morale que l'Académie française décerna à juste titre à son *Ami des enfants*. Il fut en 1791 un des candidats proposés pour être le précepteur du prince royal, fils de Louis XVI. Il mourut quelques jours après à Paris, le 21 décembre 1791.

BERRUYER (Joseph-Isaac), né à Rouen, le 7 novembre 1681, professa longtemps avec distinction les humanités chez les jésuites, et se retira dans la maison professe de Paris, où il mourut, le 18 février 1758, après avoir fait beaucoup de bruit dans le monde par son

Histoire du peuple de Dieu. La seconde et la troisième partie de cet ouvrage furent condamnées par Benoît XIV et Clément XIII. La Sorbonne censura aussi les ouvrages du P. Berruyer. Les jésuites désavouèrent publiquement l'œuvre de leur confrère, et obtinrent de lui un acte de soumission, lu en Sorbonne en 1754. Malgré cette marque de déférence extérieure, Berruyer publia plusieurs brochures pour la justification de ses écrits.

BERRY ou BERRI, ancienne province de France qui répondait à la plus grande partie du pays des *Bituriges Cubi*, et avait pour limites l'Orléanais, la Marche, la Touraine et le Nivernais. Divisée en haut et en bas Berry, Bourges était sa capitale. Les Bituriges tenaient le premier rang parmi les peuples de la Gaule celtique. César étant parvenu à les réduire, le Berry demeura sous la domination romaine jusque vers l'an 475, époque où cette province fut envahie par Euric, roi des Visigoths. En 507, après la bataille de Vouillé, Clovis s'en empara et la réunit à l'empire des Francs. Elle fut alors gouvernée par des chefs militaires, qui prirent le titre de comtes de Bourges, et qui, s'étant rendus indépendants, l'érigèrent, sous Charles le Chauve, en comté héréditaire. En 1094, l'un de ces comtes, Eudes Arpin ou Herpin, se disposant à partir pour la Terre sainte, vendit à Philippe Ier, roi de France, son comté de Berry pour 60,000 sous d'or, et prit la croix. Depuis ce moment, le Berry ne fut détaché de la couronne que pour servir d'apanage aux princes ou princesses du sang. Érigé en duché-pairie par le roi Jean le Bon (1360), à charge de réversion à la couronne en cas d'extinction d'héritiers mâles, il fut d'abord possédé par son troisième fils, Jean de France, et successivement ensuite par Jean, second fils de Charles VII; par Charles, frère puîné de Jean, et depuis Charles VII, roi de France; par Charles, frère de Louis XI; par Jeanne de France, qui épousa Louis d'Orléans, depuis Louis XII; par Marguerite de Navarre, sœur de François Ier; par Marguerite, duchesse de Savoie, sœur de Henri II; par le duc d'Anjou, qui le réunit à la couronne après son avénement au trône sous le nom de Henri III, en 1574; et, enfin par la reine Louise, veuve de Henri III, à qui Henri IV l'accorda en usufruit. Après la mort de cette princesse, le Berry fut définitivement uni à la couronne, et à partir de ce moment le titre de duc de Berry a été purement nominal.

BERRY (CHARLES, duc DE), troisième fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Christine de Bavière, petit-fils de Louis XIV, naquit le 31 août 1686. Prince d'un caractère faible, il serait à peine connu s'il n'avait été l'époux de la fille du duc d'Orléans. Il mourut à Marly le 4 mai 1714.

Sa femme, *Marie-Louise-Élisabeth* D'ORLÉANS, fille du régent, née en 1695, morte à la Muette le 20 juillet 1719, se fit connaître principalement par ses excès et son ambition. Elle épousa le duc de Berry en 1710. Après sa mort elle se maria avec Rion, neveu de Lauzun, mais ce mariage ne fut jamais hautement reconnu.

BERRY (CHARLES-FERDINAND, duc DE), second fils du comte d'Artois (depuis Charles X) et de Marie-Thérèse de Savoie, naquit à Versailles le 24 janvier 1778, et fut élevé avec le duc d'Angoulême, son frère aîné, par le duc de Sérent. En 1789 il suivit son père dans l'émigration, et servit avec lui à l'armée de Condé jusqu'en 1798. Plus tard, il accompagna le chef de sa maison en Russie; puis en 1801 il vint s'établir en Angleterre, vivant alternativement à Londres et à Édimbourg. Il y épousa même une jeune Anglaise de famille plébéienne; deux filles sont issues de ce mariage, que la politique de Louis XVIII fit ensuite annuler, comme ayant été contracté sans son consentement : l'une a depuis épousé le marquis de Charette, et l'autre le prince de Faucigny. Lorsque nos désastres de 1813 et de 1814 eurent rouvert les portes de la France à la famille de Bourbon, le duc de Berry, qui était allé s'établir à Jersey, débarqua le 13 avril à Cherbourg, d'où il se dirigea sur Bayeux, Caen, Rouen, etc., gagnant partout sur son passage, par l'affabilité de son langage, les populations et les gardes nationales à la cause royale, et triomphant des préjugés des soldats eux-mêmes par ses manières franches, brusques et toutes militaires. Arrivé le 21 avril à Paris, il fut nommé, le 15 mai suivant, colonel général des dragons, et reçut un apanage de 1,500,000 francs. Au mois d'août il alla parcourir les départements du Nord et inspecter les places fortes de la Lorraine, de la Franche-Comté et de

l'Alsace. Lorsque Bonaparte débarqua au golfe Jouan, Louis XVIII confia au duc de Berry le commandement supérieur de toutes les troupes réunies autour de Paris; mais le merveilleux succès de l'entreprise de Napoléon força le duc ainsi que le reste de sa famille à quitter Paris dans la nuit du 19 au 20 mars 1815; il suivit Louis XVIII à Gand et resta à Alost jusqu'au désastre de Waterloo. Le 8 juillet il fit sa rentrée à Paris, à la suite du roi, son oncle, et fut nommé, au mois d'août 1815, président du collége électoral du département du Nord. Marié, le 17 juin 1816, à *Caroline-Ferdinande-Louise*, petite-fille du vieux roi de Naples, le duc de Berry semblait ne plus vouloir vivre que de la vie de famille. Une princesse était déjà née de ce mariage, lorsque le 13 février 1820, au moment où il reconduisait la duchesse à sa voiture, au sortir de l'Opéra, il fut assassiné par un ouvrier sellier, nommé Louvel. Transporté aussitôt dans un salon dépendant des bureaux de l'administration du théâtre, il mourut à six heures du matin. Sept mois après la duchesse de Berry accoucha du duc de Bordeaux.

Mme la duchesse de Berry, née à Palerme le 5 novembre 1798, est fille de François Ier, roi de Naples, et de Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche. Elle mit au monde le 21 septembre 1819, une fille, qui fut nommée Louise-Marie-Thérèse, *Mademoiselle*. Six mois après, la duchesse de Berry perdait son époux. Au mois de mai 1820, Gravier et Bouton déposaient un pétard auprès du pavillon Marsan, où logeait la princesse. Tous deux, sur la déclaration d'un jury, furent condamnés à mort. La duchesse de Berry demanda leur grâce, et Louis XVIII commua la peine. Dans la nuit du 28 au 29 septembre, elle accoucha d'un fils, qui fut nommé Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux. La naissance de ce prince commença à donner à sa mère quelque importance politique; et lorsque, après ses relevailles, elle reçut le corps diplomatique, elle eut à le remercier d'avoir donné à son fils le nom d'*enfant de l'Europe*. Après avoir consacré à la retraite le temps de son deuil, elle recommença à chercher les amusements de son âge. Elle suivait les spectacles avec assiduité, et devint la protectrice du *Gymnase dramatique*, qui prit le nom de *théâtre de Madame*. Ses fréquents voyages à Dieppe, où elle fonda et protégea plusieurs établissements, ses visites aux eaux du Mont-Dore, son excursion en Béarn, contribuèrent à la rendre populaire; car partout elle se montrait aimable et bienfaisante. Rien n'était mieux entendu que les fêtes données par elle au pavillon Marsan ou à son château de Rosny.

Elle venait d'avoir la satisfaction de faire les honneurs de Paris à son père, le roi de Naples, lorsque les ordonnances de M. de Polignac amenèrent la chute de la branche aînée. Durant les journées de juillet, la duchesse de Berry était à Saint-Cloud. On prétend qu'elle crut devoir faire à Charles X des représentations qui ne furent point écoutées. Elle suivit le vieux roi à Cherbourg, puis à Holy-Rood. Malgré son abdication, Charles X n'avait pas voulu consentir à accorder à la duchesse de Berry le titre de régente, de peur de perdre la direction de l'éducation du duc de Bordeaux. Cependant cette princesse avait pris la résolution personnelle de rentrer en France. Elle quitta l'Angleterre le 17 juin 1831, traversa la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et la Lombardie jusqu'à Gênes, puis alla se fixer à Sestri, sous le nom de comtesse de *Sagana*, mais sans prendre aucune précaution pour dissimuler sa présence et ses projets. Le gouvernement français réclama, et le roi de Sardaigne, Charles-Albert, par une lettre diplomatique, la fit inviter poliment à quitter ses États. Du Piémont, la princesse se rendit à Modène. A Rome, la duchesse se vit obsédée par des personnes qui la pressaient de faire une descente en France; elle suivit l'impulsion de son naturel aventureux. Partie le 21 avril 1832, sur le bateau à vapeur le *Carlo-Alberto*, elle débarqua furtivement, dans la soirée du 29, sur une des côtes de la rade de Marseille, et passa la nuit à l'abri d'un rocher, enveloppée dans un manteau, sous la garde de MM. de Ménars et de Bourmont. Elle avait compté sur un mouvement royaliste à Marseille; mais tout se borna à une émeute promptement réprimée par la force armée. Elle se décida à traverser la France dans toute sa largeur, pour gagner les provinces de l'ouest. D'un château voisin de Saint-Jean-d'Angély, elle écrit aux légitimistes de Paris, et lance dans la Vendée une proclamation, datée du 15 mai, qui ne produisit aucun effet. D'ailleurs, tout matériel manquait. Depuis le 15 la duchesse

était entrée dans la Vendée, déguisée en paysanne; elle avait fait le sacrifice de sa longue chevelure. Au mémoire dans lequel les chefs de la Vendée déduisaient tous les motifs de ne pas prendre les armes, elle répondit par un ordre absolu de les prendre le 24. Les légitimistes de Paris voyaient la chose du même œil que les Vendéens. M. Berryer alla trouver la duchesse pour la détourner de son projet. M. de Bourmont prit sur lui d'envoyer un contre-ordre pour retarder la prise d'armes. La duchesse persista, et dans la nuit du 3 au 4 juin commença l'insurrection. Le 6 juin les funérailles du général Lamarque amenaient une émeute à Paris. Le même jour les Vendéens se faisaient tuer au combat du Chêne, près de la Vieille-Vigne; et la duchesse de Berry, au milieu des balles, pansait de sa main les blessés sur le champ de bataille. Elle manqua d'être prise. Ce ne fut qu'en troquant son cheval contre celui de M. de Charette qu'elle put échapper à la poursuite. Pendant plus de trois semaines, des colonnes mobiles, aux ordres du général Dermoncourt, parcoururent le pays dans toutes les directions, vingt fois sur le point de la prendre et n'y parvenant jamais. Elle résolut, de l'avis des chefs vendéens, de se rendre à Nantes, où depuis longtemps un asile lui était préparé. Ce fut vêtue en paysanne, et suivie de M. de Ménars et de Mlle de Kersabiec, qu'elle atteignit la demeure des demoiselles du Guigny; là, on lui avait disposé une chambre en mansarde, attenante à une étroite cachette pratiquée sous une portion de toit, et dont la seule communication avec la chambre était une plaque de cheminée. Pendant cinq mois, grâce à cette cachette, qui paraissait introuvable, la duchesse déjoua toutes les recherches de la police. Peut-être y eût-elle échappé tout à fait sans la trahison du juif renégat Deutz. Ce misérable, qui connaissait la retraite de la duchesse, promit à M. Thiers de la livrer pour un demi-million. Il arriva à Nantes, accompagné d'un agent de police, et obtint, non sans peine, une audience de la duchesse : une heure après, la maison où elle était cachée fut cernée. Peut-être la duchesse aurait-elle encore échappé aux recherches, si le feu allumé dans la cheminée dont la plaque donnait entrée à sa cachette n'eût forcé la princesse à se découvrir elle-même. Elle venait de passer plus de trente heures avec M. de Ménars, Mlle de Kersabiec et M. Guibourg, tapie dans ce recoin, exposée aux intempéries de l'air et à la pluie, en butte à la faim, à la soif, à l'insomnie, et en dernier lieu torréfiée par la chaleur de l'âtre! « Général, dit-elle à M. Dermoncourt en se rendant, je n'ai rien à me reprocher; j'ai rempli le devoir d'une mère pour reconquérir l'héritage de mon fils. » Elle fut transférée aussitôt au château de Nantes, et de là transportée à la citadelle de Blaye. Le parti royaliste s'épuisa en brochures, en protestations, en pétitions pour la princesse détenue; mais ce fut inutilement. MM. de Sèze, Hennequin et Chateaubriand demandèrent en vain l'autorisation de parvenir auprès d'elle.

Depuis son arrestation à Nantes, elle avait été séparée de Mlle de Kersabiec et de M. de Ménars, qui alors était captif et traduit devant la cour d'assises de Montbrison. A la fin de décembre 1832, madame d'Hautefort vint s'enfermer avec elle. Un peu plus tard, il fut permis à M. de Brissac de partager sa captivité. Le 3 janvier 1833 le colonel Chousserie, qui commandait à Blaye, eut pour successeur le général Bugeaud. Le 22 février elle signa la déclaration suivante : « Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même ainsi qu'à mes enfants de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie. » Chateaubriand, qui venait d'être acquitté avec éclat sur le fait de la publication d'une brochure intitulée : *De la captivité de la duchesse de Berry*, fut demandé par la princesse comme conseil. Le ministère lui refusa l'autorisation d'aller à Blaye, ainsi qu'à MM. de Kergorlay et Hennequin, dont elle réclamait également l'assistance. Le gouvernement agit à peu près de même à l'égard de M. Ravez et des amis qu'elle avait à Bordeaux. Le 10 mai elle accoucha d'une fille, et le docteur Deneux déclara que la duchesse était l'épouse légitime du comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme. Cette enfant, qui reçut les noms d'*Anne-Marie-Amélie*, mourut le 18 novembre à Livourne. Enfin, le 8 juin, Louis-Philippe ordonna la mise

en liberté de sa nièce. Ce jour-là, elle s'embarqua sur *l'Agathe*, accompagnée de M. de Ménars, qui était venu la retrouver, et fit voile vers Palerme.

Pendant que ces événements se passaient, le vieux roi Charles X et le dauphin gémissaient dans un coin de la Bohême. Lorsque le duc de Bordeaux approcha du jour de sa majorité, un ordre autrichien empêcha sa mère d'aller à Prague. Plus tard un rapprochement eut lieu. L'ex-duchesse put venir près du roi avec son nouveau mari, mais elle dut renoncer à toute influence politique. Le 10 novembre 1845 sa fille épousa Ferdinand-Charles, prince héréditaire de Lucques, qui devint duc de Parme et périt assassiné en 1854 : devenue régente de Parme pour son fils aîné, elle perdit son duché en 1859, se retira en Suisse, et mourut en 1864. Le duc de Bordeaux épousa, le 7 novembre 1846, Marie-Thérèse de Modène, plus âgée que lui de trois ans. Retirée au château de Brunsée ou au palais Vendramini à Venise, la duchesse de Berry a encore été éprouvée par la mort des infants d'Espagne, fils de don Carlos, et par la dépossession de sa famille à Naples. Le 1er avril 1864 elle perdit son second mari. Un an après elle dut vendre sa galerie de tableaux et d'objets d'art ou de curiosités. Son fils a aussi vendu ses équipages pour lui venir en aide.

BERRYER (Pierre-Nicolas), né à Sainte-Menehould en 1757, fut reçu avocat au parlement de Paris en 1780 et continua d'être avocat à la cour royale, jusqu'à sa mort, arrivée le 25 juin 1841. Aucun de ses confrères ne l'a surpassé dans la connaissance et la discussion des affaires commerciales. Sous le régime impérial, il plaida longtemps au conseil des prises, et se distingua en outre dans des causes civiles et criminelles. Il se chargea, en 1815, de la défense du maréchal Ney devant la Cour des Pairs, et fut dignement assisté par M. Dupin aîné. On lui doit plusieurs ouvrages de droit et des *Souvenirs* intéressants.

Son fils, *Pierre-Antoine* Berryer, né à Paris le 4 janvier 1790, fit ses études chez les oratoriens, à Juilly, où il eut pour condisciple Jérôme Bonaparte. Il quitta cette maison en 1806. L'éducation religieuse qu'il avait reçue le poussait à entrer dans un séminaire; sa famille parvint à l'en détourner et à lui faire adopter la carrière du barreau, où ses brillantes facultés ne tardèrent pas à se révéler. Il vit avec joie la Restauration, et en 1815 il s'engagea parmi les volontaires royaux. Néanmoins il fut adjoint à son père et à M. Dupin aîné dans la défense du maréchal Ney. Bientôt après, en 1816, il fut chargé tout seul de défendre le général Cambronne devant le conseil de guerre de la 1re division militaire, et parvint à le faire acquitter. Les doctrines soutenues par le jeune avocat parurent subversives au ministère public, et, appelé devant la cour royale, il reçut un avertissement. N'ayant pas réussi à sauver le général Debelle au conseil de guerre, il alla se jeter aux pieds du roi, et obtint sa grâce. Il plaida plus tard pour les généraux Canuel et Donadieu. Dès ce moment, M. Berryer s'était classé au barreau de Paris parmi les avocats auxquels s'ouvraient les plus brillantes perspectives. D'ailleurs les procès politiques ne lui faisaient point négliger les affaires civiles. Les discussions des banquiers Seguin et Ouvrard (1826), la succession du marquis de Vérac, l'affaire des marchés Ouvrard, puis les liquidations et les procès pour coupes de bois appartenant aux anciens émigrés, fournirent à M. Berryer autant d'occasions de mettre en relief son talent Le 21 avril 1826 il prêta l'appui de sa parole à l'abbé de Lamennais, et obtint l'acquittement de son client. Sous le ministère Villèle il participa à la création de la *Société des bonnes lettres* et de la *Société des bonnes études*. Plébéien de naissance et d'humeur indépendante, M. Berryer n'eut du reste aucune part aux faveurs du pouvoir. Les dernières élections de 1830 l'amenèrent à la Chambre des députés, où il prit hardiment parti pour les Bourbons. Après la chute de Charles X, M. Berryer resta résolûment au milieu des vainqueurs; il assista donc à la révision de la charte de 1814, y intervint plus d'une fois, et ne négligea aucune occasion de ménager pour l'avenir de larges issues à ses principes.

Le premier discours qui fonda sa puissance oratoire fut celui qu'il prononça dans la discussion de la pairie le 5 octobre 1831. Plus tard, il défendit M. de Chateaubriand contre les attaques de M. Viennet (16 novembre 1831). Lorsque la duchesse de Berry eut débarqué en

France, M. Berryer se rendit auprès d'elle, et le pouvoir le fit arrêter et mettre en jugement. Il fut acquitté par le jury après quatre mois de détention préventive. Il fut encore inculpé, avec Chateaubriand, de Brian et autres, pour avoir, dans une réunion publique, voté en l'honneur du noble vicomte une médaille avec l'exergue : *Votre fils est mon roi*. Mais comme il avait proposé l'exergue : *Le génie fidèle au malheur*, il fut renvoyé de la plainte. Il en profita pour faire acquitter Chateaubriand en cour d'assises; en même temps il défendait différents journaux royalistes. Dans les discussions qui suivirent l'arrestation de la duchesse, M. Berryer déploya toujours la même puissance de talent. Il combattit la loi contre les associations et plus tard les lois de septembre. A son retour du pèlerinage de Belgrave-Square, il eut à défendre son parti et dut recourir à une réélection pour effacer les paroles flétrissantes de l'adresse. Au milieu des préoccupations de la politique, qui lui avaient fait négliger une riche clientèle, M. Berryer se trouva un beau jour ruiné; c'était vers 1836. Sur l'annonce de la mise en vente de la terre d'Angerville, qui lui appartenait, une souscription s'ouvrit, et produisit 400,000 fr., moyennant quoi ce bien fut conservé à son propriétaire. Avant le voyage de Belgrave-Square, M. Berryer était déjà allé en Allemagne déposer ses hommages aux pieds de la famille déchue. M. Berryer appuya dès 1836 la proposition Gouin pour le remboursement des rentes; il attaqua le projet de loi de disjonction en 1837, repoussa l'année suivante la proposition relative à l'abolition de l'esclavage, et en 1839 il fut un des plus énergiques promoteurs de la coalition formée pour renverser le ministère Molé. Le prince Louis-Napoléon, arrêté à Boulogne, se souvint du défenseur du maréchal Ney, et M. Berryer devint un de ses conseils devant la Cour des pairs. Après la révolution de Février, le département des Bouches-du-Rhône choisit M. Berryer pour un de ses représentants à l'Assemblée constituante. Il fit partie du comité des finances. Un des chefs de la réunion de la rue de Poitiers, il fut réélu à l'Assemblée législative. La réaction dans laquelle tomba la majorité de cette assemblée donna une certaine importance à M. Berryer; il fit partie de cette réunion de dix-sept représentants qui prépara le projet de loi du 31 mai 1850 limitant le suffrage universel. Il finit par être proclamé le principal mandataire du comte de Chambord dans la circulaire Barthélemy, datée de Wiesbaden, où M. Berryer avait recommencé le pèlerinage de Belgrave-Square. L'année suivante, alors que les projets de fusion étaient à l'ordre du jour, l'exposition internationale de Londres lui fournit l'occasion de rendre visite aux membres de la famille d'Orléans, à Claremont. Toujours membre des commissions qui siégeaient pendant les prorogations de l'assemblée, M. Berryer s'associa au blâme infligé au ministère qui avait destitué le général Changarnier. Reprochant au cabinet d'avoir tenté de scinder la majorité, il dit que la république n'était pour lui qu'un gouvernement de transition. Champion avoué du représentant de la légitimité, M. Berryer, en repoussant la proposition Creton relative à l'abolition des lois de proscription contre les Bourbons, déclara que M. de Chambord ne pouvait rentrer en France qu'avec le titre qui lui appartenait, c'est-à-dire comme *le premier des Français*. La révision de la constitution le compta parmi ses partisans sous certaines réserves. Le 2 décembre 1851, il se joignit à ses collègues de l'Assemblée législative réunis à la mairie du 10ᵉ arrondissement (rue de Grenelle-Saint-Germain). Le coup d'État le rendit au barreau. Il fit sa réapparition en plaidant avec Mᵉ Paillet la compétence du tribunal civil dans l'affaire des biens de la maison d'Orléans contre le déclinatoire introduit par le préfet de la Seine. Élu bâtonnier par ses confrères du conseil de l'ordre en 1852, il a encore plaidé plusieurs affaires importantes.

Nommé membre de l'Académie française à la place de M. de Saint-Priest, en 1852, il fut reçu par M. de Salvandy le 22 février 1855. Le même jour M. Berryer écrivit à M. Mocquart pour être dispensé de faire la visite officielle au chef de l'État.

Aux élections générales des députés au Corps législatif en 1863, M. Berryer fut élu dans la 4ᵉ circonscription des Bouches-du-Rhône. Il a pris part surtout aux discussions de finances et de politique étrangère. Au mois de mai 1864 il souleva un violent orage en disant que les révolutions de 1830 et 1848, si douloureuses qu'elles aient été, n'avaient

pas tant coûté à la France que la volonté d'un seul homme, qui avait produit la coalition étrangère et l'occupation de Paris.

BERTHE, reine des Français, épouse de Pepin le Bref et mère de Charlemagne, mourut le 12 juillet 783, et fut inhumée à Saint-Denis. Les historiens disent que le grand empereur avait pour sa mère une tendresse respectueuse, et qu'il écoutait ses avis avec une certaine déférence. D'ailleurs, on ne sait pas exactement à quelle nation, à quelle famille elle appartenait. D'après nos vieux trouvères elle était douée d'une grande beauté, et le surnom qu'ils lui donnent de Berthe *aux Grands Pieds* ne lui fait aucun tort à leurs yeux. Elle était fille du roi Flore, de Hongrie, et de la reine Blanchefleur. Mais sous leurs chants l'histoire est devenue un roman.

BERTHIER (ALEXANDRE), prince DE WAGRAM, naquit à Versailles le 10 novembre 1753. Son père, ingénieur-géographe, lui apprit le dessin des cartes, et Louis XVI le fit travailler à une *carte des chasses* qui s'exécutait dans son cabinet. Berthier passa du *cabinet topographique du roi* au service actif dans le régiment des dragons de Lorraine, dont le prince de Lambesc était colonel. Lors de la guerre d'Amérique, Berthier fut appelé à l'état-major du comte de Rochambeau, et s'embarqua avec l'armée. Il se distingua au combat naval de la Chesapeak, et à la reconnaissance de New-York. Il passa ensuite à l'état-major du général Viomesnil. La paix de 1783 le ramena en France.

La révolution le trouva colonel, chef d'état-major sous Besenval. Il fut nommé ensuite commandant de la garde nationale de Versailles, et favorisa en cette qualité la fuite des tantes de Louis XVI. Au commencement de la Terreur, Berthier fut appelé aux armées, comme chef d'état-major d'abord de La Fayette, puis de Luckner. Il y passa les cinq années les plus orageuses de la révolution, et s'y battit bien. Bonaparte trouva Berthier à l'armée d'Italie en 1796. Il le prit pour son chef d'état-major, et depuis il ne l'a pas quitté. De ce moment, la vie de Berthier se confond avec celle de Napoléon; tous ses services s'y rattachent. Berthier fit seize campagnes, cependant il ne commanda en chef qu'un corps d'armée dans les quelques semaines qui précédèrent le second passage des Alpes. Il remplaça un moment Bonaparte au commandement de l'armée d'Italie, acheva la conquête de Rome, organisa la république de Milan, attacha son nom à la capitulation d'Ulm, au traité de Munich, à la convention de Kœnigsberg, et se trouvait encore auprès de l'empereur pendant la campagne de 1814. Successivement ministre de la guerre après le 18 brumaire, maréchal de l'empire, grand veneur, vice-connétable, chef de la première cohorte de la Légion d'honneur, prince de Wagram, de Neuchâtel, de Valençay, il reçut pour épouse des mains de Napoléon la princesse Élisabeth-Marie, nièce du roi de Bavière. L'histoire pourra néanmoins lui reprocher l'empressement avec lequel il vint offrir ses serments à la Restauration en 1814. Lorsque l'année suivante Napoléon s'élança du golfe Jouan sur Paris, Berthier se retira à Bamberg, au château du prince de Bavière, son beau-père, avec son épouse et ses trois enfants. C'est là que, le 1er juin 1815, il mourut, en tombant d'une fenêtre.

Son fils aîné, *Napoléon-Louis-Joseph-Alexandre-Charles* BERTHIER, prince DE WAGRAM, né à Paris le 11 septembre 1810, hérita de la pairie de son père, et prit séance en 1836. Lors du procès du prince Louis-Napoléon, en 1840, il se récusa. La révolution de Février 1848 l'éloigna des affaires publiques, et il s'occupait d'agriculture lorsqu'il fut appelé au nouveau Sénat, à sa formation, en 1852.

BERTHIER DE SAUVIGNY (LOUIS-BÉNIGNE-FRANÇOIS), conseiller d'État et intendant de Paris à l'époque où éclata notre première révolution, était le gendre de Foulon. Appelé par Louis XVI à faire partie du ministère qui remplaça celui dont Necker était le chef, Berthier, par ses manières dures et hautaines, par son caractère odieusement inhumain, ne tarda pas à partager la haine que le peuple avait vouée à son beau-père. À la suite de la journée du 14 juillet 1789, il prit la fuite; mais, arrêté à Compiègne par des gardes nationaux et ramené à Paris, il y périt égorgé par les mêmes hommes qui venaient de pendre Foulon.

BERTHOLLET (CLAUDE-LOUIS), naquit à Talloire, près d'Annecy, en Savoie, le 9 décembre 1748. Ses études, commencées à Chambéry, se continuèrent au collége des Provinces de Turin. Il s'attacha d'abord à la médecine, et dès qu'il eut

pris ses degrés il accourut à Paris. Tronchin lui montra de l'amitié, et engagea le duc d'Orléans à le prendre pour l'un de ses médecins. En 1785 Berthollet se fit connaître parmi les chimistes en découvrant que l'alcali volatil est un composé d'un quart à peu près d'azote et de trois quarts d'hydrogène, et surtout que le caractère des substances animales est d'avoir l'azote pour l'un des principes essentiels de leur composition. Berthollet avait été élu à l'Académie des Sciences en 1781. Ayant obtenu la place de commissaire du gouvernement pour les teintures, il réussit à appliquer le chlore au blanchiment des toiles, et il ne voulut tirer aucun profit de cette découverte. En étudiant le chlore, Berthollet découvrit l'acide chlorique, dont les sels mêlés à un corps combustible détonent bien plus fortement que le nitre; bien plus aisément aussi, car il suffit de les frapper. On proposa d'en substituer au nitre dans la composition de la poudre. Cette poudre serait terrible, mais elle est trop dangereuse. Il existe cependant une composition encore plus effrayante, que Berthollet observa le premier : c'est l'argent fulminant, qui s'offrit à lui pendant ses recherches sur l'alcali volatil, et qu'il fit connaître en 1788. En 1790 Berthollet réunit toutes ses recherches sur la teinture dans un ouvrage élémentaire en deux volumes. Pendant la Révolution on recourut à Berthollet lorsqu'il fallut demander à notre sol le salpêtre, la potasse, et jusqu'aux matières colorantes. Berthollet et Monge furent l'âme de ces recherches. Ces travaux lui donnèrent l'idée de sa grande théorie des affinités. En 1795 il fut appelé à professer la chimie à l'École normale.

Bonaparte avait connu Berthollet en 1796, à l'occasion d'une commission que lui avait donnée le Directoire en Italie. Pendant le séjour de quelques mois qu'il fit à Paris après le traité de Campo-Formio, il voulut employer ses loisirs à recevoir de lui des leçons de chimie. Il lui fit confidence de son projet d'expédition en Égypte, et lui demanda non-seulement de l'y accompagner, mais de choisir des hommes capables de le seconder. C'est auprès des lacs placés à l'entrée du désert, célèbres déjà dans l'antiquité par la production du natron ou carbonate de soude, que Berthollet trouva les moyens d'extraire la soude par la décomposition du sel marin. Ses recherches sur l'affinité produisirent, en 1803, la *Statique chimique*. La force avec laquelle le charbon retient l'hydrogène, les combinaisons sous lesquelles cet hydrogène en est chassé par la distillation, remplirent encore ses loisirs, et furent dans la suite d'un grand secours à ceux qui cherchèrent à perfectionner et rendre usuel l'art de l'éclairage par le gaz inflammable. En s'occupant du charbon et de ses propriétés antiseptiques, Berthollet imagina un jour qu'en charbonnant l'intérieur des barils on pourrait conserver l'eau plus longtemps dans les voyages de long cours. Il ne manquait de courage d'aucune sorte. Momentanément chargé, après le 9 thermidor, de la direction de l'agriculture, il affronta, pour conserver les parcs de Sceaux et de Versailles, tout ce qui subsistait dans la Convention de la fureur révolutionnaire, et celui de Sceaux n'a été détruit que pendant son absence. En Égypte, Monge et lui ne s'exposaient pas moins que les militaires de profession : ils se montraient partout. Devenu inséparable de Berthollet, Bonaparte le prit avec lui, et l'embarqua à l'improviste pour ce retour qui devait produire en France une si prompte et si grande révolution. Dans cette immense puissance où il fut bientôt porté, son chimiste d'Égypte était devenu pour lui une sorte de savant officiel; et si quelqu'un ne lui faisait pas sur un objet scientifique une réponse assez précise à son gré, il avait coutume de dire, et quelquefois avec humeur : *Je le demanderai à Berthollet*. Il s'était habitué à placer toutes les découvertes chimiques sur sa tête, et il a fallu plus d'une fois que Berthollet, qui ne voulait point se parer du bien d'autrui, lui répétât les noms des véritables auteurs. Nommé successivement administrateur des monnaies, sénateur, grand officier de la Légion d'Honneur, Berthollet conserva toujours et les mêmes manières et les mêmes amis. Il vivait retiré à la campagne, où il avait construit un laboratoire; il y formait des jeunes gens à la science et y recevait différents savants. Le monde doit à ces réunions les trois excellents volumes connus sous le titre de *Mémoires de la Société d'Arcueil*. Berthollet fut le promoteur et le président de cette société. La mort de son fils unique, qui s'était asphyxié à Marseille en 1811, à vingt-huit ans, jeta une grande tristesse sur les dernières années de Ber-

thollet, qui mourut le 6 novembre 1822.

BERTIN (Antoine), né le 10 octobre 1752, à l'île Bourbon, une année avant Parny, vint comme lui étudier à Paris, et obtint de brillants succès au collége du Plessis. Entré de bonne heure au service, il devint chevalier de l'ordre de Saint-Louis. En 1777 et 1778 il exerça les fonctions d'écuyer auprès du comte d'Artois, et reçut des bienfaits de ce prince et de la reine Marie-Antoinette. Aussi spirituel que brave et galant, Bertin manifesta dès l'âge de vingt ans un vif penchant pour la poésie. Une foule de jolis vers de sa composition étaient répandus dans la société. Il suivit d'abord l'école de Dorat, avec lequel il s'était lié; puis il se mit à imiter Parny et quitta Feuillancourt, leur retraite commune, pour un séjour plus solitaire, et ses joyeux amis pour les élégiaques de l'antiquité; il ne se contenta pas d'étudier avec soin Catulle, Tibulle et Properce, il les traduisit avec soin et en fit des extraits considérables avec l'intention de leur donner place dans ses élégies françaises. Bertin ne fit plus paraître de vers depuis son édition de 1785. Il quitta la France à la fin de 1789 pour aller à Saint-Domingue épouser une jeune créole qu'il avait connue à Paris. Le mariage eut lieu dans sa chambre, au commencement de juin 1791 : il était déjà malade et mourut dix-sept jours après.

BERTIN (Rose), la modiste de la reine Marie-Antoinette, était née en 1744, à Amiens, et avait reçu de ses parents une éducation assez soignée. Elle vint à Paris, où elle fut ouvrière de la modiste du *Trait-Galant*, dont la maison fournissait plusieurs princesses de la cour. Associée de cette maison, Rose Bertin travailla ensuite pour son compte, et dut aux princesses de Conti et de Lamballe et à la duchesse de Chartres l'avantage de fournir, en 1770, les parures de la dauphine. Celle-ci, devenue reine, admit dans sa familiarité Mlle Bertin, et la chargea de toutes les fournitures de modes pour la famille royale. Accueillie au château à toute heure, elle en éprouva une certaine vanité. Malgré sa vogue, comme elle était mal payée par les femmes des grands seigneurs et qu'elle excédait ses dépenses, Mlle Bertin vit sa fortune se déranger peu d'années avant la Révolution; mais les bienfaits de la reine ne lui firent pas défaut. Mlle Bertin ne se montra pas ingrate. En 1793, pendant la captivité de Marie-Antoinette, elle brûla des registres de commerce où figuraient des fournitures qui lui étaient encore dues par cette infortunée, et répondit aux agents du gouvernement révolutionnaire que la reine ne lui devait rien. Mlle Bertin mourut à Paris en septembre 1813. Les *Mémoires* publiés sous son nom en 1824 sont regardés comme apocryphes.

BERTON (Jean-Baptiste, baron), né le 15 juin 1769 à Francheval, près de Sedan, entra à l'école militaire de Brienne à l'âge de dix-sept ans. Il passa de cette école à celle d'artillerie, et fut ensuite nommé sous-lieutenant dans la légion des Ardennes. Promu au grade de capitaine dans les premières campagnes de la guerre de l'indépendance, il resta dans l'état-major de Bernadotte jusqu'en 1807. Le maréchal Victor promit à Berton, alors chef d'escadron, de le proposer pour le grade de colonel, en récompense de ses services à la bataille de Friedland. Il n'obtint néanmoins ce grade que dans la campagne d'Espagne, en 1808. Berton fut successivement chef d'état-major des généraux Valence et Sébastiani. Il se distingua aux batailles de Talavera, d'Almonacid et d'Occana. A la tête de 2,000 hommes, il s'empara de Malaga, défendu par 7,000 Espagnols. Il se fit également remarquer pendant la retraite, et le 30 mai 1813 il fut nommé général de brigade. Il assista encore à la bataille de Toulouse. Mis à la demi-solde en 1814, il reprit son rang dans l'armée l'année suivante, et combattit à Waterloo à la tête de deux régiments de dragons. Il suivit l'armée sur les bords de la Loire, et, après le licenciement, il se fixa à Paris; mais il y fut arrêté et détenu à la prison de l'Abbaye, dont il ne sortit qu'après cinq mois de captivité, et sans avoir été mis en jugement. Il fit paraître plusieurs ouvrages de stratégie, et adressa plusieurs pétitions à la Chambre des députés pour réclamer les promesses du roi. Le ministre de la guerre le fit rayer des contrôles de l'armée. Il publia un mémoire contre le directeur général de la police; puis il partit pour la Bretagne, et, après un court séjour à Brest et à Rennes, il se rendit à Saumur. Ce fut là qu'il vit les chefs de l'association connue sous le nom des *Chevaliers de la Liberté*, il accepta le commandement de cette société. Le 24 février 1822, Berton

se rendit, pendant la nuit, à Thouars, revêtu de son uniforme de général, la cocarde tricolore au chapeau, et à la tête de cinquante hommes armés. Le drapeau tricolore flottait dans leurs rangs. Il proclama un gouvernement provisoire, prit le titre de général commandant la garde nationale de l'Ouest, et bientôt, aux cris de *Vive la liberté! vive Napoléon II!* il se dirigea sur Saumur. Sa troupe se composait de vingt cavaliers et de cent vingt fantassins. Le maire de Saumur obtint que son entrée serait différée au lendemain. Berton repassa le pont, et garda sa position jusqu'à minuit. Informé que les autorités réunies avaient décidé de s'opposer de vive force à l'entrée de sa troupe, il donna l'ordre de la retraite. Son intention était de se replier sur Thouars; mais toutes les précautions avaient été prises pour s'opposer à son retour. Il renonça à son entreprise; sa troupe se dispersa, et lui-même, après avoir erré pendant quelque temps, se réfugia chez un ami à Laleu. Un sous-officier de carabiniers, qui avait su obtenir sa confiance, finit par l'arrêter en revenant d'une partie de chasse, le 22 juin. Le général fut conduit au château de Saumur. L'affaire fut renvoyée par la Cour de cassation devant la cour d'assises de Poitiers. Les débats commencèrent le 26 août : quarante accusés étaient présents. Berton déclina la compétence de la cour, et insista pour son renvoi devant la Cour des Pairs. Il avait choisi pour défenseur Me Mérilhou; mais il fallait l'autorisation du garde des sceaux, qui ne la donna pas. Le général désigna Me Mesnard, avocat à Rochefort; il fut également refusé, et la cour nomma d'office un avocat de Poitiers, Me Barbau, qui n'accepta point, et à qui elle substitua Me Drault. Celui-ci, réduit par les plus arbitraires prohibitions à ne pouvoir présenter qu'une défense incomplète, dut s'en abstenir et protester contre tant d'illégalités : il fut rayé du tableau. Les débats se prolongèrent pendant dix-sept jours. Cinq accusés furent condamnés à la peine de mort, les autres à un long emprisonnement. Le pourvoi fut rapidement jugé, et le rejet transmis à Poitiers par estafette dans la nuit du 4 au 5 octobre 1822. Sur les cinq condamnés à mort, trois étaient contumaces; le docteur Caffé, ancien chirurgien-major des armées, s'ouvrit l'artère crurale dès que le rejet du pourvoi lui eut été notifié. Berton monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud.

BERTRAND (Henri-Gratien, comte), naquit à Châteauroux le 28 mars 1773. Son père, maître des eaux et forêts, le destinait au génie civil. Le 10 août 1792 il se porta comme garde national au secours des Tuileries. Il s'engagea dans le génie militaire, et en 1795 et 1796 il servit comme sous-lieutenant dans l'armée des Pyrénées. En 1797, après avoir concouru à la formation de l'École polytechnique et y avoir parfois suppléé Monge, il fit partie d'une ambassade envoyée à Constantinople. Compris dans l'expédition d'Égypte, il y resta avec Kléber, et y obtint les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade. Napoléon le remarqua au camp de Boulogne, en 1804, et lui accorda son amitié. A la bataille d'Austerlitz Bertrand donna de nouvelles preuves de ses talents militaires et de son courage. Napoléon l'admit au nombre de ses aides de camp. Il le chargea d'attaquer la forteresse de Spandau, que Bertrand contraignit à capituler le 25 octobre 1806. Il se montra de la manière la plus éclatante à Friedland, le 14 juin 1807. Lors de la bataille d'Essling, à la fin de mai 1809, il rendit, par la rapide construction de ponts jetés sur le Danube, le service le plus essentiel de la campagne. Ce fut par l'active habileté du général Bertrand que l'armée française, enfermée dans l'île Lobau, parvint à traverser ce fleuve pour se porter sur le champ de bataille de Wagram. En 1812 il accompagna l'empereur en Russie, et en 1813 en Saxe. A la mort de Duroc, Bertrand fut nommé grand maréchal du palais. Les 2 et 20 mai 1813, le général Bertrand commandait à Lutzen et à Bautzen le 4e corps de la grande armée, et il y accrut sa réputation. Il échoua dans son attaque contre Bernadotte à Dennewitz et éprouva de grandes pertes au passage de l'Elbe, le 16 octobre; mais en s'emparant de Weissenfeld et du pont sur la Saale, il protégea efficacement la retraite de l'armée, et rendit des services non moins importants après Hanau, en occupant la position de Hocheim, dans la plaine qui s'étend entre Mayence et Francfort. De retour à Paris en janvier 1814, Bertrand fut nommé aide-major général de la garde nationale; mais dès le commencement de février il repartit pour la campagne de France. Après la capitulation de Paris, Bertrand n'hésita pas à suivre Napoléon. Moins d'un an après, le

comte Bertrand s'embarquait, le 26 février, en qualité de major général de cette armée de huit cents hommes, dont le drapeau et la cocarde suffirent à Napoléon pour reconquérir la France. Le 1er mars il contresignait au golfe Jouan les proclamations de l'empereur. Le 20 mars il entrait aux Tuileries avec Napoléon, et reprenait ses fonctions de grand maréchal. Enfin, arriva la journée de Waterloo. Parti pour l'armée à la suite de Napoléon, il revint avec l'empereur pour ne plus le quitter. Il le suivit à Paris, à la Malmaison, à Rochefort, sur *le Bellérophon* et à Sainte-Hélène. Le 7 mai 1816 le conseil de guerre de la première division militaire condamnait à mort le général Bertrand pour crime de *trahison*. A Sainte-Hélène, Bertrand écrivit sous la dictée de Napoléon le récit des opérations de cette campagne d'Égypte où ils s'étaient trouvés réunis pour la première fois. Il ne quitta ce roc inhospitalier, où la comtesse Bertrand l'avait suivi, que quand il eut recueilli le dernier soupir de l'empereur. L'admiration que ce dévouement avait inspirée à l'Europe entière amena Louis XVIII à annuler, en 1821, le jugement de 1816. Bertrand put rentrer en France et y être réintégré dans son grade. Il se retira dans le département de l'Indre, où il se livra à l'éducation de ses enfants et à la culture d'un domaine qu'il possédait près de Châteauroux.

Après la révolution de juillet 1830, le roi Louis-Philippe appela le général Bertrand au commandement de l'École polytechnique, qu'il garda peu de temps. Châteauroux l'envoya à la Chambre des députés. Il n'y siégeait plus quand, en 1840, l'Angleterre consentit, sur les instances de M. Thiers, à restituer à la France les cendres de Napoléon. Le général Bertrand fut désigné le premier pour monter sur la frégate *la Belle-Poule*, que commandait le prince de Joinville, et qui appareillait pour Sainte-Hélène. Il ne restait plus au général Bertrand qu'à donner le complément des *Mémoires* dont il était resté le dépositaire, et qu'il avait pieusement mis en ordre. C'est un devoir qu'il s'était promis de remplir au retour d'un voyage qu'il fit en Amérique en 1843. A peine revenu il mourut à Châteauroux, le 1er février 1844. La Chambre des députés décida qu'il reposerait, ainsi que le maréchal Duroc, auprès du tombeau de Napoléon, aux Invalides. Son *Histoire des campagnes d'Égypte* parut en 1855.

BÉRULLE (PIERRE DE), cardinal, naquit au château de Sérilly, près de Troyes, le 4 février 1575, et mourut à Paris le 2 octobre 1629. Élevé à la prêtrise, il se signala dans la controverse. « Si c'est pour convaincre les hérétiques, disait le cardinal du Perron, amenez-les-moi; si c'est pour les convertir, présentez-les à M. de Genève (saint François de Sales); mais si vous voulez les convaincre et les convertir tout ensemble, adressez-vous à M. de Bérulle. » Il l'avait pris pour son second dans la conférence théologique qu'il eut avec Duplessis-Mornay, le 4 mai 1600, à Fontainebleau, en présence de Henri IV, des princes et des premiers seigneurs des deux partis. Bérulle, par ordre du roi, soutint lui-même, à Sézanne en Brie, un combat singulier de ce genre contre Pierre Dumoulin. Après avoir opéré des conversions, refusé d'être précepteur du dauphin, introduit en France, non sans peine, les carmélites réformées d'Espagne, il songea à y fonder la congrégation de l'Oratoire, qui existait déjà en Italie. Il suscita encore d'autres établissements religieux, tels que ceux des prêtres de la Doctrine, de Saint-Vincent de Paul, Port-Royal, etc. Jouant un rôle important dans la politique, il réconcilia les membres de la famille royale, et fit partie du conseil de la couronne, où il se trouva plusieurs fois en opposition avec Richelieu. Chargé d'aller à Rome demander la dispense pour le mariage de Henriette, sœur du roi, avec le prince de Galles, depuis Charles Ier, roi d'Angleterre, il fut nommé confesseur de la nouvelle reine, et il l'accompagna en Angleterre, avec douze prêtres de l'Oratoire. Il revint en France exposer le triste état des catholiques, et, retenu par Louis XIII, il reprit ses anciennes fonctions. Sans le prévenir, le roi demanda pour lui le chapeau de cardinal; le pape, en le lui envoyant, lui adressa un bref pour lui enjoindre de l'accepter

BERWICK (JAMES FITZ-JAMES, duc DE), appelé ordinairement *le maréchal de Berwick*, pair de France et d'Angleterre, et grand d'Espagne, né le 21 août 1670, était fils du duc d'York, qui fut plus tard le roi Jacques II, et d'une sœur du duc de Marlborough. Il porta d'abord le nom de Fitz-James. Élevé en France, il fit ses premières armes en Hongrie sous les ordres

du duc Charles de Lorraine. Peu de temps après éclata la révolution d'Angleterre. Berwick accompagna son père dans ses expéditions d'Irlande, et y fut blessé. Il servit ensuite en Flandre sous les ordres du maréchal de Luxembourg, du duc de Bourgogne, puis sous le maréchal de Villeroi, et se fit naturaliser Français. En 1706 il passa maréchal, et fut envoyé en Espagne, où il remporta la victoire d'Almanza. Philippe V le créa *duc de Liria et de Xérica*. En 1719 il dut envahir l'Espagne à la tête d'une armée française et combattre ce même Philippe V, qui, par reconnaissance pour ses services passés, avait appelé un de ses fils en Espagne. En entrant sur le territoire espagnol, Berwick écrivit à ce fils, connu sous le nom de *duc de Liria*, de faire son devoir en toute occurrence et de défendre de son mieux les droits de son souverain. Après être resté longtemps en inactivité, Berwick reçut le commandement d'une armée chargée d'effectuer le passage du Rhin à Strasbourg, et alla mettre le siége devant Philippsbourg, où il fut tué d'un coup de canon, le 12 juin 1734. De son premier mariage avec la fille du comte de Clanricarde descendent les ducs de Liria en Espagne. En 1699 il épousa en secondes noces miss Bulkelers, qui le rendit père du premier duc de Fitz-James. En 1778 le duc de Fitz-James publia les *Mémoires autographes du duc de Berwick*.

BERYL, variété de l'émeraude. Les béryls de Sibérie sont d'un bleu verdâtre ou d'un jaune de miel (*émeraude miellée* des lapidaires); ceux de Bavière, de l'île d'Elbe et de France sont blancs (quelquefois limpides et incolores), blanc jaunâtre ou gris brunâtre. Quand le béryl est d'un vert bleuâtre, il prend le nom particulier d'*aigue-marine*.

BERZÉLIUS (Jean-Jacques) naquit le 20 août 1779, à Westerlœsa, dans l'Ostrogothie, où son père était chapelain. Il suivit les cours de l'université d'Upsal et se fit recevoir docteur en médecine. Au mois de mai 1802 il fut nommé adjoint pour la médecine et la pharmacie par le collége de santé à Stockholm. En 1806 il fut nommé professeur de chimie à l'école militaire, et l'année suivante professeur de médecine et de pharmacie à Stockholm. Membre de l'Académie des Sciences de Stockholm en 1808, il fut appelé à la présider dès l'année 1810, et en 1818 on l'en élut secrétaire perpétuel, fonctions qu'il remplit assidûment jusqu'au 7 août 1848, jour de sa mort. Anobli en 1818 par le roi Charles-Jean, Berzélius fut créé baron en 1835. Député à la diète, il obtint en 1838 le titre de sénateur; ces dignités ne lui firent jamais négliger son laboratoire. Il avait fait un voyage à Paris en 1819, et en 1822 l'Académie des Sciences l'avait choisi pour associé étranger.

Peu de chimistes ont publié autant de mémoires que Berzélius. On peut à peine citer quelques corps sur lesquels il n'ait fait d'essais, et chacun de ses travaux renferme quelque méthode nouvelle ou quelque modification des procédés connus. Avec Hisinger, il découvrit l'oxyde d'un nouveau métal qu'il appela *cérium*. Il découvrit encore le *sélénium* en traitant la pyrite de Fahlun, puis le *thorium*, et constata la présence du *lithium* dans les eaux de Carlsbad. Le premier il présenta à l'état métallique le *calcium*, le *baryum*, le *strontium*, le *tantale*, le *silicium* et le *zirconium*. Le chalumeau est devenu entre les mains de Berzélius un moyen des plus exacts pour l'analyse des substances inorganiques. Presque toute la forme actuelle de la chimie a eu grande partie pour bases les découvertes qu'il a faites dans cette science. La nomenclature chimique et la théorie atomistique lui sont aussi redevables d'une grande partie de leurs progrès. Son *Traité de chimie minérale et végétale* a été traduit en français et complété pour la *Chimie organique* par Gerhardt.

BESANÇON, chef-lieu du département du Doubs, place forte de première classe, possède 41,794 habitants. Besançon compte près de trois cents ateliers d'horlogerie, qui emploient plus de 3,000 ouvriers. Cette fabrique, fondée en l'an II, a fourni en 1863 298,000 montres au lieu de 54,000 en 1845. La ville de Besançon a formé en 1862 une école théorique et pratique d'horlogerie. Elle a acquis en 1864 le palais Granvelle pour y établir ses écoles de beaux-arts, ses musées et ses bibliothèques.

L'origine de cette ville, dont le nom, en langue celte, signifierait *sépulcre dans une vallée*, se perd dans la nuit des temps. Déjà célèbre sous César, qui en parle avec éloge, elle devint sous Auguste la métropole de la Grande-Séquanie, et atteignit sa plus grande splendeur sous l'empereur Aurélien, à la mémoire duquel y fut élevé un arc de triomphe (la porte Noire). Ville libre et impériale, puis cédée aux Espa-

gnols, reconquise par Louis XIV, Besançon resta définitivement à la France en 1674, et devint en 1676 le siége du parlement et la capitale de la Franche-Comté.

BESANT ou BESAN, ancienne monnaie, qui a d'abord été frappée par les empereurs de Byzance, d'où elle tirait son nom, et qui était d'or pur. Le sire de Joinville dit qu'on demanda pour la rançon de saint Louis 200,000 *besants* d'or, qui valaient 500,000 livres : ce serait à raison de 50 sous pour chacun. Plus tard, il fut d'usage en France d'en présenter treize à la messe du sacre des rois, et Henri II en fit battre, expressément pour cette destination, un nombre pareil, en leur donnant le nom de *byzantins*. Leblanc pense que ce nom était donné autrefois à toute monnaie d'or, même quand elle n'était pas frappée à Constantinople.

En blason le *besant* est une pièce de métal ronde et pleine dont on charge l'écu, à la différence des *tourteaux*, qui sont de couleur. Les paladins français mirent sur leurs écus de ces sortes de *besants*, pour faire voir qu'ils avaient fait le voyage de la Terre sainte. On appelle *besant-tourteau* celui qui est mi-partie de métal et mi-partie de couleur. Quelques-uns appellent aussi les *besants* d'argent *plates*, du mot espagnol *plata*, qui signifie *argent*. Upton nomme les besants d'or *talents* et ceux d'argent *palets*.

BESENVAL (PIERRE-VICTOR, baron DE), né à Soleure en 1722, d'une famille noble de la Savoie, entra dès l'âge de neuf ans dans les gardes suisses, fit en 1735 et 1748 les campagnes de Bohême et de Hanovre, fut nommé maréchal de camp en 1757, et après la paix de 1762 lieutenant général, inspecteur général des Suisses et des Grisons, grand-croix de Saint-Louis. En grande faveur à la cour, bien vu de Marie-Antoinette, plein de confiance en son heureuse étoile, jouissant d'une grande réputation d'esprit et de courage, il se crut capable de réfréner la révolution, et soutint les mesures les plus énergiques dans le conseil privé que le peuple appelait le comité autrichien. Au 14 juillet, la cour, dans son embarras, jeta naturellement les yeux sur le baron suisse, et le fit commandant de l'intérieur. Besenval perdit contenance, prit la fuite, fut arrêté à Villenaux, et mis en jugement, malgré toutes les démarches de Necker. Mirabeau s'employa pour lui, et il fut absous. Depuis lors il vécut dans l'obscurité, et mourut en 1794. Les Mémoires de Besenval ont été publiés en 1806 par le comte de Ségur.

BESIGUE, jeu de cartes composé d'emprunts faits au piquet et au mariage; il se joue à deux personnes et en cinq cents points, avec un jeu de trente-deux cartes.

BESMES, ainsi appelé de ce qu'il était né en Bohême, mais dont le vrai nom était *Charles* DIANOWITZ, assassin à la solde des Guise, devenu fameux par son audace et sa férocité dans les massacres de la Saint-Barthélemy. Ce fut lui qui eut la principale part au meurtre de l'amiral Coligny, et qui jeta son corps par la fenêtre. Pour prix de ses *services*, il reçut, avec une riche dot, la main d'Anne, fille du cardinal de Lorraine, qui avait été fille d'honneur d'Élisabeth de France, femme de Philippe II, roi d'Espagne. Par reconnaissance ou par goût, il continua de poursuivre à outrance les Huguenots; mais, pris par eux, les Rochelais demandèrent qu'il leur fût livré. Il resta prisonnier au château de Bertanville. En 1575 il parvint à s'évader. Le gouverneur se mit lui-même à sa poursuite et l'atteignit. Besmes se retournant lui tira un coup de pistolet; mais il le manqua, et le gouverneur lui traversa le corps de son épée.

BESSARABIE, ancienne province de l'empire Ottoman, cédée à la Russie en 1812 par le traité de paix de Bucharest. Elle a pour limites les provinces de Kherson et de Podolie, la Gallicie, la Moldavie et la Bulgarie. Sa population est de 919,107 habitants : ce sont des Valaques, des Moldaves, des Bulgares, des Grecs, des Arméniens, des Juifs, des Bohémiens, des Tartares et des Allemands. Son chef-lieu est *Kischneff*. Sur les rives du Dniester on trouve les forteresses de Khotin et de Bender, à l'embouchure du fleuve Akerman. A la suite du traité d'Andrinople un certain nombre de Bulgares vinrent se fixer dans la Bessarabie; on les organisa en colonies agricoles, dont Bolgrad fut le chef-lieu. Huit villages furent peuplés par des Rouméliotes. Le chef-lieu de ces colonies est maintenant Komrat. Par le traité de Paris, du 30 mars 1856, la Russie consentit à la rectification de sa frontière de Bessarabie, qui dès lors devait partir de la mer Noire, à un kilomètre à l'est du lac Bourna-Sola, rejoindre la route d'Akerman et la suivre jusqu'au val de Trajan,

passer au sud de Bolgrad, remonter le long de la rivière de Yalpuck jusqu'à la hauteur de Saratsika, et aboutir à Katamori sur le Pruth. Le territoire enlevé par là à la Russie sur les bords du Danube, et comprenant entre autres Ismaïl et Kilianava, devait être réuni à la Moldavie, sous la suzeraineté de la Porte. La possession de Bolgrad souleva des difficultés. La Russie voulait conserver cette ville, qui était le chef-lieu de ses colonies bulgares en Bessarabie; l'Autriche et l'Angleterre s'y opposaient; enfin la France fit adopter une transaction, par laquelle la Russie céda Bolgrad, qui a été réunie à la Moldavie, contre Komrat et un territoire sur le haut Yalpuck, que la première délimitation lui enlevait.

BESSARION (Jean ou Basile) était né à Trébizonde en 1389. Après avoir passé vingt et un ans dans un monastère grec de l'ordre de Saint-Basile, dans le Péloponnèse, il accompagna en Italie Jean Paléologue, qui avait formé le projet de réunir l'Église grecque à l'Église latine. L'empereur l'avait nommé évêque de Nicée. Il seconda de tout son pouvoir les projets de Jean Paléologue, et finit par se rendre odieux aux Grecs schismatiques. Le pape Eugène IV le récompensa par la dignité de cardinal-prêtre du titre des Saints-Apôtres. Dès lors il reprit sa vie studieuse. Il obtint successivement la confiance et les bonnes grâces de plusieurs papes, et fut sur le point de succéder à Nicolas V. Bessarion fut chargé successivement de quatre ambassades difficiles. Envoyé en France, par Sixte IV, pour réconcilier Louis XI avec le duc de Bourgogne et obtenir des secours contre les Turcs, non-seulement il ne réussit pas, mais Louis XI l'humilia en pleine audience par de dures plaisanteries. Bessarion reprit tristement le chemin de Rome. Il mourut à Ravenne le 19 novembre 1472. Il a laissé plusieurs écrits sur le projet de réunion des deux églises et une défense de la philosophie de Platon.

BESSÉGES, commune du département du Gard, à 32 kilomètres d'Alais, auquel elle est reliée par un chemin de fer spécial, possède 8,671 habitants, quatre hauts fourneaux, des fonderies de fonte, forges anglaises, fabriques de fers marchands, de rubans de fer, de rails, de tôle, des ateliers de construction de plaques tournantes, de ponts en fonte et en tôle, d'éclisses et boulons, de toitures en fer, etc., des mines de fer et de houille, une verrerie à vitres, etc. Une loi du 19 juin 1857 a érigé Bességes en commune distincte, en y joignant une partie de Travers de Castillon. En 1864 une autre loi y a réuni la section de Lalle.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste), duc D'ISTRIE, maréchal de l'empire, colonel général de la garde impériale, naquit à Preissac (Lot) le 6 août 1768. Admis en 1790 dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, il y trouva l'occasion de sauver la vie à plusieurs personnes de la maison de la reine. Au mois de novembre 1792 il passa avec le grade d'adjudant sous-officier dans les chasseurs à cheval des Pyrénées. Il s'y battit bravement et s'éleva rapidement au grade de capitaine. Envoyé à l'armée d'Italie, quand Bonaparte en prit le commandement, il enleva deux canons aux Autrichiens au combat de Roveredo, et quelques jours après il s'emparait d'une batterie entière. Ces actions intrépides lui valurent le commandement des guides. Il passa en Égypte, et prit une part importante aux batailles de Saint-Jean d'Acre et d'Aboukir. Revenu en France avec Bonaparte, il prêta main-forte à l'entreprise du 18 brumaire, fit la seconde campagne d'Italie, et contribua à la victoire de Marengo, par une charge de la cavalerie d'élite. Bessières fut porté par Napoléon sur la première liste des maréchaux de l'empire (19 mai 1804), et élevé en 1808 à la dignité de *duc d'Istrie*. En 1805, sur la route d'Olmutz, il défit avec la cavalerie de la garde et la division des cuirassiers d'Hautpoul un corps de six mille Russes. Sa cavalerie s'élança sur la garde noble d'Alexandre et l'enfonça; puis elle perça le centre de l'armée du czar. Les Russes perdirent dans cette affaire 27 pièces de canon. Durant la campagne de Prusse, le maréchal, placé à la tête du 2e corps de cavalerie, commanda aux fameuses batailles d'Iéna, d'Heilsberg et de Friedland. A Biezem, en avant de Thorn, il enleva aux Prussiens cinq pièces de canon, deux étendards, et fit huit cents prisonniers. A Eylau, l'empereur ayant réuni les divisions Milhaud, Klein, Grouchy et d'Hautpoul à la cavalerie du maréchal, celui-ci exécuta cette terrible charge qui culbuta 20,000 hommes d'infanterie dans des boues glacées. Bessières y prit toute l'artillerie de ce corps; un

cheval fut tué sous lui. En 1808 il fut nommé au commandement du deuxième corps de l'armée qui entrait en Espagne. Il établit son quartier général à Burgos. Bientôt arrive une armée équipée par les Anglais et composée de 40,000 Espagnols, commandée par Cuesta. Bessières, bien qu'il n'eût à sa disposition que 13 à 14,000 hommes, la mit en fuite à Medina de Rio-Secco. A la bataille de Burgos et au combat de Somo-Sierra, il commanda des charges terribles. Il quitta l'Espagne avec l'empereur, et le suivit à Paris. Il partit presque aussitôt pour l'Allemagne (1809), où il prit le commandement de la cavalerie de la garde et d'un corps de réserve de la même arme. Il défit un corps de cavalerie aux portes de Landshut, et fut chargé de poursuivre deux corps autrichiens dans leur retraite sur l'Inn. A Ébersberg, il appuya vigoureusement les combinaisons de Masséna, qui réussirent toutes. A Essling, il s'élança au-devant de l'archiduc Charles, qui était parvenu à se placer au centre de l'armée française, et l'arrêta; il l'assaillit avec fureur, et parvint à repousser les Autrichiens. A la journée de Wagram, il conduisit toute la cavalerie sur les flancs de l'armée autrichienne, et la chargea *constamment avec une fureur froide et habile*. Cette campagne terminée, Bessières remplaça Bernadotte dans le commandement de l'armée chargée de soumettre Flessingue. Il fut bientôt maître de cette place. En 1811 l'Espagne le revit à la tête d'une armée. Lorsque l'armée anglaise débarqua en Espagne, il vola au secours de Masséna, et partagea sa tâche et ses périls à la bataille de Fuentès de Onoro. L'empereur le rappela, en 1812, et il fit la campagne de Russie à la tête de la cavalerie de la garde. Au commencement de la campagne d'Allemagne (1813), le duc d'Istrie fut appelé au commandement en chef de toute la cavalerie de l'armée. La veille de la bataille de Lutzen, le maréchal, chargé de l'attaque, se rendit au défilé de Rippach, que l'ennemi défendait vivement. Bessières commandait lui-même les tirailleurs; il avait mis pied à terre. L'ennemi fléchit bientôt, et le défilé fut emporté. Dans ce moment un boulet l'atteignit à la poitrine et le tua (1er mai 1813). A Sainte-Hélène Napoléon inscrivit le fils du duc d'Istrie pour 450,000 fr. sur son testament.

BESSIN, nom d'une ancienne division de la Basse-Normandie, comprise entre la campagne de Caen, la mer, le Bocage et le Cotentin. Elle fait aujourd'hui partie des départements du Calvados et de la Manche. Le Bessin ou Bayossin se divisait en haut et bas Bessin. Bayeux était sa capitale.

BESTIAIRES. On appelait ainsi, à Athènes et à Rome, ceux qui combattaient contre les bêtes féroces. Les uns étaient des criminels, des esclaves ou des prisonniers de guerre, que l'on condamnait aux bêtes, et qu'on leur livrait sans armes et sans défense dans le cirque. Il ne leur servait de rien de trouver dans leur courage ou dans leur désespoir la force et les moyens de sortir vainqueurs d'une première lutte; car on les exposait à de nouvelles attaques jusqu'à ce qu'ils eussent succombé. Du reste, la plupart du temps les victimes succombaient dans leur premier combat. Bien plus, ordinairement une seule bête féroce suffisait à la destruction de plusieurs hommes. Cicéron parle d'un lion qui seul avait suffi contre deux cents *bestiaires*. Les chrétiens furent souvent livrés aux bêtes sous les empereurs, même ceux qui avaient la qualité de citoyen romain, quoique cette qualité fût pour les Romains un droit qui les exemptât de ce supplice.

Les autres bestiaires étaient des jeunes gens appartenant souvent aux meilleures familles, et qui, pour faire preuve de courage ou s'habituer au rude métier de la guerre, descendaient armés dans l'arène pour y attaquer les bêtes féroces. Auguste excita souvent les Romains des premières classes à ces dangereux combats; Néron s'y exposa lui-même; et Commode, après y avoir remporté de grands succès, se fit proclamer l'Hercule romain.

BESTIAUX, BÉTAIL. Ces deux mots ont le même sens. On ne fait point de distinction entre les *bestiaux;* et *le bétail* est divisé en deux parties, le *gros* et le *menu*. Cette distinction fait voir que le mot *bétail* appartient plus spécialement au dictionnaire de l'économie rurale, au lieu que le mot *bestiaux* est d'un usage plus universel. L'un et l'autre désignent les animaux *domestiques* appartenant à une exploitation agricole (à l'exception des oiseaux de basse-cour), ou les troupeaux, qui font la richesse des peuples pasteurs. Ainsi, dans une ferme européenne, les *bestiaux* sont des chevaux, des bœufs et des vaches, des moutons,

des chèvres ; dans les steppes de l'Asie, le Tartare ajoute à ces espèces celle du chameau, et sur les côtes de la mer Glaciale, le Lapon leur substitue le renne.

Il est admis sans contestation que pour améliorer le sol de manière à obtenir d'abondantes récoltes de quelque nature qu'elles soient, il faut fumer beaucoup ; que pour avoir des engrais en abondance, il faut beaucoup de bétail ; que pour avoir beaucoup de bétail, il faut pouvoir le nourrir. Une condition indispensable est donc de créer pour les animaux de la ferme, bœufs, moutons, porcs, etc., une nourriture saine et abondante. Depuis plusieurs années l'agriculture a fait partout de grands progrès dans cette direction. Les prairies artificielles se sont propagées, et ont contribué puissamment à l'accroissement du bétail; la culture des racines sucrées, et particulièrement de la betterave, est venue aider à ce développement.

BÊTE. Ce mot s'emploie dans la même acception que celui d'*animal*, surtout en tant qu'être privé de raison. Il y a plusieurs sortes de *bêtes*. Les *bêtes sauvages*, *bêtes féroces* ou *carnassières*, sont celles qui habitent les forêts, qui vivent dans l'état sauvage, sans communication avec l'homme, et qui se nourrissent pour la plupart en détruisant les autres animaux : tels sont le lion, l'ours, le tigre, etc. On comprend sous la dénomination de *bêtes à cornes* les bœufs, les taureaux, les béliers, etc. Par *bêtes à laine* ou *bêtes blanches* on entend les brebis, les moutons, les mérinos, etc. Les *bêtes de somme* sont les animaux à quatre pieds dont l'homme se sert, soit pour sa monture, soit pour le transport de ses fardeaux, tels que le cheval, le dromadaire, le mulet, l'âne, etc.

En termes de chasse, on distingue les quadrupèdes sauvages auxquels on fait la guerre en *bêtes fauves*, telles que le cerf, le chevreuil, le daim ; en *bêtes noires :* ce sont les sangliers; en *bêtes rousses* ou *carnassières :* le loup, le renard, le blaireau. On applique aussi la dénomination de *bêtes rousses* aux jeunes sangliers, depuis l'âge de six mois jusqu'à un an; quand ils passent de la première année à la seconde, on les appelle *bêtes de compagnie*, parce qu'alors ils vont habituellement par troupes.

Comment la métaphore a-t-elle osé faire remonter cette qualification à notre espèce? Est-il vrai que souvent entre l'âne et ses maîtres le plus *bête*

n'est pas celui qu'on pense?

Quand nous sommes petits nous avons peur de la *bête*. Plus grands, nous trouvons parmi nos semblables des *bêtes noires*, que nous ne pouvons pas souffrir, de *mauvaises bêtes*, que nous estimons peu, et de *bonnes bêtes*, que nous aimons assez généralement. Nous en voyons qui *font la bête... pour avoir du foin*, ajoute le proverbe. L'homme abattu par les événements ne sait pas toujours *remonter sur sa bête ;* et en dépit de la sagesse des nations, le venin ne meurt pas si bien qu'on le croit avec la bête.

BÊTE À BON DIEU. *Voyez* COCCINELLE.

BÉTEL, plante sarmenteuse, originaire des Indes, où elle croit naturellement le long des côtes. Dans l'intérieur des terres, on la cultive comme la vigne. Les botanistes rangent cette plante parmi les poivres. Ses fruits croissent en épis assez longs, et ressemblent à une queue de lézard. Les feuilles de cette plante ont beaucoup d'analogie avec celles du citronnier, quoiqu'elles soient plus longues et plus pointues. Elles ont une saveur amère, et produisent une liqueur rougeâtre lorsqu'on les mâche. Aux Indes orientales, elles font la base principale d'une mixtion dont on fait grand usage, à peu près comme en d'autres pays on fait usage du tabac. Le bétel préparé par les uns avec de la chaux, de l'arec et des trochisques ; par d'autres, plus riches, avec du camphre, de l'aloès, de l'ambre gris, du musc, donne une odeur très-agréable à la bouche, mais il a l'inconvénient de gâter et de faire tomber les dents. Les hommes et les femmes de tout rang mâchent continuellement du bétel, qu'ils ont coutume de porter dans une petite boîte, et qu'ils s'offrent mutuellement lorsqu'ils se rencontrent. On n'aborde jamais une personne élevée en dignité sans avoir préalablement mâché du bétel, et il est même impoli de se parler entre gens de la même condition sans avoir la bouche parfumée de cet arome. Le bétel, du reste, est bon pour l'estomac, et renforce les glandes salivaires; il prévient les sueurs trop abondantes, et garantit par là des affaiblissements, qui sont à craindre dans ces pays, où la chaleur est excessive.

BÉTHANIE, bourg et forteresse de la

tribu de Benjamin ; il était situé aux environs de Jérusalem, au pied du mont des Oliviers. C'est à Béthanie que Jésus-Christ opéra la résurrection de Lazare.

BETHLÉHEM, primitivement *Ephrata*, aujourd'hui *Beth-Lahm*, lieu de naissance du roi David et de Jésus-Christ, village et autrefois ville de la Palestine, près de Jérusalem, sur une montagne toute couverte de vignes et d'oliviers, compte aujourd'hui près de 300 maisons et une population d'environ 3,000 Grecs et Arméniens, qui fabriquent des chapelets et des crucifix. Sur l'emplacement où la tradition veut que soit né Jésus-Christ s'élève une église construite par Justinien, et non pas, comme on le dit quelquefois, par l'impératrice Hélène. Elle est consacrée à Sainte Marie de la Crèche, et on y conserve une crèche en marbre, dans laquelle fut placé Jésus enfant.

BÉTHUNE, chef-lieu d'arrondissement du Pas-de-Calais, place forte de deuxième classe, possède 7,671 habitants. Elle avait autrefois des seigneurs particuliers; en 1248 elle devint une des propriétés des comtes de Dampierre. Plus tard elle fut soumise par Philippe le Hardi. Louis XI s'en empara. Charles VIII la rendit à l'Espagne. Tombée en notre pouvoir en 1645, elle fut réunie à la France par la paix des Pyrénées. Vauban en agrandit les fortifications; cependant les alliés la prirent encore en 1710; mais ils la rendirent quatre ans après, par le traité d'Utrecht.

BÉTHYLES ou BÉTYLES, pierres informes, que les Orientaux adoraient, avant de donner des formes humaines à leurs divinités. Les Grecs appelaient ainsi la pierre abadir, que Cybèle fit avaler à Saturne. Bochart tire l'origine des béthyles de cette pierre mystérieuse sur laquelle Jacob reposant pendant la nuit eut une vision, et qu'à son réveil il oignit d'huile, d'où le lieu fut appelé *Beth-el*. Héliogabale rapporta de la Phénicie à Rome une grosse pierre noire en forme de cône, qu'il voulut faire adorer. Les béthyles passaient aussi pour être descendues du ciel : de là des commentateurs en ont fait des aérolithes.

BÉTIQUE, une des trois grandes contrées de l'Espagne, ainsi nommée du fleuve Bétis (aujourd'hui le Guadalquivir) qui la traversait dans toute sa longueur, et qui comprenait à peu près l'Andalousie et le royaume de Grenade. Son sol était fertile et elle offrait des sites délicieux. Ses ports excellents attiraient les navigateurs des contrées les plus lointaines, et les Carthaginois y menèrent de nombreuses colonies. Du temps des Romains la Bétique, au dire de Pline, comprenait cent soixante-quinze villes.

BÊTISE. La *bêtise* est chez l'homme un manque d'intelligence; c'est l'opposé de cette précieuse faculté qu'on nomme *esprit*. La bêtise n'est pas moins que l'esprit un attribut qui distingue l'homme de la bête, douée seulement de l'instinct. Il y a une distinction à faire entre la *bêtise* et la *sottise*. L'homme qui n'est que *bête* peut être ennuyeux, ridicule; mais quand la vanité s'en mêle, quand une *bête* s'imagine avoir de l'esprit, alors elle devient incommode, importune, insupportable : en un mot, elle tombe dans la *sottise*. On peut être une bonne *bête*, on n'est jamais bon quand on est *sot;* car la sottise suppose à la fois un défaut d'esprit et un vice de caractère. *Il est plus bête que méchant; Il est si bon qu'il en est bête*, voilà deux proverbes dont personne ne conteste la justesse. Les *bêtes* de cet acabit se confondent avec les *benêts*, gens qui trouvent tout bon, tout bien. L'*idiot* est la *bête* par défaut de connaissance et d'aptitude à rien apprendre. Le *stupide* est la bête renforcée. La *brute* est l'homme qui à la bêtise joint des manières grossières et brutales. L'*imbécile* est le faible d'esprit : être encore plus négatif que la *bête*, il n'a pas d'idées, il ne conçoit pas celles des autres ; la *bête* au moins a le triste avantage d'avoir des idées à elle, des idées telles qu'elle peut les concevoir. Le *niais*, le *nigaud*, ne doivent pas non plus être confondus avec la bête. Le *niais* est un être novice sur tout, qui se laisse mener comme à la lisière par le premier venu ; mais une fois *déniaisé*, grâce à l'expérience, il peut quelquefois n'être plus une *bête*. Le *nigaud* est un grand innocent, qui ne s'occupe que de niaiseries. L'esprit du *nigaud*, comme celui du *niais*, est susceptible de se réveiller.

BETJOUANS ou BECHUANAS, nombreuse et puissante nation de l'Afrique méridionale. Ils appartiennent à la grande famille des Cafres. Selon M. Gordon Cumming, les Betjouans sont vifs, intelligents et d'humeur joyeuse ; leur peau est couleur de cuivre, leurs cheveux sont courts et laineux. Les hommes font la guerre, chas-

sent, préparent les peaux dont ils s'habillent, et soignent leur bétail; les femmes bâtissent, labourent, sèment, battent le blé et le mettent en farine. Ils habitent des vigwams d'une forme circulaire. Leurs armes sont un bouclier, une hache et des sagaies. Ils se peignent le corps en rouge.

BETON, sorte de mortier formé de chaux, de sable et de gravier. Pour obtenir ce mélange, on prend de la chaux récemment tirée du four, et on l'éteint dans un bassin proportionné à sa quantité : ce bassin n'est autre chose que du gros gravier mêlé de sable disposé circulairement pour contenir l'eau. Dès que la chaux est éteinte et lorsqu'elle est encore chaude, plusieurs hommes armés de *broyons* mélangent cette chaux, ce sable et ce gravier, et l'on peut l'employer. Il sert surtout à établir des fondations, notamment sous l'eau, mais alors on emploie de la chaux hydraulique. On en fait encore des aires sur lesquelles on applique le bitume, des fonds de bassin pour retenir l'eau, d'énormes blocs artificiels pour les constructions hydrauliques, etc. On a construit des égouts entiers, des maisons d'habitation, avec leurs planchers et leur couverture, des terrasses, des chaussées, des dallages, des citernes, des puits, des réservoirs, des fosses d'aisances imperméables, des pouleries, des arcs de pont, des massifs de fondation, etc., d'une seule pièce, au moyen de bétons agglomérés, composés de sable, de chaux, de terre cuite et de ciments qui constituent une espèce de pâte de pierre passant presque instantanément à l'état de monolithe. La construction des ouvrages à la mer en gros blocs artificiels de béton remonte à 1833. Ce système, dû à M. Poirel, après avoir été appliqué au port d'Alger, l'a été ensuite au port de Marseille, puis à la pointe de Grave, à Port-Vendres, à Cette, à Biarritz, à Cherbourg, à Livourne, et ailleurs.

BETTERAVE, plante du genre bette, famille des chénopodées. Sa racine fournit un aliment agréable, quoique peu nourrissant, et d'une digestion assez difficile pour les estomacs délicats; dans certaines contrées, ses feuilles s'accommodent comme les épinards; on mange en salade les jeunes pousses que les racines jettent en hiver dans la cave où on les conserve. En mêlant des racines de betterave avec des poires, du houblon et des pommes de terre, on obtient une très-bonne eau-de-vie. En Allemagne, et principalement dans la Thuringe, on prépare aussi avec ses racines torréfiées une poudre qui, mêlée au café, lui donne un très-bon goût. Mais la betterave est surtout précieuse pour le sucre qu'elle fournit et pour la nourriture abondante qu'elle procure aux bestiaux, qui en mangent avec avidité les feuilles et les racines.

La diversité des emplois de la betterave a multiplié le nombre de ses variétés. La *betterave champêtre*, appelée ausi *betterave sur terre*, *racine d'abondance*, *racine de disette*, plus spécialement destinée à la nourriture des bestiaux, est beaucoup plus volumineuse dans ses racines, plus abondante en feuilles, d'une constitution plus robuste et d'un produit plus considérable que les autres betteraves; cette variété a une racine très-grosse, longue, et croissant plus de moitié hors de terre, rose en dehors et panachée à l'intérieur, ou bien quelquefois seulement marquée de stries rouges très-peu prononcées. C'est dans la betterave champêtre que Margraff découvrit la présence du sucre, et c'est sur elle qu'Achard répéta les expériences de son devancier. Le jardin potager possède : la *betterave rouge ordinaire*, dont les racines, allongées, sont d'un rouge tirant sur le pourpre et entrent dans la composition des salades, surtout de la salade de barbe de capucin; la *grosse betterave rouge de Castelnaudary*, encore plus foncée en couleur et plus volumineuse; la *petite betterave rouge ronde précoce*, variété plus petite dans toutes ses parties que les deux précédentes; la *betterave jaune ordinaire*, de forme allongée, d'une saveur sucrée prononcée, et sans aucun mélange d'âcreté; la *betterave jaune de Castelnaudary*, plus grosse, également d'une saveur douce; la *betterave jaune à chair blanche*, approchant beaucoup plus de la couleur blanche et beaucoup plus riche en principe saccharin; la *betterave jaune ronde*, née de la betterave de Castelnaudary, mais qui a la chair presque blanche, et dont la racine, très-grosse, a une tendance marquée à croître hors de terre. Le caractère principal des *betteraves à sucre* est d'être de la plus grande blancheur possible. On en connaît trois variétés, qui sont : la *betterave blanche de Silésie*, née des betteraves acclimatées dans le Nord, d'un blanc mat dans toutes

ses parties, mais très-sujette à dégénérer en betterave rose; la *betterave blanche de Prusse à collet rose*, plus sujette encore à dégénérer en betterave entièrement rose panachée; la *betterave jaune blanche de France*, d'une blancheur parfaite dans l'intérieur et d'un blanc tirant sur le jaune à l'extérieur : elle est la plus riche de toutes en sucre.

La production de la betterave, dans les régions où elle a pris un grand développement, a amené avec elle de notables améliorations agricoles. Les instruments perfectionnés qui sont nécessaires à sa bonne culture, le traban double, la charrue fouilleuse, l'extirpateur, etc., sont maintenant communs dans ces régions; en second lieu, elle a forcé à améliorer la culture par des labours plus profonds, par le défoncement du sous-sol, le marnage, le drainage, etc. ; aussi a-t-on constaté que la moyenne de production du blé s'était sensiblement élevée dans les départements où cette production est active; le bétail que l'on nourrit avec la pulpe entretient en outre une très-grande fertilité à l'aide du fumier, et on évalue au produit en foin d'un hectare de pré le produit de la pulpe d'un hectare de betteraves.

Les betteraves sont souvent rongées par des insectes qui les détruisent, notamment par l'*atomaria*. En mouillant d'huile de cameline les graines destinées à l'ensemencement, on met les betteraves à l'abri des cryptophages qui en attaquent les racines.

Dans la fabrication de l'eau-de-vie de betterave, il se forme, préalablement à la distillation, ce que l'industrie appelle le *vin de betterave*. On est arrivé à en faire une boisson potable, un véritable vin. Laissé à lui-même, ce vin, peu riche en alcool, devient filant ou tourne à l'aigre dans l'année, mais si on le traite à la manière du champagne, il se maintient, gagne en vieillissant et donne une boisson pétillante, agréable au goût. On peut faire aussi une très-agréable *bière* avec le jus de betterave, en le faisant bouillir pur ou légèrement acidulé avec une quantité convenable de houblon; on laisse cette tisane refroidir à 25° dans un bac, puis on met en levain; on soutire après la fermentation tumultueuse; la seconde fermentation s'opère comme pour la bière; enfin on clarifie. Ce procédé très-simple donne à bas prix une boisson fermentée très-saine, ayant la saveur des bières blanches ; en y ajoutant quelques graines de paradisis, de coriandre, ou de l'écorce d'orange en poudre, on en ferait une boisson ressemblant à l'ale anglaise. La richesse alcoolique de la bière de betterave est supérieure à celle des bières ordinaires.

En 1599 Olivier de Serres parla le premier de la betterave, qui venait d'être rapportée d'Italie. Plus tard, l'abbé de Commerel et le baron de Those contribuèrent puissamment à faire connaître cet intéressant végétal. La découverte de Margraff, en 1747, donna lieu à un grand nombre de travaux, parmi lesquels il faut citer ceux d'Achard à Berlin, de M. Crespel à Lille, de M. Delessert à Passy, et de M. Barruel à Douay, qui obtinrent les premiers le sucre indigène.

BEURRE, substance grasse et onctueuse que l'on obtient, par le battage, du lait ou de la crème épaissie. Les Grecs n'ont connu le beurre que fort tard : Homère, Théocrite, Euripide et les autres poëtes grecs parlent souvent de lait et de fromage, jamais de beurre. Aristote a réuni plusieurs choses remarquables touchant le lait et le fromage, et n'a pas dit un mot du beurre. Il paraît que les Grecs durent la découverte du beurre aux Scythes, aux Thraces ou aux Phrygiens, et que ce seraient les Germains qui en auraient fait connaître l'usage aux Romains. Pline dit que le beurre était un mets délicieux chez les nations barbares, et qui faisait distinguer les riches d'avec les pauvres; mais les Romains ne s'en servirent que comme remède, et non comme aliment, de même que les Espagnols, qui n'en firent pendant très-longtemps que des topiques pour les plaies. Dans les ordonnances indiennes de Wishnou, écrites douze siècles avant l'ère chrétienne, il est question, dit Beckmann, de beurre pour certaines cérémonies religieuses; il en est parlé aussi dans la *Genèse*, mais le même auteur prétend que c'est une méprise du traducteur, et que le mot devrait être rendu par celui de crème ou de lait aigri. Durant les premiers siècles de l'Église, on brûlait du beurre dans les lampes au lieu d'huile; cette pratique s'observe encore dans l'Abyssinie. En 1491, le souverain pontife permit à la reine Anne, puis ensuite à la Bretagne, et successivement à nos autres provinces, l'usage du beurre en assaisonnement pour

les jours maigres. Il a existé longtemps dans les églises un tronc pour le beurre, c'est-à-dire pour la permission qu'on obtenait d'en manger dans le carême. La cathédrale de Rouen a une tour appelée la *tour de Beurre*, nom qui lui vient de ce que Georges d'Amboise, qui était archevêque de cette ville en 1500, voyant que l'huile manquait dans son diocèse pendant le carême, autorisa l'usage du beurre, à condition que chaque diocésain payerait six deniers tournois pour obtenir cette permission. L'argent qu'on recueillit ainsi servit à la construction de cette tour. Notre-Dame de Paris et la cathédrale de Bourges ont aussi une tour du même nom, dont la construction doit être sans doute attribuée à la même source.

Le beurre est la partie grasse, huileuse et inflammable du lait. Tant que le beurre est seulement dans l'état de crème, ses parties propres ne sont point assez unies les unes aux autres pour qu'il se forme en une masse homogène. On perfectionne le beurre en exprimant, par le moyen d'une percussion réitérée, ces parties hétérogènes d'entre ses parties propres; alors il est en une masse uniforme et d'une consistance molle. La liqueur qui reste après que le lait a été battu et converti en beurre, porte le nom de *babeurre* ou *lait de beurre*.

Le beurre récent, et qui n'a éprouvé aucune altération, n'a presque point d'odeur; sa saveur est très-douce et agréable; il se fond à une chaleur très-faible. La consistance demi-ferme qu'a le beurre est due à une quantité assez considérable d'acide butyrique, qui est uni dans ce corps composé à la partie huileuse. Lorsque le beurre vieillit et qu'il éprouve une sorte de fermentation, cet acide se développe de plus en plus, et c'est la cause de la rancidité qu'acquiert le beurre avec le temps.

La fabrication du beurre intéresse vivement l'économie domestique, et n'est pas un des produits les moins importants de la ferme dans certaines contrées. Elle se fait au moyen de *barattes*. Paris en consomme annuellement pour environ 11 millions de francs.

Le beurre d'automne est généralement préféré. La qualité des fourrages influe sur la couleur et le goût du beurre, de même que ce produit offre souvent la saveur des plantes dont la vache a fait sa pâture. La fane des pommes de terre produit un beurre très-mauvais; celui qui est fourni par les vaches nourries de luzerne et de trèfle est de qualité inférieure; et enfin le meilleur est celui que donnent les vaches qui paissent dans les prairies naturelles. Le beurre est de couleur jaune plus ou moins foncée, selon la saison; mais celui d'hiver est presque blanc, et la préférence qu'obtiennent en général les beurres jaunes a amené l'habitude de colorer ceux qui ne le sont pas. Pour cela on se sert de fleur de souci ou de safran, de la graine d'asperge et des baies d'alkekenge; mais souvent la qualité du beurre en est altérée.

Le beurre frais peut se conserver quelques jours en été, et plus longtemps en hiver, surtout si l'on a soin de le tenir sous une eau fréquemment renouvelée et dans un lieu frais et aéré; il suffit même de l'envelopper d'un linge humide et propre. La conservation du beurre peut s'étendre jusqu'à une et deux années, en le salant ou en le fondant, ce qui permet en outre de le transporter au loin. Le *beurre salé* perd moins de sa qualité et de son bon goût que le *beurre fondu*.

Les provinces qui fournissent le plus de beurre salé sont la Bretagne, la Normandie, la Flandre et le Boulonais. Il en vient aussi de Hollande, d'Ecosse et d'Irlande. Les beurres salés de la Bretagne, ceux de la Prévalaie surtout, sont les plus estimés. La basse Normandie fournit deux sortes de beurres salés, les gros beurres et les beurres fins ou *beurres d'herbes*, ainsi appelés parce qu'ils sont faits dans le temps que les vaches sont dans les herbages. La France qui, en 1847, exportait pour 3,500,000 fr. de beurre, en exportait pour 30,500,000 fr. en 1864.

On fait du beurre non-seulement avec le lait de vache, mais aussi avec le lait de brebis et de chèvre, et même avec le lait de cavale et d'ânesse.

L'analogie a fait donner le nom de *beurres* à plusieurs produits végétaux : ce sont en général des matières grasses, solides, extraites de fruits exotiques, comme les *beurres de Galam, de cacao, de coco, de muscade*, etc. Dans l'ancienne chimie, ce mot était synonyme de *chlorure :* c'est ainsi que l'on disait *beurre d'antimoine*, *beurre d'arsenic*, *beurre de bismuth*, *beurre d'étain*, *beurre de zinc*, au lieu de *chlorure d'antimoine*, etc.

BÉVUE. Ce mot, employé autrefois en

pathologie dans le sens de diplopie, *vue double*, signifie dans le langage usuel une *méprise*, une *erreur*, dans laquelle on tombe par ignorance, par inadvertance, par défaut de réflexion. Que de bévues se sont commises depuis que le monde est monde ! Les auteurs en ont plus d'une à se reprocher, les traducteurs surtout.

BEY, mot turc qui répond au titre de *prince* et de *seigneur*, et se donne aux chefs militaires, aux capitaines de vaisseau et aux étrangers de distinction. Il désigne plus particulièrement le gouverneur d'un petit district nommé quelquefois *beylick*, lequel porte comme signe distinctif de sa dignité une queue de cheval. Thogrul, fondateur de la dynastie des Seldjoukides, et Tamerlan, ont porté le titre de *bey*, ainsi que les princes de la dynastie Ac-Coinlu, qui a régné en Perse. Le souverain héréditaire de Tunis porte le titre de *bey*. C'était aussi le titre que prenaient les gouverneurs de Constantine, d'Oran et de Tittery avant la conquête de l'Algérie.

BEYLE (Henri), écrivain plus connu sous le nom de *Stendhal*, était né à Grenoble le 23 janvier 1783. Fils d'un riche propriétaire, avocat au parlement de cette ville, il devint par la protection du comte Daru, son parent, inspecteur du mobilier et des bâtiments de la couronne sous l'Empire, et auditeur au Conseil d'État. Investi d'une mission en Allemagne, spécialement pour le choix des livres et manuscrits que l'on voulait tirer de la bibliothèque de Wolfenbuttel, il séjourna à Cassel, puis il eut une mission à Brunswick, où il se signala par son zèle à faire rentrer une contribution plus forte que celle qui avait été imposée. Il suivit l'empereur à Moscou, se trouva au passage de la Berezina, à la bataille de Bautzen et à Waterloo. Il a fait six voyages et un séjour de dix ans en Italie. Refusé d'abord par l'Autriche en qualité de consul à Trieste, il le devint à Civita-Vecchia, et mourut, le 23 mars 1842, à Paris, au coin du boulevard des Capucines, en sortant de chez M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Presque tous ses ouvrages ont paru sous les pseudonymes de *L. A. C. Bombet* ou *de Stendhal*. On cite parmi eux une *Histoire de la peinture en Italie; Racine et Shakspeare;* une *Vie de Rossini; Rome, Naples et Florence; Promenades dans Rome; Mémoires d'un touriste ; le Rouge et le Noir; La Chartreuse de Parme*, etc. C'était un homme d'esprit et de talent, mais on peut lui reprocher une certaine affectation d'originalité, une prétention aux idées singulières et bizarres.

BEYROUT. *Voyez* Beirouth.

BÈZE (Théodore de), « un des principaux piliers de la Réforme, » naquit le 24 juin 1519, à Vézelai, dans le Nivernais. Sa famille était noble et riche. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il fit de brillants progrès dans les lettres sacrées et profanes. A peine âgé de vingt-cinq ans, et sans avoir encore pris les ordres, il était pourvu de deux ou trois grands bénéfices, entre autres du prieuré de Longjumeau, et pouvait prétendre aux premières dignités de l'Église catholique; mais dès son enfance il avait été imbu des principes de la Réforme par Rothwell, et d'ailleurs l'indépendance des nouvelles doctrines convenait à son esprit fier, fougueux et emporté. Son adolescence fut très-dissipée. Enfin, à la suite d'une maladie, il s'enfuit à Genève, abjura le catholicisme et épousa une femme qui était déjà mariée à un tailleur de Paris. Il avait auparavant vendu ses bénéfices, et le parlement allait lui faire un procès pour une publication trop libre. Après son changement de religion, Bèze fut nommé professeur de grec à Lauzanne. C'est là qu'il publia sa tragédie française d'*Abraham Sacrifiant* (1550) et son traité *de la Punition des hérétiques par le bras séculier*. Cette apologie du jugement et du supplice de Servet ne faisait qu'interpréter les sentiments des hommes les plus considérables de son parti. Bèze devint dès lors un homme important parmi ses coreligionnaires, et fut chargé en 1558 d'aller en Allemagne solliciter l'intercession de quelques princes auprès du roi de France en faveur des protestants de ce royaume. L'année suivante il s'établit à Genève. Bèze était devenu l'ami intime de Calvin, qui, malgré l'âpreté de son caractère, avait cédé comme tous les autres à la séduction que Bèze exerçait sur ceux qui l'approchaient. Une académie venait d'être formée à Genève, et Calvin voulut que Bèze en fût nommé recteur et y occupât une chaire de théologie. L'éclat de son cours, qu'il interrompit pour aller en France convertir le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, le succès de sa mission calviniste dans le Béarn, avaient fixé sur lui

les yeux de l'Europe politique et lettrée, lorsque le colloque de Poissy vint ajouter à sa célébrité. Bèze y fut envoyé avec onze docteurs de la Réforme. Il y expliqua avec modération les points sur lesquels les calvinistes s'accordaient avec l'Église romaine, et ceux sur lesquels ils en différaient. On sait quel fut le résultat du colloque : il fit briller les orateurs de chaque parti, et enflamma davantage le fanatisme des deux côtés.

L'édit de janvier 1562 ayant permis aux réformés l'exercice public de leur culte, Bèze prêcha à Paris. Ses adversaires disaient alors de lui qu'il était la trompette de discorde dans les guerres civiles. Il assista à la bataille de Dreux, où les protestants furent défaits, en 1563. Revenu à Genève il succéda, l'année suivante, à la mort de Calvin, à tous les emplois de son ami et de son maître, et fut dès lors regardé comme le chef des réformés en France et à Genève. Au synode de la Rochelle, toutes les églises réformées de France lui déférèrent l'honneur de présider l'assemblée. Il fut encore employé à une négociation importante en Allemagne en 1574, et assista, à différentes époques, à des conférences tenues en Suisse et en Allemagne pour l'éclaircissement de quelques points de doctrine. En 1586 il eut à Montbéliard une conférence publique avec Jacques André, théologien de Tubingue. Dans la discussion orale, Bèze conservait de la dignité, de la grâce, de la modération, mais il n'en est pas de même dans ses écrits polémiques, où il accumule les injures et les trivialités. Il n'eut d'adulations que pour la reine d'Angleterre Élisabeth et pour Jacques Ier, son successeur : il leur a dédié plusieurs de ses écrits. Son caractère s'adoucit dans ses dernières années, et lorsqu'il vit Henri IV dans un village de la Savoie, près de Genève, ce prince lui ayant demandé ce qu'il pourrait faire pour lui, Bèze, qui avait alors quatre-vingt-un ans, n'exprima qu'un seul vœu, celui de voir la France entièrement pacifiée. Il jouissait alors en France d'une considération universelle. Sully le comble d'éloges dans ses Mémoires. Bèze avait perdu sa première femme en 1588, et à l'âge de soixante-dix ans, il se remaria avec une jeune personne, Catherine de la Plane, qu'il appelait sa *Sunamite*. Il ne cessa ses leçons à l'académie de Genève qu'en 1600. Ses écrits sont très-nombreux. La plupart sont des pamphlets antipapistes, mordants, mais sans délicatesse. En 1556 il avait fait imprimer une version française du *Nouveau Testament*, qui eut sept éditions du vivant de l'auteur; toutes avec des changements dans les annotations, ce qui lui attira des reproches de versatilité. En 1580 il publia une *Histoire des églises réformées en France*. Il continua la traduction des psaumes commencée par Marot, et cette traduction fut admise dans la liturgie protestante. Pendant que Bèze mettait la dernière main à la publication des psaumes, il fut attaqué de la peste qui régnait à Genève en 1605, et il en mourut. En 1597 il avait retrouvé toute la verdeur de sa jeunesse pour faire la petite guerre aux jésuites. L'un d'eux ayant écrit que Bèze était mort après avoir fait profession de la foi romaine, le prétendu mort lança sous le titre de *Bèze ressuscité* une satire en vers latins qui rappelait tout le feu de sa jeunesse. Son testament, qui est imprimé, respire partout l'amour de la France et de la paix, mêlé au souvenir et au regret de ses fautes.

BÉZIERS, ville du département de l'Hérault, et dont la population s'élève à 25,775 habitants. Elle était déjà au dixième siècle un entrepôt des produits asiatiques italiens et mauresques. Plus tard les soies et les cuirs exercèrent son industrie. On y fait surtout le commerce des eaux-de-vie. Cette place, conquise par les Romains, fit partie de la Gaule narbonnaise, et devint la station des vétérans de la septième légion, qui lui imposèrent le nom de colonie des Septimaniens. En 406, Béziers fut comprise dans le territoire concédé aux Visigoths par Honorius; elle tomba trois siècles après au pouvoir des Sarrasins, qui la pillèrent, et fut reconquise sur eux par Charles Martel, qui la démantela en 737. Rebâtie par les rois d'Espagne, elle fut reprise par Pepin en 752, gratifiée d'un vicomte particulier par Charlemagne, ruinée au treizième siècle par les sanguinaires compagnons du légat d'Innocent III, de Simon de Montfort et de saint Dominique, adjugée enfin à saint Louis et à la France par un traité signé en 1258 par la maison d'Aragon. Le premier évêque de Béziers fut saint Aphrodise, contemporain de saint Denis, et décapité comme lui pendant la même persécution. Ses successeurs partagèrent plus tard avec le vicomte le droit de justice, portèrent le titre

de comtes et laissèrent de grands biens que la Convention vendit.

BÉZOARD. Les Arabes ont désigné sous ce nom des concrétions calculeuses formées dans l'estomac ou les intestins de divers animaux, et auxquelles ils attribuaient la vertu de prévenir ou de guérir une foule de maladies, de préserver des contagions et de neutraliser les poisons. Ces propriétés merveilleuses, et généralement reconnues sur la foi des médecins arabes, faisaient des bézoards des objets très-précieux, que les grands recherchaient avec ardeur et payaient au poids de l'or. A l'époque de la découverte de l'Amérique, on apporta de ce continent de nouveaux bézoards, dont les voyageurs vantèrent les vertus, mais qui cependant n'atteignirent jamais la réputation des bézoards arabes, nommés dès lors *bézoards orientaux*, par opposition à ceux d'Amérique, que l'on réunit avec d'autres, trouvés en Europe, sous la dénomination commune de *bézoards occidentaux*. On portait les bézoards en amulettes, ou bien on les appliquait sur les plaies et les parties malades, ou encore on les prenait à l'intérieur, soit en poudre, soit associés à d'autres substances.

BIALOWICZ (Forêt de), située en Lithuanie, dans le gouvernement de Grodno, entre le Boug et la ville d'Isla, est la seule aujourd'hui où l'on trouve encore l'aurochs, bœuf primitif que l'on voyait autrefois dans toutes les grandes forêts de l'Europe. La chasse à l'aurochs faisait un des plus magnifiques divertissements des rois de Pologne. Pendant l'insurrection polonaise, les patriotes de Grodno se soulevèrent et se réunirent dans la forêt de Bialowicz, dans les premiers jours d'avril 1831. Ils causèrent beaucoup de mal aux Russes, et les empêchèrent pendant quelque temps de franchir le Boug.

BIARRITZ, village du département des Basses-Pyrénées, sur le golfe de Biscaye, à 30 kilomètres de la frontière d'Espagne. Il a 3,652 habitants. Déjà au milieu du onzième siècle Biarritz était un village de pêcheurs assez important; mais il était bien déchu lorsque par enchantement il prit, il y a quelques années, une splendeur nouvelle. L'impératrice Eugénie, qui avait souvent visité ces bains avec sa mère, souhaita y passer une partie de l'été, et Napoléon III y fit élever une résidence. Depuis lors les établissements de bains furent améliorés. Sur la plage, qui tombe roide et droite dans la mer, se rangent, séparées par des langues de terre, les trois places de bain : la *côte des Basques* ou *côte Impériale*, le *Port-Vieux*, et la *côte du Moulin* ou *côte des Fonds*. Un quatrième petit golfe, le port des Pêcheurs, forme le port actuel du village. Un décret du 23 mai 1863 a ordonné la construction d'un port à Biarritz. Au-dessus de la côte du Moulin s'élève la résidence impériale, la *villa Eugénie*, bâtie sur deux rochers qui, à une distance de 30 mètres seulement de la mer, sont atteints par la marée haute. A quelque distance se trouve, sur le cap Saint-Martin, un phare, haut de 47 mètres, de la galerie duquel on jouit d'une vue magnifique. Parmi les cinq ou six mille étrangers qui viennent chaque année habiter Biarritz, on voit beaucoup d'Anglais, quelques-uns passent même l'hiver dans le village.

BIAS, l'un des sept sages de la Grèce, naquit à Priène, ville d'Ionie, vers l'an 570 avant J.-C. Il s'attacha principalement à l'étude de la morale et de la politique, et resta étranger aux spéculations hasardeuses qui caractérisent la métaphysique de l'école ionienne, disant que nos connaissances sur la Divinité se bornent à savoir qu'elle existe, et qu'on doit s'abstenir de raisonner sur son essence. Aussi éloquent que désintéressé, il consacra ses connaissances en législation à plaider devant les tribunaux, mais sans exiger de rétribution, et seulement pour les causes qu'il croyait justes. Aussi disait-on, pour désigner une cause excellente : *C'est une cause dont se chargerait Bias*. Lors de la conquête de l'Ionie par les généraux de Cyrus, les Priéniens, voyant leur ville assiégée, la quittèrent en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux ; et comme on demandait à Bias pourquoi il ne faisait pas comme les autres : « C'est, dit-il, parce que je porte tout mon bien avec moi. » Il mourut dans sa patrie dans un âge très-avancé. Les Priéniens lui élevèrent un magnifique tombeau. Il composa un poëme de deux mille vers, où il enseignait les moyens de rendre un État heureux et florissant. On nous a conservé de lui un grand nombre de maximes, qui attestent la finesse de son esprit, l'austérité de sa morale, et les sentiments d'une piété sage et élevée.

C.-M. Paffe.

BIBANS, défilé du Jurjura, dans la province de Constantine, est appelé par

plusieurs voyageurs *les Portes de Fer*. C'est une gorge étroite, formidable et sombre, d'un accès fort difficile et bordée de rochers à pic très-élevés. Un ruisseau salé, l'Oued-Biban, qui s'est ouvert une route à travers un lit de calcaire dont les faces verticales s'élèvent à plus de 33 mètres de hauteur, coule en grondant au milieu de cette chaîne, et y fait tant de circuits qu'on est obligé de le traverser au moins quarante fois pendant les quelques heures qu'on met à passer le défilé. Le sentier est rude, et finit par atteindre un fond entouré de rochers énormes. Là se rencontre une première ouverture pratiquée perpendiculairement dans ces masses de granit sur une largeur de 3 mètres environ. Le sentier se rétrécit encore pendant une centaine de pas jusqu'à une seconde ouverture, mais si étroite qu'un mulet chargé n'y passe qu'avec une grande difficulté. Ce chemin caverneux tourne alors un peu, et par des sinuosités sans nombre, sous deux nouvelles voûtes de rochers, permet enfin de continuer sans trop d'obstacles le parcours de la gorge, qui s'élargit par degrés, dans une étendue de cinq cents pas environ. Une fois hors de ce passage, où le soleil pénètre rarement, on trouve comme par enchantement le soleil chaud et rayonnant de l'Afrique. Avant notre conquête, les caravanes, quelque nombreuses et bien armées qu'elles fussent, ne manquaient jamais d'être surprises, à leur passage aux Bibans, par les Berbères. Il fallait composer avec eux sous peine de mort. Le bey de Constantine lui-même, qui n'allait à Alger qu'avec une armée, était obligé de leur payer une somme pour passer le défilé; sans cela ils l'auraient attaqué et volé, comme ils le firent après la conquête d'Alger, lorsqu'il se retira avec un trésor considérable pris dans la maison de l'aga.

Le 25 octobre 1839, une colonne expéditionnaire, commandée par le maréchal Valée et composée d'une division sous les ordres du duc d'Orléans, partit de Sétif pour gagner Alger par cette route. On s'engagea dans le défilé des Bibans, gardé seulement par quelques compagnies d'élite à ses deux extrémités. Les cheiks arabes gardiens des Portes de Fer, qui devaient nous guider dans cette marche, ayant reconnu l'autorité de El-Mokrani, notre kalifat, reçurent du prince leurs burnous d'investiture, puis se placèrent à notre tête, et la colonne s'ébranla aux accents du clairon. Le passage, commencé le 28 à midi, ne fut terminé qu'à quatre heures du soir. La marche de nos drapeaux à travers ces gorges redoutables, que les Turcs eux-mêmes n'avaient jamais franchies sans payer tribut, et où n'étaient point parvenues les légions romaines, avait quelque chose de triomphal; nos soldats grimpant sur les flancs de cette immense muraille y tracèrent avec leurs baïonnettes cette simple inscription : *Armée française!* On quitta le défilé en chantant la *Marseillaise*, et la colonne se dirigea vers le territoire des Beni-Mansour. Le 30 elle se porta sur Hamza. Au moment où l'avant-garde débouchait dans la vallée de Hamza, on aperçut les troupes d'Ahmed-ben-Salem, établies sur une crête parallèle à celle que suivait la division. La cavalerie fut immédiatement lancée dans la vallée ; mais les cavaliers de Ben-Salem ne l'attendirent pas. On trouva le fort de Hamza complétement abandonné. Les Beni-Djaad voulurent s'opposer à la marche de la colonne, mais sans pouvoir l'inquiéter sérieusement. Enfin, le 1er novembre, au soleil couchant, la division expéditionnaire s'établissait sous la protection du camp du Fondouck. Le lendemain les troupes entraient à Alger, où une fête fut célébrée. Le passage des Bibans irrita l'orgueil d'Abd-el-Kader. C'était la contre-partie de l'excursion tentée par lui peu de temps auparavant du côté de Bougie. Cette expédition tranchait par le fait une question de limites indécise. Les dispositions hostiles de l'émir ne se dissimulaient plus. On avait pris pendant la route des courriers qui portaient des lettres dans lesquelles il appelait les chefs à la guerre sainte. Bientôt les Arabes passaient la Chiffa, et la guerre éclatait de tous côtés.

BIBERACH, ville du Wurtemberg, autrefois ville libre impériale, aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement de son nom, dans le cercle du Danube, a une population de 5,723 habitants. Les Français y remportèrent deux victoires sur les Autrichiens : la première, le 2 octobre 1796 ; la seconde, le 9 mai 1800.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

